

La nuit dimension oubliée de la ville : entre animation et insécurité.

Luc Gwiazdzinski

▶ **To cite this version:**

Luc Gwiazdzinski. La nuit dimension oubliée de la ville : entre animation et insécurité.. Sciences de l'Homme et Société. Université de Strasbourg, 2002. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-00599146⟩

HAL Id: tel-00599146

https://theses.hal.science/tel-00599146v1

Submitted on 8 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNIVERSITE LOUIS PASTEUR
FACULTE DE GEOGRAPHIE
UMR 7011 CNRS
Laboratoire Image et Ville

La nuit dimension oubliée de la ville :

entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg

Thèse présentée par
Luc GWIAZDZINSKI
en vue de l'obtention du Doctorat
de l'Université Louis Pasteur
spécialité géographie

Membres du jury :

Mme Colette CAUVIN-REYMOND, directeur de Thèse
M. Richard KLEINSCHMAGER, rapporteur interne
Mme Sophie BODY-GENDROT, rapporteur externe
Mme Denise PUMAIN, rapporteur externe
Mme Lucienne BUI-TRONG, examinateur

•STRASBOURG•
Décembre 2002

La nuit dimension oubliée de la ville : entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg

Thèse présentée par

Luc GWIAZDZINSKI

en vue de l'obtention du Doctorat

• STRASBOURG •
Décembre 2002

L'Université Louis Pasteur de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ;

ces opinions doivent être considérées propres à leurs auteurs.

REMERCIEMENTS

Le travail présenté ici a été réalisé grâce au concours de plusieurs personnes qui nous ont apporté des appuis divers et très précieux.

A Madame C. CAUVIN, Professeur à l'Université Louis Pasteur, qui a dirigé mes recherches. Sa patience, son expérience, sa rigueur et ses encouragements permanents ont été une aide précieuse.

A Monsieur H. REYMOND, Professeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg qui a bien voulu accepter d'accompagner ce long parcours.

Notre gratitude va également à Monsieur R. KLEINSCHMAGER, Professeur à l'Université Louis Pasteur, qui nous a montré que l'on pouvait s'impliquer dans la vie de la Cité et continuer à explorer les marges des systèmes. Nous avons toujours tenté de suivre son conseil.

A Madame M.-P. MARTINET et M. FRERING qui ont accepté de relire un manuscrit encore incomplet que l'auteur n'avait plus le courage de parcourir.

A toutes les personnes qui ont contribué aux différentes étapes de cette recherche et tout particulièrement à Monsieur le Commandant de Police P. LARPENT et à Monsieur Ch. ANTONI, responsable de l'association PULSAR, qui nous ont permis d'accéder à des données jusqu'alors inexploitées, à A. LEMERCIER, et à A.-C. BRONNER qui nous a apporté ses compétences graphiques. A O. KLEIN et E. BAEHREL qui m'ont aidé à y voir clair en fin de parcours. A O. OPERIOL qui a blanchi une nuit alors que je finissais de noircir des pages.

A Richard BOHRINGER. Dis Paulo : « C'est beau une ville la nuit ! »

A toutes les autres personnes encore qu'il est bien difficile de nommer mais qui ont grandement compté. Que chacun trouve ici l'expression de notre profonde gratitude et de nos vifs remerciements.

Nous voudrions également exprimer toute notre reconnaissance aux membres de ce jury qui ont accepté de lire ce long texte.

A mes parents surtout...

TABLE DES MATIERES

1.3.4.4. Cauchemar et terreurs nocturnes 44
1.3.4.5. Somnambulisme 45
1.3.5. Une plus grande vulnérabilité physique 45
1.3.5.1. Un rythme biologique circadien 46
1.3.5.2. Plus grande vulnérabilité nocturne 46
1.3.5.3. Baisse de performances 47
1.3.5.4. Vigilance réduite 48
1.3.5.5. Sensibilité accrue aux maladies 49

1.4. LA LIBERTE ET LA TRANSGRESSION 49
1.4.1. Repos et apaisement 50
1.4.2. Victoire sur le sommeil 50
1.4.3. Transgression des normes 52
1.4.4. Plaisirs dyonisiaques 52
1.4.5. Contestation de l'autorité 53
1.4.6. Créativité 54
1.4.7. Négociation et politique 56
1.4.8. Un condensé : le paysage audiovisuel 58

Chapitre 2. UN ESPACE TEMPS LONGTEMPS NEGLIGÉ 61

2.1. LE REGARD PRECURSEUR DES ARTISTES 61
2.1.1. Peintres de l'impossible 61
2.1.2. Chantres littéraires 64
2.1.3. Romanciers noirs 66
2.1.4. Photographes explorateurs 70
2.1.5. Cinéastes complices 71
2.1.6. Subtiles musiciens 73

2.2. UN OBJET SCIENTIFIQUE PEU ETUDIE 75
2.2.1. L'illusion de dérive 75
2.2.2. La quête du philosophe 76
2.2.3. Les lumières des psychologues 76
2.2.4. Les représentations des géographes 78
2.2.5. L'apport essentiel des historiens 79
2.2.6. La contribution des architectes et techniciens de l'éclairage 80
2.2.7. Les recherches des biologistes et des médecins 82
2.2.8. L'approche micro des anthropologues 83

2.3. LE SILENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME 83
2.3.1. Des outils limités à l'espace 84
2.3.2. Des politiques de développement du jour 84
2.3.3. Un domaine ignoré : la lumière urbaine 85
2.3.4. De timides ouvertures 85
2.3.4.1. Les plans de déplacement urbains 85
2.3.4.2. La loi Aubry II 86

2.4. QUELQUES RAISONS APPARENTES 87
2.4.1. Le sommeil obligatoire 87
2.4.2. La télévision qui attire 87

TABLE DES MATIERES

• Table des matières
• Table des figures
• Avant-propos

INTRODUCTION GENERALE 19
• Une hypothèse

PREMIERE PARTIE : LA NUIT URBAINE, UN ESPACE-TEMPS A REPENSER

Introduction 19

Chapitre 1 – LA NUIT : UNE NOTION FLOUE ET AMBIGUË 21

1.1. LES REPERES CHANGEANTS DE L'ASTRONOMIE 22
1.1.1. Un intervalle de temps sans lumière 23
1.1.2. Une obscurité paradoxale 23
1.1.3. Une discontinuité essentielle 24

1.2. UN SYMBOLE NEGATIF 24
1.2.1. La métaphore nocturne de l'ignorance 25
1.2.2. Le pouvoir ne dort jamais 26
1.2.3. La révolution contre la nuit 27
1.2.4. La mémoire tragique des peuples 28
1.2.4.1. Les nuits sanglantes de l'histoire 28
1.2.4.2. La litanie des catastrophes 29
1.2.4.3. Le souvenir des guerres 29
1.2.4.4. Le froid qui tue 30

1.3. UNE ANGOISSE MILLENAIRE 30
1.3.1. La mauvaise réputation héritée des mythes créateurs 31
1.3.1.1. Genèse 31
1.3.1.2. Autres mythes 31
1.3.2. Le poids des superstitions 32
1.3.2.1. Perte morale 33
1.3.2.2. Dangers et maléfices 33
1.3.3. Une peur toujours présente 36
1.3.3.1. Des événements symptomatiques 36
1.3.3.2. Phobie de la nuit 37
1.3.3.3. Peur de sortir la nuit 37
1.3.3.4. Peur de l'obscurité 37
1.3.4. Les fondements de la peur 38
1.3.4.1. L'absence de lumière 38
1.3.4.2. Absence de témoins 39
1.3.4.3. Isolement social et séparation 40

2.4.3. La consommation de psychotropes 87

Chapitre 3 – LA LENTE CONQUETE DE LA NUIT URBAINE 89

3.1. DU FEU A LA LUMIERE URBAINE 90
3.1.1. Antiques lueurs 90
3.1.2. Ténèbres du Moyen-Age 91
3.1.3. Premières lueurs 92
3.1.4. Généralisation de l'éclairage urbain 92
3.1.5. Mutations techniques des XVIIIe et XIXe siècles 94
3.1.6. Avènement de la fée électricité 95
3.1.7. De l'approche fonctionnaliste à l'identité nocturne 97
3.1.8. Nouvelle approche de la lumière et de la nuit urbaine 98

3.2. DES VIGILES AUX CAMERAS 99
3.2.1. Couvre-feu médiéval 100
3.2.2. Guetteurs urbains 101
3.2.3. Affirmation de l'Etat et contrôle policier 102
3.2.4. Maillage policier du territoire 103
3.2.4.1. La Police Nationale 104
3.2.4.2. La gendarmerie 104
3.2.4.3. Les Polices Municipales 105
3.2.5. Entre sécurité privée et caméras permanentes 105

3.3. LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE NOCTURNE 107
3.3.1. Moyen-Age : la fête comme exorcisme 107
3.3.2. Joutes de la renaissance 108
3.3.3. Culture nocturne baroque 109
3.3.4. XIXe siècle libéré 112
3.3.5. De Saint-Germain aux *Free Parties* 114
3.3.6. La poursuite de la conquête 115

Chapitre 4 DES PRESSIONS QUI S'ACCENTUENT 117

4.1. DES MUTATIONS IMPORTANTES 117
4.1.1. Changement d'échelle 117
4.1.1.1. Globalisation temporelle 118
4.1.1.2. Mise en réseau planétaire 121
4.1.2. Individualisation des modes de vie 122
4.1.3. Développement des technologies de l'information et de la communication 122
4.1.4. Diminution du temps de travail et transformation du travail 123
4.1.5. Accroissement du temps libre 124
4.1.6. Accélération du temps 125
4.1.7. Chasse aux temps morts 126

4.2. UN GLISSEMENT DES ACTIVITES VERS LA NUIT 128
4.2.1 . Développement du travail de nuit 128
4.2.1.1. Entreprises en continu 128
4.2.1.2. Développement du fret nocturne 129

4.2.1.3. Progression du travail de nuit 130
4.2.2. Développement d'une offre continue 132
4.2.2.1. Développement des services 24h/24 133
4.2.2.2. Fin du couvre-feu médiatique 134
4.2.2.3. Développement de la distribution automatique 134
4.2.2.4. Multiplication des nocturnes 138
4.2.3. Développement d'une économie de la nuit 143
4.2.4. Apparition d'une culture urbaine nocturne 144
4.2.4.1. Nouvelle esthétique 144
4.2.4.2. Nouvelle sociabilité 145
4.2.5. L'intérêt nouveau des collectivités 146
4.2.5.1. Nouvelle approche de la lumière 146
4.2.5.2. Multiplication des sons et lumières 151
4.2.5.3. Développement des transports en soirée et la nuit 152
4.2.5.4. Organisation d'événements nocturnes 153
4.2.5.5. Lancements de réflexions locales 153
4.2.5.6. D'autres expériences en Europe 154
4.2.6. Des évolutions législatives 155
4.2.6.1. Autorisation des perquisitions de nuit 155
4.2.6.2. Autorisation du travail de nuit des femmes 156
4.2.6.3. Autorisation de la chasse de nuit 156
4.2.7. Evolution des rythmes biologiques 156
4.2.7.1. Diminution du temps de sommeil 157
4.2.7.2. Décalage de l'heure d'endormissement 157
4.2.7.3. Démarrage plus tardif des soirées 158
4.2.7.4. Des substances pour aller plus loin 158
4.2.8. Un intérêt nouveau des médias 160
4.2.9. De nouvelles investigations 162
4.2.7.1. Quelques publications récentes 162
4.2.7.2. Des rapports qui évoquent la question temporelle 163
4.2.7.3. Des colloques et séminaires 164
4.2.7.4. Des études en cours 164

4.3. DES CONFLITS QUI APPARAISSENT 165
4.3.1. Décalages horaires 166
4.3.1.1. Dégâts du travail de nuit 166
4.3.1.2. troubles liés à l'heure d'hiver 166
4.3.1.3. Décalages horaires 167
4.3.2. Lumières urbaines : la nuit confisquée 168
4.3.3. Le bruit nocturne 170
4.3.4. Violences urbaines et insécurité 173
4.3.5. Accidents de circulation 174
4.3.6. Décalage social et générationnel 174
4.3.7. Débats autour du commerce nocturne 177
4.3.8. D'autres conflits dans la nuit 178
4.3.9. D'autres tensions prévisibles 178
4.3.9.1. Demande d'allongement des durées d'utilisation des services . 179
4.3.9.2. Surenchère lumineuse et qualité des illuminations 179
4.3.9.3. Banalisation de la nuit 179
4.3.9.4. Risques physiques et sociaux 180

4.4. LES PREMIERES REACTIONS 180
4.4.1. Protection du ciel nocturne 180
4.4.2. Arrêtés municipaux contre le bruit 180
4.4.3. Retour du couvre-feu pour les mineurs 182

Chapitre 5. DES INVESTIGATIONS NECESSAIRES 187

5.1. LE CONTEXTE NOUVEAU DE LA VILLE CONTEMPORAINE 187
5.1.1. Règne de l'urbain 187
5.1.2. Rôle politique et économique renforcé 188
5.1.3. Difficultés à cerner la ville 190
5.1.3.1. Etre sans lieux ni bornes 190
5.1.3.2. Concepts nouveaux et mal fixés 190

5.2. UNE APPROCHE NOUVELLE : LES TEMPORALITES URBAINES 194
5.2.1. Difficultés à réfléchir dans l'espace et le temps 194
5.2.1.1. Des concepts relatifs 195
5.2.1.2. Des bouleversements 195
5.2.1.3. Un champ de recherche encore peu balisé 196
5.2.1.4. Les formes d'une pulsation urbaine 196
5.2.2. Les pionniers de la géographie du temps 198
5.2.2.1. Un thème nouveau pour les géographes 198
5.2.2.2. *Les Time-geographer* 198
5.2.2.3. D'autres notions d'espace-temps en géographie 200
5.2.2.4. Les premières expériences françaises des années 70 201
5.2.3. Un intérêt nouveau pour le temps 202
5.2.3.1. Les interrogations des chercheurs 202
5.2.3.2. Les premières expériences italiennes 203
5.2.3.3. L'exemple allemand 204
5.2.3.4. D'autres expériences européennes 204
5.2.3.5. Nouveaux rendez-vous nationaux 206
5.2.3.6. Un débat ouvert 208
5.2.3.7. Des intérêts multiples 209

Chapitre 6. LA VILLE LA NUIT ENTRE INSECURITE ET LIBERTE211

6.1. UNE NOTION RELATIVE : LA LIBERTE 211
6.1.1. Un mystère 211
6.1.2. La diversité des sens 212
6.1.3. Le cadre d'un Etat de droit 214

6.2. UN PHENOMENE COMPLEXE : L'INSECURITE 216
6.2.1. La violence 216
6.2.1.1. Un phénomène multiforme 216
6.2.1.2. Une forte médiatisation 217
6.2.1.3. Une préoccupation majeure des citoyens 217
6.2.1.4. Une prise de conscience des politiques 218
6.2.2. Une évolution contrastée 219
6.2.2.1. Diminution de la violence sur le long terme 219

6.2.2.2. Progression de la criminalité depuis l'après -guerre 220
6.2.2.3. Légère diminution en France ces dernières années 222
6.2.2.4. Développement des incivilités 223
6.2.2.5. Apparition et explosion des violences urbaines 224
6.2.3. Un problème d'évaluation 228
6.2.4. Insécurité et sentiment d'insécurité 229
6.2.4.1. Première définition 229
6.2.4.2. Décalage entre insécurité et sentiment d'insécurité 230
6.2.4.3. Le rôle particulier des médias 231

6.3 UN CITOYEN ECARTELE 232
6.3.1. Besoins des individus 232
6.3.2. Motivations des individus 233
6.3.3. Mobilités associées 234

Chapitre 7 : DES INFORMATIONS AUSSI SOMBRES QUE LANUIT

7.1. UN CADRE CONCEPTUEL 240
7.1.1. Une grille de lecture : l'approche systémique 240
7.1.1.1. Cadre conceptuel 241
7.1.1.2. Approches analytique et systémique 243
7.1.1.3. Aspects fonctionnels de l'approche systémique 243
7.1.1.4. Le choix de la décomposition systémique 244
7.1.2. La ville en tant que système 245
7.1.2.1. Définition globale 245
7.1.2.2. Fonctions du système urbain 247
7.1.2.3. Matérialisation dans l'espace urbain 247
7.1.2.4. Premier repérage de sous-systèmes 247

7.2. UN CHANGEMENT DE PARADIGME 249
7.2.1. La ville, être urbain à quatre dimensions 250
7.2.1.1. La ville labyrinthe 251
7.2.1.2. Un labyrinthe à quatre dimensions 251
7.2.2. Une citoyenneté en continu temporel 253
7.2.2.1. Nouveaux cadres pour la citoyenneté 253
7.2.2.1. Droit à la ville 254
7.2.3. Un espace public en continu temporel 256
7.2.3.1. Une définition restrictive 256
7.2.3.2. La notion d'espace collectif urbain 256

7.3. DES DONNEES A CREER 259
7.3.1. Un champ d'investigation limité 259
7.3.2. Le choix d'une unité d'espace et de temps 260
7.3.2.1. Un cadre d'étude restreint : la métropole strasbourgeoise 260
7.3.2.2. Physionomie de l'agglomération strasbourgeoise 264
7.3.2.3. Le contexte de la politique de la ville et des politiques de sécurité 265
7.3.3. La recherche de données spécifiques et adaptées 266
7.3.4. Des difficultés de collecte des informations 272

7.4. UNE METHODE 274
7.4.1. Collecte d'une information très diversifiée 274
7.4.1.1. Informations sur l'offre urbaine 274
7.4.1.2. Informations sur le fonctionnement de la ville 275
7.4.1.3. Informations liées à la sécurité et à l'insécurité 275
7.4.2. Nécessité de structurer l'information 278
7.4.3. Exploitations spatiale et temporelle 282
7.4.3.1. Construction 283
7.4.3.2. Des graphiques et des cartes de première approche 283
7.4.3.3. Des cartes et graphiques pour l'analyse 286
7.4.3.4. Des cartes comme révélateurs 286
7.4.3.5. De nouvelles formes de visualisation 297

Conclusion partie I 319

DEUXIEME PARTIE : UN ESPACE TEMPS LIMITE

Introduction 323

Chapitre 1 - LES BORNES DE LA NUIT 325

1.1. BORNES NATURELLES : LE TEMPS DE L'OBSCURITE 327
1.1.1. Obscurité variable 327
1.1.2. Température plus basse 328
1.1.3. Précipitations plus importantes 335
1.1.4. Vents plus faibles 336

1.2. BORNES PHYSIOLOGIQUES : LE TEMPS DU REPOS 339
1.2.1. Rythmes biologiques circadiens 339
1.2.2. Emplois du temps liés 341
1.2.2.1. Temps de sommeil 341
1.2.2.2. Emploi du temps du citadin 342
1.2.2.3. Heures d'endormissement et de réveil 342

1.3. BORNES LEGALES : LE TEMPS DES INTERDITS 345
1.3.1. Les deux nuits du droit pénal 345
1.3.2. Activités professionnelles limitées 347
1.3.2.1. Travail de nuit encadré 347
1.3.2.2. Limitation des chantiers de travaux publics ou privés 349
1.3.2.3. Limitation des activités professionnelles 349
1.3.2.4. Limitation des prestations artistiques sur le domaine public 349
1.3.3. Commerces et services contrôlés 350
1.3.3.1. Horaires de fermeture de commerces 350
1.3.3.2. Horaires de fermeture et d'ouverture des débits de boissons 351
1.3.3.3. Horaire des terrasses réglementés 352
1.3.3.4. Horaires des divertissements et bals 354
1.3.4. Circulation réduite 354
1.3.4.1. Circulation des poids lourds réduite 354

1.3.4.2. Livraisons et trafic aérien interdits 355
1.3.5. Loisirs limités 356
1.3.5.1.Activités de bricolage et jardinage réduites 356
1.3.5.2. Chasse de nuit interdite 356
1.3.5.3. Pêche de nuit interdite 358
1.3.6. Sécurité renforcée 359
1.3.6.1. Bruit ou tapages injurieux ou nocturnes 359
1.3.6.2. Inviolabilité du domicile 361
1.3.6.3. Droit à la légitime défense 363

1.4. BORNES ECONOMIQUES : UN AUTRE ESPACE-COÛTS 364
1.4.1. Un travail mieux payé 364
1.4.2. Des tarifs réduits dans l'énergie et les communications 369
1.4.3. Des tarifs réduits pour le stationnement 373
1.4.4. Des tarifs plus élevés pour les consommations et les entrées 374
1.4.4.1. Des tarifs plus élevés pour les consommations 374
1.4.4.2. Des tarifs plus élevés pour les entrées en discothèques 375
1.4.5.Des tarifs plus élevés pour l'alimentation 375
1.4.6. Des tarifs plus élevés pour les honoraires médicaux 376
1.4.7. Des tarifs plus élevés dans les transports 377
1.4.8. Des tarifs plus élevés dans les services à domicile 378

1.5. BORNES FONCTIONNELLES : UN CREUX 381
1.5.1. Mise en lumière automatique 382
1.5.2. Consommations en chute 383
1.5.3. Communication et médias en baisse 384
1.5.3.1. Diminution du trafic téléphonique 387
1.5.3.2. Nuit des ondes et nuit cathodique 387
1.5.4. Circulation réduite 388
1.5.4.1. Circulation des piétons 388
1.5.4.2. Circulation cycliste 388
1.5.4.3. Circulation routière 389
1.5.4.4. Circulation autoroutière 389
1.5.4.5. Absence de transports en commun 393
1.5.4.6. Activité des taxis ralentie 394
1.5.4.7. Parkings déserts 395
1.5.4.8. Diminution du trafic ferroviaire 395
1.5.4.9. Diminution du trafic fluvial 397
1.5.4.10. Absence de trafic aéroportuaire 397
1.5.5. Fréquentation de services ralentie 398
1.5.6. Nuisances moindres 399
1.5.7. Services d'urgence en alerte 400

Chapitre 2 - DES RYTHMES DANS LA NUIT 407

2.1. RYTHMES CIRCADIENS : LA PULSATION URBAINE 408
2.1.1. La ville respire 408
2.1.2. Des franges aux limites floues 410
2.1.2.1. Crépuscule urbain : la ville ferme 410

2.1.2.2. Aube urbaine : la ville ouvre 410
2.1.3. Des seuils 414
2.1.3.1. La cloche de 22 heures 414
2.1.3.2. La permission de minuit 415
2.1.3.3. Autres seuils 415
2.1.4. Un creux avec ses rythmes propres 415
2.1.4.1. Fréquentation des discothèques 416
2.1.4.2. Fréquentation des bars 416

2.2. RYTHMES CIRCAHEBDOMADAIRES : LE RITE 417
2.2.1. Etablissements de nuit 417
2.2.2. Transports 417
2.2.3. Spectacles 418

2.3. RYTHMES SAISONNIERS 418
2.3.1. La nuit du Nouvel An 419
2.3.2. La fête de la musique 419
2.3.3. Spectacles et animations estivales 419
2.3.4. Le 14 juillet 420
2.3.5. La fête de Noël 420
2.3.6. D'autres nuits 420

2.4. DES RYTHMES PLUS LONGS 423
2.4.1. La nuit du nouveau millénaire 423
2.4.2. La nuit en plein jour 424

2.5. DES ACCIDENTS 425
2.5.1. Les soirs de victoire des équipes de football 425
2.5.2. Les soirs d'élections 425

Chapitre 3 - DES PRESSIONS QUI S'ACCENTUENT 427

3.1. UN OUBLI EFFECTIF 427
3.1.1. Un enjeu électoral mineur 427
3.1.2. La nuit oubliée du développement strasbourgeois 428
3.1.3. Une faible valorisation touristique 429

3.2. STRASBOURG A LA CONQUETE DE SES NUITS 430
3.2.1. Intérêt croissant des médias 430
3.2.2. Sur-représentation symbolique 445
3.2.2.1. Cartes postales 445
3.2.2.2. Cartes de voeux 459
3.2.2.3. Multiplication des sons et lumières 459
3.2.2.4. Développement des nuits thématiques 465
3.2.2.5. La nouvelle folie *Halloween* 469
3.2.2.6. Les 24 heures 469
3.2.3. Progression de la lumière d'agrément 470
3.2.3.1. Mise en place d'une charte lumière 470
3.2.3.2. Multiplication des mises en lumière 470
3.2.3.3. Tentative d'harmonisation de l'éclairage des vitrines 474

3.2.4. Allongement des périodes de transport 477
3.2.4.1. Circulation plus tardive 477
3.2.4.2. Opérations spéciales 477
3.2.4.3. Des réflexions à long terme 478
3.2.5. Développement de l'animation et des services 478
3.2.5.1. Animation nocturne reconnue 478
3.2.5.2. Mise en réseau de l 'économie de la nuit 479
3.2.5.3. Diffusion d'un journal des noctambules 479
3.2.5.4. Augmentation des lieux ouverts de nuit 480
3.2.5.5. Multiplication des nocturnes commerciales 480
3.2.5.6. Développement des services automatiques 24h/24 481
3.2.5.7. Des distributeurs de produits frais et chauds 481

3.3. DES PRESSIONS FORTES 482
3.3.1. Multiplication des demandes 482
3.3.2. Progression des dépassements horaires 487
3.3.3. Augmentation des appels dans les tranches horaires tardives 487

3.4. DES TENSIONS ET DES CONFLITS 488
3.4.1. Violences urbaines : le révélateur du nouvel an 488
3.4.1.1. Les dégradations du réveillon 488
3.4.1.2. Une situation contrastée 492
3.4.1.3. La caisse de résonance médiatique 492
3.4.1.4. De la montée en puissance au service après-vente 497
3.4.1.5. Des explications possibles 497
3.4.1.6. Des conséquences importantes 499
3.4.1.7. La confirmation des années suivantes 503
3.4.2. Nuisances sonores 504
3.4.2.1. Conflits entre établissements de nuit et riverains 505
3.4.2.2. Conflits aéroport et riverains 506
3.4.2.3. Affaires des cyclomoteurs de Barr 507
3.4.3. Pollution lumineuse 507
3.4.3.1. Surenchère lumineuse 507
3.4.3.2. Conflits illuminations-résidents 507
3.4.3.3. Disparitions 50
3.4.4. Développement de la prostitution 503
3.4.4.1. Développement spectaculaire 503
3.4.4.2. Multiplication des conflits 504
3.4.5.3. Zones érogènes mobiles 511
3.4.5. Conflits du travail et outil de pression 512
3.4.5.1. Grève de nuit des médecins 512
3.4.5.2. Grogne des policiers municipaux 513
3.4.5.3. Grève au centre de tri 513
3.4.5.4. Grève des convoyeurs de fonds 513
3.4.5.5. Conflits avec les routiers 514

Chapitre 4 – UNE PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE 519

4.1. ATTENTES FORTES DE LA POPULATION 519

4.2. PREMIERES REPONSES 520
4.2.1. Mesures prises par l'Etat 520
4.2.2. Plan d'action des collectivités 522
4.2.3. Réponse des autres acteurs 524

Conclusion partie II 529

TROISIEME PARTIE : UN SYSTEME SOUS CONTRAINTES

Introduction 535

Chapitre 1 - UNE LIBERTE ENCADREE 537

1.1. UN ESPACE TEMPS MANIPULE PAR LA LUMIERE ET LES MEDIAS 537
1.1.1. Caricature médiatique 539
1.1.2. Relecture par la lumière 543
1.1.2.1. Révélateur de contrastes 543
1.1.2.2. Sur valorisation lumineuse du centre-ville 544
1.1.2.3. Le sommet de Noël 545
1.1.2.4. L'image de carte postale 546

1.2. OFFRE URBAINE REDUITE DANS LE TEMPS 563
1.2.1. Distractions spécialisées assurées 563
1.2.1.1. Lieux de rencontre ouverts 563
1.2.1.2. Spectacles et divertissements privilégiés 571
1.2.2. Protection et sécurité assurées 571
1.2.3. Services de santé garantis 577
1.2.4. Offre culturelle limitée 578
1.2.5. Offre sportive et socio-éducative limitée 583
1.2.6. Offre commerciale très réduite 583
1.2.7. Offre de restauration limitée 584
1.2.8. Culte impossible 585
1.2.9. Offre éducative en sommeil 586
1.2.10. Services publics et administratifs absents 586
1.2.11. Les premiers éléments d'une ville en continu 589
1.2.11.1. Services et industries en continu temporel 589
1.2.11.2. Services d'urgence 593
1.2.11.3. Services en ligne 593
1.2.11.4. Les distributeurs automatiques 594
1.2.12. Des éléments du mobilier urbain 596

1.3. ANIMATION ET OFFRE URBAINE REDUITE DANS L'ESPACE 599
1.3.1. Lieux de nuit concentrés 600
1.3.2. Lieux typés 603

1.4. UN ESPACE PUBLIC REDUIT 604
1.4.1. Des espaces qui restent accessibles 604
1.4.2. Des espaces devenus inaccessibles 604
1.4.3. Un espace public vertical sublimé 607
1.4.4. D'autres espaces intermédiaires investis 607
1.4.5. Quelques espaces publics d'usages très contrastés 608
1.4.6. Une qualité moindre des espaces collectifs 609

1.5. UN ESPACE SPECIALISE A L'ACCES LIMITE 610
1.5.1. Sélection en fonction de la tenue 610
1.5.2. D'autres modes de sélection 613

1.6. TRANSPORT : UNE ACCESSIBILITE LIMITEE 614
1.6.1. Accessibilité interurbaine réduite 619
1.6.1.1. Transport par bus inexistant 619
1.6.1.2. Transport ferroviaire réduit 619
1.6.1.3. Aéroport fermé 620
1.6.2. Accessibilité intra-urbaine très limitée 621
1.6.2.1. Transports publics arrêtés 621
1.6.2.2. Taxis moins nombreux et plus chers 621
1.6.3. Une accessibilité générale réduite 622
1.6.3.1. Temps d'accès allongé 623
1.6.3.2. Un différentiel international-régional 623
1.6.3.3. Un coût augmenté 623
1.6.4. Un archipel d' îlots dans la nuit 623
1.6.4.1. Des enceintes physiques à l'intérieur 624
1.6.4.2. Des quartiers isolés 624
1.6.4.3. Des enceintes spatio-temporelles extérieures 624

1.7. ACTIVITES LIMITES ET EMPLOIS SPECIALISES 629

1.7.1. Individus en temps physiologique et en temps libre 629
1.7.1.1. Insomniaques et somnambules 629
1.7.1.2. Noctambules 630
1.7.2. Individus en temps contraint 630
1.7.2.1. Des emplois dans la sécurité 630
1.7.2.2. Santé 635
1.7.2.3. Industrie 637
1.7.2.4. Distractions 637
1.7.2.5. Approvisionnement 638
1.7.2.6. Urgence et dépannage 638
1.7.2.7. Restauration 639
1.7.2.8. Transports 639
1.7.2.9. Nettoyage 639
1.7.2.10 De nouvelles pistes 639
1.7.3. Les acteurs du monde animal 640

Chapitre 2 - INSECURITE RELATIVE 645

2.1. LE CONTEXTE GENERAL DE LA DELINQUANCE DANS LA ZONE DE SECURITE PUBLIQUE 645
2.1.1. Diminution de la délinquance générale 645
2.1.2.1. Structure de la délinquance 646
2.1.2.2. Première sectorisation de la délinquance 646
2.1.2.3. Rythmes et saisonnalités de la délinquance 647
2.1.2. Augmentation de la délinquance de voie publique 648
2.1.3. Explosion des violences urbaines 648
2.1.3.1. Incendies de véhicules à Strasbourg 649
2.1.3.2. Saisonnalités des incendies de voitures 649
2.1.3.3. sectorisation des feux de voitures 650
2.1.4. Autres dégradations 650
2.1.5. Autres actes délictueux 651

2.2. MORTALITE NOCTURNE RELATIVEMENT FAIBLE 652

2.3.DELINQUANCE MOINS IMPORTANTE QU'EN JOURNEE 653
2.3.1. Vols à mains armées 654
2.3.2. Vols à la roulotte 655
2.3.3. Vols de véhicules automobiles 655
2.3.4. Vols avec violences physiques 656
2.3.5. Dégradations diverses 656
2.3.6. Agressions 657

2.4.INCIVILITES SUR LES MARGES TEMPORELLES 658
2.4.1. Nuisances et tapages nocturnes 658
2.4.2. Incidents dans les transports en commun en soirée 659
2.4.3. Dégradations nocturnes 665
2.4.4. Incidents relevés par les correspondants de nuit 666

2.5.CAMBRIOLAGES NOCTURNE ET CAMBRIOLAGES DIURNES 666
2.5.1. Cambriolages d'habitations en journées 667
2.5.2. Cambriolages d'établissements de nuit 667

2.6. VIOLENCES URBAINES SUR LES MARGES 667
2.6.1. Une violence centrée sur le début de nuit 668
2.6.2. Une comparaison nationale 669
2.6.2.1. Fluctuations horaires 669
2.6.2.2. Différences en fonction des alternances saisonnières nuit-jour 669
2.6.2.3. Fluctuations horaires en fonction de la nature des victimes 670
2.6.3. Des comparaisons internationales 670
2.6.3.1. Rythmes circadiens de la délinquance constatée à Newcastle 671
2.6.3.2. Rythmes circadiens de la délinquance constatée à New-York 671
2.6.4. Des violences urbaines localisées en périphérie 672

2.7. INSECURITE ROUTIERE RELATIVE 677
2.7.1. Accidents mortels sur le réseau routier 677
2.7.2. Accidents diurnes sur les voies rapides urbaines 677
2.7.3. Accidents diurnes hors de la ville 678
2.7.4. Accidents en milieu urbain 679

2.8. AUTRES VIOLENCES ET ACCIDENTS 680
2.8.1. Suicides 680
2.8.2. Autres accidents 682

Chapitre 3 - LA NUIT, UN ESPACE-TEMPS PARTICULIER A MODELISER 689

3.1. LES CARACTERISTIQUES D'UN FRONT PIONNIER 689
3.1.1. Un espace en friche qui reste à explorer 690
3.1.1.1. Accessibilité limitée 691
3.1.1.2. Caricature de la société 691
3.1.1.3. Un territoire difficile à contrôler 692
3.1.1.4. Des figures classiques 693
3.1.2. Une conquête progressive 694
3.1.3. Des discontinuités 695
3.1.3.1. Une progression inégale dans le temps 695
3.1.3. 2.Une progression inégale dans l'espace 696
3.2.3.3. Une nouvelles géographie 696
3.1.4. Des conflits sur la ligne de front 701
3.1.4.1.Conflits entre la ville circadienne et la ville en continu 701
3.1.4.2. Conflits entre la ville circadienne et la ville qui s'amuse au centre-ville 702
3.1.4.3. Violences urbaines dans les quartiers périphériques 702
3.1.5. Conséquences : des désynchronisations spatio-temporelles 705
3.1.5.1. Des tensions sur les marges 706
3.1.5.2. Des services et des réponses mal adaptés 709

3.2. VERS UNE MODELISATION 715
3.2.1. Contraintes d'accessibilité à la nuit liées à l'individu 716
3.2.2. Contraintes d'accessibilité liées à la ville 717

Chapitre 4. RETOUR AUX HYPOTHESES DE TRAVAIL 721

4.1. COLONISATION PROGRESSIVE DE LA NUIT URBAINE 722

4.2. LIBERTE ENCADREE ET INSECURITE RELATIVE 722
4.2.1. Liberté encadrée 722
4.2.2. Insécurité relative 725

4.3. FONCTIONS DE LA VILLE : UN SYSTEME URBAIN AMPUTE 726

4.4. DROIT A LA VILLE : UNE CITOYENNETE DISCONTINUE 727

Conclusion partie III 729

CONCLUSION GENERALE 730
BIBLIOGRAPHIE .....
ANNEXES .....

TABLE DES FIGURES

TABLE DES FIGURES

Partie I - LA NUIT URBAINE, UN ESPACE-TEMPS A REPENSER

Figure I.1 Schéma logique de la démarche 15
Figure I.2 Couverture d'un ouvrage pour enfant 41
Figure I.3 Durée des séances publiques du Sénat depuis 1996 57
Figure I.4 La Bibliothèque idéale d'un voyageur insomniaque 67
Figure I.5 Grandes dates de la Police Nationale 103
Figure I.6 Mutations qui affectent les temps et les territoires 119
Figure I.7 Temps de travail et structure du temps de travail en Europe I30
Figure I.8 Travail de nuit dans les service public en pourcentage 131
Figure I.9 La travail de nuit I32
Figure I.10 Services automatiques en continu 135
Figure I.11 Distributeurs automatiques 139
Figure I.12 Quelques oasis de temps continu dans la monde 141
Figure I.13 Cartes postales de villes la nuit 147
Figure I.14 Plymouth by Night 149
Figure I.15 La terre vue du ciel, l'Europe I71
Figure I.16 Tableau « Usages de la ville la nuit » 176
Figure I.I7 Les notions d'espace-temps 200
Figure I.18 Evolution de la criminalité constatée en France de 1998 à 1997 222
Figure I.19 Evolution des quatre grandes catégories d'infractions 222
Figure I.20 Les degrés de violence urbaine 225
Figure I.21 Faits de violences dans les départements sensibles 226
Figure I.22 Evolution des faits de violences urbaines dans les départementssensibles 227
Figure I.23 Criminalité et sentiment d'insécurité 230
Figure I.24 ... Schéma d'apparition des barrières dans la ville 235
Figure I.25 Des structures différenciées 248
Figure I.26 Le Droit à la ville 255
Figure I.27 Espaces collectifs urbains 258
Figure I.28 Communauté Urbaine de Strasbourg 261
Figure I.29 Agglomération de Strasbourg – carte de repérage 267
Figure I.30 Population de l'agglomération strasbourgeoise 271
Figure I.31 Agglomération de Strasbourg, répartition densitaire 269
Figure I.32 Informations sur l'offre urbaine 275
Figure I.33 Informations sur les bornes de la nuit 276
Figure I.34 Information sur les bornes économiques de la nuit 277
Figure I.35 Informations sur l'insécurité 278
Figure I.36 Exemple de tableau d'information brute 278
Figure I.37 Tableau origine 281
Figure I.38 Représentation cartographique : schéma d'organisation des données 279
Figure I.39 Tableau avec codage 282
Figure I.40 Courses taxi sur 24 heures, Histogramme horaires 284
Figure I.41 Courses taxi sur 24 heures, radars horaire 284
Figure I.42 Courses en taxi total 287
Figure I.43 Courses en taxis par tranches horaires 289
Figure I.44 Courses taxi espace nocturne 291
Figure I.45 Courses taxi espace diurne 293

Figure I.46 Animation – bars 295
Figure I.47 Courses taxi ellipse standard, Total des courses / espace nocturne / espace diurne 299
Figure I.48 Courses taxi ellipse standard 301
Figure I.49 Courses taxis distance au centre total 303
Figure I.50 Courses taxi graphique distance au centre par tranche horaire 305
Figure I.51 Courses taxi carroyage de 14 h à 15 heures 307
Figure I.52 Courses taxis carroyage par tranche horaire 309
Figure I.53 Courses taxis de 14h à 15 h interpollations 2D 311
Figure I.54 Courses taxis interpollation, représentation 3D 313
Figure I.55 Courses taxis total, transformation cartographique de poids 315
Figure I.56 Courses taxis par tranche horaire, transformation cartographique de poids 317

Partie II – UN ESPACE-TEMPS LIMITE

Figure II.1 Bornage temporel de la nuit urbaine 320
Figure II.2 Un jour sur la terre 323
Figure II.3 Les temps variables de la nuit (le jour) 325
Figure II.4 Les temps variables de la nuit (la nuit) 327
Figure II.5 Evolution de l'heure d'été 322
Figure II.6 Bornes naturelles, températures 322
Figure II.7 Bornes naturelles, précipitations 329
Figure II.8 Bornes naturelles, vent 330
Figure II.9 Bornes naturelles, radar 331
Figure II.10 Durée moyenne du sommeil 335
Figure II.11 La journée des actifs citadins de 18 à 64 ans 336
Figure II.12 Horaires de lever et de coucher dans les maisons de retraite 338
Figure II.13 Horaires de lever et de coucher dans les couvents 338
Figure II.14 Autorisation d'ouverture tardive 346
Figure II.15 Bornes légales 359
Figure II.16 Bornes économiques, Evolution indicée 365
Figure II.17 Le prix de l'électricité 364
Figure II.18 Tarif horaire du téléphone 363
Figure II.19 Tarif horaire de l'Internet 367
Figure II.20 Tarif horaire de l'Internet, évolution indicée 367
Figure II.21 Prix d'entrée en discothèque, évolution indicée 369
Figure II.22 Comparatif de prix alimentaires 370
Figure II.23 Majoration des honoraires médicaux 371
Figure II.24 Coût des consultations médicales 371
Figure II.25 Prix des taxi 372
Figure II.26 Prix du dépannage et de la fourrière 372
Figure II.27 Prix des ambulances 372
Figure II.28 Coût d'intervention d'un installateur sanitaire 373
Figure II.29 Coût de services à domicile 373
Figure II.30 Jour et Non–Jour 375
Figure II.31 .. Edifices et sites illuminés 377
Figure II.32 Bornes fonctionnelles, consommation 379
Figure II.33 Bornes fonctionnelles, consommation 378

Figure II.34 Bornes fonctionnelles, circulation vélo 383
Figure II.35 Bornes fonctionnelles, circulation routière 384
Figure II.36 Mesure du trafic autoroutier, voitures journalier 385
Figure II.37 Bornes fonctionnelles, circulation autoroute 387
Figure II.38 Bornes fonctionnelles, circulation tramways 388
Figure II.39 Fréquence des tramways 388
Figure II.40 Bornes fonctionnelles, appels et courses taxi 389
Figure II.41 Bornes fonctionnelles, fréquentation parking 390
Figure II.42 Fréquence des trains 390
Figure II.43 Arrivée des trains 390
Figure II.44 Bornes fonctionnelles, aéroport 391
Figure II.45 Trafic de l'aéroport de Strasbourg 392
Figure II.46 Bornes fonctionnelles, fréquentation de services 393
Figure II.47 Niveaux sonores leq mesurés au 15 rue des Francs Bourgeois 394
Figure II.48 Appels 17 nécessitant une intervention 395
Figure II.49 Heures d'admission des malades aux urgences 396
Figure II.50 Limites temporelles de la nuit urbaine 397
Figure II.50.bis - Strasbourg ferme 399
Figure II.51 Strasbourg ferme 405
Figure II.52 La ville ferme 407
Figure II.53 La ville ouvre 408
Figure II.54 Nombre d'entrées par semaine 411
Figure II.55 Nombre d'appels taxi 412
Figure II.56 Terrasses 415
Figure II.57 Projet de fête de la nuit à Strasbourg 422
Figure II.58 Bars de nuit à Strasbourg 423
Figure II.59 La nuit dans la presse régionale 427
Figure II.60 Images médiatiques de la nuit strasbourgeoise 428
Figure II.61 DHL : la nuit, le bruit nuit 429
Figure II.62 Les nuits de la discorde 431
Figure II.63 Nuit chaude au Neuhof 433
Figure II.64 La prostitution interdite de stationnement 435
Figure II.65 Les nuits sauves 437
Figure II.66 L'alcool, la nuit, la fête… le drame 439
Figure II.67 Les plumes de la nuit 441
Figure II.68 Sous les projecteurs 443
Figure II.69 Bus de nuit 445
Figure II.70 SOS sans–abri : un peu de soleil dans la nuit 447
Figure II.71 Des massages très spéciaux 449
Figure II.72 3000 m^2 d'entrepôts détruits 451
Figure II.73 Carte de vœux d'institutions strasbourgeoises 455
Figure II.74 Sons et lumières 457
Figure II.75 Nuits culturelles 459
Figure II.76 Nuits du sport 463
Figure II.77 Quelques monuments illuminés dans la nuit strasbourgeoise 467
Figure II.78 Nocturnes commerciales 475
Figure II.79 Distributeurs de boissons 478
Figure II.80 Etablissements bénéficiant d'une ouverture tardive 480
Figure II.81 Carte autorisation ouverture tardive 481
FigureII.82 Comparatif des incidents du réveillon 484

Figure II.83 Feux de voitures recensés en 1997 484
Figure II.84 Les retombées du Nouvel An dans la presse nationale 487
Figure II.85 Localisation des plaintes 1996–1997 498
Figure II.86 Images du conflit entre riverains de l'aéroport et le transporteur DHL 501
FigureII.87 Conflits en périphérie 509
Figure II.88 Conflits au centre–ville 510
Figure II.89 Conflits le long des axes 510
Figure II.90 Conflits en banlieues 511
Figure II.91 Les campagnes anti–bruit de la ville 519
Figure II.92 Des pressions sur la nuit urbaine 525

Partie III – UN SYSTEME SOUS CONTRAINTES

Figure III.1 Schéma logique d'apparition de barrières 539
Figure III.2 Première esquisse d'un schéma d'apparition des barrières 541
Figure III.3 Lumières 547
Figure III.4 Lumières – Lieux éclairés 549
Figure III.5 Distance au centre 551
Figure III.6 Illuminations de Noël 553
Figure III.7 Illuminations de Noël, cartographie 555
Figure III.8 Le paradoxe strasbourgeois 557
Figure III.9 Cartes postales de nuit les plus vendues 559
Figure III.10 Espace des représentations 561
Figure III.11 Système d'offre urbaine amputé 565
Figure III.12 Quelques lieux de nuit 567
Figure III.14 Lieux en taux internes 569
Figure III.13 Lieux de loisirs et distractions ouverts 564
Figure III.15 Lieux de culture 573
Figure III.16 Lieux effectifs 575
Figure III.17 Santé, effectifs 581
Figure III.18 Principaux équipements culturels 578
Figure III.19 Séances de cinéma 580
Figure III.20 Horaires d'ouverture de quelques salles de gymnastique 583
Figure III.21 Commerces alimentaires effectifs 587
Figure III.22 Animation industrie 591
Figure III.23 Heure de diffusion des médias installés à Strasbourg 590
Figure III.24 Services en ligne 593
Figure III.25 Services automatiques en continu 597
Figure III.26 Offre urbaine limitée 599
Figure III.27 Animation bars, cartographie horaire 601
Figure III.28 Animation restaurants, cartographie horaire 605
Figure III.29 Lieux du sommeil 611
Figure III.30 Lieux– transports interurbains 613
Figure III.31 Espaces collectifs ségrégés 614
Figure III.32 Système de mobilité amputé 615
Figure III.33 Les portes de la ville 617
Figure III.34 Lieux transports interurbains 616
Figure III.35 Lieu transport intra-urbain 617
Figure III.36 Arrivée et départ des bus en gare routière de Strasbourg 619

Figure III.37 Arrivée des trains en gare de Strasbourg 620
Figure III.38 Départ des trains de la gare de Strasbourg 620
Figure III.39 Arrivée des vols extrêmes en semaine 620
Figure III.40 Circulation des transports en commun 621
Figure III.41 Données sur les taxis strasbourgeois 621
Figure III.42 Stations taxi 622
Figure III.43 Déplacements limités 622
Figure III.44 Durée de l'interruption de trafic (départ) 623
Figure III.45 Durée de l'interruption de trafic (arrivée) 623
Figure III.46 La figure de l'archipel nocturne 626
Figure III.47 Espace des pratiques 627
Figure III.48 Travail de nuit 631
Figure III.49 Hommes, effectifs 633
Figure III.50 Personnels des hôpitaux de Strasbourg, un jeudi de novembre 635
Figure III.51 Personnel employé par l'Hôpital civil par tranche horaire 636
Figure III.52 Principales entreprises industrielles employant des salariés la nuit 637
Figure III.53 Employés dans des lieux de loisirs 638
Figure III.54 Heures d'ouverture (du lundi au samedi) 638
Figure III.55 Services d'urgence 639
Figure III.56 Personnel des restaurants 639
Figure III.57 Contraintes liées à la ville 643
Figure III.58 Structure de la délinquance constatée 646
Figure III.59 Délinquance mensuelle constatée 647
Figure III.60 Sectorisation des vols avec violence 648
Figure III.61 Feux de voitures en 1997 649
Figure III.62 Sectorisation des incendies de voitures 650
Figure III.63 Intervention des pompiers 651
Figure III.64 Trafic de stupéfiants 651
Figure III.65 Décès naissances par tranches horaires 653
Figure III.66 Délinquance de voie publique horaire 653
Figure III.67 Délinquance de voie publique 654
Figure III.68 Vols à mains armées 654
Figure III.69 Vols à la roulotte 655
Figure III.70 Vols de véhicules automobiles 655
Figure III.71 Vols avec violences physiques 656
Figure III.72 Dégradations diverses 656
Figure III.74 Dégradations diverses 658
Figure III.75 Incivilités, nuisances olfactives – radars 663
Figure III.76 Incidents dans les transports publics 674
Figure III.76a Agression avant guerre 661
Figure III.77 Dégradation du mobilier urbain 665
Figure III.78 Cambriolages d'habitations par tranches horaires en 1998 667
Figure III.79 Incidents 668
Figure III.80 Violences urbaines (en %) 668
Figure III.81 Délinquance constatée à Newcastle 671
Figure III.82 Délinquance constatée à New-York 672
Figure III.83 Incendies de véhicules, d'abribus, de poubelles, de gloriettes 673
Figure III.84 Feux de véhicules 675
Figure III.85 Incidents – pourcentages 677
Figure III.86 Accidents de circulation sur les voies rapides urbaines 678

Figure III.87 Accidents sur Strasbourg-Campagne en 1997 (hors autoroute) 679
Figure III.88 Accidents sur Strasbourg-Campagne en 1997 (hors autoroute) 679
Figure III.89 Accidents de la circulation dans la Communauté urbaine en 1997 680
Figure III.90 Interventions pour tentatives de suicide (horaire) 681
Figure III.91 Interventions pour tentatives de suicide 681
Figure III.92 Incidents 683
Figure III.93 Pathologie alcoolique aux urgences 682
Figure III.94 Insécurités urbaines 685
Figure III.95 Un front pionnier spatial 697
Figure III.96 Les quatre villes 699
Figure III.97 Tensions sur la ville et sur l'espace 703
Figure III.98 Voitures incendiées en 1998 dans l'agglomération strasbourgeoise 707
Figure III.99 Tension sur l'homme dans la ville 711
Figure III.100 Tensions sur la société urbaine 713
Figure III.101 Schéma d'opportunité dans la ville la nuit 719
Figure III.102 La nuit urbaine 723

CONCLUSION GENERALE

Figure IV.1 La ville d'hier 736
Figure IV.2 La ville d'aujourd'hui 737
Figure IV.3 Evolution de la nuit urbaine 738
Figure IV.4 Banalisation de la nuit 738
Figure IV.5 Autonomisation 739
Figure IV.6 Explosion 740
Figure IV.7 Harmonisation 740

AVANT-PROPOS

La géographie n'est pas une connaissance facile et le voyage se conquiert. Il faut d'abord fendre les mots du monde, oser aller voir ailleurs. Il y a des mots interdits qui empêchent que des espaces soient vus.

Jean Paul DOLLE, *Fureurs de villes*[1]

Merci à l'ami philosophe J.-P. DOLLE. Ces quelques mots volés me conviennent bien et ont contribué à éclairer la nuit urbaine d'un jour nouveau.

L'enfant que j'étais avait peur du noir. La cave avait dû longtemps ressembler à une caverne peuplée d'animaux étranges et de monstres. Mais la nuit m'intriguait, m'attirait. L'ombre et la lumière des nuits lorraines. J'ai grandi dans cette région sidérurgique où le ciel nocturne était rouge des derniers feux du métal en fusion des laminoirs. Dans la famille, on dormait peu, se levant aux aurores. Lire en cachette le soir sous les draps à la lueur de la lampe de poche et avoir le droit de se réveiller à l'aube le lendemain matin avec les adultes : cet honneur avait le goût étrange d'une victoire permanente sur les ténèbres et sur la nuit. En profiter pour faire ses devoirs d'écolier, abandonnés depuis la veille.

Adolescent, c'est à la montagne et sur les plages de l'Atlantique que j'ai découvert la nuit, premier rendez-vous avec les étoiles et les mystères de la voûte céleste. Passées les premières nuits blanches, quelques vieilles bandes dessinées du nocturne *Batman* dans le sublime décor de *Gotham City* et l'avalanche des vieux films noirs américains ont contribué à renforcer mon étrange attraction. HAWKS, WALSH, HUSTON, PREMINGER ont marqué à jamais la relation ambiguë entre la ville, la nuit et le crime et composé dans mon esprit un univers de noires cités peuplées de sombres personnages que l'on appréhende si bien au fond des salles obscures. Plus tard, à Nancy, l'étudiant qui se nourrissait le jour des travaux des chercheurs de l'Ecole de Chicago se débattait la nuit avec une liberté nouvelle. Je prenais enfin contact avec la nuit urbaine, ses bars, ses discothèques, ses rites.

---

[1] DOLLE J.-P., 1990, *Fureurs de Villes*, Grasset, 236 p.

Cependant, la vraie rencontre de l'apprenti géographe avec la nuit urbaine remonte à un voyage à *New York* au début des années 90. Impression étrange. Le touriste découvre pour la première fois un espace urbain déjà parcouru en songe ou par procuration dans la peau de dizaines de flics, bandits et autres héros télévisés. Besoin de rencontres, de contacts avec des êtres charnels. Casser le rêve, échapper au virtuel pour s'ancrer dans la réalité, une autre réalité, celle de la métropole américaine. Attiré par les lumières des publicités géantes et des néons, enivré par la débauche de couleurs, « l'homme papillon » s'étourdit, perd ses repères. Quitter l'hôtel et sortir dans la rue, se rapprocher des sirènes qui transpercent la nuit urbaine et dressent un paysage sonore unique. *New-York*, *Times Square*, 4 heures un matin froid de mars. Premiers pas dans les rues de *Big Apple*. Oublier le décalage horaire et poser les premiers jalons de futures randonnées sur les trottoirs de la nouvelle Babylone. Exotisme et dépaysement garantis. Une ville sans limites, en équilibre instable. Paradoxe vivant. On l'annonce en faillite et sa bourse pilote le monde. On attend une cité du XXIe siècle et on découvre les trottoirs défoncés d'une métropole du tiers monde. On cherche les dégradations, les tags et on trouve un métro propret et des américains disciplinés. On pense *melting-pot* et l'on découvre la ségrégation. On baragouine américain et l'on est parfois surpris d'entendre parler français. On tente de se réchauffer et l'on oublie l'heure pour se réfugier dans un commerce. Une fois à l'intérieur, coincé entre deux rayons, on s'étonne à peine. Il est nuit, mais tout est ouvert. La réalité nous a rejoint, nouvelle banalité. Dans l'espace imposé de la nuit new-yorkaise, je n'ai pas échappé aux standards imposés du mythe : les Music-Hall de *Broadway*, les boîtes de jazz de *Greenwich Village* et les lumières du *Limelight*. Depuis, la fascination pour la moderne Babylone, cette cité « qui ne dort jamais », ne s'est jamais démentie.

Quand j'ai rejoint Strasbourg, il y avait longtemps déjà que les lumières de la ville avaient tué la magie de la nuit, créant un voile entre les hommes et les étoiles, le poids du quotidien et les mystères de la voie lactée. Encore étourdi, éphémère prisonnier d'une capitale qui « baille *Night* », ce sont d'autres points, d'autres frontières qui retinrent mon attention. Des travaux de maîtrise sur l'abolition des frontières étatiques[2], un mémoire de DEA consacré aux barrières urbaines[3] qui me rendit attentif aux rythmes et aux temps de la ville, un emploi à responsabilité dans le développement économique qui ne laissait guère que les soirées comme terrain d'aventure ainsi - je l'avoue - qu'un goût certain pour les sorties nocturnes m'ont jeté

[2] GWIAZDZINSKI L., 1989, *Une première approche de l'organisation interurbaine d'un espace transfrontalier : Le Fossé rhénan*, Mémoire de maîtrise, Université Louis Pasteur, 229 p.

pour longtemps dans les bras de la nuit. Restait à convaincre mes professeurs de m'autoriser à poser officiellement les premiers jalons d'un travail universitaire sur la nuit urbaine. Ils acceptèrent sans problème, à ma grande surprise. Qu'ils en soient remerciés. Un détour par les bibliothèques confirma l'impression de départ : la nuit urbaine restait en friche. L'aventurier qui sommeille en chaque géographe eut vite fait de transformer ce projet de recherche en épopée et d'idéaliser la nuit comme la dernière frontière.

Depuis cette époque, l'actualité m'a souvent rattrapé, confirmant l'impression de départ : la nuit espace-temps insuffisamment investi par les chercheurs, les édiles et les aménageurs est soumis à des pressions de plus en plus fortes. Je suis retourné à *New-York* multipliant les rencontres avec les plus hautes autorités des transports ou de la Police comme en 1998 avant que les délégations françaises se succèdent à *New-York* pour comprendre les raisons du miracle GIULIANI et de la désormais fameuse « tolérance 0 »[4]. J'ai pu travailler à Seattle, Kansas City ou Washington[5], y découvrir les « couvre-feux pour adolescents » avant qu'ils ne déferlent sur la France. Par la suite, j'ai pu comparer la nuit américaine avec les nuits d'autres villes européennes comme Newcastle en Angleterre où le contrôle technologique de la nuit, les caméras et les méthodes de biométrie ne faisaient qu'anticiper l'évolution française[6].

A Strasbourg, plus qu'ailleurs peut-être, les tensions et conflits nocturnes se sont multipliés au cours des dernières années. Directeur adjoint de l'Agence de développement du Bas-Rhin (ADIRA), j'ai été particulièrement affecté par l'abandon du projet d'implantation du transporteur DHL sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour des questions de nuisances liées aux vols nocturnes. C'est en observateur attentif que j'ai suivi la progression des violences urbaines dans certains quartiers de la capitale alsacienne. Avec d'autres, j'ai dénoncé le battage médiatique qui accompagne les « nuits chaudes » de la Saint-Sylvestre et leur triste cortège de cabines téléphoniques détruites et de voitures incendiées[7]. Comme beaucoup de Strasbourgeois, j'apprécie les efforts faits pour donner une identité nocturne à la

---

[3] GWIAZDZINSKI L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, Mémoire de DEA, Université Louis Pasteur, Srasbour I, 230 p.
[4] GWIAZDZINSKI L., « La nuit américaine », *Revue d'études anglophones Sources*, Centre d'étude et de la recherche sur la culture européenne, Université d'Orléans, septembre 2000, pp. 134-148
[5] Invité du Gouvernement américain en mai 1998 dans le cadre de l'*International Visitor Program*
[6] BRETON P., GWIAZDZINSKI L., « Strasbourg, capitale de la technologie sécuritaire ? » *Le Monde*, 28 janvier 2000
[7] GWIAZDZINSKI L., « La ville, un enjeu pour la démocratie », *La Tribune*, 15 janvier 1996 ; « Violences urbaines et représentations », *Hommes et Migrations*, n° 1209, septembre-octobre 1997, pp. 101-107 ; « Désordres à Strasbourg », *L'Evènement du Jeudi*, février 1998 ; « Drôle de réveillon », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 janvier 1998 ; « Bonne année », *l'Alsace*, 10 janvier 1998

cité en développant les mises en lumière de bâtiments et je me suis réjoui quand pour la première fois, un édifice périphérique important fut mis en lumière[8]. Le développement progressif des lieux de nuit, la multiplication des terrasses ouvertes en nocturne n'ont pas fait que des heureux. Les nuisances sonores sont régulièrement dénoncées et le nouvel arrêté municipal de l'été 1998, s'est fait plus restrictif.

C'est avec plaisir qu'en 1998, j'ai accepté la proposition de la Compagnie des Transports Strasbourgeois, de participer en tant « qu'expert de la nuit », à la mise en place et au suivi d'une opération pilote sur plusieurs quartiers de la ville : l'implantation d'une équipe de correspondants de nuit pour répondre à la montée de l'insécurité. Difficile de refuser une telle offre quand on a longtemps réclamé « *qu'on occupe et peuple l'espace urbain face aux peurs et autres crispations sécuritaires* [9] ».

Membre depuis 1998 du réseau européen de développement local EUREXTER et chercheur au Laboratoire Image et Villes de l'Université Louis Pasteur j'ai répondu avec J.-Y. BOULIN, chercheur au CNRS (IRIS, Université Paris Dauphine), P. DOMMERGUES, Professeur des universités et Directeur de l'Ecole Française d'Excellence Territoriale et nos partenaires allemands, français et italiens à l'appel à proposition de la DATAR pour le programme de prospective 1999-2002. Retenu dans le groupe « Temps et territoires » qui a pour objectif « d'imaginer de nouvelles façons d'habiter le temps[10] », je participe depuis fin 1999 aux travaux thématiques et territoriaux[11] et contribue à animer le débat sur « la ville en continu temporel », « la nuit urbaine[12] » et les aspects construction de bases de données spatio-temporelles et de représentations cartographiques.

En mars 2001, mes amis n'ont pas été surpris en parcourant le programme de la liste AIR pour les élections Municipales de Strasbourg qui proposait une approche de la sécurité basée sur la présence humaine[13] : peupler la soirée et la nuit strasbourgeoise en maintenant ouverts plus tardivement services publics (commissariats, centres socio-culturels…) et commerces afin de créer les conditions d'un encadrement social naturel ; étendre l'expérience des « correspondants de nuit » à toute la ville ; développer un réseaux de bus de nuit pour de

---

[8] La Tour SCHWAB, cité de l'ILL à la Robertsau.
[9] GWIAZDZINSKI L., printemps 1996, « Nocturnes urbains », *Saisons d'Alsace* n°131, p. 96.
[10] *Groupe 6 :Ttemps et territoires*, Programme prospective 2000-2002 de la DATAR, 23 février 2000, p 10
[11] « Construire une politique de mobilité », *Compte-rendu de l'atelier de Belfort*, 26 et 27 octobre 2000, DATAR, AFET, Conseil général du Territoire de Belfort, 86 p.
[12] GWIAZDZINSKI L., « Explorer la ville, explorer la nuit », intervention au Séminaire « Temps et culture » du groupe de prospective *« Temps et territoires » de la DATAR*, DATAR, Paris, 30 mars 2001

desservir les zones d'activités, les cités universitaires et les espaces de loisirs du centre et de la périphérie ou mettre en place des services publics ouverts en continu dans tous les quartiers ».

Directeur depuis juin 2001 de la Maison du temps et de la mobilité à Belfort, c'est là que j'essaie avec le soutien de la DATAR, du Conseil général, de la DDE, de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard et de nombreux partenaires locaux, de développer une approche temporelle de la ville et de la société, voire d'expérimenter de nouveaux systèmes de transport en soirée. Chef de projet sur les mobilités nocturnes pour l'Institut pour la Ville en Mouvement, j'ai pu commencer à explorer les nuits de quelques métropoles européennes comme Paris, Thessalonique ou Sarajevo.

La boucle aurait pu être bouclée. Restait encore à prendre le recul nécessaire, affiner ma problématique pour investir la nuit urbaine et tenter de finaliser mes travaux dans le cadre de ma thèse de doctorat. Malheureusement, plus ma connaissance de l'espace nocturne urbain augmentait, plus le mystère s'épaississait, plus les contradictions devenaient flagrantes et la complexité des questions difficiles à appréhender.

Aborder cet espace-temps, c'est envisager la ville autant à travers l'urbanisme qu'à travers le citadin, c'est tenter de prendre en compte toutes les pratiques, tous les rapports entre une ville et ses usagers, tous les filtres qui s'interposent entre l'individu et son environnement. Le sujet est vaste, nos ambitions bien plus modestes. Faisant nôtre une pensée de E. MORIN[14] « Tout progrès de la science s'opère nécessairement par la brisure et la rupture des systèmes clos, qui ne possèdent pas en eux l'aptitude au dépassement », le propos s'enrichira donc naturellement des travaux de disciplines aux champs conceptuels et aux systèmes de pensée aussi divers que la sociologie, l'anthropologie, l'ethnologie, la psychologie, le droit, l'histoire, l'économie ou l'architecture.

Le sujet est complexe car croisant plusieurs champs d'étude qui sont autant d'enjeux actuels : la ville, le temps et la sécurité :

---

[13] *Une ville pour tous*, Extrait du programme de la liste AIR pour les élections municipales de Strasbourg, février 2001
[14] MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF, 158 p.

- « Ne pas essayer trop tôt de trouver une définition de la ville ; c'est beaucoup trop gros. On a toutes les chances de se tromper[15] », avait prévenu G. PEREC.

- Le temps, c'est peut-être SAINT-AUGUSTIN qui a le plus brutalement affirmé son inaccessibilité dans le livre XI de ses *Confessions* : « Qu'est-ce que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais, mais si on me le demande et que je veux l'expliquer, je ne le sais plus[16] ».

- Quant à la « sécurité » ou plutôt la « sûreté » pour s'en tenir à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme[17], notre époque semble se caractériser par un recours permanent à cette notion qui était encore au cœur de la campagne présidentielle du printemps 2002.

Partant des connaissances actuelles sur la structure matérielle et sociale de la ville, notre analyse visera à la définition d'un schéma d'organisation de la ville la nuit. L'approche envisagée se veut universelle. La littérature occidentale consultée, une pratique personnelle des espaces urbains limitée aux villes européennes ou nord-américaines, et le prisme déformant de ma culture française auront sans doute raison de cette approche globale. Prisonnier de ces contraintes, mon champ d'investigation se restreindra aux seules villes occidentales. Tout naturellement, cette recherche s'appuiera sur Strasbourg.

Mon propos doit beaucoup à certains chercheurs dont les travaux ont permis de baliser les chemins de la connaissance sur les rapports de l'homme à l'espace en général, et à la ville en particulier. Ce modeste essai ne se veut pas encyclopédique. Mes lectures n'ont nullement la prétention de l'exhaustivité. Certains auteurs ont été privilégiés et m'ont servi de guides. Leurs analyses ont su me séduire. La problématique adoptée, le contenu de cette thèse leur doit beaucoup. D'autres sans doute auraient mérité meilleure place. D'autres enfin restent à découvrir...

---

[15] PEREC G., 1974, *Espèces d'espaces,* Galilée, p. 85.
[16] SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, XI, 14
[17] « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », Article 3 de la déclaration *Universelle des Droits de l'Homme*, 1948

INTRODUCTION GENERALE

« La fin n'est pas ce qui facilite : elle ne se trouve pas dans les travaux du jour : on l'appréhende dans la nuit du labyrinthe »

Georges BATAILLE

Selon la Genèse, l'obscurité a précédé le jour. Dieu dit : « Que la lumière soit et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière des ténèbres. Dieu appela la lumière « jour » et les ténèbres « nuit ». Il y eut un soir et il y eut un matin ».

■ *La nuit : un espace-temps oublié*

Comme l'organisme humain, la ville a une existence rythmée par cette alternance jour-nuit. On connaît, on étudie la ville diurne, mais on oublie souvent la ville nocturne. Dans nos régions où le "non-jour" atteint en hiver les deux tiers d'une journée, il doit bien y avoir une vie après le jour. La littérature scientifique reste bien muette sur la nuit urbaine. Cette étrange amnésie touche également les édiles, urbanistes, aménageurs ou techniciens des collectivités. La ville, privée de la moitié de son existence, comme amputée, semble livrée aux seuls poètes et artistes noctambules.

■ *La nuit : un espace-temps à explorer*

Si l'on souhaite comprendre ce qui se passe, on peut difficilement se contenter du flot d'images souvent contradictoires qui surgissent quand on songe à la nuit. Ce ne sont là que des reflets trop vagues pour être précisés dans l'espace ou dans le temps. Au-delà des peurs et des fantasmes, que deviennent nos agglomérations, passée l'agitation de la journée ? La nuit urbaine contemporaine est-elle active ou assoupie, festive ou laborieuse, contrastée ou unanime, dangereuse ou policée, spatialement polarisée ou diffuse, temporellement immuable ou variable ? Ce questionnement désordonné peine à s'appuyer sur des catégories préexistantes et doit trouver légitimité et cohérence en lui-même, pour parvenir à une analyse globale.

Il est à la fois passionnant et angoissant d'établir les prémices d'une réflexion géographique sur le sujet. Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons fait le choix d'aborder la nuit comme un système[18] global, en essayant de saisir ses différents éléments et d'identifier les premières interactions.

Il est difficile d'instaurer une hiérarchie entre les sujets d'interrogation contenus dans la nuit urbaine. Face à la complexité du système, nous avons décidé de l'explorer en partant des principes fondamentaux énoncés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté »[19]. Autrement dit, nous chercherons à savoir si la nuit est « **l'espace de liberté** » magnifié par les poètes ou si la nuit est « **le territoire dangereux** » où il vaut mieux ne pas s'aventurer.

On peut doubler cette entrée dans la nuit par une autre communément accolée à la réalité nocturne : plaisir et danger qui rejoint le titre d'un ouvrage de L. CHEVALIER : *Montmartre du plaisir et du crime*[20].

■ *Un espace-temps à repenser*

Nous avons voulu montrer qu'il était urgent de dépasser les clichés pour ouvrir la nuit urbaine, territoire à peine défriché, à l'investigation géographique. Aujourd'hui, les pressions s'accentuent sur la nuit urbaine qui cristallise des enjeux économiques, politiques et sociaux essentiels pour l'avenir de la Cité. Pour espérer comprendre ce système, et anticiper de la sorte d'inévitables conflits d'usage, nous devons totalement modifier notre approche de l'espace urbain et nous fixer un cadre d'étude et des objectifs précis. Il nous faut accepter de passer de la seule approche qualitative, flatteuse et souvent brillante des défricheurs à une démarche plus systématique permettant d'aborder différents aspects du système. Passer de la littérature à une approche plus scientifique sans pour autant mettre la nuit en équations.

---

[18]ROSNAY (DE) J., 1975, « Ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but », *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, p. 101.
[19]*Article 5, alinéa 1er*, de la *Convention européenne des droits de l'Homme.*
[20] CHEVALIER L., 1980, *Montmartre du plaisir et du crime*, Paris, Gallimard, 622 p.

■ *Des hypothèses de travail*

En conséquence, nous formulons plusieurs hypothèses de travail :

◆ **La conquête de la nuit urbaine va se poursuivre** et s'accentuer à la fois dans le temps et dans l'espace. L'évolution des techniques et de la société permet aujourd'hui d'envisager l'existence de cités en continu temporel et le développement d'une offre urbaine permanente déconnectée des rythmes naturels.

◆ **Les pressions vont augmenter et de nouveaux conflits d'occupation et de gestion de l'espace, du temps et des rythmes urbains vont apparaître** entre la ville en continu temporel et la ville traditionnelle, circadienne, des rythmes biologiques.

■ *Vers un nouveau paradigme*

Cette évolution prévisible nous oblige à modifier notre approche de l'espace urbain et à redéfinir la notion même de citoyenneté :

◆ **La ville est un objet à quatre dimensions qui se transforme et se recompose en permanence**. La considérer à plat, c'est oublier l'épaisseur de l'occupation du sol - les villes sont aussi des projections en hauteur et des projections souterraines - et la dimension temporelle qui constitue un élément essentiel de la dynamique urbaine.

◆ **La Cité doit être repensée dans le temps 24 heures sur 24**. «Le droit à la ville » doit se concevoir en continu et la citoyenneté se redéploie sur 24 heures en incluant la nuit.

■ *Un cadre d'étude particulier*

C'est sous cet angle, dans le cadre d'un Etat de droit, que nous chercherons à appréhender la nuit urbaine. La métropole strasbourgeoise constituera notre cadre d'investigation. Son positionnement international associé à une taille relativement modeste,

son attractivité économique et touristique et les tensions qui traversent ses quartiers, offrent un terrain d'analyse exceptionnel et permettent d'envisager une approche globale du système urbain.

■ *Des objectifs précis*

C'est sur ces bases, en fonction de ces préalables, que nous avons pu nous fixer des objectifs précis :

- ◆ Définir la nuit urbaine, ses limites et ses rythmes ;
- ◆ Explorer le système urbain la nuit à partir des questions de liberté et de sûreté ;
- ◆ Mettre en évidence les enjeux et les conflits qui accompagnent la conquête de la nuit ;
- ◆ Poser les premières bases d'une conceptualisation logique de la nuit urbaine qui permette de réguler ou d'éviter certains conflits.

■ *Une collecte difficile*

Les objectifs fixés ont nécessité la recherche d'informations dont certaines liées à l'insécurité, très difficiles à obtenir.

■ *Une information difficile à structurer*

Les informations finalement collectées ont dû être structurées afin de constituer des bases de données localisées adaptées permettant de situer chaque événement (Z) à un moment (t) dans l'espace (X, Y). Ce sont les conditions d'accès des individus à la ville la nuit qui ont guidé notre approche : activités, lumière, représentations, sécurité, transport et réglementation.

■ *Le choix d'une unité d'espace et de temps*

Dans la mesure du possible, et afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans l'espace et dans le temps, les données ont été collectées à l'échelle de l'agglomération, de la circonscription de Police, de la commune, voire des quartiers de Strasbourg. Obtenues au fur et à mesure des recherches et des contacts, les informations disponibles étaient trop disparates pour permettre des comparaisons et des analyses pertinentes. La recherche a donc été relancée en 1998 et les informations collectées et structurées pour une année de référence : l'année 1997.

■ *Une exploitation spatiale*

Nous attendons de l'exploitation essentiellement cartographique de ces données qu'elle apporte des éléments d'information essentiels :

- Préciser les limites spatiales et temporelles de la nuit urbaine ;
- Quantifier l'activité, identifier et localiser les acteurs ;
- Mesurer et comparer les temporalités des institutions, de l'économie, de la délinquance ou des violences ;
- Identifier et localiser des conflits dans l'espace et dans le temps.

■ *Une structure logique de l'exposé*

Notre exposé sera structuré autour de trois grandes parties : (Figure I.1 – *Schéma logique de la démarche)*

- Dans une première partie générale, **nous tenterons de montrer que la nuit, dimension oubliée de la ville, est un espace-temps grignoté où les enjeux sont forts et où les conflits se multiplient dans une mise en perspective historique.**
- Dans une deuxième partie, à travers l'exemple de la métropole strasbourgeoise, **nous tenterons de borner la nuit urbaine et de dégager ses rythmes propres.**

- Dans une dernière partie enfin, **nous chercherons à dresser une géographie de l'espace nocturne, en revenant sur nos hypothèses de départ : liberté et insécurité. Nous nous attacherons à déterminer une première modélisation de la nuit urbaine.**

Ainsi pensions-nous avoir cerné l'objet de cette thèse : la nuit, dimension oubliée de la ville. Et nous attendions de ces recherches qu'elles viennent confirmer nos hypothèses. C'était évidemment compter sans l'accès impossible à certaines données, les décalages, glissements, dérapages et autres avatars que le questionnement du concret fit bientôt apparaître, nous obligeant à réduire nos ambitions en même temps que la belle ordonnance théorique du projet. « Une première approche de la nuit, dimension oubliée de la ville. Entre animation et insécurité : l'exemple de Strasbourg » : le titre aurait sans doute été plus juste.

La nuit urbaine intéresse le citoyen dans sa globalité ou dans une de ses fonctions - travailleur ou usager, producteur ou consommateur. Cette première approche sur la ville la nuit engendrera nécessairement une forme de schizophrénie chez celui ou celle qui aura tenu jusqu'au bout : le consommateur qui sommeille en chacun de nous souhaitera pouvoir accéder le plus longtemps possible à la ville alors que le plus souvent, le salarié qu'il est peut-être, souhaitera travailler le moins longtemps possible à des horaires commodes.

On perd toujours à lever l'ambiguïté, paraît-il. Nous ne nous y risquerons pas compte tenu de la richesse de l'angle d'approche. Nous renverrons simplement le lecteur courageux à la proposition de J. CHESNEAUX : « C'est la qualité de la vie, qu'il faut prendre en compte, y compris le bon usage du temps[21] ».

Ainsi que le suggère M. de CERTEAU[22], plutôt que de traiter un sujet aussi fuyant et fondamental, il s'agit de le rendre traitable, c'est à dire de fournir à partir de sondages et d'hypothèses, quelques chemins possibles pour des analyses encore à faire.

Ensemble, tentons de regarder la nuit sous un jour nouveau.

---

[21] CHESNEAUX J., 1996, *Habiter le temps,* Bayard Editions, 339 p.
[22] de CERTEAU, 1980, « L'invention du quotidien », Tome 1, *Arts de faire*, Gallimard.

Figure I.1

SCHEMA LOGIQUE DE LA DEMARCHE

LA NUIT DIMENSION OUBLIEE DE LA VILLE

HYPOTHESES DE TRAVAIL

La conquète de la nuit urbaine va se poursuivre
Les pressions augmentent et les conflits d'usage se multiplient

NECESSITE D'INVESTIR

Des concepts mal définis
Ville / Insécurité / Temps / Liberté / Besoins

VERS UN NOUVEAU PARADIGME

La ville objet à quatre dimensions
Citoyenneté en continu

DES OBJECTIFS PRECIS

Définir la nuit urbaine, ses limites et ses rythmes
Explorer le systeme urbain
Poser les premières bases d'une conceptualisation logique de la nuit urbaine

UN CADRE D'ETUDE PARTICULIER
STRASBOURG

DEUX DISCOURS

LIBERTE ⟷ INSECURITE

UNE APPROCHE SYSTEMIQUE

RECUEIL DES DONNEES
STRUCTURATION
EXPLOITATION SPATIALE

RETOUR SUR LES HYPOTHESES

LES PRESSIONS S'ACCENTUENT ET LES CONFLITS AUGMENTENT

INSECURITE RELATIVE ⟷ LIBERTE ENCADREE

VERS UNE MODELISATION DE LA NUIT URBAINE

UN SYSTEME SOUS CONTRAINTE
UN SYSTEME URBAIN AMPUTE
UNE CITOYENNETE DISCONTINUE

CONCLUSION

PENSER ET ORGANISER LA NUIT URBAINE
VERS UN AMENAGEMENT SPATIO-TEMPOREL

UN NOUVEAU CHAMPS D'INVESTIGATION

Des pistes d'investigation pour le chercheur
Des pistes d'organisation pour les techniciens et les élus

L. GWIAZDZINSKI - 2002

PARTIE I

LA NUIT URBAINE, UN ESPACE-TEMPS A REPENSER

Dans la nuit où nous sommes tous, le savant se cogne au mur
Louis Ferdinand CELINE, Voyage au bout de la nuit

Introduction

C'est avec beaucoup de modestie qu'il nous faudra aborder la ville dans une de ses dimensions les moins explorées : la nuit.

La nuit, dimension oubliée de la ville, espace sombre seulement investi par les marginaux ou les artistes est un espace-temps grignoté où les enjeux sont forts, où les conflits se multiplient.

Nous proposons de dépasser les contradictions d'une notion floue et ambiguë où s'entrecroisent les notions d'insécurité et de plaisir pour mieux définir la nuit urbaine, la borner et tenter de l'appréhender. Espace-temps longtemps négligé, la nuit urbaine est aujourd'hui soumise à des pressions et tensions venues du jour. Le temps en continu des réseaux s'oppose au rythme circadien de la ville traditionnelle et met sous tension les individus, les communautés et les quartiers de la ville polychrone. Ses activités économiques du jour colonisent peu à peu la nuit urbaine et les conflits se multiplient entre la « ville qui dort », la « ville qui travaille » et la « ville qui s'amuse ».

Nous proposons d'investir la nuit urbaine, d'explorer cet espace-temps, d'identifier les problèmes et les enjeux afin d'anticiper les nouveaux conflits.

Chapitre 1. LA NUIT : UNE NOTION FLOUE ET AMBIGUË

La ville, la nuit. Que serait l'une sans l'autre ? Comme des aimants, elles s'attirent. Pouvoir d'attraction réciproque : nulle ville digne de ce nom si la nuit ne l'a jamais pénétrée, si l'ombre nocturne ne l'a pas caressée, si l'obscurité ne s'est pas emparée d'elle, donnant jour aux endroits les mieux fréquentés et aux endroits les plus interlopes. De la nuit naissent les lumières de la ville, les zones claires et convenables, mais aussi les lieux sombres et sordides, les bas-fonds. Avant d'aborder la nuit urbaine, tentons au préalable de cerner la nuit.

Au-delà des définitions, le terme reste ambigu, équivoque. Peu de vocables ont été employés dans des contextes aussi différents pour évoquer une telle variété d'images que la nuit. La nuit symbolise le temps des gestations, des germinations, des conspirations, qui vont éclater au grand jour en manifestation de vie. Elle est riche de toutes les virtualités de l'existence. Mais entrer dans la nuit, c'est revenir à l'indéterminé, où se mêlent cauchemars et monstres, les idées noires. L'ambiguïté est-elle un attribut de la nuit ? On trouve peu de mots qui possèdent le pouvoir d'inspirer tant d'associations si contradictoires.

Aux choses de la nuit semblent convenir des mots vagues, secrets, indéterminés comme les contours d'une silhouette dans le noir. Les formes s'y détachent mal. « *La nuit tous les chats sont gris* ». On confond facilement les personnes et les choses quand il fait nuit et abstraitement, tout se ressemble, quand on n'a pas de moyens suffisants pour analyser, distinguer[23]. C'est du moins ce que l'on dit, et nous comprenons d'ordinaire à demi-mot, qu'à l'heure tardive où les philosophes vont boire, les couleurs pâlissent, se confondent puis s'éteignent, à mesure que tombe la nuit, laissant le penseur coi et la pensée à elle-même, patinant à souhait, tout à ronger son os tautologique : un chat est un chat. Très significative également est l'appréciation des passages du jour à la nuit et de la nuit au jour, des « deux crépuscules » chers à BAUDELAIRE.

Assurément, la lente translation solaire n'est pas vécue uniformément partout et par tous : la venue du soir en ville peut avoir quelque chose de définitif, signifier afflux d'angoisse ou de rêverie, de la vigilance ou du repos. La culture du cruciverbiste qui définit la

[23] REY A., CHANTREAU S., 1997, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Dictionnaires Le Robert, p. 172.

nuit comme « pouvant être blanche et noire à la fois », consacre définitivement l'équivoque du terme.

1.1. LES REPERES CHANGEANTS DE L'ASTRONOMIE

A priori, une première approche qui s'appuierait sur l'astronomie devrait permettre de cerner les limites de la nuit phénomène physique.

1.1.1. Un intervalle de temps sans lumière

Les dictionnaires fournissent une première définition de la nuit astronomique qu'il conviendra de dépasser et de préciser :

« **NUIT** (*nui*) **n. f.** (lat. *Nox Xe s.*), n.f. L'espace de temps qui suit le crépuscule du soir, jusqu'au crépuscule du matin. » *(Littré)*

« **NUIT** (nu-i) **n. f.** - *noit* 980 ; lat. *Nox, noctis.* **1.** Obscurité résultant de la rotation de la Terre, lorsqu'elle dérobe un point de sa surface à la lumière solaire. (Temps où il fait noir). **2.** Espace de temps qui s'écoule depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. » *(Nouveau Petit Robert).*

En astronomie, la nuit est, théoriquement, l'intervalle compris entre le coucher et le lever du soleil. La succession du jour et de la nuit est déterminée par la rotation de la terre. L'inégalité de sa durée est due à l'inclinaison de l'axe autour duquel s'effectue ce mouvement de rotation. Elle est variable pour les différents points du globe qui suivant les positions que la terre occupe par rapport au soleil qui l'éclaire, accomplissant alternativement dans la lumière et dans l'ombre des trajets inégaux. Par extension la nuit désigne donc l'obscurité qui règne pendant ce temps.

1.1.2. Une obscurité paradoxale

Pourquoi le ciel est-il noir la nuit ? Au premier abord, la réponse est simple : le soleil est couché et brille de l'autre côté de la terre. Elle mérite pourtant qu'on s'y arrête un instant. Le professeur E. HARRISON[24] nous invite à dépasser les évidences. Supposons avec lui que nous soyons des voyageurs spatiaux, très éloignés de toute étoile. Dans les profondeurs de l'espace, le ciel serait sombre, plus sombre encore que celui vu de la Terre par une nuit sans nuage et sans lune. L'énigme se formule alors autrement : pourquoi le ciel n'est-il pas empli de lumière ? Pourquoi l'Univers est-il plongé dans les ténèbres ?

La question a intrigué des générations de savants, qui ont fini par lui conférer le statut de paradoxe. Si l'univers est infini, notre regard devrait partout rencontrer la surface d'une étoile et la nuit serait d'une éblouissante clarté. La solution de l'énigme n'a cessé d'évoluer au cours des théories cosmologiques, de KEPLER à HALLEY et de HERSHELL à Lord KELVIN, les tribulations du « paradoxe d'OLBERS », traversent l'histoire de l'astronomie. Dès le XIXe siècle, de nombreux astronomes ont soupçonné la réponse.

Certains, y compris le visionnaire E. A. POE -qui parlait de *remparts dorés*[25]-, évoquèrent la possibilité que la lumière des étoiles distantes n'ait pas encore atteint la terre. Lorsque la nuit nous contemplons le ciel, nous voyons entre les étoiles à des distances immenses dans l'espace ; nous remontons très loin dans le temps, à une époque antérieure à la formation des galaxies et de leurs premières étoiles. Notre regard porte jusqu'à l'horizon de l'Univers visible, à la frontière du *big bang*. Dans toutes les directions, nous voyons la création de l'univers recouvrir le ciel entier. Il y a longtemps, lorsque l'Univers était jeune et débordait d'énergie, le ciel primitif resplendissait d'une ardente lumière. Cette lumière autrefois brillante a aujourd'hui disparu, refroidie un millier de fois par l'expansion cosmique et transformée en ténèbres infrarouges invisibles à l'œil nu. Bien que nous ne voyions qu'un rempart d'obscurité, le *big bang* recouvre le ciel, emplissant, dans l'espace et le temps, l'Univers de ses dernières lumières[26].

---

[24] HARRISSON E., 1987, *Darkness at night*, Harward University Press
[25] POE E.A., 1845, « The power of Words », *United States Magazine and Democratic Review*.
[26] HARRISSON E., 1987, op. cit.

1.1.3. Une discontinuité essentielle

La nuit tombe et le jour se lève. Voilà une récurrence sur laquelle on peut compter dans nos régions[27]. Cette discontinuité créée par la nuit est un rythme essentiel pour l'homme. Dans *Le totémisme aujourd'hui*, C. LEVI STRAUSS a souligné que le sens se construisait à partir de l'opposition des contraires[28]. La racine de ce fonctionnement symbolique réside dans l'articulation de processus de nature binaire : + / -, présence / absence, noir/blanc. Le temps, quelle que soit son échelle, se déroule selon cette succession de continuité / discontinuité de nature binaire. Son écoulement se produit à partir de scansions qui marquent des discontinuités dans la fluidité de l'expérience de la vie. Pour le devenir humain, l'alternance jour / nuit constitue le rythme essentiel de base, puisqu'à un biorythme veille / sommeil correspond un rythme social élémentaire, la succession des jours du calendrier. L'expression *Etre comme le jour et la nuit* marque bien cette opposition. Cette succession calendaire fait de la nuit le moment du passage, du basculement d'une journée, d'une année, d'un siècle dans l'autre. Le Nouvel An -occidental, chinois etc.- est fêté de nuit, naturellement.

1.2. UN SYMBOLE NEGATIF

La nuit vient ramasser sans sa substance maléfique toutes les valorisations négatives[29]. Les ténèbres sont toujours chaos et grincements de dents. Le bon sens populaire n'appelle-t-il pas l'heure crépusculaire, « l'heure entre chien et loup ». Pour G. BACHELARD[30], à la noirceur sont liés l'agitation, l'impureté et le bruit. L'obscurité est amplificatrice de bruit, elle est résonnance et l'ouïe est alors le sens de la nuit.

« La nuit des temps » : est une période très reculée dont on ne sait rien.

---

[27] NAHOUM-GRAPPE V., 1997, « Remettre à demain », *Sociétés et représentations*, mai 1997, p. 19
[28] BONNET M., 1998, « Temporalités étudiantes : des mobilités sans qualités », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 77, p. 63.
[29] DURAND G ; 1969 , « Les structures anthoropologiques de l'imaginaire ». *Introduction à l'archétypologie générale*, Paris, 550 p.
[30] BACHELARD G ; 1957 , *La poétique de l'espace*, p. 6.

1.2.1. La métaphore nocturne de l'ignorance

La métaphore nocturne la plus fréquente, la plus évidente et la plus étudiée[31], est celle qui figure toutes les formes de l'erreur, ignorance pure et simple, préjugés, superstition, fanatisme, antithèse même de la vérité dans tous les domaines du savoir et de l'action : science, morale, politique, religion. Le siècle qui s'est désigné lui-même par la métaphore des lumières a usé massivement de celle de la nuit marquant pour longtemps les esprits. Les références littéraires ou iconographiques se présentent en foule. Ainsi le discours préliminaire de l'Encyclopédie évoque DESCARTES, « cherchant dans la nuit la plus sombre une route nouvelle, quoique trompeuse », sur laquelle il convient de ne plus le suivre, tout en admirant ses « erreurs », depuis que la lumière est venue, avec NEWTON, dans le domaine de la physique. E. MORIN insiste à plusieurs siècles de distance dans son ouvrage sur la pensée complexe : « Nous demandons légitimement à la pensée qu'elle dissipe les brouillards et les obscurités[32] ».

Dans la langue, dans l'expérience, dans les représentations immédiates de la conscience comme dans les élaborations les plus sophistiquées de la culture, la lumière est spontanément associée à une notion d'évidence, de clarté et de symboles plus ou moins stéréotypés. Le chemin du progrès conduit toujours vers la lumière. C'est encore la lumière, celle de la raison qui éclaire la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est elle également qui signe les *Happy End* des films hollywoodiens. Nous aimons chasser l'obscurité. Chaque fois que la lumière est faite sur une affaire, il nous semble avoir fait un pas en avant. Nous devons sans cesse éclaircir, blanchir, rendre lucide. Dans le final de *La flûte enchantée*, les jeunes garçons reprennent en cœur « les rayons de soleil ont repoussé la nuit ».

Les symboles nocturnes n'arrivent pas constitutionnellement à se débarrasser des expressions diurnes. « La valorisation de la nuit se fait souvent en termes d'éclairement ». Et de fait, la clarté est ressentie comme une valeur positive. Dans de nombreuses locutions où figure le mot jour, ce dernier a valeur de « lumière », « clarté ». « Mettre au jour » signifie faire apparaître, rendre lisible ce qui était caché ; « Voir (le) jour » signifie naître, sortir d'un lieu ou d'un état (pour ce qui était caché). « Percer à jour » c'est parvenir à connaître ce qui

---

[31] Voir en particulier, MORTIER R., 1969, « Lumière et Lumières, Histoire d'une image et d'une idée au XVIIe et au XVIIIe siècle », *Clarté et ombres du siècle des Lumières*, Droz.
[32] MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF Editeur, 158 p.

était caché, démasquer les intentions secrètes de quelqu'un. « Au grand jour » veut dire ouvertement, sans le cacher. « Beau, belle comme le jour » se dit d'une personne d'une parfaite beauté.

1.2.2. Le pouvoir ne dort jamais

Le « Roi Soleil » ou « l'Etat c'est moi » résonne dans nos têtes. S'il l'a incarnée à l'extrême, Louis XIV n'a pas pour autant inventé l'image d'une royauté solaire. Une très ancienne et complexe tradition, à la fois néo-platonicienne et biblique, associe le soleil et la lumière à Dieu (et au bien), et au-delà, à tout souverain qui gouverne à son image pour faire participer la communauté humaine à la Création. La théorie des deux luminaires, par exemple, compare le pape au soleil et les souverains temporels à la lune. On assistera à un déplacement de l'image solaire vers le roi de France symptomatique de l'affirmation grandissante au cours des siècles de l'autonomie du pouvoir temporel et national à l'égard du souverain pontife. Dès 1538, C. de GRASSAILLES compare le monarque au « soleil chasse-nuit »[33]. En 1644, dans « *L'institution du prince noir* », miroir des princes composé d'une succession de quatrains, l'évêque de Grasse, A. GODEAU écrit :

« Le Roi doit imiter le soleil qui ne se lasse jamais dans sa carrière
Contemplez dans le ciel l'astre de la lumière
Il ne se lasse point en son oblique tour
Et quand un horizon voit finir sa carrière
Aussitôt sur un autre il rallume le jour »

R. E. GIESEY interprète le rituel du lever et coucher du roi Louis XIII à partir de la théorie des deux corps mise en lumière par E. KANTOROWICZ[34] : « (...) le dormeur n'est donc plus rien de plus qu'une personne naturelle, le veilleur est déjà en quelque façon roi (...). En 1610, le corps naturel du roi dormait, son corps politique était éveillé. Il faut bien parfois que le corps naturel dorme ; le corps politique, lui, ne dort jamais[35] » Lors de l'entrée de

[33] GRASSAILLES (DE) C., 1575, « Epithalame sur le mariage du roi et de très noble et très excellente princesse Louise de Lorraine, in Avertissement du sacre, couronnement et mariage du très chrétien roi de France Henri III ». Avec un épithalame, Lyon, p.19 (cité par JACKSON Richard A., 1984, *Vivat Rex). Histoire des sacres et couronnements en France*, 1364-1825, Association des publications près les Universités de Strasbourg.
[34] KANTOROWICZ E., 1988, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard.
[35] GIESEY R. A., 1987, *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIe siècles*, Paris, A. Colin (Cahier des annales 41), pp. 45-46.

Louis XIII à Reims, sa devise se trouvait illustrée par un arc de triomphe « portant inscription : *Occasum gallia nescafé,* la France ne connaît pas le coucher du soleil[36] ».

Ce qui est affirmé, c'est la permanence des lois du royaume, la plénitude et l'autonomie de la monarchie en son chef, indépendamment des accidents affectant les personnes physiques des rois comme la mort ou le sommeil. La catégorie du roi s'abstrait en se juridisant.

1.2.3. La révolution contre la nuit

L'idée même de révolution est entièrement liée au principe messianique de salut, de renaissance, c'est-à-dire au recyclage chrétien du mythe solaire. La révolution est aussi certaine et inévitable que le retour du jour, mais comme la rotation des astres, elle ne peut s'accomplir qu'au terme d'un cycle naturel. La Littérature politique du XIXe siècle, les chansons révolutionnaires sont emplis de cette métaphore solaire qui dit tour à tour la désespérance d'une nuit trop longue et l'espoir d'une aube révolutionnée : 1789 , 1793, 1830, 1848 et 1871. Ainsi V. HUGO conclut-il son livre de combat contre la dictature du Second Empire *Châtiments* par une dernière pièce intitulée *Lux* qui n'annonce rien de moins que la révolution mondiale :

« Au fond des cieux un point scintille.
Regardez, il grandit, il brille.
Il approche, énorme et vermeil.
Ô, république universelle,
Tu n'es encore que l'Etincelle,
Demain tu seras le soleil. »

Pour mettre fin aux injustices, il faudra bien en finir avec tous les ennemis de la révolution. La nuit du « grand soir » sera rouge du sang des martyrs et des exécutions sommaires, mais les ténèbres en recouvriront, comme il convient, l'effroi et la juste cruauté. Tout cela aura appartenu à l'Ancien Monde. L'essentiel du grand soir, c'est quand même

[36] JACKSON R. A., 1984, *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France, 1364-1825,* Association des publications près les Universités de Strasbourg.

« des lendemains qui chantent », l'aube qui substituera son *fiat lux* prolétarien et paysan au faux jour crépusculaire de l'oppression bourgeoise et impérialiste. Le soleil se lève à l'Est.

Si peu chrétienne qu'elle soit, la révolution chinoise, à travers ses imageries agraires et son mythe météorologique « l'Orient est rouge » ne dit pas autre chose[37].

1.2.4. La mémoire tragique des peuples

Nous gardons tous en mémoire la longue litanie des événements sanglants et des accidents proches ou lointains qui eurent pour cadre la nuit.

1.2.4.1. Les nuits sanglantes de l'histoire

L'Histoire elle aussi a des nuits qui sont restées célèbres dans la mémoire des peuples : la *Nuit du 4 août* en France, la *Nuit sanglante* en Suisse, la *Nuit des longs couteaux*, ou la *Nuit de cristal* en Allemagne en 1938. Ces nuits sanglantes ne sont pas réservées aux vieux livres d'histoire. Quelques dépêches venues d'Algérie durant la seule année 1997, nous renseignent sur l'horreur des nuits de l'autre côté de la Méditerranée : « Un commando islamiste a massacré seize civils lors d'une attaque dans la nuit de samedi à dimanche[38] » ; « Une voiture a explosé hier soir dans un grand quartier populaire d'Alger faisant au moins 21 morts[39] » ; « Algérie : dix huit civils ont été massacrés dans la nuit de dimanche à lundi à un faux-barrage dressé par des islamistes armés près de Saïda (400 km au sud-ouest d'Alger) dans la nuit de dimanche à lundi[40] » ; « Au moins 84 villageois ont été égorgés, et pour certains décapités à la tronçonneuse, jeudi et vendredi, dans l'Algérois lors de nouveaux raids nocturnes[41] » ; « Quinze personnes, dont six enfants et deux femmes ont été égorgées dans la nuit de mercredi à jeudi par un groupe armé dans un quartier pauvre de Douéra, à la périphérie sud d'Alger[42] » ; « Nuit d'horreur à Raïs. Maisons calcinées et enfants mutilés au couteau, à la hache, brûlés vifs » ; « Algérie : la tuerie continue. Dans la nuit de jeudi à vendredi, 31 personnes ont été assassinées à Larbaa (35 km au sud est d'Alger) » ; « Massacres en Algérie.

---

[37] DE BIASI P-M, 2000, « Fiat lux ou les péripéties palingénésiques de la lumière », *Les cahiers de médiologie n° 10*, deuxième semestre 2000, p. 31
[40] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 février 1997.
[41] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 7 avril 1997.
[42] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 15 août 1997.

27 personnes ont été assassinées dans la nuit de jeudi à vendredi dans un village de la région de Tiaret à 200 km au sud-ouest d'Alger ».

Dans un autre registre, les *Nuits Bleues* en Corse, bien que moins meurtrières, ont longtemps animé les matinées radiophoniques de notre enfance.

1.2.4.2. La litanie des catastrophes

De nombreuses catastrophes ont lieu la nuit. Toutes les grandes catastrophes de l'industrie à risques se sont produites la nuit : *Three Miles Island* aux Etats-Unis le 29 mars 1979 à 6h00, *Tchernobyl* le 26 avril 1986 ou *Bohpal* en Inde. Même chose pour les grands accidents de la circulation comme la catastrophe de Beaune en 1982, sur l'autoroute du sud où des dizaines d'enfants trouvèrent la mort par la faute d'un conducteur de bus inexpérimenté. Encore et toujours la nuit. En 1997, encore, plusieurs accidents graves se sont produits la nuit : « Sinistre retour de vacances sur le réseau ferroviaire espagnol où deux accidents se sont produits à quelques heures d'intervalle dans la nuit de lundi à mardi faisant vingt morts [43] » ; « Bus contre camion : 8 morts et 24 blessés. Huit occupants d'un car portugais ont été tués et 24 autres blessés, lors d'un accident survenu dans la nuit de mardi à mercredi au sud de Bordeaux[44]. »

Une étude a montré que l'assoupissement était la première cause de mortalité routière[45]. On prend conscience, après ces catastrophes, que de nombreuses personnes sont exposées, en cas « d'erreur humaine » dans l'industrie à risque : production d'énergie nucléaire, raffinerie de pétrole, industrie chimique, transports collectifs, etc.

1.2.4.3. Le souvenir des guerres

Au-delà des catastrophes, les guerres ont souvent été déclenchées de nuit. Avec les progrès de l'armement, les opérations et mouvements de nuit tendent à devenir de plus en plus fréquents. On se souvient de ces images de la Guerre du Golfe avec lueurs et explosions éclairant les nuits de Bagdad. En octobre 2001, en représailles aux attentats de Washington et

[43] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 1997.
[44] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 14 août 1997.
[45] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 octobre 1997.

New-York, c'est la nuit que les forces armées anglo-américaines ont choisi de bombarder l'Afghanistan.

A l'armée, les marches, les manœuvres, les combats que l'on peut être amené à entreprendre pendant la nuit comportent des précautions particulières et font l'objet d'exercices spéciaux. L'obscurité facilite l'exécution des surprises et permettait il y a quelques années encore d'échapper aux vues aériennes de l'adversaire. Elle rend de toute façon l'observation plus difficile et peut occasionner erreurs et malentendus.

1.2.4.4. Le froid qui tue

En hiver, chaque année, on s'indigne des sans-abris morts de froid pendant la nuit à l'image de cet article extrait de la presse régionale : « Le cadavre d'un homme mort de froid dans la nuit a été découvert vers 17 heures, le jour de l'an, dans une cabane à moitié détruite dans un jardin en friche[46] ».

Ces événements nocturnes ne font que renforcer une angoisse millénaire.

1.3. UNE ANGOISSE MILLENAIRE

Dès l'origine, la nuit s'identifie au mal ; si Dieu est Lumière, les ténèbres ne peuvent être que le domaine du malin. Dans sa somme sur « La peur en occident [47] », J. DELUMEAU explique que la nuit était par excellence le lieu où les ennemis de l'Homme traquaient sa perte, au physique comme au moral. Il montre que la Bible déjà, avait exprimé cette défiance envers les ténèbres communes à tant de civilisations et défini symboliquement le destin de chacun d'entre nous en termes de lumière et d'obscurité, c'est-à-dire de vie et de mort. Il rappelle la prophétie de l'Apocalypse : « le nouveau ciel et la nouvelle terre promis aux bienheureux ne comporteront plus de mer. De même, ils ne comporteront plus la nuit. La Jérusalem éternelle sera éclairée par la lumière sans déclin qui est Dieu » (Apoc. XXI, 5 ; XXI, 23 ; I Jn. I, 5).

---

[46] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 janvier 1997.
[47] DELUMEAU J., 1978, *La peur en occident*, Fayard, 607 p.

L'approche de l'heure crépusculaire a toujours mis l'âme humaine dans cette situation morale[48] que l'on se reporte à LUCRECE nous dépeignant la terreur de nos ancêtres à l'approche de la nuit, ou à la tradition juive lorsque le *Talmud* nous montre ADAM et EVE voyant « avec terreur la nuit couvrir l'horizon et l'horreur de la nuit envahir les cœurs tremblants »[49].

1.3.1. La mauvaise réputation héritée des mythes créateurs

La plupart des mythes créateurs reproduisent cette approche négative de la nuit.

1.3.1.1. Genèse

Selon la Genèse, l'obscurité a précédé le jour. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Or la terre était vague et vide, les ténèbres couvraient l'abîme et l'esprit de Dieu planait sur les eaux.. « Dieu dit : que la lumière soit et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière des ténèbres. Dieu appela la lumière jour et les ténèbres nuit. Il y eut un soir et il y eut un matin ». Il est manifeste que dans le vécu chrétien ordinaire, en plein XXIe siècle, demeure saillant ce clivage entre les puissances du bien et celles du mal, entre la lumière et la nuit ; ascendant et descendant en un cycle quotidien éternellement repris.

1.3.1.2. Autres mythes

Dans la symbolique et les mythes de la plupart des peuples, la nuit représente le chaos, le rêve, elle grouille de fantômes et de démons. Pour l'imagination mythique, la nuit et le déluge sont apparentés, ce sont les deux faces du même chaos d'où est né -d'après les mythes de création des juifs, des égyptiens et des babyloniens- le Monde, c'est-à-dire la lumière et la terre ferme. Chaque lever de soleil réitère cette création du monde et de la lumière, et avec chaque coucher de soleil, le monde, plonge à nouveau dans les sombres flots.

Pour les Grecs, la nuit (*Nyx*) était fille de *Chaos* et mère du *Ciel* (*Ouranos*) et de la Terre (*Gaïa*). Ses enfants se nommaient le sommeil et la mort, les rêves et les angoisses, le

[48] DURAND G., 1969, op. cit. P. 98.
[49] LUCRECE, De Nat., V, 973-974.

sarcasme et la tromperie ou, si l'on préfère, l'ironie et le double-sens. Pour les anciens Grecs, HOMERE (*L'Iliade*) et HESIODE, la nuit nourrit la mort. Au musée de Syracuse, une statue singulière de terre cuite -sculptée il y a 2400 ans- représente *Nyx*, déesse de la nuit, allaitant ses deux enfants, *Hypnos* le *Sommeil* et *Thanatos* la *Mort*. Bien qu'elle ait relativement peu fait parler d'elle, *Nyx* est loin de jouer les (obscurs) seconds rôles. Même dans l'Olympe, *Zeus* en personne accepte son rythme. Dans la mythologie grecque, les nuits étaient souvent prolongées au gré des dieux, qui arrêtaient le soleil et la lune, afin de mieux réaliser leurs exploits.

Cette imagination des ténèbres néfastes semble être une donnée première. Les ténèbres nocturnes constituent le premier symbole du temps et chez presque tous les primitifs comme chez les Indo-Européens, ou les Sémites « on compte le temps pour nuits et non pour jours[50] ». Chez les Mayas, le même glyphe, signifie la nuit, l'intérieur de la terre et la mort. Dans la conception celtique du temps, la nuit est le commencement de la journée, comme l'hiver est le début de l'année. La durée légale d'une nuit et d'un jour correspond en Irlande à vingt-quatre heures et symboliquement à l'éternité. Le nom gallois de la semaine est étymologiquement, huit nuits (*wythnos*). La période des trois nuits de Samain du calendrier irlandais est retrouvée terme pour terme dans le calendrier gaulois de Coligny (Ain). D'après César, les Gaulois comptaient par nuit (OGAC, 9, 337, sqq, ; 18, 136 sqq).

Nos fêtes nocturnes, la *Saint-Jean*, *Noël* et *Pâques*, seraient la survivance des primitifs calendriers nocturnes[51].

1.3.2. Le poids des superstitions

Dans la superstition, la nuit est souvent associée à la mort, au sommeil, aux rêves ou aux cauchemars, aux angoisses et aux mystères. Elle est riche de toutes les virtualités de l'existence mais entrer dans la nuit, c'est revenir à l'indéterminé où se mêlent cauchemars et monstres, les idées noires. Elle est l'image de l'inconscient et, dans le sommeil de la nuit, l'inconscient se libère, laissant remonter à la lumière les hontes et les remords qui nourrissent les ineffables douleurs. L'inquiétude face à la nuit, la fascination à l'égard de ses tentations et de ses mauvais génies reste vivace.

---

[50] ARBOIS DEJUBAINVILLE (H. D'), 1894, Le cycle mythique irlandais et la mythologie celtique, Thossin, Paris.

1.3.2.1. Perte morale

« JOUR, n. Période de vingt-quatre heures, gaspillée pour la plupart. Le temps est divisé en deux parties, le jour proprement dit et la nuit n'est pas très propre. La première vouée aux vilaines actions de travail, la seconde consacrée aux autres sortes de vilaines actions ». Cette définition tirée du *Dictionnaire du Diable* d'A. BIERCE[52] répond à celle du *Dictionnaire des idées reçues* de G. FLAUBERT[53]. « MINUIT. Limite du bonheur et des plaisirs honnêtes ; tout ce qu'on fait au-delà est immoral » et « MATINAL – l'être, preuve de moralité. Si l'on se couche à 4 heures du matin et que l'on se lève à 8, on est paresseux, mais si l'on se met au lit à 9 heures du soir pour en sortir le lendemain à 5, on est actif. »

Cette opinion rapportée par les deux lexiques cyniques de la lâcheté et de la sottise humaines, n'est que la version progressiste, décolorée, des proverbes anciens sur les pièges de la nuit : « Vous n'allez que de nuit, comme le moine bourru et les loups-garous » ; « La nuit, l'amour, le vin ont leur poison et venin » ; « Gens de bien aiment le jour et les méchants la nuit ». Plus récemment, un ami alsacien nous rappelait la phrase préférée de son père qui, jeune homme, cherchait à le dissuader de sortir la nuit : *D'Nacht isch de mensch Fremd* qui se traduit à peu près en « la nuit est étrangère à l'Homme ».

1.3.2.2. Dangers et maléfices

Dans le folklore, l'heure de la tombée du jour, ou encore le minuit sinistre, laisse de nombreuses traces terrifiantes : c'est l'heure où les animaux maléfiques et les monstres s'emparent des corps et des âmes[54].

La nuit, placée sous les auspices de la lune a de tout temps été considérée comme appartenant aux créatures et apparitions surnaturelles, aux fantômes, aux vampires, etc., et au diable : c'est lui, disent les Bretons, qui a créé la nuit « comme contrepartie du jour, qui est l'œuvre de Dieu ». Le diable rode dans les ténèbres, s'approche des maisons ; c'est en général après le coucher du soleil qu'il rend visite à ceux qui ont passé un pacte avec lui. Au siècle dernier, on racontait encore que le diable venait se mêler aux danses dans les fermes et les

[51] ELLIADE M., 1952, Essai sur le symbolisme magico-religieux. Gallimard, p. 97-98.
[52] BIERCE A., 1989, *Le dictionnaire du diable*, Editions Rivages, 310 p.
[53] FLAUBERT G., 1994, *Dictionnaire des idées reçues*, Mille et Une nuit, 95 p.

auberges où ce divertissement n'avait pas cessé à minuit. Les âmes des morts profitaient des ténèbres pour errer et revenir dans leur ancienne demeure. En Bretagne, où on prétend que les fantômes apprécient tout particulièrement le moment entre dix heures du soir et deux heures du matin, l'*Ankou* (personnification de la mort) ou le char de la mort était une des apparitions nocturnes les plus redoutées.

Les esprits plus ou moins malfaisants, lutins, follets, nains, korrigans, considèrent aussi que la nuit est leur domaine réservé et cherchent alors à pénétrer dans les maisons. C'est pour cela que les « portes doivent rester closes la nuit », non pas à cause des voleurs, mais pour éviter la visite des esprits malfaisants.

Les hurlements de chiens, le chant du coq, les hululements de la chouette ou du hibou, sont encore plus menaçants dans les ténèbres. Tout bruit, cri, chant, sifflement, entendus la nuit est de mauvaise augure et présage de mort. On ne doit pas non plus siffler ni chanter car cela attire le diable et les esprits. Quand on entend un quelconque bruit, il ne faut pas tourner la tête dans sa direction car « on verrait son malheur ». On recommande fréquemment de ne pas regarder en arrière sous peine d'être gravement importuné par un mauvais esprit. Au Moyen Âge, celui qui se retourne sur son chemin et qui ne fait pas le signe de la croix est condamné à mort ou à être damné. Si l'on voit des lueurs sur le chemin, il ne faut pas les suivre car « c'est souvent des lutins qui conduisent à quelque précipice ». La nuit est particulièrement dangereuse pour les femmes enceintes qui se trouvent dehors dans des lieux déserts : le diable pourrait nuire à l'enfant qu'elles portent. En Normandie, elles courent le risque d'être piétinées par de « grandes bêtes noires ». Les enfants de moins de sept ans s'exposent à être attrapés par des sorciers qui les mangeraient. En Bretagne toujours, on « perd son baptême si on sort la tête nue quand le soleil n'est plus visible ». On ne sort pas la nuit sans un peu d'eau bénite.

Même dans les logis, certains actes sont dangereux au coucher du soleil, comme balayer, se regarder dans un miroir, se couper les ongles, jeter de l'eau dehors, introduire ou faire sortir de chez soi des œufs. En Lorraine, on déconseille de faire sa lessive dans les ténèbres. Une tradition veut aussi que mourir la nuit conduise tout droit en enfer. La nuit est bien sûr propice aux opérations magiques car c'est le moment où les forces occultes entrent en action.

---

[54] SEBILLOT P., 1904, *Le folklore de France*

Entre le XIVe et le XVIIe siècle, la culture dirigeante aurait majoré le côté inquiétant de la nuit[55] (et de la lune) en insistant avec une prédilection morbide sur la sorcellerie, le satanisme et la damnation. C'est à la faveur de l'ombre que se déroulaient, croyait-on la plupart des sabbats. L'enfer, à l'époque mille fois peint et décrit, est représenté par DANTE comme le lieu où "le soleil se tait", où l'eau est noire et où même la neige a perdu sa blancheur. Il y a là « un lieu commun généralement accepté par la mentalité du temps », insiste J. DELUMEAU. *Lucifer* est « le prince des ténèbres terribles », un « brigand dans l'obscurité », et -expression reprise d'Homère- « l'Erinye qui habite les ténèbres ». Ainsi, la civilisation européenne, au début des temps modernes, semble-t-elle avoir cédée à une peur accrue de l'ombre.

Une anthropologie de l'effroi trouvera toujours à alimenter aux contes et aux faits divers le thème éternel de la nuit malfaisante. R. de LA BRETONNE joue de ce frisson avec cynisme dans *Les nuits de Paris ou le spectateur nocturne* [56] : « Que de choses à voir lorsque tous les yeux sont fermés ! Citoyens paisibles, j'ai veillé pour vous ; j'ai couru seul, les nuits pour vous. Pour vous, je suis rentré dans les repaires du vice et du crime ».

La nuit prend donc une part cruciale dans l'imaginaire comme matrice de terreur : c'est à ce moment que l'enfant a peur du loup, que les fantômes passent les murailles, que les sorcières et sorciers se rendent au sabbat en volant[57] et que les profanations ont lieu. Attisés par le roman noir, les films policiers, les nouvelles superstitions ont aujourd'hui pour cadre la ville et perpétuent l'idée de dangerosité de la nuit urbaine dans ces œuvres où le lien entre ténèbres et criminalité est permanent. Ils offrent une version moderne à la dissymétrie axiale qui sépare le jour, où l'exercice de la raison éclaire et rassure, de la nuit, cet autre versant, où la folie enténèbre l'âme, où la différence des temps obscurs menace le présent. Les conduites de nuit mises en œuvre dans notre société sont imprégnées de cette imagerie et la nuit continue à nous inquiéter.

La noirceur est toujours valorisée négativement. Le diable est toujours noir ou recèle quelque noirceur. Le theâtre occidental habille toujours de noir les personnages réprouvés ou antipathiques : TARTUFFE, BASILE, BARTHOLO. Enfin les ténèbres entraînent la cécité,

---

[55] DELUMEAU J., 1978, *La peur en Occident*, Fayard, p. 126
[56] RESTIF de LA BRETONNE, 1788-1789, *Les nuits de Paris*, Londres, 16 vol.
[57] GINZBURG C., « Présomptions sur le Sabbat » (trad. Française par Elsa BONAN), *Annales ESC*, n°38, 1984, p. 343

nous retrouvons souvent l'inquiétante figure de l'aveugle comme comme MEPHISTOPHELES ou ALCESTE[58].

1.3.3. Une peur toujours présente

Avouons que la nuit nous effraie parfois. Le sentiment d'insécurité, pas forcément proportionnel à l'insécurité objective, croît avec le noir et pas seulement chez les enfants.

1.3.3.1. Des événements symptomatiques

Dans nos métropoles aseptisées, il suffit parfois d'une panne d'électricité pour que la ville panique et que les pillages s'organisent comme à New York le mercredi 13 juillet 1977 : « Les trains et les métros se sont immobilisés, retenant leurs usagers prisonniers. Monsieur A. BEAME, maire de New York, s'est adressé aux habitants pour leur demander de garder leur sang-froid alors que les pompiers et les agents de police, au repos, étaient rappelés d'urgence. Monsieur H. CAREY, gouverneur de l'Etat, a déclaré qu'il mettait la garde nationale en état d'alerte pour venir renforcer la police locale. Celle-ci a annoncé qu'elle avait arrêté près de quatorze cents pillards qui profitaient de l'obscurité pour dévaliser les magasins[59]..

Autre exemple plus récent celui-ci de manipulation : en août 1998, lors de l'avancée des rebelles hostiles au Président congolais L. D. KABILA, on a pu voir l'importance de la lumière dans la guerre psychologique que se livraient les parties en présence. Chaque nuit, les rebelles coupaient et rétablissaient le courant plongeant la ville de Kinshasa dans la terreur ou faisant preuve de modération.

Dernier exemple : lors des violences du réveillon 1997-1998 à Strasbourg, les jeunes ont fait sauter les armoires EDF plongeant des artères comme l'Avenue de Normandie dans l'obscurité, créant un sentiment d'insécurité très fort chez les habitants. Dans la même ville, près de 40 % des infractions relevées pendant l'année par les correspondants de nuit sont liées à l'éclairage[60].

---

[58] DURAND G., 1969, op. cit., p. 42.
[59] *Le Monde*, 15 juillet 1977, p. 16
[60] Données transmises par l'association d'insertion strasbourgeoise PULSAR

1.3.3.2. Phobie de la nuit

Si l'on en croit les résultats d'un sondage IPSOS paru il y a quelques années dans un magazine grand public, 40% des français reconnaissent souffrir d'une phobie : 59 % ont peur des serpents, 47 % du vide ; 40 % ont peur d'être enfermé ; 27 % de la foule ; 23 % des araignées, 20 % des avions et 12 % de la nuit.

1.3.3.3. Peur de sortir la nuit

Une enquête menée en 1996 par l'INSEE[61] sur un échantillon de ménages en France métropolitaine a montré que 13 % des personnes interrogées avaient peur de sortir seules le soir dans la rue. Parmi les victimes (ou simplement témoins d'une agression), cette appréhension est deux fois plus fréquente. 19 % des femmes ont peur contre 7 % des hommes. Victimes ou non, témoins ou non, les personnes ont d'autant plus peur de sortir le soir qu'elles habitent une agglomération de grande taille : 14 % des personnes vivant en agglomération et 19% dans la seule agglomération parisienne, hors Paris, ont peur de sortir seules le soir, contre 8 % de celles résidant en zone rurale. Dans les grandes agglomérations comme dans les petites, la peur est plus présente dans les zones à forte concentration d'immeubles collectifs.

1.3.3.4. Peur de l'obscurité

L'absence de lumière et d'éclairages suffisamment performants peut générer des craintes. Dans un sondage IFOP, le manque d'éclairage était cité comme facteur d'insécurité par 43 % du public dans les villes françaises de plus de 100 000 habitants et par 49 % dans l'agglomération parisienne[62]. Il y a quelques années, dans un autre sondage, on a posé les questions suivantes aux Français :

- « Dans votre ville ou votre village, vous est-il déjà arrivé d'avoir peur le soir ou la nuit parce que les lieux n'étaient pas suffisamment éclairés ? » ;

[61] « Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages », janvier 1996, INSEE, *Insécurité et sentiment d'insécurité*, INSEE Premières n°501, décembre 1996.
[62] *Réponses à la violence*, 1977, (rapport présenté par le Comité d'études sur la violence, la délinquance et la criminalité), 2 vol. , Paris, II, p. 179

- « Vous est-il déjà arrivé de faire un détour pour éviter un endroit mal éclairé lorsque vous devez vous déplacer à pied, le soir ou la nuit, dans votre ville ou votre village ? ».

Même s'il n'est jamais facile d'avouer que l'on a peur dans certaines circonstances, le sondage révèle que les rues sombres inquiètent 26 % des personnes interrogées et que ce sont surtout des femmes qui reconnaissent cette peur. 22 personnes sur 100 ont reconnu avoir déjà fait un détour pour éviter de traverser un coin sombre et réputé dangereux, parce que l'obscurité pourrait dissimuler un danger.

1.3.4. Les fondements de la peur

Souvent irraisonnée cette peur s'appuie également sur des fondements objectifs. L'obscurité, l'absence de témoins et l'isolement social peuvent l'expliquer.

1.3.4.1. L'absence de lumière

Peur de la nuit, peur dans la nuit. Déjà nos ancêtres craignaient avec la nuit que le soleil ne disparaisse à jamais. La peur du « soleil noir » lors des éclipses totales est encore très présente comme nous avons pu le constater lors de la dernière éclipse du millénaire en 1999 où les prévisions les plus folles s'étalaient dans la presse. Pendant les semaines qui avaient précédé le très médiatique événement, les rumeurs et les prévisions les plus délirantes avaient enflammé les esprits. On se souvient encore de la station *Mir* et du célèbre couturier qui nous avait prédit sa fin dans un livre catastrophe *Le feu du ciel*, qui ressuscitait les grandes peurs du soleil noir. Cette peur de l'obscurité consiste en une appréhension que rien ne semble justifier, sinon l'absence de perceptions visuelles[63]. L'homme n'est pas nyctalope. Il ne peut vivre sans dommages dans les ténèbres ; il lui faut voir pour agir. Le visuel étant la fonction qui nous rapproche le plus à l'expérience immédiate. Etre privé de cette possibilité de voir peut être désagréable parce que cela nous renvoie à la perte de la réalité. La peur existe aussi pour des raisons plus intérieures et qui tiennent à notre condition. D'après J. DELUMEAU[64], la vue de l'homme est plus aiguë que celle de beaucoup d'animaux, comme le chien par exemple ; aussi les ténèbres le laissent-ils plus désemparé que beaucoup de mammifères. En outre, la privation de lumière met en veilleuse les réducteurs de l'activité imaginative. Or les lumières

[63] VERDON J., 1994, *La nuit au Moyen Age*, Perrin, p. 15

ont une énorme importance sur la situation de déambulation du piéton, la nuit dans les espaces publics[65]. Il se déplace grâce à l'éclairage artificiel qui lui permet de percevoir son environnement et donc d'adapter son comportement en fonction des stimuli perçus (perçus signifiant généralement « vus », puisque 90 % des informations qui nous parviennent passent par le canal visuel. Cette situation de déambulation nocturne est évaluée par l'individu comme étant plus ou moins agréable, plus ou moins sécurisante en fonction de plusieurs critères :

- Ses caractéristiques personnelles ;
- Des caractéristiques statiques. Elles dépendent de l'environnement architectural, du mobilier urbain, de la végétation, des vitrines etc. Ce sont des éléments stables de l'environnement ;
- Des caractéristiques dynamiques. Elles sont dues à la présence des autres passants, des colporteurs, des voitures et de tous les véhicules qui circulent dans l'espace où se trouve le piéton ;
- Leur densité et leur variété dépendent non seulement du type de quartier, mais aussi du moment de la journée, de la semaine, de l'année.

1.3.4.2. Absence de témoins

Il est encore vrai que l'obscurité nous soustrait à la surveillance d'autrui et de nous-mêmes, qu'elle est plus propice que le jour aux actes qu'on se retient d'envisager par conscience ou par crainte : audaces inavouables, entreprises criminelles, etc.

A cet effet, la corrélation entre absence d'éclairage et agression est difficile à établir avec précision. Dans l'abondante littérature consultée sur ces questions, seule une étude menée en 1981 à Lyon[66] permet d'apporter une première réponse. Sur 173 cas d'agressions étudiés, 40,5 % se sont produits dans des lieux dont l'éclairement était de 0 à 5 lux et 32,4 % de 5 à 10 lux soit 73 % dans des lieux peu éclairés. A l'inverse, seulement 3% des agressions ont eu lieu dans des zones à niveau d'éclairement supérieur à 20 lux. L'analyse détaillée de l'environnement des lieux a montré qu'un certain nombre de délits se sont produits dans des

[64] DELUMEAU J., 1978, op. cit.
[65] LAIDEBEUR A., 1987, « La lumière, le piéton et la ville », *Revue internationale d'éclairage*, pp. 50-53
[66] Cité dans le *Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain*, 1981, Centre d'études des transports urbains, Ministère de l'Urbanisme et du logement – Ministère des transports 147 p.

secteurs correctement éclairés (supérieur à 20 lux), mais qui présentaient une insuffisance d'éclairement à l'endroit exact de l'agression.

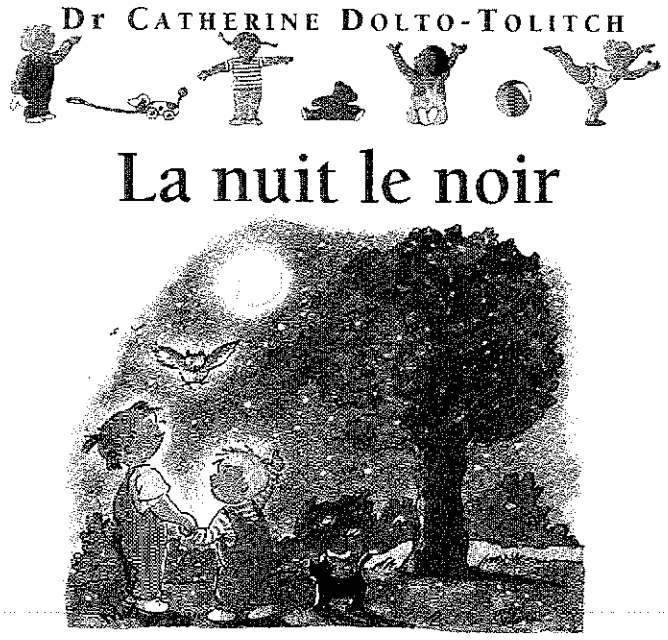
1.3.4.3. Isolement social et séparation

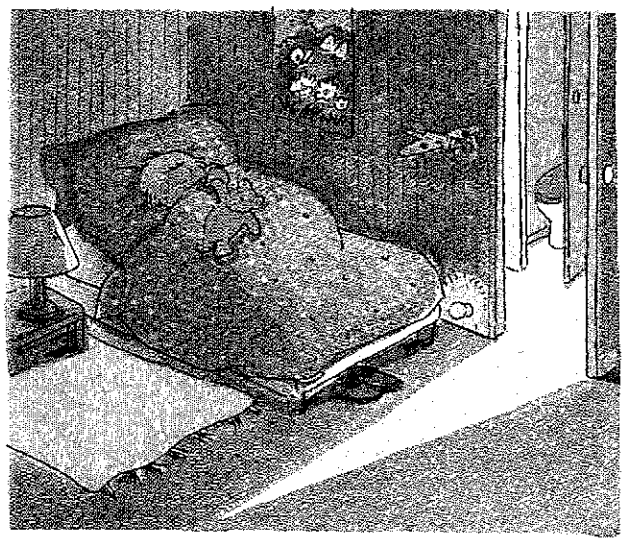
Enfin, la disparition de la lumière nous confine dans l'isolement, nous enveloppe de silence et donc nous «désécurise ». La nuit étant, du fait du sommeil, le moment des séparations, le noir peut également, à ce titre être angoissant. Si la nuit porte conseil, c'est aussi la zone des cauchemars, des rêves récurrents et terrifiants qui troublent le sommeil, des angoisses, des soucis qui nous poussent à nous retourner dans le lit, les yeux grands ouverts. Cette peur est très couramment ressentie par les enfants. Entre six mois et trois ans, plus d'un tiers des enfants ont des difficultés à s'endormir ou à dormir sereinement. C'est le moment où se construisent les mécanismes de représentation des séparations et de mentalisation de l'absence. Il s'agit, qui plus est, d'une période psychique au cours de laquelle les enfants éprouvent des conflits très forts. A trois ans, c'est le moment où l'angoisse de séparation s'atténue et cède la place à la peur du noir[67]. La perte de contrôle de la pensée qui se produit lors de l'endormissement fait qu'ils se mettent à voir à ce moment-là des monstres et autres personnages épouvantables qui viennent représenter leurs conflits et les terrifient. Les rites, le doudou, le biberon de lait sucré, sont autant de moyens de les rassurer. Les troubles du sommeil s'accentuent durant la période des grandes acquisitions, jusqu'à l'âge de 7, 8 ans puis, normalement, ils disparaissent. La tombée de la nuit amorce pour eux le début d'un long voyage vers un monde inconnu. On ressasse tous les tracas de la journée et les soucis des grands. Les enfants sont de véritables éponges à angoisse, explique la psychanalyste N. FABRE[68].

Afin de réguler cette angoisse, les ouvrages pour les petits enfants multiplient les tentatives de réconfort (Figure I.2 – *Couverture d'un ouvrage pour enfant*). Ainsi dans « Petit ours brun a peur du noir[69] » :

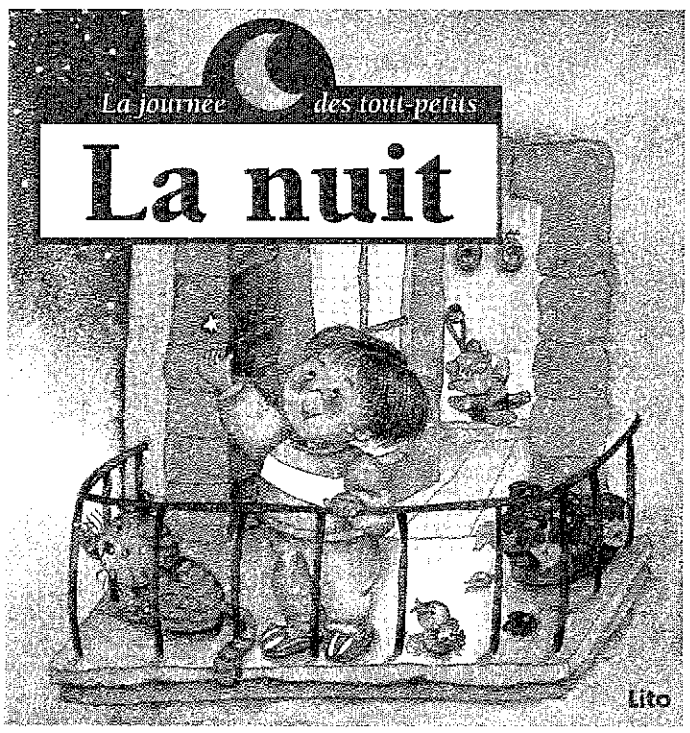
[67] NEMET-PIER L., *Moi, la nuit, je fais jamais dodo*, Editions Fleurus,
[68] FABRE N. *Blessures d'enfances*, Albin Michel,
[69] *Petit ours brun a peur du noir*, 1993, Bayard, illustrations de Danièle BOUR, 17 p.

Figure I.2 - Ouvrages pour enfants sur la nuit





Il faut tout préparer pour chasser le noir : la lampe qu'on peut allumer depuis son lit, les veilleuses sur les prises de courant qui font un petit chemin de lucioles jusqu'aux cabinets. On peut aussi laisser la porte ouverte.





Sources : collection personnelle

- *Petit ours brun, il est l'heure de dormir.*
- *Non ! Je joue encore.*
- *Petit Ours Brun, il faut aller au lit.*
- *Non ! Je ne veux pas y aller.*
- *Petit Ours Brun, cette fois on y va !*
- *Non ! il y a une bête dans mon lit.*
- *Mais Petit Ours Brun, il n'y a pas de bête, tu vois bien!*
- *Papa, quand il fera noir, un bonhomme viendra dans ma chambre.*
- *Tu as peur parce qu'il fait noir ; mais il n'y a pas de bonhomme.*
- *Je laisse la porte comme ça, ça va ?*
- *Oui, mais je veux un gros câlin ».*

Dans un autre livre *La nuit le noir*[70] destiné aux enfants le Docteur C. DOLTO-TOLITCH, tente à sa façon de rassurer l'enfant face à la nuit : « C'est agréable de se promener le soir en tenant la main d'une grande personne. Les lumières s'allument, la lune et les étoiles apparaissent. Elles ont chacune un nom. Celle que tu vois en premier, c'est l'étoile du berger. Quand la nuit tombe, tout change, au dehors tout se transforme et les arbres dessinent de drôles d'animaux. La peur du noir, c'est difficile. C'est pour cela que c'est toujours méchant et bête d'enfermer quelqu'un dans le noir ». Elle multiplie les conseils : « Pour apprivoiser le noir, on peut apprendre à se repérer, les yeux fermés comme quand on joue à colin-maillard. Il faut tout préparer pour chasser le noir : la lampe qu'on peut allumer depuis son lit, les veilleuses sur les prises de courant qui font un chemin de lucioles jusqu'aux cabinets. On peut aussi laisser la porte ouverte. On peut demander à une grande personne de nous aider. D'abord, on reste ensemble dans le noir en se tenant la main et en parlant. Ensuite, on reste en silence. Quand on se sent prêt, la grande personne s'en va. Ca rassure aussi d'entendre les petits bruits de la maison : les voix des parents, le ronron du réfrigérateur, le tic-tac du réveil... Ce sont nos amis de la nuit ».

Plus étonnant, un livre-accordéon[71] luminescent -destiné aux enfants à partir de deux ans- pour découvrir la ville de nuit comme de jour témoigne de l'intérêt grandissant pour la nuit urbaine. Avec la lumière, nous découvrons côté jour, trois enfants, une rue, des feux, des pompiers et une grande roue. Dans l'obscurité, les yeux s'habituent à voir les éclairages du quartier la nuit : les enseignes lumineuses, les feux, les lampadaires, la lune. Ce petit livre

[70] DOLTO-TOLITCH, 1994, *La nuit le noir*, Gallimard jeunesse, 10 p.

cartonné se déplie avec, côté pile, une vue urbaine panoramique et, côté face, des étoiles et des planètes qui veillent sur le sommeil du jeune lecteur.

1.3.4.4. Cauchemar et terreurs nocturnes

La nuit est aussi le temps des cauchemars crises d'angoisse qui surviennent pendant le sommeil. Le mot cauchemar vient de *cauquer*, vieux mot picard qui signifie « fouler, presser » et de *mare*, mot néerlandais qui signifie fantôme. Il est en rapport avec l'ancienne croyance qui voulait que le sommeil soit perturbé par des fantômes qui écrasaient la poitrine du dormeur et provoquaient le cauchemar. Au Moyen Âge, le pape GREGOIRE IV avait déjà tenté de distinguer les catégories de songes[72]. Il donna pour les uns une explication physiologique : une nourriture trop copieuse. D'autres étaient inspirés du démon.

Une troisième découlait des soucis de la journée. Une quatrième espèce provenait de Dieu, ainsi qu'on le constate dans la Bible. Enfin, le rêve pouvait répondre à un souhait ou à une préoccupation du dormeur. Cette classification célèbre se retrouve dans maints écrits médiévaux et reste en partie pertinente aujourd'hui. Il existait également à cette époque une classification moins nuancée qui attribuait les songes soit à Dieu, soit au diable, soit à l'homme. Aujourd'hui, les spécialistes distinguent les terreurs nocturnes du sommeil lent et profond (*Night terror*, *Pavor nocturnus* de l'enfant, *Incubus* de l'adulte), des cauchemars du sommeil paradoxal (*Nightmare*, rêve anxieux)[73].

La crise de terreur nocturne survient généralement en début de nuit (entre 30 à 200 minutes après l'endormissement). Son début est signalé par un cri perçant qui témoigne d'une indicible panique. Le patient peut appeler à l'aide, crier quelques mots, lancer des injures. Après la crise qui dure une à quelques minutes, on peut se réveiller avec un sentiment d'angoisse intense qui paraît soit isolée, soit rattachée à un contenu mental pauvre, limité à une scène unique ou une impression plus vague : impression d'être enterré vivant dans une tombe, d'être écrasé par un poids sur la poitrine, d'être en situation de danger imminent et de ne pas pouvoir fuir. Le lendemain, il y a généralement amnésie de la crise.

---

[71] MALYE J., 1994, *Qu'est-ce qui brille dans la ville*, Albin Michel, Paris.
[72] BRAET H., 1975, *Le songe dans la chanson de geste au XIIe siècle*, Gand.
[73] ROYANT-PAROLA S., « Cauchemars et terreurs nocturnes », in PELICIER Y., *Somnambules et parasomniaques*, Economica, 1985, pp. 44-56

Le cauchemar, ou rêve anxieux, survient en général dans la deuxième partie de la nuit. Lorsqu'il provoque l'éveil, on a très précisément le souvenir d'un rêve détaillé, chargé émotionnellement, très vivant mais aussi très anxiogène ou effrayant[74]. Habituellement, ce contenu est lié à la peur de tomber, de mourir, d'être étouffé ou à l'impression d'être pourchassé.

1.3.4.5. Somnambulisme

Parmi les troubles du sommeil, le somnambulisme est relativement fréquent. Défini comme une déambulation nocturne inconsciente, récidivante, non stéréotypée, ne laissant aucun souvenir en l'absence de toute lésion organique[75]. Bien connu du praticien et des familles, il touche 1 à 6 % de la population, le plus souvent chez l'enfant : 15 % font un accès entre 6 et 12 ans. Dans 70 % des cas, il s'agit d'un garçon chez lequel on retrouve souvent des antécédents héréditaires de somnambulisme. Dans la grande majorité des cas, l'accès reste unique au cours de la même nuit, il dure de quelques minutes jusqu'à une demi-heure parfois. La personne sort de son lit, déambule dans la chambre, dans l'appartement, dans la maison, parfois sort dehors. Il est capable d'effectuer des activités habituelles, originales, périlleuses ou dangereuses. C'est le cas du risque de défenestration appelé « syndrome d'Elpénor », du nom du compagnon d'ULYSSE qui au matin d'une nuit d'ivresse se fracassa du haut de la terrasse de Circé. Une fois l'activité terminée, le somnambule retourne spontanément dans son lit. Ce syndrome a brisé la carrière du Président P. DESCHANEL qui, victime d'une crise de somnambulisme, se serait défenestré et a été retrouvé vers minuit le 23 mai 1920, errant en pyjama de soie le long de la voie ferrée près de Montargis.

Ces accès de somnambulisme, souvent spectaculaires, ont toujours frappé les imaginations et contribué à obscurcir encore les mystères du sommeil et de la nuit.

1.3.5. Une plus grande vulnérabilité physique

On a vu que les calendriers de toutes les civilisations sont fondés sur l'alternance de la lumière et de l'obscurité, le développement de l'être humain est donc simultané de cette

---

[74] HARTMANN E. et al.,1981, « The personnality of the nightmare sufferer : relationship to schizophrenia and activity » , *Am. J. Psychiatry* n°138, pp. 794-797

[75] BAKWIN H., 1970, *Sleepwalking in twins*, Lancet, pp. 446-447

périodicité-là. D'après J. DELUMEAU[76], des aveugles qui ne connaissent pas la lumière du jour sont tout de même pris d'angoisse quand vient la nuit : preuve que l'organisme vit au rythme de l'univers. On peut en conclure que les rythmes circadiens [rythmes biologiques dont la périodicité est d'environ 24h (21 à 27h)] sont inscrits en nous. Sachant par ailleurs que la lumière exerce une influence notable sur notre état psychique, il est également possible d'estimer qu'il y a un substrat biologique à l'angoisse liée à sa diminution. La crainte d'une disparition du soleil n'est pas propre aux Mexicains de jadis.

1.3.5.1. Un rythme biologique circadien

L'homme est soumis à des rythmes biologiques, il a une anatomie dans le temps comme dans l'espace. La chronobiologie montre que cette structure spatiale temporelle, bien que sa synchronisation soit de nature socio-écologique, est génétiquement déterminée : le système endocrinien s'adapte aux demandes de l'environnement (et permet de veiller la nuit par exemple), mais l'adaptation n'est pas totale, le rythme circadien ne s'inverse pas. L'expérience a été faite sur des travailleurs de nuit qui, un an après l'arrêt du travail de nuit, se sont révélés en meilleur état physique et mental. Il existe à tous les niveaux d'organisation, des variations périodiques et prévisibles. Des recherches ont permis de repérer les rythmes circadiens (environ 24 heures) de la pression artérielle, des sécrétions hormonales, du plasma, etc. On sait déjà que les effets d'un aliment (ou d'un médicament) varient en fonction de l'heure à laquelle il est absorbé. Une cellule ne fait pas tout à la fois : elle peut remplir des fonctions différentes selon les heures ; et de ce fait, le système de défense de l'organisme varie selon les moments de la journée. Ces observations sont valables au niveau de l'année, également : on meurt d'accidents vasculaires cérébraux en février plus qu'en tout autre mois, quelles que soient d'ailleurs les facteurs externes et climatiques.

1.3.5.2. Plus grande vulnérabilité nocturne

D'après le Docteur A. REINBERG[77], morbidité et mortalité auraient des rythmes circadiens et saisonniers qui avaient déjà été identifiés par Hippocrate. La nuit est parfois une frontière que les personnes gravement malades ont du mal à franchir : « s'ils passent la nuit... ». Les variations de la vulnérabilité de l'organisme seraient en liaison directe avec la structure temporelle : on ne meurt pas de n'importe quoi n'importe quand. Aujourd'hui, les

[76] DELUMEAU J., 1978, op. cit.

travaux des chronobiologistes rejoignent les Grecs de l'Antiquité et constatent une plus grande vulnérabilité de l'humain pendant la nuit. Il ne s'agit pas seulement d'une moindre résistance aux agents et facteurs d'agression, mais aussi des effets du creux nocturne de nos performances psychiques et physiques. Si nous veillons, nous nous comportons, nous réagissons de manière très différente, de nuit et de jour. La fatigue est nulle ou faible entre 10 heures du matin et 16 heures, après quoi elle augmente progressivement jusqu'au coucher. Si on empêche le sujet de dormir, on constate encore que la fatigue passe par un pic vers deux ou trois heures du matin, après quoi elle décroît jusqu'à dix heures du matin. Il en résulte que l'activité nocturne accroît énormément le risque de se blesser, de se tuer, et de blesser ou tuer autrui.

1.3.5.3. Baisse de performances

Nous serions donc faits pour nous activer le jour et nous reposer la nuit même s'il existe de rares exceptions. Les résultats de très nombreuses recherches montrent que nos performances, évaluées par différents tests classiques, sont les plus mauvaises pendant la nuit (temps de réaction à un signal, calcul mental, reconnaissance de formes, raisonnement logique). Non seulement nous sommes plus lents mais nous faisons plus d'erreurs. Les meilleures performances des enfants et des adultes sains se situent entre 10 heures et 18 heures. Avant et après, cela marche moins bien. Les spécialistes ont constaté qu'il existait un rythme circadien des records d'athlétisme, un rythme circadien de la tête et des jambes. Lorsque les championnats d'athlétisme ont lieu la nuit, les spectateurs sont le plus souvent frustrés dans leur attente de performances[78].

Il faut ajouter à cela les modifications de nos comportements. C'est pendant la nuit que nous évaluons le plus mal les distances qui nous séparent d'un obstacle et la vitesse de nos déplacements. Le besoin de sommeil n'explique pas tout. Le rythme des performances et du comportement persiste chez les sujets qu'on empêche de dormir pendant plusieurs jours et nuits. Cependant, il est vrai que la privation de sommeil diminue le niveau des performances, d'une nuit à la suivante. Pour dire ces choses autrement, nous réagissons de manière différente, de jour et de nuit ou encore notre personnalité varie suivant un rythme circadien. D'après A. REINBERG[79], le pic de performance à des tests psychologiques se situe vers 15

[77] REINBERG A., 1998, *Le temps humain et les rythmes biologiques*, Editions du Rocher, p. 25.
[78] *L'enigme du sommeil*, Athena, Mensuel du développement technique logique n° 119, p. 347.
[79] REINBERG A., 1998, op.cit.

heures et le creux vers 3 heures du matin. En clair, la nuit ne facilite guère la résolution des problèmes de robinet et de baignoires, pas plus que celui de l'enfilage des perles.

1.3.5.4. Vigilance réduite

Les nombreuses études, réalisées dans des conditions réelles, montrent que le nombre des erreurs, des fausses manœuvres, des consignes opératoires oubliées culminent pendant la nuit (lecture de cadrans, gestes de coordination, conduite de motrices de trains rapides, etc.). Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'il existe un rythme des accidents dont le pic se situe entre 3 heures et 5 heures du matin. L'étude de W. HARRIS, réalisée en 1977, est exemplaire. Les accidents de camions, circulant seuls, trafic nul, par temps sec avec bonne visibilité, sur des autoroutes en bon état, passent par un pic vers 5 heures du matin et un creux entre 9 heures et 21 heures. La différence pic / creux est de 300 contre 1. Autrement dit, 300 fois plus de « chance » de s'écraser à 5 heures qu'à 19 heures. La courbe du risque grimpe très vite entre minuit et l'heure du pic et dégringole ensuite jusqu'à 9 heures.

Ce dernier point est vérifié par la courbe des « accidents » (non mortels) des conducteurs de bus d'Amsterdam comme ceux des pilotes de chasse des forces de l'air israéliennes, lors de vols d'entraînement. Bref, c'est au petit matin que les arbres traversent les routes. La question est de savoir qui est le plus exposé à ce risque. L'entraînement et l'éducation réduisent la baisse nocturne des performances. Ainsi les professionnels de la conduite de nuit ont-ils très peu d'accidents par rapport aux occasionnels des fins de semaines et des vacances. Les routiers, les cheminots, les pilotes expérimentés ont appris à modifier leur comportement suivant les heures. En outre, les dispositifs de sécurité des entreprises à risque donnent l'alerte et « gèrent l'incident » par ordinateur, suivant des consignes rigoureuses, ce qui donne au travailleur de nuit un délai de 10 à 15 minutes pour réagir de manière appropriée. Cette donnée est importante, car une personne éveillée au milieu de la nuit a besoin (en moyenne) de 20 minutes pour « reprendre ses esprits ». Ainsi, le chirurgien de garde, tiré du lit à 3 heures du matin, opère-t-il aussi bien qu'à son habitude : c'est un professionnel entraîné et, entre son éveil et le début de l'intervention, se situent les quelques minutes nécessaires à sa préparation.

1.3.5.5. Sensibilité accrue aux maladies

Il existerait des relations entre nos horloges biologiques et la maladie. L'asthme par exemple, gêne à la respiration qui revient par accès, est une maladie qui touche environ 3 % de la population soit un million et demi de français. Ce trouble respiratoire majeur et périodique se manifeste la nuit, dans 70 % des cas. Au début des années 80, M. SMOLENSKI a montré que l'infarctus du myocarde variait suivant un rythme de 24 heures, avec un pic matinal entre 6 heures et 10 heures et que ce risque était manifestement lié aux rythmes circadiens de facteurs qui contrôlent la coagulation. Chez les sujets sains comme chez ceux qui souffrent de troubles vasculaires, on observe que toutes les variables ont leur pic favorable à la coagulation entre 6 heures et 8 heures du matin et leur creux vers 18, 20 heures. En dehors des rythmes biologiques plus spécifiquement impliqués dans l'infarctus du myocarde, A. REINBERG rappelle que ces heures à risque sont précisément celles, pendant lesquelles les catécholamines, l'aldostérone et la pression artérielle grimpent allègrement. En outre, les rythmes circadiens des indices qui caractérisent l'activité du cœur révèlent qu'il est moins efficace le matin. Difficile de croire que tout cela n'est que simple coïncidence dans le temps.

Absence de lumière et vulnérabilité physique accrue expliquent en partie le malaise engendré chez l'homme par la venue de la nuit et les efforts de notre civilisation urbaine pour faire reculer le domaine de l'ombre et prolonger le jour par un éclairage artificiel. Paradoxalement, la nuit est aussi une amie rappelle W. PASINI[80].

1.4. LA LIBERTE ET LA TRANSGRESSION

La nuit n'est pas que le domaine de la peur et des angoisses. Pour beaucoup d'entre nous, c'est aussi le temps d'une certaine liberté grâce à l'obscurité qui autorise les transgressions. La nuit, moment privilégié de repos, devient aussi lieu du plaisir, de la fuite en avant, de la création, de la négociation voire de l'exploit. On s'intéressera davantage à la nuit blanchie par l'éveil qu'à celle effacée par le sommeil.

[80] PASINI W., 1997, *Le temps d'aimer*, Odile Jacob, p. 178.

1.4.1. Repos et apaisement

Pour une majorité d'entre nous, la nuit est le moment de liberté où l'on échappe au temps contraint, professionnel pour un temps libre, privé où l'on peut s'abandonner au repos. C'est un moment consacré au sommeil. Dormir est une exigence de la nature humaine et à l'exception des insomniaques, des somnambules et des noctambules forcés ou volontaires, le commun des mortels se repose alors. Les publicités pour les crèmes de soin ciblées « nuit » vantent ce repos toujours réparateur. Pour beaucoup, la nuit est une fuite loin du travail, des conflits sordides ou insolubles.

Chez C. BAUDELAIRE, c'est le crépuscule du soir qui, par un renversement poétique, est apaisement et avènement, mais cette sensibilité paradoxale n'est pas le seul fait du poète exilé sur terre. « La nuit porte conseil », ce proverbe prône les bienfaits de la temporisation avant l'action. La nuit marque une rupture ; elle précède et prépare l'éclosion du jour, elle interrompt la pression des évènements, du réel pour laisser la place à la liberté du songe, vue comme une raison extérieure et qui conseille l'homme.

Dans la tradition grecque, la nuit était qualifiée *« euphrone »*, c'est-à-dire « bienveillante, de bon conseil ». Cette idée est déjà exprimée rhétoriquement chez MENANDRE au IVe siècle avant J.-C. : « la nuit, le conseil vient au sage ». On la retrouve chez H. de BALZAC : « Eh bien ! reprit l'avare, vous reviendrez me voir demain (...). D'ailleurs, la nuit me portera conseil ». Le rêve est une forme d'évasion surtout s'il n'est pas cauchemar.

1.4.2. Victoire sur le sommeil

La veille est une ascèse, qui, comme le jeûne ou la souffrance volontaire semblent être le monopole, soit du monde religieux soit du monde profane[81]. Dans le premier cas, comme dans certaines communautés catholiques, cette « veille des purs » surveille et protège le sommeil de tous. Dans le second, les divertissements des voluptueux urbains qui dorment le jour et s'amusent la nuit sont alors souvent décrits comme signe de décadence et de perdition de la société toute entière.

[81] NAHOUM-GRAPPE V., TSIKOUNA M.,1997, Introduction, *Société et représentations* n°4, CREHESS, p. 7

Les grands hommes seraient des petits dormeurs et l'absence de sommeil aurait façonné leur destin. On cite souvent M. PROUST mais aussi NAPOLEON parmi les insomniaques icônes. On rapporte qu'ils se couchaient tard, se réveillaient au bout de deux ou trois heures, se mettaient au travail puis se recouchaient. La légende s'accommode fort bien de ce tableau. NAPOLEON maîtrisait son sommeil comme il maîtrisait ses troupes. Une étude parue en 1988 dans Les Annales d'oto-rhinolaryngologie sous la plume de C.-H. CHOUARD et B. MEYER montre que le « Grand homme » souffrait en fait d'apnées du sommeil, maladie qui touche entre 2 et 4 % de la population.

« La nuit blanche » est celle où l'on ne dort pas. Elle est comme une victoire, un rite initiatique pour l'adolescent, le signe d'un dur labeur ou d'un événement grave pour d'autres. C'est celle dont on se souvient. On peut rappeler avec CIORAN que « les nuits où nous avons dormi sont comme si elles n'avaient jamais été. Restent seules dans notre mémoire celles où nous n'avons pas fermé l'œil : nuit veut dire nuit blanche ». « Dormir est une perte de temps » résume le journaliste noctambule F. TADDEI : « Quand j'étais petit, je mettais mon réveil en pleine nuit. Je prenais un livre, j'ouvrais ma fenêtre pour palper l'atmosphère. Une heure après je me rendormais. Le lendemain, je ressentais une sorte de supériorité par rapport à mes petits camarades. J'avais l'impression que ma vie était plus longue que la leur[82] ». On retrouve cette fierté chez les « nuiteux » chauffeurs de taxi notamment. Chez certains, comme Frédéric BEIGBEDER, chroniqueur, écrivain et animateur qui continue de fleurter avec la nuit, ce snobisme atteint des sommets : « la nuit, les cons dorment. Alors , on reste entre gens intelligents[83] ».

Pour beaucoup d'étudiants, le travail de nuit dans l'urgence est une pratique régulière. Pour certaines professions, comme les architectes, la « charrette » s'est presque institutionnalisée qui en fait des travailleurs de nuit. Beaucoup de paresseux en proie à la procrastination connaissent l'urgence des nuits blanches.

Au-delà, la nuit se mue aussi en exploit. De nombreux événements sportifs jouent sur cette performance du « 24h/24 » ou de la « traversée de la nuit » jusqu'à construire une mythologie. C'est le cas de la course automobile des 24 heures du Mans, 24 heures de suspense, de passion partagée, de communion au nom de la voiture et chaque année : la nuit la

[82] Dossier « Nuit blanche », *Télérama* n°127, octobre 2002, pp. 4-7

plus longue et son lot de rebondissements et d'accidents : 200 000 personnes venues de toute l'Europe et combien d'amateurs derrière leur poste de radios ou de télévision. A une autre échelle, la course Paris-Colmar, la plus longue épreuve de marche du monde avec ses 521 km a aussi ses nuits inhumaines qui construisent des légendes. Les marins lancés dans les grandes transatlantiques nous abreuvent régulièrement de leurs méthodes pour tenir le coup la nuit en mer et des méthodes de « sommeil flash ».

La victoire est aussi celle de la transgression.

1.4.3. Transgression des normes

D'après A. CORBIN[84], il existerait un modèle transmis par le pensionnat qui présente le lit, la nuit et le sommeil comme les domaines de dangereux fantasmes et qui confère à la cloche de l'aube le sens d'un appel à rendre grâces à Dieu pour avoir heureusement traversé les « tentations nocturnes »

Aujourd'hui la nuit offre de nombreuses possibilités de transgression de l'ordre du jour. Elle permet de se libérer, dans l'imaginaire, des contraintes de la hiérarchie et des routines du quotidien, « de faire n'importe quoi », de transgresser les normes. L'opacité de la nuit n'est pas qu'une simple question de luminosité avertit Bernard PAILLARD[85]. Profitant de l'obscurité, certaines activités humaines frisant les interdits s'y exercent dans un clair-obscur social semé d'embûches. L'imaginaire saisit ces comportements illicites pour dresser une fantasmagorie de la nuit, face cachée du jour. La prostitution est l'une de ces occupations nocturnes. Même si elle s'exerce aussi de jour, elle marque la ville la nuit et y occupe une place notoire.

1.4.4. Plaisirs dyonisiaques

Le culte de *Dyonisos* se célèbre la nuit où l'on transgresse les interdits. Faire la fête, c'est-à-dire au moins boire et danser, se déroule plutôt le soir et la nuit. La performance

---

[83] Dossier « Nuit blanche », *Télérama* n°127, op.cit.
[84] CORBIN A., 1994, *Les cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle*, Albin Michel, p. 281
[85] PAILLARD B., 1994, *L'épidémie, carnets d'un sociologue*, Paris, Stock.

festive, cette croissance attendue en chaude intensité de la performance collective (une fête peut être loupée) se déploie surtout la nuit. Le modèle contemporain réussi de la fête suppose « l'oubli du lendemain », « de ses soucis », au profit de la soirée et de la nuit qui vient. La surprise et le rire, l'ivresse et la danse, la musique toujours, sont requis pour entraîner, dans un parcours en boucle, le fêtard nocturne. « Le soleil enfin couché, je revis. La nuit est une fête, les gens sont plus beaux car ils sont plus éclairés » proclame Muriel MORENO, ex-chanteuse du groupe Niagara. Quel que soit le lieu et quel que soit le temps, on retrouve la cérémonie de la « lampe éteinte ». Il s'agit de célébrer la divinité ou le divin social qu'est la communauté par la confusion des corps qui s'étreignent dans l'obscurité. Chaque fois que l'on a affaire à des pratiques orgiaques, on retrouve les ténèbres et la pénombre rappelle M. MAFFESSOLI[86].

En journée, au travail, les discussions et les rencontres sont régies par l'argent et la représentation sociale. La nuit est placée sous le signe du plaisir. La nuit est le moment où l'éros se réveille et autorise la transgression. C'est le domaine des rêves, des fantasmes, de l'abandon dans les draps aux caresses de la personne aimée. Le sexe est comme une épée de Damoclès placée sur nos têtes. La nuit a toujours été liée à la sexualité comme l'atteste l'expression « une nuit d'amour ». Le rêve de Roméo, c'est plutôt le soir, la nuit. Aujourd'hui, l'acte sexuel s'est commué en exploit à l'image du titre de cet article extrait d'un nouveau magazine pour hommes : « Comment l'aimer jusqu'au bout de la nuit ? ». Pourtant, d'après les spécialistes, l'heure idéale pour faire l'amour se situerait vers les 9 heures du matin, moment où la testostérone, hormone sexuelle la plus active chez l'homme, atteint un pic : le corps masculin se trouverait alors idéalement « préparé » pour faire l'amour[87]. Si le « matin n'a que l'éros à la bouche, encore faut-il se trouver au bon endroit et avec la bonne personne à cette heure là » conclut W. PASINI[88].

1.4.5. Contestation de l'autorité

La nuit est aussi le temps des gestations, des germinations, des conspirations qui vont éclater au grand jour en manifestation de vie.

---

[86] MAFFESSOLI M., 1985, *L'ombre de Dyonisos*, Librairie des Méridiens, Klincksieck & Cie, p. 179
[87] LARSEN CRENSHAW T., 1996, *The Alchemy of Love and Lust*, New-York, G.P. Putnam's Sons.
[88] PASINI W., 1997, op.cit.

Déjà, la nuit médiévale recelait ce danger redoutable[89], celui de la subversion de l'ordre public. La nuit signifiait « le refus de l'ordre urbain ». Des bandes de jeunes causaient du désordre, commettaient des actes de vandalisme qui se rapprochaient du délit politique dans la mesure où apparaissait une contestation des autorités municipales, voire royales. Lorsque des opinions politiques font l'objet de poursuites, il reste la nuit pour les exprimer secrètement bizarre[90], voire pour leur donner une illustration concrète. De sorte que des conspirations prennent alors naissance. Et la nuit n'est plus licence, elle devient liberté. Les nuits de nos cités ne sont pas si différentes.

1.4.6. Créativité

La nuit avec ses heures interminables qui se déposent comme un voile sur la société et ses règles, semble propice à la créativité. Dans des domaines forts proches, celui de la mystique et de la poésie, la nuit joue un rôle primordial, l'expérience mystique et l'expérience poétique y trouvent, la plupart du temps, source et inspiration, et régulièrement reviennent s'y régénérer[91]. Pour eux, la nuit est un moment actif de recherche plutôt que d'évasion. Bien des écrivains et des artistes trouvent une inspiration supplémentaire dans la venue de la nuit : les idées deviennent transparentes à mesure que le monde gagne en opacité[92]. L'image de l'intellectuel demeure associée à une photo en noir et blanc, un café, un paquet de cigarettes jeté sur une table et une vieille machine à écrire éclairée d'une lumière blafarde. Le noir de l'encre, le blanc de la page, n'est-ce pas la figure même de l'insomnie ?

« Longtemps, je me suis couché de bonne heure. Parfois, à peine ma bougie éteinte, mes yeux se fermaient si vite que je n'avais pas le temps de me dire : je m'endors. » La première phrase de l'œuvre de M. PROUST *A la recherche du temps perdu*, ne laisse aucun doute sur la place qu'il accorde aux sommeils. Quelques années avant la naissance du mouvement surréaliste, l'écrivain voit dans le sommeil, le rêve qui l'accompagne et la mémoire involontaire (une sorte de rêve éveillé), les moteurs de la création artistique. Selon lui, « les grands livres doivent être les enfants non du grand jour et de la causerie mais de l'obscurité et du silence[93] ». Position de travail qui le conduit fatalement à l'insomnie la nuit.

---

[89] VERDON J., 1994, op.cit.
[90] VERDON J., 1994, op.cit.
[91] MAFFESSOLI M., 1985, *L'ombre de Dyonisos*, Librairie des Méridiens, Klincksieck & Cie, 246 p.
[92] PASINI W., 1997, op.cit.
[93] MABIN D., 1992, *Le sommeil de Marcel PROUST*, PUF, 224 p.

Il complétait « On ne peut bien décrire la vie des hommes si on ne la fait pas baigner dans le sommeil où elle plonge et qui, nuit après nuit, la contourne comme une presqu'île est cernée par la mer ».

Même approche chez CELINE qui sait ce qu'il doit à ses nuits agitées. « Mon tourment à moi, c'est le sommeil. Si j'avais bien dormi toujours, jamais je n'aurais écrit une ligne » écrivait-il. Beaucoup d'écrivains contemporains sont également adeptes de la création nocturne. M. GALLO, chez qui les rouages de l'écriture sont bien huilés, utilise ses heures avec le rendement que l'on sait. En forçat de l'écriture, il se réveille naturellement, tous les matins à 3h30 et se met au travail, bien au chaud dans sa robe de chambre. A. RINALDI estime « qu'on a plus d'imagination et de concentration quand on sait que la plupart des gens malfaisants dorment ». « J'ai été insomniaque très tôt. Je me couchais tard. Il fallait que j'écrive la nuit pour rendre les papiers le matin. C'est ainsi que je suis devenu insomniaque. Et je le suis resté. L'insomnie est pour moi comme un sablier inversé, dont je m'accommode très bien. J'aime la nuit. La vie est excitante, l'amitié plus grande[94] ». Si A. RINALDI est un homme des nuits sans nuit, C. BOBIN est un homme des nuits sans fin. Celui qui avoue une passion pour PROUST, écrivain nocturne par excellence, aime se coucher tard, par gourmandise. Pour lui, toute littérature joue avec la nuit et l'insomnie. « Quand on écrit, dit-il, c'est comme si nos activités de plein jour étaient un sommeil, et l'écriture, une veille » ? Nombreux sont les romanciers noctambules qui témoignent de ce moment de création très particulier. Pour certains comme C. EGAL, auteur de *New York est mon excès* « Ce sont des heures où ce qui est important pour moi apparaît clairement, un peu comme si un rythme de vie inconscient s'installait »[95]. Pour d'autres, comme P. KRAMER[96], les heures semblent plus longues. C'est son bonus de temps. Le noir rassure D. ARSAND[97] et H. HADDAD qui écrivent avec plus de difficultés la journée, en faisant davantage de corrections car la critique est plus présente.

Dans le domaine de la mode également, on semble attendre beaucoup de la nuit. Ainsi T. FORD, créateur chez Yves Saint Laurent Rive Gauche déclare-t-il[98] : « la création se fait à trois heures du matin, affalé sur mon bureau, un casque de *Walkman* collé aux oreilles, une bouteille de *coca light* à la main et des idées pleins la tête ».

---

[94] *L'Evènement du jeudi*, 16 au 22 décembre 1993, p. 81.
[95] EGAL C, 2001, *New-York est mon excès*, Actes Sud
[96] KRAMER D., 2000, *En silence*, Phébus
[97] HADDAD H., 2001, *Le chevalier alouette*, Fayard
[98] QUILLERIET A.-L., « Belles du soir », *Le Monde*, 10 octobre 2002, p. 29

Parmi les exceptions, on peut citer A. GIDE qui, obnubilé par sa santé, ne voit dans l'insomnie qu'un obstacle supplémentaire à son travail. Le 3 juillet 1923, il écrivait dans son journal « première soirée de travail ; très difficilement obtenue, exigée, Mais ensuite, nuit détestable ; suffocation et le corps agité de tremblements nerveux. Je ne pourrai vraiment avancer qu'après m'être reposé davantage. D'incompréhensibles torpeurs, à toute heure du jour, donnent au sommeil plus d'attrait qu'à la lecture, qu'au travail, qu'à la vie ».

Est-ce l'image de ces icônes insomniaques, le goût du défi qui pousse tant d'hommes à se proclamer petits dormeurs et contribue à donner une telle force d'attraction à la nuit. Est-ce pour cette raison que la « branchitude » parisienne est régulièrement invitée à deviser sur la nuit, ses strass et ses paillettes. Dernier exemple dans Télérama d'octobre 2002[99], où à l'occasion de l'opération *Nuit blanche* de la Mairie de Paris, le tout paris se presse pour témoigner de son amour des nuits blanches. Même climat dans la livraison du magazine *De l'air*[100] d'octobre-novembre 2002, où jeunes patrons de boîtes, de restaurants, *clubber* pro, DJ, programmateurs de soirées branchées, d'émissions de télévision, participent à des degrés divers à l'aventure de la nuit et déclarent avec fierté « le jour me nuit ». Ils préfèrent l'ombre qu'ils apprivoisent et mettent en lumière. Liés par le pacte du hibou, ils ont fait du noir leur territoire.

1.4.7. Négociation et politique

C'est souvent la nuit que se négocient les accords, que s'élaborent les traités de paix, que se prennent les grandes décisions. On se souvient de la cérémonie de signature de l'accord intérimaire israélo-palestinien d'octobre 1997. Le Premier Ministre israélien B. NETANYAHOU, n'avait pu s'empêcher de promettre à B. CLINTON et Y. ARAFAT « des nuits sans sommeil » quand les négociations sur le statut final des territoires débuteraient[101]. Le combat nocturne marque la vie de tous les politiques.

Pour ceux qui ont choisi de s'engager en politique, la nuit est aussi le temps des réunions associatives, des *meetings*, des synthèses de congrès, des discours que l'on travaille jusqu'à l'aube. Pour les militants, c'est le temps des collages. La crise nocturne ferait partie

[99] Dossier « Nuit blanche », *Télérama* n°127, op.cit.
[100] « Le jour me nuit, De l'air », *Reportages d'un monde à l'autre*, n°13, octobre-novembre 2002, pp. 40-45
[101] « Après la paix des braves, des nuits sans sommeil », *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 25 octobre 1998.

du rituel de l'Europe, d'après J. GLAVANY, ex-Ministre de l'agriculture. En France, la dernière élection du Président du Sénat, C. PONCELET en 1998, avait été précédée d'une « longue nuit de négociations et d'intrigues »[102].

Nos lois se discutent souvent la nuit. « Il y a une qualité de débat, la nuit, qui est incomparable[103] » considère P. MAZEAUD ancien Vice-président de l'Assemblée et spécialiste de ces marathons politiques nocturnes. Au Sénat, on siège également la nuit quand c'est nécessaire c'est-à-dire après 22 heures. La règle veut que l'on respecte deux heures de pause entre deux séances afin de pouvoir se restaurer et 9 heures de pause entre deux « journées de travail »[104].

Figure I.3 – *Durée des séances publiques du Sénat depuis 1996*

Sessions ordinaires	Nbre de jours de séances	Nbre d'heures de séances de jour	Nbre d'heures de séances de nuit(*)
1996/1997	84 j	521 h	99 h
1997/1998	103 j	616 h	121 h
1998/1999	108 j	698 h	142 h
1999/2000	107j	711 h	128 h
2000/2001	95 j	668 h	148 h

(*) *décomptées à partir de la pause du soir (22h00)*

A l'Assemblée Nationale, les parlementaires livrent souvent bataille la nuit. Les 1300 fonctionnaires se relaient pendant les séances en marge du Droit du travail, sans limitation d'horaire, ni salaire de nuit. Au printemps 1993, une sténo de l'Assemblée s'est évanouie après une nuit de débat sur le projet de loi BAYROU. A raison de douze séances par mois d'octobre à juin, près d'une centaine de séances de nuit – de 21 heures à 1h30 du matin en moyenne- peuvent être recensées. Du 20 octobre au 20 novembre, pendant la période du budget, on travaille également le lundi et le vendredi, parfois le week-end et quelquefois toute la nuit. Les débats sur le PACS ont duré jusqu'à 7h00 du matin[105]. Lors de ces séances de nuit, les services fonctionnent comme en plein jour.

La démocratie locale est un peu moins habituée à ces heures tardives même si les horaires sont très variables d'une assemblée à l'autre. Si les séances des Conseils Généraux et Régionaux ont souvent lieu en matinée, les Conseils Municipaux ou Communautaires débutent en fin d'après-midi et se poursuivent parfois tard dans la nuit. La tuerie de Nanterre,

[102] « Le prix de la trahison, conciliabule de centristes, après une longue nuit », *Dernières nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1998.
[103] *Le nouvel observateur*, juin 2001
[104] Informations transmises par le Service de la séance du Sénat, juin 2001

8 morts et 19 blessés dans la nuit du 26 au 27 mars 2002 vers 1h15, a révélé à l'opinion le dévouement de ses édiles oeuvrant parfois jusqu'à une heure avancée de la nuit. Dans les grandes villes, un adjoint est toujours d'astreinte pour la nuit. Dans les petites communes par contre, on n'hésite pas à réveiller le maire. Il peut être appelé à n'importe quel moment en cas d'urgence. Les plus hautes figures de l'Etat peuvent dormir tranquilles. Dans une aile de l'Elysée loge un permanencier désigné par roulement au sein du cabinet est astreint à résidence et reste en prise directe 24h/24 avec les Ministères, les Préfectures et la Police. C'est lui qui a la charge de réveiller le Président en cas d'événement majeur. F. MITTERAND n'aurait été réveillé qu'une seule fois lors du détournement d'un avion d'Air France. A Matignon, le Premier Ministre dispose du même dispositif.

1.4.8. Un condensé : le paysage audio-visuel

Depuis que le couvre-feu médiatique n'a plus court, le paysage audio-visuel français donne un singulier raccourci des fonctions contrastées et de l'intérêt divers que l'on peut prêter à la nuit entre peur et plaisir, insécurité et liberté, attraction et désintérêt.

En fin de soirée ou pendant la nuit, quand les enfants sont couchés, on retrouve généralement trois grandes catégories de programmes. Les émissions érotiques restent centrées sur la fin de soirée et la nuit. Longtemps, les films d'épouvante ont également été cantonnés aux tranches nocturnes. Sur l'écran noir de nos nuits blanches, les programmateurs ne privilégient pas la création. Sur France 2 et M6, on découvre essentiellement des rediffusions d'émissions comme *Bouillons de culture* ou *Culture pub*. Pourtant, ces programmes ont leurs fans. Et si ce n'était pas le cas, avec le câble et le satellite, les insomniaques peuvent se tourner vers des pays lointains où il fait jour. Sur TF1, on voit surtout des feuilletons à trois sous qui permettent sans doute d'atteindre les quotas de « création française » ; des fonds de tiroir ou guère mieux.

Depuis 1996, le mythique programme des nuits de TF1, le documentaire « *Très chasse* » est l'incontournable rendez-vous des noctambules et des insomniaques avec de « 600000 à un million de téléspectateurs » estime C. CAILLOUX[106], producteur de l'émission, soit la meilleure audience de la chaîne vers 2 heures du matin. Surprise, les fidèles

[105] Informations transmises par le Service communication du Parlement, juin 2001

de l'émission ne sont pas les chasseurs, trappeurs, boucaniers et autres veneurs mais les jeunes gens rentrés tardivement de boîte de nuit ou de cinéma, les couche-tard et les insomniaques qui « aiment ce rendez-vous parce qu'on leur offre de superbes paysages ».

A la radio par contre, la nuit demeure l'instant privilégié des confidences. M. BERANGER qui règne sur les ondes nocturnes depuis plus de vingt ans entre minuit dix et une heure trente, accueille tous ceux qui veulent s'exprimer à l'antenne, pendant cinq minutes ou plus : « je les laisse parler jusqu'à ce qu'ils soient soulagés », raconte l'animatrice. Heureux de trouver une oreille amicale, ils appellent donc, parfois pour refaire le monde ou simplement pour pleurer un chagrin d'amour...

Conclusions

La nuit est un terme équivoque auquel sont associées des notions aussi différentes que l'insécurité et la liberté, la peur et la fête. Au-delà des impressions, il conviendra de mesurer la réalité de ces deux pôles de la nuit.

▲
▲ ▲

[106] Interview parue dans « La chasse aux noctambules », *Le Figaro*, 5 avril 2001

Chapitre 2 - UN ESPACE-TEMPS LONGTEMPS NÉGLIGÉ

Au-delà des fantasmes et des symboles ambivalents, la nuit et la dimension temporelle au sens large semblent encore peu intégrées par les scientifiques, les pouvoirs publics, édiles locaux ou professionnels de l'urbanisme. Seuls les artistes semblent s'y intéresser et cela depuis fort longtemps.

2.1. LE REGARD PRECURSEUR DES ARTISTES

Les arts ont rendu son honneur à la nuit. Il semblait en effet bien injuste que la déesse noire souffrit bien longtemps de la mauvaise réputation qu'elle avait héritée des grandes traditions culturelles. Stimulant puissant de l'imagination, la nuit a inspiré les artistes. L'expression artistique est sans doute dans une situation privilégiée pour en décliner les variations, manifester tensions et équilibres entre les pleins de la raison et les vides interchangeables du songe et de la vigilance, de la raison et de ses monstres.

2.1.1. Peintres de l'impossible

Dans les « nuits » silencieuses de LA TOUR et de REMBRANDT, estampes où le noir broie le blanc, chacun reconnaît volontiers des associations qui lui sont familières : nuit protégée et chaleureuse de l'intimité domestique ; nuit sentimentale ou capricieuse des amours et des plaisirs ; nuit mystique ou spectrale des apparitions surnaturelles ou fantasmagoriques ; nuit parée des spectacles et des fêtes ; nuit méditative des savants, des brodeuses ou des lecteurs, nuit ricanante et solennelle des assassinats et des veillées funèbres ; nuit furtive de la clandestinité, de la capture, de la geôle et de la fuite ; nuits des villes et des champs ; portraits de la nature en grands manteaux sombres. Enfin, la nuit des peintres a longtemps eu une grande affinité avec le songe, la vision, la veille, l'observation des astres, l'incendie, les sortilèges, la folie.

Peindre les ténèbres. Qu'au *Fiat lux* biblique, réponde le *Et nox facta* du HUGO de la *Fin de Satan.* Dans l'Histoire de l'art, la peinture de la nuit a un sens qu'on pourrait reconstruire à partir de la déclaration de Paul KLEE : « L'art ne reproduit pas le visible ; il rend visible ». Peindre la nuit est certes paradoxal, mais si le peintre semble si souvent attiré par cet impossible, c'est bien parce qu'il n'y a pas de défi plus grand que celui qui conduit à méditer sur la vision du néant. Plastique, théorique ou mystique, la nuit attire vers elle comme si elle poussait les peintres à la méditation. La nuit est espace, temps, matière. Elle secrète l'illusion, l'ellipse et la métamorphose. Elle fait naître les formes mais en même temps, elle les efface ; elle n'est rien sans la lumière, elle n'est jamais représentée sans elle. La nuit écrin de la lumière : ainsi semblent la concevoir les peintres.

Dans la peinture occidentale, l'apparition de la nuit comme élément symbolique signifiant remonte au XVe siècle. Les thèmes sont alors tirés de la Bible et, parmi eux, celui de la naissance du Christ (par Geergeb Tot Sint Jans en 1495, par exemple), est privilégié. Cette thématique marque le début d'une tradition picturale poursuivie par CRANACH, CAMPI au XVIe siècle, puis par STOMER et REMBRANDT au XVIIe. Dans *L'adoration des bergers*, daté de 1646, la source de lumière du tableau jaillit du corps de l'enfant Jésus lui-même. L'opposition entre lumière et obscurité trouve son paroxysme à la fois plastique et spirituel dans la première partie du XVIIe siècle avec le courant caravagesque, dit aussi « ténébrisme ». Dans les paysages nocturnes sujets de prédilection des romantiques (FRIEDRICH, CARUS, BLECHEN...), l'immensité infinie de la nuit étoilée, l'étrangeté spectrale du paysage lunaire répondent aux émotions intérieures. L'obscurité prend des aspects inquiétants dans les caprices de GOYA et tourne au cauchemar éveillé avec les symbolistes, décrivant un monde fantasmagorique et démoniaque.

Les artistes de l'Antiquité représentaient toujours la nuit se dirigeant du côté de l'Occident, la tête tournée vers l'Orient. Dans les allégories modernes, la nuit est ordinairement figurée avec un manteau noir et un voile parsemé d'étoiles. RUBENS dans son tableau de Marie de MEDICIS quittant la ville de Blois (Louvre) a représenté la nuit avec des ailes de chauve-souris, déployant un voile étoilé. D'autres représentations de la nuit ont été peintes par MIGNARD (autrefois aux Tuileries), C. LE BRUN (pavillon de l'Aurore à Sceaux), P. CORNELIUS (Glyptothèque de Munich), FANTIN-LATOUR, etc.

A. d'ELIA[107] a bien montré que la relation symbiotique avec la nature qui a dominé la cité européenne jusqu'à la fin des années 1880, s'efface avec la lumière. S'il est un lieu où l'artificiel va désormais régner : c'est la rue, la nuit. Tout au long des XIXe et XXe siècles, les peintres accompagneront de leurs œuvres chaque étape de la maîtrise de la nuit par le gaz ou l'électricité. M. RONCAYOLO[108] s'est intéressé à ce parallèle entre l'évolution technique de la lumière urbaine et les représentations picturales. On peut avec lui se remémorer quelques tableaux qui jalonnent l'histoire de la lumière urbaine :

Le tableau de C. SALTZMANN, *Erste elektriche Strassenbeleuchtung in Berlin, Potsdamer Platz* huile sur toile de 1884, montre l'éclairage jaunâtre et doux des becs de gaz concurrencé par l'éclat des premiers lampadaires électriques. Le *Café, la nuit à Bordeaux* (1896) de LACOSTE, met en évidence l'aspect fantasmagorique de l'éclairage électrique des magasins, cafés, théâtres. La lumière nocturne attire également l'évènement, la manifestation violente et la répression, comme dans *La charge*, huile sur toile d'A. DEVANBEZ peinte en 1902.

Les futuristes qui célébrèrent avec « lyrisme la métropole comme lieu d'excellence de la modernité[109] » ont souvent trempé leurs pinceaux dans les nuits urbaines. On retiendra encore deux œuvres *Die Stadt* de J. STEINHARDT (1913) et *Ville au clair de lune* (1916), huile sur toile de L. FEININGER. Le thème de la grande ville inhumaine triomphe avec les expressionnistes, quand, la nuit tombée, toutes sortes de personnages inquiétants grouillent sous les lumières blafardes d'éclairages électriques comme dans le tableau de G. GROSZ, *Nachtstück* (bout de nuit)[110].

Plus tard dans le siècle, un peintre comme MAGRITTE multipliera les tentatives pour peindre la nuit en multipliant les variations sur le thème de « l'empire des lumières », jusqu'à l'échec en 1958 avec *Le salon de Dieu*, ciel nocturne et paysage sous le soleil. Il avouera humblement : « J'ai peint et repeint ce tableau et je suis au stade du désenchantement ; c'est raté tout à fait. Je puis penser à un paysage ensoleillé sous un ciel nocturne. Mais le voir et le reproduire par la peinture n'est possible que si l'on est Dieu. En attendant de le devenir,

---

[107] D'ELIA A., 1994, « La ville selon les artistes », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 39.
[108] RONCAYOLO M., 1994, « Transfiguration nocturne de la nuit : l'empire des lumières artificielles », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 48-55.
[109] LISTA G., 1994, « Le culte de la frénésie urbaine », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 76-83.
[110] GROSZ G., 1915, *Bout de nuit (Nachtstück)*, Staatliche Museum zu Berlin, Nationalgalerie.

j'abandonne le projet ». Défaite de la peinture face à la nuit qui montre que la représentation de l'obscurité constitue alors une extravagance, un paradoxe et un défi. Dans les « Fleurs du mal », BAUDELAIRE décrivait d'ailleurs le comble de la tristesse d'être « seul avec la nuit, maussade hôtesse » comme un peintre qu'un dieu moqueur condamne à peindre, hélas ! sur les ténèbres ».

Parmi les sculptures représentant la nuit, moins nombreuses que les représentations picturales, la plus célèbre est la statue couchée que MICHEL-ANGE a réalisée, comme pendant à une figure du jour, sur le cénotaphe de Julien de MEDICIS, à Florence.

2.1.2. Chantres littéraires

Des chantres aussi talentueux que NOVALIS[111], H. MICHAUX[112], G. TRAKL[113] ou P. MORAND[114], G. APPOLINAIRE, SAINT JOHN PERSE, R. CHAR, BRETON, L. ARAGON, pour n'en citer que quelques-uns, se sont laissés porter par la nuit urbaine. Avant eux V. HUGO, H. de BALZAC, G. de NERVAL ou C. BAUDELAIRE au XIXe siècle, ont écrit de belles pages sur la nuit, contribuant à la création du « mythe de Paris » comme l'a montré la thèse de P. CITRON[115]. Longtemps méconnu, le *spectateur nocturne* R. de la BRETONNE[116], avait ouvert la voie avec de superbes descriptions de Paris à la veille de la Révolution : ses bas-fonds, ses ruelles, ses bals, ses cafés et ses cachots. Moins lyrique, le *Tableau de Paris* de son contemporain et ami L. S. MERCIER[117] est une mine d'informations pour l'historien.

Nombreux sont les écrivains partis à la recherche de la nuit. Ils l'ont traquée partout, dans les rues, les usines, les pays, les villes, les bars et les ports de S. FITZGERAL, B. CENDRARD, P. MORAND. M. PROUST dans les salons et la jalousie. CELINE dans *New-York et la banlieue parisienne du Voyage*. GOMBROWICZ dans *Cosmos*. H. MILLER dans *Le sexe des femmes*... Il s'agissait alors d'ouvrir la nuit, d'en faire le vocabulaire de la modernité, d'en dégager les tendresses, splendeurs, profondeurs, sexualités.

---

[111] NOVALIS, 1975, *Hymnes à la nuit* (1800), NRF, pp. 115-141.
[112] MICHAUX H., 1967, *La nuit remue,* NRF, 199 p.
[113] TRAKL G., 1972, *Crépuscule et déclin,* NRF, 279 p.
[114] MORAND P., 1922, *Ouvert la nuit*, Gallimard, 221 p.
[115] CITRON P., 1961, *La poésie de Paris dans la littérature française de Rousseau à Baudelaire,* Minuit.
[116] RESTIF DE LA BRETONNE, 1788-1789, *Les nuits de Paris,* Londres, 16 vol.
[117] MERCIER L.-S., 1782-1788, *Tableau de Paris,* Amsterdam, 12 vol.

La nuit qu'ils décrivaient était celle d'un monde en train de se recouvrir par son accélération soudaine ; jazz, avions, femmes, hommes d'une planète en tout petit et la nuit vaste comme les couloirs du *Ritz*. Jusque dans l'imaginaire surréaliste, avec Dada, dans l'idéal communiste aussi, la nuit resplendissait comme l'inconscient du monde : le non-humain, le non-dit, le possible. On y croyait comme on croyait encore à la révolution qu'elle fomentait.

Après, avec d'autres viendra une autre nuit, la nuit totale, la mort industrialisée, les camps, Hiroshima. La nuit n'est plus la nuit mais l'horreur des Temps modernes. Avec DURAS, BLANCHOT, GENET, BECKETT, BACON, c'est l'irruption de la nuit du monde inhumaine, emmurée dans la non-communication. A quelques exceptions près, la nuit ne pourra plus se dire, sauf par allusions et détours, qu'en pointillé ou dans le crime, la part d'ombre de l'Amérique détraquée : E. BRAUTIGAN qui nous a livré un livre au vitriol sur les nuits branchées de New-York, Londres et Paris, CRUMLEY, ELLROY qui préfigurent les nuits sans fond de D. LYNCH.

En France, dans les années 80, le très médiatique R. BOHRINGER[118], nous a fait redécouvrir les charmes de nos cités la nuit tombée. *C'est beau une ville la nuit* ! Plus récemment, avant de disparaître, l'écrivain à succès A. BOUDARD accompagné du photographe Y. MANCIET complétait ce parcours nocturne et nostalgique avec *La nuit de Paris*[119]. En 1992, dans *Les morsures de l'aube*, T. BENACQUISTA[120] explorait ce moment noir et détestable, l'heure des traînards impénitents, où une question centrale de la vie, de la ville et de la nuit se pose : « Ne jamais se lever. Ou ne jamais se coucher ? »

Ce moment particulier de la nuit qui avait déjà si bien inspiré J. HIGELIN :

Mais... déjà le ciel blanchit
Esprit je vous remercie
De m'avoir bien reçu.
Cochers lugubres et bossus !
Ramenez-moi au manoir.
Et lâchez les crucifix...

[118] BOHRINGER R., 1988, *C'est beau une ville la nuit,* Editions Denoël, 157 p.
[119] BOUDARD A., 1994, *La nuit de Paris,* Pierre Bordas et fils, 149 p.
[120] BENACQUISTA T., 1992, *Les morsures de l'aube*, Rivages, 215 p.

Décrochez-moi ces gousses d'ail !

Qui déshonorent mon portail !

Et me cherchez sans retard

L'ami

Qui soigne et Guérit

La folie qui m'accompagne

Et jamais ne m'a trahi

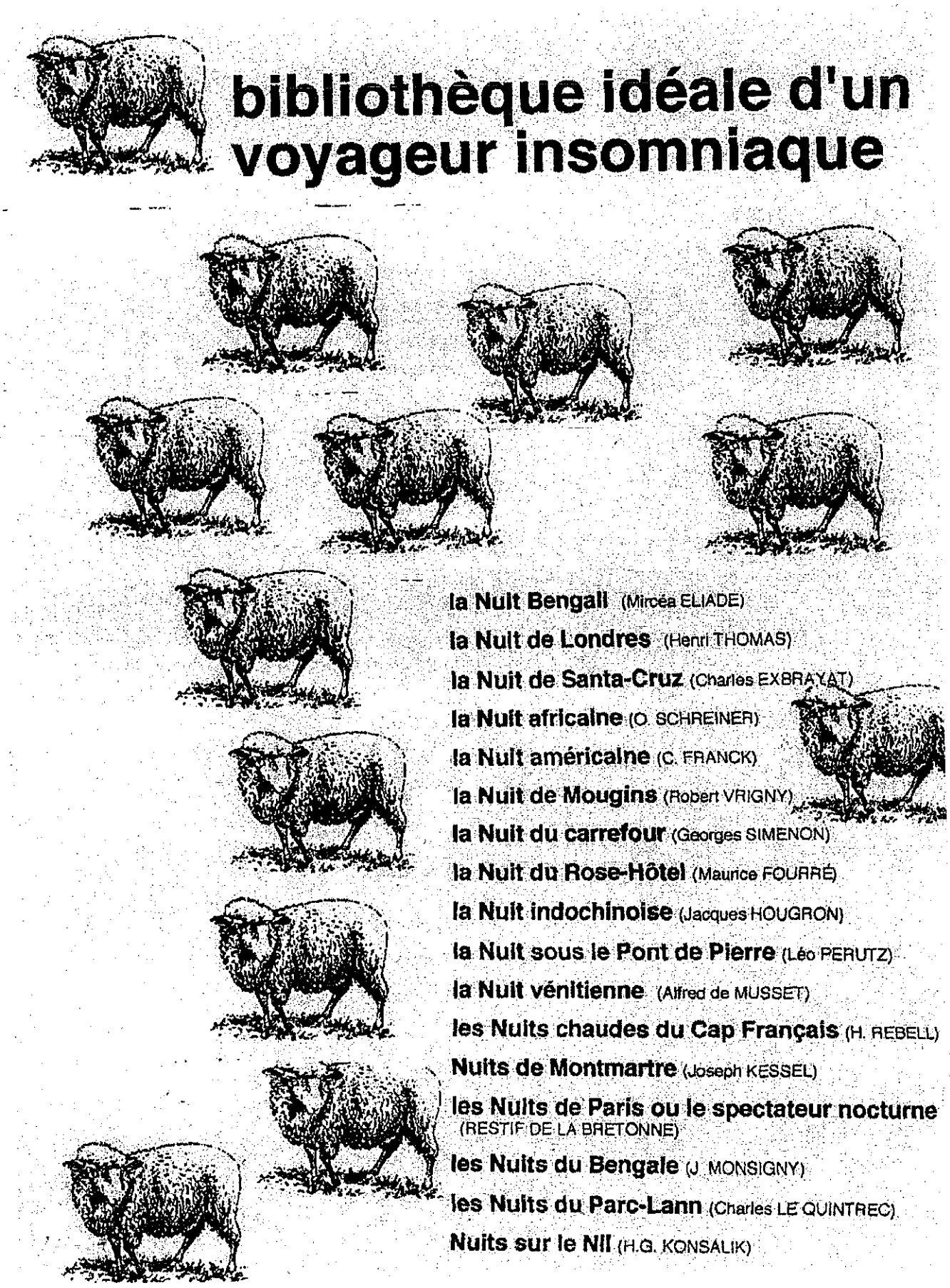
Champagne...

Il y a quelques années, J. HENRI, bouquiniste de son état et Président du *Laboratoire de Tourisme Expérimental* (LATOUREX) à Strasbourg, s'était livré à un petit inventaire de « La bibliothèque idéale d'un voyageur insomniaque » : M. ELIADE *La Nuit Bengali ;* H. THOMAS *La Nuit de Londres ;* C. EXBRAYAT, *La Nuit de Santa Cruz ;* O. SCHREINER, *La Nuit africaine ;* C. FRANCK, *La Nuit américaine ;* R.VRIGNY, *La Nuit de Mougins ;* G. SIMENON, *La Nuit de carrefour ;* M. FOURRE, *La Nuit du Rose-Hôtel ;* J. HOUGRON, *La Nuit indochinoise ;* L. PERUTZ, *La Nuit sous le pont de pierre ;* A. DE MUSSET, *La Nuit vénitienne ;* H. REBBEL, *Les Nuits chaudes du cap français*, J. KESSEL, *Nuits de Montmartre ;* RESTIF DE LA BRETONNE, *Les Nuits de Paris ou le spectateur nocturne ;* J. MONSIGNY, *Les Nuits du Bengale ;* C. LE QUINTREC, *Les Nuits du Parc-Lann ;* H.G. KONSALIC *Nuits sur le Nil.* La nuit inspire et la bibliothèque peut s'agrandir (Figure I.4 – *La Bibliothèque idéale d'un voyageur insomniaque).*

2.1.3. Romanciers noirs

La nuit est la matière même des polars. C'est la nuit que l'on meurt assassiné. C'est la nuit que l'on tue et cambriole, qu'A. LUPIN accomplit ses méfaits ou que *Fantomas* étend son ombre sur Paris. Le roman policier est tissé de ténèbres que désespérément le héros tente de percer. Créé en plein cœur du XIXe siècle, le roman policier va coller à l'époque. Il propose une nuit reproductible à l'infini, une nuit « taylorisée ». Finies les terreurs campagnardes

Figure I.4 - Bibliothèque idéale d'un voyageur insomniaque



Sources : Latourex. 1996

des ténèbres de G. SAND. Dans le roman policier vivent les terreurs modernes des cités qui oublient de dormir. Le policier et le détective ne sont pas nés au hasard. Ils sont le fruit de la révolution industrielle, de l'urbanisation du siècle dernier et de la complication des relations sociales. Son domaine est celui de la lumière artificielle. Ils semblent détester la lumière du jour et les faux-semblants de la société qui s'étale au grand jour.

P. MARLOWE lui-même explique, dans *The Long Goodbye,* la connivence entre le détective et la ville éclairée au néon : « Arrivé chez moi, j'allai me planter devant la fenêtre ouverte du salon et sirotai mon scotch en écoutant le grondement de la circulation sur *Laurel Canyon Boulevard* et en contemplant le halo lumineux de la grande cité (...) Là-bas dans la nuit des milles et un crimes, des êtres humains mouraient, étaient mutilés, déchiquetés par des éclats de verre, écrasés par des volants ou sous de larges pneus (...)[121] ».

Certes le progrès éclaire la ville mais dans le roman policier, il est toujours des lieux dans l'ombre. Le détective va nous montrer que la ville n'a pas changé. Il va choisir la nuit, les bars louches, les boîtes de nuit, les métros à 5 heures du matin. Dans ces endroits, on oublie la mort qui viendra vous cueillir à la sortie, au coin d'une rue. Le détective de l'agence Continentale décrit par D. HAMMET[122] ne dort pas. Il sait qu'une fois la nuit tombée, les meurtres vont se déchaîner sur *Personville*, grouillante de corruption et de lâcheté. Et le matin, ils font les comptes. MAIGRET lui-même, le couche-tôt passe un petit coup de fil, le dimanche matin, jour de repos, parce qu'il sait que depuis la veille au soir la morgue s'est remplie[123].

Dans le roman policier, la nuit est aussi celle de l'aveu. Il en faudra des nuits blanches pour éclabousser de lumière le visage de coupables présumés. Ils savent que la nuit blanche est favorable aux remises en question. Dans cette ambiance, il suffit d'un rien pour que surgisse la vérité. MAIGRET sait qu'à un moment ou un autre, il faut que le soir se prolonge jusqu'à l'aveu. « Ce matin-là il y eut de la lumière, Quai des Orfèvres jusqu'aux petites heures du matin. (...) A cinq heures, PROU et sa maîtresse étaient conduits séparément au dépôt [124]».

---

[121] CHANDLER R., 1948, *La dame du lac*, Gallimard, p. 181
[122] HAMMET D., 1950, *La Moisson rouge*, Gallimard
[123] SIMENON G., 1962, *Maigret et le client du samedi*, Presses de la cité
[124] SIMENON G., *Maigret et le client du samedi*, op.cit., p. 177

Le petit matin est souvent l'heure de l'interrogation sur soi-même. Le détective, le policier ou le pauvre type, héros malgré lui, n'y échappe pas plus que le criminel. « Qu'il fasse froid ou pas, on frissonne. On baille, on a l'estomac barbouillé et on se dit qu'est-ce que je fous là ?[125] ».

2.1.4. Photographes explorateurs

Comme les poètes, les photographes, écrivains de la lumière, ont souvent su, hors des sentiers battus, aller dénicher ce qui reste de jour au fond de la nuit et ce qui reste de nuit dans le jour. Le plus célèbre d'entre eux restera sans doute BRASSAÏ qui publie en 1933 *Paris la nuit* et révèle en noir et blanc la poésie des lampadaires et des pavés mouillés. « pour mesurer le temps de pose, a-t-il raconté, je fumais des cigarettes. Une Gauloise pour une certaine lumière, une Boyard s'il faisait plus sombre ». En quelque sorte, les cigarettes du condamné : chaque nuit serait peut-être la dernière.

Parfois les itinéraires de photographes et des poètes se croisent autour du thème « Des villes et des nuits » comme dans le recueil de M.-H. de LARMINAT[126]. Aux œuvres de O. BARBIERI, BRASSAÏ, B. DECAMPS, L. DELPIERRE, A. FEININGER, GLADYS, S. GREENE, J. HILARY, J.-P. IMSAND, R. JACQUES, M. JACQUELIN, P. JAHAN, W. KLEIN, T. LEFEBURE, D. MICHALS, M. PARR, M. SEMENIAKO et S. WEISS répondent les textes de G. APOLINAIRE, J.-L. BORGES, J. BRODSKY, H. BOUCHAU, I. CALVINO, B. CENDRARS, J. COCTEAU, L.-P. FARGUE, F. GOYA, H. MICHAUX, P. MORAND, P. REVERDY, Y. RITSOS, SAINT JOHN PERSE.

Privilégiant cette fois-ci les textes, un autre ouvrage collectif[127], rencontre de sensibilités multiples, pose un regard aux « *infrarouges* » à travers sur les nuits de Paris proposant un parcours en textes et en images dans la ville du crépuscule à l'aube. Signe des temps, un recueil des meilleures photos de nuit de l'Agence MAGNUM est sorti fin 1998. « La nuit[128] ». Il propose cinquante photos qui racontent la nuit sous tous ses aspects à travers le monde, par les plus grands photographes : « le soir tombe, les rues se vident, les

---

[125] FAIRMAN P.W., 1979, « L'homme de poids », *Les durs à cuire II*, Gallimard, p. 127
[126] LARMINAT (DE) M.-H., 1994, *Des villes et des nuits*, Collection Révélateur, Centre Georges Pompidou, 18 figures.
[127] LECLERC J.-F. (sous la direction de), 1997, *Encore une nuit à Paris*, Coll. Vis-à-Villes, L'Harmattan, 161 p.
[128] *La Nuit*, 1998, Photographies de MAGNUM photos, Editions Pierre TERRAIL, 68 p.

noctambules dansent, errent ou jouent, les lumières de la fête scintillent... la mélancolie des bars qui vont fermer, le sommeil qui ne vient pas, la violence qui explose ». On retrouve toute la poésie, la magie et les représentations contrastées de la nuit dans ces clichés en noir et blanc qui ont souvent la ville pour toile de fond. Lumières de la ville, prostitution, fête, délinquance, criminalité, méditation reviennent dans la plupart des œuvres : C. STEELE-PERKINS, *Une vue de la Paz*, Bolivie, 1984 ; F. SCIANNA, E. HAAS, *Une vue de Times square,* USA, 1962 ; P. ZACHMANN, *Le nouvel an chinois à Wenhzou,* Chine, 1991 ; P. ZACHMANN, *Une photo du quartier du Val-Fourré* , Mantes-la-Jolie, France, 1990 ; D. STOCK, *Le Café de Flore qui ferme*, France, 1958 ; H. CARTIER BRESSON, *Un bal du 14 juillet à la Bastille*, France, 1952 ; L. FREED, *Des travestis à New-York*, USA, 1995 ; B. GLINN, *Une stripteaseuse au Crazy-Horse Saloon*, France, 1956 ; E. ARNOLD, *Une entraîneuse dans un bordel de la Havane*, Cuba, 1954 ; J. NACHTWAY, *Des suspects fouillés par la Police sur le capot d'une voiture volée*, Los Angeles, USA, 1995 ; L. FREED, *Une scène de la guerre des gangs dans un garage de Harlem*, New-York, USA, 1972 ; R. DEPARDON, *Un centre de détention souterrain de la préfecture de police utilisé pour les personnes en détention provisoire*, Paris, France, 1994 ; R. RAI, *La prière du soir*, Dehli, Inde, 1982.

2.1.5. Cinéastes complices

Le cinéma entretient un rapport évident avec la nuit. C'est là, sans doute, que la conjonction de la nuit et de la ville est la plus forte. Noire est la pellicule et obscures sont les salles. Au cinéma, rien n'échappe à l'emprise de la nuit. Il est souvent plus difficile d'apprécier un film en plein jour : même projeté dans une salle obscure, le film perd de son intensité et à la sortie, le mystère et la magie s'estompent.

Comme dans le roman policier, le cinéma ajoute au couple ville-nuit le crime. Entre ces pôles aimantés, la règle est de faire la nique à la loi, comme à la mort. La nuit, la ville et le crime : la triade trouve une expression privilégiée, de l'ordre du mythe sans doute, dans le film noir, le cinéma policier - genre élevé au plus haut degré de perfection par Hollywood. C'est là, en effet, que prendra corps le légendaire du film noir : WALSH, HAWKS, HUSTON, PREMINGER, lui donneront ses lettres de noblesse. Ce légendaire a pour domaine la nuit urbaine, vaste, nocturne, envahissante, labyrinthe peuplé de personnages ambigus.

Noires les cités, noires les âmes : tout est noir dans cet univers aux limites mal définies. Le titre d'un film de Jules DASSIN qui a pour cadre la ville de Londres, illustre parfaitement cette conjonction de la ville et de la nuit : *Night and the City* ou *Les forbans de la nuit* pour reprendre la traduction française. Dans *Somewhere in the night* [129], analyse très complète des relations entre la ville américaine et le cinéma, le poète américain N. CHRISTOPHER montre que c'est sans aucun doute au film noir que nous devons les dernières métamorphoses de la nuit. A travers l'analyse de *Out of the Past, Double identity, The Big Sleep, Blade Runner, The usual Suspects* et plus de trois-cent films de 1940 à nos jours, il met parfaitement en évidence la place du labyrinthe urbain nocturne, symbole de dangers dans lequel le héros s'embarque en quête de lumière.

Le cinéma s'est emparé de la nuit pour la réinventer et depuis notre approche n'est plus la même. La nuit crée un univers mystérieux, favorable au développement de l'imaginaire et du rêve, facilitant la représentation des mythes et du fantastique. Il utilise tous les ressorts dramatiques possibles, jouant habilement sur les ambiguïtés et même les contradictions d'un décor qui suscite, tout à la fois, fascination et répulsion, attirance et gaieté mais aussi joie et détresse : plaisirs de noctambules, nuit des truands, nuit des dealers et des paumés, nuit onirique ou quotidien des travailleurs nocturnes... Par sa magie, le septième art s'est emparé de la nuit pour en faire un véritable personnage avec quelques chefs-d'œuvre : *Boy Meets Girl* de L. CARAX(1984), *Touchez pas au Grisbi*, de J. BECKER (1953), *Night on Earth* de J. JARMUSCH (1991), *Tchao Pantin* de C. BERRI (1983), *Ascenseur pour l'échafaud* de L. MALLE (1957), *Alphaville* de J.-L. GODARD (1965), *Ombres et brouillard* de W. ALLEN, *La dolce vita* de F. FELLINI (1960), *Nuit d'été en ville* de M. DEVILLE (1990), *La Nuit de l'iguane* de J. HUSTON (1964), *La Nuit de San Lorenzo* de P. et V. TAVIANI (1981), *La Nuit du chasseur* de C. LAUGHTON (1955), *Nuits blanches* de L. VISCONTI (1957), *Les Nuits de Cabiria* de F. FELLINI (1957)... Le cinéma français a également su puiser son inspiration dans les nuits urbaines à l'image du premier film de R. CLAIR *Paris qui dort*[130], fiction d'une grande poésie surréaliste, le cinéaste français joue au maître du temps et exploite un filon maintes fois réutilisé depuis. Le gardien de la Tour Eiffel s'aperçoit un matin que Paris ne s'est pas réveillé. Dans la rue, les rares personnes qu'il croise sont toutes figées dans un profond sommeil. Pourquoi ne pas profiter de ce moment d'immobilité pour manger gratuitement, piller les magasins et déshabiller les femmes...

---

[129] CHRISTOPHER N., 1997, *Somewhere in the Night*, Henry Holt and Company, 290 p.
[130] CLAIR R., 1932, « Noir et blanc », *Paris qui dort*, avec H. ROLLAN, A. PREJEAN, M. VALLEE, C. MARTINELLI, M. RODRIGUE, Musique de J. WIEMER, Production Films Diamant, 34 minutes.

On ne verra jamais les *Cités sans nuit*, scénario inachevé du japonais A. KUROSAWA, mort le 6 septembre 1998. Le film aurait eu pour thème l'extraordinaire univers des quartiers de plaisirs, qui furent fermés en 1947. Véritables « villes dans la ville », contre-mondes dans une société hiérarchisée et enrégimentée, ils furent aussi de hauts lieux de l'imaginaire et le théâtre d'une vie élégante et raffinée. Espaces d'évasion, de transgression et de dérision de l'ordre établi, où le commerce sexuel suivait des codes très élaborés, fut un des thèmes inépuisables pour le théâtre Kabuki, les graveurs et les écrivains. On ne peut qu'imaginer avec P. PONS[131], ce que A. KUROSAWA aurait pu faire en prenant comme décor un tel univers nocturne.

2.1.6. Subtiles musiciens

Les musiciens se sont également intéressés à la nuit. En musique, le *nocturne* est une composition dans laquelle s'exprime la nostalgie mélancolique de l'âme et qui traduit les nuances les plus délicates des sentiments par l'utilisation de combinaisons harmoniques subtiles. La nuit qu'ils mettent en scène est une fois de plus ambiguë. Souvent, elle estompe les différences et offre une ombre propice à ceux qui fomentent ou exécutent de noirs desseins. Dans *La flûte enchantée*, la reine de la nuit est l'instigatrice du complot, inspirée par la haine et la jalousie. Mais la nuit est aussi un temps d'ambivalence pendant lequel on peut comme SHEHERAZADE, se perdre ou se sauver par la dérisoire magie des mots et leur capacité à distraire un maître blasé.

Métaphore de la nuit en tant que langage, la musique a d'abord été liée concrètement à la nuit, la nuit déterminant certaines caractéristiques ou modalités formelles des musiques qui s'y faisaient entendre. *Nocturnes* de la liturgie catholique, *Abenmusiken* dans l'Allemagne du nord à l'époque de BACH, ou *notturno* profane de la ville et de la cour à l'époque classique notamment (cassation, sérénade...), toutes ces musiques ont d'abord été des musiques d'occasion, des musiques fonctionnelles.

A la fonction sociale des *Sérénades* et *Notturnos* qui se donnaient dans le cadre de cérémonies princières ou universitaires s'ajoutaient des pratiques plus réservées, dans le cadre

[131] PONS P., « Les cités sans sommeil », scénario inachevé de KUROSAWA, *Le Monde*, 10 septembre 1998.

de soirées familiales et amicales. A sa manière, la *berceuse* participe de cet usage privé de la musique : musique nocturne pour l'apaisement et l'ensommeillement dont l'origine remonte… à la nuit des temps. On connaît celles de CHOPIN.

Comme genre, le *nocturne* est une pièce lyrique, vocale ou instrumentale. Stéréotypique, le nocturne vocal est un dérivé de la romance. Avec ses nocturnes, CHOPIN a été un des inventeurs d'un genre de petites pièces de genre : sortes de rêveries, de méditations, où la pensée d'un sentiment tendre.

Avec « *El Penseroso* », LISZT nous offre une pensée du sommeil et de la mort : « dormir, mourir ». Chez SCHUMANN, la nuit est souvent moins volontaire et plus tragique. C'est le moment où l'on sombre. La nuit « schumanienne » est ce lieu de révélation dont parlait NOVALIS, peuplée de rêves, jusqu'au sommeil qui est la lucidité, le silence. A cette nuit schumanienne des ténèbres s'ajoute, dans un langage musical souvent symphonique la nuit du déchaînement des forces irrationnelles : la nuit du sabbat dans *la Fantastique* de BERLIOZ, la *Première nuit de Walpurgis* de MENDELSSOHN, *La nuit sur le Mont Chauve* de MOUSSORGSKY, celle de SCHERZON, encadré de deux *Nachtmusike de la Septième symphonie* de MAHLER, musique « de la nature de l'ombre », valse déhanchée d'ombres maléfiques et fête de timbres : nuits dionysiaques de la fête primitive et de l'ivresse.

Alors que le nocturne a cessé d'être un genre lié à un usage, il ne cesse de tenter les compositeurs et les nuits musicales éclatées se multiplient. Impossible de les convoquer toutes ni même de sommer les plus célèbres. Le XXe siècle n'est pas en reste. La musique contemporaine dénie tout programme et même toute référence, de même qu'elle prétend évacuer toute psychologie.

Le titre se voudrait aujourd'hui comme pure désignation de caractéristiques musicales de forme, de timbre et serait trouvé une fois l'œuvre terminée, comme *Nuits* de XENAKIS. Malgré tout, le mot continue à exercer ce que R. BARTHES appelait une fonction d'ancrage. On ne peut sans implication intituler une œuvre *Nocturnes* ou *Nuit*, une thèse non plus.

2.2. UN OBJET SCIENTIFIQUE PEU ETUDIE

Si certains travaux ont parfois évoqué la question, rares sont à notre connaissance, les chercheurs en Sciences Humaines qui aient trouvé la nuit urbaine digne d'intérêt et fait d'elle un objet de recherche à part entière. La littérature scientifique reste bien muette sur le sujet. Fait significatif : pas un mot dans deux ouvrages aussi importants que *Les mots de la géographie*[132] ou *Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*[133]. Pourtant, les nuits urbaines ont depuis longtemps oublié le couvre-feu ; balisées par l'éclairage public, elles se sont animées et concentrent toutes les contradictions de la ville contemporaine. Seuls quelques chercheurs ou penseurs ont su lancer de fragiles passerelles vers ce monde inconnu.

2.2.1. L'illusion de dérive

L'approche proposée par A. CAUQUELIN reste à ce jour la plus complète et la plus solide. Une ambition théorique caractérise son ouvrage pionnier « *La ville, la nuit* [134] ». Il s'appuie sur un travail réalisé par une équipe associée du CNRS sous la direction de L. SFEZ, le Centre de Recherches et d'Etudes sur la Décision Administrative et Politique (CREDAP) dans le cadre d'un contrat passé avec la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique et le Ministère de l'Equipement.

Cette recherche sur le Paris nocturne contemporain, menée en 1975 à partir d'enquêtes et d'interviews de décideurs ou de noctambules[135], s'attache à mettre en évidence « l'illusion de dérive » qu'offrirait la vie urbaine et qui masquerait des formes plus insidieuses du pouvoir. Elle s'appuie sur l'analyse des pratiques nocturnes et des discours. L'auteur transcrit une image idéale de l'ordre urbain nocturne tel qu'il apparaît à travers des propos recueillis. A. CAUQUELIN montre que la nuit est un réel espace social qui ne doit pas seulement être vu du seul point de vue des pouvoirs publics mais aussi à partir des citadins et de leurs pratiques urbaines.

---

[132] BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, *Les mots de la géographie,* Reclus, 470 p.
[133] MERLIN P., CHOAY F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF,* 723 p.
[134] CAUQUELIN A., 1977, *La ville la nuit,* PUF, 171 p.
[135] CAUQUELIN A., CHOPPET M., MAMOU Y., PICQ F., RINGART N., ROUILLE M., SFEZ L., 1975, *La Ville la nuit,* CREDAP, Equipe de Recherche associée du CNRS, 216 p.

2.2.2. La quête du philosophe

Très inclassable est la contribution de P. SANSOT à la définition des implications plus profondes de notre sujet, dans un essai sur la *Poétique de la ville*[136]. L'armature théorique qu'il propose est fort séduisante, puisqu'il s'agit tout à la fois de déchiffrer un espace et la conscience qui le perçoit. Certains lieux urbains sont présentés comme « sacrés », autour du flux ordonnateur mais vertigineux que constitue souvent le fleuve. Il est de même des types de trajets urbains plus fortement signifiants : la « dérive de l'homme traqué », le « départ à l'aube », la « déambulation nocturne » comme « quête de soi dans la ville », « l'arrivée sous la pluie dans une petite ville » ou encore l'exploration mi-curieuse mi-anxieuse des quartiers louches et des lieux sinistres. Sous l'influence de G. BACHELARD, dépourvu de tout ancrage chronologique ou topographique, cet essai est tout entier concentré sur la quête du sens.

2.2.3. Les lumières des psychologues

Le psychologue A. MOLES a abordé la nuit dans plusieurs ouvrages et travaux dont *Psychologie de l'espace*[137], *Labyrinthe du vécu* [138] et *Les fonctions de la lumière dans la ville*[139]. Une de ses élèves A. LAIDEBEUR, est allée plus loin dans les recherches dans une thèse sur le thème *Rencontre en ville et sécurité urbaine*[140] où la nuit tient une place importante. Son travail se situe dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie de l'individu. Elle a montré que la nuit, l'éclairage est un élément essentiel de cette qualité de vie. Elle a dégagé deux fonctions essentielles de l'éclairage dès lors que la fonction minimale de balisage était assurée : celle de sécurité et de spectacle. La nuit, pour que le piéton soit bien dans la ville, il faut donc que les deux éléments soient réunis :

- Son environnement ne doit pas être source d'inquiétude. Il s'agit de créer des « espaces défendables » selon l'expression de O. NEWMANN[141]. Cela implique que l'espace

[136] SANSOT P., 1977, *Poétique de la ville,* Kliencksieck, 422 p.
[137] MOLES A. et ROHMER E., 1978, *Psychologie de l'espace,* Casterman.
[138] MOLES A., 1982, *Labyrinthes du vécu,* Librairie des Méridiens.
[139] MOLES A., *1981, Les fonctions de la lumière dans la ville,* Institut de Psychologie Sociale et de Communication.
[140] LAIDEBEUR A., 1986, *Rencontres en ville et sécurité urbaine,* Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat de Troisième cycle, sous la direction d'A. MOLES, Université Louis Pasteur de Strasbourg, U.E.R. des Sciences du Comportement et de l'Environnement, Institut de psychologie sociale et des communications, 312 p.
[141] NEWMAN O., 1975, *Defensibles spaces,* Collins Paperback, New-York.

urbain possède la propriété d'être contrôlé par les usagers, qu'il y existe une bonne visibilité. Le piéton circulant dans cet espace qu'il domine visuellement, dans lequel il identifie clairement un tiers venant face à lui à dix mètres, dans lequel il peut donc opérer une prédictibilité des comportements en contrôlant son environnement, aura un sentiment de sécurité plus élevé.

- A un deuxième niveau, être bien dans la rue signifie « avoir envie d'aller dans les espaces publics ». Les espaces publics étant « défendables », A. LAIDEBEUR préconise d'en faire des espaces « à pratiquer », attractifs, dans lesquels le piéton trouve un certain plaisir à marcher, à séjourner, c'est-à-dire des espaces dans lesquels règne une certaine animation. L'animation urbaine est un critère d'analyse de la qualité de la rue. A. MOLES[142] a montré que cette qualité dépendait d'une série de micro-événements, c'est-à-dire des déviations de l'attendu, des sorties du « banal ». Ces micro-évènements peuvent être dus à des humains (cracheurs de feu...), à des objets (une vitrine, un élément original, du mobilier urbain...), à des interactions (une file d'attente devant un cinéma...). L'éclairage peut aussi être à l'origine de micro-événements, par le biais d'enseignes remarquables (par leur nouveauté, leur originalité...), de jeux de lumière.

On retrouve en partie l'analyse de J. COUSIN[143] autour des deux pôles généraux de motivation de l'individu : la *sécurité*, source de confort mental et la *variété*, source de curiosité et de richesse perceptive, mais génératrice d'une éventuelle et relative insécurité. Cette approche s'inscrit dans la « théorie des trajets sûrs » d'A. MOLES qui a pour but d'offrir au piéton, quel que soit le quartier et l'heure du jour, la possibilité d'établir sa trajectoire en fonction d'axes présentant un certain niveau de sécurité :

- Il s'agit en premier lieu d'assurer la « transparence » de l'espace donc de permettre à l'individu de dominer visuellement l'espace qui l'entoure, et de l'empêcher d'imaginer qu'il y a peut-être un ennemi potentiel dissimulé dans un coin sombre ;

- Il s'agit ensuite de remplacer l'absence de regard social due à une densité d'individus très faible, par une potentialité de regard social, c'est-à-dire par l'établissement de relais jalonnant la trajectoire de l'individu. Ces relais peuvent être constitués par des

[142] MOLES A., 1982, *Labyrinthes du vécu*, Librairie des Méridiens.

commerces, des restaurants éclairés et ouverts tard le soir : repérables par leur éclairage, ils permettent au piéton de s'y réfugier en cas de menace. Par ailleurs, les chauffeurs de bus, de taxi, circulant la nuit dans la ville, peuvent aussi jouer un rôle de regard social en surveillant les espaces qu'ils traversent et en réagissant dans le cas où ils remarquent une agression. Enfin, la théorie des trajets sûrs repose également sur la mise en application de méthodes d'accroissement de la densité de spectacle urbain.

2.2.4. Les représentations des géographes

Le premier géographe a avoir tenté d'appréhender la nuit urbaine est sans doute J. M. DELEUIL. Dans une analyse qualitative menée en 1993 sur Lyon[144], il s'est appliqué à mettre en évidence éclairages et paysages nocturnes, espaces et pratiques des loisirs et de la sociabilité, représentations et mythologies de la ville la nuit. « Dans la ville la nuit, le chiffre est sot, la statistique sans pertinence (...) En un mot, la ville la nuit n'est pas camembérisable » prévient-il dès l'introduction d'une thèse finalement plus sociologique que géographique.

Son ambition était de traiter les aspects les plus spécifiques comme le paysage, le loisir, les trafics ou le contrôle policier. Pour des raisons pratiques, les deux derniers thèmes ont été abandonnés pour se concentrer sur l'étude des paysages et des espaces de loisirs nocturnes. Des thèmes comme le travail, le commerce ou les transports nocturnes ont été écartés de l'analyse car « ils prolongent les activités diurnes et appartiennent donc moins intrinsèquement au monde de la nuit[145] ». Les approches et les méthodes de travail qualitatives privilégiées allient recherches en archives, entretiens semi-directifs, compilation de représentations journalistiques et littéraires.

Les principales conclusions de ces investigations sur Lyon rejoignent largement les analyses d'A. CAUQUELIN sur Paris. Elles mettent en évidence d'intéressantes articulations entre stratégies, pratiques et représentations de l'espace. Pour J.-M. DELEUIL, dans ses temps et ses espaces, la nuit urbaine est produite, pratiquée et représentée de façon spécifique.

---

[143] COUSIN J., 1980, *L'espace vivant*, Editions du Moniteur, 237 p.
[144] DELEUIL J.-M., 1993, *Lyon, la nuit, espaces, pratiques et représentations,* Thèse de Doctorat de Géographie, Aménagement et Urbanisme, soutenue le 25 mars 1993 à l'Université LYON 2, sous la direction d'A. VANT. 450 p., 14 cartes, 4 tabl.
[145] DELEUIL J.-M., 1993, « Lyon la nuit : espaces, pratiques et représentations », *Intergéo-bulletin*, n°112, p. 26.

En 1995, il a complété son analyse des représentations de la nuit urbaine avec un article *Genève la nuit, l'autre ville*[146] montrant les relations ambiguës que la cité calviniste entretient avec ses nuits.

Dans un éloge des ténèbres paru en 1997, le géographe L. BUREAU[147] aborde quelques aspects de la nuit urbaine, une nuit créée par l'homme et créatrice de l'homme.

2.2.5. L'apport essentiel des historiens

Il faut signaler l'apport essentiel des historiens à cette approche de la dimension nocturne de la cité. En 1994, J. VERDON a consacré un ouvrage à *La nuit au Moyen Âge*[148] à une époque où « l'obscurité régnait presque sans partage du coucher au lever du soleil ». Il a notamment montré la manière spécifique du Moyen Âge de dompter la nuit et la peur spécifique qu'elle suscitent. Plus que la technique ou de façon générale l'action humaine, c'est la sublimation par l'orientation inconsciente ou consciente vers Dieu. Dans *La peur en Occident (XIVe et XVIIIe siècles), Une cité assiégée* [149] J. DELUMEAU s'est intéressé à la peur de la nuit à cette époque. Dans *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècle*[150], l'historien polonais B. GEREMECK, a apporté une contribution essentielle sur les questions de sécurité nocturne.

En 1993, saisissant au bond une question posée par le professeur DELUMEAU « Au début des Temps Modernes, comment était vécue la nuit urbaine ? Une thèse ne serait pas de trop pour répondre à cette immense question », *l'historienne* S. DELATTRE a poursuivi les recherches pour le XIXe siècle dans un mémoire de DEA intitulé *Les douze heures noires : La Nuit à Paris (1875-1870)*[151]. A partir d'un lourd travail documentaire, elle propose une analyse de la nuit parisienne comme objet historique, thème qu'elle développe dans sa thèse publiée en 2000 *Les douzes heures noires : la nuit à Paris au XIXe siècle*[152]. Elle montre comment, de l'époque romantique à la révolution haussmanienne, la nuit de la grande ville devient objet de discours et de conquêtes et elle explore les nouveaux rapports des parisiens

---

[146] DELEUIL J.-M., 1995, « Genève la nuit, l'autre ville », *Le Globe*, Revue de Géographie de Genève, tome 135, pp. 63-72.
[147] BURLAN L.,1997, *Géographie de la nuit*, L'héxagone, 254 p.
[148] VERDON J., 1994, *La nuit au Moyen Age,* Perrin, 286 p.
[149] DELUMEAU J., *La peur en Occident (XIVe et XVIIIe siècles),* Une cité assiégée, Fayard, 607 p.
[150] GEREMECK B., 1976, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Flammarion, 375 p.
[151] DELATTRE S., 1992-1993, *Les douze heures noires : la nuit à Paris,* Mémoire de DEA en Histoire dirigé par A. CORBIN, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

au temps et à la rue. Entre privé et public, solitudes et multitudes, oisiveté et labeur, bas-fonds et scintillements, errances et élégances, misérables et dandies, indécences et vigilances, le Paris nocturne du XIXe siècle pourrait trahir les hantises, les tensions et les aspirations secrètes de la société post-révolutionnaire, celle du clair-obscur. C'est sans doute pendant ces « douze heures noires » que Paris dévoile son âme, la vitalité et la fragilité mêlées de son peuple.

Sur le XIXe siècle, il nous faut également indiquer la publication sans traduction française, d'une version remaniée de la thèse d'un jeune chercheur allemand J. SCHLOR *Nachts in der grossen Stadt, Paris, Berlin, London 1840-1930*[153] (le cas londonien a été ajouté pour la publication). L'historien allemand part de la nécessité, s'agissant de la vie urbaine, de dépasser les stéréotypes, pour définir la nuit comme un modèle d'espace-temps, caractérisé notamment par son degré d'accessibilité (*Zugänglichkeit*). Il se situe par rapport à la notion de modernité et à la tradition de l'ethnographie allemande. A partir essentiellement de sources littéraires, de rapports de police, de récits faits par les « missionnaires » ou par les observateurs sociaux, il décrit les trois capitales d'un point de vue résolument comparatiste : ne sont-elles pas, dès le XIXe siècle, concurrentes en matière de modernité, de prospérité et d'animation ?

Sur le Paris d'après-guerre, la contribution de L. CHEVALIER est essentielle. Ses ouvrages sont de véritables fresques de la vie de la capitale : *Classes laborieuses, classes dangereuses*[154] en 1958 sur la criminalité en ville ; *Les Parisiens*[155] en 1967 et plus récemment en 1982, *Histoire de la nuit parisienne*[156] qui rassemble des histoires de violence, de plaisir et parfois d'amour dans le Paris des vingt années d'après-guerre.

2.2.6. La contribution des architectes et techniciens de l'éclairage

Plusieurs documents techniques ou ouvrages spécialisés sur l'éclairage constituent des balises qui permettent d'organiser les prémisses d'une recherche. Il nous faut en premier lieu

---

[152] DELATTRE S., *Les douzes heures noires : la nuit à Paris au XIXe siècle*, Albin Michel, 674 p.
[153] SCHLOR J., 1991, *Nachts in der grossen Stadt, Paris, Berlin, London 1840-1930,* Artemis & Winkler, München, 322 p.
[154] CHEVALIER L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses,* Hachette, 729 p.
[155] CHEVALIER L., 1967, *Les Parisiens,* Hachette.
[156] CHEVALIER L., 1982, *Histoires de la nuit parisienne,* Fayard, 322 p.

évoquer le travail de W. SCHIVELBUSCH sur l'histoire de l'éclairage : *Lichtblicke : zur Geschichte des künstlichen Helligkeit im. 19. Jahrhundert*[157] paru en 1983.

L'ouvrage de B. IBUSZA, architecte, sur *Eclairage public et signalisation*[158] paru en 1972 apparaît comme un travail pionnier. Le *Guide pratique pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain* publié en 1981 par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement et le Ministère des Transports[159] à partir d'une étude confiée par le Centre d'Etudes des Transports Urbains à l'atelier ZOE (M. de SABLET, architecte d'intérieur), l'ouvrage *Eclairage public et Sécurité* publié en 1985 par le Centre d'Information de l'Eclairage[160] et en 1988, la 6e édition du document de l'Association Française de l'Eclairage (AFE) intitulé *Recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques*[161] sont les plus intéressantes. Complétant ces travaux, on signalera deux ouvrages : *Des ombres et des lumières* de H. ALEKAN et un ouvrage collectif sous la direction de N. CSECHOWSKI *Lumière, depuis la nuit des temps.* L'ouvrage le plus complet sur les données techniques, les outils et méthodes, les exemples de réalisations et les aspects réglementaires est celui de R. NARBONI : *La lumière urbaine : éclairer les espaces publics*[162] paru en 1995.

En novembre 2002 devrait paraître un important ouvrage de D. NEUMANN, Professeur d'Histoire de l'Architecture à l'Université de Rhodes-Island aux Etats-Unis - auteur de *Film Architecture: Set Designs from Metropolis to Bladeruner, Architecture of the Night, The Illuminated Building*[163]. Il s'agit d'un survol de l'architecture lumière au cours du XXe siècle dans les villes américaines et européennes et des impacts culturels, sociaux et artistiques du phénomène. Apparu au début du XXe siècle, cet art a connu une renaissance mondiale au cours des dernières années. Pendant les années 20 et 30, l'architecture lumière était considérée comme une forme essentielle de l'art abstrait moderne transcendant les frontières entre film, architecture et peinture. Cet ouvrage explore cette période exceptionnelle, mesure son impact actuel et examine les nouveaux problèmes auxquels se heurtent les lumières contemporaines : « pollution lumineuse », conservation ou esthétique.

---

[157] SCHIVELSBUSCH W., 1983, *Lichtblicke : zur Geschichte des künstlichen Helligkeit im. 19. Jahrhundert, Carl Hanser Verlag,* Munich.
[158] IBUSCA B., 1970, *L'éclairage public et la signalisation, éléments majeurs de l'aménagement de l'espace,* Editions Jacques Fréal, 243 p.
[159] *Guide pratique pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain* (1981), Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Ministère des Transports, 147 p.
[160] « Eclairage public et insécurité », 1985, *Le livre blanc du Centre d'Information de l'Eclairage,* 35 p.
[161] *Recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques,* Association française de l'Eclairage, LUX Editions, Paris, 201 p.
[162] NARBONI R., 1995, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics,* Le Moniteur, 263 p.
[163] Dietrich NEUMANN, 2002, *Architecture of the Night : The Illuminated Building*, Prestel

Riche de plus de deux cents illustrations, l'ouvrage propose une centaine d'exemple de constructions incluant *l'Opéra de Paris* (1880), le *Gas and Electric Building*, Denver (1910), *l'Empire State Building*, New York (1931), le *Seargram Building*, New York (1958), le *Lloyds Building*, London (1988) et le *Anzeiger Hochhaus*, Hanover (2000).

2.2.7. Les recherches des biologistes et des médecins

On ne peut parler de temps et de nuit sans évoquer l'apport essentiel des biologistes et du corps médical. Les contributions les plus importantes sont dues à des chronobiologistes comme A. REINBERG qui se sont intéressés au fonctionnement de nos horloges biologiques et ont tenté de mesurer les impacts de nos horaires atypiques sur la santé. Ils ont montré que les êtres humains comme la plupart des animaux et des végétaux possèdent des horloges biologiques qui leur permettent de se situer dans les échelles du temps, celle des vingt-quatre heures et celles de l'année. Leur découverte d'une organisation temporelle des êtres vivants permet de concevoir le temps d'une manière totalement renouvelée et de mesurer l'impact de nos nouveaux rythmes de vie ; travail posté, travail de nuit, décalage horaire ; sur la santé de l'homme, animal diurne. Parmi les ouvrages de A. REINBERG, *Le temps et les rythmes biologiques*[164] paru en 1997 est sans doute le plus complet.

De nombreux psychiatres et médecins ont cherché à explorer les parasomnies du monde de la nuit qui revêtent un caractère étrange : somnambulisme, terreurs nocturnes et cauchemars, épilepsies, crises d'apnée ou énurésie. Leurs études ont permis de dépasser le grand théâtre des voyantes extralucides pour mieux comprendre les mécanismes du sommeil et tenter d'en déterminer le traitement. Certains comme le Professeur Y. PELICIER[165] ont publié des travaux accessibles au grand public où la nuit tient une position centrale.

Toujours dans le domaine médical mais un peu à la marge, il faut signaler le travail particulier d'A. SOLIVERES[166], infirmière et chercheur en Sciences Sociales qui rend la parole à celles que notre société laisse dans le silence et dans l'ombre : les infirmières de nuit. Dans le livre qu'elle leur consacre, *Infirmière, le savoir de la nuit*, elle explore la particularité du monde de la nuit qui constitue la face cachée, impensée de la médecine. Elle montre

---

[164] REINBERG A. 1998, *Le temps humain et les rythmes biologiques*, Editions du Rocher, 250 p.
[165] PELICIER Y., 1985, *Somnambules et parasomniaques*, Economica, 199 p.
[166] SOLIVERES A., 2001, *Infirmières, le savoir de la nuit*, PUF, 291 p.

comment dans chaque événement de la vie, la nuit est occultée et, cependant, souvent prépondérante dans les décisions et orientations professionnelles, institutionnelles ou politiques.

2.2.8. L'approche « micro » des anthropologues

Certains anthropologues comme D. DESJEUX[167] se sont intéressés à la nuit à travers les espaces et sociabilités des bars de nuit. Ils ont montré que les horaires de sortie, les façons d'occuper l'espace et les modalités de rencontres entre les personnes du bar répondent à des normes sociales implicites mais fortes. Ces espaces seraient en réalité des espaces de liberté sous contrainte. Même si la drague, la consommation d'alcool et le jeu des rencontres ont pour fonction de créer une rupture dans l'ordre social, ces pratiques d'inversion sont en réalité des micro-rites qui codifient la transgression. D'un côté ils sont réalisés sous le contrôle des pairs dans le cadre sécurisant du bar et de l'autre, ils participent à la définition d'une étape de la vie : celle du passage entre le statut d'adolescent et le statut d'adulte.

Il est impossible de terminer ce balayage des quelques travaux et réflexions sur la nuit sans citer J. GIRARDON. Dès la fin des années 70, il nous transporte dans un essai prophétique sur le sentiment d'insécurité : *Quand la ville dort mal* [168].

Ces premières réflexions tranchent avec le silence des documents d'urbanisme.

2.3. LE SILENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Sans approche temporelle de l'aménagement et de l'urbanisme, peu de chance d'entrevoir un quelconque intérêt pour la nuit urbaine. Le temps est longtemps resté le parent pauvre des réflexions sur le fonctionnement, l'aménagement ou le développement des villes et des territoires au bénéfice des infrastructures. L'aspect matériel a pris le dessus sur l'aspect humain cantonné aux politiques sociales. Le *hardware* a été préféré, voire opposé, au

[167] DESJEUX D, JARVIN M, TAPONIER S, 1999, *Regards anthropologiques sur les bars de nuit, espaces et sociabilités*, L'Harmattan, 203 p.
[168] GIRARDON J., 1980, *Quand la ville dort mal, le sentiment d'insécurité*, Stock, 261 p.

software[169]. A bien y regarder, il y a peu de métiers ou de formation sur le temps alors qu'il y a tant de spécialistes de l'espace : architectes, géographes, urbanistes. La dimension temporelle a été autant négligée par les édiles et les aménageurs bien qu'elle constitue un aspect essentiel de la dynamique urbaine. Jusqu'à présent, on a surtout aménagé l'espace pour mieux utiliser le temps à l'image du TGV qui rétrécit les cartes de l'Europe. La démarche inverse qui consiste à aménager le temps pour exercer un effet sur l'occupation de l'espace est moins courante.

2.3.1. Des outils limités à l'espace

Les outils d'aménagement et d'urbanisme ignorent les territoires dans leur dimension nocturne. Le zonage reste essentiellement spatial[170]. Les cartes communales, Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), comme leurs ancêtres les Plans d'Occupation des Sols (POS) ou Schémas directeurs tentent d'aboutir à une meilleure répartition des activités dans l'espace sans prendre en compte la dimension temporelle. Ce silence est étonnant pour un outil aussi généraliste que le Schéma de Cohérence Territoriale, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles centrées notamment sur les questions d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation d'espace et qui doit assurer la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) établis au niveau communal. Les principes mis en avant dans l'article L.121-1 de la loi SRU auraient pourtant dû permettre d'engager une réflexion sur les temporalités : équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale ou respect de l'environnement.

2.3.2. Des politiques de développement du jour

Rien dans les textes de loi n'interdit à une structure intercommunale ou à un Pays, de s'emparer de la question nocturne. Pourtant, jusqu'à présent, les chartes ou contrats de développement établis à différentes échelles ignorent la dimension temporelle et tout particulièrement la nuit comme si tout s'arrêtait. Les Conseils de développement, composés de

---

[169] GWIAZDZINSKI L., 2001, Le temps a rendez-vous avec l'espace. *Espace, temps, modes de vie, Actes des 22e rencontres des agences d'urbanisme*, les 12, 13, 14 décembre 2001, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, pp. 250-256.
[170] GWIAZDZINSKI L., 2001, Penser l'espace, panser le temps. *Territoires* n° 420, pp 5-8.

représentants de la société civile, qui se mettent actuellement en place dans les futurs *Pays* pourraient obliger les élus à s'intéresser à la dimension nocturne de la société et des territoires.

2.3.3. Un domaine ignoré : la lumière urbaine

Autre exemple de ce désintérêt pour la nuit, l'éclairage des villes, pourtant si important, est un domaine juridique très mal cadré. Les textes réglementaires ignorent pratiquement tout de la lumière urbaine, qu'il s'agisse de l'éclairage public ou de la mise en valeur nocturne d'espaces publics ou de bâtiments. Seul le code des communes la nomme explicitement. Par contre, les textes régissant l'énergie utilisée d'une manière quasi générale pour l'éclairage, l'électricité, sont nombreux. Il en est de même pour ceux qui décrivent les procédures de travaux ainsi que les modes de passation. En fait, seule est régie la lumière en tant que source potentielle de perturbation. D'après R. NARBONI[171], à court terme, au niveau européen, une norme devrait qualifier et quantifier la lumière fonctionnelle (c'est-à-dire l'éclairage public), donnant ainsi un caractère normatif à ce qui ne relève actuellement que de « l'information », du « guide » ou des « recommandations ». S'ils ne règlent pas les aspects réglementaires, les « plans lumière », plans d'urbanisme de la lumière sont une avancée des années 90.

2.3.4. De timides ouvertures

C'est à travers les outils de gestion des transports ou les lois sur le temps de travail que les aspects nocturnes de la cité ont actuellement le plus de chance d'être abordés.

2.3.4.1. Les Plans de déplacement urbains

Les plans de déplacements urbains définis dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982 et dont La loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996, a précisé le contenu, peuvent aborder les aspects

[171] NARBONI R., 1995, *op. cit.*, 263 p.

nocturnes de la ville à travers les questions de desserte nocturne de la ville, l'élaboration de Plan de Déplacement d'Entreprises et la question des horaires de livraisons.

Définis par arrêtés municipaux, ces horaires sont le plus souvent établis en combinant les intérêts de chacun : heures d'ouverture du destinataire, nuisance sonore, gêne du trafic. Les livraisons de nuit ont l'avantage de ne pas perturber le trafic des autres usagers de la voirie, et représentent un gain de temps pour le transporteur lors du déchargement mais ne sont pas synchronisées avec les horaires d'ouvertures et les disponibilités du client, créant des nuisances sonores pour les riverains.[172]

2.3.4.2. La Loi Aubry II

La loi relative à la réduction négociée du temps de travail, dite Aubry II du 19 janvier 2000 qui donne une orientation pour la mise en place des démarches temporelles, peut permettre une ouverture sur le temps et sur la nuit : « Dans les agglomérations de plus de 50000 habitants, le président de la structure intercommunale, en liaison, le cas échéant, avec les maires des communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune ou à proximité. A cet effet, il réunit, en tant que de besoin, les représentants des organismes ou collectivités gestionnaires des services concernés et les met, le cas échéant, en relation avec les partenaires sociaux des entreprises et des collectivités afin de promouvoir la connaissance des besoins et de faciliter la recherche d'adaptation locale propre à les satisfaire[173]. »

La nuit urbaine a peine explorée pour les scientifiques et mal aimée des aménageurs et des politiques est-elle condamnée à l'oubli ?

[172] Source : « Plans de Déplacements Urbains et Marchandises en Ville ». *Réflexions à destination des élus*, CERTU, 2001. Voir annexe n°XI
[173] Article 1er, alinéa VII

2.4. QUELQUES RAISONS APPARENTES

On est en droit de s'interroger sur les raisons d'un tel oubli de l'espace urbain la nuit ? On peut tenter d'avancer quelques explications dont le sommeil et la télévision qui nous maintiennent dans nos maisons la nuit et nous soustraient à l'espace public.

2.4.1. Le sommeil obligatoire

Le sommeil explique en grande partie le relatif manque d'intérêt des citadins pour leur ville la nuit. Reconnaissons tout d'abord qu'il est difficile de concilier travail et vie nocturne. Seul l'étudiant réussit un temps... En moyenne, nous dormons entre sept et neuf heures par nuit soit un tiers de notre vie. 10 % de la population dorment moins de 6 heures, 15 % plus de 9 heures. Le temps de vie éveillé sur 74 ans est donc équivalent à 51 années.

2.4.2. La télévision qui attire

N'oublions pas au rang des explications, la fascination qu'exerce sur nous la « lucarne magique » qui phagocyte nos soirées et écourte parfois nos nuits. Si les alsaciens sont les moins téléphages des français, ils passent encore en moyenne 2h49 par jour devant leur télévision[174], dont une bonne partie en soirée.

2.4.3. La consommation de psychotropes

Dernière explication : la consommation de psychotropes érigée en sport national dans notre pays. Les français avaleraient cinq fois plus de tranquillisants que les allemands, deux fois plus d'hypnotiques sédatifs que les britanniques et quatre fois plus d'antidépresseurs que les italiens[175]. Il nous reste finalement peu de temps pour apprécier l'atmosphère nocturne de nos cités.

---

[174] MERMET G., 1992, *Francoscopie*, p.381.

Cette absence d'intérêt pour la nuit est d'autant plus injustifiable que d'après D. MACDONALD, écologiste du comportement à l'Université d'Oxford, l'homme et les mammifères en général lui doivent tout bonnement leur existence. Sa thèse sur « l'invention des mammifères »[176] est étonnante. Ces derniers auraient été inventés il y a 65 millions d'années à un moment où le groupe dominant de vertébrés était composé de dinosaures, reptiles à sang froid, menant une vie essentiellement diurne. Une niche restait libre : la nuit. Elle a été occupée par les mammifères, alors essentiellement nocturnes. Ils se sont reproduits, dans un monde toujours dominé par les dinosaures. Jusqu'au moment où, sans doute à cause d'un changement de climat, ces derniers se sont éteints, laissant la place.

Conclusion

La nuit urbaine apparaît comme une dimension oubliée de la ville peu étudiée par les chercheurs, seulement livrée aux fantasmes et aux représentations négatives, un espace-temps en friche qui doit être investi. L'histoire de sa conquête progressive par les activités humaines, devrait nous permettre de mieux appréhender l'importance prise par les notions de sécurité et de liberté.

[175] Comparaison effectuée en « dose quotidienne déterminée » (defined daily dose), c'est-à-dire la quantité de principe actif nécessaire pour le traitement d'un adulte in *L'Express*, 19 février 1998, p. 48.
[176] MAC DONALD D., 1995, *European Mammals,* Evolution and Behaviour, HarperCollins, Londres.

Chapitre 3. LA LENTE CONQUETE DE LA NUIT URBAINE

L'Homme n'a eu de cesse pendant des millénaires de contrôler l'autre partie du jour : la nuit. En effet, la nuit n'a pas toujours été un espace d'activités. Elle a longtemps été un espace interdit à la vie sociale avant d'être colonisée pour devenir un espace de travail et de loisirs.

La nuit angoissante, a peu à peu été domestiquée, encadrée, éclairée et contrôlée. Cette conquête aura d'abord été un acte politique. En s'efforçant de contrôler la lumière, la ville a d'abord cherché à assurer la sécurité. Symbole de cette volonté de puissance et de contrôle, la médaille que Louis XIV fit frapper en 1669 portait la mention : *Urbis securitas et nitor* (clarté, sécurité et netteté). Le peuple révolté ne s'y trompera jamais : pendant les révolutions de 1789 et 1848, pendant les émeutes, les lanternes et lampadaires qui symbolisent le contrôle et ce pouvoir furent toujours les premières cibles du mécontentement populaire. Au fil des siècles cette conquête de la nuit urbaine alla de pair avec l'ouverture de la ville vers l'extérieur, l'effacement ou la destruction des enceintes et la croissance géographique.

L'avènement progressif de la lumière artificielle permit également d'échapper à l'emprise du rythme des jours et des nuits et aux commandements du calendrier. Le déroulement des journées ou des saisons prit un tout autre sens, de même que l'alternance entre vie sociale et vie privée. Les rythmes de l'échange entre individus, les rythmes ludiques, mais aussi les rythmes du travail, l'organisation de l'activité industrielle dépendent étroitement de l'artificialité et du nouveau codage de la lumière[177].

Cette conquête de la nuit s'est effectuée de deux côtés à la fois : d'une part la recherche de la sécurité et du contrôle de la nuit notamment par le développement de la lumière et des forces de l'ordre, de l'autre la recherche du plaisir et l'animation.

[177] RONCAYOLO M., 1994, « Transfiguration nocturne de la nuit : l'empire des lumières artificielles », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 48-57

3.1. DU FEU A LA LUMIERE URBAINE

Le feu maîtrisé a été la première source de lumière artificielle. Sa lueur chancelante a permis à l'homme de reculer les limites de l'ombre. Pourtant, pendant plusieurs millénaires, les villes soumises aux rythmes de Dame Nature, restèrent plongées dans le noir. La crainte de l'incendie a longtemps justifié cette absence d'éclairage. Des lanternes à huile aux torches, des chandelles et des bougies à la pyrotechnie, la ville a toujours cherché à maîtriser la lumière, signe de l'originalité technique du monde urbain, élément premier, peut-être de son artificialité[178]. Petit à petit, la lumière a pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits. La ville a envahi le monde et l'éclairage a transformé nos rues. Aujourd'hui, la problématique nature/culture semble inversée. Comme le constate M. SERRES « La ville naquit, dit-on, d'une clairière dans les forêts ; or celles-ci, désormais, apparaissent comme de sombrières lacunaires parmi les métastases gigantesques des lumières de la ville » [179].

3.1.1. Antiques lueurs

D'après L. MUMFORD[180], certaines cités grecques avaient déjà apprivoisé la nuit. Antioche se distinguait par un trait caractéristique et typiquement « moderne » d'une Rome où, même à la période faste de l'Empire, les citoyens ne pouvaient sortir nuitamment qu'au péril de leur vie, exposés sans cesse aux entreprises des coupeurs de bourses ou des spadassins de diverses factions. Antioche était dotée d'un éclairage artificiel, au Ve siècle de notre ère, cinquante lampes éclairaient la rue Arcadius, à Ephèse, jusqu'au monument du Sanglier, et déjà, A. ANUS avait assuré que « la nuit, l'éclat de ces lampes égalait souvent celui de la lumière solaire ».

Ce témoignage est confirmé par celui de LIBANIOS qui déclare que les citoyens d'Antioche « se sont libérés de la tyrannie du sommeil. D'autres lampes y viennent relayer l'éclat de la lampe solaire, plus puissantes que les illuminations des villes d'Egypte. Ce jour ne diffère plus de la nuit que par la nature de son éclairage. La nuit, l'animation du commerce

---

[178] RONCAYOLO M., 1994, op.cit. p. 48.
[179] SERRES M., 1993, *La légende des anges,* Flammarion, p. 62.
[180] MUMFORD L., 1964, *La cité à travers l'histoire,* Seuil, 781 p.

ne cesse pas ; les uns poursuivent leurs occupations habituelles, les autres chantent et se divertissent ». Ces antiques lueurs firent place à des périodes plus sombres.

3.1.2. Ténèbres du Moyen Age

Au Moyen Age, il ne faisait pas bon s'aventurer trop loin de chez soi au coucher du soleil. La nuit parisienne était bien plus périlleuse qu'aujourd'hui. Il fallait éviter les bandes de voleurs ou les souteneurs armés sortant des cavernes. On devait se garder aussi des citadins réquisitionnés pour faire la ronde, car ils avaient ordre d'arrêter tout promeneur : le couvre-feu était permanent. Il fallait retrouver son chemin, ce qui n'était guère aisé si l'on n'était pas muni d'une torche : aucune lumière n'éclairait encore Paris. La nuit était alors synonyme de malédiction. Ainsi les délits commis après le coucher du soleil étaient plus durement punis que les autres. Le travail nocturne était interdit de manière irrationnelle : on suspectait en effet qu'il donnait de moins bons résultats qu'en journée. Seuls les boulangers et les verriers avaient le droit de poursuivre leur ouvrage : il aurait été trop coûteux d'éteindre leurs fours chaque nuit. Cette nuit ténébreuse, sauvage s'est peu à peu civilisée, au fil des progrès techniques.

Dès le XIIIe siècle, SAINT-LOUIS justifie le recours à la lumière artificielle dans une ordonnance royale accordant le guet des mestiers : « Pour la sécurité de leur corps, de leurs biens et de leurs marchandises, pour remédier aux périls, aux maux et accidents qui survenaient toutes les nuits dans la ville, par vols, larcins, violences, ravissements de femmes et enlèvements de meubles par les locataires, etc. ». La fonction sécuritaire de l'éclairage public est affichée. L'histoire de la législation en matière d'éclairage public, qui commence timidement au XIVe siècle, atteste des visées avant tout sécuritaires des édiles.

En 1318, les meurtres étaient devenus si communs aux environs du Châtelet à Paris que PHILIPPE V amorça une politique volontariste d'éclairage public sécuritaire, en ordonnant « qu'une chandelle soit entretenue toute la nuit à la porte du palais du Grand Châtelet » (sur l'emplacement de l'actuel Louvre), en raison des nombreux meurtres qui s'y commettent. Cette ordonnance royale est suivie, quelques années plus tard, de deux autres, visant la Tour de Nesle et le cimetière des Saints Innocents.

A la fin du XIVe siècle, l'éclairage public n'avait pas encore fait de progrès sensibles. Les seules lueurs dans la nuit étaient les cierges allumés dans les niches des madones installées au coin de la plupart des rues. C'est à peu près à ce moment qu'il faut placer l'institution du fanal de la Tour de Nesles, une grosse lanterne suspendue à une potence, indiquant aux mariniers l'entrée de Paris. Le service des guets, équipés de chandelles, est institué en 1363 par ordonnance du roi JEAN II LE BON.

3.1.3. Premières lueurs

Par un arrêt du 29 août 1558, le Parlement ordonne que les falots ou pots à poix soient placés au coin de chaque rue, de 22 heures à 4 heures du matin ; et « où lesdits falots ne puissent éclairer d'un bout à l'autre, il en sera mis un au milieu desdites rues ou places selon la longueur d'icelles ». Peu après, la Chambre du conseil donne au guet de Paris une organisation nouvelle par un arrêt pris le 20 octobre 1558. Il ordonne que, dans toutes les rues où le guet sera établi, un homme veillera avec du feu et de la lumière « pour voir et escouter de fois à autre ». Quelques jours plus tard, le 29 octobre 1558, il est enjoint de remplacer les « falots » par des « lanternes contenant de la chandelle ».

Au XVe et au début du XVIe siècle, les lueurs des lanternes et celles encore présentes des falots colonisent les nuits des villes. Entre deux périodes de crainte, les cités retombent ponctuellement dans l'obscurité. En 1524, les habitants reçoivent l'ordre de placer, dès 21 heures des chandelles allumées à leurs fenêtres. Au XVe siècle, sous LOUIS XI, le prévôt fait commandement aux Parisiens, par ordre du roi, « d'avoir armes dans leurs maisons, de faire le guet dessus les murailles, de mettre flambeaux ardents et lanternes aux carrefours ». Restée sans effet, cette ordonnance n'empêche pas les « mauvais garçons » de mettre Paris à feu et à sang pendant la captivité de FRANÇOIS Ier. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que l'éclairage urbain commence vraiment à s'organiser.

3.1.4. Généralisation de l'éclairage urbain

Après avoir arrêté l'organisation de la police de Paris, LOUIS XIV crée une charge de lieutenant de police et nomme LA REYNIE à ce poste. A Paris, LOUIS XIV se préoccupe de

la sécurité de la circulation en accordant en 1662 une concession ayant pour objet « d'établir en la ville et faubourg de Paris... des porte-lanternes et porte-flambeaux pour conduire et éclairer ceux qui voudraient aller et venir par les rues... ». La compagnie des porte-flambeaux est concédée par le roi à l'abbé CARAFFA. Les lettres patentes de LOUIS XIV du 26 août 1662, confiant à une compagnie de lanterniers et de porte-flambeaux le soin d'éclairer les rues, en décrivent ainsi la nécessité : « les vols, meurtres et accidents qui arrivent journellement en nostre bonne ville de Paris, faute de clarté suffisante dans les rues, et d'ailleurs la plupart des bourgeois et gens d'affaires n'ayant pas les moyens d'entretenir des valets pour se faire éclairer la nuit, pour vaquer à leurs affaires, n'osant pour lors se hazarder d'aller et venir par les rues et sur ce que nostre cher et bien-aimé le sieur Laudati CARRAFA nous a fait entendre, que pour la commodité publique, il serait nécessaire d'establir en nostre ville et faux-bourgs de Paris et aultres villes de nostre royaume des porte-lanternes et porte-flambeaux pour conduire et éclairer ceux qui voudront aller et venir par les rues... En conséquence, scavoir fesons que pour ces causes et aultres particulières considérations avons, par ces présentes, au dit sieur abbé Laudati CARAFFA à l'exclusion de tous aultres, accordé et accordons le pouvoir, faculté, permission et privilège d'avoir et d'establir des porte-flambeaux et porte-lanternes à louage...Voulons et nous plaît que les lanternes qui sont aux coins et au milieu des rues de nostre ville et faux-bourgs de Paris, y soient conservées ainsi que de coutume. »

Cette initiative déboucha sur l'éclairage de la capitale. En 1667, un édit publié par le lieutenant de police LA REYNIE oblige les bourgeois de Paris à entretenir l'éclairage des rues et carrefours. Le 5 septembre 1667 paraît l'ordonnance qui impose aux bourgeois de chaque quartier la charge d'entretenir dans les rues et carrefours des lanternes éclairées avec des chandelles de « quatre à la livre ». Cette disposition est accueillie à Paris comme un bienfait public.

La même année, LOUIS XIV fait installer des lanternes tous les 20 mètres dans 912 rues. Au milieu du XVIIe siècle, l'éclairage urbain se généralise. A la fin du XVIIe siècle, Paris compte 6500 lanternes à chandelles, suspendues à des cordes.

D'abord fixé à quatre mois par hiver, l'éclairage est imposé par arrêté du Parlement du 23 mai 1671 sur une période commençant le 20 octobre et finissant le 31 mars. Les lumières jouent un rôle policier : elles permettent au guet, renforcé par la garde royale créée en 1667

par LOUIS XIV, de mieux observer l'activité nocturne. Le signal de l'allumage est donné par des sonneurs qui parcourent les rues en agitant une clochette ; il doit fonctionner jusqu'à deux heures du matin. Jusqu'en 1697, Paris est la seule ville du royaume qui soit éclairée. A cette date, un édit royal impose cet éclairage artificiel aux autres grandes villes : « Considérant que de tous les embellissements de Paris il n'y en avait aucun dont l'utilité fût plus sensible et mieux connue que l'éclairage des rues, ordonne que, dans les principales villes du royaume, pays, terres et seigneuries, dont le choix serait fait par le roi, il serait procédé à l'établissement des lanternes conformément à Paris »

Cet éclairage perdure jusqu'au 9 juillet 1758, date à laquelle une ordonnance royale en étend le principe aux voies de la ville et des faubourgs de Paris. Cette ordonnance délivre également les bourgeois de leur obligation d'entretien de l'éclairage ; les dépenses correspondant à cette prestation sont prises en charge par l'Etat. L'éclairage public est né.

Malgré ces progrès et même à Paris avec ses quelques 5500 lanternes éclairant les principales artères, il ne fera pas bon circuler hors des sentiers balisés par la lumière. L'Allemand NEMEITZ, cité par J. DELUMEAU[181], publiant en 1718 des « instructions fidèles pour les voyageurs de condition » écrira à ce sujet : « Je ne conseille à personne d'aller par la ville à la nuit noire. Car quoique le guet ou la garde à cheval patrouille par toute la ville pour y empêcher les désordres, il y ait bien des choses qu'il n'y voit pas... La Seine, qui traverse la ville doit entraîner quantité de corps morts, qu'elle rejette sur la rive dans son cours inférieur. Il vaut donc mieux ne s'arrêter trop longtemps nulle part et se retirer chez soi de bonne heure[182]. »

3.1.5. Mutations techniques des XVIIIe et XIXe siècles

C'est en 1744 que l'on voit apparaître une invention qui devait entraîner la transformation complète de l'éclairage public : la lampe à réverbère, constituée d'une lampe à huile et d'un réflecteur en métal argenté. Les lanternes comportaient un, deux, trois ou quatre becs. En 1788, on obtint une flamme plus blanche et moins fuligineuse avec l'huile de colza.

---

[181] DELUMEAU J., op.cit.
[182] NEMEITZ J. C., 1887-1902, « Séjour de Paris, c.-à-d. Instructions fidèles », publié par A. FRANKLIN, *La vie privée d'autrefois*, 27 vol., Paris, pp. 57-58.

En 1821, on perfectionna les réverbères par l'emploi d'une lampe à double courant d'air, munie d'une cheminée de verre. Mais c'est la découverte du gaz d'éclairage par P. LEBON en 1798 qui marqua un pas un premier et décisif progrès. Les premiers essais d'éclairage au gaz au début du XVIIIe siècle vont révolutionner l'éclairage des villes, valoriser l'espace public avant d'étendre ses bienfaits aux pratiques domestiques[183]. Le changement intervenu à Londres au début du XIXe siècle était si surprenant que le prince Von PUCKER-MUSKAU, arrivant de nuit, s'imagine qu'une illumination avait été ordonnée spécialement en son honneur.

En France, c'est seulement le 1er janvier 1829 que l'on mit en service, place du Carrousel, les quatre premiers appareils d'éclairage au gaz. Douze appareils semblables brûlaient le lendemain, rue de Rivoli. Trois mois plus tard, on vit apparaître rue de la Paix et place Vendôme, des candélabres en fonte. HAUSMANN, Préfet de Paris sous NAPOLEON III, généralise l'utilisation du gaz d'éclairage : dès 1852, 13 733 becs de gaz illuminent Paris. En 1870, les réverbères à huile avaient pratiquement disparu, remplacés par les becs de gaz à manchon Auer, qui ne devaient cependant guère durer plus d'un siècle.

Bientôt, les becs de gaz s'effacèrent devant la lumière électrique. Déjà une première démonstration d'éclairage public avait eu lieu en 1844, sur la place de la Concorde, avec des lampes à arc de charbon. En mai 1878 apparut sur la place et l'avenue de l'Opéra, une magnifique rangée de candélabres portant des globes Jablotchkov. Cette démonstration porta ses fruits en Italie, puis en Grande-Bretagne. A Rome, une application grandiose de ce genre d'éclairage fut réalisée au Colisée.

3.1.6. Avènement de la fée électricité

L'invention de la lampe à incandescence en 1879 devait tout bouleverser, et dès 1910, on assista à une installation progressive de cette nouvelle source de lumière. L'éclairage électrique ne se généralise qu'entre 1900 et 1920. L'électricité transforme alors la ville en véritable spectacle. En 1900 Paris fête l'arrivée de la « fée électricité» lors de l'exposition Universelle. Les monuments sont illuminés et les premières publicités tapageuses

[183] RONCAYOLO M., 1994, « Transfiguration nocturne de la nuit : l'empire des lumières artificielles », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 48-55.

apparaissent : les initiateurs sont A. CITROEN et le peintre italien TACOPOZZI qui ont utilisé la Tour Eiffel comme support publicitaire.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle connaissent encore, avec les expositions universelles et coloniales et le culte voué à la fée électricité, d'autres délires lumineux et des débauches d'énergie. Ces excès sublimes restent associés à la notion d'éphémère dans la ville. Les sons et lumières qui essaiment en France et à l'étranger en sont certainement les héritiers. Les fantasmes de lumière absolue naissent : « Dans les années 1880, le but visé pour l'éclairage public était une rue inondée de lumière, où l'on pourrait lire le journal et distinguer les mouches sur les façades des maisons... et la lumière à arc électrique, pourtant peu adaptée à l'éclairage public, engendra alors des désirs absolus d'éclairage, non plus des rues, mais de la ville. La vision futuriste, d'une métropole éclairée comme en plein jour par des tours de lumière »[184] s'imposa peu à peu.

En l'An X, l'imprimeur DONDEY-DUPRE avait déjà tenté de convaincre NAPOLEON qu'il fallait à Paris de vastes phares pour son illumination[185].

Pris entre ombres ancestrales et lumières nouvelles, les hommes du XIXe siècle furent les premiers à envisager un remplacement de la nuit urbaine par la lumière artificielle[186]. En 1857, évoquant le Paris du futur, T. GAUTHIER prédit la fin de la nuit[187] : « Il n'y aura plus de nuit : sur chaque place s'élèveront des phares (...) La seule chose à quoi l'on peut reconnaître la nuit, c'est qu'on y verra aussi clair que dans le jour (...) les hommes de ces temps-là dormiront très peu. Ils n'auront pas besoin d'oublier la vie dans cette mort intermittente qu'on appelle le sommeil ». Symbole de cette volonté de supprimer la nuit, l'architecte J. BOURDAIS et l'ingénieur M. SEBILLOT présentèrent en vue de l'Exposition Universelle de 1880 leur « Colonne-Soleil, projet de phare électrique pour la ville de Paris ». Placé au centre de Paris, cet astre démocratique —puisque par définition, tous les quartiers se trouveraient équitablement éclairés— aurait été capable d'éclairer un cercle de 11 kilomètres de diamètre faisant définitivement de Paris, la capitale des lumières. Pour des questions de sécurité et d'inefficacité en cas de tempête, le comité de préparation de l'Exposition universelle lui préférera la tour de G. EIFFEL.

---

[184] SCHIVELSBUSCH W., 1993, *La Nuit désenchantée,* Le Promeneur, Paris.
[185] DONDEY-DUPRE, an X, *Projet d'un nouveau mode d'illumination pour la ville de paris* présenté au premier consul, Paris, Dondey-Dupré, pp. 4-6
[186] DELATTRE S., 2000, *Les douze heures noires, la nuit parisienne au XIXe siècle*, Albin Michel, p. 111
[187] GAUTHIER T., 1862, *Paris*, Paris, Dentu, p. 237

3.1.7. De l'approche fonctionnaliste à l'identité nocturne

Avec la lumière électrique, il devint possible de diriger la lumière dans les vitrines comme sur la scène d'un théâtre. L'apparition des enseignes lumineuses électriques apporta un nouvel élément à la vie urbaine nocturne en faisant éclater le plafond lumineux du boulevard-salon, en l'élevant jusqu'au faîte des immeubles[188].

Jusqu'en 1950, la lampe à incandescence régna en souveraine. Elle s'imposa par sa durée, son efficacité lumineuse, sa facilité d'entretien et son économie. Elle fut peu à peu détrônée par des sources lumineuses encore plus économiques : tubes fluorescents, lampes à ballon fluorescent, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de sodium haute et basse pression qui répondent mieux aux besoins actuels de l'éclairage public en milieu urbain.

Après 1945, neufs habitations sur dix sont équipées de l'électricité. A Paris, les derniers réverbères à gaz sont éteints en 1962. La longue épopée de l'appropriation de la nuit des villes subira encore quelques rebondissements avec l'apparition, dans les dernières décennies d'une approche fonctionnaliste et rationnelle exacerbée. C'est alors le règne du « lux maître » ou du niveau moyen d'éclairement, c'est-à-dire l'obligation de permettre, aux automobilistes assis au volant de leur véhicule et roulant à une vitesse donnée, de percevoir clairement les piétons.

La quasi-totalité des éclairages publics de nos villes, encore en place aujourd'hui, et donc l'image nocturne de nos espaces urbains, a été conçue et réalisée en application de ce principe qui a été érigé en dogme par les ingénieurs éclairagistes. La ville a été ainsi quadrillée par un éclairage fonctionnel banal, pimenté ça et là de quelques illuminations tapageuses. Les crises énergétiques des années 70 on été peu propices à l'imagination ; l'idée même de mise en scène nocturne était vécue comme inutile, car simplement décorative. « L'éclairage urbain se banalise progressivement pour s'imposer comme l'une des composantes obligées de tout aménagement d'espace public » insiste R. NARBONI »[189]. La ville la nuit devenait enfin le lieu des possibles pour la lumière, mais aussi un véritable enjeu, l'espace nocturne se transformant en un terrain d'exploration ouvert aux expérimentations les plus diverses, avec des réussites et aussi des échecs.

---

[188] SCHIVELSBUSCH W., 1993, *La Nuit désenchantée,* Le Promeneur, Paris, p. 122
[189] NARBONI R., 1995, *La lumière urbaine,* Le Moniteur, 263 p.

3.1.8. Nouvelle approche de la lumière et de la nuit urbaine

La lumière tâtonne et se cherche encore. Elle est à la croisée des chemins. L'héritage de plus de dix siècles d'éclairage sécuritaire s'exprime encore de nos jours dans le Code des communes qui précise dans son article L.131-2 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment (...) l'éclairage (...) ». La vocation sécuritaire de l'éclairage public est explicitement précisée. La notion de sécurité revêt alors une énorme importance dans le déplacement des individus. L'éclairage public apparaît comme un élément essentiel de ce confort nocturne. Les fonctions classiques qui lui sont prêtées ne laissent planer aucun doute : assurer la sécurité des déplacements, des biens et des personnes. La mise en valeur nocturne, elle, n'est évoquée directement dans aucun texte réglementaire. Quelles que soient les conceptions qui s'affrontent encore aujourd'hui, le rôle de la lumière dans la ville a profondément changé. Elle assure toujours la vision et la sécurité comme le soulignait l'appel à candidature de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) de juin 1995 sur « Les projets d'éclairage public des quartiers prioritaires de la politique de la ville » où l'on reconnaît que « L'éclairage public prend une importance particulière dans un certain nombre de grands ensembles où il contribue à l'animation du cadre de vie et au sentiment de sécurité des habitants. »

La lumière ne doit plus éblouir ; elle est un élément de mise en scène mais doit parfois s'estomper pour mieux respecter une ambiance ; elle éveille en nous des images sensorielles, et doit être capable de guider, de signaler et d'informer. La diversité et la complexité de ces rôles et de ces fonctions impliquent dans tous les cas une orchestration véritablement maîtrisée. La conception d'un projet lumière est aujourd'hui l'objet d'un véritable travail spécialisé. La nuit des villes ne peut plus être la résultante d'un processus aléatoire, d'une intention ébauchée ou livrée au hasard. Progressivement, les images nocturnes de chacun des espaces et des bâtiments qui la composent seront conçues au même titre que celles de la ville diurne.

Sa capacité à créer, à « sculpter » un paysage urbain différent de celui du jour lui permet de favoriser les phénomènes spécifiquement nocturnes et de diversifier l'image globale de la ville : n'existe vraiment la nuit que ce qui est éclairé. Les trajets éclairés, couloirs rassurants s'opposant aux zones sombres, canalisent les déplacements. Il doit également permettre l'accomplissement de l'ensemble des besoins sociologiques, sensoriels et

psychologiques des citadins et notamment, la prolongation de leurs activités diurnes, que les températures des contrées tempérées permettent pendant la plus grande partie de l'année. Cette fonction de l'éclairage public est devenue encore plus nécessaire depuis que les économies d'énergie l'ont annulée en bien des endroits où elle était assurée par le secteur privé.

L'éclairage public est important pour les déplacements à travers la ville la nuit. Il favorise notamment :

- La mise en évidence des éléments signalétiques : points remarquables de signalisation et d'information ;

- Le fonctionnement des lieux de vie : places, points de rencontre ou d'échanges, espaces de loisirs et les diverses activités d'une cité du XXe siècle ;

- La valorisation des points remarquables : monuments, sites, sculptures, végétaux, fontaines, façades... ;

- L'animation d'activités ludiques et de loisirs : foires, fêtes, bals, jeux, représentations...

- La clarté des zones de conflits entre usagers les plus dangereuses (carrefours, passages piétons...)

Parallèlement au développement de l'éclairage public, se mirent en place au fil des siècles les moyens d'un contrôle de la nuit permettant de circuler dans les villes sans danger.

3.2. DES VIGILES AUX CAMERAS

La Rome antique possédait déjà un service public de vigiles nocturnes. Au temps du prime christianisme, on avait découpé en heures canoniales cette nuit de toutes les angoisses -

crepusculum, vespera, conticinium, intempesta nox, media noctis inclinato -, pour faire de la nuit l'occasion d'une veille contre les démons déchaînés[190].

On ne sait pratiquement rien de la manière dont la justice était exercée sous les rois des deux dynasties d'origine germanique, mérovingiens et carolingiens qui se succédèrent pendant le demi-siècle qui va de l'avènement de CLOVIS (481) à la mort du dernier des descendants de CHARLEMAGNE (987). Alors que le royaume franc s'effrite, miné par les rivalités, le système féodal s'installe. Qui possède une terre s'y arroge tous les droits revenant normalement à l'Etat y compris le droit de justice, dont la Police devient une simple dépendance. Autant de justices, autant de polices.

A la fin du XIIe siècle, on assiste à une renaissance urbaine. Les villes tentent de s'affranchir du régime seigneurial. Elles obtiennent plus de libertés parmi lesquelles le droit de justice. Autant de villes, autant de justices. Déjà préjudiciable à la justice, la multiplicité et l'enchevêtrement des compétences, tourne au désastre pour la police.

3.2.1. Couvre-feu médiéval

Dans ces conditions, la communauté médiévale se préparait tous les soirs à la nuit comme l'équipage d'un bateau. G. SORBERG[191] rappelle que la structure traditionnelle de la garde dans les villes préindustrielles ne faisait pas de la surveillance une fonction professionnelle. On comptait sur le jeu des liens familiaux, professionnels, de voisinage, sur l'autorité du chef de famille, l'organisation corporative ou le volontariat de la milice. Elles constituaient, à côté des peines très lourdes destinées à détourner le crime, le fondement de la sécurité urbaine.

D'après l'historien polonais B. GEREMEK[192] les échevins s'occupaient cependant de la sécurité nocturne avec une sollicitude particulière. Leurs arrêtés fixaient le couvre-feu, la cloche de la ville faisait taire toute vie, les tavernes fermaient, les portes étaient closes tant que le guet entreprenait sa ronde de nuit autour de la ville endormie. Le couvre-feu devait protéger les habitants et retenir la violence, les tapages nocturnes et parfois les meurtres dont

[190] *Poésie latine chrétienne du Moyen Age, IIIe-XVe siècle*, textes recueillis, traduits et commentés par Henry Spitzmuller, DDB, 1971
[191] SOBERG G., 1960, *The preindustrial city*, Glencoe, p. 246

se rendaient coupables les noctambules, pour la plupart des étudiants ivres cherchant à effrayer les bourgeois, des groupes de mauvais garçons formés dans les bas-fonds des tavernes. Des chaînes étaient tendues à travers les rues afin de gêner la circulation de ces hordes nocturnes. A Paris, le couvre-feu résonnait à dix-neuf heures pour Notre-Dame, à vingt heures dans les autres églises et à vingt et une heures à la Sorbonne. Le travail à la lueur d'une chandelle était en principe interdit pour des raisons de sécurité. Seuls certains métiers tels que les boulangers, les chirurgiens veillant les malades ou les verriers dont le four ne peut être éteint, ont le droit d'être en activité. Sortir après le couvre-feu nécessitait une autorisation spéciale.

3.2.2. Guetteurs urbains

Pour assurer la sécurité des habitants, surtout contre les incendies, des guetteurs étaient installés dans les tours et sonnaient l'alarme en cas de danger. A la tombée de la nuit, les portiers leur remettaient solennellement les clés de la ville. A Paris, il y avait quarante sergents à pied et vingt à cheval, dirigés par un chevalier du guet dont le nom apparaît pour la première fois en 1254 dans une ordonnance de Saint-Louis. Trouvant ce guet royal insuffisant « pour la sûreté de leurs corps, de leurs biens et marchandises », les bourgeois de Paris proposèrent leur aide au roi : des hommes pris dans chaque corps de métier tiendraient à tour de rôle, de trois semaines en trois semaines, des postes fixes en divers points de la capitale. Saint-Louis accepta et les autres villes suivirent bientôt l'exemple. Ce fut le « guet bourgeois », vite rebaptisé « guet assis » ou encore « guet dormant » par la malice populaire. A Paris, la mission de cette garde, telle qu'elle est définie par une ordonnance royale de 1364, était de surveiller les prisons du Châtelet, d'éviter les incendies, les attaques, les viols, les meurtres et de faire en sorte que les locataires ne quittent pas leur maison en cachette sans avoir acquitté leur loyer. La garde bourgeoise était répartie en différents endroits de la ville et ne devait pas en principe, quitter ces postes. La compagnie royale devait se déplacer et mettre la main au collet de tous les vagabonds, malfaiteurs ou gens en arme trouvés dans la rue après l'extinction des feux.Un arrière guet parcourait la ville, attentif au moindre bruit et surveillait aussi les guetteurs qui ne devaient en aucun cas s'endormir.

---

[192] GEREMEK B., 1976, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Flammarion, 374 p.

Chaque foyer était censé fournir son tour de garde bien que de nombreuses personnes trouvent le moyen de se faire remplacer ou d'échapper au service. Ce système de service obligatoire, souvent mal vécu par les particuliers, semble avoir manqué d'efficacité à Paris, surtout en période de guerre. En 1559, Henri II supprima le guet bourgeois et le remplaça par une taxe destinée à financer l'augmentation des effectifs du guet royal. Point de guet par contre dans les campagnes où résidait pourtant 90 % de la population.

Les menaces continuent de peser sur les habitants dès la tombée du jour et même avant. En janvier 1606, on ramassa dix-neuf cadavres dans les rues de Paris sur un total de vingt-cinq meurtres et on ne put arrêter que cinq des coupables. En 1643, on comptait 373 meurtres pour une population estimée à 500 000 habitants[193]. Les passants sont rançonnés, les carrosses attaqués aux Tuileries ou au Cours-la-Reine, les paysans détroussés avant d'arriver aux halles. BOILEAU exagère à peine quand il écrit : « le bois le plus funeste et le moins fréquenté est, au prix de Paris, un lieu de sûreté ».

3.2.3. Affirmation de l'Etat et contrôle policier

C'est en 1667 seulement que la Police acquiert une existence propre suite à une longue période d'abus et de désordres. A Paris d'abord, mettant un terme aux errements du passé, LOUIS XIV signa l'édit de 1667 qui mit fin à des siècles d'incohérence et d'anarchie. Il sépara la police de la justice et la plaça sous l'autorité d'un lieutenant de Police dont il définit les missions. Le succès de la réforme entraîna son application, en 1699, aux principales villes de province. Mais les ingérences du pouvoir finiront par compromettre la police aux yeux de l'opinion qui les associera dans un même rejet en 1789.

Depuis cette date symbolique, l'Etat s'est affirmé et les formes de surveillance se sont sophistiquées sans qu'il soit nécessaire d'en dresser les étapes (Figure I.5 – *Grandes dates de la Police Nationale*).

Pour dissuader de passer à l'action ceux qui seraient tentés de commettre des actes criminels et délinquants, mais aussi pour réprimer les auteurs de ces actes, des appareils de

[193] LEBIGRE A., 1993, *La Police, une histoire sous influence*, Découvertes Gallimard, 160p.

dissuasion et de répression se sont perfectionnés et occupent une place croissante dans notre société, sans qu'on puisse en évaluer correctement l'efficacité.

Figure I.5 – *Grandes dates de la Police Nationale*

Dates	Evénements
580	Le Guet est chargé de surveillance nocturne
1306	Commissaires-enquêteurs créés par Philippe le Bel
1791	Les Commissaires de Police sont élus
1796	Création du Ministère de la Police
1800	Loi du 28 pluviose An VIII créant la Préfecture de Police et les Commissaires de Police dans les villes de + de 5000 habitants
1851	Etatisation de la Police de Lyon
1908	Etatisation de la Police de Marseille
1934	Création de la Sûreté nationale
1941	La loi du 23-4 prévoyant l'étatisation du pouvoir de police dans les communes de plus de 10 000 hab. Crée la police d'Etat, constituant ainsi les polices urbaines
1968	Création de la Police Nationale
1985	Casquette plate et blouson remplacent képi et vareuse

Sources : Document dactylographié de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, 1994,

3.2.4. Maillage policier du territoire

Aujourd'hui, l'Etat, considéré comme l'unique responsable de la sécurité, dispose du monopole de la force publique et de la sanction des infractions aux règles juridiques qui régissent la vie en société de jour comme de nuit.

Les forces de police d'Etat et la gendarmerie constituent sur l'ensemble du territoire, chacune dans sa zone, un maillage visant à la prévention des crimes et délits, à la recherche des contrevenants aux lois et règlements, au maintien d'un ordre tel qu'il était officiellement établi. Elles sont complétées localement par la Police municipale et rurale. Parallèlement, les employés des sociétés de sécurité privée, investissent l'espace diurne et nocturne de nos villes avec des compétences qui demeurent assez floues.

3.2.4.1. La Police Nationale

L'effectif total de la Police Nationale, qui relève du Ministre de l'Intérieur est de 133 000 personnes, 12 000 personnels, essentiellement administratifs, servant de support aux 99 000 personnels « en tenue » (gardiens de la paix gradés, officiers de paix ou commandants) et aux 21 000 personnels en civil (enquêteurs, inspecteurs et commissaires de police). Ces personnels, incluant les membres des Compagnies Républicaines de Sécurité (police mobile), couvrent pour l'essentiel, 5 % environ du territoire national (les zones urbanisées les plus denses, des points frontières et quelques aéroports).

Les cinq missions prioritaires assignées à la Police Nationale sont dans l'ordre de l'article 4 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995, dite « d'orientation et de programmation relative à la sécurité » qui fixe les orientations de la politique de sécurité des personnes et des biens :

- la lutte contre les violences urbaines ;
- la petite délinquance et l'insécurité routière ;
- le contrôle de l'immigration irrégulière et la lutte contre l'emploi des clandestins ;
- la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et la grande délinquance économique et financière ;
- la protection du pays contre le terrorisme et les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et le maintien de l'ordre public.

3.2.4.2. La gendarmerie

L'effectif total de la gendarmerie nationale, arme relevant du Ministère de la Défense, est de 93 000 personnes. Si la gendarmerie mobile est constituée de d'unités motorisées se déplaçant à travers le territoire, la Gendarmerie dite départementale est organisée à différents niveaux en légions (régions), groupements (départements), compagnies (arrondissements) et brigades assurant une présence, sur le terrain, des services à vocation générale de la police. Selon l'article 1er de la loi du 28 germinal An VI (1778), la Gendarmerie est une force instituée pour « veiller à la sécurité publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». La Gendarmerie a des missions spécifiquement militaires (même en temps de paix) et des missions de police, qu'elle partage avec la Police Nationale ; missions

de police administrative et missions de police judiciaire (il s'agit de la recherche des auteurs des infractions aux règles posées par les lois, règlements et arrêtés municipaux). Les actions de « police administrative » sont préventives ; les actions de « police judiciaire » sont répressives et visent à déférer les auteurs de crimes et de délits devant les tribunaux.

Policiers, gendarmes et pompiers ont des astreintes de nuit. Cette dernière profession est particulièrement sollicitée : la moitié déclare travailler en nocturne. Aucun chiffre précis et officiel n'existe sur le nombre exact de personnes travaillant de nuit et les syndicats parlent d'un autre « chiffre noir ». Selon le syndicat de Police *Différence*, affilié à la Fédération Autonome des Syndicats de Police, 1 800 gardiens de la paix veillent sur les nuits de Paris et de la proche banlieue. Cet effectif est près de dix fois inférieur à celui du jour (16 600 gardiens). Les policiers nocturnes parisiens sont en effet volontaires, contrairement à ce qui se passe en province, où les 73 400 gardiens de la paix assurent le service de nuit par roulement. Les effectifs de la région parisienne sont évidemment, selon ce syndicat, très insuffisants : en banlieue, on ne compte la nuit qu'une centaine de fonctionnaires de Police par département.

3.2.4.3. Les Polices Municipales

Les maires sont investis de nombreuses responsabilités dont celle du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique (articles L 131-1 et L131-2 du Code des communes). Pour faire face à l'ensemble de ces obligations de police, le maire ne peut s'en remettre uniquement au bon vouloir des services de police et de gendarmerie mobilisés par d'autres tâches et qui ne parviennent pas, au quotidien, à veiller au respect des prescriptions arrêtées par le maire et à assumer la surveillance de la voie publique. A côté des traditionnels garde-champêtres, embryon de police municipale, juridiquement bien défini, à fonctions et pouvoirs très limités, se sont développées des Polices Municipales, forces d'appoint œuvrant dans les villes ou dans des communes disposant de forces de police d'Etat ou dans des communes situées en zone de gendarmerie.

3.2.5. Entre sécurité privée et caméras permanentes

Les sociétés de sécurité privées sont prospères. Aucun texte législatif ou réglementaire ne les régit. Elles n'ont pas juridiquement qualité pour se comporter comme un agent des

pouvoirs publics. Un policier privé ne peut, par exemple, exiger la présentation de papiers d'identité, procéder à une fouille ou interroger un suspect. S'il est armé, il ne peut utiliser son arme qu'en cas de légitime défense, sous peine de s'exposer à des poursuites pénales pour coups et blessures ou homicides involontaires.

Les lois du 1-7-1901 et du 10-1-1936 interdisent les groupes d'autodéfense et prévoient des sanctions pénales. Si en 1969, à St-Priest (Rhône) et en 1972 à St Georges-d'Orques (Hérault), des milices communales avaient été créées par arrêté municipal, dans les deux cas, l'arrêté a été annulé par l'autorité préfectorale, la milice dissoute.

A côté du développement des sociétés de sécurité privées, une autre approche plus technologique de la sécurité s'est imposée. Peu à peu, l'œil des caméras remplace celui des gardiens de jour comme de nuit. Les caméras ont d'abord envahi les espaces privatifs (grandes surfaces et galeries marchandes) avant de s'installer aux carrefours ou dans certains tunnels pour surveiller la circulation[194]. La France est aujourd'hui très concernée par cette approche technologique de la sécurité qui s'est d'abord développée dans les pays anglo-saxons et tout particulièrement en Angleterre. Entre 1997 et 1999, plus de 200 villes se sont équipées de systèmes de vidéo-surveillance soit un parc actuel d'un million de caméras. En 2001, la vidéo-surveillance représenterait un chiffre d'affaires de 1,9 milliards de francs soit +88 % depuis 1991 d'après *l'Atlas économique d'En toute sécurité*, ouvrage de référence dans le secteur. Avantage de la vidéo : elle permettrait aux maires de limiter le nombre d'agents de police dévolus aux seules tâches de surveillance[195]. Les sommes dépensées pour installer un tel système seraient amorties en un an[196]. La loi PASQUA du 21 janvier 1995 prévoit que chaque installation d'un système sur la voie publique soit soumise à autorisation préfectorale et instaure la mise en place de commissions de vidéo-surveillance, chargées de vérifier que les systèmes déjà installés ou en cours d'installation respectent la loi.

Or au 30 juin 1998, dix-huit mois après l'instauration de ces commissions, 29 284 systèmes existants et 3 483 nouveaux systèmes avaient été déclarés alors que les professionnels les estimaient respectivement à 120 000 et 45 000. Plus de trois caméras sur quatre seraient donc installées illégalement.

---

[194] BRETON P., GWIAZDZINSKI L., 28 janvier 2000, « Strasbourg, capitale de la technologie sécuritaire ? », *Le Monde,* p. 6

[195] GULLIEMOT A., 2001, Un million d'yeux vous espionnent, *Newbiz* n°14, pp. 18-19

Dernière nouveauté technologique en termes de lutte contre l'insécurité routière cette fois : en octobre 2001, la gendarmerie a expérimenté un radar permanent fonctionnant 24h/24 pour contrôler la vitesse des automobiles et qui préfigure peut-être des dispositifs équivalents qui existent déjà en Suisse.

3.3. LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE NOCTURNE

Parallèlement et grâce au développement de l'éclairage et au renforcement des forces de l'ordre, les activités nocturnes vont peu à peu émerger.

3.3.1. Moyen Âge : la fête comme exorcisme

Au Moyen Âge, il existait une certaine vie nocturne à la campagne comme en ville[197]. En hiver, on trompait l'ennui et on écourtait le temps d'obscurité en se réunissant pour des veillées qui pouvaient durer jusqu'à minuit. C'est ce qu'en Bourgogne, on appelait les « écraignes ». Pour J. DELUMEAU, se créait « un espace chaud à la porte duquel la nuit s'arrêtait et où un rite de sociabilité amical et sécurisant faisait échec, quelques heures durant, aux menaces de l'ombre ». Il était d'usage un peu partout d'organiser de telles veillées qui ont duré jusqu'au seuil de notre époque[198].

Les cérémonies de Noël et les feux de la Saint-Jean, les « nuités » des paysans bretons, les chahuts qui marquaient les soirs de noces, les charivaris (...), toutes ces manifestations collectives constituaient autant d'exorcismes des terreurs de la nuit. Interprétant d'anciennes ordonnances qui enjoignaient aux cabaretiers de clore boutique après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, le Châtelet en 1596 décida qu'il s'agissait de sept heures du soir du 1er octobre à Pâques et de huit heures de Pâques au 1er octobre[199]. Les portes des villes étant fermées, l'activité artisanale arrêtée, les gens de bien n'avaient plus rien à faire dehors après le couvre-feu. Leur place était chez eux et, bientôt dans leur lit. « Ainsi ont raisonné autrefois tous ceux qui veillaient sur le troupeau chrétien » complète J. DELUMEAU.

---

[196] d'après A. LEMONNIER, Président de la Société GRP et ancien président du Syndicat national des entreprises de sécurité
[197] DELUMEAU J., 1978, *La peur en Occident, op.cit.* 607 p.
[198] VAULTIER R., 1965, *Le folklore pendant la guerre de cent ans d'après les lettres de rémission...* , Paris, pp. 112-114.
[199] GEREMECK B., 1976, *Les marginaux parisiens aux XVIe et XVe siècle,* Paris, p.27.

3.3.2. Joutes de la Renaissance

La Renaissance a vu s'accroître, à l'étage social le plus élevé, le nombre de fêtes se déroulant après la tombée du jour. M. de MONTAIGNE, de passage à Rome en 1581, y assiste à une joute nocturne donnée devant un parterre aristocratique[200]. Le poète anglais de la Renaissance, T. DEKKER évoque, quelques années plus tard, les danses, « travestissements et mascarades » organisées à Londres pour les grandes occasions dans les maisons des riches, le soir à la lumière des torches[201].

Parallèlement, il dresse un tableau sans complaisance de la nuit londonienne au temps d'ELISABETH et de CHARLES 1er, au moment où tous les criminels, trop lâches pour se montrer au soleil « sortent de leur coquille ». Il nous offre un tableau édifiant des activités nocturnes : « Les boutiquiers, qui ont tué le temps durant la journée, l'air revêche et morose dans leur échoppe, entrent furtivement dans une taverne d'où ils reviennent chancelants, certains s'écroulent dans un ruisseau. Les apprentis, malgré les engagements de leur contrat, se risquent à leur tour à une escapade en direction du cabaret. Des jeunes mariés désertent le lit conjugal. Des braillards s'attroupent autour du constable qui appréhende un ivrogne. Des filles de joie apparaissent dans les rues qu'elles arpentent jusqu'à minuit. Si les ténèbres sont suffisamment épaisses, le grave puritain, qui n'oserait en clair de lune s'approcher d'un lupanar, s'enhardit jusqu'à la maison d'une courtisane. Par les rues obscures, les sages-femmes s'en vont présider à la naissance des bâtards qu'elles feront ensuite disparaître de ce monde. La nuit est d'autant plus dangereuse que souvent les hallebardiers du guet sont endormis à un carrefour, ronflant bruyamment. En outre, on sent de loin leur présence, car ils ont mangé des oignons pour se protéger du froid. Aussi le mal peut-il poursuivre sans être inquiété, sa danse nocturne dans la grande ville tandis que les galants sur le seuil des tavernes font la nique aux soldats assoupis du guet[202] ».

Hormis quelques grandes fêtes, les nuits urbaines et leurs ombres inquiétantes semblaient encore réservées à un petit nombre : ceux qui avaient les moyens de se déplacer avec leur escorte, les militaires, les truands et une dernière catégorie de buveurs noctambules : les étudiants.

---

[200] MONTAIGNE, *Journal de voyage,* pp.109-110.
[201] JONES-DAVIES M.T., 1958, *Un peintre de la vie quotidienne,* Thomas DEKKER, 2 vol., Paris, p. 294.
[202] JONES-DAVIES M.T., 1958, *Un peintre de la vie quotidienne,* op.cit.

3.3.3. Culture nocturne baroque

A Paris comme dans de nombreuses cités, le véritable développement de la nuit urbaine commença avec le début du XVIIIe siècle. A cette époque, la nuit jusque-là *terra incognita*, fut découverte et exploitée de deux côtés à la fois :

- La Police par l'éclairage des rues lui donna une certaine transparence, la rendit contrôlable ;
- Parallèlement se développa l'éclairage des fêtes, des illuminations et des feux d'artifices.

Peu à peu, l'illumination et le feu d'artifice prirent la relève du feu de joie. « Il n'est pas de spectacle plus magnifique ni plus populaire dans les fêtes publiques, écrit M. de PURE en 1668, que ces spectacles de lumière ». « Presque toutes les nations en usent, pour exprimer une joie causée par un grand succès[203] ». Les manifestations de lumière de l'âge baroque faisaient partie de cette culture de la fête. La vie nocturne, telle qu'elle s'est développée depuis le XVIIIe siècle dans les métropoles européennes, pour devenir une des formes caractéristiques de la civilisation urbaine moderne aurait son origine dans la culture nocturne baroque. A l'âge baroque, elles débutaient après le coucher du soleil. « A huit ou neuf heures, commence le théâtre, à minuit le souper (...), et après, on danse jusqu'à l'aube. Au point du jour, les carrosses rentrant de la cour croisent dans les rues les bourgeois qui se rendent à leur travail[204] ». On assiste à un transfert de la fête vers la nuit. A Paris, une ordonnance de décembre 1715 autorisa le premier bal public alors que jusque-là, on ne dansait que dans le cadre de fêtes privées ou lors de grandes cérémonies. Les premiers bals masqués sont organisés à l'Opéra, trois jours par semaine et l'habitude d'aller « guincher » se développe pendant tout le siècle.

Fêter pendant que la population active dort et se coucher lorsque les artisans, les bourgeois commencent leur journée de travail, représentait un renversement de l'ordre habituel et un privilège social qui donnait à la fête un attrait supplémentaire[205]. La nuit ouvrait à l'homme des domaines qui lui avaient été jusque-là inaccessibles. Elles le mettaient dans

[203] PURE (DE) M., 1668, *Idée des spectacles Anciens et Nouveaux,* Paris, (réimpression Genève, 1972) p. 183
[204] ALEMYN R., 1959, *Das Grosse Welttheater,* Hambourg, p. 31.

une relation plus directe avec le cosmos ; elle dissolvait les formes nettes et brouillait les frontières entre réel et imaginaire. L'éclat merveilleux d'un éclairage de fête achevait, comme une drogue, de le dérober à la réalité du jour, et en faisait « la scène d'une seconde vie, d'une vie symbolique[206] ».

D'après W. SCHIVELBUSCH[207], cela commença autour de 1700, en Angleterre, avec les parcs de plaisirs *pleasure garden* du type Vauxhall et Ranelagh, succédanés commerciaux de la fête à la cour et ancêtres de nos parcs d'attraction. On pouvait assister, moyennant un prix d'entrée, à des concerts, des illuminations et des feux d'artifice. Pendant ce temps, des mets étaient servis et parfois on y dansait. Ces parcs étaient ouverts dans la journée mais la vraie vie ne commençait que le soir, à Vauxhall entre six heures et huit heures, puis, au cours des années, de plus en plus tard[208]. « La dernière mode est d'arriver en retard », fait remarquer H. WALPOLE. Chacun cherche à se distinguer en arrivant en retard. En ce moment, il est d'usage d'aller à Ranelagh deux heures après l'heure régulière[209] ». Au XVIIIe siècle, cette sorte de retard n'était pas qu'une mode passagère, mais un aspect de l'évolution générale. De même que la cour s'était démarquée de la bourgeoisie en observant des heures de veille et de réveil tardifs, de même la bourgeoisie cherchait à son tour à se distinguer des petits-bourgeois et des artisans. Plus on commençait tard la journée, plus on avait un rang social élevé. Cela avait pour conséquence que toutes les heures du jour étaient de plus en plus décalées vers le soir. Se lever tôt, prendre ses repas tôt, se coucher tôt devient le signe de reconnaissance des petites gens.

Ce décalage, cette discrimination persistent aujourd'hui. Se lever tard, se rendre au bureau tard (y rester éventuellement tard le soir), prendre les repas tard et se coucher après une longue *soirée* (au lieu du *Feierabend* des couches moins élevées de la population), voilà à quoi désormais on reconnaît les milieux aisés.

A la fin du XVIIIe siècle, c'est pour l'heure des repas que ce décalage du temps s'observe avec le plus de netteté. Dans une chronique des mœurs parisiennes datant de 1801, nous lisons à ce sujet : « Les Parisiens dînaient, il y a deux cents ans à midi ; aujourd'hui, l'artisan dîne à deux heures, le gros marchand à trois, le commis à quatre ; l'enrichi, l'homme

---

[205] SCHIVELSBUSCH W., 1983, *Lichtbricke : zur Geschichte des Künstlichen helligheit im. 19. Jahrhundert.,* Carl Hanser Verlag, Münich, Vienne, p. 112
[206] ALEMYN R., 1959, op. cit.
[207] SCHIVELSBUSCH W., 1983, op. cité p. 114.
[208] WROTH W., 1896, *The London Pleasure Gardens of the 18th Century, Londres*, p. 305.

aux entreprises, l'agent de change, à cinq heures ; le Ministre, le législateur, le riche célibataire, à six ; et ces derniers sortent ordinairement de table à l'heure où nos pères s'y mettaient pour souper. Les trois quarts de Paris ne soupent plus, et la moitié de ces trois quarts a pris cette habitude par économie. Les personnes qui soupent se mettent à table à onze heures, et se couchent en été quand l'ouvrier se lève »[210]. Encore à l'époque de Louis XIV, les représentations théâtrales avaient lieu entre 4 heures de l'après-midi et 7 heures du soir ; au XVIIIe siècle, le début du spectacle se stabilisait à 17h15. Les représentations se terminaient vers 21 heures[211]. On ne commence à les repousser plus tard dans la soirée (phénomène décrit par H. de BALZAC) qu'après la Révolution. Au théâtre ou à l'Opéra succédaient le souper, le salon de jeu, le bal ou le bordel. La nuit se terminait habituellement vers trois heures du matin, quand les noctambules croisaient les premiers ouvriers[212] sur le chemin de la maison.

Ce nouvel ordre du jour ou plutôt de la nuit, n'exprime pas seulement la distance sociale entre la *Leisure class* et la population active, mais aussi la différence entre la métropole et la province. Jusqu'au début du XIXe siècle, des voyageurs allemands, princes ou artisans, étaient surpris de voir jusqu'à quelle heure tardive Paris et Londres restaient éveillées. « L'opéra finit après une heure », raconte le Prince PÜCKLER, on rentre rarement avant trois ou quatre heures. En revanche, avant deux heures de l'après-midi, le grand monde ne s'anime pas »[213]. Le grand monde n'était pas le seul à rester éveillé et éclairé si tard. Les centres de commerce et de loisirs l'étaient également : « Les magasins et les boutiques sont le plus souvent ouverts jusqu'à minuit, par contre, ils n'ouvrent en règle générale qu'à neuf heures du matin (...) On compte la journée, le commerce ou le plaisir du jour, jusqu'à minuit, et ce n'est qu'après minuit, dans certains quartiers, qu'un calme parfait survient.[214] ».

Parallèlement, Paris se couvre de cafés. Vers 1730, on recensait environ 380 de ces lieux qui se transformèrent peu à peu en offrant à leurs clients des boissons alcoolisées et des spectacles.

---

[209] Cité d'après Walter Sidney Scott, 1955, Green Retreats. *The Story of Vauxhall Gardens* 1661-1859, Londres, p. 15
[210] PUJOULX J.-B., 1801, *Paris à la fin du XVIIIème siècle,* Paris, pp. 141-142.
[211] BERGMAN G., 1977, *Lighting in the Theate, Stockholm*, pp. 144-149.
[212] Notamment in LEMER Julius, Paris au Gaz, 1861 ; BELVAU Alfred Delvau, *Les heures parisiennes, 1866 ;* RODENBERG Julius, 1867, *Paris bei Sonnenschein und Lampenlicht.*
[213] PÜCKLER *Fürst reist nach England. Aus den Briefen eines Verstorbenen.* Stuttgart, pp. 144-145.
[214] JÄGER A., 1839, *Der Deutsche in London. Ein Betrag zur Geschischte der Politischen Llüchtlinge unserer Zeit,* Leipzig, pp. 188-189.

3.3.4. XIXe siècle libéré

Le XIXe siècle a été un long apprentissage des lumières[215]. De 1820 à 1860, la nuit parisienne est un territoire de conquête pour la modernité et la rationnalité urbaines. Le noctambulisme élégant des viveurs et des dandies y rencontre, dès la Monarchie de Juillet, l'animation, le luxe et le confort nécessaires à la pratique euphorique d'une vie à contretemps. Tandis que la majorité des Parisiens, bourgeois frileux ou ouvriers écrasés par la longueur de la journée de travail, s'effacent de la scène citadine en consacrant leur vie au sommeil et en se repliant dans l'espace privé, les lieux publics sont investis par une minorité voyante de jouisseurs qui voient dans la nuit non pas un temps mort, mais le comble du temps libre, le support d'une recherche de la distinction oisive héritée du siècle précédent.

Pour A. CORBIN[216], c'est dans les années 1860 avec les progrès de l'éclairage, « l'hausmannisation », le règne de la marchandise, la modification des modes de l'ostentation et de la circulation des élites à l'intérieur de la ville ainsi que la présence nouvelle des femmes dans l'espace public que les usages de la nuit vont se modifier. Un désir accru de liberté individuelle incite à contester l'uniformité des rythmes.

Libérée de l'obscurité, la ville nocturne continue à se peupler et à se divertir. Sous le Second Empire et durant toute la fin du XIXe siècle, les bals apparaissent. Il leur faut néanmoins se taire avant minuit. Au même moment, les grands cafés des boulevards sont pleins, mais ils fermeront malgré tout vers 1 heure. Au fil des années, des bals de plus en plus populaires et de plus en plus nombreux envahissent Paris. Ils durent ensuite faire face à la concurrence des guinguettes, petits débits de boisson où il était possible de danser au son d'un petit orchestre en buvant du vin un peu aigre : le guinguet. En 1830, on en comptait déjà 138 à Paris et presque autant aux portes de la capitale, en bord de Marne et de Seine, juste au-delà des barrières de l'octroi. Le café-concert né vers 1840 aux Champs Elysées sous une toile de tente allait compter jusqu'à 150 établissements vers 1880 qui attiraient une clientèle populaire grâce à des tarifs abordables. Les noctambules n'ont d'autre perspective que de rejoindre les Halles, où cafés et restaurants sont ouverts pour les maraîchers.

---

[215] DELATTRE S., 2000, *Les douzes heures noires,* Albin Michel, 674 p.
[216] CORBIN A., 1994, *Les cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle*, Albin Michel, p. 281

En 1867, l'Exposition Universelle entraîne le développement à Paris des « brasseries de filles » Les *Folies Bergères*, le *Moulin Rouge* ou l'*Alhambra* sont pleins tous les soirs de noceurs et de femmes légères. Pour la première fois, les différentes tribus de la nuit parisienne se retrouvaient : les *marlous* et les *apaches* étaient quasiment chez eux, tandis que la bonne société venait s'encanailler. Le film de J. RENOIR, *French Cancan* relate l'histoire de ces curieuses rencontres.

Quelques années plus tard, en 1889, Notes sur la ville[217], guide du « *Paris by night* fin de siècle » écrit par deux noctambules frénétiques, le jeune écrivain R. DARZENS et un dessinateur déjà célèbre A. WILETTE, nous entraînent dans un Paris nocturne très animé. C'est l'époque où les touristes du monde entier refluent vers la « capitale des plaisirs » pour visiter l'Exposition Universelle et le clou du spectacle : la Tour Eiffel. Du *Chat Noir* aux Halles en passant par les boulevards et les abattoirs, ils exposent aux touristes « les plaisirs coutumiers aux noctambules ». Ce documentaire de la vie nocturne montre l'autre Paris qui apparaît quand la nuit est tombée. Une faune spécifique sort de sa tanière et se répand dans la ville sous la lune. Défilent le viveur de race qui dépense sa fortune, l'ouvrier typographe, le chien errant, le clochard, l'ivrogne, le journaliste qui va corriger son article sur un coin de table, le gros commerçant qui conclut une bonne affaire à l'aide de champagne et de jolies dames, le commissaire de police, le porteur de journaux, la belle de nuit fatiguée d'avoir racolé en vain, autant de figures qui traverseront encore la nuit d'après, celle d'aujourd'hui.

La première guerre mondiale bouleverse les nuits de Paris et sonne le glas de quelques modes avec la disparition progressive des guinguettes tandis que les « boîtes de nuit » succèdent aux bals publics. En même temps, le cinéma attire les faveurs d'un public populaire, reléguant les revues aux sous-sols de la nuit. Quant aux attractions qui firent les beaux jours de certains cabarets, elles occupent désormais l'entracte des séances. Par contre, certains grands bordels comme le *Sphynx* ou le *One Two two* imposent leur décor raffiné et attirent la *jet-set*. Les quartiers parisiens de la nuit changent rapidement au fil de ces engouements pour un café, une boîte ou une rue. Montmartre connaît encore quelques années de gloire avant que Montparnasse ne devienne un des centres du monde avec P. PICASSO, P. KLEE ou M. CHAGALL. C'est alors la vogue des grands cafés, comme *La Rotonde* ou *Le Dôme*.

[217] DARZENS R., WILETTE A., 1889, *Notes sur la ville*, Dentu

3.3.5. De Saint-Germain aux *Free Parties*

En France, la nuit ne sera libérée qu'en... 1945. A Paris, après la Seconde Guerre mondiale, la nuit prend ses quartiers de lune à Saint-Germain-des-Prés. La liesse de la libération autorise toutes les audaces : des jeunes gens, excédés par des années de couvre-feu, prennent coutume de se réunir dans une cave parisienne, pour y danser le *be-bop* et y écouter de la musique. Ce lieu, bientôt baptisé *le Tabou,* sera la première boîte de nuit parisienne.

Ensuite significativement, c'est encore une fois dans une période d'émancipation, à la fin des années 60, que les discothèques seront lancées, d'abord sur la côte d'azur, puis dans toute la France. Le détonateur n'est plus le *be-bop*, mais le *twist*. Avant 1975, les discothèques seront 4000 dans notre pays ! A Paris, les années 80 sont celles des grands navires de la nuit comme *Le Palace* ou *Les bains Douches* sans pour autant que des quartiers spécialisés se développent autour d'eux.

Dans les années 90, la vie nocturne connaît partout dans le monde, une véritable révolution avec l'essor d'une nouvelle musique notamment fondée sur les sons électroniques : la *techno*. C'est en pleine nature ou sur les friches industrielles - peut-être en réaction aux grands navires et à la sélection à l'entrée - qu'ont lieu les premières *free-parties* et *sounds system.* Etalés sur plusieurs jours, ils regroupent des milliers d'adolescents nomades éclatés en *spots* de musique continue. Les fêtes légales (*clubs, raves*) ou illégales (*free parties, teknivals*) regroupent des milliers de participants autour de la musique et de la danse. Ces grands rassemblements, ce « phénomène techno » bien décrit par E. RACINE[218], suscitent fascination et interrogations inquiètes, provoquant des réactions politiques contrastées. C'est l'invention d'un territoire nocturne propre à la violence des sonorités synthétiques venues des banlieues sinistrées de Detroit et Chicago.

Au tournant des années 2000, la nuit se cherche. Commerciaux ou clandestins, les *sounds systems* sont arrivés au bout de la force transgressive de la nuit. Face à la prolétarisation des *free parties*, à la commercialisation des *raves*, les clubs urbains récupèrent le mouvement et s'installe la suprématie des *DJ*, nouveaux maîtres des nuits. Mariant, combinant, juxtaposant, ils s'épuisent en set de deux heures, les uns à la suite des autres, à

[218] RACINE E., 2002, *Le phénomène techno, clubs, raves, free-parties*, Imago, 210 p.

créer le plus d'agitation brownienne sur les *dance-floors*. Les soirées deviennent nomades à l'intérieur des coquilles vides.

La nuit et la ville s'enfoncent peu à peu dans un loisir de masse à rotation rapide et *turn-over* accéléré. Autrefois, les boîtes gardaient leur clientèle au moins trois ans. Aujourd'hui, le grand maximum, c'est six mois. Le phénomène des *one-night-clubs* fait des ravages. Il ne suffit plus de trouver le bon lieu. Il faut encore y aller le bon jour. Il est recommandé de guetter les *flyers* et d'écouter les bons plans sur les bonnes radios.

3.3.6. La poursuite de la conquête

Même si l'article R632-2 du code pénal, qui punit le tapage nocturne par des amendes pouvant atteindre 2 000 francs, est toujours en vigueur, la conquête de la nuit festive est presque achevée.

Dans les métropoles, la nuit s'efface gagnée par le jour et sa logique consumériste. Avant, elle intéressait une poignée de personnes dans chaque ville, toutes plus ou moins marginales, artistes, intellectuelles. Elle n'était pas encore un parc d'attractions global. Elle attirait ceux et celles qui cherchaient, ne serait-ce que très confusément, un sens à la société dont elle était la contre-production, l'opposition forcenée, la clandestinité, l'orgueil, la vanité. Elle avait ses armées, ses chevaliers servants, ses snobs, ses icônes, ses passeurs, ses veilleurs, ses amants, ses extrémistes, ses solitaires, ses inconditionnels.

Aujourd'hui, la nuit, la ville serait malade de son image et de ses représentations. Les restaurants et les clubs branchés se ressembleraient tous : même *design* aseptisé, mêmes videurs, même *dress code*, même dédain se plaint V. BOREL, écrivain[219] et rédacteur en chef dans *Nova Magazine*.

Que faire alors de la nuit s'interroge O. ZAHM désabusé dans le supplément Mode Hiver 2002-2003 du journal *Libération*[220] ? Se réfugier dans le snobisme ? Se replier sur quelques lieux confidentiels, délaissés du plus grand nombre et en passe de fermer demain, faute de clientèle ? Chercher le bar clandestin d'immigrés où personne ne va faute d'adresse

[219] *Télérama* n°127, octobre 2002, p. 7

et d'enseigne ? Courir les soirées ultra-privées de la mode où mille personnes se répartissent deux cents invitations, refuge ultime du style ? Ou rejoindre le ghetto des extrémistes de la nuit qui se lèvent à 5 heures du matin et passent leur nuit en *after* du dimanche matin.

Estimant que la nuit d'Europe n'est plus vivable, il propose, ultime snobisme, d'aller la chercher ailleurs à Mexico, à Rio, en Amérique latine de préférence alors que E. BLANCHOT du très branché *Batofar* propose lui de continuer à lutter contre « la nuit rapace, lucrative et stéréotypée ».

Conclusion

En quelques siècles, le contrôle de la nuit par le développement de la lumière et le déploiement des forces de l'ordre ont permis l'avènement d'une vie et d'une animation nocturne pour une partie de la population à la recherche du plaisir. Un espace-temps particulier, artificialisé, investi par quelques-uns s'est presque autonomisé. Un territoire nocturne éphémère s'est affirmé avec ses populations, ses rites, ses codes et ses limites et son identité. Le *by night* est devenue une dimension propre de la vie urbaine.

Aujourd'hui de nouvelles pressions semblent s'exercer sur la nuit urbaine. De nouvelles fonctions diurnes pourraient envahir cet espace-temps dans un contexte global en mutation rapide.

▲ ▲

[220] ZAHM Olivier, Supplément Mode Hiver 2002-2003, *Libération* octobre 2002

Chapitre 4. DES PRESSIONS QUI S'ACCENTUENT

Depuis la nuit des temps, l'homme a essayé de repousser l'obscurité. Pour se protéger des ténèbres, la ville du Moyen Age s'enfermait dans ses enceintes. Avec la lumière, l'homme a organisé son environnement nocturne et aujourd'hui, la ville, quand elle est ville, ne dort plus vraiment.

Des changements d'origines diverses entraînent un grignotage, une colonisation de la nuit urbaine. Les pressions économiques et sociales se font plus fortes, les conflits augmentent et la nuit devient un territoire d'enjeux qu'il faut investir.

4.1. DES MUTATIONS IMPORTANTES QUI AFFECTENT LES TEMPORALITES

On semble assister depuis quelques années a un glissement des activités vers la nuit qui se fait dans un contexte nouveau. Des mutations importantes affectent les temporalités, des communautés, des individus, des organisations et des territoires (Figure I.6 – *Des mutations qui affectent les temps et les territoires*) entraînant un phénomène d'éclatement et de recomposition sur de nouvelles bases.

4.1.1. Changement d'échelles

Ces mutations s'inscrivent dans un mouvement global de la société, elles résultent aussi de la mutation du travail dans l'économie des services, elles tiennent enfin au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les rythmes de nos vies évoluent rapidement sous l'effet de plusieurs phénomènes :

- l'individualisation des comportements et l'abandon progressif des grands rythmes industriels et tertiaires qui scandaient la société ;
- la généralisation de la société urbaine ;

- la tertiarisation de l'économie et des emplois ;
- la diminution du temps de travail ;
- la mise en réseau à l'échelle planétaire qui entraîne une synchronisation progressive des activités et l'apparition d'un temps global ;
- les nouvelles technologies qui donnent l'illusion d'ubiquité ;
- l'évolution de la demande des individus qui veulent souvent tout, tout de suite, partout et sans effort.

Plus généralement, la dictature de l'urgence, l'hypertrophie du présent, et la sur-valorisation du passé qui caractérisent notre société s'accompagnent d'une incapacité à penser le futur et à se projeter pour construire notre avenir.

Nous ne sommes pas encore conscients des bouleversements subis par nos emplois du temps. En moins d'un siècle, le temps de travail a été divisé par deux et ne représente plus que 6 années de notre vie soit 11 % du temps éveillé. L'espérance de vie s'est accrue de 60 % pour atteindre plus de 82 ans chez les femmes[221]. Le temps libre a été multiplié par cinq représentant 15 années de la vie d'un homme (un tiers du temps éveillé) contre 3 années en 1990. Le temps de sommeil moyen est passé de 9h00 en 1900 à 7h30. La révolution silencieuse s'accélère.

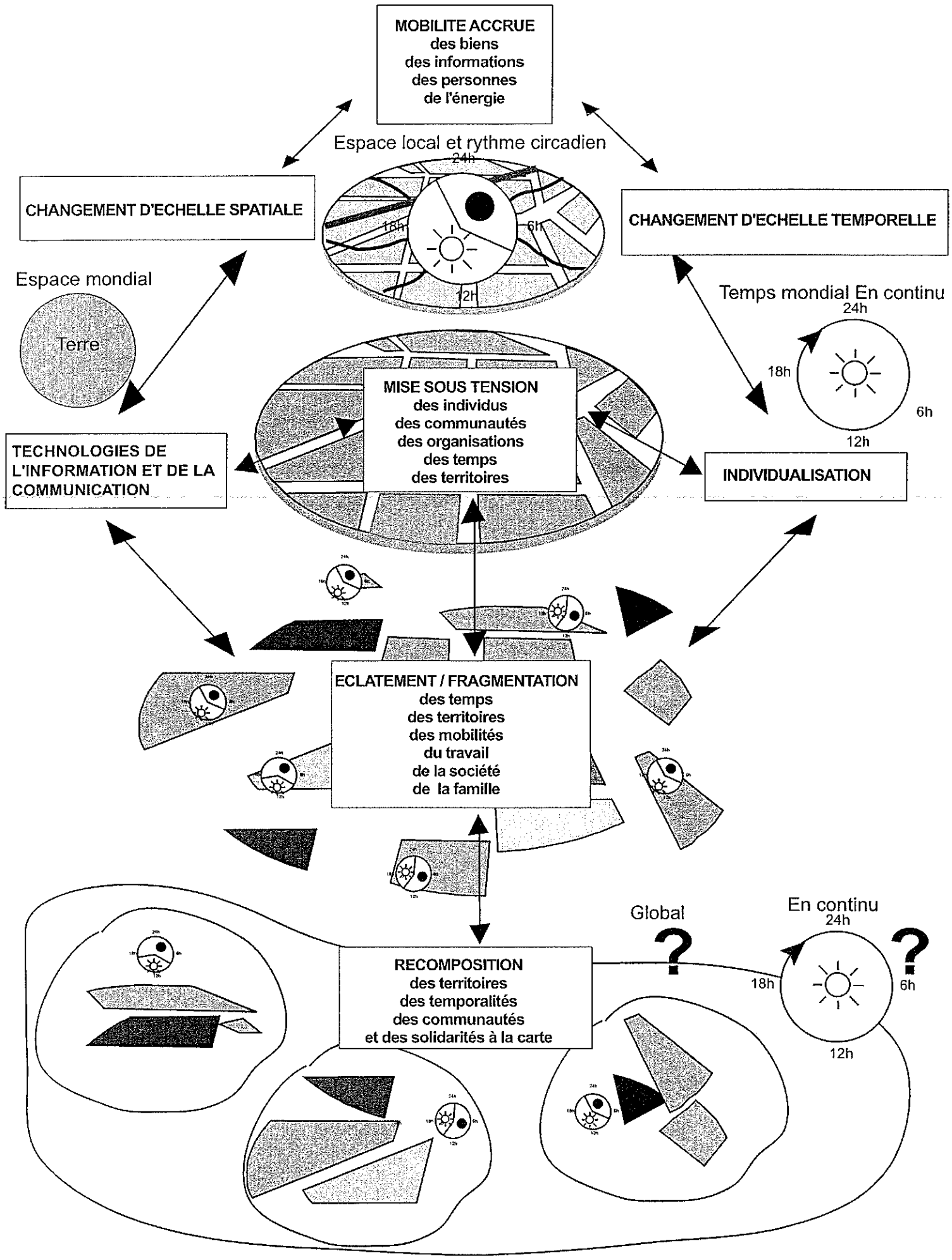
4.1.1.1. Globalisation temporelle

Les paroles prophétiques de P. VALERY sonnent juste. « Toute la terre habitable a été de nos jours reconnue, relevée, partagée entre des nations... plus une tribu dont les affaires n'engendrent quelque dossier et ne dépendent, par les maléfices de l'écriture, de divers humanistes lointains dans leurs bureaux. Le temps du monde fini commence. Bientôt l'ère nouvelle enfantera des hommes qui ne tiendront plus au passé par aucune habitude de l'esprit... Nous devons désormais rapporter tous les phénomènes politiques à cette condition universelle récente ; chacun d'eux représentant une obéissance ou une résistance aux effets de ce bornage définitif. Tout ce qui n'est pas purement physiologique dans l'homme aura changé, puisque nos ambitions, notre politique, nos guerres, nos mœurs, nos arts sont à présent soumis

[221] MERMET G. 2001, *Francoscopie*, Larousse 484 p.

Figure I.6

DES MUTATIONS QUI AFFECTENT LES TEMPS ET LES TERRITOIRES



L. Gwiazdzinski - 2002

à un régime de substitution très rapide[222] ». C'est un fait, « le monde se referme autour de nous » dirait M. KUNDERA[223].

4.1.1.2. Mise en réseau planétaire

Avec la globalisation de l'économie, le développement des réseaux de communication en temps réel, l'activité ne s'arrête jamais et les horaires finissent par se caler sur ceux de nos partenaires étrangers. Le temps comme l'économie tend à se mondialiser. Devenus un temps universel et général, le temps GMT et le TAI (temps atomique international) constituent l'ultime figure par laquelle s'opère l'inscription quantifiée et rationalisée des activités humaines dans la durée du temps. C'est l'ultime figure des temps-systèmes. Après le temps des marchands, affiché à la fin du Moyen Âge au sommet des beffrois; le temps des chemins de fer assurant de gare en gare au XIXe siècle la stricte observance des horaires ; plus récemment celui des horloges pointeuses à la sortie des usines. Ces temps systèmes reflétaient tout, les exigences à la fois techniques et économiques des nouveaux champs d'activités qu'étaient le grand commerce, le transport ferroviaire et l'industrie. Ce « temps continu » est devenu une donnée fondamentale des flux de biens et services, des marchés financiers et aussi de la recherche. Par définition, la ville globale ne dort pas. Il y a toujours une place boursière ouverte. Quand la bourse de Tokyo ferme, elle ouvre à Londres, puis à Paris. Lorsqu'elle ferme à Paris, elle ouvre à San Francisco, etc. Quand un centre de recherche et développement d'un des géants de l'automobile ferme à Stuttgart, il se prépare à ouvrir à Ann Arbor (Michigan). On assiste à l'émergence d'un vaste système de *just in time* à l'échelle du monde[224]. Ce « temps monde » est en train de s'affirmer comme un cadre mental commun à toutes les sociétés de la planète. Il devient la référence privilégiée des secteurs d'activités et des groupes sociaux, qui sont les noyaux constitutifs de ce « technocosme[225] » : personnels des banques centrales et des agences financières, opérateurs des grandes banques de données internationales et des autoroutes du savoir, journalistes et autres professionnels des médias, contrôleurs du ciel, pilotes d'avions, techniciens de la météorologie. Leurs activités s'identifient aux rythmes rigides et déréalisés du temps-monde.

---

[222] VALERY P., 1945, *Regards sur le monde actuel*, Œuvres, tome II, Gallimard, p. 1024-1025.
[223] KUNDERA M., 1986, *L'art du roman*, p. 43.
[224] DOMMERGUES P., 1998, *Les politiques du temps dans les territoires*, Communication aux Entretiens territoriaux de Strasbourg, 11 décembre 1998, 4 p.
[225] CHESNAUX J., 1996, *Habiter le temps*, Bayard Editions, p. 193.

Autre tendance reconnue aujourd'hui comme une donnée incontestable : l'autonomisation, l'individuation des comportements.

4.1.2. Individualisation des modes de vie

La tendance à l'individualisme est une donnée centrale. Loin de s'apparenter à un quelconque égoïsme, il s'agit d'un processus de long terme au travers duquel l'individu se trouve placé au centre de la conception de la société, marquant ainsi le passage des valeurs « traditionalistes » (qui reposent sur un principe de transcendance) vers des valeurs individualistes (qui s'enracinent dans les consciences individuelles)[226]. Accrue dans les dernières décennies, cette tendance, plus qu'à des principes intangibles, subordonne l'ordre des choses aux désirs et volontés des individus. Trois quarts de la population française revendique aujourd'hui, sur le plan personnel, des valeurs de permissivité (notamment en ce qui concerne les pratiques sexuelles, de mariage, les structures familiales, les choix religieux), mais réclame, au niveau collectif, plus de référents communs. Si ces comportements menacent, sous un certain angle, le sens du collectif, ils témoignent aussi d'une volonté de devenir sujet de sa propre existence, de choisir son style de vie, de maîtriser son temps. Chacun vise alors son épanouissement complet en valorisant ses propres dispositions (son développement personnel, ses relations familiales et amicales, ses activités politiques et sociales, ses pratiques culturelles). Chacun veut « être à la fois un travailleur, un parent, un citoyen, un ami, un sujet qui s'occupe de soi[227] ».

4.1.3. Développement des technologies de l'information et de la communication

Associé à l'autonomisation des comportements, l'impact des nouvelles technologies sur la vie quotidienne, oblige à mener une réflexion sur l'hyper offre technologique qui fournit un hyper choix de service à l'individu, « qui se meut dans un système temporel complexifié local et dans un système de juste à temps à l'échelle planétaire[228] ». Les nouvelles

---

[226] JOUVENEL (DE) H., *Vie quotidienne, des vécus aux souhaitables*, intervention à la 1ère Biennale du Futur, 18-19 octobre 2000, Conseil Economique et Social, Actes
[227] MEDA D, *Saint-Denis ... au fur et à mesure...*, n°31, mai 2000
[228] DOMMERGUES P., 1998, *Les politiques du temps dans les territoires*, op.cit.

technologies de la communication rendent possible un accès à de nombreux services 24h/24. Le téléphone d'abord a permis de joindre n'importe qui et à n'importe quel moment. En France, le minitel a autorisé le développement de nombreux services accessibles 24h/24. Aujourd'hui Internet autorise l'accès à la toile d'araignée mondiale. Le soir, la fièvre de l'Internet s'empare de nos foyers et la nuit se connecte au jour.

4.1.4. Diminution du temps de travail et transformation du travail

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le temps de travail hebdomadaire a pratiquement été divisé par deux. Dans le même temps, la durée de la vie active a été raccourcie de 10 ans, du fait de l'allongement de la scolarité et de l'avancement de l'âge de la retraite, malgré l'allongement de la durée de la vie. Le travail occupe, en moyenne, 10 % de l'ensemble de la vie, et le tiers de la vie éveillée d'un adulte, alors qu'il y a cinquante ans il représentait 20 % de l'existence et plus de la moitié du temps éveillé des travailleurs. Cette estimation qui porte sur des moyennes doit être tempérée par l'intensification du travail. Certains sociologues affirment que les usages du temps libre sont à la base de nouveaux liens sociaux (amicaux, familiaux), créent d'autres types de communautés (culturelles, sportives), influent sur les localisations résidentielles, et structurent fondamentalement les territoires[229].

Dans les années 70, la structure du marché du travail se transforme dans toute l'Europe : l'organisation sociale du temps, héritée de la révolution industrielle, devient inadaptée à des sociétés où 60 % et 70 % des emplois se situent dans les activités de service. Le temps tertiaire, plus flexible, se substitue au temps industriel qui, lui-même, s'assouplit. Par ailleurs, avec l'économie, le temps se mondialise. Le « temps continu » devient un paramètre majeur des flux de biens et de services, des marchés financiers et de la recherche. Un vaste système de *just in time* se constitue à l'échelle de la planète. Ainsi, se met en place un double mouvement de :

- densification du travail (son contenu, plus immatériel, accroît la charge cognitive exigée des salariés, charge encore aggravée par la polyvalence et l'accélération des délais de réponse requis par une forte pression de la demande) ;
- diversification des temps travaillés, ce qui entraîne une forte flexibilité, avec apparition de nouveaux statuts d'emplois, discontinus et précaires.

[229] Jean VIARD, directeur de recherche au CNRS au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF-FNSP)

Aujourd'hui, le temps tertiaire structurellement plus flexible que le temps industriel, tend à se substituer à l'ancien temps dominant. Le temps industriel, lui-même, s'assouplit et tend à s'étaler sur toute la semaine, voire l'année. Le temps de travail se raccourcit, s'annualise, se précarise ou n'est pas au rendez-vous. Le temps institutionnel ne suit plus automatiquement le temps industriel et tertiaire. Le temps individuel se fractionne et s'autonomise. Le temps du travail domestique tend à se transformer en temps de services sans que soient nécessairement modifiés les rapports entre les partenaires du couple. Le temps familial se décompose et se recompose selon des modalités toujours plus complexes. Le temps biologique revient à ordre du jour.

4.1.5. Accroissement du temps libre

Parallèlement, le temps libre d'une vie a triplé depuis le début du siècle. Il est presque trois fois plus long que le temps de travail et compte aujourd'hui pour près d'un tiers du temps de vie éveillée des français, contre un dixième au début du siècle. Malgré cet accroissement, la demande reste forte puisque 31 % des français estiment ne pas avoir du tout de temps libre et 63 % disent ne pas en avoir suffisamment[230]. Ce paradoxe s'explique par le fait que ce surcroît de temps ne profite pas à tous de la même façon et qu'il n'est pas réparti uniformément au cours de la vie restant surtout concentré sur la période de retraite. Il trouve aussi une explication dans l'explosion des sollicitations qui entretient l'impression d'un manque de temps. Les spécialistes estiment que le XXIe siècle devrait marquer le passage d'une civilisation centrée sur le travail à une autre, dans laquelle le temps libre sera prépondérant[231]. Si les thèses sur la société des loisirs n'ont plus guère cours aujourd'hui dans les représentations sociales et politiques les plus communes, les enquêtes les plus récentes menées auprès des salariés[232] montre que pour ces derniers, un accroissement du temps hors travail reste bien souvent synonyme d'épanouissement, de créativité nouvelle, de sociabilités inédites. Seule ombre au tableau : interrogés[233] sur ce qu'ils feraient s'ils disposaient de plus de temps libre, les français ont tendance à citer des activités qu'ils connaissent et pratiquent déjà plutôt qu'à affirmer leur curiosité à l'égard d'activités inconnues.

---

[230] *L'Observateur* CETELEM, décembre 1997.
[231] MERMET G., 1999, *Francoscopie*, Larousse p. 117.
[232] ANXO D., BOULIN J.Y., LALLEMENT M., LEFEVRE G., SILVERA R., 1997, « Partage du travail et modes de vie. Une comparaison France-Suède », Rapport pour la DARES, SET-METIS, IRIS -T&S, CELMS, Université de Göteborg.
[233] DONNAT O., 1998, *Les pratiques culturelles des français*, Enquête 1997, Paris, La Documentation française.

On peut émettre l'hypothèse que la limitation du temps de travail et le développement du temps libre, militent en faveur d'une conquête de la nuit et d'un développement des activités nocturnes.

4.1.6. Accélération du temps

« La technique par ses découvertes cherche à vaincre l'espace et le temps[234] ». La lumière de la vitesse écrit P. VIRILIO, « éclaire désormais d'un jour nouveau l'étendue et la durée, (...) la vitesse dilate le temps dans l'instant où elle dilate l'espace. Le XXe siècle aura été celui qui a le plus exalté la rapidité comme MARINETTI dans son *Manifeste du futurisme*[235] : « Nous affirmons que la magnificence du monde s'enrichit d'une beauté nouvelle : la beauté de la rapidité ».

Le temps c'est aussi et surtout de l'argent. L'avenir appartiendrait aux entreprises qui savent éviter la perte d'heures précieuses pour augmenter la productivité et réduire les coûts[236]. Dans la vie professionnelle, le succès semble promis à ceux qui savent optimiser le temps, qui sont rapides dans leurs décisions et ponctuels face aux échéances. La technologie nous aide à gagner du temps. Ainsi, l'avion, le TGV qui redessinent les cartes de l'Europe, raccourcissant les temps de trajet. A une autre échelle, les sèches-linges, les micro-ondes, les guichets bancaires automatiques ou nouveaux systèmes de guidage routiers installés dans les voitures particulières permettent de gagner du temps et, paraît-il, de l'argent. Tous les blancs ont une montre, dit la sagesse africaine, mais ils n'ont jamais le temps.

« La philosophie du repos n'est pas une philosophie du tout repos[237] » prévenait G. BACHELARD. Le Droit à la paresse de LAFARGUE[238] reste à imposer et « l'étrange folie » qu'il dénonçait alors n'a pas disparu : l'amour du travail. Si nous nous éloignons petit à petit du rythme effréné des yuppies des années 80, nous sommes encore entourés de gens très affairés. Si le temps de travail s'emballe dans la frénésie de produire et grignote sur la nuit, le temps libre est en réalité devenu un temps rempli d'obligations. C'est avec non moins de hâte

---

[234] MINKOWSKI E., 1933, *Le temps vécu*, Paris.
[235] in SCALIA G., 1961, *La cultura italiana del '1900 attraverso le riviste*, Einaudi, Turin.
[236] STALK G., HOUT T., 1992, Vaincre le temps : reconcevoir l'entreprise pour un nouveau seuil de performance, Dunod, Paris.
[237] BACHELARD G., 1950, *La dialectique et la durée*, PUF

que l'on passe de la production à la consommation remarque W. PASINI[239]. Dans la culture alimentaire par exemple, la vitesse triomphe avec le fast food. L'information presse, télé ou audio doit être instantanée. Partout, le consommateur semble pressé et insatiable, éternellement avide de nouveaux biens à conquérir. Et il ne s'agit pas seulement de la frénésie du shopping. Le stress de l'activité professionnelle entraîne l'accumulation d'un immense besoin d'évasion qu'il faut satisfaire promptement, de manière tout aussi fébrile. Ainsi est née cette culture du week-end obligatoire et des vacances à tout prix, où il faut faire le maximum de choses et, si possible, le faire savoir aux autres, ironise encore W. PASINI. Et cette consommation frénétique n'est pas limitée au temps des vacances, mais concerne également les week-end et surtout le samedi soir. D'après W. PASINI, ce comportement éventuellement aidé par la prise de drogues pourrait s'expliquer par trois phénomènes : l'accélération constante du travail qui se poursuit comme un réflexe conditionné le week-end ; la pauvreté en satisfactions de la vie quotidienne qui amène à concentrer, le samedi et le dimanche, tous les plaisirs de la semaine ; l'hédonisme consumériste qui s'enracine dans une philosophie valorisant l'expérience du présent, puisque le passé est refusé et le futur incertain.

4.1.7. Chasse aux temps morts

Aux ordres de la technique et de l'économie, nous courons après le délai zéro et le *just in time*, gérant au mieux les plages et les créneaux, les temps forts et les creux. Nous nous laissons entraîner dans une chasse aux « temps morts ».

L'homme cherche à faire un maximum de choses en un minimum de temps et à optimiser les « temps morts » qui ne résistent pas longtemps aux pressions de la machine économique et aux besoins sans cesse renouvelés des consommateurs. « L'homme-présent » s'acharne à comprimer le temps, à en détruire les intervalles, dans l'intention d'échapper à la mort, résume Z. LAIDI[240]. Après avoir conquis l'espace faisant reculer les limites de l'œkoumène, comme s'il avait horreur du vide, est parti à la conquête des derniers temps de répit à la manière d'un colon défrichant les ultimes espaces vierges d'Amazonie ou s'installant sur l'un des derniers fronts pionniers de la planète. Les contretemps, ces moments de ressourcement, apparemment non rentables, semblent en sursis. Dans les pays développés,

---

[238] LAFARGUE P., 1996, *Le Droit à la paresse*, Mille et une nuits, (réédition), 79 p.
[239] PASINI W., 1996, *Le temps d'aimer*, op.cit.
[240] LAIDI Z., 2000, *Le sacre du présent*, Flammarion, p.8.

les temps-morts ou pas encore colonisés, sont traqués, cernés avant peut-être d'être achevés. La pause de midi, la sieste, les grandes vacances et la nuit apparaissent de moins en moins comme des moments de répit dans cette société « chronophage ». Il est à craindre qu'ils n'échappent plus longtemps à l'accélération du temps, « un temps de plus en plus rentabilisé et de moins en moins vécu[241] » :

- L'arrêt pour déjeuner est de plus en plus courte. Même la durée des repas d'affaires s'est raccourcie passant de 2h38 en 1975 à 1h15 aujourd'hui. Les repas se prennent de moins en moins à heures fixes et ne constituent donc plus un temps différent où parents et enfants mangeaient ensemble. Les français grignotent et au total près de trois repas sont pris à l'extérieur chaque semaine contre moins de 2 en 1969.

- Il y a longtemps déjà que la sieste a été assassinée pour reprendre le titre d'un récent ouvrage de P. DELERM[242];

- Le week-end, autrefois période creuse, devient un moment d'activité intense, en particulier le samedi après-midi. Les Français sont de plus en plus nombreux à travailler le dimanche au moins occasionnellement : + 40 % entre 1984 et 1993. Une grande majorité d'entre eux souhaitent que les commerces soient ouverts le dimanche[243].

- En été, seule la période du 15 juillet au 15 août résiste. À la mi-août, 25 % des Français sont en vacances[244]. Désormais pourtant, on s'active jusqu'au 15 juillet et à partir du 15 août, les activités reprennent. On a assisté à un fractionnement des départs en vacances tout au long de l'année et la durée moyenne des séjours a diminué en été passant de 14,4 nuitées à 12,1 en 1999. A Paris, la RATP note même une croissance du trafic estival depuis 1997[245].

La nuit pouvait apparaître comme un moment de répit dans cette société chronophage, comme la qualifie J. ROBERT[246]. Il est à craindre qu'elle n'échappe pas longtemps à cette

---

[241] SUE R., 1994, *Temps et ordre social*, PUF, 313 p.
[242] DELERM P., 2001, *La sieste assassinée*, L'arpenteur, 99 p.
[243] SONDAGE SOFRES pour *Le Pèlerin magazine*, 1999.
[244] MERMET G., Francoscopie 2001, *Comment vivent les français ?* Larousse, 484 p.
[245] BAILLY J.Y., HEURGON E., 2001, *Nouveaux rythmes urbains : quels transports ?*, Editions de l'Aube, p. 87
[246] ROBERT J., 1980, *Le temps qu'on nous vole, la société chronophage*, Paris.

accélération du temps, « un temps de plus en plus rentabilisé et de moins en moins vécu »[247]. De tous les phénomènes de « grignotage des temps-morts », la conquête de la nuit est sans doute le plus spectaculaire. La nuit urbaine résiste difficilement aux pressions de la machine économique et aux besoins sans cesse renouvelés des consommateurs. Le conflit entre le producteur soucieux de conserver sa qualité de vie et le consommateur avide de consommer. La schizophrénie guette l'individu dans la ville la nuit.

4.2. UN GLISSEMENT DES ACTIVITES VERS LA NUIT

Conséquence de ces mutations, les modes de vie évoluent rapidement. Les emplois du temps d'une frange de la population active se font plus souples, empiétant sur la soirée. Le temps de travail augmente pour une frange de la population active. Une autre partie de la population sans travail adopte d'autres habitudes. Les déplacements liés au travail allongent les journées.

Les dernières barrières juridiques et culturelles qui s'opposaient à la conquête tombent. « Je me couche quand je veux » pouvait-on lire, à la une du magazine *Nova* d'avril 2001.

4.2.1. Développement du travail de nuit

Encore exceptionnel au début du XXe siècle, le travail de nuit s'est fortement développé au cours des dernières années sous la pression des entreprises industrielles et de service.

4.2.1.1. Entreprises en continu

Le travail de nuit se développe du fait notamment de la demande croissante des industries « à feu continu » ou de la production d'énergie (fossile, nucléaire, etc.). L'intensité capitalistique de plus en plus forte dans les activités industrielles comme dans les services, conduit les entreprises à tenter d'allonger la durée d'utilisation des équipements pour en

[247] SUE R., 1994, *Temps et ordre social*, Paris.

améliorer la rentabilité. Les entreprises s'organisent de plus en plus sur la base des « flux tendus », sans stocks ni amont, ni en aval, sur le principe de l'approvisionnement et de la production « juste à temps ». Ces nouvelles méthodes nécessitent une gestion différente et plus flexible du travail, et en particulier une variabilité des horaires. Le travail posté, avec deux ou trois équipes qui se succèdent, ne concerne plus seulement les industries de *process* fonctionnant en continu mais se développe dans toutes les activités économiques utilisant du matériel coûteux. Le but est de rentabiliser au maximum ces installations fort coûteuses.

Dans les pays disposant de « cols blancs » à bon marché comme l'Inde, les centres d'appels ouverts en continu se multiplient. Certaines entreprises tertiaires développent même des projets sur un cycle de 24 heures en jouant sur leurs sites d'implantation répartis sur différents fuseaux horaires. Ils organisent leurs tâches pour profiter au mieux du décalage : les ingénieurs de Marseille envoient leurs dossiers à ceux de New-Dehli qui les passent à ceux de Seattle avant de se coucher. Ces projets « qui suivent le soleil » (*following the Sun*) construisent un nouveau système de 3 x 8 planétaire.

4.2.1.2. Développement du fret nocturne

En journée, les villes sont de moins en moins accessibles. Tout le monde circule, cavale. « Garage en folie » disait déjà L.-F. CELINE en 1957. Tout le monde se bouscule, se tamponne. La nuit permet alors de gagner du temps sur l'encombrement du jour d'où l'intérêt des entreprises pour le développement du fret aérien et des transports routiers la nuit, à un moment où ça circule mieux. La nuit, pendant que nous dormons, 7 millions de lettres voyagent au-dessus de nos têtes, dans 18 Boeing 737, 2 Boeing 727 et 8 Fokker 27 : ces avions composent la flotte aérienne postale française. Roissy est l'aéroport parisien destiné à ce transport nocturne. Chaque soir, dès 19h30, le courrier venant de l'Ile de France et des dix-huit départements environnants, est acheminé vers ce centre aéropostal par cent véhicules. Le ballet est incessant : une cinquantaine de vols par nuit décollent ou atterrissent à Roissy et relient la capitale à Lyon, Marseille, Strasbourg, Pau, etc. En tout, dix-sept lignes nocturnes sont en activité en France, et une seule ligne internationale, Paris-Cologne. Le dernier avion s'envole à 1h35 pour Rennes mais l'activité de l'aéropostale se poursuit jusqu'à 4 heures du matin, par le tri à destination des dizaine de milliers de bureaux de poste du territoire. Une course contre la montre qui s'achève à 8 heures... dans nos boîtes à lettres.

4.2.1.3. Progression du Travail de nuit

Le travail de nuit progresse dans tous les pays. Le Bureau International du Travail (BIT) estime que de 7 à 15 % de la population salariée dans les pays industrialisés est touchée par le travail de nuit[248]. Tous les pays d'Europe sont concernés par ce mouvement toutefois à des degrés divers, notamment liés à la capacité syndicale d'en limiter l'extension[249].

Figure I.7 – *Temps de travail et structure du temps de travail en Europe*

	Salariés (%)	**Indépendant (%)**	**Ensemble (%)**
Durée du travail inférieure à 30h	14	10	15
Durée du travail de 30 à 39h	42	12	36
Durée du travail supérieure à 40 h	44	77	49
Travail en équipe avec horaires irréguliers	31	43	33
Travail en équipe	15	3	13
Travail de nuit	19	28	21
Travail de nuit permanent	1	3	2
Travail du samedi	48	83	35
Travail tous les samedis	18	56	25
Travail le dimanche	25	48	29
Travail tous les dimanches	6	21	8

Source : *European Foundation for the Improvement of Living and working condition*[250]

Le travail de nuit permanent concerne 2 % seulement des travailleurs européens. Par contre 19 % de ces travailleurs sont amenés à travailler de nuit. Ce pourcentage progresse continuellement : il représentait 21 % des travailleurs en 1996, contre 18 % en 1991[251].

En France, d'après une enquête de la DARES[252], 22 % des hommes et 6 % des femmes soit près de trois millions de salariés travaillent au moins une nuit dans l'année. Sur une longue période, la proportion des salariés travaillant la nuit a augmenté de manière non négligeable notamment pour certaines catégories de salariés. C'est le travail de nuit fréquent (51 à 100 nuits par an) ou systématique (plus de 100 nuits par an) qui progresse le plus. Dans la vente, les fins de journées tardives continuent à progresser et la journée se décale vers le soir.

[248] *Le Monde*, 1 juillet 1989
[249] BOULIN J.Y., CETTE G., 1998, « Les politiques de temps de travail en Europe », *Futuribles* n°237, décembre, p. 13
[250] European Foundation for the Improvement of Living and working condition, 1997, *Second European Survey on Working conditions*. Dublin : European Foundation.
[251] TADDEI D., 1997, *La réduction du temps de travail*, Conseil d'analyse économique, n°1, octobre.
[252] « L'organisation des horaires : un état des lieux en mars 1998 », *Premières informations et premières synthèses*, Juillet 1999, Direction de l'animation, des études et des statistiques, Ministère de l'emploi, 8 p.

Les travailleurs de nuit sont en majorité des ouvriers et des employés et plutôt des hommes que des femmes. En 1991, pour les hommes, la probabilité de travailler de nuit était à peu près identique dans toutes les tranches d'âge entre 25 et 45 ans. En 1998, cette probabilité est plus concentrée entre 25 et 35 ans. En particulier, le travail de nuit a beaucoup augmenté pour les 25-29 ans. Il décroît ensuite avec l'âge, très nettement à partir de 50 ans. Les femmes connaissent deux pointes entre 25 et 30 ans et entre 40 et 45 ans avec un creux correspondant aux âges où elles élèvent leurs enfants. C'est en-dessous de 25 ans que la probabilité de travailler la nuit est la plus élevée.

Les travailleurs de nuit se concentrent dans quelques secteurs d'activités. Ceux relevant de l'administration et des services publics arrivent bien sûr au premier rang : sécurité au sens large, transports publics, hôpitaux... Il est vrai que certaines professions liées à la santé et à la sécurité supporteraient mal une interruption nocturne de leur activité : armée, police, sapeurs-pompiers, infirmières.

Figure I.8 – *Travail de nuit dans les service public en pourcentage*

	Travail de nuit en 1991	**Travail de nuit en 1998**
Ensemble du public	17	18
Professeurs	1	5
Cadres administratifs	16	13
Prof.intermédiaires des bureaux	3	3
Prof intermédiaires de la santé et du travail social	32	32
Instituteurs	3	5
Employés de bureau	3	2
Employés de santé	23	19
Employés des PTT	8	5
Agents de service	3	2
Police, armée	70	77
Garde d'enfants, aide à domicile, gardiens d'immeubles	11	14

Sources : Enquêtes conditions de travail, MES-DARES, 1999

Ce n'est pas nouveau, toute société a besoin de guetteurs et de veilleurs. Si le travail de nuit est également plus répandu dans le public, il progresse plus lentement que dans le privé.

Dans le secteur privé, les principaux employeurs restent l'agriculture, les transports et télécommunications, l'énergie, les biens intermédiaires (verre, papier-carton, chimie), ou encore les industries agro-alimentaires. Les raisons de ce travail de nuit divergent. Dans la chimie, par exemple, c'est la nécessité de maintenir un processus continu qui l'impose. Dans l'industrie agro-alimentaire, c'est la nécessité de traiter rapidement les matières premières pour éviter toute avarie.

Environ un quart des patrons et indépendants poursuit son activité entre 0 heure et 5 heures du matin. Les trois quarts des artisans boulangers travaillent encore de nuit, en moyenne cinq fois par semaine. Le tiers des patrons de cafés, hôtels, restaurants, sont aussi des habitués de la nuit. Toujours d'après l'étude de la DARES, les fins de journées tardives continuent à progresser et la journée à se décaler vers le soir dans les commerces dont les employés sont de plus en plus nombreux à commencer après 9 heures.

Figure I.9 – *Le travail de nuit*

Salariés ayant travaillé au moins une nuit dans l'année	**1991**	**1998**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10	9
Dont cadre d'entreprise	6	6
Professions intermédiaires	12	14
Dont personnel de la santé et du travail social	28	27
Employés	10	12
Dont aides soignants, agents de service hospitaliers	22	20
Dont employés de commerce	4	6
Ouvriers	15	18
Dont ouvriers qualifiés de type industriel	22	27
Dont ouvriers non qualifiés de type industriel	13	18
Ensemble	**12**	**14**

Sources : Enquêtes conditions de travail, MES-DARES

Les cadres sont moins concernés. Même si régulièrement, les cols blancs rentrent chez eux avec dossiers et ordinateurs portables sous le bras on ne peut pas considérer qu'il s'agisse ici d'un travail de nuit.

4.2.2. Développement d'une offre continue

Dans de nombreux pays, les services sont accessibles 24h/24. C'est le cas des drugstores, supermarchés et autres commerces dans de nombreuses villes des Etats-Unis. Le fameux *open 24 hours* s'affiche sur nombre de boutiques.

A New York, le métro fonctionne toute la nuit et des cours de justices de nuit *Night Court* travaillent dans les quartiers de la cité. De fait, l'activité urbaine se prolonge plus tard en soirée et l'économie de la nuit se développe[253].

[253] GWIAZDZINSKI L., 1998, « La ville, la nuit : un milieu à conquérir », *l'Espace géographique des villes,* Anthropos, collection Villes, pp. 347-369,.

4.2.2.1. Développement des services 24h/24

Pour répondre à tout moment aux problèmes techniques dans l'industrie ou dans la vie quotidienne, les services à distance en continu se développent « bancassurance en direct 24h/24 », « banque directe 24h/24 » ou « catalogue de commande » (Figure I.10 – *Services à distance en continu).* Tout l'univers des services petits ou grands est en passe d'être contaminé par le « 7j/7, 24 h/24 » ou le « 24/7 » comme disent les Américains. La faute à la religion du client-roi qui décale depuis quelques années les horaires des commerces et des services clients vers le tard, le week-end et la nuit. Par contagion et souci commercial, de plus en plus d'entreprises se mettent à fonctionner en continu même si elles n'ont pas forcément les clients noctambules qui vont avec. Les salariés suivent, bien obligés. Cette accessibilité permanente est presque devenue un argument publicitaire banal. Il est aujourd'hui possible d'appeler sa banque à 3 heures du matin pour connaître l'état de son compte ou de commander un billet d'avion en pleine nuit. Depuis décembre 1998, 8 centres d'appels d'EDF entrent en action à la fermeture des agences avec 35 000 appels par semaine soit un tiers de plus que l'année précédente.

Les entreprises automobiles mettent en place des services d'assistance 24h/24. Les arguments avancés sont explicites : « Je me simplifie la vie : vous effectuez 24h/24 toutes vos opérations bancaires (virement, ordre de bourse, crédit), sans jamais vous déplacer et sans attendre. Pour cela, vous choisissez le moyen qui vous convient le mieux (téléphone, Internet ou minitel) (...) vos demandes sont traitées en temps réel par des conseillers décisionnaires[254] ».

On peut même suivre les événements sportifs en direct 24h/24 à l'exemple de *la Route du Rhum.* Dans la presse, des publicités très suggestives nous invitent également « à plonger dans l'univers fascinant du cybersex et de ses fantasmes... et à nous laisser entraîner au-delà du réel ». Bloqué dans l'ascenseur, un numéro de téléphone est à votre écoute 24h/24, 7 jours sur 7.

Pour de nombreuses compagnies, la continuité devient gage de qualité revendiqué à l'exemple d'une publicité pour la Générale des Eaux qui s'est affichée dans la presse nationale avec ce slogan : « Nous veillons sur la qualité de votre eau 24h/24 ».

[254] Extrait d'une brochure publicitaire pour la « Banque Directe de Paribas », 1998

EuropAssistance a été un des pionniers du 24h/24, 7 jours sur 7. Depuis 1963, des équipes se relaient au combiné 24h/24 pour dépanner un abonné en panne d'auto à l'autre bout de la France ou un « tombé malade » à l'autre bout du monde.

Air France a décidé de faire de la réponse à toute heure un élément de marketing haut de gamme. La compagnie aérienne répond au voyageur classique jusqu'à 22 heures. Ensuite, un répondeur prend le relais. Les gros clients, grands voyageurs, ont eux à disposition un numéro de téléphone secret qu'ils peuvent utiliser 24h/24 : un bel exemple du « temps sécateur » qui hiérarchise les populations et les territoires selon leur accessibilité permanente ou pas aux services.

4.2.2.2. Fin du couvre-feu médiatique

Le couvre-feu médiatique n'a plus cours. Dans le cas de la radio et de la télévision, l'ouverture de la nuit aux activités correspond à un dessaisissement du pouvoir : la nuit se libère quand l'Etat ferme enfin les yeux. La radio s'est mise à fonctionner continuellement, avec les radios libres, à la fin des années 70. Peut-être plus chaleureuse la nuit, la radio a ses inconditionnels. Sur *France Inter*, ce sont environ 100 000 auditeurs qui se regroupent chaque nuit autour de M. BERANGER.

La télévision elle, fonctionne 24h/24 depuis 1988, c'est-à-dire un an avant la privatisation de *TF1*. 700 000 personnes regardent la télévision la nuit. *TF1* accueille en moyenne plus de 250 000 téléspectateurs, *France 2* près de 200 000 et *M6* environ 150 000. Avec les bouquets satellites, chacun a déjà accès aux télévisions du monde entier. Et dans ce cas, plus de problèmes d'horaires. Seul *ARTE* résiste encore mais plus pour longtemps car des projets d'émissions de nuit seraient en passe de voir le jour.

4.2.2.3. Développement de la distribution automatique

Les distributeurs automatiques de monnaie, de friandises, de cigarettes, de cassettes vidéo et de boissons froides ou chaudes et autres fontaines à eau, se sont multipliés ces dernières années dans les lieux publics et autorisent un accès 24h/24 sans surcoût. On en

Figure I.10 - Services à distance en continu

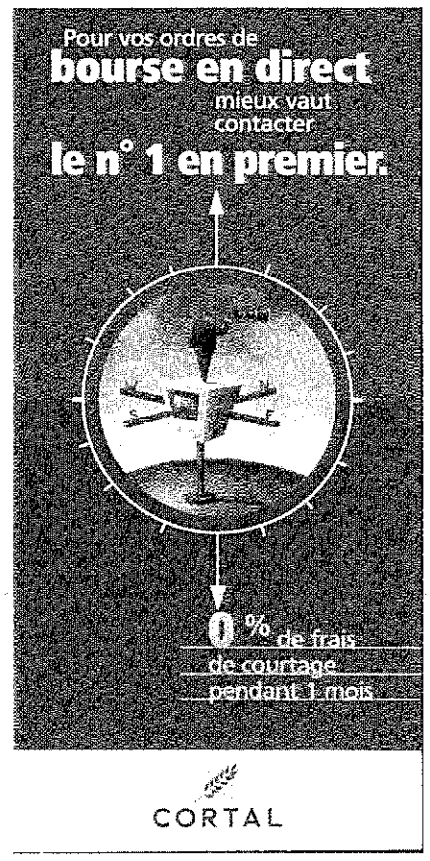
La banque directe



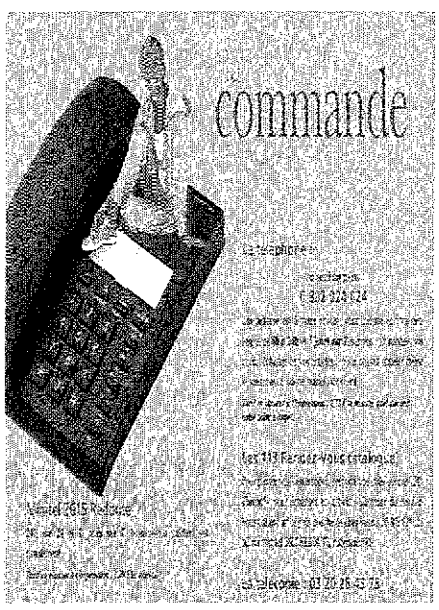
L'assurance en direct



La bourse en direct



Les commandes en direct



Les exploits sportifs en direct



Les galeries commerciales virtuelles



Sources : brochures publicitaires, 1998

recensait 600 000 en France en 2000, soit 200 000 de plus qu'il y a cinq ans[255]. Parmi eux, déjà 3 000 distributeurs de vidéo-cassettes, importés d'Italie à partir de 1995 ont eu raison des magasins traditionnels. Seul le tabac résiste encore en France où l'on a même vu des distributeurs automatiques de fleurs. Les magasins automatiques (*Casino, Sparr, Atout'heure, Ya Too Partoo*) s'implantent dans un marché qui compte déjà plus de 600000 automates (Figure 1.11 – *Distributeurs automatiques).*

A Paris, les 21 magasins automatiques de *Y'a Too Partoo*[256], nouveau distributeur de plats cuisinés, yaourts, café, sucres et autres produits de dépannage, réalisent 60 % de leur chiffre d'affaires entre 21 heures et l'aube avec 200 produits de consommation courante. L'affaire semble rentable. Sans charge de personnel, sauf pour charger l'automate, et avec 3 000 francs de bénéfices par jour, les 500 000 francs d'investissement doivent être rapidement remboursés[257]. La concurrence se presse. Le distributeur *Casino* qui dispose déjà de 4 distributeurs du même type s'apprêterait à en ouvrir 200 fin 2001. L'automate qui existait déjà sous une forme proche il y a quarante ans, n'avait pas trouvé sa clientèle.

Les fabricants qui estiment que la distribution automatique peut offrir un débouché supplémentaire à leurs produits passent aujourd'hui la vitesse supérieure. En novembre 1998, le Salon Européen de la Distribution Automatique à la porte de Versailles, a consacré l'arrivée de l'alimentaire chaud dans les distributeurs[258]. *Nestlé* propriétaire de la marque *Maggi* a mis au point un en-cas chaud, instantané en portion individuelle. La machine exposée par William SAURIN propose divers plats complets (bœuf braisé à la provençale, petit salé aux lentilles, mouton braisé aux flageolets, spaghettis bolognaise). *Danone* présente un « distributeur automatique de produits laitiers frais » (yaourts, laits fermentés, jus de fruits, crèmes dessert à boire). D'autres distributeurs proposent la *junk food* salée type hamburger/frites. Leur cible avouée : les collèges, lycées, cinémas multiplexes, stations services, gares, aéroports, stations de métro et de bus. Autre nouveauté, un distributeur de parapluies.

Tous ces distributeurs automatiques d'un genre nouveau ne vont sans doute pas tarder à envahir l'espace public autorisant une utilisation en continu temporel, de jour comme de nuit.

---

[255] Données Emission télévisée *Capital*, M6, 20 octobre 2001
[256] Données au 17 octobre 2001
[257] selon R. MORVAN, Directeur commercial

4.2.2.4. Multiplication des nocturnes

Les Etats-unis n'ont pas le monopole des services ouverts en continu. Au hasard de nos déplacements, nous en avons découvert dans de nombreuses cités européennes comme Bruxelles en Belgique, Katowice en Pologne ou Paris, Rennes ou Nancy en France (Figure I.12 - *Quelques oasis de temps continu dans le monde).*

Dans de nombreuses villes, des petites épiceries restent ouvertes plus tard en soirée. De nombreuses activités décalent leurs horaires vers le soir. Depuis quelques années, les nocturnes commerciales se multiplient dans nos villes autorisant une pratique plus tardive. Les entreprises de distribution généralisent des plages d'ouverture de 8 heures à 22 heures pendant la semaine ayant pris la mesure de requêtes différenciées : les mamans tôt le matin au retour de l'accompagnement à l'école, les actifs au retour de leur travail en fin de journée.

La reconnaissance de l'importance de la période de non-jour dans l'économie commerciale est déjà ancienne. Dans une enquête réalisée il y a quelques années déjà par le grand magasin parisien des Galeries Lafayette[259], on découvrit que près de 75 % du chiffre d'affaires était réalisé lorsqu'il faisait nuit dehors et que les achats étaient autant le fait des autochtones que des touristes. On réalisa alors qu'effectivement, le soir, il y avait plus de promeneurs libres de leur temps et, en conséquence, l'esprit ouvert aux sollicitations de la rue, après la fermeture des bureaux ou les heures de visite par les touristes d'un grand nombre de lieux. Par ailleurs, les heures où les citadins étaient le plus nombreux dans les rues correspondaient aux-demi-saisons et à l'hiver où la nuit tombant plus tôt, l'effet d'attraction de l'éclairage est le plus important. L'éclairage des vitrines forme comme un écrin pour les marchandises qui se détachent dans la pénombre ambiante. La journée, on ne voit plus les maisons, les trottoirs de la ville. On essaie de s'en tirer, de retrouver son souffle, son oxygène. On n'a plus le temps de jouir, d'observer le paysage, les gens, les monuments. La nuit, en négatif, tout paraît calme et incite à la promenade. « On s'écoute penser, on se regarde vivre », dit A. BOUDARD[260]. L'insupportable du jour pousse de plus en plus de gens dans les rues, la nuit.

---

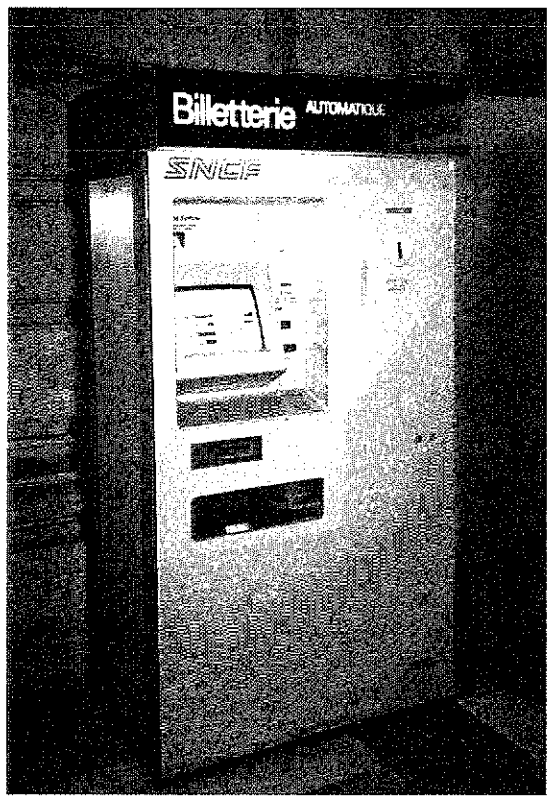
[258] COROLLER, « Le prêt-à-manger en version chaud devant », *Libération,* 8 novembre 1998.
[259] EBRARD G., 1994, *Tourisme et lumière, Guide pratique de l'animation nocturne des villes, sites et monuments*, Conseil national du tourisme, La documentation française, p. 18
[260] BOUDARD A., *La nuit de Paris*, Pierre Bordas et Fils, 148 p.

Figure I.11 - Distributeurs automatiques

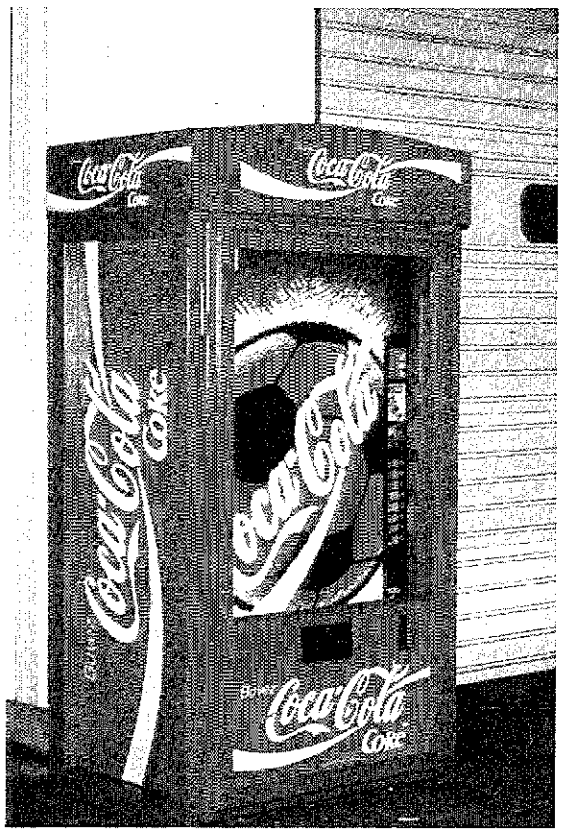
Distributeur de billets CTS



Distributeur de billets SNCF



Distributeur de tickets de parking



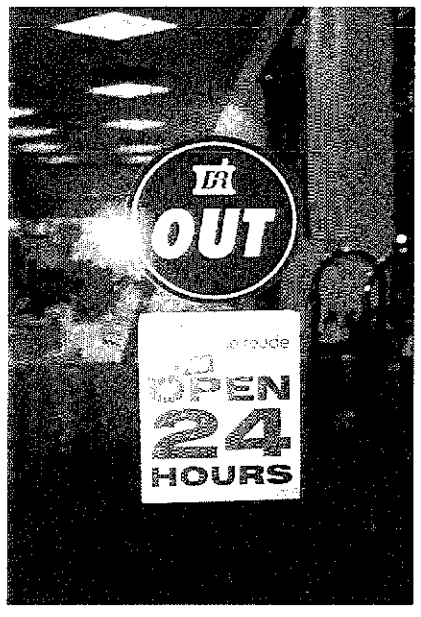
Distributeur de cassettes vidéo



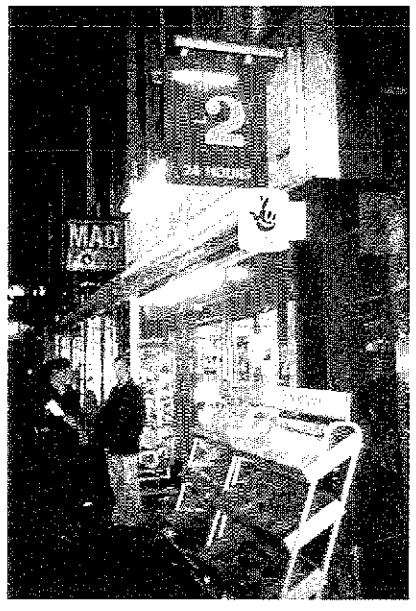
Sources : photographies personnelles, 1998

Figure I.12 - Quelques oasis de temps continu dans le monde

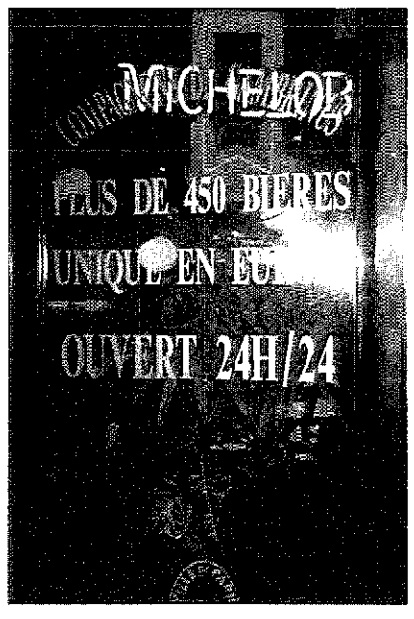
Magasin à Kansas-City (Etats-Unis)



Epicerie à Londres (Grande Bretagne)



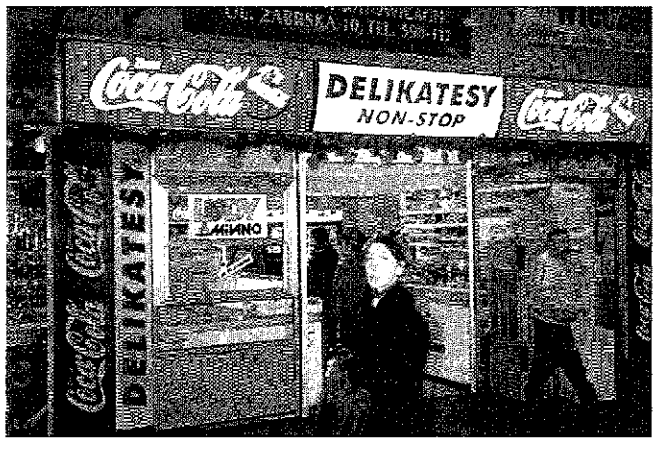
Pub à Paris (France)



Bar à Majunga (Madagascar)



Epicerie à Katowice (Pologne)



Restaurant à New-York (USA)



Epicerie à Bruxelles (Belgique)



Sources : photographies personnelles, 1998

L'intérêt des nocturnes dans les grandes surfaces et magasins n'est pas limité au commerce comme le prouve le succès que connu lavisite du musée du Louvre la nuit dès l'avant-guerre261.

4.2.3. Le développement d'une économie de la nuit

La nuit est devenue un secteur économique à part entière qui emploie directement 30 000 personnes et indirectement plus de 40 000. Cette bonne santé repose en partie sur les secteurs traditionnels : discothèques, casinos et cercles de jeux.

Les nuits festives se multiplient. 40 % des Français disent faire la fête de une à trois fois par mois et 10 % une à plusieurs fois par semaine[262]. Les bars et restaurants de nuit semblent plus nombreux. Les lieux de spectacles, théâtres, cinémas, bars, restaurants, fonctionnent durant les premières heures de la nuit. Récemment, les musées ont suivi en ouvrant leurs portes en « nocturne » ou en organisant des parcours nocturnes comme à Aix en Provence en juin septembre 2002 avec « la nuit des toiles ». Certains territoires, comme Ibiza en Espagne, se sont spécialisés à l'échelle européenne dans la fête nocturne.

Parallèlement les *raves* sauvages et gratuites se multiplient dans les villes et les campagnes rassemblant jusqu'à 50 000 personnes comme à Carhaix en juillet 2001. Dans ces soirées, le livre de l'Américain H. BEY *Taz*[263], plaidoyer pour les zones autonomes temporaires est culte. On peut lire que « se battre pour le droit à la fête n'est pas une parodie de la lutte radicale mais une nouvelle manifestation de celle-ci ». Pour 48 % des français « faire la fête » la nuit consiste également à recevoir ses proches, de « rire, s'amuser, se défouler[264] » c'est-à-dire de vivre la nuit dans des espaces privés, chez soi ou chez les autres.

Le développement de l'économie nocturne s'appuie aussi sur des loisirs nouveaux. Ainsi, depuis quelques années sont apparus des bars d'ambiance, proposant des concerts nocturnes qui rencontrent un vif succès à Paris et dans les villes universitaires. Ces bars musicaux, animés par un *DJ* ou organisant des concerts n'étaient que quelques centaines au début des années 90 leur nombre a été multiplié par dix depuis. Ils ferment plus tôt que les discothèques, mais ouvrent en fin d'après-midi et accueillent beaucoup plus de clients.

---

[261] EBRARD G., 1994, op. Cit., p. 18
[262] Sondage Thalis, Ipsos, mai 2001
[263] BEY H., 1997, *TAZ, Zone autonome temporaire*, L'éclat, 90 p.

Autre nouveauté fructueuse : les complexes de loisirs, sortes de monstrueux ensembles proposant des bars, des magasins, des discothèques le tout en un même lieu. Cette évolution est déjà sensible en Angleterre où R. BRANSON, le patron de *Virgin*, qui a ouvert à Soho un établissement combinant restaurants, bars et pistes de danse, justifiait son investissement en déclarant : « Aujourd'hui, quelque chose d'aussi simple que d'avoir du bon temps en ville après 11 heures du soir reste hors de portée pour de nombreux Londoniens. *The Venue* va remédier à cette situation[265] ». Précurseur du genre, en France le *Macumba*, près d'Annecy accueille chaque fin de semaine environ 10 000 personnes. Les 3 273 discothèques de France revendiquent un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de francs. Les quelques 4 400 bars d'ambiance identifiés pèsent à peu près autant. Si l'on ajoute à cela les « discomobiles », les karaokés, les boîtes de casino et les bowlings, le secteur représenterait un chiffre d'affaires de 22,6 milliards de francs, selon l'Association Française des Métiers de la Nuit. Les seules discothèques enregistrent 130 millions d'entrées par an.

Le développement de l'offre de loisirs nocturne fait de la nuit un secteur économique qui a doublé depuis le milieu des années 90[266]. Preuve de sa réussite, ce secteur n'hésite plus à faire sa promotion et organise chaque année à l'automne, à l'instar du cinéma français avec ses césars, ses trophées de la nuit au *Moulin Rouge* à Paris.

4.2.4. Apparition d'une culture urbaine nocturne

La conquête progressive de la nuit par les hommes et les activités entraîne le développement d'une culture urbaine nocturne avec son esthétique et ses rites qui influencent également le jour.

4.2.4.1. Nouvelle esthétique

Le citadin lui-même acquiert peu à peu une culture urbaine et, par-là même, une certaine exigence de qualité de vie urbaine, de confort et de plaisir visuel. Parallèlement, on voit se développer une véritable esthétique nocturne des villes. Sur les étalages des buralistes, les cartes postales présentent de plus en plus d'images de la ville la nuit : ce sont souvent les

---

[264] Sondage Thalis, Ipsos, mai 2001
[265] DE GASQUET P., « les night-clubbing à l'anglaise a déjà fait sa révolution », *Les Echos*, 2-3 avril 1999
[266] Association française des métiers de la nuit

meilleures ventes. On retrouve d'ailleurs ces mêmes photographies dans les illustrations de dépliants touristiques, d'affiches ou de guides. C'est particulièrement sensible aux Etats-Unis où les représentations urbaines de nuit représentent souvent plus d'un tiers des cartes postales avec la même mise en scène : la *skyline* et un monument symbole de la cité (Figure I.13 – *Cartes postales de villes la nuit*).

Le phénomène n'est pas seulement perceptible Outre-Atlantique mais semble toucher l'ensemble des métropoles. A l'exemple des vues suivantes sur Newcastle en Angleterre, Bruxelles, Wroclaw et Katowice en Pologne, Frankfort en Allemagne, Paris et Rouen en France.

Le slogan « Paris by night » né avant la dernière guerre pour vanter « Paris-Ville-Lumière », et la création de tours nocturnes par les caristes ont depuis été largement imitées dans le monde entier incitant les touristes à profiter des attraits de la ville la nuit. Le *by night* s'affiche partout comme une marque de fabrique mettant en valeur les ambitions de la ville, magnifie la cité ou fait parfois effet de cache-misère. (Figure I.14 – *Plymouth by night*). Autre mode partie des Etats-Unis et qui a gagné l'Europe : dans de nombreuses émissions de télévision, notamment d'actualités, on retrouve aujourd'hui une vue de ville la nuit à l'arrière plan. Autre preuve de cet intérêt nouveau pour la nuit, une exposition[267] réunissant trois cent soixante peintures issues de cent vingt musées et collections privées, a eu lieu début 1999 à Munich en Allemagne. Sous l'appellation de « nocturnes » se trouvaient rassemblées aussi bien des représentations de la nuit en elle-même que des scènes d'extérieur ou d'intérieur éclairées par des sources artificielles (torches, bougies, lampes…).

Autres symboles : les nouvelles fêtes qui s'imposent dans nos calendriers sont nocturnes comme *Halloween* alors que la nuit devient un argument de marketing : en février 2001, la sortie des aventures *d'Harry Potter* a eu lieu à Minuit.

4.2.4.2. Nouvelle sociabilité

Les gens passent sans doute plus de temps dans leur logement et regardent plus longtemps la télévision. Cependant, dans les grandes agglomérations urbaines, ils sortent

[267] *La nuit*, Haus der kunst, Münich.

aussi davantage[268] pour aller au restaurant, pour rencontrer des parents ou des amis, pour partir en week-end, pour aller en vacances, pour visiter des musées et assez récemment pour redécouvrir le cinéma, comme en témoigne notamment le succès des grands complexes de salles multiples qui mobilisent une clientèle nouvelle. Près de quatre personnes sur dix, en majorité des hommes, sortent le soir au moins une fois par semaine et 20 % ne le font jamais contre 37 % en 1973[269]. Cette proportion augmente avec la taille des communes et le niveau d'études mais décroît fortement avec l'âge.

4.2.5. L'intérêt nouveau des collectivités

Alors que tout au long de son histoire, la ville s'est construite et a été réfléchie en fonction de la seule lumière solaire, elle est appelée à prendre en compte aujourd'hui ces deux périodes complémentaires que sont le jour et la nuit.

4.2.5.1. Nouvelle approche de la lumière

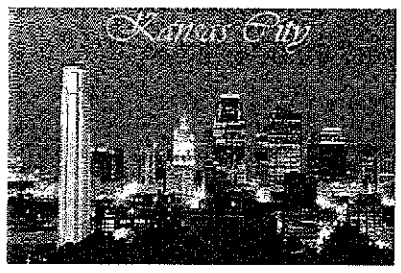
Célébrant l'artificialisation du monde, la lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits et autorisant la poursuite des activités diurnes. Globalement, la tendance est à l'allongement des périodes d'éclairage. Parallèlement à cela, depuis le début des années 80, de nombreuses villes se sont lancées dans d'ambitieuses politiques de mise en lumière de monuments Cette approche participe désormais d'une nouvelle donne de l'urbanisme. Dans la bataille que se livrent les métropoles pour capter les hommes, les activités et les richesses, la mise en lumière des monuments, l'animation nocturne au sens large, deviennent des atouts supplémentaires pour séduire les médias et les électeurs potentiels. L'intérêt de la mise en valeur lumineuse des monuments est connu depuis l'avant-guerre et même dans l'antiquité où avec les moyens réduits d'avant l'électricité, on illuminait les palais et temples, au moins dans les occasions exceptionnelles. Aujourd'hui, chaque métropole cherche à se doter d'une identité nocturne. L'éclairage est l'un des moyens de l'affirmer. D'après R. NARBONI[270], le nouvel éclairage de la Tour Eiffel en 1985 a sans doute contribué à ce renouveau.

---

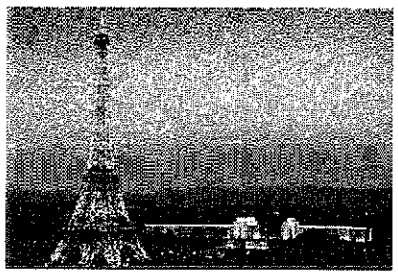
[268] ASHER F., 1997, « Demain, la ville de tous les temps », in OBADIA A. (dir.), *Entreprendre la ville*, Editions de l'Aube, p. 25.
[269] Ministère de la culture et de la communication, 1997, *Les pratiques culturelles des Français*, enquête, La Documentation française, 359 p.
[270] NARBONI R., 1995, op. cit.

Figure I.13 - Cartes postales de villes la nuit

Kansas City (Etats-unis)



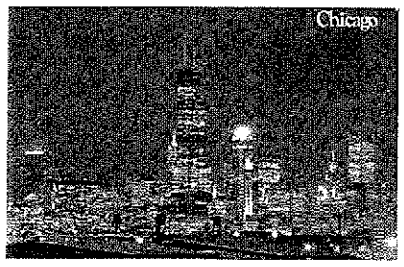
Paris (France)



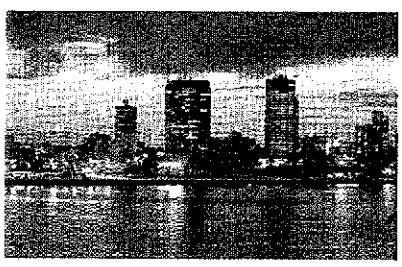
Londres (Grande-Bretagne)



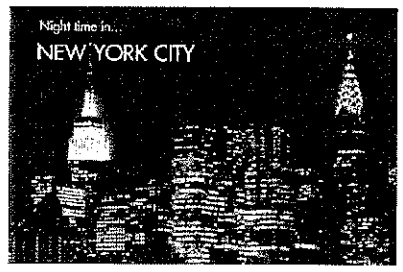
Chicago (Etats-Unis)



Abidjan (Côte d'ivoire)



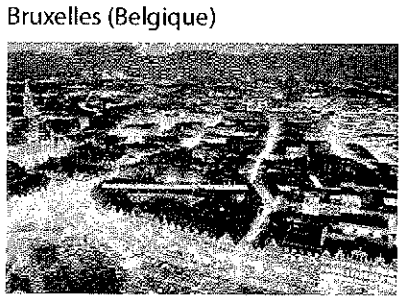
New-York (Etats-Unis)



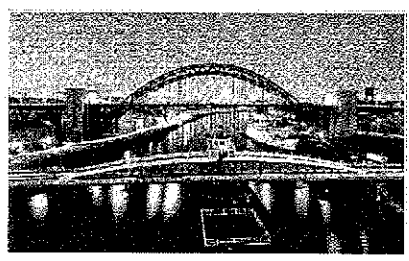
Francfort (Allemagne)



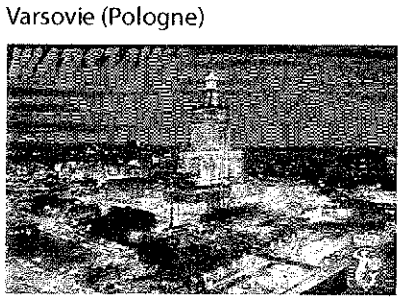
Bruxelles (Belgique)



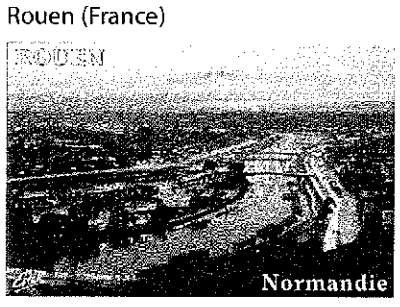
Newcastle (Grande-Bretagne)



Varsovie (Pologne)



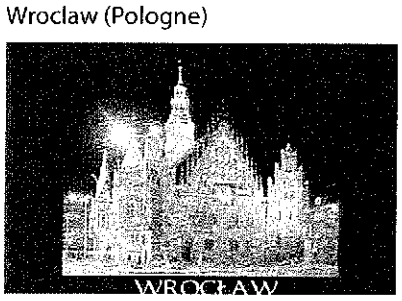
Rouen (France)



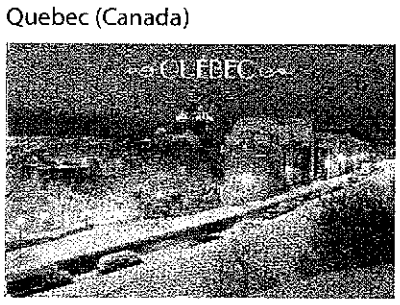
Washington (Etats-Unis)



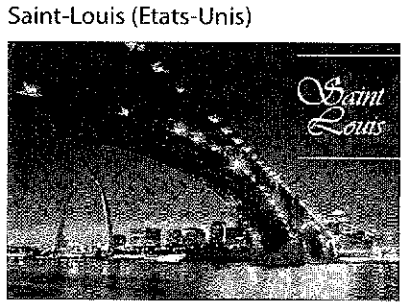
Wroclaw (Pologne)



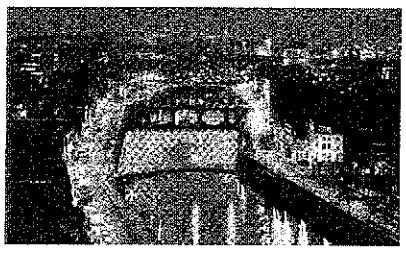
Quebec (Canada)



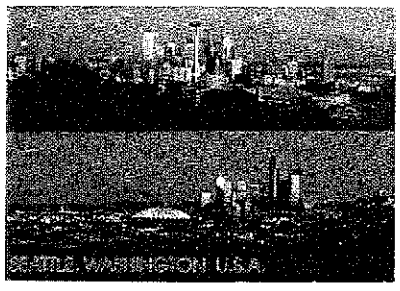
Saint-Louis (Etats-Unis)



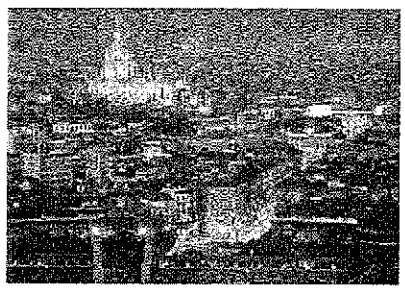
Dublin (Irlande)



Seattle (Etats-Unis)

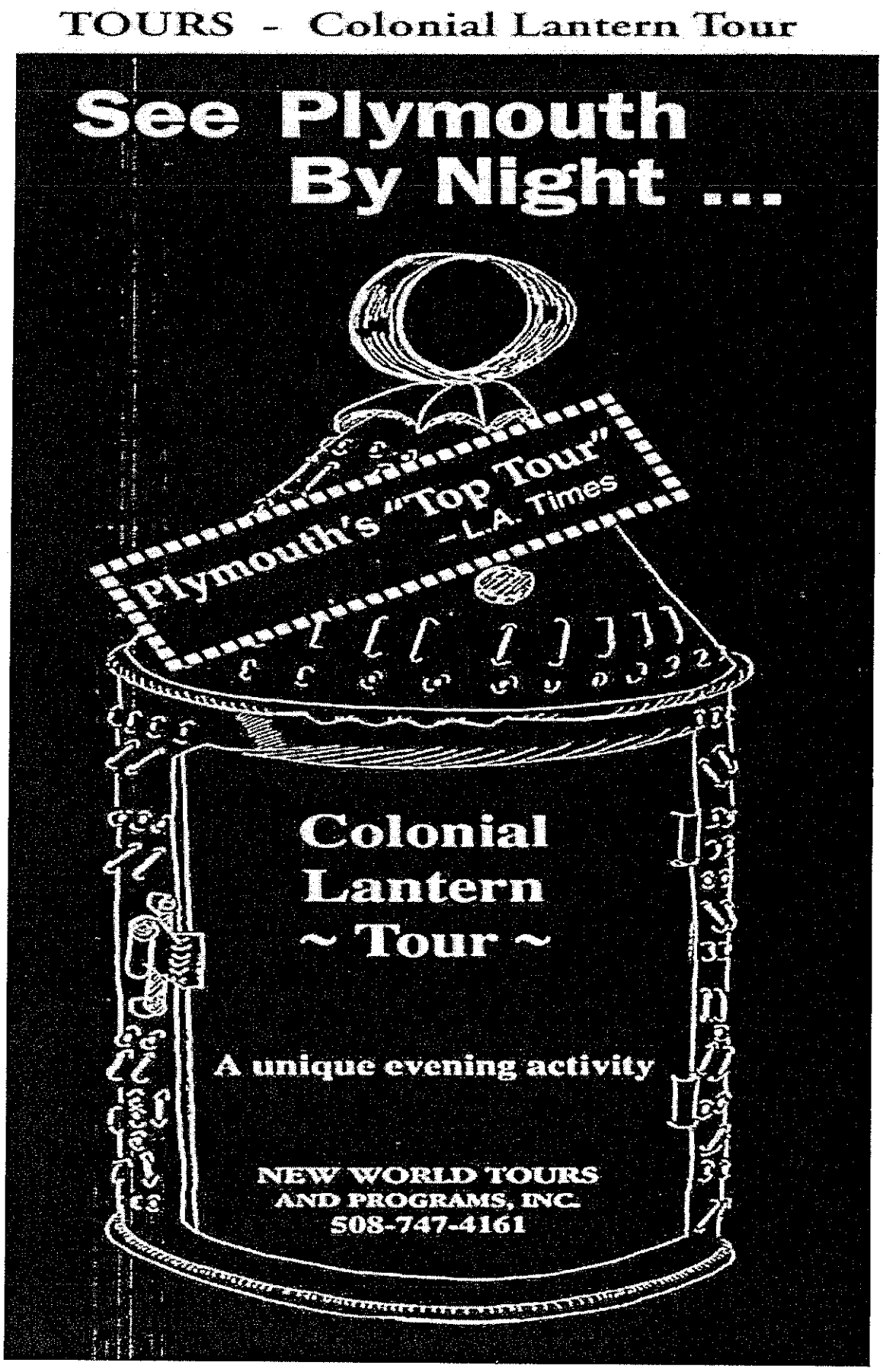


Milan (Italie)



Sources : collection personnelle, 1998

Figure I.14 - Plymouth by night



Sources : collection personnelle

Depuis, on a vu se multiplier les scénographies nocturnes pérennes. Réalisée en juin 1989, la mise en lumière de la coulée verte à Niort - un kilomètre de rivière en centre-ville, des cheminements, des monuments, des ponts, des passerelles - a été la première de ce type. A l'automne 1989, le premier concours d'illumination a été organisé par la Ville de Paris et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites pour la mise en lumière de Notre Dame de Paris. S'adressant explicitement à des éclairagistes et des plasticiens venus d'horizons différents, associés à un historien de l'art, cette consultation a permis la reconnaissance officielle d'un nouveau métier, celui de concepteur lumière.

De nombreuses villes, comme Lyon, ont développé des « plans lumières ». Aujourd'hui, la mise en lumière ne semble plus réservée aux grandes villes et aux monuments de prestige. Villages, bourgs et quartiers ont aussi intérêt à faire apparaître la nuit sous un nouveau jour. Elles l'utilisent pour se dégager de nouveaux horizons tout autant que pour se faire voir[271].

Dans sa volonté de conquête progressive de la nuit par la lumière, l'homme imagine parfois des projets qui dépassent l'entendement. Dans la nuit du 4 au 5 février 1999, une voile-miroir de 25 mètres de diamètre, accrochée au vaisseau spatial russe *Progress*, devait passer au-dessus d'une douzaine de villes du monde et y refléter les rayons du soleil, provoquant une lumière équivalente à celle de dix pleines lunes. Le projet avait suscité l'enthousiasme de milliers d'amateurs et de l'ensemble de la presse mondiale. Malheureusement, après deux tentatives échouées, les scientifiques russes ont dû renoncer à la déployer, jetant une ombre fâcheuse sur l'avenir du projet.

4.2.5.2. Multiplication des sons et lumières

Le premier « son et lumière » a été créé en 1953 au Château de Chambord. Depuis, les mises en lumière éphémères se sont développées elles aussi. Avec les concerts de J.-M. JARRE à Houston (Texas), en 1986, pour le vingt-cinquième anniversaire de la NASA et à Lyon pour célébrer la venue du pape, la lumière investit ainsi pour la première fois la ville de manière spectaculaire et à une échelle monumentale. Ces images étonnantes diffusées par les médias, ont suscité une prise de conscience chez de nombreux élus. D'après R. NARBONI[272], le seuil psychologique relatif à l'utilisation monumentale et au potentiel de mise en scène de

[271] DELAUNAY F., 1998, « Les petites communes se mettent en lumière », *La Gazette*, 7 décembre, p.38-39.

la lumière dans tous les espaces de la ville a été dépassé à cette occasion. Depuis, les mises en lumière événementielles se sont succédées à Paris et en Province, pour culminer avec la célébration du bicentenaire de la Révolution Française en 1989 et le passage au nouveau millénaire.

Le concept de « tourisme nocturne » a même fait son apparition[273] pour célébrer le nouvel intérêt des collectivités pour la nuit. Un rapport sur « Tourisme et lumière » a été commandé en 1997 au Conseil National du Tourisme par le Ministère du Tourisme qui avait « remarqué que la mise en valeur lumineuse des villes et sites, la nuit, était un élément essentiel de l'image de notre pays, de même finalité que leur mise en valeur par le décor floral[274] (...). Personne ne peut nier l'importance de la soirée et de la nuit en ce qui concerne la vie en général, mais particulièrement le tourisme ».

4.2.5.3. Développement des transports en soirée et la nuit

Partout dans le monde, la tendance générale est à une augmentation de la périodicité, de l'amplitude et de la fréquence des transports en soirée. Avec New York où le métro fonctionne en continu, Londres, Berlin mais aussi Katowice, Genève ou Francfort ont leur réseau de nuit. Quand on interroge les responsables new-yorkais sur ce service en continu, ils signalent qu'il serait trop coûteux d'arrêter le trafic, à l'inverse de ce qui est avancé à Paris pour justifier l'arrêt du métro.

Une demande forte, encore insuffisamment prise en compte en France au regard des pratiques des villes étrangères, conduit au développement d'une offre de soirée (en prolongeant le réseau de jour ou par un réseau spécifique de soirée), voire de nuit. En 1999[275], 22 réseaux de province disposaient d'un réseau de soirée (jusqu'à 23 heures ou minuit). Ces réseaux sont le plus souvent constitués de lignes spécifiques permettant la desserte de lieux d'activités précis (cinémas, multiplexes, centres commerciaux, cité universitaires), par autobus ou taxis. A Paris comme dans certaines villes de Province se développent petit à petit des navettes de nuit spéciales au parcours limité qui récupère les noctambules. Avec le succès

---

[272] NARBONI R., 1995, op. cit.
[273] EBRARD G., 1998, *Tourisme et lumière, Guide pratique de l'animation nocturne des villes, sites et monuments*, Conseil national du tourisme, La documentation française, 155 p.
[274] EBRARD G, 1998, op. cit. p.5
[275] Données de l'Union des Transports publics, 2000

de ces *Noctambus* qui circule tous les jours de 1h30 à 5h30, la RATP envisagerait l'ouverture de certaines rames du métro parisien la nuit.

Pour mieux répondre aux besoins des franciliens qui se déplacent la nuit, depuis ou vers la grande couronne pour leur travail ou leurs loisirs, la SNCF a mis en place des dessertes routières de nuit. A une autre échelle, la même entreprise développe également très fortement ses TGV de nuit.

4.2.5.4. Organisation d'événements nocturnes

Dans la nuit du 5 au 6 octobre 2002, Paris et Bruxelles ont organisé leurs premières *Nuits Blanches* invitant les citadins à se faire noctambules pour sortir à la découverte de « l'autre côté de la ville[276] ». Ces manifestations font écho aux *Nuits Blanches* de Saint-Petersbourg, aux *« Nuits Savoureuses »* de Belfort, à la *Nuit des Arts* d'Helsinki qui existe depuis une dizaine d'années, à la *Nuit des musées* de Munich, Berlin, Lausanne ou Anvers mais aussi à *La fête des Lumières* de Lyon ou Turin où les quartiers sont livrés à l'imagination des artistes. Partout de Versailles à Furdenheim, les sons et lumières donnent des couleurs à nos nuits alors que dans les campagnes, les *Randonnées nocturnes*, *Marchés de nuit* et autres *Nuits de la chouette* drainent un large public. Des salles de MJC ou de cinéma aux écrans cathodiques de nos nuits blanches, les nuits thématiques font recette —Nuit du cinéma fantastique, Nuit électronique, Nuit des arts martiaux, Nuit des publivores ou Nuit des étoiles— symboles d'un nouveau rapport à la nuit qui cristallise les besoins et les angoisses d'une société en pleine mutation. On veut tout, partout et à toute heure… du jour et de la nuit. Sécurité et liberté.

A Paris, les amateurs de roller organisent régulièrement chaque vendredi soir des randonnées nocturnes qui font même l'objet de communication dans la presse, rubrique « se déplacer[277] ».

4.2.5.5. Lancement de réflexions locales

Dans de nombreuses collectivités, la question de la vie nocturne commence à être abordée de façon spécifique. C'est notamment le cas à Lyon où la municipalité a organisé un

[276] GWIAZDZINSKI L, 2002, « Sous l'empire du nycthémère : aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002

cycle de tables rondes sur le thème des loisirs marchands et consacré un dossier thématique de *Millénaire 3*[278] *à ce thème*. Dans le Territoire de Belfort, la Maison du Temps et de la Mobilité vient de mener une analyse fine de l'offre urbaine de services et de transports et traite actuellement un questionnaire sur les pratiques et besoins des jeunes en matière de loisirs nocturnes. D'autres villes comme Poitiers ou Saint-Denis s'intéressent également à la question.

4.2.5.6. D'autres expériences en Europe

Parallèlement à l'émergence de cette thématique en France, de nombreux projets ont vu le jour dans différentes villes d'Europe :

En Espagne, différents projets sur la vie nocturne ont été lancés par les administrations locales et par l'Université. A Oviedo, les actions principales ont porté sur un programme de loisirs nocturnes gratuits pour les jeunes de 22h30 à 3 heures du matin : « Ouvert jusqu'à l'aube » ; « la vie est à toi » ; « l'heure des sorcières ». Parallèlement, des centres municipaux de services intégrés ont été ouverts de 8 heures à 22 heures.

En Angleterre, la ville de Manchester a engagé le réaménagement de son centre en cherchant à éviter la banalisation. Pour ce faire, elle a misé sur le développement des débits de boisson et facilité l'implantation de cafés et de restaurants (cinquante en dix-huit mois), en multipliant les licences. Un comité de suivi composé de magistrats a été mis en place pour accompagner cette opération avec un bon retour puisque la délinquance a baissé de quinze pour cent la première année. Dans ce pays, les policiers non armés circulent depuis longtemps 24h/24 et en 3X8.

Toujours en Angleterre[279], de nombreux musées ont décalés leurs horaires vers le soir comme une alternative à la ruée du samedi et à l'impossibilité pour beaucoup d'anglais de s'y rendre le matin en semaine. Depuis, plus de mille personnes visitent par exemple la *National Portrait Gallery* entre 18h00 et 21h00. Beaucoup y passent après le travail ou avant de sortir le soir. La population est plus jeune et mixte que pour les autres créneaux horaires. Le *Tate*

---

[277] « Les rollers font nocturne », *Le Parisien*, 1[er] octobre 1999, p. 12
[278] Grand Lyon prospective, 2000, « Danse et vie nocturne n°1 », *Millénaire 3,* dossiers thématiques, juin, 27 p.
[279] « The art of late night art », 2001, *The Guardian*, jeudi 2 août 2001

Modern est ouvert jusqu'à 22h00 le vendredi et le samedi, ce qui permet notamment aux personnes qui travaillent à Londres mais vivant à l'extérieur d'en profiter.

A Rome, la Municipalité a developpé le thème « Rome ville ouverte » et favorisé l'épanouissement de la vie nocturne et l'ouverture tardive des services et équipements culturels.

A Amsterdam aux Pays-Bas, dans le cadre d'un programme de réinsertion des jeunes délinquants passés en justice, ces derniers sont suivis entre huit et dix semaines par un éducateur disponible 24h/24.

En Finlande, pays d'Europe où la proportion de travail de nuit est la plus élevée, des crèches ont été mises en place 24h/24 afin de s'adapter à la flexibilité du temps de travail.

4.2.6. Des évolutions législatives

La nuit qui fut longtemps un espace protégé, doté de lois spécifiques, se banalise.

4.2.6.1. Autorisation des perquisitions de nuit

Les perquisitions de nuit en matière de terrorisme sont autorisées depuis le 31 mars 1997[280]. Il est inséré après l'article 706-24 du code de procédure pénale, un article 706-24-1 ainsi rédigé[281] :

« Art. 706-24-1. - En cas d'urgence, si les nécessités de l'instruction l'exigent, les visites, perquisitions et saisies peuvent être effectuées en dehors des heures prévues par l'article 59, pour la recherche et la constatation des actes de terrorisme prévus par l'article 706-16 et punis d'au moins dix ans d'emprisonnement :lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un délit flagrant ; lorsqu'il existe un risque immédiat de disparition des preuves ou des indices matériels ; lorsqu'il existe des présomptions qu'une ou plusieurs

[280] LOI n°96-1235 du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme, Journal officiel de la République française, 1er janvier 1997, p. 9-11
[281] LOI n°96-1235 du 30 décembre 1996 op.cit. pp. 9-11.

personnes se trouvant dans les locaux où la perquisition doit avoir lieu se préparent à commettre de nouveau actes de terrorisme ».

4.2.6.2. Autorisation du travail de nuit des femmes

Jusqu'en 1992, le travail de nuit des femmes était interdit en France. Depuis novembre 2000 et l'adoption d'une nouvelle loi qui met la France en conformité avec la directive européenne sur l'égalité professionnelle, les femmes peuvent travailler de nuit, mais leur repos doit ensuite être équivalent à 11 heures consécutives au minimum. Depuis novembre 2000, le travail de nuit des femmes est légal. Auparavant et grâce à des dérogations, leur nombre était déjà passé de 460 000 en 1991 à 580 000 en 1998.

4.2.6.3. Autorisation de la chasse de nuit

De façon plus anecdotique, la nuit ne devrait bientôt plus être un moment de répit pour la faune. D'après le projet de loi sur la chasse adopté au Conseil des Ministres du 16 février 2000, la chasse de nuit, interdite dans les textes depuis le XVIIe siècle mais tolérée dans 22 départements serait pour la première fois autorisée officiellement (à titre temporaire) dans tout ou partie de ces départements. « (...) est suspendue, pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la présente loi, l'application des dispositions « interdisant la chasse de nuit » pour la chasse d'espèces de gibier d'eau, dans les départements où cette pratique est traditionnelle et à partir d'installations spécialisées existant au 1er janvier 2000. Dans de nombreux étangs privés, la pêche de nuit rencontre un large succès.

Conséquence ou cause de ces évolutions, même les rythmes biologiques semblent bouleversés.

4.2.7. Evolution des rythmes biologiques

Notre société redéfinit totalement le rapport de l'homme au temps et à l'espace. Le sens du temps autrefois dicté par la nature, est à présent déterminé par les comportements sociaux de la société de consommation. Ces évolutions ont des conséquences sur nos rythmes biologiques.

4.2.7.1. Diminution du temps de sommeil

D'après A. MUZET[282], notre société consumériste tend à diminuer le plus possible ce qui est considéré comme une perte de temps et d'argent. C'est le cas du sommeil qui est davantage ressenti comme une perte de temps qu'une nécessité. Des études récentes montrent que le temps de sommeil représente 7h30 en moyenne contre 9 heures au début du siècle soit 31 % du temps de vie[283]. Selon la dernière enquête de l'INSEE sur l'Emploi du temps des français, ce temps de sommeil[284] a encore diminué de dix minutes entre 1985 et 1999.

Le temps de vie éveillé sur 74 ans équivaut donc à 51 années soit 69 % d'une vie. Les explications tiennent à la fois à la moindre fatigue physique qui nécessite une récupération plus courte, à la généralisation de la lumière, qui a prolongé la durée de veille nocturne, à l'usage d'excitants qui s'est généralisé (café, alcool, tabac...) et au développement d'une offre d'activités nocturnes. Des différences subsistent entre les personnes en fonction du lieu de résidence puisque les ruraux dorment davantage que les citadins.

4.2.7.2. Décalage de l'heure d'endormissement

Même les rythmes biologiques semblent bouleversés. Les gens vivent et se couchent plus tard. Depuis la guerre, le cycle de sommeil du citadin a subi un décalage d'environ deux heures. Aujourd'hui, les français s'endorment en moyenne à 23 heures au lieu de 21 heures cinquante ans plus tôt. Le sommeil n'est plus considéré aujourd'hui comme une étape obligatoire correspondant à l'alternance jour-nuit. On le tient le plus souvent comme une perte de temps, et on estime pouvoir le prendre à n'importe quel moment. La vie moderne est en train de bouleverser les rythmes urbains naturels. Quand nos ancêtres s'éclairaient à la lampe de suif, l'homme ne remettait pas en cause le fait qu'il était un animal diurne. Aujourd'hui, l'éclairage électrique tend à supprimer toute distinction entre le jour et la nuit. Nous perdons peu à peu le sens de l'alternance lumière obscurité.

L'instauration de l'heure d'hiver a augmenté de manière significative le temps nocturne passé à l'extérieur. En été, les journées plus longues nous incitent à flâner dans la ville. Avouons que 2 heures de clarté supplémentaire, c'est quand même très agréable. En

[282] MUZET A., 1999, *Le bruit*, Flammarion.
[283] MERMET G., 1999, *Francoscopie*, Larousse, p. 117.
[284] *Enquête emploi du temps des Français*, 1999, INSEE

hiver, les enfants partent et reviennent de l'école alors qu'il fait nuit ; de même pour les adultes qui se rendent à leur travail le matin et en reviennent le soir. La ville, ses bâtiments, ses transports et ses espaces publics sont de plus en plus vécus la nuit.

4.2.7.3. Démarrage plus tardif des soirées

Aujourd'hui on considère qu'une soirée est « festive » si elle démarre vers minuit alors que ce fut longtemps considéré comme le seuil à ne pas dépasser. La permission de minuit a vécu. Le pic d'affluence des discothèques se situe vers 2 heures du matin et il est de bon ton de ne pas se présenter à la porte avant minuit, malgré les incitations financières.

Les clients sont de plus en plus endurants, d'après Monsieur BOUGEARD, de l'Association des Métiers de Nuit. Le nomadisme nocturne se développe et il n'est pas rare de les voir quitter un établissement à 4 heures pour aller dans un autre, jusqu'à midi. Ces stakhanovistes de la piste de danse ne sont pas les plus riches. « La fréquentation des discothèques est à son maximum dans les régions les plus touchées par le chômage ». Une façon de fuir les soucis. La sortie en boîte est aujourd'hui encadrée par deux rituels. Le phénomène des *afters* qui a tout à la fois accompagné cette tendance et contribué à prolonger la nuit le jour, et celui du *before*. Comme leur nom l'indique, ils constituent l'avant et l'après discothèque. Le *before* propose une mise en condition musicale dans les bars.

Depuis 2002, les boîtes de nuit de Lille peuvent fermer à 8 heures au lieu de 5 heures pour affronter la concurrence belge. A New York, certaines soirées ont lieu en journée comme pour se démarquer. La boucle est bouclée. A Ibiza, paradis européen de la nuit et de la danse, rares sont les *night clubbers* qui voient le soleil et la plage. La nuit est continue et se perpétue de *before* en *after* et d'*after* en *before*. A l'écoute des nouvelles tendances, le *Club Méditerranée* vient d'ouvrir un nouveau concept de club de vacances en bord de plage dont le slogan est « si tu dors, t'es mort ». Tout un programme : danse mais aussi tournois de volley, natation et plongée toute la nuit.

4.2.7.4. Des substances pour aller plus loin

Cette conquête de la nuit est rendue possible par la consommation d'excitants comme le café, les cigarettes ou les vitamines. *Arcalion*, *Sargenor*, *Cogitum*, *Guronsan*, chaque

année, les français dépenseraient plus de 229,6 millions de francs ; soit 10 millions de boîtes au total, pour s'acheter toutes sortes de préparations censées leur assurer une forme étincelante. Prés d'un étudiant sur cinq en consomme au moment des examens selon une enquête réalisé en 1997 par l'Observatoire de la Vie Etudiante. Les plus consommés, ceux qui contiennent de la caféine ou de la vitamine C, peuvent d'ailleurs avoir un certain effet « coup de fouet » ce qui ne signifie pas sans effet sur les rythmes du sommeil.

Grâce à l'utilisation de boissons énergétiques, d'excitants et de drogues, les soirées *raves* se poursuivent jusqu'à 10 heures le matin. Les *Energy drinks*, cocktails vitaminés censées permettre de faire le tour du cadran, jouent également un rôle. La résistance des organismes est amplifiée par la consommation de drogues et tout particulièrement d'ecstasy. Par son mélange d'amphétamines et d'hallucinogènes, elle accroît le sentiment de hâte, coupe la faim et efface la fatigue, permettant de danser des heures durant jusqu'à l'aube et au-delà.

Les outils de manipulation des rythmes naturels se perfectionnent de jour en jour. On a découvert[285] qu'il était possible de piéger le cerveau en absorbant de la *mélatonine*. Les chronobiologistes ont établi un lien entre la *mélatonine,* hormone de la nuit et la plus ou moins bonne tolérance aux contraintes du travail posté et du *jet-lag*. Il existe dans la partie antéro-médiane de l'hypothalamus une horloge circadienne principale, appelée noyau suprachiasmatique. Cet agrégat de cellules neuronales manifeste naturellement une activité métabolique et électrophysiologique rythmée sur une période de 24h30 à 25h30 environ. Dans ces conditions normales, différents signaux extérieurs, tels que la lumière ou les contraintes de la vie sociale, permettent la resynchronisation de cette horloge biologique à l'échelle de 24 heures. Dans des conditions particulières (travail posté, *jet-lag*, changement d'horaire…), ces informations, qualifiées de marqueurs du temps, peuvent aboutir à une modification de phase des cycles endocriniens. Si on en prend vers 18 ou 19 heures durant une vingtaine de jours avant un voyage au japon, par exemple, on s'adaptera progressivement au décalage horaire. Il est également possible de traiter de façon analogue les troubles affectifs saisonniers, ces perturbations de l'humeur qui se produisent en automne ou en hiver, quand les nuits rallongent et que la photopériode se réduit. Mais de nombreux spécialistes préfèrent utiliser la photothérapie qui consiste à exposer le patient à une source de lumière généralement supérieure à 2 500 lux.

[285] LAMBERT P., 1996, « L'énigme du sommeil », *ATHENA, Mensuel du développement technologique* n°119, p. 347

4.2.8. Un intérêt nouveau des médias

Symbole de ce regain d'intérêt, depuis peu, la nuit urbaine intéresse les médias. Les magazines commencent à l'explorer. En 1997, *Le Nouvel Observateur*[286] ouvre le bal avec sa couverture sur « La France du samedi soir » En 1998, *L'Express* consacrait un numéro spécial à Paris avec six pages sur la nuit[287]. En Avril 1999, le magazine *Perso* titrait sur Paris la nuit, tous les bons plans pour sortir[288] et consacrait 24 pages aux nuits de Paris et d'ailleurs alors que *Le Monde télévision*[289] de mai s'intéressait aux « confesseurs de la nuit ».

Depuis cette date, les numéros spéciaux succèdent aux numéros spéciaux. En avril 2001, *Taxi time*[290], consacrait plusieurs pages aux « bars fashion de Paris by night ». Au même moment, *Nova*[291], habitué des nuits a mis le feu à la nuitavec un numéro spécial sur Paris la nuit « je me couche quand je veux » et un supplément gratuit de 46 pages « C'est quoi ta nuit ? ». En juin 2001, *Le Nouvel Observateur* a consacré un numéro spécial de soixante pages à « La France de la nuit »[292]. En juillet, *France Aéro*[293] a publié une enquête qui faisait une large place à la nuit : « 24 heures dans la vie d'un aéroport ». En Août, *L'Express* lui a emboîté le pas avec dix pages sur les nouvelles lois de la fête[294] après un premier numéro de trente pages en janvier sur « La France qui ne dort jamais[295] » et avant un numéro spécial de *Nuits design* en septembre 2001[296]. Le magazine étudiant *Phosphore*[297] d'août à présenté une longue enquête intitulée « la nuit est à nous ». En juillet 2002, le magazine *Ciel et espace*[298] a réalisé un numéro spécial sur la qualité de la nuit et offre à ses lecteurs la carte des meilleurs endroits de France d'où regarder le ciel.

En décembre 2001, le jeune magazine *De l'air* a publié un premier reportage sur la nuit « Que faisiez-vous dans la nuit du 6 octobre, à Marseille, Paris, Rennes, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Lyon et Villiers-le-Bel ? » avant de consacrer un numéro complet à la

---

[286] *Le Nouvel Observateur*, n°1702 du 19 au 25 juin 1997
[287] *L'express*, n°2452 du 2 au 8 juillet 1998, « Paris noctambule », p. 49-55
[288] Perso, avril 1999, 114 p.
[289] *Le Monde télévision*, « Les confesseurs de la nuit », 10 au 16 mai 1999
[290] *Taxi time*, avril-mai 2001, 34 p.
[291] « C'est quoi ta nuit ? », *Nova* Supplément, avril 2001, 46 p.
[292] « La France de la nuit », *Le Nouvel Observateur*, n°1911, du 21 au 27 juin 2001, 147 p.
[293] TAILLARD F., « 24 heures dans la vie d'un aéroport », *France Aéro*, n°36, juillet 2001, pp. 20-26
[294] *L'Express*, n°2613 du 2 au 6 août 2001
[295] « La France qui ne dort jamais », 2001, *L'Express*, 4 janvier 2001, p. 100-106
[296] « Nuits design », 2001, *L'Express*, n°2619 du 13 au 19 septembre 2001, 66 p.
[297] *Phosphore*, Août 2001, pp. 39-43
[298] « Où observer ? », *Ciel et espace* n°386, spécial Nuit, 89 p.

question en octobre-novembre 2002 : *Voyages au bout de la nuit*[299] avec des reportages sur les nuits du monde (Reykjavik, Belgrade, Pékin, Kaboul, Paris, Kaboul). Même *Techni.Cités*, le magazine des ingénieurs et des techniciens territoriaux, sort en avril 2002 un numéro spécial sur « La ville la nuit[300] ».

Alors que *Paris nuit*[301] en est déjà à son 114e numéro, depuis 1999, la nuit a maintenant sa presse spécialisée gratuite. Un journal d'informations sur la nuit est diffusé gratuitement dans de nombreux bars, clubs et restaurants de Paris et de province. Ce « journal national d'informations sur la nuit réservé à des bars, clubs et restaurants sélectionnés, intitulé *Infra rouge*[302], nous promet « *toute la lumière sur la nuit* ». Diffusé à 63 000 exemplaires dans 9 grandes villes. Son concepteur H. PROUTEAU travaille déjà sur une petite sœur baptisée *Ultra-Violet*, qu'il destine aux étudiants

La plupart des radios ont emboîté le pas à *France Inter* et à M. BERANGER avec des émissions nocturnes. Même engouement à la télévision, où les reportages sur la nuit et la fête ou la sécurité la nuit, se sont multipliés depuis 1998. Pendant l'été 2001, la chaîne privée *TF1* a même tenté une émission régulière tous les mardi soirs d'été *L'enfer de la nuit*. Depuis 1994, époque où T. ARDISSON a mis en orbite l'émission *Paris dernière* sur la chaîne câblée *Paris Première*, l'émission est devenue culte. En 1998, le journaliste F. TADDEI a repris le flambeau pour un 52 minutes où tout le Paris nocturne est passé. *Paris dernière* est devenue l'émission qui permet de sortir sans quitter son canapé. Depuis un an, le dernier mardi de chaque mois sur *ARTE* juste avant les moutons, une nouvelle émission s'est imposée dans la grille, *Die Nacht* (La Nuit). Pour P. OUAZAN qui produit l'émission, c'est avant tout un moment, une parenthèse d'images où tout peut se passer car la nuit les images prennent une autre dimension, les sens ont décroché de leur valeur diurne ».

Signe qui ne trompe pas : alors que les guides officiels de nos nuits blanches se bousculent dans les kiosques, un nouveau *Guide du routard* paru en 2002 sur *Paris la Nuit*[303] annonce : « Les nuits parisiennes se sont remises du rose aux joues et du rouge aux lèvres ». Même la mode s'y met avec le supplément gratuit Mode Hiver 2002-2003 au *Libération* n°6654 consacré à la nuit, ce moment où on se fringue, on se maquille pour séduire.

[299] « Spécial nuit », *De l'air* n°13, octobre-novembre 2002, , 54 p.
[300] « La ville la nuit », *Techni.Cités* n°28, 23 avril 2002, pp. 20-30
[301] *Paris nuit* n°113, septembre 2001, 66 p.
[302] *Infra rouge* n°19, février 2001, 23 p.
[303] Paris la nuit, 2002, *Le guide du routard*, Hachette, 459 p.

Avec l'organisation de *Nuit Blanche* à Paris et Bruxelles le 5 octobre 2002, les articles se multiplient qui présentent ou commentent la nuit mais aussi l'arme blanche suite à l'agression dont a été victime le Maire de la capitale, B. DELANOE. Nombreux sont les journaux à proposer le programme complet de *Nuit Blanche* parmi lesquels *Libération*[304], *Nova magazine*[305] ou *Télérama*[306].

Dans un autre genre destiné aux enfants, les guides sur la nuit se multiplient qui souhaitent peut-être préparer nos marmots à leurs futures nuits blanches. Le plus intéressant est sans doute celui consacré à Paris la nuit *J'observe Paris la nuit*[307] qui permet de découvrir la capitale de la France et ses plus beaux monuments.

4.2.9. De nouvelles investigations

Parallèlement, le monde de la recherche en sciences sociales et quelques organismes de transport ou d'aménagement commencent timidement à s'intéresser à la nuit. Les premiers colloques et séminaires sur la question montrent un intérêt nouveau pour la nuit, la lumière voire la nuit urbaine.

4.2.9.1. Quelques publications récentes

Le n°248 de la *Revue des sciences sociales*[308] de décembre 1997 est consacré à ce thème dans la littérature tout comme le numéro 4 de la revue *Sociétés et représentations*[309] de la même année. En 2000, *Les cahiers de médiologie*[310] ont consacré un numéro spécial à la lumière : « Lux, des Lumières aux lumières ». On cherchait à défaire les liens qui nouent les politiques de l'éclairage aux formes de l'éclairement, les lumières de l'œil et celles de l'esprit avec l'aide de spécialistes du livre, de l'image, de l'urbanisme, du spectacle et de la mode. En septembre 1999, *Regards anthropologiques sur les bars de nuit*[311] , ouvrage dirigé par D. DESJEUX, M. JARVIN et S. TAPONIER est sorti aux éditions l'Harmattan. En septembre

[304] « Le programme complet de la nuit blanche », *Libération*, samedi et dimanche 6 octobre 2002
[305] « Le guide des nuits blanches de Paris », *Nova magazine*, octobre 2002
[306] « Nuit blanche », *Télérama* n°127, du 2 au 8 octobre 2002, 38 p.
[307] DELAFOSSE C. *J'observe Paris la nuit*, Gallimard, mes premières découvertes, 26 p.
[308] « La nuit », *Revue des sciences sociales n°248*, octobre décembre 1997, 274 p.
[309] « La nuit », *Sociétés et représentations*, mai 1997, CREDHESS, 413 p.
[310] « Des lumières aux lumières », 2000, *Les cahiers de médiologie* n°10, Lux, deuxième semestre 2000, Gallimard, 319 p.
[311] DESJEUX D, JARVIN M, TAPONIER S., 1999, *Regards anthropologique sur les bars de nuit, espaces de sociabilité*, L'Harmattan, 209 p.

2000, *Les annales de la recherche urbaine* ont proposé un numéro spécial « Nuits et lumières[312] » mêlant approches historiques, sociologiques et philosophiques et croisant par instant la ville et la nuit. Dans la foulée d'une rentrée 2001 centrée sur le temps des villes, des revues comme *Territoires*[313] et *Diagonale*[314] ont ouvert leurs pages aux approches de la nuit urbaine.

4.2.9.2. Des rapports qui évoquent la question temporelle

En 2001, la question de la nuit est abordée par le Député-maire de Rennes, E. HERVE dans son rapport sur « Le temps des villes[315] » où il reprend notre proposition pour mieux concilier la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse[316] et s'oppose à la ville 24h/24.

La nuit urbaine est à nouveau évoquée dans un rapport du Conseil National des Transports présidé par J.-P. BAILLY, *Nouveau rythmes urbains : quels transports ?*[317] auquel nous avons participé et qui s'appuie largement sur l'expérimentation du Territoire de Belfort. En 2002, cette question et celle de la ville 24h/24 est également abordées dans un rapport du Conseil Economique et Social présenté par le même J.-P. BAILLY, *Le temps des villes, pour une concordance des temps dans la cité*[318]. Il reprend les thématiques sur les risques de conflits entre « la ville qui dort », « la ville qui travaille » et « la ville qui s'amuse » notamment la nuit, et s'inquiète de l'étalement temporel.

On peut encore citer deux ouvrages consacrés à Paris quiaccordent une place à la nuit : c'est le cas de *Paris, histoire d'une ville*[319], atlas sous la direction de J.-R. PITTE qui consacre deux pages et une carte à Paris la nuit, fait assez rare pour être souligné. Dans un ouvrage plus récent *Paris mosaïque*, les sociologues M. PINCON et M. PINCON-CHARLOT[320] ont consacré plusieurs pages à la nuit parisienne.

[312] « Nuits et lumières », *Les annales de la recherche urbaine* n° 87, septembre 2000, 143 p.
[313] GWIAZDZINSKI L., 2001, « Utopie pour une ville ouverte 24h/24 », *Territoires* n°420, septembre 2001, pp. 41-43
[314] GWIAZDZINSKI L., 2001, « Eclairer la nuit urbaine territoire d'enjeux », *Diagonal* n°150, juillet-août 2001, pp. 35-38
[315] *Le temps des villes*, Rapport de Edmond HERVE, Député-Maire de Rennes remis à Nicole PERY, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et à Claude BARTOLONE, Ministre délégué à la ville, le 19 juin 2001, République française, 68 p.
[316] Nous avons été auditionné par Edmond HERVE en 2001
[317] BAILLY J.P., HEURGON E., 2001, *Nouveau rythmes urbains : quels transports ?* op.cit.
[318] *Le temps des villes, pour une concordance des temps dans la cité*, rapport présenté par M. Jean-Paul BAILLY, Avis et rapports du Conseil Economique et Social, Les Editions des journaux officiels, 87 p.
[319] PITTE J. R., 1993, « Paris, histoire d'une ville », *Paris, la nuit*, Les Atlas Hachette, pp. 174-175

4.2.9.3. Des colloques et séminaires

Signe des temps, l'année 2002 ou apparaître les premiers colloques consacrés à la nuit urbaine auxquels nous avons été invité à présenter nos premières réflexions. Le premier, *Penser la ville par la lumière*, Atelier Projet urbain n°26 organisé par le Ministère de l'Equipement a eu lieu le 26 mars 2002 à la Grande Arche de la Défense. Le second *La ville la nuit,* organisé par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en partenariat avec l'Université de Technologie de Compiègne et le CNFPT s'est déroulé le 25 avril 2002 à Champs-sur-Marne. Le 17 mai 2002 à Thessalonique, un colloque international organisé par le Ministère de la culture grec a été entièrement consacré à « La ville la nuit ».

En septembre 2001, *l'Institut de la Ville en Mouvement*[321], réuni à Berlin pour son Conseil d'administration, a travaillé sur le thème et décidé d'organiser un colloque sur le transport de nuit en 2002. En septembre, lors des premières Universités européennes du temps des villes à Cerisy, nous avons organisé un atelier spécifique sur la nuit et nous préparons un atelier du groupe de prospective *Temps et Territoire* de la DATAR à Strasbourg sur la nuit en janvier et un forum européen en janvier 2004 à Rome.

4.2.9.4. Des études en cours

En 2001, dans le cadre d'une étude co-fiancée par la DRE Ile-de-France, la RATP et la SNCF, P. BUHAGIAR et C. ESPINASSE, psychosociologues, ont mené une recherche « Extérieur nuit » sur des jeunes sortants nocturnes, de 19 à 29 ans, pour raisons professionnelles ou de loisirs, habitant la périphérie sud de Paris[322]. Il s'agissait de mieux comprendre les représentations de la nuit chez les jeunes, d'appréhender les motivations et les conditions de succès des sorties nocturnes, étudier les pratiques de mobilité et les attentes en matière de transports publics et de services urbains. L'étude s'est poursuivie en 2002 sur les pratiques de mobilité liées à *Noctambus*. Les résultats devraient alimenter la réflexion sur l'évolution de ce service et, de manière plus générale, sur la nature et les modalités d'accessibilité du service public la nuit.

---

[320] PINCON M, PINCON-CHARLOT M, 2001, *Paris mosaïques*, Calmann-lévy, 345 p.

[321] Association loi 1901 présidée par Jean-Martin FLOZ et dont le Secrétaire général est Xavier FELS, directeur des relations extérieures de PSA, Peugeot Citroën. L'IVM, « carrefour où se rencontrent ceux qui pensent la vile, ceux qui la font et ceux qui la vivent » souhaite accompagner les mutations des mobilités urbaines en Europe et dans le monde et contribuer, dans des démarches partenariales et multidisciplinaires au développement d'une culture de la mobilité qui allie le savoir et le plaisir du mouvement dans la ville.

Toutes ces pressions qui s'exercent sur la nuit urbaine sont également source de conflits réels ou potentiels.

4.3. DES CONFLITS QUI APPARAISSENT

La ville, comme l'être humain, semble tiraillée entre les exigences de la vie moderne et les rythmes anciens. Entre la ville circadienne et la ville en continu temporel, la cohabitation est parfois difficile. Les conflits qui se développent dans la ville sont souvent des conflits liés au temps et intéressent souvent la dimension nocturne.

Le sommeil ne dépend pas uniquement d'une certaine durée passée à dormir. Il dépend aussi de l'alternance du jour et de la nuit : l'homme est un animal diurne et c'est la nuit qu'il dort. La vie moderne bouleverse ces rythmes et les conflits apparaissent qui sont autant de révélateurs des mutations de notre société et des changements profonds qui affectent les rapports de l'homme à l'espace et au temps. La société redéfinit en profondeur ses nycthémères [n.m. gr. *nux*, *nuktos*, nuit, et *hêmera*, jour - unité physiologique de temps comprenant pour l'homme et la plupart des animaux, une période de veille et une période de sommeil] et la ville s'en ressent.

Résultat de l'interférence entre forces opposées, qu'il s'agisse de divergences de besoins, d'intérêts et de valeurs, le « conflit » qui exprime un désaccord entre deux ou plusieurs parties, personnes ou groupes est tout autant constitutif et créateur du sujet, de son identité, occasion de son développement, qu'expression de désordres individuels ou sociaux[323]. Dans la langue chinoise, il est à la fois « danger » et « opportunité », destructeur ou constructif[324]. C'est le sens que nous retiendrons ici en cherchant à identifier les problèmes qui peuvent être à l'origine des violences sans pour autant[325] supprimer les divergences, les oppositions, les conflits, mais tenter de les résoudre ou de les faire évoluer sans recours à la violence.

---

[322] BUHAGIAR P. et ESPINASSE C., 2001, *Extérieur nuit, Vécus et représentations de la nuit des 19-29 ans,* Fonds d'Intervention pour les études et recherches, Union des transports publics, 84 p.

[323] ARDAINO J., 1990, « Le conflit : évolution de sa représentation et de son statut, approche multiréférentielle », in TOUATI A. (sous la direction de), *Conflits, origines, évolutions, dépassements*, co-édition Hommes et Perspectives et Le journal des psychologues.

[324] FINE N., MACBETH F., 1992, *Playing with fire*, Youth Work Press.

[325] JACQUARD A., 1990, *Les violences Agressivité et violences : fait de nature ou fait de société* ? symposium « Education à la paix », Bruno Leprince Editeur.

4.3.1. Décalages horaires

Les découvertes récentes de la chronobiologie montrent que nous vivons de plus en plus à contre-temps par rapport aux besoins de nos corps. Le décalage est de plus en plus important entre temps biologique et temps social. Un exemple : notre corps a davantage besoin de repos en hiver mais c'est pourtant en été que partent les vacanciers. C'est la même chose chaque soir, lorsque nous nous décalons du temps biologique en allumant la lumière.

4.3.1.1. Dégâts du travail de nuit

C'est d'abord l'Homme qui semble pâtir de cette conquête de la nuit. Le rythme circadien de l'organisme ne s'adapte pas toujours au temps continu de l'industrie. « L'homme a inventé des machines qui fonctionnent dans un temps différent par rapport à notre temps biologique (...). Dans l'industrie par exemple, il y a beaucoup de procédures continues qui obligent à mettre en place le travail en équipes de nuit et ont pour effet de désorganiser la vie privée des ouvriers[326] ». Les horaires décalés ont des conséquences physiologiques importantes sur les salariés. Surtout sur ceux qui travaillent alternativement de jour et de nuit, comme c'est le cas dans les équipes roulantes. D'après J. RIGAUDIAT, un des spécialistes français des conditions de travail « L'alternance des horaires sur un cycle de trois semaines perturbe fortement les biorythmes ». Sans parler de ce que les médecins appellent « les effets distance », c'est-à-dire les conséquences à long terme. Des études épidémiologiques rapportées dans la revue *Travail et santé* montrent que la santé des ex-travailleurs de nuit est souvent plus fragile. Les individus qui travaillent la nuit ne sont pas simplement déphasés par rapport à ceux qui travaillent le jour, mais dorment très mal, provoquant lors du travail nocturne des situations d'hypovigilance.

4.3.1.2. Troubles liés à l'heure d'hiver

L'heure d'été, en usage dans les différents pays européens et aussi aux Etats-Unis, a créé un temps déréalisé. Pour des raisons économiques, un décalage de deux heures sépare désormais l'heure officielle et l'heure solaire réelle, entre mars et octobre. Cette rationalisation rigide est souvent critiquée. L'heure d'hiver serait à l'origine de troubles biologiques et neuropsychiques chez les jeunes enfants, les travailleurs en plein air et les personnes de santé

[326] CHAPMAN G. P., 1977, p. 41, op. cit.

fragile. Tous les ans, la polémique rebondit : pour ou contre l'heure d'été ? Et chacun d'y aller de ses arguments. Les « pour » prétendent que la majorité des français y est favorable, que l'on fait des économies d'énergie, que l'on y gagne en ensoleillement (ce qui dans nos contrées semble réellement primordial), etc. Les « contre » renchérissent en sens contraire évidemment. Et cela fait environ 20 ans que cela dure. Il existe même des associations qui ont fait de cette question leur cheval de bataille comme « l'association de lutte contre l'heure d'été ».

La mise en place dans certaines villes de couvre-feu pour adolescents permet de relancer la polémique. Les jeunes sortiraient plus tard à cause de l'avancement de l'heure légale : en France, l'été, 23 heures légales signifient réellement 9 heures après-midi vrai. Une partie de la population n'arrive plus à s'endormir en été à la même heure légale qu'en hiver à cause de ce retard artificiel d'arrivée de l'obscurité. La difficulté est encore plus forte en France où notre heure légale se trouve déjà avancée en période « hiver » (une heure d'avance par rapport à l'heure du fuseau géographique) et subit un deuxième avancement supplémentaire en période « été ». Conclusion : ceux qui veulent profiter de la nuit et de ses charmes doivent attendre 23 heures au solstice d'été. La magie de la nuit devient interdite à tous ceux qui doivent se coucher tôt pour aller le lendemain étudier ou travailler. Si les jeunes sont dehors plus tard qu'autrefois, c'est que, comme leurs parents, ils aiment la nuit mais du fait du décalage, l'attendent un peu plus tard. Ils restent dehors au moment où les activités diurnes ont cessé et occupent seul l'espace public. C'est peut-être là que réside un des problèmes. Mieux que le couvre-feu, pourquoi ne pas interdire l'heure d'été et recaler la jeunesse sur des rythmes naturels en lui permettant de profiter d'une nuit moins tardive.

4.3.1.3. Décalages horaires

Avec la multiplication des voyages transcontinentaux, un nombre de plus en plus important de personnes, les fameux nouveaux *nomades* de J. ATTALI[327], jonglent avec les fuseaux horaires, les jours et les nuits et peuvent être victimes du fameux décalage horaire. Ce malaise tient à la désynchronisation des différentes horloges biologiques qui ne mettront pas toutes le même temps à s'adapter à l'heure locale. Pour un décalage de 12 heures, le rythme veille-sommeil se resynchronise en trois ou quatre jours, alors que le rythme thermique doit

[327] ATTALI J. 1990, *Ligne d'horizon*, Fayard, 121 p.

attendre de dix à douze jours. Ce désordre intérieur explique que le voyageur se sente fatigué alors même qu'il a recommencé à dormir.

L'augmentation de l'offre urbaine de nuit agit dans le même sens. Lorsque la télévision programme des dessins animés à 6 heures du matin, elle provoque chez les enfants une demande avant de satisfaire des besoins[328]. Ce faisant, elle modifie leur nuit et leur rythme biologique d'une manière souvent irrémédiable. Lorsque la même télévision émet toute la nuit, les insomniaques peuvent passer autant de nuits blanches qu'ils veulent. Le record sans sommeil est néanmoins de 278 heures d'éveil, le maximum étant pour un sujet normal, de 100 heures.

4.3.2. Lumières urbaines : la nuit confisquée

Célébrant l'artificialisation de la ville, la lumière a tué la magie de nos nuits en nous empêchant d'apercevoir le ciel. Moins d'un enfant sur cent peut aujourd'hui se vanter d'avoir vu la *Voie Lactée*[329]. Ce spectacle splendide et gratuit qui nous aide à réaliser notre place dans l'univers, n'est plus visible sous l'effet de la pollution lumineuse. Au rang des accusés de ce rapt stellaire : l'urbanisation, lampadaires, bureaux illuminés, enseignes publicitaires, lasers, etc., qui éclairent le sol et le ciel sans discernement. Les astronomes sont les premiers touchés par cette disparition de la voûte céleste, qui n'est plus visible sous l'effet de la pollution lumineuse.

Pendant près de trois siècles, candélabres et réverbères ont cohabité sans trop de problème avec les lunettes et télescopes des observatoires et des astronomes amateurs. Mais au cours de notre siècle, et tout particulièrement depuis 1945, les astronomes en quête de sources toujours plus faibles et plus lointaines, ont perdu la bataille de la lumière. Les messages de galaxies lointaines peuplées de centaines de milliards d'étoiles sont noyés dans le halo laiteux qui étouffe nos villes. Les astronomes ont dû émigrer sur les sommets des montagnes. D'autres observatoires ont dû réorienter leurs activités comme celui de Strasbourg qui a axé ses recherches sur le Centre de données stellaires, l'astronomie spatiale ou encore la cosmologie. Drôle de coïncidence puisque la création du premier grand observatoire français à Meudon et l'introduction de l'éclairage public à Paris ont eu lieu la même année en 1667.

[328] MUZET A., 1999, *Le bruit*, Flammarion.

Enfin avec les progrès de l'astronautique, s'est développée l'astronomie spatiale avec des observatoires en orbite comme le télescope spatial *Hubble* ou l'observatoire infrarouge *ISO*.

En Août 2001, une équipe d'astronomes italiens dirigés par P. CINZANO[330] publiait le premier atlas mondial de la luminosité artificielle du ciel nocturne. En juillet 2002, la revue *Ciel et Espace*[331] a repris ces données et produit avec l'IGN, la première carte de France des lieux où il fait bon observer l'Univers. Un coup d'œil sur l'Europe occidentale montre que ces lieux sont rares. Les données des scientifiques italiens le confirment : plus de la moitié de la population de l'Union européenne ne peut pas voir à l'œil nu la voie lactée. Si le rythme actuel se poursuit, d'ici 2025, la quasi-totalité des européens n'auront plus accès aux lumières de la galaxie. En France, il n'existerait plus qu'une seule grande région où le ciel nocturne reste noir : le Quercy ou plus exactement une zone située entre Cahors et Figeac avec une luminosité effective du ciel à peine supérieure de 1 à 10 % à sa luminosité naturelle. Puis viennent les Landes et la Bretagne (Figure I.15 –*La terre vue du ciel, l'Europe).*

Si le problème s'est accentué ces dernières années, certains avaient déjà dénoncé l'overdose. En 1928, E. HEMINGWAY critiquait la publicité lumineuse à *Times Square* « Ici l'œil ne lit plus aucune écriture, ne distingue plus aucune forme, mais est simplement ébloui par la surabondance de scintillements, par une multitude d'éléments lumineux qui s'annulent mutuellement[332] ». P. MORAND s'inquiète également dès 1937[333] : « Faut-il éclairer Venise au néon ? Les passéistes disent non ; les futuristes leurs répondent : Malgré vous, Saint-Marc resplendit sous nos projecteurs ; grands succès ; les touristes adorent ça. Les romantiques tiennent bon ; ils défilent ce matin sur la plage, derrière une pancarte blanche : nous voulons la lune ». Même souci pour le photographe japonais K. TAHARA qui, installé à Paris où il y a trop de lumière, a un rêve « inventer une lampe qui diffuse de la nuit[334] ».

En France, l'éclairage des routes la nuit fait régulièrementl'objet de débats entre la Direction des routes du Ministère des Transports et le Syndicat des Entrepreneurs de Réseaux et Constructions Electriques[335]. La nouvelle circulaire qui modifie celle de 1974 régissant l'éclairage du réseau routier et des voies rapides, l'obligation d'éclairage la nuit ne

---

[329] D'après Michel BONAVITA, Président du Centre de Protection du Ciel Nocturne, in *Le Point*, 11 novembre 1996, p. 48
[330] CINZANO P, FALCHI F, ELVIDGE C. D., 2001, *Monthly Notices of the royal Astronomical Notices of the Royal Astronomical Society*, 328, pp. 689-707
[331] « Où observer ? » *Ciel et espace*, n°386, pp. 40-56
[332] Cité d'après *Licht und beleuchtung*, Ed. W. Lotz, Berlin, p. 44
[333] MORAND P., 1971, *Venises*, Gallimard, 215 p.
[334] LECLERC J.F., « Eloge de l'ombre », *Encore une nuit à Paris*, L'Harmattan, pp. 13-14

concernerait plus qu'une centaine de kilomètres de voies au lieu des mille deux cents qui devaient être éclairés en application des normes anciennes. Autre argument avancé par l'administration : « plus une route est éclairée, plus les accidents se multiplient ». Les lampes donneraient aux automobilistes une illusion de sécurité largement illusoire. S'estimant en sécurité, les automobilistes rouleraient alors plus vite et le risque d'accident augmenterait. Les experts du Ministère des Transports avancent un dernier argument pour étayer leur thèse : aucune étude sérieuse n'établit de corrélation entre la sécurité et l'éclairage. La direction des routes préfère insister sur la nécessité de développer l'éclairage passif sur l'ensemble des routes, comme, par exemple, le marquage au sol qu'elle juge plus performant.

L'homme n'est pas le seul à subir les effets de la pollution lumineuse. En ville, on peut aujourd'hui entendre le merle chanter à 2h00 du matin. Les oiseaux et particulièrement les espèces migratrices sont les principales victimes des éclairages artificiels la nuit. *La Chicago Ornithological Society* estime qu'aux Etats-Unis chaque année 100 millions à un milliard d'oiseaux meurent en percutant des buildings. Au Canada, l'association *Fatal light Awarness Program* qui travaille à la protection des oiseaux migrateurs dans les environnements urbains, a ramassé plus de 3 000 cadavres en un an au pied des tours de Toronto.

A Chicago, l'extinction des lumières de bureau d'une tour a permis de réduire de 83 % la mortalité des oiseaux.

Une conférence en février dernier à Los Angeles a permis de constater que les insectes, batraciens et mammifères subissent également des perturbations liées à l'éclairage artificiel. On peut aussi citer le cas de tortues de Floride dont les petits sortant de l'œuf, sont attirés par les lumières des hôtels plutôt que d'aller vers la mer.

4.3.3. Le bruit nocturne

La nuit, la ville est aussi un paysage sonore. On peut l'appréhender du fond de son lit si on habite près d'un hôpital, d'un commissariat ou d'une caserne de pompiers ou partir à la pêche aux sons : moteur diesel des taxis, conversations animées, bars mal insonorisés, cloches

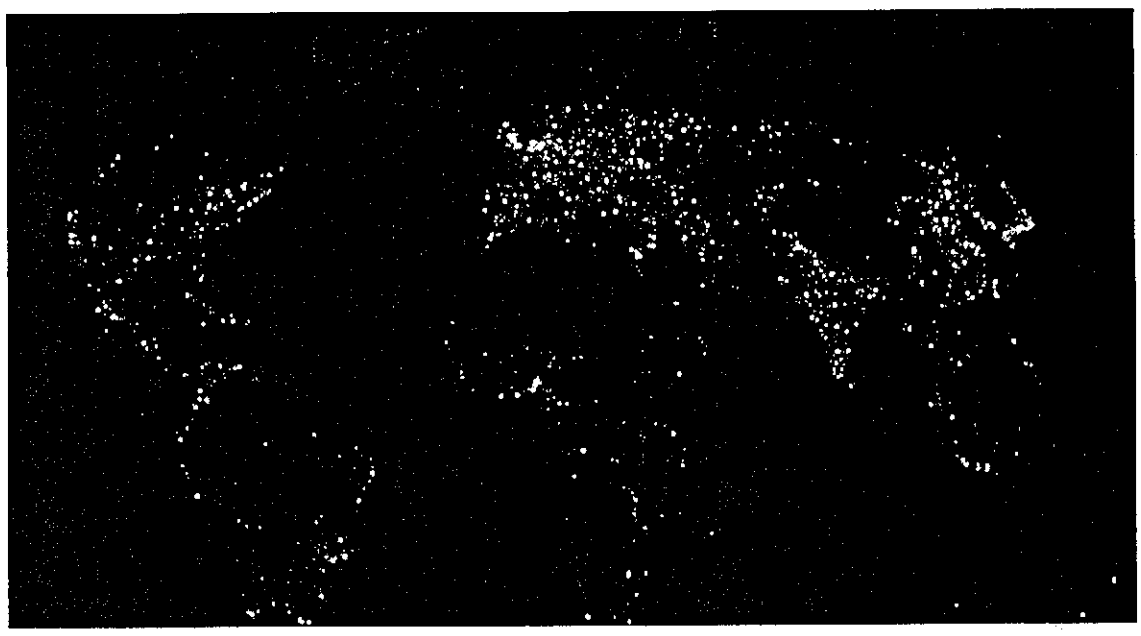
[335] « La direction des routes éteint la lumière », *Le Monde*, 30 janvier 1998, p. 1

Figure I.15 - La Terre vue du ciel

L'Europe vue du ciel



Le monde vu du ciel



Sources : Images satellitaires

d'églises, alarmes déréglées, roulis des véhicules sur les pavés des avenues, filament sonore ou rythme « techno » s'échappant des voitures déboulant vitres ouvertes. Attention à l'indigestion ! Du haut des tours, ces bruits deviennent rumeur. Le bruit qui est l'une des nuisances les plus fréquentes dans notre vie citadine quotidienne, est souvent le facteur de gêne le plus dénoncé lors de la période nocturne. La sensibilité accrue au bruit est sans doute due à une désynchronisation des rythmes des habitants. De nouveaux conflits apparaissent entre la ville qui dort et la ville qui s'amuse.

Les arrêtés sur le bruit, pris par quelques municipalités ces derniers temps, témoignent de l'importance du phénomène, mais ne font que traiter les effets, sans prendre en compte les causes plus profondes, où la physiologie dépend de la sociologie. Ces « nuisances » ne sont pas des phénomènes en soi mais le révélateur des grandes mutations que nous sommes en train de traverser. Les réactions négatives au projet d'implantation du transporteur DHL ou les conflits entre usagers des bars du centre-ville et résidents, sont des exemples de ces cohabitations temporelles difficiles.

De nouveaux conflits apparaissent comme les assouplissements demandés sur les interdictions de trafic aérien ou la circulation des camions la nuit. Le 17 novembre 1998, C. LAMURE, Ingénieur des Ponts, dans son rapport à D. VOYNET[336] sur la réduction des points noirs du bruit routier et ferroviaire, dressait un état des lieux accablant. Il recensait 3 000 sites où les habitants étaient soumis à plus de 60 décibels plus de huit heures par jour et évalue à 300 000 le nombre de français qui souffrent de troubles du sommeil dus à ce bruit nocturne.

4.3.4. Violences urbaines et insécurité

Dans l'imaginaire collectif, les violences urbaines semblent essentiellement nocturnes. Reportages télévisuels, articles illustrés se multiplient pour conforter cette idée et dresser le paysage violent et contrasté de la nuit urbaine.

Depuis le début des années 90, les nuits des banlieues de nos villes sont devenues le théâtre de conflits d'un genre nouveau : les violences urbaines. Emblématiques, les voitures

en feu sont devenues le symbole du mal-vivre et d'un jeu toujours envoûtant entre les ténèbres et l'embrasement. Mêmes les couvertures d'ouvrages spécialisés sur la violence participent de cette célébration et de cette médiatisation des conflits[337].

4.3.5. Accidents de circulation

On pourrait tenir l'évolution des rythmes biologiques pour des choses bénignes, si les conséquences n'étaient pas une question de santé publique. Le passage de la veille au sommeil s'effectue lors de transitions pas toujours contrôlées ni souhaitées. « Nous savons par exemple, explique Alain MUZET[338], que le passage entre veille et sommeil est instantané chez l'adolescent. Quand un jeune, déphasé et hypovigilant, est à son volant, il peut s'endormir instantanément ».

La nuit semble être le temps des accidents graves. Les retours de fêtes sont souvent mortels, comme en 1997 avec 37 morts au retour du réveillon. En 1997, selon la Sécurité Routière 2 061 jeunes ont été tués en France sur la route, 10 922 ont été gravement touchés et 41 752 plus légèrement touchés. Une étude menée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) à la demande de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, avec la Prévention Routière, confirme le lien établi entre ces accidents et le style de vie d'une certaine fraction de cette jeunesse, en particulier dans ses comportements festifs. La plupart des accidents impliquant des jeunes se produisent en effet la nuit en fin de semaine.

4.3.6. Décalage social et générationnel

Le décalage des rythmes laisse de plus en plus les enfants dehors dans la rue le soir. Dans la nuit urbaine, deux groupes sociaux cohabitent et coexistent de plus en plus difficilement : une population souvent jeune ou désoeuvrée vit à contre-temps d'une population plus âgée qui respecte encore l'alternance jour-nuit. Ces deux groupes qui ont du

---

[336] LAMURE C., 1998, *La résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire,* Rapport au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Conseil général des Ponts et Chaussées, 46 p.
[337] WIEVIORKA M., 1999, Voitures en feu et policiers dans la nuit en couverture de *Violences en France,* 345 p.
[338] MUZET A., 1999, *Le bruit,* Flammarion.

temps s'opposent fortement. L'une pratique encore l'espace public à une heure avancée alors que l'autre repliée dans l'espace privé s'abrite dans des demeures transformées en forteresses et s'inquiète.

Les plus jeunes, notamment les moins de 25 ans, s'approprient facilement l'espace urbain. Les habitants des villes universitaires connaissent bien ce phénomène. Lorsque les étudiants ne sont plus là, la ville change de visage. Inversement, les personnes de plus de 65 ans sont des usagers rares.

Jusqu'en 2001, on ne disposait pas d'information sur l'usage de la nuit et la fréquentation par les différentes catégories de la population. Une enquête de mai 2001 sur « les français et le temps dans la ville[339] » fournit quelques éléments qui confortent nos propres observations et les quelques éléments d'analyse du Ministère de la Culture, même si elles restent à manier avec précaution compte tenu de la faiblesse de l'échantillon.

Cette enquête sur les usages de la nuit montre de très grandes différences entre les populations, leur sexe, leur âge, leur situation familiale, leur nombre d'enfants, leur milieu social, leur profession, leur niveau de diplôme et de revenu ainsi que la taille de leur agglomération (Figure I.16 – *Tableau « Usages de la ville la nuit »*).

En résumé, l'utilisateur fréquent de la ville la nuit est plutôt un homme, jeune (moins de 35 ans) célibataire ou en couple sans enfant, appartenant à un milieu social aisé ou moyen, cadre actif, de profession intellectuelle avec un niveau de diplôme supérieur, des revenus élevés et habitant plutôt en région parisienne. Toujours d'après cette enquête, après 50 ans, la ville la nuit semble disparaître, ne plus exister. Chacun est chez soi. D'autres différences apparaissent. Les milieux populaires sont à 19 % des usagers très fréquents de la nuit contre 41 % dans les milieux supérieurs. Les différences selon le niveau de diplôme sont considérables puisque 65 % des personnes peu diplômées et 15 % des personnes ayant au moins le bac sont des usagers rares.

Les femmes appartiennent moins au groupe des forts usagers. Le féminisme et l'évolution de la situation des femmes n'ont pas suffi à faire disparaître la différence

[339] Enquête SOFRES Opinion, 2001, *Les français et le temps dans la ville*, mai 2001

Figure I.16 – *Tableau « Usages de la ville la nuit »*

	Usage rare	Usage peu fréquent	Usage assez fréquent	Usage très fréquent
Total 100 %	**27**	**22**	**25**	**26**
Sexe				
Homme	23	21	25	31
Femme	31	22	24	23
Age				
15 à 24 ans	7	25	34	34
25 à 34 ans	12	20	30	38
35 à 49 ans	22	25	22	31
50 à 64 ans	29	22	28	21
65 ans et plus	67	16	10	7
Situation familiale				
Vit seul(e), sans enfant	27	20	24	29
Vit seul(e), avec enfant	31	21	22	26
Vit en couple, sans enfant	29	19	26	26
Vit en couple, avec enfants	24	27	25	24
Nombre d'enfants				
Un	22	28	26	24
Deux	27	26	22	25
Trois et plus	28	23	24	25
Pas d'enfant	28	19	25	28
Milieu social				
Cadres supérieurs	15	14	30	41
Catégories moyennes	21	16	31	32
Milieu populaires	32	28	21	19
Indépendants	23	29	22	26
CSP actuelle de l'individu				
Cadre, prof. Intellectuelle	5	9	31	55
Profession intermédiaire	11	17	35	37
Employé	18	26	25	31
Ouvrier	21	30	25	24
Inactif, retraité	42	23	19	16
Statut de l'activité				
Au travail, plein ou partiel	12	20	31	37
A la recherche d'un emploi	27	29	21	23
Femme au foyer, sans prof.	46	27	17	10
Etudiant	6	22	34	38
Retraité	56	20	14	10

Sources : Sondage Sofres Opinion « Les français et le temps des villes », Mai 2000, Rapport Edmond HERVE tableau 7

d'appropriation de l'espace public, la nuit puisque 23 % seulement des femmes, 10 % des femmes au foyer, et 31 % des hommes déclarent faire un grand usage de la ville la nuit.

Dernier résultat de cette enquête qui peut surprendre : les individus qui estiment manquer de temps sont de plus grands usagers de la nuit que ceux qui ont du temps. L'appropriation de la ville, la nuit n'est donc pas d'abord une affaire de temps, mais une question d'âge et de ressources culturelles.

Figure I.16 – *Tableau « Usages de la ville la nuit » (suite)*

	Usage rare	Usage peu fréquent	Usage assez fréquent	Usage très fréquent
Total 100%	**27**	**22**	**25**	**26**
Niveau de diplôme				
Sans diplôme, ét. primaires	65	19	11	5
Collège, CAP, BEP	29	28	23	20
Baccalauréat	15	25	29	31
Supérieur	12	13	31	44
Niveau revenus mensuels du foyer				
Moins de 5.000 F	40	23	20	17
5.000 à 7.999 F	37	23	21	19
8.000 à 9.999 F	27	24	24	25
10.000 à 14.999 F	27	21	23	29
15.000 à 25.000 F	14	22	34	30
Plus de 25.000 F	3	14	36	47
Cat. d'agglomération				
Région parisienne	24	14	27	35
Agglo. > 100.000	28	25	26	21
Agglo et ville < 100.000	29	25	20	26

Sources : Sondage Sofres Opinion « Les français et le temps des villes », Mai 2000, Rapport Edmond HERVE tableau 7

4.3.7. Débat autour du commerce nocturne

Signe des mutations qui affectent nos rythmes de vie, à Paris, l'ouverture des magasins le soir se généralise et fait débat. Après les tensions sur l'ouverture des commerces du dimanche, celui de l'ouverture des nocturnes est en train de prendre de l'ampleur. Paris ouvert 7j/7 et 24h/24, c'est la grande peur des uns et l'exigence des autres. La Mairie de Paris est dans une situation délicate : « elle veut la nuit blanche et la paix des familles ; réveiller le Paris économique et festif sans rien… sacrifier d'essentiel au temps des marchands[340] ».

La Confédération Générale du Travail réitère ses mises en garde contre « une nouvelle phase dans la déréglementation des horaires[341] ». En cause : la généralisation des ouvertures tard le soir. A l'instar du BHV qui souhaite désormais ouvrir jusqu'à 20 heures. Côté commerçants, on déclare s'adapter à l'évolution de la vie urbaine qui se décale vers le soir et on signale que seuls quelques quartiers sont concernés et qu'il est hors de question de généraliser ces ouvertures à tout Paris. Côté Mairie de Paris, on déclare prendre de l'évolution des modes de vie des parisiens mais pas question de bafouer les droits des salariés. Si les ouvertures nocturnes se multiplient, nous risquons une précarisation du métier et si les heures

[340] « Marchand ou chômé, la polémique du dimanche », 2002, *Le Nouvel Observateur*, Paris Ile de France, 24 octobre 2002
[341] « Les enjeux du commerce nocturne », 2002, *20 minutes*, octobre 2002, p. 2

supplémentaires se font sur le volontariat, l'acceptation du travail nocturne ne va-telle pas devenir une condition préalable de l'embauche s'inquiète le responsable des commerces.

4.3.8. D'autres conflits dans la nuit

L'actualité fournit de nombreux exemples de problèmes et tensions nocturnes. Les conflits sociaux se multiplient comme la « *Grève de nuit des médecins* » pour protester contre la réduction de la plage horaire de majoration de nuit[342] ou la grève dans les centres de tri postaux[343] pour s'opposer à la réorganisation des horaires de nuit ou les grèves de routiers pour limiter les périodes sans sommeil.

Pour des questions d'insécurité, la SNCF vient de décider [344] la suppression des arrêts en pleine nuit. Suite aux attaques répétées de convois à l'arme de guerre, les convoyeurs de fonds réclament une réévaluation de leurs salaires et la suppression du travail de nuit.

Les étudiants en médecine manifestent pour une meilleure rémunération des gardes de nuit[345]. Dans un autre domaine, le projet de loi sur la chasse qui légalise la chasse de nuit dans une vingtaine de départements français a divisé l'opinion. De nombreuses manifestations ont eu lieu en juin 2001 pour protester contre les projets du gouvernement de réglementation des *free parties*, ces fêtes technos nocturnes, gratuites et clandestines qui s'installent dans toute la France.

4.3.9. Des tensions prévisibles

Les 35 heures vont nous pousser à utiliser le temps sur des plages plus larges. Le développement d'une économie en continu crée des décalages avec d'autres activités économiques y compris dans le domaine des services. Il faudra rendre possible le déplacement des hommes et des marchandises de nuit, le dimanche ou à des heures atypiques.

---

[342] « La grève de nuit des médecins », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1996.
[343] « Préavis de grève au centre de tri de Strasbourg », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 23 juin 1998.
[344] Dépêche *AFP*, Paris, 27 Avril 2000
[345] *Dernières Nouvelles D'Alsace*, 11 Mai 2000.

4.3.9.1. Demande d'allongement des durées d'utilisation des services

La flexibilisation et l'individualisation du temps de travail vont moduler les phénomènes de pointe et jouer sur une utilisation plus répartie dans le temps. Les durées d'utilisation s'allongent surtout pour les services sociaux, commerciaux, culturels, en soulevant de nouveaux problèmes : préserver des créneaux horaires communs demande un effort accru de coordination. Pour les infrastructures de transport, les modifications s'exercent autant sur la densité d'équipement que sur leur durée d'utilisation.

4.3.9.2. Surenchère lumineuse et qualité des illuminations

La conquête de la nuit par la lumière pourrait rapidement entraîner des conflits sur la qualité des illuminations et la surenchère lumineuse. Aux avants postes de ces joutes à venir, le sculpteur de lumière Y. KERSALE s'insurge : « C'est du vandalisme officiel. Dans le monde entier, on est en train de dresser les mêmes grands gâteaux illuminés dans la nuit. Je reviens de Madrid : ça y est. Il y a des lampes jaunes partout. De ce jaune d'or dont on pense sans doute qu'il fait riche ou respectable. Les ingénieurs et quelques grandes sociétés ont fait main basse sur la nuit[346] ».

4.3.9.3 Banalisation de la nuit

La menace d'une banalisation de la nuit urbaine apparaît déjà en ombres chinoises. « Le risque, c'est le paquet cadeau de solutions toutes faites et reproductibles » attaque R. NARBONI, président de l'Association des Concepteurs Lumière et Eclairagistes[347]. La nécessité d'envisager dès maintenant une mise en lumière bien adaptée à l'identité de la commune est importante. « Les maires ne doivent pas oublier qu'ils engagent l'aspect visuel de leur commune pendant plusieurs années ». Le marché est appelé à se développer et les grandes entreprises ne s'y trompent pas. « Il faut faire dire quelque chose à la lumière » confirme B. CHRETIEN, Directeur Général de la filiale éclairage du groupe BOUYGUES.

[346] ANDRE J.-L., 1998, « Yann KERSALE : vue de nuit », *Liberté Instant*, Magazine d'Air Liberté, p. 36.
[347] DELAUNAY F., 1998, « Les petites communes se mettent à la lumière », *La Gazette des communes*, 7 décembre 1998, p.38.

4.3.9.4. Risques physiques et sociaux

L'ouverture des magasins crée une demande et permet à une population de plus en plus importante de changer radicalement la donne de l'alternance veille-sommeil, jour-nuit, prévient A. MUZET[348]. Cette offre fabrique elle-même des insomniaques. Le cercle est vicieux et explique le recours aux somnifères et aux tranquillisants. Déphasée, toute une population est obligée d'utiliser ces drogues pour pouvoir dormir la nuit et travailler le jour.

4.4. LES PREMIERES REACTIONS

Face à ces tensions, la société développe des stratégies de protection ou de réaction pour reprendre le contrôle de la nuit urbaine ou restaurer celle d'avant.

4.4.1. Protection du ciel nocturne

Pour sauver ce spectacle cosmique, les astronomes se sont engagés dans une véritable bataille. Il n'est pas question pour autant de plonger les citadins dans le noir, mais d'apporter des améliorations à un éclairage urbain souvent mal conçu. Les astronomes préconisent l'installation de réflecteurs et le remplacement des tubes fluorescents par des lampes à sodium. Dans le même ordre d'idées, les experts souhaitent arrêter à 23 heures l'illumination des bâtiments publics. A Strasbourg, la municipalité a été sensible à ces arguments en équipant ses éclairages de réflecteurs. Des initiatives qui restent malgré tout isolées, car, en matière d'éclairage, tout se discute au niveau local. De plus, les législations en matière de protection du paysage ne s'appliquent pas directement au ciel.

Pourtant, à l'étranger, depuis une dizaine d'années, les astronomes sont parvenus à sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics. Créée en 1988, l'Association américaine *Dark sky*[349] a sauvé de nombreux observatoires. L'Espagne a promulgué une loi pour préserver l'institut d'astrophysique des Canaries.

---

[348] MUZET A., 1999, *Le bruit*, Flammarion.
[349] Ciel noir

Pour remédier à ce problème, un projet de Charte sur la protection du ciel nocturne avait même été proposé à l'Unesco, en 1992[350] : la voûte céleste fait désormais partie du patrimoine mondial. Dans cette mouvance est né en France en 1994, le Centre de Protection du Ciel Nocturne qui regroupe astronomes professionnels et amateurs qui souhaitent défendre leurs nuits étoilées. Il est vrai que dans l'hexagone, l'état des lieux n'est guère brillant. Pour les observatoires de Meudon, de Toulouse et de Saint-Michel de Provence, la situation est grave. Cependant, dans certaines régions, les astronomes ont sauvé leur outil de travail. A Grasse, le Centre d'Etudes et de Recherches Géodynamiques et Astronomiques (CERGA) a pu influencer l'aménagement des éclairages industriels et l'observatoire de Nice a réussi à modifier le projet d'urbanisation du Mont Vinaigrier.

L'exemple tchèque fait beaucoup rêver. En effet, le gouvernement de ce pays a adopté une loi qui réglemente l'éclairage urbain afin de limiter les nuisances lumineuses. Au rang des contrées qui sauvegardent la qualité de la nuit, on peut citer la Lombardie. Au Etats-Unis, les régions à proximité d'un télescope font l'objet d'une réglementation particulière.

N'oublions cependant pas que si la fée électricité a tué la nuit, elle a également donné naissance au couple magique « ville et nuit ». Sans nuit pas de lumières de la ville. Et quel spectacle !

4.4.2. Arrêtés municipaux contre le bruit

Les arrêtés municipaux contre le bruit se sont multipliés ces dernières années comme à Strasbourg. Mais le plus médiatisé a sans douté été celui de Barr en août 1998, interdisant la circulation des deux roues après 22 heures dans cette commune du Bas-Rhin à une vingtaine de kilomètres de Strasbourg. Les traitements du bruit proposés par C. LAMURE dans son rapport sur les points noirs[351] ne se limitent pas aux écrans acoustiques, isolations de façades et nouveaux revêtements de chaussées silencieux. Le rapport préconise des travaux plus ambitieux, comme les déviations routières, la limitation de vitesse à 70 km/h sur les grands axes proches des agglomérations, voire l'instauration d'un couvre-feu nocturne pour les poids lourds.

---

[350] Réunion internationale d'astronomes sur *les impacts défavorables de l'environnement sur l'astronomie* (30 juin / 2 juillet 1992, UNESCO, Paris.

4.4.3. Retour du couvre-feu pour les mineurs

Face au développement des violences urbaines, on assiste à un durcissement des réponses proposées et à un retour de mesures et d'un vocabulaire d'un autre âge. Il y a peu encore, la seule évocation de « couvre-feux pour adolescents » suscitait des réactions d'étonnement et d'irritation[352]dans notre pays. Aux Etats-Unis, selon un rapport du Ministère américain de la Justice, un couvre-feu est appliqué dans 276 villes américaines[353]. Depuis 1963, l'Etat de l'Illinois a imposé un couvre-feu à Chicago en s'appuyant sur une ordonnance municipale qui remonte à la prohibition. Les villes de Washington ou de Phœnix (Arizona) sont également concernées. En Géorgie, on a eu recours à des méthodes encore plus musclées : la loi a été modifiée et on ne fait plus de différence entre un mineur et un adulte[354]. Ce couvre-feu n'est cependant pas respecté : non seulement 100 000 contrevenants sont verbalisés chaque année par la police de Chicago, mais « ce couvre-feu fait tellement partie des meubles que les gens ne se souviennent même plus qu'il existe[355] ». De l'avis même de policiers américains pourtant dopés au « zéro tolérance », « la nuit, le poste se transforme souvent en garderie où nous surveillons les enfants qu'aucun parent ne vient jamais chercher[356] ».

Pourtant, durant l'été 1997, on a vu se multiplier les arrêtés municipaux instituant le « couvre-feu » pour les enfants dans plusieurs villes françaises dont celle de Dreux. Aujourd'hui, le couvre-feu apparaît pour certains comme une solution crédible aux violences urbaines. L'arrêté pris le 7 juillet 1997, interdisait à tout enfant non accompagné de moins de douze ans de rester dans les rues de la ville de minuit à six heures du matin. Le député-maire de Dreux, G. HAMEL entendait « protéger l'enfant mineur des risques pouvant porter atteinte à sa santé, sa sécurité et sa moralité[357] ». Il avait été suivi par d'autres municipalités dont Aulnay-sous-Bois, Gien, Mérindol, Méreuil et Sorgues dans le Vaucluse. Après les recours en annulation déposés par les préfets des régions concernés, la polémique a enflé. On se rappelle la réaction de la Ligue des Droits de l'Homme qui avait qualifié l'arrêté de Dreux de « proprement scandaleux ». « Après la chasse aux mendiants, la chasse aux enfants serait

[351] LAMURE C., 1998, *La résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire*, Rapport au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Conseil général des Ponts et Chaussées, 46 p.
[352] GWIAZDZINSKI L. 1996, « Nocturnes urbaines » *Saisons d'Alsace* n°131, pp. 90-96.
[353] BODY-GENDROT S., 1998, *Les villes face à l'insécurité, des ghettos américains aux banlieues françaises*, Bayard Editions, Paris, p. 71.
[354] « Les enfants sauvages, une enquête sur la criminalité aux Etats-Unis », *Le Figaro*, 8 décembre 1994.
[355] *The Economist*, 5 mars 1994.
[356] GWIAZDZINSKI L., 2000, « La nuit américaine », *Revue d'études anglophones Sources*, Centre d'étude et de la recherche sur la culture européenne, Université d'Orléans

donc ouverte ». « Au nom de quoi le maire de Dreux croit-il pouvoir instaurer ce couvre-feu et mettre en cause la liberté d'aller et de venir des enfants » s'interrogeait l'organisation. Interrogés par l'IFOP en juillet 1997, une large majorité de français (81 %) « approuvait plutôt » la décision de certains maires d'interdire aux enfants non accompagnés de circuler dans les rues après minuit[358]. 92 % estimaient cependant que c'était aux parents et non à la municipalité de veiller à ce que les enfants ne circulent pas seuls la nuit dans la rue. ».

Recalées par le Conseil d'État car « de nature à compromettre l'exercice des libertés publiques ou individuelles », ces mesures n'ont pourtant pas été reléguées aux oubliettes. En 2001, la municipalité d'Orléans a décrété un nouveau couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans entre 23 heures et 6 heures du matin. Cette fois, l'appel du Préfet du Loiret a été rejeté. Cette fois, le Conseil d'Etat a validé la décision du tribunal administratif de la ville et légitimé la décision du maire sous prétexte qu'il s'agissait d'une mesure temporaire qui ne s'appliquait qu'à certains « quartiers sensibles » identifiés dans le Contrat Local de Sécurité. Cannes, Colombes, Nice, Aulnay-sous-Bois et au total dix-sept villes ont emboîté le pas. Après les élections municipales où le thème fut largement utilisé, l'obsession sécuritaire a gagné les plus hauts personnages de l'Etat qui cherchent des réponses aux « peurs des français ». En cette période préélectorale, la contagion opportuniste guette et les mesures gadgets sont à la mode. Le RPF s'est engouffré dans la brèche, à l'image du maire de Colombes déclarant : « les sorties nocturnes, les fréquentations douteuses amènent insensiblement et trop souvent nos enfants vers les chemins de la délinquance. Il convient de les protéger de ces dérives ». Dans plusieurs villes, des élus RPR et DL d'opposition réclament de telles mesures et le mouvement néo-gaulliste a inscrit le couvre-feu à son programme de 2002. La « gauche » semble prête à s'aligner, de telles dispositions n'effraient plus.

Par ailleurs, on imagine les difficultés d'application d'une mesure qui a quatre limites[359] : une première spatiale et trois limites temporelles, celle de l'âge des mineurs concernés, celle de la nuit et celle de la saison. L'interdiction ne s'applique en effet que dans trois quartiers dits sensibles et ne concerne que les enfants de moins de treize ans entre 23 heures et 6 heures du matin, du 15 juin au 15 septembre. Un bien drôle d'hommage au rapport

---

[357] *Le Monde*, 21 juillet 1997.
[358] Sondage réalisé le 25 juillet 1997 par téléphone auprès de 1003 personnes de plus de quinze ans selon la méthode des quotas, « La précarité économique fragilise l'autorité parentale », *Le Monde*, 29 juillet 1997.
[359] AGHINA B., GANNARD J., GWIAZDZINSKI L., 2001, « La République, une et indivisible de jour comme de nuit », *Lien Social* n°586, p. 10

du Député-maire de Rennes E. Hervé sur *Les temps de la ville*. On sourit en imaginant les jeunes dépassant les limites. Limite d'âge d'abord. Après quatorze ans, bonjour la nuit. Limite de la nuit. Avant 23 heures, tout est possible et après 6 heures tout le redevient. Limite de zone faisant la nique aux policiers à quelques centimètres de la zone sensible. Ils pourront toujours aller se promener au centre-ville où comme chacun le sait, ils ne risquent et ne peuvent rien. Limite de saison enfin puisque les mesures prennent fin à l'automne.

En attendant, aucune force de police ne pourra empêcher les jeunes mineurs de circuler avec leurs grands frères. Le mimétisme des aînés sur ces jeunes « protégés » n'en sera que plus fort et la culture de la transgression pourra s'épanouir.

Un bilan provisoire effectué à la fin de l'été 2002[360] sur les 14 municipalités françaises qui s'étaient lancées dans l'aventure a fait état d'une quinzaine de reconduite de mineurs à leur domicile.

[360] *Journal du 20h00*, France 2, octobre 2001

Conclusion

Face à ces mutations, face aux logiques contradictoires qui s'affrontent, la nuit urbaine est devenue un champ de bataille, de conciliation ou d'expériences.

◆ Enjeux sociologiques : Comment l'individu, va-t-il maîtriser, apprendre à maîtriser, en même temps ces complexités sources de liberté et d'aliénation ? Comment les membres d'un groupe familial vont-ils tirer profit du nouvel ordre temporel aléatoire ? Comment les hommes et les femmes en tant que membres d'une communauté de citoyens vont-ils inverser la tendance à la dilution du lien social qui risque d'accompagner l'autonomisation de la personne ?

◆ Enjeux politiques : Le problème du lien social, du lien fédératif ou du lien de citoyenneté relève tout autant du politique, de la vie de la cité, de la responsabilité des élus. Il en va de même de l'accessibilité aux services publics et privés, de la qualité de la vie quotidienne des citoyens, de leur sécurité.

◆ Enjeux méthodologiques : Si l'on veut tenter de maîtriser ces nouvelles temporalités individuelles et collectives, les questions s'amoncellent. A quelle échelle ? Qui peut prendre l'initiative ? A partir de quelle grille d'analyse, de quelles représentations du temps doit-on partir ? Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Il est encore difficile de dire où s'arrêtera le glissement. On peut se demander si l'évolution des modes de vie va accroître notre désir d'appropriation de l'espace nocturne. Cependant, si l'on retient l'hypothèse que les villes changent au moins autant spatialement que temporellement, il faut se donner des moyens nouveaux pour prévoir, projeter, maîtriser ou aménager leur nouvelle transformation de jour comme de nuit.

Nous devons explorer la dimension nocturne de la ville, afin de dépasser les idées reçues et anticiper les conflits.

Chapitre 5. DES INVESTIGATIONS NECESSAIRES

Les évolutions actuelles et à venir nous poussent à mettre en place les conditions d'investigation permettant de mieux comprendre la ville la nuit dans un contexte mouvant. Une réflexion sur la ville la nuit ne peut être séparée d'une réflexion sur la ville contemporaine et ses nouvelles temporalités. Nous aborderons successivement :

- Le cadre conceptuel flou de la ville contemporaine qui s'étale dans l'espace avec des frontières spatiales de plus en plus floues ;

- Les temporalités complexes, de nos cités polychrones qui s'étalent dans le temps et où l'activité économique grignote et colonise les derniers temps-morts du week-end, des vacances et de la nuit.

5.1. LE CONTEXTE NOUVEAU DE LA VILLE CONTEMPORAINE

Nous entrons dans « le temps des villes » et nous n'y sommes guère préparés.

5.1.1. Le règne de l'urbain

« Nous ne pourrons jamais expliquer ou justifier la ville. La ville est là. Elle est notre espace et nous n'en avons pas d'autre », avait prévenu G. PEREC[361]. A l'horizon des années 2000, c'est pour l'être humain sur la terre, d'abord et avant tout, le monde urbain qui se profile[362]. Une question célèbre de L. MUMFORD[363] résume toute l'ambiguïté de ce mouvement : « La ville disparaîtra-t-elle ou bien le monde entier ne deviendra-t-il pas un ensemble urbanisé, ce qui serait pour la ville une autre façon de disparaître ? ». A quelques

[361] PEREC G., 1974, *Espèces d'espaces,* Galilée, p. 85.
[362] RACINE J.B., 1993, *La ville entre Dieu et les hommes*, Anthropos, 354 p.
[363] MUMFORD L., 1964, *La cité à travers l'histoire*, Collection Esprit, Seuil, 781 p.

années d'intervalle, F. CHOAY évoquant « le règne de l'urbain et la mort de la ville[364] » nous invitait à admettre, sans états d'âmes, la disparition de la ville traditionnelle et à nous interroger sur ce qui l'a remplacé, c'est-à-dire sur la nature de l'urbanisation et sur la non-ville qui semble être devenue le destin des sociétés occidentales avancées. J.-B. RACINE trouve exagérée la position de chercheurs tel que P. CHOMBARD de LAUWE qui nous annonce l'avènement de « nécropolis » et de « la fin des villes », oubliant « que la ville, dans ses formes et significations est toujours l'expression de l'usage que nous avons fait ou pu faire de notre liberté[365] ». Pour H. REYMOND[366], « notre époque n'est pas celle de la fin des villes : nous sommes bien au contraire au début de leur histoire comme de la nôtre. En un mot, il ne s'agit pas de mort, mais d'accouchements, de naissances après de longues gestations rurales, marchandes, citadines et surtout partout conflictuelles ».

5.1.2. Rôle politique et économique renforcé

L'avenir de l'humanité semble devoir se confondre avec celui de la ville. Aujourd'hui 40 % de la population mondiale est urbaine contre moins de 30 % en 1950 et 16 % en 1900. En France, plus de 80 % des habitants vivent déjà dans des communes de plus de 2000 habitants. Ils seront bientôt 90 % sur moins de 10 % du territoire. La croissance de la capitale a repris. La fameuse opposition entre « Paris et le désert français » dénoncée par J.-F. GRAVIER en 1947 est à nouveau d'actualité : 1/5e des français vit désormais sur 1/50e du territoire ; l'agglomération parisienne est plus peuplée que la Suisse, l'Autriche ou la Suède ; elle concentre 28,3 % du PIB national, l'équivalent de celui des Pays-Bas, 80 % de celui de l'Espagne et regroupe 60 % des centres administratifs, financiers, commerciaux et de recherche.

Le mouvement de concentration des hommes, des activités et des richesses, dénoncé dans le cas de Paris, semble se reproduire à l'échelle des capitales régionales dont le poids tend à se renforcer, surtout dans les régions à majorité rurale.

---

[364] CHOAY F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, p. 26-35.
[365] LAUWE (DE) C., 1982, *La fin des villes. mythe ou réalité*, Calmann Lévy, Paris.
[366] REYMOND H., CAUVIN C., KLEINSCHMAGER R., 1998, *L'espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, Anthropos, Paris, 557 p.

Pour P. VELTZ[367], les évolutions actuelles n'ont fait que renforcer ces fonctions et ces situations. Face à l'incertitude qui résulte de l'accélération des vitesses de communication et de la flexibilité des processus de production, l'amélioration de la productivité des acteurs économiques réside maintenant dans leur capacité d'organisation, de communication et de coopération. Les villes sont redevenues des acteurs politiques et économiques de première importance :

- *les métropoles, du fait du nouveau type d'ancrage territorial* qu'elles offrent, peuvent jouer un rôle décisif en matière de coopération entre les acteurs et constituent des lieux potentiels de construction d'espaces de transaction stabilisés.

- *Villes, agglomérations ou régions urbaines* qui représentent des nœuds de communication et un maillage de flux multiples sont devenus les lieux clés du développement. Les grandes métropoles mondiales, qui tirent à elles, une part de plus en plus considérable du dynamisme économique sont, avant tout, des fantastiques machines de commutation —actuelle et potentielle— des énergies, des compétences et des désirs. Selon R. CASTRO, le besoin de ville aurait été remplacé par le désir de ville.

On peut estimer avec D. PUMAIN, que les significations données à la ville en tant que rassemblement d'activités et de populations concentrées, se situent à deux niveaux d'intelligibilité qui correspondent à deux échelons géographiques hiérarchisés :

- *La première signification* interprète la ville comme un site qui valorise la proximité. La justification de ce lien de proximité varie au cours du temps, d'une aire géographique à l'autre, mais ne cesse de provoquer et de maintenir la concentration urbaine. Que le rassemblement ait une fonction de contrôle politique, de contact culturel, d'efficacité économique ou de reproduction sociale, il privilégie toujours cette forme d'organisation spatiale. Aujourd'hui, la ville est le plus souvent définie comme un lieu qui permet ces économies d'agglomération, externalités indivisibles qui conduisent les entreprises à se rassembler pour en bénéficier[368]. Elle est également identifiée comme un lieu qui maximise les interactions sociales[369].

---

[367] VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires*, PUF, 262 p.
[368] AYDALOT P., 1985, *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, 469 p.
[369] CLAVAL P., 1981, *La logique des villes*, Litec, Paris.

◆ *Le second niveau* consiste à interpréter la ville comme « la valorisation d'une situation dans un réseau »[370]. La ville, véritable nœud dans un réseau hiérarchisé de relations, se définit alors par sa position relative dans une hiérarchie complexe de fonctions productives, sociales et territoriales s'exerçant non plus à l'échelon géographique local mais à l'échelon du réseau. « Le réseau représente pour chaque ville un facteur très important de régulation de sa dimension, des interactions qui régissent la localisation des activités et les migrations des populations qui y résident, des transformations qui en modifient la composition interne sans pour autant changer nécessairement de manière significative sa situation relative dans le réseau[371] ».

5.1.3. Difficultés à cerner la ville

La ville contemporaine semble bien difficile à cerner tant dans l'espace que dans le temps.

5.1.3.1. Etre sans lieux ni bornes

« Ne pas essayer trop tôt de trouver une définition de la ville ; c'est beaucoup trop gros. On a toutes les chances de se tromper[372] », avait encore ajouté G. PEREC, sûr de lui. Toujours d'accord. Après de tels propos peut-on cependant chercher à esquisser le cadre et les figures de la ville contemporaine. Les choses sont complexes. Comment cerner un être urbain « sans lieux ni bornes[373] » ?

5.1.3.2. Concepts nouveaux et mal fixés

On peut rejoindre A. PICON[374] lorsqu'il déclare que les objets d'investigation paraissent évoluer plus vite aujourd'hui que les concepts forgés pour s'en rendre compte. C'est peut-être le cas aujourd'hui dans le champ des études urbaines : la ville contemporaine semble se transformer plus vite que les grilles d'analyse du phénomène urbain forgées par les

[370] REYMOND H., 1981, « L'ouverture informatique en géographie urbaine : de l'analyse multivariée socio-économique à la simulation organique des systèmes urbains », *Informatique et Sciences humaines*, n°50, pp. 9-20
[371] PUMAIN D. et SAINT JULIEN Th., 1978, *Les dimensions du changement urbain*, CNRS, Paris, 202 p.
[372] PEREC G., 1974, *Espèces d'espaces,* Galilée, p. 85.
[373] D'après le titre français de l'ouvrage de M.M. WEBBER « L'urbain sans lieux ni bornes ». M.M. WEBBER, 1964, Exploration into *Urban Structure*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.

chercheurs. Une partie de l'arsenal conceptuel et méthodologique à notre disposition ne sert qu'à penser et à dire la ville d'hier. La ville d'aujourd'hui n'a plus de limites, plus guère de centre, la densité n'est plus une valeur absolue, les vides en font partie intégrante, la vie urbaine est mobile, les quartiers sont moribonds, l'organisation urbaine est transitoire, éphémère, les pouvoirs multiples et éclatés[375]. Il y a une réelle difficulté à comprendre ces transformations. Pourtant, les tentatives et les propositions se multiplient ces dernières années.

S. SASSEN a montré comment, sous l'effet de la globalisation de l'économie[376], quelques très grandes villes, qualifiées de « villes globales [377] », émergent comme des sites exceptionnels concentrant hommes, activités, richesses et services internationaux. Elle a mis en évidence les contradictions de ces cités dont la croissance exceptionnelle s'accompagne de signes de déclin et repose aussi sur une pauvreté quasi structurelle et une insécurité chronique.

En France, la figure de la « Métapole[378] » développée par F. ASHER rencontre un certain succès. Pour des auteurs comme J. VIARD, c'est de plus en plus en plus souvent, l'image stimulante de l'archipel qui s'impose comme « une figure d'un ordre discontinu, mais non sans logique[379] ». La notion de « ville éclatée » dénoncée dès 1973 par A. GORZ[380] n'est pas loin.

Alors que les « non-lieux »[381] de la surmodernité prolifèrent, certains s'attachent à étudier les lieux et les temps de la mobilité comme lieux d'une nouvelle urbanité[382]. D'autres auteurs préfèrent encore parler de « Ville-territoire »[383].

H. REYMOND propose le concept d' « Urbanisation transurfacique à synergie multistrates[384] » et nous oblige à regarder la ville comme un objet tridimensionnel : « la

[374] PICON A., 1997, « Le temps du cyborg dans la ville territoire », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°77, Décembre 1997, p. 72.
[375] DUPUY G., 1997, in DUBOIS G., CHALAS Y.,1997, *La ville émergente*, Editions de l'Aube, postface.
[376] REICH R., 1991, *The World of Nations. Preparing Ourselves for XXIst Century Capitalism*, New-York, A. Knopf. Trad. franç. *L'économie mondialisée*, Dunod, 1993.
[377] SASSEN Saskia, 1991, *The Global City*, Princeton University Press. Trad. franç. *La ville globale*, Descartes et Cie, 1996, 531 p.
[378] ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, Paris, 346 p.
[379] VIARD J., 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Editions de l'aube, 127 p.
[380] GORZ A., 1973, *L'idéologie sociale de la bagnole*, rééd. Ecologie et politique, seuil, 1978.
[381] Selon l'expression de Michel de CERTEAU reprise par Marc AUGE, 1992, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la sur modernité*, Editions du Seuil, 150 p.
[382] BELLANGER F., MARZLOFF B., 1996, *Transit, les lieux et les temps de la mobilité*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 313 p.
[383]PICON A., 1997, *Le temps du cyborg dans la ville territoire*, op.cit., p. 72.
[384] REYMOND H., CAUVIN C., KLEINSCHMAGER R., 1998, *L'espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, Anthropos, Paris, 557 p.

coalescence uniquement surfacique est devenue insuffisante ; il est nécessaire d'envisager un monde où le regard géographique considère ce qui peut être fait au-dessus et au-dessous de la surface, en utilisant explicitement et concrètement les pré-individuations techniques, latentes ».

Les nouvelles figures de la « Ville émergente[385] », évoquée dès 1979 par J. MAYOUX dans un rapport officiel au gouvernement[386], sont nombreuses. Y. CHALAS[387] en a retenu six principales : la « ville mobile », la « ville-territoire », la « ville-nature », la « ville polycentrique », la « ville au choix », et la « ville-vide ». Elles prendraient le relais des anciennes figures, celles de la ville d'hier qui avait pour nom : la ville de l'harmonie, la ville de l'unité, la ville minérale, la ville dense, la ville centre, la ville de la forme aux contours nets et au centre de gravité stable.

◆ Le concept de « ville-mobile » renvoie au fait que la relation à l'autre du seul fait de sa présence, de sa proximité cède du terrain au profit d'une autre sociabilité davantage tournée vers l'élaboration d'affinités électives dispersées sur un territoire toujours plus étendu. Dans la ville mobile se développent une nouvelle sorte d'espace urbain que l'on peut appeler espace-transport : les automobiles, les autoroutes, les parkings, les arrêts d'autoroutes, les arrêts d'autobus, les trains, les gares ou les aéroports.

◆ Le concept de « ville-territoire » renvoie au fait que le lieu de la ville n'est plus seulement la ville, ce peut-être la campagne. La ville selon cette acception est une réalité à l'échelle de l'espace-temps du quotidien. Le flux devient mode d'habiter et la séparation entre ville et transport, lieu et circulation, immobile et mobile, compact et fluide n'a plus lieu d'être.

◆ La « ville-nature » signifie en premier lieu que la nature et la campagne est et fait ville aujourd'hui et, par conséquent, que la nature et la ville, ou que la campagne et la ville, ne s'opposent plus. C'est la ville dans la nature ou la ville à la campagne ; une double dynamique d'urbanisation de la nature et de ruralisation de la ville.

◆ La « ville polycentrique » voit ses centres anciens se maintenir à côté de centralités nouvelles qui émergent, liées à la consommation (zones commerciales), aux

[385] CHALAS Y., 1997, « Les figures de la ville émergente » in CHALAS Y., DUBOIS TAINE G. (dir.), *La ville émergente*, Les Editions de l'aube, p. 239-270.
[386] MAYOUX J., 1979, *Demain la ville*, Rapport officiel au gouvernement, La Documentation française.

transports(complexes d'échanges urbains), au travail (zones d'activités), aux loisirs (parcs, mégaplexes cinématographiques) ou aux centres verts.

◆ La « ville au choix » c'est la ville que l'on pratique comme une carte routière, qui offre des combinaisons infinies de cheminements imprévus et de lieux potentiels ou s'arrêter. Cela signifie d'une part ne pas ou ne plus s'ancrer territorialement, et d'autre part cela veut dire aussi ne pas se soumettre au hasard en tant que seule règle qui décide de la bonne ou de la mauvaise qualité de son entourage.

◆ La « ville-vide », c'est la ville de la discontinuité, la ville des ruptures, la ville disparate, désunifiée qu'Y. CHALAS qualifie également de *ville éphémère*, à jamais inachevée.

A sa façon, J. GRACQ avait déjà percé le mystère et les contradictions de la ville : « Ce qui fait de la ville un milieu sous tension, ce n'est pas tellement la concentration de l'habitat, l'état de friction latente et continuelle qui électrise les rapports, la multiplicité des possibles ouverts à l'existence individuelle, c'est pour moi bien davantage l'antagonisme qui y règne entre un système de pentes naturellement centrifuges, qui toutes mènent le noyau urbain vers son émiettement périphérique, et, en regard, la puissante astreinte centrale qui les contrebalance, et qui maintient la cohésion de la cité[388] ».

Le destin de nos villes est travaillé par ce double mouvement de globalisation et de fragmentation. Etalement et centralisation, diffusion et métropolisation marchent ensemble, quand bien même notre esprit parvient mal à associer ce qu'il croit être des contraires contrariants résume B. PREEL[389].

Nous avons exprimé le même avis à propos des territoires en montrant que les deux phénomènes « mondialisation de l'économie » et « développement des territoires » n'étaient pas antinomiques mais participaient d'un même mouvement[390].

[387] CHALAS Y., 1997, « Les figures de la ville émergente », op.cit., p. 242
[388] GRACQ J. 1985, *La forme d'une ville*, Paris, José Corti
[389] PREEL B., 1994, *La ville à venir*, Descartes et Cie, p. 49
[390] KAHN R., GWIAZDZINSKI L., 1994, « Mondialisation de l'économie et développement des territoires, relecture d'un paradoxe apparent », in *Inter-Régions* n°179, p. 14-20

La question est peut-être de savoir où se situe la ville la nuit dans ces nouvelles figures qui ne s'excluent nullement les unes des autres.

5.2. UNE APPROCHE NOUVELLE : LES TEMPORALITES URBAINES

S'intéresser à la ville la nuit, c'est poser explicitement la question des relations de la ville et du temps. On a vu combien était complexe l'approche de la ville et de l'espace urbain. Le temps n'est pas une dimension plus facile à aborder. Les interrogations de SAINT AUGUSTIN dans le livre XI de ses *Confessions* invitent à la modestie : « Qu'est-ce que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais, mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne sais plus[391] ». D'après M. SERRES, « ce que nous savons du temps, nous le tenons du corps et des choses en elles-mêmes ; de la naissance et de la mort, des semailles et des moissons, du travail, du vieillissement, de la fatigue et de l'usure, de la consommation et des ordures, des astres qui passent au-dessus de nous[392] ». L'interrogation est pourtant riche de promesses. En examinant les problèmes relatifs au temps, on apprend sur les hommes et sur soi-même bien des choses qu'on ne saisissait pas clairement auparavant[393].

S'il est assez banal d'évoquer les relations espace-temps de façon philosophique ou par rapport à la physique, les approches urbaines en terme d'espace-temps sont beaucoup plus rares. Pourtant, le temps de la ville devient un champ de bataille, de conciliation et d'expériences de logiques temporelles multiples[394].

5.2.1. Difficultés d'une réflexion dans l'espace et le temps

L'espace est, par nature, temporel, et le temps spatial, puisque tous les deux constituent les supports de notre vie sociale estime A. S. BAILLY[395]. K. LYNCH[396] n'écrivit-il pas ce livre au titre évocateur *What time in this place*, tout comme M. PROUST, dans sa *Recherche du temps perdu*, parle de la distance en tant que rapport espace-temps.

---

[391] *Confessions*, XI, 14
[392] SERRES M. et alii, 1981, *Sur l'aménagement du temps*, Denoël-Gonthier, Paris
[393] ELIAS N., 1984, *Über due Zeit*, trad. franç. *Du temps*, 1996, Editions Fayard, Paris, 223 p.
[394] DOMMERGUES P., 1998, *Les politiques du temps dans les territoires*, op.cit.
[395] BAILLY A., 1995, « La chronogéographie », in BAILLY A., *Les concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, pp. 173-176.
[396] LYNCH K., 1972, *What time in this place ?*, MIT Press, Cambridge.

5.2.1.1. Des concepts relatifs

Le temps est une dimension essentielle de notre existence. Les concepts d'espace et de temps font partie des instruments d'orientation primordiaux de notre tradition sociale. Il n'est pas nécessaire ici de retracer l'histoire de l'unification conceptuelle du « temps » et de « l'espace » qui culmine chez E. MINKOWSKI et chez A. EINSTEIN dans la notion d'un continuum quadrimensionnel. En bref, tout changement dans le temps est un changement dans l'espace et tout changement dans l'espace implique un changement dans le temps. Déterminer des relations positionnelles entre des événements qui se produisent successivement et s'insèrent dans une série évolutive continue, sans pour autant les ramener conceptuellement à des relations entre des positions statiques, représente une tâche beaucoup plus difficile. L'univers dans lequel les hommes habitent et dont ils constituent une partie se meut et se modifie incessamment. Pour rendre compte de notre acceptation conceptuelle de « l'espace et du « temps » comme grandeurs distinctes et donc séparées, N. ELIAS[397] propose de s'exprimer ainsi :

- Ce que nous appelons « espace » se rapporte à des relations positionnelles entre des événements mobiles que l'on cherche à déterminer en faisant abstraction de leurs mouvements et changements effectifs ;

- Le « temps » au contraire, se rapporte à des relations positionnelles à l'intérieur d'un continuum évolutif que l'on cherche à déterminer sans faire abstraction de leurs mouvements et changements continuels.

5.2.1.2. Des bouleversements

Pourtant, les nouvelles technologies et les contraintes de rentabilité et de productivité ont bouleversé nos échelles temporelles. « Temps de crise ou bien crise du temps », s'interroge J. CHESNEAUX[398]. Il nous faut réapprendre à « habiter le temps » selon la belle expression de feu J.-M. DJIBAOU. Et c'est à l'échelle de la ville qu'a toutes les chances de s'organiser cet apprentissage.

[397] ELIAS N., 1984, Über due Zeit, trad. franç. Du temps, 1996, Editions Fayard, Paris, 223 p.
[398] CHESNAUX J., 1996, *Habiter le temps*, Bayard Editions, p. 67.

5.2.1.3. Un champ de recherche encore peu balisé

Cette dimension temporelle qui constitue un élément essentiel de la dynamique urbaine et renvoie au sujet, à la conception qu'il véhicule, à son vécu, à ses aspirations a longtemps été oubliée. La ville moderne semble en mauvais terme avec la durée[399] et les approches urbaines en terme d'espace-temps sont rares. D'après J.-Y. BOULIN[400], les recherches sur le temps urbain ne sont guère avancées en Europe. Quand elles existent, « elles demeurent circonscrites à leur propre objet dans une perspective mono-disciplinaire : le temps de travail, le temps de loisir, le temps de la famille, le temps de l'éducation, etc. ». Jusqu'à ces toutes dernières années, la recherche urbaine quand elle s'est intéressée aux temporalités urbaines, a plutôt privilégié l'analyse des modalités de la formalisation du changement urbain, le temps long du devenir de la ville, au détriment d'une approche qui aurait visé à « fournir les éléments d'une typologie susceptible d'ordonner la diversité des temps sociaux urbains et leur combinaison[401] » et qui aurait englobé le quotidien. Pourtant, d'après G. DUPUY, « L'espace pertinent n'est plus un espace continu des modèles géographiques classiques mais une topologie complexe d'espaces discontinus, disjoints, de connexions réalisant des combinaisons spatio-temporelles inédites [402] ». D'après G. GURVITCH, « la vie sociale s'écoule dans des temps multiples, toujours divergents, souvent contradictoires, et dont l'unification relative, liée à une hiérarchisation souvent précaire, représente un problème pour toute société [403] ». La ville est aussi une combinaison de lieux, de mouvements et de temps difficiles à appréhender.

5.2.1.4. Les formes d'une pulsation urbaine

Nos métropoles se transforment en fonction du temps. Elles respirent : elles se dilatent et se contractent comme de véritables organismes vivants. Dans la même journée, elles attirent puis expulsent hommes et femmes venus pour leur travail, leurs études, leurs achats ou leurs loisirs. Cette gigantesque pulsation aboutit à l'engorgement quotidien des entrées et sorties d'agglomérations. G.P. CHAPMAN [404] a bien illustré ce phénomène cyclique et ses conséquences spatiales : « quand la ville fonctionne pendant le jour, les banlieues se trouvent sans vie et quand les banlieues se remplissent à nouveau, le reste de la ville à son tour, ne

[399] CHESNAUX J. 1996, *op.cit.*
[400] BOULIN J.-Y. 1998, « Une ville à temps négocié » in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, pp. 15-21.
[401] LEPETIT B., PUMAIN D., 1993, *Temporalités urbaines*, Anthropos, collection Villes, 316 p.
[402] DUPUY G., 1995, *Les territoires de l'automobile*, Paris, Anthropos, collection Villes.
[403] GURVITCH G., 1963, *La vocation actuelle de la sociologie*, Tome second (Antécédents et perspectives), PUF.

fonctionne plus ». L'approche de la ville comme « un objet technique, tridiastasique, compris dans les limites nycthémérales, permises par l'heure de transport vers le centre-ville au pas de cheval ou de piéton de jadis, à celle autorisée maintenant par les infrastructures automobiles[405] » est riche de promesses.

Si les physiciens modernes admettent aujourd'hui que chaque chose crée son propre espace, ils savent également que chaque chose crée son propre temps. La ville n'échappe pas à la règle avec son espace et ses rythmes particuliers. Elle n'est pas une entité unidimensionnelle et figée. Elle évolue dans le temps et dans l'espace selon des rythmes quotidiens, hebdomadaires, mensuels, saisonniers, séculaires et d'évènements ou d'accidents. Les horaires et les calendriers d'activité donnent le tempo, règlent l'occupation de l'espace et dessinent les limites de nos territoires vécus, maîtrisés ou aliénés. Si la matérialité urbaine, cette carapace artificielle de l'homme constituée par les bâtiments, évolue lentement, des populations s'y succèdent selon des rythmes et des temporalités diverses souvent difficiles à articuler. Certains espaces s'animent, d'autres s'éteignent, certains se vident alors que d'autres s'emplissent, certains ouvrent alors que d'autres fonctionnent en continu. Dans la même journée, les villes attirent puis expulsent les hommes et les femmes venus pour leur travail, leurs études, leurs achats ou leurs loisirs[406]. A l'échelle hebdomadaire, le calme dominical fait souvent regretter l'animation des jours de semaine mais permet aussi de récupérer des « fièvres du samedi soir ». En juin, les touristes qui envahissent certains lieux annoncent la période estivale pendant laquelle de nombreux habitants auront déserté la ville. Peu de personnes échappent à la frénésie d'achats de la rentrée. En fin d'année, nombreux sont ceux qui ouvrent des yeux d'enfants vers les illuminations de Noël des centres-villes. Les jours froids d'hiver, les rues désertes contrastent avec le souvenir rassurant de la foule qui s'agglutine sur les terrasses dès les premiers rayons de soleil du printemps. On rit parfois des photos jaunies de notre enfance qui nous rappellent que les modes évoluent et que même les plus grands bâtiments ne sont pas éternels. Au détour d'un livre d'histoire, les ruines d'une cité jadis prospère prouvent que le temps a parfois raison de l'existence même des plus grandes villes. Limiter l'étude, l'aménagement et la gestion de nos agglomérations à ses dimensions spatiales est réducteur.

---

[404] CHAPMAN G.P., 1977, *Human and environmental Systems*, a Geographer's Appraisal. Academic Press.
[405] REYMOND H., CAUVIN C., KLEINSCHMAGER R. (dir.), 1998, *L'espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, op.cit.
[406] GWIAZDZINSKI L, 2000, « La nuit, dernière frontière », Revue *Les annales de la recherche urbaine n° 87*, pp. 81-89, septembre 2000

5.2.2. Les pionniers de la géographie du temps

Le terme de « chronogéographie[407] » est un néologisme employé depuis une dizaine d'années pour décrire la branche de la géographie qui se consacre à l'analyse des pratiques spatiales dans le temps. Il a progressivement remplacé « géographie du temps », qui traitait des études sur la succession des activités dans la chronologie du calendrier (heures, jours...) sans insister sur les autres facettes de cette notion temporelle si complexe.

5.2.2.1. Un thème nouveau pour les géographes

Ce n'est que récemment que la notion de temps est devenue un thème important de la réflexion géographique. A. BAILLY estime que cet oubli est le fait qu'un « temps cyclique »[408], le « temps météorologique »[409] celui du calendrier des activités agricoles semblait suffisant à l'explication des modes de vie. Et pourtant, les conceptions du temps constituent l'une des causes majeures de l'évolution de nos sociétés. Entre le « temps théologique»[410] de la Bible, linéaire, infini, puisqu'il est dirigé par Dieu et le « temps cosmique[411] » (absolu de NEWTON) marqué par le rythme de l'horloge, existe une rupture profonde, celle de la prise de conscience du prix du temps. En découvrant le prix du temps, les marchands mettaient en lumière la notion de durée et redécouvraient une autre notion clé, celle de la discontinuité du temps. L'unité de la période de travail devient la journée, par référence au lever et au coucher du soleil, puis progressivement se modifie en fonction du « temps social »[412], celui des règles et conventions sociales : le travail peut se prolonger la nuit, les périodes de vacances être dissociées des saisons.

5.2.2.2. Les *time-geographers*

Les pionniers de la *Time Geography* en Suède ont constitué la vie quotidienne en enjeu des politiques sociales à partir d'une démarche qui articule de façon étroite le temps et

---

[407] Courant de recherche géographique qui s'attache à la compréhension des processus spatiaux dans le temps pour expliquer les genres de vie d'après BAILLY A., 1995, « La chronogéographie », in BAILLY A., *Les concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, p. 173.
[408] temps formé de séquences de temps répétitifs.
[409] temps lié au rythme des saisons et du jour et de la nuit.
[410] temps qui, suivant la conception de l'Eglise appartient à Dieu.
[411] temps absolu du calendrier qui correspond à une succession de moments sur un continuum infini. Il se découpe en trois segments successifs : le passé, le présent et le futur.
[412] temps conventionnel des sociétés.

l'espace. L'un d'entre eux, T. HÄGERSTRAND[413], a porté son analyse sur les budgets espace-temps (enregistrement des déplacements dans l'espace d'une personne à une période donnée). Cette conception, axée sur le temps cosmique, permet à un moment (t) de situer une action (z) dans un espace à deux dimensions (x et y). Pour cette vision géographique, à l'idéologie néo-positiviste, l'enregistrement détaillé des événements (t1...tn) parcourus par un individu au cours d'une période donnée (jour, semaine,...) permet de comprendre sa localisation, ses déplacements, le commencement, la fin de l'action, la fréquence de l'action (mode de répétition temporel et spatial), sa place parmi les séquences et les types d'activités.

L'horizon de déplacement[414] des hommes dans la ville est donc un horizon limité et leurs trajectoires sont soumises à plusieurs types de contraintes :

◆ Les déplacements sont limités par un « budget espace-temps ». Dans le volume de T. HÄGERSTRAND, chacun dispose le matin, d'un prisme qui définit l'ensemble des localisations qu'il peut atteindre dans la journée. Pour ce laps de temps donné, les déplacements sont bornés, par les moyens de circulation que l'on peut utiliser, par les voies qui sont ouvertes, et par le temps que l'on peut consacrer aux transports.

◆ Une part importante de la journée est consacrée à des occupations qui impliquent le contact avec autrui, si bien que les trajectoires individuelles doivent se regrouper à certains moments. La liberté de déplacement est donc limitée par celle des autres : les points de rencontres impliquent une entente avec les partenaires, un certain ordre consenti par tous ou imposé par quelques-uns.

◆ Les choix qui déterminent l'inflexion des trajectoires individuelles sont faits dans un espace imparfaitement connu.

◆ L'espace n'est pas également accessible : il existe des domaines où l'on peut stationner ou circuler, d'autres dont l'accès est limité par le prix à acquitter, d'autres enfin qui sont interdits.

---

[413] HÄGERSTRAND T., 1973, « The domain of human geography », in CHORLEY R. (ed.), *Directions in Human Geography*, Methuen, Londres.
[414] ensemble des déplacements d'un individus (HÄGERSTRAND, 1973).

D'autres auteurs suédois ont poursuivi le travail comme T. CARLSTEIN, D. N. PARKES, N. THRIFT[415] ou B. LENNTORP[416]. Cette approche a fortement influencé les études féministes suédoises et les expérimentations menées en Italie.

5.2.2.3. D'autres notions d'espace-temps en géographie

Ce type d'approche évènementiel, se différencie de celui de la *géographie radicale*, où le temps pénètre l'analyse par le biais d'études diachroniques mettant en évidence les modes de production et de reproductions sociales dans le temps long. Enfin, pour la *géographie des représentations*, c'est à la fois la durée et le temps long qui sont privilégiés. Certains auteurs comme A.FREMONT[417] s'attachent à l'évolution des mentalités qui ne se laissent saisir que dans le temps social long.

D'autres géographes comme A. BAILLY[418], privilégiant les analyses individuelles (*micro-géographie*), insistent par le biais d'enquêtes sur le rôle de la durée ; durée perçue lors d'un déplacement et son influence sur la mobilité, valorisations de certains moments, rôle de la perception de la durée dans la vie quotidienne. Ces différentes conceptions, montrant la complexité et la variété des réflexions, sont résumées dans un tableau proposé par A. BAILLY et H. BEGUIN[419] (Figure I.17 – *les notions d'espace-temps en géographie).*

Figure I.17 – *les notions d'espace-temps en géographie*

Type de géographie	**Géographie néo-positiviste**	**Géographie radicale**	**Géographie comportementale**
Principaux espaces étudiés	Espace géo-économique	Espaces matériels	Espace vécu
Principaux thèmes étudiés	Géo-métrique des localisations et budgets espaces-temps	Rapports sociaux et enjeux spatiaux	Espace perçu et valorisation des individus
Incorporation de la dimension temporelle	Temps cosmique saisi en terme de taux d'actualisation, de cycles et de coût énergétique	Temps longs des luttes des classes sociales : étude des modes de production et de reproduction	Temps social long et durée : temps long de l'évolution des mentalités, psychologie de la perception temporelle

Sources : BAILLY A., BEGUIN H, 1995, Introduction à la géographie humaine, *Masson, Paris.*

[415] CARLSTEIN T., PARKES D., THRIFT N., 1978, *Timing space and spacing time*, Edward Arnold Publishing.
[416] LENNTORP B., 1997,« The orchestration of city life » Contribution au séminaire international *Etat des recherches et expérimentations relatives à l'organisation du temps des villes,* Université Paris-Dauphine, 17-18 octobre 1997.
[417] FREMONT A. 1976, *La région, espace vécu*, PUF, Paris.
[418] BAILLY A. 1977, *La perception de l'espace urbain*, CRU, Paris.
[419] BAILLY A., BEGUIN H, 1995, *Introduction à la géographie humaine*, Masson, Paris.

5.2.2.4. Les premières expériences françaises des années 70

Les ajustements possibles entre temps et espace concerne autant les chercheurs que les techniciens et édiles des collectivités. Prévoir l'espace pour l'avenir est au centre de l'intérêt de nombreux aménageurs : soit on peut envisager d'aménager l'espace pour mieux utiliser le temps, soit d'aménager le temps pour exercer un effet sur l'occupation de l'espace :

◆ *La première démarche*, la plus classique, consiste à modifier l'espace en espérant un effet temporel peut s'illustrer par la mise en place du réseau TGV qui réduit le temps d'accès entre villes et redessine les cartes de l'Europe.

◆ *La seconde démarche* aménage le temps en espérant un effet sur l'espace. Ce sont les horaires et les calendriers d'activité qui battent le rythme de nos villes et règlent l'occupation de l'espace urbain.

Il peut suffire de déplacer de quelques minutes les sorties d'une usine pour éviter les encombrements, étaler les périodes de vacances pour éviter la cohue dans certains espace touristiques.

C'est la deuxième piste qui a été ouverte en France au cours des années 70 où l'aménagement du temps a été une des préoccupations importantes du gouvernement[420]. La création d'une Mission pour l'Aménagement du Temps au sein du Ministère de la Qualité de la Vie et plusieurs actions menées depuis prouvent l'intérêt que l'Etat portait en France à l'Aménagement du temps.

En 1976, les premières assises du CNPF avaient pour thème « l'aménagement du temps de travail » et en 1977, les premières rencontres européennes du cadre de vie, ont consacré une journée à l'étude des « rythmes de la vie quotidienne ». Le rapport LABROUSSE est marqué par la volonté de l'Etat de faire passer l'aménagement du temps dans le domaine des réalités avec des actions menées dans trois directions : l'étalement des vacances, l'assouplissement du temps de travail et l'animation en milieu urbain.

[420] GWIAZDZINSKI L., 2002. « Le nouveau mariage de l'espace et du temps », *Nouveaux rythmes de travail et ville de demain*, CERTU, Direction de la Recherche et des Affaires scientifiques et techniques, pp. 3-11.

De leur côté, les municipalités avaient commencé à mettre en place des stratégies locales. En 1976, quatorze villes françaises s'étaient engagées dans des expériences d'aménagement du temps. Les objectifs initiaux de cette politique lancée par S. ANTOINE, Secrétaire Général du Haut Comité de l'Environnement, avaient pour objectif de « lutter contre les encombrements dus au trafic urbain, assurer de meilleurs services, réduire le gaspillage notamment au niveau de l'utilisation des équipements collectifs et permettre la convivialité au niveau de la ville[421] ». Les travaux avaient permis de mettre en évidence trois types de problèmes : l'existence de pointes, parfois très accentuées au niveau de la circulation urbaine ; l'inadaptation aux besoins de la population des horaires de fonctionnement des activités de services ; la sous-utilisation, souvent très importante, des équipements collectifs.

Si ces travaux pionniers ont permis la réalisation d'opérations comme « Bison futé » ou la mise en place des horaires variables dans les administrations et les entreprises, les expériences ne semblent pas avoir été poursuivies très loin au niveau des villes. On constate actuellement un renouveau de l'intérêt pour cette question tant dans la recherche qu'en termes d'expérimentation.

5.2.3. Un intérêt nouveau pour le temps

Des spécialistes de différentes disciplines s'interrogent aujourd'hui sur les liens entre la ville et ses multiples temps. Longtemps négligée la dimension temporelle fait aujourd'hui l'objet de recherches[422] et dans de nombreuses villes européennes et les expérimentations se développent.

5.2.3.1. Les interrogations des chercheurs

L'historien B. PETIT avait initié un programme de recherche sur les échelles temporelles de l'urbanisme moderne et contemporain. Le Centre National de la Recherche Scientifique (PIR-Villes) avait également engagé une exploration européenne sur les effets attendus de la réduction du temps de travail et de l'augmentation de sa flexibilité sur les pratiques urbaines. Certains de ces travaux ont été regroupés dans les actes d'un colloque

[421] SACHS K., 1976, « Des villes pilotes pour l'aménagement du temps », in *Avenir 2000*, n°43, p. 15-18.
[422] LEPETIT B., PUMAIN D. (dir.), 1993, *Temporalités urbaines*, Anthropos, Paris, 316 p. / OBADIA A. (dir.), *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*. Editions de l'Aube, la Tour d'Aigues, 461 p.

récent sur « les temporalités urbaines »[423]. Début 1997, à la demande du PIR-Villes-CNRS, le sociologue J.-Y. BOULIN a organisé un séminaire de recherches et d'expérimentations sociales sur le temps des villes *Etat de la recherche et des expérimentations relatives à l'organisation du temps de la ville en Europe.* Plusieurs de ces recherches ont été regroupées dans le « Réseau d'Excellence territoriale » (EUREXCTER) qui bénéficie du soutien du Fonds Social Européen. En 1998, le numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine*[424] paru sur le thème « emplois du temps », a consacré l'intérêt nouveau des chercheurs pour cette thématique.

5.2.3.2. Les premières expériences italiennes

L'Italie est un des rares pays à avoir posé le problème de la régulation des temps sociaux au niveau local. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration du service public destinée en particulier à favoriser l'autonomie des femmes. Là-bas, l'article 36 de la Loi 142/90[425] confère au Maire la compétence en matière de coordination des horaires. Depuis la seconde moitié des années 70, l'Etat et certaines collectivités tentent de mettre en place une véritable politique du temps.

Des « Conseils publics du temps » ou, comme à Bolsano ou Trieste, un « Bureau Municipal du Temps » regroupant les principaux acteurs locaux (Municipalité, entreprises, syndicats, associations d'usagers, etc.) sont mis en place afin d'améliorer la coordination des horaires des adultes ou des horaires scolaires. Dans d'autres villes comme Modène, Bergame, Naples ou Pessaro, des « Pactes de mobilité » sont conclus pour désynchroniser les horaires des activités professionnelles et donc rendre ainsi l'espace automobile plus fluide. Il s'agit à la fois de faciliter la vie des habitants et de réduire les énormes coûts de la congestion urbaine (temps, carburant, pollution...).

Aujourd'hui de nombreux pays d'Europe s'intéressent à la question au premier rang desquels l'Allemagne

[423] OBADIA A. (coord.),1997, *Entreprendre la ville. Nouvelles* temporalités, nouveaux services, Editions de l'Aube.
[424] Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, *Les Annales de la recherche urbaine* n°77, Plan Urbain, 151 p.
[425] Art. 36 Loi 142/90 - Règlement des autonomies locales, alinéa 3 : Le maire est en outre compétent, dans le cadre de la discipline régionale et sur la base des directives expresses du Conseil Municipal, à coordonner les horaires des commerces, des services publics, ainsi que les horaires d'ouverture publique des services périphériques des Administrations publiques, aux fins d'harmoniser le fonctionnement des services avec l'ensemble des exigences des usagers.

5.2.3.3. L'exemple allemand

En Allemagne, de premières réflexions ont été engagées par le DIFU (*Deutsche Institut für Urbanistik*) sur le thème de la planification urbaine. Elles font suite à un travail de recherche sur l'évolution des rythmes qui scandent la vie quotidienne de six métropoles (Hambourg, Essen, Francfort, Stuttgart, Constance) mené à la fin des années 80. Il a permis de mettre en évidence différents phénomènes. Tout d'abord, la pression qui existe pour imposer la mise en œuvre de modifications temporelles diverses est beaucoup plus forte dans les villes prospères que dans les villes en stagnation. Deuxième point : il faut compter à l'intérieur des villes, sur l'accroissement d'une dualisation temporelle, une coupure entre les groupes sociaux à fort et faible niveau de bien-être temporel, entre les secteurs économiques aux réglementations flexibles ou rigides.

Le premier « Bureau du temps » sur le modèle italien n'a vu le jour qu'en 1997 à Veseback, quartier de 140 000 habitants de la ville de Brême. Ses travaux s'intègrent dans un projet global de modernisation de l'administration locale voulu par le maire de Brême. L'agence des temps n'a pas de pouvoir de décision mais plutôt de communication et de mise en réseau de tous les acteurs concernés sur les problèmes, les enjeux et les réponses possibles. Il joue un rôle de médiation et de recherche de compromis pour faire émerger des projets. Des « tables quadrangulaires » fondées sur le modèle italien rassemblant entreprises, syndicats, municipalités et représentants de la société civile sont régulièrement réunies pour négocier ces projets.

A Wolfsburg, une structure de communication permanente a été mise en place entre l'entreprise (salariés/patronat), la ville et les acteurs comme les transporteurs, les populations, les écoles et les services. Ainsi l'entreprise Volkswagen a-t-elle été en mesure d'établir un dialogue avec son territoire et de négocier des adaptations comme la réduction du temps de travail.

5.2.3.4. D'autres expériences européennes

Une pensée sur la ville active 24h/24 s'est développée en Angleterre au cours des années 80 dans une logique de flexibilité et de déréglementation propre à ce pays. En 1991, un premier rapport *Out of Hours* issu d'une étude sur la revitalisation des centres urbains de

douze villes a mis en avant la question de la vie nocturne[426]. La première conférence sur « la ville des vingt-quatre heures », organisée à Manchester en 1993[427], a essayé de centrer l'attention des aménageurs et des décideurs politiques sur le potentiel et les problèmes inhérents à l'économie des villes britanniques. Elle tentait de présenter une vision holistique de la ville et des opérations de l'économie de la nuit qui s'y déroulent. La désignation « ville des 24 heures » est devenue un instrument de marketing séduisant pour des villes désireuses de se réinventer elles-mêmes, de demeurer ou de devenir compétitives au niveau national, européen ou global[428]. Autrefois objet d'une législation et de pratiques répressives et restrictives, le développement d'une économie de la nuit est alors devenu un attribut clé pour toute ville qui tente de restructurer et de régénérer son centre-ville. L'attention des décideurs s'est alors porté sur le potentiel d'une économie de la nuit pour créer une masse critique d'activités, un nouveau style de vie urbaine partagée par des populations d'âge divers et des groupes sociaux variés.

La question de l'accessibilité de la ville à la diversité de ses modes de vie est posée par « l'économie de la nuit » dans les centres urbains. Le modèle industriel qui a créé une séparation entre l'espace public ouvert le jour et celui fermé et contrôlé la nuit freine aujourd'hui la dérégulation des activités nocturnes. J. O'CONNOR s'interroge : « Pourquoi avons-nous l'économie nocturne la plus excitante et pourtant la plus réglementée et la plus contrôlée. Et qu'avons-nous à faire pour mettre en place une économie nocturne conviviale, démocratique et ouverte pour le prochain siècle *?* »

Les Pays-Bas ont inscrit l'aménagement du temps à la journée » dans les institutions gouvernementales avec la création en 1999, d'un secrétariat d'Etat doté de compétences transversales. Le gouvernement néerlandais a lancé une campagne d'information nationale sur le thème général « la société néerlandaise a besoin d'un nouvel accord sur son rythme de vie ». Les démarches temporelles font l'objet d'un programme gouvernemental *Dangindeling* (Aménagement du temps journalier) de soutien financier à tous les projets favorisant la conciliation des temps de la vie professionnelle et familiale. Comme dans d'autres pays, les mouvements de femmes ont été à l'origine de ces évolutions qui se sont cristallisées sur le symbole de « l'agenda » et du stress quotidien. L'année 2001 avait été déclarée « année du

[426] *Out of Hours, a study of économique, social and cultural life in twelve town centres in the UK*, Summary report, 1991, Comedia, inassociation with Calouste Gulbenkian Foundation, 52 p.
[427] LOVAT A., O'CONNOR J., MONTGOMERY J., 1994, *The 24 - Hour City, selected papers from the first national conference on the night time economy*, OWENS P.Ed., Manchester Institute for Popular Culture

temps » par le plus grand syndicat du pays. 140 projets ont déjà donné lieu à des réalisations concernant notamment le développement de services intégrés privés regroupant garde d'enfants et services marchands, mais aussi la modernisation de services municipaux et l'aménagement du territoire. Les premiers résultats de ces expérimentations ont déjà servi à faire évoluer la politique gouvernementale et les dispositifs législatifs avec notamment le droit conféré aux salariés de moduler à leur initiative la durée et le rythme de leur travail (2000) ainsi que l'accès aux soins (2001).

En Espagne, dans une région durement touchée par la crise comme les Asturies, certaines municipalités ont vu dans le thème du temps de la ville (*Tiempo de la ciudad*) une opportunité pour revitaliser un tissu économique fragilisé et travailler sur le lien social en allant au devant des attentes des habitants. Divers projets sur les temps de la ville ont également été lancés par des administrations locales et par l'université d'Oviedo. Les actions principales portent sur des programmes de loisirs nocturnes gratuits pour les jeunes. Dans un pays où les régions disposent d'une forte autonomie, d'autres réflexions locales sont en cours à Barcelone et Madrid qui portent plus sur le temps des femmes et sur l'aménagement urbain.

5.2.3.5. Nouveaux rendez-vous nationaux

Jusqu'alors, notre pays semblait un peu en retard. Les 35 heures avaient cristallisé la réflexion sur le temps en la limitant aux aspects « contraintes pour l'entreprise », sans susciter un plus large débat sur le temps hors travail. Les échanges menés au sein du Réseau de Territoires Européens (Eurexcter), le travail de sensibilisation de l'Ecole Française d'Excellence Territoriale et les réflexions prospectives engagées par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale sur le thème « Temps et territoires[429] » ont permis de faire émerger cette approche qui prend aujourd'hui la forme d'un soutien financier de l'Etat à la mise en place de politiques temporelles dans sept territoires pilotes.

En 2000, la DATAR a fait du temps un thème privilégié de sa réflexion prospective « France 2020 » (1999-2002) deux groupes sur dix sont centrés sur les questions temporelles : « Temps et territoires » (Président F. GODARD) et « Temps libre et dynamiques territoriales » (Président J. VIARD). C'est une révolution. Jusqu'ici, aménagement du

[428] O'CONNOR J., « Donner de l'espace public à la nuit. Le cas des centres urbains en Grande-Bretagne « in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, pp. 40-46
[429] Groupe de prospective présidé par Francis GODARD

territoire et aménagement du temps avaient été développés de façon parallèle, le premier ayant surtout envisagé l'articulation des distances et des temps, le second les évolutions du temps de travail.

Forte des bons résultats obtenus dans les groupes de prospective, la DATAR a pensé qu'il était utile d'impulser la mise en place de « maisons du temps » sur un plus grand nombre de territoires grâce à un financement du Fond National d'Aménagement Du Territoire (FNADT) et des collectivités. Quatre expérimentations (ville de Saint-Denis, Communauté d'Agglomération de Poitiers, Territoire de Belfort et Conseil général de Gironde) ont été lancés dès 2000 avec l'appui méthodologique du groupe de prospective « Temps et territoires » et du réseau *Eurexcter* pour prolonger les réflexions sur les conséquences temporelles des évolutions de la société contemporaine. En 2002, les expérimentations se sont étendues à d'autres villes et territoires, notamment à Paris (9ème, 12ème, 15ème, 18ème et 20ème arrondissements), Rennes, Lille, Nancy, Valenciennes et Créteil selon le même processus d'ateliers d'échanges décentralisés et de modules de formation-action.

Depuis cette date, la ville, cet « être urbain sans lieux ni bornes[430] » a un nouveau rendez-vous avec le temps. Les travaux prospectifs engagés par la DATAR sur le thème « Temps et territoires », la présentation en juin 2001 du rapport de E. HERVE sur *Le temps des villes*[431], la publication du rapport de J.-P. BAILLY au Conseil National des Transports *Nouveaux rythmes urbains : quels transports*[432] *?*, la diffusion des travaux européens sur le temps[433] ont relancé l'intérêt pour la relation temps et territoires dans la sphère politique et dans le mode de la recherche. En septembre 2001, de nombreux colloques et séminaires comme celui de Cerisy sur *La nouvelle carte du temps* et *Les entretiens de la ville* à Créteil consacrés au *Temps des villes* ont permis d'approfondir la réflexion et de sensibiliser un plus large public. La dimension temporelle fait l'objet de nouvelles explorations et dans plusieurs villes et territoires, les expérimentations se développent.

[430] D'après le titre français de l'ouvrage de MELVIN M., 1996, *L'urbain, sans lieu ni borne*, Editions de l'aube, 124p., traduit de l'américain « The Urban Place and the Nonplace Urban Realm », in WEBBER M., 1964, *Exploration into urban structure*, University of Pennsylvanias Press, Philadelphia

[431] *Temps des villes*, rapport de Edmond HERVE, Député-Maire de Rennes, remis le 19 juin 2001 à Claude BARTOLONE, Ministre délégué à la ville et à Nicole PERY, Secrétaire d'Etat aux droits de la femme et à la formation professionnelle, 68p.

[432] BAILLY J-P HEURGON E, 2001, *Nouveaux rythmes urbains, quels transports ?*, Conseil national des transports, Editions de l'Aube, 221 p.

5.2.3.6. Un débat ouvert

Nécessité ou gadget, phénomène de fonds ou simple effet de mode, nombreux sont ceux qui aujourd'hui s'intéressent aux fiançailles de l'espace et du temps. Ironie du sort et hasard du calendrier, cet intérêt a coïncidé avec la mise en place de couvre-feux pour adolescents dans plusieurs villes françaises, soit une forme très particulière de régulation des temps de la ville selon les secteurs, l'âge, l'heure et la saison. A Orléans, l'interdiction ne s'applique que dans trois quartiers dits « sensibles » et ne concerne que les enfants de moins de treize ans entre 23 heures et 6 heures du matin, du 15 juin au 15 septembre. Dures limites.

La chance d'une telle approche réside dans le développement d'un large débat national. En repartant des besoins de la population, l'approche temporelle permet d'imaginer une nouvelle formulation du débat politique qui fasse écho à la demande de proximité et d'amélioration de la qualité de vie quotidienne et irrigue l'ensemble de nos politiques publiques. Certains en sont déjà convaincus et forts des expériences menées en Italie et en Allemagne, ne jurent plus que par l'approche temporelle oubliant qu'il ne peut y avoir d'exclusive. Face à ces pionniers, il y a les sceptiques qui disent ne pas vouloir s'en occuper, pensent encore qu'il s'agit d'un gadget voire d'une nouvelle approche technocratique et s'inquiètent parfois qu'on veuille régenter le temps des autres. Après « le temps de l'Eglise » et le « temps de l'Usine » serait venu « le temps des Villes ».

Les premiers ont été étonnés en découvrant dans une récente enquête que le problème de temps n'arrivait qu'en quatrième position des préoccupations, derrière la santé, l'argent et les relations avec les gens[434] et que le mécontentement n'était pas aussi fort qu'on aurait pu le penser puisque 49 % des personnes interrogées estimaient que le manque de temps était un problème peu ou « pas important du tout ».

Aux seconds, il faut rappeler qu'ils prennent le risque de laisser des décisions isolées aboutir à de nouveaux déséquilibres, et à de nouvelles inégalités entre individus, quartiers et territoires[435]. C'est en posant la question dans le cadre d'un large débat public et non en la renvoyant à la sphère privée que l'on peut espérer défendre les catégories les plus

[433] BOULIN J.Y, MÜCKENBERGER U., 1999, *Temps de la ville et qualité de vie*, Etudes européennes sur le temps, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail, Office des publications officielles des communautés européennes, 88 p.
[434] Enquête de la Sofres réalisée les 1er et 26 mai 2001 pour le Ministère de la Ville auprès d'un échantillon de 1.145 personnes habitant dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants

défavorisées, renforcer l'égalité entre citoyens et renforcer la cohésion sociale. Tant de bonnes fées se penchent aujourd'hui sur le berceau que l'enfant —ou les enfants— devrait bien se porter.

5.2.3.7. Des intérêts multiples

Cette nouvelle approche des relations temps et espace concerne autant les chercheurs que les aménageurs ou les édiles :

- Elle oblige l'élu, le chercheur, l'aménageur ou l'entrepreneur à chausser de nouvelles lunettes et à changer de paradigme pour imaginer autrement l'avenir de nos villes et nos territoires, entités complexes à quatre dimensions.

- Elle remet le citoyen et la citoyenneté au centre du débat et se situe au croisement de quatre demandes fortes de la population qui se sont notamment manifestées lors des derniers scrutins municipaux : qualité de la vie quotidienne, proximité, convivialité et démocratie participative.

- Démarche globale qui ne sépare plus la ville, l'entreprise et la population, l'approche temporelle permet d'envisager les outils d'une nouvelle gouvernance associant population, syndicats, entreprises et associations. Transversale par nature, compétence d'aucune collectivité, toute politique temporelle oblige au partenariat local et à la mise en place d'un processus de négociation en continu à l'opposé d'une approche autoritaire imposée d'en haut. Elle permet enfin d'imaginer à travers la relance d'une recherche urbaine pluridisciplinaire, le développement d'une nouvelle pensée sur la ville et l'invention d'une nouvelle urbanité. Ces préoccupations temporelles doivent irriguer nombre de procédures d'aménagement qui se mettent actuellement en place et permettre une gestion globale de la mobilité tant au niveau de la personne que des territoires. Les Plans de Déplacements Urbains, les Schémas de Cohérence Territoriale pourraient aboutir à la mise en place de plans de réglementations différenciées selon les heures ou des jours de la semaine. Dans la recomposition à l'œuvre sur les territoires, la dimension temporelle est un élément d'enrichissement des

[435] GWIAZDZINSKI L., 2001, Penser l'espace, panser le temps, *Territoires* n° 420, septembre 2001, pp. 5-8.

dynamiques « d'intercommunalité de projets » et des « pays » autour des notions de qualité de vie et de pertinence des territoires vécus.

Il s'agit au final de travailler dans le sens d'une maîtrise du temps, de la négociation, de la convivialité, de la cohésion et de l'urbanité contre la dictature des réseaux, la compétition à outrance, l'éclatement et les inégalités. Le chercheur comme l'urbaniste ou l'édile doivent modifier leur approche de l'espace urbain, adopter un nouveau regard, penser, concevoir et gérer la ville en prenant en compte de manière simultanée la matérialité urbaine, les flux et les emplois du temps.

Conclusion

L'ouverture d'une réflexion croisant le temps, les systèmes productifs et l'espace est l'occasion de définir une approche plus équilibrée et plus souple du développement et de la démocratie. La société peut retrouver une capacité à formuler des projets d'utilisation et de maîtrise conjointe du temps et de l'espace au niveau de l'individu, de la famille, du voisinage, du quartier, de la ville et trouver les moyens de les harmoniser à l'échelle du département, de la région, de la Nation et de l'Europe. L'occasion est belle de reconquérir des marges de manœuvre et de reprendre en main notre futur autour de notions comme la qualité de la vie ou le développement durable en assurant le maximum de diversité à tous les niveaux et en rendant à la population la faculté de se penser, d'inventer ses futurs pluriels et de s'organiser en vue d'une activité plus créatrice.

La mise en place avec le soutien de la DATAR de plusieurs expérimentations notamment dans les villes de Poitiers, Saint-Denis, et les départements de Gironde et du Territoire de Belfort —et maintenant Paris, Rennes, Lille, Nancy— est l'occasion de confronter la réflexion à des réalités et à des contextes très différents.

Avant d'engager une réflexion approfondie sur la ville, la nuit et ses nouvelles temporalités, il nous faut d'abord définir précisément les deux notions essentielles de liberté et d'insécuté qui guideront nos pas.

Chapitre 6. LA VILLE LA NUIT ENTRE INSECURITE ET LIBERTE

Une réflexion sur la ville la nuit oblige à préciser les deux notions délicates que nous avons choisies pour explorer la nuit dans le cadre d'un Etat de Droit : la « liberté » chère aux poètes et « l'insécurité » objet de tant de débats. C'est entre ces deux pôles que l'homme se meut dans la nuit urbaine

6.1. UNE NOTION RELATIVE : LA LIBERTE

« *Etre libre c'est faire ce que l'on veut* » rappelle A. COMTE-SPONVILLE[436]. Les choses sont sans doute plus complexes et la liberté revêt des sens différents.

6.1.1. Un mystère

P. VALERY a dit du mot de liberté « qu'il chante plus qu'il ne parle ». La liberté est un mystère au moins autant qu'un problème[437]. Nous ne pourrons jamais la prouver ni même la comprendre tout à fait. Sa première caractéristique semble être d'unir un exceptionnel pouvoir d'attraction à une équivocité qui permet toutes les mystifications. Il n'est guère d'oppression qui n'ait prétendu se justifier en soutenant qu'elle incarnait la liberté véritable. C'est au nom de la lutte contre la tyrannie que les robespierristes guillotinaient tous leurs adversaires politiques, arrachant à Madame ROLAND le célèbre cri : « liberté, que de crimes on commet en ton nom ». D'un côté, la liberté apparaît comme un bien de valeur inestimable, pour lequel l'être humain est souvent prêt à donner sa vie. Mais d'un autre, le contenu exact de cet idéal si exaltant apparaît bien flou. La raison semble être qu'il n'a pas de signification propre. Il ne prend son sens que par rapport à une dépendance particulière dont il désigne la privation. C'est ce que décrit J.-P. SARTRE dans *La République du silence*[438] : « Jamais nous n'avons été plus libres que sous l'occupation allemande. Nous avions perdu tous nos droits et d'abord celui de parler (...) ; partout sur les murs, dans les journaux et sur l'écran,

[436] COMTE-SPONVILLE A., 1998, *Pensées sur la liberté*, Albin Michel, p. 7
[437] COMTE-SPONVILLE A., 1998, op. cit, p. 7

nous retrouvions cet immonde et fade visage que nos oppresseurs voulaient nous donner de nous-mêmes : à cause de tout cela nous étions libres ». La notion de liberté semble n'avoir de sens que relatif, c'est-à-dire du même coup qu'on ne se libère d'une contrainte qu'en continuant à obéir à d'autres. Quand nous rêvons de liberté, —que nous pensons être libres ou pouvoir le devenir— c'est à une sorte de décrochage par rapport à la réalité extérieure que nous rêvons : nous voudrions ne faire que ce que nous voulons, être notre propre maître, abolir la résistance des choses et la présence des autres hommes.

6.1.2. La diversité des sens

On peut avec les philosophes distinguer quatre sens principaux du mot liberté : liberté d'action, spontanéité du vouloir, libre arbitre, liberté de l'esprit ou de la raison

◆ C'est d'abord la liberté de *faire* : liberté d'action. C'est par là même le contraire de la contrainte, de l'obstacle, de l'esclavage. Cette liberté d'action, liberté au sens politique, liberté physique et relative est la liberté au sens de HOBBES[439] et de VOLTAIRE[440]. Cette liberté n'est jamais absolue et rarement nulle. Mais aucun citoyen ne peut dans un Etat quelconque faire tout ce qu'il voudrait : les autres et les lois sont autant de contraintes dont il ne saurait s'affranchir qu'à ses risques et périls. Pour C. de MONTESQUIEU[441], « la liberté est le droit de faire ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir ». On parle souvent pour désigner cette liberté-là *de liberté au sens politique*. L'Etat est la première force qui la limite, et la seule sans doute qui puisse la garantir. Parce que seule la loi permet aux libertés des uns et des autres de cohabiter plutôt que de s'opposer, de se renforcer plutôt que de se détruire. Sans les lois, il n'y aurait que violence et peur. Qui de moins libre qu'un individu toujours effrayé ou menacé ?

◆ Le deuxième sens du mot liberté : *liberté de la volonté*, liberté au sens métaphysique, liberté absolue, prétendent certains, voire surnaturelle. Est-on libre de vouloir ce qu'on veut ? Philosophiquement, c'est le sens le plus problématique et le plus intéressant. Etre libre de vouloir, c'est donc *vouloir ce que l'on veut*. Cette liberté-là, dont peu de

[438] SARTRE J.-P., 1949, « La république du silence », *Situations*, III, Gallimard
[439] HOBBES T., 1982, *Le citoyen*, IX, 9, trad. S. Sorbière, Flammarion.
[440] VOLTAIRE, 1964, « Liberté », in *Dictionnaire philosophique*, Flammarion.

philosophes ont contesté l'existence, c'est ce que A. COMTE-SPONVILLE appelle la *spontanéité du vouloir*. C'est la liberté au sens d'EPICURE et d'EPITECTE[442], mais aussi pour l'essentiel, au sens d'ARISTOTE[443], de LEIBNIZ[444] ou de BERGSON[445].

◆ Le *libre arbitre* ou liberté d'indifférence. C'est la liberté au sens de DESCARTES, de KANT et de SARTRE. Elle suppose que ce que je fais (mon existence) n'est pas déterminé par ce que je suis (mon essence), mais le crée au contraire ou le choisit librement.

◆ La *liberté de pensée* ou liberté de l'esprit (et tout ce qu'elle suppose : liberté d'information, d'expression, de discussion...) fait partie des droits de l'homme et des exigences de la démocratie. C'est la vérité du vrai ou la vérité comme liberté. C'est la liberté selon SPINOZA, HEGEL, ENGELS et sans doute aussi selon MARX et FREUD : la liberté comme nécessité comprise ou comme compréhension de la nécessité. Etre libre c'est n'être soumis qu'à sa propre nécessité explique SPINOZA.

Outre la diversité des sens concrets qu'elle acquiert en s'opposant à des contraintes déterminées, on comprend que l'idée de liberté présente trois grands aspects en fonction des questions fondamentales que l'on peut poser à son propos[446] :

- Celle de savoir si l'homme possède le libre-arbitre, c'est-à-dire s'il est l'auteur de ses actions ;

- Celle de savoir s'il lui est possible de se libérer, à titre individuel, mais aussi dans ses relations avec les autres membres de son groupe social ou dans son rapport à la nature et comment ;

- Celle de savoir, ce n'est plus une question de fait mais une question morale, s'il est légitime de lui donner le droit de faire ce qu'il veut.

[441] MONTESQUIEU (DE) C., *De l'esprit des lois*, XI, 3.
[442] EPITECTE, 1962, « Entretiens I », 12, trad. J. Brun, in *Les Stoïciens*, Gallimard.
[443] ARISTOTE, 1979, *Ethique à Nicomaque*, VI, 2, trad. J. Tricot, Vrin.
[444] LEIBNITZ G. W., 1969, *Essai de théodicité*, I, Flammarion.
[445] BERGSON H., 1979, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF.
[446] QUILLIOT R. 1993, *La liberté*, PUF, 125 p.

6.1.3. Le cadre d'un Etat de droit

Notre travail de recherche s'effectue dans le cadre d'un Etat de droit défini comme une organisation politique et sociale destinée à mettre en œuvre les principes de la démocratie libérale. Cet Etat de droit implique une certaine conception des rapports entre l'individu et l'Etat qui sous-tend tout l'édifice juridique. Non seulement la puissance de l'Etat trouve ses limites dans les droits fondamentaux reconnus aux individus, ce qui crée ainsi la possibilité d'une « opposition au pouvoir fondée sur le droit »[447], mais encore elle a pour finalité même, pour justification ultime la garantie de ces droits. L'Etat de droit repose en fin de compte sur l'affirmation de la primauté de l'individu dans l'organisation sociale et politique, ce qui entraîne à la fois l'instrumentalisation de l'Etat qui doit servir les libertés, et la subjectivité du droit[448], qui dote chacun d'un statut, lui attribue un pouvoir d'exigibilité et lui confère une liberté d'action.

La liberté n'est cependant pas la seule valeur des sociétés contemporaines. La sécurité, l'égalité ou la justice par exemple avec lesquelles des compromis doivent être trouvés, sont aussi importantes. Cependant, elle est sans doute la valeur qui donne à l'existence le plus de dignité. Concrètement, une société de liberté est une société qui assure à ses membres un certain nombre de droits fondamentaux comme par exemple : ne pas être arrêté arbitrairement ; pouvoir se défendre en cas d'inculpation ; être présumé innocent tant qu'il n'est pas prouvé qu'on est coupable ; pouvoir exprimer ses opinions librement ; pouvoir posséder des biens, en acheter et en vendre ; pouvoir choisir son travail et fonder une entreprise ; avoir la maîtrise de sa vie privée ; être protégé des intrusions et des curiosités.

Une société de liberté est une société qui veille à ce que ses droits soient effectivement protégés par la loi, et réactualisés en fonction des évolutions sociales. Même si la collectivité n'a plus à guider ses membres vers ce qu'elle estime le bien, elle ne peut pas non plus les abandonner complètement à eux-mêmes.

Elle doit leur fournir les conditions (matérielles et culturelles) leur permettant d'assumer leurs responsabilités, de prendre des décisions et des initiatives. Autant dire, puisque cette collectivité n'est faite que des individus qui la composent, que ceux-ci ne peuvent se contenter de réclamer des droits, et se croire exemptés de tous devoirs envers les

[447] LEFORT C., « Droits de l'Homme et politique », *Libre* n°7, 1980, p. 27.

autres : ils ont celui non seulement de respecter leurs propres libertés, mais aussi de faire preuve à leur égard d'un minimum de solidarité. « Je ne puis prendre ma liberté pour but que si je prends également celle des autres pour but » a dit J.-P. SARTRES[449]. Seulement, comme on ne peut forcer personne à faire directement preuve de générosité, c'est à des formes impersonnelles, au premier rang desquels l'Etat, qu'est confiée cette mission de soutien.

Une démocratie se définit aujourd'hui par un certain nombre de traits sur lesquels un consensus s'est réalisé et notamment l'existence d'une constitution centrée sur l'affirmation des droits de l'homme, et imposant à l'Etat des normes juridiques qu'il est contraint de respecter : c'est le sens de l'Etat de droit.

Les plus anciennes traditions philosophiques nous proposent un idéal de liberté défini par plusieurs caractères essentiels[450] :

- L'homme libre est celui qui n'est pas asservi aux désirs et aux passions.
- L'homme libre est celui qui sait rester détaché des « aléas » de la fortune et de garder une égale sérénité dans la prospérité et l'insuccès.
- L'homme libre est celui qui a pris conscience de l'inessentialité du monde matériel et temporel.
- L'homme libre est aussi celui qui est capable de résister à la pression du conformisme, qui garde en toute circonstance la capacité de penser par lui-même et d'agir selon sa seule conscience.
- L'homme libre est celui qui sait regarder en face, sans se le dissimuler, le tragique de l'existence.

Conclusion

C'est dans ce cadre précis, celui d'un Etat de droit que s'inscrit notre approche de la ville la nuit et de l'insécurité.

[448] FERRY L., RENAUT A., 1985, *Philosophie politique, III - Des droits de l'homme à l'idée républicaine*, PUF, p. 72.
[449] SARTRES J.P., 1970, *L'existentialisme est un humanisme*, Nagel.
[450] QUILLIOT R. 1993, La liberté, PUF, 125 p.

6.2. UN PHENOMENE COMPLEXE : L'INSECURITE

Dernier élément de cette complexité, la question de la sécurité, dont on a vu qu'elle jouait un rôle important dans la nuit urbaine. Elle est bien résumée dans une phrase de M. PONIATOWSKI, Ministre de l'Intérieur, prononcée en 1975 : « Je voudrais que le Ministère de l'Intérieur s'appelle le Ministère de la Sécurité des français, parce que c'est son vrai nom. Il assure la sécurité et l'ordre, car c'est la sécurité de chacun, mais la liberté n'est pas seulement celle de la politique, c'est aussi celle de pouvoir sortir après huit heures du soir ».

6.2.1. La violence

La violence est un phénomène multiforme que R. DUFOUR-GOMPERS[451] définit comme un « Comportement actif, spontané ou volontaire, menaçant autrui et lui portant préjudice, dommage et souffrance morale ou physique ». Le sujet est vaste. Il a été délimité par FREUD en ces termes : « le progrès de la civilisation saura-t-il, et dans quelle mesure, dominer les perturbations apportées à la vie en commun par les pulsions d'agression et d'autodestruction[452] ».

6.2.1.1. Un phénomène multiforme

Mais il faut rappeler que la signification donnée à la violence est une construction sociale qui dépend du contexte, de l'histoire, des groupes sociaux considérés. La violence revêt des formes multiples et complexes et des modes d'expression ambivalents qu'il faut savoir repérer et prendre en compte : violence physique (agressions, viols, crimes...) ; violence matérielle (délits, délinquances contre les biens, cambriolages, vols...) ; violence verbale (insultes, injures...). Certaines sont dites réactionnelles, c'est-à-dire impulsives (agressivité, barbarie, atrocité...), d'autres rationnelles ou instrumentales (c'est-à-dire calculées). On peut aussi distinguer les violences selon qu'elles sont individuelles (sadomasochisme, automutilation...) ; interpersonnelles (bagarres, meurtre...) ; collectives (émeutes, soulèvement...). Sur le plan politique, on distingue encore les violences inter-étatiques (guerres, conflits), des guerres civiles et des violences infra politiques (actes

[451] DUFOUR-GOMPERS R., 1992, *Dictionnaire de la violence et du crime*, Paris, Erès.
[452] FREUD S., 1986, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF.

terroristes). Il faut y ajouter les violences non-intentionnelles (accidents de la route, catastrophe naturelle...). Cette violence s'inscrit dans une réalité sociale qui influence largement les situations : le chômage, les difficultés économiques, etc.

6.2.1.2. Une forte médiatisation

Nous sommes abreuvés d'images de violence et d'informations sanglantes. Plus soucieux de s'occuper du train qui déraille que de celui qui part à l'heure, les médias avides de sensationnel donnent l'impression d'en rajouter. Nous consommons presque journellement cette violence à travers le cinéma, la télévision ou les jeux vidéo. Parfois, c'est le déploiement préventif de dispositifs de sécurité suggérant la possibilité de l'agression (forces de l'ordre, sociétés de surveillance, armes...) qui réussit à nous inquiéter.

6.2.1.3. Une préoccupation majeure des citoyens

La criminalité et l'insécurité sont devenues des préoccupations majeures pour les citoyens. Lorsque que l'on demande aux citoyens européens de choisir parmi 15 préoccupations nationales, la criminalité est placée en premier ou en second rang, derrière le chômage[453]. Aux Etats-Unis, la criminalité est devenue le premier problème en importance, devançant les questions économiques que sont le chômage, l'inflation et les impôts. Des enquêtes d'opinion publique posant les mêmes questions depuis 1982 montrent que la proportion d'américains qui considèrent que la criminalité est le plus important problème national a augmenté de 900 % au cours des douze dernières années[454].

La violence urbaine est au cœur des préoccupations des français. Selon un sondage[455], huit français sur dix pensent que les violences dans les villes et les banlieues ont atteint un niveau inquiétant jamais connu auparavant. 70 % des moins de 25 ans, 93 % des plus de 65 ans confirment ce diagnostic. 66 % des sondés estiment qu'il faut renforcer massivement la présence de la police pour améliorer la sécurité dans les quartiers sensibles.

[453] Enquête menée par l'International Research Associates dans 21 pays européens, in HELGADOTTIR B., 1995, « Do Europeans Share Common Ideals ? », *The European*, 26 octobre 1995, p. 11.
[454] MAGUIRE K, PASTORE A.L., 1996, *Sourcebook of criminal Justice Statistics*. Washington D.C., Bureau of justice Statistics, U.S. Department of justice.
[455] Sondage *IFOP-Libération* du 5 janvier 1998.

6.2.1.4. Une prise de conscience des politiques

La sécurité est devenue une préoccupation des responsables politiques et des édiles municipaux du monde entier. Une enquête du programme des Nations Unies pour le développement portant sur 135 maires de chaque continent a révélé que la criminalité arrivait au quatrième rang des problèmes les plus graves auxquels ont à faire face les villes[456].

En France, le débat sur l'insécurité et la violence a totalement changé de nature ces dernières années. Conséquence des fortes poussées de violence du début d'année 1997, pour la première fois, le phénomène est pris en compte par les plus hautes autorités du pays, y compris le chef de l'Etat. Comme souvent, c'est de la crise que naît la mobilisation. En 1990, les émeutes de Vaulx-en-Velin avaient conduit le Président F. MITTERAND à créer un Ministère de la ville. Après la vague de violences urbaines de fin 1997, le Président J. CHIRAC a convié une douzaine de maires à évoquer les moyens d'assurer une meilleure sécurité urbaine tandis que le Premier Ministre, L. JOSPIN, annonçait lors de ses vœux à la presse qu'il présenterait en février un plan en faveur de l'intégration et de la ville.

A ce titre, le discours du Ministre de l'Intérieur J.-P. CHEVENEMENT en octobre 1997, au Colloque de Villepinte *Des villes sûres pour des citoyens libres*[457] , marque un tournant historique. Il a déclaré que la sécurité était un concept de gauche « puisque la sûreté est mise par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen au même niveau que la Liberté[458] ». Le Premier Ministre L. JOSPIN qui clôturait le colloque, a fortement insisté : « Tout citoyen, toute personne, vivant sur le territoire de la République a droit à la sécurité. Il ne peut y avoir de quartiers sûrs et de zones de non droit. Il en va de la solidité du lien social. Le gouvernement a la ferme volonté d'assurer l'égalité des citoyens devant le droit à la sécurité ». Il a fixé les trois principes qui devraient guider l'action de l'Etat dans ce domaine : la sécurité est d'abord une responsabilité de l'Etat ; la sécurité doit être égale pour tous, la sécurité dépend pour une large part des relations de confiance établies entre les services en charge de la sécurité et la population. »

Depuis, les campagnes municipales de 2001, présidentielles et législatives de 2002, largement centrées sur le thème de l'insécurité, ont confirmé l'importance de cette question

[456] United Nations Development Program, 1994, International Colloquium of Mayors on Social Development. 18-19 Août 1994.
[457] Colloque *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Villepinte, 24-25 octobre 1997.

devenue le sujet central de la politique nationale. La présentation en octobre 2002 par N. SARKOSY, Ministre de l'Intérieur du gouvernement RAFARIN, d'un projet de loi sur la sécurité intérieure n'est que l'aboutissement logique de cette dégradation et de la prise de conscience des politiques.

6.2.2. Une évolution contrastée

L'évolution de l'insécurité recoupe des situations aussi différentes que la diminution de la violence sur le long terme, la progression de la criminalité depuis l'après-guerre, le développement des incivilités et l'explosion des violences urbaines

6.2.2.1. Diminution de la violence sur le long terme

Selon la thèse de N. ELIAS[459], l'Occident aurait connu, à partir du Moyen Âge et jusqu'au XXe siècle, un long processus de civilisation des mœurs : les conflits qui s'exprimaient dans des affrontements sanglants tendent à être de plus en plus intériorisés. Nous avons assisté à un recul séculaire de la violence, de l'agressivité et des conflits. Les mœurs se sont adoucies et à défaut d'être toujours courtoises, les relations sociales auraient évolué dans le sens d'une plus grande tolérance, sinon d'une indifférence polie[460].

A la suite de N. ELIAS, l'historien J.-C. CHESNAY[461] a souligné la baisse tendancielle de la violence dans les sociétés modernes. Un voyage n'est plus une expédition dangereuse contrairement à ce qui se passait au XIXe siècle. Meurtres, lynchages et vendettas ont disparu de nos mœurs. Il n'est plus nécessaire d'être armé pour traverser une ville ; de se réfugier régulièrement dans sa cave ou son grenier pour échapper aux pillages et aux massacres ; de bâtir des remparts ou de fuir dans les montagnes. Les recherches historiques sur la criminalité ont montré que les trois types de violence contre les personnes (mortelle, corporelle et sexuelle) ont diminué depuis le XIXe siècle. Pour les homicides par exemple, les condamnations des cours d'assises s'élevaient à 2 500 vers 1850 contre 600 à 700 dans le milieu des années 70.

---

[458] Actes du colloque *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Villepinte, 24-25 octobre 1997, Editions SIRP.
[459] ELIAS N., 1973, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Levy.
[460] JOUVENEL (DE) H., 1996, « Retour sur la violence », in *Futuribles* n°206, p. 3.
[461] CHESNAY J.C., 1981, *Histoire de la violence*, Robert Laffont, 498 p.

S. BODY-GENDROT rappelle que de tout temps, la ville a été le théâtre de violences : agressions, vols, émeutes, crimes. Elle cite une missive de l'écrivain D. DEFOE envoyée au maire de Londres en 1730 dans laquelle il se plaignait que « les citoyens ne se sentent plus en sécurité dans leurs propres murs, ni même en passant sans la rue[462] ». Cette évolution ne serait pas due à un simple accroissement du *self control* mais à sa généralisation à tous les secteurs de la vie publique ou privée sous l'effet de plusieurs facteurs : l'urbanisation, la scolarisation, la diffusion des codes de cour. Les raisons objectives de diminution de la violence en Europe ont été exposées par N. ELIAS : affermissement de l'Etat et mise en place d'une police professionnelle qui en est l'émanation. Le processus de contrôle étatique sur la société délivre celle-ci du devoir de se protéger et de se faire justice elle-même. Il faut rappeler qu'aux XVIIe et XVIIIe siècle, l'essentiel de la sûreté était encore assumé par les communautés paysannes elles-mêmes et les différents donnaient lieu à des violences parfois extrêmes. Les spécialistes estiment que l'élément déclenchant a été la révolution démographique avec une valorisation sans précédent de la vie humaine.

Mais ce climat dominant de non-violence à forte connotation individualiste se trouve depuis quelques années, bousculé et remis en question par le retour en masse d'une forme parallèle et archaïque de sociabilité juvénile, fondée sur des solidarités de voisinage et/ou ethniques, sur le culte de la force et sur le défi permanent aux institutions et à l'autorité[463].

6.2.2.2. Progression de la criminalité depuis l'après-guerre

Au regard du recul historique des violences interpersonnelles dans les rapports civils ordinaires, l'augmentation des agressions et des crimes d'appropriation ces quarante dernières années est remarquable[464]. Longtemps réfuté, ce retournement de tendance est aujourd'hui mis en avant par de nombreux chercheurs. C'est la thèse du sociologue S. ROCHE qui déclare que suite aux travaux de l'historien américain T. GURR, presque tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître une augmentation de la criminalité dans la plupart des sociétés modernes, et ce depuis au moins l'après-guerre[465]. Il fait le même constat pour les vols, les agressions ou la délinquance. D'après une étude récente[466], l'augmentation de la délinquance n'est pas un

[462] BODY-GENDROT S., 1998, « L'insécurité, un enjeu majeur pour les villes », *Sciences Humaines*, n°89, décembre 1998, p. 29.
[463] BUI-TRONG L., 1996, « Résurgence de la violence en France », in *Futuribles* n°206, février 1996, p. 5-20
[464] LAGRANGE H., 1995, *La civilité à l'épreuve*, PUF, 310 p.
[465] In « Entretien avec Sébastien ROCHE », décembre 1998, *Sciences Humaines*, n°89, , p. 32.
[466] ROBERT P., AUBUSSON de CARVALEY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1995, *Les comptes du crime*, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, 330 p.

mythe. En 42 ans, de 1950 à 1992, le total des « faits constatés » par la police et la gendarmerie est passé de 574 000 à 3 800 000. Les chiffres ont beaucoup de défauts : ils ne font pas la distinction entre les « tentatives » et les infractions réelles, ils mentionnent les faits enregistrés à la fois par la police et la gendarmerie, et ils ne comprennent ni le contentieux de la circulation routière ni celui des impôts, des douanes, de l'inspection du travail ou des services vétérinaires. Ces réserves faites, l'étude permet de discerner l'évolution, sur une quarantaine d'années des principaux contentieux. Les homicides volontaires, soit les infractions les plus graves, ont augmenté beaucoup moins vite que le total de la délinquance. Si l'on se réfère à la statistique sanitaire, ils sont passés de 470 dans les années 30 à 625 en 1991, soit une augmentation de 30 % en soixante ans. Les chiffres policiers, plus difficiles à interpréter, puisqu'ils mélangent les tentatives et les homicides, passent d'environ 2 000 en 1973 à 2 750 en 1991.

Plus que les atteintes aux personnes, ce sont les atteintes aux biens qui expliquent pour l'essentiel l'augmentation de la délinquance. Amorcée dans les années 50, la formidable croissance des vols et des cambriolages n'a cessé de se poursuivre. De 1950 à 1992, le nombre de « prédations » est passé de 187 000 à 2 600 000, soit une augmentation de 1 300 %. Ces infractions qui représentaient le tiers de la délinquance en 1950 en représentent aujourd'hui plus des deux tiers. Les auteurs expliquent cette explosion par l'évolution de nos modes de vie. Nos logements sont vides à longueur de journée et nos voitures couchent sur la voie publique. Dans les sociétés traditionnelles, la communauté locale exerçait une surveillance efficace sur les allées et venues de chacun. Survenait-il un méfait, la pression communautaire poussait souvent les intéressés à le régler par arrangement. Tout cela a changé.

Absorbée par le traitement de la grande criminalité, la justice reste paralysée par l'inefficacité des services de police. Alors que le taux d'élucidation des homicides volontaires est de 74 %, il chute à 15 % en moyenne pour les destructions et les vols. Depuis une quarantaine d'années, ce taux ne cesse en outre de baisser : de 1950 à 1990, il est passé de 36 % à 15 %. Concentrée sur d'autres contentieux, la police renonce le plus souvent à se lancer dans des investigations longues et incertaines. Pour le plaignant, l'évènement peut avoir occasionné des dommages matériels et parfois sentimentaux. Il peut avoir soulevé des émotions durables. C'est en partie cette croissance des vols et des cambriolages qui, à côté de la progression des incivilités, semble responsable du sentiment d'insécurité des français. Déçus par la réponse de l'Etat, les citoyens se tournent de plus en plus vers le marché de la

sécurité privée : en dix ans, les coûts privés de sécurité ont progressé de près de 70 %.

6.2.2.3. Légère diminution en France sur la période considérée

Si on prend en compte les seules données disponibles c'est-à-dire celles fournies par la Police Nationale, on constate une diminution de la « criminalité constatée » au cours des années 90 (Figure I.18 – *Evolution de la criminalité constatée en France de 1988 à 1997*).

Figure I.18 – *Evolution de la criminalité constatée en France de 1988 à 1997*

	1988	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**
Criminalité globale	3132694	3266442	3492712	3744112	3830996	3881894	3919008	3665320	3559617	3493442
Evolution	-1,21%	+4,27%	6,93%	7,20%	2,32%	1,33%	0,96%	-6,47%	-2,88	-1,86%

Source : Police Nationale, 1998

Avec 3 493 442 crimes constatés en France métropolitaine par les services de Police et les unités de Gendarmerie, l'année 1997 enregistre une légère baisse de 1,86 % par rapport à l'année précédente, ce qui en nombre représente 66 175 crimes et délits de moins qu'en 1996[467] (*Figure .I.19* – Evolution des quatre grandes catégories d'infractions).

Figure I.19 – *Evolution des quatre grandes catégories d'infractions*

Catégories d'infractions	**Année 1996**	**Année 1997**	**Variation 1996-1997**
Vols (y compris recel)	2 331 000	2 224 301	-3,72 %
Infractions économiques et financières	310 910	295 511	-4,95 %
Crimes et délits contre les personnes	198 155	214 975	+8,49 %
Autres infractions	719 552	738 655	+2,65 %
Ensemble des délits et des faits constatés en France	3 559 617	3 493 442	-1,86 %

Source : Police Nationale, 1998

Dans le détail, la baisse de la criminalité a touché deux des quatre grandes catégories d'infractions : les vols (-3,72 %) et les infractions financières (-4,95 %). A l'inverse, les atteintes volontaires contre les personnes s'inscrivent à la hausse avec une progression de +8,49 %. Les autres infractions, dont celles liées aux stupéfiants, qui reflètent principalement l'activité des services, enregistrent une augmentation de +2,65 %.

[467] *Crimes et délits constatés en 1997 par les services de police et de gendarmerie*, 1998, Présentation à la presse par messieurs les directeurs généraux de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, 22 p.

6.2.2.4. Développement des incivilités

Depuis le début des années 90, les professionnels du social et du pénal, les politologues, les criminologues, les élus locaux et le Premier Ministre dans son discours général de politique générale de mai 1995, ont souligné l'importance des incivilités ou désordres comme source de perturbation de la vie de la cité et comme cible prioritaire du travail des institutions. Ces mille et une petites agressions quotidiennes qui nous gâchent la vie sont désormais définies et inventoriées.

H. LAGRANGE[468] a été un des premiers à tenter de définir ces incivilités « des actes et des comportements visibles dans les espaces ouverts au public, perçus comme des nuisances ou des désagréments par la majorité de la population, mais qui ne font pas en général l'objet de poursuites bien qu'ils constituent dans la plupart des cas des infractions ». Concrètement, les incivilités sont des actes humains ou des traces matérielles signifiant une rupture des codes élémentaires de la vie sociale (politesse, insultes, bruits, odeurs...), des actes de vandalisme et de petite délinquance (tags, boîtes aux lettres abîmées, vitrines brisées...) ou encore simplement des résidus d'illégalismes (carcasses de mobylettes ou voitures calcinées...) qui s'affichent aux yeux de tous.

Pour résumer la gamme des désordres, S. ROCHE[469] propose de les ranger dans la typologie suivante :

- les dégradations (tags, feux de circulation, incendies, etc.) ;
- les abandons (objets divers, saletés, épaves d'automobiles, de cyclomoteurs, etc.) ;
- les comportements « tendus » : agressifs, menaçants ;
- les conflits (sur l'occupation de l'espace, les bruits, avec les automobilistes, etc.) qui ont un caractère plus durable que les tensions.

Il s'agit d'une notion sociale et non pas juridique. Les incivilités engagent l'ordre social et non pas l'ordre tel qu'il est défini par la loi ou les acteurs du système pénal (police, justice). Les désordres renvoient à l'ordre social ordinaire tel qu'il est souhaité et parfois négocié dans la vie quotidienne.

[468] LAGRANGE H., 1995, *La civilité à l'épreuve*, PUF, 310 p.
[469] ROCHE S., 1996, « Les incivilités vues du côté des institutions », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°23

Les incivilités mettent en cause ce que S. ROCHE définit comme « l'ordre en public » par opposition à « l'ordre public ». Les incivilités contribuent à établir un climat, un sentiment général. Elles perturbent le fonctionnement des institutions, mais frappent aussi les symboles de notre organisation sociale (travail, propreté...). Toujours selon S. ROCHE[470], les désordres manifestes dans l'espace public sont, d'après plusieurs enquêtes, à la fois une des causes actives de la montée de la peur, mais aussi de la délinquance. Les incivilités sont « le maillon crucial qui lie un malaise social flou à une montée de la délinquance ». L'enchaînement serait le suivant : les incivilités poussent chacun au repli hors de la vie sociale, favorisent la méfiance pour nos institutions et par-là même favorisent les progrès de la délinquance.

Pour H. LAGRANGE[471], la distribution des incivilités est étroitement corrélée à la précarité des quartiers mesurée par des indicateurs comme le taux de chômage, la proportion de personnes recevant le RMI, l'importance des familles nombreuses et/ou monoparentales. Cette distribution serait également associée à la fréquence de la délinquance expressive (incendies de voitures), de la criminalité violente et à celle de la composante vécue du sentiment d'insécurité.

6.2.2.5. Apparition et explosion des violences urbaines

Depuis quelques années, on assiste à une recrudescence et à un fort développement de la violence, particulièrement dans les quartiers dits sensibles. La notion spécifique de « violence urbaine » a été construite par les médias pour désigner ce phénomène apparu en France en juillet 1981 avec les événements des Minguettes, puis ceux de Vaulx-en-Velin en 1990, de Sartrouville et de Mantes-la-Jolie en 1991 et est sensible en Alsace depuis le début des années 90[472]. Par ce terme, les spécialistes ont convenu de désigner des actions faiblement organisées de jeunes agissant collectivement contre des biens et des personnes, en général liées aux institutions, sur des territoires disqualifiés ou défavorisés[473].

Réutilisée partout et par tous, cette notion a été formalisée par les Renseignements Généraux par la création d'une section spéciale « villes et banlieues ». Son champ d'étude

[470] ROCHE S., 1996, « Les incivilités vues du côté des institutions », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°23, p. 89.
[471] LAGRANGE H., MOGIN O., SALAS D., 1999, « Vers une dépacification des mœurs », in *Esprit*, décembre 1998, p. 6-12.
[472] DHUME F., GWIAZDZINSKI L., 1997, « Violences urbaines et représentations », in *Hommes et Migrations* n°1209 pp. 101-107.
[473] BODY-GENDROT S., 1998, « L'insécurité, un enjeu majeur pour les villes », *Sciences Humaines* n°89, décembre 1998, p. 29.

recoupait 684 quartiers en 1995 contre 511 en 1994[474]. Une échelle de la violence a été proposée par Lucienne BUI-TRONG[475] permettant de classer les incidents en fonction de leur gravité supposée (Figure I.20 - *Les degrés de violence urbaine).*

Figure I.20 – *Les degrés de violence urbaine*

• **1er degré** : vandalisme et délinquance en bande
- Vandalisme sans connotation anti-constitutionnelle
- Razzias dans les commerces
- Rodéos de voitures volées puis incendiées
- Délinquance crapuleuse en bande contre des particuliers (racket, dépouille)
- Rixes, règlements de compte entre bandes
• **2ème degré** : attaques furtives, verbales ou gestuelles contre l'autorité
- Provocations collectives contre les vigiles
- Injures verbales et gestuelles contre les adultes du voisinage, les porteurs d'uniformes, les enseignants
- Vandalisme furtif anti-constitutionnel (contre écoles, postes de police,voitures de professeurs, locaux publics)
• **3ème degré** : agressions physiques contre les représentants de l'autorité
- Agressions physiques anti-constitutionnelles sur porteurs d'uniformes (contrôleurs, pompiers, militaires, vigiles) et sur les enseignants
• **4ème degré** : attroupements et caillassages à l'encontre de la Police
- Attroupements lors d'interventions de police
- Menaces téléphoniques aux policiers
- Lapidation des voitures de patrouille
- Manifestations devant les commissariats
- Chasses aux dealers
• **5ème degré** : agressions physiques contre les policiers
- Attroupements vindicatifs, freinant les interventions
- Invasion du commissariat
- Trafics divers visibles (recel, drogue)
• **6ème degré** : aggravation des agressions physiques et « jeux meurtriers »
- Agressions physiques contre les policiers
- Attaque ouverte du commissariat
- Guet-apens contre les policiers
• **7ème degré :** la mini-émeute
- Vandalisme ouvert, massif : saccages de vitrines, de voitures, jets de cocktail Molotov
- Escalade rapide, durée brève
• **8ème degré :** l'émeute
- Saccages et pillages, agressions de particuliers, affrontements avec les forces de l'ordre
- Guérilla, émeute

Sources : Renseignements Généraux, 1995

[474] BUI-TRONG L., 1993, « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *op.cit.*

Ces violences n'entrant pas dans le champ paramétré de « l'état 4001 » des statistiques de la Police Nationale, c'est en 1994 seulement que le phénomène a commencé à faire l'objet d'une prise en compte statistique aux niveaux local et départemental. Depuis, les services concernés disposent d'informations précises pour Strasbourg et le Bas-Rhin. Figurent dans ces inventaires les incendies de voitures ainsi que les jets de projectiles (pierres, bouteilles...) notamment ceux, majoritaires, qui ont pour cible les transports publics. Les dégradations et vols au préjudice des établissements scolaires, les dégâts occasionnés aux abribus ou cabines téléphoniques ainsi que les affrontements avec les forces de l'ordre sont également recensés. Ce suivi permet de dégager des tendances.

D'après les observations effectuées par les renseignements généraux, la violence urbaine serait collective et provocatrice ; destructrice (incendies d'écoles et d'infrastructures socio-éducatives, rodéos, tapages...) ; émotionnelle (attroupements hostiles, émeutes...), spectaculaire ; parfois crapuleuse (razzias, vols avec violence, racket...) et le plus souvent ludique compte tenu de la jeunesse des auteurs. Elle aurait également un caractère territorial, se déroulant surtout dans les quartiers sensibles et parfois en centre-ville, dans les centres commerciaux ou les transports en commun avec des bandes mobiles. Toujours d'après ces observations, on assisterait à une banalisation du phénomène avec franchissement de degrés de gravité et extension géographique à de nouveaux quartiers (Figure I.21 – *Faits de violences dans les départements sensibles*).

Figure I.21 – *Faits de violences dans les départements sensibles*

Département	**1995**	**1996**	**1997**
Seine-Saint-Denis	853	983	1263
Essonne	389	977	1038
Oise	248	498	925
Seine-et-Marne	191	554	925
Hauts-de-Seine	297	621	888
Yvelines	391	470	730
Val-d'Oise	499	859	861
Seine maritime	810	1246	1583
Rhône	723	769	1147
Nord	268	469	1003
Bouches-du-Rhône	115	151	196
Alpes-Maritimes	63	56	62
Haut-Rhin	74	97	415
Bas-Rhin	101	114	469
Moselle	44	79	211
Haute-Garonne	119	150	394

Sources : Renseignements Généraux, 1997

[475] BUI TRONG L., 1993, « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *op.cit.*

Entre 1993 et 1997, le nombre de quartiers répertoriés (Figure I.22 - *Evolution des faits de violences urbaines dans les départements sensibles*) est passé de 485 à 749. En 1997, 439 quartiers se situent au degré 1 des violences, contre 271 en 1993 ; 143 ont atteint les degrés 2 et 3 et 167 ont atteint les degrés 4 et 5 (contre 117 en 1993).

Figure I.22 - *Evolution des faits de violences urbaines dans les départements sensibles*

Départements	1996	1997	Evolution
Bouches du Rhône	1490	1822	+ 22,28 %
Haute-garonne	518	594	+ 14,67 %
Loire	701	864	+ 23,25 %
Nord	3190	3080	- 3,45 %
Oise	458	302	- 34,06 %
Bas-Rhin	1059	1291	+ 21,91 %
Rhône	2463	3035	+ 23,22 %
Seine-Maritime	1632	1739	+ 6,56 %
Seine et Marne	1396	1964	+ 40,69 %
Yvelines	1777	2214	+ 24,59 %
Essonne	1415	1960	+ 38,52 %
Hauts-de-Seine	908	1014	+ 11,67 %
Seine-Saint-Denis	3037	3006	- 1,02 %
Val-de-Marne	610	349	- 42,79 %
Val d'Oise	1687	1534	- 9,07 %
TOTAL	**22341**	**24768**	**+ 10,86 %**

Sources : *Sécurité Publique, 1998*

Alors que l'ensemble de la criminalité baissait de 0,85 % entre 1996 et 1997, les quatorze catégories retenues par la Direction Centrale de la Sécurité Publique ont, au contraire augmenté de 4 %. Dans les quinze départements les plus sensibles, ce phénomène apparaît plus marqué encore : agressions contre les policiers (+ 6 %), contre les commerçants (+14 %), vol avec une voiture bélier ou racket (+14 %), violences contre les écoles (+14,5 %), contre les bureaux de poste, locaux EDF ou voitures de pompiers (+41 %). « Très peu de rubriques échappent à ce constat » concluent S. BODY GENDROT et N. LE GUENNEC[476] dans le rapport remis au Ministre de l'Intérieur le 26 mai 1998.

En Alsace, les investigations menées à la même époque par l'Observatoire Régional de l'Intégration[477] sur plusieurs quartiers de villes d'Alsace (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) a notamment permis de noter que les violences urbaines n'étaient pas systématiquement collectives. En Alsace tout au moins, elles ne sont pas le fait de bandes organisées. Il s'agit souvent de regroupements de jeunes aux motivations diverses, de suiveurs rassemblés au gré

[476] BODY-GENDROT S., LE GUENNEC N., 1998, *Mission sur les violences urbaines*, Rapport au ministre de l'intérieur, 108 p.

des opportunités ou de spectateurs. Dans tous les cas, la violence survient après un élément déclencheur, souvent imprévisible qui cristallise une tension latente déjà présente. Il peut s'agir d'une atteinte à l'identité ou au territoire, d'une frustration ou de différentes sources d'excitations.

6.2.3. Un problème d'évaluation

La violence et l'insécurité sont des phénomènes difficiles à mesurer. Les variations quantitatives des données de la criminalité ne signifient pas forcément une augmentation de la criminalité. Il peut parfois s'agir d'une simple augmentation de l'activité des services de police ou de gendarmerie.

L'interprétation des chiffres de la délinquance continue à faire débat. Pour les uns, elle atteste un retournement de tendance sur le long terme dans le sens d'une montée de la violence. Pour d'autres, de telles données ne permettent pas de conclure. Plusieurs arguments sont classiquement avancés comme le manque de fiabilité ou l'existence de biais statistiques. L'augmentation pourrait simplement traduire une amélioration du recueil ou une sensibilité plus grande des individus qui les inclinerait à porter plainte plus facilement.

Tous ces chiffres restent de toute façon des moyennes qui peuvent masquer d'importantes disparités géographiques et sociales. Plus qu'une augmentation de la violence, c'est à une diversité des victimes et des institutions visées à laquelle on assiste. Toutes les violences ne sont pas quantifiables. Aussi depuis quelques années, des enquêtes de « victimisation » sont-elles réalisées pour mieux appréhender qualitativement les phénomènes de violences. Elles consistent à interroger les personnes sur les incidents (vols, agressions...) dont elles auraient été victimes et qu'elles ont ou non déclarés à la police. Ces enquêtes existent de longue date aux Etats-Unis, dans le cadre de l'*International crime of victimization Survey* (ICVS) mais depuis peu en France.

[477] « Les jeunes et la violence urbaine en Alsace », 1997, *Cahier de l'Observatoire* n°18, Observatoire Régional de l'Intégration, Strasbourg.

6.2.4. Insécurité et sentiment d'insécurité

L'insécurité recouvre ce qui menace l'ordre social ordinaire, c'est-à-dire nos activités et celles de nos proches, autant de données que ne prennent pas en compte les statistiques officielles. C'est un domaine extraordinairement difficile à manier, si l'on veut le faire honnêtement, parce que l'on s'efforce de mesurer un sentiment, qui se distingue d'un fait objectif et sur lequel nombre de facteurs influent.

6.2.4.1. Première définition

Pour S. ROCHE[478], le sentiment d'insécurité désigne les manifestations de peur personnelle ou de préoccupation pour l'ordre, qu'elles soient verbales, comportementales, individuelles ou collectives. Le sentiment d'insécurité est définissable comme une inquiétude cristallisée sur un objet (le crime au sens large) et par ses auteurs désignés. Elle s'appuie sur le monde vécu des individus, tout en faisant référence à un système de valeurs.

Un sentiment d'insécurité se construit chez les individus à partir de faits mais aussi en fonction de leur présentation, de leur représentation qui met en œuvre divers facteurs psychosociaux. D'après S. ROCHE, l'élaboration du sentiment d'insécurité dépendrait, chez chacun d'entre nous, de son système de relations interpersonnelles. Plus les relations sociales sont pauvres, plus la sphère des rapports interpersonnels est étroite et plus l'inquiétude est forte. Le sociologue a montré que ceux qui estiment que les personnes se définissent largement par l'appartenance à une « nation » ou plus encore à une « race », éléments qui s'imposent aux personnes, vivent dans une plus grande insécurité que ceux qui considèrent que l'identité des personnes tient surtout à des convictions morales et politiques. Toujours d'après S. ROCHE, le fait que de nombreux délits ne soient pas élucidés joue un rôle important dans le sentiment d'insécurité. Alors même que ce mouvement ne touche guère les crimes et les nombreuses violences physiques, ce phénomène donne à beaucoup de citoyens le sentiment d'attendre peu des forces publiques chargées de la sécurité (Police, Gendarmerie, Justice). Ce même chercheur a montré que l'aliment principal du sentiment d'insécurité était la multiplication des « incivilités ».

[478] ROCHE S, 1993, *Le sentiment d'insécurité*, Sociologie d'aujourd'hui, PUF, p. 136

6.2.4.2. Décalage entre insécurité et sentiment d'insécurité

Il existe souvent un décalage important entre la criminalité effective et le sentiment d'insécurité. Des sondages sont fréquemment utilisés pour tenter d'évaluer l'insécurité que les citoyens disent ressentir.

La peur des gens n'est pas toujours proportionnelle à la violence (Figure I.23 – *Criminalité et sentiment d'insécurité*).

Figure I.23 – *Criminalité et sentiment d'insécurité*

Année	Taux de criminalité pour 1000 habitants	Sentiment d'insécurité (%)
1977	40	65
1985	65	58
1988	56	54

Sources : IHESI

Globalement, les français seraient de plus en plus inquiets. Une étude du CREDOC[479], comporte, depuis 1990, diverses questions qui mesurent l'intensité de l'inquiétude de la population, « pour soi même et pour ses proches » face à six sujets différents : la maladie grave, l'agression dans la rue, l'accident de la route, le chômage, la guerre et l'accident de centrale nucléaire. Cette enquête montre un doublement de la population inquiète entre 1981 et 1990 : 14 % en 1981 et 28 % en 1990. Bien entendu, la fréquence des craintes peut s'expliquer, dans certains cas, par une vulnérabilité plus importante, comme par exemple pour les agressions dans la rue quand il s'agit des femmes et des personnes âgées. Mais les risques objectifs n'expliquent pas pourquoi les femmes sont plus inquiètes de l'éventualité de la maladie grave que les hommes, les personnes âgées plus craintives d'un accident de la route que les jeunes, et les non-diplômés plus inquiets d'un accident de centrale nucléaire que les titulaires d'un diplôme supérieur. L'appréciation des risques varie sensiblement d'une catégorie de population à l'autre sans que l'on puisse toujours l'expliquer objectivement.

Deux phénomènes parmi d'autres peuvent illustrer l'importance de la subjectivité dans l'affirmation des craintes :

[479] HATCHUEL G., VOLATIER J-L., 1991, « La diffusion des craintes dans la société française », in *Consommation et Modes de vie*, n°62, 30 novembre 1991. CREDOC.

- L'inquiétude à l'égard de l'accident de la route a augmenté en dix ans de 14 points, alors que le nombre d'accidents a diminué de 29 % entre 80 et 89 et le nombre de tués sur la route de 15 %.

- On remarque, sans vouloir parler d'un lien de causalité entre ces deux faits, que ceux qui déclarent regarder la télévision tous les jours sont plus inquiets que ceux qui ne la regardent jamais (29 % contre 21 % en 1989-90).

On peut sans doute trouver dans cette subjectivité un certain réconfort. Sa mise en évidence n'est-elle pas elle-même une incitation à rationaliser ses peurs. PASCAL soulignait la difficulté de cette rationalisation et remarquait que tout le monde, y compris le plus grand philosophe, pouvait avoir peur du vide, même sans être exposé à un risque objectif de chute.

6.2.4.3. Le rôle particulier des médias

Les médias jouent un rôle d'amplificateur de ces violences. Nous avions parlé de « caisse de résonance »[480]. On assiste à une dramatisation de la violence. La quarantaine d'évènements recensés entre 1994 et 1995 dans la presse régionale a donné lieu à plus de 180 articles. On compte parfois plus de vingt articles durant six mois, voire un an et demi, pour un seul et unique événement. Le rappel de régulier de certains évènements « phares » donne l'impression d'une permanence et d'une généralisation des violences, qui ne correspond pas à la réalité. Toutes les violences ne sont pas médiatisées à l'identique. Une sélection est opérée selon le caractère spectaculaire de l'événement (effets de foule, éléments visuels tels que le feu, verre brisé) et selon son caractère « immoral », c'est-à-dire qui porte l'image d'une remise en cause de l'ordre établi. A ce titre, il faut noter l'importance (par la taille et par l'impact) des photos, qui privilégient les conséquences négatives des violences (voitures brûlées) et la réaction des « forces de l'ordre » (pompiers en action). Les flammes qui illuminent les nuits de nos cités font vendre, inquiètent la population et dressent des murs infranchissables entre les quartiers, empêchant la pratique directe, le contact avec la réalité au profit d'une connaissance indirecte par les médias.

« Plus on s'éloigne des quartiers sensibles, plus la dramatisation croît dans les représentations », estiment S. BODY GENDROT et N. LE GUENNEC. Ce constat est

confirmé par un sondage paru début 1998[481] dans lequel, les quatre cinquièmes des personnes sondées par l'IFOP pensent que les violences ont atteint dans les villes et banlieues, un niveau jamais connu jusque-là. Cette dramatisation est proportionnelle à l'éloignement des personnes interrogées. Plus les sondés vivent loin du théâtre des violences, plus elles semblent les inquiéter. Ainsi, en agglomération parisienne, près d'un quart des sondés parviennent à relativiser : ils estiment à 22 % que « les violences se situent à un niveau comparable à ce qu'elles étaient les années précédentes ». A la campagne, ils ne sont que 11 % à partager cet optimisme. L'âge pèse également sur les représentations. La dramatisation croît régulièrement avec le vieillissement. Les plus de 65 ans estiment à 93 % que la violence urbaine atteint des niveaux jamais vus. Les moins de 25 ans ne sont *que* 70 % à le penser.

6.3. Un citoyen écartelé

L'individu évolue, circule dans la ville entre ces deux pôles contradictoires – liberté et sécurité –, des besoins et des motivations complexes. Mais qu'entend-on par un motif et que veut-on dire quand on dit qu'un voyage est motivé ? « On entend par là qu'il a son origine dans certains faits donnés, non que ces faits donnés aient à eux seuls, la puissance physique de le produire, mais en tant qu'ils offrent des raisons de l'entreprendre[482]... ».

6.3.1. Besoins des individus la nuit

Les motivations sont une formalisation, une traduction des besoins du citadin ou comme le propose J. GOLD[483] : « The force that leads men to seek certain goals in relation to their needs ».. Or il n'existe pas d'endroit plus apte à la connaissance des marchandises, donc plus apte à en faire naître le besoin que l'agglomération urbaine[484].

[480] DHUME F., GWIAZDZINSKI L., 1997, « Violences urbaines et représentations », in *Hommes et Migrations* n°1209, septembre-octobre 1997, p. 101-107.
[481] Sondage *IFOP-Libération*, 5 janvier 1998.
[482] MERLEAU-PONTY M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 230 p.
[483] GOLD J. R., 1980, *An introduction to Behavorial geography*, Oxford University press, 290 p.
[484] LABORIT H., 1971, *L'Homme et la ville*, Flammarion, Paris, 278 p.

Ces besoins peuvent être biologiques ou sociaux et tous deux sont à la base des motivations humaines. P. CHOMBART DE LAUWE[485] a sans doute le mieux analysé les besoins de l'homme et leur dynamique, distinguant clairement :

- Les *besoins-aspirations* : « ceux qui peuvent être satisfaits dans un avenir plus ou moins proche et permettent à l'individu, dans une mesure plus ou moins grande, de s'élever au-dessus de sa condition présente ».
- Les *besoins-obligations* qui résultent de la cristallisation et de la reconnaissance sociale des besoins aspirations.

D'après lui, « dès qu'un *besoin-aspiration* s'est fixé, il tend à être dépassé par l'apparition d'une nouvelle aspiration qui déclenche à nouveau le processus. Dans une société donnée, le pouvoir ne peut alors éviter de prendre en considération les *besoins-obligations*, et, dans un système démocratique, il est obligé de réajuster constamment son action en fonction de l'apparition constante de nouvelles aspirations et de nouveaux besoins qui prennent tôt ou tard un caractère d'obligation et qui s'imposent à lui ».

6.3.2. Motivation des individus la nuit

Dans *L'espace vivant*[486], J. COUSIN met bien en évidence les deux pôles généraux de motivation de l'individu :

◆ la *variété*, source de curiosité et de richesse perceptive, mais génératrice d'une éventuelle et relative insécurité, quoique indispensable à l'affirmation de soi. En fait, l'homme ne recherche pas tant l'immensité des espaces que la variété des volumes et les surprises de la découverte secrétées par cette variété. Psychologiquement, les êtres humains préfèrent les environnements complexes, mais ajoutons que ces environnements doivent être fortement structurés, c'est-à-dire posséder une complexité organisée.

[485] CHOMBART DE LAUWE P.H., 1970, *Aspirations et transformations sociales*, Anthropos
[486] COUSIN J., 1980, *L'espace vivant*, Editions du moniteur, 236 p.

◆ la *sécurité*, source de confort mental nécessairement indispensable à l'humanité, mais génératrice d'une certaine monotonie et hostile aux changements émotionnels.

Pour C. CAUVIN[487] les motivations traduisent le but poursuivi, c'est-à-dire le but du déplacement qui amène à déterminer un itinéraire, à privilégier un mode de locomotion et donc à définir un trajet. La motivation est essentielle : sans elle, on ne peut mémoriser, stocker l'information. J. PIAGET écrit à ce propos : «...l'on découvre mieux le plan d'une ville en s'y promenant seul et en restant responsable de ses propres errances[488]. « L'individu aperçoit surtout les parcours qui sont importants pour lui[489] ».

6.3.3. Mobilités associées

Les attributs objectifs de l'espace chorotaxique et des espaces fonctionnels ne peuvent être retenus que si des motivations font que ces composantes sont reconnues[490]. Dans des conditions identiques et pour un même individu, si le but du parcours change, la distance elle-même n'est pas vue de manière identique. C. CAUVIN propose de distinguer deux grandes catégories de motivations selon que les activités induites sont libres ou imposées ce qui entraînera un fonctionnement différentiel des filtres (Figure 1.24 – *Schéma d'apparition des barrières dans la ville).*

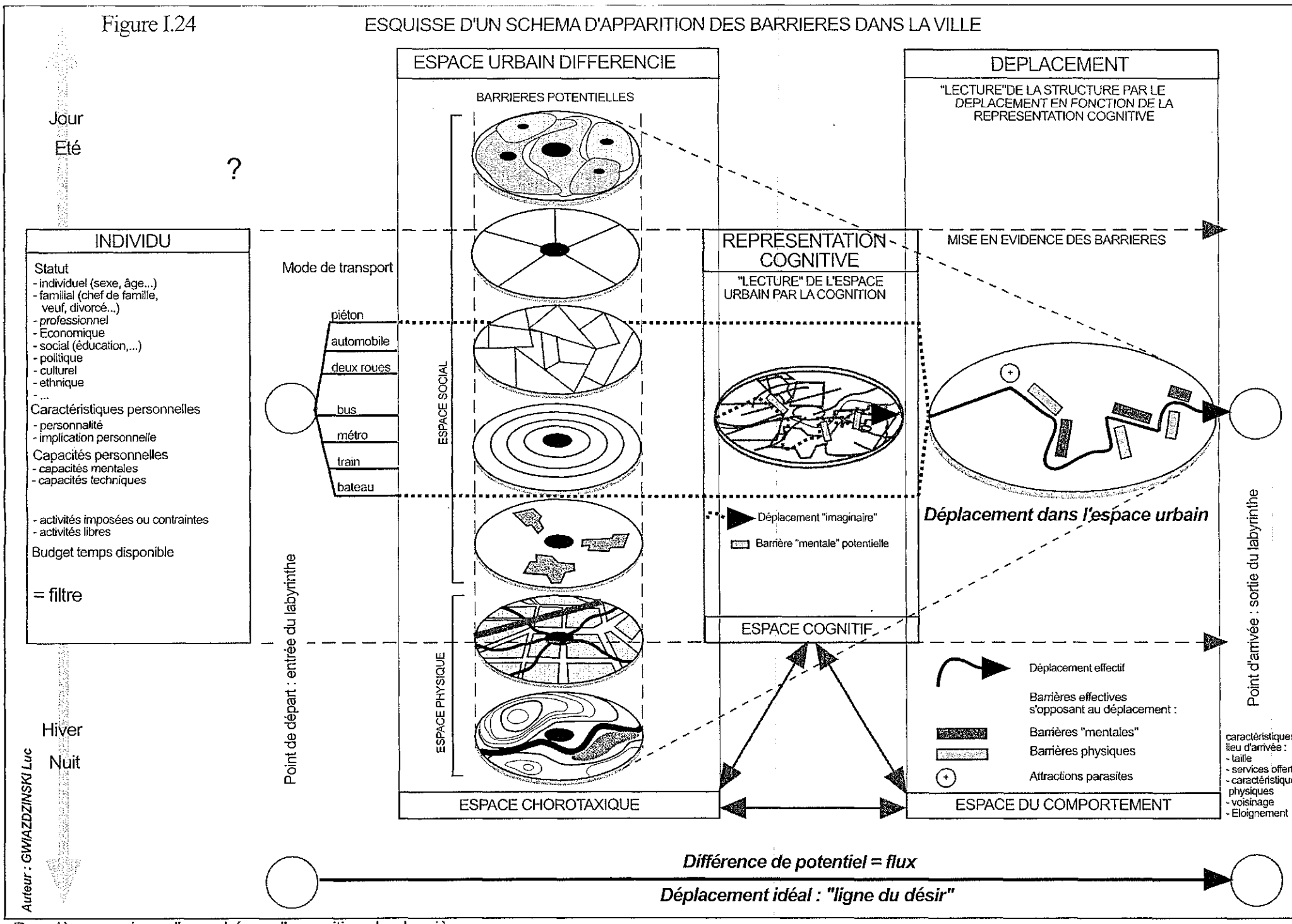
◆ *Les activités imposées ou contraintes* : trajets de travail ou trajets d'achat, à accomplir nécessairement avec une périodicité plus ou moins grande ;

◆ *Les activités libres* : déplacements de loisirs, d'agréments, déplacements à but social ;

On pourrait ajouter *l'errance*, la déambulation du promeneur baudelairien, sans but précis, activité particulière à elle seule souvent pratiquée la nuit.

[487] CAUVIN C., 1981, *La perception des distances en milieu intra-ubain*, Strasbourg, 80 p.
[488] PIAGET J in PAILHOUS J., 1970, *La représentation de l'espace urbain, L'exemple du chauffeur de taxi*, PUF, 102 p
[489] COLLEDGE R. G. / MOORE G. T., 1976, *Environmental knowing*. Hutchinson and Ross. Inc. 345 p.
[490] CAUVIN C, 1984, *Espaces cognitifs et transformations cartographiques. Les conditions de la comparaison des espaces cognitifs : de la carte aux configurations. Exemples de l'espace strasbourgeois*. Thèse de Doctorat d'Etat. Université de Louis Pasteur, Strasbourg I, 303 p.

Figure I.24 ESQUISSE D'UN SCHEMA D'APPARITION DES BARRIERES DANS LA VILLE



Première esquisse d'un schéma d'apparition des barrières

Notre comportement diffère selon le temps disponible pour le trajet et les contraintes qui l'accompagnent. C. CAUVIN insiste sur le fait qu'un itinéraire parcouru pour aller travailler n'est pas mémorisé et décrit de la même manière que s'il est traversé pour se promener, avec un temps non imposé par l'heure d'arrivée au bureau par exemple. Le comportement du promeneur du dimanche n'a rien à voir avec celui presque mécanique de l'employé de bureau en semaine.

Lorsque les buts varient, la perception des déplacements se modifie ; chaque but crée un espace spécifique doté de relations internes particulières. Pour faire des études cohérentes, il convient d'homogénéiser les données par but et de développer éventuellement des procédures d'analyse très strictes pour permettre des comparaisons.

Le problème vient des déplacements à but multiples, ou à but mal identifié. Le but d'un déplacement est une notion moins claire qu'elle ne semble de prime abord. Le romancier-géographe A. BEGAG[491]nous interpelle à partir de deux exemples : « Va-t-on voir sa mère qui habite tout à côté parce qu'on lui a confié un enfant pour la journée ? Pour lui demander un service ou lui en rendre un ? Lorsque l'on fait plusieurs dizaines de kilomètres pour acheter un litre d'huile ou un kilo de sucre, de toute évidence, il s'agit d'une occasion de se promener en famille ou de s'échapper de son quartier ».

Le croisement des buts de déplacement est un phénomène qui va en s'amplifiant parallèlement à la montée des besoins et à l'adaptation de l'offre aux nouveaux modes de vie. Exemple : les nouveaux centres commerciaux prennent en compte l'idée de conjuguer les achats aux loisirs. Aux Etats-Unis, en Suisse, au Japon et au Canada, cette culture commerciale est déjà une réalité : les consommateurs ne se contentent pas de cocher leur petite liste de courses.

D'après A. MOLES[492], l'attitude des individus circulant dans un labyrinthe (et par extension en milieu urbain) peut être caractérisée par quatre facteurs : une anxiété liée à l'ignorance du trajet-solution ; un plaisir lié à la somme des micro-découvertes successives effectuées ; le plaisir de la solitude et enfin le plaisir de la découverte de stimuli qui se rajoutent à la structure cognitive de base.

---

[491] BEGAG A., 1991, *La ville des autres, la famille immigrée et l'espace urbain*, PUL, 159 p.

Conclusion :

Ecartelés entre insécurité et liberté, nous circulons dans la ville la nuit, entité complexe en mutation, labyrinthe en quatre dimensions, espace-temps dont il nous reste à identifier les principaux éléments, à fixer les limites en dépassant la « nuit des données » par la définition d'un cadre conceptuel, d'une démarche organisée de collecte et d'un processus de structuration des informations.

[492] MOLES A. Et ROHMER E ; *Psychologie de l'espace*, Casterman Paris

Chapitre 7 : DES INFORMATIONS AUSSI SOMBRES QUE LA NUIT

Le cadre nouveau de la ville contemporaine et ses évolutions prévisibles nous obligent à revoir totalement notre manière de penser et à définir un cadre d'étude et des objectifs précis qui nous permettent de confronter nos hypothèses de travail à la réalité.

Nous proposons respectivement de fixer un cadre conceptuel, l'approche systémique ; de changer de paradigme en abordant la ville comme une entité à quatre dimensions et en privilégiant une nouvelle approche de la citoyenneté et de l'urbanité dans l'espace et dans le temps. Nous limiterons notre approche à la fois dans l'espace et dans le temps en nous focalisant sur un espace limité, « *l'agglomération strasbourgeoise* » pour une année donnée *1997.*

Afin d'explorer la nuit urbaine, dimension oubliée de la ville, nous devons accepter de passer de la seule approche qualitative, souvent flatteuse et brillante des défricheurs à une démarche plus systématique ; nous devons quitter l'approche littéraire pour une démarche plus scientifique et quantitative sans pour autant chercher à mettre la nuit en équations.

Afin d'approcher la complexité du système urbain, nous devons également mettre en place des méthodes rigoureuses de construction de données qui pour l'instant n'existent pas : collecte méthodique et structuration des informations spatio-temporelles ; structuration des informations sous forme de données exploitables et comparables dans l'espace et dans le temps et représentations cartographiques associées.

Face à l'ampleur d'une tâche qui consiste à « décomposer le système urbain », nous limiterons nos ambitions à quelques objectifs :

- Définir la nuit urbaine, ses limites spatiales et temporelles et ses rythmes ;
- Explorer le système urbain la nuit à partir des questions de liberté et d'insécurité ;

◆ Mesurer et comparer les temporalités des institutions, de l'économie, de la délinquance ou des violences ;

◆ Identifier et localiser dans l'espace et dans le temps les conflits qui accompagnent la conquête de la nuit ;

◆ Poser les premières bases d'une conceptualisation logique de la nuit urbaine qui permettent de réguler certains conflits.

7.1. UN CADRE CONCEPTUEL

La ville est un objet difficile à appréhender dans sa globalité, un être complexe. D'après G.P. CHAPMAN[493], ce ne sont pas les mêmes parties de la ville qui fonctionnent la nuit et le jour et il existerait des rouages spécifiques à la nuit. La globalité spatio-temporelle de la ville a toujours été amputée, rarement étudiée. Il y a nécessité de se poser la question de savoir ce qui manque pour que la nuit soit un système.

Une telle ambition nécessite la définition d'une grille de lecture de la ville car les problèmes auxquels nous nous attaquons sont caractérisés par des étendues et complexités importantes et croissantes (mondialisation, intercommunication...) et nos capacités ou possibilités d'interventions directes sont toujours limitées : limitations individuelles, psychologiques, intellectuelles et mentales ; c'est-à-dire sensorielles ; d'appréhension, de compréhension, d'imagination, de motivation... mais aussi limitations sociales de délai, de pouvoir, d'argent, de connaissances, d'informations...

7.1.1. Une grille de lecture : l'approche systémique

Comme le rappelle J. de ROSNAY, après l'étude de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, « Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un autre infini : l'infiniment complexe. Mais cette fois, plus d'instruments. Rien qu'un cerveau nu, une intelligence et une logique désarmés devant l'immense complexité de la vie et de la société ». PASCAL avait

déjà approché cette notion de complexité : « Toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître les parties ». Mais comme le souligne E. MORIN[494], « La complexité est un mot problème et non un mot solution ».

Depuis 1925, et notamment à partir des travaux de L.Von BERTALANFLY, la notion de complexité a fait l'objet d'études qui ont débouché sur des théories d'organisation telle la théorie des systèmes et notamment sur la notion d'approche systémique.

7.1.1.1. Cadre conceptuel

L'approche la plus enrichissante est sans nul doute celle qui consiste à aborder la ville en tant que système. Le cadre conceptuel fourni semble être le seul capable de permettre l'élaboration de réponses structurées aux délicates questions évoquées plus haut. De nombreuses définitions de ce concept de système ont été proposées. Elles sont soit très générales : « un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but[495] » soit beaucoup plus précises « un système est une entité dotée d'une certaine permanence et reconnaissable dans le temps, en interaction avec un environnement spécifique, constituée d'éléments groupés en associations simultanément interactives et se maintenant en état de stabilité dynamique dans des limites définies[496] ». Si aucune de ces définitions n'est réellement satisfaisante, le concept et la référence à la théorie générale des systèmes sont féconds scientifiquement car ils permettent l'étude du comportement d'un ensemble socio-économique au cours du temps, son évolution, sa dynamique et ses interactions avec l'environnement.

Il oblige nécessairement le chercheur à s'interroger sur deux aspects essentiels d'un système[497] :

- ◆ Son aspect structural :
  - une *limite* qui définit les frontières du système et le sépare du monde extérieur ;

---

[493] CHAPMAN G.P., 1977, *Human and environmental Systems*, a Geographer's Appraisal. Academic Press.
[494] MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF Editeur,158 p.
[495] DE ROSNAY J., 1977, *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, 346 p.
[496] PUMAIN D., SANDERS L., SAINT-JULIEN Th., 1989, *Villes et auto-organisation*, Economica, 188 p.
[497] FORRESTER J.W., 1980, *Principe de système*, Presses Universitaires de Lyon, 341 p.

- des *éléments* ou composants qui peuvent être dénombrés et assemblés en catégories, en familles ou populations ;
- des *réservoirs* dans lesquels les éléments peuvent être rassemblés et dans lesquels sont stockées de l'énergie, de l'information, des matériaux ;
- un *réseau de communication* qui permet l'échange d'énergie, de matière et d'information entre les éléments ou les réservoirs.

◆ Son aspect fonctionnel

- des *flux d'énergie*, d'information ou d'éléments circulant entre les réservoirs
- des *vannes* contrôlant les débits des différents flux ;
- des *délais* résultant des vitesses différentes de circulation des flux, des durées de stockage dans les réservoirs ou des « frottements » entre les différents éléments ;
- des *boucles* de rétroaction (*feed-back*).

Il existe deux types de boucles de rétroaction : les boucles positives et les boucles négatives. Sur les boucles de rétroaction positives repose toute la dynamique du changement d'un système (croissance et évolution par exemple). La stabilité et la régulation (rétablissement des équilibres et auto conservation) du système reposent sur les boucles de rétroaction négatives.

Un système ouvert est en relation permanente avec son environnement avec des entrées et des sorties. Il échange énergie, matière, informations utilisées dans le maintien de son organisation, contre la dégradation qu'exerce le temps. Il rejette dans l'environnement de l'entropie, énergie usée. A l'opposé, un système fermé n'échange ni énergie, ni matière, ni information avec son environnement : il est totalement coupé du monde extérieur. Le système utilise sa réserve d'énergie potentielle interne. Au fur et à mesure du déroulement des réactions, l'entropie s'accroît de façon irréversible, et le système dépérit.

L'approche systémique n'est pas un outil miracle, mais une démarche intéressante pour aborder un problème. Il existe de nombreux exemples de problématiques résolues par l'approche systémique, constituées avec elle, en nouveaux ensemble théoriques[498] : la *théorie des systèmes classique* qui utilise l'analyse mathématique et s'applique aux systèmes en

[498] BERTALANFFLY L., 1972, *Théorie générale des systèmes*, Dunod, 308 p.

général ; la *théorie des compartiments* qui s'applique aux transports entre sous-systèmes d'un système ; la *cybernétique*, théorie des systèmes contrôlés, fondée sur la communication entre le système et l'environnement et sur le contrôle des actions du système sur l'environnement, par rétroaction notamment. Cette théorie est notamment utilisée en biologie ou en mécanique. La *théorie des jeux* cherche elle, par un exemple de stratégies, à optimiser les gains en minimisant les pertes ; la *théorie des files d'attente*, traite de l'optimisation des services en cas d'affluence.

7.1.1.2. Approches analytique et systémique

Des considérations précédentes se dessinent nettement deux méthodes d'approche :

◆ La *méthode analytique* consiste à étudier un domaine ou d'une manière plus générale un système, à partir de ses éléments, tel que défini précédemment, sans vraiment s'occuper de son environnement ; il s'agit de l'approche qualifiée d'analytique. J. de ROSNAY la définit comme une méthode « qui isole les éléments et les variables afin de les envisager un à un »"[499]. Face à la complexité, G. PEREC[500] nous avait déjà prodigué ses conseils : « d'abord faire l'inventaire de ce que l'on voit

◆ *L'approche systémique* s'appuie sur le principe de la globalité : un système est étudié dans son environnement, en tenant compte des relations avec celui-ci. Ce sont les relations entre les éléments qui sont analysés. Un modèle est réalisé par l'étude des interactions entre éléments. Il est validé par comparaisons avec la réalité observée. Les détails de fonctionnement du système ne sont pas maîtrisés mais leurs comportements sont estimés de façon globale. Que les systèmes soient homogènes ou non, les relations entre éléments linéaires ou non, le principe reste valable.

7.1.1.3. Aspects fonctionnels de l'approche systémique

Dans l'idéal, l'approche systémique comporte normalement trois phases :

◆ L'*analyse* qui consiste à déterminer les principaux éléments constituant le système et d'en définir les interactions et limites. Il s'agit alors de mettre en évidence les niveaux et les

[499] ROSNAY (DE) J., 1977, *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, 346 p.

taux de flux, les boucles de rétroaction positives et négatives. Les sous-systèmes sont considérés indépendamment les uns des autres puis les uns avec les autres.

◆ La *modélisation* qui revient à définir un modèle à partir des éléments du système, modèle qui peut être fonction d'une problématique particulière... Ce modèle peut alors être transcrit en un langage de programmation.

◆ La *simulation* qui permet alors d'étudier un système au travers d'un modèle, par analyse d'une modification de toutes ou partie des variables simultanément. Les progrès réalisés en informatique permettent aujourd'hui des simulations complexes.

L'exploration de la ville la nuit qui nous oblige à décomposer l'ensemble du système urbain se limitera à la première étape de la démarche en tentant d'identifier les éléments et de définir les premières interactions et limites.

7.1.1.4. Le choix de la décomposition systémique

Des définitions précédentes, ressort la même contradiction entre connaître parfaitement un domaine isolé et connaître superficiellement un ensemble de domaines interconnectés. Il faudrait se contenter d'une approche analytique permettant de connaître sans vraiment comprendre ou d'une approche systémique permettant de comprendre sans vraiment connaître. Avec les méthodologies courantes, cette dualité donne à toute action un des deux risques suivants : une vue trop partielle (analytique-réductionniste) amenant des omissions dangereuses, d'où découlent des solutions insuffisantes, voire erronées ou une vue trop globale (systémique-intégriste) amenant des flous ou des opacités.

Dans notre réflexion sur *La nuit, dimension oubliée de la ville,* ces deux approches demeureront complémentaires, tant qu'une meilleure organisation des idées ne nous permettra pas de connaître et comprendre la complexité du milieu. Nous adopterons une approche systémique ou plutôt une grille de lecture systémique nous plaçant de fait dans ce que C. CAUVIN appelle une « spirale inductivo-hypothético-déductive » en amont de la modélisation. Cette approche analytique nous permettra de rassembler les éléments dont nous aurons besoin pour tenter de décrire et de comprendre le système.

---

[500] PEREC G., 1974, *Espèces d'espaces,* op.cit.

Il n'est possible d'avancer qu'avec une méthodologie reliant et palliant ces antagonismes. C'est le but de « la décomposition systémique » définie par F. LE GALLOU et B. BOUCHON-MEUNIER[501], que « d'adapter le champ d'action aux capacités d'intervention, afin d'atteindre un minimum d'effectivité et, si possible un maximum d'efficacité ». Autrement dit, il s'agit d'effectuer une partition complète et une heureuse détermination des limites ou frontières du système, d'obtenir des sous-systèmes ayant une certaine unité, cohérence et autonomie ; mais aussi des dimensions et complexités en rapport avec leurs observations, manipulations ou utilisations projetées. Si cette partition doit être complète et suffisante, elle doit permettre ensuite une recomposition non réductionniste, c'est-à-dire non éliminatrice de « réalités », objets, liaisons ou influences importantes pour les objectifs visés.

Il existe certaines règles qualitatives et quantitatives permettant suivant les objectifs, de choisir les frontières de séparation les moins défavorables et les moins risquées : recherche des discontinuités, étude des liaisons optimales de substitution, nature des axes de décomposition…

Ces axes de décompositions temporels, spatiaux, naturels, structurels, fonctionnels, organiques et/ou technologiques seront utilisés pour « décortiquer » le système urbain.

7.1.2. La ville en tant que système

Notre propos n'est pas ici d'insister sur la richesse de ce type d'approche mais de montrer ce que peut nous apporter cette notion quand on considère ce qui fonde la ville en tant que système spatial ouvert.

7.1.2.1. Définition globale

L'approche en termes de système nous permet d'appréhender la ville comme « un ensemble d'interactions entre acteurs localisés qui utilisent ou recréent continuellement à

[501] LE GALLOU F, BOUCHON-MEUNIER B. (coord.), 1992, *Systémique, théorie et applications*, Technique et Documentation, Paris, 341 p.

l'échelon de la ville entière des différenciations géographiques, une configuration d'ensemble des réseaux et des quartiers. Ces interactions ont des natures et des formes variées : compétition pour l'espace, dissuasion des déplacements par la distance, propension à s'agglomérer, tendances ségrégatives... Elles se traduisent selon les cas par l'homogénéité ou la diversité des contenus, par l'élévation ou l'abaissement des gradients, par la concentration ou la dispersion ». C'est la dynamique de ces interventions qui crée les formes urbaines, dont elles sont à la fois l'expression et la condition d'existence.

D'après D. PUMAIN[502], les villes peuvent être observées à trois niveaux qui permettent chacun d'identifier des relations et des propriétés suffisamment persistantes pour définir des entités persistances. Ces niveaux sont eux-mêmes en interaction, chaque unité supérieure étant construite par les interactions des entités de niveau inférieur, pour lesquelles elle constitue à son tour une contrainte :

◆ Au niveau élémentaire, il s'agit des *acteurs urbains* (des personnes ou des institutions), caractérisés par leur statut social, leur revenu, l'étendue de leur pouvoir, leur âge, etc. dont les interactions produisent des villes.

◆ Au niveau de *la ville*, ce ne sont plus les indicateurs individuels mais des propriétés spécifiques de ce niveau d'agrégation qui émergent en tant que descripteurs pertinents, comme la fonction urbaine ou encore la configuration spatiale ou l'image de la ville.

◆ Les villes appartenant à un même territoire entrent en interaction, de complémentarité et de concurrence, pour constituer au troisième niveau un *système de villes* caractérisé par de nouvelles propriétés comme la structure hiérarchique, une trame spatiale plus ou moins régulière, un certain degré de diversité interne en matière de spécialisations fonctionnelles.

En regroupant certaines grandes catégories fonctionnelles du système urbain, il est possible de donner un aperçu du fonctionnement d'ensemble d'une ville et surtout de

[502] PUMAIN D., 1998, « Reconnaître les frontières interdisciplinaires pour mieux les transgresser : temporalités et systèmes de villes », in OBADIA A., 1998, *Entreprendre la ville*, Editions de l'aube, p. 49.

rapprocher certaines de ces structures et fonctions de celles d'autres organismes, quel que soit leur niveau de complexité[503].

7.1.2.2. Fonctions du système urbain et matérialisation dans l'espace urbain

Les interactions entre les individus et les organisations par l'intermédiaire de moyens de communication permettent d'assurer les grandes fonctions du système urbain[504] : utilisation d'énergie ; élimination des déchets ; production ; consommation ; administration ; culture et loisir ; communication et transports ; protection et sécurité.

Ces fonctions se matérialisent dans la ville par des structures différenciées, des édifices et bâtiments : les logements, les entreprises, les commerces , les réseaux de transport, les réseaux de communication, le stockage de l'énergie et des denrées alimentaires, matériaux les plus divers, des informations ou de l'argent (Figure I.25 – *Des structures différenciées*).

Ces différents organes de la ville se regroupent souvent en quartiers : quartiers des affaires, des spectacles, des universités, quartier industriel ou commerçant, quartier des ministères, des musées, et aussi en espaces verts.

7.1.2.4. Premier repérage de sous-systèmes

Cet ensemble de structures différenciées qui constituent la matérialité urbaine permet d'assurer les grandes fonctions du système urbain vis-à-vis de son espace intérieur et extérieur. Pour dépasser l'inventaire de ces structures et le catalogue de ses fonctions, il nous faudrait approfondir l'analyse en vue de repérer les sous-systèmes de la ville les plus fortement explicatifs de la dynamique urbaine et d'établir les liens entre eux. Si la ville est selon l'expression de P. DOCKES[505], une « matérialité produite », ses éléments seront à chercher du côté des acteurs qui agissent sur l'espace des villes.

Selon le problème posé au chercheur ou au praticien, on peut imaginer plusieurs définitions opératoires du système ville. En liaison avec la problématique adoptée pour cette

[503] ROSANY (DE) J., 1997, *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, 346 p.
[504] ROSNAY (DE) J., 1977, op. cit.
[505] DOCKE P., 1977, *Production d'espace et forme d'urbanisation*, CNRS

Figure I.25 – *Des structures différenciées*

Logements	Ils permettent l'établissement de la protection des familles et ils occupent environ 40% de la surface des villes
Entreprises	Lieu de travail de la majorité des habitants de la ville et de la banlieue, l'entreprise assure la fonction de production de biens et de services nécessaires à la communauté.
Commerces	La distribution de produits est assurée par le secteur commercial, depuis le petit commerce, jusqu'aux grandes chaînes de magasins et de supermarchés. Une place importante est réservée à l'alimentation qui représente près de 25 % du budget des consommateurs.
Réseau de transport	Ils servent au transport des personnes et des matériaux : réseau des avenues et des rues, des systèmes de transports interurbains (métro, autobus, taxis) ou internationaux (gares, ports et aéroports).
Réseaux de communications	Ils servent au transport de l'information : réseau des fils et câbles du téléphone, des centraux téléphoniques et postaux, des stations de radio et de télévision, des organismes de presse et de diffusion du texte imprimé.
Stockage	Les grands réservoirs de la ville se distinguent selon leur utilisation : - le *stockage de l'énergie* se réalise dans les dépôts d'essence et de fuel, de gaz et de charbon ; - le *stockage des denrées alimentaires* périssables s'effectue dans des entrepôts spécialisés (halles, abattoirs, entrepôts frigorifiques) ou à cycle plus lent (silos à grain, citerne) ; - les *matériaux les plus divers* sont stockés dans des dépôts, des magasins. l'eau potable est stockée dans d'immenses réservoirs ; - Les *informations* sont mémorisées dans les bibliothèques, les archives et les banques de données des ordinateurs ; - Le stockage de l'argent s'effectue dans les comptes et coffres de banques.
Organismes financiers et administratifs	Une surface importante des grandes métropoles est occupée par les organismes assurant la régulation des équilibres économiques et sociaux : ministères, organismes gouvernementaux, banques et organismes financiers.
Distribution de l'énergie et élimination des déchets	L'énergie entre et circule dans la ville par des réseaux électriques, les canalisations du gaz, les stations-service d'essence. Elle en sort sous forme de chaleur et de déchets collectés par les canalisations des égouts ou des camions spécialisés.
Services aux habitants	D'autres organismes se rapportent directement aux activités des habitants : *culture et loisirs* (musées, cinémas, terrains de sports, parcs) ; *santé* (hôpitaux, cliniques) ; *éducation* (écoles, universités) ; *protection et sécurité* (casernes de pompiers, de militaires, commissariats de Police, prisons) et *culte* (églises, cimetière)

Sources : GWIAZDZINSKI L., 1991[506]

étude, l'approche proposée par A. BONNAFOUS et H. PUEHL[507], a retenu notre attention qui consiste à définir la ville comme l'imbrication de trois sous-systèmes, dotés chacun d'une logique de fonctionnement et de transformation, mais qui s'articulent les uns avec les autres selon des relations complexes de causalité :

◆ Un *système de localisation* : objet de prédilection de l'économie urbaine, il s'identifie fréquemment encore à la représentation de la ville que se donnent les économistes. Il désigne principalement l'utilisation du sol, que ce soit aux fins d'un usage direct (voirie,

[506] GWIAZDZINSKI L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, Mémoire de DEA, Strasbourg, Xp.
[507] BONNAFOUS A., PUEHL H., 1983, *Physionomie de la ville*, Les éditions ouvrières, 165 p.

espaces verts, etc.) ou comme support d'immeubles érigés dans la troisième dimension de l'espace. Le système de localisation sera repéré par une double série de caractéristiques :

- celles qui le décrivent dans sa matérialité, à trois dimensions, d'espace construit ;
- celles qui définissent la destination fonctionnelle du sol et des immeubles et qui, le cas échéant, précisent leurs valeurs marchandes.

◆ Un *système de déplacement :* celui-ci est constitué tout à la fois des flux de biens et de personnes qui parcourent la ville et de ce qu'il a convenu d'appeler le système de transports, qui en constitue le support.

◆ Un *système de pratiques et de relations sociales des habitants :* les activités de la vie quotidienne s'inscrivent dans un mode de fonctionnement de la société. Ainsi le travail, les activités ménagères, les achats, les loisirs, etc. se déroulent-ils dans le cadre d'une certaine organisation sociale de la production, de la consommation ou des services collectifs. Le système de pratiques et de relations sociales, qui font de la ville autre chose qu'un espace minéral inscrit sur le sol, désigne donc le déroulement des activités de citadins, scandé par l'organisation de la société urbaine.

C'est sur cette approche de la ville que sera organisé notre propos. Nous nous efforcerons de comprendre ces systèmes, et de préciser comment ils s'articulent les uns avec les autres. Posons simplement l'hypothèse que les interactions entre les systèmes permettront d'élucider pour l'essentiel le fonctionnement de la ville la nuit.

7.2. UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Inscrivant notre démarche dans le cadre d'un Etat de droit, nous avons choisi d'adopter une posture particulière :

◆ Nous avons décidé de *ne plus considérer la ville la nuit comme un problème*, un espace-temps à surveiller, à contrôler, mais comme un espace de projet, qui peut être développé *pour « le bien-être et l'épanouissement de la population »* selon l'expression utilisée par E. CLAUDIUS PETIT dans sa définition de l'aménagement du territoire.

◆ Nous avons fait le *choix d'une « ville flexible »* dont F. BIANCHINI[508] a bien posé les termes du dilemme : « Voulons-nous une ville flexible, ouverte, pleine de ressources, d'un développement durable et créative ou voulons-nous une ville d'heures de pointe, d'embouteillages, avec un centre-urbain dangereux et déserté et des styles de vie suburbains aseptisés et policés ? »

◆ Nous avons choisi d'avoir toujours à l'esprit *le socle de valeurs universelles définies au Sommet Mondial des villes* à Istanbul en 1996 pour guider les bonnes pratiques urbaines : « efficacité économique, impératifs de justice sociale et de solidarité, nécessaire prudence écologique et développement durable, expression de la citoyenneté ».

Pour aborder la ville, le chercheur comme l'urbaniste ou l'édile doivent modifier leur approche de l'espace urbain, adopter un nouveau regard, penser, concevoir et gérer la ville en prenant en compte toutes ses dimensions et en questionnant les notions même de citoyenneté et d'espace public.

7.2.1. La ville, être urbain à quatre dimensions

Nous avons décidé de considérer la ville comme un semi-labyrinthe à 4 dimensions dans lequel l'individu doit se déplacer selon des lignes fixées à l'avance à la fois dans le temps (t) et dans l'espace (x, y, z). Cette situation labyrinthique constitue une constante de notre vie de citadin et cela à différentes échelles. Notre société, en exerçant des contraintes régulatrices de plus en plus nombreuses, tend à faire ressembler cette vie socialisée à une errance dans un dédale de couloirs ; le champ de liberté prend de plus en plus la forme d'un couloir dans lequel la démarche, si grande et si étendue soit-elle est toujours normalisée, et où les déviations latérales sont de plus en plus anomiques : la société et la ville tendent à devenir des labyrinthes », parfois jusqu'à la caricature comme dans l'ouvrage de J. BALLARD *L'île de béton* ou dans le superbe roman de R. BOUDJEDRA *Topographie idéale pour une agression caractérisée*[509], odyssée pathétique d'un émigré piégé dans les boyaux dédaliens du métro.

---

[508] Déclaration effectuée à la fin de la première conférence sur *la ville ses vingt-quatre heures* organisée à Manchester en 1993.
[509] BOUDJEDRA R., 1975, *Topographie idéale pour une agression caractérisée*, Denoël, 250 p.

7.2.1.1 La ville labyrinthe

A. MOLES et E. ROHMER[510] ont montré que les déplacements des individus à travers la ville s'effectuaient à travers un « labyrinthe naturel » constitué par des blocs physiques, ethniques, sociaux ou économiques. Les rues, les magasins, les places, les étages de l'immeuble, les galeries du musée, les allées du jardin, qui constituent ces labyrinthes, sont peuplés de stimuli sensoriels dont le rôle est essentiel dans le comportement. Ils sont définis comme des « structures purement géométriques ou topologiques dans lesquelles, les stimuli environnementaux se réduisent exclusivement à des démarches motrices, en d'autres termes, des labyrinthes qui sont purement et simplement des couloirs ». Dans son travail complété par P. FRIDRICH[511] il propose également une autre approche du labyrinthe « liée au nombre de « solutions » que celui-ci comporte : la loi fondamentale du labyrinthe c'est d'en sortir par des chemins variables dans lesquels l'idée de minimisation du coût de parcours est un des éléments essentiels, même s'il n'est pas le seul ».

7.2.1.2. Un labyrinthe à quatre dimensions

A. MOLES distingue trois grands types de labyrinthes :

a. *Des labyrinthes « plan » à deux dimensions spatiales* c'est-à-dire disposés dans un plan ou tout le moins sur une surface, rectifiable ou non (flanc de montagne, sommets de collines, etc.). Les couloirs se réduisent ici à des allées ; l'être est assujetti à circuler en surface par les barrières latérales.

b. *Des labyrinthes volumiques à trois dimensions spatiales :* ce sont ceux situés dans l'espace géométrique complet où l'être peut se déplacer en long (x), en large (y) en hauteur (z) : le corridor a la forme d'un « tuyau » dans lequel les déplacements sont négligeables, sauf dans l'axe de celui-ci ; des magasins à étages multiples ou une université avec des bâtiments élevés reliés par un lacis de couloirs, d'escaliers, d'ascenseurs, d'escalators, etc., en constituent un exemple très concret et très familier.

[510] MOLES A et ROHMER E., 1978, *Psychologie de l'espace*, Casterman
[511] FRIDRICH P.,1997., *La ville comme labyrinthe, l'appropriation cognitive d'une ville inconnue par un piéton.* Analyse phénoménologique des situations, Doctorat en psychologie, Université Louis Pasteur, 299 p.

c. *Enfin, les labyrinthes à 4 dimensions* dans lesquels l'individu doit se déplacer selon des lignes fixées à l'avance à la fois dans le temps (t) et dans l'espace (x, y, z). Un centre commercial établi sur plusieurs étages et comportant une série de magasins ou des sous-espaces fermés ou ouverts par des portes à des heures régulières (heures d'ouverture) et connaissables, en constitue un des exemples les plus familiers.

A cette classification de base, on pourrait légitimement, en vue des applications, ajouter *des labyrinthes spatio-temporels plans* dans lesquels, des cloisons sont liées par des portes d'une quelconque forme, ouvertes elles aussi selon des horaires réguliers. Il n'y a appropriation de l'espace-temps que dans la mesure où l'homme a une perception de la topologie de cet espace-temps, c'est-à-dire de l'ouverture ou de la fermeture des espaces géométriques qui lui sont offerts[512].

Les labyrinthes urbains ne sont pas des structures figées : des changements perpétuels modifient la matérialité urbaine (construction, destruction...), affectent l'espace social (apparitions de nouveaux groupes, de nouvelles pratiques...), l'espace juridique (interdictions, privatisation des espaces) ou politico-administratif (modifications de circonscriptions, de cantons).

Outre ces phénomènes inhérents à la dynamique du système urbain, de nombreux éléments extérieurs interviennent qui recomposent, compliquent ou simplifient le labyrinthe urbain en fonction des saisons ou de la période de la journée (jour, non-jour, nuit), des conditions climatiques. Si l'artificialisation de la ville, souterraine, abritée, soustrait des parties de plus en plus grandes de l'espace urbain à certaines de ces influences extérieures, une portion non négligeable de sa surface reste soumise à certains rythmes et éléments naturels, comme l'alternance jour-nuit.

Dans notre proposition, la ville est un *labyrinthe à 4 dimensions* dans lequel l'individu se déplace selon des lignes fixées à l'avance à la fois dans le temps (t) et dans l'espace (x, y, z), se transforme et se recompose en permanence selon des rythmes qui restent à identifier.

---

[512] GWIAZDZINSKI L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, op.cit.

7.2.2. Une citoyenneté en continu temporel

Au delà des changements qui affectent la ville dans sa matérialité et obligent à chausser d'autres lunettes pour l'approcher, les mutations en cours nécessitent de repenser la notion même de citoyenneté

7.2.2.1. Nouveaux cadres pour la citoyenneté

D'après H. LEFEBVRE[513], la ville contemporaine aurait dissocié le citoyen et le citadin. Autrefois, être citoyen voulait dire séjourner longuement sur un territoire. Or aujourd'hui, le citoyen est en mouvement perpétuel ; il y circule ; s'il se fixe, bientôt il se déprend du lieu ou cherche à s'en déprendre. Dans les métropoles, les rapports sociaux tendent à devenir internationaux, non seulement en raison des phénomènes migratoires mais aussi et surtout, en raison des moyens techniques de communication et de la mondialisation du savoir.

Un tel constat nous oblige à repenser les cadres même de la citoyenneté. Nous ne pouvons plus considérer la ville comme un espace-temps limité à une période de 16 heures et la nuit comme une discontinuité, un vide qu'il faut contrôler. Nous avons choisi d'appréhender la ville en continu temporel 24h/24 ce qui nécessite une nouvelle approche de la citoyenneté et de l'urbanité[514] au sens large. La qualité même de citoyen « Celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants », doit être redéfinie dans l'espace et dans le temps, nuit comprise. Nous pouvons relever le défi lancé par J. CHESNEAUX[515] : « En un âge où tout menace notre rapport au temps, pourrons-nous et saurons-nous lever enfin l'antique malédiction de *Chronos*[516], pour devenir capables de ré-engendrer le temps, de le maîtriser, de le ré-ouvrir comme horizon d'initiative et de responsabilité ».

Et la ville semble de plus en plus ce lieu où peut se réorganiser la régulation. Desserrer ses contraintes pour retrouver la flexibilité, les horizons ouverts du temps compagnon et du temps devenir, est un enjeu démocratique, une exigence de la citoyenneté. Le temps devient

---

[513] LEFEBVRE H., 1991, « Les illusions de la modernité », in *La ville partout, partout en crise*, Manière de voir 12, *Le Monde diplomatique*, p. 15.
[514] CHOAY, F., 1994, « Ajustement réciproque d'une forme de tissu urbain et d'une forme de convivialité » in *Le règne de l'urbain et la mort de la ville*, in *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, p. 26-35.
[515] CHESNEAUX J., 1996, *Habiter le temps,* Bayard Editions, p. 22.
[516] Dieu du temps qui aurait dévoré sa progéniture pour mieux assurer son pouvoir intemporel.

une composante majeure de notre culture politique. C'est bien une culture démocratique du temps qu'il faut construire, alors même que les repères temporels se perdent dans la dispersion aléatoire et que le temps système nous impose ses contraintes.

7.2.2.1. Droit à la ville

En 1968, H. LEFEBVRE définissait le « droit à la ville » de la manière suivante : « Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville ». Près d'un quart de siècle plus tard, cette notion a abouti à la rédaction de la déclaration européenne sur le droit à la ville. Ce texte qui découle de la Charte Urbaine européenne, adoptée le 18 mars 1992 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), lors de la session plénière annuelle (Strasbourg, 17-19 mars) fixe quelques devoirs[517] : « Considérant que l'exercice de tous les droits cités ci-après doit être fondé sur une solidarité et une citoyenneté responsables, impliquant également l'acceptation des devoirs, les citoyens des villes européennes ont droit à la sécurité, à l'emploi, au logement, à la mobilité, à la santé, au sport et aux loisirs, à la culture, à l'intégration multiculturelle, à une architecture et à un environnement physique de qualité (Figure I.26 – *Le Droit à la ville*).

Ainsi défini, le « droit à la ville » est au cœur de notre approche comme droit de bénéficier des biens, services et lieux urbains 24h/24. Il rejoint en y ajoutant une dimension temporelle, l'approche de E. CLAUDIUS PETIT qui dans les années 50 définissait l'aménagement du territoire comme « la recherche d'une meilleure répartition des hommes, des activités et des richesses, pour le bien-être et l'épanouissement de la population ». « C'est la qualité de la vie, qu'il faut prendre en compte, y compris le bon usage du temps[518] » propose J.CHESNEAUX.

Ces éléments serviront de socle à notre approche de la dimension citoyenne dans la nuit urbaine. « On reconnaissait le citoyen à ce qu'il avait part au culte de la cité » nous enseigne F. DE COULANGES. Pour tenir compte des mutations qui affectent les rythmes de

---

[517] *La charte urbaine européenne*, 1993, Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Les Editions du Conseil de l'Europe, 125 p.
[518] CHESNEAUX J., 1996, *Habiter le temps,* Bayard Editions, 339 p.

Figure I.26 – *Le Droit à la ville*

Droits fondamentaux	Outils et moyens
La sécurité	*Une ville plus sûre et sans dangers* - protégée, dans la mesure du possible contre la criminalité, la délinquance et les agressions ;
Un environnement sain et non pollué	*Un environnement libéré de la pollution* de l'air, de l'eau, du sol et de la pollution acoustique, respectant la nature et les ressources naturelles ;
L'emploi	*Des perspectives d'emploi adéquates* ; la possibilité de prendre part au développement économique et à atteindre de ce fait à une autonomie financière personnelle ;
Le logement	Le choix parmi un *stock suffisant de logements salubres*, à un prix accessible, assurant la tranquillité et le respect de la vie privée ;
La mobilité	L'*absence d'entraves à la liberté de se déplacer* et un équilibre harmonieux entre les différents usagers des rues - transports publics, voitures particulières, piétons et cyclistes ;
La santé	Un environnement et à une gamme *d'équipements favorisant la santé* physique et psychologique ;
Le sport et les loisirs :	L'accès sans discrimination d'âge, de capacité ou de revenus, à une *large gamme d'installations sportives et de loisirs* ;
La culture	L'accès et la participation à un large choix d'occupations et d'*activités culturelles ou de création* ;
L'intégration multiculturelle	La *coexistence pacifique des communautés* d'origine culturelle ethnique et religieuse différente, est assurée ;
Une architecture et un environnement physique de qualité	Un environnement physique agréable et stimulant, suscité par *une architecture contemporaine de grande qualité* ainsi que par la conservation et la réhabilitation judicieuse du patrimoine bâti ;
La coexistence harmonieuse des fonctions	Des moyens pour que l'habitat, le travail, les déplacements et la poursuite des activités sociales puissent se dérouler en interrelations aussi étroites que possible ;
La participation	Par des *structures démocratiques pluralistes* et une gestion urbaine caractérisée par la coopération entre tous les partenaires concernés, le principe de subsidiarité, l'information, et le refus de tous excès de réglementation ;
Un développement économique	Par une *prise de responsabilité réelle des pouvoirs locaux* d'aboutir à la création, directe ou indirecte de la croissance économique ;
Un développement durable	Par un souci permanent des pouvoirs locaux d'aboutir à la *réconciliation du développement économique et de la protection de l'environnement* ;
Les biens et services	Par l'accès à un *large choix de biens et services de qualité* adéquate, proposés par les pouvoirs locaux, le secteur privé ou les deux conjointement ;
Les ressources et richesses naturelles	Par une *gestion et une exploitation rationnelle, efficace et équitable*, par les pouvoirs locaux au bénéfice de tous les citoyens ;
L'épanouissement personnel	Par la création *d'un cadre urbain propice à l'épanouissement personnel*, ainsi qu'au développement social, culturel, moral et spirituel des individus ;
La collaboration entre municipalités	Dans laquelle *les citoyens sont impliqués,* autorisés et encouragés à participer directement aux relations internationales de leur ville ;
Mécanismes et structures financières	En permettant aux autorités locales *de trouver les ressources financières nécessaires* pour l'exercice des droits énoncés dans la présente Déclaration ;
L'égalité	Par l'engagement des pouvoirs locaux de garantir l'exercice des droits ci-dessus pour tous les citoyens, sans discrimination de sexe, d'âge, d'origine, de croyances, de situation sociale, économique ou politique, de handicap physique ou mental.

Sources : d'après le texte final de la Charte urbaine européenne, Conseil de l'Europe, 1993[519]

nos vies et de nos villes, la citoyenneté doit aujourd'hui être repensée dans l'espace et dans le temps, 7j/7 et 24h/24.

Le droit à la ville est aussi un droit à l'espace public.

[519] *La charte urbaine européenne*, 1993, op.cit.

7.2.3. Un espace public en continu temporel

Les évolutions actuelles et à venir de la ville et de la citoyenneté ont des conséquences sur l'espace public qu'il faut définir précisément. C'est cet espace public que nous étudierons par opposition à l'espace privé par définition presque inaccessible à nos investigations.

7.2.3.1. Une définition trop restrictive

Lorsque l'on dépasse l'acception courante du mot, la notion d'espace public d'usage assez récent en urbanisme ne fait pas toujours l'objet d'une définition très rigoureuse et partagée. La définition proposée par P. MERLIN et F. CHOAY est trop restrictive : « On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage ».[520] Leur définition par la négative est plus riche : « l'habitat et les lieux de travail, étrangers l'un à l'autre, dessinent en creux les lieux d'activités banalisés, le domaine de « l'homme de la rue », de « l'usager ». Ils ne souhaitent pas suivre « les nombreux urbanistes qui considèrent également au titre de l'espace public des lieux bâtis de droit privé : gares, centres commerciaux... voire les moyens de transport en commun ou les équipements collectifs ».

7.2.3.2. La notion d'espaces collectifs urbains

C'est cette voie que nous avons pourtant choisi de suivre en nous rapprochant des propositions de M. DE SABLET[521] qui préfère parler d'espaces collectifs : « les espaces collectifs urbains, appelés encore espaces publics ou espaces extérieurs, sont constitués par l'ensemble des lieux ouverts à tous. Ils sont généralement sous la responsabilité de collectivités publiques ou parfois de droit privé. Ils sont le plus souvent en plein air, mais peuvent être partiellement ou totalement couverts. Ce sont à la fois des espaces formels, espaces en creux, définis par les bâtiments qui les bordent et des espaces de vie et de socialisation où se déroulent les activités propres à la vie collective d'une ville ». Pour cet urbaniste, l'espace collectif est le lieu organique essentiel de la cité, son âme. C'est à travers les fonctions que doivent assurer ces espaces qu'on les appréhende le mieux :

---

[520] MERLIN P., CHOAY F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, 723 p.

◆ *La satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques*, la surprise des formes, des évènements, la variété qui combat l'ennui, le plaisir, la rêverie, la découverte, la promenade, le bain de foule ou l'isolement, le sentiment de se sentir chez soi, la contemplation, la tranquillité ou le mouvement, la vitesse ou la lenteur, la reconnaissance des lieux et des symboles de la vie collective et de l'histoire, les ambiances.

◆ *les relations sociales spontanées et libres*, les démarches individuelles et collectives, les rencontres programmées ou dues au hasard, les échanges d'informations, la sécurité l'attente, la flânerie, la culture, les spectacles, les communications sous les formes les plus variées, l'éducation, l'apprentissage, les jeux...

◆ *Les échanges économiques, les services, les commerces, les travaux, l'artisanat...* dans des conditions propres à chacun des secteurs qui n'ont pas les mêmes relations avec les espaces collectifs : des commerces ont des devantures, des étals sur la rue ; certains sont isolés dans un espace collectif ; grands magasins et grandes surfaces en génèrent d'autres.

◆ *Les déplacements utilitaires* dans des conditions confortables et adaptées à chaque moyen utilisé, à pied, en voitures d'enfants, en véhicules pour handicapés, en vélos, en vélomoteurs et motos, en voitures individuelles, en véhicules utilitaires, par transports collectifs, en évolution libre ou en site propre, tramways, trolleybus, métros, adaptés également à différents usages : stationnement, livraisons, arrêts, traversées, utilisation occasionnelle ou régulière, services (pompiers, secours, PTT, fluides), repérages, reconnaissance des images de la ville le long des parcours...

Espaces à fréquentation différenciée, ils intéressent toutes les populations malgré la durée du travail et les temps de déplacements. Ces espaces sont notamment utilisés hors des horaires de bureau par de nombreuses personnes : convalescents, enfants non encore scolarisés, femmes aux foyers, écoliers, enseignants, étudiants, professions à horaires libres, chômeurs, personnes âgées, poètes ou musiciens, visiteurs, touristes, ceux dont l'activité se passe dans la rue ou en ses marges, entre les activités du matin et du soir pour certains, après le travail ou avant parfois pour d'autres, personnes en congés certains jours de la semaine.

[521] DE SABLET M., 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre*, Editions du moniteur, 285 p.

D'après eux, la constitution d'un « espace public » accompagne paradoxalement la régression d'une participation directe quotidienne à la vie civique urbaine. Il faut encore rapprocher la spécificité de l'espace public de la laïcisation de la société, et donc de la quasi-disparition d'un domaine concret et symbolique du sacré, l'espace sacré[522].

Il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés. On peut tenter d'identifier ces principaux espaces publics : *lieux de circulation et de stationnement, équipements collectifs, transports publics, abords d'équipements, espaces verts, espaces culturels, espaces commerciaux, espaces résiduels, espaces semi-publics, espaces électroniques, espace vertical* (Figure I.27 – *Espaces collectifs urbains*).

Figure I.27 – *Espaces collectifs urbains*

Lieux de circulation et de stationnement	Rues mixtes, Rues piétonnes, Avenues, Boulevards, Pistes cyclables, Places, Squares, Dalles piétonnières, Rampes, Ponts, Escaliers, Franchissements divers souterrains ou à l'air libre, Hall et quais de gare ferroviaire, Hall et salle d'attente d'aéroport, Hall et quai de gare routière, Souterrain de transports collectifs, Stationnements souterrains ou à l'air libre, Aires de repos routières ou autoroutières, Espaces sous abris (ponts, passage) ;
Equipements collectifs	Piscine, Patinoire, Gymnases, Administration ;
Transports publics	Tramway, Bus ;
Abords d'équipements	Abords d'immeubles, Abords d'espaces de loisirs, Espaces extérieurs d'ensembles d'habitation, Espaces collectifs aux abords des lieux de travail, Cours et abords d'espaces d'enseignement, Campus et abords d'espace universitaires, Abords d'espaces hospitaliers, Abords d'espaces collectifs pour la culture, Abord des zones industrielles, Abord des zones commerciales, bords d'autoroutes ;
Espaces verts	Parcs, Jardins publics, Cimetières, Fronts de mer ou bords d'étangs, Quais et rives des cours d'eau et de rivières, Espaces de jeux, Terrasses et jardins suspendus, Fontaines et bassins, Bases de loisirs, Jardins familiaux, Lieux d'activités physiques et para-sportives intégrés en ville, Monuments ;
Espaces culturels	Zones d'expositions (musée...), Espaces de représentation en plein air, Aires de manœuvres diverses, Espaces pour forains et animations temporaires ;
Espaces commerciaux	Centres et espaces commerciaux ;
Espaces résiduels	Espaces en friches entre tous les autres, comme oubliés ;
Espace semi-public	Entrées et halls d'immeubles collectifs, entrées d'établissements de nuit ou terrasses d'établissements ;
Espace vertical	Colonnes Morris, Panneaux publicitaires, Enseignes lumineuses, Vitrines ;
Espace électronique	Téléphone, Internet, banques de données, et même télévision dans une certaine mesure.

Sources : M. DE SABLET[523], R. BRUNET[524], M. DAVIS[525], L. GWIAZDZINSKI[526]

---

[522] HABERMAS J., 1982, *L'espace public*, trad. Franç.
[523] DE SABLET M., 1988, op. cit.
[524] BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, 470 p.
[525] DAVIS M., 1997, *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur*, trad. de l'américain DARTEVELLE M., Editions de La Découverte, Paris, p. 206.
[526] GWIAZDZINSKI L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, op.cit.

Nous avons également retenu également dans la proposition de R. BRUNET « la mention de l'espace vertical, celui des murs, intégré à l'espace public par l'entreprise privée pour la publicité[527] : Colonnes Morris, Panneaux publicitaires, Enseignes lumineuses, Vitrines. Appliquée à la ville la nuit, et compte tenu de la faiblesse des conditions d'éclairage et du froid souvent plus vif, la notion d'espace public doit être élargie à d'autres espaces, semi-publics comme les entrées et halls d'immeubles collectifs, entrées d'établissements de nuit ou terrasses d'établissements. A cette espace public et architectural, il faut ajouter, « l'espace électronique » qui correspond à une agora de plus en plus immatérielle telle que l'a définie M. DAVIS[528] : téléphone, Internet, banques de données, et même télévision dans une certaine mesure.

C'est sur ces bases, en fonction de ces préalables, que nous avons pu mettre en place une méthode d'exploration de la ville la nuit.

7.3. DES DONNEES A CREER

Nous ne pouvions évidemment pas traiter la ville la nuit comme une entité abstraite et universelle.

7.3.1. Un champ d'investigation limité

Afin de dépasser le discours général, nous avons choisi de confronter nos hypothèses de travail à un terrain d'investigation limité dans l'espace et dans le temps définissant de la sorte les contours d'une pièce de théâtre avec unité de lieu et unité de temps.

Aborder la nuit, c'est aborder la complexité du système urbain sur 24 heures sans se limiter aux bornes présupposées de cet espace temps.

Dans l'absolu, l'analyse spatio-temporelle du système urbain aurait dû se structurer autour de plusieurs axes en prenant en compte toutes les dimensions de l'homme dans la ville

[527] BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, op.cit.
[528] DAVIS M., 1997, op. cit.

tout à la fois consommateur, citoyen et producteur de richesses. Dans les faits, elle a surtout porté sur les dimensions « consommateur » et « citoyen » du citadin même si directement (par les horaires de travail dans les services et les entreprises industrielles) et indirectement (par les horaires d'ouvertures des services) la dimension « producteur » a également été un peu abordée.

Nous aurions donc dû à la fois collecter des informations sur l'offre urbaine (les horaires d'ouverture et de fermeture des services), mesurer le fonctionnement effectif du système (fréquentation des équipements, rythme des entreprises ...) et être capable de confronter ces informations avec une analyse de la demande et des besoins de la population (enquête...). Dans les faits, nous nous sommes surtout concentrés sur l'offre urbaine (les possibles). Nous avons réussi à construire quelques indicateurs de fréquentation et avons dû négliger l'aspect demande et besoins de la population.

7.3.2. Le choix d'une unité d'espace et de temps

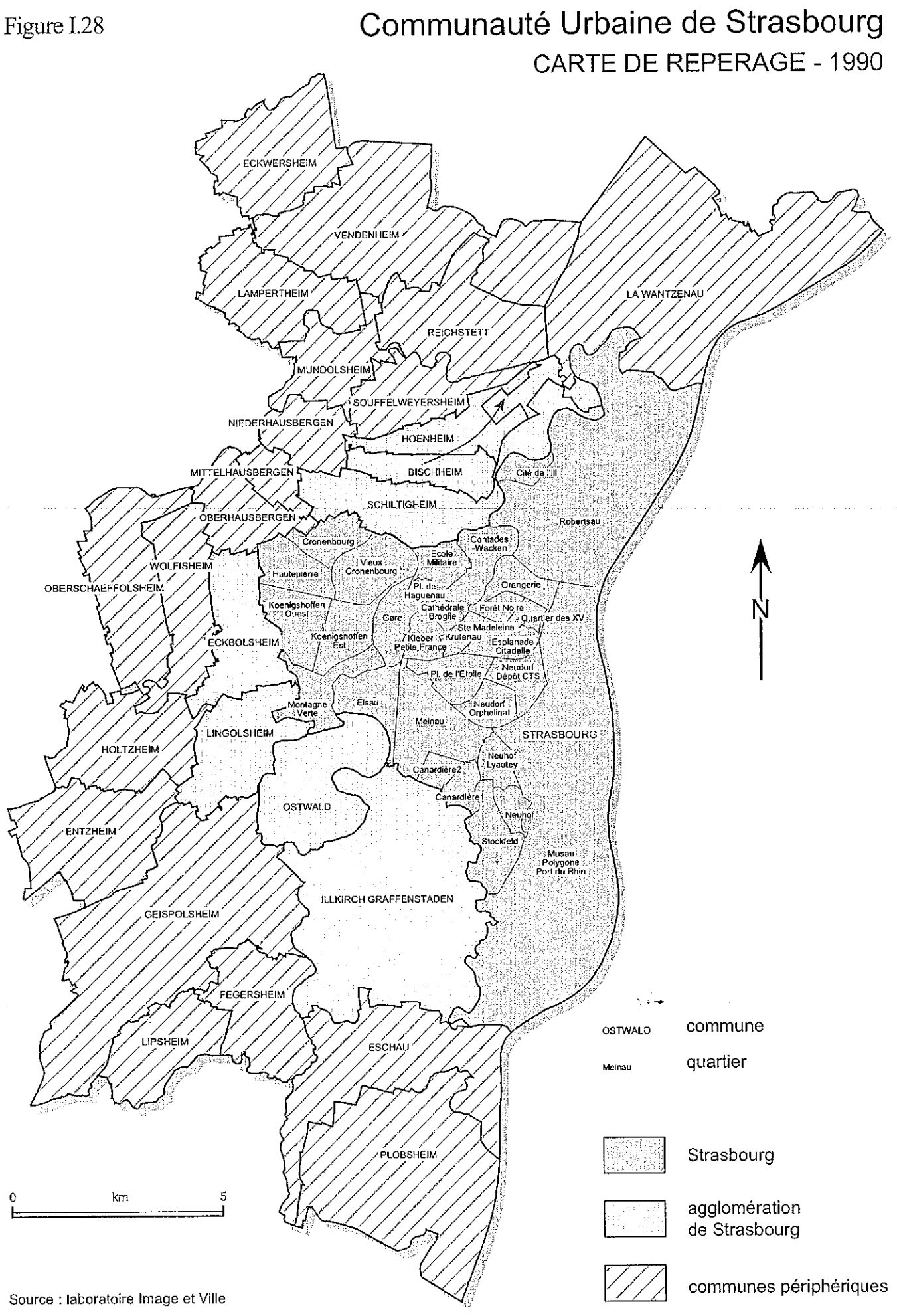
Dans la mesure du possible, et afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans l'espace et dans le temps, les données ont été collectées à l'échelle de l'agglomération, de la circonscription de Police, de la commune, voire des quartiers de Strasbourg (Figure I.28 – *Communauté Urbaine de Strasbourg – Carte de repérage)*

Obtenues avec difficultés au fur et à mesure des recherches et des contacts, les informations disponibles étaient trop disparates dans l'espace et le temps pour permettre des comparaisons et des analyses pertinentes. La recherche a donc été totalement relancée en 1998 et les informations collectées et structurées pour une année de référence : l'année 1997

7.3.2.1 Un cadre d'étude restreint : la métropole strasbourgeoise

La métropole strasbourgeoise a constitué notre cadre d'investigation. Son positionnement international associé à une taille relativement modeste, son attractivité économique et touristique et les tensions qui traversent la ville et ses quartiers, offrent un

Figure I.28



Source : laboratoire Image et Ville

terrain d'analyse exceptionnel et permettent d'envisager une approche globale du système urbain. Notre résidence sur place dans la capitale européenne a naturellement plaidé en faveur de l'étude de Strasbourg.

Les contradictions qui traversent la ville et l'ensemble de la région semblaient bien refléter - parfois jusqu'à la caricature - les mutations qui affectent nos métropoles. Strasbourg s'inscrit dans une région paradoxale - l'Alsace - écartelée entre l'internationalisation de son économie et le développement équilibré de ses territoires, la compétitivité de ses entreprises et le devoir de cohésion sociale, le développement économique et la qualité de vie, le volontarisme européen et l'apparition d'une crispation sécuritaire, l'ancrage national et les sirènes du régionalisme. Si les mécanismes à l'œuvre, mutations, éclatement des cadres politiques, économiques et sociaux de référence, déménagement du territoire, dislocation sociale, concernent toutes les régions d'Europe, l'Alsace, résolument inscrite dans la compétition internationale et bénéficiant d'une tradition de cohésion et d'équilibre, vit peut-être plus difficilement ce tiraillement et ces tensions que d'autres. Au-delà de la *ville-musée,* Strasbourg est une agglomération qui concentre sur quelques hectares tous les contrastes et les contradictions d'une cité mosaïque inscrite dans la compétition internationale où des mondes et des quartiers se côtoient sans toujours se rencontrer[529] : quartier européen, technopole aux multinationales high-tech, centre-ville musée, zones pavillonnaires ou résidentielles de luxe et quartiers en difficultés.

Si la position de Strasbourg est celle de ses coordonnées géographiques - 48° 35' 05" de latitude Nord et 7° 45' 57" de longitude Est -, la simple localisation géographique d'une ville ne suffit pas à définir sa situation, prévient R. KLEINSCHMAGER[530] qui propose de distinguer quatre échelles d'approche :

- La première est celle du *niveau continental européen* qui distingue Strasbourg des autres grandes villes françaises compte-tenu du nombre d'institutions européennes qui y sont implantées et de sa position au cœur de l'Europe ;

[529] GWIAZDZINSKI L., 1997 ; « La manipulation symbolique », *L'appel de Strasbourg*, Editions de la Nuée Bleue, pp. 111-120

[530] KLEINSCHMAGER R., 1998, *Strasbourg une dimension européenne*, Anthropos, p. 31.

◆ La seconde est celle de *l'Etat-Nation* qui n'a pas perdu toute son importance malgré le processus d'intégration européenne. Strasbourg est à la dixième place des agglomérations françaises en termes de population ;

◆ La troisième est celle de la position de la ville dans un *espace transfrontalier rhénan ;*

◆ La dernière est celle de l'espace régional dont Strasbourg est la capitale. Avec 388 500 habitants dans l'agglomération, Strasbourg s'impose sans conteste comme le premier centre urbain de la région regroupant 23,8 % de la population régionale.

7.3.2.2. Physionomie de l'agglomération strasbourgeoise

Depuis 50 ans, l'agglomération de Strasbourg a connu plusieurs phases d'urbanisation successives. De nombreux ensembles ont été construits pour faire face au dynamisme démographique. Les grands ensembles se sont échelonnés des années 50 (le Neuhof) aux années 70 (Hautepierre, Cité Nucléaire). Leur implantation dans l'espace urbain a procédé de logiques différentes : certains ont été juxtaposés à des faubourgs périphériques de Strasbourg (Neuhof, Cronenbourg) ; d'autres ont été édifiés au sein de quartiers ayant une vieille identité de cité ouvrière (Montagne Verte, Bischheim, Schiltigheim) et d'autres encore ont été érigés sur des espaces gagnés sur la campagne (Hautepierre). Parallèlement, le centre-ville a fait l'objet de grandes opérations de rénovation urbaine : aménagement du quartier de l'Esplanade à la fin des années 60, édification du centre Les Halles dans les années 70, condamnation du centre-ville à la circulation automobile à partir de la fin des années 80, aménagement du quartier européen, construction de la ligne de tramway au début des années 90. Enfin dans les années 90, apparaissent de nouveaux quartiers résidentiels collectifs en périphérie (ex : quartier des Cèdres de Cronenbourg), tandis que l'important parc social en place est progressivement réhabilité. Le nouveau quartier du Parc des Poteries (à proximité de Hautepierre et Koenigshoffen) est en train de se peupler tandis que les alentours de la place de l'Etoile sont en cours d'urbanisation rapide.

L'Agglomération strasbourgeoise (Figure I.29 – *Agglomération de Strasbourg, carte de répérage)* présente une physionomie concentrique. Du centre à la périphérie, on rencontre :

◆ *Un centre-ville historique, traditionnel* préservé, constitué de plusieurs entités (Gare, Krutenau, Esplanade, etc.) et flanqué de deux vastes quartiers résidentiels : le Neuhof et le Neudorf ;

◆ *Une première couronne composée de quartiers périphériques* où les vieux faubourgs historiques jouxtent les nouveaux ensembles d'habitat social. La mixité, si elle est réelle à l'échelle du quartier, est donc mal assurée à l'échelle de l'îlot d'habitation, et dans ces quartiers, la fracture est tangible entre les zones pavillonnaires et les immeubles HLM. Ces quartiers sont dans l'ensemble bien desservis par les transports en commun de la CTS, notamment le TRAM, même si le fait d'être en bout de ligne est parfois interprété comme un indice de relégation.

◆ *Une deuxième couronne de communes rurales* plus excentrées de la CUS, reliées au centre-ville par les seules lignes de bus.

7.3.2.3. Le contexte de la politique de la ville et des politiques de sécurité

A la fin des années 70, le quartier du Neuhof est l'un des premiers de France à bénéficier d'un programme d'actions dans le cadre du dispositif « Habitat et vie sociale ». Dans les années 80, des dispositifs sont créés en appui de la politique de développement local des quartiers : Conseils communaux de prévention de la délinquance, Missions locales pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés, Zones d'Education prioritaire, Contrats d'agglomération pour une meilleure insertion des populations étrangères (FAS), programmes locaux de l'habitat. Plusieurs quartiers sont concernés par le contrat de ville 1994-98 qui se substitue à toutes les autres procédures de développement social urbain : convention Développement Social des Quartiers pour le Neuhof, Cronenbourg et les Ecrivains ou Convention de quartier pour Koenigshoffen et Hautepierre.

Les cinq sites conventionnés de l'agglomération (Neuhof, Koenigshoffen, Hautepierre, Cronenbourg et les Ecrivains) souffrent de lourds handicaps. Les écarts constatés avec le reste de la ville sont importants. En 1998, au titre de la Politique de la ville et du Pacte de relance, l'agglomération comptait :

◆ *Cinq Zones de redynamisation urbaine* (ZRU) : Cité nucléaire, Ecrivains, Hautepierre, Canardière Est, Cités Neuhof.

◆ *Dix zones urbaines sensibles* (ZUS) : Koenigshoffen, Grand Ried, Tiergartel, Elsau-Montagne Verte, Port du Rhin, Canardière Est, Cités Neuhof, Hautepierre, Ecrivains, Cité Nucléaire.

◆ *Une zone franche urbaine* (ZFU) : cités Neuhof.

En matière de sécurité, de nombreuses mesures ont été mises en oeuvre ces dernières années dans le cadre de démarches partenariales menées le plus souvent à l'échelle départementale et sanctionnées par des textes de portée globale ou limitée à un domaine particulier : Plan Local de Sécurité (PLS), Plan Départemental de Sécurité (PDS), Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD), convention départementale de lutte contre les violences scolaires, Plan de lutte contre les drogues et la toxicomanie et le Contrat Local de Sécurité de l'agglomération strasbourgeoise qui regroupe les communes de Strasbourg, Bischheim, Hoenheim, Illkirch, Lingolsheim, Schiltigheim et Ostwald.

7.3.3. La recherche de données spécifiques et adaptées

Les objectifs fixés ont nécessité la collecte d'informations, qu'il a fallu structurer afin de constituer des bases de données localisées adaptées permettant de situer chaque évènement (Z) à un moment (t) dans l'espace (X, Y).

Dans la mesure du possible, et afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans l'espace et dans le temps, les données ont été collectées à l'échelle de la Communauté urbaine, de l'agglomération, de la circonscription de Police, de la commune, voire des quartiers de Strasbourg et se rapportent à l'année 1997 :

◆ La *Communauté urbaine de Strasbourg* soit 423 696 habitants ;

◆ L'*Agglomération de Strasbourg* (Unité urbaine) soit 388 466 habitants comprenant les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg ;

Figure I.29

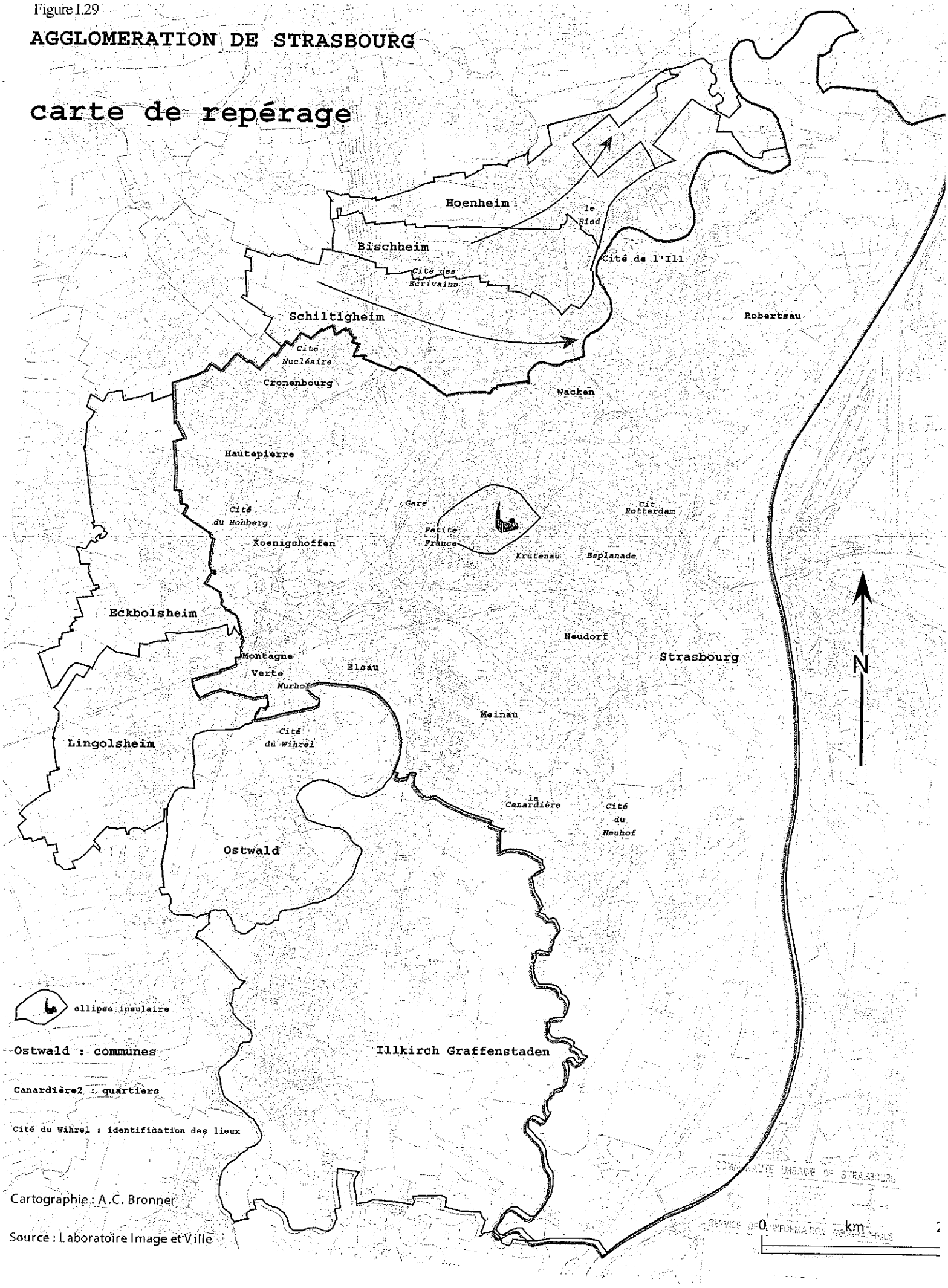
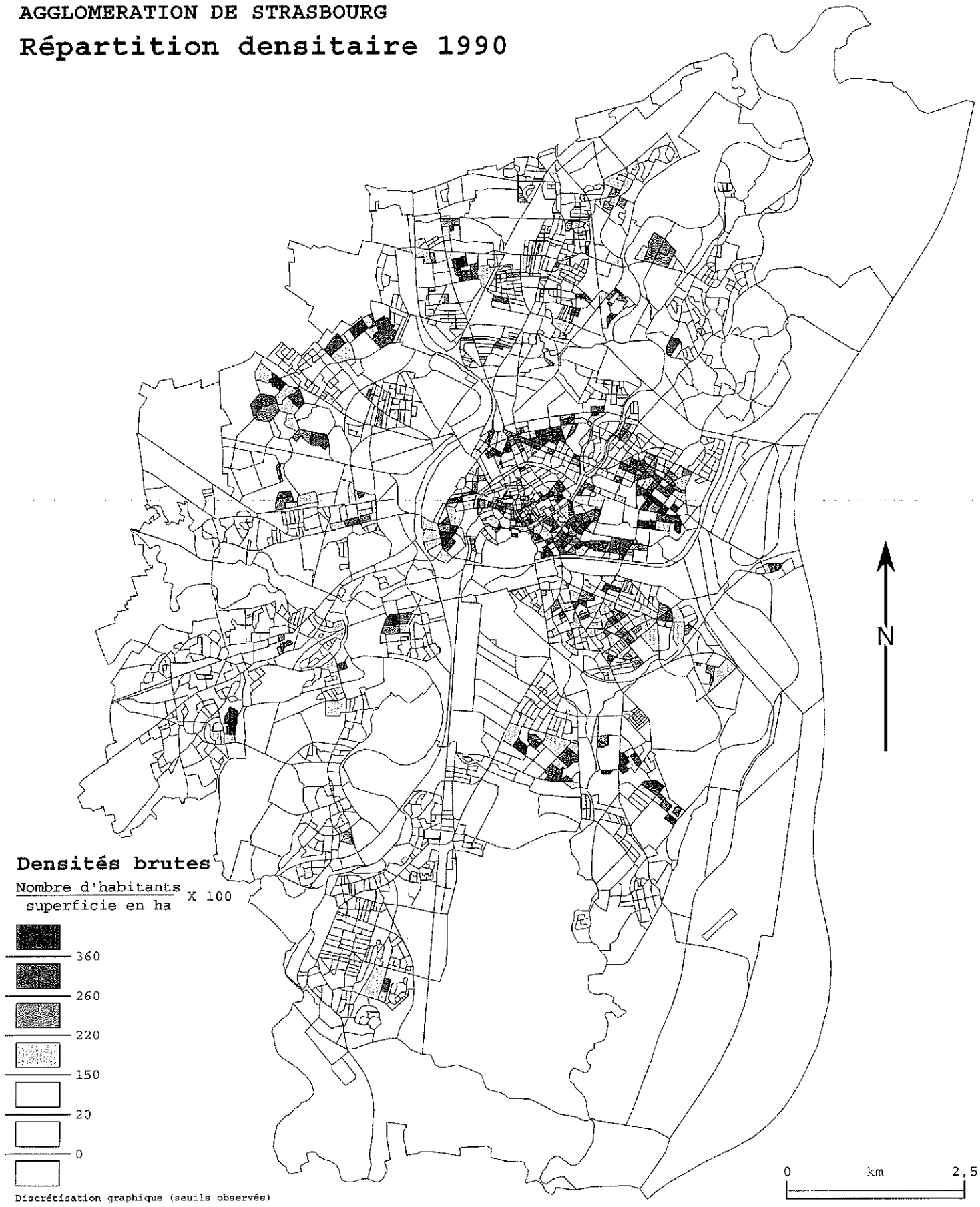

AGGLOMERATION DE STRASBOURG
carte de repérage
Hoenheim
le Ried
Bischheim
Cité des Ecrivains
Cité de l'Ill
Schiltigheim
Robertsau
Cité Nucléaire
Cronenbourg
Wacken
Hautepierre
Cité du Hohberg
Gare
Petite France
Cit Rotterdam
Koenigshoffen
Krutenau
Esplanade
Eckbolsheim
Neudorf
Montagne Verte
Elsau
Strasbourg
Murhof
Meinau
Cité du Wihrel
Lingolsheim
la Canardière
Cité du Neuhof
Ostwald
N
ellipse insulaire
Ostwald : communes
Canardière2 : quartiers
Cité du Wihrel : identification des lieux
Illkirch Graffenstaden
Cartographie : A.C. Bronner
Source : Laboratoire Image et Ville
0
km

Figure I.31

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

Répartition densitaire 1990



Sources :
Laboratoire Image et Ville
INSEE, 32e recensement général de la population - 1990

Cartographie : A.C. Bronner
logiciel UNIRAS (programmation D. Badariotti, J. Hirsch, A. Serradj)

◆ La *Circonscription de Police de Strasbourg* soit 347 154 habitants couvre la ville de Strasbourg ainsi que les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Lingolsheim et Illkirch-Graffenstaden ;

◆ La *Commune de Strasbourg* soit 252 274 habitants, 78,27 km^2 et une densité de population de 3224 hab/km^2.

Figure I.30 - *Population de l'agglomération strasbourgeoise*

	au lieu de résidence	au lieu de travail		au lieu de résidence	
	Population totale	Actifs ayant un emploi	Population active totale	Actifs ayant un emploi	...et travaillant dans leur commune de résidence
Commune de Strasbourg	252 274	146 781	114 312	100 807	77 261
Unité Urbaine de Strasbourg	388466	196 424	180 808	163 258	90 790
Communauté Urbaine de Strasbourg	423 696	210 036	199 275	179 407	94 328
Zone d'emploi de Strasbourg	499 234	232 464	233 904	213 887	103 592

Sources : INSEE - RGP 1990

◆ Pour certaines analyses, nous descendrons parfois à l'échelle des quartiers de Strasbourg : Cité de l'Ill, Robertsau, Contades-Wacken, Ecole Militaire, Orangerie, Vieux Cronenbourg, Cronenbourg, Hautepierre, Koenigshoffen-Ouest, Koenigshoffen-Est, Gare, Place de Haguenau, Cathédrale Broglie, Forêt-Noire, Quartier de XV, Sainte Madeleine, Krutenau, Esplanade Citadelle, Neudorf Dépôt CTS, Kléber Petite France, Montagne Verte, Elsau, Meinau, Neudorf Orphelinat, Canardière 2, Canardière 1, Neuhof Lyautey, Neuhof, Stockfeld, et Musau Polygone Port du Rhin (Figure I.31 – *Agglomération de Strasbourg – Répartition densitaire 1990).*

◆ Pour les données de la Police municipale, nous travaillerons à l'échelle des « quartiers » de la Circonscription de Police de Strasbourg : Ellipse Centre, Couronne Est, Couronne Ouest, Couronne Nord et Robertsau, Neudorf, Meinau, Hautepierre, Cronenbourg, Kooenigshoffen, Lingolsheim, Montagne Verte et Elsau, Illkirch Graffenstaden, Neuhof, Schiltigheim, Bischheim, et Hoenheim.

7.3.4. Des difficultés de collecte des informations

De nombreuses difficultés ont émaillé ce décourageant travail de collecte d'informations qui a entraîné différentes réorientations et a failli à plusieurs reprise remettre en question la recherche elle-même. Il est très difficile de sortir de cette « nuit des données » :

- *Absence de données spatio-temporelles*

Différents organismes ont été contactés et nombre de documents ont été consultés (annuaire France Telecom, fichier CCI, Fichier Siren, sites Internet) afin d'obtenir une information sur l'offre spatiale et temporelle. Il n'existe à l'heure actuelle aucune base de données fiable croisant une information spatiale et temporelle sur l'offre urbaine (commerces, administrations, services...). Cette absence d'information a nécessité la mise en place d'enquêtes téléphoniques ou de terrain très chronophages. En ce qui concerne les données sur l'insécurité, la dimension temporelle (t) est particulièrement mal informée et le croisement des quatre dimensions est rarement possible.

- Caractère confidentiel des informations

Les événements recherchés sont difficilement accessibles car le plus souvent liés à des domaines sensibles comme la sécurité (Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie...). Il a fallu par exemple cinq longues années de tractations avant de pouvoir obtenir -à titre officieux- des informations sur les phénomènes de délinquance qui permettent de les localiser dans l'espace (adresse) et dans le temps (jour et heure de l'événement). Malgré des interventions préfectorales et ministérielles, on me transmettait toujours la même information générale. La même demande faite à New York, Kansas City, Seattle ou Newcastle, villes dans lesquelles nous n'avions aucune attache a été satisfaite dans l'heure avec mise à disposition de données et de cartes. Les horaires d'ouverture des commerces ou leur fonctionnement, leur fréquentation en journée n'ont pas été aisés à obtenir de la part des commerçants qui se méfient de l'enquêteur et de ses « questions bizarres » et « si précises ».

- *Multiplicité des organismes*

L'approche globale du système urbain privilégiée a nécessité de prendre contact avec plus d'une cinquantaine d'organismes qui ne disposaient évidemment pas des mêmes séries statistiques, sur les mêmes périodes et aux mêmes échelles.

◆ *Caractère éphémère et hétérogène des informations*

Les données informatisées ou consignées dans des cahiers, quand elles existent, rarement exploitées jusque là, sont souvent écrasées ou détruites au fur et à mesure ce qui interdit l'étude de séries longues. Souvent enregistrées par des personnes différentes, certaines informations sont trop hétérogènes pour être utilisées comme telles. Beaucoup d'informations sont disponibles à des dates, des échelles ou des créneaux horaires différents.

◆ *Obligation de saisie sur place*

La plupart des informations finalement obtenues l'ont été au prix d'un double travail de saisie entraînant perte de temps et multipliant les risques d'erreurs : saisie manuelle de fichiers manuscrits ou informatiques sur support papier à l'intérieur même des organismes en question : « il ne faut pas que ça sorte » ; saisie informatique des informations recopiées à la main dans un deuxième temps.

◆ *Caractère particulier de la recherche*

Certaines statistiques n'avaient jamais été exploitées ni analysées dans une telle démarche (SAMU, Taxis, Police, Police Municipale et Rurale...). Les demandes d'information à ce sujet ont souvent semblé « bizarres » et le thème de la recherche un peu trop excentrique pour être sérieux.

◆ *Lourdeur des enquêtes horaires*

Dans le cas des commerces par exemple, chaque établissement a été appelé six fois en moyenne avant que l'on ait pu obtenir une information fiable sur les heures d'ouverture en semaine, le week-end ou dans l'année. Souvent, il a été nécessaire de se rendre sur place pour interroger directement le responsable, voire guetter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Pour dépasser cette « nuit des données », il a fallu se résoudre à mettre en place un système de relevés d'information et d'enquêtes à l'échelle de la commune et de la CUS.

7.4. UNE METHODE

Les conditions d'accès des individus à la ville la nuit ont guidé notre approche : activités, lumière, représentations, sécurité, transport et réglementation. Nous avons tenté de « borner » la nuit urbaine dans le temps.

7.4.1. Collecte d'une information très diversifiée

En fonction des deux axes d'exploration de la nuit urbaine choisis, « Liberté » et « Insécurité », de la méthode de « décomposition des systèmes[531] » mise en place, nous avons concentré la recherche de l'information dans trois directions principales :

- Pour l'axe liberté les informations sur *l'offre urbaine* statique (commerces…) et mobile (transports) et sur le *fonctionnement de la ville* (fréquentation des services…) ;

- Pour l'axe sécurité, les informations sur les phénomènes liés à l'*insécurité* (délinquance, violence urbaine, vols…) ;

- Parallèlement à la recherche d'information statistiques, une revue de la presse régionale -Journal *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* essentiellement- a été réalisée sur le thème de la nuit de 1991 à 1998 afin de pouvoir mesurer l'intérêt pour la question, les thématiques principales et l'évolution du traitement de la ville la nuit.

7.4.1.1. Informations sur l'offre urbaine

L'offre urbaine de services qu'ils soient statiques (commerces, restauration, ou mobiles (transports publics) a fait l'objet d'un lourd travail de collecte et de structuration des information avec adresse des services puis introduction des enquêtes sur les horaires d'ouverture (Figure I.32 – *Informations sur l'offre urbaine*).

[531] LE GALLOU F, BOUCHON-MEUNIER B. (coord.), 1992, *op. cit.*

Figure I.32 – *Informations sur l'offre urbaine*

Fichiers de base	Sources
OFFRE URBAINE	
Offre de logements, santé, protection / sécurité, loisirs et distractions, sport et socio-éducatif, lieux de culte, éducation, services publics , culture » bien-être	• Annuaire téléphonique France Telecom (1997), brochures d'information de la Communauté Urbaine de Strasbourg et enquêtes ; • Tous les services ont ensuite été contactés par téléphone et pour la moitié d'entre eux, ont fait l'objet d'une visite de vérification sur place ;
Offre de commerces, restauration, autres commerces, services divers et beauté	• Fichier des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, (1996), annuaire téléphonique de France Telecom, documents, liste des autorisations d'ouverture tardive[532],de la Préfecture du Bas-Rhin, *le Petit Futé Strasbourg*[533], le *Strassbuch*[534], *Strasbourg et environs, Hôtels, restaurants et adresses utiles*[535] , *Le téléphone gourmand*[536] et de nombreux contrôles et relevés personnels ; • Tous les services ont ensuite été contactés par téléphone et pour une bonne moitié d'entre eux, ont fait l'objet d'une visite de vérification sur place ;
Média	• Informations collectées dans la presse locale. Chaque radio et télévision a ensuite été enquêtée par téléphone ;
Offre de transport.	• Fiches horaires transmises par la SNCF, les Compagnies d'aviation, les Sociétés de transport routier et la Compagnie des Transports de Strasbourg.

Sources : enquêtes personnelles, 1998

7.4.1.2. Informations sur le fonctionnement de la ville

Ce travail de collecte de l'information avait pour but d'appréhender les rythmes de la ville et de borner la nuit urbaine. Nous avons rassemblé les informations nécessaires pour déterminer les bornes naturelles de la nuit urbaine puis les bornes fonctionnelles et économiques (Figure I.33 – *Informations sur les bornes de la nuit* et Figure I.34 – *Information sur les bornes économiques de la nuit*).

7.4.1.3. Informations liées à la sécurité et l'insécurité

Les informations sur l'insécurité ont été recueillies principalement auprès de la Police nationale, de la Gendarmerie, de la Police municipale et rurale, du SAMU et de l'association PULSAR (Figure I.35 – *Informations sur l'insécurité*).

[532] Liste des autorisations d'ouvertures tardives à Strasbourg, 1998, CUS.
[533] *Petit Futé Strasbourg*, 1998, Nouvelles Editions de l'Université, 344 p.
[534] *Le Strassbuch* 98, 1998, IECS Strasbourg, 231 p.
[535] *Strasbourg et environs, hôtels, restaurants, adresses utiles* 1998, 30 p.
[536] *Le téléphone gourmand,* 1997, Annuaire de la restauration, Strasbourg-CUS, Tavernier Reymann et Cie, 34 p.

Figure I.33 – *Informations sur les bornes de la nuit*

Bornes naturelles de la nuit	
Heures de lever et coucher du soleil	Calendrier de la poste 1995 ;
Températures	Météo France, pour la période janvier et août 1997 ;
Précipitations à la station de Strasbourg	Météo France pour juin 1998 ;
Vitesse du vent	Météo France pour juin 1998 ;
Bornes physiologiques	
Heures de lever et coucher de la population	Enquête du Centre Médical InterEntreprise Europe (CMIE) menée auprès de 1500 personnes en 1999 ;
Horaires de coucher et de lever dans les institutions	Hôpitaux de Strasbourg ; Internat du Lycée Kléber ; Maison d'arrêt de l'Elsau ; Couvents dont Couvent des Dominicains, Couvent des Pères capucins, Couvent des Petites sœurs de la Charité et Couvent Marie réparatrice ; Résidences du 3ème âge Maison de retraite Saint Arbogast, Robertsau, Faisanderie ; Foyer de l'enfance ; Etablissements militaires, notamment la Caserne Turenne ;
Rythmes biologiques de notre organisme	Travaux du Professeur A. RENBERG ;
Bornes fonctionnelles	
Illuminations	Services de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;
Eclairage public et illuminations	Informations partielles transmises par les services de la CUS recoupées avec des relevés de terrain et quelques articles de presse ;
Consommations	
Consommation de gaz dans la semaine du 26 janvier au 1er février 1998	Gaz de Strasbourg du 26 janvier au 1er février 1998 ;
Consommation d'eau aux premiers trimestres de 1993 à 1998 ;	Service de l'eau et de l'assainissement de la CUS, premiers trimestres de 1993 à 1998 ;
Consommation électrique en jour ouvré en 1997 ;	Electricité de Strasbourg en jour ouvré en 1997 ;
Audimat télévision et radio	Institut *Médiamétrie*, sondage de janvier-mars 1998 ;
Nuisances	
Pollution atmosphérique	ASPA du 21 mars au 21 juin 1997 ;
Nuisances sonores.	Service hygiène de la ville de Strasbourg, CABR, Police nationale, Police municipale et rurale ;
Bruit.	Le Laboratoire des ponts et Chaussées ;
Nuisances olfactives ;	Police municipale et rurale ;
Circulation	
Piétons	Relevés personnels sur le Pont du corbeau, octobre 1998 ;
Circulation cycliste en 1995	Agence de Développement et d'Urbanisme en 1995 ;
Informations sur la circulation routière	ISIRAC pour les 22-23 Juin et 10-11 février 1997 ;
Circulation autoroutière des véhicules légers et des poids lourds ;	DDE et CRS 67 en novembre1997 ;
Courses taxi et appels	Sociétés Taxi 13 et NOVOTAXI du 30 mars au 5 avril 1998 et pour les appels du 2 au 3 mai 1998 ;
Circulation des bateaux sur le Rhin	Semaine du 9 au 15 février 1998 ;
Fréquentation des services	
Entrée en discothèques	La discothèque le Chalet, la discothèque Le Colysée, 1997 ;
Entrée en bar de nuit	Les bars de nuit la Java et Le Griot, 1997 ;
Entrée à l'hôtel	l'Hôtel Cathédrale, 1997 ;
Marché gare	SAMINS, 1997 ;
Automates bancaires	Crédit mutuel pour l'automate bancaire place Kléber.

Sources : enquêtes personnelles, 1998

Figure I.34 - *Information sur les bornes économiques de la nuit*

Bornes économiques	
Salaires	Données des syndicats professionnels ;Textes de loi, Communauté Urbaine de Strasbourg, 1998 ;
Etablissements	Brasserie les 3 brasseurs, Bar Le Living Room, Pub Murphy's, Discothèque Le chalet ;
Santé	Données Caisse Primaire d'Assurance maladie ;
Energie / Communication	Gaz de Strasbourg, Service de l'eau et de l'assainissement de la CUS, Electricité de Strasbourg France Telecom ;
Transports	Enquête, relevés et expériences personnelle (Dépannage voiture, fourrière, horodateur, Taxi 13, CTS, Société d'ambulance) ;
Services à domicile	Enquête, relevés et expérience personnelle (serrurier, vitrier, plombier, dépannage généraliste, dépannage voiture) ;
Alimentation	Supermarché CORA, Vendenheim ; Galeries Gourmandes, Place des Halles ; Station service BP, Avenue des Vosges.

Sources : enquêtes personnelles, 1998

Figure I.35 – *Informations sur l'insécurité*

Insécurité	
Mortalité	Fichier d'Etat civil de Strasbourg ;
Suicide fournies	SAMU, 1998 ;
Naissance	Clinique strasbourgeoise, 1998, Fichier d'Etat civil de Strasbourg ;
Pathologies	Données fournies par le service des urgences de Hautepierre, 1997 ;
Violences urbaines	
Voitures incendiées, des poubelles incendiées, des vide-ordures incendiés, des gloriettes incendiées, des abribus incendiés :	Compagnie des transports strasbourgeois, Police Nationale, 1998, Corps mixte des sapeurs pompiers de la CUS, 1998 ;
Vols	
Vols avec violence, vols à la roulotte, cambriolages d'établissements commerciaux et cambriolage d'habitations :	Police Nationale, 1998, Gendarmerie Nationale, 1998 ;
Agressions	
Agressions en général et agressions de livreurs de Pizzas en particulier :	Police Nationale, 1998, SAMU, 1998.
Incivilités	
Incidents CTS, des nuisances olfactives, des nuisances sonores des dépassements d'horaire et du tapage :	Police Nationale, 1998, Police Municipale et rurale, 1998
Accidents	
Accidents de la circulation sur route et sur autoroute :	Compagnie Républicaine de Sécurité, 1997, Communauté urbaine de Strasbourg, 1998, Gendarmerie Nationale, 1998, SAMU, 1998, Police Municipale et rurale, 1998, Gendarmerie Nationale, 1998, Corps mixte des sapeurs pompiers de la CUS, 1998
Relevé horaire des appels reçus	SAMU, 1998, Police Nationale, 1998
Relevé horaire des interventions effectuées	Gendarmerie Nationale, 1998, Association PULSAR, 1998, Police Municipale et rurale, 1998

Sources : enquêtes personnelles, 1998

La plupart du temps, les informations ont été recopiées dans des cahiers puis organisées dans des tableaux de synthèse (Figure I.36 – *Exemple de tableau d'information brute*)

Figure I.36 – *Exemple de tableau d'information brute*

Date	horaire	Quartier	Rue	Infraction	Somme
vendredi 11 avril 1997	22:10	Bischheim	Mistral	Dég. abri bus	1
lundi 24 février 1997	22:25	Bischheim	Brumath	Jet de pierre dég. sur bus	1
jeudi 26 juin 1997	22:29	Centre	Homme de Fer (pl.)	Violences légères	1
mardi 8 avril 1997	23:29	Centre	Homme de Fer (pl.)	Voies de faits	1
vendredi 17 octobre 1997	21:11	Cité de l'Ill	Ill	Jet pierre vitre laté bus HS	1
vendredi 27 juin 1997	23:00	Cité de l'Ill	Ill	Dég. bus	1
vendredi 30 mai 1997	23:43	Cronenbourg	Champ de manoeuvre	Dég. abri bus	1
vendredi 24 octobre 1997	21:31	Ellipse Est	Victoire (bld)	Violences lég. mena.arm	1
lundi 17 novembre 1997	23:19	Ellipse Ouest	Lyon (bld)	CBV	1
dimanche 30 mars 1997	0:52	Elsau	Michel Ange	Dég. abri bus	1
jeudi 10 avril 1997	23:01	Hautepierre	Dante (av.)	Dég. sur tram (vitre fêlée)	1
mardi 8 juillet 1997	0:55	Illkirch	Rhin (rte)	Dég. abri bus	1
mercredi 15 janvier 1997	21:33	Koenigshoffen	Tite Live	Jets de pierres	1
vendredi 26 décembre 1997	23:08	Lingolsheim	Maréchal Foch	Dégradation 2 abris bus	2
mercredi 5 février 1997	0:09	Meinau	Normandie	Dég. abri bus	1

Sources : Police Nationale, 1998

Une fois passés les barrages et l'information brute collectée, il nous faut passer à l'étape de structuration des informations en données.

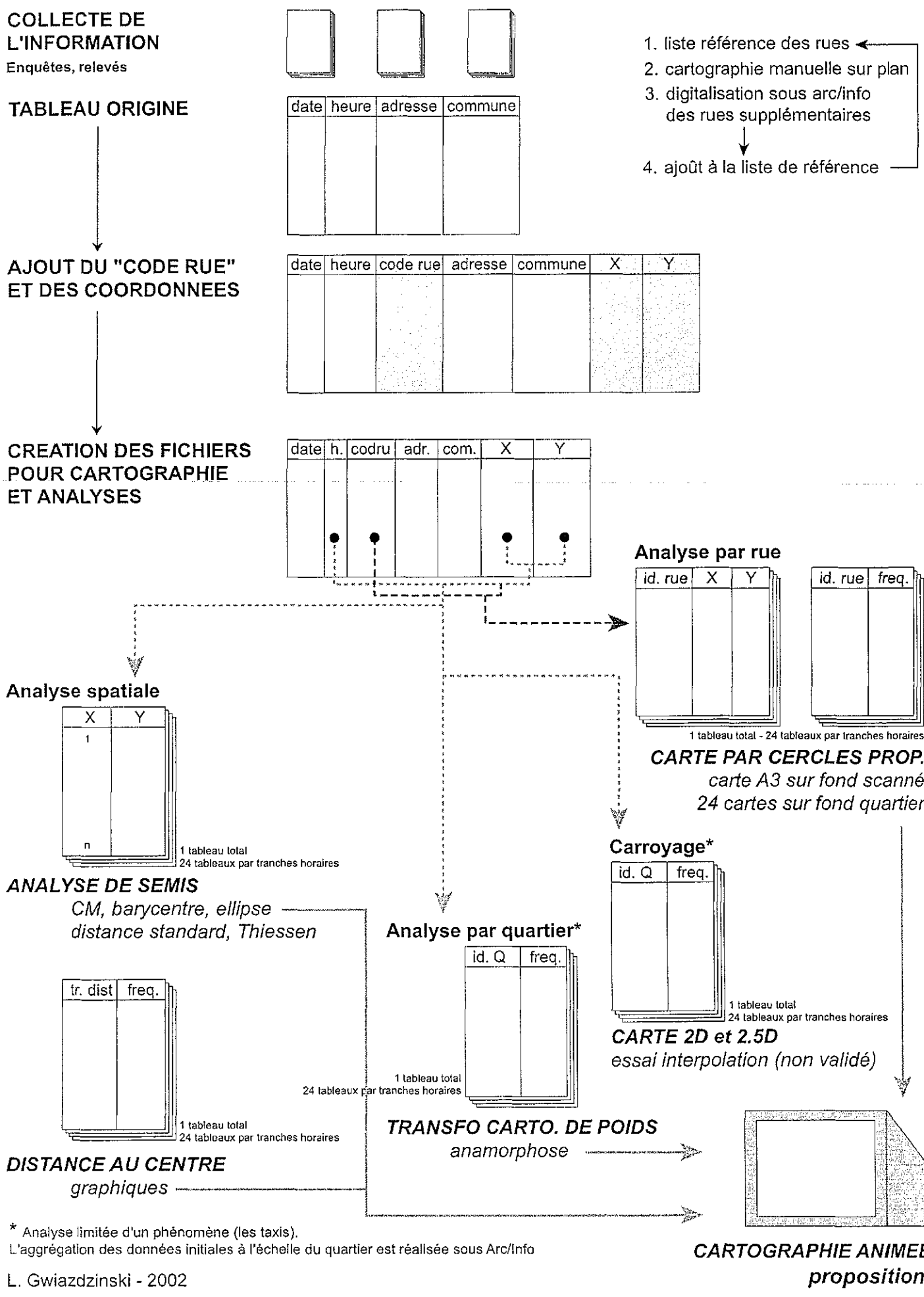
7.4.2. Nécessité de structurer l'information

L'information est structurée en quatre phases préalables à la réalisation de représentations cartographiques. (Figure I.38 – *Représentation cartographique : schéma d'organisation des données*)

On peut repartir de l'exemple des appels à la Police municipale et rurale pour nuisances sonores dans la nuit du 3 janvier 1997 pour identifier les différentes étapes préalables à la réalisation de représentations cartographiques.

Figure I.38

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE : SCHEMA D'ORGANISATION DES DONNEES



* Analyse limitée d'un phénomène (les taxis).
L'aggrégation des données initiales à l'échelle du quartier est réalisée sous Arc/Info

L. Gwiazdzinski - 2002

◆·*Etape 1. Collecte de l'information*

La première étape a consisté en une saisie manuelle des données consignées dans des cahiers manuscrits dans les locaux de la Police municipale et rurale. On a pu recueillir une information sur la localisation de l'événement par rue et sur l'heure de l'appel.

◆·*Etape 2. Tableau origine*

La seconde étape a consisté en une saisie informatique des informations et à leur organisation dans un tableau sous la forme d'une base de données élémentaire (Figure I.37 – *Tableau origine).*

Figure I.37 – *Tableau origine*

Nuit	heure	Raison sociale	Type	N°	Voie	Nom Voie	Incident
03.01. 97 au 4.1.97	00 h 00	Particulier	Particulier	7	Rue	Mal Juin	musique audible
03.01. 97 au 4.1.97	00 h 00	Les Artistes	Bar	27	Rue	Fbg de Saverne	Bruit et concert sans autorisation
03.01. 97 au 4.1.97	00 h 00	Abattoir	Bar	1	Quai	Altorffer	Musique forte
04.01. 97 au 5.1.97	00 h 05	Café 7° Art	Bar	18	Rue	du 22 novembre	Concert trop bruyant
11.01. 97 au 12.1.97	00 h 10	Maison Créole	Restaurant		Rue	St Ehrard	Bruit
10.01.97 au 11.01.97	00 h 10	Particulier	Particulier	19	Rue	Thiergarten	Bruit
06.01.97 au 7.01.97	00 h 10	Particulier	Particulier	45	Rue	Fbg de Saverne	Bruit

Sources : Police Municipale et Rurale, 1997

◆·*Etape 3. Cartographie manuelle sur plan de la ville par tranche horaire et par rue*

Les événements (plaintes pour nuisances) ont été repérés sur la carte et identifiés par des points de couleur symbolisant chacun une tranche horaire. Ce travail de localisation a permis de diminuer le nombre d'erreurs.

◆·*Etape 4. Codage de l'information*

A partir de la carte manuelle, les événements ont été digitalisés sur *Arc info*. On a pu ajouter le « code rue » et les « coordonnées » de l'événement (Figure I.39 – *Tableau avec codage*).

Figure I.39 – *Tableau avec codage*

Nuit	Code rue	Coord. X	Coord.Y
03.01. 97 au 4.1.97	325	27693,73	87583,02
03.01. 97 au 4.1.97	529	26028,99	88420,37
03.01. 97 au 4.1.97	566	25856,22	88042,05
04.01. 97 au 5.1.97	560	26245,85	88126,95
11.01. 97 au 12.1.97	311	27056,22	86252,48
10.01. 97 au 11.01.97	362	25840,19	88348,60
06.01. 97 au 7.01.97	529	26028,99	88420,37

Sources : Police Municipale et Rurale, 1997

Nous avons fait le choix de balayer très largement les informations susceptibles de « mesurer » la nuit urbaine, d'effectuer un vaste tour d'horizon des « données nocturnes » et de privilégier une approche globale du système urbain dans un temps limité. Ce faisant, nous avons créé une base conséquente, lourde à gérer, au détriment sans doute d'un travail sur des traitements spécifiques, plus synthétiques de l'information, mais qui correspondrait à une étude moins complète au niveau des bases initiales. Ce choix nous a permis de repérer les caractéristiques des différentes bases et leur comportement tant au niveau statistique que spatial et de tester les possibilités d'association, de synthèse ou d'accès à tel ou tel type de traitement ou de représentation.

Les fichiers de données ainsi géoréférencés ont permis de passer à la réalisation des premières cartographies.

7.4.3. Exploitations spatiale et temporelle

La représentation cartographique des données spatio-temporelles est un domaine encore relativement récent que nous avons tenté exploré partiellement. Les données structurées ont permis de construire différents types de représentations cartographiques et de traitements associés et de découvrir la structure cachée des phénomènes dans le temps comme dans l'espace. Nous nous appuierons sur un exemple, celui des courses en taxi à Strasbourg du samedi 2 mai au dimanche 3 mai 1998 pour illustrer notre propos et montrer les traitements et représentations possibles déjà testées sur le thème de la ville la nuit.

7.4.3.1. Construction

La problématique abordée nous a obligé à effectuer des choix en termes de méthode et de représentation qui ont parfois limité l'ambition et la portée du travail.

◆ *Digitalisation*

La digitalisation a, dans un premier temps, été faite à l'écran sur un fond A3 scanné (reconstitution à partir de 2 A4), ce qui, à l'échelle de l'agglomération pose un problème de précision. Le fond scanné, légèrement déformé, ayant subi une rotation mineure, a également pu créer des décalages. Cette imprécision a disparu au cours du travail, avec la mise en service de la table à digitaliser A0.

◆ *Echelle privilégiée de la rue*

Seule la carte des bâtiments industriels a été construite à partir du fichier « adresses ». Toutes les autres cartes à l'échelle de l'agglomération ou de la ville de Strasbourg ont été construites à l'échelle de la rue. Ne disposant pas des adresses pour tous les phénomènes étudiés, le choix de travailler à l'échelle de la rue a permis d'homogénéiser toutes les bases. C'est la coordonnée X,Y du milieu de la rue qui a été retenue comme point de référence. Ce choix biaise obligatoirement l'information pour de longues artères comme la Route de Colmar, de Mittel- et Oberhausbergen, de Bischwiller, du Général de Gaule, des Romains, de Schirmeck, du Rhin, du Neuhof, etc. Le problème est insoluble car sans connaître l'adresse difficile de repérer le tronçon de rue. Ce biais fausse quelque peu la répartition de l'information sur la carte, le graphique distance au centre, et la base « nombre de points par quartier » créée à partir du semis.

7.4.3.2. Des graphiques et des cartes de première approche

A partir des données structurées, nous pouvons construire des premières représentations qui permettent de visualiser les phénomènes avant d'aller plus loin dans l'analyse.

◆ Pour les représentations graphiques, il s'agit d'abord *d'histogrammes horaires* construits à partir de données brutes (Figure I.40 – *Courses taxi sur 24 heures, Histogramme horaire*) ou sur les données relatives (en pourcentages sur l'ensemble de 24 heures

considérées comme un système –taux externe- ou sur un ensemble d'activités –taux interne-) et de *radars* construits avec les mêmes données mais qui permettent de situer un phénomène sur une horloge circadienne de 24 heures (Figure I.41 – *Courses en taxi sur 24 heures, radar horaire).*

Figure I.40 *Courses taxi sur 24 heures, histogramme horaire*

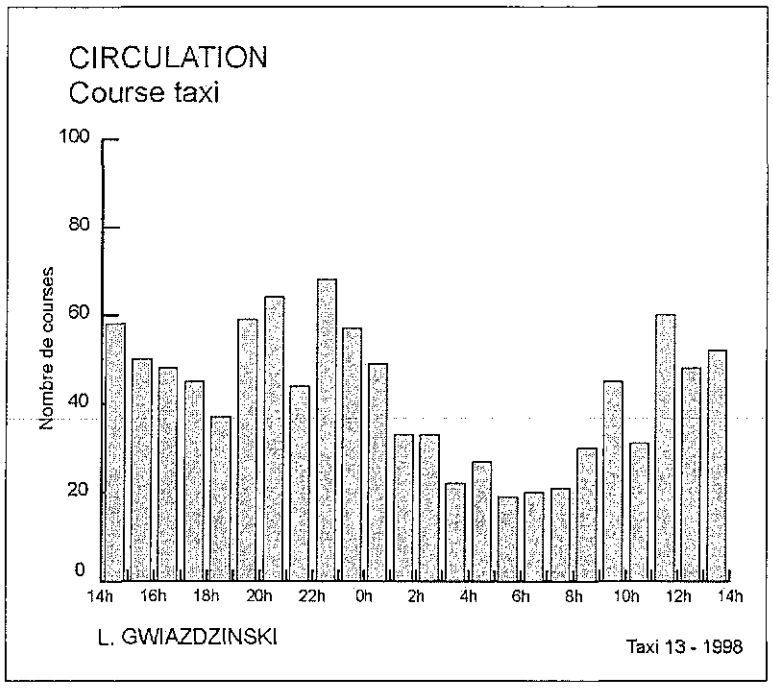
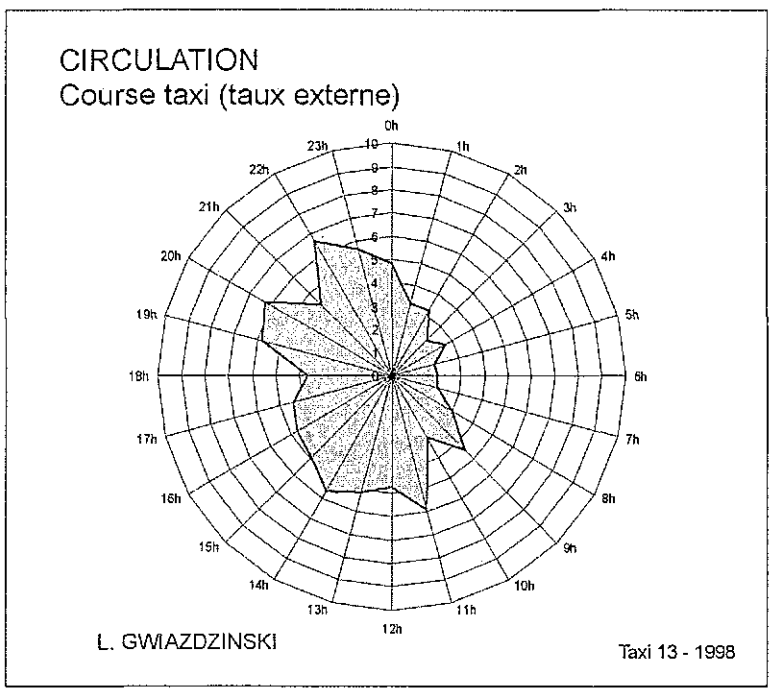


Figure I.41– *Courses taxi sur 24 heures, radar horaire*



◆ Pour les représentations cartographiques, il s'agit d'abord de *cartes ponctuelles par cercles proportionnels* sur 24 heures (Figure I.42 – *Courses en taxi total*) ou de cartes par cercles proportionnels par heure (Figure I.43 – *Courses en taxis par tranches horaires*). Les mêmes modes de représentations peuvent être utilisés pour séparer l'animation nocturne) (Figure I.44 - *Courses en taxi espace nocturne*) de l'animation diurne. (Figure I.45– *Courses en taxi espace diurne*) Les données ont été représentées par une implantation ponctuelle et une quantité brute, nécessitant une variation de taille. Il ne s'agit pas, sauf exception (carte du trafic routier, puissance des éclairages, etc.) de cercles proportionnels au cas par cas, mais d'une variation de taille fixée et qui fonctionne la plupart du temps par classes. Le nombre de variables est important et les caractéristiques des distributions sont très hétérogènes. Ne connaissant pas, à l'origine, la base complète -celle-ci étant construite au fur et à mesure des contacts- il n'a pas été possible de construire une légende commune qui reste difficile à imaginer. La représentation par symboles ponctuels, avec variation de taille pour exprimer les quantités que cela soit une variation proportionnelle ou non ne permet que difficilement les comparaisons. Elle doit être « modulée » en fonction des bases et de l'importance du phénomène.

Autre inconvénient de ce type de carte : l'information est mal, voire non transmise quand les événements sont trop nombreux et proches géographiquement, entraînant le recouvrement partiel, voire la disparition des cercles en arrière plan. L'encombrement graphique ne peut être géré que par la mise en place de *zoom* (Figure I.46– *Animation - bars*), ou par une agrégation manuelle des données. Le choix initial de ce type de représentation a été fait, parce que l'on travaillait dans un premier temps sur des données éparpillées, types « incidents », « accidents », etc. qui ne laissaient pas apparaître des agglomérations, superpositions fortes. Par contre, toutes les informations liées au thème de l'animation montrent une concentration forte au centre ville, et le mode de représentation « ponctuelle » devient inadapté. Autre inconvénient, ces premières représentations ne permettent pas de dépasser le niveau descriptif, analytique et de prendre le recul nécessaire par rapport aux informations. Le choix de couleurs sombres pour les classes les plus faibles bien qu'illogique a été fait pour rendre plus lisibles toutes les informations.

7.4.3.3. Des cartes et graphiques pour l'analyse

D'autres modes de représentations graphiques et cartographiques permettent de dépasser la simple description des localisations pour des analyses plus fines.

◆ *Analyse de semis*

Différentes méthodes permettent d'analyser et de caractériser la répartition des nuages de points phénomènes : centre moyen, barycentre, distance standard, polygones de Thiessen. Sur l'exemple des courses taxi, nous pouvons analyser les répartitions sur le total des courses, par grandes catégories nocturne ou diurne (Figure I.47 *Courses taxi ellipse standard* et Figure I.48 *Courses de taxi ellipse standard par heures).*

◆ *Graphique Distance au centre*

Les données permettent également de construire des graphiques représentant les distances au centre de chaque événement sur l'ensemble des 24 heures (Figure I.49 *Courses taxis distance au centre total*) ou heure par heure (Figure I.50 *Courses taxi graphique distance au centre par tranche horaire*) ce qui permet de bien visualiser la tendance à une concentration de l'activité au centre-ville à mesure que la nuit avance.

7.4.3.4. Des cartes comme révélateur

Une fois l'analyse de points effectuée, différents traitements et représentations cartographiques associées vont permettre de révéler la structure de certains phénomènes et d'effectuer des comparaisons.

◆ *Cartes surfaciques, aréales*

Les événements peuvent être rapportés à des entités, les quartiers et les représentations cartographiques permettent de mesurer le phénomène sur 24 heures ou heure par heure.

◆ *Carroyage*

Les données rapportées à des carrés de même dimension permettent d'obtenir des représentations cartographiques comparables d'un phénomène à l'autre sur les 24 heures, sur une tranche horaire (Figure I.51- *Courses taxi carroyage de 14 h à 15 heures*) ou tranche horaire par tranche horaire (Figure I.52- *Courses taxis carroyage par tranche horaire*).

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES EN TAXI

(sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

Figure I.42

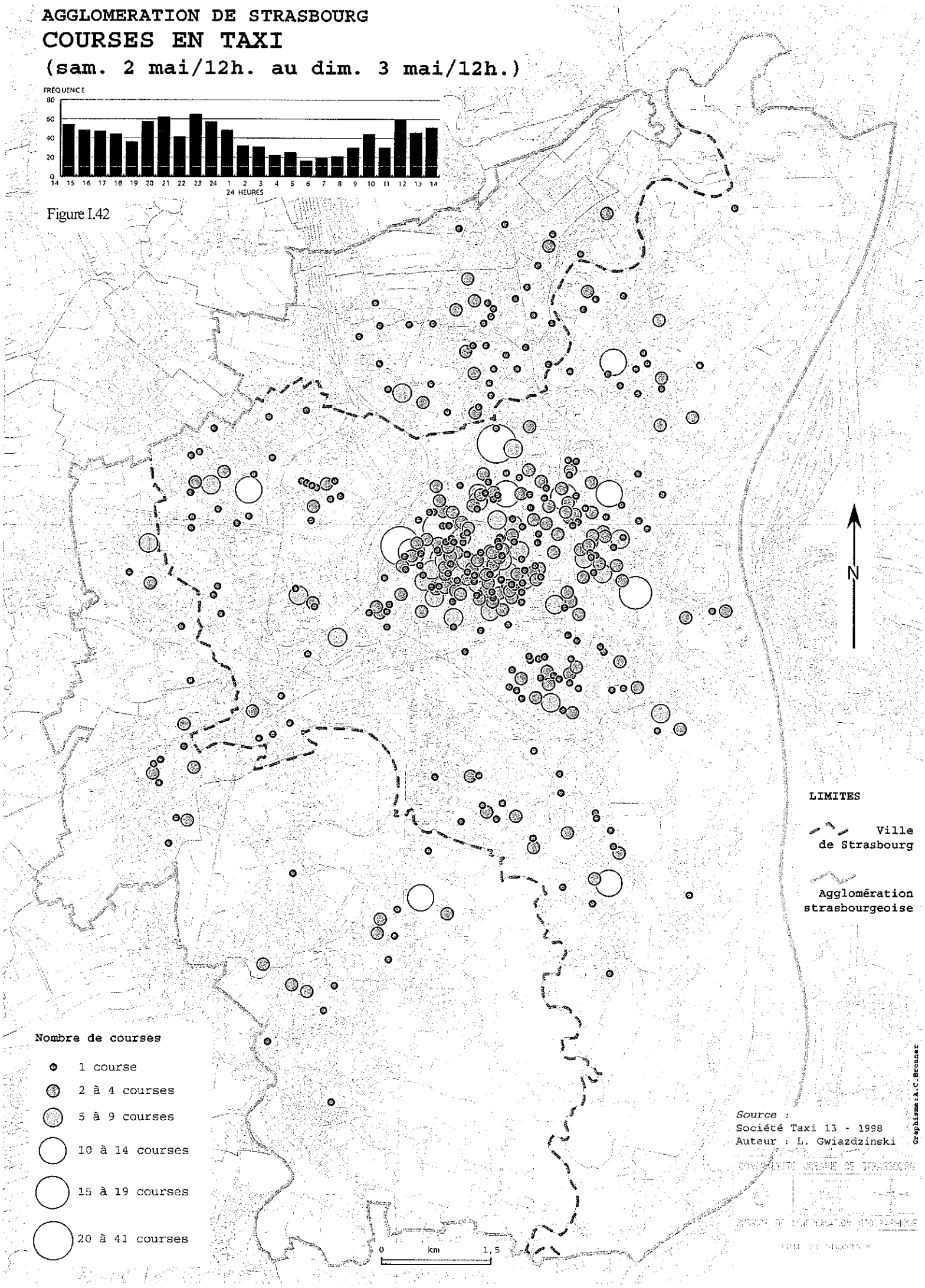
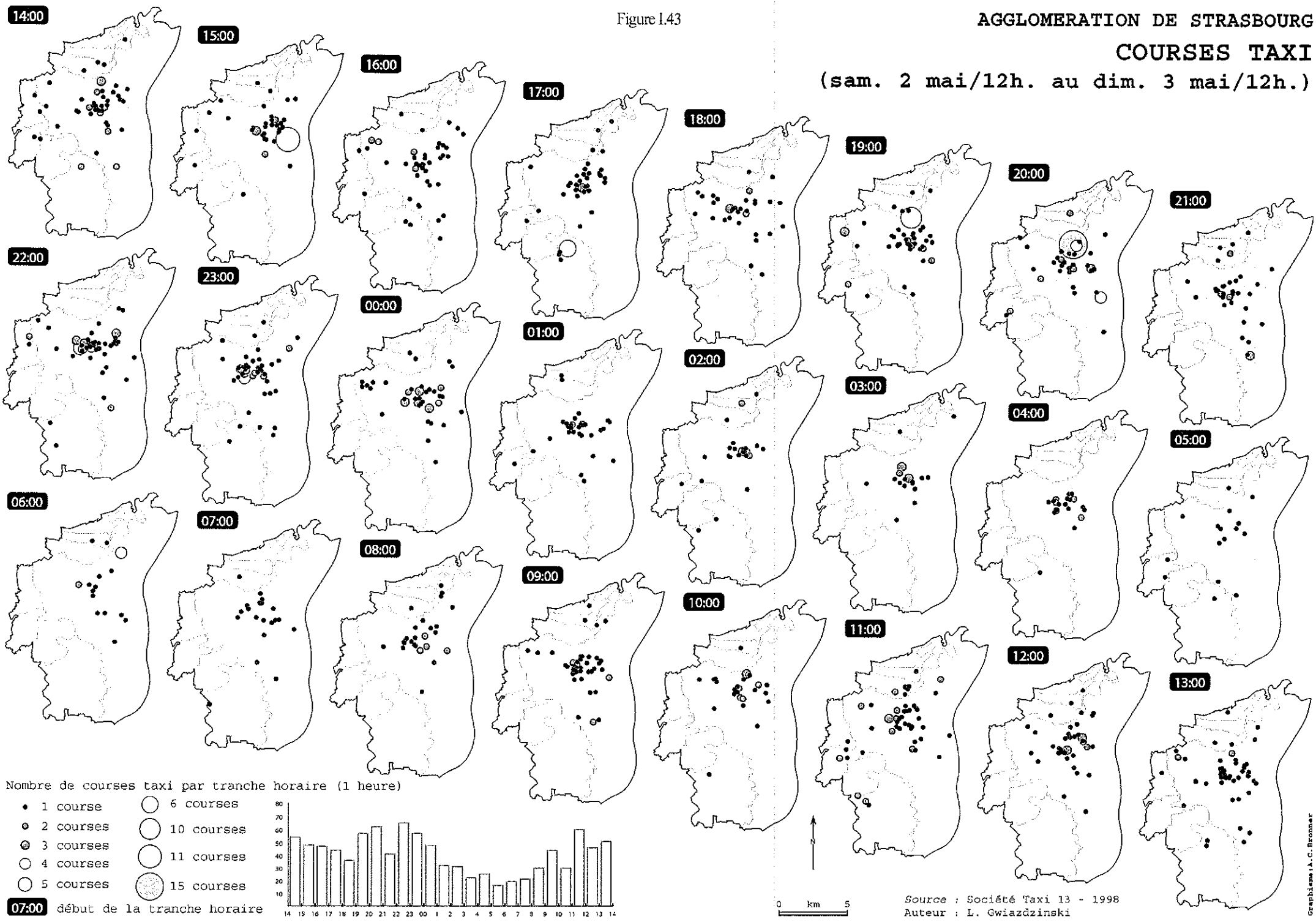


Figure I.43

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES TAXI

(sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)



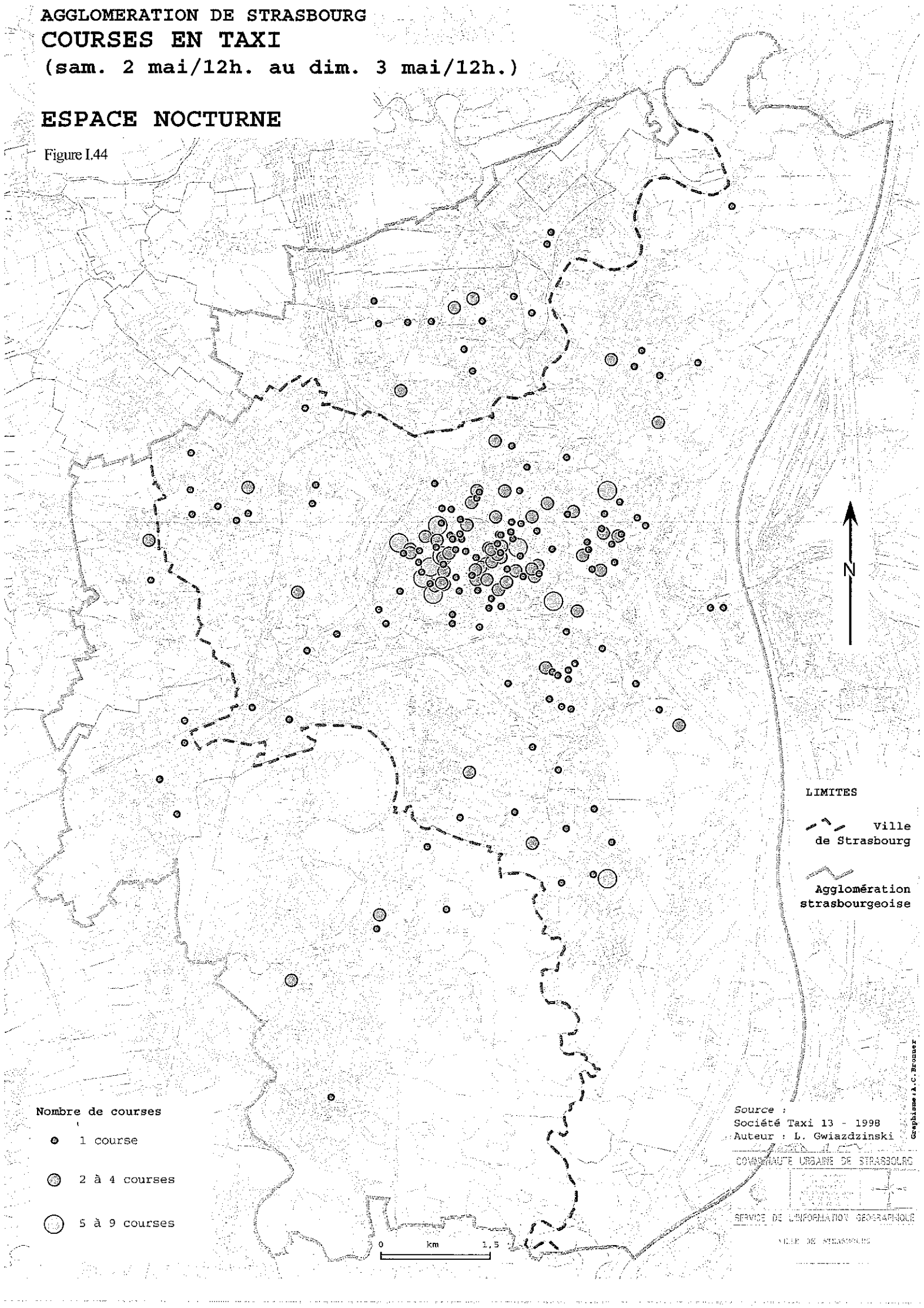
AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES EN TAXI

(sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

ESPACE NOCTURNE

Figure I.44



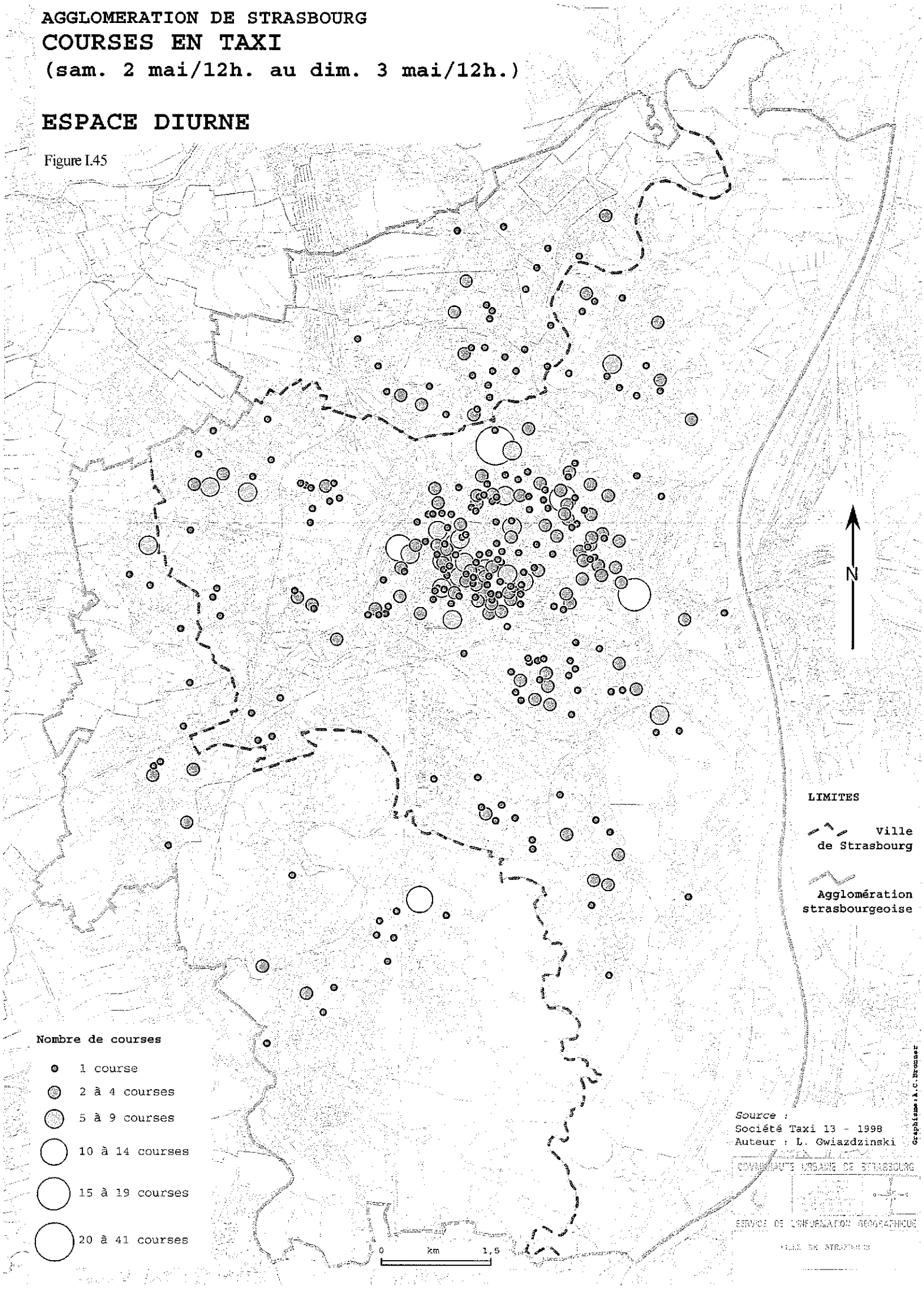
AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES EN TAXI

(sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

ESPACE DIURNE

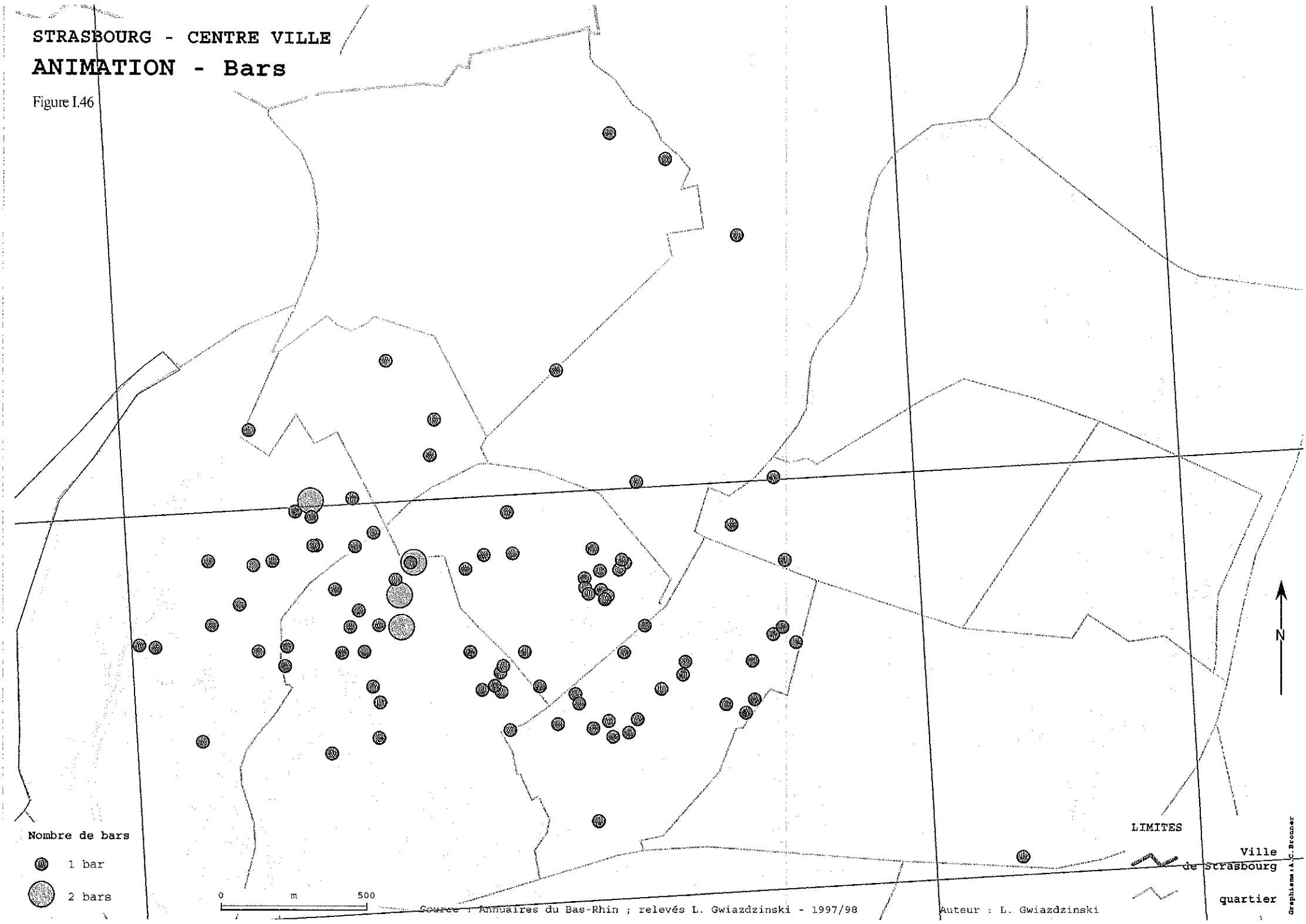
Figure I.45



STRASBOURG - CENTRE VILLE

ANIMATION - Bars

Figure I.46



Source : Annuaires du Bas-Rhin ; relevés L. Gwiazdzinski - 1997/98

Auteur : L. Gwiazdzinski

◆ *Interpolations et cartographies en deux ou trois dimensions*

A partir du carroyage, on peut également construire des interpolations en deux ou trois dimensions. Elles ne peuvent cependant être envisagées que pour les phénomènes qui présentent un semblant de continuité spatiale (hypothèse sous-jacente). Le nombre d'événements doit également être suffisamment représentatif, ce qui exclut par exemple un phénomène qui n'apparaît qu'au centre et avec une faible fréquence. La méthode peut être utilisée sur les 24 heures ou sur des tranches horaires spécifiques pour des cartes en deux dimensions (Figure I.52- *Courses taxis de 14h à 15 h interpolations 2D*) ou en trois dimensions (Figure I.53- *Courses taxis interpolation, représentation 3D*) avec des mailles de tailles différentes. Ces représentations cartographiques donnent une image plus « dynamique » de la variable, et autorisent de surcroît les comparaisons.

7.4.3.5. De nouvelles formes de visualisation

La représentation statique des données spatio-temporelles montre très vite ses limites. Les possibilités offertes par les transformations cartographiques de poids permettent d'autres représentations de la réalité. L'animation de toutes ces images et représentations graphiques et cartographiques permet de dépasser certaines limites mais pose d'autres questions d'interprétation ou de grammaire visuelle non encore résolues. L'attraction de ces images animées sur le grand public et les décideurs nous obligera à investir dans ce sens.

◆ *Anamorphose*

Les données par quartier peuvent faire l'objet de transformations cartographiques de poids parfois difficiles à interpréter, perturbantes mais toujours très réussies d'un point de vue esthétique. (Figure I.54. *Courses taxis total, transformation cartographique de poids* et Figure I.55 - *Courses taxis par tranches horaire, transformation cartographique de poids.*

◆ *Cartographie animée*

Seule l'animation permet réellement de rendre compte de la dimension temporelle d'un phénomène. A partir de logiciels d'animation comme *Power Point* ou surtout *Flash*, il est possible d'animer des séries de cartes sur 24 heures, une semaine ou au-delà en enchaînant les représentations construites selon des tranches horaires précises. Quelques animations ont pu être testées sur l'exemple des courses taxis qui ouvrent de grandes perspectives et permettent de visualiser la « pulsation urbaine ». Toutes les représentations graphiques ou

cartographiques précédentes peuvent être animées de la sorte : (Figure I.56 – *Courses taxi sur 24 heures, radar horaire ;* Figure I.57- *Courses taxis sur 24 heures ;* Figure I.57 - *Ellipse standard sur 24 heures ;* Figure I.58 - *Graphiques distance au centre sur 24 heures ;* Figure *I.59 - Graphique 3D sur 24 heures* et Figure I.60 - *Anamorphose animée sur 24 heures*).

Demain, l'intégration d'images filmées et géo-référencées à l'image du travail mené sur Belfort autour du projet de *Rue numérique* devrait permettre de franchir un nouveau pas sur les représentations de l'espace et du temps.

Conclusion

La démarche systématique de collecte d'informations, de structuration dans des bases de données spatio-temporelles et la réalisation de représentations graphiques et cartographiques associées devraient nous permettre de sortir de « la nuit des données » pour avancer dans la démarche de décomposition du système urbain et la compréhension générale de la nuit urbaine.

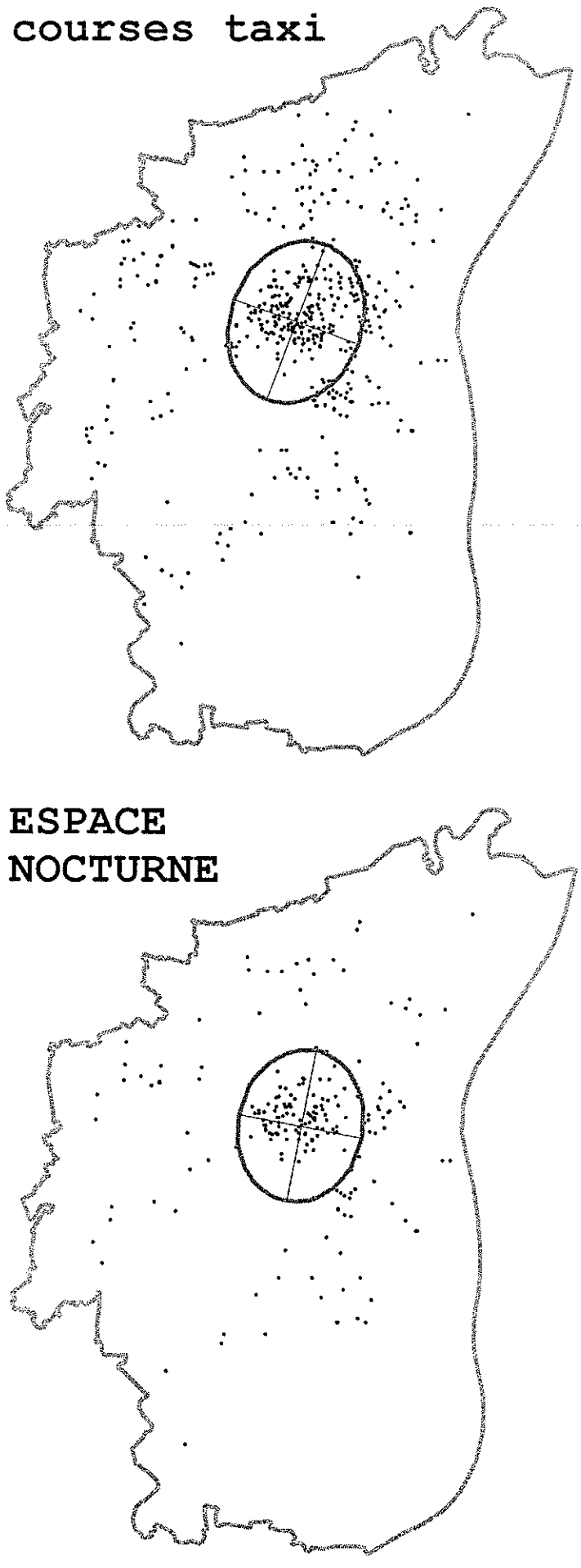
FIG. I.47

AGGLOMERATION DE STRABOURG

COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h.au dim. 3 mai/12h.)

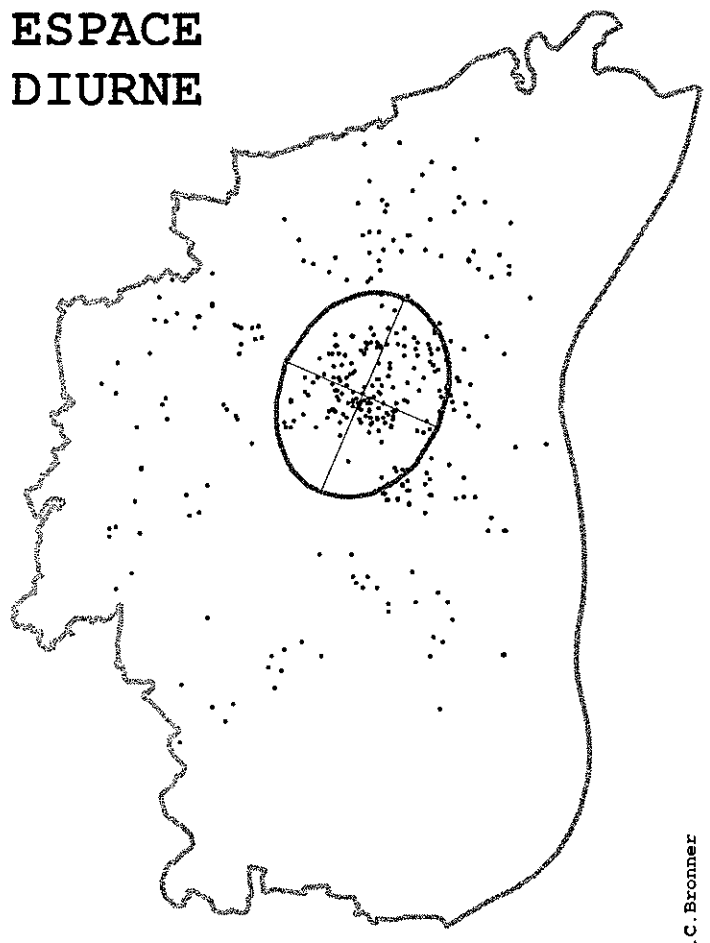
ELLIPSE STANDARD

TOTAL des courses taxi



ESPACE NOCTURNE

ESPACE DIURNE



Source : Taxi 13

Logiciel Géocart

Auteur : L. Gwiazdzinski

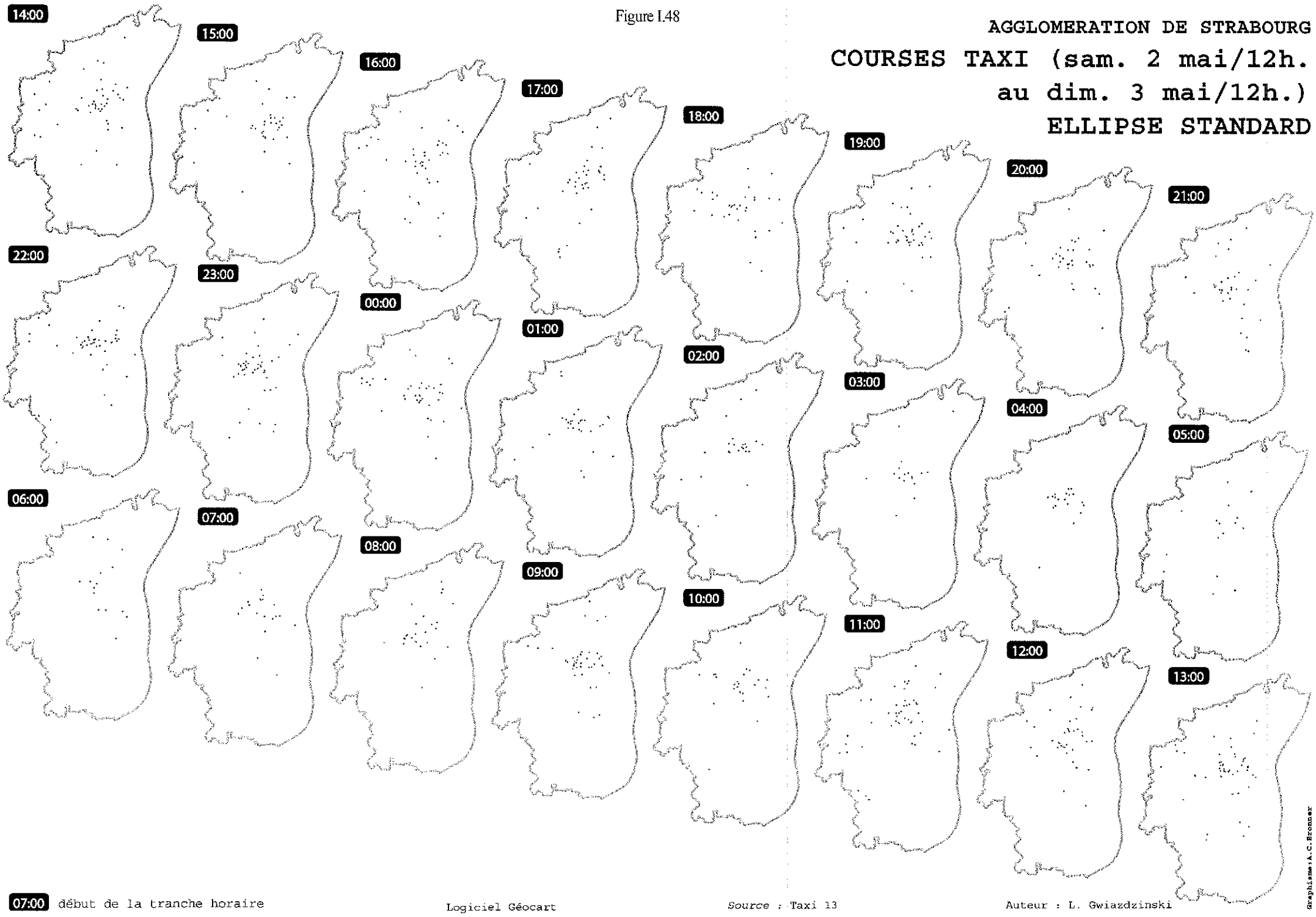
Graphisme : A.C. Bronner

Figure I.48

AGGLOMERATION DE STRABOURG

COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

ELLIPSE STANDARD



07:00 début de la tranche horaire

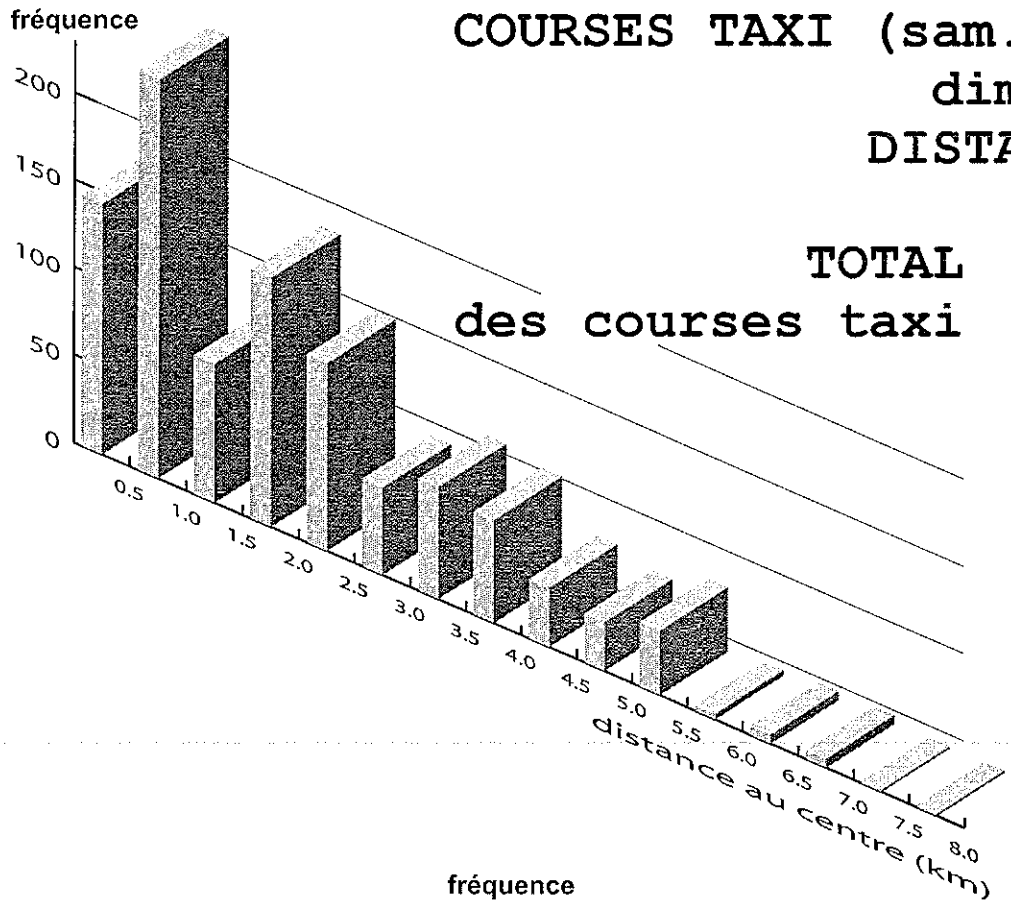
Logiciel Géocart

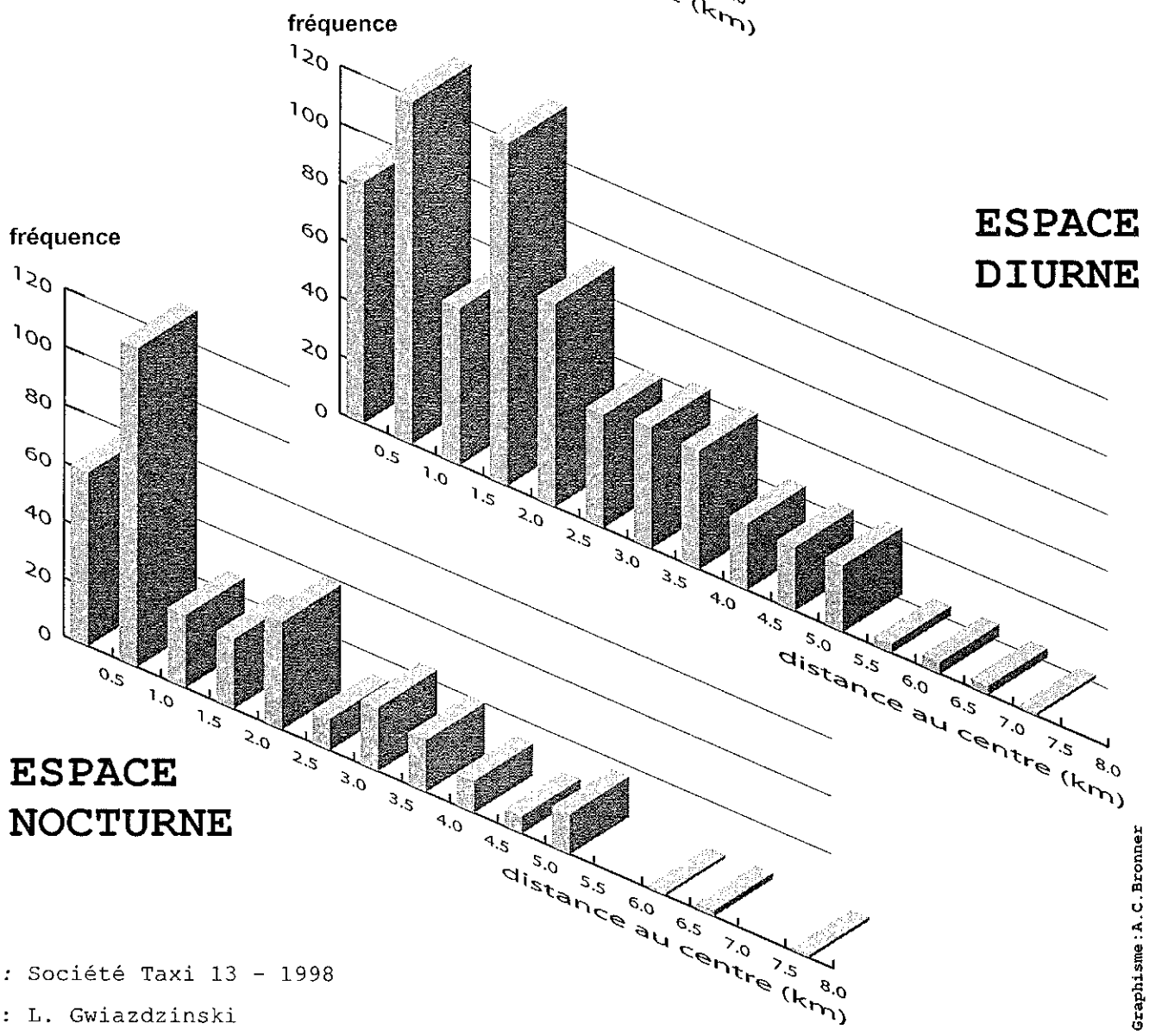
Source : Taxi 13

Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

FIG I.49 - AGGLOMERATION DE STRASBOURG
COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h.au dim. 3 mai/12h.)
DISTANCE AU CENTRE





Source : Société Taxi 13 - 1998

Auteur : L. Gwiazdzinski

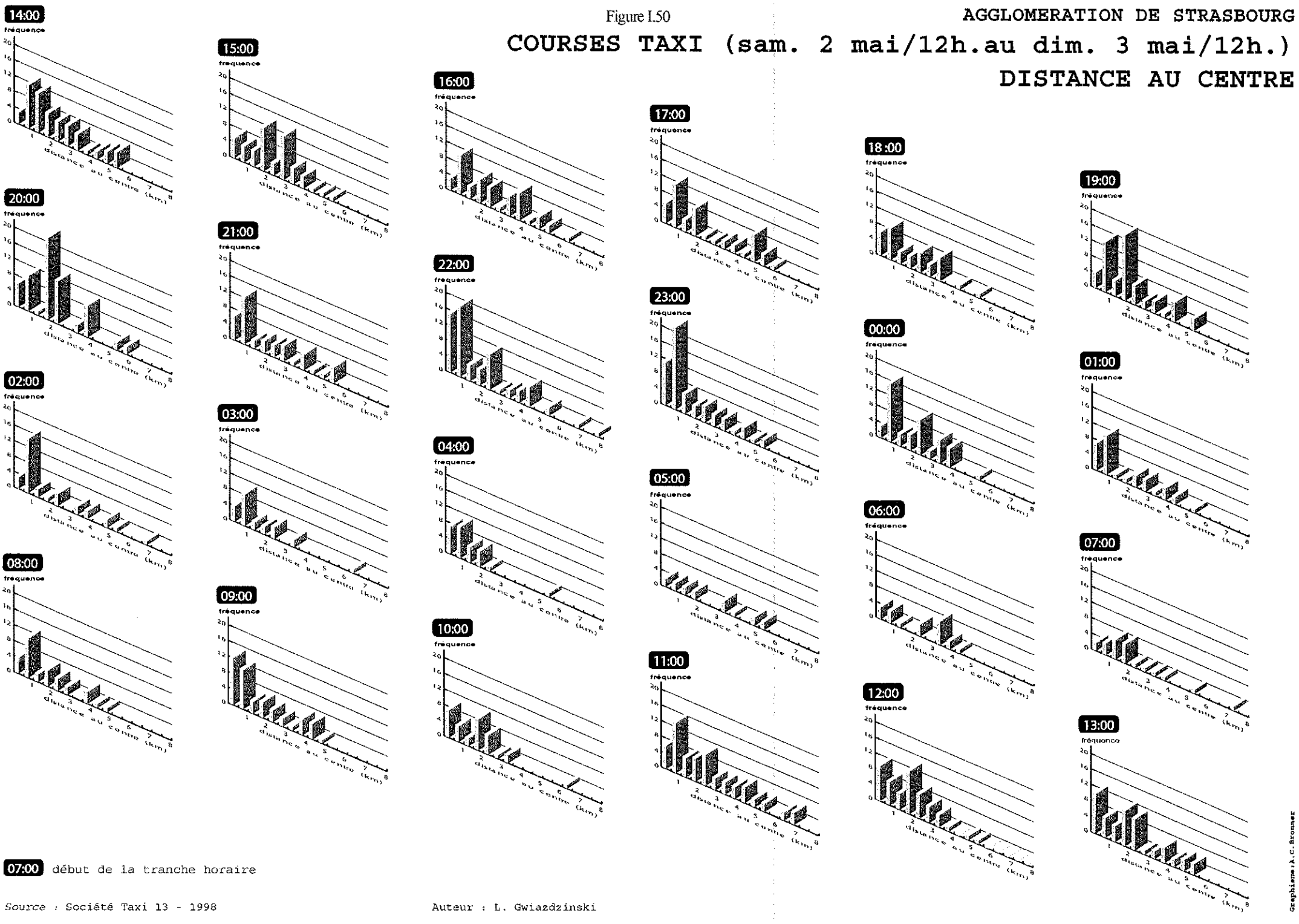
Graphisme : A.C. Bronner

Figure I.50

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h.au dim. 3 mai/12h.)

DISTANCE AU CENTRE



07:00 début de la tranche horaire

Source : Société Taxi 13 - 1998

Auteur : L. Gwiazdzinski

Figure I.51

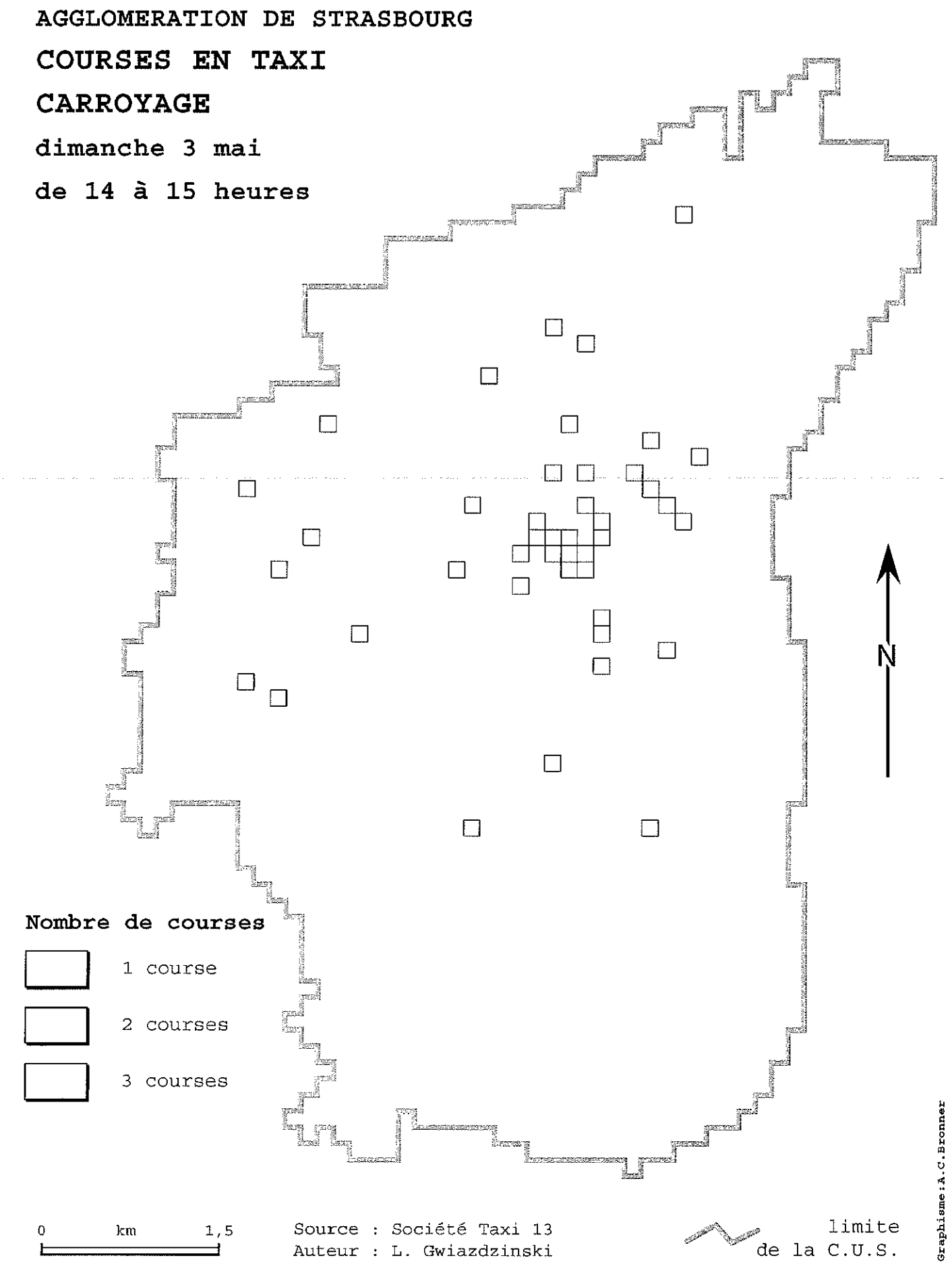
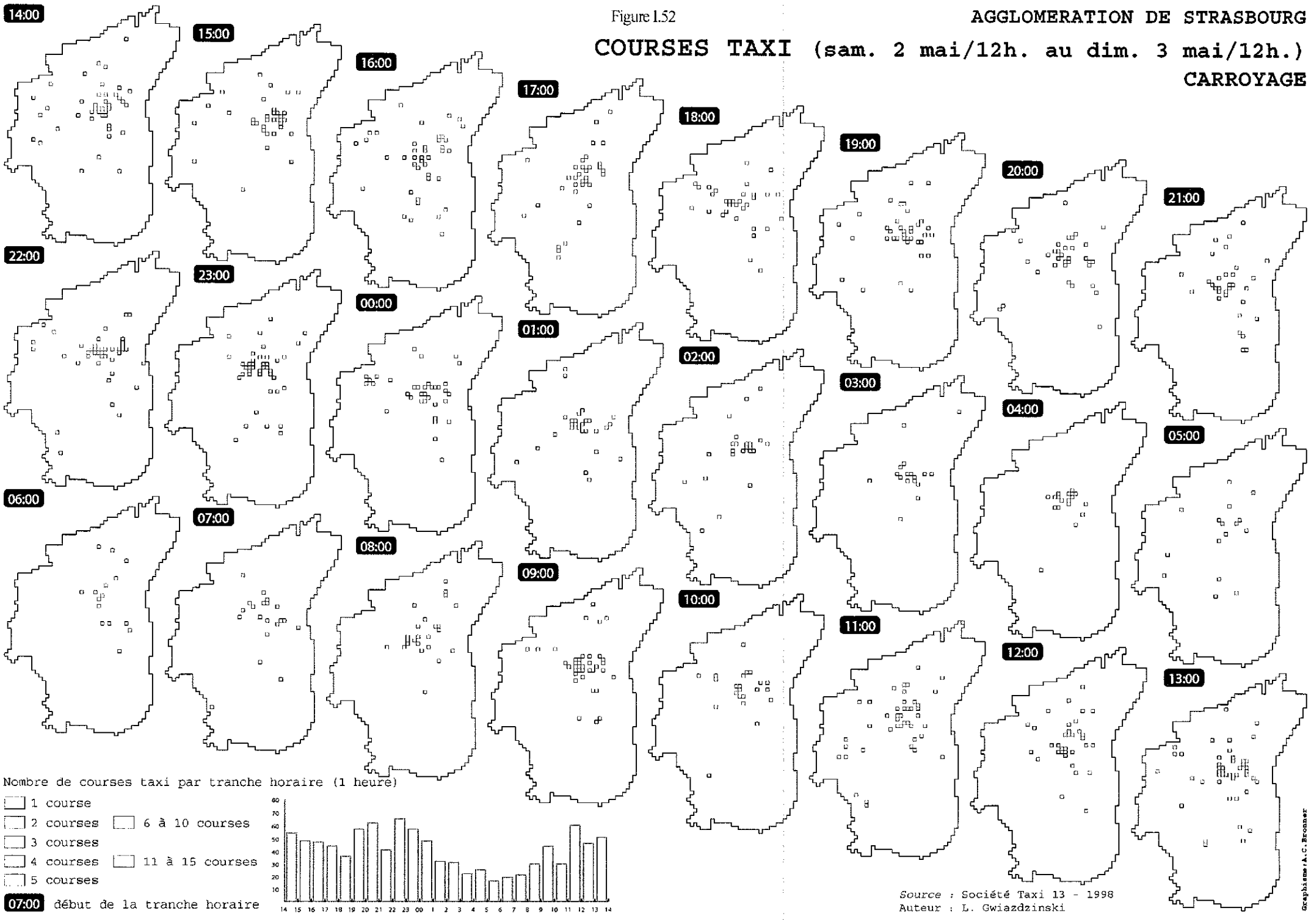

AGGLOMERATION DE STRASBOURG
COURSES EN TAXI
CARROYAGE
dimanche 3 mai
de 14 à 15 heures
N
Nombre de courses
1 course
2 courses
3 courses
0 km 1,5
Source : Société Taxi 13
Auteur : L. Gwiazdzinski
limite de la C.U.S.
Graphisme:A.C.Bronner

Figure I.52

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

CARROYAGE



Source : Société Taxi 13 - 1998
Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

Figure I.53

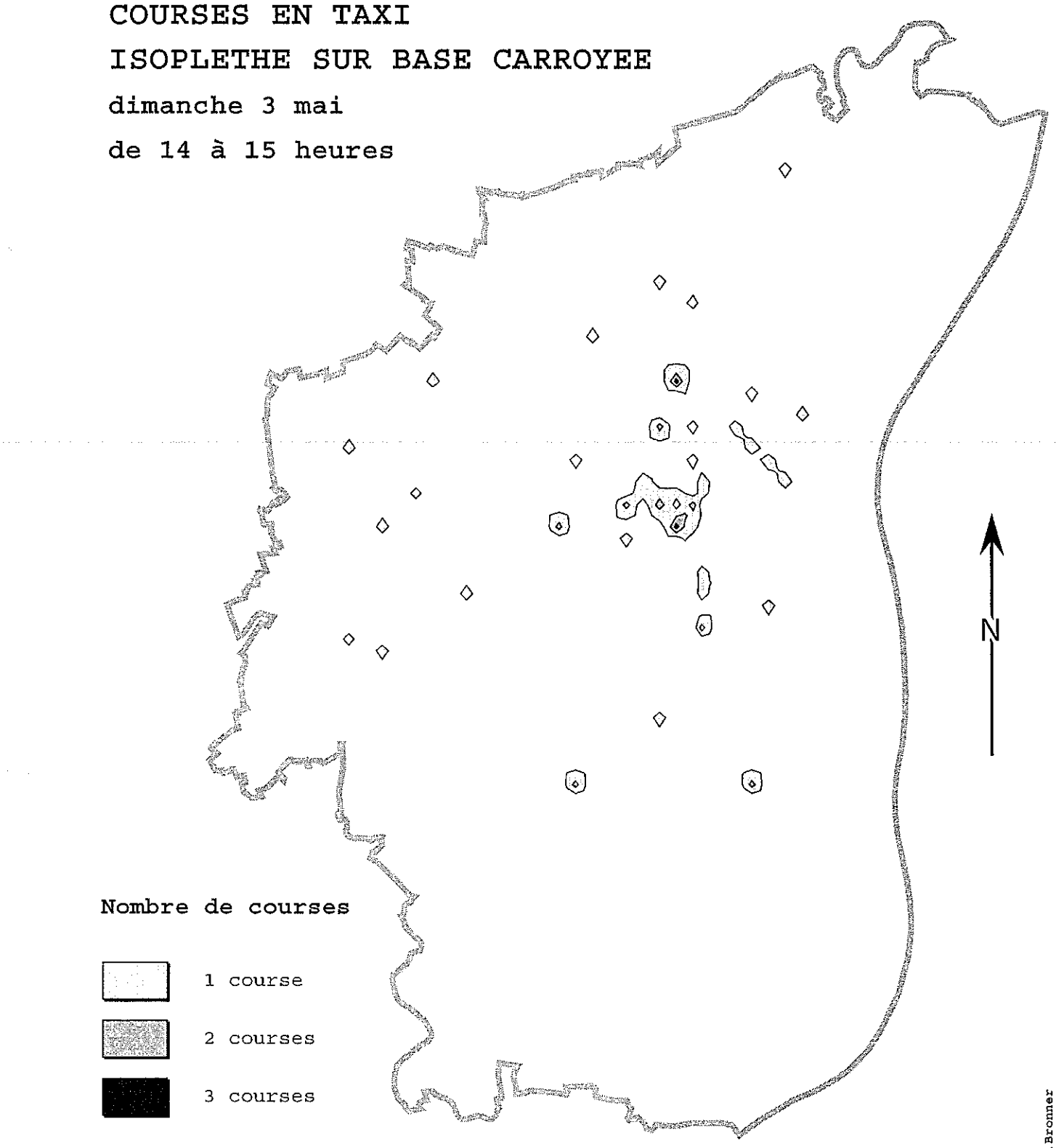
AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES EN TAXI

ISOPLETHE SUR BASE CARROYEE

dimanche 3 mai

de 14 à 15 heures



Nombre de courses

1 course

2 courses

3 courses

0 km 1,5

Source : Société Taxi 13
Auteur : L. Gwiazdzinski

limite des communes

Graphisme:A.C.Bronner

Figure I.54

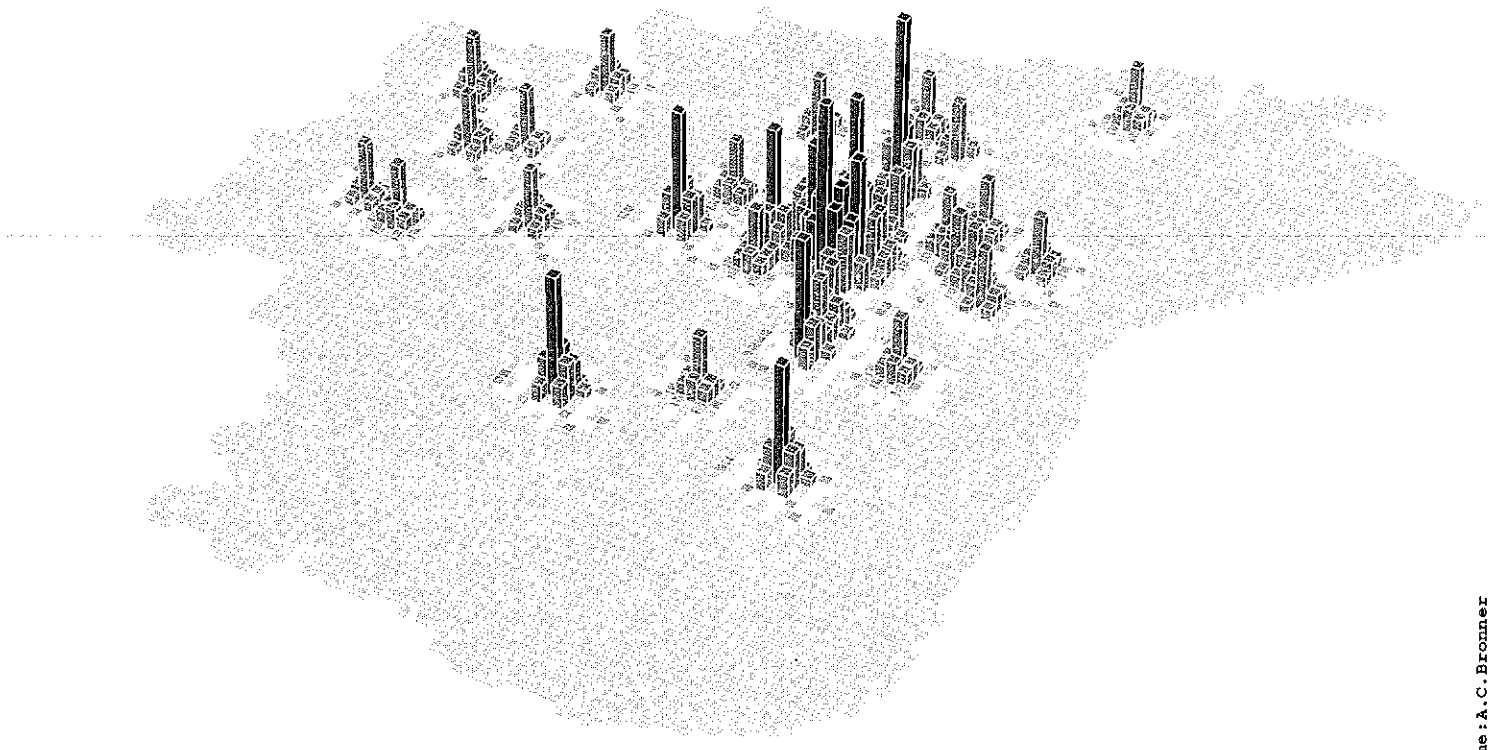
AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES EN TAXI

3D SUR BASE CARROYEE

dimanche 3 mai 1998

de 14 à 15 heures



Source : Société Taxi 13

Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme:A.C.Bronner

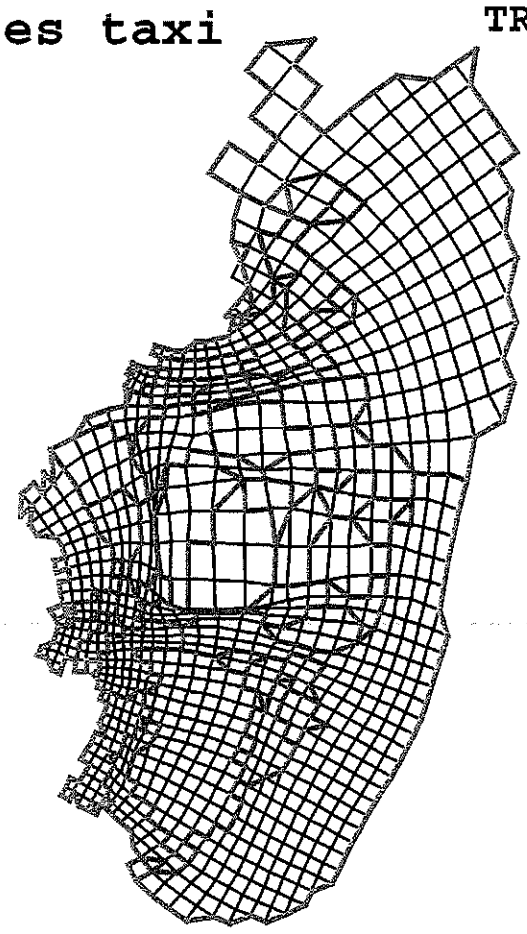
Figure I.55

AGGLOMERATION DE STRABOURG

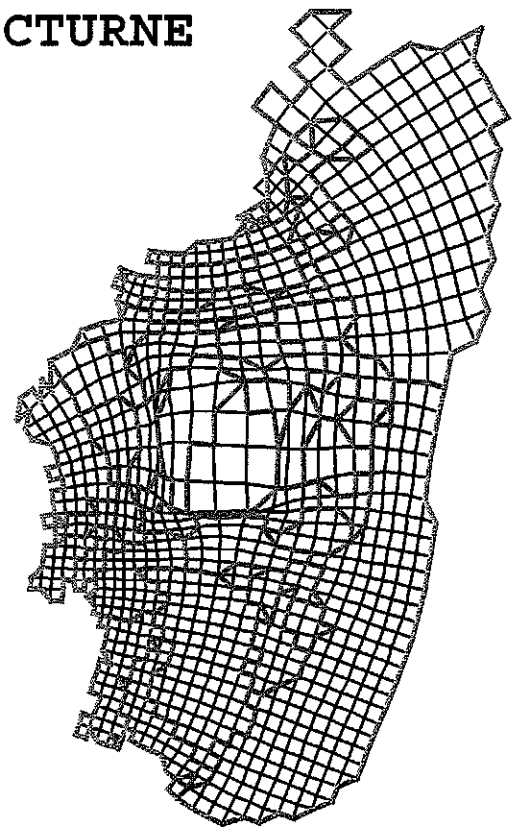
COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h.au dim. 3 mai/12h.)

TRANSFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES DE POIDS

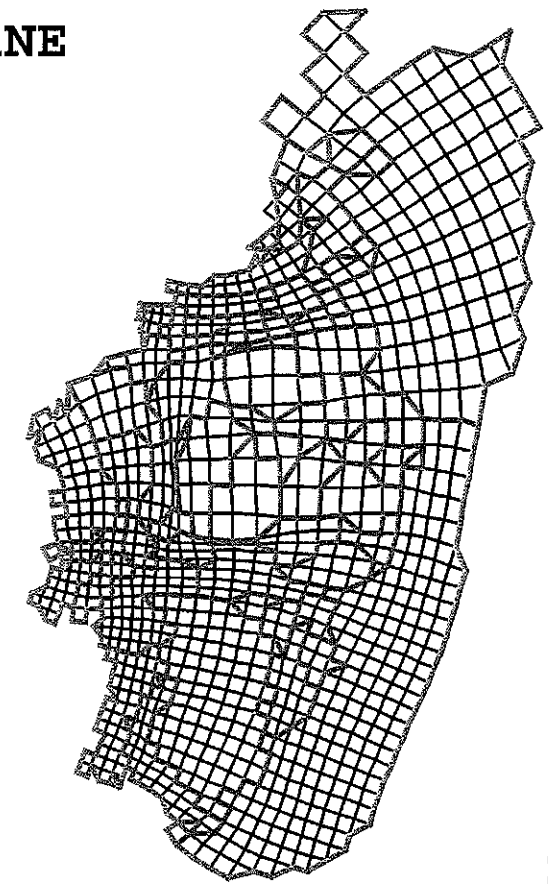
TOTAL des courses taxi



ESPACE NOCTURNE



ESPACE DIURNE



Source : Taxi 13

Logiciel Anaplaste

Auteur : L. Gwiazdzinski

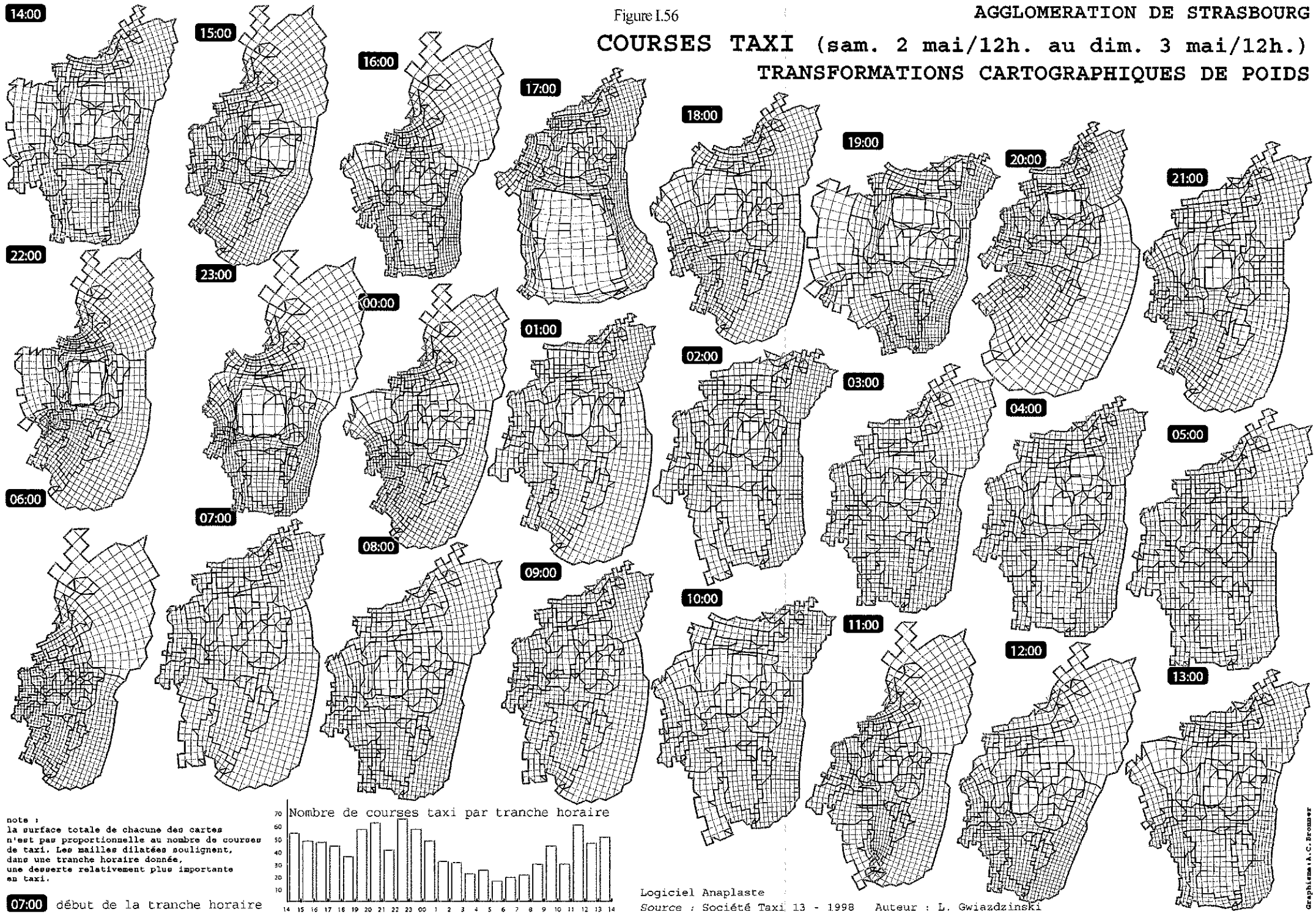
Graphisme:A.C.Bronner

Figure I.56

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

COURSES TAXI (sam. 2 mai/12h. au dim. 3 mai/12h.)

TRANSFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES DE POIDS



note :
la surface totale de chacune des cartes n'est pas proportionnelle au nombre de courses de taxi. Les mailles dilatées soulignent, dans une tranche horaire donnée, une desserte relativement plus importante en taxi.

07:00 début de la tranche horaire

Logiciel Anaplaste

Source : Société Taxi 13 - 1998 Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

C'est la nuit qu'il est bon de croire en la lumière
Edmond ROSTAND

Conclusion

Il y a peu de temps encore, la nuit urbaine était encore la période d'obscurité symbolisée par le couvre-feu et le temps du repos social. Privée de la moitié de son existence, elle inspirait seulement les poètes et marginaux en quête de liberté, servait de refuge à quelques malfaiteurs et inquiétait le pouvoir qui cherchait à la contrôler.

Dans cette première partie générale et historique, nous avons montré que la nuit, dimension oubliée de la ville, restait un espace-temps marqué par les représentations caricaturales et les idées reçues. Peu à peu investie par l'activité humaine grâce aux technologies d'éclairage et au contrôle de l'Etat, une vie nocturne festive avec ses lieux et ses acteurs s'y est développée entre insécurité et liberté.

Depuis la fin du XXe siècle, dans un contexte économique, social et culturel en profonde mutation, cet espace-temps particulier semble soumis à de nouvelles pressions venues du jour. La nuit urbaine se transforme et les conflits qui apparaissent entre les individus, les communautés et les quartiers de la ville polychrone nous poussant à mieux comprendre cet espace-temps.

Il est temps de l'explorer à partir de méthodes de collectes, de structuration et de représentations adaptées.

PARTIE II

UN ESPACE TEMPS LIMITÉ

J'ai reçu la nuit comme une gifle, mais je refuse les duels.
Paul MORAND

Introduction

N'en déplaise aux noctambules jaloux de leurs prérogatives, la conquête de la nuit a commencé. Au-delà des rêves, des peurs et des fantasmes, il y a désormais une vie après le jour. Entre insécurité et liberté, nos villes vivent aussi la nuit. Mais comment définir la nuit urbaine ? Quelles sont ses limites ? Que s'y passe-t-il ? Comment évoluent-elles ?

Dans cette deuxième partie, nous allons chercher à dépasser ces impressions trop générales sur la nuit urbaine, espace-temps investi mais non pensé. A partir de l'étude de la métropole strasbourgeoise et en nous appuyant sur quelques exemples extérieurs, nous tenterons de mieux la définir, d'en préciser les contours et les limites temporelles, de quantifier l'activité et d'identifier les principaux acteurs.

Nous chercherons à mieux comprendre son fonctionnement, à dégager ses rythmes, à identifier les pressions qui s'accroissent et nous obligent à réfléchir sur cet autre-côté de la ville. La collecte des informations, la structuration des données et leur exploitation vont nous permettre d'avancer dans la démarche de décomposition et d'appréhension du système urbain et des sous-systèmes de localisation, de déplacement et de relations sociales des habitants.

Chapitre 1. LES BORNES DE LA NUIT

Comme l'écrit ISIDORE, évêque de Séville au début du VIIe siècle, auteur d'une véritable encyclopédie appelée *Les Etymologies*, « durant le jour, le soleil se trouve sur les terres, la nuit, il est en dessous ». La journée comporte donc deux espaces, l'un diurne, l'autre nocturne. Mais comment borner ces espaces, comment définir avec précision la nuit de nos villes ?

Au crépuscule, la nuit s'installe et pourtant nous n'avons pas vu le soleil se coucher. A l'aube, le soleil se lève sans que nous guettions vraiment son arrivée. Pour le citadin qui évolue dans un univers de plus en plus artificialisé, beaucoup de signaux naturels qui rythmaient nos journées appartiennent au passé ou au moins à d'autres espaces. Le chant du coq annonciateur de l'aube, celui de l'alouette qui suit le potron-minet, celui de la chouette et du hibou qui donnent à la nuit des notes ensorcelantes. Le scarabée qui roule sa boule à l'aube. Le tournesol qui regarde le soleil en face d'est en ouest. Et ces fleurs qui s'ouvrent et se ferment au rendez-vous des heures : nymphéa blanc, mouron rouge, lis tigré, « dames d'onze heure », une liliacée et *Little clock*, une sorte de souci.

Aujourd'hui encore dans les abbayes, les cloches qui appellent aux offices reproduisent un découpage des journées rythmées : *vigiles* (à 4 heures) ; *laudes* (7 heures 10) ; *eucharistie* (7 heures 35) ; *tierce* (9 heures 30) ; *sexte* (12 heures 15) ; *none* (14 heures 15) ; *vêpres* (18 heures 15) et *complies* (20 heures)[518]. Difficile cependant de s'appuyer sur ce découpage médiéval pour délimiter la nuit de nos villes.

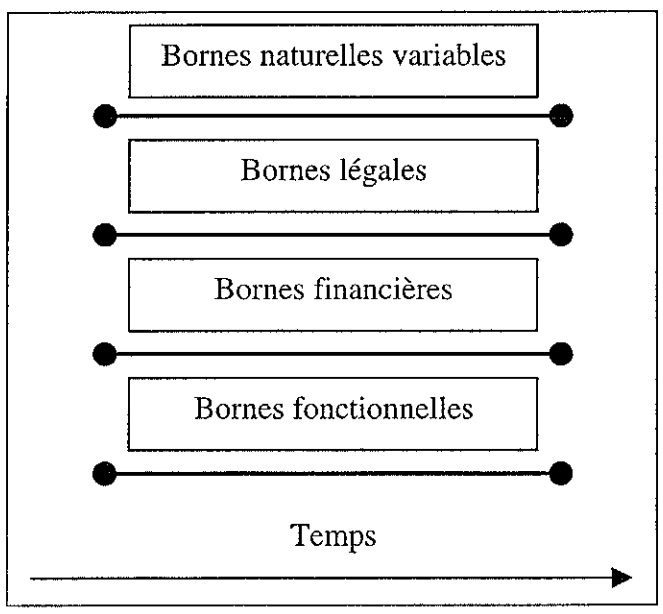
La transcription de ce phénomène astronomique se fait soit, par une approche phénoménologique (obscurité ambiante, temps du repos social) soit, par une transcription horaire. Il existe aussi une norme sociale empirique qui rassemble une large majorité de la population autour d'une position : la nuit serait le moment où l'activité sociale change et s'oriente vers des objectifs relevant de la vie privée.

---

[518] Tamié, abbaye cistercienne, silence », *Le Monde*, 12-13 juillet 1998, p. 6.

Nous avons choisi de délimiter la nuit urbaine dans le temps à partir d'un certain nombre de critères qui encadrent la nuit et conditionnent l'activité des hommes. Nous conviendrons d'appeler « bornes » dans le sens « d'extrémité, fin de l'étendue, de la durée » (*Littré*) ces éléments qui permettent de déterminer les limites du système urbain et de les classer en différentes catégories : les « bornes naturelles » variables ; les « bornes légales » liées aux règlements qui conditionnent l'activité des hommes ou l'occupation de l'espace public ; les « bornes économiques » qui correspondant au coût variable d'utilisation des services urbains et les « bornes fonctionnelles » qui permettent de mesurer l'activité des hommes (Figure II.1 – *Bornage temporel de la nuit urbaine*). « L'offre urbaine » qui constitue plus une limite à la consommation des hommes qu'une véritable borne sera étudiée dans la troisième partie de la thèse.

Figure II.1 – *Bornage temporel de la nuit urbaine*



1.1. BORNES NATURELLES : LE TEMPS DE L'OBSCURITE ET DU FROID

Dans une première étape, les données naturelles sur le soleil, les températures, les précipitations ou le vent vont nous permettre de préciser les bornes naturelles de la nuit.

1.1.1. Obscurité variable

En astronomie, la nuit est théoriquement, l'intervalle compris entre le coucher et le lever du soleil. La succession du jour et de la nuit est déterminée par la rotation de la terre. L'inégalité de sa durée est due à l'inclinaison de l'axe autour duquel s'effectue ce mouvement de rotation. Elle est variable pour les différents points du globe (Figure II.2 – *Un jour sur la terre*). Par extension, la nuit désigne l'obscurité qui règne pendant ce temps.

La nuit regroupe des notions de temps très diverses. Sa durée varie selon le lieu —la latitude, l'altitude— et les circonstances, les saisons, la météorologie. Dans nos régions, la nuit peut atteindre les deux tiers d'une journée (Figure II.3 - *Les temps variables de la nuit – le jour* et Figure II.4 - *Les temps variables de la nuit – la nuit*).

La durée de la nuit diminue régulièrement du solstice de décembre au solstice de juin, puis augmente de même jusqu'à l'hiver suivant. C'est en décembre que l'on connaît la nuit la plus longue avec 15h49 entre le coucher et le lever du soleil (21-22 décembre) c'est-à-dire entre 16h54 et 8h43. A Strasbourg, en décalage de 23min par rapport à Paris qui détermine l'heure de lever et de coucher du soleil, le soleil se couche à 16h31min le 21 décembre et se lève à 8h20min le lendemain. C'est en juin que les nuits sont les plus courtes avec 7h51min (21-22 juin) entre le coucher du soleil à 21h32 min et le lever à 5h23 min.

Depuis 1941, avec l'instauration de l'heure d'été, nous vivons en décalage par rapport au soleil (Figure II.5 – *Evolution de l'heure d'été*).

Figure II.5 – Evolution de l'heure d'été

Heure d'été 1941 - 1942
Au début de la période de l'heure d'été, les horloges ont été avancées d'une heure (il était 2h à 1h du matin) et retardées d'une heure en fin de période (il était 1h à 2h du matin).
En 1941, le début était le 5 mai et la fin le 6 octobre
En 1942, Le début était le 4 mai et la fin le 5 octobre

Heure d'été de 1981 à 1995
Début: l'heure d'été est en vigueur à partir du dernier dimanche du mois de mars à 2h, heure de l'Europe centrale. Les horloges sont avancées d'une heure à cet instant (il est 3h à 2h du matin).
Fin: l'heure d'été prend fin le dernier dimanche du mois de septembre à 3h (heure d'été = heure de l'Europe centrale + 1 h). Les horloges sont retardées d'une heure à cet instant (il est 2h à 3h du matin).

Heure d'été depuis 1996
Début: l'heure d'été est en vigueur à partir du dernier dimanche du mois de mars à 2h, heure de l'Europe centrale. Les horloges sont avancées d'une heure à cet instant (il est 3h à 2h du matin).
Fin: l'heure d'été prend fin le dernier dimanche du mois d'octobre à 3h (heure d'été = heure de l'Europe centrale + 1 h). Les horloges sont retardées d'une heure à cet instant (il est 2h à 3h du matin).

1.1.2. Température plus basse

L'activité humaine a donné naissance à un véritable climat urbain. En moyenne, les températures sont supérieures d'environ 2,5°C par rapport à la campagne environnante. L'alternance jour-nuit reste cependant très bien marquée avec une amplitude de près de 6 °C en hiver et 14°C en été (Figure II.6 – *Bornes naturelles - Températures).*

Figure II.6 – *Bornes naturelles - Températures*

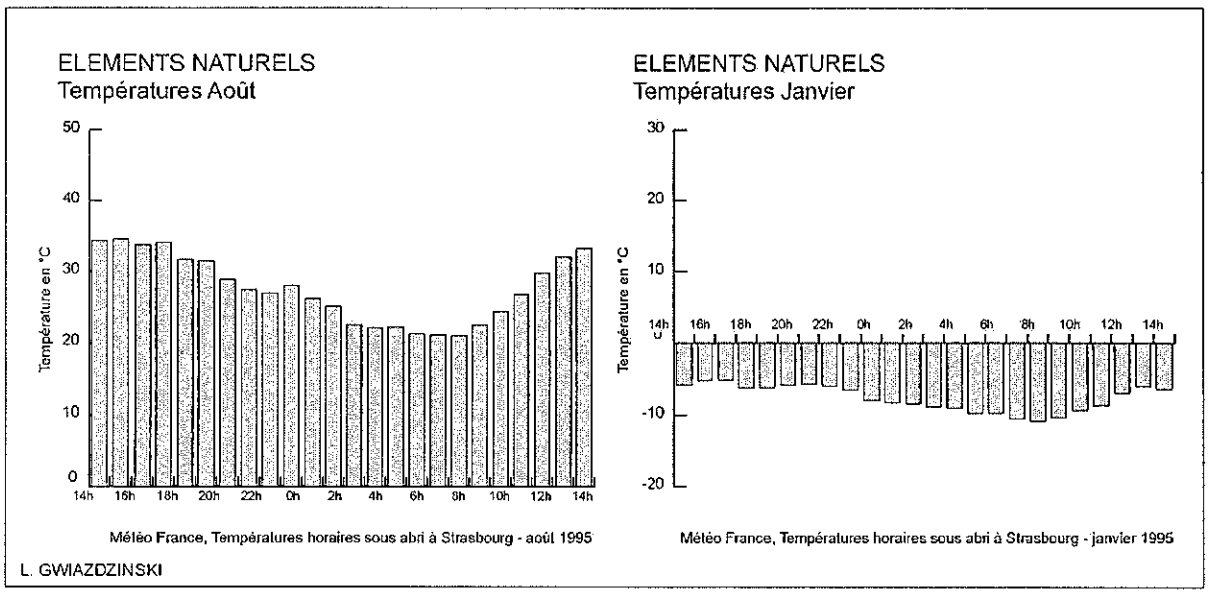
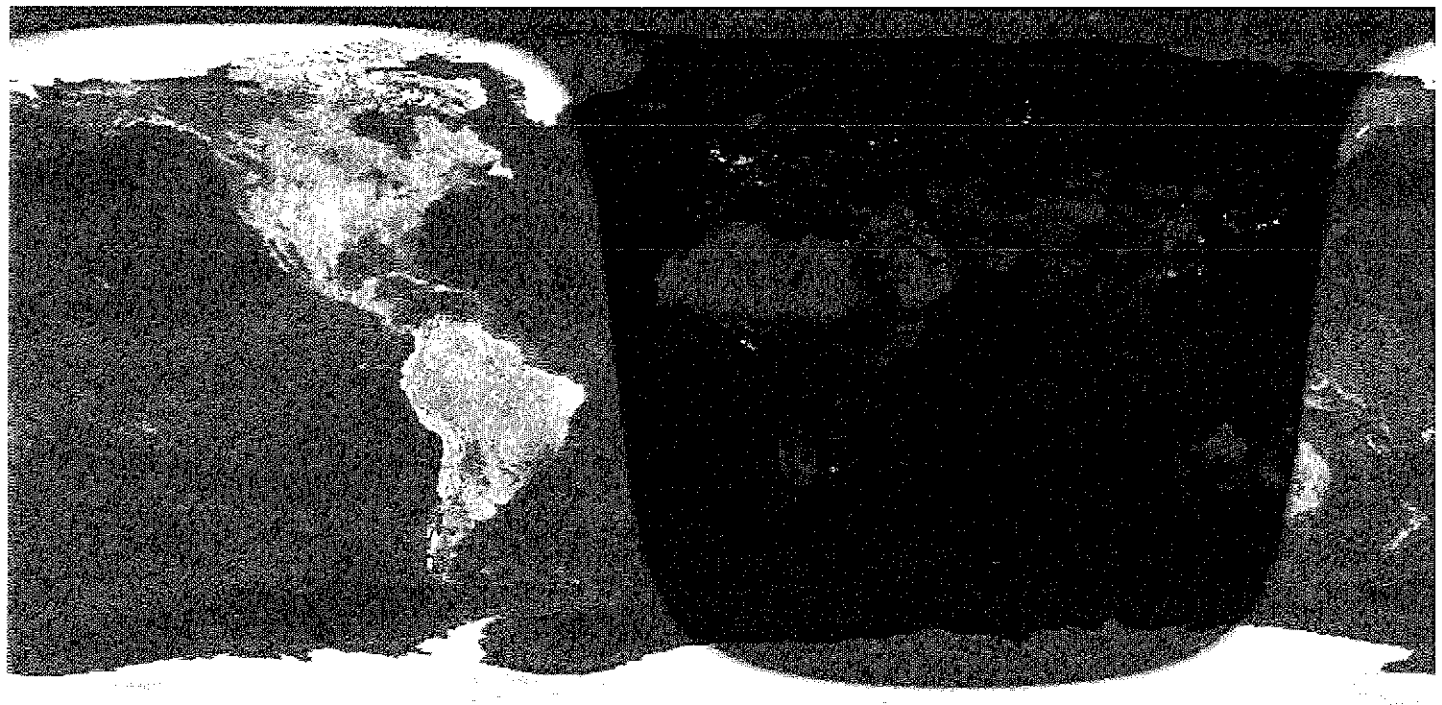


Figure II.2 : Un jour sur la Terre



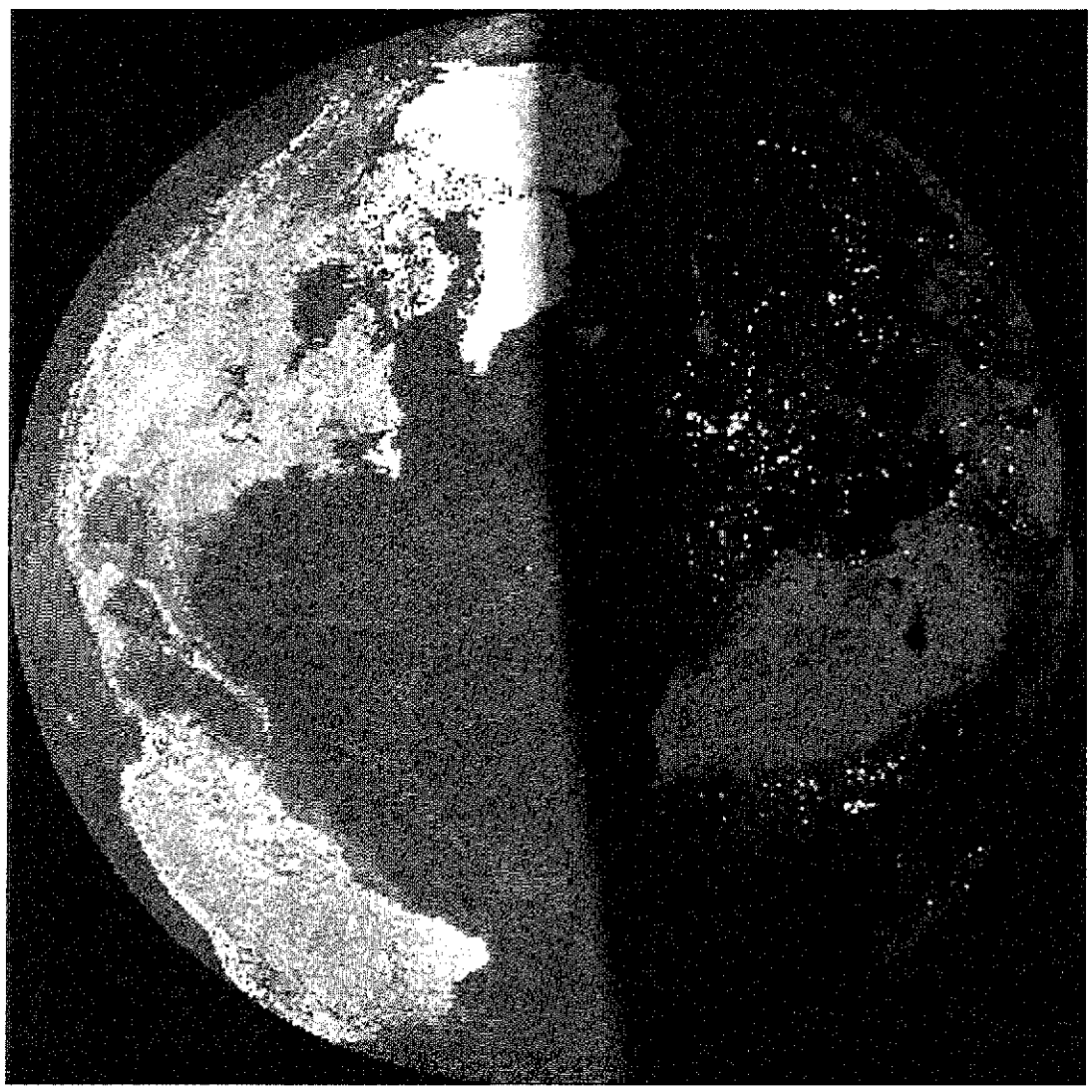


Figure II.3 – *Les temps variables de la nuit – le jour*

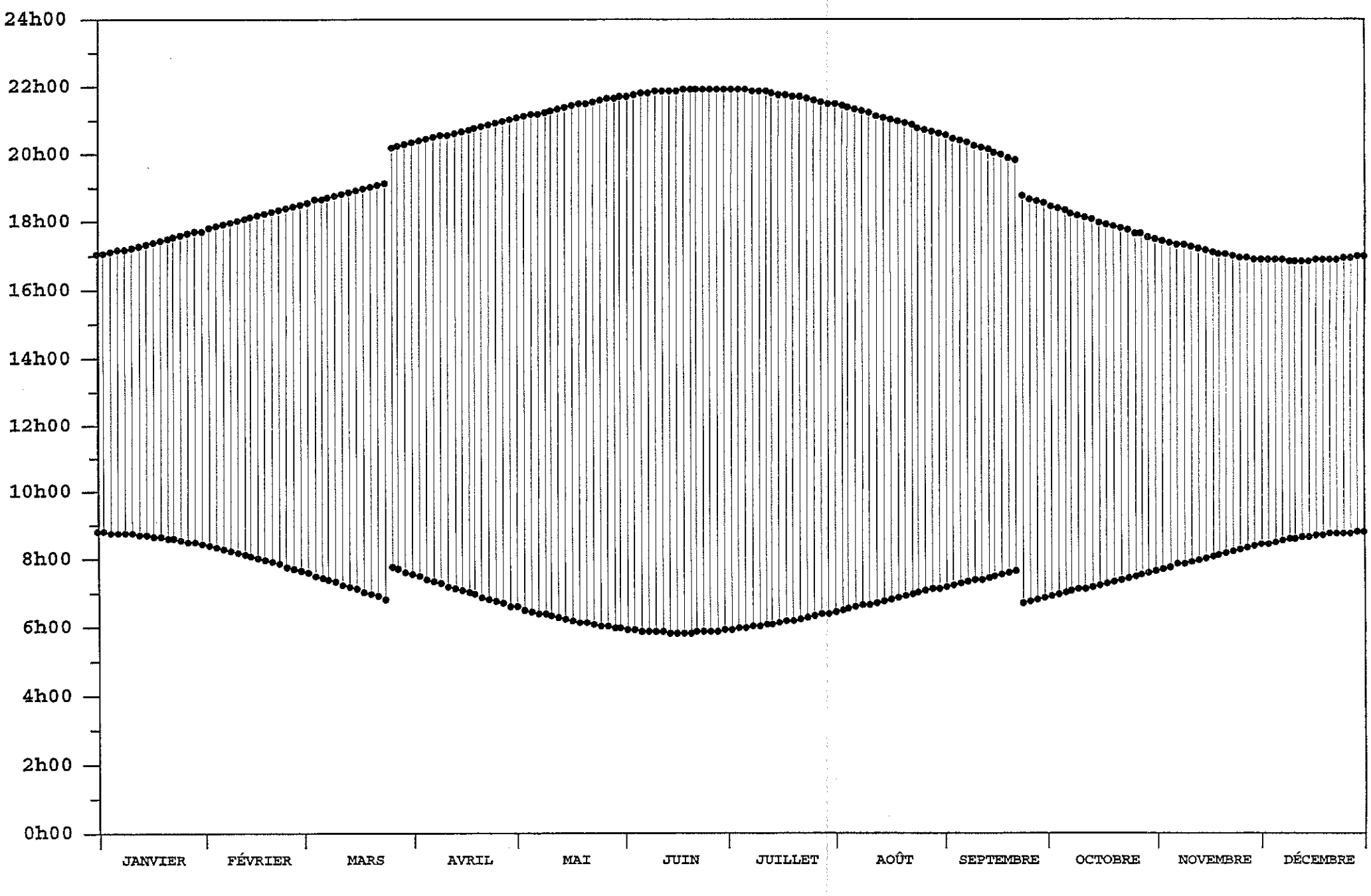
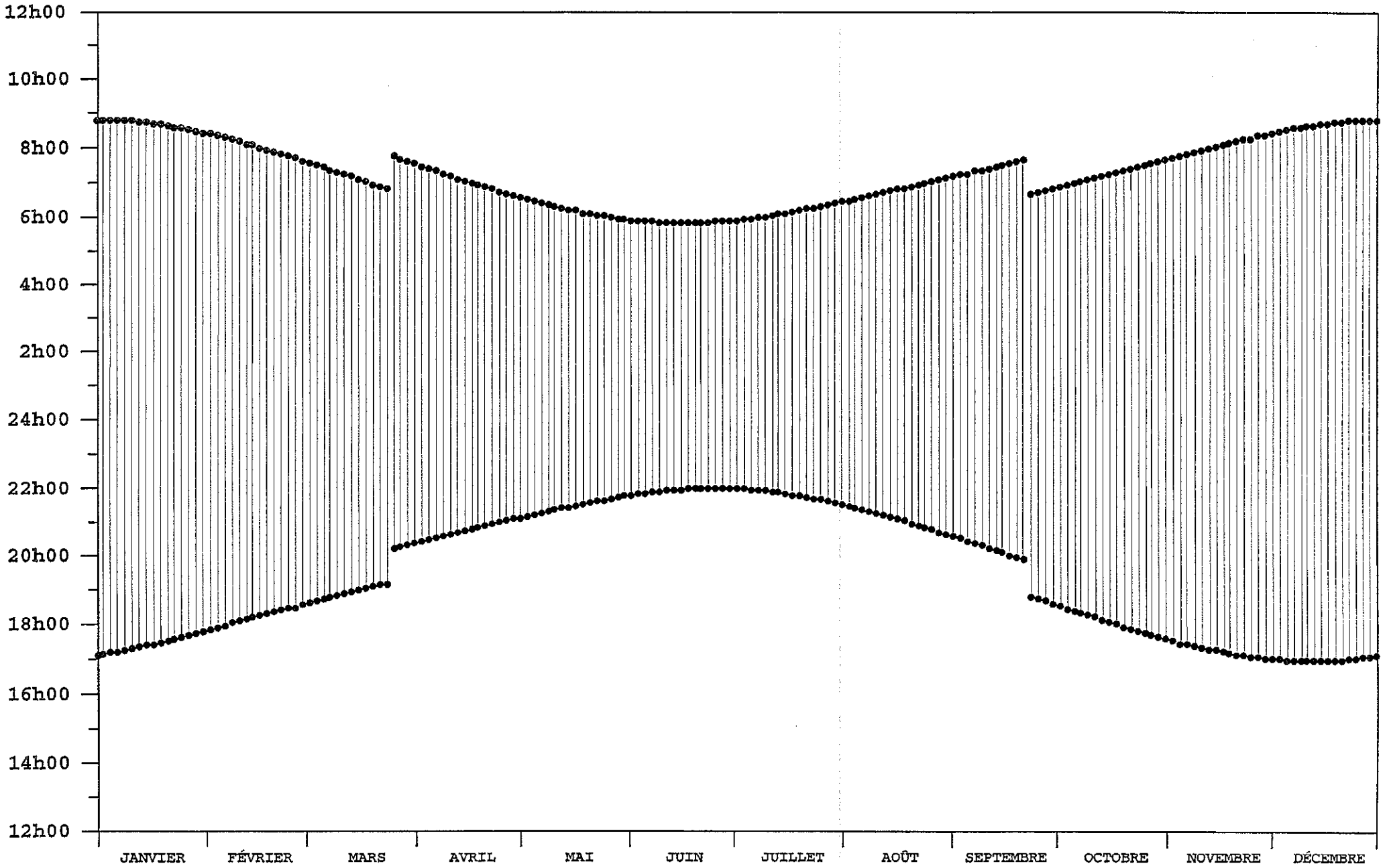


Figure II.4 - *Les temps variables de la nuit – la nuit*

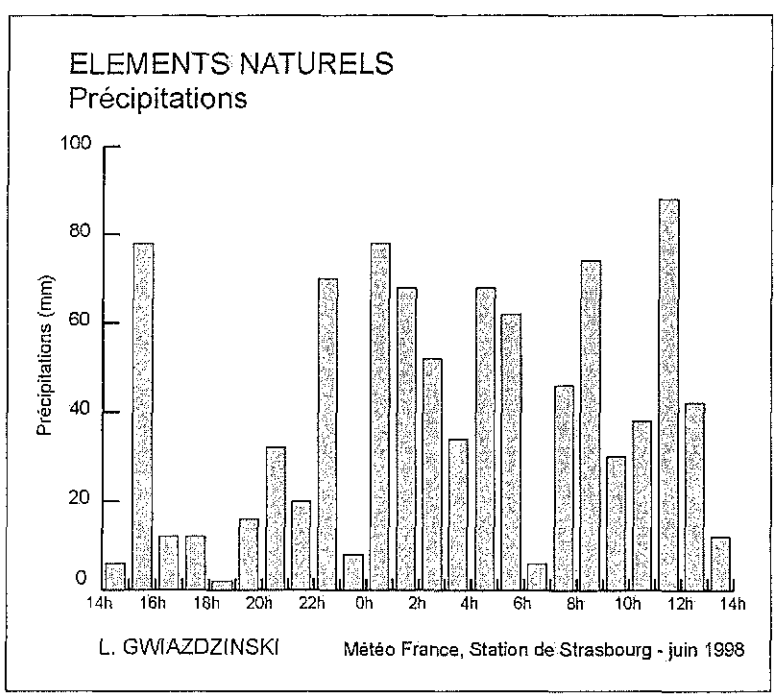


En hiver (janvier), la période la plus froide se situe entre 4 heures et 8 heures du matin avec des températures comprises entre –9,7°C et –10,3°C contre un petit –5,1°C vers 16h00. En été (août), la période la plus fraîche se situe entre 3 heures et 7 heures du matin avec des températures autour de 20°C contre plus de 30°C vers 14h00.

1.1.3. Précipitations plus importantes

Si l'on examine les précipitations à Strasbourg[518], on constate un pic pendant la période nocturne entre minuit et 2h00 du matin avec un total de 146 millilitres suivi d'une diminution entre 2h00 et 4h00. En juin, mois le plus arrosé, on retrouve deux pics moins importants entre 15h00 et 16 h00 et entre 11h00 et midi avec des moyennes horaires proches de 80 millilitres (Figure II.7 – *Bornes naturelles - précipitations*).

Figure II.7 – *Bornes naturelles - Précipitations*

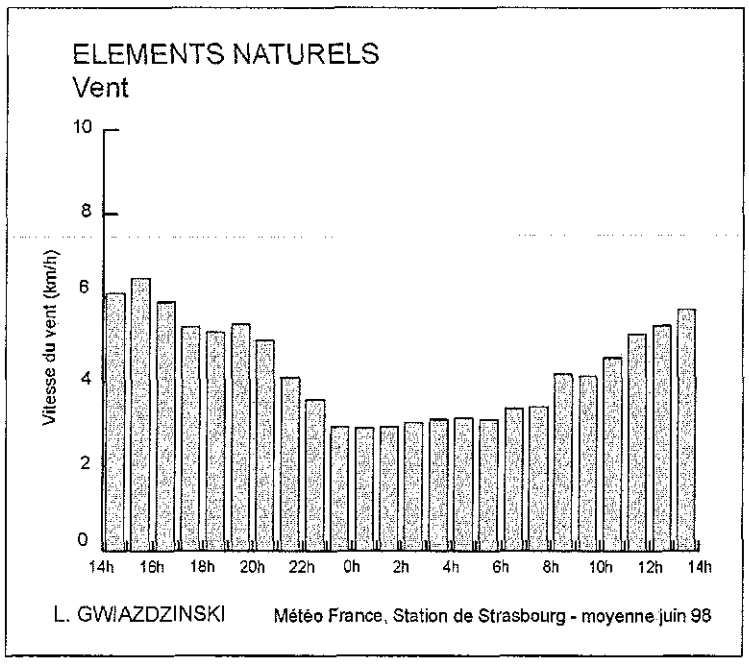


[518] Centre Départemental de la Météorologie du Bas-Rhin, juin 1998

1.1.4. Vents plus faibles

En moyenne[519], les vents sont plus faibles pendant la période nocturne avec un creux entre 23h00 et 2h00 du matin (Figure II.8 – *Bornes naturelles - Vents*). Les données correspondent à des observations effectuées pendant le mois de juin, à la station météorologique d'Enzheim car aucune observation précise ne peut être faite en ville compte-tenu des obstacles créés par les bâtiments.

Figure II.8 – *Bornes naturelles - Vents*



Conclusion

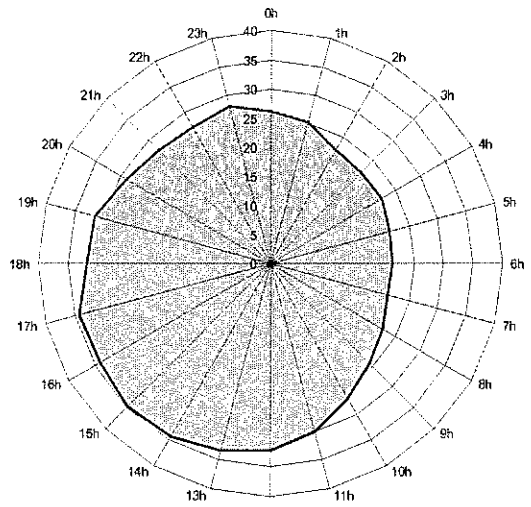
La nuit est donc un espace-temps naturellement limité par l'absence de lumière, la température qui diminue et l'humidité plus importante. Ces conditions naturelles délimitent un espace-temps plus contraignant pour l'homme et d'importance relative en fonction de la latitude, de l'altitude et de la saison. C'est la lumière qui constitue le bornage le plus marqué mais aussi le plus influent. (Figure II.9 – *Bornes naturelles, radar)*

Ces grands rythmes naturels conditionnent nos propres rythmes physiologiques.

[519] Centre Départemental de la Météorologie du Bas-Rhin, 1998

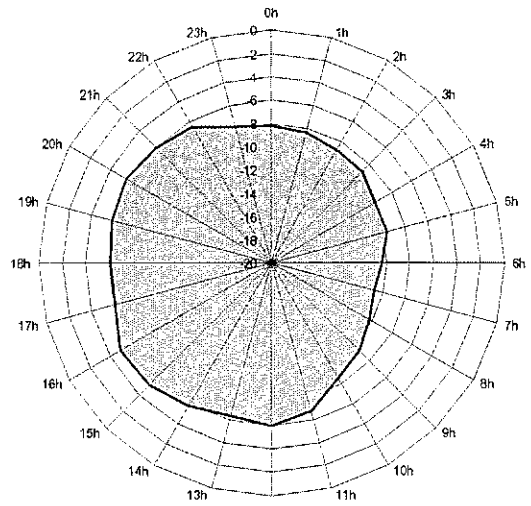
Figure II.9 : Bornes naturelles, radars

ELEMENTS NATURELS
Températures Août



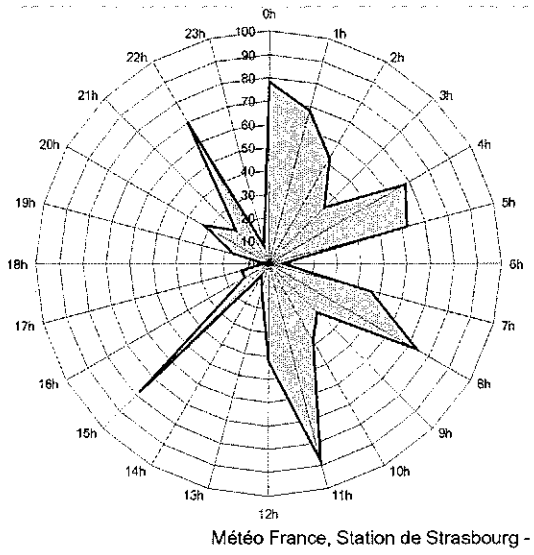
Météo France, Températures horaires sous abri à Strasbourg - août 1995

ELEMENTS NATURELS
Températures Janvier



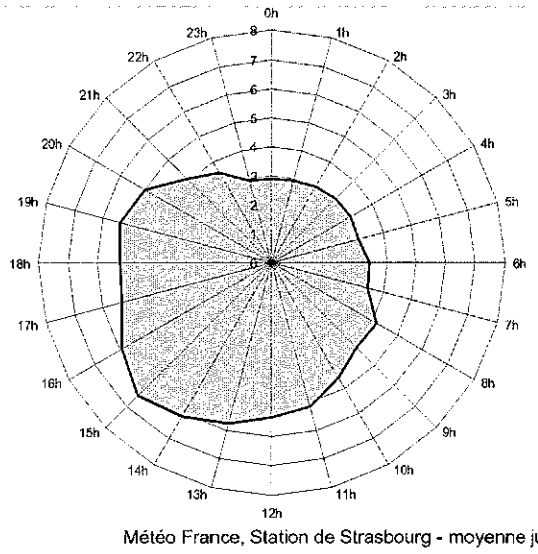
Météo France, Températures horaires sous abri à Strasbourg - janvier 1995

ELEMENTS NATURELS
Précipitations



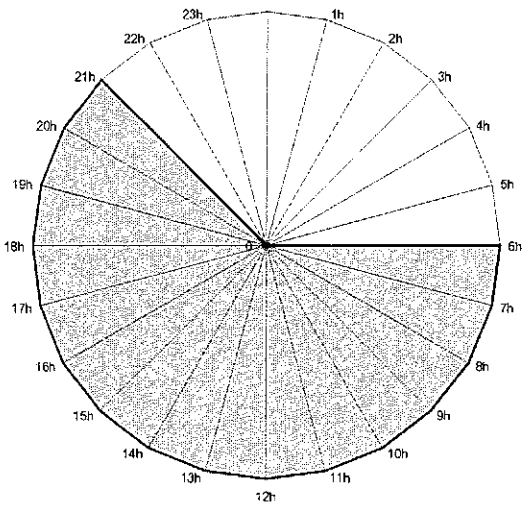
Météo France, Station de Strasbourg - juin 1998

ELEMENTS NATURELS
Vent



Météo France, Station de Strasbourg - moyenne juin 98

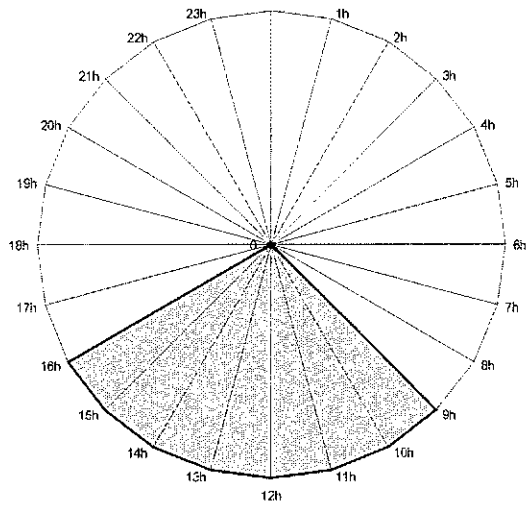
ELEMENTS NATURELS
Soleil en juin



L. GWIAZDZINSKI

Calendrier des Postes - 1995

ELEMENTS NATURELS
Soleil en décembre



Calendrier des Postes, 1995

1.2. BORNES PHYSIOLOGIQUES : LE TEMPS DU REPOS

La nuit est aussi le moment du repos pendant lequel l'organisme se met en veille. Le sommeil explique en grande partie le relatif manque d'intérêt des citadins pour leur ville la nuit. Reconnaissons tout d'abord qu'il est difficile de concilier travail en journée et vie nocturne. Seul l'étudiant réussit un temps... D'après les chronobiologistes, nous serions faits pour nous activer le jour et nous reposer la nuit. Ces rythmes biologiques limitent donc notre activité nocturne, bornent notre existence et influent sur le reste de notre emploi du temps.

1.2.1. Rythmes biologiques circadiens

Nous sommes faits de temps et non de matière. Le rythme journalier ou rythme circadien est le plus intense et le plus visible. On le nomme ainsi à cause de l'expression latine *Circa Diem* qui signifie « autour du jour ». Il dure en effet près de 24 heures et comprend l'alternance de la lumière et de l'obscurité, de l'activité et du repos ainsi que de fortes variations hormonales.

Alternance sommeil nocturne, activité diurne

Le monde vivant a d'abord dû s'adapter à l'alternance du jour et de la nuit. Le plus évident de nos rythmes biologiques est l'alternance du sommeil nocturne et de l'activité diurne suivant une périodicité moyenne de vingt-quatre heures. Des tests (cf. Michel SIFFRE) ont montré que chez l'homme, les rythmes circadiens persistaient même lorsque le sujet était isolé de son environnement, privé de repères temporels. Seule la périodicité n'est plus tout à fait de 24 heures. Abstraction faite de la faune et de la flore pélagique, qui vivent dans les grandes profondeurs marines, et des organismes dont l'existence est rythmée par les marées (crabes, crevettes, etc.), il apparaît que les espèces ayant réussi à moduler leur fonctionnement selon ce cycle nycthéméral, avec une période d'activité et une période de repos, ont bénéficié d'un gain évolutif appréciable[520].

[520] LAMBERT P., 1996, « L'énigme du sommeil », in *ATHENA, mensuel du développement technologique* n°119, p. 347

Accroissement de la fatigue

La fatigue normale répond à ces cycles. Chez l'homme, elle est nulle ou faible entre 10 heures et seize heures, après quoi elle augmente progressivement jusqu'au coucher. Si on empêche le sujet de dormir, on constate que la fatigue passe par un pic vers deux ou trois heures du matin, après quoi elle décroît jusqu'à dix heures du matin.

Diminution de la température corporelle

Un autre rythme, connu depuis le milieu du XIXe siècle, est celui de la température corporelle. Elle s'élève progressivement depuis le milieu de la nuit, pour atteindre son sommet vers 18 h, puis décroît assez rapidement pour rejoindre son creux nocturne. Synchronisée par l'alternance lumière-obscurité, l'horloge biologique qui rythme la veille et le sommeil est relativement flexible alors que l'horloge des températures résiste aux efforts de manipulation. Normalement, on s'endort lorsque la température interne baisse, on s'éveille lorsqu'elle remonte.

Variation de la pression artérielle

Les enregistrements continus des pressions artérielles montrent qu'elles passent par un creux nocturne et qu'elles commencent à monter avant que le sujet ne s'éveille et ne se lève[521]. Notre organisation interne est ainsi faite que les pics de tous les facteurs qui contrôlent la pression artérielle, précèdent, dans l'échelle des 24 heures, la pression proprement dite. Avec une avance d'une ou plusieurs heures, se rencontrent les pics de l'adrénaline, de la vasopressine, de l'angiotensine, de la rétine, de l'aldostérone, etc. A. REINBERG montre que d'autres phénomènes subjectifs ont, eux aussi, des rythmes circadiens : la sensation de faim, la somnolence, l'intensité de la douleur provoquée. Des processus psychologiques tels que la vitesse de calcul ou le temps de réaction à un signal connaissent des rythmes semblables avec des pics de performance vers 15 heures et des creux vers 3 heures du matin.

[521] REINBERG A., 1998, *Le temps humain et les rythmes biologiques*, Editions du Rocher, 250 p.

1.2.2. Emplois du temps liés

Ces rythmes biologiques limitent notre activité nocturne et conditionnent encore largement nos emplois du temps.

1.2.2.1. Temps de sommeil

En moyenne, nous dormons entre sept et neuf heures par nuit soit un tiers de notre vie (Figure II.10 - *Durée moyenne du sommeil*). Un adulte dort habituellement 7h30 par nuit mais 10% de la population dort moins de 6 heures et 15% plus de 9 heures[522]. Le temps de vie éveillé sur 74 ans est donc équivalent à 51 années. Le temps de sommeil chez les humains s'inscrit dans une courbe de Gauss (courbe en cloche), et ce pour chaque catégorie d'âge. Entre 20 et 25 ans, la majorité des individus dorment 8 heures. Cinq pour cent d'entre eux se contentent cependant de moins de six heures, tandis que dix autres pour cent s'abandonnent neuf heures par jour dans les bras de Morphée. La moyenne de sommeil diminue avec l'âge, n'atteignant plus que cinq ou six heures chez les sexagénaires. D'après H. PROLONGEAU[523], ces chiffres sont bien inférieurs pour une population spécifique de nos cités : les sans domicile fixes dont le sommeil serait souvent interrompu, jamais confortable, toujours parsemé d'alertes.

Figure II.10 - *Durée moyenne du sommeil*

Age	Durée
1 semaine	16h30
1 mois	15h30
3 mois	15h
6 mois	14h30
1 an	14h
3-5 ans	12h
10-12 ans	10h
Adulte	7h30

Sources : Science et vie hors série, n°185, décembre 1993

Qu'on soit un petit ou un gros dormeur, on a besoin de 100 à 120 minutes de sommeil lent profond et de 100 minutes de sommeil paradoxal[524]. D'après les médecins[525],

[522] MERMET G., 1997, Francoscopie, *Larousse*, p. 118
[523] PROLONGEAU H., mai 1997, « Parias dans la ville », *Le Monde diplomatique*
[524] LAMBERT P., 1996, "L'énigme du sommeil", in *ATHENA, mensuel du développement technologique* n°119, p. 350
[525] LAMBERT P., 1996, op. cit.

on ne pourrait impunément passer plusieurs nuits blanches d'affilée. Abstraction faite d'une somnolence diurne excessive qui devient très préjudiciable après trois ou quatre jours et de troubles affectant la remémoration, le risque de problèmes psychologiques ne surviendrait qu'après cinq ou six jours. Quant aux dysfonctionnements organiques, ils n'apparaîtraient qu'au terme d'une douzaine de jours. Toutefois, le conditionnel est de rigueur, car des raisons éthiques interdisent d'entreprendre chez l'homme des expériences de privation de sommeil susceptibles de mettre sa santé en danger. Des expériences faites avec des rats que l'on a empêchés de dormir se sont soldées par la mort des animaux.

1.2.2.2. Emploi du temps du citadin

A partir de cette donnée incontournable, l'emploi du temps des citadins peut être réparti en quatre temps : le temps physiologique dans lequel on inclut le sommeil, le temps professionnel ou de travail, le temps domestique, le temps libre. L'emploi du temps des adultes actifs citadins fait évidemment une large place au travail (Figure II.11 - *La journée des actifs citadins de 18 à 64 ans*). Si les femmes travaillent à l'extérieur en moyenne une heure de moins que les hommes, elles consacrent plus de 4h30 aux tâches domestiques, contre 2h48 pour les hommes (durée journalière calculée sur la base de 7 jours).

Figure II.11 - *La journée des actifs citadins de 18 à 64 ans*

	Hommes	Femmes
Temps physiologique	11h17	11h15
Temps domestique	2h41	4h38
Temps libre	3h41	2h51
Temps professionnel	6h21	5h16

Sources : INSEE

Le temps physiologique (alimentation, sommeil, soins personnels) des deux sexes est comparable. Les hommes restent un peu plus longtemps à table (1h23 contre 1h18 pour les repas à domicile), tandis que les épouses prennent un peu plus de temps pour s'occuper d'elles-mêmes.

1.2.2.3. Heures d'endormissement et de réveil

Si on connaît le temps moyen de sommeil, il n'existe pas -à notre connaissance- de données précises sur les heures de lever et de coucher de la population. La seule approche

disponible est l'étude du Centre médical interentreprise Europe menée en 1999 auprès de 1500 personnes :

Heure de coucher

70 % des gens se couchent entre 22h00 et minuit. A cette heure, près de 80 % de la population a rejoint les bras de Morphée. Une heure plus tard, 90 % de la population est dans son lit.

Heure de lever

On commence à se lever à partir de 4h00 et 5h00 du matin (4,5 % de la population). Le pic se situe entre 6 et 7h00, heure habituelle pour 44 % de la population. A 8h00, près de 90 % de la population est debout.

Pour compléter ces données et tenter de définir les bornes de la nuit, nous avons interrogé les responsables de quelques institutions (hôpitaux, cliniques, internats, maison d'arrêt, couvent) sur les horaires habituels de lever et de coucher. Nous nous sommes également amusés à compter pendant une semaine les fenêtres allumées d'un immeuble collectif au centre ville de Strasbourg. Aucune de ces enquêtes n'est vraiment satisfaisante. La première mesure plutôt les temps des institutions et aucune des deux ne permet d'affirmer que les personnes dorment. Elles permettent cependant de déterminer des grandes tendances :

Sommeil des lieux collectifs

Dans les hôpitaux, les lumières des couloirs sont généralement éteintes vers 22h00 mais le patient (en fonction de son état) peut laisser la lumière allumée au-delà de 22h00. Les malades sont généralement réveillés vers 6h30 au moment du changement de service. Cependant, les soins se faisant en continu, les patients peuvent être réveillés au courant de la nuit en fonction de leur traitement. Les horaires de lever et de coucher relevés dans les maisons de retraite sont très proches (Figure II.12 - *Horaires de lever et de coucher dans les maisons de retraite*). En moyenne, les personnes âgées se couchent vers 19h30 et se lèvent assez tôt vers 7h00.

Dans les internats de lycée, les élèves sont tenus d'éteindre vers 22h30-23h00 et le matin, le réveil sonne à 7h00. Quand les étudiants sont logés en chambres individuelles

comme au lycée KLEBER, il n'y a pas de contraintes pour l'extinction des feux. Même chose à la maison d'arrêt de l'Elsau où les prisonniers sont libres de veiller ou non. Les détenus peuvent regarder la télévision aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Le matin, pas de réveil, mais le petit-déjeuner est servi à 7h30. Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer *à priori*, il ne semble pas y avoir de règle bien établie dans les couvents où les horaires varient beaucoup d'un établissement à l'autre avec cependant des horaires de coucher assez tôt dans la soirée (Figure II.13 - *Horaires de lever et de coucher dans les couvents*).

Figure II.12 - *Horaires de lever et de coucher dans les maisons de retraite*

Maison de retraite	Heure de lever	Heure de coucher
Saint Arbogast	Pas de règle vers 7h00	Pas de règle vers 19h30
Robertsau	Pas de règle vers 7h00	Pas de règle vers 19h30
Faisanderie	Pas de règle vers 7h00	Pas de règle vers 19h00
Jardins d'Arcadie	Pas de règle vers 7h00	Pas de règle vers 22h00

Sources : relevés personnels 1998

Figure II.13 - *Horaires de lever et de coucher dans les couvents*

Couvents	Heure de lever	Heure de coucher
Couvent des Dominicains	Pas de règle vers 8h00	Pas de règle vers 22h00
Couvent des Pères capucins	Pas de règle vers 6h30	Pas de règle vers 20h00
Couvent des Petites sœurs de la Charité	Pas de règle vers 6h00	Pas de règle vers 20h00
Couvent Marie réparatrice	Pas de règle vers 8h30	Pas de règle vers 21h00

Sources : Relevés personnels 1998

Au Séminaire protestant comme au Grand séminaire, le lever s'effectue vers 6h00 et le coucher se fait au rythme de chacun. Dans l'Armée, il n'y aurait pas de règle précise. A la caserne Turenne, le lever s'effectue généralement vers 7h00 et l'on se couche vers 22h00.

Sommeil d'un immeuble collectif

Le relevé effectué pendant la période hivernale où l'absence de lumière permet de mieux appréhender l'activité a permis de confirmer qu'après 00h00, 99 % des lumières sont éteintes et l'on peut imaginer qu'une majorité des résidents ont rejoint leur lit.

Conclusions

La vie de l'homme est donc bornée par des rythmes biologiques qui limitent naturellement ses activités pendant la période nocturne. Son temps d'activité est limité par un temps de sommeil moyen de 7h30 heures environ. Ce temps de sommeil est centré sur la période nocturne avec un horaire moyen de coucher situé entre 22h30 et 23h00 et un horaire moyen de lever situé entre 6h30 et 7h00.

Au-delà de cette période, les rythmes circadiens de son organisme et la fatigue rendent l'homme beaucoup moins performant.

D'autres bornes, légales celles-là conditionnent, limitent ou autorisent l'activité nocturne de l'homme dans la ville.

1.3. BORNES LEGALES : LE TEMPS DES INTERDITS

La nuit apparaît comme un espace-temps particulier protégé et soumis à des règlements spécifiques.

1.3.1. Les deux nuits du droit pénal

En 1959, le professeur J. CARBONNIER, fondateur de la sociologie juridique moderne, avait fait remarquer que le droit connaissait, au contraire de ce qu'enseignaient les classiques, une discontinuité : qu'il était diurne et que la nuit n'était pour lui qu'un vide qu'il abandonnait ou un inconnu qu'il redoutait. Lorsque la vie sociale se relâche, *« le droit impuissant abdique alors devant la nuit*[526] *»*. Le propos semble excessif. Si la nuit fait traditionnellement peur aux enfants qui ressentent et redoutent la diminution de la protection que leur offre le jour, le coucher du soleil n'ouvre pas les vannes à une insécurité absolue.

Le contrôle social est diminué mais s'exerce encore. Une lecture des dispositions du droit pénal inspirées par ce souci montre à quel point les rythmes naturels influent sur les modes d'organisation de la vie collective.

Tout d'abord, la nuit peut engendrer elle-même une délinquance spécifique. Jadis, les naufrageurs détournaient la course des navires en allumant des feux sur les dunes pour faire échouer les bateaux et les piller. La nature d'un tel délit, qui connaît des formes modernes, est évidemment liée à l'absence de lisibilité qu'entraînent les ténèbres. Dans d'autres cas, un comportement qui est autorisé le jour peut devenir illicite la nuit car le manque de lisibilité le rend dangereux ou incontrôlable. C'est l'exemple de la pêche, de la chasse ou du ramassage du bois. En ville, des règlements imposent de respecter la quiétude du voisin et les nuisances sonores liées à l'activité professionnelle sont elles aussi strictement réglementées et font l'objet de poursuites de plus en plus nombreuses. Enfin, un comportement déjà réprimé de jour l'est plus sévèrement s'il se déroule la nuit. Le vol, qui est sans conteste l'infraction la plus riche en circonstances aggravantes, est caractéristique de cette disposition. D'après la loi du 2 février 1981, on risque par exemple un emprisonnement d'un à sept ans *(C. pén., art. 382, al. 2)* et une amende de 5 000 F à 200 000 F pour un vol commis avec violence la nuit ou en réunion ou encore pour le vol commis la nuit ou en réunion dans un local d'habitation ou dans un lieu où sont conservés des fonds, valeurs, marchandises ou matériels, avec effraction ou escalade ou fausses clés ou clés volées ou entrée par ruse. On risque cinq à quinze ans de réclusion criminelle *(C.pén., art. 382, al.3)* pour un vol commis avec trois des quatre circonstances suivantes : effraction dans un local spécifié, réunion, nuit et violence. Le principe de l'inviolabilité du domicile la nuit fait partie du droit français depuis l'an VIII.

Avec J.-P. JEAN[527], on peut donc estimer que le droit pénal a défini deux nuits, à partir du rôle social différent tenu par chacune d'entre elles :

- une « nuit-protection » ressortissant au domaine du droit pénal spécial quand elle sert d'écran légal entre le citoyen et la société ;

---

[526] CARBONNIER J., 1959, *Flexible droit*, Paris

[527] JEAN J.-P., 1976, « La nuit et le droit pénal, définitions juridiques et représentations sociales «, in *L'Année sociologique*, p. 507-528.

- une « nuit répression » ressortissant au domaine du droit pénal spécial quand elle constitue une circonstance de nature à faire naître ou à aggraver la réaction sociale.

Au-delà de l'aspect pénal, le droit tente de traduire un phénomène astronomique -la nuit- en concept juridique ce qui se fait généralement soit par une transcription horaire soit par une approche phénoménologique : obscurité ambiante, temps du repos social. Les règlements conditionnent différents aspects de la vie urbaine et des individus que nous soyons en temps libre ou en temps contraint. Ces bornes légales varient en fonction des activités professionnelles, circulation des biens, loisirs ou sécurité.

1.3.2. Activités professionnelles limitées

De nombreux règlement encadrent les activités professionnelles et définissent de fait les bornes qui établissent les limites du « nocturne » et du diurne.

1.3.2.1. Travail de nuit encadré

Qu'est-ce que la nuit ? jusqu'à présent, la loi nous donnait plusieurs réponses, l'une pour le travail de nuit des femmes, l'autre pour celui des jeunes travailleurs. Dorénavant et sans que cela touche à ce qui est déterminé pour les jeunes travailleurs, est considérée comme travail de nuit toute prestation effectuée entre **21 heures et 6 heures**. Un accord collectif peut toutefois substituer à cette période une autre période de 9 heures consécutives, entre **21 heures et 7 heures**, comprenant en tout état de cause l'intervalle compris entre 24 heures et 5 heures. A défaut d'accord collectif, l'inspecteur du travail peut autoriser cette dérogation, après consultation des représentants du personnel de l'entreprise[528].

Quant au travailleur de nuit, il s'entend du salarié qui accomplit au moins 2 fois par semaine, selon son horaire habituel de travail, au moins 3 heures de son temps de travail quotidien pendant la période nocturne nouvellement définie ou qui accomplit au cours d'une période de référence un nombre minimal d'heures de nuit, dans le cadre d'un accord collectif

[528] Article L. 213-1-1 nouveau du Code du travail.

étendu[529]. A défaut d'accord collectif étendu définissant le nombre minimal d'heures de travail de nuit et la période de référence, ce nombre minimal est fixé à 270 heures de travail accomplies pendant une période de 12 mois consécutifs[530].

La durée maximale quotidienne de travail la nuit est fixée à 8 heures, contre 10 heures pour les salariés qui travaillent de jour. Il faut entendre 8 heures consécutives, qui peut être comprise en tout ou partie entre 21 heures et 6 heures[531]. Des dérogations peuvent être accordées en application d'un accord collectif de branche étendu pour les activités suivantes :

- Activités caractérisées par l'éloignement entre domicile et lieu de travail du salarié ou par l'éloignement entre les différents lieux de travail du salarié (salariés travaillant sur des chantiers, activités off-shore, d'aide à domicile...) ;

- Activités de garde, de surveillance et de permanence caractérisées par la nécessité d'assurer la protection des biens et des personnes (salariés d'entreprises de surveillance) ;

- Activités caractérisées par la nécessité d'assurer la continuité du service ou de la production (activités de manutention ou d'exploitation, salariés du secteur sanitaire et social, des ports et aéroports, des services de presse, des postes et télécommunication, d'EDF-GDF, sapeurs-pompiers, agriculteurs[532]...).

La durée maximale hebdomadaire de travail ne peut excéder 40 heures sur une période de 12 semaines consécutives, contre 44 heures pour les salariés occupés à des postes de jour. Cette durée maximale peut être portée à 44 heures, par convention de branche étendue ou par décret dans certains secteurs d'activités spécifiques[533].

---

[529] Article L. 213-2 nouveau du Code du travail
[530] Article R. 213-1 du Code du travail modifié par décret n°2002-792 du 3 mai 2002 - JO du 5 mai.
[531] Circulaire DRT n° 2002-09 relative au travail de nuit.
[532] Article R. 213-2 du Code du travail, modifié par décret n°2002-792 du 3 mai 2002 - JO du 5 mai Circulaire DRT n° 2002-09 relative au travail de nuit
[533] Article L. 213-3 nouveau du Code du travail

1.3.2.2. Limitation des chantiers de travaux publics ou privés

L'arrêté municipal contre le bruit du 9 juillet 1998 précise les horaires de chantiers de travaux publics ou privés. Dans l'article 3-1 il est indiqué que « les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 heures à 7 heures les jours ouvrables ». Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire « s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'article 3-1 » (Article 3-2).

1.3.2.3. Limitation des activités professionnelles

L'arrêté municipal contre le bruit du 9 juillet 1998 précise également les horaires de travaux professionnels bruyants :

Article 4-1 : « Hormis le cas des chantiers de travaux publics ou privés visés par l'article 3, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre **20 heures et 7 heures** et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ».

1.3.2.4. Limitation des prestations artistiques sur le domaine public

Par décision municipale toute prestation sur la voie publique de musicien, artiste ou orchestre doit cesser à **22 heures** :

- Les emplacements ne doivent pas débuter avant **10h30** ;
- Les prestations doivent cesser à **22 heures** ;
- L'utilisation d'une sonorisation est interdite ;
- Le demandeur devra se tenir de façon à ce que l'attroupement occasionné par les spectateurs ne crée aucune gêne pour la visibilité ou l'accès des immeubles et des commerces voisins, ni pour la circulation des passants ;

- L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable et pourra être retirée à tout moment, notamment en cas de non respect des conditions énumérées ci-dessus.

Les cracheurs de feu qui illuminent les visages des habitués des terrasses strasbourgeoises ne sont pas autorisés mais visiblement tolérés.

1.3.3. Commerces et services contrôlés

La législation encadre de façon stricte les horaires d'ouverture et de fermeture des services avec des règles spécifiques à l'Alsace–Moselle qui ne concernent pas « la France de l'intérieur ».

1.3.3.1. Horaires d'ouverture de fermeture des commerces

En Alsace-Moselle, c'est le Préfet qui décide des heures d'ouverture et de fermeture des commerces. C'est une survivance du Code local des professions du temps du KAISER. Ailleurs, c'est le Maire qui décide et le contrôle (hygiène...) se fait *a posteriori*. Il suffit d'une simple déclaration en Mairie. L'article 139c de la Loi du 26 juillet 1900 s'applique toujours : « De 9 heures du soir à 5 heures du matin, les locaux de vente ouverts au public doivent être fermés au trafic. Lors de la fermeture du local, les clients qui s'y trouveraient pourront encore être servis. Après 9 heures du soir, les locaux de vente pourront être ouverts au trafic dans des cas urgents et imprévus et pendant quarante jours au maximum, lesquels seront fixés par la police locale, sans toutefois que l'heure de fermeture ne puisse dépasser 10 heures du soir. »

C'est le service Commerce et Artisanat de la Communauté Urbaine de Strasbourg qui attribue les autorisations.

1.3.3.2. Horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons

C'est le Préfet, dans un arrêté type « Police des débits de boisson », du 23 janvier 1973 qui fixe les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et établissements statutaires. L'article 1er précise que « l'heure d'ouverture des débits de boissons à consommer sur place situées dans le Département du Bas-Rhin est fixée à 4 heures du matin » (Figure II.14 – *Autorisation d'ouverture tardive*).

Il est précisé que « les établissements pourvus d'une licence-restaurant devront être fermés au plus tard à 1h30 dans la ville de Strasbourg, les chefs-lieux d'arrondissement et les communes d'Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Wolfisheim, Souffelweyersheim et Mundolsheim ; à 24 heures dans les autres communes ». La différence de traitement entre ville et la « campagne » traduit une forme de hiérachisation de la tolérance festive nocturne.

Après avis du Maire de la Ville de Strasbourg et du Directeur de la Sécurité Publique du Bas-Rhin, le Préfet accorde ou non des dérogations à l'heure de fermeture fixée par l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1973 jusqu'à **3 ou 4 heures du matin**. Les conditions signifiées au demandeur sont draconiennes : l'article 2 de l'arrêté précise que « l'autorisation est valable pour une durée de un an à compter de la notification du présent arrêté ». Son renouvellement devra, le cas échéant, être sollicité trois mois au plus tard avant l'expiration. Le responsable de l'établissement est prié de prendre « toutes mesures utiles pour que l'ouverture prolongée de son établissement ne porte pas atteinte à la tranquillité nocturne du voisinage, soit par une émission de musique, soit par d'autres bruits ». L'article 4 indique que l'autorisation est révocable à tout moment : « Elle sera notamment retirée à son bénéficiaire en cas de trouble apporté à l'ordre, la sécurité, la moralité et la tranquillité publique ».

L'arrêté préfectoral du 11 août 1989, indique que « l'heure d'**ouverture** des débits de boissons à consommer sur place situés dans le département du Bas-Rhin est fixée à **4 heures du matin**. » Il est précisé que « cette heure d'ouverture est fixée à **5 heures** pour les établissements situés sur le territoire de la commune de Strasbourg, qui bénéficient, en vertu de l'article 5-a, d'une autorisation d'ouverture jusqu'à 4 heures. »

Le Préfet demande son avis au Maire pour l'ouverture des débits de boissons. L'ancien maire de Strasbourg, Mme Trautmann avait décidé de ne plus permettre de nouvelles installations de « Licence IV » dans deux quartiers de Strasbourg : Krutenau et Saint-Etienne. Jusqu'ici, le Préfet a toujours suivi. Les quartiers de la Petite-France et Finkwiller pourraient un jour faire l'objet de telles mesures. De l'avis des services de la CUS, il y aurait une dizaine de « mauvais coucheurs » à Strasbourg. De l'avis des membres du CABR, par contre, certains quartiers ont été victime d'un « phénomène d'épuration phonique » et les résidents qui résisteraient encore développeraient des stratégies d'adaptation pendant les périodes difficiles.

1.3.3.3. Horaires des terrasses réglementés

Il n'y a pas d'horaire spécifique pour les terrasses qui sont en règle générale ouvertes du 1er mars au 31 octobre. L'arrêté de base date de 1951. C'est un pouvoir de Police du Maire qui accorde ou non un permis de stationnement. Les motifs de refus sont liés à la circulation des personnes. Les terrasses s'alignent sur les horaires des débits de boisson :

- Dans l'absolu, elles pourraient être installées dès l'ouverture des débits de boisson c'est-à-dire à **4 heures**. Seule restriction : leur installation en **zone piétonne** est calquée sur les heures de desserte (**après 10 h 30**) ;
- Les terrasses doivent être remballées à **0 h 30** minutes avec possibilité de **dérogation jusqu'à 1h 30,** les vendredi, samedi, dimanche et jours fériés du 1er juin au 30 septembre.

Dans l'année, la période d'ouverture peut sous réserve de dérogation expresse s'étaler dans le temps en démarrant avant le 1er mars. Par contre, après octobre, les choses semblent plus délicates. On doit noter depuis quelques années, les demandes d'autorisation pour la mise en place de chaufferies extérieures qui permettent de maintenir les terrasses ouvertes par temps plus froid. Il s'agit d'une logique de répression plus que de gestion. Pour preuve le faible coût d'installation qui s'établit à 150 francs le m2 en moyenne. Le contrôle du respect des horaires de terrasses est effectué par la Brigade de l'environnement de la Police Municipale et Rurale.

1.3.3.4. Horaires des divertissements et bals

Des autorisations exceptionnelles peuvent être délivrées par le Maire jusqu'à 3 ou 4h du matin pour les divertissements et bals dans les débits de boissons et autres lieux ouverts au public. Pour certaines festivités de quartier, ces autorisations peuvent aller jusqu'à 6 h du matin.

1.3.4. Circulation réduite

La mobilité des biens et des marchandises est limitée dans la ville la nuit afin de limiter les nuisances et de garantir la quiétude des citoyens à un moment où l'espace, moins encombré que le jour autoriserait des vitesses de circulation plus grande.

1.3.4.1. Circulation des poids lourds réduite

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 6 mai 1981 et du 27 janvier 1992, la circulation des poids lourds de plus de 6 tonnes est interdite **de 22h00 à 6h00** dans l'agglomération de Strasbourg dans la partie située à l'Est de l'autoroute. Le terme d'agglomération doit être entendu dans le sens du Code de la route c'est-à-dire matérialisée par les panneaux d'entrée. Sont exclus de la zone interdite : le territoire du Port Autonome ; le Contournement sud ; la RN4 entre la Place de l'Etoile et le Pont de l'Europe ; la route du Petit Rhin ; l'itinéraire de contournement Poids lourds de la Schafhardt (route du Fort Uhrich-route de la Schafhardt-rue de la Rochelle-rue du Havre) et la rue de Nantes.

Du dimanche ou jour férié 22h00 au lendemain 6h00, les véhicules de transport routier de marchandises désirant exclusivement charger puis se diriger vers les grands axes routiers et dont la destination ressortant des documents de bord est à plus de 150 km de Strasbourg, sont autorisés à circuler. Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé et par arrêtés municipaux (du 20 mai 1981, du 3 juin 1982 et du 16 mai 1983) des dérogations sont accordées aux véhicules suivants : véhicules de transport en commun ; véhicules de l'administration militaire, de la Police et des PTT, véhicules des services de secours et d'incendie en intervention urgente ; véhicules des services de la salubrité

publique ; transports au profit de la presse ; transports de lait ; déplacements des véhicules des entreprises de spectacle ; entre 5h00 et 6h00 aux transports assurant l'approvisionnement des mareyeurs ; véhicules assurant des livraisons urgentes d'azote et d'oxygène aux établissements hospitaliers.

Les véhicules en provenance des zones industrielles de la Plaine des Bouchers et de la rue de Strasbourg sont autorisés à circuler : rue de la Plaine des bouchers, rue de la Montagne-Verte, rue des Frères Eberts, rue du Maréchal Lefèbvre, route de la Fédération, avenue de Colmar entre la rue de la Station et la rue du Maréchal Lefèbvre, rue Adèle Riton, place de Haguenau, rue de Sarrebourg entre la petite rue des Magasins et la rue Adèle Riton

Dans les rues soumises au régime piétonnier, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits. Par dérogation, les véhicules desservant les riverains sont autorisés à pénétrer et à s'arrêter à l'intérieur des rues et places soumises au régime piétonnier de **6h00 à 10h30**.

1.3.4.2. Livraisons et trafic aérien interdits

L'article 4.5 de l'arrêté municipal contre le bruit du 9 juillet 1998, indique que « sont interdites les livraisons de marchandises entre 22h00 et 6h00, qui, par défaut de précautions, occasionnent une gêne sonore au voisinage ».

Un protocole d'accord réglementant les vols nocturnes sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a été mis au point en février 1998 et a pris effet le 8 octobre 1998. Les avions bruyants (avions non certifiés et chap.II) sont interdits de vol sur la période 23h30-6h00. Pour les autres avions (Avions certifiés, chap.III-V-VI), les décollages sont interdits entre 23h30 et 6h00 avec une tolérance de retard de 30 minutes et les atterrissages sont interdits entre 0h00 et 5h00 avec une tolérance de 30 minutes. Toute programmation d'atterrissage entre 5h00 et 6h00 devra faire l'objet d'une autorisation préalable. Si des dérogations subsistent (vols postaux, déroutements pour cause météo, sécurité civile...), le directeur de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim table sur la disparition de 200 à 300 vols nocturnes[534].

[534] In " Vols nocturnes : de la théorie à la pratique ", *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 6 octobre 1998.

1.3.5. Loisirs limités

Mêmes les activités de loisir sont bornées par des arrêtés précis.

1.3.5.1. Activités de bricolage et jardinage réduites

L'article 6.2 de l'arrêté municipal contre le bruit du 9 juillet 1998, précise que « les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ne peuvent être effectués que selon les horaires suivants :

- du lundi au vendredi inclus de **8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;**
- le samedi de **9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;**
- le dimanche et les jours fériés de **9 heures à 12 heures.**

1.3.5.2. Chasse de nuit interdite

Même nos amis du monde animal profitent d'une certaine protection puisque la pêche et la chasse sont prohibées la nuit. Il existe un principe général d'interdiction de la chasse de nuit. L'article 9 de la loi de police de la chasse de mai 1844, repris à l'article L.224-4 du code rural, énonce que « le permis donne à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de jour, soit à tir, soit à courre ». La prohibition générale de la chasse de nuit tient, essentiellement, à des raisons de sécurité et de surveillance. Outre que les actions de chasse menées la nuit comportent des risques évidents pour la sécurité de ceux qui y participent, il est clair que le braconnage de nuit, notamment du grand gibier, est beaucoup plus difficilement contrôlable. D'où l'interdiction posée de la chasse de nuit, pour des raisons de sécurité publique, par la loi de 1844 alors même que depuis 1790, l'abolition des privilèges avait donné droit de chasser à tous et en tous temps.

La **chasse de nuit** est interdite par l'article L.228-1 du Code rural et sanctionnée par l'article L.228-9. Avant la nouvelle rédaction du Code rural, il était possible en combinant

l'article 10, alinéa 2, du décret n.72-976 du 25 septembre 1972 modifié avec l'article 5, alinéa 2, du même décret, d'admettre des dérogations à l'interdiction de la chasse de nuit. On pouvait donc considérer qu'il existait une base juridique à l'usage de la chasse de nuit pratiquée à l'affût à partir d'installations fixes dénommées selon les régions : huttes, tonnes ou gabions. Les dispositions du décret de 1972 ont disparu de la nouvelle rédaction du Code rural car elles sont abrogées par le décret n.89-805 du 27 octobre 1989 portant codification et modification des textes réglementaires concernant la protection de la nature. La chasse à tir n'est donc plus autorisée que de jour. Il s'agit d'une notion de fait soumise à l'appréciation des tribunaux. Ceux-ci tiennent compte de la nuit réelle et non pas de l'heure officielle du coucher du soleil ou de son lever pas plus que du crépuscule astronomique qui prolonge l'heure du coucher ou devance celle du lever du soleil[535]. Les tribunaux ont souvent privilégié une analyse pragmatique des faits en indiquant que « la nuit doit s'entendre du temps quotidien pendant lequel la clarté est insuffisante pour permettre de distinguer la forme et la couleur des objets ».

En droit local, à côté des périodes d'interdiction de la chasse qui sont soit générales soit particulières à certaines espèces de gibier, on trouve l'intervention classique de la chasse de nuit (L. 7 mai 1883, art.7). Cette prohibition ne concerne pas les animaux nuisibles ce qui est conforme au droit général (C. Rural,art. 393), mais elle présente la particularité de ne pas s'appliquer qu'à l'exercice de la chasse en plaine.

Article 87.- Selon les travaux préparatoires, le législateur a pris en considération la possibilité d'une location à deux adjudicataires différents d'un territoire de plaine attenant à un territoire forestier. Celui-ci est considéré comme un « lot de couverture » de celui-ci, c'est-à-dire qu'il le complète ; mais les aléas des adjudications peuvent en décider autrement. Il fallait donc éviter le risque d'une destruction du gibier sortant de nuit de la forêt, ce qui aurait été l'équivalent du « droit d'affût » français disparu avec la loi du 30 juillet 1963 instituant un plan de chasse du grand gibier.

L'interdiction ne s'applique donc qu'à celui qui ne peut gérer des animaux non cantonnés sur son territoire. Le cahier des charges du Bas-Rhin (art. 14-6 et 7) interdit le tir

[535] Angers 28 fév.1908 : D.P. 1908, 5, 25 ; S. 1908, 2, 80. - Paris 25 avril 1913 : S.1913, 2, 208. - Angers 26 avril 1968 : BO Cons. Sup. Chasse, 1970, n.60, p. 117. - Paris 4 juill. 1970 : Gaz Pal. 1970, 2, 197, cité par E. Alauze, La chasse de nuit : Gaz. Pal. 1976, 2, 687

de nuit d'une façon générale car il n'est pas nécessaire pour la réalisation d'un plan de chasse du grand gibier en raison de la large période de temps dont dispose l'adjudicataire. Le tir de nuit des animaux classés nuisibles est possible. Il en va de même du sanglier lorsque cette chasse est expressément autorisée par arrêté préfectoral indiquant la période et les secteurs où l'autorisation de tir de nuit des sangliers s'applique. Dans la mesure où le tir de nuit est autorisé, il est interdit d'utiliser une source lumineuse artificielle telle qu'une lampe électrique ou encore des procédés plus modernes comme une lunette de visée à infrarouge ou à multiplication de luminosité résiduelle ou tout autre dispositif du même genre.

Puisque, selon la formule lancée par les responsables cynégétiques, « la chasse c'est naturel », elle doit le rester de nuit comme de jour.

1.3.5.2. Pêche de nuit interdite

D'après l'article 13 du Décret n°85-1385 du 23 décembre 1985 pris pour l'application de l'article 437 du code rural et réglementant la pêche en eau douce, on ne peut pêcher plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. Toutefois, d'après l'article 14, le commissaire de la République peut, par arrêté, autoriser la pêche :

1° De la truite de mer depuis une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher dans les cours d'eau classés comme cours d'eau à truite de mer en vertu de l'article 22 du présent décret ;

2° Du saumon, des aloves, du filet, des lamproies et du mulet depuis deux heures avant le coucher du soleil jusqu'à deux heures après son coucher dans les eaux mentionnées à l'article 419 du code rural ;

3° De l'anguille à toute heure.

D'après l'article 15, les filets et engins ne peuvent être placés, manœuvrés ou, sauf en cas de force majeure, relevés que pendant les heures où la pêche est autorisée. D'après l'article 16, les filets et engins de toute nature doivent être retirés de l'eau du samedi

18 heures au lundi 6 heures, à l'exception des bosselles à anguilles, nasses et verveux, des carrelets, des lignes de fonds, des éperviers et des balances à écrevisses ou à crevettes. Pendant le même temps, les engins actionnés par courant d'eau ou par un dispositif mécanique quelconque doivent être arrêtés. Les dispositifs accessoires formant obstacle à la libre circulation des poissons ou contrariant le courant doivent être levés. En outre, les nasses et verveux, bosselles à anguilles et nasses anguillères exceptées, ne peuvent être placés, ni manœuvrés, ni relevés. Sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés comme cours d'eau à saumon en vertu de l'article 22 du présent décret, le ministre chargé de la pêche en eau douce peut porter à soixante heures la durée de la relève hebdomadaire pendant la période de remontée des migrateurs. D'après l'article 17, la pêche de la civelle est interdite chaque semaine du vendredi dix-huit heures au lundi six heures.

1.3.6. Sécurité renforcée

Dans le domaine de la sécurité, les bornes de la nuit légale varient beaucoup selon qu'elles servent à baliser une « nuit-protection » ou une « nuit répression ».

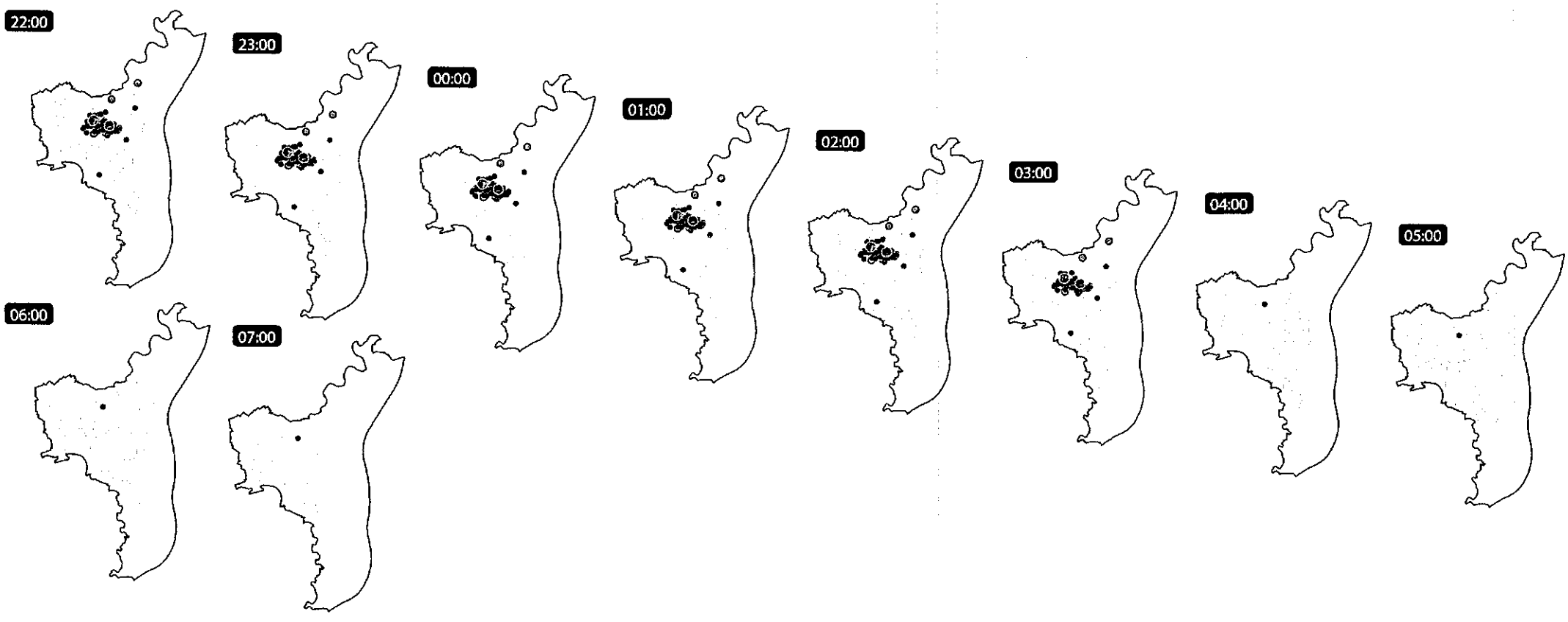
1.3.6.1. Bruit ou tapages injurieux ou nocturnes

Contrairement à la croyance populaire, la réglementation en matière de bruit est la même de jour comme de nuit. Les fameux « 22 heures » sont une légende. On n'a pas plus le droit d'importuner ses voisins le jour que la nuit. Nous en avions fait l'expérience en novembre 1997 avec une contravention de la Police Nationale à 8h30 à notre domicile pour « Bruit, tapage nocturne troublant la tranquilité d'autrui ». Le décret du 5 mai 1988 relatif aux bruits de voisinage s'applique à toute heure. L'article R. 623-2 du code pénal évoque « Des bruits ou tapages injurieux ou nocturnes ». « Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe. Les personnes coupables de contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ».

Figure II.14

VILLE DE STRASBOURG

Autorisation ouverture tardive



Nombre d'autorisations d'ouverture* par tranche horaire (1 heure)

- 1 autorisation
- 2 autorisations
- 3 autorisations

07:00 début de la tranche horaire

* ouverts au minimum 1/2 heure dans la tranche horaire concernée

0 km 5

N

Sources : Ville de Strasbourg

Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

D'après M. VERON[536], les bruits et les tapages ne sont punis que s'ils sont injurieux ou nocturnes. En ce qui concerne le caractère injurieux, il suffit de préciser que le mot ne doit pas être pris dans le sens que lui donne l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881. Bien sûr l'infraction sera commise si le tapage provient d'éclats de voix ou d'altercations au cours desquels seront prononcées des injures, des invectives ou des termes de mépris. Toujours d'après le Professeur VERON, la jurisprudence n'a jamais entendu limiter la portée de l'incrimination à ces seules hypothèses. Toute manifestation dont la forme présente un caractère offensant pour ceux qui en sont les victimes désignées peut être qualifiée injurieuse, les juges du fond disposant d'un pouvoir souverain d'appréciation en la matière[537].

Ce pouvoir souverain d'appréciation s'étend aussi au caractère nocturne des bruits ou tapages et les juges s'en tiennent tout simplement « aux circonstances de temps ». Est nocturne un tapage commis après la tombée de la nuit et avant le lever du jour. M. VERON est clair déclarant : « Le texte n'exigeant pas le cumul des deux caractères, est punissable le tapage injurieux même diurne, ainsi que le tapage nocturne non injurieux ». Le décret n°95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique[538] prévoit des peines « si l'émergence de ce bruit perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies à l'article R. 48-4 ». Elle fixe des seuils diurnes et nocturnes différents : « L'émergence est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et celui du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels et intérieurs, dans un lieu donné, correspond à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement normal des équipements. Les valeurs admises de l'émergence sont calculées à partir des valeurs de 5 décibels A (dB A) en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB A en **période nocturne (de 22 heures à 7 heures),** valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif, fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier (...). L'infraction n'est pas constituée lorsque le niveau de bruit ambiant est inférieur à 30 dB A[539] ».

---

[536] VERON M., 1993, Bruits ou tapages injurieux ou nocturnes. De l'ancien au nouveau Code pénal, Editions techniques, Droit Pénal, p.I.
[537] Cass. Crim. 18 déc. 1902 : Bull. Crim. N°392
[538] Journal officiel de la Santé publique
[539] Art. R. 48-4.

1.3.6.2. Inviolabilité du domicile

Autre exemple, le domicile est inviolable la nuit. La constitution de l'an VIII disposait en son article 76 que « la maison de toute personne habitant le territoire est un asile inviolable » et que « pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer que dans le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation faite de l'intérieur de la maison ». L'inviolabilité du domicile est selon le Conseil Constitutionnel une liberté publique constitutionnellement garantie (Déc.n° 96-377, 16 juill. 1996 : JO 23 juill.). Le temps de nuit est aujourd'hui défini par la loi. L'article 95 et l'article 96 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale dispose que le juge d'instruction doit se conformer aux dispositions de l'article 59 selon lesquelles « sauf réclamation faite de l'intérieur de la maison ou exception prévues par la loi, les perquisitions et visites domiciliaires ne peuvent être commencées avant six heures ou après vingt-et-une heures ». On rapprochera ces dispositions de celles de l'article 134 qui interdisent à l'agent chargé d'exécuter un mandat d'amener ou d'arrêt de s'introduire dans le domicile d'un citoyen avant six heures et après vingt-et-une heures[540]. Les limites légales concernent le début de la perquisition. Mais dès lors qu'une perquisition a commencé avant vingt-et-une heures, elle peut se poursuivre au-delà. C'est ce que prévoit l'article 169 du décret du 20 mai 1903 selon lequel, toute perquisition régulièrement commencée dans le temps légal peut être poursuivie sans discontinuité, même après 21 heures.

Cette règle souffre cependant quelques exceptions. L'article 59 réserve le cas de la réclamation faite de l'intérieur de la maison et les exceptions prévues par la loi. En dehors des cas de proxénétisme, trafic de stupéfiants et terrorisme, ces diverses exceptions ne concernent pas l'action du juge d'instruction :

- L'article 59 prévoit que les limitations de temps qu'il institue ne s'appliquent pas en cas de réclamation faite de l'intérieur de la maison. On peut estimer que la notion de réclamation englobe les cas d'incendies et d'inondations visés par la constitution de l'an VIII. Mais si l'incendie ou l'inondation permettent d'entrer, il ne semble pas qu'il puisse y avoir lieu à perquisition.

[540] Procédure pénale, Editions du Juris-Classeur, 1997, p. 15.

- En matière de proxénétisme, l'article 706-35 du Code de procédure pénale, issu de la loi du 16 décembre 1992 et qui s'est substitué le 1er mars 1994 au deuxième alinéa de l'article 59 abrogé par cette loi, autorise les perquisitions et saisies à toute heure du jour et de la nuit, à l'intérieur de tout hôtel, maison meublée, pension, débit de boissons, club, cercle, dancing, lieu de spectacle et leurs annexes et en tout autre lieu ouvert au public ou utilisé par le public lorsqu'il est constaté que les personnes se livrant à la débauche y sont reçues habituellement.

- Les perquisitions en dehors des heures légales sont permises aussi en matière de trafic de stupéfiants par l'article 706-28, issu de la loi du 16 décembre 1992 et tel que modifié par la loi du 22 juillet 1996, à l'intérieur des locaux où l'on use en société de stupéfiants ou dans lequel sont fabriqués, transformés ou entreposés illicitement des stupéfiants, et en matière de terrorisme par l'article 706-24 issu de la loi n°96-1235 du 30 décembre 1996. Mais lorsque ces perquisitions ont lieu au cours de l'information préalable, dans une maison d'habitation ou en appartement en matière de stupéfiants, et dans tous les cas en matière de terrorisme, le juge d'instruction doit, à peine de nullité, délivrer aux OPJ délégués une autorisation écrite précisant notamment l'adresse des lieux où les personnes et saisies doivent être faites et qui doit être motivée par référence aux éléments de faits justifiant que ces opérations sont nécessaires.

- L'article 5 de la loi n°83-582 du 5 juillet 1983 sur la pêche prévoit dans certaines conditions la possibilité de rechercher de nuit les produits de pêches réalisés en infraction aux lois et règlements.

- L'article L.332-1 du Code de la propriété intellectuelle autorise aussi les perquisitions de nuit en matière de contrefaçons d'œuvres littéraires.

Il existe également des circonstances particulières :

- Le pouvoir de perquisitionner au domicile des citoyens de jour comme de nuit donné à l'autorité militaire en cas de déclaration d'état de siège (J.Cl. Pén., Annexe V° Etat de siège) ;

- Le même pouvoir est donné à l'autorité administrative en cas de déclaration d'état d'urgence (L.3 avr.1955, art.11).

On notera que l'article 10 du décret du 19 juillet 1791 donne aux officiers de police le pouvoir d'entrer en tout temps dans les maisons où l'on donne habituellement à jouer des jeux de hasard et dans les lieux livrés notoirement à la débauche, mais il ne s'agit pas d'une perquisition. Lorsqu'il y a des faits de proxénétisme dans ces lieux, les perquisitions sont possibles en tout temps.

1.3.6.3. Droit à la légitime défense

L'article 122-6 du Code pénal a repris à peu de choses près, les termes de l'ancien article 329 : « est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ou pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

En consacrant cette solution, la nouvelle législation à l'instar de l'ancienne, n'a fait que reprendre celle que l'on trouvait déjà inscrite dans les plus vieux monuments du droit écrit : le *livre de l'exode* des Hébreux, la *loi des XII Tables* de la Rome ancienne reconnaissaient en effet au maître des lieux le droit de tuer impunément celui qui pénétrait dans sa demeure, la nuit, par effraction. La réaction violente contre celui qui est perçu comme un agresseur est ici la manifestation d'un « comportement territorial » au sens étymologique du terme, une attitude quasi-réflexe dictée par l'instinct de défense et qui se retrouve indistinctement chez l'animal comme chez l'homme. Réaction violente d'autant plus difficile à maîtriser que le fait se produit la nuit. La nuit, moment aujourd'hui comme hier redouté, lourde d'angoisses et de peurs qui nous renvoient à l'état de nature. On notera que la nuit n'est pas entendue ici au sens légal de l'article 59 du code de procédure pénale : c'est au juge du fait qu'il appartient de dire s'il y a ou non circonstance de nuit[541].

[541] Cass. Crim., 15 avr.1825 : DP 1825, 1, p. 303

Conclusion

La nuit au sens légal du terme est assez proche des limites de la nuit naturelle pour le travail, les activités de loisir, la sécurité, la circulation des véhicules et le commerce soit une durée comprise entre 22h00 et 6h00 du matin Elle est plus réduite pour certains loisirs et divertissements (Figure II.15 – *Bornes légales*).

1.4. BORNES ECONOMIQUES : UN AUTRE ESPACE-COÛTS

Certains tarifs de services comme celui du gaz par exemple, restent inchangés de jour comme de nuit. D'autres subissent des fluctuations dans un sens ou dans l'autre. Le jour on gagne sa vie et la nuit on la dépense.

1.4.1. Un travail mieux payé

Bien qu'aucune disposition légale n'impose une rémunération particulière pour les heures de nuit, elles donnent souvent lieu à des majorations variables selon les professions et sur des tranches horaires différentes. Elles contribuent sans doute à rendre certains emplois difficiles attractifs.

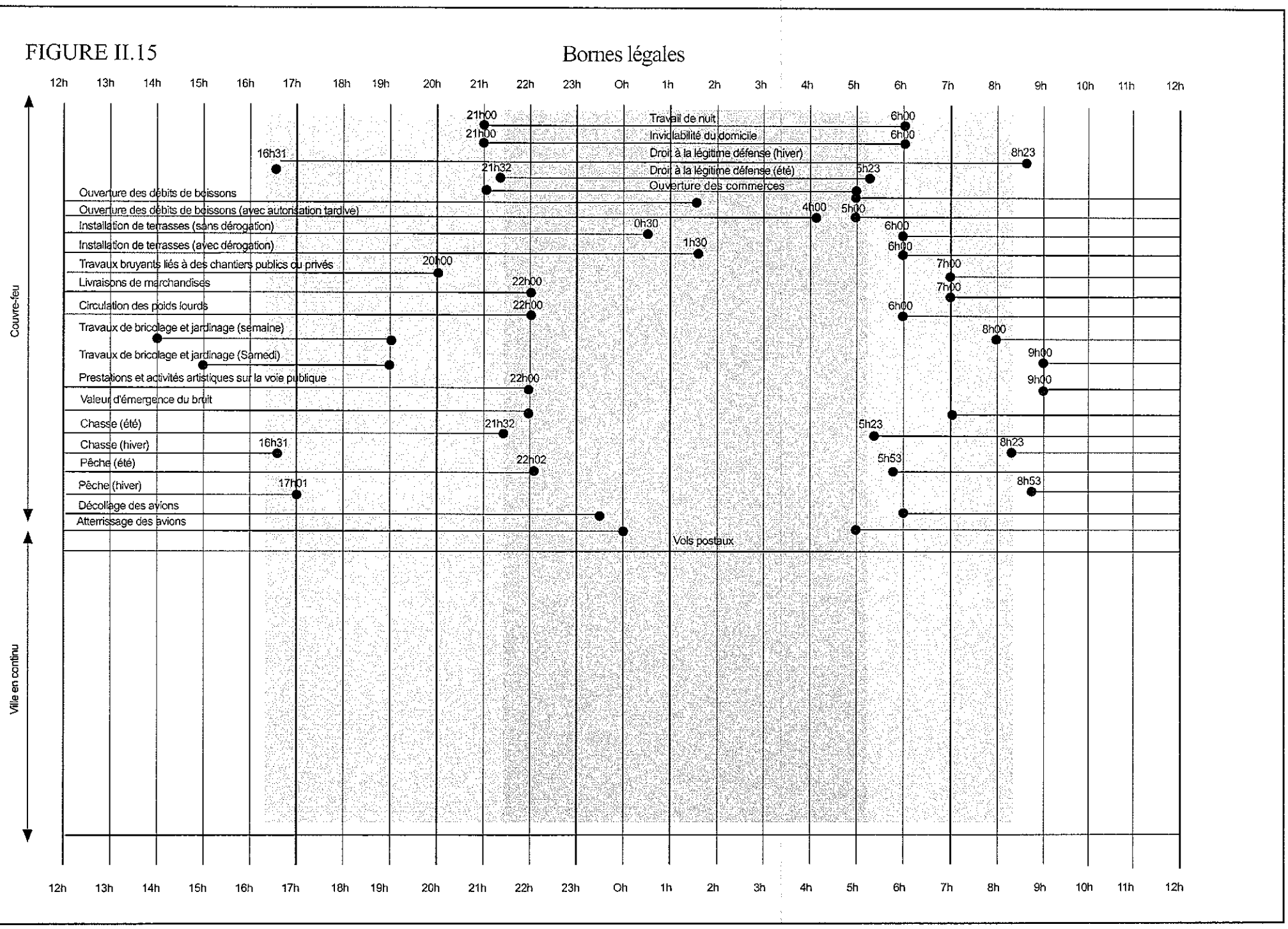
Bâtiment

Dans le bâtiment, les heures de travail exceptionnel de nuit, comprises entre 20 heures et 6 heures, donnent lieu à une majoration de 100 % qui ne se cumule pas avec les majorations pour heures supplémentaires ou pour travail du dimanche ; lorsque le travail est organisé par postes successifs, les heures de travail comprises entre 20 heures et 6 heures sont majorées de 10 %.

Chimie

Dans la chimie, les heures de travail de nuit, lorsqu'elles n'entrent pas dans l'horaire habituel, comportent entre 21 heures et 5 heures, une majoration de 40 % qui peut se cumuler avec les majorations pour heures supplémentaires.

FIGURE II.15


Bornes légales
12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h 23h Oh 1h 2h 3h 4h 5h 6h 7h 8h 9h 10h 11h 12h
Couvre-feu
Ville en continu
Ouverture des débits de boissons
Ouverture des débits de boissons (avec autorisation tardive)
Installation de terrasses (sans dérogation)
Installation de terrasses (avec dérogation)
Travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés
Livraisons de marchandises
Circulation des poids lourds
Travaux de bricolage et jardinage (semaine)
Travaux de bricolage et jardinage (Samedi)
Prestations et activités artistiques sur la voie publique
Valeur d'émergence du bruit
Chasse (été)
Chasse (hiver)
Pêche (été)
Pêche (hiver)
Décollage des avions
Atterrissage des avions
Travail de nuit
Inviolabilité du domicile
Droit à la légitime défense (hiver)
Droit à la légitime défense (été)
Ouverture des commerces
Vols postaux
21h00
21h00
16h31
21h32
0h30
1h30
20h00
22h00
22h00
22h00
21h32
16h31
22h02
17h01
6h00
6h00
8h23
5h23
4h00
5h00
6h00
6h00
7h00
7h00
6h00
8h00
9h00
9h00
5h23
8h23
5h53
8h53

Métallurgie

Dans la métallurgie parisienne, une prime d'incommodité de 15 % (du salaire garanti de la catégorie) est versée pour les heures de nuit, entre 22 heures et 6 heures, à condition que leur nombre soit au moins égal à 6, lorsque le travail, organisé en équipes successives, comporte habituellement le travail de nuit, sans que ce mode d'organisation soit imposé par des nécessités techniques. Lorsque l'horaire habituel de travail ne comporte pas de travail de nuit, les heures de travail effectuées entre 22 heures et 6 heures, de façon exceptionnelle, sont affectées d'une majoration d'incommodité de 25 %, à condition que leur nombre soit au moins égal à 6. Une prime de panier est en outre attribuée aux ouvriers effectuant au moins six heures de travail entre 22 heures et 6 heures.

Autres industries

Dans les industries de la fabrication de la mécanique du verre, le travail de nuit, hors horaire habituel, emporte une majoration de 50 % se cumulant avec les majorations éventuelles des heures supplémentaires, pour les heures situées entre 21 heures et 5 heures ; le travail de nuit donne droit à une prime de panier égale à deux fois le salaire minimum professionnel au coefficient 100. Dans les industries du cartonnage, les heures de nuit encadrant minuit comportent, en cas de travail en continu de trois équipes, une majoration de 15 %, qui se cumule avec les majorations pour heures supplémentaires. La convention accorde, par ailleurs, une prime de panier de nuit.

Sociétés de sécurité

A compter du 1er janvier 2002 les heures de travail comprises entre 21 heures et 6 heures font l'objet d'une majoration de 10 % du taux horaire minimum conventionnel du salarié concerné. La loi a laissé le soin aux partenaires sociaux d'aménager les contreparties au travail de nuit par accord collectif ou, à défaut, après consultation des représentants du personnel. Ces contreparties doivent consister à accorder un repos compensateur intégralement rémunéré, dans tous les cas, auquel s'ajoute une compensation salariale le cas échéant. Dans les entreprises où les salariés ne bénéficient pas encore d'une contrepartie sous forme de repos, l'employeur dispose d'un délai de 1 an, soit jusqu'au 12 mai 2003, pour accorder ce repos, soit par accord de branche étendu ou d'entreprise ou d'établissement, soit,

à défaut, après consultation des délégués syndicaux, du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. Les modalités de prise et de paiement du repos doivent alors être prévues[542].

Le maintien des majorations de salaire pour travail de nuit antérieures à la loi du 9 mai 2001 dépend de la rédaction de la clause conventionnelle. Soit les bénéficiaires désignés par la clause ne répondent pas à la nouvelle qualification de travailleur de nuit et, dans ce cas, la majoration de salaire peut être maintenue seulement si les partenaires sociaux la conditionnent à l'accomplissement d'un travail entre 22 heures et 5 heures ; soit il s'agit d'une disposition globale, faisant référence à tout « travail de nuit » et à laquelle la nouvelle définition légale peut s'intégrer de fait ; dans ce cas, l'ancienne disposition s'applique directement sans nécessiter de nouvelle négociation[543].

Fonction publique

D'après le rapport de la mission interministérielle sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques[544], il n'existe pas de réglementation générale de cette forme de travail (traditionnellement effectuée entre 21 heures et 6 heures du matin) pourtant pratiquée dans la fonction publique. Il existe toutefois le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit. Ces indemnités comportent une majoration lorsque les agents effectuent pendant la nuit les mêmes travaux (majoration spéciale pour « travaux intensifs ») que ceux qu'ils accompliraient en service de jour. Un repos compensateur d'une durée égale à celle des heures de nuit (de minuit à 7 heures) effectuée est possible, en application du décret n°50-1248 du 6 octobre 1950. Le taux horaire de l'indemnité pour travail intensif est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Fonction publique (décret n°76-208 du 24 février 1976). Ces dispositions concernent un travail à caractère exceptionnel et ne font aucune mention d'une réglementation possible pour un travail régulier de nuit.

Prestations en hausse à la Communauté Urbaine de Strasbourg

En 1998, la Communauté Urbaine de Strasbourg a publié un recueil[545] dans lequel on a pu lire que le coût d'un pompier variait selon son grade et le moment de son exercice.

---

[542] Circulaire DRT n° 2002-09 relative au travail de nuit

[544] Rapport de la mission interministérielle sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques, présenté par Jacques ROCHE, Conseiller Maître honoraire de la Cour des Comptes, janvier 1999.

[545] *Recueil de la tarification des services de la Communauté Urbaine de Strasbourg,* 1998, Strasbourg, Communauté Urbaine, 24 p.

Entre 5 heures et 7 heures, le piquet de sécurité est facturé à 99,62 francs/heure pour un sapeur et à 140,18 francs/heure pour un lieutenant. Après 20 heures, les prix grimpent à 119,56 francs et à 168,20 francs.

D'un côté, ces surcoûts qui interviennent entre 21h00 et 6h00 en moyenne, bornent la nuit urbaine et limitent le développement des activités. De l'autre, ils compensent les difficultés du travail et le rendent un peu plus attractif qu'un travail de journée. Les différences de primes enregistrées entre les domaines d'activités séparent les secteurs comme les sociétés de surveillance, la métallurgie ou le cartonnage où l'activité nocturne est presque naturelle d'autres secteurs comme le bâtiment où elle est plus exceptionnelle (Figure II.16 – *Bornes économiques, Evolution indicée*). Dans les pays où les travail de nuit est largement répandu comme les Etats-Unis le différentiel de salaire entre jour et nuit, -variable en fonction des secteur- est plus faible qu'en Europe exprimant à la fois la banalisation de ces pratiques et une valeur différente affectée au temps : question de culture.

1.4.2. Des tarifs réduits dans l'énergie et les communications

Si les prix de l'eau et du gaz restent semblables de jour comme de nuit, les tarifs de nombreux autres services redessinent en creux une courbe de consommation que les industriels aimeraient voir s'équilibrer.

Nuit électrique entre 22h00 et 6h00

Le système est complexe avec quatre options tarifaires mais tout compte fait, le kilowatt est moins cher la nuit c'est-à-dire entre 22h00 et 6h00 que le jour (Figure II.17 - *Le prix de l'électricité*). Le bruit sec du compteur électrique qui à 22h00 bascule en tarif de nuit marque encore l'espace sonore de nombreuses familles, comme un signal.

Nuit téléphonique entre 19h00 et 8h00

Chez France Telecom, en semaine, la communication de nuit entre 19h00 et 8h00 est moitié moins chère la nuit que le jour (Figure II.18 – *Tarif horaire du téléphone*).

Figure II.17 - *Le prix de l'électricité*

Option de base : le même prix du kWh, 24h sur 24

Option heures creuses : tous les jours, 8 h de kWh à prix réduit
heures creuses (22h à 6 h) : 32,74 cts/kWh
heures pleines (6h à 22h) : 54,60 cts/kWh

Option tempo : 6 prix du kWh différents selon la couleur du jour
300 jours bleus :
heures pleines (6 h à 22 h) : 54,60 cts/kWh
heures creuses (22 h à 6 h) : 32,74 cts/kWh
43 jours blancs :
heures pleines (6 h à 22h) : 54,60 cts/kWh
heures creuses (22h à 6h) : 32,74 cts/kWh
22 jours rouges :
heures pleines (6h à 24h) : 54,60 cts/kWh
heures creuses (0h à 6h) : 32,74 cts/kWh

Sources : Electricité de Strasbourg, 1997

Accès Internet nocturne

L'accès Web Internet est jusqu'à trois fois moins cher la nuit (entre 0 heure et 6 heures) que le jour selon les opérateurs avec une différence jour-nuit plus marquée pendant la semaine que le week-end (Figure II.19 – *Tarif horaire de l'Internet* et Figure II.20 – *Tarif horaire de l'Internet – Evolution indicée*)

Figure II.18 – *Tarif horaire du téléphone*

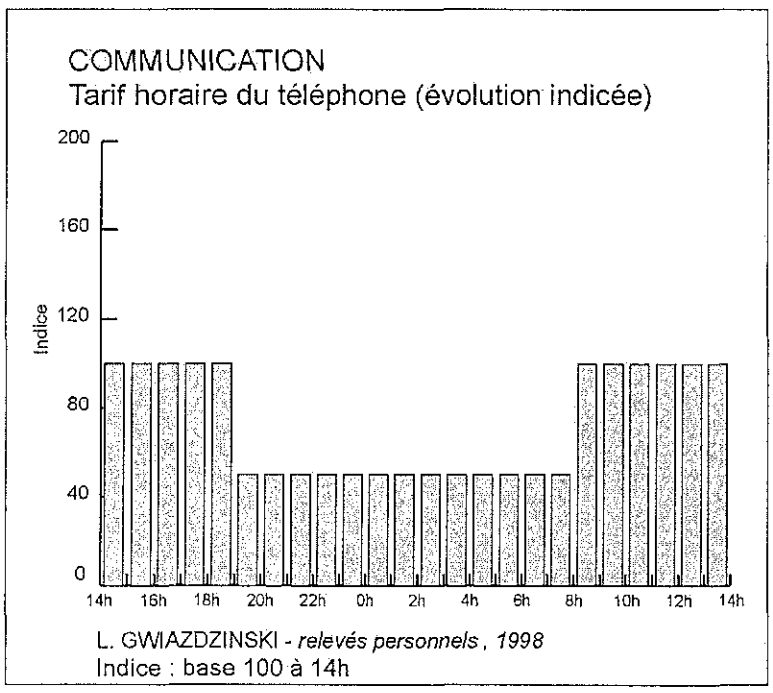
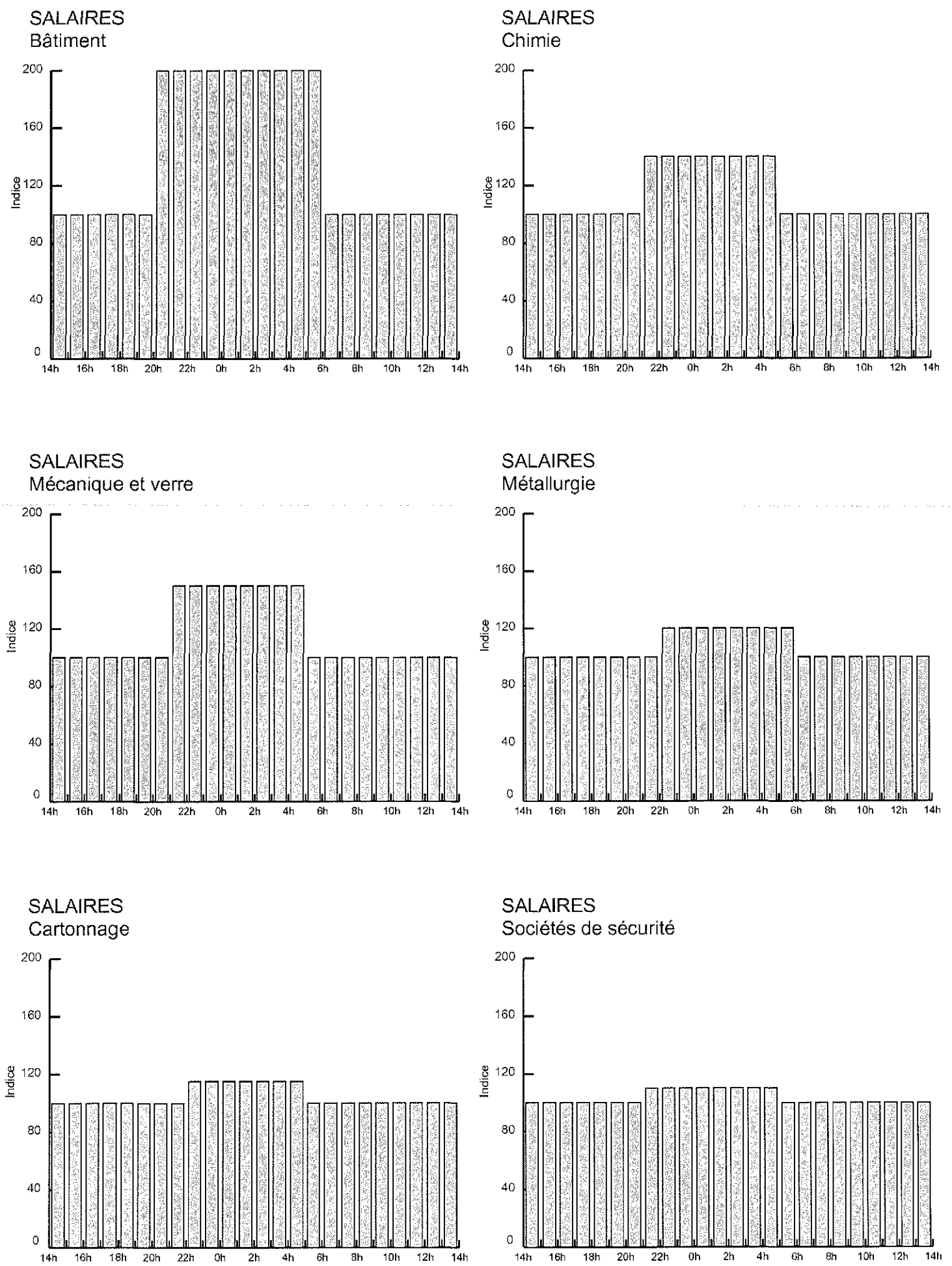


Figure II.16 - Bornes économiques (salaires) - Evolution indicée



L. GWIAZDZINSKI - *relevés personnels, 1998*

Indice : base 100 à 14h

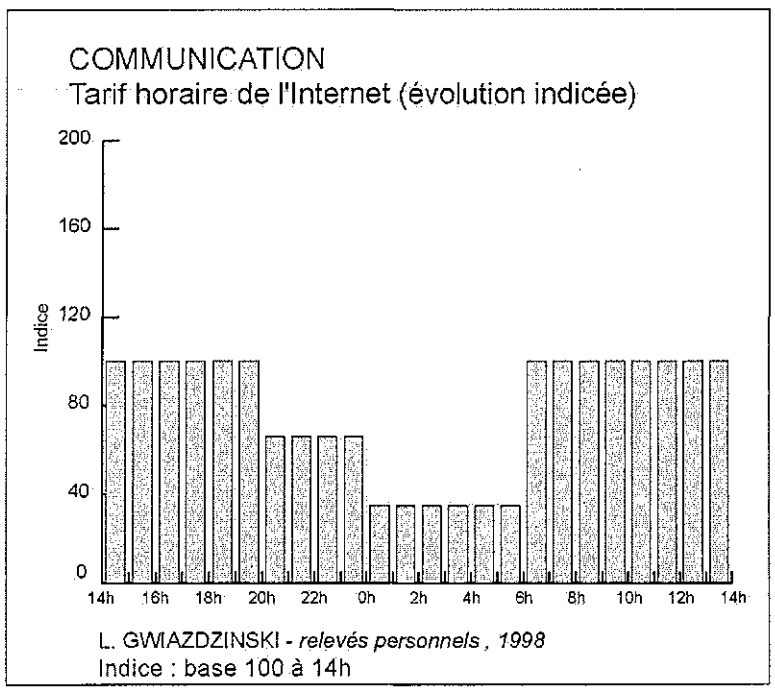
Figure II.19 – *Tarif horaire de l'Internet*

Période	Horaires	Tarifs
Semaine	0 à 6 heures	0,45 francs TTC/minute
	6 heures à 20 heures	1,29 francs TTC/minute
	De 20 heures à 0 heure	0,85 francs TTC/minute
Week-end	0 à 6 heures	0,45 francs TTC/minute
	De 6 heures à 0 heures	0,85 francs TTC/minute

Sources : *France Explorer, 1998*

Plus on avance dans la nuit, plus les coûts baissent[546]. La différence tarifaire jour-nuit est beaucoup moins importante le week-end -période où les nuits sont plus animées- que la semaine.

Figure II.20 – *Tarif horaire de l'Internet – Evolution indicée*



1.4.3. Des tarifs réduits pour le stationnement

Pour la voiture immobile, la nuit se fait plus accueillante et le stationnement moins cher que le jour.

[546] *Brochure France explorer*, 1998

Prix des parkings à la baisse

Au parking Sébastopol, le coût des abonnements diminue fortement entre 17h00 et 9h00 du matin. Si l'on se gare sans abonnement, on paie un peu moins cher au parking Gutenberg entre minuit et 8h00 du matin.

Si l'on se gare à l'extérieur, le coût est nul. Pour les horodateurs et pour les pervenches, la nuit démarre à 19h00 et se termine à 8h00 autorisant le stationnement gratuit.

1.4.4. Des tarifs plus élevés pour les consommations et les entrées

Les tarifs sont généralement plus élevés pour les consommations comme pour l'entrée en discothèque.

1.4.4.1. Des tarifs plus élevés pour les consommations

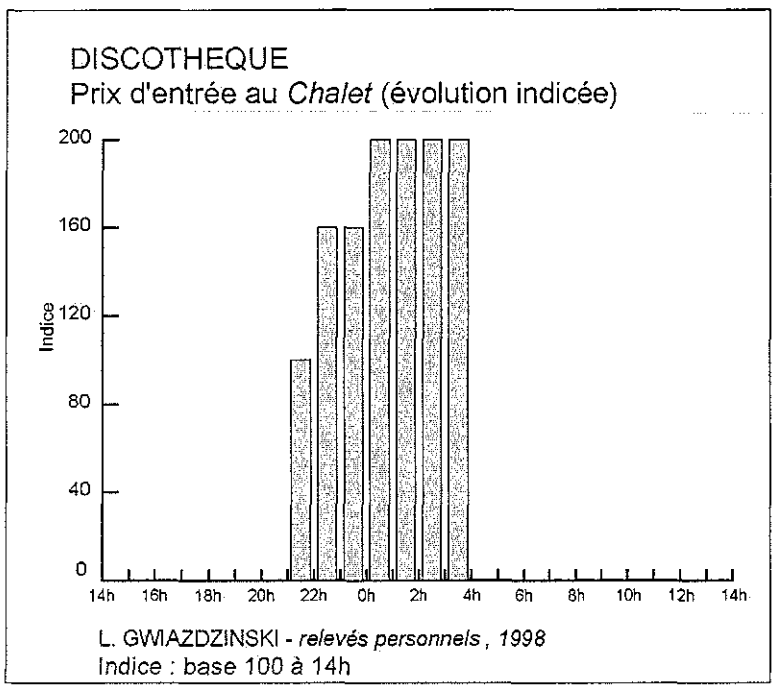
Dans de nombreux établissements, la nuit commence à 21 heures au moment où le prix de la bière et des boissons chaudes augmente. Par contre, le prix des digestifs et des whiskies reste généralement le même.

Dans les bars, tout augmente à partir de 21h00 : boisson chaudes (chocolat, cappuccino, thé, infusion, café…) mais aussi la bière et même le vin, les apéritifs et les boissons sans alcool (cola, sirop). Dans les brasseries, les prix d'une partie des boissons augmentent à partir de 21h00 : les bières, les boissons chaudes. Par contre le prix des whiskys du vin et des digestifs reste le même comme celui des boissons sans alcool. Il est à noter que le prix des bières est plus faible également entre 17h00 et 19h00. Le prix des repas est moindre entre 12 et 14 heures que le reste de la journée, soirée et nuit comprises. Par contre les tartes flambées sont plus abordables entre 17h00 et 19h00. Dans les pubs comme le *Murphys*, la plupart des consommations sont plus chères entre 21h00 et 2h00 du matin sauf les digestifs (Poire Williams, Calvados, Rhum, Vodka…), le whisky reste toujours au même prix.

1.4.4.2. Des tarifs plus élevés en discothèque

Pour une activité nocturne, la marge à conquérir est la période diurne. Dans de nombreuses discothèques par exemple, l'entrée est moins chère avant 23 heures. Au *Chalet*, les prix montent crescendo au fur et à mesure de l'entrée dans la nuit : 50 francs à jusqu'à 21 heures, 80 francs entre 22 heures et 24 heures et 100 francs jusqu'à l'aube (Figure II.21 – *Prix d'entrée en discothèque – Evolution indicée*). Dans certains bars également on pratique ce que l'on appelle les *Happy hours,* moments calmes avant la ruée des clients en tout début de soirée.

Figure II.21 – *Prix d'entrée en discothèque – Evolution indicée*



Dans les cinémas, par contre le prix d'entrée en soirée est le même, c'est lors des matinées que les prix sont parfois plus bas.

1.4.5. Des tarifs plus élevés pour l'alimentation

Les boutiques d'alimentation ferment à 20 ou 21 heures et ouvrent qu'à 9 heures le lendemain matin. Il ne reste plus alors que les seuls rayons des stations-services où les prix s'envolent de jour comme de nuit. Comparés aux prix pratiqués d'autres commerces de

centre-ville ouverts en journée on arrive parfois à une multiplication par deux voire plus, comme pour le dentifrice qui passe de 9,00 à 21,70 francs (Figure II.22 - *Comparatif de prix alimentaires*). Le même panier d'articles à 118 francs en journée dans une supérette ou 116 francs en grande surface, grimpe à 175 francs après 20 heures ou 21 heures (hors nocturnes spéciales).

Figure II.22 - *Comparatif de prix alimentaires*

Produits	Station Service(*) En F	Supérette (**) En F	Grande surface (***) En F
1 baguette	4,50	3,00	3,20
1 Paquet de six knacks	12,00	11,80	7,20
4 yaourts B.A.	10,40	7,20	7,50
1 camembert Coeur de lion	15,50	13,20	12,45
1 sandwich au jambon	17,00	16,00	16,00
1 bouteille d'eau Vittel	5,00	2,00	3,30
1 bouteille d'eau Carola	6,50	2,00	3,10
1 bouteille d'eau Badoit	6,50	2,20	4,10
1 litre de lait	5,60	3,00	3,90
1 litre Tropicana orange	19,20	18,40	15,05
1 bouteille d'Orangina	12,90	6,80	8,10
1 paquet de café Carte Noire	27,90	18,40	18,10
1 paquet de barquettes LU	10,30	5,10	5,20
1 tube de dentifrice Signal	21,70	9,20	9,00

Sources : relevés personnels, 1997
(*) Station service BP, Avenue des Vosges
(**) Galeries gourmandes, place des halles
(***) Supermarché CORA, Vendenheim

La nuit, les bureaux de tabac sont fermés et la seule façon d'acheter des cigarettes est d'essayer de s'en procurer dans les bars, bien plus chers évidemment. En Allemagne, les distributeurs automatiques permettent de faire face à cette demande de soirée et de nuit.

1.4.6. Des tarifs plus élevés pour les honoraires médicaux

D'après l'Article 14 des Dispositions générales de la nomenclature générale des actes médicaux[547], « Lorsque en cas d'urgence justifiée par l'état du malade, les actes sont effectués la nuit ou le dimanche et jours fériés, ils donnent lieu, en plus des honoraires normaux et, le cas échéant, de l'indemnité de déplacement, à une majoration. Sont

[547] Mise à jour n°2-97

considérés comme actes de nuit les actes effectués entre **20 heures et 8 heures**, mais ces actes ne donnent lieu à majoration que si l'appel au praticien a été fait entre 19 heures et 7 heures ». La majoration des honoraires médicaux varie en fonction des professions [548] (Figure II.23 - *Majoration des honoraires médicaux*).

Figure II.23 - *Majoration des honoraires médicaux*

Médecin généraliste :	+ 165,00 francs
Chirurgien-dentiste :	+ 165 francs (visite de nuit)
Sage-femme :	+ 145 francs (visite de nuit)
	+ 60,00 francs (majoration nuit, soins infirmiers)
Auxiliaires médicaux :	
infirmier, infirmières, orthoptistes :	+ 60,00 francs
masseurs kinésithérapeutes :	+ 40,00 francs
pédicures :	+ 5,00 francs

Sources : Sécurité sociale, 1998

Ainsi le coût des consultations médicales double-t-il entre 20h00 et 8h00 le matin (Figure II.24 - *Coût des consultations médicales*).

Figure II.24 - *Coût des consultations médicales (en francs)*

Spécialité	**8h / 20h**	**20h/8h**
Médecin	115	280
Pédiatre	220	385
Chirurgien-dentiste	115	280
Sage-femme	95	240
Infirmier	variable	60
Masseur	230	270

Source : Sécurité sociale, 1998

D'autres tarifs connaissent le même phénomène d'inflation nocturne.

1.4.7. Des tarifs plus élevés pour les transports

En l'absence de transports en commun entre 0h30 et 4h30 du matin, circuler la nuit coûte cher et au moindre problème (accident, enlèvement de voiture...) l'addition devient lourde.

[548] " Honoraires médicaux, tarifs au 1er avril 1998 ", in *Liaisons Sociales quotidien*, cahier joint au numéro 12644, n°7844, vendredi 10 avril 1998, Sécurité sociale

Le prix des taxis augmente de 42 % la nuit c'est-à-dire de 19 heures à 7 heures du matin (Figure II.25 - *Prix des taxis*).

Figure II.25 - *Prix des taxis*

Jour (7h à 19h)	7 francs du kilomètre
Nuit (19h à 7h)	10 francs du kilomètre
Dimanche et jour férié	10 francs du kilomètre

Sources : Société Taxi 13, 1997

Le prix des dépannages de nuit augmente entre 22 heures et 6 heures du matin (Figure II.26 - *Prix du dépannage et de la fourrière).*

Figure II.26 - *Prix du dépannage et de la fourrière*

Dépannage	
Jour (6 h à 22 h)	435 francs
Nuit (22 h à 6 h)	607 francs
Dimanche et jours Fériés	660 francs
Fourrière	
Jour (7h00 - 22 h 00) :	233 F TTC
Nuit (22h00 à 7 h 00)	340 F TTC
Dimanche et jours fériés	398 F TTC

Sources : Société SPOPREDI et Fourrière, 1997

Alors que le prix de la fourrière fait un bond de plus de 45 % entre 22h00 et 7h00 du matin, les ambulances (VSL ou non) passent au tarif de nuit entre 20h00 et 8h00 du matin (Figure II.27 – *Prix des ambulances).*

Figure II.27 – *Prix des ambulances (en francs)*

Ambulance	**Jour**	**Nuit**
Ambulance VSL	75,25	112,87
Ambulance	327,20	572,60

Source : Relevés personnels, 1998

1.4.8. Des tarifs plus élevés pour les services à domicile

En journée, au calme, les prix pratiqués la nuit par les artisans qu'ils soient plombiers, serruriers, vitriers ou dépanneurs semblent toujours excessifs. La nuit, dans

l'urgence, le client accepte sans rechigner ce qu'il refuserait le jour déjà heureux de trouver une solution à ses problèmes (Figure II.28 – *Coût d'intervention d'un installateur sanitaire*).

Figure II.28 – *Coût d'intervention d'un installateur sanitaire*

Jour (7h00 à 21h00)	:	185 francs HT (déplacement et la première heure de travail)
Soirée (21h00 à 23h00)	:	280 francs HT (déplacement et la première heure de travail)
Nuit (23h00 à 5 h 00)	:	370 francs HT (déplacement et la première heure de travail)
Matin (5h00 à 7h00)	:	280 francs HT (déplacement et la première heure de travail)

Sources : Devis d'un artisan strasbourgeois installateur sanitaire, chauffage, zinguerie, 1997

Le coût de certains services comme l'installation sanitaire varie parfois selon trois tranches horaires précises (Figure II.29 – *Coût de services à domicile*) : la journée, la soirée (21h00-23h00) et la nuit (23h00-5h00)

Figure II.29 – *Coût de services à domicile*

Services à domicile	**17-18h**	**18/19h**	**19/20h**	**20/21h**	**21/22h**	**22/23h**	**23/24h**	**4/5h**	**5/6h**	**6/7h**	**7/8h**	**8/9h**
Serrurier	300	447	447	**500**	**500**	**500**	**500**	**500**	**500**	**500**	**500**	300
Vitrier	245	245	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	245
Plombier	245	245	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	**445**	245
Tous dépannages	185	185	185	185	**280**	**280**	**370**	**370**	280	280	185	185
Dépannage voiture	505	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	**631**	505

Sources : enquête personnelle, 1998

Pour la plupart de ces services, le tarif nuit commence à 19h00 et se prolonge jusqu'à 8h00 soit une nuit de 13 heures.

Conclusion

S'il est difficile de tirer des conclusions générales de ces analyses sectorielles, on peut cependant noter les points suivants :

- Les basculements tarifaires dans un sens ou dans l'autre en moyenne vers 20 heures et la « nuit tarifaire » ainsi bornée dure jusqu'à 8h00 du matin en moyenne.

- Les bornes économiques définissent un espace-temps particulier où les salaires et les tarifs sont de 10 à 100 % plus élevés sauf pour le stationnement, l'électricité et les télécommunications où les prix chutent. C'est dans le domaine de la santé que les différences jour-nuit sont les plus marquées.

- Les bornes économiques et financières délimitent un espace-temps généralement plus cher pour l'employeur et pour le consommateur. *A contrario*, cet espace-temps est plus intéressant pour le travailleur qui a la possibilité de gagner davantage d'argent dans des conditions plus difficiles. Il est intéressant de noter que la « prime » accordée au travailleur varie fortement d'un métier à l'autre en fonction de la banalisation ou non du travail de nuit : on passe d'un doublement dans le bâtiment à un petit 10% supplémentaire dans la sécurité. Ces primes sont bien plus élevées en France qu'aux Etats-Unis et montrent qu'il existe une autre valeur du temps de nuit et une banalisation du travail nocturne.

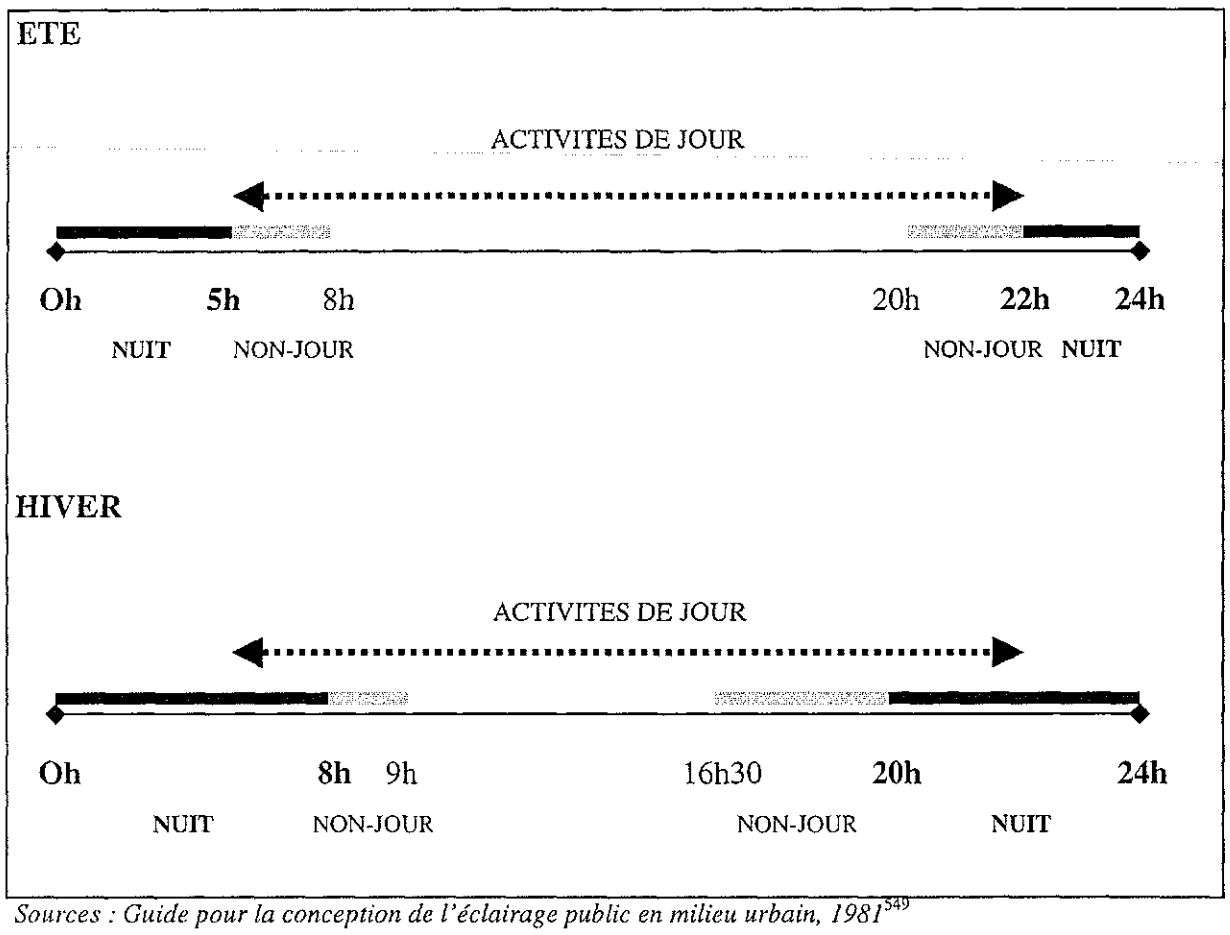
- La durée de la nuit économique et tarifaire est de douze heures en moyenne avec des écarts important entre la « nuit des parkings » qui dure 16 heures pour les abonnées celle du dépanneur automobile (14 heures) ou celle des ouvriers des cartonnages qui ne compte que 7 heures.

Les données naturelles et les bornes légales ou financières ne suffisent évidemment plus à déterminer les limites de la nuit urbaines quand il s'agit du milieu urbain.

1.5. BORNES FONCTIONNELLES : UN CREUX

Dans nos environnements urbains artificialités, il existe une période intermédiaire active que l'on peut qualifier de « non-jour », pendant laquelle de nombreuses activités continuent à s'exercer alors que d'autres, propres à cette période, se créent (Figure II.29 - *Jour et Non-Jour*). En hiver, cette période active de « non-jour » (9 heures) dépasse en importance celle du jour (8 heures) et celle de la « vraie nuit inactive » (7 heures).

Figure II.30 - *Jour et Non-Jour*



Sources : Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain, 1981[549]

D'autres indicateurs sont donc nécessaires pour cerner la nuit urbaine, ses marges et son cœur. Certains indicateurs de l'activité humaine (flux, utilisation, fréquentation…) sont nécessaires pour appréhender les rythmes de la cité et d'identifier les bornes fonctionnelles de la nuit au moment où l'activité et les trafics s'effondrent.

[549] *Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain*, 1981, Ministère de l'urbanisme et du logement, Ministère du transport, 147 p.

1.5.1. Mise en lumière automatique

Si pendant des millénaires, les villes soumises aux rythmes de Dame Nature sont restées plongées dans le noir, depuis, la lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain. Elle gomme en partie l'obscurité menaçante de nos nuits et permet la poursuite des activités diurnes.

Eclairage public

Dans une commune moyenne, l'éclairage public fonctionne environ 4000 heures par an, soit en moyenne arithmétique sur l'année, 11 heures par nuit. Mais ceci n'est pas une règle intangible : certaines petites communes interrompent l'éclairage public à minuit ou une heure du matin ; le fonctionnement moyen avoisine alors les 2000 heures par an. A Strasbourg 18000 foyers lumineux s'allument en dessous de 6 lux et dessinent les sentiers qui guident nos pas et orientent nos trajets : le spectacle de la nuit urbaine peut commencer. Pour des raisons d'économie, 20 % des lampadaires sont éteints avant minuit mais qui s'en aperçoit ?

Illuminations

Dans la plupart des villes, les illuminations de monuments sont généralement interrompues à minuit. A Paris, les samedis et jours de fête, et, depuis 1989, du 1er juin au 30 septembre, elles le sont à 1 heure du matin. A Strasbourg, 161 sites sont illuminés[550] : ce sont des édifices, (bâtiments remarquables, musées, églises, immeubles privés), des ponts, passerelles et écluses, des monuments, des parcs, des squares et même des arbres. La mise en lumière des bâtiments s'effectue de manière différenciée selon les saisons et les types de bâtiments avec quatre régimes de fonctionnement différents (Figure II.32 - *Edifices et sites illuminés*) :

- *Régime A.* Installations d'illumination en service toute l'année : allumage synchronisé avec l'éclairage public et extinction à 2 heures pour 17 sites ;

- *Régime B.* Installations d'illumination du circuit des vedettes fluviales en service selon les dates et les horaires communiqués par le Port Autonome pour 105 sites ;

[550] Communauté Urbaine de Strasbourg, Service Circulation, Signalisation, Eclairage, 1998

Figure II.31 – *Edifices et sites illuminés (1-1-1998)*

	Edifices et sites illuminés au 01 janv. 98	**Régime A**	**Régime B**	**Régime C**	**Régime D**
A	Edifices	6	47	24	4
	1. Bâtiments	2	13	8	2
	2. Musées	0	1	1	0
	3. Eglises	2	10	2	1
	4. Immeubles Privés	2	23	13	1
B	Ponts, Passerelles et écluses	0	28	0	0
C	Monuments	6	1	5	0
D	Parcs, squares, groupes d'arbres et divers	5	29	5	1
	TOTAL GENERAL	**17**	**105**	**34**	**5**
	TOTAL GENERAL PAR REGIME	**A**	**B**	**C**	**D**
		48,00	150,22	66,40	64,13

Sources : Communauté Urbaine de Strasbourg, Service Circulation, Signalisation, Eclairage (1998)

- *Régime C.* Installations d'illuminations touristiques en service du 1er mai au 31 septembre : allumage synchronisé avec l'éclairage public et extinction à 24 heures pour 34 sites.

- *Régime D.* Installations d'illumination en service toute l'année : allumage synchronisé avec l'éclairage, extinction à 24 heures, relance à 6 heures et extinction synchronisée avec l'éclairage pour 5 sites : l'Aubette, la gare, la médiathèque du Neuhof et l'église Saint-Vincent de Paul.

1.5.2. Consommation en chute

L'activité humaine et urbaine peut-être appréhendée à partir de différentes données de consommation (Figure II.32 – *Bornes fonctionnelles, consommation*).

Consommation électrique

Les données sur les consommations électriques[551] à Strasbourg font apparaître une plage de moindre consommation entre 1h00 et 4h00 le matin pour l'industrie et une plage un peu plus large -entre 1h00 et 6h00 le matin- pour le tertiaire et résidentiel.

[551] Consommation horaire en Gwh (Million de Kwh), Courbe de charge de type jour ouvré Hiver

Consommation d'eau

La consommation moyenne d'eau[552] qui diminue fortement entre minuit et 7 heures du matin est au plus bas entre 2 et 5 heures.

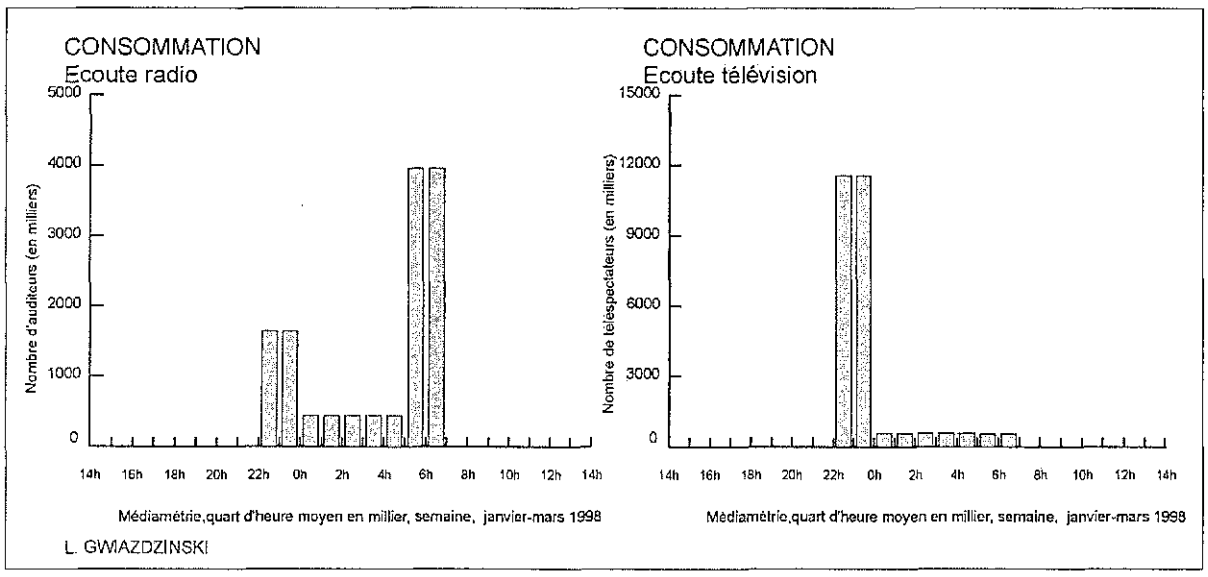
Consommation de gaz domestique

La consommation horaire de gaz domestique mesurée par la pression (en nm3/h) sur une semaine d'hiver du lundi au dimanche[553] sur trois points de l'agglomération (Route du Rhin, Schafhardt et Wantzenau) fait apparaître un creux dans la consommation entre 23h00 et 2h00 du matin avec des valeurs inférieures 40 % par rapport à la journée. Le redémarrage ne s'effectue qu'après 5 heures.

1.5.3. Communication et médias en baisse

Les trafics téléphoniques et l'écoute des médias témoignent d'une activité de veille pour une partie de la population (Figure II.33 – *Bornes fonctionnelles, consommation*).

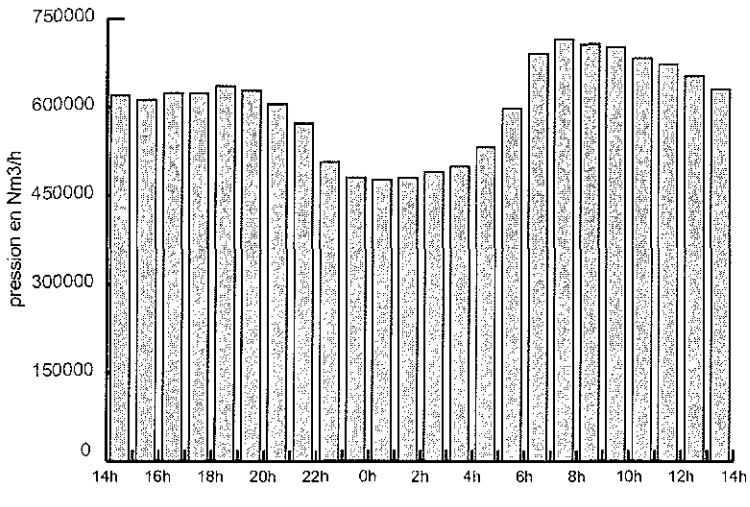
Figure II.33 – *Bornes fonctionnelles, consommation*



[552] CUS, Service de l'eau et de l'assainissement, Consommation moyenne type premier trimestre 93-96 en m3
[553] Gaz de Strasbourg, pression en Nm3/h, total semaine du 26 janvier au 1er février 98

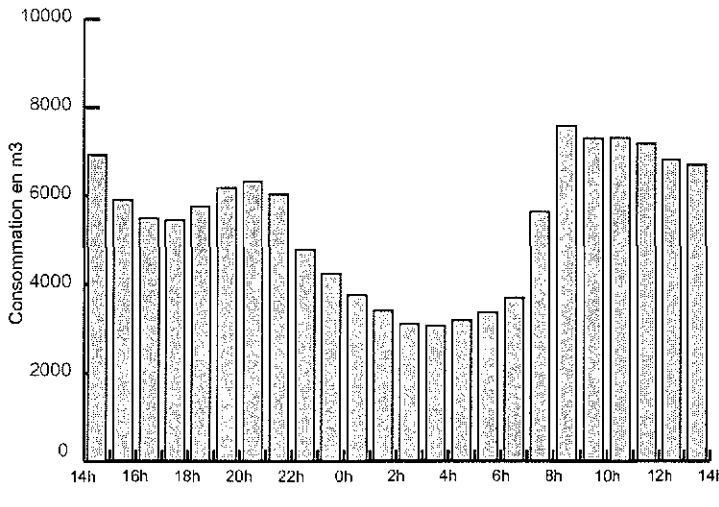
Figure II.32 - Bornes fonctionnelles, consommation

CONSOMMATION
Consommation de gaz



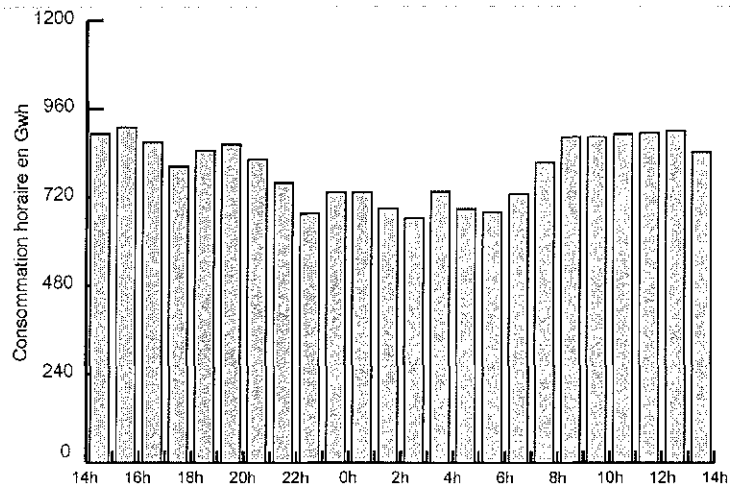
Gaz de Strasbourg - 1998

CONSOMMATION
Consommation d'eau



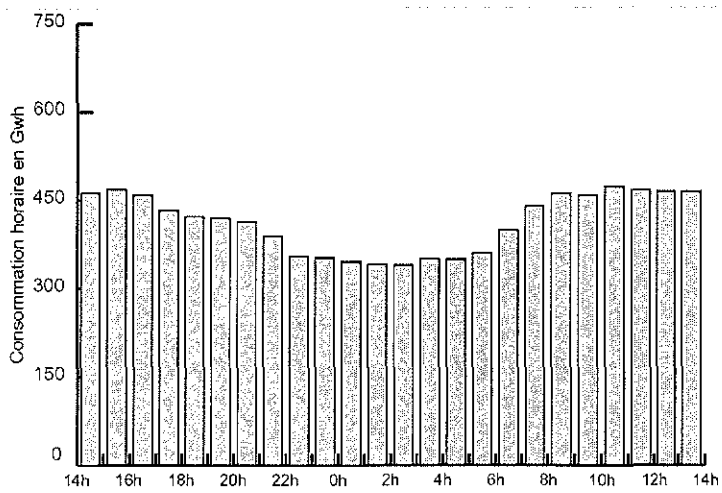
CUS, Service de l'eau et de l'assainissement - 1996

CONSOMMATION
Consommation d'électricité réseau complet



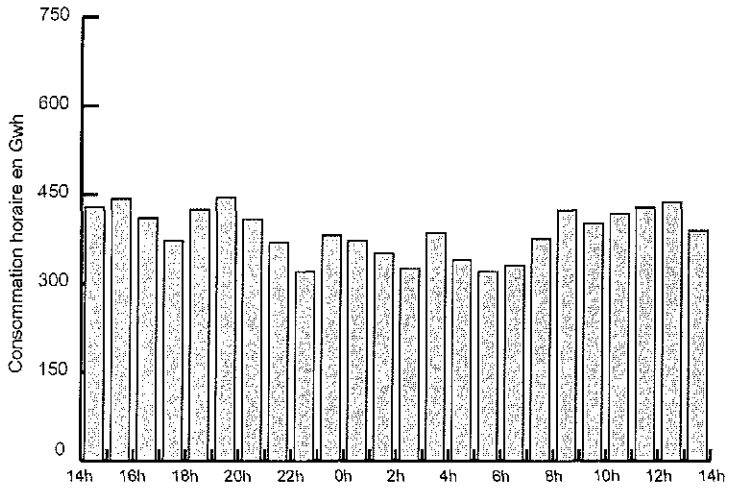
Electicité de Strasbourg - 1997

CONSOMMATION
Consommation d'électricité industrie



Electicité de Strasbourg - 1997

CONSOMMATION
Consommation d'électricité tertiaire et résidentiel



L. GWIAZDZINSKI

Electicité de Strasbourg - 1997

1.5.3.1. Diminution du trafic téléphonique

Aucune donnée précise n'a pu nous être fournies par France Telecom sur les trafics téléphoniques compte tenu des problèmes de concurrence tant à l'échelle nationale que locale. On peut cependant lire en creux les périodes de forte consommation à partir des stratégies de tarifs horaires du groupe. Seuls quelques éléments ont pu nous être transmis oralement[554] qui confirment que la nuit est évidemment la période la plus creuse et que les heures de plus fort trafic sont situées pendant les heures de bureau. Dans le détail, on observe une forte baisse après 18 heures et une petite remontée vers 19 heures en fonction du tarif spécial. Quelques événements réussissent parfois à faire exploser les consommations nocturnes : le réveillon de la Saint Sylvestre après 0 heure, le Ramadan et par exemple, en février 1998, les inquiétudes pour Israël.

On note également l'apparition d'un trafic spécifique de nuit lié à Internet et la mise en place d'un tarif particulier de connexion (-40 %) sur la période 22 heures-4 heures du matin[555]. Les *Providers* qui connectent les particuliers enregistrent en effet une frénésie crépusculaire sur leurs réseaux. Pour la société *Wanadoo*, le pic d'appel se situe entre 20h30 et minuit. Après quoi, cependant, les « connectés » se séparent généralement de leur ordinateur. Il est vrai que les noctambules du Net ont, en plus de la fatigue, un autre ennemi à combattre : plus l'heure avance et plus le réseau est encombré par les clients américains, décalage horaire oblige. Contrairement à ce que l'on imagine généralement, le Minitel -un milliard d'appels par an- et singulièrement les services roses ne sont pas surchargés la nuit tombée. A cela, une raison très simple : les « obsédés » d'*Ulla*, *Ursula* et autre *Amanda* n'appellent pas de chez eux où les factures de téléphone pourraient déclencher des drames conjugaux, mais plutôt de leur lieu de travail, dans la journée.

1.5.3.2. Nuit des ondes et nuit cathodique

Les données précises par tranche horaire sont tout aussi difficiles à obtenir que pour le téléphone. Seuls des sondages de l'Institut *Médiamétrie*[556] permettent de se faire une idée du nombre de personnes à l'écoute de leur radio ou devant leur téléviseur. Le détail de

[554] Interview responsable France Telecom Strasbourg
[555] Interview, responsable société Wanadoo, 1998
[556] Institut Mediamétrie, sondage effectué en janvier-mars 1998

l'information quart d'heure par quart d'heure sur toute la journée est disponible à des coûts prohibitifs pour notre étude. Pour la radio, les données disponibles sur le premier trimestre 1998, montrent une forte baisse dans l'écoute entre minuit et 5 heures du matin. On compte environ quatre fois moins d'auditeurs que pendant la tranche 22 heures/minuit. L'écoute explose ensuite avec 9 fois plus d'auditeurs entre 5 et 6 heures. A la télévision, la période la plus creuse est la tranche horaire 5–6 heures du matin. Plus globalement, le nombre de téléspectateurs s'effondre à partir de minuit.

1.5.4. Circulation réduite

Le secteur des déplacements est sans doute celui où l'on dispose du plus grand nombre de données informées d'un point de vue temporel tant pour les circulations intra-urbaines que pour les flux interurbains.

1.5.4.1. Circulation piétons

Puisqu'il fallait une exception à cette règle, ce sera celle constituée pas les mobilités piétonnes pour lesquelles nous n'avons pas trouvé d'information. En l'absence de données, des relevés ont été effectués au centre de Strasbourg sur le Pont des corbeaux[557], lieux de passage où le comptage s'avérait plus aisé que dans une artère normale. Les données recueillies sur 24 heures montrent un effondrement de la circulation piétonne entre 1h00 et 7h00 du matin. Plus on avance dans la nuit, plus la population est jeune -mais majeure- et masculine. Le nombre de femmes empruntant le pont diminue des deux tiers entre 20h00 et 22h00. Au cœur de la nuit, nous n'avons croisé seule qu'une petite poignées de femmes toujours accompagnées.

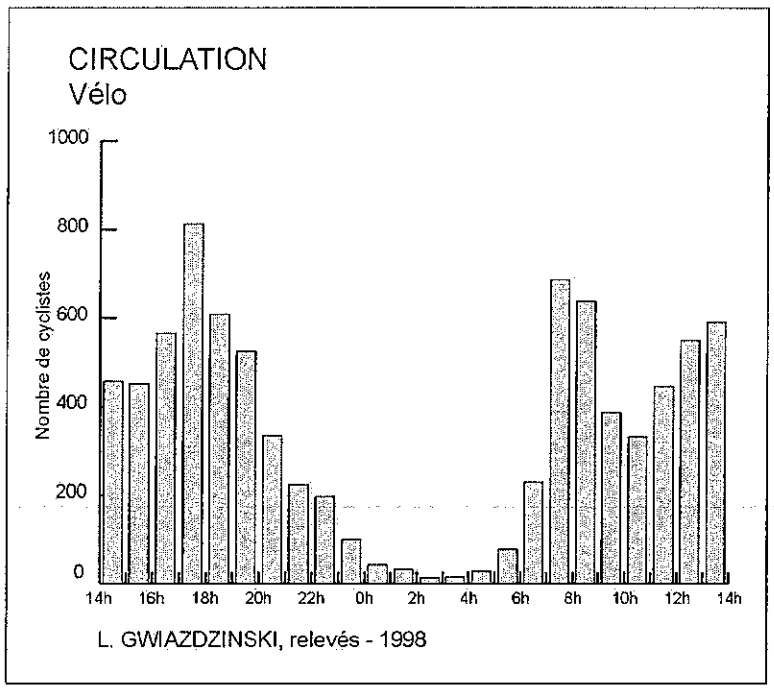
1.5.4.2. Circulation cycliste

Les comptages horaires disponibles sur quatre points des pistes cyclables (Avenue Herrenschmidt, Rue du Doubs, Quai Pasteur, Porte Dauphine) mettent en évidence un creux entre 1h00 et 5h00 du matin et des pics de trafic entre 7h00 et 9h00 le matin et entre 17h00

[557] *Sources : relevés personnel, octobre 1998*

et 19h00 en soirée. Aucun passage de vélo n'a été relevé. Rue du Doubs entre 1h00 et 3h00 du matin. (Figure II.34 – *Bornes fonctionnelles, circulation vélo*).

Figure II. 34 – *Bornes fonctionnelles, circulation vélo*



1.5.4.3. Circulation routière

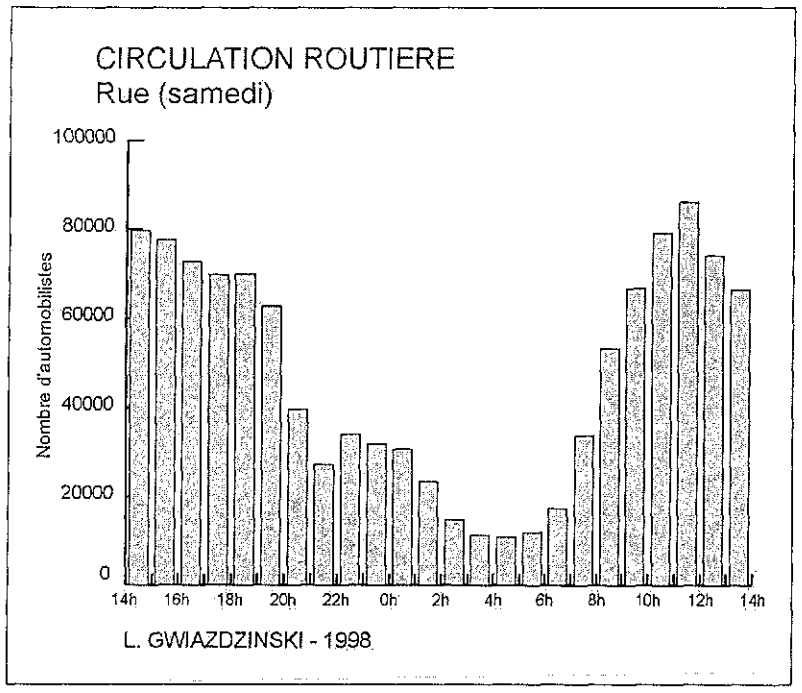
Sur la base de 68 points de comptage[558] définis de façon cohérente sur des critères de répartition spatiale et d'importance des voies, nous avons cumulé les circulations horaires de véhicules dans les deux sens. L'analyse des flux de circulation sur 24 heures est édifiante. La nuit, la circulation automobile s'effondre après 1 h avec un creux entre 4 heures et 5 heures (Figure II.35 – *Bornes fonctionnelles, circulation routière*).

1.5.4.4. Circulation autoroutière

La Direction Départementale de l'équipement, novembre 1997 dispose d'une douzaine de points de comptage autoroutiers autour de Strasbourg qui nous ont permis d'obtenir des informations sur les flux de véhicules légers et sur les poids lourds à l'entrée et à la sortie de l'agglomération. (Figure II.36 – *Mesure du trafic autoroutier*)

[558] *Communauté Urbaine de Strasbourg, Service des Déplacements Urbains, CIRAC février 1996*

Figure II.35 – *Bornes fonctionnelles, circulation routière*



Circulation véhicules légers autoroutiers

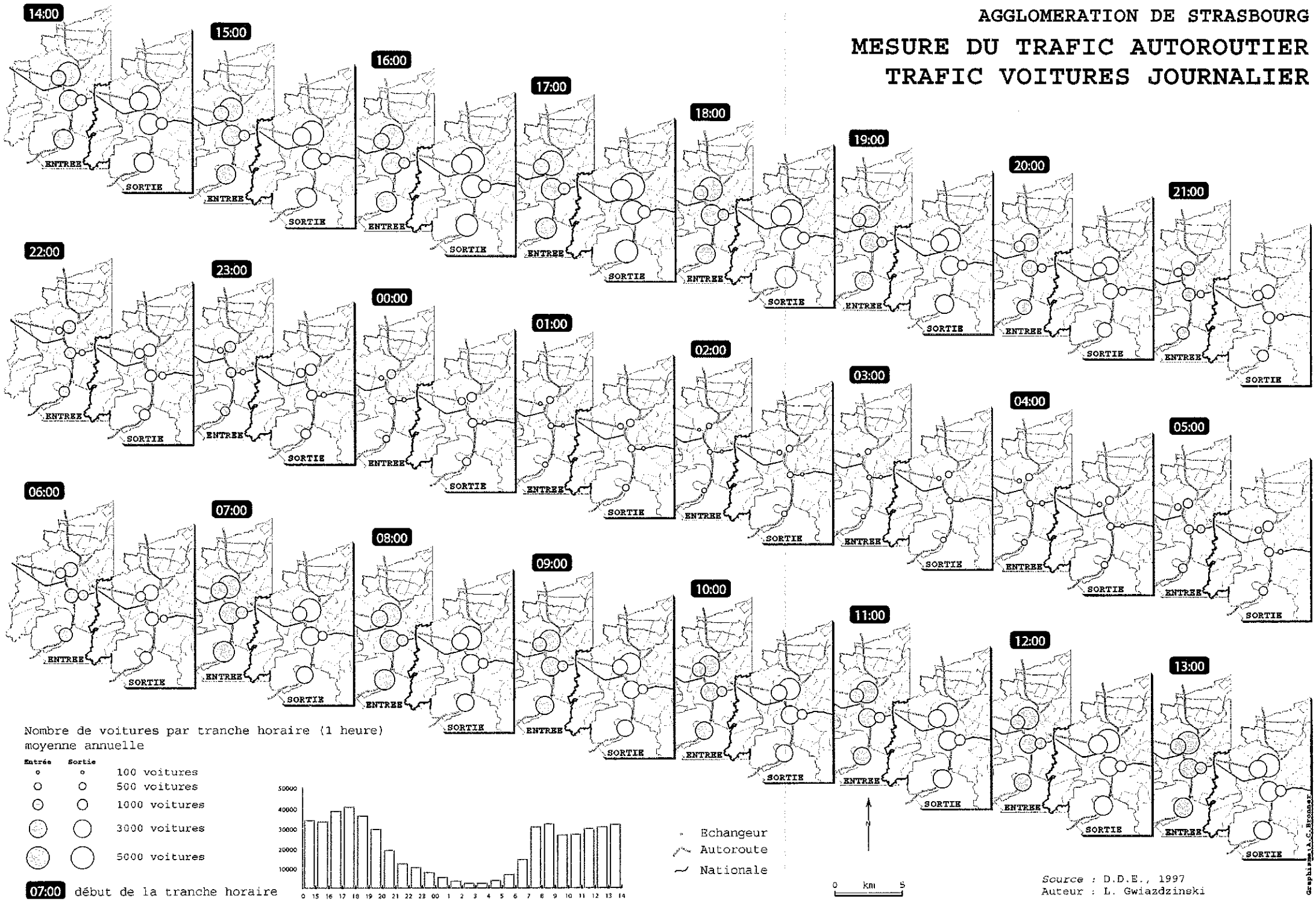
Sur la rocade autoroutière ouest de Strasbourg (point de mesure n°1), le creux du trafic autoroutier de véhicules légers se situe entre 1 heure et 4 heures du matin dans le sens Strasbourg-Colmar avec 273 véhicules par heure en moyenne entre 2 heures et 3 heures du matin. Même chose dans le sens Colmar-Strasbourg (point de mesure n°2 / Rocade Ouest de Strasbourg), avec un trafic encore moins important, puisque l'on ne compte que 196 véhicules entre 2 heures et 3 heures du matin. On retrouve les mêmes creux sur les autres points de comptage du réseau autoroutier (Figure II.38 – *Bornes fonctionnelles, circulation autoroute*).

Circulation poids lourds

Sur la même rocade sud, les trafics poids lourds font apparaître un creux entre minuit et 3 heures dans les deux sens avec respectivement 46 et 36 poids lourds par heure entre 1 heure et 2 heures du matin (Figure II.37 – *Bornes fonctionnelles, circulation autoroute*).

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

MESURE DU TRAFIC AUTOROUTIER
TRAFIC VOITURES JOURNALIER



Nombre de voitures par tranche horaire (1 heure)
moyenne annuelle

Entrée	Sortie	
○	○	100 voitures
○	○	500 voitures
○	○	1000 voitures
◎	◎	3000 voitures
◉	◉	5000 voitures

07:00 début de la tranche horaire

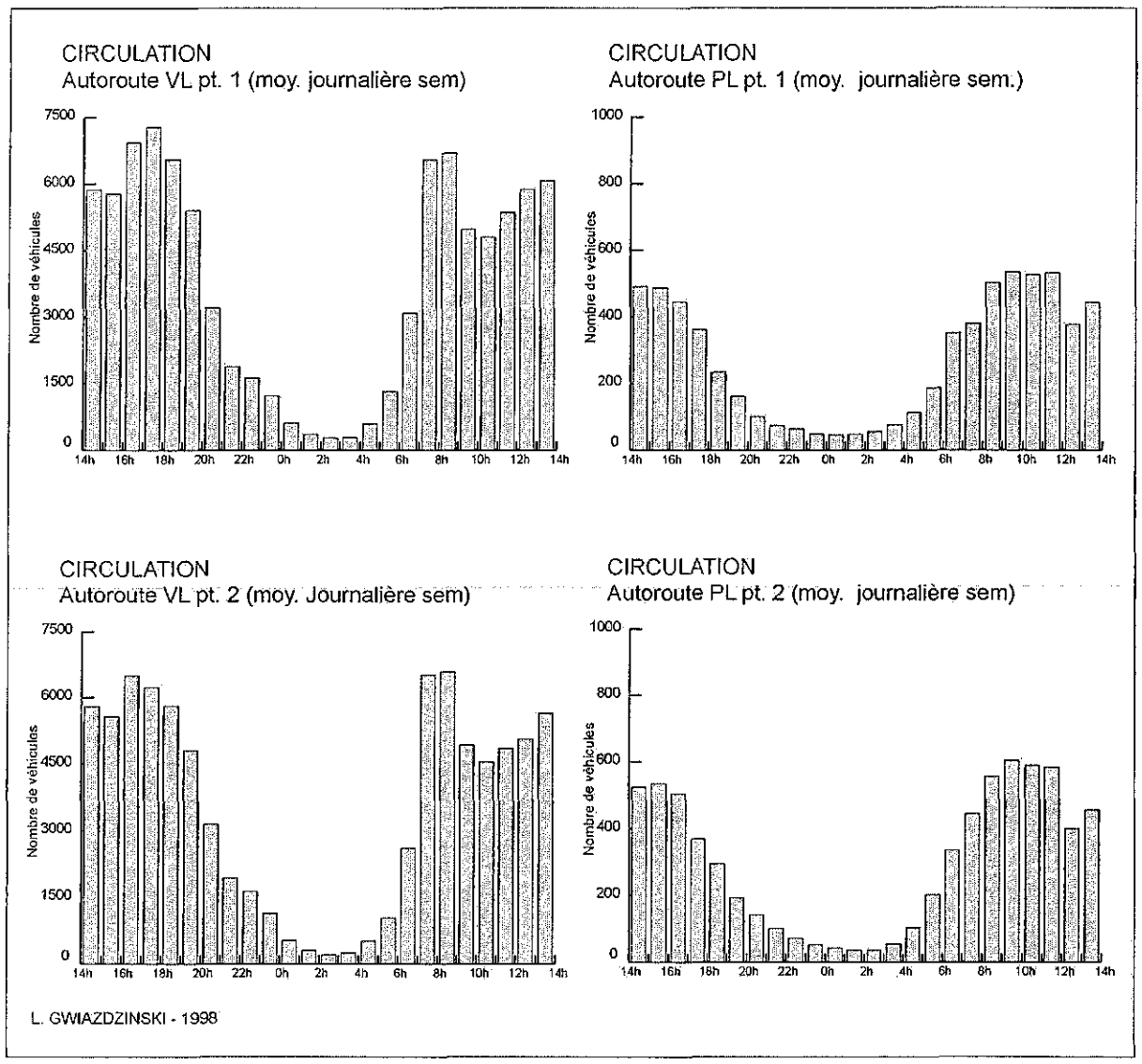
- Echangeur
- Autoroute
- Nationale

0 km 5

Source : D.D.E., 1997
Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme I.A.C. Brosser

Figure II.37 – *Bornes fonctionnelles, circulation autoroute*



1.5.4.5. Absence de transports en commun

Les transports en commun fonctionnent de 4h30 minutes le matin à 0h30 minutes le soir. Entre 0h30 minutes et 4h32 minutes : c'est l'arrêt complet. Auparavant, l'analyse du diagramme de charge du tramway [559] montre un effondrement du trafic après 20h00 et un véritable redémarrage à partir de 7h00 le matin (Figure II.38 – *Bornes fonctionnelles, circulation tramway).* L'analyse des fréquences du tramway pour les stations Baggersee, Homme de fer, Rotonde et maillon met en évidence une forte diminution après 20h00 (Figure II.39 – *Fréquence des tramways*).

[559] *Sources : Compagnie des Transports Strasbourgeois, 1996*

Figure II.38 – *Bornes fonctionnelles, circulation tramway*

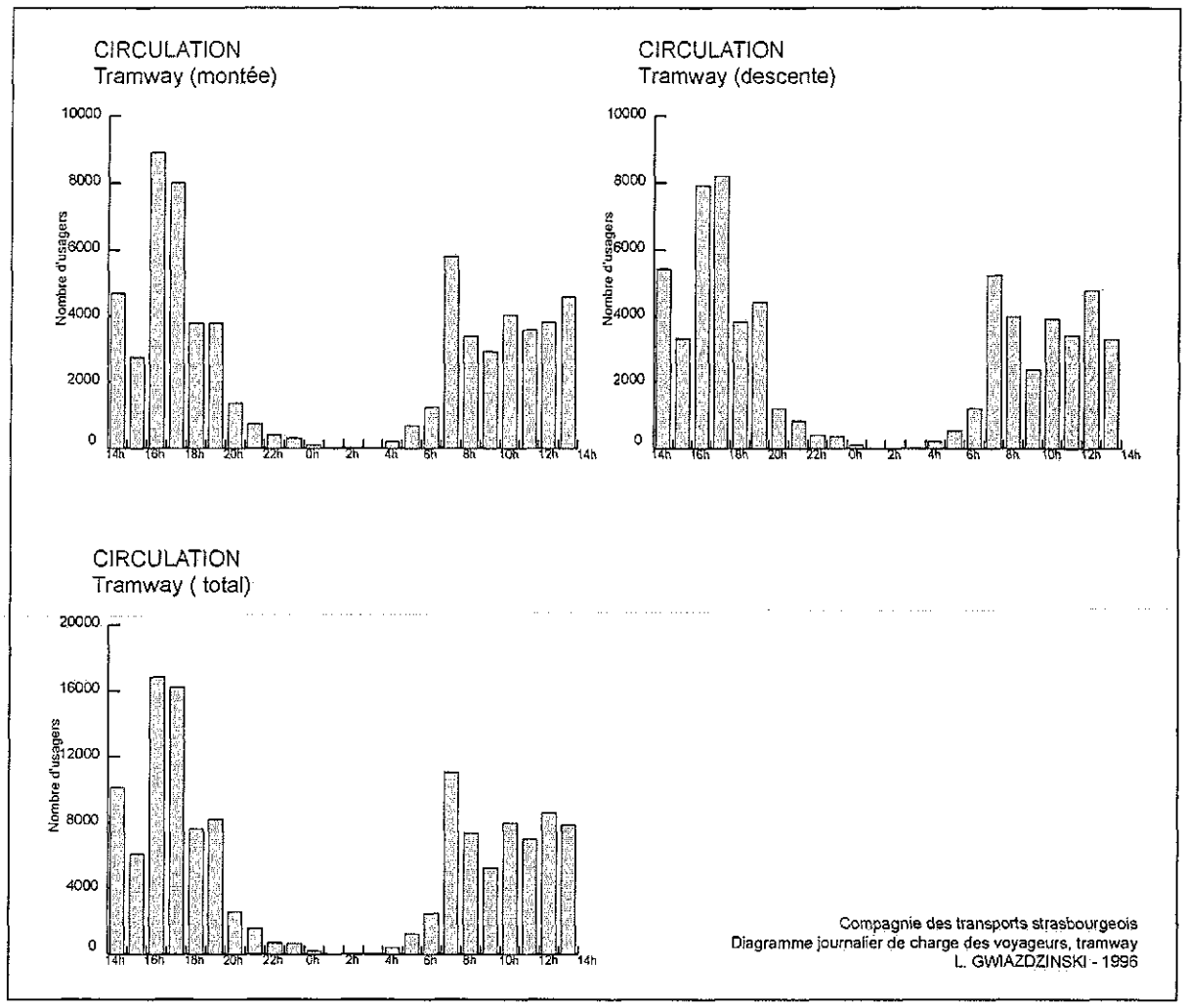


Figure II.39 – *Fréquence des tramways*

Stations	Baggersee	Rotonde	Hautepierre	Maillon
19h-20h	11	10	9	7
20h-21h	**15**	**17**	**17**	**18**

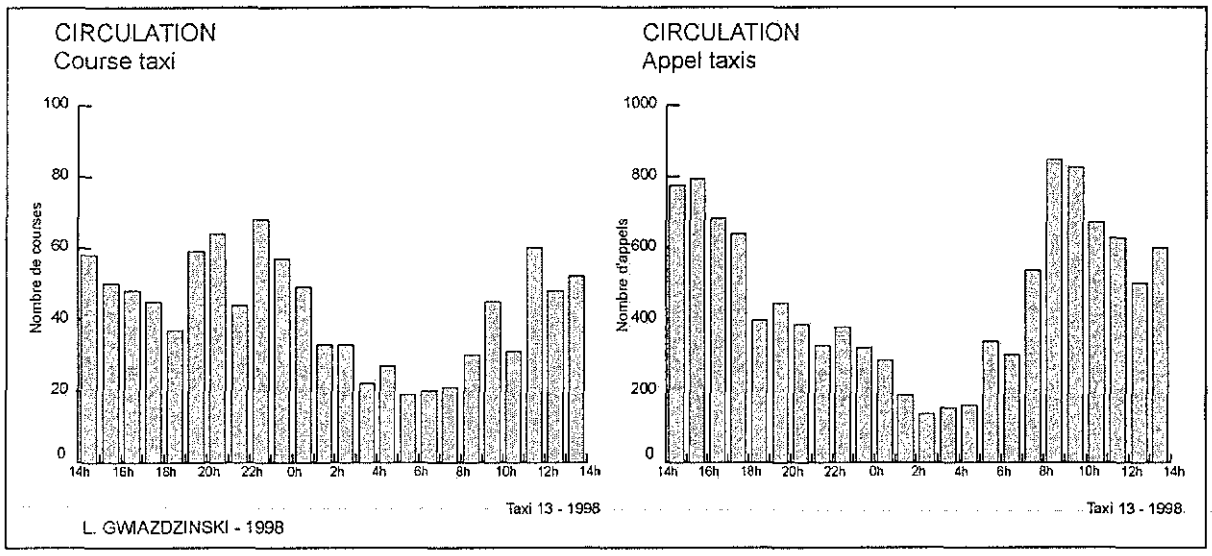
Sources : données CTS, 1998

1.5.4.6. Activité des taxis ralentie

L'analyse des appels taxis sur la semaine du 30 mars au 5 avril 1998 montre un creux entre 1h00 et 5h00 du matin. (Figure II.40 – *Bornes fonctionnelles, appels taxi*). C'est entre 2 et 3h00 du matin que l'on compte le moins d'appel. On retrouve le même creux nocturne pour les courses taxi dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 mai. (Figure II.40 – *Bornes fonctionnelles, courses taxi*), avec par contre, des pics à l'entrée des spectacles et des

restaurants entre 19h00 et 21h00 et à la sortie entre 22h00 et 1h00 du matin correspondant bien à l'activité du week-end.

Figure II.40 – *Bornes fonctionnelles (appels et courses taxi)*



1.5.4.7. Parkings déserts

Plusieurs parkings du centre-ville, ouverts 24/24 h comme le parking des Tanneurs, le parking de la gare ou le parking Sébastopol permettent de mesurer les fréquentations. Le nombre d'entrées dans ces parkings est très faible entre 1 heure et 5 heures du matin. Le creux se situe entre 3 heures et 4 heures du matin (Figure II.41 – *Bornes fonctionnelles, fréquentation parking*).

1.5.4.8. Diminution du trafic ferroviaire

Faute de données précises de la SNCF sur la fréquentation horaire des trains, nous disposons, des informations permettant de mesurer la fréquence horaire des trains au départ de Strasbourg ou à l'arrivée pour une journée complète[560]. On observe un creux entre 23h00 et 4h00 du matin (Figure II.42. - *Fréquence des trains*). Le créneau horaire le plus faible est celui entre 1h00 et 2h00 du matin où aucun train ne part et un seul arrive à Strasbourg.

[560] *Horaire SNCF, horaire de semaine 28 septembre 23 mai 1998*

Figure II.41 – *Bornes fonctionnelles, fréquentation parking*

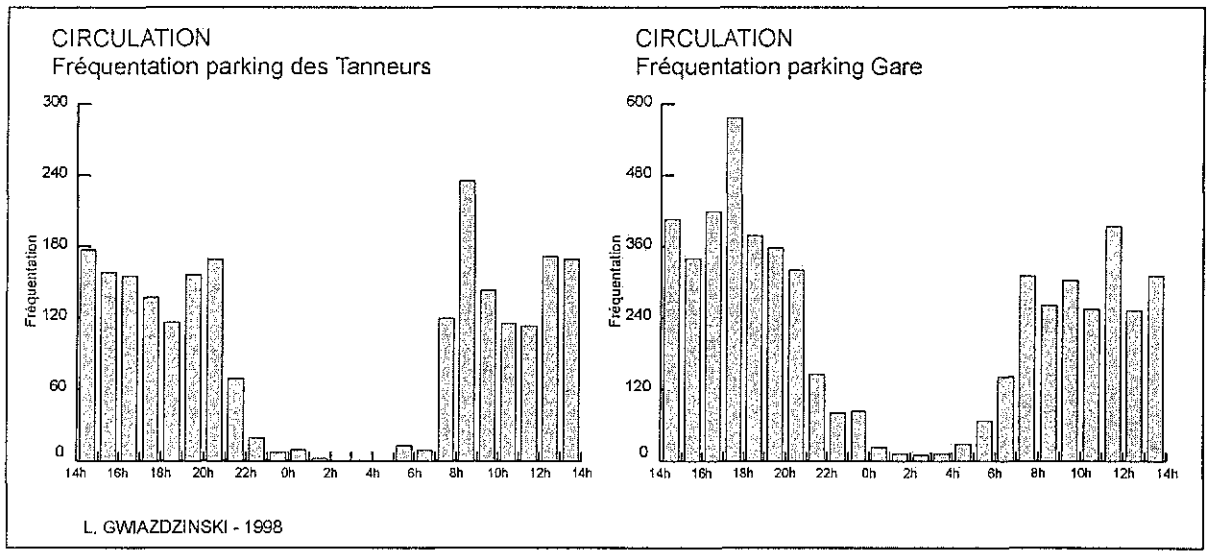


Figure II.42. - *Fréquence des trains*

	Départ	Arrivée			Départ	Arrivée
0 h - 1 h	4	1		12 h - 13 h	19	4
1 h - 2 h	1	2		13 h - 14 h	7	17
2 h - 3 h	1	0		14 h - 15 h	13	11
3 h - 4 h	2	3		15 h - 16 h	7	5
4 h - 5 h	6	4		16 h - 17 h	18	5
5 h - 6 h	9	12		17 h - 18 h	31	17
6 h - 7 h	18	10		18 h - 19 h	21	17
7 h - 8 h	8	31		19 h - 20 h	16	13
8 h - 9 h	8	24		20 h - 21 h	10	8
9 h - 10 h	6	8		21 h - 22 h	11	11
10 h - 11 h	6	6		22 h - 23 h	4	2
11 h - 12 h	6	10		23 h - 24 h	1	2

Sources :SNCF, 1998

C'est le contraire pour les trains de marchandises qui arrivent à la gare de triage et qui circulent en priorité la nuit. (Figure II.43 - *Arrivée des trains (trains à débrancher)*).

Figure II.43 - *Arrivée des trains (trains à débrancher)*

Arrivée	Nombre de trains à débrancher
15h00 - 21h00	6
21h00 - 6h00	30
Départ	**Nombre de trains formés**
15h00-21h00	12
21h00-6h00	10

Sources : SNCF, 1998

1.5.4.9. Diminution du trafic fluvial

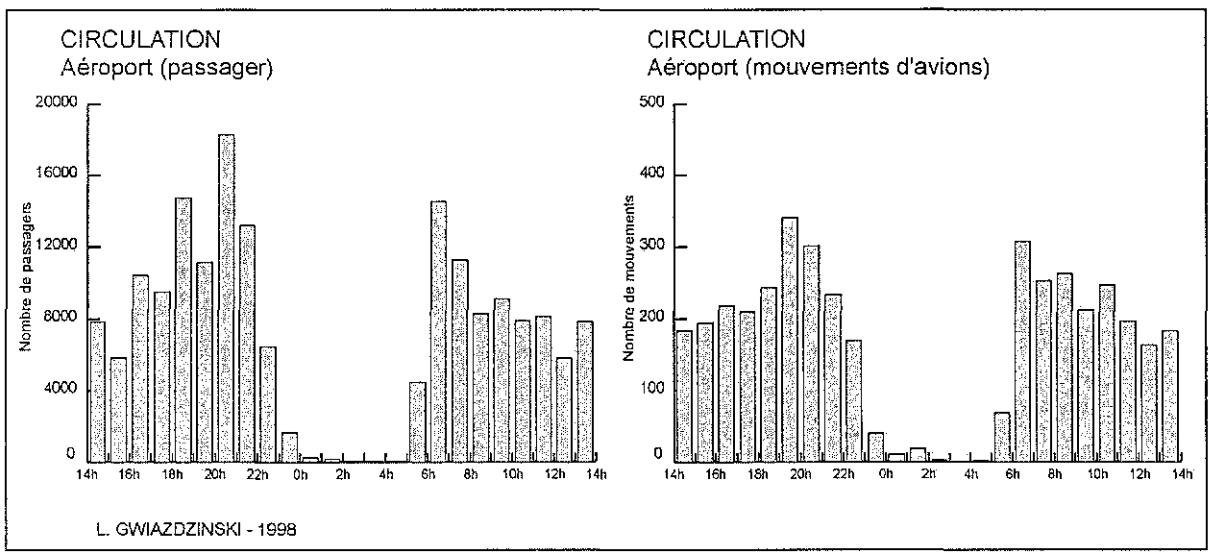
Le nombre de bateaux circulant sur le Rhin -comptabilisés à l'écluse de Gambsheim- est dix à vingt fois moins important entre minuit et 5 heures du matin qu'en journée dans un sens comme dans l'autre. Au port du Rhin, l'activité des porte-conteneurs s'interrompt entre 22h00 et 7h00 du matin.

1.5.4.10. Absence de trafic aéroportuaire

Le trafic de l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim est presque interrompu au départ entre 0 heures et 6 heures excepté pour les vols courrier[561]. Même chose à l'arrivée avec quelques atterrissages jusqu'à 2h00 cependant.

A l'opposé, on enregistre des pics de trafic respectivement entre 20h00 et 21h00 et 6h00 et 7h00 du matin (Figure II.44 – *Bornes fonctionnelles, aéroport* et Figure II.45 – *Trafic de l'aéroport de Strasbourg*).

Figure II.44 – *Bornes fonctionnelles, aéroport*



[561] *Aéroport international de Strasbourg* Entzheim, Novembre 1997

Figure II.45 – Trafic de l'aéroport de Strasbourg (novembre 1997)

Heures	Pax arrivée	Pax départ	Nombre de passagers	Vols arrivée	Vols départ	Nombre de mouvements
0 à 1 h	248	0	248	5	6	11
2 à 3 h	173	0	173	19	0	19
3 à 4 h	5	0	5	2	1	3
4 à 5 h	0	0	0	0	0	0
5 à 6 h	0	0	0	1	1	2
6 à 7 h	0	4443	4443	4	65	69
7 à 8 h	2127	12380	14507	64	243	307
8 à 9 h	7722	3531	11253	152	101	253
9 à 10 h	4123	4122	8245	113	150	263
10 à 11 h	5300	3781	9081	118	94	212
11 à 12 h	2722	5161	7883	119	128	247
12 à 13 h	5936	2176	8112	110	86	196
13 à 14 h	2197	3583	5780	70	93	163
14 à 15 h	4800	3014	7814	105	78	183
15 à 16 h	1648	4156	5804	89	105	194
16 à 17 h	6052	4383	10435	93	124	217
17 à 18 h	2622	6874	9496	79	130	209
18 à 19 h	6133	8571	14704	140	103	243
19 à 20 h	4549	6615	11164	144	196	340
20 à 21 h	14674	3612	18286	197	104	301
21 à 22 h	6963	6205	13168	114	119	233
22 à 23 h	6025	425	6450	140	29	169
23 à 0 h	1330	304	1634	31	9	40
TOTAL	**85349**	**83336**	**168685**	**1909**	**1965**	**3874**

Sources : Aéroport international de Strasbourg Entzheim, Novembre 1997

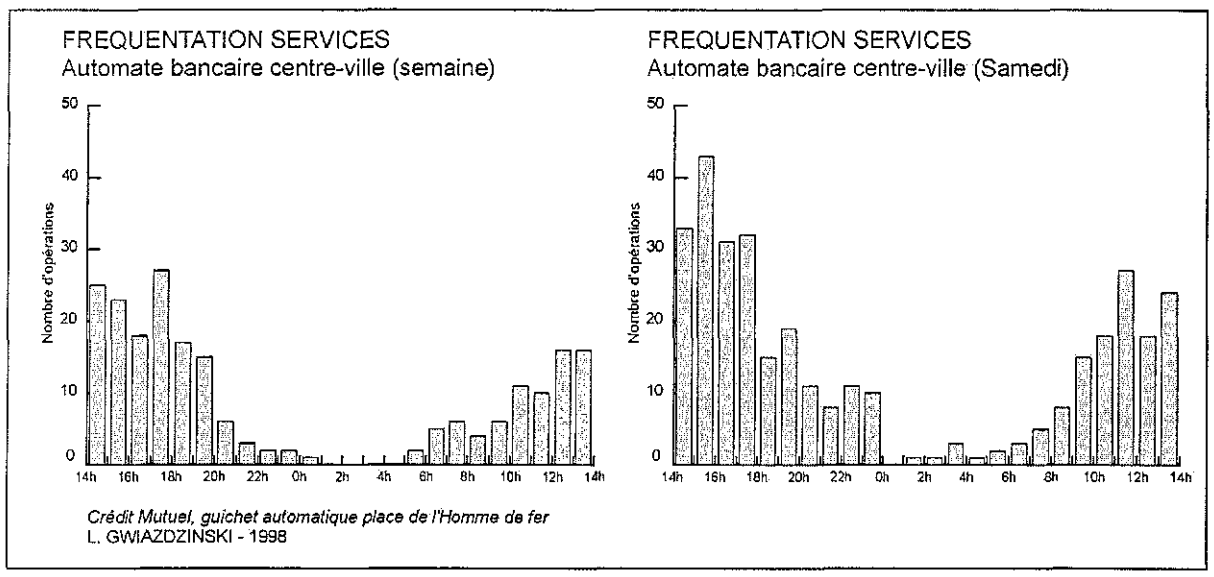
1.5.5. Fréquentation des services ralentie

Certains services automatiques qui fonctionnent en permanence, fournissent également quelques informations permettant de découvrir les bornes fonctionnelles de la nuit urbaine.

Diminution des opérations bancaires

L'examen d'informations aussi particulières que le retrait d'agent par tranche horaire sur un guichet bancaire Place de l'Homme de fer montre une quasi-absence de retrait entre minuit et une heure du matin en semaine et à peine huit retraits sur la même période le samedi (Figure II.46 – *Bornes fonctionnelles, fréquentation de services*).

Figure II.46 – Bornes fonctionnelles, fréquentation de services



Augmentation relative des retraits de cassettes vidéos

Les données obtenues oralement auprès de plusieurs sociétés commercialisant des automates de cassettes vidéo en libre-service montrent une augmentation de la demande en soirée avec un effondrement vers 2-3 heures du matin.

Les services en ligne

Banque directe société débarquée sur le 24h/24 fin 1994 – 64 000 clients - constate des pics d'appels jusqu'à 1 heure du matin. Ensuite c'est beaucoup plus calme. CEGETEL, l'opérateur de téléphonie mobile de Vivendi qui offre à ses abonnés un numéro d'appel joignable 24h/24 comptabilise seulement une vingtaine de coups de fil entre 22h30 et 6h00 du matin contre plus de 100 000 en journée.

1.5.6. Nuisances moindres

Une autre manière de mesurer l'activité humaine la nuit consiste à repérer quelques indicateurs sur la pollution atmosphérique et sonore.

Diminution de la pollution atmosphérique

Dernier indicateur intéressant pour appréhender les cycles des activités humaines : les émissions de polluants[562] et tout particulièrement le SO2. Pas de surprise : les taux les plus faibles sont enregistrés entre 1 heure et 4 heures avec 3 mg/m3 ; les taux les plus forts entre 9 heures et 11 heures. Pour les autres indicateurs (poussières, NO, NO2), on mesure un creux légèrement décalé sur les tranches horaires 3 heures–6 heures du matin.

Diminution du niveau de bruit

Le bruit est un autre indicateur qui permet également d'appréhender les cycles des activités humaines. En 1990, à la demande de la Communauté urbaine de Strasbourg, le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg est intervenu dans le projet Tramway afin d'effectuer une étude acoustique rue des Francs Bourgeois (Figure II.47 - *Niveaux sonores leq mesurés au 15 rue des Francs Bourgeois*).

Figure II.47 - *Niveaux sonores leq mesurés au 15 rue des Francs Bourgeois*

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Jour 8h-20h	72,8	71,3	72,5	73,O	72,2	69,2	74,1
Soirée 20h-24h	68,4	68,6	69,2	69,8	70,2	68,4	68,0
Nuit 0h-5h	-	64,6	62,7	63,6	65,5	67,3	63,4
Réveil 5h-8h	-	70,8	69,7	69,4	67,9	62,7	70,9

Sources : Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg

En semaine, la tranche horaire la plus calme est celle entre minuit et 5 heures du matin[563]. Le dimanche, par contre, en léger décalage, c'est dans la tranche 5 heures-8 heures que l'on mesure les niveaux sonores les plus faibles.

1.5.7. Services d'urgence et de sécurité en alerte

Les services d'urgences en alerte sont une autre mesure possible de l'activité humaine. Leur présence pallie l'absence de services normaux de jour.

---

[562] Association pour l'étude et la surveillance de la pollution atmosphérique en Alsace, (SO2) en mg/m3 du 21/06/97 au 20/09/97

[563]CETE de l'Est, *Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg*, Etude acoustique du tramway, Mesure d499223e l'état rue des Franc bourgeois, Niveaux sonores leq mesurés au 15 rue des Francs Bourgeois, 1990,

Services d'urgence

Leur activité s'inscrit en creux par rapport à celle du jour mais s'effondre quand même entre 2h00 et 7h00 du matin (Figure II.49 – *Appels 17 nécessitant une intervention*).

On retrouve à peu près les mêmes courbes pour la police nationale, la police municipale et rurale, la gendarmerie, le SAMU et les correspondants de nuit. Là aussi, la fréquence diminue après une certaine heure.

Urgences médicales

Aux urgences médicales, qui fonctionnent pourtant à un moment où les autres services et cabinets médicaux sont fermés, on observe un creux dans l'arrivée des patients entre 3h00 et 8h00 (Figure II.48 - *Heures d'admission des malades aux urgences*)

Figure II.48 – *Appels 17 nécessitant une intervention*

	Appels Police nationale[564]	Appels Police Municipale et rurale[565]	Appels Gendarmerie nationale[566]	Appels Correspondants de nuit	Appels Police Kansas City[567]	Appels Police New-York City[568]
0h -1h	755	235	2582	152	14325	310161
1h -2h	593	151	1917	70	11455	240381
2h -3h	421	104	**1404**	**20**	8987	188107
3h - 4h	353	**76**	**1223**	**4**	**7577**	**153358**
4h -5h	233	**43**	**1061**	**3**	**5826**	**131647**
5h -6h	**208**	**35**	**957**	**1**	**4551**	**116767**
6h -7h	**239**	**32**	**1445**	**-**	**5406**	**130615**
7h - 8h	**258**	98	-	-	**8247**	196434
8h - 9h	**285**	118	-	-	10256	270683
9h -10h	376	152	-	-	1167	314316
10h -11h	465	198	-	-	12287	358427
11h -12h	523	186	-	-	12923	400182
12h -13h	665	128	-	-	13583	439287
13h -14h	643	190	-	-	13685	460929
14h -15h	718	236	-	-	13311	499330
15h -16h	702	258	-	-	16601	594931
16h – 17h	759	197	-	24	18174	572689
17h -18h	916	175	-	10	18500	583848
18h -19h	965	152	-	65	18196	590222
19h – 20h	1146	162	8609	351	17915	570867
20h – 21h	1129	210	7351	402	17389	542900
21h – 22h	1222	221	5617	374	17149	499223
22h – 23h	1076	252	4925	339	16210	446361
23h – 24h	922	274	3432	298	16234	382705

Sources : Police Nationale, 1996, Gendarmerie nationale 1997, Police Municipale 1997, Pulsar 1998, Police de Kansas-city 1998, Police de New-York City, 1997

[564] Police nationale, circonscription de Strsabourg du 1er envier 1996 au 14 novembre 1996
[565] Sources : Police Municipale et rurale de Strasbourg, 1997
[566] Sources : Gendarmerie nationale, 1997
[567] Sources : Rapport d'activités, Police de Kansas City, 1997
[568] Sources : Rapport d'activités, Police de Kansas City, 1997

On a pu mesurer cette même baisse dans une ville comme Kansas-city aux Etats-Unis et même à New-York.

D'autres sources d'informations auraient pu être été mobilisées comme gaz de Strasbourg, Electricité de Strasbourg, les sociétés d'ascenseurs (OTIS, SCHINDLER…) ou SOS médecins mais nos demandes sont restées lettre morte.

Figure II.49 - *Heures d'admission des malades aux urgences*

Plage horaire	Malades
0h – 1h	99
1h – 2h	76
2h – 3h	64
3h – 4h	43
4h –5h	53
5h – 6h	34
6h –7h	45
7h – 8h	48
8h – 9h	75
9h – 10h	95
10h – 11h	190
11h – 12h	174
12h – 13h	172
13h – 14h	162
14h – 15h	184
15h – 16h	192
16h – 17h	196
17h – 18h	152
18h – 19h	144
19h – 20 h	172
20h – 21h	180
21h – 22h	177
22h – 23h	135
23h – 24h	127

Sources : Hôpital civil, 1997

Conclusion

Les différents critères choisis ont permis de borner la nuit urbaine. Espace-temps limité à la fois temps de l'obscurité, du repos, la nuit qui s'inscrit en contrepoint des activités urbaines ne représente plus qu'une petite pause de 3 heures environ dans la vie quotidienne de la ville soit à peine plus d'un sixième (Figure II.50 – *Limites temporelles de la nuit urbaine* et Figure II.50bis – *Synthèse*).

Figure II.50 – *Limites temporelles de la nuit urbaine*

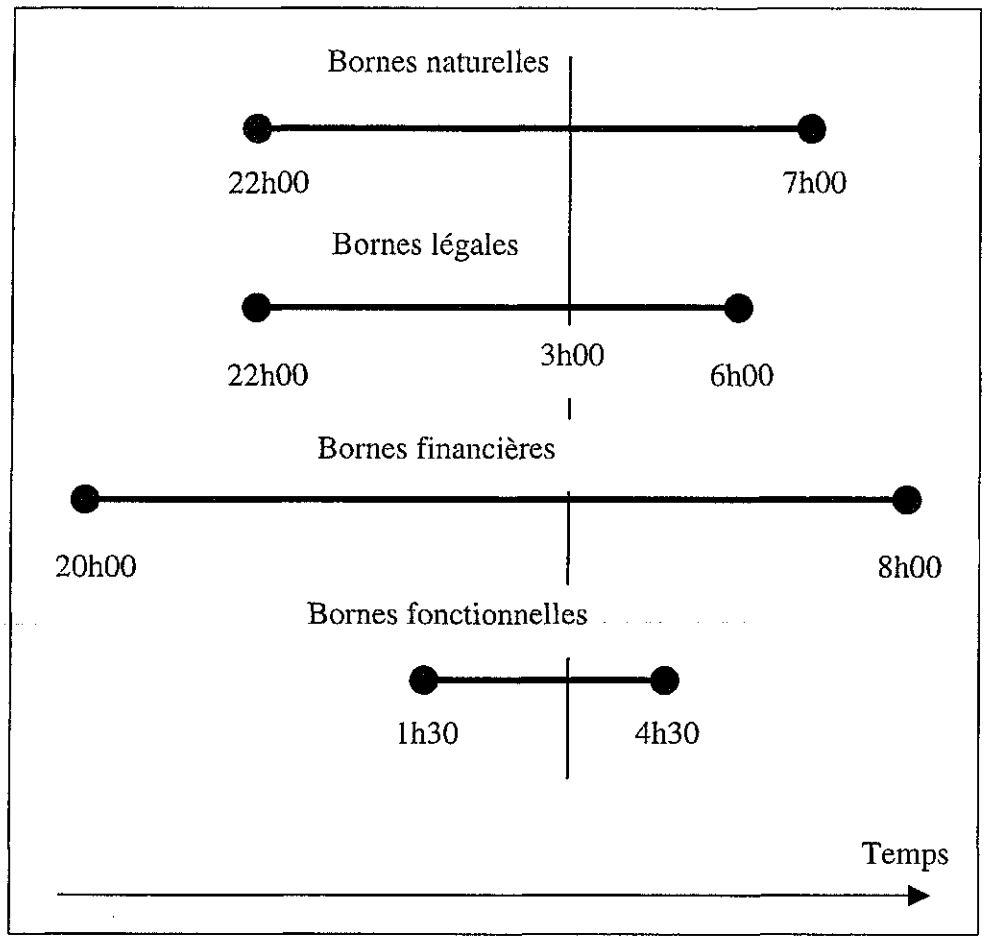
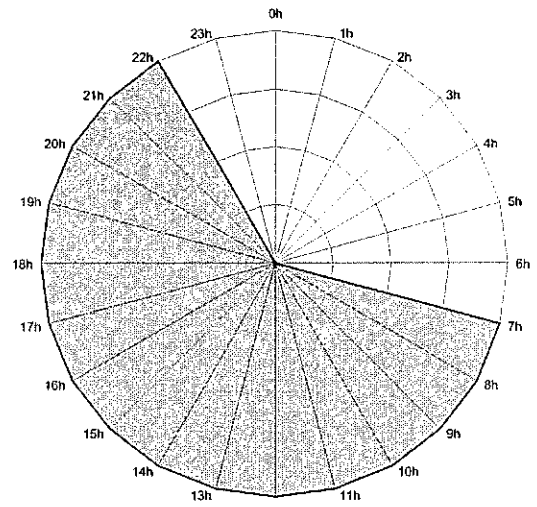
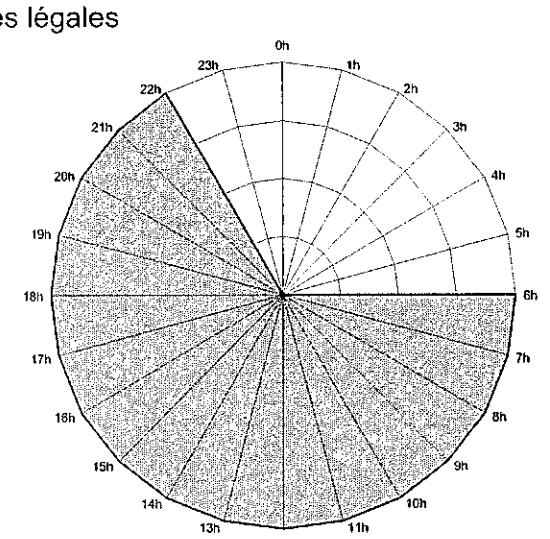


Figure 50b - SYNTHESE

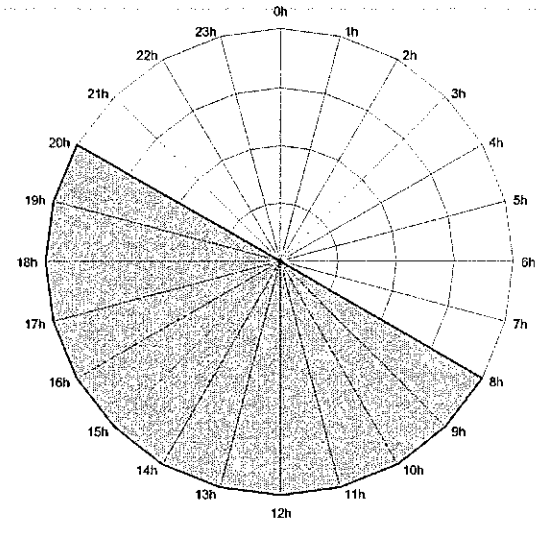
LIMITES TEMPORELLES DE LA NUIT URBAINE
Bornes naturelles



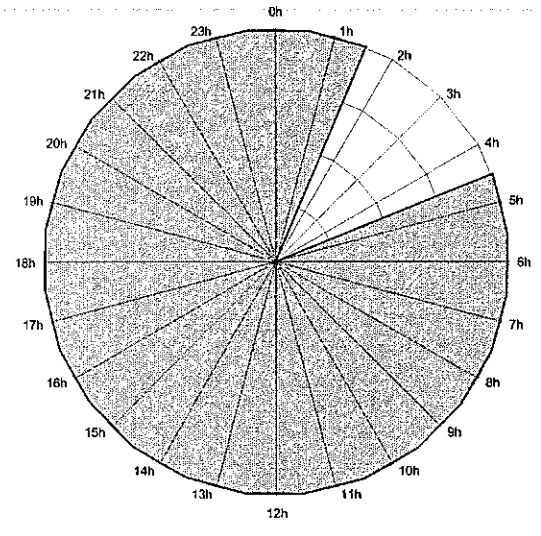
LIMITES TEMPORELLES DE LA NUIT URBAINE
Bornes légales



LIMITES TEMPORELLES DE LA NUIT URBAINE
Bornes financières



LIMITES TEMPORELLES DE LA NUIT URBAINE
Bornes fonctionnelles



L. Gwiazdzinski - 2002

Chapitre 2 - DES RYTHMES DE LA NUIT

Ainsi bornée, la nuit urbaine s'inscrit en creux avec des marges relativement floues comme grignotées par les activités diurnes et un cœur où se développent quelques activités spécifiques. Si la ville connaît des événements, des incidents, des « accidents » uniques qui demeurent imprévisibles, elle a des rythmes réguliers selon des périodes différentes c'est-à-dire l'espace de temps qui s'écoule entre un sommet et le suivant, lorsqu'ils se succèdent régulièrement.

On peut tenter de les synthétiser en identifiant plusieurs domaines correspondant chacun à une période différente :

- *Domaine circadien* pour les rythmes voisins ou égaux à vingt-quatre heures ;
- *Domaine circahebdomadaire* pour les rythmes voisins ou égaux à une semaine ;
- *Domaine circamensuel* pour les rythmes voisins de 28 jours ;
- *Domaine circannuel* pour les rythmes voisins de -ou égaux à- un an.

Connaissant la période (l'échelle des temps où on se situe), on peut localiser les positions respectives du « pic » et du « creux » du rythme urbain :

- Le premier paramètre est le « pic », position la plus élevée de la variation. Le « pic » est synonyme de « sommet », de « zénith » ou « d'acrophase », comme « l'acropole » est le point le plus haut de la ville. « Phase » parce qu'il s'agit d'un angle, celui que fait l'aiguille d'une horloge (elle ferait le tour du cadran en vingt-quatre heures, pour un rythme circadien par rapport à minuit). Nous pouvons donner la position du pic du rythme en phase ou en degrés (24h = 360° et 1h = 15°). Il en va de même pour les rythmes circannuels : le tour de cadran est dans ce cas, compté en mois (12 mois = 360°-presque 365 jours-1 mois = 30°) avec pour référence le solstice d'hiver (22 décembre – le jour le plus long) ou encore le solstice d'été (21 juin-le jour le plus long) ;

- Le second paramètre est le « creux », il est synonyme de « nadir » ou de « bathyphase », le point où l'aiguille de l'horloge de 24 heures (ou celle de l'horloge d'un an) indique la valeur la plus basse de la variation biologique. En principe, le pic et le creux d'un rythme circadien sont distants de douze heures ; ils sont distants de six mois s'il s'agit d'un rythme annuel ;

- Le troisième paramètre du rythme, c'est son « amplitude », la différence entre les valeurs mesurées au pic et au creux ;

- Le quatrième paramètre est le « niveau moyen du rythme » pour la période considérée. Il est proche de la moyenne des mesures de vingt quatre heures par exemple.

Ce sont naturellement les rythmes circadiens [rythmes biologiques dont la périodicité est d'environ 24h (21h à 27h)] ou rythmes nycthéméraux [rythmes biologiques dont la périodicité est d'environ 24h (21h à 27h)] que nous avons le plus exploré.

2.1. RYTHMES CIRCADIENS : LA PULSATION URBAINE

Nos métropoles respirent : elles se dilatent et se contractent comme de véritables organismes vivants selon un rythme propre.

2.1.1. La ville respire

Dans la même journée, les villes attirent puis expulsent les hommes et les femmes venus pour leur travail, leurs études, leurs achats ou leurs loisirs. Cette gigantesque « pulsation » aboutit encore à l'engorgement quotidien des entrées et sorties d'agglomérations comme l'a montré une récente enquête du CERTU[569] sur une quarantaine d'agglomérations de six pays européens. S'il y a de moins en moins d'heures creuses, le phénomène de pointe subsiste et serait même plus marqué en France que dans d'autres villes

[569] Projet Sésame, dans le cadre du 4ème programme cadre de recherche-développement de la Commission européenne

européennes. La pointe du soir concentre le plus de déplacement dans toutes les villes (8,2 % des déplacements commencent en moyenne au cours de chacune des heures comprises entre 16 heures et 19 heures. La pointe du matin est la moins accentuée (6,4 % du volume global des déplacements pour chacune des heures comprises entre 7 heures et 10 heures).

G. P. CHAPMAN[570] a bien décrit ce phénomène cyclique et ses conséquences spatiales : « quand la ville fonctionne pendant le jour, les banlieues se trouvent sans vie et quand les banlieues se remplissent à nouveau, le reste de la ville, à son tour, ne fonctionne plus ». Suivant un rite immuable, en voiture, en bus ou en train, plusieurs dizaines de milliers personnes viennent chaque matin travailler à Strasbourg. Elles retrouvent leur domicile, souvent éloigné d'une vingtaine de kilomètres, en soirée. Face à l'allongement de ces distances et à l'éclatement de l'espace vécu qui en résulte, on est d'ailleurs en droit de s'interroger sur la notion de citoyenneté. L'électeur ne vote plus là où il vit, mais de plus en plus là où il dort : « démocratie du sommeil » pour individus nomades ? ».

Le « pic » de l'activité urbaine « la journée » est sans doute situé entre 14 heures et 15 heures quand le maximum de personnes sont en activité ou de passage dans la ville. Le « creux » de l'activité urbaine « la nuit » est sans doute situé entre 3 et 4 heures du matin. L'amplitude varie en fonction des variables utilisées et du statut que l'on donne aux personnes : « consommateur de la ville » ou « producteur de richesse dans la ville ». Le passage du jour à la nuit long crépuscule et période de « non jour » se fait lentement. Le passage de la nuit au jour s'effectue plus rapidement.

Les villes suscitent des modes d'appropriation très divers, qui sont peu étudiés. Très variables en horaires et durées, ils dépendent également des cultures : méditerranéennes, nordiques, anglo-saxonnes, africaines, etc. En France, on peut distinguer de façon schématique quatre moments :

- *Du lever du soleil à 20 heures* : c'est la fréquentation quotidienne qui prédomine : sortie des bureaux ou de l'école, courses, etc. ;

[570] CHAPMAN G. P., 1977, *Human and Environmental Systems*, a Geographer's Appraisal, Academic Press, p. 53.

◆ *De 20 heures à 1 heure du matin*, dans les grandes villes, les loisirs priment : sorties culturelles ou amicales, promenades, etc. ;

◆ *De 1 heure à 5 heures du matin*, c'est le temps des noctambules, des « couche-tard », de ceux qui aiment vivre quand les autres dorment ;

◆ *De 5 ou 7 heures du matin au lever du soleil*, on retrouve la fréquentation quotidienne : trajets du domicile au bureau ou à l'école, ouverture des premiers commerces.

2.1.2. Des franges aux limites floues

Il n'est pas facile de distinguer le jour de la nuit dans nos métropoles aseptisées où le passage du jour à la nuit se fait de façon très progressive des marges de la nuit vers son cœur (Figure II.51 – *Strasbourg ferme).*

2.1.2.1. Crépuscule urbain : la ville ferme

Le soir, la ville, comme frileuse, se replie et se rétracte par étapes (Figure II.52 – *La ville ferme).*

2.1.2.2. Aube urbaine : la ville ouvre

Petit à petit, la nuit va glisser vers le jour. Vous n'avez pas vu le soleil se lever, vous n'avez pas entendu le coq chanter mais petit à petit, devant vos yeux, la ville a repris son rythme de croisière diurne (Figure II.53 – *La ville ouvre*).

Après 9h00, Strasbourg est totalement éveillée, sauf le dimanche où d'autres ryhtmes s'imposent.

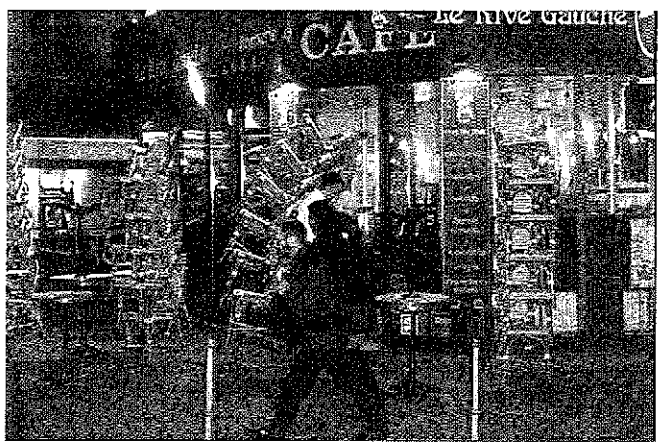
Pourtant, ce passage se fait par quelques seuils. L'entrée et la sortie de la nuit urbaine ont leurs portes symboliques ou pratiques.

Figure II.51 - Strasbourg ferme

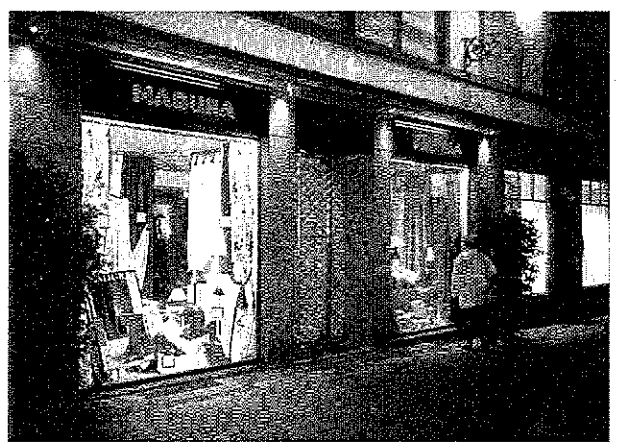
Fleuriste



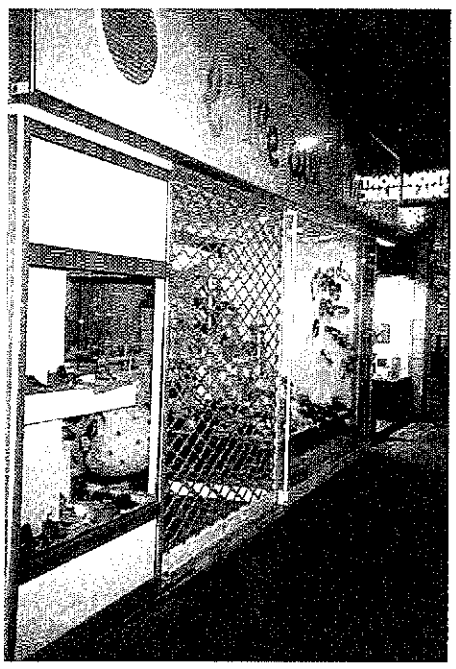
Café



Décoration



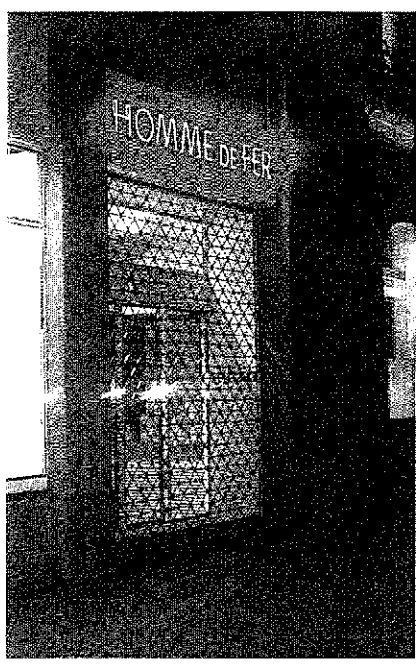
Chaussures



Bijouterie



Pharmacie



Sources : photographies personnelles, 1998

Figure II.52 – La ville ferme

16h00 – 17h00	- Les administrations ferment tôt entre 16 h et 17h00. - Le soleil se couche à 16h21 au solstice d'hiver.
17h00 - 18h00	- A partir de 17h00, les bureaux ferment et une partie de la population rejoint son domicile. - Maternelles et écoles alimentaires ferment à 17h00.
18h00 - 19h00	- A 18h00, la majorité des collèges et des lycées sont fermés.
19h00 - 20h00	- Pour les taxis, le tarif nuit débute à 19h00. - A 19h00, les toilettes publiques ferment. - A 19h00, presque toutes les crèches ferment. - Entre 19h00 et 20h00, les commerces baissent leurs rideaux.
20h00 - 21h00	- Entre 20h00 et 21h00 les Grandes écoles et Universités ferment. - Entre 20h00 et 21h00 démarrent 95 % des spectacle et séances de cinéma démarrent et ceux qui ont choisi de dîner en ville se mettent à table. - A la télévisions c'est la « grand-messe » du 20h00.
21h00 - 22h00	- A 21h00, les équipes de nuit prennent poste dans la moitié des entreprises comme aux fondoirs GACHOT, aux Grands Moulins de Strasbourg ou chez AUSSEDAT REY. - Entre 21h00 et 22h00, on ferme les portes des immeubles à clés respectant sans toujours le savoir la tradition du couvre-feu. - Le soleil se couche à 21h32 au solstice d'été.
22h00-23h00	- A 22h00, Les lumières s'éteignent dans les hôpitaux et les internats. - Surveillez le déclic de votre compteur électrique : à 22h00, le plus souvent, vous passez en tarif nuit ; Si vous souhaitez en avoir le cœur net, sortez boire une mousse dans un bar : après 22h00, le prix des consommations est souvent majoré. - A 22h00, une autre moitié des équipes de nuit démarre son activité comme aux Dernières Nouvelles d'Alsace ou DELPHI. - C'est la fin du film à la télévision.
23h00 – 24h00	- A 23h30, 18 % des luminaires s'éteignent mais qui s'en aperçoit ?
24h00 – 1h00	- A minuit, 71 des 263 feux tricolores de Strasbourg clignotent en orange. - A 0h30, les bus et le tram restent au même prix mais les fréquences s'effondrent avant l'arrêt définitif vers 0h30. - Si vous souhaitez danser, allez-y avant 0h, l'entrée des discothèques est souvent moins chère. - C'est vers cette heure là que les salles de cinéma se vident.
01h00 – 02h00	- A 1h30, les établissements qui n'ont pas l'autorisation d'ouverture tardive ferment leurs portes et rejettent une partie de leur clientèle sur les trottoirs de la ville.
02h00 – 03h00	- A 2h00 on s'amusera plutôt de l'extinction des feux à la cathédrale. A partir de cette heure on se trouve au cœur de la nuit urbaine, en termes d'obscurité relative, de température, de sommeil des habitants, de calme, de creux dans la plupart des activités exceptées celles de nuit.

Sources : Relevés personnels 1998

Figure II.53 – La ville ouvre

4h00 – 5h00	- A 4h00, les derniers bars de nuit ferment. Certains rouvriront une heure plus tard ; - Entre 4h00 et 5h00, les 80 livreurs de journaux entrent en action ; - Dès 4h30, les noctambules « qui vomissent leur nuit » croisent les premières sentinelles du jour... - Les premiers cafés ouvrent leurs portes. - A 4h32, un tramway démarre à la Rotonde. -Les premières boulangeries ouvrent, alors que d'autres n'ont pas fermé.
5h00 – 6h00	- A 5h00, la moitié des équipes de nuit termine leur activité dans les usines. - Le soleil se lève à 5h23 au solstice d'été. - Dès 5h30, les éboueurs sont à l'œuvre. - La circulation s'intensifie, les passants envahissent les rues, les abri-bus se remplissent. - Les feux clignotant redeviennent tricolores.
6h00 – 7h00	- A 6h00, l'autre moitié des équipes de termine son activité.
7h00 – 8h00	- A partir de 7h00, les migrateurs alternants se pressent aux portes de la ville en bus, en train ou en voiture.
8h00 – 9h00	- Les administrations ouvrent leur porte. - Le soleil se lève à 8h43 au solstice d'hiver.
9h00 – 10h00	- A partir de 9h00 les commerces ouvrent.

Sources : *Relevés personnels, 1998*

2.1.3. Des seuils

Dans ce passage du jour à la nuit existent des seuils symboliques ou légaux qui contribuent à marquer le temps.

2.1.3.1. La cloche de 22 heures

Si le couvre-feu n'a plus cours, les cloches de la cathédrale sonnent toujours à 22 heures. Depuis des siècles, chaque soir, le « cloche de 10 heures » de la cathédrale fait vibrer l'air de la ville et les sens de ses habitants. Rassurante pour les uns, lugubre pour les autres, cette cloche de la nuit –qui selon la rumeur, a été créée au Moyen Age pour inviter les juifs et les étrangers à quitter la ville- révèle les ombres d'une histoire dérangeante à l'aube du XXIe siècle[571]. Ce seuil des 22 heures demeure un seuil important. La notion de tapage nocturne à partir de 22 heures reste dans tous les esprits. Dans beaucoup d'institutions, les lumières sont éteintes à 22 heures. Dans de nombreux immeubles des panonceaux demandent aux locataires de fermer les portes à clés indiquent le plus souvent 22 heures

[571] BERNHEIM N. L., 2002, *La cloche de 10 heures*, radiographie d'une rumeur, La Nuée bleue, 159 p.

2.1.3.2. La permission de minuit

Autre seuil à franchir pour entrer dans la nuit, le seuil de minuit, celui où cendrillon quitte le bal, presque celui du dernier métro ou du dernier bus qui oblige beaucoup de gens à écourter leur soirée. Chez les adolescents existe encore la fameuse « permission de minuit » qu'un jour ou l'autre on finit toujours par transgresser.

2.1.3.3. Autres seuils

Autres seuils imposés par la législation et qui précipitent les clients de nombreux établissements sur le trottoir : les fermetures obligatoires d'établissements à1h30 et 4h00.

2.1.4. Un creux avec ses rythmes propres

Dans les rythmes de la ville que nous avons pu identifier, la nuit apparaît en « creux » par rapport au reste de la journée où les activités sont plus nombreuses. A l'intérieur de la nuit festive, le pic n'est pas à minuit mais vers trois heures trente.

Entre 1 heure 30 minutes et 4 heures 30 minutes, au cœur de la nuit, une nouvelle géographie se met en place : univers de représentations soumis aux manipulations. A 1 heure 30, après la fermeture de la majorité des restaurants et bars, on peut considérer que l'on est entré au cœur de la nuit. C'est la nuit, la grande, la belle[572] ! Elle durera jusqu'à 5 heures pour paraphraser la célèbre chanson de Jacques DUTRONC « Il est 5 heures, Paris s'éveille ; les strip-teaseuses sont rhabillées ; les cafés nettoient leurs glaces ; les banlieusards sont dans les gares ; les boulangers font des bâtards... [573] ». On retrouve l'inventaire du « peuple de la nuit », de ces métiers qui parce qu'ils relèvent de la sécurité, des services ou de la fête, s'exercent quand le reste de la ville dort. C'est la nuit des bars et des boîtes de nuit, celle des noctambules, celle des insomniaques, celle des sans domicile fixe qui luttent pour dormir il y a bien longtemps que les églises et les gares ne sont plus des lieux d'accueil. Celle des chauffeurs de taxis –« les nuiteux »-, ou des amoureux de la dernière séance qui sortent des cinémas vers 3h00. C'est aussi la nuit du 3x8 en usine, des

[572] JONASZ M., 1981, *C'est la nuit*, 3'36, WEA Music

travaux de voirie ou de nettoyage... Celle du veilleur de la cathédrale qui garde la vieille dame et des centaines d'autres qui patrouillent dans le noir. Au cœur de la nuit, toute la ville n'est donc pas en sommeil. Quelques indicateurs nous permettent d'approcher les rythmes de la nuit festive.

2.1.4.1. Fréquentation des discothèques

Au *Colysée*, discothèque située près de Brumath, à la périphérie de Strasbourg ouvert de 21h00 à 4h00 du matin, 80 % des gens arrivent avant minuit[574]. Le client consomme en moyenne pour 45 francs de boisson entre 11h30 et 3h00. Le maximum de personnes sont présentes à 1h00 du matin. C'est à ce moment-là que l'ambiance est la plus chaude. Les premiers repartent vers 1 h 30. Au *Chalet*, discothèque située à La Wantzenau, on retrouve à peu près les mêmes rythmes : la majorité des clients (64 %) arrive entre 22h00 et 23h00 et 85 % sont arrivés à minuit.

2.1.4.2. Fréquentation des bars

D'après le responsable du bar *Le Griot* au centre-ville, on peut repérer différents rythmes de fréquentation en séparant bien semaine et week-end. *Le week-end*, la soirée débute vraiment à 23 h00 avec un pic vers 1h30. Le nombre de clients baisse fortement à 3h30 même si on assiste parfois à un retour de quelques noctambules vers 4h00. En semaine, le début de soirée est plus précoce vers 21h00 et la soirée s'arrête à 1h30 minutes, 2h00 maximum.

Le Directeur du bar de la Java au centre de Strasbourg nous a fourni des données relativement proches sur les rythmes de la nuit strasbourgeoise. Si l'établissement -qui peut contenir jusqu'à 150 personnes- ouvre ses portes vers 21h30 minutes, les premiers clients n'arrivent que vers 22h00 - 22h30. La fermeture a lieu à 3h45 : il faut que plus aucun client ne soit présent dans la salle à 4 heures (règlement municipal et préfectoral). Dans une soirée normale du vendredi et du samedi, il passe environ 200 à 300 personnes. Le bar est plein vers minuit et demi et reste plein jusqu'à 3h30 minutes. Le roulement le plus fort s'effectue entre 1h00 et 2h30 : environ 1/4 de la salle se renouvelle toutes les heures. Ces éléments

---

[573] LANZMANN J. / SEGALEN / DUTRONC J., 1968, *Il est cinq heures, Paris s'éveille*, 2'22.
[574] D'après le directeur de l'établissement,1999

varient beaucoup selon les saisons. Certains soirs, il peut y avoir un passage de 400 à 500 personnes, même si beaucoup ne restent pas faute de place ou restent peu. Pour les consommations, c'est différent. Les gens consomment plus en début de soirée avec un pic entre minuit et 2 h du matin. Ensuite ça diminue fortement même quand ils changent de bar.

2.2. RYTHMES CIRCAHEBDOMADAIRES : LE RITE

On constate une alternance semaine-Week-End dans l'animation de la vie nocturne qui peut être analysée à partir de quelques activités.

2.2.1. Etablissements de nuit

L'exemple du Colysée, discothèque située à la périphérie de Strasbourg, permet de mettre en évidence des rythmes hebdomadaires (Figure II.54 - *Nombre d'entrées par semaine (semaine du 11 au 15 mars 1998)*).

Figure II.54 - *Nombre d'entrées par semaine (semaine du 11 au 15 mars 1998)*

Jours	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Entrées	560	498	1428	2335	732

Sources : *Le Colysée, Brumath*

Le samedi est la journée la plus fréquentée suivie du vendredi, du dimanche et du mercredi. Au *Griot*, bar de jazz près de la place Broglie, les jours de la semaine les plus animés restent le vendredi et le samedi. Afin d'étaler la clientèle sur la semaine, de nombreux établissements multiplient les nuits à thèmes.

2.2.2. Transports

En termes d'activités, les appels taxis sur la période de soirée et de nuit c'est-à-dire entre 18h00 et 7h00 du matin montrent un rythme hebdomadaire avec un creux dans les nuits de dimanche et le lundi. Progressivement, le nombre d'appels devient plus important à

partir du mercredi avec un pic le jeudi à 661 appels une diminution le vendredi et un sursaut le samedi avec 548 appels (Figure II.55 - *Nombre d'appels taxi 30 mars au 5 avril 1998)*).

Figure II.55 - *Nombre d'appels taxi 30 mars au 5 avril 1998)*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
18 h - 19 h	62	61	41	80	69	46	38	397
19 h - 20 h	65	71	97	58	50	69	36	446
20 h - 21 h	39	70	79	51	48	70	29	386
21 h - 22 h	49	69	38	48	43	54	25	326
22 h - 23 h	56	67	71	68	48	46	22	378
23 h - 24 h	29	58	96	69	34	14	21	321
0 h - 1 h	25	33	40	42	34	43	69	286
1 h - 2 h	13	21	26	29	33	25	42	189
2 h - 3 h	14	11	20	11	20	30	31	137
3 h - 4 h	17	9	17	27	18	35	29	152
4 h - 5 h	16	18	19	25	21	30	31	160
5 h - 6 h	51	39	40	59	68	56	25	338
6 h - 7 h	47	37	36	94	31	30	25	300
Sous-total	**483**	**564**	**620**	**661**	**517**	**548**	**423**	**3816**
Total	**1358**	**1854**	**2108**	**2083**	**1800**	**1263**	**854**	**11320**

Sources : Taxi 13, 1998

2.2.3. Spectacles

Plus de 70 % des spectacles recensés sur Strasbourg ont lieu le week-end et principalement le samedi. C'est le week-end également que les cinémas ajoutent des séances supplémentaires.

2.3. RYTHMES SAISONNIERS

La nuit est soumise à des rythmes saisonniers... Selon un rythme circannuel, l'année débute avec les « nuits bleues » de la Saint-Sylvestre, se poursuit avec le sommet de la période estivale et se termine avec les illuminations de Noël. Quelques nuits particulières marquent notre imaginaire et balise nos calendriers.

2.3.1. La nuit du Nouvel An

Dans de nombreux quartiers de Strasbourg, la tradition des pétards est respectée à 0h00. Traditionnellement, la foule se réunit place Kléber. Depuis une dizaine d'années maintenant une autre tradition s'est installée : celle des « voitures brûlées » qui chaque *Saint Sylvestre* illuminent les quartiers de la capitale européenne.

2.3.2. La Fête de la musique

Depuis 1982, le 21 juin, jour du solstice d'été, fait descendre tous les musiciens et chanteurs dans la rue pour ce qui constitue une des grandes manifestations culturelles françaises. A Strasbourg et dans l'agglomération, le programme de la fête de la musique 98 s'est décliné en une quarantaine de places et lieux. « Le crû 1998 de la fête de la musique a été on ne peut plus chaud. Une foule compacte s'est pressée dans les rues de Strasbourg en quête d'air frais[575] ».

2.3.3. Spectacles et animations estivales

Avec le retour des beaux jours et l'allongement des journées, les spectacles se multiplient, les terrasses envahissent le centre-ville et la population redécouvre la ville, redécouvre la nuit. L'été, plus de 350 terrasses agrémentent l'espace public envahissant les rues et les places ; et multipliant d'autant l'offre urbaine de soirée et de début de nuit (Figure II.56 - *Terrasses*). Elles font concurrence un instant aux bars qui voient arriver la clientèle un peu plus tard. C'est la période des fameuses « nuits de Strass », son et lumières, organisée avec les commerçants pour tenter de retenir en ville les touristes venus dîner ou se promener.

Si la saison estivale attire en ville les citadins flâneurs et les touristes, elle ne constitue pas le moment phare des nuits strasbourgeoises qui ne peuvent plus compter sur les 50 000 étudiants présents pendant le reste de l'années et qui contribuent largement à

[575] Strasbourg : la valse des notes, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 22 juin 1998

l'animation nocturne avec des moments phares souvent après les périodes d'examen et des moments plus creux pendant les révisions.

2.3.4. Le 14 juillet

Chaque année, le 14 juillet est l'occasion d'une soirée et d'une nuit particulière où le peuple de France se retrouve et fête la République dans un cérémonial immuable qui l'entraîne du feu d'artifice au bal populaire en passant par la retraite aux flambeaux. Strasbourg ne déroge pas à la règle et bat à l'unisson.

2.3.5. La fête de Noël

A Strasbourg, la période de Noël est un moment important de la ville qui se pare de lumières, le marché de Noël prend possession du centre-ville mais le temps n'incite pas toujours à la promenade nocturne.

La grande nuit de Noël qui dans notre pays concerne aussi bien les croyants que les non-croyants, les adultes que les enfants est une nuit importante mais intime, familiale qui se déroule à l'intérieur des maisons. A minuit, la messe de Noël attire les croyants les plus courageux vers les églises.

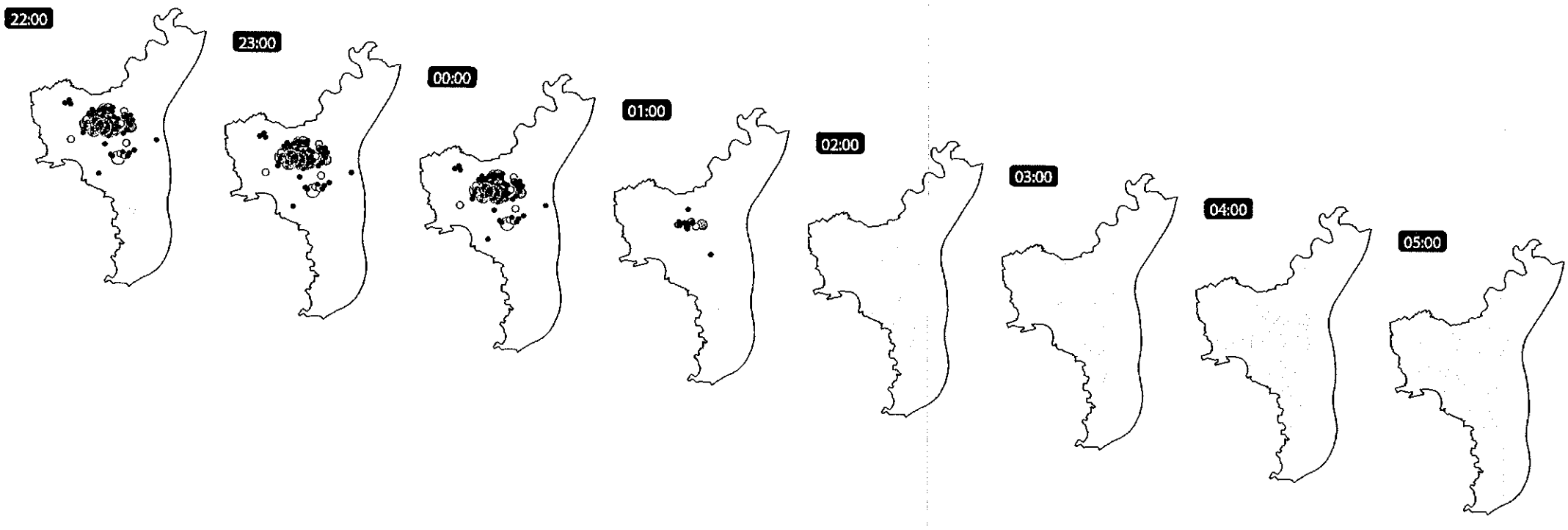
2.3.6. D'autres nuits

D'autres nuits se sont imposées dans le calendrier annuel nocturne. Pour la *nuit de la Saint-Jean* en juin partout en Alsace et autour de Strasbourg, les bûchers s'enflamment. Dans toute la France, la *nuit des étoiles* en août mobilise des milliers d'astronomes amateurs qui se donnent rendez-vous sur les sites les plus propices comme dans le Bas-Rhin sur la colline du *Bastberg* ou sur la colline de Mundolsheim pour des nuits d'observation avec expositions et projections de films. Les moins courageux ont pris l'habitude de veiller

Figure II.56

VILLE DE STRASBOURG

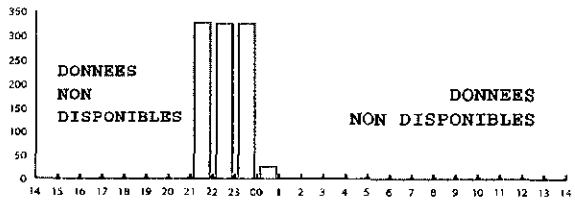
ANIMATION - Terrasses



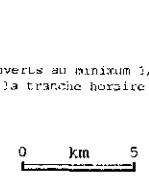
Nombre de terrasses* par tranche horaire (1 heure)

- 1 terrasse
- 2 terrasses
- 3-4 terrasses
- 5-9 terrasses
- 10-13 terrasses

07:00 début de la tranche horaire



* ouverts au minimum 1/2 heure dans la tranche horaire concernée



Sources : Annuaire du Bas-Rhin.
Relevés L.G.-1997/98

Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme A.C. Bronner

devant leur poste pour une nuit spéciale où officient toujours les mêmes prêtres comme H. REEVES. D'autres nuits s'imposent peu à peu dans notre calendrier comme celles qui clôturent le Ramadan en décembre. En juin, la Foire Saint-Jean et ses manèges reste un élément fort du calendrier de soirée pour une foule fidèle d'enfants, d'adolescents et de parents en journée mais aussi en nocturne.

2.4. DES RYTHMES PLUS LONGS

Parfois, sans que l'on puisse pour autant parler d'accident surviennent des nuits particulières comme celles de passage au siècle nouveau liée au calendrier chrétien, « la nuit en plein jour de l'éclipse ».

2.4.1. La nuit du nouveau millénaire

Le passage à la nouvelle année a été particulièrement fêté en 1999 où il correspondait au changement de millénaire. Partout dans le monde, « la nuit du millénaire » a été fêtée et suivie heure par heure dans un gigantesque show mondial en temps réel. Six milliards d'hommes dont la majorité vit à l'heure des Rois mages a embrassé le nouveau millénaire. A Paris, cinq millions de personnes se sont retrouvées dans les rues pour fêter l'An 2000. A Strasbourg, la ville avait prévu une série de festivité avec embrasement de la cathédrale, cinq feux d'artifice et animations Place Kléber où 10 000 personnes se sont rassemblées pour « les feux du bonheur[576] ». La semaine précédent l'événement, le public avait été invité chaque soir à un spectacle son et lumière géant sur la façade du nouveau bâtiment du Parlement européen avec projection d'images des événements marquants de l'histoire mondiale et régionale.

Pendant 24 heures, le monde entier a vécu dans la fête le passage à l'an 2000. l'événement avait été précédé de la grande peur du « bogue » informatique. La nuit de l'Euro n'a pas vraiment eu le même succès.

[576] Les feux du bonheur, *L'Alsace*, 2 janvier 2000

2.4.2. La nuit en plein jour

Evénement exceptionnel, la nuit s'installe parfois en plein jour lors d'un gros orage ou plus exceptionnellement et plus intensément lors d'une éclipse totale comme ce fut le cas le 11 août 1999 en Alsace. Il n'y avait pas eu d'éclipse totale depuis 1961 et la prochaine est prévue en 2081. Autant dire que la foule était présente dans les rues pour la nuit la plus courte. Des milliers de personnes se sont réunis place Kleber où une immense clameur[577] a salué la disparition du soleil reprenant une vieille tradition. Depuis la plus haute Antiquité, les hommes ont cherché à combattre le « soleil noir » en faisant beaucoup de bruit. A chaque fois le soleil réapparaissait au bout de quelques minutes. Même chose à Strasbourg où le phénomène astronomique a été visible de 11h00 à 14h00 culminant vers 12h30 avec la disparition totale de la lumière solaire. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour cette nuit en plein jour. A Strasbourg, l'éclairage public a été allumé sur l'ensemble du réseau de 11h00 à 14 h00. Les sections du réseau autoroutier équipées ont été éclairées pendant toute la période d'observation. Même le ramassage de poubelles a été perturbé. La benne est passée avec une heure d'avance ce mercredi-là afin de respecter l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7 tonnes signifiée dans un arrêté ministériel. Si le trafic aérien a été maintenu, tous les vols privés « sans qualification vol de nuit » ont été interdits de 12h00 à 13h00 au nord d'une ligne Mont Saint-Michel-Bâle, Mulhouse. A la SNCF, les trains ont circulé avec leurs feux avant et arrières allumés et les quais ont été éclairés. « Le jour où il va faire nuit » pour *Aujourd'hui en France*, « Jour de nuit » pour les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, ou « Nuit de midi pour fin de siècle » pour le journal *Le Monde*.

D'autres événements savent également nous tenir éveillés qu'il s'agissent d'événements sportifs comme les jeux olympiques en décalage horaire, le tennis aux Internationaux d'Australie ou des Etats-Unis ou des événements plus graves comme les guerres du golfe et du Kosovo et leurs fameux bombardements de nuit.

[577] Soudain, une clameur, *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 12 août 1999, p. 7

2.5. DES ACCIDENTS

Echappant à tout rythme et à tout rite, la vie nous réserve des surprises et invente parfois des nuits différentes, des accidents dans les rythmes habituels de la ville. Horribles ou festives, elles changent nos villes. La nuit urbaine a cependant quelques sommets qui bouleversent les habitudes et font fi de cette géographie étriquée. On ajoutera -côté animation sonore- les grandes victoires du Racing ou de l'équipe nationale de football et certaines élections...

2.5.1. Les soirs de Victoire des équipes de football

Il y a quelques années déjà que la ville ne vibrait plus à l'unisson des victoires du Racing Club de Strasbourg. Dernièrement, cependant, c'est l'équipe de France qui a pris le relais. A l'occasion de la victoire de la France en demi-finale de la Coupe du Monde de football 1998, le centre-ville de Strasbourg a été envahi par la foule. De 23 heures à 3h du matin, la foule a fêté ses héros. « Strasbourg a vibré à l'unisson avec les Champs-Élysées, hier sur les coups de 23h00. Depuis la remontée du Racing en D1, on n'avait jamais vu cela. Les premiers coups de klaxon ont retenti presque simultanément avec le coup de sifflet final. Peu après, le quai des bateliers était déjà bloqué (...) La place Gutenberg vivait son habituel flot de voitures encadré de deux haies humaines en délire. Place Kléber, la statue du Général était assaillie par les plus vaillants tandis qu'une farandole s'organisait à ses pieds *(...)* [578] ».Dans le même temps, 300 000 personnes ont déferlé sur les Champs-Élysées et des milliers de personnes ont envahi les rues des grandes villes de l'hexagone. « Tous ces défilés improvisés se sont ensuite terminés à l'endroit même où ils avaient commencé, dans les bars et les cafés, pour fêter la victoire jusqu'au bout de la nuit...[579] ».

2.5.2. Les soirs d'élections

Certains soirs d'élection, la ville ou tout au moins une partie de la ville s'enflamme à l'issue des résultats. Ce fut le, cas en 1981, puis lors de l'élection de C. TRAUTMANN puis à nouveau lors des présidentielles de 1994. Chaque fois le même rite pour les victoires

[578] Strasbourg à l'unisson, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 juillet 1998
[579] « Jusqu'au bout de la nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 juillet 1998

sportives comme pour les élections : les cortèges de voitures qui klaxonnent et leurs occupants qui s'époumonent aux fenêtres ouvertes parfois un drapeau à la main. Les trompettes sont également de la partie. Depuis que le centre-ville est fermé aux voitures, elles s'agglutinent le long des quais et la foule finit à pied en direction de la place Kléber où la statue du même nom est déjà prise d'assaut. On chante, on danse, on crie, profitant de l'instant pour dépasser les bornes

Conclusion

La ville fonctionne selon un rythme circadien ou la nuit apparaît en creux par rapport au jour entre 1h30 et 4h30 du matin.

Espace-temps éphémère et cyclique, la nuit festive connaît ses propres rythmes internes avec un pic vers 2h00 du matin au moment du creux nocturne su système urbain.

Les bornes de la nuit urbaine, l'intensité de l'activité, de l'animation varient en fonction des rythmes circahebdomadaires, circasaisonniers ou plus long. Des accidents viennent parfois perturber la belle ordonnance du calendrier nocturne et sont l'occasion pour la ville de battre à l'unisson, de « faire ville » autour d'une victoire ou d'une célébration ».

Chapitre 3 - DES PRESSIONS QUI S'ACCENTUENT

A Strasbourg, les pressions s'accroissent sur un espace-temps nocturne longtemps oublié et livré aux fantasmes. Peu à peu, les pressions du jour s'accentuent et la métropole alsacienne part à la conquête de ses nuits.

3.1. UN OUBLI EFFECTIF

La nuit strasbourgeoise semble encore ignorée des élus, des techniciens, comme s'il n'y avait pas de vie après le jour.

3.1.1. Un enjeu électoral mineur

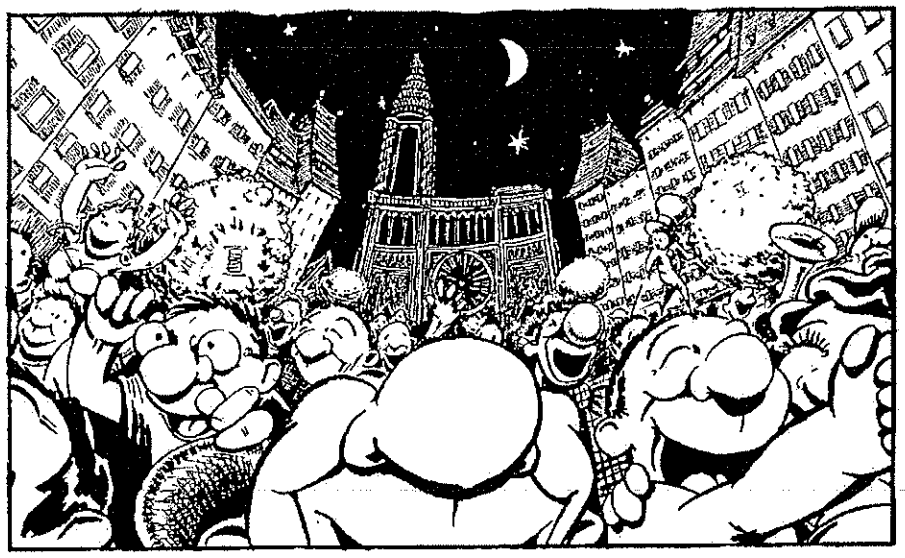
La nuit n'est pas un enjeu électoral majeur. Les programmes des candidats aux dernières élections municipales y faisaient encore peu référence sauf sur les problèmes de bruit et de sécurité. Sur certains tracts, on a pu lire : « J'exige la fermeture à 1h30 au plus tard des lieux qui sont à l'origine des nuisances sonores les plus importantes notamment à la Krutenau et au centre-ville. Je demande aussi un contrôle renforcé des échappements des mobylettes et motos, source permanente de nuisances sonores »[580]. Dans d'autres programmes, on a noté la proposition de « création de postes de police ouverts 24h sur 24h »[581] dans tous les quartiers. Quelques années plus tard, un candidat aux cantonales à la Meinau se déclarait « contre l'ouverture 24 heures sur 24 d'un commissariat, mais pour des policiers dans la rue, notamment la nuit »[582].

Aux élections municipales de mars 2001, la seule nuit dont on ait parlé pour réclamer plus de sécurité est celle de la *Saint Sylvestre* et de son lot de voitures incendiées. Les listes

[580] Liste « Strasbourg d'abord »
[581] Liste « Majorité présidentielle »
[582] « Alain Kauf (PS) : une opportunité à saisir », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1er mars 1998

citoyennes indépendantes[583] qui proposaient notamment de « peupler la nuit urbaine » n'ont pas eu les moyens de développer et de médiatiser leur projet pour en faire un enjeu majeur.

Figure II.57– *Projet de fête de la nuit à Strasbourg*



Sources : programme de la liste AIR pour les élections municipales, 2001

Ils avaient notamment proposé d'« Organiser en été un grand événement populaire qui transfigure la ville et rassemble pendant trois jours et trois nuits tous les quartiers autour des thèmes de l'Eau et de la Nuit. Pourquoi ne pas imaginer, que tous nos musées, bibliothèques, cinémas, théâtres, centres socioculturels, commerces ou opéra puissent rester ouverts en continu 24h/24, 3 jours et 3 nuits » ? (Figure II.57– *Projet de fête de la nuit à Strasbourg)* Redonner son sens à Noël et transformer l'hyper-marché de Noël en une véritable fête de la fraternité où la rue serait livrée aux artistes et les illuminations traditionnelles remplacées par des oeuvres d'art éclairées et éphémères. »

3.1.2. La nuit, oubliée du développement strasbourgeois

A Strasbourg comme dans la plupart des villes françaises, la nuit est absente des réflexions de prospective et d'aménagement du territoire. On trouve très peu d'évocations de la nuit dans le Contrat de ville de la Communauté Urbaine de Strasbourg 1994-1998[584], le Plan d'Occupation des Sols ou encore le Projet d'agglomération[585].

---

[583] Programme de la liste AIR pour les élections municipales, mars 2001
[584] *Contrat de ville de la Communauté Urbaine de Strasbourg 1994-1998*, 1993, 39 p.
[585] *Projet d'agglomération*, 1990, Communauté Urbaine de Strasbourg, p. 79

La dimension nocturne reste limitée à l'aspect nuisance à l'exemple du Projet d'agglomération : « le développement de la vie nocturne est générateur de gêne pour les habitants » ou dans la Charte de l'environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg[586] où l'on évoque la « Campagne de contrôle des horaires de rangement des terrasses par la police municipale et rurale », les « travaux d'insonorisation dans les bars de nuit, les discothèques » et « la limitation de la circulation nocturne des poids lourds en ville ». La circulation des poids lourds de plus de 6 tonnes est interdite de 22 heures à 6 heures dans les agglomérations de Strasbourg et de Schiltigheim ». D'autres mesures visant à contenir les nuisances sonores en soirée sont évoquées : « Campagne de contrôle des horaires de rangement des terrasses par la Police Municipale et rurale ; travaux d'insonorisation dans les bars de nuit, les discothèques ; acquisition de véhicules de salubrité moins bruyants ; vente et tir de pétards ». L'aspect lumière est abordé dans le chapitre « Redécouverte de l'espace public » de cette même « Charte de l'environnement de la ville et de la communauté urbaine » à travers la question de l'amélioration de l'éclairage public et l'évocation de la « Charte de l'éclairage public »[587]. La nuit est même absente du « Plan Local de sécurité ». Il a fallu attendre 1997, pour que cette préoccupation apparaisse dans l'Evaluation du Contrat de Plan[588] et dans les nouveaux Contrats locaux de sécurité.

3.1.3. Une faible valorisation touristique

Strasbourg utilise encore assez peu la nuit urbaine comme un atout de promotion touristique ou économique. Il n'existe pas de document spécifique sur les nuits strasbourgeoises. A l'office du tourisme, on ne peut vous fournir qu'une liste photocopiée des lieux de nuit. (Figure II.58 – *Bars de nuit à Strasbourg*)

Exception notoire, une brochure touristique consacre une demi-page à « *Strasbourg aux noctambules* »[589] et promet : « Strasbourg saura vous retenir jusqu'à l'aube ». Seule solution pour se repérer dans le labyrinthe des nuits strasbourgeoises : les rubriques « nuit »

---

[586] *Charte de l'environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg*, 1993, 76 p.
[587] L'Ill lumière, 1994, Charte de l'éclairage urbain, 68 p.
[588] *Evaluation du Contrat de Plan*, Note méthodologique, Communauté Urbaine de Strasbourg, décembre 1997.
[589] *Strasbourg,* 1993, Office de Tourisme de Strasbourg et sa région, 76 p.

des guides spécialisés[590].payants comme le *Petit futé* ou gratuits comme le *Strassbuch* et certaines rubriques du magazine des *Dernières Nouvelles d'Alsace* comme *Reflet* ou du magazine *Polystyrène*. Depuis peu, un guide des noctambules et un site *Internet* d'information sur la vie culturelle[591] complètent la panoplie.

3.2. STRASBOURG A LA CONQUETE DE SES NUITS

La vie semble pouvoir investir progressivement tous les espaces de la nuit. Les pressions économiques et sociales en ce sens, se font de plus en plus fortes. Dans le contexte de concurrence accrue entre métropoles européennes, la localisation des hommes et des entreprises se fera de plus en plus en fonction de critères de qualité de vie et d'image et l'animation nocturne deviendra un atout non négligeable.

Strasbourg n'échappe pas à cette évolution. N'en déplaise aux noctambules purs et durs -à peine plus d'une centaine[592]-, amoureux de la nuit, adeptes de la dérive baudelairienne et jaloux de leur maîtresse, la conquête de la nuit a commencé. Il reste à la penser et à l'organiser.

3.2.1. Intérêt croissant des médias

Le recensement complet[593] sur la période 1997-1998 de tous les articles de la presse régionale -*Dernières Nouvelles d'Alsace*- sur la période 1997-1998 montre une forte augmentation de l'intérêt pour le thème et met en évidence les conflits qui la traverse (Figure II.59 - *La nuit dans la presse régionale*).

L'intérêt de la presse régionale pour la nuit s'est encore accentué en 2000 où une série spéciale d'articles « Une nuit avec » sur les travailleurs de nuit a été publiée : « Les

---

[590] *Le Strassbuch,* 1995, Guide pratique de Strasbourg, 205 p. / *Le Petit futé*, 1996, City Guide, Nouvelles Editions de l'Université, 386 p.
[591] strg-cult@club-internet.fr
[592] Dixit Stephane, La Java

OFFICE DE TOURISME
DE STRASBOURG
ET SA REGION

Figure II.58

Mars 1998

BARS DE NUIT
A STRASBOURG

BARS DE NUIT

BAR KARAOKE DISCOTHEQUE THE BEST OF
25, rue des Tonneliers
Tél : 03.88.32.61.50

LA JAVA
6, rue du Faisan
Tél : 03.88.36.34.88

LES ARTISTES
27, rue du Faubourg-de-Saverne
Tél : 03.88.22.42.92

BISTROT PIANO BAR
30 rue des Tonneliers
Tél. 03.88.23.02.71

BUNNY'S CLUB
1, rue de l'Epine
Tél : 03.88.22.41.44

LA SALAMANDRE
3, rue Paul Janet
Tél : 03.88.25.79.42

LE GRIOT JAZZ CLUB
6, impasse de l'Ecrevisse
Tél : 03.88.52.00.52

LE PERROQUET BLEU
13, rue des Soeurs
Tél : 03.88.24.22.00

LE SALTIMBANQUE
36, rue de la 1ère Armée
Tél : 03.88.24.20.28

LE VELVET
6, rue du Tonnelet Rouge
Tél : 03.88.37.95.84

L'ANNEXE
29, rue de Finkwiller
Tél : 03.88.36.95.11

LES ABATTOIRS
1, quai Charles Altorffer
Tél : 03.88.32.28.12

LE FESTIVAL
4, rue Ste Catherine
Tél : 03.88.36.31.28

LE NID D'ESPIONS
3, rue des Soeurs
Tél : 03.88.37.02.83

LES AVIATEURS (Bar américain)
12, rue des Soeurs
Tél : 03.88.36.52.69

LE SAXO
8, rue des Frères
Tél : 03.88.24.10.96

LE CAFE DES ANGES
42, rue de la Krutenau
Tél : 03.88.37.12.67

RHUMERIE BAR LE WAÏKIKI
6, place de l'Homme-de-Fer
Tél : 03.88.75.05.45

RHUMERIE LA JAMAÏQUE
53, Grand'Rue
Tél : 03.88.32.58.41

17, place de la Cathédrale
67082 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 52 28 28
Fax 03 88 52 28 29

ACCUEIL ET INFORMATION :

Place de la Cathédrale	Tél. 03 88 52 28 22
Place de la Gare	Tél. 03 88 32 51 49
Pont de l'Europe	Tél. 03 88 61 39 23

diables se régalent au marché-gare »[594] ; « Un homme et un chien[595] » ; « Les rotatives des DNA, dans l'encre et le papier » ; « Croissants de lune[596] » ; « 34 heures et quelques autres mobiles[597] » ; ou « En tournée avec la brigade des moeurs [598]» ; « Un monde à part[599] » sur les stations essence ; « les brigades du tri[600] » sur la poste.

Figure II.59 - *La nuit dans la presse régionale*

Année	Nombre d'articles
1990	39
1991	31
1992	31
1993	29
1994	40
1995	50
1996	131
1997	163
1998	173

Sources : Articles Dernières Nouvelles d'Alsace (1990-1997)

L'intérêt nouveau pour la nuit urbaine ne se limite évidemment pas au colonnes de la presse quotidienne régionale mais a également envahi les écrans de télévision et les ondes radio. L'intérêt pour la nuit urbaine se retrouve parfois là où on ne l'attend pas.

Les thèmes privilégiés dans ces différents articles donnent une image contrastée des nuits strasbourgeoises, binaire mais déséquilibrée avec avantage à l'insécurité (Figure II.60 – *Images médiatiques de la nuit strasbourgeoise) :*

- Dans un premier pôle, les conflits liés aux nuisances sonores comme le projet d'implantation DHL (Figure II.61 – *DHL : la nuit, le bruit nuit*[601]), les nuits du centre-ville (Figure II.62 – *Les nuits de la discorde*[602]) les violences urbaines en périphérie (Figure II.63 – *Nuit chaude au Neuhof*[603]) et la prostitution occupent la plus grande place avec l'insécurité. Les mesures prises pour lutter contre ces phénomènes en légiférant

[594] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 Août 2000
[595] *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 11 juillet 2000
[596] *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 29 août 2000
[597] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 août 2000
[598] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 19 août 1999
[599] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 1er août 2000
[600] *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 1 ! juillet 2000
[601] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 15 août 1996
[602] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 13 septembre 1992
[603] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 1995

(Figure II.64 – *La prostitution interdite de stationnement*[604]) ou en occupant la nuit (Figure II.65 – *Les nuits sauves*) sont également présentes. L'insécurité routière nocturne est parfois abordée à l'occasion d'accidents marquants.

Figure II.60 – *Images médiatiques de la nuit strasbourgeoise*

Thèmes	**Nombre d'articles**
CONFLITS	**246 articles**
Le projet d'implantation de l'entreprise DHL	141 articles
Les nuisances sonores en centre-ville	23 articles
La prostitution depuis 1997	34 articles
La pollution lumineuse	6 articles
Les nocturnes commerciales	26 articles
Les parkings de nuit	13 articles
La pêche nocturne	2 articles
Vente d'alcool	2 articles
INSECURITE	**188 articles**
Les violences urbaines	99 articles
Mesure de sécurité :	42 articles
Les accidents de la circulation	16 articles
L'insécurité	14 articles
Les couvre-feux : 13 articles	13 articles
Les perquisitions de nuit : 2 articles	2 articles
L'évasion de nuit : 1 article	1 article
Les attentats 1 article	1 article
ANIMATION :	**170 articles**
Les nuits thématiques	99 articles
L'animation nocturne	58 articles
Illuminations	11 articles
La restauration nocturne	2 articles
TRAVAIL	**66 articles**
Le travail de nuit	20 articles
Le travail de nuit des femmes	18 articles
Le transport de nuit	14 articles
La santé	11 articles
Les chantiers de nuit : 3 articles	3 articles
SOLIDARITE :	**9 articles**
Les sans-abris	4 articles
L'accueil de nuit	3 articles
HISTOIRE	**2 articles**
SEXE	**3 articles**
CULTURE	**3 articles**
BIEN-ÊTRE	**2 articles**
ART	**3 articles**

Sources : *revue de presse 1990-1997*

[604] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 août 2000

ENVIRONNEMENT

DHL: la nuit, le bruit nuit

Figure II.61

●●● *Les deux experts nommés par le préfet (DNA d'hier) pour évaluer l'impact prévisible du trafic aérien nocturne de DHL sur la santé des riverains d'Entzheim ont peu de temps pour rendre leur copie. Peu de moyens aussi.*

Le Strasbourgeois Alain Muzet et le Lyonnais Michel Vallet sont incontestablement les deux chercheurs français les plus connus en la matière. Leurs travaux sont en effet abondamment cités dans une synthèse du ministère de la santé, sur *«les effets du bruit sur la santé»*.

Alors que le Dr Muzet travaille depuis trente ans sur le bruit (non spécifiquement aéroportuaire) au sein du laboratoire de physiologie et de psychologie environnementales, il n'en va pas de même de son confrère lyonnais. Celui-ci a, en effet, mené des enquêtes auprès de populations riveraines d'aéroports.

Rapport début septembre

Ayant écourté ses vacances, le Dr Alain Muzet rassemble l'abondante bibliographie sur les effets du bruit sur le sommeil. Début septembre il devra rendre son rapport, *«en se fondant sur les données fournies par l'Aviation civile. Pour travailler sérieusement il nous faudra connaître les courbes de niveau sonore au sol et avoir une idée des populations concernées (...) Pour l'heure, nous n'avons pas eu connaissance du plan d'exposition au bruit actuel, ni de celui qui est prévu après l'installation du transporteur»*.

Le chercheur précise bien les limites de sa mission: *«il ne s'agit pas d'évaluer la nuisance de quelque chose qui n'existe pas, car les avions ne sont pas là (...) On ne peut pas demander à l'opérateur de venir faire voler ses avions pour faire une étude de l'impact prévu (...)»* L'expertise des deux chercheurs sera donc un travail de réflexion à partir des études déjà entreprises sur les effets du bruit sur les populations.

Il est évidemment hors de question de refaire en quelques semaines ce que de nombreuses études ont déjà largement montré: *«La perturbation du sommeil par le bruit des transports est un effet exprimé avec insistance par les riverains des grands axes routiers, des aéroports et autres lieux bruyants»*. Plus précisément, l'expert Michel Valet a démontré, en conditions réelles, que *«l'intrusion du bruit a des effets nets qui se caractérisent par une réduction de la durée du sommeil lent profond et par une augmentation des réveils en cours de nuit»*. Effet généralement méconnu, *«l'exposition chronique au bruit nocturne entraine des modifications de la structure globale du sommeil, que les personnes concernées se plaignent ou non de cet environnement»*.

Un sommeil de dépressif

Sans entrer dans le détail, rapportons que la synthèse *«les effets du bruit sur la santé»* note que la structure du sommeil modifiée par le bruit chronique est *«considérée comme caractéristique de la plupart des patients dépressifs»*.

La même publication du ministère de la santé évoque un résultat de cinq auteurs (dont A. Muzet): *«Il existe une corrélation hautement significative entre les réveils, le nombre de bruits et les niveaux sonores (...) il n'existe pas, pour les personnes d'âge moyen, de réveil pour les intensités sonores inférieures à 60 dB. Par contre, les personnes âgées sont réveillées par des intensités moindres et, dans tous les cas, la dernière partie de la nuit, riche en sommeil léger, présente une plus grande susceptibilité aux bruits de relativement faible intensité»*.

La réaction cardio-vasculaire au bruit pendant le sommeil et l'absence d'accoutumance à long terme sont vérifiées expérimentalement: en outre, les bruits d'avions, étudiés par Michel Vallet, entraînent des réactions électro-encéphalographiques dès 35 dB et pour un nombre de vols de 11 à 15 par nuit. Les effets négatifs du bruit nocturne sur les performances intellectuelles et physiques du matin suivant sont aussi indéniables que prévisibles.

L'OMS: pas plus de 35 dB dans les habitations

Compte-tenu des répercussions connues du bruit nocturne sur la santé mentale et physique des populations, l'Organisation mondiale de la santé recommande des niveaux nocturnes de l'ordre de 35 dB dans les habitations. La Commission des communautés européennes est moins exigeante, puisqu'elle *«estime qu'un niveau nocturne de 30-35 dB à l'intérieur et des crêtes de 45 dB n'affectent pas le sommeil de sujets normaux.»* Plus tolérant, l'expert Michel Vallet *«s'appuyant sur des résultats acquis au domicile de riverains d'aéroport, suggère que, pour éviter 90% des réveils, il ne doit pas y avoir plus de 10 à 20 bruits de plus de 48 dB, à l'intérieur, la nuit»*.

Si DHL s'implantait à Entzheim, l'isolation des logements apporterait-elle une réponse partielle à la nuisance sonore? Des expositions chroniques aux bruits non voulus par des individus qui n'ont aucun pouvoir de contrôle sur leur environnement sonore, ont des conséquences. Les deux experts devront cartographier les populations à risque sur un zonage d'exposition au bruit fourni par l'Aviation civile. En toute neutralité.

Michel Gissy

DNA 15-16/08/96

Figure II.62

Strasbourg

SOCIETE

Les nuits de la discorde

Le milieu de la nuit strasbourgeoise est passablement agité ces derniers temps. Les rapports entre associations de quartiers et propriétaires d'établissements pour noctambules sont même de plus en plus tendus. Pétitions et contre-pétitions se multiplient quant à elles aux quatre coins de la ville.

Le décor est planté. D'un côté, les associations de quartiers qui en ont *«assez des privilèges exorbitants accordés aux noctambules»*. De l'autre, les propriétaires de boîtes et bars de nuit qui réclament *«le droit d'exister et de ne plus être persécutés»*. Au centre, les pouvoirs publics qui, eux, comptent les points. A priori, rien de bien neuf. Si ce n'est que depuis quelques mois, les gérants de ces établissements de nuit montent au créneau. Plus question pour eux de se laisser faire. La grogne a changé de camp. Les riverains ne sont plus les seuls à se plaindre et le bras de fer semble désormais engagé.

Statistiques faussées

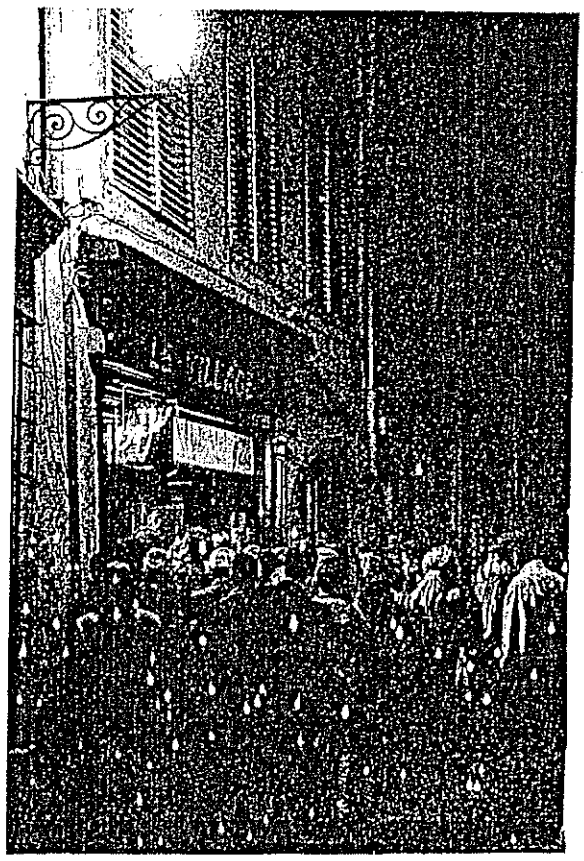
Pourtant, du côté de la municipalité, on estime que *«tout se passe bien dans la grande majorité des cas»*. Jean-Jacques Gsell, adjoint au maire chargé de la réglementation, estime même qu'*«on ne peut pas parler de tensions importantes sur Strasbourg liées à la présence d'établissements de nuits. Les plaintes des riverains sont peu nombreuses. Nous avons en fait quelques petits problèmes avec une petite dizaine d'établissements mais pas plus. Sur les quelques 750 que compte la ville, c'est vraiment négligeable.»*

Une petite dizaine sur près de 750, c'est vrai que la proportion paraît infime. Mais la réalité est plus subtile car ce chiffre de 750 englobe les bars, les discothèques... mais aussi les nombreux restaurants de la cité. Il est évident qu'avec ces derniers, les problèmes sont moindres. Ce qui faussse forcément les statistiques.

«Ne plus continuer comme ça»

En fait, le malaise est bien plus profond qu'on ne veut l'avouer du côté de la municipalité. La grogne des «professionnels de la nuit» est même devenue générale. Celle des riverains aussi. Un rapide sondage téléphonique (non exhaustif) effectué cette semaine nous a d'ailleurs permis de constater l'ampleur de ce double mouvement de protestation. Sur les dix-sept bars consultés, ouverts jusqu'à une heure avancée de la nuit, _ dix-sept avouent connaître des difficultés avec les associations de quartiers ou les pouvoirs publics. Idem du côté des discothèques. On est donc bien loin des proportions «infimes» et de l'«harmonie globalement satisfaisante» énoncées officiellement.

Car du côté des associations de riverains, on ne désarme pas. *«On ne peut plus continuer comme çà,* explique par exemple André Plouzin, président de l'association pour la «Sauvegarde des intérêts des résidents et de l'environnement» qui œuvre dans le quartier Saint-Etienne. *Les gens sont obligés de déménager à cause des nuisances sonores provoquées par la trop grande concentration de bars de nuit dans le quartier. Ici on en compte 26. Si ça continue, le centre ville va devenir inhabitable. Il faudrait mieux répartir les dérogations d'ouverture tardive pour que tout ne soit pas concentré au même endroit.»* Avis partagé par la plupart des associations de riverains qui s'activent aux quatre coins de la cité. La municipalité vient d'ailleurs de leur donner en partie raison puisqu'aucune nouvelle autorisation d'exploiter jusqu'à 4 h du matin ne sera plus accordée dans le quartier Saint-Etienne et dans celui de la Krutenau. *«Il y en a déjà trop,* explique-t-on à la mairie, *il faut préserver le tissu social et rétablir un juste équilibre entre le besoin d'animation de la ville et le respect du sommeil d'autrui».*



Le bras de fer est engagé entre les propriétaires de bars et de boîtes de nuit, qui se sentent persécutés, et les associations de riverains. (Photo DNA)

Pas de gangsters

Mais ce qui est vraiment nouveau, c'est que les gérants des établissements de nuit se rebiffent. Une association dénommée *«La nuit strasbourgeoise»* a même été créée pour *«lutter contre l'arbitraire»* selon ses fondateurs. *«Nous en avons assez d'être en butte à toutes sortes de critiques,* explique un des propriétaire de la «Java». *Nous faisons notre métier, nous ne sommes pas des bandits ou des gangsters, mais des gens responsables. Quand on nous demande de faire des travaux d'insonorisation pour ne pas gêner les voisins, nous les faisons. Même chose dans le domaine de la sécurité. Ça nous coûte des sommes folles, mais ça fait partie de la règle du jeu. Mais on a vraiment l'impression qu'on ne tient pas compte de notre avis».*

Toujours dans le même registre, le gérant d'un autre établissement précise, *«si on veut une ville étudiante, digne de son statut de capitale européenne, il faut qu'elle soit vivante. Y compris la nuit. Que ça plaise ou non à certains, notre activité est essentielle pour le devenir de Strasbourg. A nous mettre autant de bâtons dans les roues, on risque à la longue, de pousser certains d'entre nous dans le ruisseau».*

Plusieurs exemples sont d'ailleurs mis en avant pour étayer cette dernière prédiction. Celui du «Quartier Latin» notamment. Un bar situé rue des Frères, qui n'a jamais ouvert. Au grand dam de son jeune gérant, Jean-Pierre Partouche, qui a englouti une fortune et toutes ses illusions dans cette affaire. Désespéré, il raconte qu'il a *«déposé en août dernier, une demande de permis de construire pour faire ce bar. Ça n'a pas posé de problème. On m'a demandé de faire des travaux pour me mettre aux normes, ce que j'ai fait. Je me suis endetté à vie et aujourd'hui, on me refuse la licence IV, sous prétexte qu'il y a trop de bars dans le quartier. Il aurait peut-être fallu me le dire avant, non ? Maintenant, je suis complètement à la rue, puisque je ne peux pas exploiter ce bar et j'ai des emprunts astronomiques à rembourser. Je ne vois pas comment je vais m'en sortir».*

Mais si l'on en croit les bruits qui circulent en ce moment dans le milieu de la nuit strasbourgeoise, ce cas extrême ne serait pas isolé. Plusieurs autres établissements de ce type seraient, eux aussi, dans des situations difficiles. Nuits de stress en perspective.

Pascal Coquis

DNA, 13/09

Figure II.63

Strasbourg

Nuit chaude au Neuhof : 5 policiers et pompiers blessés

● ● ● *Une trentaine de jeunes ont lancé des pierres sur des policiers et des pompiers, dans la nuit de jeudi à vendredi, au Neuhof, un quartier sensible de Strasbourg. Bilan : trois CRS et deux pompiers blessés, un individu interpellé.*

Tout commence jeudi, vers 22 h 10, rue de l'Indre, dans une cité réputée sensible, à Strasbourg-Neuhof. Trois CRS qui patrouillent à pied dans le quartier essuyent - sans raison apparente - des jets de pierre provenant d'une trentaine de jeunes. Deux d'entre eux insultent les policiers et ameutent le quartier.

Immédiatement, les fonctionnaires appellent leurs collègues en renfort: il s'agit d'une trentaine de policiers de la CRS 4, actuellement en mission de sécurisation à Strasbourg.

Devant ce déploiement de force, les jeunes reculent mais continuent à lancer des pierres. Touché à la tête, un CRS s'écroule. Il sera transporté au centre de traumatologie d'Illkirch-Graffenstaden où il était toujours en observation hier.

L'un des lanceurs de pierres est ensuite interpellé et menotté. Mais en se débattant, celui-ci réussit à prendre la fuite, menottes au poignet. Un autre CRS, qui tentait de le retenir, s'est blessé au genou. Dans le même temps, un troisième CRS arrête un autre lanceur de pierres qui se débat et donne un coup de tête au fonctionnaire, avant d'être emmené au commissariat central et placé en garde à vue. Il s'agit d'Abdelkader Menadjelli, 21 ans. Originaire du quartier, il était sorti de prison depuis deux jours...

Blessés aux yeux

Au cours de ces interpellations mouvementées, des pierres continuent d'être jetées contre les policiers. Peu avant 23 heures, soit trois quarts d'heure après le début des échauffourrées, c'est un bus de la CTS qui essuye des jets de cailloux, rue de Hautefort, toujours dans le même quartier. Quelques minutes plus tard, les sapeurs-pompiers qui interviennent dans cette rue pour éteindre des feux de poubelles allumés par ces mêmes jeunes sont, à leur tour, victime de jets de pierre. Conséquence: un pare-brise vole en éclat, blessant deux sapeurs aux yeux.

Peu à peu, le calme est revenu. Enfin, vers trois heures du matin, les pompiers sont à nouveau intervenus dans ce quartier, mais cette fois sous la protection des CRS, pour éteindre un feu de cave, vraisemblablement le fait de ces mêmes jeunes.

«Sanctionnés comme il se doit»

«*Il n'est pas acceptable que des pompiers et des agents de police dans l'exercice de leurs fonctions soient pris pour cible. Les auteurs de ces actes doivent être sanctionnés comme il se doit*», a déclaré, hier, Catherine Trautmann qui s'était rendue, pendant la nuit, à la caserne des pompiers.

De son côté, la Communauté urbaine de Strasbourg a porté plainte pour les sapeurs-pompiers. Quant à l'individu interpellé, il sera présenté, aujourd'hui, au parquet de Strasbourg. Une information judiciaire devrait être ouverte pour «violences volontaires sur agent de la force publique, avec arme par destination (les pierres)».

Il s'agit là des incidents les plus sérieux enregistrés dans la communauté urbaine de Strasbourg, depuis les émeutes de Schiltigheim, en juin 1994.

Benoît Finck

Figure II.64

Strasbourg

SOCIÉTÉ

La prostitution interdite de stationnement

●●● *Pour contrecarrer les nuisances liées à la présence de prostituées sur le quai des Alpes, tout arrêt et stationnement de véhicule seront interdits des deux côtés de la voies sur les quais entre le pont Pasteur et la rue d'Ostende et ce, jusqu'au 30 septembre.*

Décidément, la réglementation routière seule semble pouvoir venir en aide aux riverains du quai des Alpes, excédés par les nuisances liées à la prostitution (nos éditions des 2 et 6 août). La vente de ses charmes ne constituant pas une infraction pénale, la police n'a que peu de moyen d'agir, même si elle a réussi à mettre plusieurs proxénètes sous les verrous depuis le début de l'année.

Reste qu'elle peut verbaliser les manquements au code de la route et si une stricte réglementation de la circulation ne changera rien au phénomène, elle peut en compliquer l'existence et du moins en déplacer les nuisances.

Jusqu'ici les mesures adoptées -stationnement interdit d'un côté de la voie, mise en place de barrières et portique sous le pont Churchill,...- n'avaient pas suffi à enrayer le «commerce» des filles principalement venues de l'Est malgré les contrôles de police. Tout juste l'avaient-elles limité en des points bien précis.

Ainsi que Jean-Jacques Gsell l'avait déjà indiqué samedi lors de la dernière manifestation de riverains où il représentait la Ville, la mairie de Strasbourg a pris un nouvel arrêté municipal adoptant des mesures plus radicales: «*le stationnement ainsi que l'arrêt des véhicules seront interdits sur les tronçons matérialisés des quais Louis Pasteur, Fustel de Coulanges, du général Koenig, des Alpes et des Belges, des deux côtés de ces voies, entre 20h et 6h, afin de mettre fin d'une part aux nuisances diverses par suite des arrêts intempestifs des véhicules résultant des activités contraires aux bonnes moeurs et de garantir d'autre part la sûreté et les commodités de passage*». Taxis et bus pourront toutefois déroger à cette règle sur les aires qui leur sont réservés.

Interdiction pure et simple?

La police est bien entendu chargée de faire appliquer cet arrêté qui pourra être reconduit le cas échéant est-il encore précisé dans une lettre adressée aux riverains des quais par l'adjoint au maire. Jean-Jacques Gsell poursuit «*la Ville renouvellera son intention au procureur de la République (...) de prendre un arrêté visant à interdire purement et simplement la prostitution sur un certain nombre d'espaces publics. Une telle mesure ne peut cependant être mise en oeuvre et efficace que si la police reçoit des ordres clairs et précis de la part de l'autorité judiciaire*».

En attendant, le stationnement nocturne à Strasbourg se voit privé de plusieurs dizaines d'emplacements ce qui générera vraisemblablement d'autres problèmes. Entre deux maux, la municipalité a choisi. **S.W.**

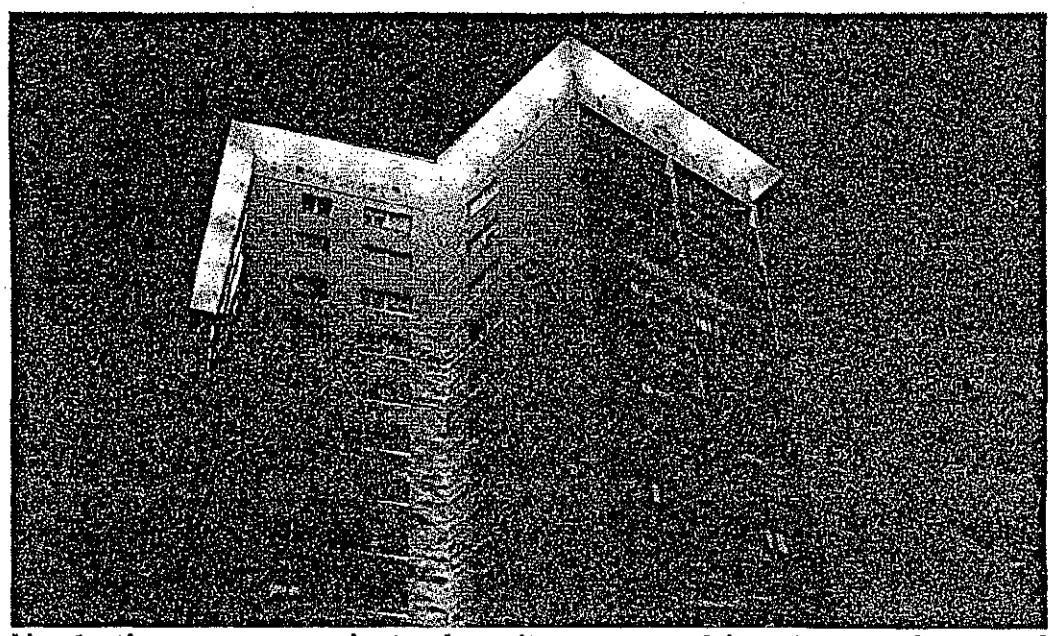
DNA - 10.08.2000

Figure II.65

CONSEIL MUNICIPAL

Les nuits sauves?

●●● *Les élus strasbourgeois auront à se prononcer lundi lors du conseil municipal sur le lancement programmé des «correspondants de nuit», ces médiateurs voués à arpenter les banlieues de la CUS à la nuit tombée.*



L'opération «correspondants de nuit» sera expérimentée pendant neuf mois dans plusieurs banlieues de la CUS. *(Photo archives DNA)*

Sur le thème ultra-rabâché, et il est vrai crucial, de la montée de l'insécurité – ou du sentiment d'insécurité, ce qui revient globalement au même – dans les quartiers dits sensibles, les pouvoirs publics ont décidé d'innover. En essayant d'adapter localement une amorce de solution déjà testée à Rennes et qui consiste à doter chaque cité strasbourgeoise d'équipes de médiateurs. Escouades de trois personnes (deux emplois-jeunes) dont la présence permettrait de juguler, au moins en partie, la tendance inflationniste de ce que l'on appelle pudiquement en jargon administratif des «actes d'incivilité».

Bref, en termes clairs, il s'agirait là de désamorcer les flambées de violence. De limiter les dégâts causés par la désertion du monde «adulte» en bas des tours une fois la nuit tombée et du même coup de rassurer la population. De pallier autant que faire se peut les carences familiales, éducatives, sociales et même policières qui se font jour avec l'obscurité en réintroduisant dans les grands ensembles une présence civile. Clairement identifiée comme telle et qui puisse apporter une réponse forcément moins radicale que celle des forces de l'ordre appelées quand tout tourne trop mal.

9 mois d'essai

Concrètement, en effet, les équipes étrangement baptisées «correspondants de nuit» arpenteront les quartiers périphériques sur lesquels elles seront chargées de «rayonner». En quête de «contacts humains». Et ce jusqu'à 1h du matin en semaine et environ 5h les samedis-dimanches. Tranches horaires considérées comme les plus «criminogènes». Leur mission se limitera à discuter avec les uns et les autres. D'amorcer le dialogue, de prévenir les conflits et éventuellement les désamorcer. Un peu à la manière des îlotiers ou des équipes de «Pulsar» qui empruntent depuis plusieurs années, et avec un certain bonheur, les lignes de la C.T.S.

Mise sur pied par un front commun de partenaires l'Etat, les bailleurs sociaux, le conseil général, la CUS -, cette opération devrait démarrer dès septembre, et pour une durée expérimentale de neuf mois sur les quartiers de Hautepierre, du Marais/Cité de l'Ill et des Ecrivains à Schiltigheim. Une expérimentation dont le montant est estimé à un peu plus de 2 MF (500 000F pour la C.U.S) et qui sera prolongée si les résultats sont satisfaisants. Car rien ne dit que l'expérience de la médiation dans les transports en commun puisse être transposée aux quartiers.

Les «correspondants» auront en effet comme instruction de ne jamais aller jusqu'au conflit, mais d'appeler la police quand les choses dégénéreront. Parfait sur le papier, mais on voit mal comment ils pourraient se repointer le lendemain, au même endroit, la bouche en cœur pour «renouer le dialogue» avec ceux qu'ils ont peut-être fait interpeller la veille au soir. Sans avoir l'image de «balances» collée sur le front ou, pire, sans être pris à partie. C'est l'une des principales questions auxquelles devra répondre le comité de pilotage, chargé de la mise en place de l'opération. **Pascal Coquis**

- Deuxième pôle des nuits strasbourgeoise, « l'animation nocturne » regroupe plus 170 articles consacrés aux « nuits thématiques » (Figure II.67 - *Les plumes de la nuit*[605]) ou aux « illuminations » (Figure II.68 – *Sous les projecteurs*[606]). La dimension « laborieuse » de la nuit n'est pas oubliée avec de nombreux articles sur le travail de nuit (Figure II.69 – *Bus de nuit*[607]).

Dans ce tableau très contrasté, la solidarité est finalement peu présente. (Figure II.70 – *SOS sans-abri : un peu de soleil dans la nuit*[608]) tout comme le sexe bizarrement absent ou caché comme dans un article plus récent (Figure II.71 - *Des massages très spéciaux*[609]).

De loin en loin, de grands incendies embrasent l'actualité nocturne comme celui de Mundolsheim en 1999 (Figure II.72 - *3000m2 d'entrepôts détruits* [610]).

3.2.2. Surreprésentation symbolique

Une ville n'est pas qu'un amas de constructions et une concentration de populations. C'est aussi un univers où s'affrontent et se superposent les représentations tant individuelles que collectives. Pourquoi l'ignorer dans l'analyse du discours sur la ville ? La nuit et ses lumières envahissent peu à peu l'imaginaire strasbourgeois des cartes postales des marchands aux spectacles sons et lumières en passant par les nuits thématiques.

3.2.2.1. Cartes postales

Depuis plus d'un siècle, les cartes postales véhiculent l'ambiance et l'image des pays, régions, villes ou monuments du monde entier. Elles ont fait rêver des générations et ont sans doute contribué à l'émergence d'une culture mondiale et du désormais célèbre « village planétaire ». A côté des brochures touristiques officielles ou des documents de marketing territorial qui font aujourd'hui l'objet de réflexions approfondies et s'inscrivent

---

[605] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 5 juin 1997
[606] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 17 juillet 1997
[607] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 26 octobre 1995
[608] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 29 décembre 1995
[609] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 1er septembre 2000
[610] *Dernières nouvelles d'Alsace*, juillet 1999

dans des stratégies de communication concertées, la carte postale continue de jouer un rôle non négligeable dans la notoriété d'une métropole, d'un territoire ou d'un édifice remarquable. A l'heure où les villes se vendent, et où le moindre territoire passe du « savoir-faire au faire-savoir »[611], on semble oublier que la carte postale participe pleinement de l'image d'une cité qui s'exporte à travers ses cartes postales. Associée au bonheur et aux loisirs, elle est un vecteur intéressant et éminemment positif. Pour preuve : les ventes s'effondrent quand il pleut. Au dos de ces photographies cartonnées, on lit plus souvent des messages d'amour que des déclarations de guerre. On ne peut rêver plus belle association et meilleur support de promotion.

Il se vendrait environ 500 000 cartes postales par an à Strasbourg intra-muros et près d'un million d'unités avec les faubourgs. Leur production s'étale dans près de 200 points de vente sur Strasbourg dont les bureaux de tabac, librairies et papeteries. Une dizaine de magasins situés face à la cathédrale (Place de la Cathédrale, Rue du Maroquin, Rue Mercière) et dans le secteur de la Petite France se partagent la moitié du marché. L'un d'entre eux écoulerait près de 200 000 cartes par an.

Symbole du plaisir touristique, la carte postale borne l'espace urbain de jour comme de nuit. Elle stigmatise certains quartiers privilégiés et en oublie d'autres. Le petit marché de la carte postale strasbourgeoise a ses vedettes incontestées : la cathédrale et la maison Kammerzell arrivent en tête. Suivent la Petite France, la place Benjamin Fix et le barrage Vauban. La Place Kléber et l'Aubette pointent en quatrième position. Les vues aériennes se vendent également bien. Ces millions de photos esquissent les contours d'un Strasbourg idéal et heureux, sorte de « Disneyland historique ». L'Europe n'est pas aussi présente qu'on pourrait le croire : à peine 2 cartes postales sur 10 surtout des vues aériennes ou des photos prises du bateau-mouche. Le Tramway s'est bien vendu après son inauguration mais une fois la nouveauté passée, les ventes se sont tassées. Pour la première année en 1998, les photos du petit marché de Noël se sont arrachées. A noter une spécialité que l'Alsace partage avec d'autres terroirs de France connus pour leur gastronomie : des cartes postales représentant des plats régionaux accompagnés de recettes. Vous avez dit choucroute ? *A contrario*, certaines cartes postales ne se vendent pas. La Place de la République, la statue de

[611] Selon la belle expression de Robert Ferras.

Figure II.67

ECRITURE

Les plumes de la nuit

Lignes d'horizon est une association qui s'est créée récemment à Strasbourg, « pour que vivent auprès du grand public des pratiques d'écriture créative de qualité ».

Comment donner le goût de l'écriture créative au grand public ? **« En créant un espace qui privilégie l'authenticité, l'imaginaire et le bonheur du style »**, répond Francine Stachak. Francine est une passionnée de littérature. Titulaire d'un DEA en littérature générale et comparée, elle a enseigné le français pendant huit ans en collège et lycée, puis a travaillé au sein d'une agence de communication, avant de prendre son indépendance. Depuis quelques années, elle consacre l'essentiel de ses activités à créer et animer des ateliers de pratiques d'écritures créatives auprès des enfants et des adultes.

SE CONSTRUIRE

« Je veux créer des structures qui donnent la parole à tout le monde, explique-t-elle. Elle a ainsi animé en 1995 des ateliers d'écritures avec des détenus de la maison d'arrêt de l'Elsau, en partenariat avec l'association Parenthèses, très présente dans la prison.

Depuis, Francine a créé sa propre association, Lignes d'horizon, dont la devise pourrait être selon elle, **« de l'imaginaire et du style avant tout ».**

« Ce n'est pas une association d'expression du soi, insiste-t-elle. **Nous avons une exigence sur la qualité, sur le style, parce qu'apprendre à construire sa langue, c'est aussi apprendre à se construire».**

Lignes d'horizon regroupe des professionnels de l'écriture créative, de la lecture, du livre, d'autres domaines artistiques et des professions médicales et para-médicales.

« Nous cherchons à associer l'écriture à d'autres formes d'expressions artistiques, comme le théâtre, la vidéo ou les marionnettes, parce que tout commence par le verbe, poursuit-elle. **Nous travaillons aussi en hôpital de jour et avec des orthophonistes et des psychomotriciens depuis deux ans.»**



Francine Stachack, directrice de Lignes d'horizon.
(Photo L'ALSACE- Gwenaël KNICHEL)

JUBILATION D'ÉCRIRE

Francine a eu l'idée d'organiser des nuits de l'écriture, avec un thème précis. Récemment a eu lieu la première, au cyber-café Best coffee shop, quai des Pêcheurs à Strasbourg. **« Comme c'était une nuit de pleine lune, j'ai pensé au thème de l'érotisme. Autour de textes érotiques, j'ai fait travailler les gens à partir de phrases courtes, dont le style et la tournure déterminaient le type de texte à écrire.»**

20 à 25 personnes étaient présents entre 22 h et 1 h du matin. **« J'ai retrouvé sept habitués de mes ateliers,** constate Francine, **mais tous les autres étaient soient des nouveaux, soient des personnes qui avaient fréquenté mes ateliers il y a plusieurs années ».** Les participants, jeunes pour la plupart et avec une légère prédominance de femmes se sont penchés studieusement, presque religieusement, sur ces exercices d'écriture de cinq à dix minutes, rythmés par la lecture à haute voix d'extraits du livre **« Le boucher »** d'Alina Reyes.

Francine espère que cette soirée aura créé une dynamique et que les gens voudront revenir pour la prochaine au titre évocateur : la nuit fantastique. Elle souhaite également organiser un week-end autour de l'imaginaire américain. **« L'écriture appartient à tout le monde. Il y a une joie et une jubilation de la phrase construite au plus près de soi. C'est ce bonheur, cette rencontre avec les mots que je veux initier par ces actions».**

Geneviève DAUNE-ANGLARD

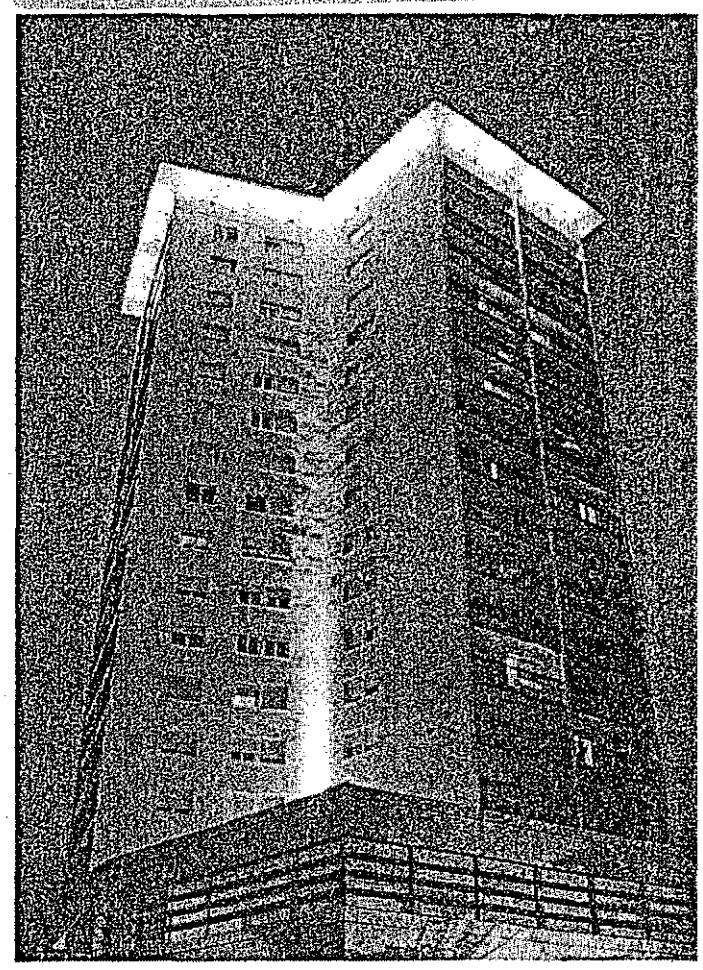
Lignes d'horizon, 17 a rue de la Toussaint 67000 Strasbourg, tél. 03 88 32 84 02.

DNA, 5/06/97

Figure II.68

A TRAVERS LA VILLE

Sous les projecteurs



Sortant du centre-ville, la fée électricité et les services municipaux se sont penchés sur des bâtiments plus périphériques. Depuis quelques jours, les projecteurs sont braqués sur le bâtiment de la gare et sur la tour Schwab. Voilà cette dernière devenue le phare de la cité de l'Ill, avec sa corniche cadencée par des points lumineux et sa verticalité soulignée par des faisceaux grimpant aux façades.

Cette illumination durera jusqu'au 30 septembre. De la tombée du jour jusqu'à minuit, des édifices familiers seront transfigurés, apparaîtront sous un nouvel éclairage, mis en lumière et en valeur selon des techniques destinées à rayonner ça et là, dans les quartiers.

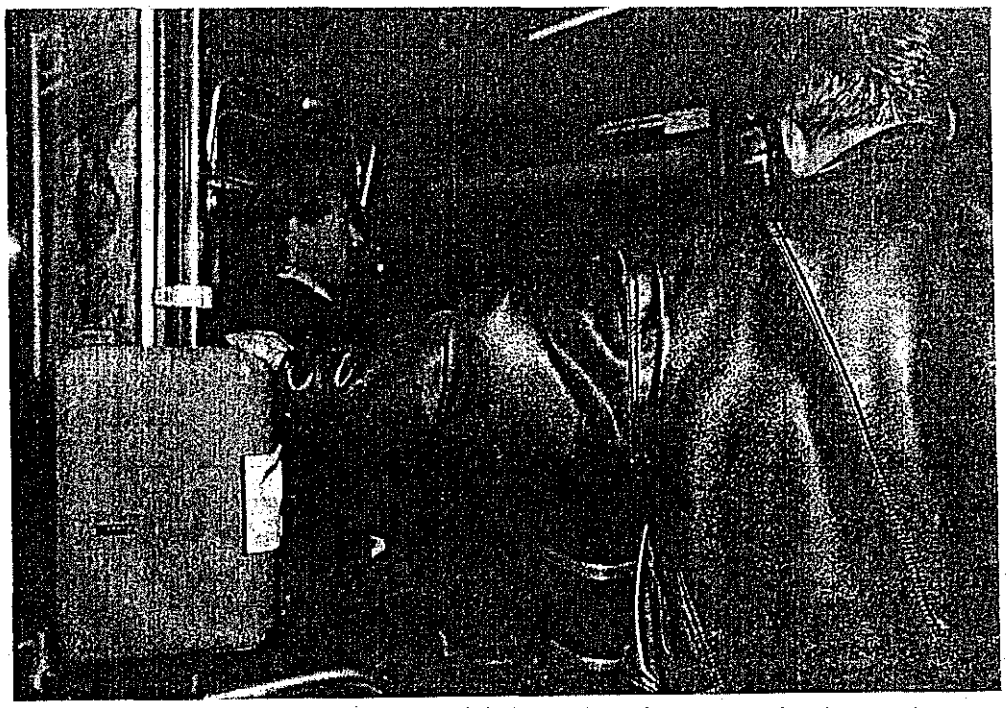
(Photo DNA-Michel Frison)

DNA N° 165 - Jeudi 17 juillet 1997

Figure II.69

Bus de nuit

● ● ● *Dans l'actuel climat de violence urbaine, les chauffeurs de bus strasbourgeois sont placés en première ligne. De banlieue à banlieue, voyage dans la routine d'un service de nuit, sur la ligne 4.*



Parfois, la nuit, des gens demandent à rester aux côtés du chauffeur. «Souvent par crainte des agressions».

Ci-dessous: fin de service, en milieu de nuit. «Le dernier voyage, c'est toujours le plus long.» En bas: pause en bout de ligne, sur une aire déserte de Wolfisheim. Jean-Pierre en profite pour changer les «girouettes» indiquant sa nouvelle destination.





Place de l'Homme-de-Fer, le bus numéro 319 ralentit, s'arrête. Les portes grincent et claquent. Un courant d'air froid s'engouffre dans la cabine. Assis bien droit derrière son volant, Jean-Pierre apprend que deux bus viennent d'être endommagés à la Meinau. *Il fronce les sourcils*: lui aussi a essuyé des jets de pierre, en début de soirée, du côté de Reichstett. *«Un endroit habituellement calme, pourtant. A croire que les jeunes des cités donnent des idées aux autres»*

Chauffeur à la CTS depuis 1978, Jean-Pierre parle, raconte, explique sans se faire prier, ni à l'inverse bâtir de grands discours. Surtout, ne pas dramatiser: son problème du début de soirée appartient déjà, à ses yeux, au passé. *«J'ai vérifié, il n'y a pas de dégâts. La vitre a résisté.»* Le poste central de contrôle a tout de même été averti par radiophonie. *«Ça, c'est pour le collègue qui suit, derrière moi. Il faut qu'il soit prévenu du danger. Au cas où...»*

Fausses notes

«Top départ correspondance générale», grésille un haut-parleur. Le bus 319, 605 000 km au compteur, vibre et démarre, direction le Hohberg puis Wolfisheim. Sept ans passés sur la ligne de Cronenbourg, neuf ans sur celle du Port du Rhin: Jean-Pierre connaît la musique. Y compris les fausses notes.

Les bouchons autour des chantiers, la neige en hiver, les ivrognes endormis sous une banquette et que l'on découvre au dépôt contribuent passablement à animer la vie de chauffeur.

«Rien à voir avec les collègues qui sont sur des lignes difficiles», s'excuse-t-il à plusieurs reprises. *«Moi, je n'ai jamais eu de gros problèmes.»* Pourtant, au fil de la conversation, resurgira cette histoire de deux loulous pas trop finauds qui avaient un jour utilisé une bombe lacrymogène alors que les portes étaient bloquées. Ou le récit de ce vol pas banal, aperçu il y a quelques années. Deux gars s'enfuyaient d'un bus arrêté un peu plus loin, emportant avec eux la banquette en skaï qu'ils avaient démontée.

Drôles d'histoires

De drôles d'histoires circulent dans les rangs des 700 chauffeurs de la CTS, à la cantine par exemple. Certains racontent les rodéos de ces jeunes perchés sur des abribus, prêts à bondir sur le toit des bus arrêtés à la station.

D'autres pestent contre les inconscients qui actionnent l'ouverture d'urgence des portes pour sauter du bus, parfois en marche, sans se soucier du blocage des roues provoqué par la manoeuvre.

Jean-Pierre a sa propre hantise: les frimeurs qui, en été, entrebâillent les fenêtres de secours, au mépris de tous les règlements et des rappels à l'ordre. *«Il faut tout le temps garder un oeil sur les rétros. Sinon, un beau jour, on risque d'arracher une vitre en passant le long d'un mur»*.

«Ich komm!»

Retour du 319 au centre ville et cap de nouveau sur Reichstett. Un quinquagénaire, ivre, monte rue... du Vieux-Marché-aux-Vins. Il s'agrippe à une barre métallique et déballe sa vie au conducteur dans un alsacien vasouillant. *«Tiens, vous roulez ce soir»*, se moque l'homme. Allusion à la suspension de service de dimanche soir.

En attendant, Jean-Pierre fait office de confident d'un soir et glisse de temps à autre un regard en coin sur son passager qui titube ferme dans les virages. A Schiltigheim, le type se laisse glisser hors du bus. A peine le pied posé sur le trottoir, il beugle sous une fenêtre: *«Simone, ich komm!»*

Effet garanti

Il est près de 23h. Dans le bus, il n'y pas plus grand monde, des adolescents surtout, quelques étrangers. *«Des gens qui ont vraiment besoin de prendre le bus. Sinon, ils ne seraient pas ici»*. Des Anglais parlent fort dans le fond, où se groupent d'office les jeunes. *«Parfois, la nuit, des gens viennent me voir, pour me demander la permission de rester à mes côtés. En fait, ils ont peur de l'agression.»*

Jean-Pierre, c'est visible comme un Van Hool au milieu de la chaussée, aime bien son métier. Il revient sans cesse au nécessaire respect des horaires, évoque le contact avec les usagers qui lui parlent de leurs petits soucis, ou viennent réclamer. Satisfaction: il a trouvé la parade aux grognements d'un râleur qui embarque traditionnellement à Koenigshoffen. Il faut lui parler tiercé. L'effet est garanti.

Eviter l'incident

A peine arrivé en bout de ligne, le bus 319 repart en sens inverse. Dernière traversée de Strasbourg, dernier voyage pour ce soir, *«toujours le plus long»*. Durant une grande partie du chemin, Jean-Pierre est seul, ou presque. Des SDF montent du côté du quartier de la gare, cigarette au bec, et redescendent un peu plus loin. Le chauffeur jauge la situation avec calme, tente de jouer au plus fort lorsqu'ils sont plusieurs, surtout s'il n'y a plus personne à déranger.

«Il faut à tout prix éviter de répondre aux provocations, être cool. Les bandes et les clans, on sait bien, nous, où ils sont postés tous les soirs. Si on ne fait rien pour éviter l'incident, on l'a. Peut-être pas au premier passage. Mais au second. Ou au troisième. Ils vous repèrent et vous attendent, et là, ils ne vous loupent pas.»

Seul, la nuit

Entre chauffeurs, confie Jean-Pierre, on ne parle pas agression mais *«problème»*. Lui a échappé à la violence aveugle. Parfois, quand même, il ne se sent pas rassuré. Le soir, au volant, le sentiment de solitude est plus fort encore.

Minuit passé. Jean-Pierre est le dernier à rentrer au dépôt de Cronenbourg, dans un *brouillard glacial*. En deux temps, trois mouvements, le bus est présenté au nettoyage, la feuille de route déposée, le portique de lavage franchi. Jean-Pierre saute à pieds joints sur le bitume. Laissant derrière lui un océan de bus déserts, tous feux éteints, il s'éloigne dans la nuit, un cartable de cuir râpé à la main.

DNA, 26/10/95

Reportage:
Yves Dieffenbacher (photos)
Didier Rose (textes)

Figure II.70

S.O.S. sans-abri : un peu de soleil dans la nuit

● ● ● La Croix Rouge du Bas-Rhin, avec sa volonté d'aider les plus démunis, rode actuellement un service S.O.S. sans-abri. Pour apporter un peu de réconfort matériel. Et un sourire.



20h, rue Schweighaeuser. A l'heure où l'on déguste les bienfaits du chauffage central, les bénévoles endossent vestes polaires rouges et blousons, chargent sandwiches et thermos de soupe et font le point sur la tournée.

Direction tout d'abord la rue Fritz Kiener, où se trouve l'accueil de nuit. C'est là que, dans un cahier, sont notés tous les appels sur numéro vert de gens signalant une personne sans abri.

Mardi, il y a eu cinq appels, ce soir encore rien. Dans la grande salle, quelques hommes mangent avec satisfaction les plats apportés par la Croix Rouge, dons de l'Alsacienne de restauration.

Depuis le début de la semaine, il y a eu ainsi 250 plats de lapins dijonnaises, 102 émincés de veau-tagliatelle, 88 médaillons de poisson avec choux fleur.

Des restes bien appréciés, qui réconfortent ceux qui ont bien souvent le ventre vide.«*La semaine prochaine, j'aurai 500 croissants de la Corporation des boulangers*», annonce Armand Perego, président du comité départemental de la Croix Rouge. Avec de telles annonces, il fait office de Père Noël.«*Il y a toute une dynamique qui se crée*», estime-t-il avec satisfaction. Et quelques kilos de kiwis, de pommes.«*Nous sommes habitués à gérer l'urgence et les opportunités.*»

21h: comme il n'y a pas d'appels précis ce soir, l'équipe décide de commencer sa tournée par quelques cas précis, puis de faire «*la tournée des popotes*», les endroits des habitués. M. Perego se rend d'abord au Bastion, ces anciennes poudrières converties en accueil de nuit.

Une dizaine d'hommes dorment sous des piles de couvertures pour échapper au flot de lumières. Aux murs des affiches de cinéma apportent des touches surréalistes. Avec des titres qui cadrent bien: «Danse avec les loups», «Entre ciel et terre». Chaplin dans son uniforme de Charlot veille sur la confrérie...

M. Perego vient informer Jean-Pierre qu'il sera hospitalisé mardi. Pour ses problèmes d'arthrite. Il s'était plaint la semaine dernière de douleurs dans les jambes. Il accueille la nouvelle avec soulagement et se rendort.

● **Ci-dessus: d'étape en étape, l'équipe de la Croix Rouge s'arrête aux endroits où dorment les «habitués».**
● **Ci-dessous: arrêt place Kléber, un des lieux d'errance comme dans chaque grande ville...**
● **Au-dessous: place St-Etienne. L'objectif est autant d'apporter un peu de réconfort que des soins.**





Trois bols de soupe

Une équipe est allée chercher des médicaments pour un pensionnaire de la rue Kiener, puis rejoint l'autre véhicule place Kléber. Les voitures marquées de Croix rouge et du sigle S.O.S. Sans-Abri sont vite repérées par les quelques noctambules.

Deux jeunes Tchèques viennent demander s'il y a quelque chose de chaud à boire, tout comme une jeune fille au regard flou. Accompagnée par un chiot, elle viendra reprendre une seconde écuelle pour son compagnon, couché à l'entrée des Arcades.

22 h: en allant vers la place de la Bourse, arrêt des véhicules place de Zurich. René, Martine, Fernand et les autres surveillent d'un oeil les entrées pour repérer la femme qui a été soignée il y a trois jours. Pour une épaule luxée.

Le bandage a été refait. Elle avait promis de revenir, mais elle n'est pas là. Un homme passe, il dort chez un copain, repart avec un bol de soupe bien chaude, un sandwich.

On renseigne des noctambules à la recherche d'une rue. Place de la Bourse, l'habitué est là. Assis sur une chaise pliante, drapé dans une couverture. Les secouristes essaient d'engager la conversation, proposent une couverture supplémentaire, un bol de soupe. C'est la troisième visite.

L'homme répond par la négative, avec le sourire. Il confie son nom, Sherif. Sur le bord de la fenêtre, au dessus de lui, un grand bol blanc et une jasse. Un restaurateur voisin a dû déjà lui apporter de quoi le réchauffer.

Parer au plus urgent

23h: tournée place de la Gare, dans sa minéralité glaciale. Il n'y a pas grand monde, juste deux copains qui bavardent en attendant leur train...du lendemain après-midi.

Au bout des voies, il y a aussi des wagons squattés. Mais pour l'instant, ils n'iront pas dans ces lieux organisés, ni sous les ponts, ni dans les entrepôts abandonnés. Il faut parer au plus urgent.«*On peut estimer à 10 à 15% de personnes qui refusent les structures sur les 400 à 800 S.D.F.*», souligne M. Perego. «*Notre objectif est de leur apporter un brin de réconfort, des soins et de les guider vers ces structures, en respectant leur volonté et leur dignité*».

Exemple: Guy qui a pris ses quartiers sous un oriel du FEC. Avec un matelas et une pile de couvertures.«*Je ne veux pas de reportage à cette heure-ci*», s'exclame-t-il avec humour en reconnaissant Bernard qui l'a déjà mitraillé l'autre jour avec son appareil photo.

Il grille une dernière cigarette avant d'essayer de dormir, plaisante avec les secouristes et promet à M. Perego de le suivre quand il fera trop froid.

Guy commence à se dévoiler un petit peu. Il est d'origine belge, n'a pas connu ses parents. La blague belge est de circonstance. Mais il s'inquiète du sort de son matelas et de ses affaires.

S'il part, il ne retrouvera plus rien. Et il y tient. L'équipe promet de trouver une solution et lui offre un paquet de cigarettes. Serge, un autre habitué du coin, au point d'avoir même mis une petite plaque «Chez Serge» à la porte où il s'abrite d'habitude, dévore une pizza dans les cuisines d'Aldo.

Il y a toujours un viatique pour lui avant d'amorcer la longue nuit.

Une période d'évaluation

Minuit: les promeneurs commencent à se faire rare. Le froid pince. Un travesti tape des pieds pour se réchauffer boulevard Wilson.

Les bénévoles de la Croix Rouge retournent rue Fritz Kiener pour nettoyer le thermos de soupe, laisser la nourriture.«*C'était une soirée calme. Nous sommes en période d'évaluation, de repérage. Les personnes qui sont seules sont les plus fragiles. Pour l'instant, il n'a pas fait encore vraiment froid. Il faut préparer le terrain avant qu'il fasse vraiment très froid.*»

Le 24 au soir, ils ont fait la tournée avec du vin chaud. Et les sorties se multiplieront maintenant que la température baisse.

Pour aider ces hommes et ses femmes à passer leurs nuits de solitude. Et leur donner l'espoir d'un nouveau soleil le lendemain...

Pour tout don: Croix Rouge du Bas-Rhin, 30 rue Schweighaeuser, Strasbourg ou CCP 439 35 R mention S.O.S. Sans-Abri.

Reportage:
D.E. Wirtz-Habermeyer
Photos:
Bernard Meyer

Figure II.71

Strasbourg

Des massages très spéciaux

●●● *La brigade des moeurs a procédé mardi à l'interpellation du gérant des deux centres de massage Vénus. Ces établissements, situés à Strasbourg, étaient en réalité des lieux de prostitution.*

Le gérant des deux centres de massages Vénus, situés à Strasbourg rue de Bouxwiller et rue de la Ziegelau, a été interpellé mardi. Claude Vollmer, 35 ans, inconnu des services de police, est soupçonné de proxénétisme aggravé. Il a été présenté au parquet hier après-midi et devrait être mis en examen.

Ouverts en juin 1999, les deux établissement qu'il gérait employait quatre filles, recrutées par petites annonces, et proposait sept types de massages; du "californien" à 300 F au "double body" à 1200 F en passant par le "diabolique". Après surveillance et interrogatoires, les enquêteurs de la brigade des moeurs ont pu établir que les filles se livraient en réalité à la prostitution. Le massage se terminait en effet systématiquement par un acte sexuel.

Claude Vollmer encaissait l'ensemble des recettes et en redistribuait une partie à ses employées. Ces dernières percevaient un salaire déclaré de 2700 F par mois en tant qu'aides esthéticiennes. A quoi s'ajoutaient des primes non déclarées évaluées en fonction de la tâche effectuée. Leurs revenus mensuels avoisinaient les 12000F. La plupart d'entre elles ont reconnu les faits de prostitution. D'après les livres de comptabilités saisis lors de la perquisition, il apparaît que près de 200 clients fréquentaient tous les mois les deux centres Vénus.

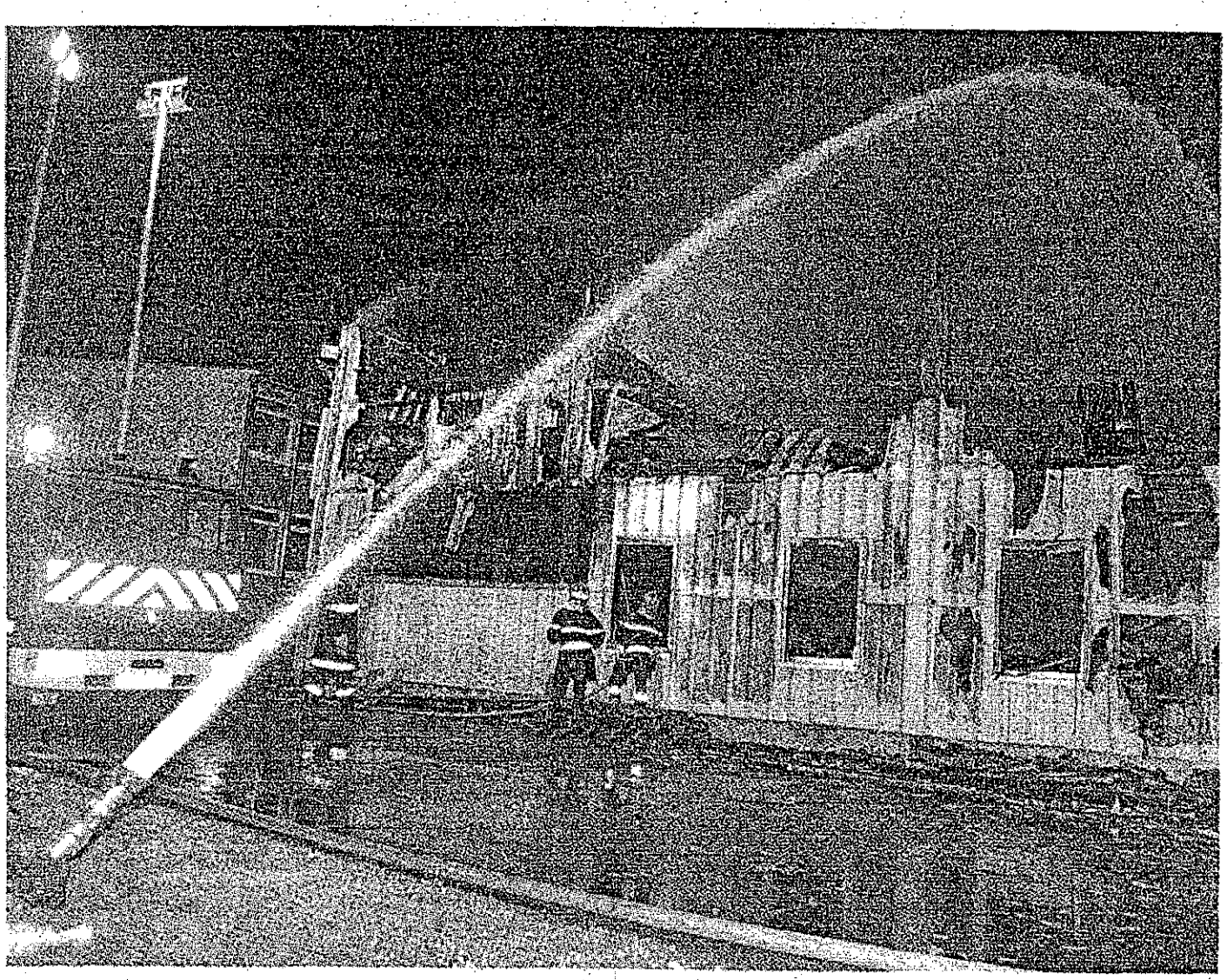
Jé. T.

Figure II.72

MUNDOLSHEIM

3 000 m² d'entrepôts détruits

Un incendie a ravagé dans la nuit de samedi à dimanche 3 000 m² d'entrepôts de la société Rena (épices et salaisons) à Mundolsheim, au nord de Strasbourg. Les pompiers ont mis en action une quinzaine de lances et un canon à eau propulsant 2 500 l/mn (notre photo) pour venir à bout du sinistre dont on ne connaît pas l'origine. Rena qui emploie 22 salariés, devrait pouvoir poursuivre sa production et exclut, pour l'heure, tout recours au chômage technique.



(Photo DNA/Thomas Wirth)

(Pages Région)

Gutenberg, le bâtiment de la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'église Saint-Paul, la Synagogue et même le Château des Rohan, sont quelques exemples de couacs retentissants. La gare ne se vend qu'à la gare. Même remarque que précédemment : « les gens n'achètent que ce qu'ils voient ».

La mise en lumière de certains bâtiment contribue à rendre lisible certains lieux. En moyenne, sur les étalages, deux vues sur dix sont des vues de nuit. D'après les vendeurs interrogés, les cartes postales de nuit se vendent de mieux en mieux et représentent déjà près d'un tiers des ventes.

On est encore très loin de l'image de la ville américaine de nuit avec sa « Skyline » et ses gratte-ciels.

3.2.2.2. Cartes de vœux

De façon symbolique pour l'année 1998, les cartes de vœux de plusieurs collectivités et organismes mettent en valeur la ville la nuit. Simple mode ou prise de conscience, la même année, les cartes de vœux Université des Sciences Humaines, du Centre des Etudes Européennes et de la Communauté urbaine de Strasbourg proposent un paysage de nuit (Figure II.73 : *Carte de vœux d'institutions strasbourgeoises).*

3.2.2.3. Multiplication des sons et lumières

Au-delà des feux d'artifice et des feux de la Saint-Jean les nuits promotionnelles ou les événements organisés de nuit (illuminations, feux d'artifice, sons et lumières...) se multiplient à Strasbourg comme en milieu rural. Chaque été depuis 1992, Electricité de Strasbourg et les hôteliers restaurateurs et débitants de boissons offrent un Spectacle audiovisuel gratuit *Les nuits de Strass.* Le barrage Vauban sert de fond de scène à ce spectacle son et lumière du 4 au 31 juillet à 22h30 et du 1er au 24 août à 22h00. (Figure II.74 – *Sons et lumières*[612])

[612] Source : Brochure de la Ville de Strasbourg

Depuis quelques années, d'autres animations lumineuses sont proposées comme la « Mise en lumière du massif occidental de la cathédrale » à 22h30 en juillet et 22h00 en août ou un « Concert d'orgues avec mise en lumière intérieure de la cathédrale » en été et jusqu'au 3 octobre à 21h00.

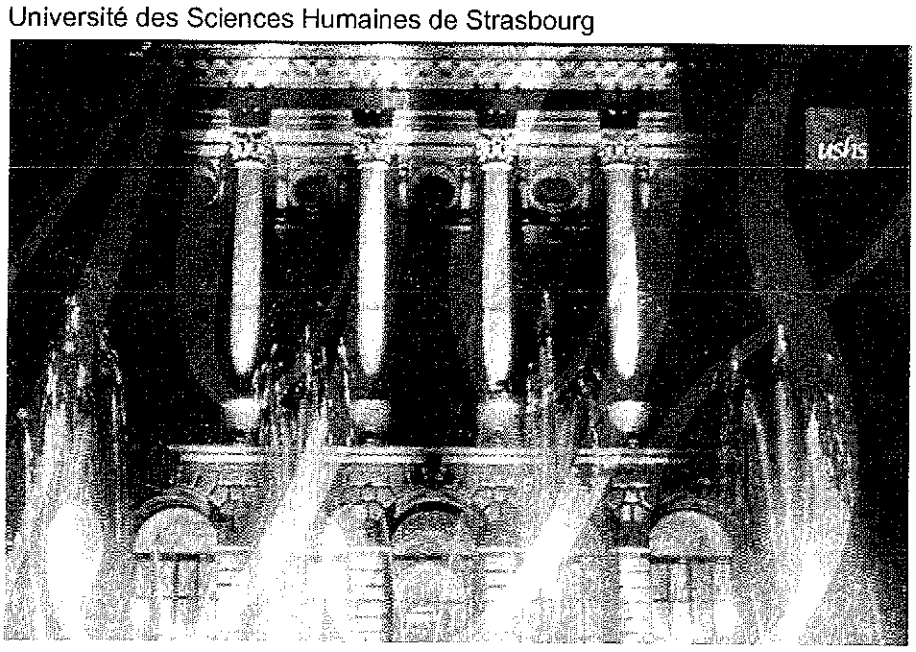
Les sons et lumières, et autres spectacles et animations nocturnes ne sont pas limités à Strasbourg mais fleurissent dans toute la région. Un simple coup d'œil dans les brochures des offices de tourisme permet de repérer les principaux événements, reprises de traditions anciennes ou vraies nouveautés[613] :

Lancé de disques enflammés le 1er mars 1998, Neuwiller, *Ronde du veilleur de nuit tous les soirs*, Turckheim ; *Les lumières du Flecken le* 20 juin à Lembach ; *Crémation des bûchers de la Saint-Jean* le 20 juin au Val Saint-Amarin ; *Feux de la Saint Jean* dans de nombreuses communes d'Alsace en Juin ; *Feux d'artifice, retraites aux flambeaux* dans de nombreuses localités d'Alsace le 13 juillet ; *Nocturnes commerciales*, le 15 juillet, à Munster ; *Rêve d'une nuit d'été - Le grand son et lumières d'Alsace* les 16-18 juillet et 23-25 juillet à Saint-Pierre-Bois ; *Nuit artisanale*, le 18 juillet à Niederbronn-les-Bains, Nocturnes commerciales le 29 juillet à Munster ; *Nuit des grands crus* du Zinnkoepflé le 1 août à Soultzmatt, Art et lumières à Furdenheim *Furdenheim*) les 22 et 23 Août 1998, *Spectacle son et lumières*, Fermes alsaciennes illuminées ; *Nocturne commerciale* le 12 août à Rouffach ; *Ronde du veilleur de nuit* le 14 août, à Eguisheim ; *Feu des sorcières* sur la colline du Bollenberg le 14 août à Orschwich ; *Albé en habit de lumières* (visites guidées gratuites du village illuminé) les 21-23 août ; *Fête de la Nativité* - Procession et illumination des maisons le 6 septembre à Rosheim ; *Son et lumière gratuit* au Dolder à 22h du 12 juin au 11 septembre à Riquewihr ; *Son et lumière* à 22h autour de la collégiale » les 19-20-21-26-27-28 juin à Thann ; *Illumination de l'Aubach* du 1 au 31 juillet à Scherwiller ; *Illumination des maisons alsaciennes* les 3-4 juillet à Drachenbronn-Birlenbach ; les Nuits de Pierre spectacle nocturne autour de l'Abbatiale et du château de Géroldseck à 21h les 6-13-20-27 juillet, Marmoutier ; *Illumination des corps de ferme* le 18 juillet, Seebach ; *Illumination du château* du

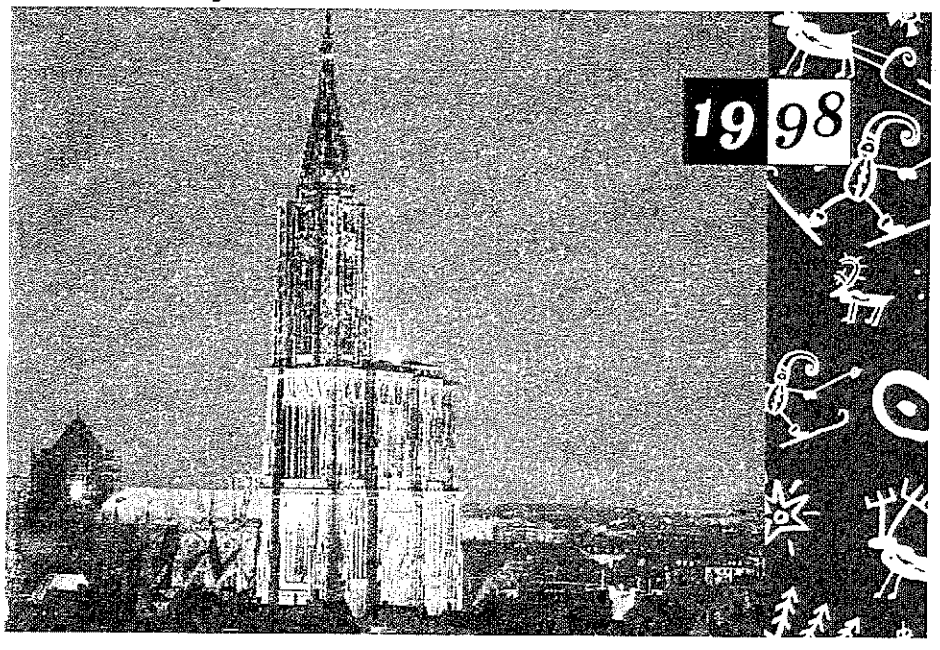
[613] Brochures de tourisme, Agence de développement touristique du Bas-Rhin, Association départementale du tourisme du Haut-Rhin, Comité Régional du Tourisme

Figure II.73 : Cartes de voeux d'institutions strasbourgeoises en 1998

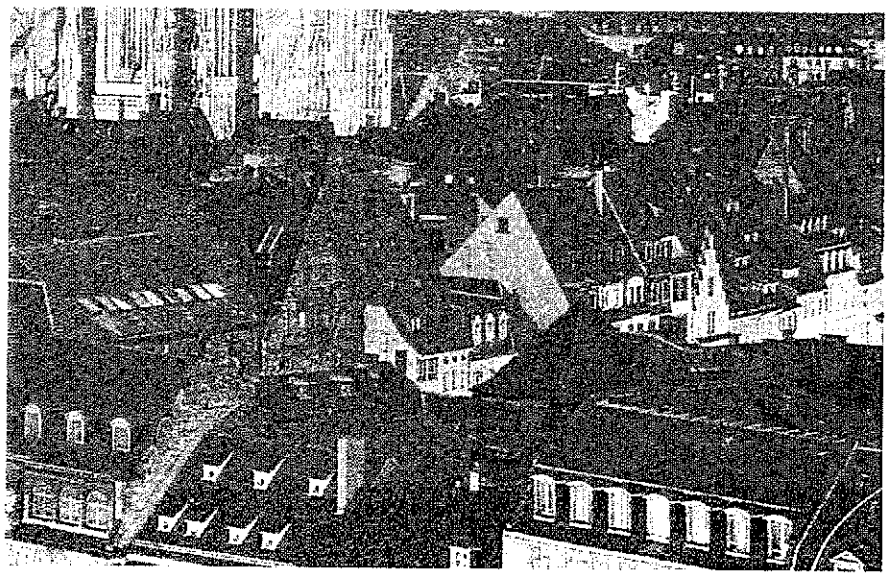
Université des Sciences Humaines de Strasbourg



Ville de Strasbourg



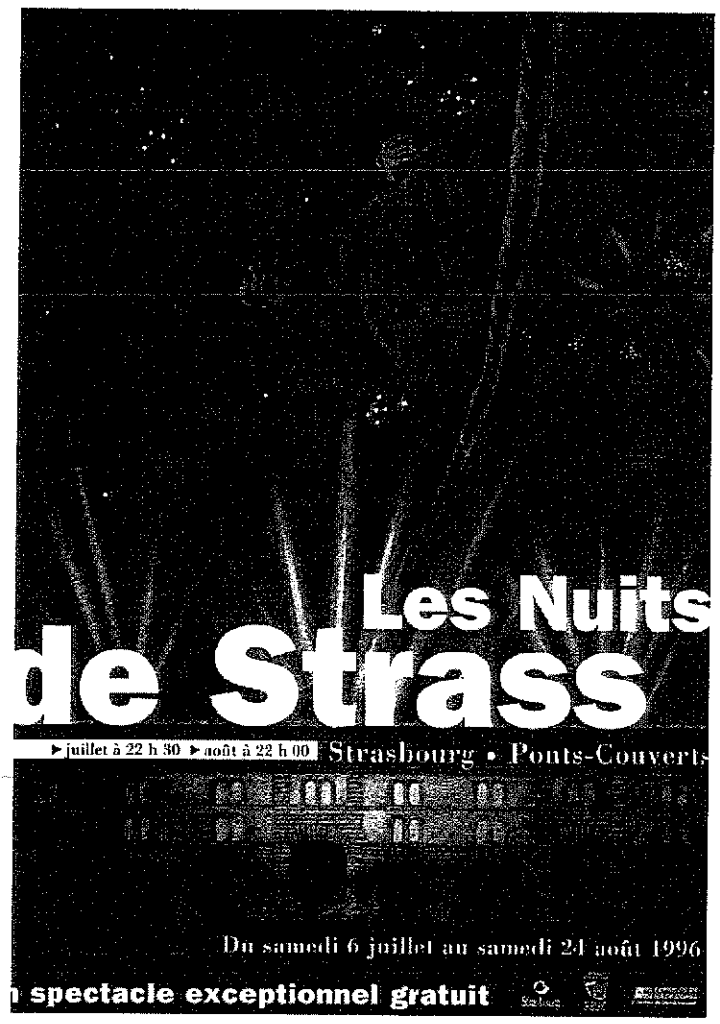
CommunautéŽUrbaine de Strasbourg



Sources : collection personnelle

Figure II.74 : Sons et lumières

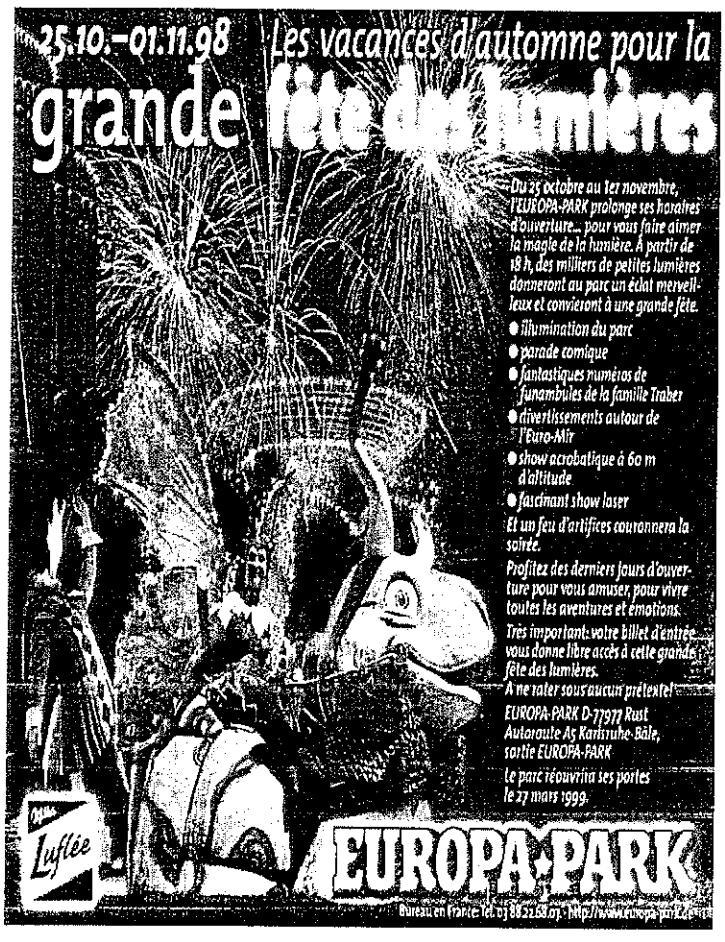
A Strasbourg (Alsace)



Dans le Val de Villé (Alsace)



A Europa park (Allemagne)



Dans le village de Furdenheim (Alsace)



Sources : collection personnelle

Fleckenstein, les 14-15-16 août à Lembach ; *Spectacle historique son et lumière*, le 22 août à Muhlbach-sur-Munster ; Son et lumière au Dolder à 22h les 1-8 septembre à Riquewihr ; *Les fenêtres de l'Avent* (illumination) les 29-30 novembre, à Wangenbourg-Engenthal et *A l'écoute de la nuit : découverte des rapaces nocturnes* le 28 mars à Munchhausen.

Ainsi s'érige peu à peu un véritable calendrier nocturne régional, nouvelle ronde de la nuit.

3.2.2.4. Développement des nuits thématiques

La nuit devient une mode, un label, un gage de festivité. Les affiches de ces nuits thématiques égaient les murs et colonnes Morris de la capitale européenne. On a vu se multiplier ces dernières années ce qu'il est convenu d'appeler des nuits thématiques autour de sujets très divers :

- La solidarité avec *La nuit de la solidarité* ou *La nuit du cœur* à la Laiterie ;
- La culture avec *La nuit de la danse à Pôle Sud, La Nuits de l'écriture* [614]; les *Nuits de la voix* à l'Eglise Sainte-Aurélie ; *La nuit du cinéma fantastique* ; *La nuit du cinéma* de l'Institut Supérieur du commerce, la nuit du cinéma asiatique à l'Odyssée ou une nuit au palais Rohan de 20h00 à 24h00 ; *(*Figure II.76 – *Nuits culturelles).*
- La science avec *La nuit européenne de la science* ou *La Nuit des étoiles* [615] ;
- La nature avec *La Nuit de la chouette* ou *La Nuit de la chauve-souris* alors que dans de nombreux étangs privés autour de Strasbourg des nuits de pêche rencontrent un grand succès ;
- L'emploi avec la *Nuit des métiers ;*
- La publicité et la télévision avec les désormais traditionnelles *Nuit du zapping* et *Nuit des publivores* au Palais des Congrès » ;
- Le charme avec *La Nuit de l'érotisme* au cinéma Star ;
- Et même le jeu avec *La quatrième nuit des grands anciens*, convention régionale de jeu de rôle fantastique.

[614] Les plumes de la nuit, *Dernières Nouvelles d'ALsace*, 5 juin 1997.
[615] La nuit des étoiles, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 8 août 1996

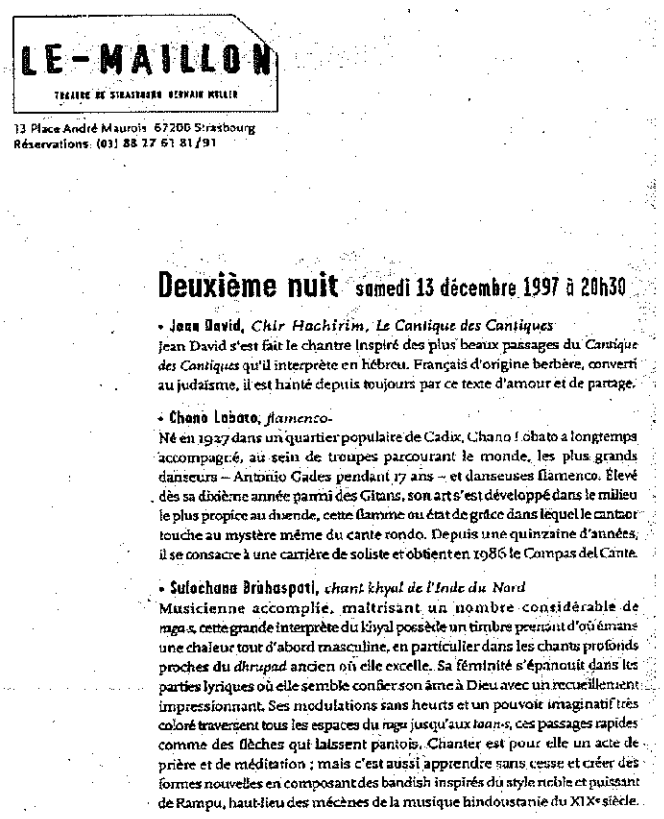
Même les sportifs participent à cette promotion du nocturne : *Nuit de la marche* (Samedi 15 mars 1997), marche européenne organisée par la Fédération Française des sports populaires ; *Nuit du Volley* (6e open 1997) ; *Nuit des arts martiaux ; Nuit du basket ; Nuit du roller*, avec un véritable circuit de découverte du patrimoine strasbourgeois et même *Nuit des champions* en novembre 2002. Dernier exemple de ces nuits sportives le ballet nautique de Strasbourg a présenté en décembre 1998, son spectacle annuel autour du thème de la nuit et toutes les nageuses se sont retrouvées dans l'eau pour une prestation nocturne en piscine (Figure II.76 – *Nuits du sport).*

Les discothèques elles-mêmes multiplient les nuits particulières *Nuit de frissons* à la discothèque River Club ; *La nuit la plus chaude* au Warning ; *Space-Night* au Rock's Academy ; *Nouvelle passion de vos nuits*, discothèque J.B. club ; *La nuit New Wave et Gothic* au Feeling ; *La nuit de la révolution*, à l'Apollo ; *Nuit tropicale* à la discothèque JCB, *Noche latina* au Centre socio-culturel du Fossé des treize ; *La nuit orientale* à l'Escale, *La nuit de tous les interdits* à la Salamandre *; La nuit des rencontres* ou *des Dames* au Retro ; *la nuit interdite des étudiants* au K'Vo ; la nuit du Didjeridoo au Molodoï ; la nuit du Raï au centre socio-culturel du galet à Haute pierre ; *La nuit des bacheliers* au Camionneur début juillet; *Les nuits halloween* un peu partout ; *La* musique techno a aussi ses nuits particulières : *Les nuits électroniques* de l'ososphère et les *Les nuits européennes*.

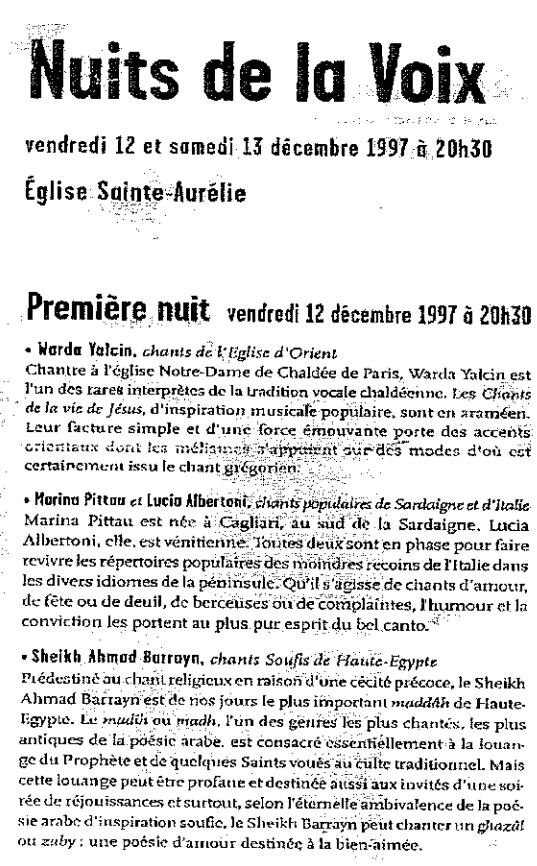
Ces nuits sont visibles même pour « ceux du jour » tant les affiches sur les nuits thématiques égaient les murs et colonnes Morris de la capitale européenne. La liste est longue de ces événements de soirée qui mettent en avant « LA NUIT », dans son caractère unique, exceptionnel et attractif… au risque parfois de la banaliser.

Le reste de la région n'est pas épargné par cet emballement nocturne à l'exemple de quelques manifestations estivales *Nuit des associations* le 6 juin à Altkirch ; *Nuit du tourisme* le 1er juillet à Soultz ; *Nuit du tourisme* dans les villages du canton de Rouffach ; *Nuit du tourisme* le 1er juillet à Soultz ; *Nuit du tourisme dans les villages du canton de Rouffach » les 1-8-15-22-29 juillet* ; *Nuit du vin* le 4 juillet à Dambach ; *Nuit artisanale*, le 18 juillet à Niederbronn-les-Bains ; *Nuit du tourisme* dans les villages du canton de Rouffach les 5-12-19-26 août ; *Nuit du jazz* à la mi-août à Saint-Louis ; *Fête de la lune* le 29 août à Kogenheim. La commune de Grendelbruch organise même un *Marché nocturne* de 18h00 à 1h00 du matin chaque année en août.

Figure II.75 - Nuits culturelles









Sources : collection personnelle

A Strasbourg, les gens de théâtre ont répondu à leur manière à ce déferlement nocturne. En 2000, le *Kafteur* nous a proposé une « nuit tranquille » en Août 2000 de Patrick SIBOLD en opposition avec la pièce de Jean TARDIEU *La cité sans sommeil* mise en scène par Jean-Marc DIERRA et Jacques LOMBARD de l'ARTUS en 1996. Comme un dernier hommage artistique à la nuit, la romancière Assia DJEBAR publia en 1997 un superbe ouvrage : *Les nuits de Strasbourg*[616].

3.2.2.5. La nouvelle folie *Halloween*

Depuis 1997 environ, une nouvelle nuit apparaît, jusque-là étrangère à notre culture : la nuit *Halloween*. Cette fête nocturne celtique « revenue-chez-nous-par-un-malicieux-coup-de-boomerang-après-un-détour-par-les-Etats-Unis », s'installe dans nos calendriers. Cette année 2002, où Halloween, tombe la veille d'un week-end prolongé, la fête fait le bonheur des bars. A Strasbourg, hormis quelques allergiques, la majorité des clubs prennent pour l'occasion un *look* « vampire et citrouilles » pour accueillir *Cruella* (s) ou *Dracula* (s) en puissance. « le monde de la nuit » saisit toute bonne occasion de faire la fête : Halloween n'est qu'un prétexte de plus pour s'amuser…et pour rentrer de l'argent[617]». Jusqu'au bout de la nuit. Dans les écoles, les enfants se griment et jouent à se faire peur et sur nos balcons les citrouilles aux visages inquiétants s'allument dès la tombée de la nuit.

3.2.2.6. Les 24 heures

A Strasbourg comme partout les performances nocturnes et en continu 24 heures sur 24 se multiplient. En juin 2001, après huit mois de résidence à Paris, les membres de la troupe *Kubilaï Khan Investigations* ont proposé à Pôle Sud 24h00 des création contemporaine autour du thème de l'autre. Il s'agissait de ne pas fermer les yeux sur cette question de l'autre. Autre expérience, le film *Qui sait* ?, troisième étape d'une série de films consacrés aux élèves du Théâtre National de Strasbourg, diffusé sur ARTE le 2 septembre 1999, qui raconte une nuit de création de la jeune troupe du TNS. Recréée par et pour le cinéma, cette nuit rêvée, nuit hachée de disputes, de fous rire, d'initiatives magnifiques ou saugrenues, de moments vides, de divisions et de retrouvailles est le scénario du film. Autre

[616] DJEBAR A., 1997, *Les nuits de Strasbourg*, Actes sud, 405 p.
[617] Le jour de l'Halloween, *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 31 octobre 2002, p. 11

titre d'exploit, celui du « marathon de Strasbourg » ... de *Bridge*. Les 24h00 de triathlon organisées à l'occasion du Téléthon font partie de ces exploits dont la partie nocturne reste toujours la plus mémorable.

3.2.3. Progression de la lumière d'agrément

A Strasbourg, la tendance générale est à l'allongement des périodes d'éclairage. Alors que jusqu'à présent, les illuminations de Noël s'arrêtaient à 22h00, elles durent plus longtemps et démarrent plus tôt le matin.

3.2.3.1. Mise en place d'une charte lumière

Symbole de cette volonté de conquête de la nuit, en 1992, la ville de Strasbourg s'est dotée d'une « *Charte de l'éclairage urbain* »[618] qui voulait porter un nouveau regard sur l'ellipse insulaire. Cette charte s'inscrivait dans le projet de piétonnisation d'une partie de l'ellipse et proposait de participer à la modification du paysage nocturne de l'ellipse en soulignant les différentes fonctions de la lumière et plus particulièrement trois d'entre elles :

- La *fonction de sécurité* qui recouvre deux notions principales : la sécurité objective d'une part, liée aux risques d'agressions qui pourraient avoir pour complice un éclairage insuffisant ou mal conçu, générateur des zones d'ombre-refuges pour les individus mal intentionnés ; la sécurité subjective d'autre part, c'est-à-dire le sentiment que ressent un individu lorsqu'il marche dans un espace public et qui dépend notamment de sa capacité à opérer une prédiction sur le comportement des autres passants qui occupent le même espace que lui, donc de sa capacité à dominer visuellement l'espace qui l'entoure ;
- La *fonction de repérage*, lorsque les styles des candélabres, leur emplacement sur l'espace public, les couleurs qu'ils diffusent, permettent aux passants de percevoir clairement les ruptures ou au contraire la continuité de l'espace et donc de l'ellipse ;

[618] *La Charte de l'éclairage urbain de l'ellipse centre de Strasbourg*, 1992, Stralux, 68 p.

Figure II.76 - Nuits du sport









Sources : collection personnelle

- La *fonction de valorisation* qui concerne non seulement les monuments historiques connus et reconnus, classés, mais aussi les espaces vus dans leur ensemble, les places, les rues et les "anecdotes architecturales" qui ont une fonction d'attraction pour le curieux ou le passant à la recherche de pittoresque.

Le nouveau paysage nocturne suggéré par la charte avait l'ambition de participer à la nouvelle identité de l'ellipse et de stimuler sa pratique par les piétons. Il s'agissait de redéfinir l'éclairage non pas comme élément fonctionnel propre, mais comme composante cohérente à une stratégie visant à améliorer la vie dans la cité[619]. Une typologie des espaces publics urbains de l'ellipse a été réalisée à partir de trois critères principaux : la topologie (forme et taille de l'espace, présence d'eau et de végétation), la circulation (secteur piétonnier, axe des transports en commun…) et l'animation (commerce, patrimoine…). Une seconde typologie a été établie relative aux solutions lumière composée de 9 types : « Berges, quais, ponts », « Boucles d'accès » ; « Espaces piétons commerçants » ; « Passages » ; « Placettes, petites places piétonnes » ; « Places parking » ; « Places patrimoines piétonnes ou non » ; « Rues commerçantes » ; « Rues non-commerçantes, piétonnes ou non ».

La conclusion du document en dit long sur les attentes de la municipalité et du cabinet : « en améliorant le cadre de vie, en renforçant attractivité et notoriété, l'éclairage participera à la définition d'une image positive de la ville de Strasbourg, en rapport avec ses ambitions légitimes[620] ».

3.2.3.2. Multiplication des mises en lumière

Dans le droit-fil des applications des principes de cette Charte lumière, de nombreux bâtiments ont été mis en lumière ces dernières années (Figure II.77 – *Quelques monuments illuminés dans la nuit strasbourgeoise*). La mise en lumière de l'Aubette en Novembre 1995, s'est étendue à d'autres lieux[621] comme le bâtiment de la gare, la médiathèque de Neudorf et la Tour Schwab cité de l'Ill[622] : « Sortant du centre-ville, la fée électricité et les services municipaux se sont penchés sur des bâtiments plus périphériques ». L'Eglise protestante de

[619] *La Charte de l'éclairage urbain de l'ellipse centre de Strasbourg*, 1992, Stralux, p. 9
[620] *La Charte de l'éclairage urbain de l'ellipse centre de Strasbourg*, 1992, op.cit.
[621] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 janvier 1996
[622] " Sous les projecteurs ", *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 juillet 1997.

la Robertsau, Saint-Pierre le Jeune, le Pont Suchard, le Pont près de l'IPE 4 ont subi le même traitement en 1998. Le Château des Rohans et le Pont du même nom ont également bénéficié de nouvelles illuminations.

Même le Port autonome de Strasbourg s'est mis à la lumière en confiant à la société ECOTRAL, filiale d'électricité de Strasbourg, l'étude d'un projet de « Plan Lumière » pour la zone centrale de la circonscription portuaire strasbourgeoise (du pont ferroviaire Strasbourg-Kehl aux écluses Nord ; fronts de Neudorf non compris). L'étude terminée[623], les travaux se sont engagés en 1999. L'objectif affiché de ce projet est « de mettre en valeur l'aspect portuaire de ce secteur de l'agglomération strasbourgeoise pour le rendre plus accueillant. L'éclairage actuel des rues du port est surtout de type routier dans la continuité de l'éclairage urbain. Il ne marque aucune différenciation par rapport aux autres quartiers ».

Les propositions visent à mettre en évidence plusieurs types d'espaces : les ouvrages ou engins spécifiques tels que grues, portiques, ponts métalliques qui se prêtent à une mise en lumière et traduisent une fonction de relais fluvial/terrestre dans l'environnement ; les berges qui jouent un rôle graphique important en structurant les différents plans. L'impact entre la ville et les canaux peut être accentué par des éléments caractéristiques pour certains points singuliers que constituent les extrémités de môles. Certains bâtiments typiques permettent de densifier et d'architecturer l'image nocturne du port. »

Cette mise en lumière doit permettre de faciliter une reconnaissance nocturne du port en en affirmant l'identité et de révéler des trames poétiques (l'éclairage n'a pas un rôle fonctionnel mais un rôle scénique. « Trois sites prioritaires ont été identifiés : les abords du pont Vauban ; la Capitainerie et le pont tournant ferroviaire ».

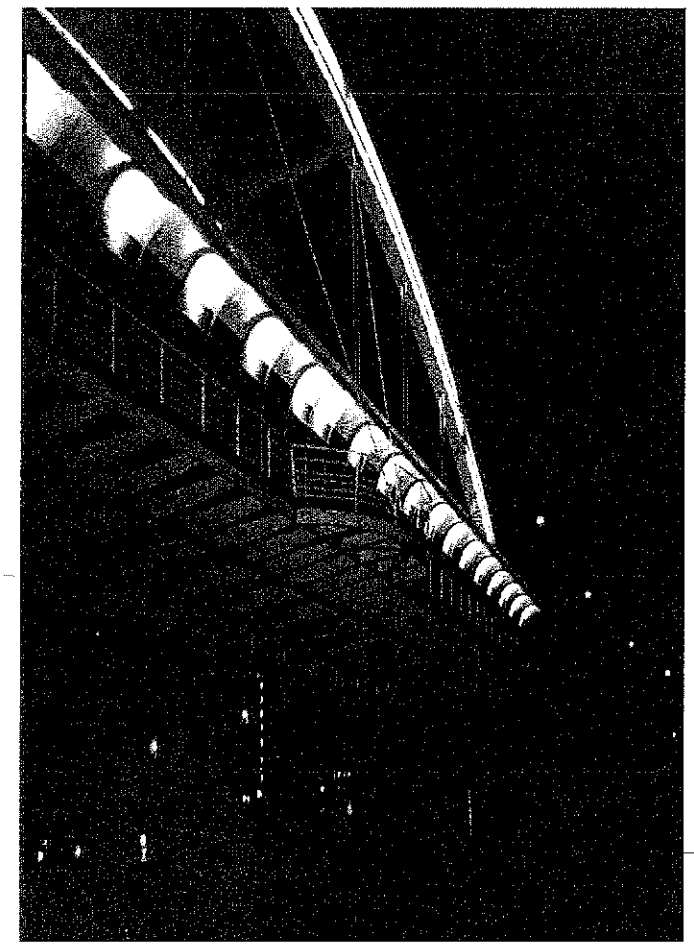
3.2.3.4. Tentative d'harmonisation de l'éclairage des vitrines

A partir du 28 octobre 1995, les adhérents de l'association des commerçants de la rue du Vieux-Marché-aux-Vins se proposent d'illuminer leurs vitrines jusqu'à 23 heures pour « donner une image de marque et une notoriété à leur rue », en même temps qu'ils

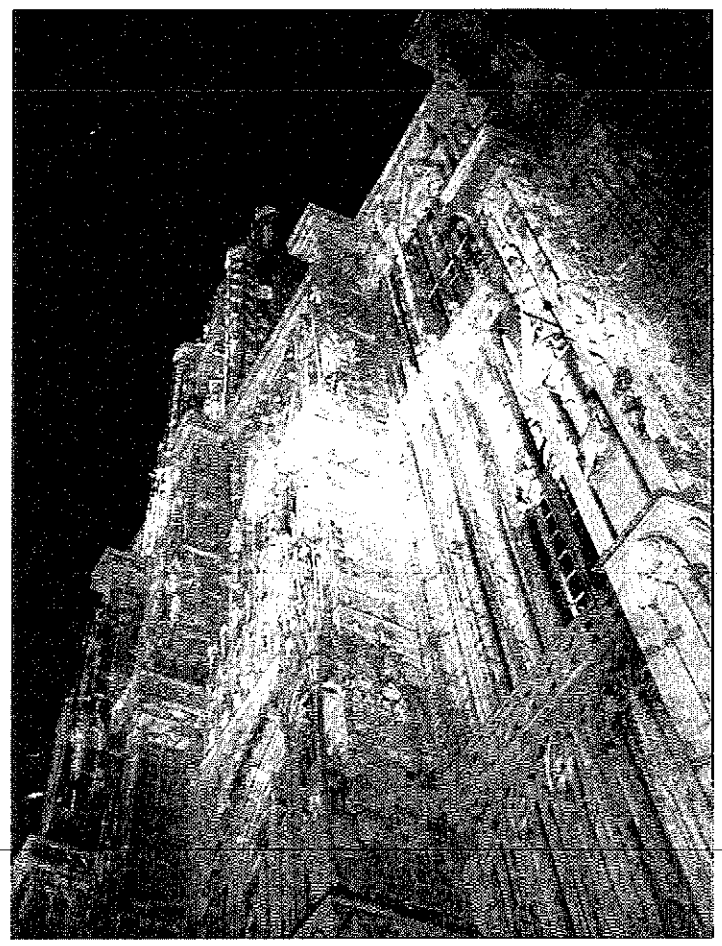
623 " *Plan Lumière, Mise en valeur du Port de Strasbourg par la lumière* " (Programme 1998-2000), Concepteur du projet ECOTRAL, Port Autonome de Strasbourg, 13 p.

Figure II.77 - Quelques monuments illuminés dans la nuit strasbourgeoise

Pont clair



Cathédrale



Gare SNCF



Médiathèque de Neudorf



Sources : photographies personnelles, 1998

s'engagent à maintenir leurs commerces ouverts le samedi entre midi et 14 heures ainsi que le lundi après-midi[624].

3.2.4. Allongement des périodes de transports

La conquête de la nuit urbaine s'effectue également par de timides avancées dans les systèmes de transport.

3.2.4.1. Circulation plus tardive

Comme dans de nombreuses autres villes, on assiste à un allongement des périodes de desserte par les transports publics. Les transports en commun fonctionnent de plus en plus tard. D'autres opérations liées à la mobilité de soirée sont des réussites.

3.2.4.2. Opérations spéciales

Pour la première fois dans la nuit du 31 décembre 1996 au 1er janvier 1997, douze bus et deux tramways ont circulé alors que par le passé les derniers trajets étaient assurés à 19 heures. De 20 h 30 à 5 h 30, ils ont effectué 2008 voyages à destination de la plupart des communes de la communauté urbaine et de tous les quartiers strasbourgeois et ont assuré la correspondance entre communes, quartiers et la place de l'Homme de Fer. Le service n'a été interrompu qu'une petite heure, juste après minuit, pour permettre au personnel mobilisé de se retrouver pour un sobre réveillon au siège de la CTS à Cronenbourg.

L'opération taxi-bus lancée par la Compagnie des Transports strasbourgeois permet aux usagers du tramway de pouvoir regagner gratuitement et en taxi les communes du sud de la CUS non desservies en soirée par les transports en commun. A 21h45, 22h45, et 23h45, ils prennent en correspondance directe les usagers du tramway qui souhaitent se rendre à Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau et Plobsheim[625].

---

[624] Une rue à l'unisson, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 octobre 1995
[625] « Opération taxi-bus concluante », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 22 juillet 1997.

A l'occasion de la fête de la musique 1998, la capacité des bus des lignes 1/21, 4, 6, 7, 14/24 et 23 a été renforcée à partir de 17h00. La fréquence de passage du tram a été doublée : les rames se sont présentées aux stations toutes les 5 à 8 minutes jusqu'à 24 heures et toutes les 15 minutes de 24h00 à 1h30. Le tramway a circulé jusqu'à 1h00 (dernier départ centre-ville). Les bus qui effectuent habituellement leur dernier départ du centre-ville à 23h30 jouent les prolongations jusqu'à 1h00. Pour le réveillon 1998-1999, des bus ont circulé gratuitement entre le Wacken et les quartiers pour desservir mix-max jusqu'à 5 heures du matin.

3.2.4.3. Des réflexions à plus long terme

A l'exemple de ce qui se fait dans une ville comme Paris avec le système des « noctambus », la CTS réfléchit actuellement à la mise en place d'un service de bus de nuit qui pourrait s'appuyer sur l'expérience du Nouvel An. En 1999 et 2000, une équipe de sept jeunes de la commission « Transport » du conseil des jeunes de la ville de Strasbourg a travaillé sur le thème « les transports dont nous rêvons » et proposé de mettre en place un réseau spécifique de bus et tramways de nuit avec plusieurs arguments forts : permettre aux personnes qui travaillent de nuit de profiter des transports publics ; permettre une desserte pour les dernières séances de cinéma ; inciter les gens à sortir ; éviter que les personnes imbibés d'alcool ne prennent le volant ; développer les activités nocturnes dans le périmètre de la Communauté urbaine de Strasbourg. Plusieurs lignes circuleraient en boucle du centre-ville vers les quartiers périphériques. Jusqu'à ce jour, le projet est resté dans les cartons.

3.2.5. Développement de l'animation et des services

Petit à petit, malgré une réputation de vie nocturne endormie, Strasbourg prend possession de ses nuits.

3.2.5.1. Animation nocturne reconnue

Quelque chose est en train de changer dans les nuits de la capitale. Signe des temps, même les « News magazines » s'intéressent à Strasbourg et s'étonnent de l'animation

nocturne. Ainsi *Le Nouvel Observateur* dans son numéro de juin 1997 *« La France du Samedi Soir : le guide de la nuit, les villes qui bougent »* s'arrête-t-il sur les nuits strasbourgeoises en termes plutôt élogieux : « Réputée pour son calme, Strasbourg, ville étudiante et capitale européenne, se découvre de plus en plus une vie nocturne dans certains quartiers. Le centre-ville et le quartier de la Krutenau sont animés jusqu'à 3 heures voire 4 heures du matin. Mais comme à Lille, on passe souvent la frontière (allemande cette fois pour faire la fête)[626] ». Dans le magazine *GaultMillau*, A. BERCOFF en rajoute : « A l'heure où les néons scintillent, petits chats et grands loups s'en vont en meutes. Au palmarès parade de l'intensité nocturne, Strasbourg tient très bien son rang »[627]nous confie-t-il.

3.2.5.2. Mise en réseau de l'économie de la nuit

Depuis 1996, une initiative privée intéressante Le *Pass des noctambules,* permet pour un prix modique des entrées et boissons gratuites dans 42 discothèques et bars de Strasbourg et ses environs[628]. En octobre 1997, la fédération HIERO a organisé une opération originale le *« barbart »* qui a permis de mettre en place des animations itinérantes de 14h à 4 h du matin dans 6 bars de Strasbourg : le Troc café, la Chambre des métiers, l'Exil's, le Point de mire, l'Elastic, le Velvet.

3.2.5.3. Diffusion d'un journal des noctambules

En décembre 1998, est sorti le n°1 du journal des noctambules de Strasbourg et de ses environs[629]. Sous-titré « L'essentiel de la vie nocturne », ce journal complète «le pass des noctambules » : « son ambition sera de vous faire découvrir ou redécouvrir des endroits de fête et de convivialité parmi les discothèques, bars, cafés, rhumeries, restaurants typiques de Strasbourg et de ses environs. Grâce à ce lien, vous serez informés sur les événements et les nouveautés de la vie nocturne de votre région ».

[626] « La France du Samedi Soir », *Le Nouvel Observateur* n°1702, du 19 au 25 juin 1997, pp. 22-23
[627] « Strasbourg la nuit », *Gault Millau* n°322, avril-mai 1997, pp. 170-175.
[628] « *Pass des noctambules de Strasbourg et de ses environs* », Edition 1997-1998, 55 p.
[629] *Le journal des noctambules,* n°1, décembre 1998, Christian Dub communication, 4 p.

3.2.5.4. Augmentation des lieux ouverts de nuit

Le nombre de bars ou de restaurants de nuit est en légère augmentation. Depuis le 1er décembre 1995, le restaurant d'un grand hôtel propose sa carte 22h00 sur 24h00, de 6h00 du matin à 4h00 du matin[630]. Un nouveau bar de nuit a ouvert en 1997 *Au camionneur*, 14 rue Georges Wodli. Excentré il reste ouvert jusqu'à 4 h du matin. Depuis quelques années, le *Noctambule* propose des plats. Certains coiffeurs travaillent plus tard le soir. L'un d'entre eux reste ouvert jusqu'à 21h00 le jeudi et s'essaie à la coupe de nuit, les soirs de pleine lune de 19h00 à 21h00. Des petites épiceries restent ouvertes plus longtemps. Année après année, le nombre de terrasses augmente dans la capitale européenne autorisant une pratique tardive de l'espace public.

3.2.5.5. Multiplication des nocturnes

Certains magasins et grandes surfaces organisent des *« nocturnes »*. C'est le cas en centre-ville des Nouvelles galeries qui restent ouvertes certains jours de mars jusqu'à 22h00, des magasins de la rue Mercière pour Noël ou des « *Boutiques de la mésange* », qui organisent une ouverture exceptionnelle pour la fête des Vendanges en septembre de 19h00 à 23h00. C'est également le cas des grandes surfaces en périphérie. Si le terme de « nocturne » peut paraître abusif compte-tenu des horaires affichés -le plus souvent 9h00 ou 10h00-, ces événements se multiplient. Même le traditionnel marché de Noël s'y est mis en décalant sa fermeture... (Figure II.78 : *Nocturnes commerciales)*

Chaque événement organisé à la Foire expositions se doit d'avoir ses « nocturnes ». C'est le cas par exemple de la foire-exposition de septembre mais aussi d'événements comme le Salon d'art contemporain en mars ou le festival Babel qui en juillet 2000 a joué les prolongations[631]. Normalement ouvert au public jusqu'à 20 heures, il propose une nocturne jusqu'à 22h00 le samedi. D'après les responsables de la société d'exploitation[632], ces nocturnes répondent à une vraie demande ; la fréquentation est forte et la demande existe. Seule condition pour eux : ne pas banaliser l'événement.

---

[630] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1 décembre 1995.
[631] « Babel de nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 juillet 2000
[632] SOFEX

Depuis 2001, le Musée d'Art moderne de Strasbourg, propose également une nouvelle nocturne -le jeudi de 20h00 à 24h00 - *Ici, la nuit étudiante*, alliant le regard des étudiants, la danse et la musique organisée par l'association des étudiants en histoire de l'art et archéologie. En avril 2001, à l'occasion du printemps des musées, le Palais de Rohans est resté ouvert jusqu'à minuit invitant les nombreux visiteurs à découvrir un autre pan du patrimoine culturel à travers la musique et la lecture de textes littéraires. « Ils sont venus trois fois plus nombreux que pour la journée normale[633] » goûter à la douceur de la visite du musée. Seule ombre au tableau, pour permettre au plus grand nombre de vivre cette nuit spéciale, quatre-vingts vacataires, gardiens et autres conservateurs avaient été mobilisés pendant plus d'un mois.

3.2.5.6. Développement des services automatiques 24 h/24 h

Les distributeurs automatiques de billets accessibles 24h/24 se sont fortement développés en quelques années. Il est loin le temps en août 1990 où l'Office de Tourisme[634] proposait un nouveau service afin d'améliorer l'accueil de nos visiteurs étrangers à Strasbourg : le change de devises en francs français grâce à des automates bancaires accessibles librement 24h/24, Place de la cathédrale, Pont de l'Europe. De plus en plus de postes d'essences sont accessibles par carte bancaire 24 h/24 h. Les distributeurs de cassettes vidéo accessibles 24h/24 se sont fortement développés. Les distributeurs de boissons de la marque *Coca-Cola* sont installés dans de nombreux points de la ville. Des distributeurs de pain, de boissons et de repas vont bientôt faire leur apparition dans les lieux publics et seront accessibles jour et nuit (Figure II.79– *Distributeurs automatiques*).

3.2.5.7. Des distributeurs de produits frais et chauds

La distribution automatique devrait connaître une nouvelle jeunesse avec l'arrivée à Strasbourg de distributeurs de produits frais et chauds : des hamburgers mais surtout des petits pains creux coupés en deux et agrémentés de différents mélanges. Cet appareil dont le succès est énorme aux Etats-Unis et dans d'autres pays d'Europe (Espagne, Angleterre…) est produit et commercialisé par une marque hollandaise dont l'objectif est de fournir une

[633] « Une nuit au palais », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 2001
[634] In *Rapport d'activité 1994*, Office de Tourisme de Strasbourg et de sa Région, 25 p.

restauration rapide 24h/24 et 7 jours/7 sans personnel. Les premiers appareils ont été achetés par une société qui compte en installer plusieurs sur Strasbourg. Certains ont déjà été installés dans des endroits tels qu'un magasin de vidéo, la cafétéria de droit ou des restaurants.

Conclusion

La conquête de la nuit s'intensifie à Strasbourg comme dans de nombreuses villes françaises et européennes. L'intérêt croissant des médias, la multiplication des fêtes, sons et lumières, soirées thématiques, illuminations de bâtiments, la multiplication des nocturnes et des lieux ouverts ainsi que le développement des services automatiques ne sont que quelques éléments de cette colonisation progressive.

3.3. DES PRESSIONS FORTES

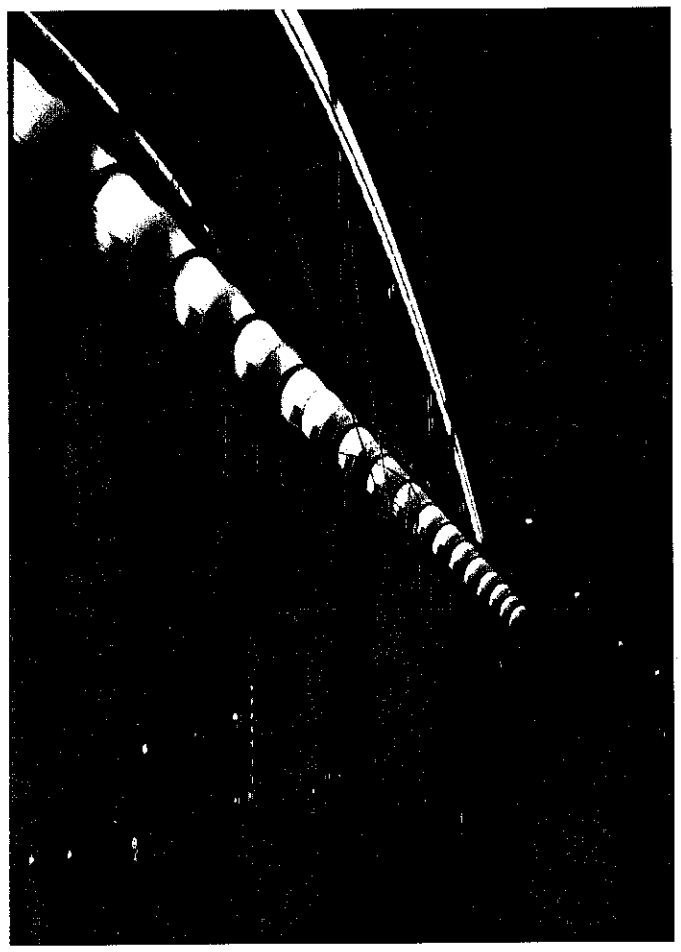
Les entretiens effectués auprès des fonctionnaires municipaux en charge des questions de réglementation montrent une progression importante des demandes d'ouvertures tardives. Les dépassements d'horaires constatés par les services de Police confirment ce décalage naturel des activités économiques vers la nuit qui correspond à une certaine demande.

3.3.1. Multiplication des demandes d'autorisations tardives.

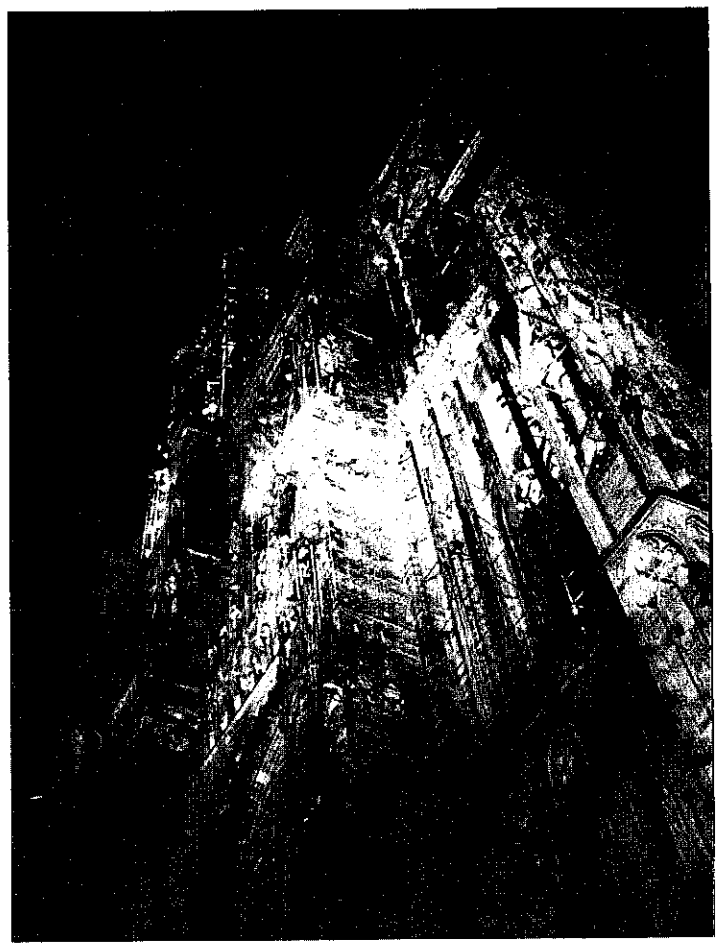
Sans qu'il ait été possible de chiffrer précisément cette progression, les fonctionnaires de la Communauté Urbaine de Strasbourg interrogés ont insisté sur ce phénomène. Dans les faits, les statistiques que nous avons pu consulter sur le nombre d'autorisations d'ouvertures tardives accordées montrent une relative stabilité due à la volonté municipale d'encadrement du phénomène, notamment dans l'ellipse insulaire.

Figure II.77 - Quelques monuments illuminés dans la nuit strasbourgeoise

Pont clair



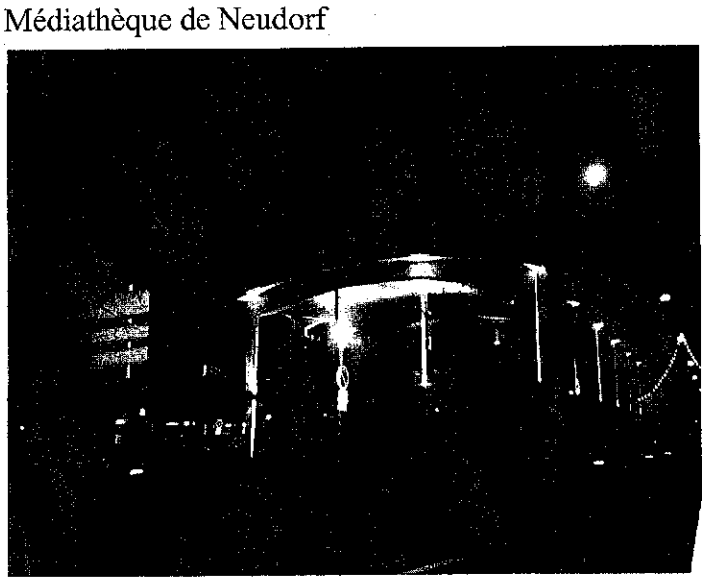
Cathédrale



Gare SNCF



Médiathèque de Neudorf



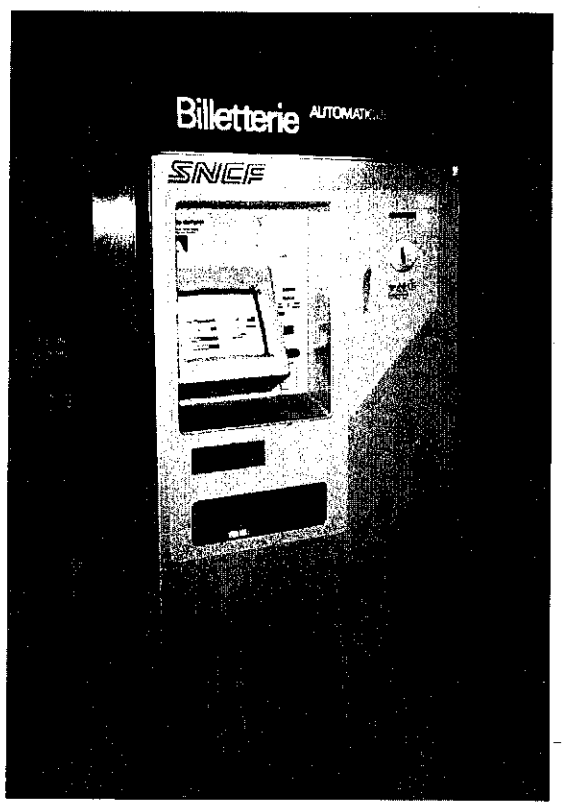
Sources : photographies personnelles, 1998

Figure II.77 - Distributeurs automatiques

Distributeur de billets CTS



Distributeur de billets SNCF



Distributeur de tickets de parking

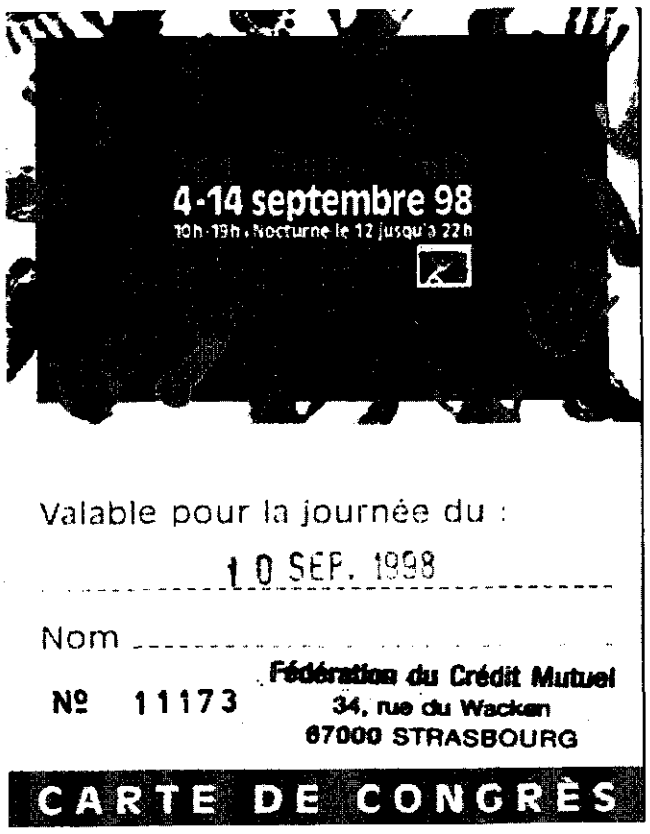


Distributeur de cassettes vidéo

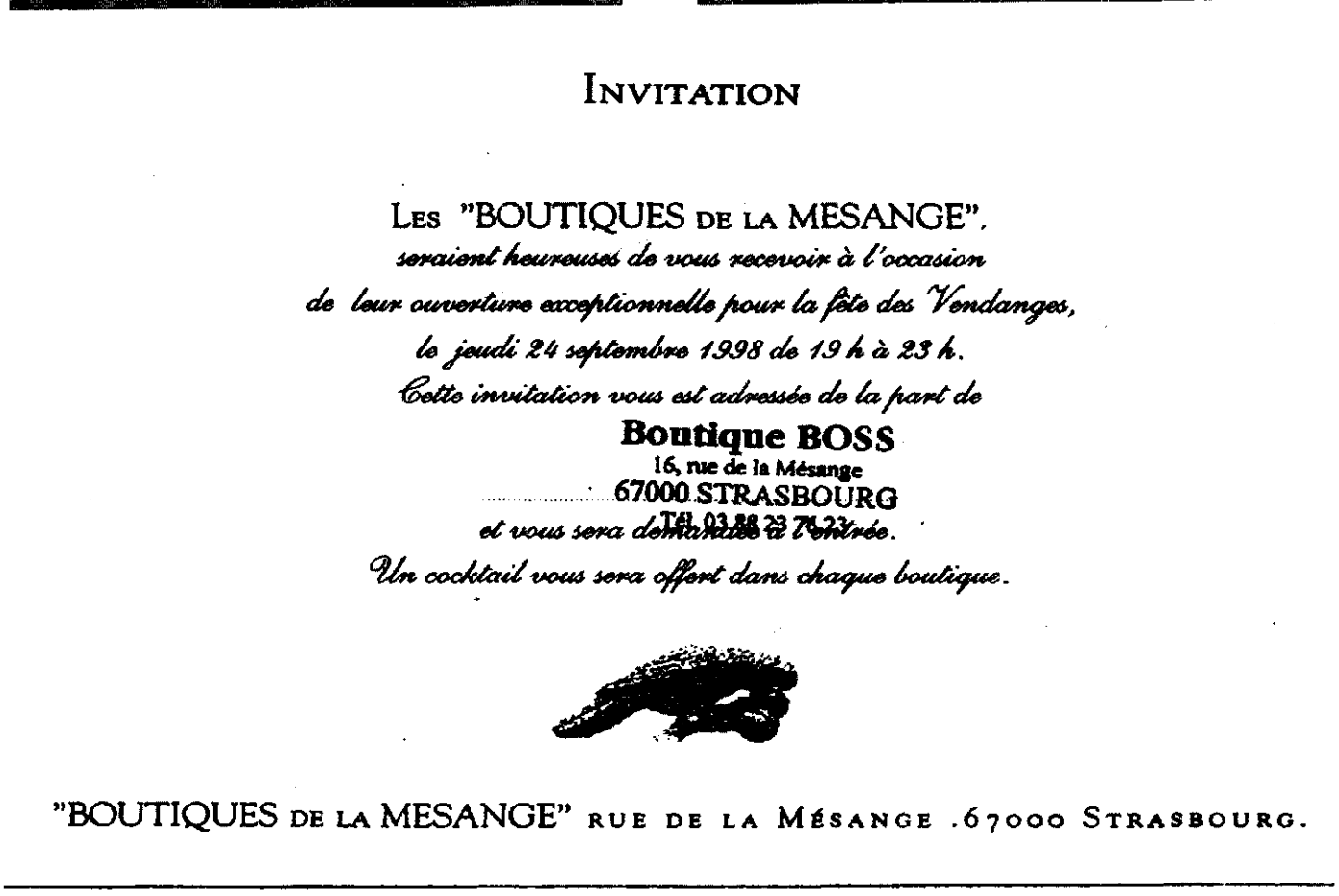


Sources : photographies personnelles, 1998

Figure II.78 - Nocturnes commerciales







Sources : collection personnelle

On constate la même pression pour les demandes d'ouvertures tardives de terrasses que pour les autres activités en général. Il y avait 76 établissements bénéficiant d'une autorisation d'ouverture tardive en 1996 contre 97 aujourd'hui (Figure II.80 - *Etablissements bénéficiant d'une ouverture tardive* et Figure II.81 – *Cartes des autorisation d'ouverture tardive*).

Figure II.80 – *Etablissements bénéficiant d'une ouverture tardive*

Etablissements	1996	1997
Jusqu'à 2h00	1	0
Jusqu'à 2h30	1	2
Jusqu'à 3h00	19	16
Jusqu'à 4h00	44	
Total	76	97

Sources : Communauté Urbaine de Strasbourg

Dans ce domaine également les demandes affluent mais l'état des archives ne permet pas de mesurer l'ampleur de cette pression.

3.3.2. Progression des dépassements d'horaires

Symbole de cette progression des activités commerciales la nuit, de nombreux établissements demeurent ouverts au-delà des horaires autorisés. Sur 131 rapports de contravention dressés par la brigade environnement de la Police Municipale et rurale du 1er janvier au 30 septembre 1997, 88 l'ont été pour dépassement d'horaire notamment pour les *Döner Kebab*.

3.3.3. Augmentation des appels dans des tranches horaires tardives

Même si le phénomène est trop récent pour que l'on puisse en tirer une quelconque conclusion, il est à noter qu'en un an de 1996 à 1997, les appels pour la police avaient augmenté de 38 % entre 23h00 et 24h00.

3.4. DES TENSIONS ET DES CONFLITS

Les nuits urbaines sont propices aux conflits, tensions et représentations. Des violences urbaines fortement médiatisées aux conflits entre riverains de l'aéroport et le transporteur DHL, en passant par le développement de la prostitution, les bruits des terrasses au centre-ville, les pétarades des cyclomoteurs, les grèves du personnel de nuit, les nuits de Strasbourg sont plus agitées qu'il n'y paraît. La vie nocturne de la cité serait peut-être en passe de se banaliser.

3.4.1. Violences urbaines : le révélateur du Nouvel An

Dans l'imaginaire de la nuit strasbourgeoise, les violences urbaines arrivent aujourd'hui en bonne place, notamment suite aux embrasements du Nouvel An.

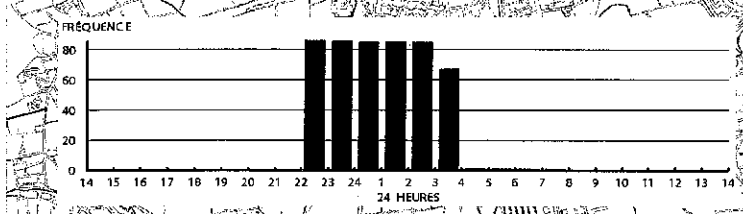
3.4.1.1. Les dégradations du réveillon

Ce 1er janvier 1998 au matin, Strasbourg, capitale européenne, s'est réveillée avec la gueule de bois. Alors que dehors les rues résonnaient encore des derniers pétards de la fête, on annonçait à la radio que 53 voitures avaient été incendiées, des dizaines d'abribus et cabines téléphoniques avaient été détruits, plusieurs engins explosifs avaient endommagé des bâtiments publics, et de très jeunes gens avaient été interpellés. Drôle de réveillon !

Pour le grand public, les violences de la nuit de la *Saint Sylvestre* ont eu l'effet d'un révélateur. Une fois de plus, Strasbourg et l'Alsace ont semblé découvrir qu'il existait des quartiers en difficulté dans une région réputée riche et prospère. Pourtant, on ne peut plus parler de fièvres occasionnelles : les feux de voiture sont en passe de devenir une spécialité locale bientôt aussi célèbre que les winstubs, riesling et autres *flammekücches* et l'année 1997 bat tous les records (Figure II.82 - *Comparatif des incidents du réveillon*). Le phénomène est cyclique. Il y a des saisons pour les violences urbaines. Les poussées de fièvre correspondent le plus souvent aux périodes de vacances scolaires, voire à la remise des bulletins scolaires. A Strasbourg, la nuit du réveillon apparaît comme un sommet, un « rituel », une soupape qui aurait remplacé le carnaval, un « feu d'artifice du pauvre » a-t-on

FIG II.84 - VILLE DE STRASBOURG

ANIMATION - Autorisation ouverture tard



N

LIMITES

Ville de Strasbourg

Agglom ration strasbourgeoise

Nombre d'autorisations d'ouverture

- 1 autorisation
- 2 autorisations
- 3 autorisations

0 km 1,5

Source : Ville de Strasbourg
Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

VILLE DE STRASBOURG

même pu entendre. Ensuite, la tendance est toujours la même : après les chiffres élevés de décembre et janvier, la tension retombe généralement (Figure II.83 - *Feux de voitures recensés en 1997*).

Figure II.82 - *Comparatif des incidents du réveillon*

	1994	1995	1996	1997
Affrontement avec les forces de l'ordre	1	0	0	0
Incendies de véhicules	16	12	11	53
Jets de pierres (en groupe)	3	2	0	--
Dégradations d'abribus	18	16	12	32
Dégradations de cabines téléphoniques	13	6	14	21
Interpellations	12	12	1	12

Sources : Police Nationale, presse régionale, France-Telecom

Figure II.83 - *Feux de voitures recensés en 1997*

	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.
Feux	73	30	39	40	33	33	42	36	28	43	47	110

Sources : Police Nationale, presse régionale, 1998

Jamais pourtant, une nuit de la *Saint-Sylvestre* n'avait été aussi agitée. L'analyse, à froid des incidents des réveillons de 1994, 1995 et 1996 montrait pourtant une relative stabilisation : 11 voitures incendiées en 1996 contre 16 en 1994 et moins de dégradations et autres jets de pierres. En 1997 la poussée de fièvre de Nouvel An avait été précédée de signes avant-coureurs à Strasbourg et dans le reste du pays : agressions dans les bus, voitures brûlées... Depuis novembre, on sentait la pression monter dans de nombreuses agglomérations françaises : Lille, La Seyne-sur-Mer, Dunkerque. A Mulhouse, on se souvient des grèves à répétition des chauffeurs de bus exaspérés à la suite de plusieurs incidents : jets de pierre, embuscades, coups de feu. A Strasbourg, d'après les policiers interrogés, la tension était palpable depuis le concert du groupe *I AM* en novembre. Depuis le début de la période des fêtes, les dégradations s'étaient multipliées dans les quartiers. Durant le seul week-end de Noël, 29 voitures avaient déjà été brûlées. On s'attendait au pire et du côté sécurité, 400 policiers et 200 pompiers avaient été mobilisés. Forte des succès enregistrés avec l'opération Eté-Jeunes, la municipalité avait pris des précautions avec l'organisation d'une grande soirée pour les jeunes au Hall Rhénus. De l'avis de beaucoup, sans cette *Big Party* -et malgré un prix d'entrée prohibitif- on aurait pu connaître des événements bien plus graves.

3.4.1.2. Une situation contrastée

Il faut se garder de généraliser quand on cherche à analyser des événements de Nouvel An. Le phénomène n'est pas le même dans tous les quartiers périphériques. En 1997, au Neuhof par exemple, la nuit a été « relativement calme ». D'après les éducateurs, le travail de prévention et la présence des forces de l'ordre ont permis de limiter les violences à un niveau moindre de celui des années précédentes. A Cronenbourg, où les incidents ont débuté à 18 heures, la nuit du réveillon a été marquée par des *rodéos* autour la place Becquerel. C'est à la Meinau et à Hautepierre que les incidents les plus violents et les plus spectaculaires ont eu lieu. A la Meinau, le transformateur a été mis hors circuit, plongeant l'Avenue de Normandie dans l'obscurité totale et permettant aux jeunes d'occuper les rues du quartier en se laissant aller à un débordement total jusqu'à 22 heures 30 d'après les témoins. A Hautepierre, une bombe artisanale a sérieusement endommagé l'entrée du gymnase de l'école du quartier. A l'heure des bilans, certains se sont réjoui qu'il n'y ait pas eu d'agression. Sur l'échelle des violences urbaines, le phénomène reste somme toute « banal » avec une centaine d'incidents de niveau 1 voire 2 et pas d'affrontement véritable avec les forces de l'ordre. L'exaspération s'est une nouvelle fois limitée aux quartiers périphériques sans doute moins encadrés que le centre. Quelques années plus tard, en 2002, on reste toujours sur les mêmes constats et dans les médias, les événements de la Saint Sylvestre sont devenus un marronnier.

3.4.1.3. La caisse de résonance médiatique

A la recherche d'explications rapides, on se tourne souvent vers les médias accusés d'amplifier le phénomène. On a beau se consoler en se disant que le phénomène ne se limite pas à Strasbourg et qu'à Rouen par exemple, on a recensé 750 incendies de voitures en 1997... le mal est fait : Strasbourg occupe les écrans. A l'occasion de ces événements, la métropole régionale a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle. Le monde entier a vu des images de Strasbourg en feu. Si on s'en tient aux seuls supports écrits, nous ne sommes pas loin de l'indigestion. Le titre de Libération le 12 janvier : « *Strasbourg : retour sur une nuit de média-violence* » montre que les journalistes eux-mêmes s'interrogent sur leur rôle dans ces poussées de violence. (Figure II.85 – *Les retombées du réveillon dans la presse nationale).* Si les événements de la Saint-Sylvestre ont toujours été couverts par les

quotidiens régionaux : - *La nuit des casseurs*"[635], *Nouvel An : la fête triste des casseurs* [636]- l'année 1997 a battu des records. Les deux quotidiens régionaux ont réalisé plus de 110 articles sur le sujet en 2 semaines. Et dès le 2 janvier, les médias du monde entier se sont emparés de l'affaire : « En Suisse, la télévision tant francophone que germanophone, s'est largement fait l'écho dans les premiers jours de janvier de la situation dans les journaux du soir (19h30) en diffusant des images de voitures torches à Hautepierre et au Neuhof comparant même Strasbourg à Belfast... » nous confiait un correspondant d'une banque française en Suisse interrogé sur les « évènements du Nouvel An ». Le *Spiegel* a titré *Flambierte Autos*[637] comparant les événements de Strasbourg avec ceux d'Oklahoma City en 1995. Dans le *Times* de Londres, sous la plume de Susan Bell, on trouve un article intitulé « French jobless protest herald grim new year[638] » avec la photo d'un pompier près d'une voiture qui brûle et cette légende : « *A car burns in Strasbourg in eastern France early yesterday when new year celebrations turned into violent protest against unemployment. Marauding gangs of young people set fire to cars and telephone boxes and bus shelters were destroyed*[639] ».. Le *Guardian* est plus sobre : « *Violence, insecurity and unemployment plunge France into winter of discomptent* » peut-on lire sous la plume de Jon Henley, correspondant à Paris. Le 3 janvier, le *Washington Post* titre « *France Watches Warily as Violent Protests Mount. Unemployment, Racial Issues Prompt Disorder* [640] » et consacre la moitié du papier aux incidents de Strasbourg. Le propos est alarmiste : « *The incidents may be random. But such violence nearly always raises concerns in France, a country known since 1789 for explosions of public anger that can overthrow governments, reverse policies and bring new faces to power*[641] ». Dans la presse anglo-saxonne, la révolution semble en marche.

---

[635] *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 3 janvier 1994
[636] *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 3 janvier 1996
[637] Traduction : « Voitures en feu ».
[638] Traduction : « Les protestations des chômeurs français annoncent une nouvelle année sombre ».
[639] Traduction : « A Strasbourg, dans l'Est de la France, une voiture a été incendiée tôt hier quand les festivités du Nouvel An se sont transformées en violentes protestations contre le chômage. Des bandes de jeunes gens qui maraudaient ont incendié des voitures. Des cabines téléphoniques et des abribus ont été détruits ».
[640] Traduction : « La France observe avec prudence la montée de violentes protestations ».
[641] Traduction : Le chômage et les questions raciales provoquent des désordres. Les incidents pourraient être dus au hasard. Mais une telle violence soulève presque toujours des inquiétudes en France, un pays connu depuis 1789 pour des explosions de colère publique qui peuvent renverser des gouvernements, inverser des politiques et donner un nouveau visage au pouvoir.

Plus proche de nous, en première page du *Républicain Lorrain*, on trouve une photo couleur d'une Renault 4 en feu arrosée par les pompiers sous le titre « Violences à Strasbourg ». En pages intérieures, on peut lire « Des flammes pour le réveillon avec plusieurs incendies à Uckange » et la photo de pompiers près d'une voiture. L'idée de la contagion est claire.

En première page, de Libération du 2 janvier qui ouvre sur les massacres en Algérie reste sobre : « A Strasbourg, les voitures brûlent comme à la fête mais consacre deux pages en rubrique société. En première page du journal *Aujourd'hui en France*, toujours la même photo du pompier près de la Renault 4 en feu avec un titre sobre : « Nuit de Nouvel An : 53 voitures incendiées à Strasbourg ». Encore cette photo à la une du *Figaro* qui titre « Les violences du réveillon ». En première page de *France Soir* « Strasbourg s'est réveillé avec la gueule de bois » avec la photo d'une casse auto ou s'empilent les carcasses. Plus sobre, le Monde donne l'information en page intérieures : « Incidents à Strasbourg pendant la Saint-Sylvestre ». Il faudra attendre le 3 janvier pour la parution des deux quotidiens régionaux. On est déjà passé au temps des polémiques. *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* titreront « *Incendiaires : la polémique* » avec une photo de voiture brûlée alors que *l'Alsace* fera sa première page avec le titre « Le procureur convoqué » et une photo de voitures calcinées.

D'autres articles, d'autres reportages et de nombreuses émissions télévisées se sont succédés jusqu'en février : « Strassburg will die Spirale der Gewalt brechen[642] » (*Handelsblatt*,.9-10 janvier 1998); « France : The Kids' revolt[643] » (*The Economist*, 10 janvier 1998) (...). On a même pu lire dans *le Figaro* du 4 janvier « Les jungles aux portes de Strasbourg ». Déjà en 1995, après une poussée de violence dans certains quartiers, le même journal avait *titré* « Guerre urbaine à Strasbourg[644] » et une explication *:* « Depuis trois semaines, le Neuhof, quartier difficile vit sous le couvre-feu des bandes » avec la photographie d'un militaire du Plan vigipirate patrouillant dans le tramway. Entre les confusions de certains articles anglo-saxons et les exagérations d'une partie de la presse nationale, l'image de Strasbourg est devenue floue.

---

[642] Traduction : « Strasbourg veut casser le spirale de la violence ».
[643] Traduction : « la révolte des gosses »
[644] *Figaro*, 25 octobre 1995

3.4.1.4. De la montée en puissance au service après-vente

Durant l'année 1997, la presse écrite régionale s'était montrée relativement discrète sur le phénomène des voitures brûlées. D'autant que les autorités avaient visiblement décidé de ne plus communiquer de chiffres. Jusqu'à la conférence de presse du Préfet le 29 décembre, on trouvait à peine quelques lignes dans la rubrique faits divers. Ensuite, les quotidiens régionaux semblent s'être alignés sur les rédactions parisiennes. Il faut dire que les radios, télés et journaux nationaux ont couvert les incidents des semaines précédentes par des flashs réguliers qui ont donné l'impression d'une montée inexorable qui atteindrait son paroxysme pour le Nouvel An. Loin de sa région, un strasbourgeois aurait *eu des raisons de s'inquiéter. Les dépêches AFP tombaient régulièrement depuis le 15 décembre : « Une dizaine de voitures incendiées à Strasbourg »* (10 décembre) ; « Encore cinq voitures incendiées à Strasbourg » (27 décembre) ; « huit voitures incendiées à Strasbourg » (28 décembre). Deux dépêches le 29 décembre faisaient état de 30 voitures brûlées depuis Noël, dont huit voitures pendant la nuit et donnaient des informations sur la conférence de presse du Préfet où le renforcement du dispositif policier était annoncé. *France Info* relayait régulièrement. Le 30 décembre, le journal *Le Monde* sera le premier à faire le bilan annuel et à annoncer les moyens déployés pour la Saint-Sylvestre : « Le rituel des voitures brûlées s'étend dans les quartiers de Strasbourg ». A bien y regarder, *Le Nouvel Economiste* nous avait pourtant prévenu un an plus tôt: « La Saint-Sylvestre 1998 risque d'être encore chaude à Strasbourg »[645]. Le 29 au soir, après le journal de *France 3,* la machine s'est emballée. Le lendemain, les quotidiens régionaux traiteront largement de la question, même si aucune photographie n'apparaîtra à la première page des *Dernières Nouvelles d'Alsace*. La polémique qui a opposé le Procureur de la République de Strasbourg au Préfet de Région a entretenu l'intérêt du public pendant deux semaines. Depuis, on en parle moins.

3.4.1.5. Des explications possibles

Plusieurs explications sont généralement avancées pour expliquer cette couverture médiatique exceptionnelle. La première est connue : « Strasbourg l'internationale » attire les journalistes du monde entier. La capitale de l'Europe est une star. A l'heure où le moindre territoire passe du « savoir-faire au faire-savoir »[646], le marketing territorial et les bons

[645] *Le Nouvel Economiste*, n°1071, 17 janvier 1997
[646] Selon la belle expression de Robert Ferras

résultats économiques de la cité ont fait de Strasbourg un *must journalistique*. La période de Noël est particulièrement favorable à cette célébration. Cette année plus encore qu'à l'habitude, les journalistes se sont intéressés à Strasbourg autoproclamée « Capitale de Noël », la débauche de lumières qui illuminaient son centre-ville et son *Christkindelsmärik* qui attendaient plus d'un million et demi de visiteurs. On a recensé 180 articles de presse (deux fois plus qu'en 1996), 17 passages à la télévision sur huit chaînes françaises et étrangères et neuf passages radios. A force de mettre en avant ses qualités et de crier au monde qu'on est la plus belle, on attire les curieux mais on s'expose en retour au jugement du miroir. Dans les rédactions du monde entier, les feux du Nouvel An ont éclipsé les lumières de Noël.

Pour expliquer cette furie médiatique, les journalistes nous indiquent que le mois de janvier est le mois le plus creux de toute l'année. Ils évoquent également l'absence de nombreux journalistes professionnels : les pigistes qui traitent l'information pendant cette période trouvent sans doute là une occasion rêvée pour se faire connaître. Eux aussi incriminent les dépêches incessantes de *l'Agence France Presse*. Ils disent aussi que peu de journalistes étaient présents pour ce réveillon 1997 et prédisent un véritable débarquement pour l'an prochain. Ils rappellent que la presse est une activité économique comme une autre et que « *Le champ journalistique est soumis en permanence à l'épreuve du marché* »[647]. Alors que la sécurité arrive au second rang de nos préoccupations après l'emploi[648], la violence fait vendre. Si on ne peut évidemment pas parler de journaliste pyromane, on peut quand même vérifier que la médiatisation des violences joue souvent le rôle de caisse de résonance. En termes d'image, on peut s'interroger sur la relation feux de voitures-violences urbaines. Depuis des années, tous les articles, tous les reportages sur les quartiers en difficulté et les violences urbaines sont illustrés par une photo d'automobile brûlée. Il y a quelque chose de subliminal dans ce traitement systématique des violences où le feu et la nuit se retrouvent dans une représentation fantasmagorique. Mais difficile de prouver quoi que ce soit. Symbole de cette relation délicate entre médias et violence, le film " La Haine " a eu, à sa sortie en juin 1995, un impact sensible sur le nombre d'incidents dans les quartiers alors surveillés par les Renseignements Généraux. A Strasbourg, on a également pu noter une augmentation inhabituelle des feux de voiture en septembre 1995 après la mort de K. KELKAL. Les phénomènes d'identification ont joué à plein. Autre exemple caricatural :

---

[647] BOURDIEU P. 1996, " *Sur la télévision* ", Libération
[648] Sondage CSA-Dernières Nouvelles d'Alsace-Europe 2, mai 1995

le 2 novembre 1996, un article présentant l'étude de l'Observatoire Régional de l'Intégration sur les jeunes et la violence urbaine est paru dans un quotidien régional[649] avec la photo d'une voiture brûlée et une légende : *« une des périodes favorables aux violences urbaines : les fêtes de fin d'année et notamment la nuit de la Saint-Sylvestre »*. Résultat : une nette recrudescence des feux de voitures et six voitures incendiées le soir même soit le record pour une nuit de 1996.

Dans d'autres cas, les articles de journaux et les reportages télé servent de baromètre dans la surenchère à laquelle se livrent les jeunes des quartiers et dont ils tirent souvent célébrité et fierté. Les animateurs rapportent que les jeunes achètent les journaux pour conserver la page qui concerne les voitures brûlées. La publication de palmarès réguliers ne fait qu'attiser le phénomène. A ce titre, la parution dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 3 janvier 1998, d'un article intitulé « l'auto-grill » est caricaturale : « Le Neuhof, avec son secteur baptisé l'auto-grill, arrive en tête des vingt quartiers de la communauté urbaine avec 170 voitures incendiées en 1997. Loin derrière, le quartier de Hautepierre, le plus chaud au cours de la nuit de Nouvel an, avec 48 voitures brûlées l'année passée. Il est suivi par la Meinau avec 45 véhicules brûlés, Cronenbourg (34), Schiltigheim (33), l'Elsau (28). Le centre-ville occupe la dernière position avec trois unités ». Mais ce n'est sans doute rien comparé à un passage sur *TF1*. « A chaque fois que la télé en parle, ils en remette une couche, et du coup ils se prennent pour des vedettes » déplore le Colonel SIRON des pompiers de Strasbourg[650]. Interrogée sur les effets de contagion, Madame BUI-TRONG des Renseignements Généraux confirme que les événements d'une soirée chaude en région parisienne retransmis par les médias nationaux suffisent souvent pour déclencher une poussée de fièvre dans une autre ville la nuit suivante.

3.4.1.6. Des conséquences importantes

Première conséquence de cette poussée de violence : pour la première fois, le phénomène a été pris en compte par les plus hautes autorités du pays y compris le chef de l'Etat. Comme souvent, c'est de la crise que naît la mobilisation. En 1990, les émeutes de Vaulx-en-Velin avaient conduit le Président MITTERRAND à créer un ministère de la ville. Après la vague de violences urbaines de fin 1997, le Président CHIRAC a convié une

[649] " Descente sur le terrain des violences urbaines ", *Dernières Nouvelles d'Alsace,* Samedi 2 novembre
[650] In " *Le Monde* ", 30 décembre 1997.

douzaine de maires à évoquer les moyens d'assurer une meilleure sécurité urbaine tandis que le Premier Ministre, Lionel Jospin, annonçait lors de ses vœux à la presse qu'il présenterait en février un plan en faveur de l'intégration et de la ville. En octobre au Colloque de Villepinte, le Ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement déclarait que la sécurité était un concept de gauche « *puisque la sûreté est mise par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen au même niveau que la Liberté* ».[651] Le 19 janvier, le même Ministre réunissait 350 maires de 26 départements sensibles dont le Bas-Rhin et le Haut-Rhin pour la mise en place avant l'été de contrats locaux de sécurité. Parallèlement, on confirmait dans l'entourage du ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, que celle-ci pourrait se voir prochainement secondée par un secrétaire d'Etat à la ville. Et le 13 février 1998, le Maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, rendait son rapport sur la Ville de demain avec ses 50 propositions. En Alsace, les tables rondes se sont succédées pour analyser les causes des incidents de Nouvel An en commençant par celle qui, dès le 7 janvier, a réuni des partenaires aussi divers que le Maire de Strasbourg, le Préfet de région, le Procureur général près la cour d'appel de Colmar, le Recteur, le Président du Conseil général et le représentant du Conseil régional. C'est déjà en soi une avancée. Depuis, dans de nombreux quartiers, des réunions s'organisent et la réflexion se poursuit.

Suite au battage médiatique qui a suivi les événements de la Saint-Sylvestre, beaucoup de strasbourgeois ont reçu des appels angoissés de parents ou d'amis installés dans une autre région de France qui croyaient à l'insurrection. Une fois rassurés, ils ne pouvaient pas comprendre qu'il puisse y avoir des quartiers difficiles à Strasbourg. Une si jolie petite ville... Mêmes ceux qui l'ont visitée n'ont pu saisir la complexité d'une cité mosaïque. L'espace imposé au touriste de passage, l'itinéraire fléché des circuits touristiques obligés dessine « une géographie étriquée de Strasbourg articulée sur deux pôles : le centre-ville traditionnel et le quartier européen »[652]. Entre la cathédrale et la Petite France, peu de chances de passer par Hautepierre ou le Neuhof. Renforcées par l'imagerie officielle et les cartes postales, ces représentations ne feront que conforter les trajets des futurs visiteurs... et le décalage croissant entre une image virtuelle et la réalité de cette ville plurielle. Ces événements de Nouvel An viennent confirmer une tendance observée depuis plusieurs mois. Après l'affaire DHL, le vote Le Pen, les alertes pollution cet été, l'image est bien écornée.

---

[651] In " *Le Monde* ", 29 octobre 1997.
[652] in DORANDEU R., GWIAZDZINSKI L., 1996, Strasbourg à la carte, *Saisons d'Alsace* n°132 pp. 115-122.

Quel contraste entre le Strasbourg capitale de Noël de décembre et la gueule de bois du 1er de l'An.

Si la situation est préoccupante, nos métropoles n'ont rien à voir avec Los Angeles ou Sarajevo, et le Neuhof n'est pas le Bronx ! En montrant du doigt ces quartiers et leurs habitants, les médias stigmatisent la « banlieue » et érigent des barrières mentales invisibles mais infranchissables avec le reste de la ville et l'ensemble du pays. Ce « marquage territorial » renforce le sentiment d'exclusion de « ceux du dedans » et valide l'idée d'une « extraterritorialité » chez « ceux du dehors ». Les quartiers sont dans la ville, ils sont la ville. Les dérapages nocturnes de quelques-uns ne doivent pas devenir des prétextes pour condamner les autres. Attention aux amalgames faciles et à leur triste cortège de dérives sécuritaires et de crispations identitaires. On ne joue pas impunément avec les représentations, la peur et le sentiment d'insécurité : le développement d'attitudes de repli, le marquage et la stigmatisation de certains quartiers qui cumulent incivilités, délinquance classique et violences collectives entraînent des portions entières de nos villes dans une spirale infernale. Il est difficile d'inverser la tendance tant le mécanisme est pervers. Il suffit de dialoguer avec les jeunes de ces quartiers pour noter leur rapport contradictoire aux médias et les risques d'enfermement qui en résultent. D'un côté, ils les critiquent, les accusent de noircir le tableau : « La télévision diabolise les gamins qui sont représentés comme des petits sauvages »[653]. De l'autre, ils s'en servent pour devenir les héros de leur quartier. Ils semblent enfermés comme piégés, dans cette logique qui renforce le phénomène d'auto destruction. Dans un jeu dangereux, le quartier se retourne contre lui-même. Habituellement, la Police Nationale estime que plus de 40 % des voitures brûlées sont volées. Or au Nouvel An, on a plus souvent incendié la voiture du voisin durant la nuit du Nouvel An. Ces « violences urbaines », comme les actes délictueux (vols, agressions...) et autres incivilités (vandalisme, bruit, comportements agressifs...) qui se multiplient, participent à l'autodestruction du quartier et contribuent à l'émergence d'un sentiment d'insécurité qui détruit le lien social et effraie « ceux du dehors ». Dans un sondage récent sur les violences urbaines[654], on notait que la dramatisation était proportionnelle à l'éloignement des personnes interrogées. En clair, plus les sondés vivent loin du théâtre des

[653] BACHMANN C., LEGUENNEC N., 1996, *Violence urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Albin Michel, 558 p.
[654] Sondage IFOP pour Libération, *Libération*, 5 janvier 1998.

violences, plus elles semblent les inquiéter. L'analyse pourrait être poursuivie autour de la relation entre peurs et vote extrémiste.

Les conséquences économiques des violences de la *Saint-Sylvestre* sont difficiles à mesurer. A court terme, les assureurs s'apprêteraient à débourser au moins un demi-milliard de francs après les émeutes de fin d'année en banlieue parisienne et à la périphérie des grandes villes comme Strasbourg et Rouen[655]. De 20 000 à 25 000 assurés garantie « tous incidents « ou « responsabilité civile avec vol-incendie » vont recevoir une somme comprise entre 20 000 et 30 000 francs en fonction de la valeur de leur véhicule avant sa destruction. Certaines compagnies estiment que les violences urbaines concernent un peu moins d'un dixième des 290 000 dégradations et destructions de voitures comptabilisées en 1997. En termes de coûts immédiats on sait par exemple que sur l'ensemble de la Communauté Urbaine de Strasbourg, 49 cabines téléphoniques ont été endommagées,16 habitacles sont à remplacer ; 15 appareils, 27 lecteurs de cartes et 36 combinés sont à changer soit une facture totale de plusieurs centaines de milliers de francs à laquelle, on doit ajouter le remplacement d'une trentaine de vitres d'abribus.

En termes d'impact économique à plus long terme sur l'attractivité de la capitale européenne, on manque de recul et de repères. En matière touristique, l'heure est encore au « bilan positif » de l'opération *Strasbourg capitale de Noël* qui aurait attiré 200 000 personnes de plus qu'en 1996. S'il est difficile de mesurer l'impact des violences urbaines, on peut pourtant s'inquiéter en constatant l'impact négatif des pics de pollution de cet été sur la fréquentation. En ce qui concerne l'implantation d'entreprises, l'effet devrait petit à petit s'atténuer après les inquiétudes légitimes engendrées par les reportages télévisés.

Cependant, on aurait tort de prendre la question à la légère. La lecture des questionnaires d'entreprises étrangères étudiant une localisation montre que la sécurité est devenue un facteur de localisation important pour les hommes comme pour les activités. Les questions précises des entreprises japonaises ou américaines en quête d'un site d'implantation en Europe, sur la délinquance, les crimes et les émeutes faisaient encore sourire il y a encore quatre ou cinq ans. Elles prennent aujourd'hui une couleur toute particulière. Aux Etats-Unis, certains Etats comme le Nouveau-Mexique ont fait de la

[655] *Challenges,* février 1998, p. 28

sécurité un argument publicitaire : « Safety and security are important considerations when it comes to selecting new business locations. If you're worried about crime, we'd like to show you a few places where the reports aren't quite as alarming. The small towns of New Mexico, USA, are a welcome change from the urban environment. Traditional values are still important here. People are genuinely concerned about your well-being. And the neighborhoods are quiet, friendly, and inviting »... [656].

Dans son classement mondial des *Best Cities for Business*, paru fin 1996, le magazine américain *Fortune* mélangeait allègrement des critères résolument qualitatifs et d'autres plus classiques. On trouvait notamment le nombre de crimes de sang, à côté de la qualité de l'air ou de l'ensoleillement. Le phénomène ne reste pas circonscrit aux cités du Nouveau-Monde. Depuis déjà un certain nombre d'années, les magazines français ont suivi le mouvement proposant régulièrement des palmarès des villes dans lesquels la sécurité est un critère important aux côtés du dynamisme économique, de la culture ou de la qualité de vie[657]. De *l'Evénement du Jeudi*[658] au *Nouvel Economiste*[659] en passant par *l'Express* ou *Le Nouvel Observateur*, tous s'y sont mis. En janvier 1999, le magazine *l'Express* a proposé un palmarès des villes les plus futées. Pour ce classement il est dit dans l'enquête que « le volet sécurité a été privilégié et noté sur 40[660] » et qu'il inclut des données quantitatives mais aussi le jugement des experts sur le travail de terrain en matière de violences urbaines ou d'actes d'incivilités ». Comme le rappelait Jean-Pierre Chevènement au colloque de Villepinte en 1997, la « sûreté est un droit essentiel que la Déclaration des droits de l'homme met sur le même plan que la Liberté ». Le tournant est historique.

3.4.1.7. La confirmation des années suivantes

Le réveillon 1998 n'a pas été plus calme malgré la mobilisation de près de 2000 personnes au total. Une centaine de voitures ont été brûlées du 26-12-98 au 3-01-99 à 6h00.

---

[656] Extrait d'une publicité parue dans le magazine Corporate location, " New Mexico : a welcome change of place "
Traduction : " La prévention et la sécurité sont des éléments importants quand il s'agit de sélectionner des sites d'implantation pour l'activité économique. Si la criminalité vous inquiète, nous pouvons vous montrer quelques endroits où les rapports ne sont pas aussi alarmants. Les petites villes du Nouveau Mexique vous offrent une opportunité intéressante en terme d'environnement urbain. Les valeurs traditionnelles ont gardé leur importance. Les gens se préoccupent réellement de votre bien-être. Et les voisins sont paisibles, sympathiques et accueillants ".

[657] Exemple : Le palmarès du Nouvel Observateur, Le Nouvel Observateur, 31 mars-6 avril 1994, pp. 8-23.

[658] Exemple : Le palmares des villes d'avenir, L'Evènement du jeudi, 26 mars au 1er avril 1998, p. 37-49.

[659] Métropoles d'affaires : le classement des villes où il fait bon vivre en France, Le Nouvel Economiste n°1074, 28 février 1997, p. 71-82.

[660] *L'Express* n°2479, semaine du 7 au 13 janvier 1999, p. 44.

On a dénombré 43 feux dans la nuit du réveillon (soit moins qu'à Bordeaux ou à Nantes) ; 18 abribus brûlés du 31-12-98 à 15h00 au 3-01-99 à 19h00 (dont une grande partie dans la nuit.)et 11 cabines téléphoniques entre le 31-12-98 à 17h00 et le 3-01-99 à 16h00 Aucun incident n'est à déplorer sur les navettes spéciales mises en place le soir du réveillon. Depuis 1998, année après année, les événements du réveillon se sont renouvelés, imposés comme un rite, le passage obligé des médias, un « marronnier » comme ils disent.

Au-delà des violences, d'autres tensions, d'autres conflits sont apparus dans la nuit strasbourgeoise opposant notamment la ville qui s'amuse et la ville qui dort.

3.4.2. Nuisances sonores

La ville la nuit est aussi un espace sonore que l'on peut appréhender du fond de son lit quand on habite près d'une autoroute, d'un aéroport, d'un hôpital, d'un commissariat ou d'une caserne de pompiers. Le promeneur gardera en tête d'autres bruits caractéristiques : moteur diesel des taxis, conversations animées à la sortie des bars ou des restaurants, informations radiophoniques émanant d'un fournil, compresseurs de chambres froides des magasins, salles de spectacle mal insonorisées, cloches d'églises, filament sonore ou rythmique *techno* s'échappant des voitures déboulant vitres ouvertes, roulis des véhicules sur les pavés des avenues. Du haut des tours des Halles ou de l'Esplanade, ces bruits deviennent rumeur. Comme le rappelait un article de la presse locale: « tout dépend de l'heure et de l'endroit où l'on se trouve : le brouhaha d'une terrasse paraîtra bien plus agréable au cours d'une ballade dans la Petite France que lors d'une soirée où l'on a décidé de se coucher tôt, la fenêtre ouverte (...) »[661].

3.4.2.1. Conflits entre établissements de nuit et riverains

Dès que revient la belle saison, les conflits se multiplient entre les résidents du centre-ville soucieux de conserver leur quiétude et les clients des établissements et des terrasses des établissements qui profitent de leur soirée (Figure II.85 - *Localisation des plaintes (1996-1997)*).

[661] *Strasbourg Magazine* n°67, p. 20

Figure II.84 - Les retombées du réveillon dans la presse nationale

Dernières Nouvelles d'Alsace, 3 janvier 1998



L'Alsace, 3 janvier 1998



Le Républicain Lorrain, 2 janvier 1998



Libération, 12 janvier 1998



Aujourd'hui, 2 janvier 1998



France Soir, 2 janvier 1998

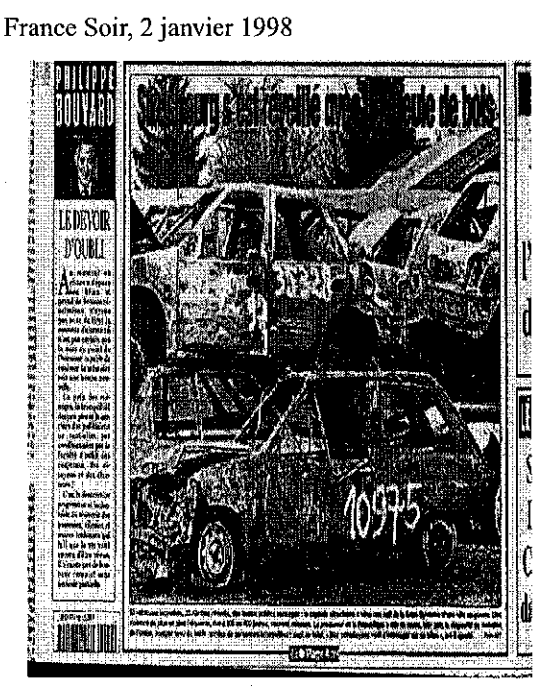


Figure II.85 - *Localisation des plaintes (1996-1997)*

Année 1996	**Musique**	**Terrasse**	**Comportement extérieur**
Rue Aristide Briand	x		
Rue du Miroir			x
Rue des Juifs	x		
Rue des Frères	x		
Rue des Couples			x
Quai de Paris			x
Rue des Soeurs	x		
Rue des Moulins	x		
Route de Colmar	x		
Route de Mittelhausbergen	x	x	
Rue Geiler	x		
Année 1997			
Faubourg de Saverne			x
Rue des Frères	x		
Rue des Bâteliers			x
Place d'Austerlitz	x		x
Place des Halles	x		
Rue des Balayeurs		x	
Rue de la 1ère Armée			x
Rue des Glacières	x		x
Rue des Soeurs	x		
Rue des Couples	x		
Rue de l'Abreuvoir		x	
Route de Mittelhausbergen			x
Quai de Paris			x

Sources : Communauté Urbaine de Strasbourg, 1996

D'après la Police Municipale et les services de la CUS, le nombre de plaintes progresse d'année en année

3.4.2.2. Conflit aéroport et riverains

Les réactions suscitées par le projet d'implantation du numéro 1 européen du transport et du colis -le groupe américain DHL- sur le site aéroportuaire de Strasbourg-Entzheim vont dans le même sens. L'accroissement prévisible du trafic aérien nocturne lié à la plate-forme multimodale, inquiète les riverains et l'annonce de la création de 1700 emplois d'ici l'an 2000 n'a pas pesé bien lourd. A ce titre, le libellé des affiches qui ont fleuri fin juillet 1996 sur les murs de la capitale européenne est sans ambiguïté : « Pour dormir demain : réveillons-nous aujourd'hui. Non aux vols de nuit. Non à l'implantation de DHL » (Figure II.86 – *Images du conflit entre riverains de l'aéroport et le transporteur DHL*)

La levée de boucliers dans les communes proches de l'aéroport a été sans précédent et s'est soldée par une manifestation qui a réuni dans les rues de Strasbourg plus de 15000 opposants aux vols de nuit. Ensuite l'affaire DHL a connu encore quelques soubresauts : « L'Association pour Ried Bruche pour le respect de l'environnement près de Strasbourg (ARBRES) mène une action aux côtés de l'Union pour la Fermeture de nuit de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim (UFNASE) qui a pour objectif d'interdire les vols de 23h00 à 6h00 du matin. L'accord conclu entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et les Maires des villes concernées, prévoyant la fermeture de l'aéroport de minuit à 5h00 avec des marges de retard d'une demi-heure est irrecevable pour l'UFNASE et ARBRES car il réduit la nuit des riverains à seulement 4h30 de sommeil paisible (...). Selon ARBRES, il faut demander une négociation et ne pas transiger sur la tranche des 23h00-6h00[662] ».

En février, la commission consultative de l'environnement de l'aéroport, présidée par le Préfet a adopté un protocole d'accord concernant les vols de nuit et les nuisances sonores. Les nouvelles dispositions interdisent tout mouvement pour les avions les plus bruyants entre 2h00 et 6h00. Les autres appareils bénéficient d'une tolérance d'un retard de 30 minutes pour les décollages sur cette plage horaire et se voient interdire l'atterrissage entre 0h00 et 5h00. Toute programmation d'atterrissage entre 5h00 et 6h00 devra faire l'objet d'une autorisation préalable. L'accord prévoit en outre la limitation des nuisances sonores qui seront mesurées par la mise en place d'un réseau de sonométrie.

3.4.2.2. Affaire des cyclomoteurs de Barr

Un arrêté municipal n°667, en date du 4 août 1998, interdit la circulation des deux roues dans la commune de Barr dans le Bas-Rhin à une vingtaine de kilomètres de Strasbourg. Pour préserver la tranquillité publique, la commune s'est inspirée d'un arrêté interdisant depuis 1993 la circulation nocturne des deux roues à Obernai dans le même département. Circuler dans ces deux communes après 22 heures peut aujourd'hui coûter 75 francs. A l'origine, quelques cyclomotoristes bruyants, comme il y en a sans doute un peu partout et des riverains excédés. « J'ai fait l'objet de plus en plus de réclamations de la part de la population[663] », explique le maire. « On a essayé de dire aux jeunes qui faisaient du

[662] " ARBRES, courroie de transmission ", *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 avril 1998.
[663] Déclaration à la revue *Moto journal*, 27 août 1998, p. 6.

bruit de couper leur moteur quand ils sont à l'arrêt, etc. mais nous recevions plutôt des insultes que des réactions positives ». La gendarmerie n'ayant pas de sonomètres, il est difficile de mesurer le bruit. Conséquence : elle se donne les moyens de verbaliser tous les deux-roues, même ceux en règle en termes de niveau sonore.

3.4.3. Pollution lumineuse

Les conflits liés au développement de la lumière se multiplient qu'il s'agisse de pollution lumineuse, d'enseignes ou plus grave encore.

3.4.3.1. Surenchère lumineuse

A Strasbourg comme ailleurs, les illuminations de monuments, les mises en scène spectaculaires prolifèrent, avec à terme, un risque de saturation ou de surenchère visuelle. La conquête de la nuit se fait au grand dam des astronomes qui ne peuvent plus contempler la voie lactée dévorée par les éclairages nécessaires à nos incessantes activités nocturnes. Déjà au début du siècle à Strasbourg les astronomes se plaignaient des difficultés qu'ils avaient à faire leur recherches à l'Observatoire. Depuis, le problème n'a fait que s'amplifier : un large halo de lumière englobe la ville la nuit.

3.4.3.2. Conflits illuminations-résidents

D'après l'ingénieur EULER de la Communauté Urbaine, les illuminations de monuments au centre-ville créent des problèmes avec les résidents obligés de supporter en permanence ces lumières fortes. Malgré les efforts faits pour que les installations pour les illuminations soient les plus discrètes possible et ne modifient pas le paysage urbain, l'installation de ces matériels n'a pas fait que des heureux. En 1997, un autre type de conflit lié à la lumière a éclaté dans le quartier de l'Esplanade à propos des enseignes sauvages, « éclairage gênant le repos nocturne des résidents, préjudice esthétique pour les propriétaires et non respect de la réglementation municipale [664] ».

[664] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 24 décembre 1997

3.4.4. Développement de la prostitution

En 1995, il y avait environ 120 filles répertoriées venues un jour ou l'autre au Commissariat de Police signaler qu'elles se prostituaient. Une quarantaine à peine étaient là toute l'année. Sur une journée, on pouvait estimer qu'une cinquantaine de prostituées étaient en activité dans la rue. On a rarement pu en recenser plus. La prostitution masculine essentiellement le fait de travestis concernait une vingtaine de personnes au total. « les professionnelles, les occasionnelles et les prostituées toxicomanes[665] ».

3.4.4.1. Développement spectaculaire

Depuis, des prostituées en provenance des pays de l'Est sont venues bouleverser le paysage de la prostitution dans la capitale strasbourgeoise. Dans le Bas-Rhin, et principalement à Strasbourg, les prostituées, estimées à 380 femmes et hommes (16 % environ) auraient pratiquement doublé pendant l'année 1997[666]. Les personnes étrangères en particulier originaires des pays de l'Est et exploitées par des réseaux, sont en augmentation. Précarité économique pour plus du tiers de la population prostituée, problèmes de toxicomanie pour 30 % de celle-ci et de logement pour une personne prostituée sur deux[667]. 30% des prostituées auraient moins de 30 ans et 35 % seraient étrangères.

3.4.4.2. Multiplication des conflits

Les premiers conflits ont débuté en 1997 avec l'arrivée des jeunes femmes venues des pays de l'Est. Depuis, la presse se fait régulièrement l'écho des conflits entre résidents et cette activité prostitutionnelle de plein air et de grande ampleur. Les riverains ont adressé des pétitions aux élus du quartier dénonçant « les nuisances liées à la prostitution ». Ils évoquent les préservatifs et mouchoirs en papier souillés qui traînent dans les espaces verts du quartier et les jardins familiaux ou les cours privés ou la peur de la drogue.

---

[665] SARG F., 1997, « Il a soigné ces dames », in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes (1997), Le Verger Editeur, p. 263

[666] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 janvier 1998

[667] D'après STEBLER K., chef de service des interventions sociales de la DDASS du Bas-Rhin

Figure II.86 : Images du conflit entre riverains
de l'aéroport et le transporteur DHL

Affiche des opposants



Affiche des opposants



Articles de presse

HABITANTS DE STRASBOURG ET DE SA REGION

REVEILLEZ-VOUS !

Vous êtes plus de 150.000 à être exposés aux nuisances sonores de votre aéroport
Son développement nocturne menace gravement votre santé et celle de vos enfants

VOTRE SOMMEIL N'EST PAS A VENDRE !

EXIGEZ LA FERMETURE NOCTURNE DE L'AEROPORT

PARTICIPEZ A LA MARCHE SILENCIEUSE

LE SAMEDI 14 SEPTEMBRE A STRASBOURG

- Départ à 14 heures Place de l'Etoile -

organisée par l'U.F.N.A.S.E., (BP3-BLAESHEIM), l'UNION DES 24 ASSOCIATIONS QUI LUTTENT POUR LA FERMETURE DE NUIT DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

Dernières Nouvelles d'Alsace, 12 septembre 1986

Sources : Collection personnelle

Les riverains craignent pour la sécurité des adolescentes ; la gêne des collégiens qui prennent le bus aux mêmes arrêts et croisent les « dames de petite vertu »en fin de journée.

Exprimant la poussée de ce phénomène jusque-là très peu médiatisé, les articles de presse à propos de ces conflits entre riverains et prostituées, des démantèlements de réseaux de proxénétisme, des condamnations ou des réactions des autorités se sont multipliés : « *Proxénète amoureux*[668] » ; « *Des prostituées encombrantes*[669] » ; « *Des prostituées qui troublent l'ordre public*[670] » ; « *Une vague de prostituées tchèques*[671] » ; « *Gênante confusion*[672] » ; « *Proxénètes violents : deux ans de prison*[673] » ; « *Retour au pays pour quatre prostituées*[674] » ; « *Ecroué pour proxénétisme*[675] » ; « *Proxénètes sous les verrous*[676] » ; « *Onze prostituées renvoyées à l'Est*[677] » ; « *Prostitution : une progression importante*[678] » ; « *Proxénétisme : prison ferme*[679] ».

3.4.4.3. Zones érogènes mobiles

La majorité des prostituées exercent sur la voie publique à pied ou en voiture. Quelques-unes travailleraient par Minitel ou annonces. Leurs lieux de travail sont relativement concentrés dans l'espace. Comme dans la plupart des villes, le quartier de la gare fut longtemps leur lieu de prédilection avec les grandes avenues : Avenue des Vosges, Avenue de la Forêt-noire, boulevard de Lyon, de Metz, de Nancy, boulevard Wilson et aux alentours de la Laiterie. En 1997, les prostituées venues de l'Est travaillaient essentiellement dans le quartier du côté du Pont Pasteur, aux environs de la Laiterie. D'abord localisées route de Schirmeck, les prostituées venues des pays de l'est se sont ensuite déplacées vers le Pont Pasteur à la suite des plaintes des résidents. En 2001 et 2002, le conflit s'est déplacé sur les quais le long du parc de la citadelle et rue Conrad. Pendant des mois, les riverains ont dressé des banderoles s'opposant à la prostitution et interpellant les clients et sont sortis chaque soir en groupe dans la rue pour chasser les prostituées.

---

[668] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 7 janvier 1997
[669] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 21 juin 1997
[670] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 11 octobre 1997
[671] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 31 octobre 97
[672] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 23 janvier 98
[673] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 25 février 1998
[674] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 29 mars 1998
[675] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 25 mai 1998
[676] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 28 octobre 1998
[677] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 11 novembre 1998
[678] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 11 décembre 1998
[679] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 27 décembre 1998

Dans un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* daté du 3 mai 1998, un riverain soulignait les risques d'accidents causés par d'intempestifs arrêts d'automobilistes attirés par l'amour tarifé. Quelques mois plus tard, nous étions témoin de l'un de ces accidents sur les quais.

D'autres conflits non spatialisés, liés aux pressions qui pèsent notamment sur les salariés sont apparus dans les nuits strasbourgeoises.

3.4.5. Conflits du travail et outil de pression

Les pressions s'exercent également de plus en plus fortement sur les salariés de nuit qui supportent mal une certaine dégradation de leur qualité de vie, la montée de l'insécurité et la multiplication des accidents notamment dans les transports.

3.4.5.1. Grève de nuit des médecins

En Alsace comme dans le reste de la France, le personnel médical, infirmiers comme médecins s'est régulièrement manifesté sur les conditions de travail ou la trop faible rémunération. En 1996 déjà, la grève de nuit des médecins pour protester contre la réduction de la plage horaire de majoration de nuit avait fait grand bruit[680]. En 2000, après la grève des gardes entamée le 17 avril 2000 un accord a été signé instaurant un repos de sécurité de onze heures après une nuit de garde. En 2001 encore, la question nocturne a refait surface : les syndicats ont exigé le maintien des indemnités de travail de nuit et de jours fériés ainsi qu'une revalorisation des astreintes. En décembre 2002, la tension a également grimpé chez les médecins de famille avec la grève des gardes, la nuit et les week-ends, étendue aux jours fériés et à la télétransmission des feuilles de soins En janvier 2002, la tension a gagné les SAMU dont on a craint qu'ils implosent la nuit et le week-end, en raison des grèves des gardes des médecins libéraux.

---

[680] « La grève de nuit des médecins », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1996.

3.4.5.2. Grogne des Policiers municipaux

En 1997, la loi que préparait le ministre de l'Intérieur Monsieur J.P. CHEVENEMENT, prévoyant que la Police Nationale et Rurale ne pourrait plus porter d'armes à feu et qu'elle n'aurait plus le droit d'assurer des missions de nuit a déclenché des levées de boucliers. Le maire d'alors avait réagi en soulignant la nécessité de la poursuite des missions de nuit de la PMR. La position avait été saluée par l'association *légitime défense* : « On veut laisser nos gosses traîner dans les rues toute la nuit, mais on veut mettre au lit les policiers municipaux »[681].

3.4.5.3. Grève au centre de tri de la poste

En juin 1998, la volonté de la Poste de proposer une réorganisation des services de nuit passant notamment par une refonte des horaires de travail a entraîné une série de mouvement de grèves au centre de tri de Strasbourg. Pour le directeur du centre, « l'amélioration da la qualité du service passe par une réorganisation des tâches de nuit. Elle est possible avec un effectif constant - 130 personnes - et avec un redéploiement des emplois du milieu de la nuit vers la fin de la nuit et vers le jour. Il nous faut adapter nos moyens pour écouler le trafic ». Pour le personnel et les syndicats qui s'opposent à la flexibilité à outrance, cette réorganisation aggraverait les conditions de travail, bouleverserait nos vies familiales et empêcherait les salariés de continuer à s'impliquer dans le tissu associatif local.

3.4.5.4. Grève des convoyeurs de fonds

Inquiets par la montée des agressions et des braquages de nuit, les convoyeurs de fonds –forts de 4500 salariés dans l'Est de la France) ont mené de nombreuses actions de grèves en 1999, 2000 et 2001 en demandant des moyens supplémentaires et l'interdiction du travail de nuit.

[681] Journal *l'Alsace,* 16 décembre 1997.

3.4.5.5. Conflits avec les routiers

En février 2000, les routiers s'étaient mis en grève afin d'obtenir une compensation spécifique pour les heures de nuit, entre 22h00 et 5h00 du matin. En 2000, suite à la série d'accidents survenue au petit matin -comme celui de Vierzon où dix personnes avaient perdu la vie au petit matin-, *l'Amicale des conducteurs professionnels du Bas-Rhin* est reparti en campagne pour l'interdiction du transport en autocar des élèves entre 22h00 et 4h00 le matin. Ils ne veulent plus que 75 % des accidents mortels aient lieu la nuit et souhaitent que la France s'aligne sur l'Autriche et l'Allemagne où la circulation de nuit est interdite. Pour eux, il n'y a aucune raison, sinon mercantile de rouler la nuit.

Dernière anecdote qui relève plutôt de la manipulation de la nuit, en juin 1996, les commerçants de Neudorf qui souhaitaient faire pression sur les élus pour défendre leurs intérêts avaient éteint leurs vitrines. Il s'agissait de leur montrer à tous à quoi ressemblerait ce quartier après la disparition des commerces.

Conclusion

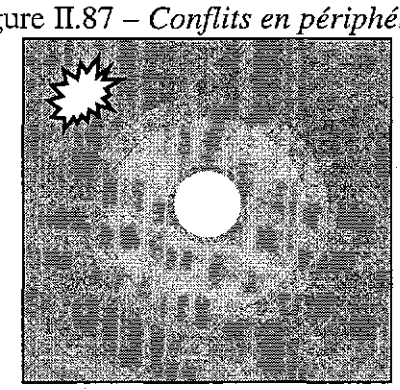
Strasbourg est partie à la conquête de ses nuits. Le temps en continu des réseaux, de l'économie met la nuit urbaine, ses habitants et les territoires sous tension qui ne vivent pas aux mêmes rythmes. Peu à peu, les pressions s'accentuent sur la nuit qui cristallise des enjeux économiques, politiques et sociaux fondamentaux.

Entre le temps international des marchands et le temps local des résidents, entre la ville en continu de l'économie et la ville circadienne du social, entre les lieux des flux et les lieux des stocks, des tensions existent, des conflits éclatent, des frontières s'érigent[682]. Nous voyons que la « ville qui travaille », « la ville qui dort », « la ville qui s'amuse » et « la ville qui s'approvisionne » ne font pas toujours bon ménage. Entre ces espaces aux fonctions différentes, aux utilisations contrastées apparaissent des tensions et des conflits qui permettent à l'observateur de repérer la ou les lignes de front. Nous pouvons regrouper ces conflits en quatre principaux :

- *Conflits entre la ville circadienne et la ville en continu temporel en périphérie*

L'affaire du transporteur DHL est l'exemple type d'un conflit entre la ville qui dort et la ville qui travaille, un conflit entre un temps local (le temps de la ville circadienne) et un temps international (de l'économie), un conflit entre un espace de flux (l'aéroport) et un espace de stock (le quartier résidentiel).

Figure II.87 – *Conflits en périphérie*

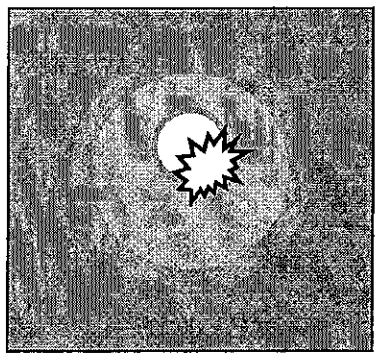


[682] GWIAZDZINSKI L., 2002 « Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières », Communication au colloque *Images de villes frontières*, Strasbourg, 7, 8 et 9 avril 1999, Anthropos.

- *Conflits entre la ville qui dort et la ville qui s'amuse au centre-ville*

Le second type de conflit oppose la ville qui dort à la ville qui s'amuse. Ce type de conflit entraîne souvent des mutations : fuite des résidants ; déplacement des lieux de loisirs vers la périphérie à l'exemple des activités ludiques (discothèques, complexes cinématographiques…) qui se développent autour de Strasbourg.

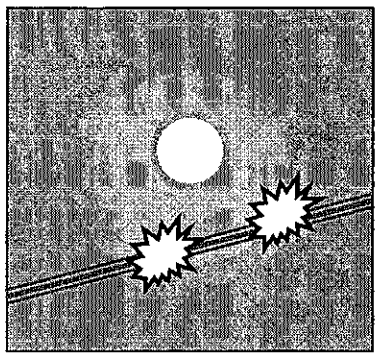
Figure II.88 – *Conflits au centre-ville*



- *Conflits entre la ville qui dort et la ville qui s'amuse le long des axes routiers*

Le troisième type de conflit est un conflit entre la prostitution activité majoritairement nocturne concentrée sur quelques axes de circulation et les résidents qui craignent pour l'image du quartier et se plaignent des nuisances.

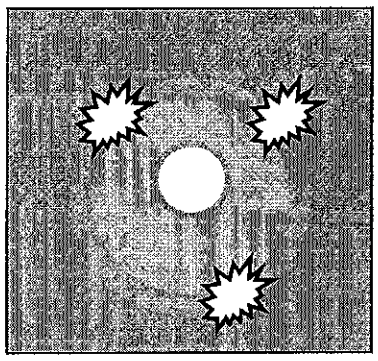
Figure II.89 – *Conflits le long des axes*



- *Conflits entre la ville qui dort et la ville en banlieue*

Les violences urbaines constituent un autre de ces conflits nocturnes qui touchent particulièrement les quartiers périphériques au moment où l'encadrement social naturel a disparu, c'est-à-dire à la nuit tombée entre 22 heures et 1 heure du matin.

Figure II.90 – *Conflits en banlieues*



Ces conflits entraînent une prise de conscience de la population, de l'Etat et des collectivités.

Chapitre 4. UNE PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE

Depuis quelques années, on assiste à une prise de conscience progressive de la population et des pouvoirs publics en réaction aux tensions et problèmes qui émergent dans la nuit strasbourgeoise.

4.1. ATTENTES FORTES DE LA POPULATION

La question des violences urbaines est sans doute l'une de celles pour laquelle l'attente de la population est la plus forte. Les notes données par la population strasbourgeoise -interrogée par les *Dernières Nouvelles d'Alsace*- aux propositions de la table ronde contre les violences urbaines de Strasbourg sont instructives[683]. En tête arrivent l'obligation pour les jeunes de participer à des travaux d'intérêt général, la multiplication des structures d'encadrement dans les quartiers (note de 9/10) ; la réparation des dégâts causés par les familles, la mise sous tutelle des allocations familiales, l'instauration d'un couvre-feu à partir d'une certaine heure pour les jeunes enfants ; l'accompagnement à domicile des mineurs traînant la nuit, l'implantation de maisons de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers (note de 8/10). Des mesures comme la suppression pure et simple des allocations familiales, l'augmentation du nombre de gardiens de police ou de gardiens d'immeubles dans les quartiers, voire les correspondants de nuit, paraissent moins pertinentes aux personnes interrogées. On voudrait pourtant partager l'optimisme du journaliste commentant les résultats du sondage : « Les violences urbaines n'engendrent ni réactions extrémistes, ni bouffées xénophobes, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre à trois semaines seulement des événements ».

Il est pourtant étonnant de noter le durcissement des réponses proposées. La banalisation des violences entraîne une banalisation des réponses. Deux ans auparavant, la seule évocation de la mise en place d'un couvre-feu pour les adolescents à Washington

[683] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1er février 1998

suscitait des réactions d'étonnement et d'irritation[684]. Aujourd'hui, le couvre-feu proposé par de nombreuses personnalités apparaît comme une solution crédible aux violences urbaines. L'été dernier déjà, on avait vu se multiplier les arrêtés « couvre-feu » pour les enfants dans plusieurs villes françaises.

L'évolution est inquiétante car le couple nuit-liberté est fragile. Le couvre-feu à Alger est là pour nous rappeler que la première liberté supprimée en cas de crise est celle de circuler la nuit. On note également que tout le poids des mesures proposées se porte sur la famille. D'aucuns évoquent la suppression des allocations familiales aux familles dont les parents sont délinquants, ou leur mise sous tutelle. A ce propos, on rejoindra l'analyse de Monsieur H. BRIN, Président de *l'Association Nationale des Allocations familiales* qui estime que ces mesures traduisent une méconnaissance totale tant de la « philosophie » des allocations familiales que de la mise sous tutelle et déclare : « Acceptons d'abord de reconnaître que lorsque les conditions minimales d'existence ne sont pas assurées, la famille, les parents et enfants réunis, ne peuvent que se mobiliser sur la satisfaction des besoins élémentaires au détriment de toute préoccupation éducative et parfois même de légalité ».

4.2. PREMIERES REPONSES

Face à ces pressions, l'Etat a surtout répondu sur certains aspects de son pouvoir régalien : la sécurité.

4.2.1. Mesures prises par l'Etat

Création d'une brigade anti-criminalité

Créée en décembre 1992 pour répondre aux nouvelles formes de délinquance, la Brigade anti-criminalité (BAC), compte 46 fonctionnaires répartis en deux groupes, l'un travaillant tous les après-midi de 12h30 à 20 heures, l'autre lui succédant jusqu'à 3 heures

[684] GWIAZDZINSKI L., 1996, « Nocturnes urbains », *Saisons d'Alsace* n°131, pp. 90-96.

du matin. En fin de semaine ou les jours fériés, la nuit se prolonge jusqu'à 6 heures. Elle compte cinq patrouilles qui effectuent plus de 150 kilomètres toutes les nuits[685].

Prise en compte de la nuit dans le Contrat local de sécurité

Pour la première fois, le Contrat local de Sécurité de l'agglomération strasbourgeoise[686] signé le 5 octobre 1998 par le Préfet de Région, le Procureur de la République, le Maire de Strasbourg et Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Président du Conseil Général, L'Inspecteur d'Académie du Bas-Rhin et Messieurs les maires de Bischsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald et Schiltigheim, prend en compte la période nocturne.

Intensification et allongement des horaires de patrouille

Pour les forces de Police Nationale : « l'aménagement des modalités de l'îlotage par l'allongement des horaires des patrouilles (au moins jusqu'à 19h30 en hiver et 21h00 le reste de l'année ». Pour les CRS : « l'action de proximité des agents de la 1/2 CRS en sécurisation sera renforcée par des patrouilles à pied systématiques, en soirée ». Pour les forces de gendarmerie : « une intensification des patrouilles, en deuxième partie de nuit, par le peloton de surveillance et d'intervention de Strasbourg et la brigade territoriale de Strasbourg-Ville ».

Eclairage des quartiers

Toujours dans le même contrat, l'accent est mis sur l'éclairage des quartiers : « Les communes poursuivront leur action pour renforcer sensiblement l'éclairage au sein des quartiers, notamment là où son absence contribue à l'insécurité. D'autre part, une politique de sécurisation systématique des armoires de commande d'éclairage public va être engagée afin d'éviter leur sabotage [687] ».

Charte de sécurité routière

En octobre 2000, une charte de sécurité routière a été signée entre le Préfet de Région et le président du groupement des hôteliers restaurateurs du Bas-Rhin (1700 adhérents) afin de lutter contre la conduite en état d'ivresse à la sortie des boîtes de nuit. Elle

---

[685] « Nuit tranquille à Strasbourg », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 août 1996 / « Une nuit de patrouille », *l'Alsace*, 15 octobre 1996.
[686] *Contrat de sécurité de l'agglomération strasbourgeoise*, octobre 1998, 62 p.
[687] *Contrat de sécurité de l'agglomération strasbourgeoise*, octobre 1998, p. 33.

vise à encourager les clients des discothèques qui conduisent un véhicule à ne pas consommer d'alcool, à s'autotester avant de quitter les lieux et à ne prendre leur véhicule que lorsque leur alcoolémie est négative.

4.2.2. Plan d'action des collectivités

Face à ces évolutions, les collectivités locales ont imaginé quelques « réponses temporelles ». Les réponses des collectivités portent principalement sur la questions de l'insécurité.

Création d'une brigade de l'environnement

Le 3 juin 1996 a été créée une Brigade de l'environnement au sein de la Police Municipale et Rurale avec pour mission la surveillance des jardins familiaux, de la zone piétonne, des parcs et des terrasses. Cette brigade qui circule à vélo occupe 13 personnes qui travaillent en 3x8 contrairement à la PMR. Ils sont le plus souvent deux à travailler de nuit de 21h00 à 5h00 l'été et de 20h00 à 4h00 l'hiver. Basée place Kleber, la brigade de l'environnement intervient beaucoup sur les questions de respect des horaires de fermeture et pour les problèmes de bruit notamment dans les quartiers où se concentrent les activités de nuit : quartier Saint-Etienne, quartier Finkwiller et Krutenau.

Mise en place de « Correspondants de nuit » dans les quartiers

Des correspondants de nuit chargés de veiller à la tranquillité des habitants de la Communauté Urbaine de Strasbourg, en particulier ceux des quartiers d'habitat social, ont été mis en place en 1998[688]. Ces équipes, composées de trois personnes, effectuent des rondes toutes les nuits, entre 19h00 et 1h00 du matin dans la semaine et jusqu'à 5 h00 le week-end. Les correspondants de nuit ne se contenteront pas de faire de la présence. Ils interviennent en cas de troubles -tapage nocturne, conflits de voisinage, squats, vandalisme- ou lorsque des groupes stationneront dans les cages d'escalier et les caves. Ils assurent une médiation et un rôle d'information auprès des personnes en difficultés. Ils ne sont en aucun cas des milices privées à la solde des bailleurs sociaux, à l'origine du projet. La phase d'expérimentation qui s'est déroulée de février à septembre 1998 a concerné trois sites :

---

[688] " Nouvelles mesures de prévention ", *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 décembre 1997.

Hautepierre, Marais-Cité de l'Ill et quartier des Ecrivains. Le dispositif existe déjà à Rennes et à Rouen. Au terme de l'évaluation -effectuée au printemps 1999- une extension numérique et géographique a été réalisée. Aujourd'hui, le dispositif des correspondants de nuit couvre un parc social d'environ 33 000 logements.

Création d'une cellule tranquillité publique à la CUS

Les événements de la nuit de la Saint Sylvestre 1997-1998, les réactions qu'elles ont suscitées ont obligé les collectivités à réagir avec la mise en place de nombreuses initiatives dont la mise en place d'une cellule Tranquillité publique à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Mise en place d'opérations d'animation en soirée

En 1998, pour tenter de répondre aux violences du réveillon, la ville de Strasbourg a imaginé l'organisation au Wacken d'un projet « Village global – Mix Max », « concept festif qui propose aux jeunes de l'agglomération une programmation musicale de niveau national du samedi 26 décembre au dimanche 2 janvier de 14h00 à 4h00 du matin ». Au total sur la semaine, 18 000 personnes, dont 7 000 pour la seule nuit du raï, ont participé à cette opération qui n'a pas rencontré le succès escompté et n'a en rien empêché les incendies de véhicules (100 voitures brûlées), ou la casse d'abribus et de cabines téléphoniques (respectivement 18 abribus et 11 cabines). Les années suivantes, ce sont les associations de quartier qui ont imaginé des soirées et des animations dans les quartiers périphériques avec des résultats très variables.

Pendant l'année, la décision d'ouverture plus tardive des gymnases permettant à occuper les jeunes durant les créneaux horaires de soirée a remporté un large succès.

Mise en place de campagnes de sensibilisation contre le bruit

Le développement des campagnes de la ville de Strasbourg sur le thème de la lutte contre le bruit -dont la dernière en date *Chut...la nuit moins de bruit-*, montrent l'importance du problème avec une cristallisation des conflits entre résidents et noctambules à la sortie des bars et sur les terrasses *p*lus récemment, la campagne d'affichage *Paix et respect* initiée avec le conseil des jeunes a abordé ce thème (Figure II.91 - *Les campagnes de sensibilisation contre le bruit*).

Nouvel arrêté municipal sur les nuisances sonores

Un nouvel arrêté municipal contre le bruit a été pris par le maire Roland Ries, le 9 juillet 1998. Il démarre par les arguments suivants : « Considérant qu'il convient de protéger la santé et la tranquillité publique, Considérant que les bruits excessifs et abusifs portent atteinte à la santé, à l'environnement et à la qualité de la vie ».

Nouvel arrêté municipal sur la prostitution

Afin de contrecarrer les nuisances liées à la présence de prostituées sur le quai des Alpes, des mesures radicales ont été prises à travers un arrêté municipal d'août 2002 : « le stationnement ainsi que l'arrêt des véhicules seront interdits sur les tronçons matérialisés des quais Louis Pasteur, Fustel de Coulanges, du général Koenig, des Alpes et des Belges, des deux côtés de ces voies, entre 20h00 et 6h00, afin de mettre fin d'une part aux nuisances diverses par suite des arrêts intempestifs des véhicules résultant des activités contraires aux bonnes mœurs et de garantir d'autre part la sûreté et les commodités de passage ».

4.2.3. Réponses des autres acteurs

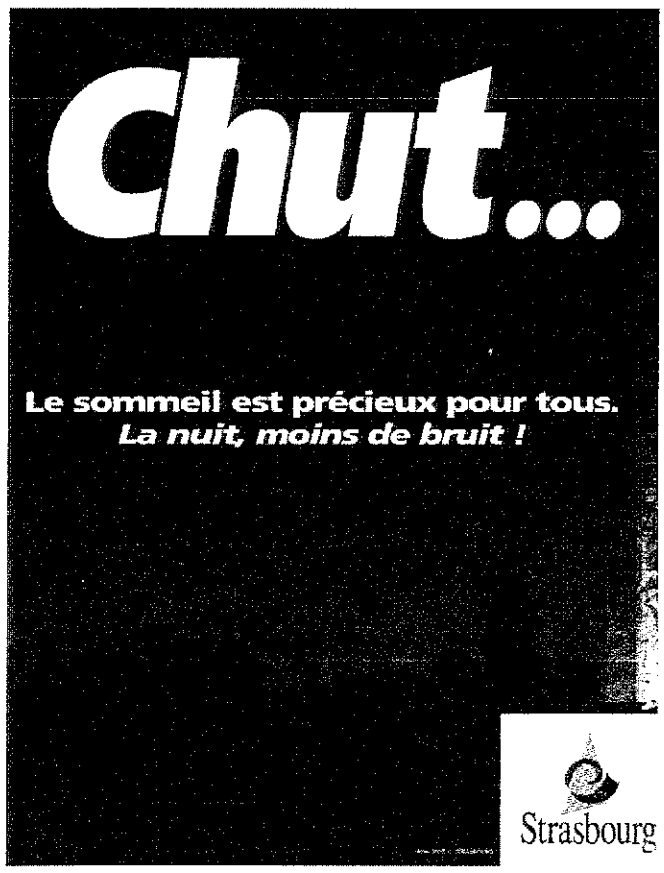
La prise en compte des réponses temporelles ne concerne pas que l'Etat ou les collectivités locales. D'autres acteurs de la société civile se mobilisent pour répondre aux problèmes qui prennent une autre dimension la nuit : insécurité, prostitution, drogue, alcool ou détresse des sans domicile fixe.

Animation et sécurisation des rues

On assiste depuis peu au « retour du veilleur de nuit »[689]. Pour les fêtes de fin d'année à l'initiative des commerçants du quartier historique, Strasbourg a renoué avec la tradition du veilleur de nuit abandonnée depuis la révolution. Du XIVe à la fin du XVIIIe siècle, il vérifiait que les indésirables avaient bien quitté la ville, il chassait les démons, il mettait fin aux bagarres nocturnes. Avec son costume, sa hallebarde et sa lanterne, il arpente les rues.

[689] « Le retour du veilleur de nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 décembre 1996

Figure II.91 : Campagnes de sensibilisation contre le bruit









Sources : Documentation CUS

Fêtes

Depuis le réveillon du jour de l'an 1998-1999, de nombreuses associations ont organisé des fêtes dans les quartiers de la ville de Strasbourg afin de proposer une alternative aux violences urbaines et mobiliser les adultes pour qu'ils ne laissent pas la rue aux seuls adolescents.

Sécurité routière

Depuis 1990, les bénévoles de l'Opération « Nez Rouge » mise sur pied par la Ligue contre la violence routière étaient fidèles au poste : 33 équipiers et huit sédentaires se sont mis toute la nuit à la disposition des automobilistes ayant forcé sur la bouteille. Six appels seulement ont été enregistrés avant minuit. A 4 heures du matin, le nombre d'interventions était inférieur à celui du 31 décembre 1996 à la même heure. 80 % des véhicules circulaient après 3 heures. La moitié des véhicules étaient encore sur la brèche à 7 heures, la dernière mission a eu lieu à 8h45. Au final, le nombre de sorties est quasiment identique à celui du 31 décembre 1995 : 78 missions ont permis de transporter 221 personnes.

Prévention contre la drogue

Chaque soir, le bus de Médecins du Monde est présent Place Blanche afin d'accueillir les drogués, établir un dialogue avec eux. Toxicomanes et prostitués viennent y échanger leurs seringues usagées, chercher des préservatifs ou tout simplement parler un peu. Ce bus de la mission SIDA n'est pas là par hasard : coincé entre la gare et l'Hôtel social, la place de la porte blanche est depuis des années un des centre névralgiques de la nuit où se croisent à la nuit tombée une foule de gens que l'on n'a pas tous l'habitude de voir le jour.

Solidarité avec les SDF

Depuis 1995, la Croix-Rouge du Bas-Rhin a mis en place un service SOS sans-abri. Avec 3 véhicules, d'étape en étape, l'équipe de la Croix-rouge s'arrête aux endroits où dorment les habitués avec pour objectif de leur apporter un brin de réconfort et de les guider vers les structures d'accueil. On estime que 10 à 15 % des 400 à 800 SDF refusent ces structures[690]. En 1997, où Strasbourg a connu 26 jours d'affilée sans dégel, avec des pointes

[690] « S.O.S. sans-abri : un peu de soleil dans la nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 décembre 1995

de –16°C, la Croix-Rouge a distribué 2300 plateaux repas, 900 litres de soupe et 1500 sandwichs aux malheureux restés dans la rue, la nuit.

Des réflexions qui s'engagent sur la nuit

Des réflexions s'engagent à différents niveaux sur ces questions et font l'objet de séminaires et groupes de travail. Un des ateliers des « Rencontres Ville, vie et vacances[691] », le 3 avril 1998 était consacré au thème « les territoires de la nuit : horaires et périodes sensibles ». Autre exemple, le 10 juin 1998, un atelier de l'Université Hors les Murs « Jeunes et Villes : question de territoires », organisé par le service Jeunesse et Education Populaire de la Ville de Strasbourg avait pour thème « La ville, la nuit ».

[691] " *2e rencontres Ville, vie, vacances* ", Mission d'appui, Vendredi 3 avril 1998, Centre Européen de la jeunesse, Strasbourg

Conclusion

A partir de l'analyse globale d'un certain nombre de phénomènes économiques, sociaux ou culturels, nous avions posé plusieurs hypothèses de travail en introduction (Figure II.92 – *Des pressions sur la nuit urbaine*) :

- La nuit est un espace-temps injustement oublié ;
- Il y a une vie dans nos cités après la tombée du jour ;
- On assiste à un glissement des activités vers la nuit et cette évolution entraîne des tensions et des conflits qu'il faut chercher à éviter et à anticiper.

Ces hypothèses de travail semblent confirmées sur Strasbourg :

- La nuit a longtemps été oubliée par les pouvoirs publics comme par les techniciens ;
- Aujourd'hui pourtant, une partie de la vie économique et sociale reste en éveil ;
- On assiste même à une conquête progressive de la nuit urbaine par l'activité économique ;
- Depuis quelques années, les pressions se multiplient sur la nuit urbaine ;
- Des tensions et des conflits apparaissent entre la ville qui travaille, la ville qui s'amuse et celle qui dort ;
- Les citoyens, l'Etat et les collectivités proposent un certain nombre de réponses qui contribuent à accroître cette conquête de la nuit.

La nuit apparaît comme un « front pionnier temporel » dont les marges -surtout celles du soir- sont grignotées par les activités venues du jour.

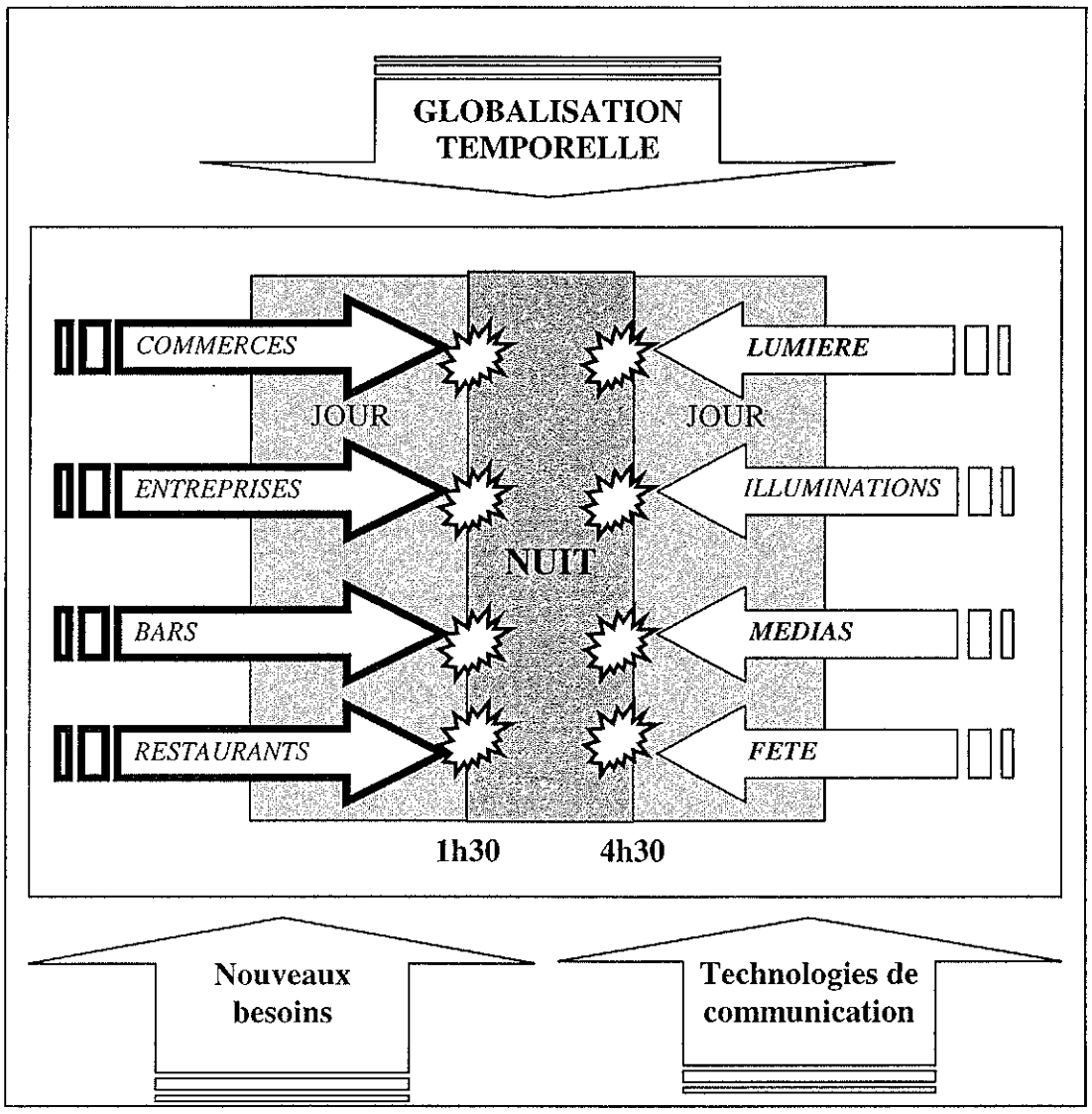
Ces premières hypothèses nous ont permis de mieux cerner les temps et les limites de la nuit urbaine en identifiant deux moments principaux :

- *Le cœur de la nuit* entre 1h00 et 4h30 du matin où tout vit au ralenti et où des activités spécifiques se développent ;
- *Les marges de la nuit urbaine* cette période de non-jour où l'artificialisation progressive autorise la poursuite ou le démarrage de certaines activités de jour.

A l'intérieur des rythmes de la ville, cette gigantesque pulsation, nous avons pu repérer certains rythmes hebdomadaires, mensuels ou saisonniers propres à la nuit urbaine. Nous avons commencé à identifier les acteurs, le peuple de la nuit, ces gens qui vivent un peu à l'envers.

Ce travail de débroussaillage permet une première approche d'une nuit urbaine qui ressemble un peu à un théâtre. Elle propose chaque soir une pièce éphémère avec son décor, son éclairage, ses acteurs et ses histoires. La ville se met en scène : unité de temps et de lieu imposée pour ce scénario non écrit. Reste encore à trouver le ou les metteurs en scènes capables d'organiser le jeu des acteurs, éviter l'ennui, susciter l'intérêt et donner du sens.

Figure II.92 – *Des pressions sur la nuit urbaine*



Ces premières hypothèses de travail validées, les limites temporelles de la nuit urbaine mieux appréhendées, nous pouvons maintenant nous attacher à travailler sur les deux axes principaux de cette thèse :

- La nuit est-elle l'espace de liberté chanté par les poètes ?

- La nuit est-elle l'espace angoissant des mythes créateurs et le temps de la peur et de l'insécurité ?

▲
▲ ▲

PARTIE III

UN SYSTEME SOUS CONTRAINTES

« Rien à signaler. Tous les Döner Kebab sont fermés »
Extrait de main courante[1]

Introduction

En introduction, nous avions proposé d'explorer la ville nocturne à partir des deux pôles contradictoires qui émergent généralement du discours sur la nuit : l'insécurité et la liberté.

La *liberté* sera étudiée selon plusieurs axes qui devraient nous permettre d'identifier les contraintes d'accès à la nuit urbaine en fonction du temps et de l'espace :

- Analyse du discours médiatique sur la nuit qui conditionne en partie notre perception[2] de la nuit urbaine ;
- Analyse de l'éclairage public et notamment les illuminations de bâtiments ;
- Identification de l'offre urbaine de services ;
- Analyse du système de transport qui permet de se déplacer dans la ville mais aussi d'y accéder ou de la quitter.

L'insécurité sera appréhendée à partir d'informations sur la délinquance constatée, les incivilités, les violences urbaines et l'insécurité routière.

Cette double approche du Strasbourg nocturne devrait nous permettre d'émettre des conclusions sur le système urbain et d'avancer quelques propositions pour sa modélisation.

---

[1] Brigade environnement de la Police Municipale et Rurale, 1997
[2] POCOCK D. C. D., 1978, « The cognition of intra-urban distance : a summary », *The Scottisch geographical magazine*, pp. 3-15

Chapitre 1. UNE LIBERTE ENCADREE

« Etre libre c'est faire ce que l'on veut » rappelle André COMTE-SPONVILLE[3]. Dans ce cas, est-on vraiment libre dans la ville la nuit ? La liberté semble réduite par de nombreuses contraintes :

- Les manipulations médiatiques stigmatisent certains quartiers et en sur valorisent d'autres ;
- Les illuminations mettent en valeur les quartiers centraux et oublient les espaces plus périphériques ;
- La diminution, la spécialisation et la concentration de l'offre urbaine entraînent une réduction des possibilités, c'est-à-dire une réduction des libertés ;
- L'absence de transports en commun interdit l'accès de la ville et la circulation interne à une partie de la population ;
- Le coût d'accès prohibitif à certains services limite les possibilités d'accès à la nuit urbaine au plus grand nombre ;
- La sélection drastique à l'entrée des lieux de nuit interdit la pratique de la nuit à une partie de la population.

1.1. UN ESPACE TEMPS MANIPULE PAR LA LUMIERE ET LES MEDIAS

La lumière - directement - et les médias - indirectement - conditionnent largement la perception que nous pouvons avoir de la ville la nuit et limitent directement ou indirectement nos déplacements dans l'espace urbain.

Nos analyses[4] du processus de déplacement ont montré que nous étions en présence d'un mécanisme de prise de décision très complexe fortement conditionné par la cognition spatiale. L'individu se déplace dans la ville comme s'il avait en lui une représentation

[3] COMTE-SPONVILLE A., 1998, Pensées sur la liberté, Albin Michel, p. 7
[4] GWIAZDZISNKI L, 1991, op.cit.

cognitive de cet espace. Des barrières apparaissent -qui limitent nos déplacements- nées de la « relecture de la structure urbaine par un double processus : le déplacement et la cognition » . (Figure III.1 – *Schéma logique d'apparition de barrières*). Ce mécanisme nous oblige à bien définir ces concepts de base de la recherche béhavioriste que sont la *perception* et la *cognition* :

- « La perception est une étape intermédiaire dans le processus hiérarchique de la conscience sensorielle entre la sensation qui est la réponse initiale non organisée à un stimulus et la cognition qui représente une conscience générale, un résumé de tous les *stimulis* précédents, aucun d'eux n'ayant besoin d'être réellement présent »[5].

- La cognition, « acte de connaître », ne nécessite pas d'être en présence des objets. « Elle se rapporte aux moyens variés de connaissance qui interviennent entre les impressions des sources extérieures dans le passé et le présent et la gamme complète des réponses du comportement humain[6] »

La perception est alors à la fois un sous-ensemble de la cognition et une fonction de la cognition[7]et « le comportement d'un individu est une réaction à sa représentation cognitive de l'environnement[8] ».

Ces barrières résultent d'une réinterprétation de certaines caractéristiques de l'espace urbain directement perçues par les sens de l'individu ou provenant d'autres canaux d'information (médias, relations interpersonnelles) en fonction de nos caractéristiques personnelles et du but que nous cherchons à atteindre (Figure III.2 – *Première esquisse d'un schéma d'apparition des barrières*).

---

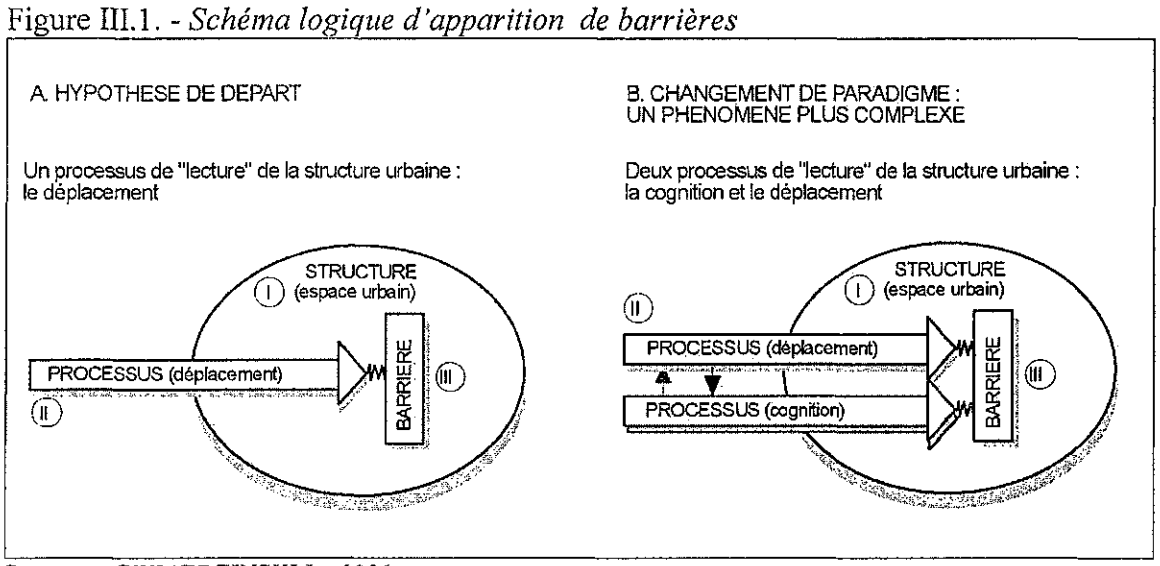
[5] POCOCK D. C. D., 1978, op. cit pp.31-5

[6] CAUVIN C., 1984, *Espaces cognitifs et transformations cartographiques. Les conditions de la comparaison des espaces cognitifs : de la carte aux configurations. Exemples de l'espace strasbourgeois.* Thèse de Doctorat d'Etat. Université de Strasbourg, 303 p.

[7] MOORE G. T. / COLLEDGE R. G.,1976, *Environmental knowing*, Dowden. Hutchinson and Ross. Inc. 345p.

[8] *BRIGGS, 1976, Methodologies for the measurement of cognitive distance, In* Moore and Golledge (ed) Environnmental Knowing, *pp. 325-334*

Figure III.1. - *Schéma logique d'apparition de barrières*



Sources : GWIAZDZINSKI L., 1991

1.1.1. Caricature médiatique

Les titres de quelques articles de journaux régionaux suffisent à exprimer les tensions, conflits, représentations et peurs qui peuplent les nuits strasbourgeoises. Ils contribuent avec d'autres informations à la construction de représentations mentales de la ville et de ses quartiers qui vont influencer nos déplacements. Une géographie nocturne caricaturale émerge à la lecture de la presse régionale. Les thèmes privilégiés dans ces différents articles donnent une image contrastée des nuits strasbourgeoises très centrée sur les quartiers périphériques.

La ville qui brûle à la périphérie

Les espaces périphériques sont le théâtre de nuits de violences qui font les choux gras de la presse régionale et nationale et contribuent à dresser des barrières entre ces quartiers et le reste de la ville : « *Nuit chaude au Neuhof* »[9], « *Schiltigheim : la nuit chaude* » [10] ou « *La nuit des casseurs* »[11] .

[9] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 25 juillet 1995
[10] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 24 juin 1994
[11] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 janvier 1994.

La ville illuminée qui s'amuse

Le centre-ville déjà mis en avant par de nombreux articles sur les illuminations de bâtiments, est présenté comme le lieu d'animation - « *ça bouge une ville la nuit*[12] » ou « *extérieur nuit* » sur la Krutenau - qui gêne les riverains : « *Animation nocturne : halte au bruit* »[13]; « *Les nuits de la discorde* "[14] ; « *Nuisances sonores : difficile de s'entendre* » [15]. La presse s'aventure parfois au-delà du centre-ville pour une incursion en périphérie dans le « *temple des nuits strasbourgeoises* », *Le Chalet* à la Wantzenau pour tracer invariablement le même portrait du maître des lieux J.C. HELMER : « *Petit vendredi à Helmercity* »[16].

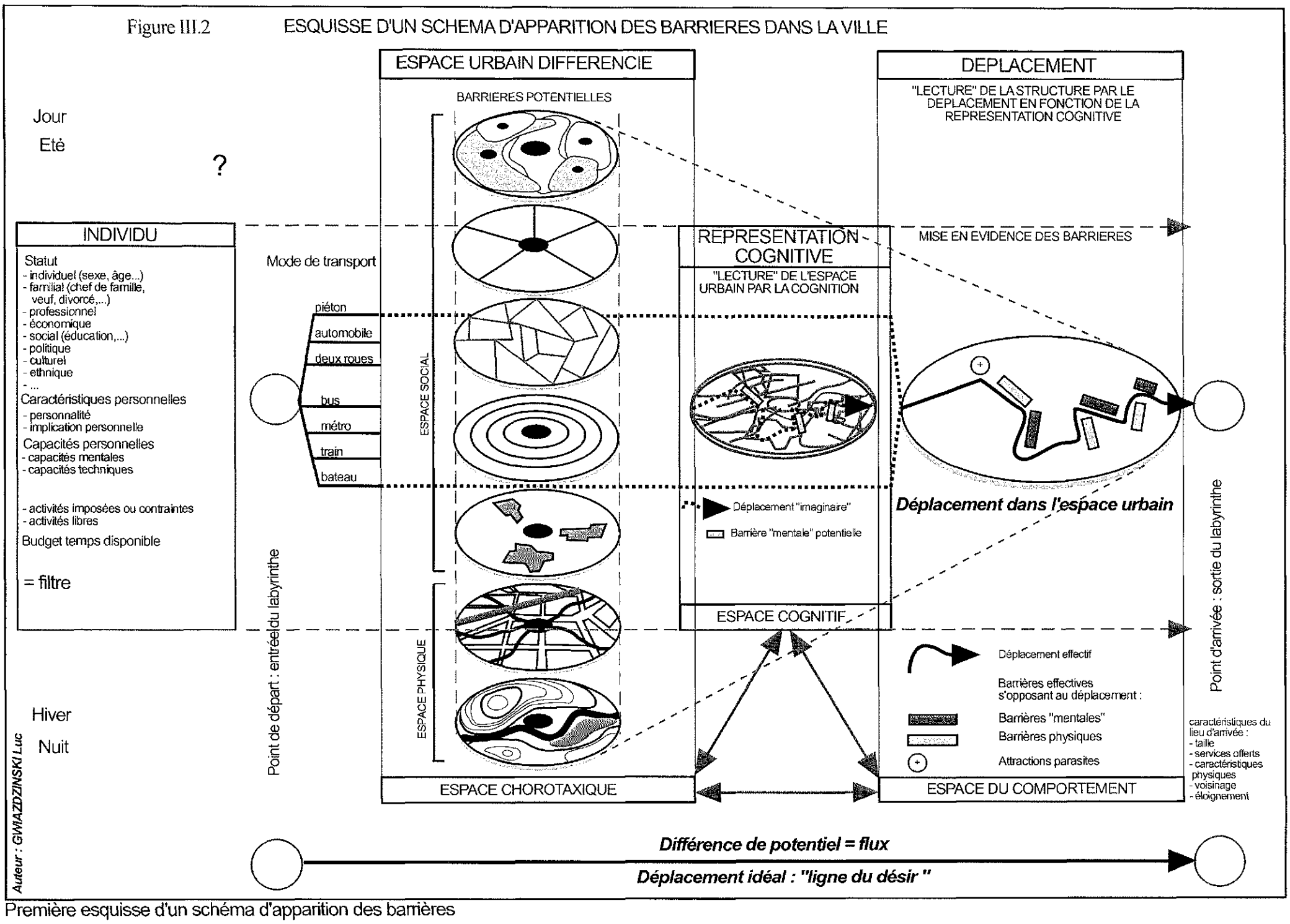
La ville qui travaille

Cette ville là est moins bien localisée. On la situe sur les routes et autoroutes pour les chantiers de nuit : « *Travaux de nuit sur l'autoroute*[17] » ou « *A35 : Chantier de nuit(s)*[18] » pendant les nuits d'été par les équipes de la Direction départementale de l'Equipement ; « *Toilette de printemps* » pour la voie ferrée du tramway entre 21h30 et 4h00 du matin ; « *manœuvres sous la lune* » pour l'arrivée de la plate-forme du Pont du *Heyritz* de nuit sur le Quai Pasteur[19] ou l'installation des nouveaux escalators du magasin *Magmod* en juin 1999. Plus loin sur les routes on suit les fermetures régulières des tunnels pour travaux la nuit comme à Sainte-Marie-aux-Mines[20]. Les autres articles sur le travail de nuit concernent toujours la gestion des flux dans la ville, les transports, la logistique ou l'information qu'il s'agisse « *Du courrier à toute vitesse*[21] » sur le fret aérien, des « *travailleurs du crépuscule* » sur le marché gare, « *des brigades du tri*[22] » sur le centre de tri de la Poste ou du « *monde à part*[23] » des stations essence, oasis des nuits urbaines ou « *Les rotatives des DNA, dans l'encre et le papier* ». D'autres types d'articles presque géographiques concernent la production avec le boulanger de « *Croissants de lune*[24] » ou l'ouvrier de la société *Alcatel*

---

[12] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 25 janvier 1994
[13] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1993.
[14] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 octobre 1992.
[15] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 octobre 1992.
[16] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 22 août 2000
[17] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 30 juillet 1999
[18] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 Août 1999
[19] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 novembre 1998
[20] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 18 juin 2001
[21] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1997
[22] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1 ! juillet 2000
[23] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 1er août 2000
[24] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 août 2000

Figure III.2 ESQUISSE D'UN SCHEMA D'APPARITION DES BARRIERES DANS LA VILLE



Première esquisse d'un schéma d'apparition des barrières

« *34 heures et quelques autres mobiles*[25] ». Le dernier type d'image sur la ville qui travaille porte sur la sécurité : société de sécurité « *Un homme et un chien*[26] » ou Police nationale « *En tournée avec la brigade des mœurs* [27]».

Cette géographie nocturne médiatique ne suffit évidemment pas à contraindre nos déplacements pour lesquels, la lumière joue un grand rôle.

1.1.2. Relecture par la lumière

« Je suis un luministe - si ce mot existait - c'est-à-dire un manipulateur de lumière, qui manipule la lumière non seulement sur le plan physique, mais sur le plan de l'art de la distribuer » signalait H. ALEKAN.[28] Ainsi à travers la lumière, la nuit devient-elle manipulation permanente. La lumière dessine de nouveaux chemins et crée des liens qui structurent l'espace urbain, conditionnent les déplacements de femmes et d'hommes attirés comme des papillons par « les lumières de la ville ».

1.1.2.1. Révélateur des contrastes

La lumière est aussi un formidable révélateur : le spectacle de la plaine, un soir, du haut du Mont Sainte-Odile permet de prendre conscience du degré d'urbanisation de l'Alsace, vaste métropole éclatée. Le survol de Strasbourg, la nuit, fait apparaître le plan de la ville, l'autoroute, les grandes artères, la cathédrale, les zones commerciales et la place de la gare avec les enseignes publicitaires des façades d'hôtels. Du ciel, la nuit, l'urbanisation de l'Europe, le moindre peuplement de l'Afrique signalent la présence ou l'absence de l'homme.

En voiture, par la nationale, la métropole alsacienne s'annonce de très loin avec ce halo de lumière caractéristique et la flèche lumineuse de sa Cathédrale. Déjà au début du siècle, cette lueur signalait la ville au loin. C'est ce spectacle que décrit vers 1910, G. KERN[29] dans une envolée lyrique à la gloire de la lumière urbaine : « le voyageur qui la nuit s'approche de notre ville, l'aperçoit de loin comme embrasée ou encore comme silhouettée

---

[25] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 août 2000
[26] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 juillet 2000
[27] *Dernières nouvelles d'Alsace*, 19 août 1999
[28] in « Strasbourg, l'Ill Lumière », 1994, Charte de l'éclairage urbain, 68 p.
[29] KERN G., 1909, *Histoire de l'éclairage à Strasbourg depuis son origine jusqu'à nos jours,* Imprimerie alsacienne, 316 p.

vigoureusement dans une aurore boréale qui, jaillissant de la grande cité, s'irradierait dans le firmament. Ainsi après une longue période de ténèbres les lumières éclatent surabondantes en dette de reconnaissance ; c'est l'antique offrande aux dieux ; c'est l'hommage du XIXe siècle à l'infinité de lumière qui nous vient du ciel étoilé ». Si vous poursuivez votre route vers la métropole, les lampes orangées de la voie rapide vous agressent. Comme autant de repères posés sur la nuit urbaine apparaissent bientôt les enseignes rouges des brasseries et celle vert pomme de la Maison du bâtiment.

A pied, le Strasbourg nocturne se dévoile par petites touches impressionnistes. Les 18 000 foyers de lumière dessinent des sentiers lumineux. La ville baigne dans une atmosphère quelque peu irréelle où le jaune orangé domine. La lumière est rarement uniforme mais compose un patchwork d'ombres et de taches lumineuses. Seules les enseignes publicitaires, éléments essentiels de l'animation nocturne, ajoutent quelques touches de rouge et de vert. Les cinémas s'imposent : la façade du Vox, majestueuse, dessine dans la nuit une imposante figure de proue. Après 23h, la plupart des vitrines sont déjà éteintes.

La nuit, le labyrinthe urbain se transforme et se recompose. Une autre ville apparaît sous nos yeux, un décor, de nouveaux acteurs : Strasbourg se met en scène ou plutôt est mis en scène par les pouvoirs politiques et économiques.

1.1.2.2. Survalorisation lumineuse du centre-ville

La lumière rend lisibles certaines ambitions ou préoccupations : si l'éclairage des résidents est le même dans tous les quartiers de Strasbourg, les lieux d'animation (secteurs commerciaux) ou les secteurs dangereux (intersections, passages piétons) bénéficient d'un traitement de faveur. Il suffit de traverser Strasbourg pour voir que l'éclairage des quartiers périphériques -à la charge des bailleurs sociaux- n'a pas la qualité ni la puissance de l'éclairage du centre de la ville.

Les déséquilibres sont bien plus flagrants en termes d'illuminations de bâtiments. L'éclairage spécifique des berges de l'Ill ou de certains monuments pendant la saison touristique, (1er juin à fin septembre) relève du même principe de valorisation du patrimoine historique central. Au total[30], 161 sites et édifices sont illuminés à 97 % au centre-ville et le

[30] Données CUS, 1998

long du parcours des bateaux-mouches vers le quartier européen : 40 parcs, 12 monuments, 28 ponts, passerelles et écluses, 39 immeubles privés, 15 églises, 2 musées et une centaine (106) de bâtiments et édifices dessinent une géographie centrale et patrimoniale de la ville. (Figure III.3 – *Lumière)*

En négatif, la lumière révèle aussi quelques lieux sombres, comme oubliés (Figure III.4 – *Lumières – Lieux éclairés)* dont les quartiers périphériques. En été surtout (Figure III.5 - *Distance au centre),* les illuminations sont situées en très grande majorité dans un rayon de moins d'un kilomètre autour de la cathédrale. Hormis le Palais Universitaire, les Universités strasbourgeoises, formidables lieux de culture en journée, ne sont encore guère mises en valeur. Il y a peu encore, même les institutions européennes paraissent un peu ternes, à l'image de bien des édifices modernes. Les parcs, les jardins peu éclairés sont autant de lieux oubliés et « sombrières[31] ».

1.I.2.3. Le sommet de Noël

C'est à Noël sans doute que le contraste entre le centre touristique et le reste de la cité est le plus saisissant. Les quartiers centraux et commerçants de Strasbourg déjà largement illuminés, s'habillent de lumières pour l'opération «Strasbourg, capitale de Noël » (Figure III.6 – *Illumination de Noël*), alors que les boutiques du marché contribuent à l'animation tant commerciale que lumineuse. (Figure III.7 – *Illuminations de Noël, cartographie.*

Par contraste, les quartiers sont bien moins éclairés et les illuminations qui y sont installées n'ont évidemment pas la même qualité, ni la même puissance. On peut cependant noter en termes de nombre de lieux éclairés spécifiquement (guirlandes, sapins) que la répartition s'équilibre avec des efforts sur la périphérie (à deux kilomètres du centre sur les pôles du Neudorf, Neuhof de Hautepierre ou de la Robertsau). (Figure III.8 – *Le paradoxe strasbourgeois).* Ces efforts sont imputables au dynamisme des commerçants partenaires de la municipalité pour l'opération. Quand les associations de commerçants ne prennent pas l'initiative, comme en 1998 pour la Petite France, les « quartiers broient du noir[32] ».

[31] Belle expression de M. SERRES, op.Cit
[32] « La Petite France broie du noir », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 décembre 1998

1.1.2.4. L'image de carte postale

Les cartes postales de nuit qui se vendent mieux ou les guides touristiques reproduisent de façon exacerbée l'image caricaturale d'une ville limitée à son ellipse insulaire, sorte de « Dysneyland » historique. Les cartes postales les plus vendues sont la Cathédrale, la Petite France, la Place Kléber et la Maison Kammerzel. Le quai des pêcheurs et l'Escale, le Château des Rohan et les bâtiments du quartier européen se vendent assez peu alors que de nouvelles vedettes apparaissent comme le marché de Noël de nuit ou le tramway de nuit. Par contre, aucun quartier périphérique, aucun bâtiment extérieur au centre-ville et au quartier européen n'apparaît dans ce Strasbourg nocturne de carte postale, espace imposé pour touriste et résidents. (Figure III.9 – *Cartes postales de nuit les plus vendues*)

Conclusion

Les médias et la lumière dressent une carte de la nuit caricaturale et contrastée. La « ville des médias », la « ville des cartes postales » et la « ville des lumières » construisent un « espace des représentations » contrasté avec un centre éclairé et « muséifié » très attirant et une périphérie oubliée et à éviter (Figure III.10 – *Espace des représentations*). La curiosité et la lumière attirent l'oiseau de nuit au centre et l'éloignent tout naturellement des périphéries dangereuses.

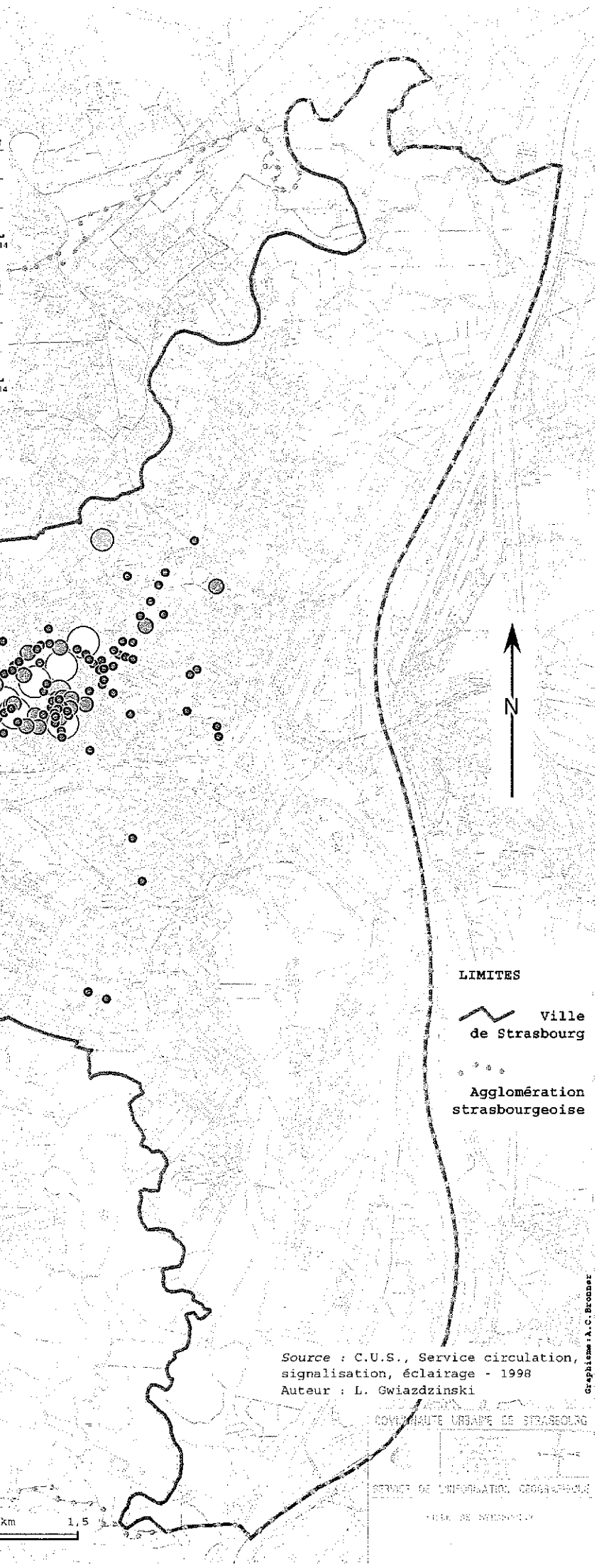
La réduction temporelle et spatiale de l'offre urbaine ne fait que renforcer ce phénomène.

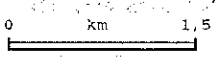
Figure III.3

VILLE DE STRASBOURG

LUMIERES







Source : C.U.S., Service circulation, signalisation, éclairage - 1998
Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme: A.C. Brousse

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

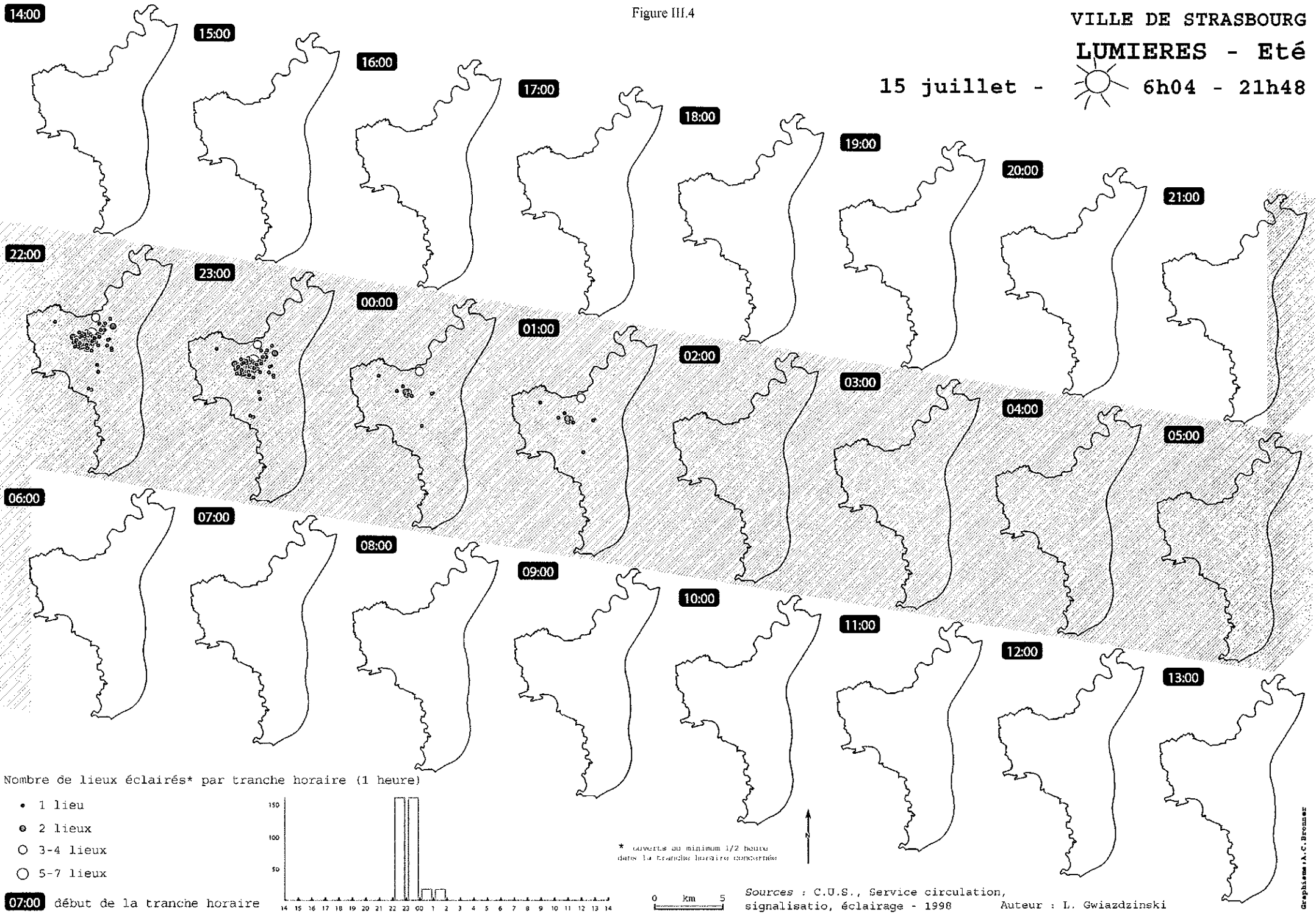
SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Figure III.4

VILLE DE STRASBOURG

LUMIERES - Eté

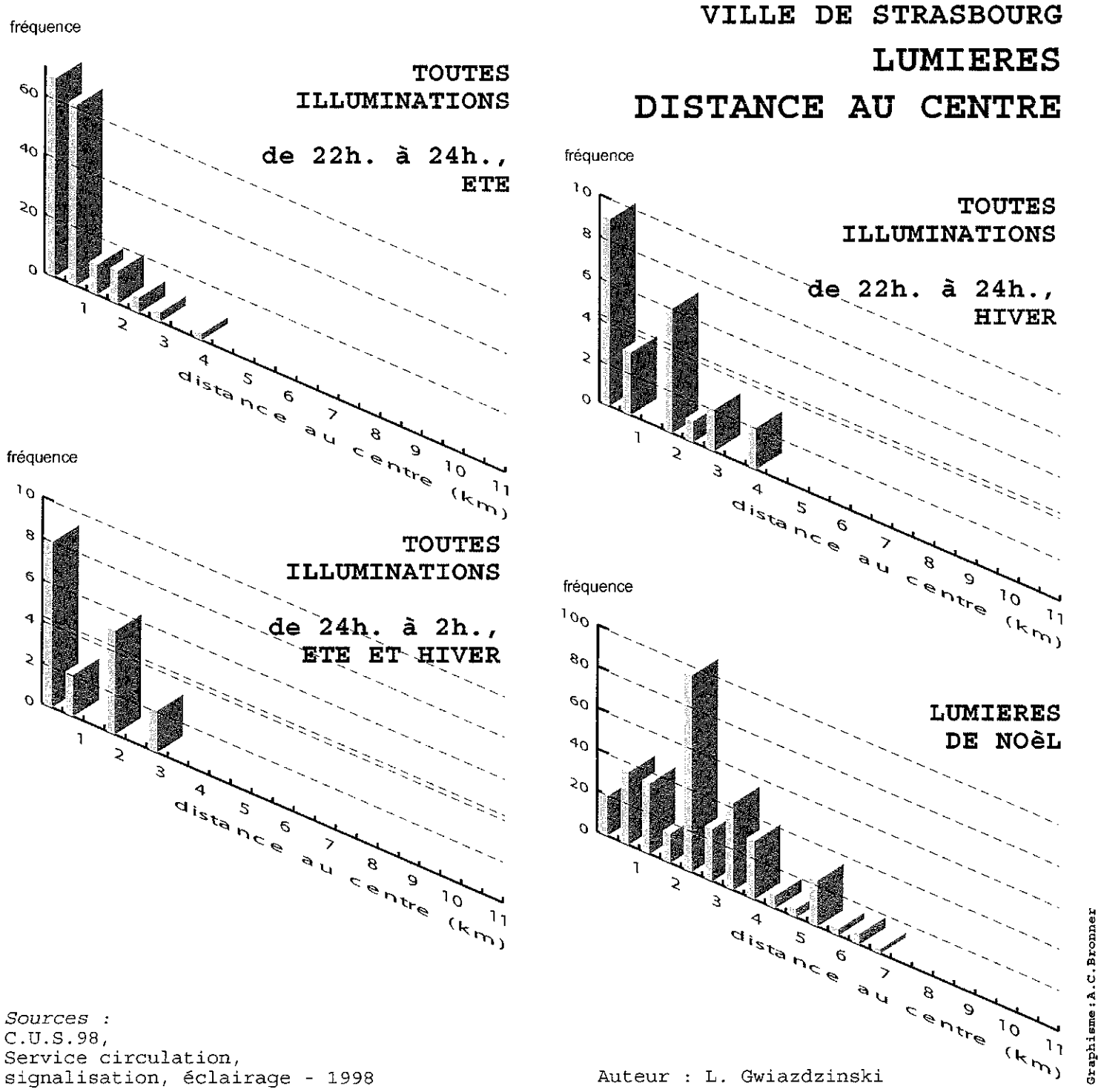
15 juillet - 6h04 - 21h48



Sources : C.U.S., Service circulation, signalisatio, éclairage - 1998 Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme : A.C. Bronner

Figure III.5



Sources :
C.U.S.98,
Service circulation,
signalisation, éclairage - 1998

Auteur : L. Gwiazdzinski

Figure III.6 : Illumination de Noël

Installation des illuminations



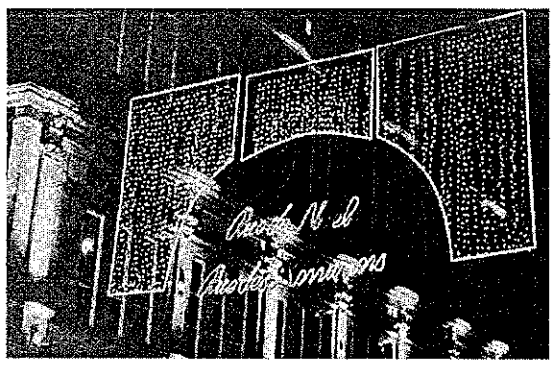
Sapin de Noël, place Kleber



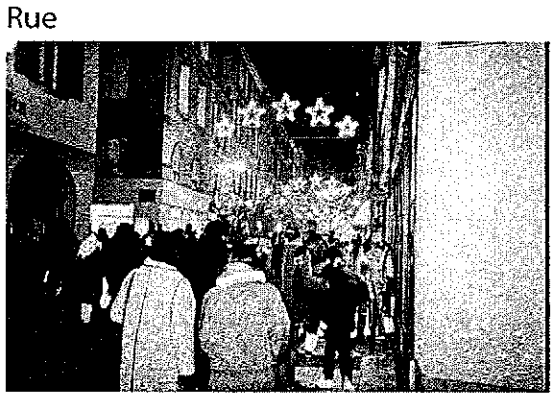
Nouveauté



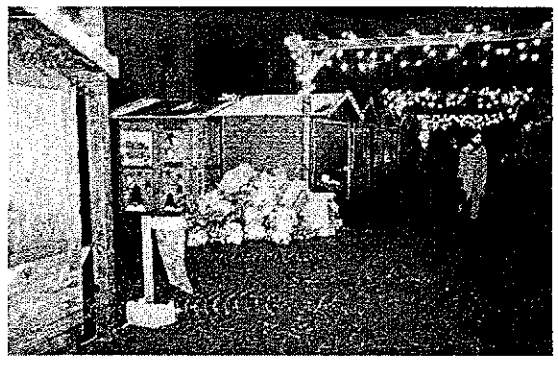
Rue des serruriers



Rue



Marché de Noël désert



Chaude lumière des barraques du marché



Sources : photographies personnelles, 1998

Figure III.7

VILLE DE STRASBOURG

LUMIERES DE NOELgure III

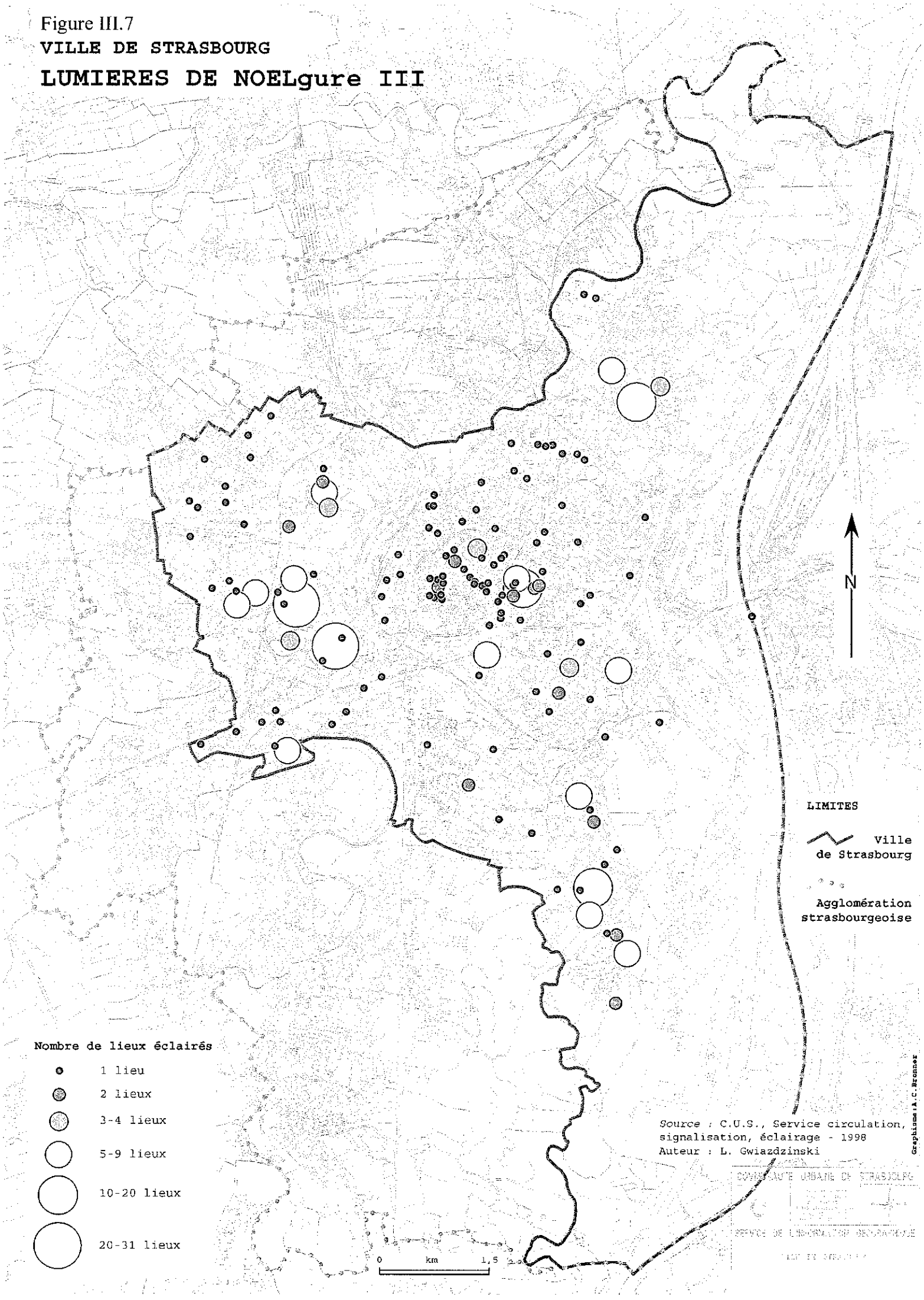


Figure III.8 - Le paradoxe strasbourgeois

Noël : illuminations au centre-ville



Nouvel an : incendies dans les quartiers



Sources : Articles de presse, brochures publicitaires, 1998

Figure III.9 - Cartes postales de nuit les plus vendues

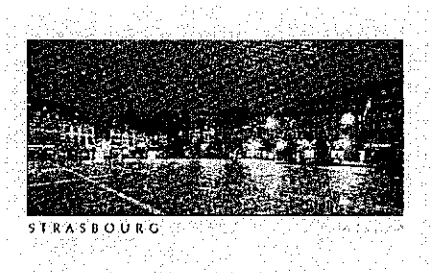
Les ponts couverts



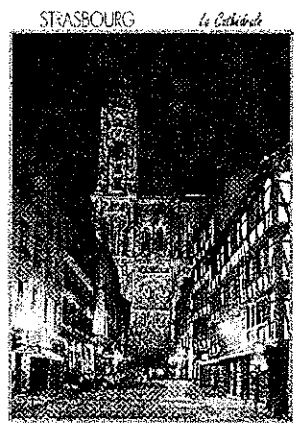
La Petite France



La Place Kleber



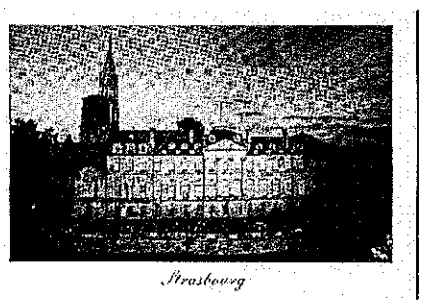
La cathédrale

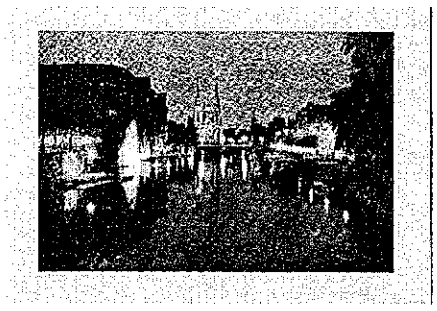


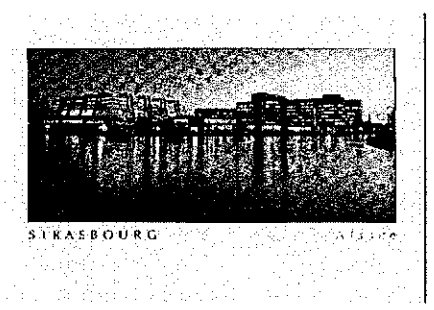
La maison Kammerzell



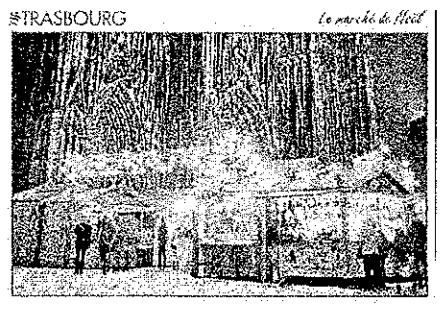
Cartes postales de nuit les moins prisées

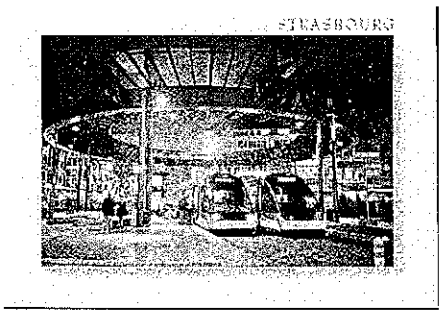






Les nouvelles vedettes



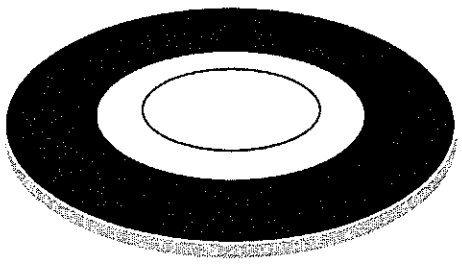


Sources : collection personnelle, 1998

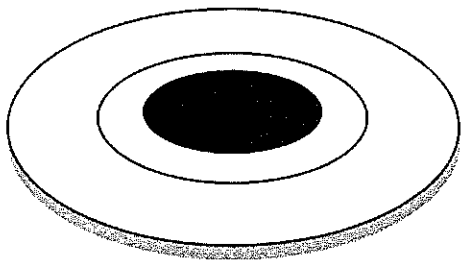
Figure III.10
ESPACE DES REPRESENTATIONS

Ville des médias

Danger

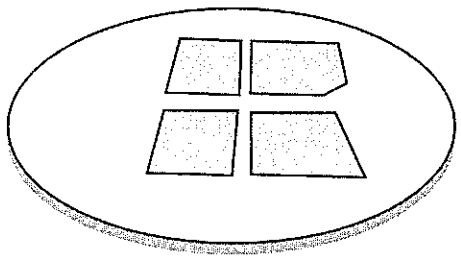


Amusement central

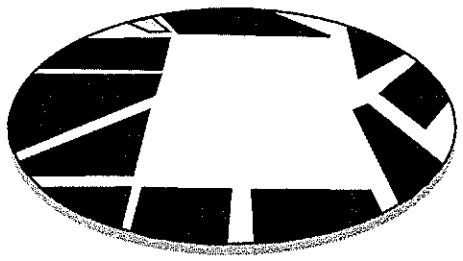


Ville des cartes postales

Disneyland

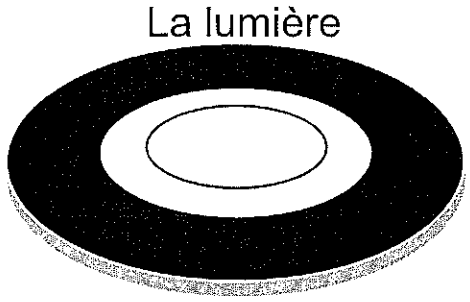


L'oubli

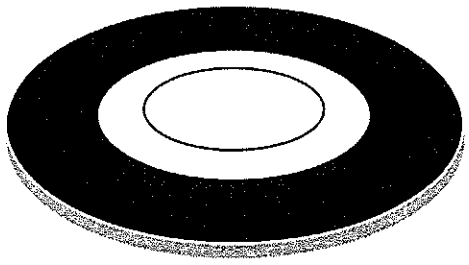


Ville des lumières

La lumière



Les sombrières



L. Gwiazdzinski - 2002

1.2. UNE OFFRE URBAINE REDUITE DANS LE TEMPS

Les nuits de la capitale régionale ne pourront jamais être comparées à celles de New-York, Paris ou Bruxelles. La nuit ressemble encore un peu à un dimanche de semaine, la lumière en moins mais on ne peut plus vraiment dire que *Strasbourg baille night*[33] : la métropole vit un peu la nuit, surtout en fin de semaine.

Pour celui qui souhaite profiter de la ville la nuit, l'offre urbaine reste réduite dans le temps, s'amenuise et se spécialise au fur et à mesure de l'avancement de la nuit. Certains services sont assurés, d'autres pas du tout. La nuit, l'offre urbaine est amputée d'une partie de ses fonctions traditionnelles. (Figure III.11 – *Système d'offre urbaine amputée*)

1.2.1. Distractions spécialisées assurées

La soirée et la nuit sont les moments privilégiés des distractions dans les lieux spécialisés ouverts presque exclusivement à ces moments là : bars, bars à hôtesses, discothèques. C'est aussi le temps du cinéma, des spectacles, de la fête à l'extérieur, chez soi ou chez des amis. Ces spectacles, bars ou restaurants, fonctionnent pendant les premières heures de la nuit. (Figure III.12 - *Quelques lieux de nuit)* Au total, le noctambule trouvera encore une centaine d'établissements avant 1h30 mais moins de 75 entre 1h30 et 4 heures.

1.2.1.1. *Lieux de rencontre ouverts*

C'est en soirée vers 21h00 que l'on trouve le plus grand nombre de bars ouverts : 95 % le sont jusqu'à 1h30 et une quarantaine jusqu'à 4 h 00 du matin. Les cafés ne sont plus que 60 % après 1h30 du matin. (Figure III.13 – *Lieux de loisirs et distractions ouverts* et Figure III.14 – *Lieux en taux internes)*

[33] *Le Petit Futé Strasbourg*, 1995, Nouvelle Editions de l'université, 394 p.

Figure III.13 – *Lieux de loisirs et distractions ouverts (%)*

	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	1/2	2/3	3/4	4/5	5/6	6/7	7/8
Bars	82,61	88,41	95,65	100,00	97,10	97,10	95,65	89,86	63,77	55,07	2,90	2,90	4,35	13,04
Cafés	100,00	90,00	100,00	90,00	90,00	80,00	80,00	60,00	30,00	30,00	0,00	0,00	0,00	40,00
Bars à hôtesses	87,50	87,50	87,50	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	62,50	50,00	0,00	0,00	0,00	12,50
Discothèques	18,18	18,18	18,18	27,27	90,91	100,00	100,00	90,91	90,91	81,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrasses	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	11,43	11,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prostituées	6,90	13,79	31,03	34,48	41,38	100,00	37,93	17,24	20,69	10,34	0,00	0,00	0,00	0,00

Sources : *Relevés personnels, 1998*

Les bars à hôtesses sont moins d'une dizaine à Strasbourg avec une activité centrée sur la période 21h00 – 2h00 du matin même si quatre établissements ferment vers 4h00. La plupart de ces établissements ne sont pas des « bordels[34] » et contrairement à la légende, les fonctionnaires européens les fréquentent peu, préférant la discrétion des salons de massage allemands. 90 % des discothèques strasbourgeoises ouvrent leurs portes vers 22h00 pour fermer vers 4h00.

Sur les trottoirs de la ville, c'est surtout la nuit que « les dames » oeuvrent : 70 % des prostituées travaillent entre 20 heures et 3-4 heures du matin avec un pic vers minuit. Les autres travaillent le jour c'est-à-dire entre 10 heures et 24 h00. Ces dames travailleraient entre cinq et dix heures par jour avec des passes de cinq à sept minutes[35] en moyenne. Les bonnes nuits, elles peuvent aligner jusqu'à 12 clients. Avec un prix des passes de 200 à 500 francs, une fille peut gagner près de 100 000 francs par mois. En soirée, les clients appartiennent à toutes les couches de la population. Certains sont des habitués qui reviennent fidèlement une fois par mois, une fois par quinzaine voire même par semaine. L'après-midi, il y a souvent le livreur, l'ouvrier qui quitte son chantier, le médecin ou l'avocat.

A Strasbourg, les sex-shops sont étrangement fermés après 21h00 alors que dans la plupart des grandes villes de France, cette activité fait ses plus gros chiffres d'affaires en soirée.

[34] Enquête auprès de la Police des mœurs et des chauffeurs de taxi « nuiteux »
[35] Enquête auprès du Nid, association d'aide aux prostituées

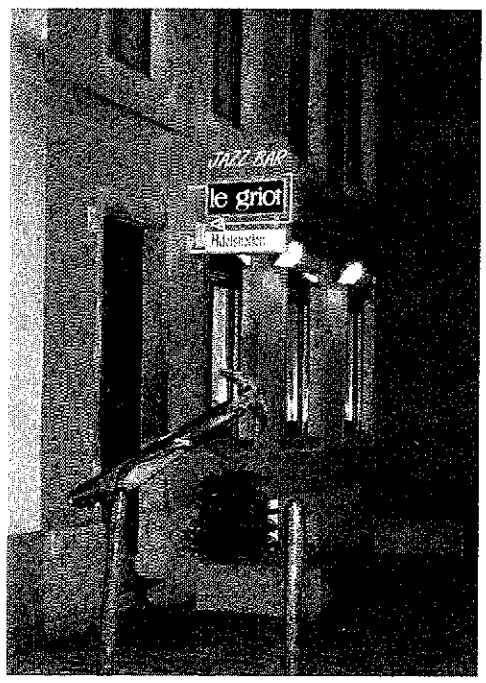
Figure III. 11. SYSTEME D'OFFRE URBAINE AMPUTE

JOUR		NUIT
LOGEMENT	- Hébergement d'urgence - Hôtel - Logement	LOGEMENT - Hébergement d'urgence - Hôtel - Logement
SANTE	- Hôpitaux - Cliniques - Médecins - Infirmiers - Ambulanciers(...)	SANTE - Hôpitaux - Cliniques - Médecins - Infirmiers - Ambulancier(...)
SECURITE	- Pompiers - Militaires - Police Nationale - Police Municipale - Prisons (...)	SECURITE - Pompiers - Militaires - Police Nationale - Police Municipale - Prisons (...)
COMMERCES	- Banques - Boulangerie - Tabac - Commerces alimentaires - Commerces vestimentaires (...)	COMMERCES - Commerces alimentaires
CULTURE	- Musées - Bibliothèques - Monuments - Théatres - Spectacles - Cinémas (...)	CULTURE
SPORT ET SOCIO-EDUCATIF	- Terrains de sport - Centre socio-culturels - Parcs - Piscines - Patinoires (...)	SPORT ET SOCIO-EDUCATIF - Parcs - Cabaret - Bars - Discothèques - Restaurants
DIVERTISSEMENTS	- Cafés - Restaurant - Brasserie - Zoo - Billard (...)	DIVERTISSEMENTS - Cafés - Restaurant - Brasserie - Bar - Discothèque(...)
EDUCATION	- Crèche - Maternelle - Ecole - Lycée - Collèges - Universités	EDUCATION
RESTAURATION	- Restaurant - Brasserie - Salon de thé (...)	
ADMINISTRATION	- Mairie - Préfecture (...)	ADMINISTRATION
CULTE	- Eglise -Cimetière (...)	CULTE
BIEN-ETRE	- Toilettes publiques - Douches publiques - Bancs publics (...)	BIEN-ETRE - Bancs publics (...)

GWIAZDZINSKI L., 2002

Figure III.12 - Quelques lieux de nuit

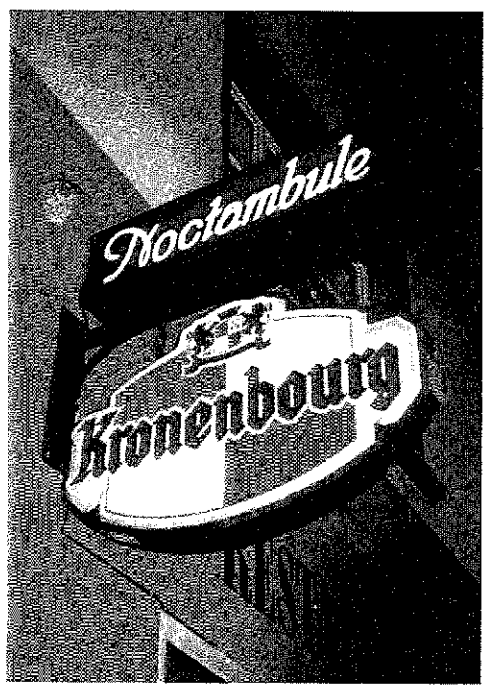
Bar de nuit



Cabaret



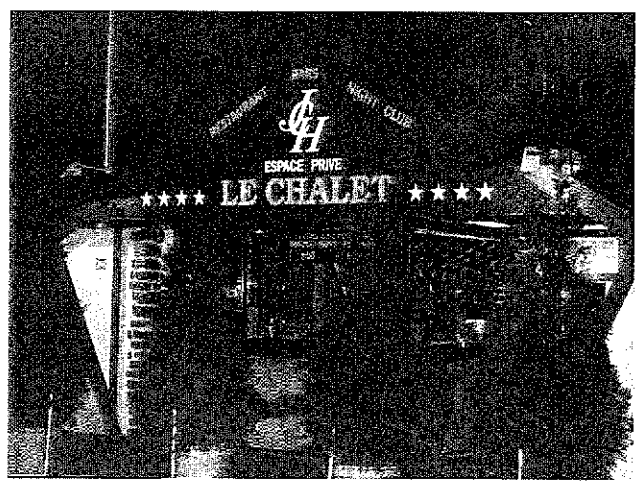
Restaurant de nuit



Bar à hotesses

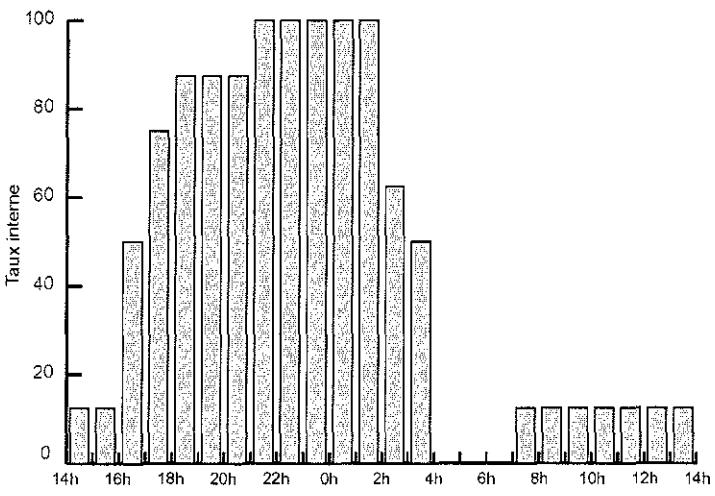


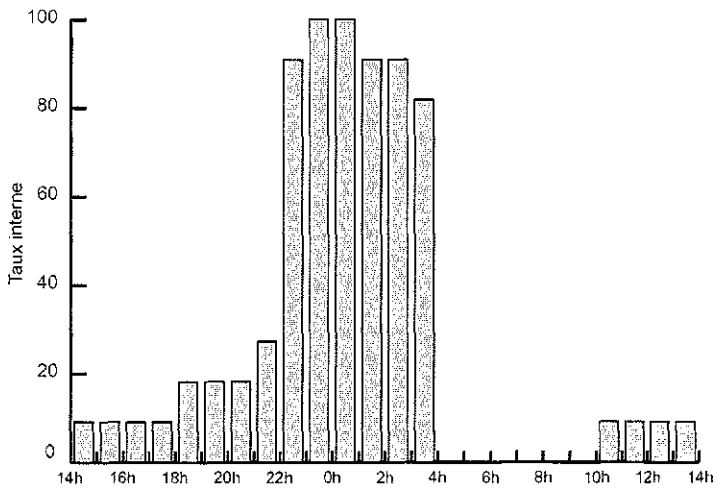
Discothèque

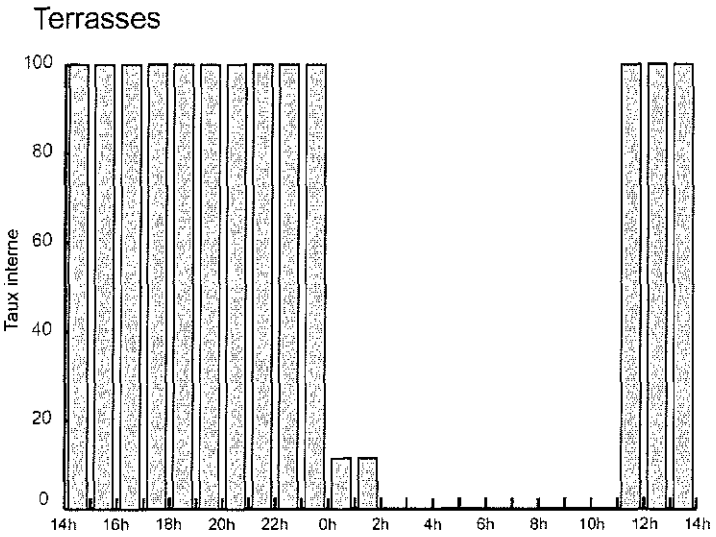


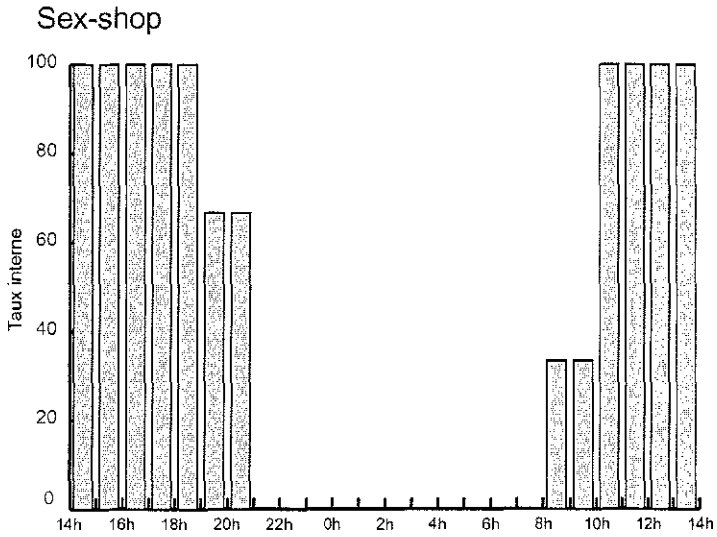
Sources : photographies personnelles

Figure III.14 - Lieux, Taux internes









1.2.1.2. Spectacles et divertissements privilégiés

On recense plus de 1209 spectacles officiels[36] dans la capitale européenne sur une année dont 98 % après 20h30 et en majorité pendant la belle saison : 354 représentations théâtrales, 348 concerts, 170 représentations et spectacles « son et lumière », 88 expositions, 73 représentations théâtrales, 57 représentations de cafés-théâtre, 30 conférences, 23 spectacles de danse, 20 représentations d'opéra, 5 spectacles de cabaret, 20 spectacles de rue, 5 récitals de musique, 2 lectures de poésie, un feu d'artifice etc. (Figure III.15 – *Lieux de culture).*

Une vingtaine de lieux permettent de dresser une première géographie du spectacle qui ne préjuge en rien du niveau et de la qualité des prestations : Le *Théâtre National de Strasbourg* (114), *La Choucrouterie* (83), *la Cathédrale* (95), *le Théâtre du jeune Public* (77), *La laiterie* (73), *Le Kafteur* (68), *le Palais de la Musique et des Congrès* (60), *Le piano bar*, rue des tonneliers (53), *l'Université Louis Pasteur* (30), *l'Université Marc Bloch* (20), Le Maillon (28), *Le Pavillon Joséphine* (28), Pôle sud (28) *l'Aubette* (28), *le square Louise Weiss* (23), *Les églises* (22), *L'Opéra du Rhin* (19), *le Wacken* (15), *le centre socio-culturel du Fossé des Treize* (14), *le CREPS* (12), *le Musée d'Art Moderne* (3), *l'Odyssée* (2), *le FEC* (17), *Le Hall des chars* (20), *le Rhénus* (6), *le Palais des fêtes* (3), *le Palais des Rohans* (2), *l'Auditorium de France 3*, *l'UGC* (6) et même quelques spectacles itinérants (14) etc.

Les fêtes sont nombreuses dans la nuit urbaine d'une ville étudiante. Encore faut-il connaître les codes, les réseaux pour accéder à ces lieux privés. Depuis quelques années se multiplient les raves et rassemblements technos dont le lieu reste secret jusqu'au dernier moment.

1.2.2. Protection et sécurité assurées

Si la justice et les politiques dorment, la sécurité est assurée. Elle fait partie des domaines bien couverts la nuit même si les lieux sont parfois fermés (bureaux de Police) et les effectifs très réduits. (Figure III.16 – *Lieux, effectifs*). La sécurité et la santé font partie de cette « ville de garde » qui veille quand l'autre dort.

[36] Au sens de leur inscription dans les brochures officielles de la Municipalité et de l'office de tourisme

Pompiers en continu

Les quatre casernes professionnelles de la CUS restent ouvertes 24h/24 avec 350 pompiers dont 90 de garde 24h/24 : 27 de garde par jour Caserne Ouest ; 17 de garde par jour Caserne Nord ; 17 de garde par jour Caserne Sud ; 15 de garde par jour caserne quai Finkwiller ; 4 de garde par jour au centre de traitement d'alerte ; 4 officiers d'Etat-Major (1 capitaine, 1 colonel, 1 commandant, 1 officier de place).

Police Nationale en repli

Sur les 14 bureaux de Police, seul le commissariat central reste ouvert entre 19h00 et 8h00 du matin. Alors qu'en plein jour, la Direction départementale de la sécurité annonce un effectif de 896 personnes à Strasbourg[37], la nuit, les effectifs tombent à 72 personnes : 60 sur le terrain (45 fonctionnaires en patrouille (21h-006h00) et 15 fonctionnaires en renfort (18h30-2h30) ; 12 dans les locaux à la permanence judiciaire (6 fonctionnaires, Officiers de Police judiciaire(21h00-6h00) et 6 fonctionnaires en salle de commandement (21h00-6h00). A ces effectifs peuvent s'ajouter le renfort d'Officiers de Police Judiciaire (le cas échéant) rappelés pour des affaires judiciaires importantes et d'environ 20 CRS -selon les « saisons- en sécurisation dans certains « quartiers sensibles ».

Police municipale et rurale en veille

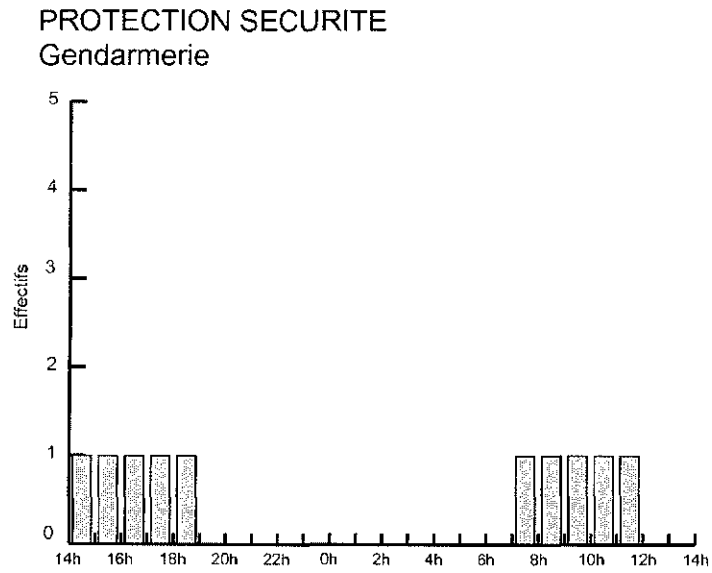
Principalement chargée de la prévention et de la dissuasion, la Police Municipale et Rurale fait également respecter et exécuter les arrêtés municipaux. Ses missions sont accomplies conformément au Code des communes et au Code de procédure pénale, de jour comme de nuit, pour assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la police administrative. Le jour, les effectifs s'élèvent à 100 fonctionnaires (+ 16 Contrats Emploi Solidarité pour les sorties d'écoles) répartis en quatre brigades décentralisées : Nord / Ouest /Sud /Centre. La nuit, c'est-à-dire entre 20h00 et 4h00, les effectifs se réduisent à 12 personnes soit 3 à 4 patrouilles dehors de 2 à 3 personnes et 2 agents au Centre administratif pour répondre aux appels. Les bureaux dans les quartiers sont fermés.

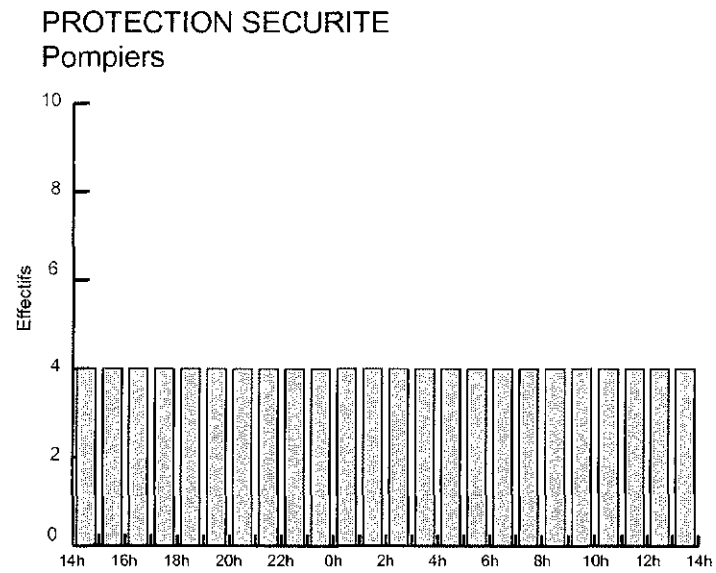
Gendarmes et militaires mobilisables

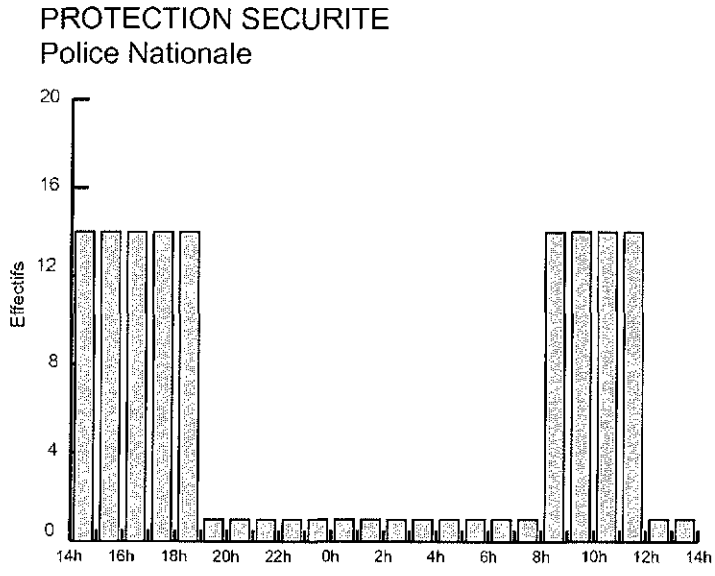
Strasbourg ne fait pas partie de la zone d'intervention de la gendarmerie. Leur local est cependant ouvert en journée et 24h/24, des permanents veillent au central téléphonique et

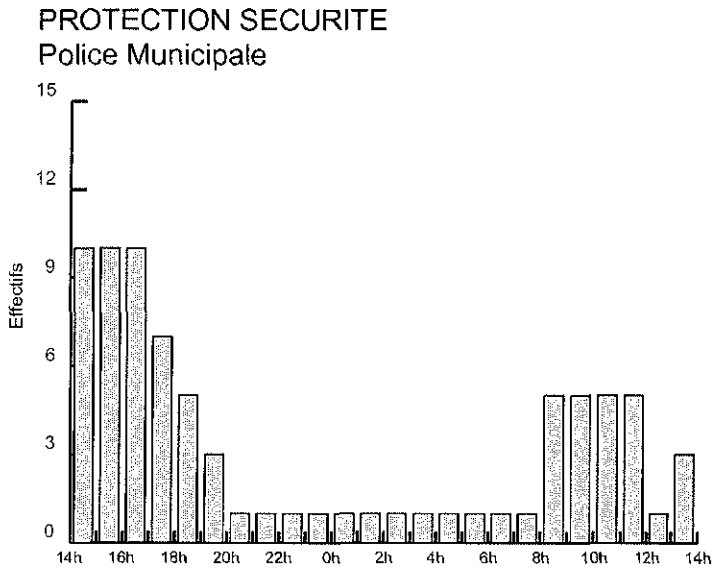
[37] Information transmise oralement par le secrétaire général de la Préfecture, 1998

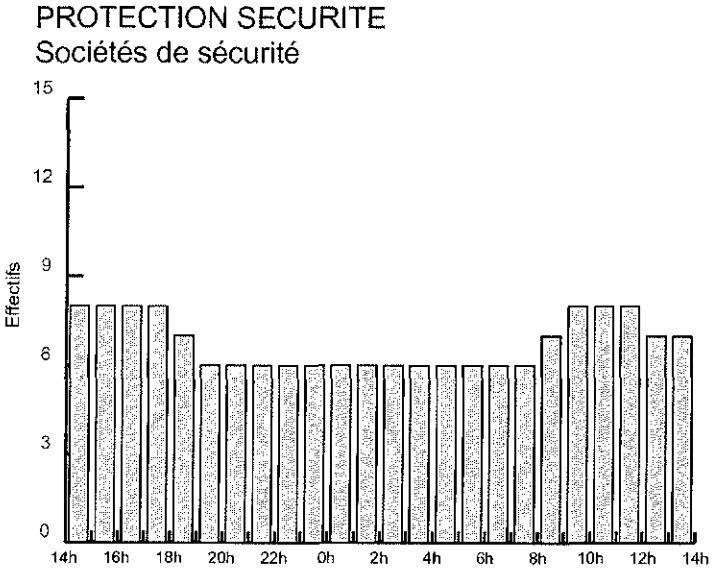
Figure III.16 - Lieux, effectifs

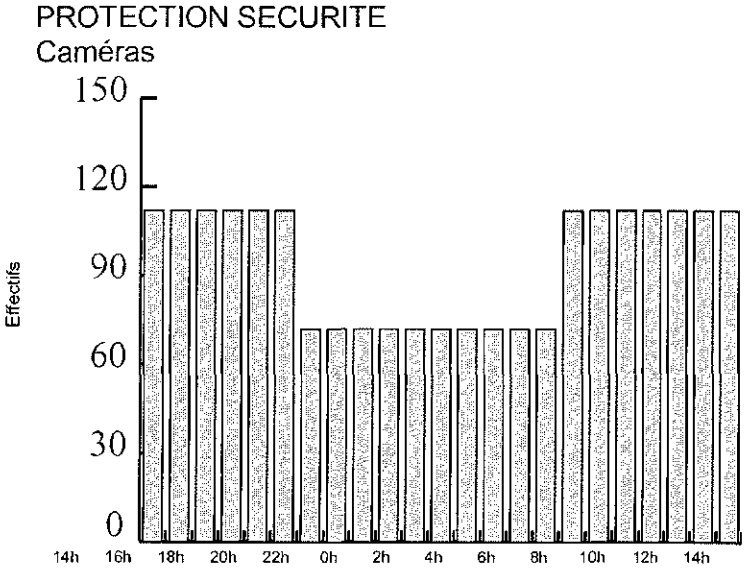












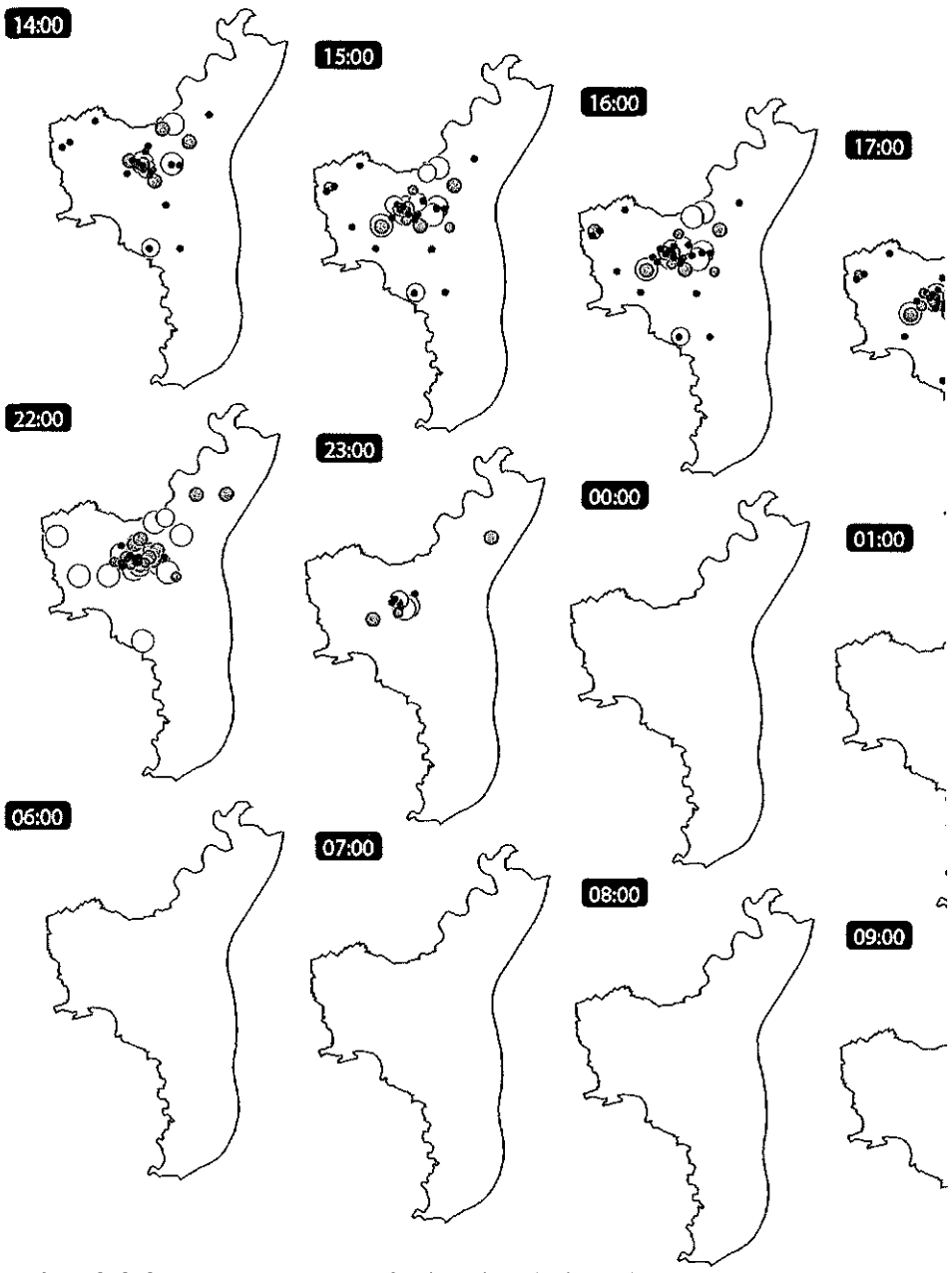
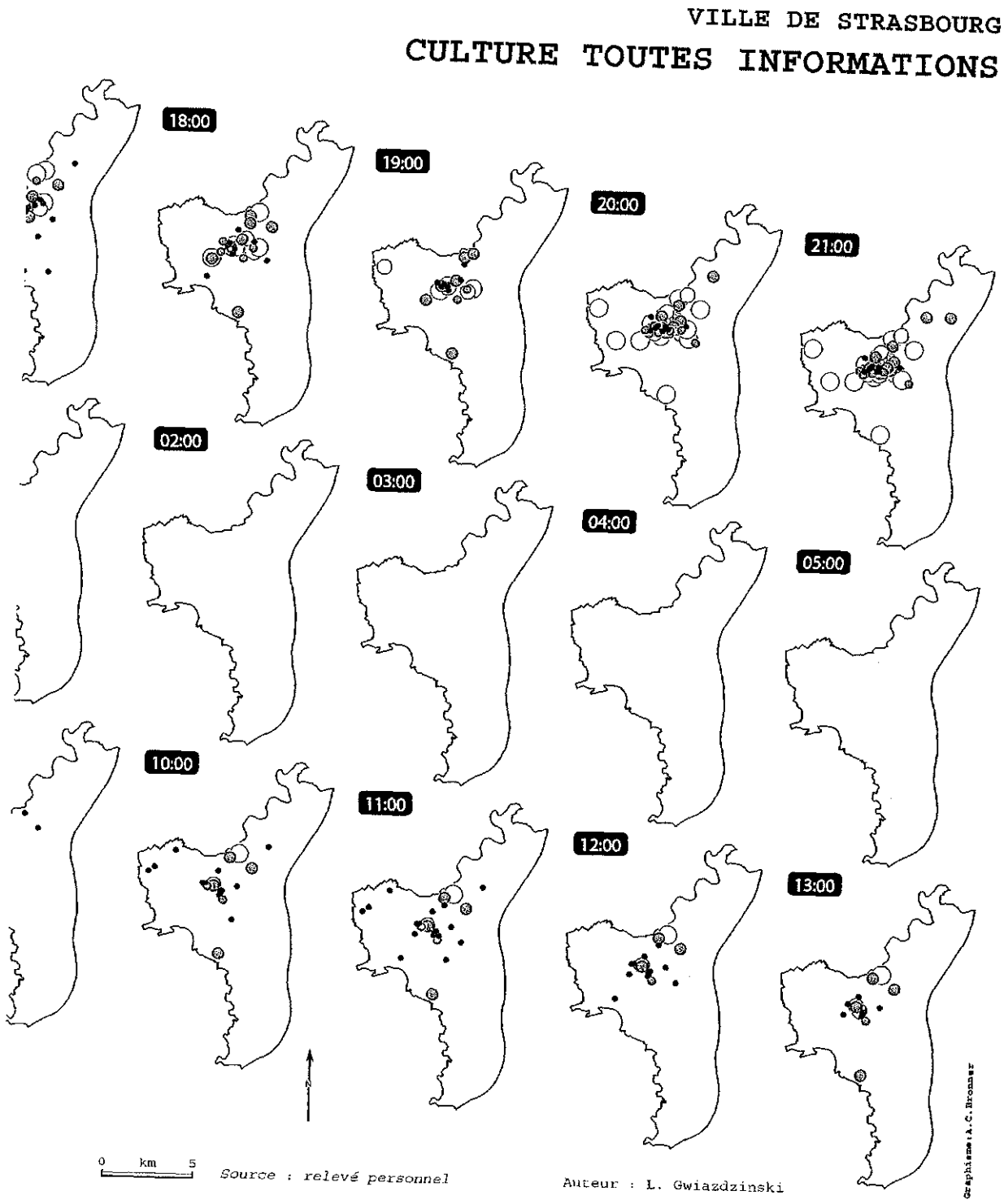

14:00
15:00
16:00
17:00
22:00
23:00
00:00
01:00
06:00
07:00
08:00
09:00
Nombre d'événements** par tranche horaire (1 heure)
1 événement
2 événements
3-5 événements
6-10 événements
plus de 10 événements
** ayant lieu au minimum 1/2 heure dans la tranche horaire concernée
07:00 début de la tranche horaire

Figure III.15



récupèrent les appels de l'ensemble du département. Les autres militaires sont eux mobilisables 24h/24 pour assurer la sécurité du territoire. Il nous a par contre été impossible d'obtenir plus d'informations à leur sujet.

Sécurité privée en action

On recense 8 sociétés de sécurité privée à Strasbourg de tailles diverses avec leurs agents qui sillonnent la ville, effectivement la tournée des sites sous alarme, intervenant sur les lieux d'alerte ou guettant derrière leurs écrans. Leur activité se décompose en 5 domaines principaux : protection électronique, alarme, télésurveillance et interventions sur alarmes, surveillance par agents, surveillance par rondes et formation. Six de ces sociétés sont en éveil la nuit c'est-à-dire entre 6 heures et 8h00 le matin. Il est très difficile d'évaluer le nombre de personnes travaillant dans la sécurité privée compte tenu des temps partiels, et de l'interim. En fonction des effectifs affichés par certaines sociétés, -plus de 200 salariés- on peut cependant estimer leur nombre à 600 environ dont une bonne moitié la nuit.

A l'Elsau, la prison reste ouverte la nuit même si ce n'est pas le moment d'accueil privilégié. Rien à voir avec les hôpitaux qui continuent à assurer un service minimum de nuit.

1.2.3. Services de santé garantis

La santé fait partie des services assurés en permanence dans les hôpitaux, les cliniques ou par les médecins de garde (Figure III.17 – *Santé, effectifs*).

Hôpitaux ouverts

Les trois hôpitaux restent ouverts la nuit mais certains services arrêtent leur activité. Les dix cliniques strasbourgeoises restent accessibles en permanence même si une grande partie des activités est en sommeil.

Médecins de garde

Trois ou quatre cabinets de médecins sont de garde la nuit, en l'absence des médecins traitants. Les médecins de garde se tiennent à la disposition des patients, par secteur comme ce jour de juin 1998 :

- Centre-ville : 1 médecin du matin 8 h au lendemain matin 8 h ;
- Neudorf, Neuhof, Meinau : 1 médecin du soir 20 h jusqu'au lendemain 8 h ;
- Robertsau : 1 médecin ;
- Lingolsheim, Ostwald, Elsau, Montagne-Verte, Holtzheim : 1 médecin.

A ces médecins de garde, il faut ajouter la structure SOS médecins et les permanents à l'hôpital. Au total, on compte 7 médecins vraiment disponibles contre 366 en journée. Entre 18h00 et 20h00, on ne compte plus que deux ambulanciers contre une douzaine en journée. Il y a toujours une pharmacie de garde entre 22h00 et 8h00 le matin contre 88 établissements ouverts en journée.

SAMU mobilisé

L'antenne du SAMU compte trois ambulances et trois équipes de réanimation. Souvent, la consultation se résume à l'envoi d'un médecin de garde, ou même à un conseil téléphonique pour les appels les plus bénins. Cependant, certains cas nécessitent une intervention lourde. Ainsi les équipes de réanimation du SAMU font-elles 30 sorties par nuit, notamment pour les accidents de la circulation ou des défenestrations volontaires ou pas. Crises d'angoisse et problèmes cardiaques sont également nombreux. La circulation fluide permet aux secours d'être sur place en moins de 8 minutes, parfois en trois. Malgré tout, 5 à 6 % des interventions connaissent une issue fatale.

Alors que « la ville de garde » est mobilisée, l'offre culturelle semble plus restreinte.

1.2.4. Offre culturelle limitée

Si les théâtres et le cinéma donnent l'illusion d'une offre culturelle de soirée importante, la réalité est plus contrastée :

Musées, bibliothèques et équipements culturels

Les musées ferment tous à 18h00 à l'exception du Musée d'Art moderne qui arrête une heure plus tard le week-end comme en semaine (Figure III.18 – *Principaux équipements culturels)*. Les bibliothèques s'arrêtent en majorité à 18h00. Seule la bibliothèque universitaire ferme à 22 heures alors que beaucoup de ses homologues américaines restent

ouvertes toute la nuit. Les théâtres, l'opéra, les cafés concert et les salles de spectacles sont ouverts en soirée jusqu'en début de nuit. A 3h00, toutes les salles de spectacle sont fermées.

Figure III.18 – *Principaux équipements culturels*

Salle	Début	Début	Fin
Théâtre National de Strasbourg		20h30	23h00
Théâtre Municipal de Strasbourg		20h30	23h00
Théâtre Jeune Public	17h00	20h30	23h00
Opéra National du Rhin		20h00	23h00
MaillonThéâtre de Strasbourg		20h30	23h00
Le Kafteur		21h00	23h00
La Choucrouterie		20h30	1h00
Salle des fêtes		20h00	1h00
La Laiterie		20h30	23h00
Café des anges		20h30	2h00
L'Escale		20h30	1h00
Laiterie		20h30	1h00
Palais de la Musique		19h30	1h00
La Salamandre		20h30	1h00
Le Rhénus		20h30	1h00

Sources : *Relevés personnels, 1998*

La plupart des représentations et des spectacles démarrent vers 20h30. A 1h00 grand maximum, les spectacles sont terminés et la nuit est bien calme.

Cinémas : les moteurs de la nuit urbaine

Les séances de cinéma sont centrées sur la soirée où l'offre est la plus large : jusqu'à 28 séances entre 22h00 et 23h00 en semaine et 30 le week-end. En1998, 7 salles de cinéma donnaient de la vie au centre ville (Figure III.19 - *Séances de cinéma*). Depuis, plusieurs salles ont fermé pour laisser place au Multiplexe le plus grand d'Europe vidant le centre-ville d'une partie de son animation contre l'avis de nombreux strasbourgeois.

Figure III.19 - *Séances de Cinéma (du 11 au 17 février)*

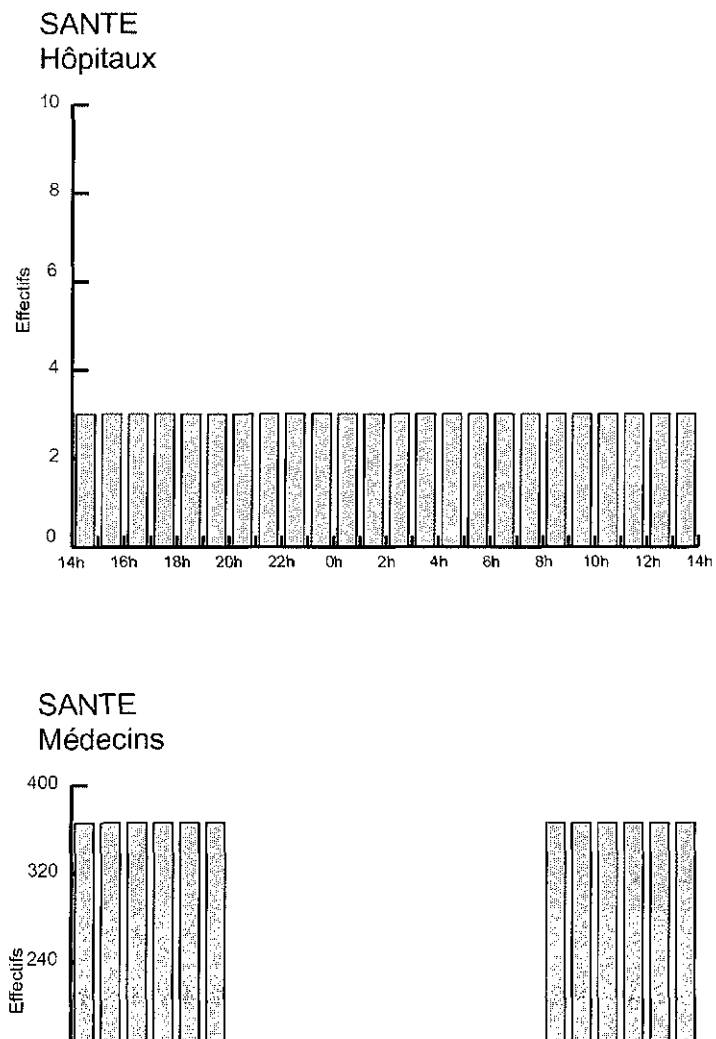
	Pathé	L'Etoile	Pathé-Vox	Le Star	UGC	Melies		Total
0-1h			(+5)					
9-10h								
10-11h		1	3		3	1	2 (+1)	10 (+1)
11-12h		4	2		3	3	(+1)	12 (+1)
12-13h							12 (+3)	12 (+3)
13-14h	2	2	3	2	4	4	1 (+1)	18 (+1)
14-15h	3	3	2	3	2		10 (+4)	23 (+4)
15-16h		2	2		3	2	6 (+2)	15 (+2)
16-17h	4	2	2	4	2	1	4 (+1)	19 (+1)
17-18h	1	2	2	2	3	4	6 (+3)	20 (+3)
18-19h	3	3	2	3	2	1	6 (+1)	20 (+1)
19-20h	1	1	2	2	2	1	6 (+2)	15 (+2)
20-21h	3	3	3	4	3	3	8 (+3)	27 (+3)
21-22h	1	3	1		2		5 (+2)	12 (+2)
22-23h	4	3	3	5	4	3	6 (+2)	28 (+2)
23-24h							5 (+2)	5 (+2)
TOTAL								

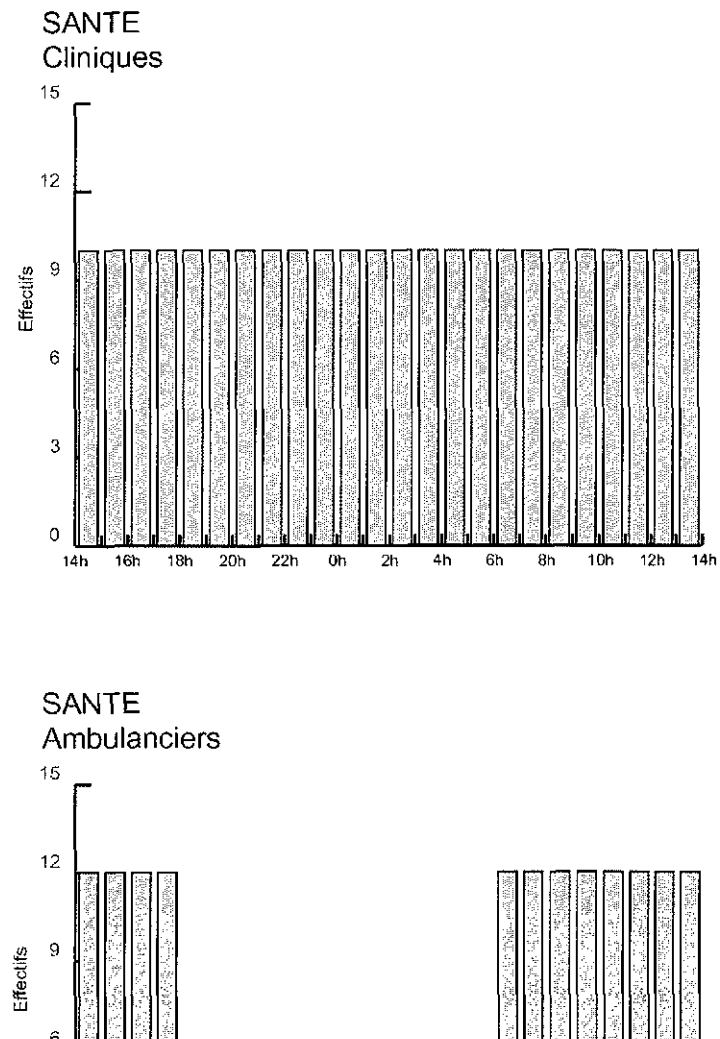
Sources : Cinémas strasbourgeois, 1998

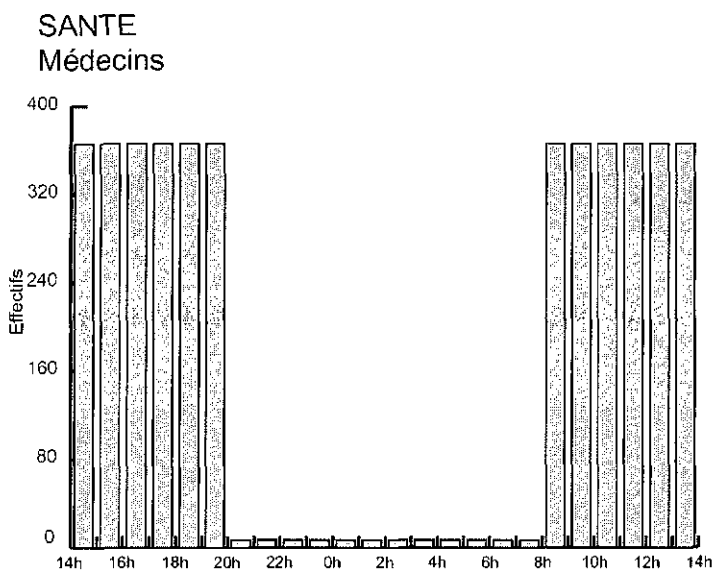
N.B. : (+1) séances supplémentaires du week-end

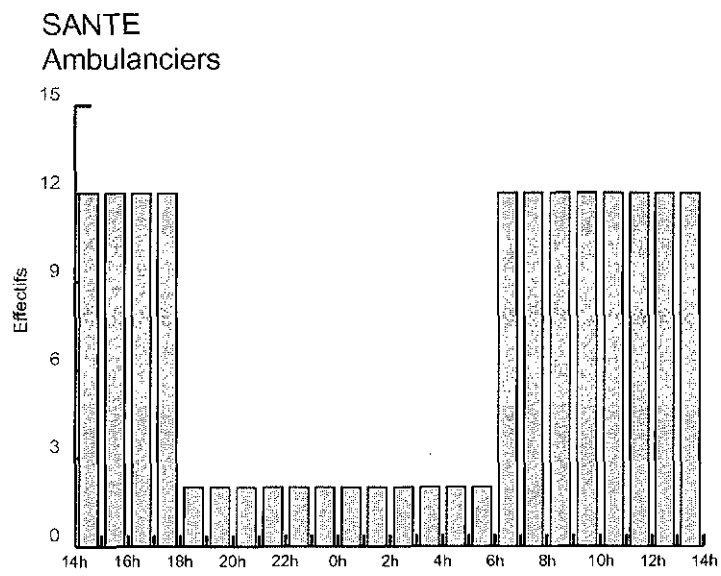
Les 6 galeries d'art ferment entre 18h00 et 19h00 même si c'est à cette heure là précisément qu'ont lieu la plupart des vernissages.

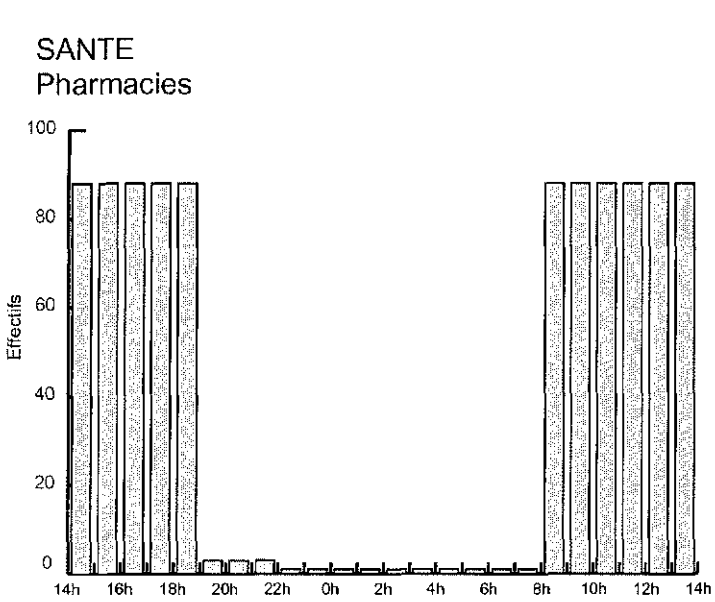
Figure III.17 - Santé, effectifs











1.2.5. Offre sportive et socio-éducative limitée

Si l'offre sportive s'est un peu élargie en soirée, elle reste quasi inexistante la nuit tout comme l'offre socio-culturelle :

Sport de soirée

De nombreux terrains de sports libres ont été mis en place dans les quartiers permettant une pratique plus tardive (Figure III.20 – *Horaires d'ouverture de quelques salles de gymnastique*). La plupart des gymnases et salles de sport s'éteignent aujourd'hui vers 22h00 voire 22h30. Les piscines ferment à 19h00 ou 20h00 mais les nocturnes ont beaucoup de succès comme à la patinoire où on glisse jusqu'à 23 heures. Les salles de gymnastique privées se sont adaptées à la demande et ferment désormais leurs portes après 21h00. Certaines comme *La cour de Honau* ont même des horaires plus tardifs mais aucune ne fonctionne la nuit. A la salle d'escalade, on peut grimper jusqu'à 22h00.

Figure III.20 – *Horaires d'ouverture de quelques salles de gymnastique*

Salles	nom	ouverture	fermeture
Salle de gym	Espace gym	9h00	21h00
Salle de gym	L'eau vive	9h30	21h30
Salle de gym	Espace loisirs	9h00	21h00
Salle de gym	Carré brun	9h00	22h00
Salle de gym	La cour de Honau	9h00	23h00
Salle de gym	Odyssée	9h00	21h30
Salle de gym	Odyssée	9h00	21h30

Sources : *Relevés personnels, 1998*

Centres socio-culturels fermés

La plupart des centres socio-culturels sont fermés après 19h00 heures. Seuls cinq d'entre eux restent ouverts une heure de plus et à 23h00 tous sont fermés alors que les jeunes désoeuvrés restent dans la rue.

1.2.6. Offre commerciale très réduite

A Strasbourg, les commerces ouverts toute la nuit se résument encore aux rayons des stations service.

Commerces alimentaires fermés

A partir de 22h00, tous les commerces alimentaires sont fermés. Ce sont les poissonneries et les magasins de produits surgelés qui ferment le plus tôt. Les hypermarchés et les bureaux de tabac éteignent en dernier. Cette « nuit de l'alimentation » s'étend jusqu'à 4h00 avec l'ouverture des premières boulangeries. Il ne reste plus alors que les rayons des stations-service pour le noctambule affamé (Figure III.21 - *Commerces alimentaires, effectifs*).

Commerces vestimentaires fermés

La plupart des commerces vestimentaires ferment à 19 heures ou 20 heures au Centre-Halles. Difficile de s'habiller ou de se faire tailler un costume après 20h00. Même constat pour les fleuristes dont une majorité a déjà fermé à 18h00. Les amoureux transis pourront toujours se rendre à Schiltigheim où un distributeur automatique de fleurs permet de parer « au plus pressé ».

Beauté en attente

Si certains coiffeurs organisent des nocturnes les soirs de pleine lune, la plupart de leurs confrères terminent leurs activités avant 20h00. Il est presque impossible de se faire une beauté la nuit car les instituts ferment leurs portes vers 19h00.

1.2.7. Offre de restauration limitée

Il est bien difficile de se sustenter dans la nuit strasbourgeoise et il faut bien avouer que l'offre n'est pas très large :

Restaurants traditionnels couche-tôt

A peine une demi-douzaine de restaurants permettent de grignoter quelque chose pendant la nuit contre 520 encore vers 19h00. Trois d'entre eux étaient incontournables en 1997 : « *Le noctambule* », rue de la petite rue de la Course, ouvert de 19h jusqu'à l'aube ; « *L'oignon* » rue des moulins, ouvert de 23 h à 8h du matin et « *Le Jardin du Hilton* », Avenue Herrenschmidt, ouvert de 6h à 4 h du matin. Depuis, le plus atypique des trois « l'Oignon » a fermé, remplacé par un « *mauricien* ».

Insolents Döner Kebabs

Les restaurants rapides sont ouverts assez tard en soirée mais ce sont les *Döner Kebabs*, qui, en bravant les interdictions, contribuent à animer les débuts de nuit strasbourgeois. Depuis la fin des années 80, ces points de vente sont devenus des lieux d'animation souvent ouverts après 1h00. Pour la Police Municipale, ils sont presque devenus des bio-indicateurs de l'intensité de la vie nocturne « rien à signaler », tous les *Kebabs* sont fermés » peut-on régulièrement lire dans les compte-rendus horaires de tournées de la Brigade environnement de la Police Municipale et Rurale.

Gourmands privés de pâtisseries et de glaces

C'est une mauvaise nouvelle pour les gourmands : aucune des 20 pâtisseries, des 15 glaciers et des 20 salons de thé de Strasbourg n'est ouvert après 1h00. Ils devront attendre le petit matin et l'ouverture des premières boulangeries.

D'autres nourritures plus spirituelles devront se faire hors cadre.

1.2.8. Culte impossible

Si la nuit incite à la méditation, il est impossible de prier ou de se ressourcer dans un lieu de culte ou près de la demeure de ses ancêtres.

Eglise, temple, mosquée fermés

Il y a longtemps déjà que les églises ne restent plus ouvertes la nuit. La plupart des églises ne sont accessibles qu'aux heures de cultes entre 19h00 et 20h00. Les temples et les mosquées ont des heures d'ouverture très variables alors que les synagogues sont ouvertes jusqu'à 21h00.

Cimetière interdit

Autres lieux de culte, les cimetières sont fermés pendant la nuit. Les deux derniers cimetières ferment à 21 heures pour que nos morts reposent en paix.

1.2.9. Offre éducative en sommeil

La nuit, temps du repos pour ces chères têtes blondes, l'offre éducative est en sommeil. Plus on avance dans les études, plus les cours sont tardifs sans parler des devoirs, des travaux de recherches ou des « planches » à préparer jusque tard dans la nuit.

Nuit interdite aux enfants

La plupart des 32 crèches recensées s'arrêtent à 19h00. Seules deux d'entre elles poussent jusqu'à 20h00 et une seule jusqu'à 21h00. Les maternelles et écoles élémentaires s'arrêtent à 17h00 précises. Aucun des 15 collèges publics ne reste ouvert après 18h00 et aucun lycée public après 19h00.

Début de soirée studieux pour les étudiants

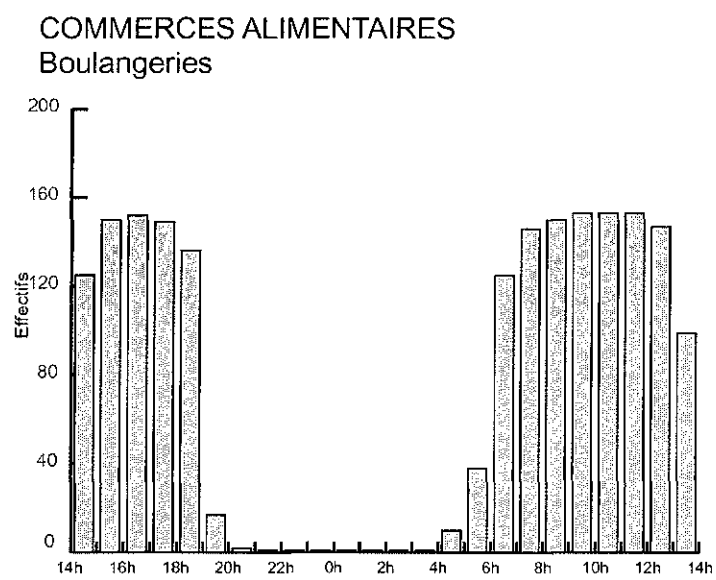
Dans les grandes écoles, la majorité des cours sont terminés après 20h00. Les horaires universitaires sont variables mais après 20 heures, il n'y a plus guère de cours, excepté parfois une conférence. Bonne nouvelle pour les étudiants noctambules, Le Centre National d'Enseignement à Distance et TV5 viennent de mettre en place une *Université de nuit* avec des émissions de 120 minutes environ qui ont une double mission : permettre à un large public d'accéder à une information scientifique de haut niveau ; proposer un complément de formation pour les étudiants en 3ème cycle de l'Université. A terme, l'ensemble de la formation universitaire à destination des étudiants et chercheurs devrait être proposé aux étudiants noctambules et aux autres.

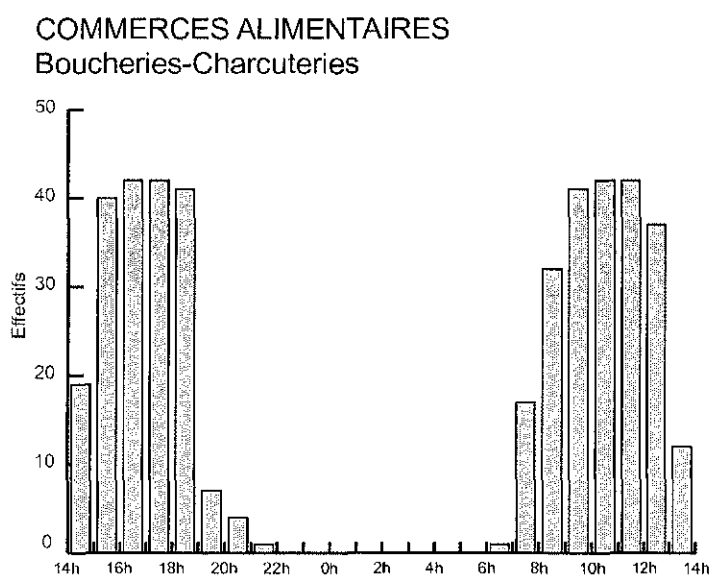
1.2.10. Services publics et administratifs absents

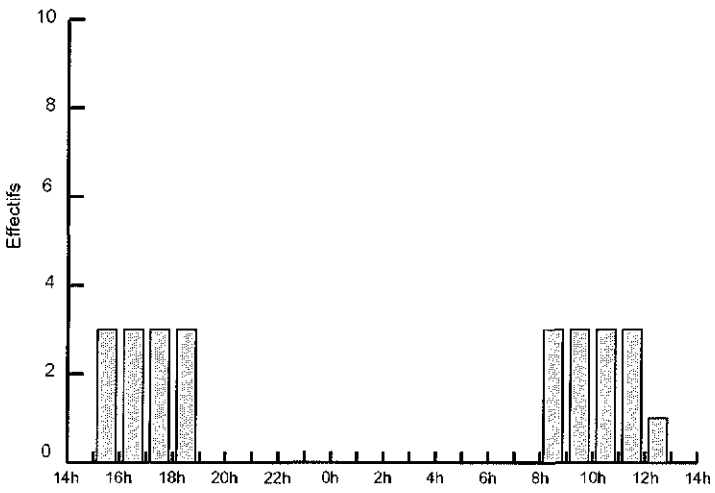
La nuit, l'administration est en sommeil. Si les services de santé ou de sécurité veillent, les autres services publics et administrations ouvertes au public sont fermées.

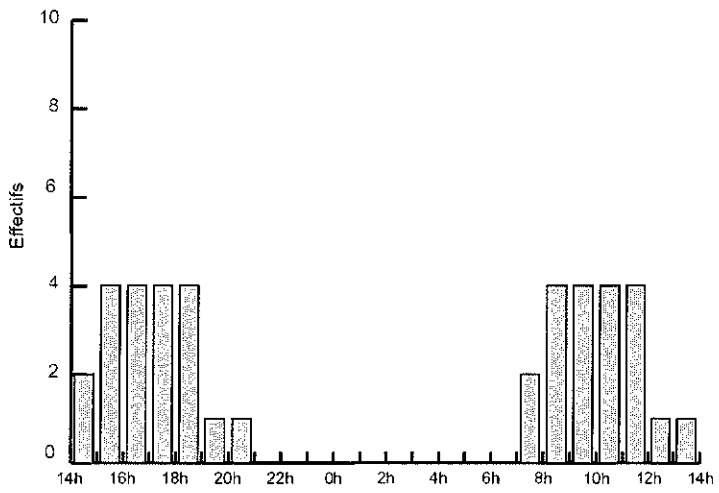
La nuit commence tôt dans l'administration. Les premiers services à éteindre leurs lumières vers 16h00 sont la Préfecture, les ASSEDIC et la Caisse d'allocations familiales. Deuxième vague vers 17h00 avec l'ANPE, le Trésor public et la Mairie. Les autres services

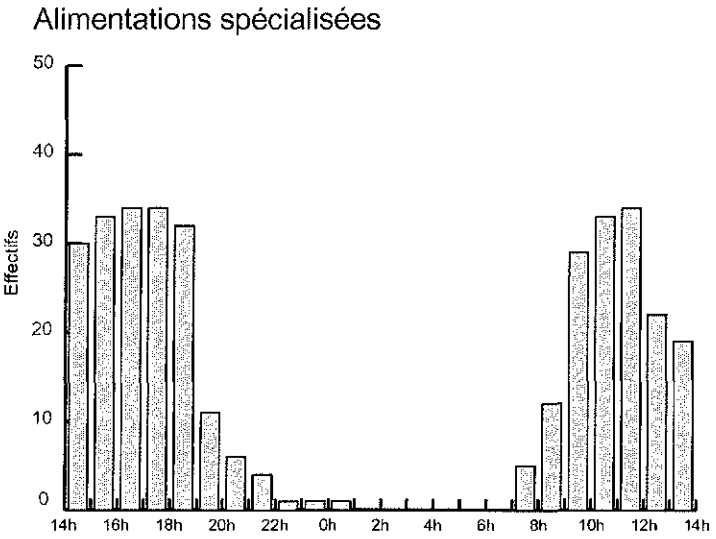
Figure III.21 - Commerces alimentaires

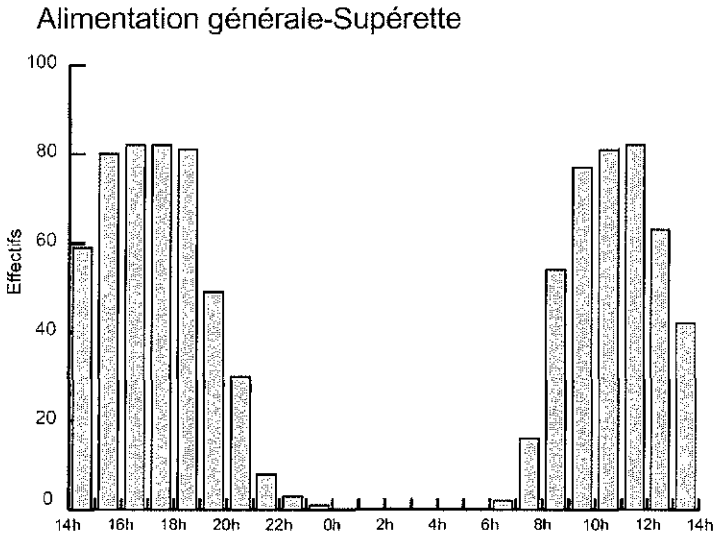












L. Gwiazdzinski - relevés personnels - 1998

comme les Tribunaux, le gaz, les impôts, mais aussi un certain nombre de bureaux de poste et de services publics éteignent à 18h00. A 19h00, c'est le couvre-feu : la nuit administrative est totale.

A la mairie un débat du Conseil communal ou du Conseil de Communauté se prolonge parfois jusque dans la nuit, mais c'est très rare contrairement à ce qui se passe à Paris par exemple. La nuit, le personnel politique, quand il n'est pas en campagne, dort. Un adjoint est toujours d'astreinte au cas où…

1.2.11. Les premiers éléments d'une ville en continu

A côté de certains services de santé et de sécurité, on voit peu à peu s'esquisser une ville à la carte accessible 24h/24 et 7j/7 et largement automatisée pour éviter les surcoûts. La traditionnelle « ville de garde » se double aujourd'hui d'activités et de services autrefois diurnes dans la rue, sur les ondes, au téléphone ou sur Internet.

1.2.11.1. Services et industrie en continu temporel

Certains services et de nombreuses industries fonctionnent en continu répondant aux nouveaux besoins des consommateurs et de l'économie (Figure III.22 – *Animation industrie*).

Logement possible

La plupart des hôtels strasbourgeois sont ouverts 24h sur 24. 60 d'entre eux ont un gardien de nuit et les autres disposent d'un portier électronique. Seuls quelques uns ferment leurs portes. Parallèlement, l'hébergement d'urgence fonctionne de jour comme de nuit avec 5 structures ouvertes entre 22h00 et 8h00 du matin alors que les autres n'acceptent plus personne après 22h00.

Musique et information en continu

En 1998, la plupart des radios installées à Strasbourg émettaient déjà 24h/24 depuis le début des années 80 et certaines comme *Europe 2*, *Nostalgie* et *Arc-en-ciel* avaient même des salariés de nuit. A la télévision *France 3* et *Arte* arrêtaient leurs émissions vers 2h00 et 3h00 (Figure III.23 – *Heures de diffusion des médias installés à Strasbourg*).

Figure III.23 – *Heures de diffusion des médias installés à Strasbourg*

Radio	Fréquence	Diffusion	Effectif Nuit	Date du 24h/24h
Accent 4	96,6 FM	24h/24	-	1986
Europe 2	89,5 FM	24h/24	3	1982
FIP		24h/24	-	avr-78
RFM 67	102,1 FM	6h-9h/13h-14h/19h30-22h	-	31/03/98
Arc en Ciel	90,7 FM	02h00-14h00	3	-
Campus	90,7 FM	14h00-02h00	-	1983
Fréquence Judaïca	102,9 FM	06h30-23h30	-	-
Nostalgie	105,3 FM	24h-24	5	-
Top Music	94,5 FM	24h/24h	-	1984
ARTE		19h00 - 03h00	-	-
FR3		12h00 - 02h00	-	-

Sources : Relevés personnels, 1998

En 1998, la plupart des radios établies à Strasbourg émettaient déjà 24h/24 depuis le début des années 80 et certaines comme Europe 2, *Nostalgie* et *Arc-en-ciel* avaient même des salariés de nuit. A la télévision *France 3* et *Arte* arrêtaient leurs émissions vers 2h00 et 3h00.

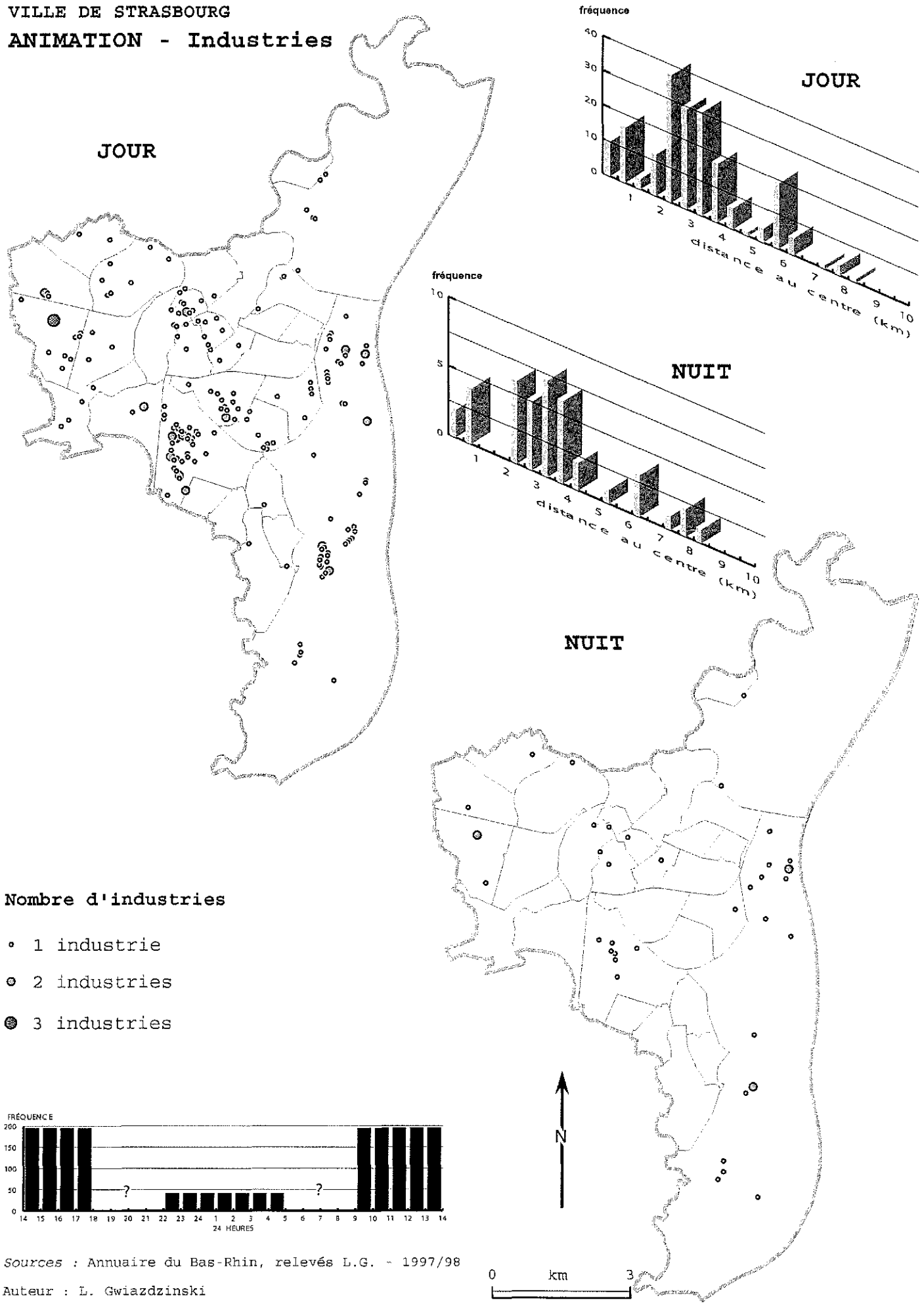
Industrie en feu continu

Une quarantaine d'industries localisées à Strasbourg travaillent également la nuit. C'est le cas de sociétés comme *SOLLAC* avec 1108 personnes de nuit entre 22h00 et 6h15 du matin, mais aussi de *Stracel* (200 personnes de nuit), de *DELPHI France* (150 personnes) et du journal Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* avec 140 personnes qui travaillent pour que nous recevions notre journal chaque matin.

Sécurité et santé : une ville de garde

Les fonctions de sécurité sont assurées à partir de permanences ouvertes, des effectifs mobilisés sur le terrain et des services de veille téléphonique. Militaires, Pompiers, policiers nationaux et municipaux et gendarmes veillent sur nos nuits. Il y a longtemps qu'ils ont remplacé l'antique veilleur de nuit et son fameux « Dormez braves gens » entendu à Nancy au début des années 80 et à Turckheim où une personne poursuit aujourd'hui encore la tradition.

Figure III.22



Sources : Annuaire du Bas-Rhin, relevés L.G. - 1997/98

Auteur : L. Gwiazdzinski

1.2.11.2. Services d'urgence

La nuit est l'espace de l'urgence, des services d'urgence : accueil et urgences médicales, ambulances. D'autres services restent également accessibles en permanence 24h/24 : plus de la moitié des serruriers, vitriers, plombiers, dépanneurs en tous genre dont le dépannage et les remorquages d'automobiles, assurent un service de nuit. Toutes les pompes funèbres ont une permanence nocturne. La mort n'attend pas.

1.2.11.3 Services en ligne

Autre élément de la ville en continu, tous ces services d'urgence sont désormais accessibles 24h/24 par téléphone qu'il s'agisse de sécurité, de santé, de problèmes matériels ou d'écoute et de solidarité. Ce temps téléphonique qui aboutit ou pas sur une intervention est un service à part entière de la ville la nuit, une agora virtuelle doublée aujourd'hui par *Internet*

Figure III.24 – *Services en ligne*

Services d'urgence				
Serrurerie d'urgence	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Miroiterie	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Plomberie	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Service funéraire	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Sécurité				
Pompiers (18)	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Police (17)	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Police municipale	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Gendarmerie (03 88 37 52 99)	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Fourrière municipale (03 88 15 37 37)	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Appel d'urgence européen (112)	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Santé				
SAMU (15)	24/24	24/24	24/24	24/24
SOS médecins 67	24/24	24/24	24/24	24/24
Centre anti-poison (03 88 37 37 37)	24/24	24/24	24/24	24/24
SOS mains (03 88 67 44 01)	24/24	24/24	24/24	24/24
ASUM 67 (03 88 36 36 36)	24/24	24/24	24/24	24/24
Solidarité				
	24/24	24/24	24/24	24/24
Drogue info service	24/24	24/24	24/24	24/24

Source : *Enquête personnelle, 1998*

1.2.11.4. Les distributeurs automatiques et autres services automatiques en continu

Petit à petit, les automates dont le coût est le même de jour que de nuit envahissent l'environnement urbain autorisant une utilisation continue et participant à l'émergence d'une offre permanente. On ne les remarque même plus tant ils font déjà partie de notre quotidien : cabine téléphonique, distributeur de pain, distributeur de préservatifs, distributeur de cassettes vidéos, distributeur de monnaie (retrait), guichet de change, sanisettes, distributeur de friandises, distributeur de tickets tram, distributeur de seringues, distributeur de carburant à carte, distributeur de fleurs, distributeur de tabac à Kehl, portier électronique d'hôtel, parking, caméras etc.

Cabines téléphoniques

Même si *France Telecom* envisage de plus en plus sérieusement de les supprimer compte tenu de la concurrence des téléphones portables, les 780 cabines téléphoniques de la Communauté urbaine de Strasbourg –dont 575 sur la seule commune de Strasbourg[38]- demeurent un service essentiel et un élément d'animation, de mise en lumière et de balisage de l'espace public.

Distributeurs de billets

Avec les cabines téléphoniques, ces distributeurs ont été parmi les premiers à autoriser un accès permanent dans l'espace public. On en trouve de deux types : certains sont installés dans des locaux sécurisés, d'autres sont directement installés sur un mur à l'extérieur de la banque. Aujourd'hui, la seule banque du *Crédit Mutuel* compte 163 guichets automatiques dont 33 seulement à l'intérieur[39].

Automates de change

Dans une ville frontalière et touristique comme Strasbourg, ils étaient nécessaires à des heures (en soirée) ou certains jours où les guichets ne sont pas forcément ouverts.

Distributeurs de friandises et de boissons

On en trouve surtout dans les endroits publics le plus souvent fermés la nuit. Exception notoire : les quais de la gare et les stations-service. Les distributeurs de boissons se sont multipliés dans la ville au cours des derniers mois notamment sous l'habillage coca-cola.

[38] Données France Telecom, 1998

On les trouve surtout près des stations-service ou des commerces alimentaires fermés de nuit. Leur extension semble aussi rapide en ville qu'en milieu rural. Peu nombreux, des distributeurs de pain sont bien utiles au-delà des heures d'ouverture des boulangeries.

Distributeurs de cassettes vidéos

Apparus vers 1993-1994, les distributeurs de cassettes vidéos se sont développés très rapidement. Souvent installés près de magasins et protégés, ils constituent des points de fixation de l'activité nocturne et parfois une gêne pour les voisins par le défilé incessant des voitures ou pour la circulation par le stationnement en double file.

Distributeurs de préservatifs et de seringues

Ils se sont répandus en ville depuis presque une dizaine d'années, consécutivement à la progression de la pandémie de SIDA. Dans l'espace public, ils sont le plus souvent installés près des pharmacies. Il existe un seul distributeur à Strasbourg, installé par Médecin du Monde dans le quartier de la gare et destiné aux toxicomanes.

Distributeurs de tickets

Utilisables 24h/24 même pendant l'arrêt des transports en commun, les distributeurs de tickets CTS agrémentent l'espace urbain notamment aux stations de tramway. Dans les locaux de la SNCF, les distributeurs remplacent peu à peu les guichets et restent accessibles une bonne partie de la nuit. Situés dans les parkings ouverts de nuit, les distributeurs de billets de parking ont remplacé le guichetier.

Distributeurs de cigarettes

Encore absents à Strasbourg les distributeurs prolifèrent en Allemagne et aux Etats-Unis. Celui installé à Kehl rend bien des services et peu importe la frontière.

Vélobox

Utilisables 24h/24 pour ranger son vélo, ils sont parfois utilisés par les sans domicile fixe pour ranger un nécessaire de toilette et de quoi se changer et rester présentable.

---

[19] Enquête effectuée auprès de l'établissement bancaire en 1998

Automate à essence

Ils équipent de plus en plus de pompes dans les stations et autorisent le ravitaillement du citadin, nouveau nomade sans ouverture obligatoire de la station.

1.2.12. Des éléments du mobilier urbain

Certains éléments du mobilier urbain font partie intégrante de la ville en continu. Ils en constituent le socle déjà ancien. On peut notamment identifier les éléments suivants :

Bancs

Agrémentant l'espace urbain, ils constituent un bon outil de mesure de l'urbanité. Le service des espaces verts, des jardins familiaux et des forêts de Strasbourg en recense 964 sur la commune[40]. Utilisables de jour comme de nuit, ils voient leur usage évoluer au cours de la journée et de la nuit. A des heures différentes, le même banc peut autoriser le repos de la personne âgée sur le chemin des courses, celui du touriste harassé, servir de lieu de rendez-vous aux jeunes désoeuvrés et de lieux de sommeil au sans domicile fixe éreinté.

Poubelles

Elles aussi sont directement utilisables de jour comme de nuit. En plastique sensibles au feu ou en métal, elles font partie de l'offre urbaine en continu.

Horloges

Au clocher des églises, seules, elles sont rarement à l'heure dans notre ville. Elles agrémentent pourtant la ville la nuit et devraient nous servir de repères dans l'espace à défaut de l'être dans le temps (Figure III.25 – *Services en temps continu).*

Colonnes Morris et vitrines d'information

On les oublie presque de jour pour les redécouvrir la nuit. Elles rendent assurément un service gratuit. De plus, les informations qui y sont affichées concernent davantage des spectacles et des événements de soirée que de jour. Les vitrines de certaines entreprises restent illuminées toute la nuit et permettent de transmettre une information en continu : (agences immobilières ou journaux d'annonces). C'est également le cas du quotidien régional Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* où le journal du jour peut être consulté en permanence.

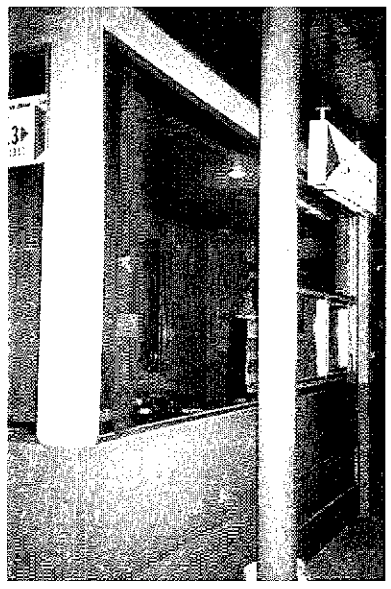
[40] Service des espaces verts, des jardins familiaux et des forêts de Strasbourg, 1998

Figure III.25 - Services en temps continu

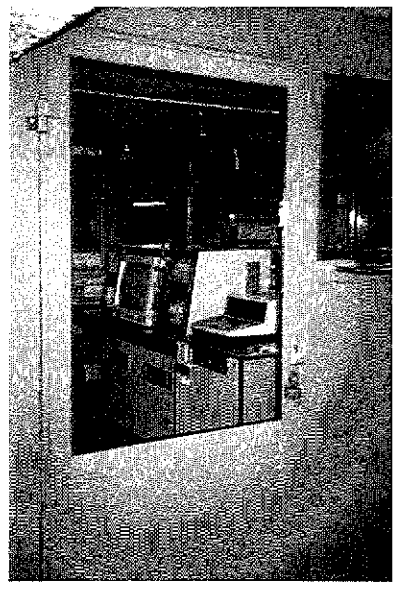
Service d'accueil



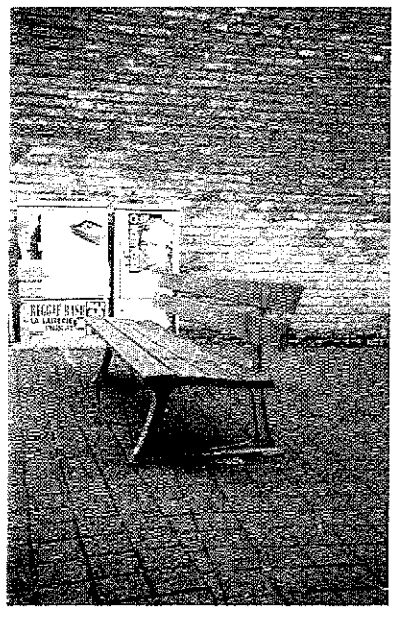
Standard des taxis



Locaux de télésurveillance privés



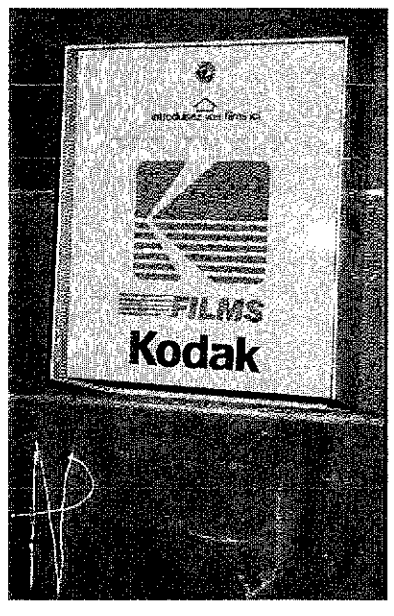
Banc public



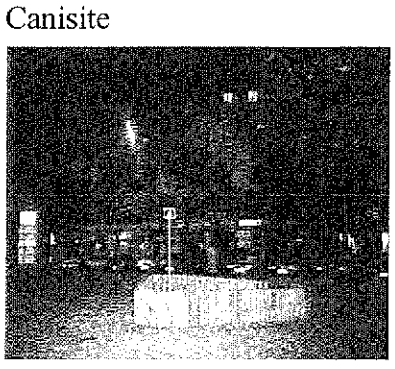
Poubelle



Boîte à film



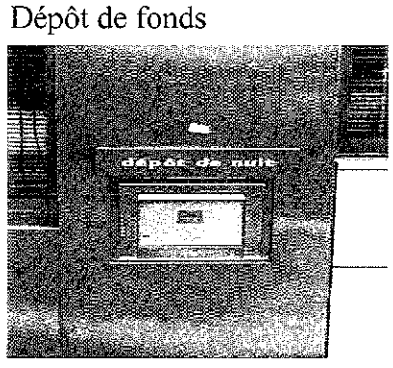
Canisite



Boîte postale



Dépôt de fonds



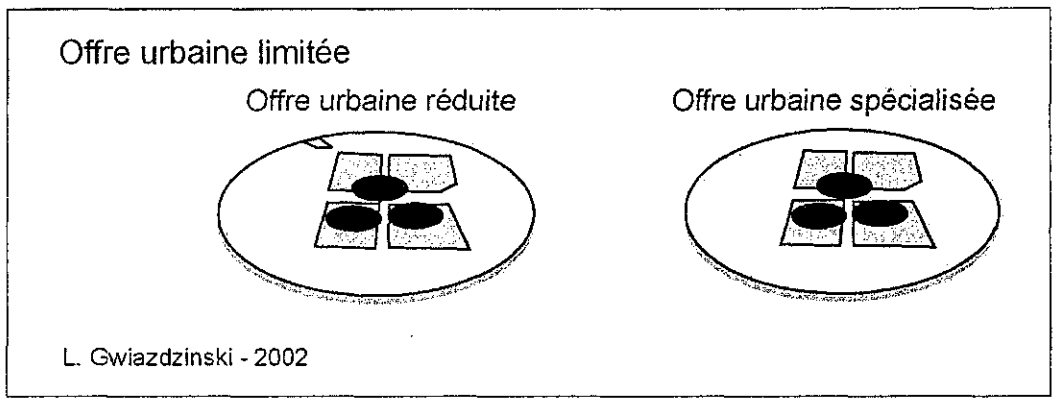
Sources : photographies personnelles, 1998

Les canisites, les boîtes postales, les boîtes à lettres pour dépôt de fonds constituent également d'autres éléments de cette ville en continu. Par contre, il y a peu de fontaines dans l'espace public strasbourgeois.

Conclusion

Malgré l'émergence de services en continu et l'existence d'une ville de garde assurant sécurité, santé et services d'urgence, l'offre urbaine nocturne reste réduite et spécialisée dans le temps (Figure III.26 – *Offre urbaine limitée*). Elle diminue à mesure que l'on avance au cœur de la nuit. Parallèlement se mettent en place les premiers éléments d'une ville en continu avec ses « bastions de temps continu » (automatiques ou non) où l'on peut trouver quelques produits ou services de première nécessité.

Figure III.26 – *Offre urbaine limitée*



Réduite dans le temps, l'offre urbaine rétrécit également dans l'espace.

1.3. ANIMATION ET OFFRE REDUITE DANS L'ESPACE

Dans le village planétaire, il n'y a plus une mais mille micro-nuits. Les lumières de la ville sont relatives : du crépuscule à l'aube, chaque îlot se dilate au rythme des flux de fréquentation qui s'accroissent ou s'atténuent. Comme un diaphragme, **l'espace de la nuit s'ouvre et se rétracte**. En résonance avec le mouvement des hommes.

1.3.1. Lieux de nuit concentrés

Cette animation centrée sur les fins de semaine dessine les contours d'une géographie nocturne axée sur le centre-ville. Plus on avance dans la nuit, plus Strasbourg rétrécit et se blottit autour du noyau historique.

La cartographie horaire des bars est particulièrement significative *(*Figure III.27 - *Animation restaurants, cartographie horaire)* qui met parfaitement en évidence l'extrême concentration des établissements (bars, restaurants, discothèques, spectacles) au fil de la nuit. Les restaurants, pourtant mieux répartis dans la ville, connaissent le même phénomène de concentration. (Figure III.28 – *Animation-bars*). Une cinquantaine d'établissements bénéficiant d'une autorisation d'ouverture tardive sont localisés dans le secteur sauvegardé.

A mesure que l'on s'avance dans la nuit, l'animation se concentre dans certains quartiers centraux historiques : la Krutenau, le quartier Saint-Etienne et les alentours de la cathédrale deviennent les principaux pôles attraction. Plus loin vers la Wantzenau, le pôle de loisirs nocturne autour du *Chalet* maintient une activité hors des murs. Plus loin encore vers Brumath, des établissements comme le *Colysée* où en Allemagne d'autre boîtes de nuit attirent une clientèle qui accepte d'effectuer un long périple nocturne. Entre le pôle central et ces pôles périphériques par contre, point de salut pour l'amoureux de la nuit en mal d'activités et de sensations fortes.

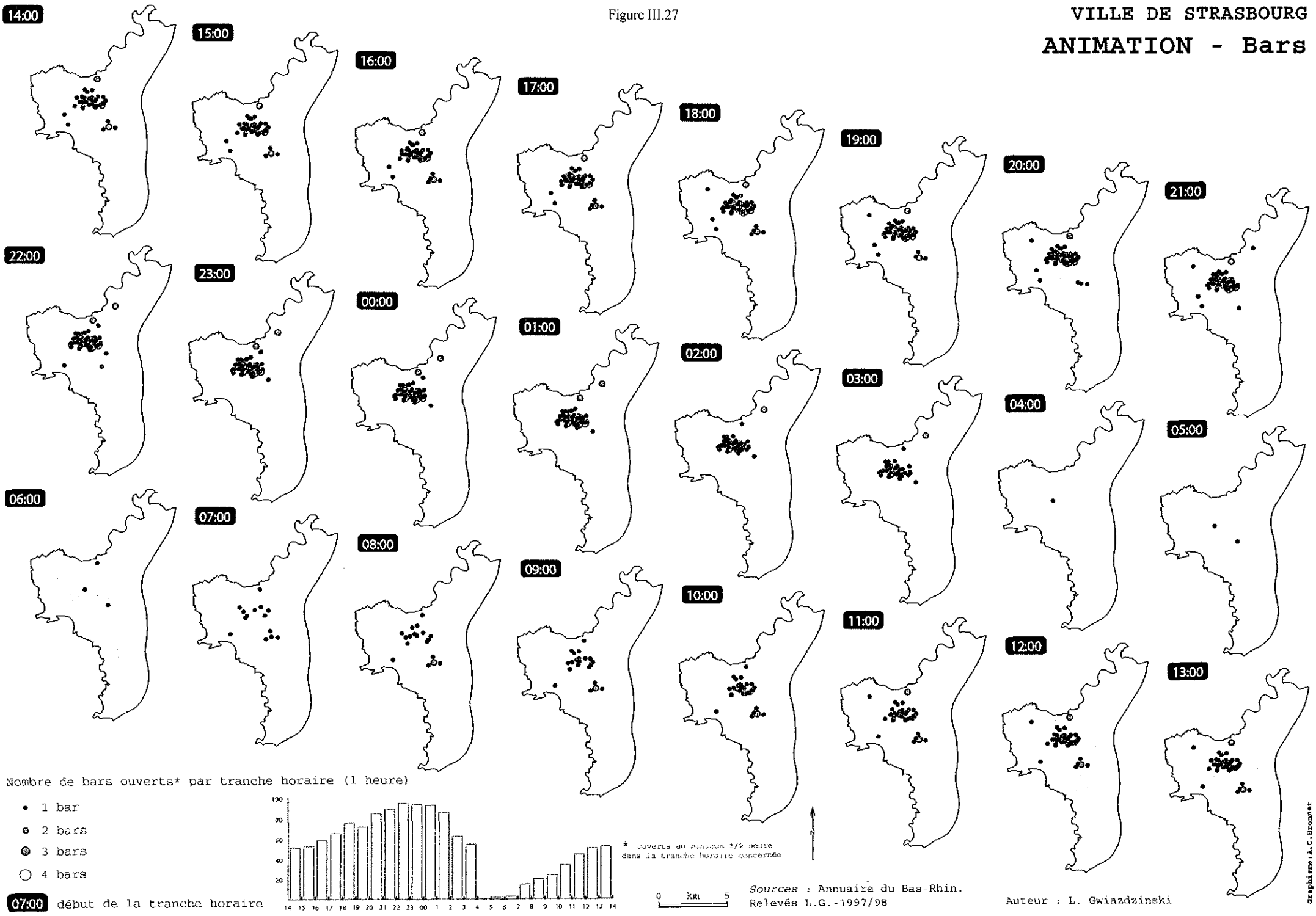
L'analyse des mouvements de taxi durant la nuit confirme cette tendance au rétrécissement (Figure I.42 - *Les courses de taxis une nuit de samedi à dimanche).* Entre 19h00 et 20 heures, le courses se répartissent entre le centre-ville et le Palais de la Musique et des Congrès et le Wacken. Ensuite, les courses se concentrent sur l'elipse insulaire avec un maximum de concentration vers 4h00 à la sortie des établissements de nuit.(Figure I.42 - *courses taxi – Distance au centre)*

La liberté du noctambule en quête de compagnie paraît alors bien illusoire. Attiré par les lumières et l'animation, il ira se brûler les ailes au centre-ville –comme le papillon ou le hanneton disparu–.

Figure III.27

VILLE DE STRASBOURG

ANIMATION - Bars



Sources : Annuaire du Bas-Rhin.
Relevés L.G.-1997/98

Auteur : L. Gwiazdzinski

1.3.2. Lieux typés

Les guides spécialisés de la nuit strasbourgeoise (*Petit Futé*, etc.) dessinent une géographie de l'espace nocturne strasbourgeois où la sexualité tient un grand rôle :

> Dans l'imaginaire strasbourgeois, les lieux de drague gay restent marqués et connotés :
> - Les *abords du tribunal* longtemps haut lieu des nuits homo semblent de plus en plus délaissés.
> - Le *parc de la citadelle* reste un des endroits de rencontre prisé par les homosexuels mais aussi les échangistes de Strasbourg et même d'Outre-Rhin.
> - La *gravière naturiste* près du Port au Pétrole (Deuxième gravière après l'étang de *Blauelsand*) est un lieu de rencontre de jour comme de nuit.

Les *lieux de prostitution* se sont beaucoup déplacés dans l'espace urbain. Autrefois localisée sur les avenues des Vosges et de la Forêt Noire, la prostitution est aujourd'hui largement implantée sur le Pont Pasteur et le long des quais jusqu'à l'Esplanade et la rue Conrad où les habitants se sont récemment mobilisés.

Conclusion

Nos analyses temporelles ont permis de montrer que la ville la nuit était un espace–temps sous contrainte où la liberté de l'individu était limitée dans le temps par une offre urbaine réduite et des espaces typés à mesure que l'on s'avancait dans la nuit.

Si l'animation et l'offre urbaine sont limitées dans l'espace, l'espace public –ou espace collectif- lui-même est réduit.

1.4. UN ESPACE PUBLIC REDUIT

Globalement, l'espace public ou « espace collectif » accessible à tous -au sens défini par M. DE SABLET[41]- se rétrécit la nuit. L'individu dispose d'une surface accessible moindre qu'en journée compte tenu des nombreux commerces, administrations et lieux publics fermés. Dans le détail, certains quartiers voient cet espace se réduire comme peau de chagrin (Exemple : *Centre Halles*) alors que dans d'autres secteurs ils se développent.

1.4.1. Des espaces qui restent accessibles

De nombreux espaces publics identifiés de jour restent accessibles la nuit même si l'éclairage et l'absence de fréquentation ne les rendent pas particulièrement attractifs :

- *Les abords d'équipements*, abords d'immeubles, abords d'espaces de loisirs, espaces extérieurs d'ensembles d'habitation, espaces collectifs aux abords des lieux de travail, cours et abords d'espaces d'enseignement, campus et abords d'espace universitaires, abords d'espaces hospitaliers, abords d'espaces collectifs pour la culture, abord des zones industrielles, abord des zones commerciales, bords d'autoroutes ;
- *Certains lieux de circulation et de stationnement* : rues mixtes, rues piétonnes, avenues, boulevards, pistes cyclables, places, squares, dalles piétonnières, rampes, Ponts, escaliers, franchissements divers souterrains ou à l'air libre, halls et quais de gare ferroviaire, aires de repos routières ou autoroutières, espaces sous abri (ponts, passage) ;
- *Les espaces résiduels*, en friches qui sont parfois réinvestis la nuit par les *raves* ou par les sans domicile fixe et autres *squatters*.

1.4.2. Des espaces devenus inaccessibles

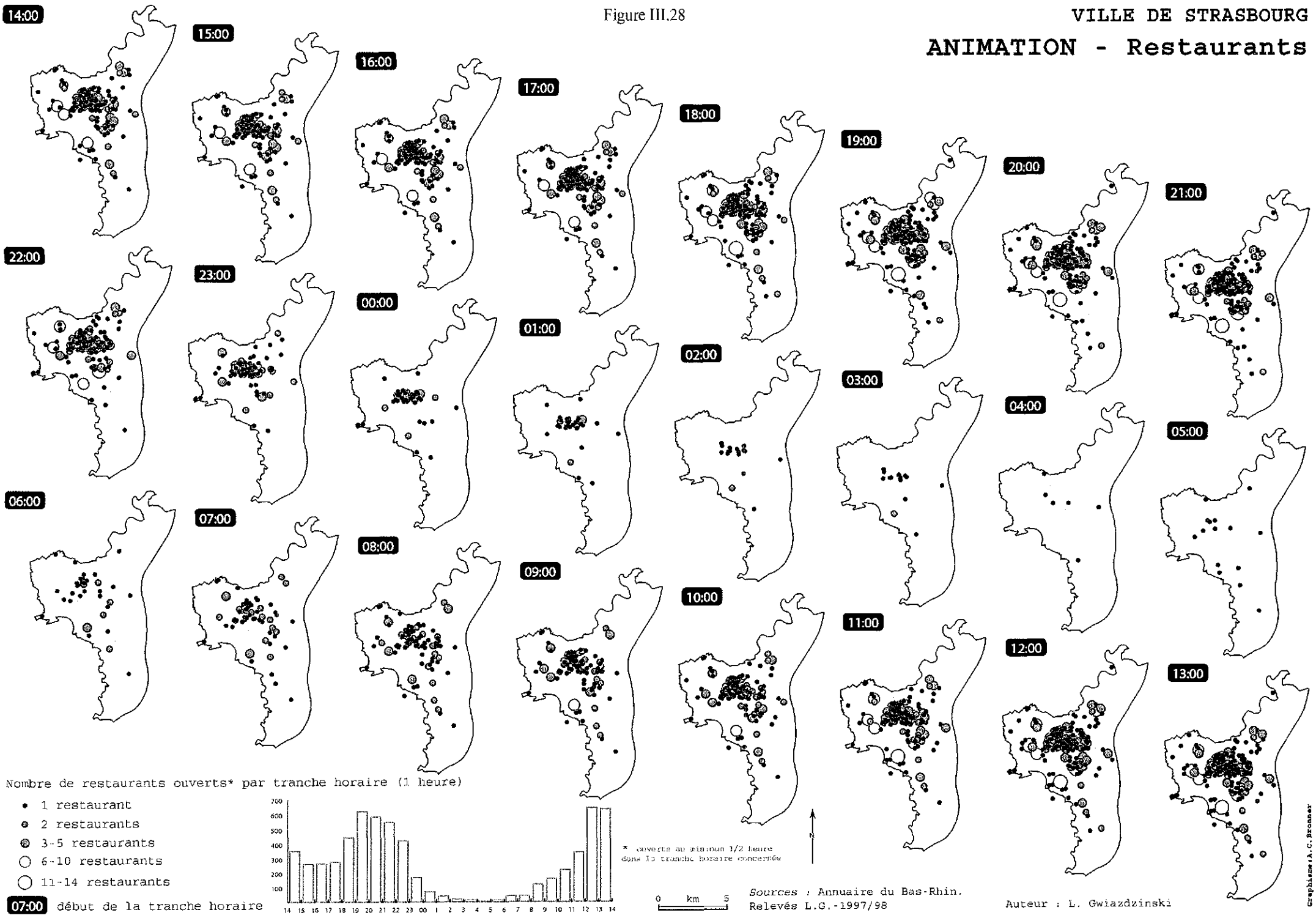
Par contre, de nombreux points de l'espace public deviennent inaccessibles la nuit :

[41] DE SABLET M., 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre*, Editions du moniteur, 285 p.

Figure III.28

VILLE DE STRASBOURG

ANIMATION - Restaurants



- Les *équipements collectifs* qui sont fermés comme les piscines, patinoires, gymnases, ou administrations ;
- Les *transports publics,* tramways et bus, qui ne fonctionnent plus ;
- Certains *espaces culturels* comme les musées ou certaines expositions ;
- Certains *espaces verts* : parcs, jardins publics, cimetières, bases de loisirs, jardins familiaux, lieux d'activités physiques et para-sportives intégrés en ville ;
- Les *espaces commerciaux* qui en journée agrandissent l'espace public ;
- Certains *lieux de circulation et de stationnement* : hall et salle d'attente d'aéroport, hall et quai de gare routière, souterrain de transports collectifs, stationnements souterrains ou à l'air libre.

L'Espace électronique, la nouvelle *Agora* définie par M. DAVIS[42], est particulièrement accessible la nuit : le téléphone et *Internet* tissent une toile d'araignée, un espace public électronique en réseau accessible à un coût moindre que le jour.

1.4.3. Un espace public vertical sublimé

La nuit forme un écrin qui met en valeur les vitrines, les panneaux publicitaires, les enseignes lumineuses et même les colonnes Morris. Nos autres sens et notamment l'ouïe étant moins sollicités qu'en journée, l'espace urbain étant moins encombré, et nous-même étant moins affairés et plus disponibles et attentifs, ces éléments prennent une intensité particulière. Les informations diffusées trouvent alors un certain écho dans l'esprit d'une population majoritairement en temps libre.

1.4.4. D'autres espaces intermédiaires investis

En soirée et la nuit, d'autres espaces sont investis. C'est notamment le cas des entrées et halls d'immeubles collectifs investis par les jeunes et des terrasses d'établissements qui se multiplient pendant la belle saison mais qui doivent être rangées après 1h30 du matin, limitant d'autant l'espace public et l'offre urbaine.

---

[42] DAVIS M., 1997, op. cit.

1.4.5. Quelques espaces publics d'usages très contrastés

Dans l'alternance jour-nuit, l'usage des espaces est souvent différent, parfois très contrasté :

Alternance activité - vide

Certains lieux de vie diurnes, bureaux, centres commerciaux et zones d'activités se vident complètement la nuit. Le *centre Halles* est l'exemple presque caricatural de cette alternance activité diurne-vide nocturne. Drainant des milliers de personnes en journée il est vide la nuit à l'exception du personnel en charge de la sécurité.

Contraste d'usage

De nombreux lieux changent totalement d'usage entre le jour et la nuit. Certains espaces sont réappropriés.

- Les environs du Pont Pasteur et du lycée du même nom par exemple vivent en journée au rythme scolaire. Dès que le soir arrive et de plus en plus souvent avant, d'autres activités, un autre public investit les lieux voués à la prostitution. En hiver notamment, les recouvrements d'activités ne sont pas évidents à gérer.

- Quelques parcs de Strasbourg, comme celui de la Citadelle, changent de « clientèle » la nuit. Investis en journée par les mères de famille venues promener leurs enfants, le parc devient de nuit le rendez-vous des couples échangistes. Le parking et son incessant ballet de véhicules cristallisent bien des fantasmes et des inquiétudes du quartier de l'Esplanade.

- D'autres espaces sont réinvestis par les sans domicile fixe (Place Saint-Etienne, Quartier de la Gare, quais...) qui refusent les lieux d'accueil institutionnalisés. La gare est l'un de ces lieux. La gare haute est fréquentée la nuit. La gare basse est investie la nuit par une centaine de sans domicile fixe qui squattent les wagons préparés pour les départs du lendemain et obligent la SNCF à un deuxième nettoyage des wagons souillés, le matin avant le départ. La SNCF souhaite clôturer cet espace et envisage de mettre en place des structures d'accueil pour les sans domicile fixe. (Figure III.29 – *Lieux de sommeil)*

D'autres espaces, porches, entreprises désaffectées ou rues sont utilisés la nuit comme refuge par les sans-abris.

1.4.6. Une qualité moindre des espaces collectifs

La lumière réduite et irrégulière diminue la convivialité des espaces collectifs et limite leur attractivité :

- *L'éclairage public est le plus régulier*. Par contre, les illuminations de bâtiments à des fonctions d'agrément sont limitées dans le temps ;

- *L'éclairage privé est presque absent* dans la mesure où la plupart des gens ont éteint les lampes ou fermé leurs volets ;

- *L'éclairage commercial est faible* dans la mesure où de nombreuses boutiques éteignent les lumières des vitrines après 22 ou 23 heures. Au centre-ville, les enseignes lumineuses limitées par la législation ne prennent pas le relais. Seules les zones commerciales périphériques restent illuminées ;

- *L'éclairage automobile est limité compte-tenu de la baisse du trafic*. Dans certains quartiers du centre, l'usage exclusivement piétonnier de certaines artères limite de fait cette source de lumière et renforce parfois le sentiment d'insécurité.

Certains services de « bien-être » sont absents la nuit. Les toilettes publiques ferment à 19h00 alors que les sanisettes ont été supprimées. Les fontaines et points d'eau sont rarissimes et beaucoup de bancs ont été supprimés ou remplacés par des bancs anti-clochards, beaux symboles d'urbanité. Il est bien difficile de boire, s'asseoir ou uriner gratuitement dans la ville après 19h00 ?

Au-delà de la cartographie thématique ponctuelle établie, une démarche de cartographie temporelle de l'espace public accessible de jour et de l'espace public accessible de nuit serait envisageable.

Conclusion

Nos analyses ont permis de montrer que la ville la nuit était un espace–temps sous contrainte où la liberté de l'individu est également limitée par le rétrécissement progressif de l'espace collectif comme une peau de chagrin.

1.5. UN ESPACE SPECIALISE A L'ACCES LIMITE

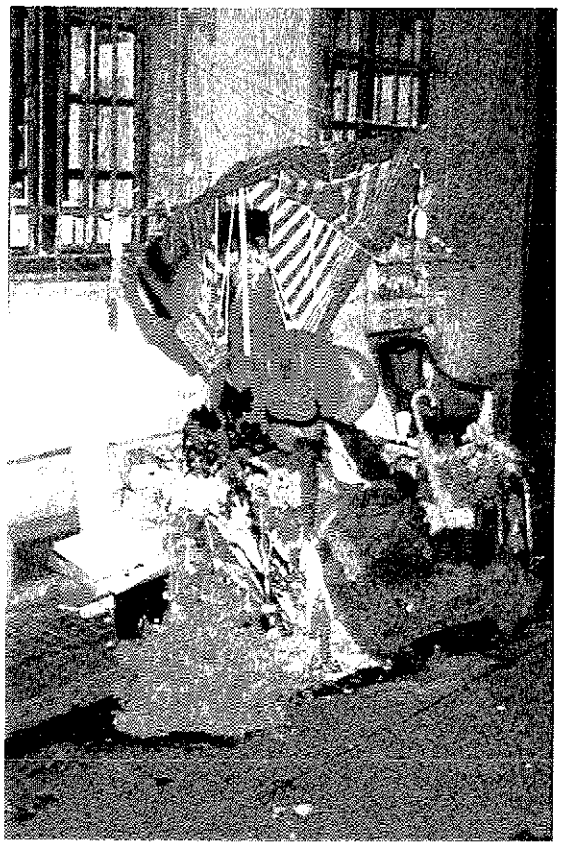
Contrairement à l'illusion de mélange et de mixité qui prévaut quand on évoque la nuit urbaine, les loisirs nocturnes sont très typés, limitant de fait la liberté. La ségrégation est plus forte qu'en journée. L'illusion de mélange s'estompe vite. La nuit urbaine est discriminatoire. Le jour, on peut réserver dans n'importe quel endroit si on a les moyens de payer l'addition. Dès que la nuit tombe, les bars, les boîtes de nuit et même certains restaurants se sentent le droit d'user de subterfuges pour vous en interdire l'accès. Des physionomistes vous jaugent pour évaluer si oui ou non vous êtes dignes d'entrer dans l'établissement. On veut bien que tout le monde s'amuse mais on ne veut pas s'amuser avec tout le monde. La discrimination se fait par l'argent, le *look*, l'âge, la préférence sexuelle. C'est une forme de violence notamment pour une partie de la population ne disposant pas de telles activités dans son quartier et qui s'en voit refuser l'accès ailleurs.

1.5.1. Sélection en fonction de la tenue

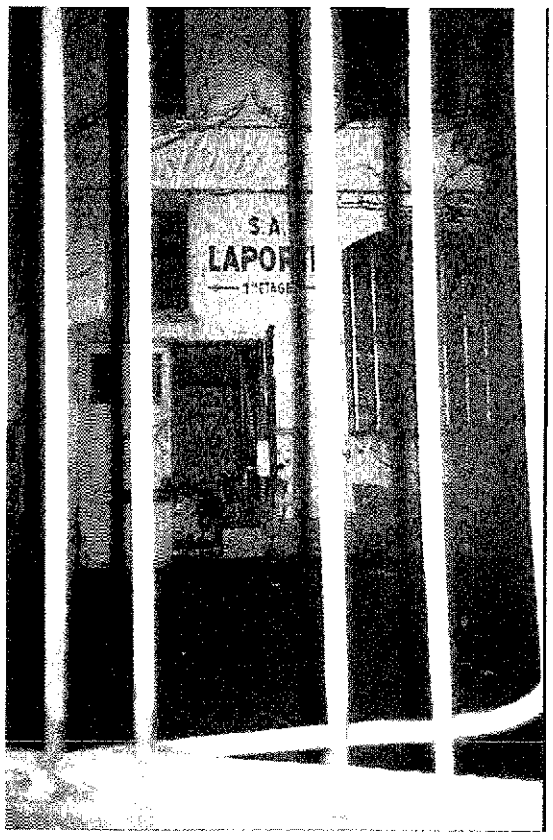
Dans un publi-reportage sur la discothèque *Le Chalet*, paru dans le « *Journal des noctambules* », on trouve une phrase sans équivoque : « Ici, on laisse les origines sociales au vestiaire, le tri a été fait à l'entrée. Les indésirables, les fauteurs de troubles ne franchissent pas les cerbères du chalet ». A l'entrée du *Rétro,* discothèque du centre-ville, on peut lire le panonceau suivant : « Le Rétro n'est pas un club privé, toutefois, une sélection est faite afin que la clientèle soit en harmonie avec la classe, le style et la tranquillité de l'établissement. « TENUE CORRECTE EXIGEE. ICI PAS DE DROGUE ». Ne peuvent être admis dans la salle du rétro : les mineurs, même émancipés, les personnes en état d'ébriété, les personnes susceptibles de provoquer scandales ou incidents. D'autres établissements pratiquent la même politique affichée ou non. Partout on voit fleurir les mêmes genres de panneaux.

Figure III.29 - Lieux de sommeil

Dans une rue du centre-ville



Entrée d'un squatt



Sous un porche



Dans un asile



Sources : photographies personnelles, 1998

A l'entrée de certains établissements, les videurs et autres « physionomistes » choisissent les clients. Certains patrons d'établissements n'ont pas toujours fait preuve de sérénité face aux phénomènes de violence et sont allés jusqu'à organiser un filtrage de type ethnique. Si une boîte a parfaitement le droit de filtrer sa clientèle, la discrimination est interdite. Se défendant pour sa part d'une quelconque dérive, J.C. HELMER, responsable de la discothèque *« le Chalet »,* indique qu'il a tout au plus interdit dans ses établissements le port des baskets, du jogging et des casquettes et déguisé son personnel de sécurité en policiers américains pour impressionner les éventuels fauteurs de troubles. SOS Racisme qui a lancé plusieurs opérations de « testing » à l'entrée des établissements strasbourgeois a montré que les « videurs y pratiquaient parfois la discrimination »[43]. (Figure III.30- *Codes et interdits de la nuit urbaine*)

1.5.2. D'autres modes de sélection

A l'entrée de la nuit urbaine, la sélection se fait sur de nombreux autres critères comme l'âge ou le type de musique. Certains établissements comme *Le Rétro* s'affichent sur les murs de la ville comme « la discothèque des plus de 25 ans ». D'autres, comme le *Babybooze,* se défini comme le temple de la techno. « Quels que soient leur sexe ou leur âge, tous les noctambules ont un point commun : l'amour de la techno ». A chaque âge, à chaque catégorie type de musique, correspond un établissement précis.

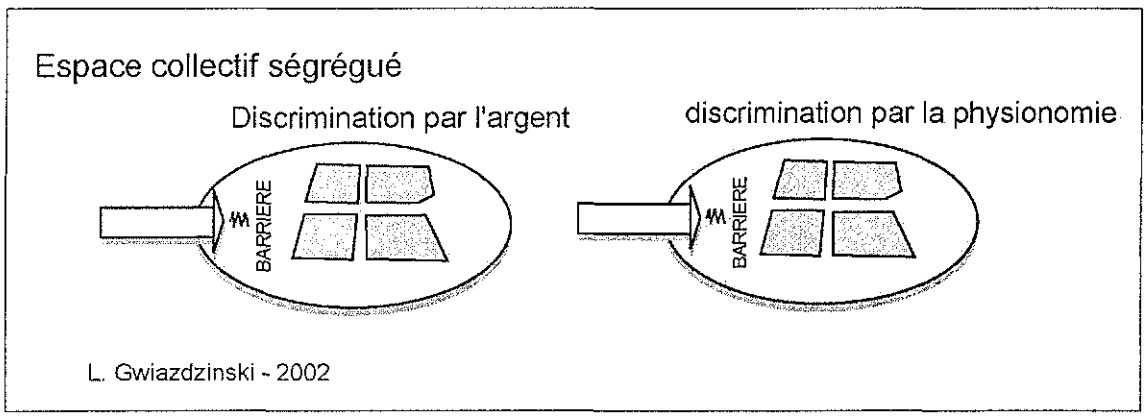
Pour compliquer le tout, cette sélection évolue pendant la semaine que certains responsables de discothèques divise en « nuits spéciales » thématiques : mardi : « *disco fever* » ; mercredi : « *nuit des rencontres* » ; jeudi : « *nuit des dames* » ou vendredi : « *spectacles et animations* ». Chaque nuit est différente dans pratiquement tous les lieux branchés. Pour compliquer le tout parfois des soirées « privés » prennent possession des lieux et vous excluent de fait. Sans calendrier et organisation on risque de plus en plus souvent de s'entendre dire : « la fête c'est demain » ou pire « c'était hier ».

Il est souvent difficile d'entrer dans cette nuit urbaine segmentée pour qui n'a pas les relations ou ne connaît pas les codes. On n'accepte souvent plus que les habitués. Quant aux soirées privées, il faut être dans le réseau, mais lequel ?

---

[43] *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 mars et 11 décembre 2000

Figure III.31 – *Espace collectif ségrégué*



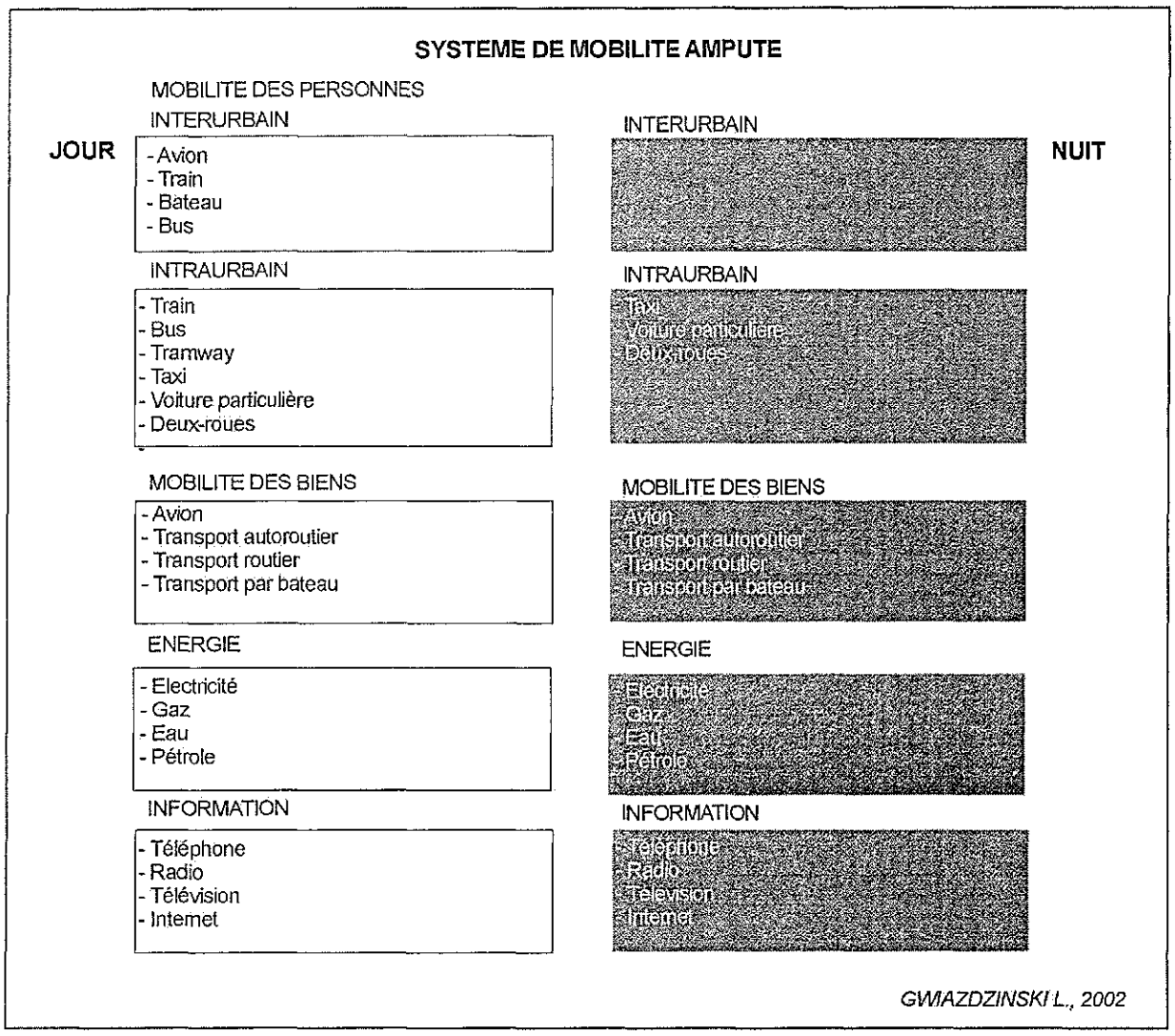
Conclusion

Nos analyses temporelles ont permis de montrer que la ville la nuit était un espace–temps sous contrainte où la liberté de l'individu était limitée par le coût des loisirs, la ségrégation et les mécanismes de sélection à l'entrée d'établissements très typés (Figure III.31 - *Espace collectif ségrégué*).

1.6. TRANSPORTS : UNE ACCESSIBILITE LIMITEE

Dans la nuit urbaine, les distances s'allongent, le temps d'attente et le coût augmentent. A partir d'une certaine heure, la nuit des transports s'installe (Figure III.32 – *Système de mobilité amputé*). Le système de transport s'arrête. La ville se ferme comme si les portes d'accès spatio-temporelles se fermaient. Ces pont-levis d'un nouveau genre interdisent l'accès et la circulation dans la ville. (Figure III.33 – *Les portes de la ville*)

Figure III.32 –- *Système de mobilité amputé*



Nous analyserons successivement les accessibilités interurbaines c'est-à-dire les possibilités de sortir et d'entrer (Figure III.34 - *Lieux- transports interurbains*) dans la ville et les accessibilités intra-urbaines (Figure III.35 - *Lieux - transports intra-urbains*) c'est-à-dire les possibilités de circuler dans la ville.

Figure III.34 - *Lieux- transports interurbains*

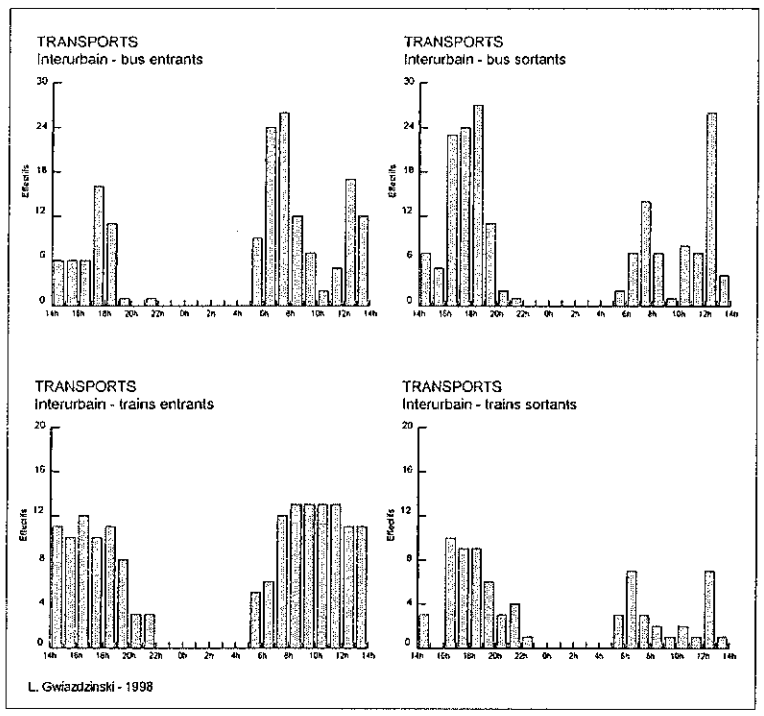


Figure III.35 - *Lieux - transports intra-urbains*

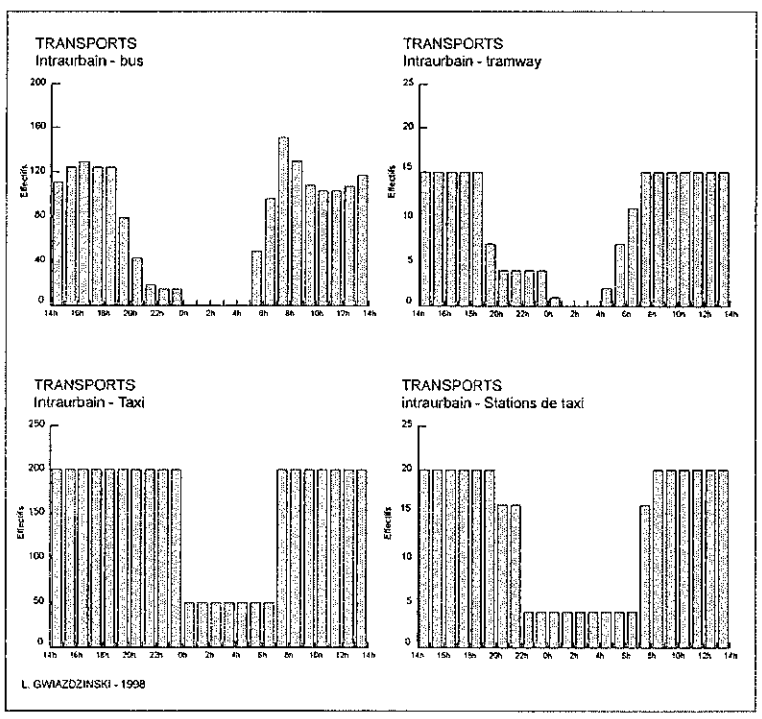
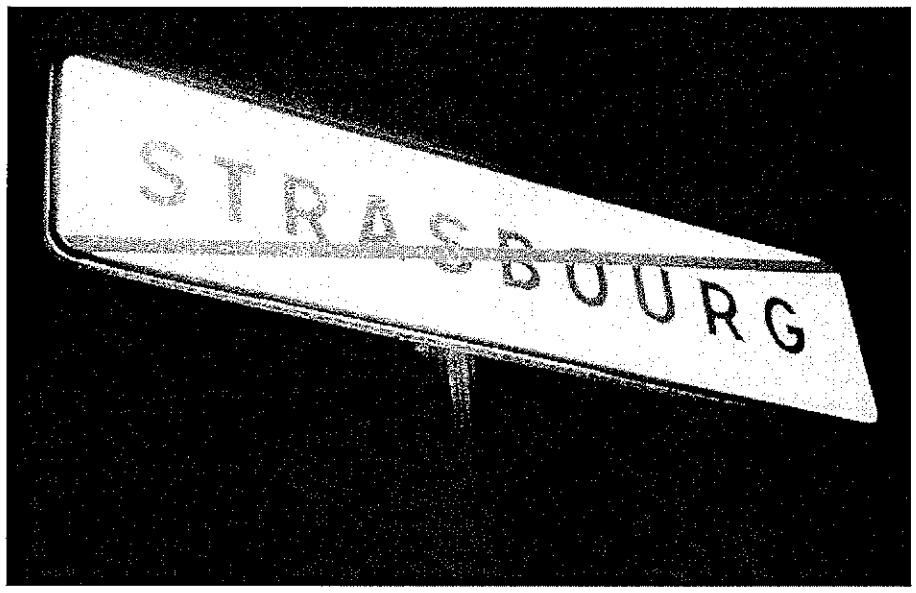


Figure III.33 - Les portes de la ville

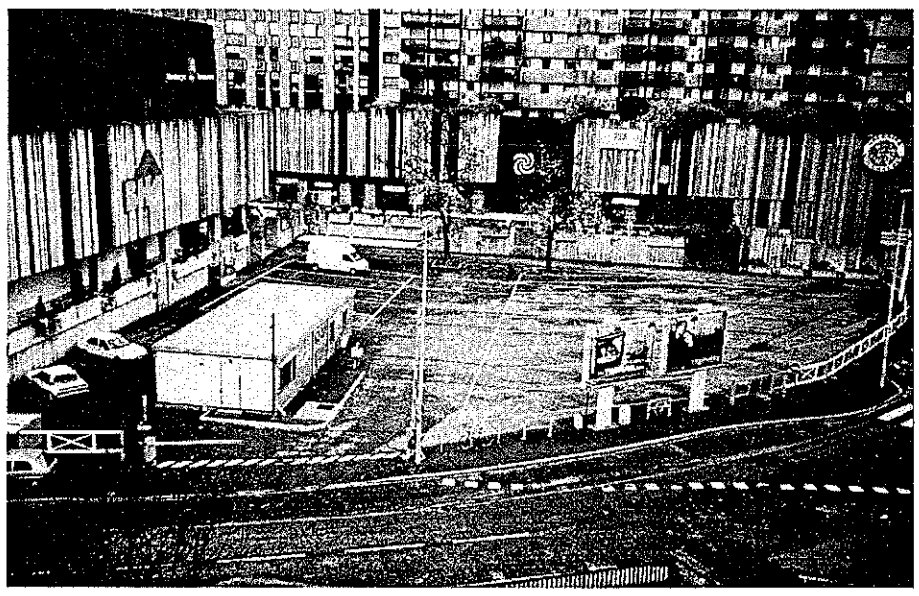
Route



Gare SNCF de Strasbourg



Gare routière de Strasbourg



Sources : photographies personnelles, 1998

1.6.1. Accessibilité interurbaine réduite

La nuit, la ville de Strasbourg semble fermer ses portes, comme à l'époque du couvre-feu. On peut difficilement y accéder et en sortir sauf à pied, en voiture individuelle ou en taxi, donc à un coût supérieur.

1.6.1.1. Transport par bus inexistant

La desserte en bus la nuit est inexistante tant pour atteindre la capitale européenne que pour en sortir. Personne ne peut entrer à Strasbourg en bus entre 21h00 et 5h05 du matin soit un trou temporel de 8 heures et 5 minutes. Personne ne peut sortir de Strasbourg en bus entre 21h30 et 5h40 du matin soit un trou temporel de 8 heures et 10 minutes.

Figure III.36 - *Arrivée et départ des bus en gare routière de Strasbourg*

	ARRIVEE DERNIER BUS	ARRIVEE PREMIER BUS
Arrivée des bus	21h00	5h05
	DEPART dernier BUS	DEPART PREMIER BUS
Départ des bus	21h30	5h40

Sources : SNCF, Grille des services applicables à partir du 28/08/97

1.6.1.2. Transport ferroviaire réduit

La desserte de Strasbourg par chemin de fer est un peu plus facile que par bus tant pour l'arrivée que pour le départ.

Pour les arrivées :

- Personne ne peut venir à Strasbourg en provenance de l'étranger entre 1h52 et 3h43 du matin, soit un trou temporel de 1 heure 51 minutes c'est-à-dire la plus longue période sans train.
- Personne ne peut venir d'une autre ville française entre 23h59 et 3h32 soit 3 heures et 31 minutes. Personne ne peut venir du reste de la région entre 21h45 et 5h10 soit un trou temporel de 7 heures et 25 minutes.

Figure III.37 - *Arrivée des trains en gare de Strasbourg*

	Arrivée dernier train	Arrivée premier train
Trains en provenance de l'étranger	1h52	3h43
Trains en provenance de France	23h59	3h32
Trains régionaux	21h45	5h10

Sources : SNCF, Grille des services applicables à partir du 28/08/97

Pour les départs, personne ne peut quitter Strasbourg pour l'étranger entre 1h26 et 3h51 du matin soit 2 heures et 25 minutes. Personne ne peut se rendre dans une autre ville française entre 2h06 et 4h51 soit 2 heures et 45 minutes. Personne ne peut partir de Strasbourg pour le reste de la région entre 22h06 et 5h50 soit 7 heures et 50 minutes

Figure III.38 - *Départ des trains de la gare de Strasbourg*

	DEPART dernier TRAIN	DEPART PREMIER TRAIN
Trains à destination de l'étranger	1h26	3h51
Trains à destination de la France	2h10	4h51
Trains régionaux	22h06	5h50

Sources : SNCF, Grille des services applicables à partir du 28/08/97

1.6.1.3. Aéroport fermé

L'accès à Strasbourg de nuit par voie aérienne est impossible. Si l'on vient de l'espace national, la ville de Strasbourg n'est plus accessible entre 22h25 et 7h40 le matin soit un trou temporel de 9 heures et 15 minutes. Si l'on vient de l'étranger, la ville n'est plus accessible par avion de 23h10 et 8h00 du matin soit un trou temporel de 8 heures et 50 minutes.

Figure III.39 - *Arrivée des vols extrêmes en semaine*

	Arrivée dernier vol	Arrivée premier vol
Vols nationaux directs	22h25	7h40
Vols nationaux en correspondance	22h20	8h15
Vols internationaux directs	23h10	8h00
Vols internationaux en correspondance	23h10	8h30

Sources : Aéroport de Strasbourg Entzheim, Horaires hiver 97-98

Si l'on veut quitter Strasbourg en avion pour une autre ville de France, c'est impossible entre 21h00 et 6h00 du matin soit un trou temporel de 9h00. Si l'on veut quitter Strasbourg pour une ville étrangère, c'est impossible entre 23h10 et 6h00 soit un trou temporel de 6 heures et 50 minutes.

En définitive, il est totalement impossible de quitter Strasbourg en avion entre 23h10 et 6h00 soit pendant 6 heures et 50 minutes. Il est tout aussi impossible d'accéder à Strasbourg en avion entre 22h20 et 7h40 soit pendant 9 heures. Ce « trou temporel » est encore aggravé par la diminution de la fréquence des avions analysée par ailleurs.

1.6.2. Accessibilité intra-urbaine très limitée

L'analyse des transports publics à l'intérieur de la ville met en évidence la discontinuité du service et le coût important des solutions alternatives comme le taxi.

1.6.2.1. Transports publics arrêtés

On constate un important trou temporel de 4h31 sans tramway et de 5h05 sans bus.

Figure III.40 - *Circulation des transports en commun*

	Première circulation	dernière circulation
Tramway A	4h32	0h01
Bus	5h10	23h55

Sources : Compagnie des transports strasbourgeois, 1998

1.6.2.2. Taxis moins nombreux et plus chers

Si les deux compagnies strasbourgeoises Taxi 13 et France Taxi regroupent plus de 250 taxis, 50 seulement roulent la nuit.

Figure III.41 – *Données sur les taxis strasbourgeois*

Nombre de taxis de jour	Environ 200 taxis
Nombre de taxis de nuit	Environ 50 taxis
Nombre de stations fréquentées de jour	20 stations
Nombre de stations fréquentées de nuit	5 stations
Nombre de courses année	461 000
Nombre de courses été	40 000
Nombre de courses hiver	35 000

Sources : *Sociétés de taxis strasbourgeoises, 1996*

La nuit, 60 % des courses concernent les hôtels et 20 % sont relatives aux entreprises (Stracel-Kronenbourg-GM, Parc des Tanneries, Parc d'Innovation).

Figure III.42 : *Stations taxi*

JOUR	Après 20h00	Avant 22h00
Gutenberg	Gutenberg	Gutenberg
Homme de fer	Homme de fer	Homme de fer
Gare	Gare	Gare
Halles	Halles	
République		
Palais des Congrès		
Palais de l'Europe		
Arnold	Arnold	
Esplanade	Esplanade	
Bourse	Bourse	Bourse
Hôpital	Hôpital	
Neudorf	Neudorf	
Traumato-Meinau	Traumato-Meinau	
Montagne verte-Ostwald-Meinau	Montagne verte-Ostwald-Meinau	
Koenigshoffen	Koenigshoffen	
CHU de Hautepierre	CHU de Hautepierre	
Schiltigheim	Schiltigheim	
Robertsau	Robertsau	
Aéroport	(Aéroport)	(Aéroport)

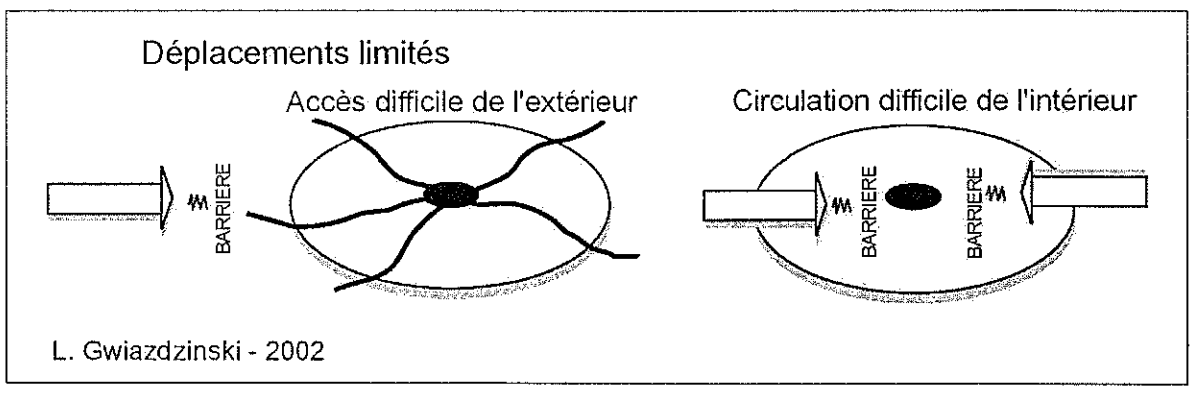
Sources : Relevés personnels

La nuit, le nombre de stations diminue fortement. Les stations de faubourg ferment à 20 heures alors que les stations ville restent ouvertes jusqu'à 22 heures. Ensuite, les taxis ne sont plus obligés d'y stationner. C'est à la gare que l'on a alors le plus de chance de trouver un taxi.

1.6.3. Une accessibilité générale réduite

La nuit, l'accessibilité inter ou intra-urbaine est très réduite.

Figure III.43 – *Déplacements limités*



1.6.3.1. Temps d'accès allongé

Que ce soit en interurbain ou en intra-urbain, plus on avance vers la nuit, moins il y a de transports et plus les temps d'attente sont allongés entre chaque correspondance compte tenu de l'effondrement de la fréquence des navettes.

1.6.3.2. Un différentiel international-régional

On peut noter que plus un transport est international plus la durée de non fonctionnement est courte. *A contrario*, plus un transport est régional, plus la durée de l'arrêt d'exploitation est longue. Cette règle s'arrête évidemment à l'échelle de l'intra-urbain.

Figure III.44 - *Durée de l'interruption de trafic (départ)*

Mode de transport	Avion	Train	Bus
International	6h50	2h25	-
National	9h00	2h45	-
Régional	-	7h50	5h05

Sources : *Relevés personnels*

Figure III.45 - *Durée de l'interruption de trafic (arrivée)*

Mode de transport	Avion	Train	Bus
International	8h50	1h51	
National	9h15	3h31	
Régional		7h25	5h05

Sources : *Relevés personnels*

1.6.3.3. Un coût augmenté

Le coût d'accès à l'espace urbain la nuit est augmenté. Les transports publics ont disparu laissant le choix entre les taxis plus chers, la voiture individuelle ou la marche à pied. Dans tous les cas, le coût est augmenté qu'il soit mesuré en termes financiers ou en termes d'effort physique.

1.6.4. Un archipel d'îlots dans la nuit

Au Moyen Age, la ville -on pourrait aussi parler du château qui présente des caractéristiques similaires, mais à une moindre échelle- se protégeait contre les périls qui la

menaçaient, tout particulièrement la nuit en fermant les portes ou en levant le pont-levis. En interne, le couvre-feu était imposé, limitant l'activité et facilitant le contrôle. Aujourd'hui, les murs ont disparu mais un certain couvre-feu est maintenu, d'autres enceintes sont apparues et d'autres murs se sont dressés. (Figure III-46. – *La figure de l'archipel nocturne*)

1.6.4.1. Des enceintes physiques à l'intérieur

Après 21 heures, nos maisons se ferment, s'isolent et se transforment en forteresses. Les grilles et les volets sont fermés, les portes verrouillées, les systèmes d'alarmes sont enclenchés. Les chiens veillent, les caméras surveillent.

1.6.4.2. Des quartiers isolés

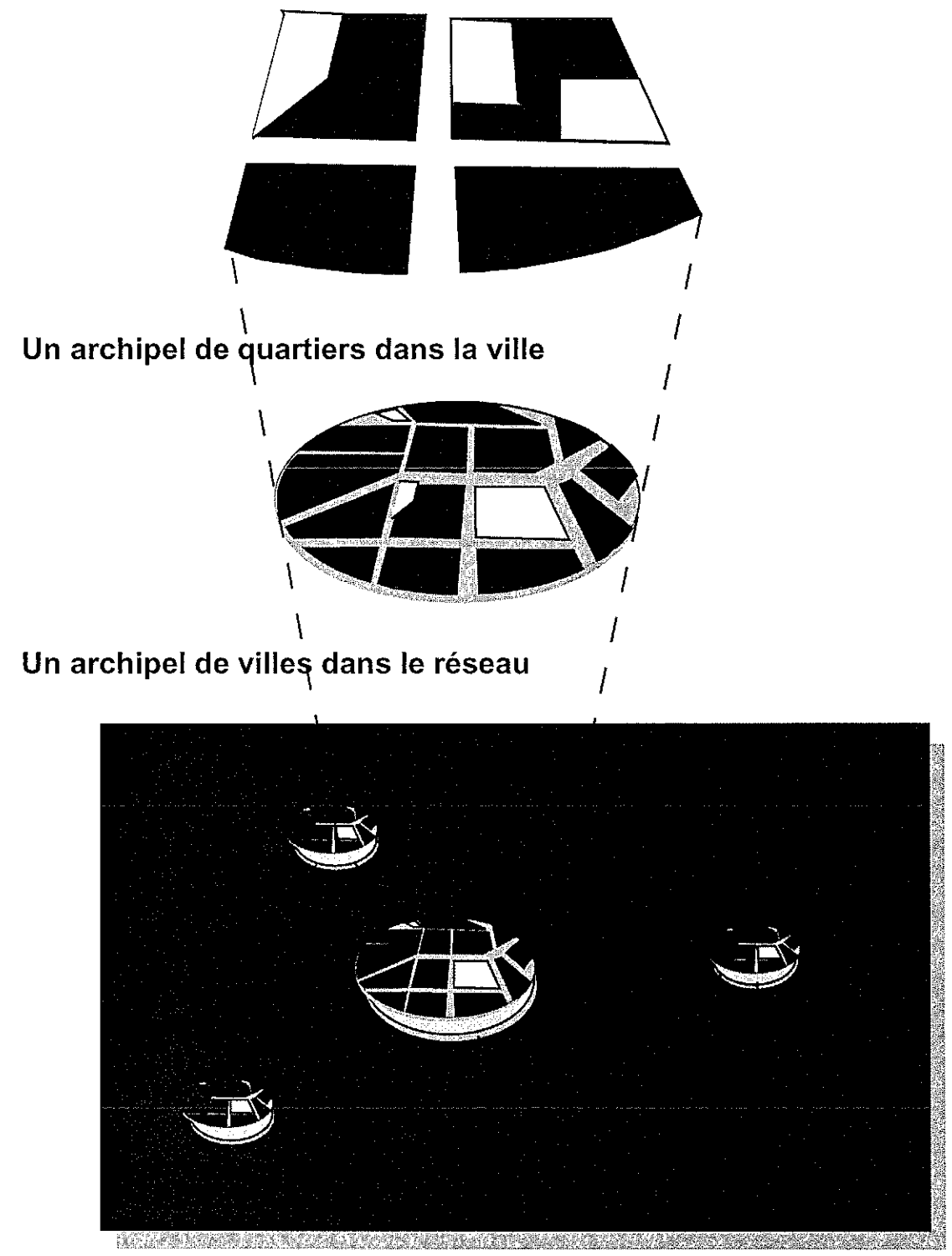
Pendant quelques heures, pour circuler à l'intérieur de la ville, seule la marche à pied reste possible avec le taxi très cher et la voiture dans certains secteurs non piétonniers. Les quartiers animés, éclairés forment un archipel d'îlots difficilement accessibles.

1.6.4.3. Des enceintes spatio-temporelles extérieures

En termes d'accessibilité, la nuit, la ville se ferme et se coupe de l'extérieur. Au fur et à mesure de l'avancée de la nuit, les possibilités d'accès ou de sortie se réduisent. Pendant quelques heures, la ville se transforme en une forteresse accessible seulement à pied ou grâce à un véhicule privé. La ville se trouve alors réduite à un archipel d'îlots où l'activité continue.

C'est la figure de l'archipel qui s'impose à nouveau tant pour les villes elles-mêmes que pour le réseau : archipel de lieux privés protégés et repliés sur eux-mêmes à l'intérieur de la ville ; archipel de quartiers encore animés, archipel de villes repliées sur elles-mêmes à l'échelle du réseau urbain.

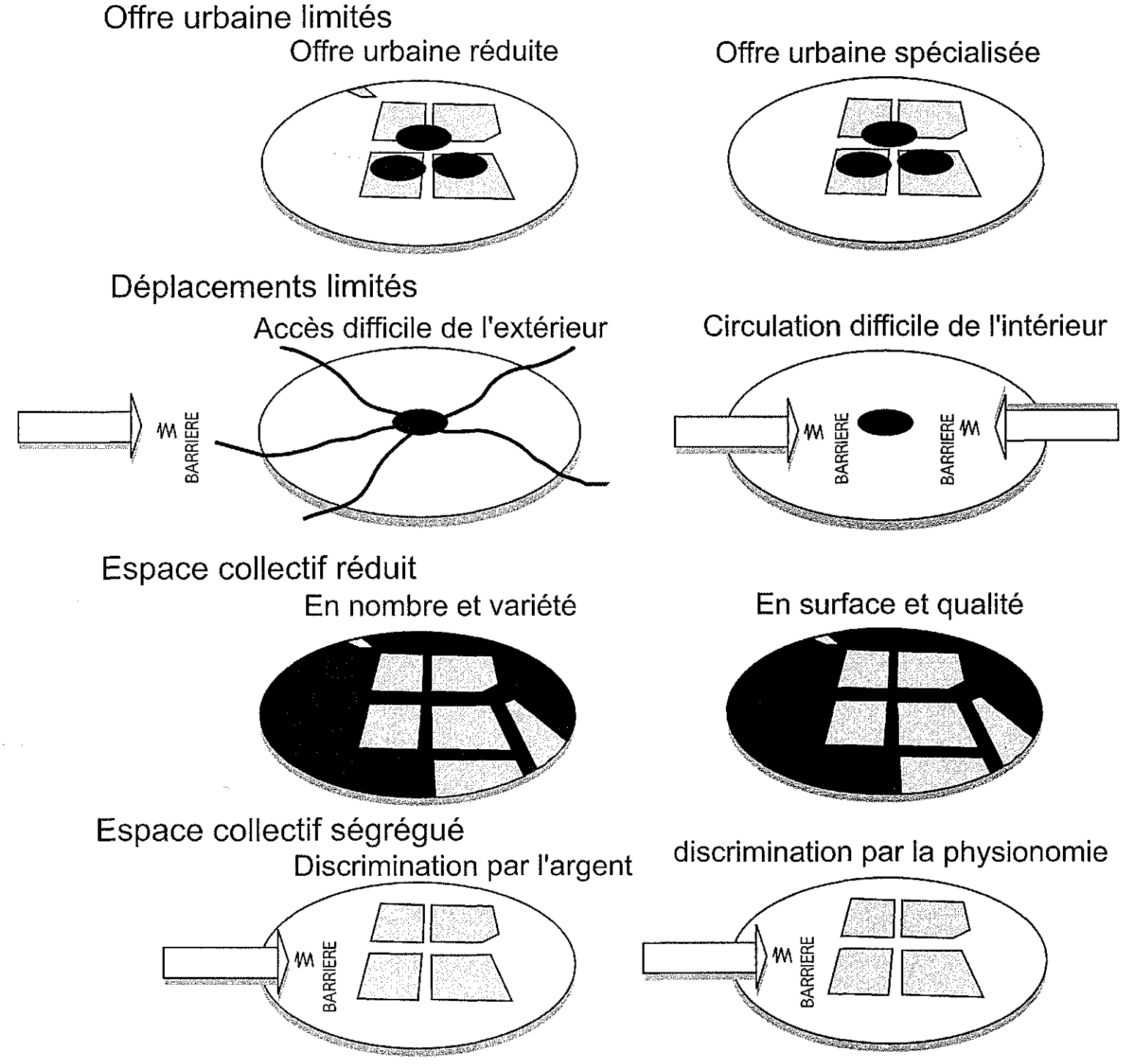
FIGURE III.46
LA FIGURE DE L'ARCHIPEL NOCTURNE



L. GWIAZDZINSKI - 2002

Figure III.47

ESPACE DES PRATIQUES



L. Gwiazdzinski - 2002

Conclusion

Nos analyses ont permis de montrer que la ville la nuit était un espace–temps sous contrainte où la liberté de circuler de l'individu est limitée par l'absence de moyens de transports, leur faible nombre et leur coût élevé. (Figure III.47 – *Espace des pratiques*)

1.7. ACTIVITES LIMITEES ET EMPLOIS SPECIALISES

La nuit, malgré les apparences, une partie de la vie sociale et économique reste en éveil. Au coeur de la nuit, les emplois sont finalement assez rares et spécialisés et le profil des acteurs du peuple de la nuit est un peu typé. Le choix est limité pour l'amoureux du travail de nuit qui pourrait être intéressé par des salaires jusqu'à deux fois plus élevés, des compensations et un temps de travail moindre.

1.7.1. Individus en temps physiologique et en temps libre

Nous distinguerons les individus en temps libre et ceux en temps contraint ; ceux que l'on croise dans l'espace public et ceux qui travaillent chez eux ou dans une entreprise. Les premiers, qui cherchent à s'occuper, dérivent ou sont à la recherche d'une offre urbaine – définie tout au long de ce chapitre- qui réponde à leurs besoins. Ce sont surtout les seconds qui nous intéressent ici. En temps contraint, ils cherchent un emploi de nuit ou en occupent déjà un.

1.7.1.1. Insomniaques et somnambules

Dans l'espace privé, chez eux, il y a bien tous ceux qui souffrent d'insomnie ou de troubles du sommeil (soit 27 % des français), les somnambules, ceux qui fêtent ou échangent en famille ou entre amis et ceux qui se livrent à des jeux amoureux.

1.7.1.2. Noctambules

Dans l'espace public, il y a les noctambules purs et durs, amoureux de la nuit, et présents toute la semaine, connaissant et fréquentant tous les havres nocturnes. Ils seraient à peine plus d'une centaine[44] à Strasbourg.). Il y a aussi tous ceux qui préfèrent simplement travailler la nuit, parce qu'ils s'y sentent plus libres et créatifs. Dans ce cas nous explique W. PASINI[45] » il y a parfaite adéquation entre les rythmes du corps et le conditionnement psychologique et culturel ». On pourra difficilement les repérer.

Accompagnés de quelques sans domicile fixe qui refusent le « confort » des lieux d'accueil institutionnalisés, les noctambules sont les seuls, au coeur de la nuit, à occuper et parcourir à pied l'espace urbain. Parfois au hasard des rues, on rencontrera un insomniaque et son chien, un groupe d'étudiants poursuivant une fête ou quelques prostituées.

1.7.2. Individus en temps contraint

Il y a aussi et surtout des personnes dont l'horloge interne est réglée sur un autre temps : ceux qui doivent travailler après minuit, les « nuiteux[46] » (Figure III.48 – *Travail de nuit*). Ils sont chauffeurs de taxi, ouvriers, médecins de garde, disk jockeys, pharmaciens, serveurs ou policiers. (Figure III.49 – *Hommes, effectifs*).

1.7.2.1. Des emplois dans la Sécurité

Au Centre Halles par exemple, une équipe de 8 personnes assure la sécurité incendie de l'ensemble du complexe entre 19 h et 7 h du matin. Au total, en plein cœur de la nuit vers 3h00, surveillants d'hôtels, policiers municipaux ou nationaux, vigiles, pompiers, gendarmes, militaires ou gardien de prisons sont près de 500 à travailler selon nos estimations.

---

[44] Dixit Stephane, La Java
[45] PASINI W., 1996, *Le temps d'aimer*, Editions Odile Jacob, 252 p.
[46] Selon l'expression des chauffeurs de taxis

Figure III.48 - Travail de nuit

Vendeuse dans une station service



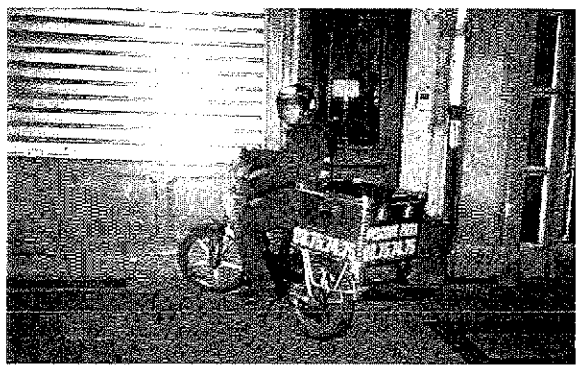
Boulanger au centre-ville



Conducteur de taxi



Livreur de pizzas



Conducteur de tramway



Ouvriers aux Dernières Nouvelles d'Alsace



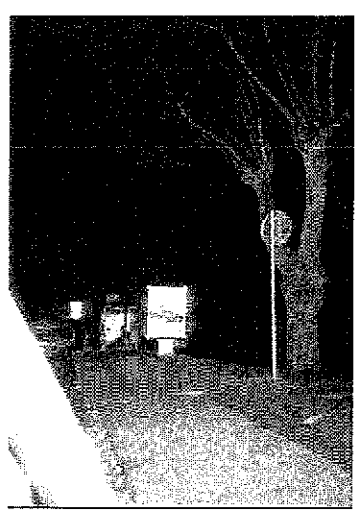
Restaurant de nuit



Pharmacien de garde

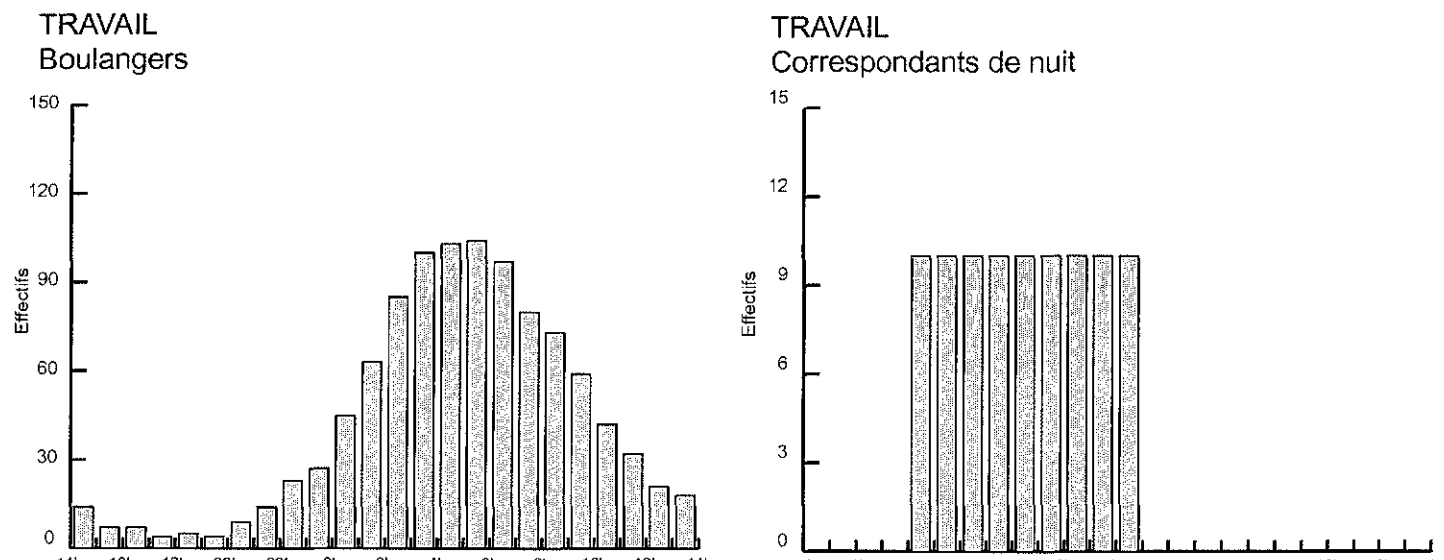


Prostituées



Sources : photographies personnelles, 1998

Figure III.49 - Hommes effectifs



L. GWIAZDZINSKI - 1998

1.7.2.2. Santé

Entre le personnel des hôpitaux (327 personnes), les médecins libéraux et les pharmaciens, ce sont 340 personnes qui travaillent chaque nuit dans le domaine de la santé (Figure III.50 – *Personnel des hôpitaux de Strasbourg, un jeudi de novembre*).

Figure III.50 – *Personnel des hôpitaux de Strasbourg, un jeudi de novembre*

	16/17h	**17/18h**	**18/19h**	**19/20h**	**20/21h**	**21/22h**	**22/23h**	**23/24h**	**0/1h**	**1/2h**	**0/1h**	**1/2h**
Hôpital de Hautepierre	888	327	327	327	327	160	160	160	160	160	160	160
Administration générale	538	36	36	36	36	9	9	9	9	9	9	9
Hôpital de la Robertsau	266	52	52	52	52	12	12	12	12	12	12	12
Hôpital civil	983	364	364	364	364	146	146	146	146	146	146	146
Total Hôpitaux	2675	779	779	779	779	**327**	**327**	**327**	**327**	**327**	**327**	**327**
	4/5h	**5/6h**	**6/7h**	**7/8h**	**8/9h**	**9/10h**	**10/11h**	**11/12h**	**12/13h**	**13/14h**	**12/13h**	**13/14 h**
Hôpital de Hautepierre	160	160	604	445	1007	1007	1007	1007	1007	1327	1007	1327
Administration générale	9	9	132	123	625	625	625	625	625	661	625	661
Hôpital de la Robertsau	130	130	197	185	281	281	281	281	281	333	281	333
Hôpital civil	162	162	694	548	1151	1151	1151	1151	1151	1515	1151	1515
Total Hôpitaux	461	461	1627	1301	3064	3064	3064	3064	3064	3836	3064	3836

Sources : Enquête personnelle, 1998

A l'hôpital, la plupart des professions nécessaires sont concernées par le travail de nuit même si l'effectif est bien moindre et si la direction est absente (Figure III.51 : *Personnel employé par l'Hôpital civil par tranche horaire*).

Figure III.51 : Personnel employé par l'Hôpital civil par tranche horaire

	Présent la Nuit	Présent le Matin	Présent l'après-midi	Présent toute la journée
Direction	0	0	0	8
Ambulance interne	3	0	0	24
Morgue	0	0	0	2
Porte	2	0	0	9
Service hôtelier	0	35	2	1
Sécurité	2	0	0	2
Course	0	4	3	2
Médecine du Travail	0	0	1	6
Service Social	0	0	0	16
Réanimation Médicale	13	33	25	16
SAMU	2	0	0	9
CESU	0	0	0	2
Cardiologie	3	5	6	8
Dermatologie	2	16	8	18
Endocrinologie	2	10	6	20
Hépatogastroentérologie	4	14	11	10
Neurologie	8	35	22	42
Hypertension-Maladies vasculaires	2	11	5	4
Médicale A	8	25	19	8
Immuno-Onco-Hématologie	0	0	1	11
Médecine interne B	5	18	16	3
Néphrologie	7	37	27	15
Oncologie	3	16	9	15
Pneumologie	4	16	14	28
Psychiatrie	9	19	15	14
Chir.cardio-vasculaire	10	29	20	38
Stomato-Maxillo-Faciale	4	18	14	24
Chir.Thoracique	4	17	10	18
Urologie	4	15	14	13
Gynécologie	9	22	13	29
Ophtalmologie	2	9	7	25
Urgences-Chir. digestive	7	22	15	12
Anesthésiologie	10	32	23	18
Blocs opératoires	11	23	18	13
E.F.R.	0	0	0	16
E.S.N.	2	5	3	1
Crèches	0	12	9	14
Rééducation fonctionnelle II	0	17	16	0
Radiologie A	4	3	3	22
Radiologie B	2	9	8	39
D.I.M.	0	0	0	4
Diététique	0	4	1	20
Lactarium	0	1	0	3
Désinfection	0	0	0	2
Pharmacie	0	0	0	17
Ecole Masso-Kiné	0	4	2	11
Ecole Sages-Femmes	0	2	0	8
Ecole inf. anesth.	0	0	1	3
Total	**148**	538	367	643

Source : *Enquête personnelle, 1998*

1.7.2.3. Industrie

A 3h00 du matin, on recense plus de 1500 personnes, principalement des ouvriers, dans les principales entreprises industrielles de Strasbourg (Figure III.50 – *Principales entreprises industrielles employant des salariés la nuit*) :

Figure III.52 – *Principales entreprises industrielles employant des salariés la nuit*

Raison sociale	Horaires	Effectif nuit	Effectif total
JOHNSON CONTROLS ROTH (STE INDUS)	20H00 - 04H00	210	1078
STRACEL SA	21H00 - 06H00	200	500
DELPHI FRANCE AUTOMOTIVE SYSTEMS	22H00 - 06H00	150	2248
DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE	22H00 - 06H00	140	654
SOLLAC	22h15-06h15	108	267
STEELCASE STRAFOR	22H00 - 05H30	70	854
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	21H00 - 05H00	60	203
PAB EST	22H00 - 06H00	50	149
KRAFT JACOBS SUCHARD STRASBOURG	21H00 - 05H00	50	440
CLESTRA HAUSERMANN	22H00 - 06H00	50	516
AUSSEDAT REY	21H00 - 05H00	50	189
BRASSERIE KRONENBOURG BK SA	21H00 - 05H00	47	686
NEUHAUSER SA (BOULANGERIE)	19H-2H 21H-4H	45	108
SAPLAST	21H00 - 05H00	40	46
EUROPOLYMERS	21H00 - 05H00	40	45
FALA (STE INDUS. DE LEVURE)	22H00 - 06H00	40	190
ALSACE VIANDE	03H00 - 13H00	30	31
ELECTRICITE DE STRASBOURG	22H00 - 06H00	30	180
PHILIPP HOLZMANN SARL	21H00 - 05H00	24	50
BIO SPRINGER	21H00 - 05H00	22	22
LUCK ET FILS SA	22H00 - 06H00	20	94
KERN SA	21H00 - 05H00	20	30
RED STAR BIOPRODUCTS)	22H00 - 06H00	17	47
DIDER QUEBECOR (STE ALSACIENNE)	21H00 - 06H00	15	240
COSTIMEX	21H00 - 05H00	11	48
ANCEL	22H00 - 06H00	10	180
SOPREMA SA	22H00 - 06H00	10	282

Sources : *enquête personnelle, 1998*

Les horaires de travail de nuit varient : 18 entreprises enquêtées emploient des équipes de nuit entre 21h00 et 5h00 du matin ; 17 entre 22h00 et 6h00. Les abattoirs ont une équipe entre 3h00 et 13h00 alors que la boulangerie industrielle travaille en deux équipes de nuit de 19h00 à 2h00 et de 21h00 à 4h00.

1.7.2.4. Distractions

On peut estimer que les barmans, chanteurs de cabarets, hôtesses, animateurs de discothèque, personnels des cafés sont un peu moins de 300 à travailler en pleine nuit (Figure III.53 – *Employés dans des lieux de loisir*).

Figure III.53 – *Employés dans des lieux de loisirs*

TRAVAIL	23h/24h	0h/1h	1h/2h	2h/3h	3h/4h	4h/5h	5h/6h	6h/7h
Bars	268	264	248	176	152	8	8	12
Cafés	32	32	28	12	12	0	0	0
Bars à hôtesses	48	48	48	35	24	0	0	0
Discothèques	99	99	90	90	90	0	0	0

Sources : *Relevés personnels, 1998*

1.7.2.5. Approvisionnement

Une partie de la ville de nuit s'affaire également à approvisionner la ville de jour comme au Marché d'Intérêt National où la SAMINS emploie 8 personnes[47]. Le commerce en gros constitue sa vocation originelle. Parallèlement à cette activité traditionnelle, le Marché d'Intérêt National s'est ouvert à la polyvalence : produits laitiers, volailles, produits carnés, produits de la mer, surgelés. 24 entreprises y sont installées : 14 pratiquent le négoce des fruits et légumes et 10 commercialisent des produits divers (produits de la mer, surgelés, carnés, laitiers, foies gras, épicerie fine) pour un tonnage de plus de 158 000 tonnes. Réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 milliards de francs et employant quelques 600 salariés, le marché d'Intérêt national a une zone d'influence qui s'étend au Bas-Rhin, au Haut-Rhin, à la Moselle et aux Vosges avec une ouverture progressive vers la Plaine Rhénane.

Figure III.54- *Heures d'ouverture (du lundi au samedi)*

HORAIRES	
1h30	Ouverture des grilles et entrée des camions d'approvisionnement
4 h OO	Entrée des acheteurs
11 h 00	Fin des transactions commerciales
20 h 00	Fermeture des grilles du marché

Sources : *Relevés personnels, 1998*

180 à 200 camions y entrent chaque jour pour un tonnage de 400 à 450 tonnes de fruits et légumes et 100 à 150 tonnes de produits divers/

1.7.2.6. Urgence et dépannage

Pompistes, vitriers, plombiers ou serruriers spécialistes de l'urgence, habitués de la nuit sont une cinquantaine à œuvrer la nuit.

[47] Enquête 1998

Figure III.55 - *Services d'urgence*

SERVICES DIVERS	23h/24h	0h/1h	1h/2h	2h/3h	3h/4h
Serrurerie	14	14	14	14	14
Vitrerie	6	6	6	6	6
Pompes funèbres	18	18	18	18	18
Plomberie, sanitaire	7	7	7	7	7
Dépannage et remorquage d'automobiles	7	7	7	7	7

Source : *Relevés personnels, 1998*

1.7.2.7. Restauration

Employés des brasseries, des *Döner Kebab* et de quelques restaurants sont près de 250 au plus profond de la nuit.

Figure III.56 – *Personnel des restaurants*

TRAVAIL	23h/24h	0h/1h	1h/2h	2h/3h	3h/4h	4h/5h	5h/6h	6h/7h
Restaurants	762	318	198	84	66	42	78	216
Restaur. Rapides	52	26	18	10	10	2	6	18

Sources : *Relevés personnels , 1998*

1.7.2.8. Transports

Les métiers des transports s'y sont rajoutés : taxis, chauffeurs de poids lourds, conducteurs de trains, chefs de gare et aiguilleurs du ciel et du rail, personnels naviguant et techniques de l'aviation civile. On compte par exemple une cinquantaine de nuiteux chez les taxis, tous volontaires pour traverser les nuits strasbourgeoises.

1.7.2.9. Nettoyage

Les entreprises de nettoyage et d'entretien qui prennent possession des lieux désertés par le public en fin de journée et début de nuit sont également des pistes d'emploi. Au-delà des métiers traditionnels de nuit, ceux de la ville de garde, de nouvelles opportunités d'emploi apparaissent pour celles et ceux qui cherchent à travailler de nuit.

1.7.2.10. De nouvelles pistes

Les services d'assistance téléphonique se développent rapidement et avec eux un nouveau métier : téléopérateur. Le phénomène des *Calls center* (centres d'appels) commence

à bousculer les habitudes. De plus en plus de sociétés sous-traitent à des spécialistes la gestion de leur service après-vente. Le client de *Moulinex*, l'abonné de *Wanadoo*, croient appeler leur société mais parlent en réalité à des téléopérateurs. Numéro un européen des centres d'appels, le groupe *Téléperformance Est* implanté en Alsace, gère des services d'assistance 24h/24 avec une flexibilité que les grandes sociétés peuvent difficilement mettre en place. Il propose trois types de prestations (télémarketing, téléservice, conseil et études) dans les secteurs clés de la vente par correspondance (VPC), de la banque, de l'assurance, de l'automobile, de l'informatique et de la bureautique.

Alors que les êtres humains, animaux diurnes, ont envahi la nuit urbaine pour y trouver divertissement et travail, un certain nombre d'animaux nocturnes se sont eux réappropriés la ville.

1.7.3. Les acteurs du monde animal

Les animaux sont très présents dans certaines expressions populaires : « La nuit a déployé ses ailes » ; « La nuit, tous les chats sont gris » ; « Entre chien et loup ». Au-delà de ces images, la nature sauvage survit bel et bien au cœur des nuits urbaines. Chassés à la campagne, certains animaux ont changé leur régime alimentaire et se sont adaptés au milieu urbain. Les nuits d'été sont propices à de nombreuses rencontres avec ce petit monde sauvage visitant *l'urbs*. Vous ne vous arrêterez sans doute pas sur les insectes, surmulots, rats musqués et autres souris. Par contre, crapauds et grenouilles savent se faire entendre dès la tombée du jour du côté du jardin botanique. Les chauves-souris sont fréquentes sur les grandes avenues plantées d'arbres ou le long des quais (*Grand Murin* ; *Murin de Daubenton* ; *Pipistrelle commune ; Pipistrelle de Nathusius*). La chouette effraie occupe certains greniers ou clochers d'églises. Le hibou moyen duc préfère les parcs ou les cimetières. Plus étonnant, la fouine s'est installée dans les quartiers de la Krutenau et de la Petite France. Habitant souvent les greniers, elle se nourrit d'œufs de pigeons, de rats, et de déchets issus des activités humaines. Plus loin, du côté de l'Orangerie on observe parfois des renards[48]. Plus loin encore, au Neuhof, du côté de l'hôpital Stéphanie, des sangliers se font souvent surprendre dans les phares des voitures.

[48] Sources : Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMM), Ligue de Protection des Oiseaux et relevés personnels

Conclusion

Les pistes d'emploi et la diversité des emplois disponibles dans la nuit urbaine sont bien plus réduites qu'en journée. Faire partie du « peuple de la nuit » a un coût. Dans ce domaine également, la liberté de chacun est conditionnée par une offre limitée.

Conclusion

La nuit, la liberté est plus illusoire que le jour pour l'individu en temps libre dans sa dimension de consommateur comme pour l'individu à la recherche d'un emploi dans sa dimension de producteur.

Le consommateur qui souhaite profiter de la ville la nuit sera naturellement influencé par les représentations médiatiques et la lumière qui manipulent l'espace-temps et conditionnent les déplacements (Figure III.57 – *Contraintes liées à la ville*) :

- Les médias dressent un paysage caricatural qui survalorise l'espace central et stigmatise les quartiers périphériques ;
- L'éclairage et les illuminations se concentrent sur certains lieux centraux et oublient les banlieues ;
- Les cartes postales et autres documents de promotions reproduisent et caricaturent la dichotomie centre-périphérie.

La « ville des médias », la « ville des cartes postales » et la « ville des lumières » se mélangent dans un « espace des représentations » peu favorable à la périphérie.

Le même consommateur qui souhaite toujours profiter de la ville la nuit va rencontrer des difficultés d'ordre pratique :

- *L'offre urbaine est spécialisée* et réduite dans l'espace -concentrée- et dans le temps ;
- Le *système de transport est arrêté* tant pour accéder à la ville que pour y circuler ;
- *Le coût d'accès* à la nuit est prohibitif ;
- *L'espace collectif nocturne est réduit* en nombre, en variété, en surface et en qualité ;
- L'*espace collectif est ségrégué* avec des phénomènes de discrimination par l'argent, la physionomie et l'âge notamment.

Cet « espace des pratiques » est très limité et conditionné.

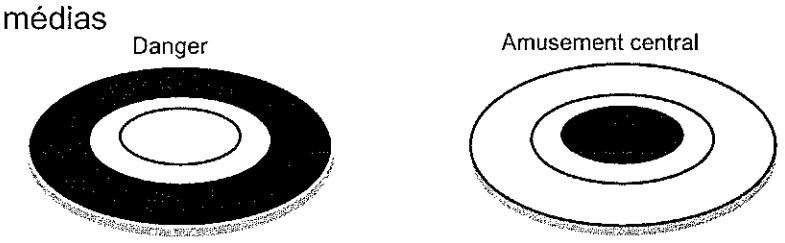
Pour le producteur qui souhaite trouver un emploi la nuit les possibilités sont limitées dans un panel d'activité réduit : les postes proposés sont moins nombreux et plus spécialisés.

CONTRAINTES LIEES A LA VILLE

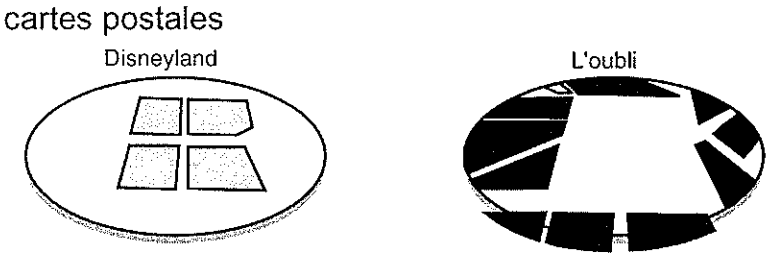
Figure III.57

ESPACE DES REPRESENTATIONS

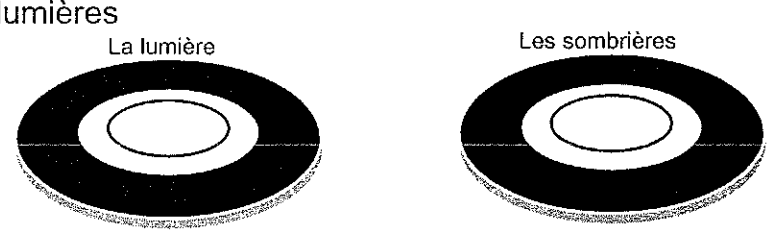
Ville des médias



Ville des cartes postales

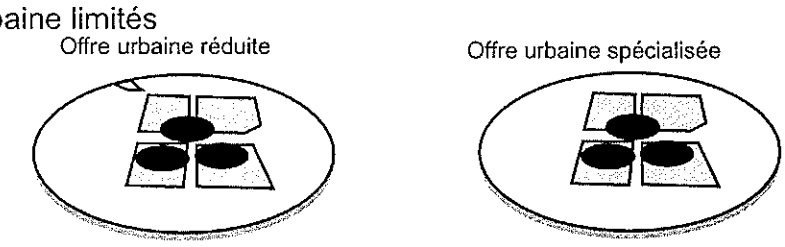


Ville des lumières

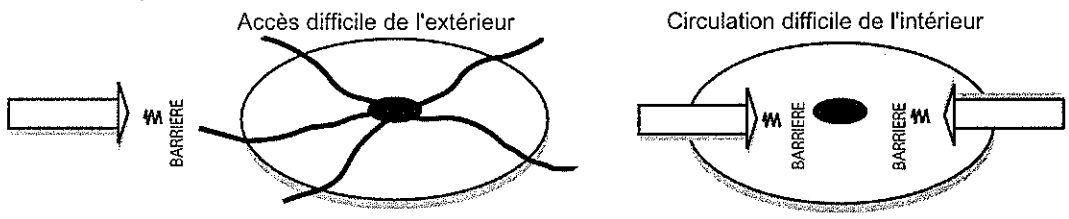


ESPACE DES PRATIQUES

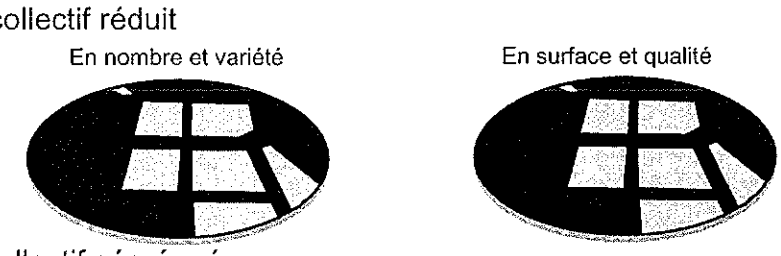
Offre urbaine limités



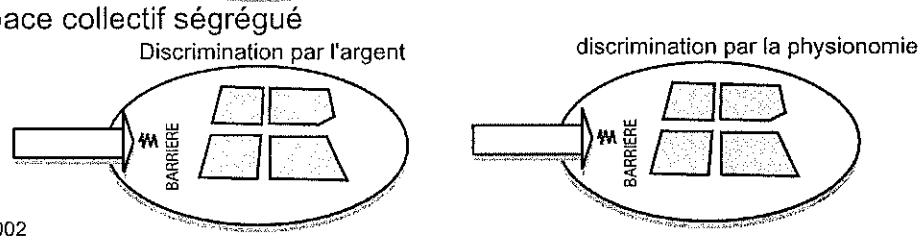
Déplacements limités



Espace collectif réduit



Espace collectif ségrégué



L. GWIAZDZINSKI - 2002

La nuit apparaît comme un système sous contraintes où la liberté de l'individu est conditionnée indirectement par les médias et l'éclairage et directement par l'offre urbaine réduite, l'offre de transport insuffisante, et le coût d'accès prohibitif aux équipements, aux services et à la consommation.

La nuit, le système urbain est amputé et les limites à la fois temporelles et spatiales de la nuit urbaine sont imposées. Il n'y a pas une nuit, mais des nuits en fonction des quartiers de la ville, de l'heure précise et de la motivation de l'individu dans ses dimensions de citoyen, consommateur ou producteur selon qu'il se trouve en temps libre ou en temps contraint. Les espaces de flux sont plus souvent ouverts la nuit que les espaces de stocks. Plus un service (transport par exemple) est international plus son fonctionnement est continu ou son temps d'arrêt réduit. *A contrario*, plus un transport est régional, plus la durée de l'arrêt d'exploitation est longue.

Seconde clé d'entrée dans la nuit urbaine, et hypothèse de travail adoptée, l'insécurité nocturne, doit être approchée à partir des informations spatio-temporelles recueillies sur Strasbourg.

▲
▲ ▲

Chapitre 2 - INSECURITE RELATIVE

Pour de nombreuses personnes, la nuit serait le territoire de l'insécurité et de la violence. A travers l'analyse de données recueillies auprès de nombreux services, dont la police, nous allons tenter de confronter cette hypothèse à la réalité des nuits strasbourgeoises.

2.1. LE CONTEXTE DE LA DELINQUANCE DANS LA ZONE DE SECURITE PUBLIQUE

Avant de rentrer dans le détail d'une analyse spatio-temporelle fine, il est nécessaire de saisir le contexte général de la délinquance dans la Circonscription de Police de Strasbourg qui recouvre les secteurs suivants : Ellipse Centre, Couronne Est, Couronne Ouest, Couronne Nord et Robertsau, Neudorf, Meinau, Hautepierre, Cronenbourg, Koenigshoffen, Lingolsheim, Montagne Verte et Elsau, Illkirch Graffenstaden, Neuhof, Schiltigheim, Bischheim, et Hoenheim.

2.1.1. Diminution de la délinquance générale

Rapporté à la population, le niveau de délinquance générale constaté dans la zone sécurité publique de l'Agglomération strasbourgeoise en 1997 était sensiblement inférieur à celui enregistré au plan national. La comparaison avec les chiffres nationaux doit se faire avec prudence car ceux-ci agrègent des données de zones rurales et de zones urbaines. Globalement, on assiste à une décrue de la délinquance depuis 1993. Entre 1996 et 1997, le total des faits constatés a diminué de 5,8 % avec de fortes différences selon qu'il s'agisse des vols -en baisse- ou des agressions, dégradations ou incendies de véhicules en hausse.

2.1.2.1. Structure de la délinquance

Le tableau général de la délinquance est très contrasté. Globalement, les vols diminuent sur un an de près de 13 % entre 1996 et 1997. Dans cette évolution générale, seuls les vols avec violence progressent de plus de 7 %. Les atteintes aux personnes, les agressions augmentent fortement à près de 17 % alors que les infractions économiques et le trafic de stupéfiants diminuent. Les atteintes à la paix publique progressent fortement avec respectivement +38 % d'incendies de véhicules et +5 % de dégradations.

Figure III.58 - *Structure de la délinquance constatée*

	1996	1997	Variation
TOTAL FAITS CONSTATES	39 741	37441	-5,8%
VOLS	23423	20427	-12,7 %
Vols à main armée	65	45	- 31 %
Vols avec violences	841	903	+7,4
Vols avec effraction	6302	5352	-15,1%
Vols de véhicules	4816	4402	-8,6 %
Vols à la roulotte	8606	7652	-11,1%
Vols à la tire	2407	1749	-27,3%
Recels	278	254	-8,6 %
ATTEINTES AUX PERSONNES	1038	1214	+16,9 %
INFRACTIONS ECONOMIQUES	1175	1040	- 9,1 %
STUPEFIANTS	552	422	-23 %
PAIX PUBLIQUE			
Incendies de véhicules	400	554	+38%
Dégradations	6083	6403	+5%

Sources : *Police Nationale, 1998*

2.1.2.3. Première sectorisation de la délinquance

La situation des différents quartiers de Strasbourg qui concentrent près de 78 % de la délinquance de la Circonscription de police est très contrastée. En 1997, alors que dans l'ensemble, l'agglomération strasbourgeoise connaissait un certain recul des actes de délinquance générale, quelques quartiers se sont inscrits sérieusement à la hausse : Cronenbourg, Hautepierre et dans une moindre mesure la Robertsau, le Wacken et la commune de Hoenheim.

Dans le détail, le centre-ville de Strasbourg est le siège d'une forte délinquance en direction des biens et des personnes. Considéré *stricto sensu* (Centre, Ellipse Ouest, Ellipse Est), il rassemble près d'un tiers des actes de délinquance de l'agglomération et plus de 40 % des délits commis sur Strasbourg. Dans le centre se commettent 40 % des vols avec violence, mais moins de 25 % des autres faits de délinquance de voie publique et seulement 5 % des incendies de véhicules. Plus les faits sont éloignés du centre-ville, plus le tableau de la délinquance se transforme. Les délits sont davantage nocturnes (notamment les incendies de voiture), la délinquance de voie publique augmente, la proportion de vols avec violence diminue.

Les quartiers réputés aisés (Centre, Neudorf, Robertsau) sont le théâtre de près de la moitié des cambriolages commis dans la circonscription de police de Strasbourg. Par contre, aucune corrélation ne peut être établie entre d'une part les lieux où se commettent les vols de voitures et les vols à la roulotte et d'autre part ceux où sont perpétrés les incendies de voiture c'est-à-dire principalement les quartiers de Neuhof, Hautepierre, Meinau et Cronenbourg.

Pourtant les services de police tiennent pour une des causes majeures des incendies de véhicules, la volonté de leurs auteurs d'effacer toute trace de leurs méfaits. On peut donc en conclure que dans la plupart des cas, les voleurs se servent des véhicules pour se déplacer, voire se livrer à des rodéos, avant d'y mettre le feu, la nuit, dans les quartiers périphériques.

2.1.2.3. Rythmes et saisonnalités de la délinquance

Quelques éléments de saisonnalité se dégagent des chiffres. D'une manière générale, la période d'octobre à début janvier ainsi que la fin du printemps passent pour des périodes propices aux actes de délinquance. Seule la période estivale paraît relativement paisible.

Figure III.59 – *Délinquance mensuelle constatée*

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Novembre	Décembre
Faits	2907	3102	2895	**3605**	**3414**	**3778**	3131	2230	2989	**3283**	**2935**	**3155**

Sources : *Police nationale, 1998*

Quelques données nous permettent de passer d'une année générale de la délinquance à une analyse par type d'actes constatés.

2.1.2. Augmentation de la délinquance de voie publique

La délinquance dite de voie publique (vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols de véhicules, vols à la roulotte, dégradations) mérite un examen attentif en tant qu'elle contribue au sentiment d'insécurité. Elle représente 63 % de la délinquance générale en 1997 (64 % en 1996) contre 55 % il y a cinq ans. Compte tenu de ce poids, cette évolution influence fortement la tendance générale. Elle évolue de plus de 38 % en un an.

Figure III.60 - *Sectorisation des vols avec violences*

Quartiers	1996	1997	Evolution en	Evolution en
	31.12/minuit	31.12/minuit	nombre	%
Hautepierre	17	52	35	+ 205 %
Cronenbourg	28	40	12	+ 42 %
Koenigshoffen	20	16	-4	-20%
Elsau	10	28	18	+ 180 %
Montagne Verte	4	11	7	+ 175 %
Lingolsheim	6	14	8	+ 133 %
Schiltigheim	34	37	3	+ 8,8 %
Bischheim	13	20	7	+ 53,8 %
Hoenheim	4	9	5	+ 125 %
Robertsau	9	2	-7	-78 %
Cité de l'Ill	6	13	7	+ 116 %
Esplanade	5	10	5	+ 100 %
Port du Rhin	14	12	-2	- 14,3 %
Ellipse Est	11	10	-1	-9,1 %
Ellipse Ouest	3	7	4	+ 133 %
Centre	3	3	0	0 %
Neudorf	14	21	7	+ 50 %
Neuhof	156	175	19	+ 12,2 %
Illkirch- Graf	17	26	9	+ 52,9 %
Meinau	26	58	32	+ 123 %
TOTAL	400	554	154	+ 38,5 %

Sources : *Police Nationale, 1997*

Ce sont les quartiers et communes périphériques de Hautepierre, Elsau, Montagne-Verte Lingolsheim, Hoenheim, Cité de l'Ill mais également l'Esplanade et l'Ellipse ouest qui connaissent les plus fortes évolutions.

2.1.3. Explosion des violences urbaines

Sous ce vocable, les services de police classent à titre principal les incendies de voitures, les jets de pierre contre les véhicules de service public, les dégradations ou

agressions dans les transports en commun, les violences scolaires, et les dégradations de mobilier urbain.

2.1.3.1. Incendies de véhicules à Strasbourg

Le problème spécifique des voitures incendiées prend de l'ampleur depuis 1996. On déplore 554 véhicules brûlés en 1997 contre 400 en 1996 soit une augmentation de + 38 % en un an. Le bilan est de 587 en prenant en compte la journée du 01/01/98. Sur la seule période de Nouvel an allant du 31/12/97 à 18 heures au 01/01/98 à 14 heures, on a enregistré 64 feux. On constate notamment que le phénomène des violences urbaines évolue très vite dans sa structure même. Si les incendies de véhicules ont progressé, les jets de pierres contre les transports en commun, autre spécialité locale, par exemple, ont été divisés par deux.

Sur les 554 feux déplorés en 1997, 40 % ont concerné des voitures dont le propriétaire avait signalé le vol, 10 % des épaves ou véhicules sans immatriculation et 5 % des incendies d'habitacles (sièges, tableaux de bord). Les incendies de véhicules ne sont pas limités à la ville de Strasbourg mais -d'après les services de la gendarmerie nationale- touchent également l'espace rural et les villes moyennes du département du Bas-Rhin.

2.1.3.2. Saisonnalités des incendies de voitures

Comme pour l'ensemble des actes de délinquance, on peut dégager une saisonnalité des incendies de voitures assez nette. La période novembre-janvier ainsi que la fin du printemps (mai) semblent propices à une recrudescence des incidents. D'une manière générale, la fin de l'année scolaire et les veilles de congés sont des moments de relâchement chez les jeunes.

Figure III.61 - *Feux de voitures en 1997*

1997	Janv.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total
Total	73	30	39	40	33	33	42	36	28	43	47	143	587

Sources : *Police Nationale, 1998*

D'après les services de police, cette saisonnalité des violences est à croiser avec celle de l'absentéisme scolaire qui connaît des pics en décembre (fêtes de fin d'année) et en juin.

2.1.3.3. Sectorisation des feux de voitures

Les quartiers et communes les plus touchés sont, dans l'ordre, les secteurs périphériques de Neuhof, la Meinau, Hautepierre, Cronenbourg, Schiltigheim et l'Elsau. Avec 3 voitures incendiées, le centre est peu touché.

Figure III.62 - *Sectorisation des incendies de voitures*

Quartiers	1996	1997	Evolution en
	(31.12 minuit)	(31.12 minuit)	nombre
Hautepierre	17	**52**	35
Cronenbourg	28	**40**	12
Koenigshoffen	20	16	-4
Elsau	10	**28**	18
Montagne Verte	4	11	7
Lingolsheim	6	14	8
Schiltigheim	34	**37**	3
Bischheim	13	20	7
Hoenheim	4	9	5
Robertsau	9	2	-7
Cité de l'Ill	6	13	7
Esplanade	5	10	5
Port du Rhin	14	12	-2
Ellipse Est	11	10	-1
Ellipse Ouest	3	7	4
Centre	3	3	0
Neudorf	14	21	7
Neuhof	156	**175**	19
Illkirch Graffenst.	17	**26**	9
Meinau	26	**58**	32
TOTAL	400	554	154

Sources : Police Nationale, 1997

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ce sont les petites voitures qui se partagent le haut du tableau du palmarès des voitures brûlées : La *Ford Fiesta*, l'*Opel Corsa* et la *Fiat Uno*.

2.1.4. Autres dégradations

Les 600 interventions des pompiers de la Communauté urbaine de Strasbourg pour des incendies autres que les véhicules montrent l'étendue des problèmes de violences urbaines : feux de poubelles, feux de benne ou feux de gloriettes.

La violence n'épargne pas non plus le milieu scolaire. D'après l'observatoire départemental des faits de violence scolaire, mis en place par l'inspection académique en 1996, de nombreux incidents sont survenus dans les établissements scolaires du Bas-Rhin. Même si les indicateurs retenus (atteinte aux personnes, atteinte aux biens, ports d'armes, intrusions, stupéfiants, racket...) ne sont pas tous suivis avec la même célérité par les établissements et qu'il demeure une part irréductible de subjectivité -le seuil de tolérance n'étant pas le même dans les différents établissements- le nombre d'incidents a fortement augmenté d'une année sur l'autre. On ne les retrouvera cependant pas toujours dans les statistiques de la Police nationale puisque parmi les incidents répertoriés, seule une minorité (un tiers) fait l'objet d'un signalement à la Police ou au parquet et peu se traduisent même par un conseil de discipline.

Figure III.63 - *Intervention des pompiers*

Interventions	1997
Intervention pour feux de bennes ou poubelles externes	537
Interventions pour feux de gloriettes	66

Source : *Corps mixte des sapeurs pompiers de la CUS, 1998*

2.1.5. Autres actes délictueux

Au-delà des violences urbaines, d'autres formes de délinquance comme le trafic de stupéfiants ou le travail clandestin connaissent des évolutions différentes.

En matière de trafic de stupéfiants, la circonscription de Strasbourg concentre 90 % des mises en cause du département. En 1997, 435 personnes ont été mises en cause pour des infractions liées aux stupéfiants, dont 33 mineurs.

Figure III.64 - *Trafics de stupéfiants*

Infractions	1996	1997
Trafic	31	31
Usage-revente	64	56
Consommation	452	335
Autres infractions	5	0
Total infractions liées aux stupéfiants	552	422
Décès par overdose	7	4

Sources : *Police nationale, 1998*

D'après la Police nationale[49], en matière de stupéfiants, les statistiques ne traduisent qu'imparfaitement l'évolution de la délinquance. Tout laisse à penser que la toxicomanie est à l'origine d'une délinquance induite, dans la mesure où les toxicomanes ont un impérieux besoin d'argent. Toujours d'après la Police, le chiffre des faits constatés reflète davantage l'activité des services de police que la réalité de la délinquance. Les statistiques (y compris celles de la DICILEC) font état de 144 infractions à la législation sur le travail clandestin.

Une fois ces premiers éléments statistiques sur la délinquance générale analysés, une fois les constats sur les limites de ces outils partagés, nous pouvons poursuivre l'analyse spatio-temporelle de l'insécurité urbaine la nuit.

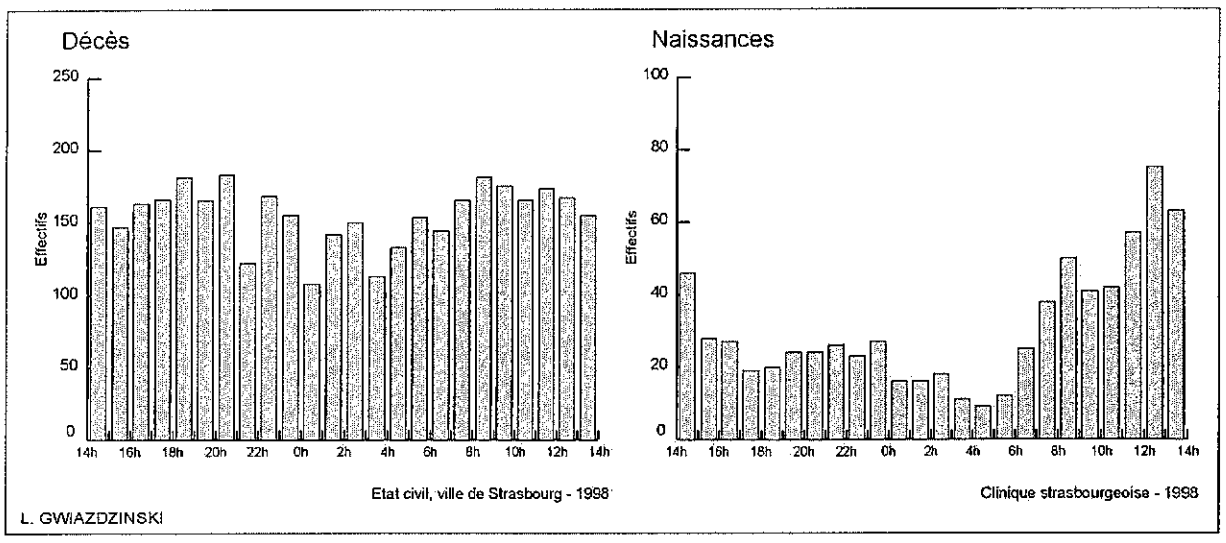
2.2. MORTALITE NOCTURNE RELATIVEMENT FAIBLE

Les informations collectées et structurées sous forme de données ne permettent pas de dire que la nuit est un espace-temps véritablement mortifère.

On connaît tous cette phrase qui sonne comme un couperet : « il ne passera pas la nuit ». A l'aune des statistiques dépouillées de l'Etat civil de Strasbourg pour l'année 1997, on ne peut pas conclure que l'on meurt plus la nuit que le jour. (Figure III.65 - *Décès et naissances par tranches horaires*). En effet, la répartition sur 24 heures est assez uniforme. A l'autre bout de la vie, nous avons pu avoir accès aux statistiques sur les naissances dans une clinique de Strasbourg ainsi qu'aux interventions du SAMU pour des accouchements. Il semblerait là aussi que l'on ne naisse pas plus la nuit que le jour. Le pic de naissances a lieu entre 11 h et 13h mais on est en droit de se demander si ces statistiques ont encore un sens compte-tenu des moyens dont on dispose aujourd'hui pour retarder ou avancer l'événement. Côté urgence et SAMU, les sollicitations sont fortes à trois moments de la nuit : 1h00 du matin 3 h00 et de façon moindre vers 22h00.

[49] Contrat local de sécurité de l'agglomération strasbourgeoise, 5 octobre 1998, p. 13

Figure III.65 - *Décès et naissances par tranches horaires*



2.3. DELINQUANCE MOINS IMPORTANTE QU'EN JOURNEE

Dans l'imaginaire populaire, le paysage criminel est avant tout nocturne : l'épaisseur de la nuit protège les bandits, favorise les complots. Les seules données dont nous disposions actuellement sur les délits en fonction des plages horaires, concerne la délinquance de voie publique -qui représente près de 60 % de la délinquance générale- et regroupent les rubriques suivantes : vols à main armée, vols avec violence, vols à la roulotte, vols de voitures, dégradations, vols avec effraction. Les informations récupérées ne permettaient pas de construire des tranches horaires plus précises que 6h00-12h00 ; 12h00-21h00 et 21h00-6h00 c'est-à-dire une période plus large que la nuit telle que nous l'avons définie.

Figure III.66 - *Délinquance de voie publique*

Incident	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
TOTAL	709	2316	2975	6000
%	11,8	38,6	49,6	100

Sources : *Police Nationale, 1998*

Sur l'ensemble des délits, la période nocturne ne paraît pas plus dangereuse que la journée avec moins de 50 % des délits. Dans le détail, la répartition jour-nuit est plus contrastée.

Figure III.67 – *Délinquance de voie publique*

	06h-12h	12h-21h	**21h-06h**	Total
Vols à main armée				
TOTAL	9	29	**17**	55
%	16,4	52,7	**31**	100
Vols à la roulotte				
TOTAL	349	956	**1198**	2503
%	13,9	38,2	**47,9**	100
Vol de véhicules				
TOTAL	63	230	**638**	931
%	6,8	24,7	**68,5**	100
Vols avec violences				
TOTAL	57	321	**111**	489
	11,6	65,6	**22,7**	100
Dégradations				
TOTAL	231	780	**1011**	2022
%	11,4	38,6	**50**	
TOTAL	709	2316	**2975**	6000
%	11,8	38,6	**49,6**	100

Sources : *Police nationale, 1998*

2.3.1. Vols à mains armées

Sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, 31 % des vols à mains armés (code 15 à 19) recensés en 1998 ont eu lieu la nuit entre 21h00 et 6h00 du matin.

Figure III.68 - *Vols à mains armées*

Type d'incident	Quartier	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
	Centre	1	2	3	6
	Couronne Est	0	2	2	4
Vols	Couronne Ouest	0	2	3	5
A	Couronne Nord & Robertsau	0	4	1	5
Main	Neudorf	0	0	1	1
Armée	Meinau	0	1	2	3
	Hautepierre	0	0	0	0
	Cronenbourg	1	3	0	4
	Koenigshoffen	0	1	2	3
	Lingolsheim	1	1	0	2
Vols	Montagne Verte & Elsau	6	0	1	7
À	Illkirch Graf.	0	4	0	4
Main	Neuhof	0	5	1	6
Armée	Schiltigheim	0	2	0	2
	Bischheim	0	0	0	0
	Hoenheim	0	2	1	3
	TOTAL	**9**	**29**	**17**	55

Sources : *Police Nationale, 1998*

2.3.2. Vols à la roulotte

Sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, 47 % des vols à la roulotte (code 37 à 38) recensés en 1998 ont eu lieu entre 21h00 et 6h00 du matin.

Figure III.69 - *Vol à la roulotte par tranche horaire*

Type d'incident	Quartier	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
	Centre	23	57	60	140
	Couronne Est	43	68	96	207
Vols	Couronne Ouest	31	69	88	188
à	Couronne Nord & Robertsau	45	95	100	240
la	Neudorf	54	141	128	323
roulotte	Meinau	25	64	35	124
	Hautepierre	21	100	71	192
	Cronenbourg	15	50	103	168
	Koenigshoffen	11	27	35	73
	Lingolsheim	2	8	46	56
Vols	Montagne Verte & Elsau	6	14	36	56
à	Illkirch Graf.	19	44	49	112
la	Neuhof	23	89	100	212
roulotte	Schiltigheim	21	79	158	258
	Bischheim	7	41	67	115
	Hoenheim	3	10	26	39
	TOTAL	**349**	**956**	**1198**	**2503**

Sources : *Police Nationale, 1998*

2.3.3. Vols de véhicules automobiles

Sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, plus de 68 % des vols de véhicules automobiles (code 34 à 35) recensés en 1998 ont eu lieu entre 21h00 et 6h00 du matin.

Figure III.70 - *Vol de véhicules automobiles*

Type d'incident	Quartier	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
	Centre	5	8	31	44
	Couronne Est	7	17	43	67
Vols	Couronne Ouest	6	12	46	64
de	Couronne Nord & Robertsau	9	26	67	102
véhicules	Neudorf	5	25	60	90
automobiles	Meinau	1	14	26	41
	Hautepierre	3	18	38	59
	Cronenbourg	8	39	53	100
	Koenigshoffen	0	5	17	22
	Lingolsheim	0	3	15	18
Vols	Montagne Verte & Elsau	1	10	20	31
de	Illkirch Graf.	5	14	31	50
véhicules	Neuhof	6	20	57	83
automobiles	Schiltigheim	6	15	47	68
	Bischheim	0	2	43	45
	Hoenheim	1	2	44	47
	TOTAL	**63**	**230**	**638**	931

Sources : *Police Nationale, 1998*

2.3.4. Vols avec violences physiques

Sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, 23 % des vols avec violence (Codes 22, 25, 26) recensés en 1998 ont eu lieu la nuit entre 21h00 et 6h00 du matin.

Figure III.71 – *Vols avec violences physiques*

Type d'incident	Quartier	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
	Centre	15	88	41	144
	Couronne Est	7	28	10	45
Vols	Couronne Ouest			2	2
avec	Couronne Nord & Robertsau	2	21	5	28
violences	Neudorf	8	41	6	55
physiques	Meinau	1	14	5	20
	Hautepierre	7	23	10	40
	Cronenbourg	3	29	8	40
	Koenigshoffen	2	10	4	16
	Lingolsheim	1	4	0	5
Vols	Montagne Verte & Elsau	2	8	5	15
avec	Illkirch Graf.	2	18	2	22
violences	Neuhof	4	5	3	12
physiques	Schiltigheim	2	17	4	23
	Bischheim	0	4	4	8
	Hoenheim	1	11	2	14
	TOTAL	57	321	111	489

Sources : *Police Nationale, 1998*

2.3.5. Dégradations diverses

Sur l'ensemble de l'agglomération strasbourgeoise, 50 % des dégradations (Codes 66 à 68) recensés en 1998 ont eu lieu la nuit entre 21h00 et 6h00 du matin.

Figure III.72 – *Dégradations diverses*

Type d'incident	Quartier	06h-12h	12h-21h	21h-06h	Total
	Centre	20	63	115	198
	Couronne Est	10	48	88	146
	Couronne Ouest	31	61	106	198
Dégradations	Couronne Nord & Robertsau	26	47	89	162
diverses	Neudorf	13	40	80	133
	Meinau	14	43	53	110
	Hautepierre	25	89	80	194
	Cronenbourg	10	53	67	130
	Koenigshoffen	7	14	20	41
	Lingolsheim	5	19	24	48
	Montagne Verte & Elsau	3	32	44	79
Dégradations	Illkirch Graf.	19	37	45	101
diverses	Neuhof	15	73	77	165
	Schiltigheim	23	129	35	187
	Bischheim	8	23	60	91
	Hoenheim	2	9	28	39
	TOTAL	**231**	**780**	**1011**	**2022**

Sources : *Police Nationale, 1998*

L'insécurité peut également être mesurée à partir de statistiques diverses sur les incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne et dont on a montré qu'elles influencaient fortement le sentiment d'insécurité.

2.4. INCIVILITES SUR LES MARGES TEMPORELLES

Les incivilités touchent plutôt la tranche 21h00-minuit c'est-à-dire les franges de la nuit urbaine que son cœur et cela qu'il s'agisse des nuisances sonores ou des dégradations.

2.4.1. Nuisances et tapages nocturnes

Sur les 376 interventions de la Police municipale et rurale pour nuisance sonore en 1997, 359 soit 95,5 % ont eu lieu entre 21h00 et 6h00 du matin, avec un pic entre 23h00 et 2h00 du matin qui met autant en évidence le bruit que le niveau de tolérance des habitants et plaignants.

Sur les 654 interventions de la Police nationale au 1er semestre 1998, Toutes ont eu lieu entre 22h00 et 7h00 du matin et 45 % au centre ville (centre, ellipse ouest et ellipse est). Les maximums se situent entre minuit et 2h00 du matin.

Figure III.74 – *Dégradations diverses*

Incivilités	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	1/2	2/3	3/4	4/5	5/6	6/7	7/8	8/9	9/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Tapage	0	0	0	0	0	0	0	0	75	34	128	117	83	51	33	11	19	0	0	0	0	0	0	0
Nuisances sonores	3	0	0	3	0	3	6	26	48	68	64	76	40	26	11	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Nuisances olfactives	11	12	7	4	4	5	3	5	3	2	0	0	0	0	0	0	1	1	3	4	7	4	9	3

Sources : *Police Municipale, et Rurale, 1998 ; Police nationale première semestre 1998*

Seules les nuisances olfactives ou plutôt les interventions pour nuisances olfactives semblent diurnes (Figure III.75 – *Incivilités, nuisances olfactives– radars*)

2.4.2. Incidents dans les transports en commun en soirée

Cette concentration des incidents en soirée, sur les marges est confortée par les données de la Compagnie des Transports Strasbourgeois sur les incidents sur le réseau par tranche horaire[51]. La Compagnie des Transports de Strasbourg[52] a enregistré 904 incidents de tous types que l'on peut classer en 5 niveaux principaux :

- *Niveau 1* : vandalisme, graffitis, malaises, salissures, alertes à la bombe, pétards, boules puantes, alarmes tirées, ivrognes... (314 incidents soit 35 % du total)
- *Niveau 2* : jet de projectiles, agressions verbales, rixes clients (380 soit 42 % du total)
- *Niveau 3* : agression du personnel, altercation clients personnel, voies de fait, présence d'armes, vols sans violence, lacrymogènes, menaces... (156 soit 17 % du total)
- *Niveau 4* : agression physique sérieuse, vols de caisse avec menaces ou violences... (48 soit 5 % du total)
- *Niveau 5* : incendies volontaires, coups de couteau, bagarres avec blessés... (6 soit 1 % du total)

Les stations de tramway où on enregistre le plus d'incidents sont le Baggersee, le Maillon, Homme de fer, gare, Etoile et Grand rue.

Sur les 245 incidents enregistrés en octobre-novembre, 55 ont eu lieu entre 18 heures et 20 heures, 51 entre 20 heures et 22 heures et seulement 30 entre 22 heures et 24 heures 30. L'analyse des données par catégorie d'incidents permet de retrouver les mêmes courbes avec des pics aux heures de pointe et une insécurité de fin d'après-midi début de soirée plutôt qu'une insécurité de nuit.

Figure III.76 - *Incidents dans les transports publics*

Incidents transports	14 /15	15 /16	16 /17	17 /18	**18 /19**	**19 /20**	20 /21	21 /22	**22 /23**	**23 /24**	**0 /1**
Total incidents	6,60	7,28	8,78	11,29	**8,30**	**7,81**	7,24	5,67	**5,10**	**3,36**	**1,25**
Niveau 1	5,45	8,64	9,55	5,91	**9,09**	**6,36**	4,09	6,36	**5,45**	**2,73**	**0,45**
Niveau 2	8,23	8,55	8,76	11,22	**7,91**	**8,97**	7,48	4,70	**4,38**	**3,74**	**1,92**
Niveau 3	6,51	6,68	8,31	13,19	**10,59**	**10,26**	7,00	6,03	**6,51**	**3,75**	**0,33**
Niveau 4	14,81	11,11	18,52	9,26	**7,41**	**1,85**	5,56	3,70	**0,00**	**1,85**	**0,00**
Niveau 5	12,50	12,50	25,00	0,00	**25,00**	**25,00**	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Sources : *Compagnie des transports de Strasbourg, 1996*

[51] Etat de l'insécurité du réseau, Accidents du travail, Bilan 1995, Compagnie des Transports Strasbourgeois
[52] Données CTS, 1997

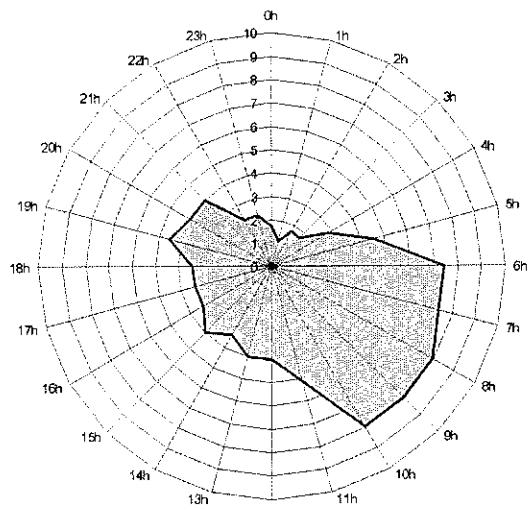
- Les incidents de niveau 1 (Vandalisme, graffitis, malaises, salissures, alertes à la bombe, pétards, boules puantes, alarmes tirées, ivrognes) ont plutôt lieu aux heures de fortes affluences vers 12h00, 17h00 et 20h00. Après 22h00 on ne recense que 9,7 % des accidents dont 1,25 % seulement après minuit.
- Pour les incidents de niveau 2 (jets de projectiles, agressions verbales, rixes clients) les pics se retrouvent vers 17h00 puis 19h00.
- Pour les incidents de niveau 3 (agression du personnel, altercation clients personnel, voies de fait, présence d'armes, vols sans violence, lacrymogènes, menaces) les pics sont également vers17h00 avec un sursaut vers 22h00.
- Pour les agressions de niveau 4 (agression physique sérieuse, vols de caisse avec menaces ou violences) le maximum est atteint vers 16h00. Ensuite, la situation se calme.
- Pour le niveau 5 enfin (incendies volontaires, coups de couteau, bagarre avec blessés) qui représente à peine 1% du total des incidents, les événements ont lieu après 16h00 et entre 18h00 et 20h00.

Celles et ceux qui imaginent que ces incidents dans les transports en commun sont une invention des années 80-90 se reporteront avec bénéfice à un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 22 septembre 1936 faisant état d'une agression dans un tramway de la ligne 5 pendant laquelle quatre voyous avaient molesté les voyageurs et attaqué le personnel[53] (Figure III.77 - *Agression avant guerre*) et, nous dit-on « ce n'est pas là un cas isolé, car trop souvent les receveurs de tramways sont la victime des agissements de personnage se trouvant dans un état d'ébriété plus ou moins avancée ».

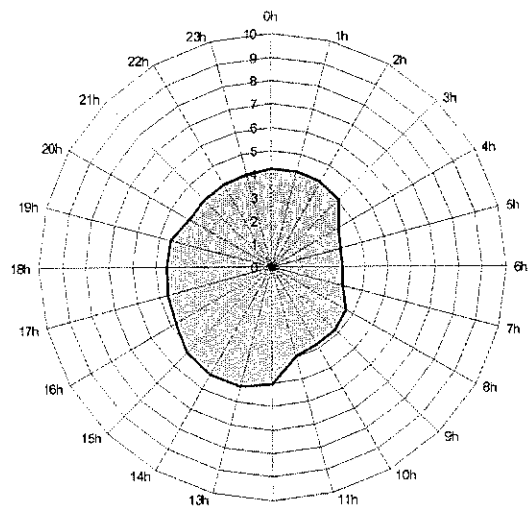
[53] Dans un tramway de la ligne 5, quatre voyous molestent les voyageurs et attaquent le personnel, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, mardi 27 septembre 1936

Figure 75 - Incivilités - nuisances olfactives (Taux externes)

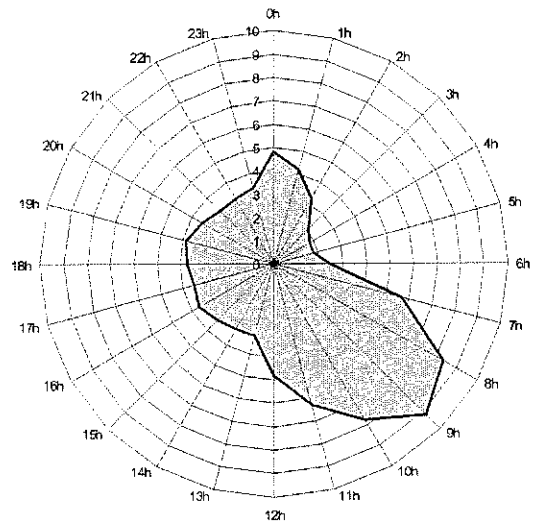
NUISANCES
Rejet SO2



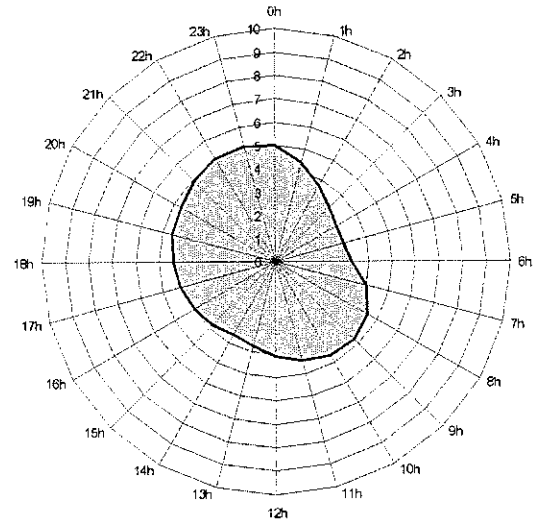
NUISANCES
Rejet poussières



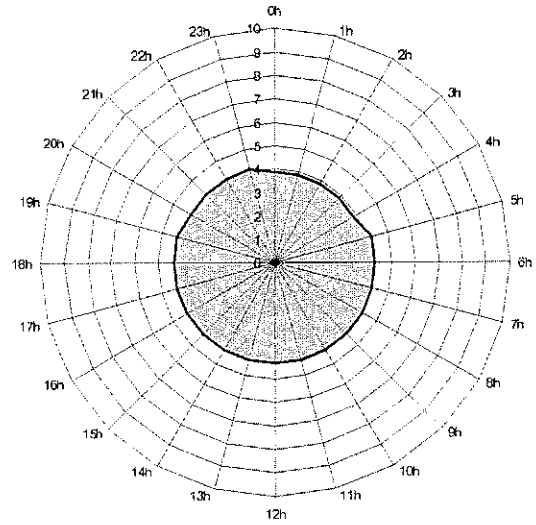
NUISANCES
Rejet N0



NUISANCES
Rejet NO2



NUISANCES
Bruit



L. Gwiazdzinski - 2002

Figure III.76a – Agression Avant-Guerre

Mardi, 22 Septembre 1936 LES DERNIERES NOUVELLES DE STRASBOURG No 263 – Quatrième Feuille – 59e Année

INFORMATIONS LOCALES

CARNET DU JOUR

12 à 14 h.: HALL AUX DEPECHES DES «DERNIERES NOUVELLES DE STRASBOURG»: Concert de Strasbourg P. T. T.
20 h. 45: PLACE DU MARCHE (Neudorf): Concert public de l'Harmonie Strasbourg-Neudorf.

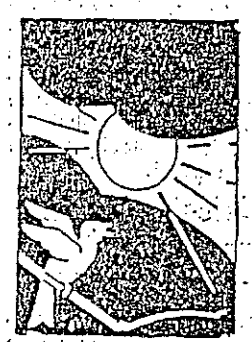
CINEMAS

Arcades: «Amants et voleurs» (parlant franç.).
Olympia: «La Caserne en folie» (parl. franç.).
U. T.: «L'appel du silence» (parlant français).
Capitole: «Club de femmes» (par. français).
Broglie: «Les derniers jours de Pompéi» (parlant français).
Palace: «Die Liebe ist der Frauen Macht» parlant allemand).
Eldorado: «Le secret de Charlie Chan» (parlant français).
Kléber: «Le loup Garou» (film parlant).
Cinébref-Dernouvel: «Sens interdit» (comédie).

Bulletin météorologique

du 21 septembre 1936

Communiqué par l'Institut de Physique du Globe.



Maximum du jour entre 12 et 15 heures: + 22,7.
Minimum: + 14,2.
Etat barométrique: 770,2.
Tendance barométrique: en hausse.
Etat du ciel: 2 couverts.
Prévision du temps: brumeux-brouillard par places le matin; ensuite nuageux avec belles éclaircies; température sensiblement stationnaire.

Bulletin sismologique: Le 19 sept. tremblement éloigné à 6 h. 54' 50".

Pharmacie de l'Homme de Fer La plus importante de l'Est

Radio

Ecoutez aujourd'hui mardi:

Dans un tramway de la ligne 5, quatre voyous molestent les voyageurs et attaquent le personnel

Une scène assez peu banale se déroula dans la soirée de dimanche, dans un tramway de la ligne 5 qui avait quitté la gare centrale à 21 h. 10. Quatre jeunes gens, qui apparamment, avaient bu plus que de coutume, menaient grand tapage. Ils molestaient les voyageurs, ainsi que nous le signale un témoin oculaire de cette scène, et lorsque le receveur, M. Weiss, leur demanda de payer le supplément de nuit, ils répondirent d'une façon qui provoqua l'indignation des voyageurs présents dans la voiture. Finalement, le receveur appela le conducteur, M. Elter, à l'aide.

Le conducteur se rendit dans le wagon à l'arrêt de la rue du Soleil, ainsi que c'était son devoir, et lorsqu'il exhorta les jeunes gens au calme, il fut copieusement injurié. Comme le scandale ne cessait pas, M. Elter somma les quatre voyous de quitter le tram, et il prit celui qui menait le plus grand tapage au poignet. Les trois autres se jetèrent sur lui et lui assénèrent force coups, brisant ses lunettes et déchirant son uniforme. Il réussit cependant à maintenir l'un des individus qu'il emmena jusqu'à Hoenheim où il avait l'intention de le remettre à la police locale. Mais comme personne ne se trouvait au poste de police, on téléphona à la gendarmerie de Schiltigheim qui s'abstint d'intervenir.

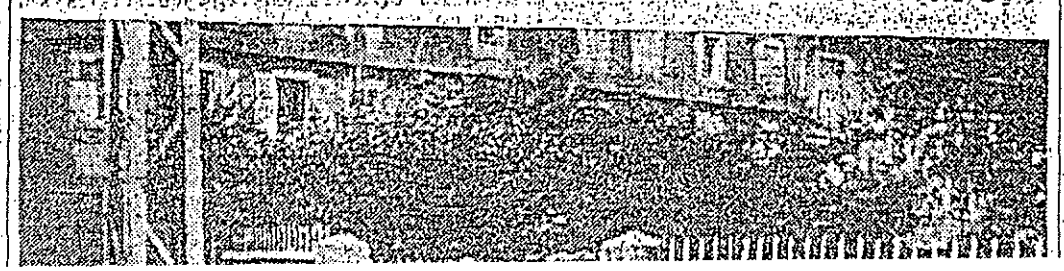
Force fut donc aux employés du tram de relâcher ce triste personnage, mais ils avaient pu apprendre qu'il s'agissait d'un certain L. S., domicilié 1, rue des Tailleurs, à Bischheim.

Voici les faits. Les indications de notre correspondant sont fort précises. Il est déplorable de devoir constater que ce n'est pas là un cas isolé, car trop souvent, les receveurs de tramways sont la victime des agissements de personnages se trouvant dans un état d'ébriété plus ou moins avancé. Certes, le personnel des tramways ne demande pas qu'on fasse preuve à son égard d'une politesse exquise, mais qu'on se tienne dans certaines limites. Et il serait à souhaiter qu'une punition exemplaire mette enfin à la raison certains jeunes voyous.

⁂

Les voyageurs qui ont été témoins de cette scène, sont priés de se présenter à la direction de la Compagnie des Tramways Strasbourgeois. (re.)

Une innovation du service d'architecture



NOUVELLES DU JOUR

— *Mariage.* Nous apprenons le mariage de Mlle Jacqueline Hénon avec le lieutenant Henri Relin, du 158e R. I. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église St-Pierre-le-Jeune, le jeudi, 24 septembre, à 11 h. 30.

— *Deuils.* On annonce le décès à l'âge de 71 ans, de M. Eugène Haug, architecte, vice-président du conseil d'administration de la Société Strasbourgeoise des Asphaltes et Bitumes.

Les obsèques auront lieu après-demain, jeudi, à l'église St-Aloyse, de Neudorf.

— Nous apprenons le décès de M. Henri Ganier-Tanconville, mort à l'âge de 91 ans, à l'Hospice de Baume-les-Dames (Doubs) où il s'était retiré depuis 1923.

Artiste et littérateur très connu, M. Ganier était l'auteur de plusieurs ouvrages historiques et militaires tels les «Alsaciens dans la Garde Impériale et les Corps d'élite», les «Garnisons d'Alsace» etc. Il fut aussi pendant de longues années collaborateur et illustrateur du «Messager Boiteux de Strasbourg».

Le défunt était un de ces dignes Alsaciens qui sut maintenir et cultiver sous la domination allemande le souvenir de la patrie française. Nous perdons en lui un compatriote, profondément attaché à la terre d'Alsace et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier sa noblesse de coeur et son affabilité accueillante.

M. H. Ganier sera inhumé dans sa terre natale de Tanconville (M.-et-M.).

— Après une courte maladie est décédé à l'âge de 68 ans M. Mathieu Keller, ancien chef de gare à Saverne.

Le défunt, natif de Bilwisheim (arrondissement de Strasbourg-Campagne) était entré au service des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine en 1894. Appelé comme chef de gare à Saverne après l'armistice, il exerça comme tel jusqu'en 1931, époque à laquelle il prit sa retraite. Dans cette difficile période de transformation et d'adaptation M. Keller fit preuve de grandes qualités d'organisateur.

⁂

— *Information.* M. Pfaadt, directeur de l'école communale de Mietesheim (arrondissement de Haguenau) vient d'être appelé à la direction de l'école communale de Vendenheim (arrondissement de Strasbourg-Campagne).

La population du village ne voit pas sans regrets s'éloigner ce maître aussi compétent que dévoué, qui dirigeait depuis 10 ans l'école de la commune. Il avait également rendu de grands services à ses concitoyens comme secrétaire de

L'insécurité peut également être mesurée à partir de statistiques diverses sur les incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne et dont on a montré qu'elles influencaient fortement le sentiment d'insécurité.

2.4. INCIVILITES SUR LES MARGES TEMPORELLES

Les incivilités touchent plutôt la tranche 21h00-minuit c'est-à-dire les franges de la nuit urbaine que son cœur et cela qu'il s'agisse des nuisances sonores ou des dégradations.

2.4.1. Nuisances et tapages nocturnes

Sur les 376 interventions de la Police municipale et rurale pour nuisance sonore en 1997, 359 soit 95,5 % ont eu lieu entre 21h00 et 6h00 du matin, avec un pic entre 23h00 et 2h00 du matin qui met autant en évidence le bruit que le niveau de tolérance des habitants et plaignants.

Sur les 654 interventions de la Police nationale au 1er semestre 1998, Toutes ont eu lieu entre 22h00 et 7h00 du matin et 45 % au centre ville (centre, ellipse ouest et ellipse est). Les maximums se situent entre minuit et 2h00 du matin.

Figure III.74 – *Dégradations diverses*

Incivilités	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	1/2	2/3	3/4	4/5	5/6	6/7	7/8	8/9	9/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Tapage	0	0	0	0	0	0	0	0	75	34	128	117	83	51	33	11	19	0	0	0	0	0	0	0
Nuisances sonores	3	0	0	3	0	3	6	26	48	68	64	76	40	26	11	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Nuisances olfactives	11	12	7	4	4	5	3	5	3	2	0	0	0	0	0	0	1	1	3	4	7	4	9	3

Sources : *Police Municipale, et Rurale, 1998 ; Police nationale première semestre 1998*

Seules les nuisances olfactives ou plutôt les interventions pour nuisances olfactives semblent diurnes (Figure III.75 – *Incivilités, nuisances olfactives– radars*)

2.4.2. Incidents dans les transports en commun en soirée

Cette concentration des incidents en soirée, sur les marges est confortée par les données de la Compagnie des Transports Strasbourgeois sur les incidents sur le réseau par tranche horaire[51]. La Compagnie des Transports de Strasbourg[52] a enregistré 904 incidents de tous types que l'on peut classer en 5 niveaux principaux :

- *Niveau 1* : vandalisme, graffitis, malaises, salissures, alertes à la bombe, pétards, boules puantes, alarmes tirées, ivrognes... (314 incidents soit 35 % du total)
- *Niveau 2* : jet de projectiles, agressions verbales, rixes clients (380 soit 42 % du total)
- *Niveau 3* : agression du personnel, altercation clients personnel, voies de fait, présence d'armes, vols sans violence, lacrymogènes, menaces... (156 soit 17 % du total)
- *Niveau 4* : agression physique sérieuse, vols de caisse avec menaces ou violences... (48 soit 5 % du total)
- *Niveau 5* : incendies volontaires, coups de couteau, bagarres avec blessés... (6 soit 1 % du total)

Les stations de tramway où on enregistre le plus d'incidents sont le Baggersee, le Maillon, Homme de fer, gare, Etoile et Grand rue.

Sur les 245 incidents enregistrés en octobre-novembre, 55 ont eu lieu entre 18 heures et 20 heures, 51 entre 20 heures et 22 heures et seulement 30 entre 22 heures et 24 heures 30. L'analyse des données par catégorie d'incidents permet de retrouver les mêmes courbes avec des pics aux heures de pointe et une insécurité de fin d'après-midi début de soirée plutôt qu'une insécurité de nuit.

Figure III.76 - *Incidents dans les transports publics*

Incidents transports	14 /15	15 /16	16 /17	17 /18	**18 /19**	**19 /20**	20 /21	21 /22	**22 /23**	**23 /24**	**0 /1**
Total incidents	6,60	7,28	8,78	11,29	**8,30**	**7,81**	7,24	5,67	**5,10**	**3,36**	**1,25**
Niveau 1	5,45	8,64	9,55	5,91	**9,09**	**6,36**	4,09	6,36	**5,45**	**2,73**	**0,45**
Niveau 2	8,23	8,55	8,76	11,22	**7,91**	**8,97**	7,48	4,70	**4,38**	**3,74**	**1,92**
Niveau 3	6,51	6,68	8,31	13,19	**10,59**	**10,26**	7,00	6,03	**6,51**	**3,75**	**0,33**
Niveau 4	14,81	11,11	18,52	9,26	**7,41**	**1,85**	5,56	3,70	**0,00**	**1,85**	**0,00**
Niveau 5	12,50	12,50	25,00	0,00	**25,00**	**25,00**	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Sources : *Compagnie des transports de Strasbourg, 1996*

[51] Etat de l'insécurité du réseau, Accidents du travail, Bilan 1995, Compagnie des Transports Strasbourgeois
[52] Données CTS, 1997

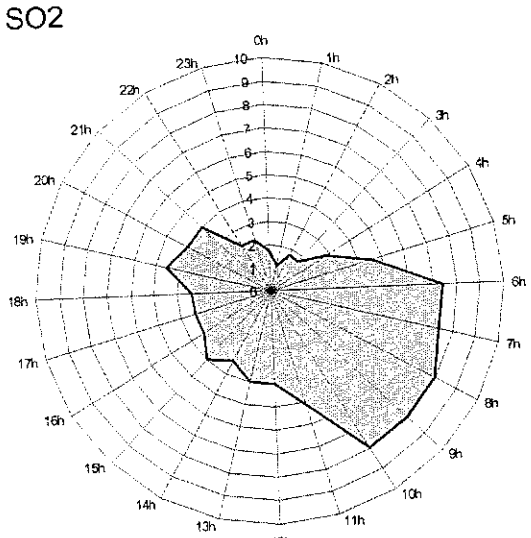
- Les incidents de niveau 1 (Vandalisme, graffitis, malaises, salissures, alertes à la bombe, pétards, boules puantes, alarmes tirées, ivrognes) ont plutôt lieu aux heures de fortes affluences vers 12h00, 17h00 et 20h00. Après 22h00 on ne recense que 9,7 % des accidents dont 1,25 % seulement après minuit.
- Pour les incidents de niveau 2 (jets de projectiles, agressions verbales, rixes clients) les pics se retrouvent vers 17h00 puis 19h00.
- Pour les incidents de niveau 3 (agression du personnel, altercation clients personnel, voies de fait, présence d'armes, vols sans violence, lacrymogènes, menaces) les pics sont également vers17h00 avec un sursaut vers 22h00.
- Pour les agressions de niveau 4 (agression physique sérieuse, vols de caisse avec menaces ou violences) le maximum est atteint vers 16h00. Ensuite, la situation se calme.
- Pour le niveau 5 enfin (incendies volontaires, coups de couteau, bagarre avec blessés) qui représente à peine 1% du total des incidents, les événements ont lieu après 16h00 et entre 18h00 et 20h00.

Celles et ceux qui imaginent que ces incidents dans les transports en commun sont une invention des années 80-90 se reporteront avec bénéfice à un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 22 septembre 1936 faisant état d'une agression dans un tramway de la ligne 5 pendant laquelle quatre voyous avaient molesté les voyageurs et attaqué le personnel[53] (Figure III.77 - *Agression avant guerre*) et, nous dit-on « ce n'est pas là un cas isolé, car trop souvent les receveurs de tramways sont la victime des agissements de personnage se trouvant dans un état d'ébriété plus ou moins avancée ».

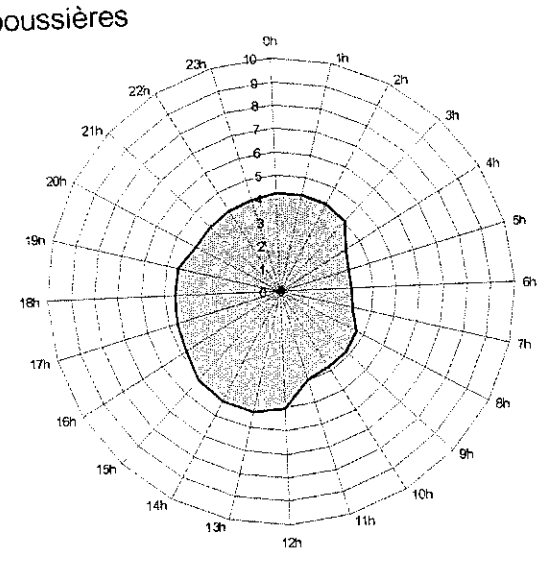
[53] Dans un tramway de la ligne 5, quatre voyous molestent les voyageurs et attaquent le personnel, *Dernières Nouvelles d'Alsace*, mardi 27 septembre 1936

Figure 75 - Incivilités - nuisances olfactives (Taux externes)

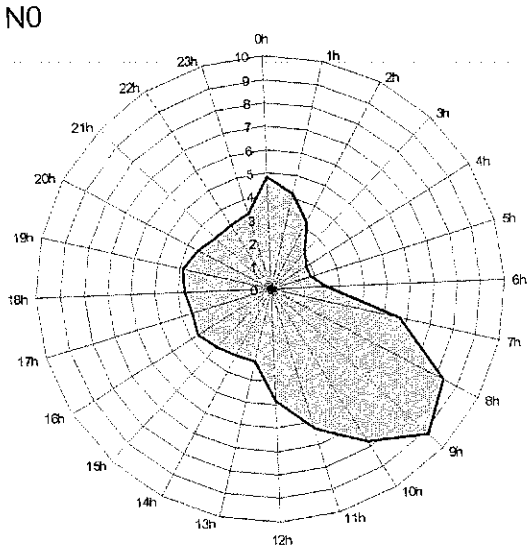
NUISANCES
Rejet SO2



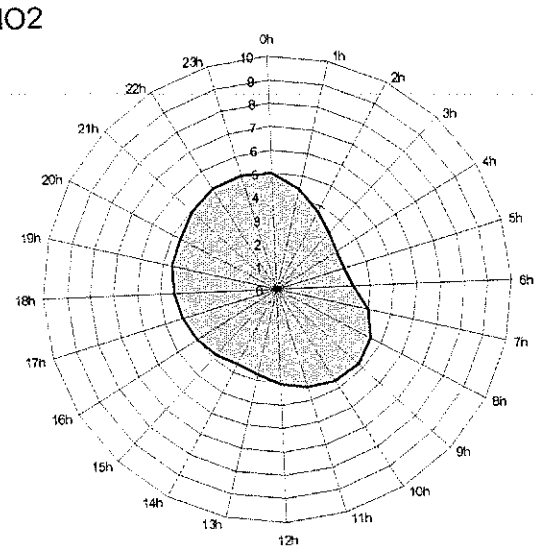
NUISANCES
Rejet poussières



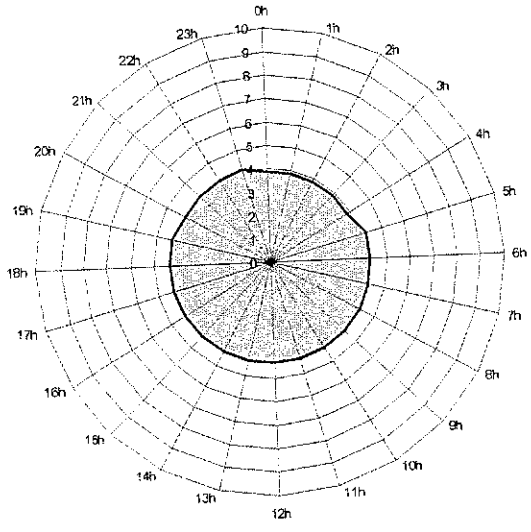
NUISANCES
Rejet N0



NUISANCES
Rejet NO2



NUISANCES
Bruit



L. Gwiazdzinski - 2002

Figure III.76a – Agression Avant-Guerre

INFORMATIONS LOCALES

CARNET DU JOUR

12 à 14 h.: HALL AUX DEPECHES DES «DERNIERES NOUVELLES DE STRASBOURG»: Concert de Strasbourg P. T. T.
20 h. 45: PLACE DU MARCHE (Neudorf): Concert public de l'Harmonie Strasbourg-Neudorf.

CINEMAS

Arcades: «Amants et voleurs» (parlant franç.).
Olympia: «La Caserne en folie» (parl. franç.).
U. T.: «L'appel du silence» (parlant français).
Capitole: «Club de femmes» (par. français).
Broglie: «Les derniers jours de Pompéi» (parlant français).
Palace: «Die Liebe ist der Frauen Macht» parlant allemand).
Eldorado: «Le secret de Charlie Chan» (parlant français).
Kléber: «Le loup Garou» (film parlant).
Cinébref-Dernouvel: «Sens interdit» (comédie).

Bulletin météorologique

du 21 septembre 1936

Communiqué par l'Institut de Physique du Globe.



Maximum du jour entre 12 et 15 heures: + 22,7.
Minimum: + 14,2.
Etat barométrique: 770.2.
Tendance barométrique: en hausse.
Etat du ciel: 2 couverts.
Prévision du temps: brumeux-brouillard par places le matin; ensuite nuageux avec belles éclaircies; température sensiblement stationnaire.

Bulletin sismologique: Le 19 sept. tremblement éloigné à 6 h. 54' 50".

Pharmacie de l'Homme de Fer La plus importante de l'Est

Radio

Ecoutez aujourd'hui mardi:

Dans un tramway de la ligne 5, quatre voyous molestent les voyageurs et attaquent le personnel

Une scène assez peu banale se déroula dans la soirée de dimanche, dans un tramway de la ligne 5 qui avait quitté la gare centrale à 21 h. 10. Quatre jeunes gens, qui apparamment, avaient bu plus que de coutume, menaient grand tapage. Ils molestaient les voyageurs, ainsi que nous le signale un témoin oculaire de cette scène, et lorsque le receveur, M. Weiss, leur demanda de payer le supplément de nuit, ils répondirent d'une façon qui provoqua l'indignation des voyageurs présents dans la voiture. Finalement, le receveur appela le conducteur, M. Elter, à l'aide.

Le conducteur se rendit dans le wagon à l'arrêt de la rue du Soleil, ainsi que c'était son devoir, et lorsqu'il exhorta les jeunes gens au calme, il fut copieusement injurié. Comme le scandale ne cessait pas, M. Elter somma les quatre voyous de quitter le tram, et il prit celui qui menait le plus grand tapage au poignet. Les trois autres se jetèrent sur lui et lui assénèrent force coups, brisant ses lunettes et déchirant son uniforme. Il réussit cependant à maintenir l'un des individus qu'il emmena jusqu'à Hoenheim où il avait l'intention de le remettre à la police locale. Mais comme personne ne se trouvait au poste de police, on téléphona à la gendarmerie de Schiltigheim qui s'abstint d'intervenir.

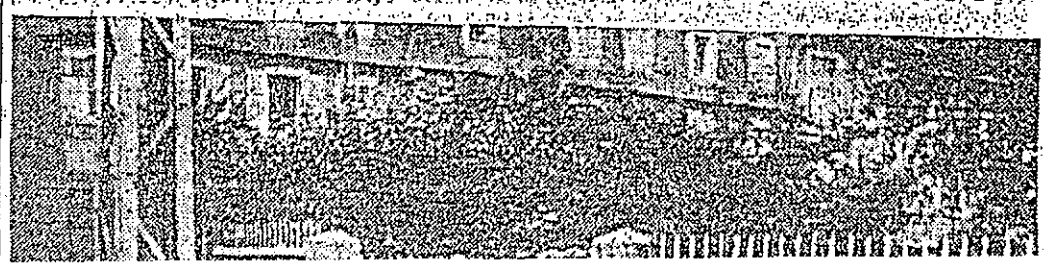
Force fut donc aux employés du tram, de relâcher ce triste personnage, mais ils avaient pu apprendre qu'il s'agissait d'un certain L. S., domicilié 1, rue des Tailleurs, à Bischheim.

Voici les faits. Les indications de notre correspondant sont fort précises. Il est déplorable de devoir constater que ce n'est pas là un cas isolé, car trop souvent, les receveurs de tramways sont la victime des agissements de personnages se trouvant dans un état d'ébriété plus ou moins avancé. Certes, le personnel des tramways ne demande pas qu'on fasse preuve à son égard d'une politesse exquise, mais qu'on se tienne dans certaines limites. Et il serait à souhaiter qu'une punition exemplaire mette enfin à la raison certains jeunes voyous.

***

Les voyageurs qui ont été témoins de cette scène, sont priés de se présenter à la direction de la Compagnie des Tramways Strasbourgeois. (rc.)

Une innovation du service d'architecture



NOUVELLES DU JOUR

— *Mariage.* Nous apprenons le mariage de Mlle Jacqueline Hénon avec le lieutenant Henri Relin, du 158e R. I. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église St-Pierre-le-Jeune, le jeudi, 24 septembre, à 11 h. 30.

— *Deuils.* On annonce le décès à l'âge de 71 ans, de M. Eugène Haug, architecte, vice-président du conseil d'administration de la Société Strasbourgeoise des Asphaltes et Bitumes.

Les obsèques auront lieu après-demain, jeudi, à l'église St-Aloyse, de Neudorf.

— Nous apprenons le décès de M. Henri Ganier-Tanconville, mort à l'âge de 91 ans, à l'Hospice de Baume-les-Dames (Doubs) où il s'était retiré depuis 1923.

Artiste et littérateur très connu, M. Ganier était l'auteur de plusieurs ouvrages historiques et militaires tels les «Alsaciens dans la Garde Impériale et les Corps d'élites», les «Garnisons d'Alsace» etc. Il fut aussi pendant de longues années collaborateur et illustrateur du «Messager Boiteux de Strasbourg».

Le défunt était un de ces dignes Alsaciens qui sut maintenir et cultiver sous la domination allemande le souvenir de la patrie française. Nous perdons en lui un compatriote, profondément attaché à la terre d'Alsace et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier sa noblesse de coeur et son affabilité accueillante.

M. H. Ganier sera inhumé dans sa terre natale de Tanconville (M.-et-M.).

— Après une courte maladie est décédé à l'âge de 68 ans M. Mathieu Keller, ancien chef de gare à Saverne.

Le défunt, natif de Bilwisheim (arrondissement de Strasbourg-Campagne) était entré au service des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine en 1894. Appelé comme chef de gare à Saverne après l'armistice, il exerça comme tel jusqu'en 1931, époque à laquelle il prit sa retraite. Dans cette difficile période de transformation et d'adaptation M. Keller fit preuve de grandes qualités d'organisateur.

***

— *Information.* M. Pfaadt, directeur de l'école communale de Mietesheim (arrondissement de Haguenau) vient d'être appelé à la direction de l'école communale de Vendenheim (arrondissement de Strasbourg-Campagne).

La population du village ne voit pas sans regrets s'éloigner ce maître aussi compétent que dévoué, qui dirigeait depuis 10 ans l'école de la commune. Il avait également rendu de grands services à ses concitoyens comme secrétaire de

2.4.3. Dégradations nocturnes

D'après les données fournies par l'entreprise DECAUX et la Police nationale, une grande partie du mobilier urbain dégradé, des cabines téléphoniques vandalisées ou des abris bus le sont entre 20h00 et 23h00.

Figure III.77 - *Dégradation du mobilier urbain*

Violences urbaines	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	1/2	2/3	3/4	4/5	5/6	6/7	7/8	8/9	9/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Vides- ordures	3	7	6	3	8	6	5	10	9	2	3	5	4	0	2	0	0	0	0	1	0	2	4	6
Abri bus inc.	0	0	2	0	2	2	8	6	4	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Dégradation d'abribus	1	4	5	3	0	7	7	3	11	8	9	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1

Sources : Société Jean-Claude DECAUX

Tags nocturnes

L'obscurité semble effectivement propice aux dégradations. Il suffit de penser au tagger, *« clandestin nocturne »* -selon la belle expression de Julie CARPENTIER[54]- pour s'en convaincre. Interrogés à ce sujet, les responsables de la Police municipale et rurale et de la Police nationale ont confirmé sans pouvoir donner plus d'informations. Un géographe strasbourgeois DIDIER L. a réalisé un travail très fin sur les *tags*[55] qui a permis d'établir un certain nombre de cartes sans pourtant dégager des heures précises de travail. Les taggers interrogés par la suite ont tous confirmé leur travail de nuit ou de soirée pour les plus jeunes.

Dégradations à la CUS

Depuis 1996, les agents de la CUS remplissent des compte-rendus qui montrent[56] que 23 % des incidents (dégradations de bâtiments, de parterres...) se déroulent la nuit entre 00h00 et 8h00 du matin. Le reste des incidents est plutôt centré sur l'après-midi : 12 % des incidents déclarés se déroulent le matin entre 8h00 et 12h00 ; 7 % des incidents entre 12h00 et 14h00 ; 43 % des incidents déclarés se déroulent l'après-midi entre 14h00 et 18h00 et 15 % se déroulent le soir entre 18h00 et 0h00 .

[54] CARPENTIER J., 1996, *Contre l'absurde crescendo*, Oberlin Editeurs
[55] DIDIER L., 1993, « Une approche de la délinquance urbaine : l'exemple des tags à Strasbourg », Maîtrise de Géographie, Strasbourg, 121 p.
[56] *Comptes-rendus d'incidents,* Synthèse annuelle 1996, Direction Etudes et Prospective, Communauté Urbaine de Strasbourg, 11 p., 1997

2.4.4. Incidents relevés par les correspondants de nuit

La démarche expérimentale de mise en place de correspondants de nuit sur trois quartiers de Strasbourg a permis d'établir un premier relevé d'incidents et de mettre en évidence des temporalités qui l'on retrouve régulièrement depuis pour des interventions qui font suite à des appels téléphoniques, à des passages sur interpellation de locataire ou à des interventions spontanées. Les interventions ont lieu en majorité pour des problèmes de squats dans les caves d'immeubles surtout, de nuisances sonores, d'incendie ou de dégradations. En termes d'interventions ce n'est pas le cœur de la nuit qui est le plus important : c'est le créneau entre 20h00 et 21h00 qui est en tête suivi du créneau de 21h00 à 22h00. Le créneau 19h00 à 20h00 est en 3ème position. Viennent ensuite les créneaux de 22h00 à 23h00 et de 23h00 à 24h00.

Conclusion

Quels que soient les indicateurs privilégiés ou plutôt disponibles, on constate que les incivilités et autres dégradations ont plutôt lieu sur les marges de la nuit, le plus souvent avant 1h00 du matin.

2.5. CAMBRIOLAGES NOCTURNES ET CAMBRIOLAGES DIURNES

Les données sur les cambriolages par tranche horaire ne nous ont pas été fournies par la Police nationale sur Strasbourg sous prétexte qu'elles n'avaient guère de sens compte tenu du moment de découverte du délit souvent décalé. Nous avons cependant estimé qu'il serait quand même intéressant d'obtenir des informations à ce sujet. Nous nous sommes tournés vers les services de gendarmerie qui ont bien voulu nous fournir l'information sur l'ensemble du Bas-Rhin hors Strasbourg ce qui nous permet quand même de mettre en évidence quelques grandes tendances.

2.5.1. Cambriolages d'habitations en journées

Sur 874 cambriolages d'habitations en journée, 264 seulement ont eu lieu la nuit entre 0h00 et 9h00, ce qui confirme les informations du centre de documentation et d'information de l'assurance qui rapporte que c'est dans l'après-midi que les vols à domicile sont les plus fréquents.

Figure III.78 - *Cambriolages d'habitations par tranches horaires en 1998*

VOLS	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	1/2	2/3	3/4	4/5	5/6	6/7	7/8	8/9	9/10	10/11	11/12	12/13	13/14
avec violence	10	4	16	10	15	8	3	16	12	8	5	4	2	2	0	1	0	1	3	1	2	2	4	4
à la roulotte	12	13	20	29	33	30	25	27	17	25	28	27	27	27	26	27	29	23	18	8	7	8	10	12
Etabl.commerc. et industriels	3	2	2	3	3	2	3	2	3	5	11	17	18	17	21	20	18	16	6	1	2	2	2	3
habitations	16	16	13	13	10	8	7	8	7	6	9	8	8	8	9	9	8	8	8	15	15	20	19	17
Avec violences	0	1	3	5	4	2	2	2	1	2	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0

Sources : *Gendarmerie nationale, 1998*

2.5.2. Cambriolages d'établissements de nuit

Sur 677 cambriolages d'établissements commerciaux et industriels, 564 soit 83 % ont eu lieu entre minuit et 9h00 le matin. (Figure III.78 - *Cambriolages d'habitations par tranches horaires en 1998*)

D'autres informations comme celles sur les « violences urbaines » permettent une autre mesure de l'insécurité et de la violence.

2.6. VIOLENCES URBAINES SUR LES MARGES

A Strasbourg, comme dans de nombreuses villes françaises, le phénomène de violences urbaines (jets de pierre, incendies de véhicules...) connaît une forte progression qui fait l'objet d'une prise en compte statistique au plan départemental depuis 1994[57]. Les informations recueillies et structurées sous forme de données nous permettent de les localiser dans l'espace et dans le temps et de constater une polarisation de ces phénomènes en début de

[57] Bilan de la délinquance, 1995, Dossier de presse, Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin

nuit -marges temporelles- et en périphérie -marges spatiales-. Ces données sont également complétées par les informations recueillies auprès du corps des sapeurs pompiers de la CUS.

2.6.1. Une violence centrée sur le début de nuit

Il est important de repérer à quel(s) moment(s) précis ont lieu ces violences urbaines, qu'il s'agisse des voitures, des poubelles, des gloriettes, des vide-ordures ou des abribus incendiés ou détruits. D'après les statistiques fournies par les sapeurs-pompiers -parmi lesquelles on compte près de 95 % d'actes délictueux-, c'est entre 22 heures et 3 heures qu'on dénombre le plus d'incendies. Entre le feu et la nuit, les liens sont trop évidents. (Figure III.79 – *Incidents*). Globalement, la courbe commence à grimper après 18h00. Avec la fin de l'activité scolaire, les jeunes livrés à eux-mêmes s'approprient l'espace urbain pour en faire leur territoire et se livrent à des exactions en plus grand nombre. Le pic est atteint vers 23h00 puis il y a une légère diminution et un sursaut vers 1h00. La période de creux se situe entre 4 heures et 9 heures du matin.

Au total , 37 % de ces violences ont lieu entre 20h00 et minuit avec un pic entre 21h00 et 23h00. On retrouve les mêmes courbes pour les feux de poubelles. Pour les feux de gloriettes, de vide-ordures ou d'abribus, les courbes sont sensiblement les mêmes. Seule l'amplitude diminue avec un pic de 21h00 et 22h00 moins important que pour les voitures et poubelles et un autre pic qui apparaît entre 17h00 et 18h00.

Figure III.80 – *Violences urbaines (en %)*

Violences urbaines	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24	0/1	½	2/3	3/4	4/5
Voitures incendiées	2,46	1,48	1,97	2,21	5,78	4,43	7,63	9,23	10,33	8,12	6,89	8,24	5,90	5,29	3,94
Poubelles incendiées	2,91	3,06	3,35	4,22	6,11	8,73	9,75	12,81	9,32	7,57	6,99	3,49	2,77	2,18	1,46
Gloriettes incendiées	1,94	3,88	0,97	7,77	5,83	6,80	2,91	10,68	10,68	5,83	5,83	5,83	1,94	1,94	5,83
Vides ordures incendiés	3,49	8,14	6,98	3,49	9,30	6,98	5,81	11,63	10,47	2,33	3,49	5,81	4,65	0,00	2,33
Abri bus incendiés	0,00	0,00	5,88	0,00	5,88	5,88	23,53	17,65	11,76	8,82	14,71	0,00	0,00	0,00	0,00
Dégradation d'abribus	1,59	6,35	7,94	4,76	0,00	11,11	11,11	4,76	17,46	12,70	14,29	1,59	1,59	1,59	0,00
TOTAL	2,58	2,69	2,97	3,42	5,88	6,61	8,51	10,81	10,25	7,67	7,11	5,77	4,14	3,42	2,80

Source : *Relevés personnels*

Globalement, les violences urbaines sont centrées sur la soirée et le début de la nuit entre 21h00 et 1h00 du matin.

2.6.2. Une comparaison nationale

Quelques éléments de comparaison peuvent être retirés -au niveau national- de l'analyse de 4096 incidents comptabilisés en 1995 par les renseignements généraux[58] et dont l'heure était connue.

2.6.2.1. Fluctuations horaires

Si on examine le nombre d'incidents commis heure par heure, sur une période de 24 heures, on observe une progression quantitative des faits à partir de 8 heures, pour arriver à un maximum entre 22 heures et 23 heures, avant une diminution jusqu'à 7 heures, après un sursaut de minuit à 1 heure, c'est-à-dire sensiblement le même phénomène que celui observé sur Strasbourg. Il apparaît aussi que si la courbe des incidents augmente à partir de 14 heures, c'est réellement à partir de la fin de l'après-midi qu'elle s'envole. L'intensité des violences varie au cours du temps. Le creux se situe entre 8 heures et 9 heures du matin. Le maximum se place entre 22 heures et 23 heures, avant une diminution jusqu'à 7 heures, après un sursaut de minuit à 1 heure.

2.6.2.2. Différences en fonction des alternances saisonnières nuit-jour

Cette courbe globale présente des moyennes horaires valables pour l'ensemble de l'année. Pour la période hivernale, avec l'allongement de la période nocturne, l'apogée des incidents se situe avant 22 heures et l'accalmie matinale se prolonge jusqu'à 10 heures, comme en témoigne l'évolution journalière des incidents pour les mois de janvier et février 1995 et 1996, alors que le pic des incidents est très net entre 22 heures et 23 heures, pour les mois de mai et juin. A Strasbourg comme dans le reste des quartiers de France, il semble bien que les fauteurs de troubles trouvent avantage à agir dans l'obscurité. Les exactions commises après sabotage de l'éclairage public du quartier comme à Reims en mars 1996 vont dans ce sens.

[58] La Section " Ville et banlieues " de la Direction Centrale des renseignement généraux, dirigée par Madame Lucienne Bui-Trong, Commissaire Principal, suit les phénomènes de violence dans 684 quartiers sensibles.

2.6.2.3. Fluctuations horaires en fonction de la nature des victimes

A chaque catégorie de victimes correspondent des variations dans la commission des violences. Sur les 4096 incidents comptabilisés avec leur heure de commission pour l'année 1995, ce sont les particuliers, avec 1 446 faits, soit 35,30 % du total, qui arrivent en tête des victimes des violences urbaines, que ce soit dans le cadre de délits visant les personnes (agressions physiques) ou de délits contre les biens (vandalisme, destructions, incendies).

La période sensible pour cette catégorie de victimes se situe de 18 heures à 6 heures, avec le plus grand nombre d'incidents de 22 heures à 2 heures. La période la plus calme va de 6 heures à 18 heures. Ensuite arrivent les différentes institutions présentes dans les quartiers sensibles que les jeunes n'hésitent pas à défier, à commencer par la Police (999 faits soit 24,38 %), puis les transports en commun (701 faits et 17,11 %) et l'Education Nationale (270 faits et 6,59 %), avec comme cibles non seulement les biens (véhicules, salles de cours...) mais aussi les personnels (machinistes, contrôleurs, professeurs, conseillers d'éducation...). Pour la Police, c'est à partir de 14 heures que la situation commence à se dégrader, pour atteindre son maximum de 18 heures à 2 heures. De 6 heures à 14 heures, apparaît la période la plus favorable aux opérations judiciaires (perquisitions, interpellations).

Les transports connaissent les plus grandes difficultés de 18 heures à 22 heures et, dans une moindre mesure, de 14 heures à 18 heures. De nombreuses sociétés de transport en commun n'assurant pas la desserte des quartiers sensibles la nuit, les quelques incidents répertoriés de 2 heures à 6 heures visent le mobilier urbain (abribus) ou les dépôts de véhicules. Pour l'Education Nationale, si la période où les jeunes sont scolarisés est évidemment la plus sensible, d'autres incidents sont enregistrés à partir de 18 heures, visant essentiellement les biens, à travers des saccages ou vols avec effractions.

2.6.3. Des comparaisons internationales

Quelques données facilement plus collectées en Angleterre et aux Etats-Unis qu'en France, permettent d'effectuer quelques comparaisons.

2.6.3.1. Rythmes circadiens de la délinquance constatée à Newcastle

Les incendies de véhicules à Newcastle, apparemment aussi nombreux que dans nombre de grandes villes françaises, suivent une courbe assez différente. Si on retrouve un pic vers 23h00, le moment le plus fort de la journée est le matin avec un nombre de voitures brûlées supérieur à 60 entre 7h00 et 10h00. Interrogés sur le sujet les autorités policières de Newcastle n'on pu nous répondre.

Figure III.81 – *Délinquance constatée à Newcastle*

	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8h	8-9h	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24	Total
Agres.crim.																									
Agres.min.	6	1	4										2	1	1			3	1	1	5		3	3	**31**
Autres agres.	4	5	3	2				1					1	1	2			1		4	3	3	8	16	**54**
Agres. Sex.	19	10	5		1		1	1	1	2		4	4	5	5	8	10	10	13	13	13	13	25	26	**189**
Cambr.dom.			1	1													1						1		**4**
Autres cambr.	24	31	16	21	16	23	42	64	54	48	33	35	42	30	38	41	45	43	41	48	42	58	54	62	**951**
Vols	25	29	37	27	18	25	39	146	161	111	68	60	53	31	44	48	43	36	42	42	38	49	33	25	**1230**
Vol s/pers.	4	1	1	1			1	1	2	2		5	16	10	8	8	11	14	8	19	19	13	8	5	**157**
Vol/dom.	1									1	2	7		5	9	11	6	8	3	6	1	8	6	5	**83**
Vol/cycles	3	2	3					1	4	5	1	2	6	5	3	2	2	8	3	3	1	1		3	**58**
Vol/roul.		3				1	5	13	7	9	13	9	17	12	10	25	26	23	27	12	19	11	10	5	**257**
Vol/étal.	13	19	24	21	29	32	69	191	215	127	82	72	45	58	40	42	55	61	49	39	56	58	51	29	**1477**
Vols/voit.	1					1	2		2	9	32	42	56	72	78	75	66	47	33	26	15	17	1	1	**576**
Incend. voit.	25	17	19	13	14	21	28	67	64	50	27	21	19	17	17	28	24	25	16	23	39	38	45	36	**693**
Dégâts/voit.	5	4	1	2	4	2	3	3	5	4	4	6	3	1	2	2	4	8	6	4	8	5	11	9	**106**
Autres dégâts	38	33	20	18	17	8	34	90	113	68	52	23	22	18	25	35	35	47	34	34	41	70	51	75	**1001**
Vols/tire	37	22	12	21	7	6	20	30	35	18	21	13	9	10	19	18	21	17	24	30	45	43	37	52	**567**
	18	11	5	5	7	9	21	60	53	64	38	43	56	39	60	58	70	31	43	33	32	37	27	29	**849**
Total	223	188	151	132	113	128	265	668	716	518	373	342	351	315	361	401	419	382	343	337	377	424	371	381	8283
Total %	2,69	2,27	1,82	1,59	1,36	1,55	3,20	8,06	8,64	6,25	4,50	4,13	4,24	3,80	4,36	4,84	5,06	4,61	4,14	4,07	4,55	5,12	4,48	4,60	100,00%

Sources :*Relevés personnels, Commissariat de Newcastle, 1997*

Sur la tranche 1h00 – 8h00 du matin, la délinquance représente 19,44 % du total journalier.

2.6.4.2. Rythmes circadiens de la délinquance constatée à New-York

Les informations collectées à New-York en 1998 montrent que « la ville qui ne dort jamais » connaît une forte diminution de la délinquance constatée la nuit. Entre 1h00 et 8h00 du matin la délinquance ne représente que 20,3 % du total.

Figure III.82 – Délinquance constatée à New-York

Délits	1h/8h	8h/16h	16h/24h	Total
Meurtres & homicides	104	50	126	280
%	37,1	17,8	45%	100
Viols	457	264	366	1087
%	42 %	24,3%	33,7%	100
Vols	6515	8700	11308	26523
%	24,6%	32,8%	42,6%	100
Agressions criminelles	4379	4414	6840	15633
%	28%	28,2%	43,7%	100
Cambriolages	2711	3976	2850	9537
%	28,4%	41,7%	29,9%	100
Vols qualifiés	1603	6453	4251	12307
%	13,02	52,4%	34,5%	100
Vols qualifiés de voitures	1639	1502	2052	5193
%	31,6%	28,9%	39,5%	100
Autres crimes	7114	12297	15733	35144
%	20,3%	35%	44,8%	100
Total	24522	37656	43526	105704
%	23,2	35,6	41,2	100

Sources : *Relevés personnels, Police de New-York, 1997*

La localisation des violences dans le temps doit pouvoir s'accompagner d'une localisation dans l'espace.

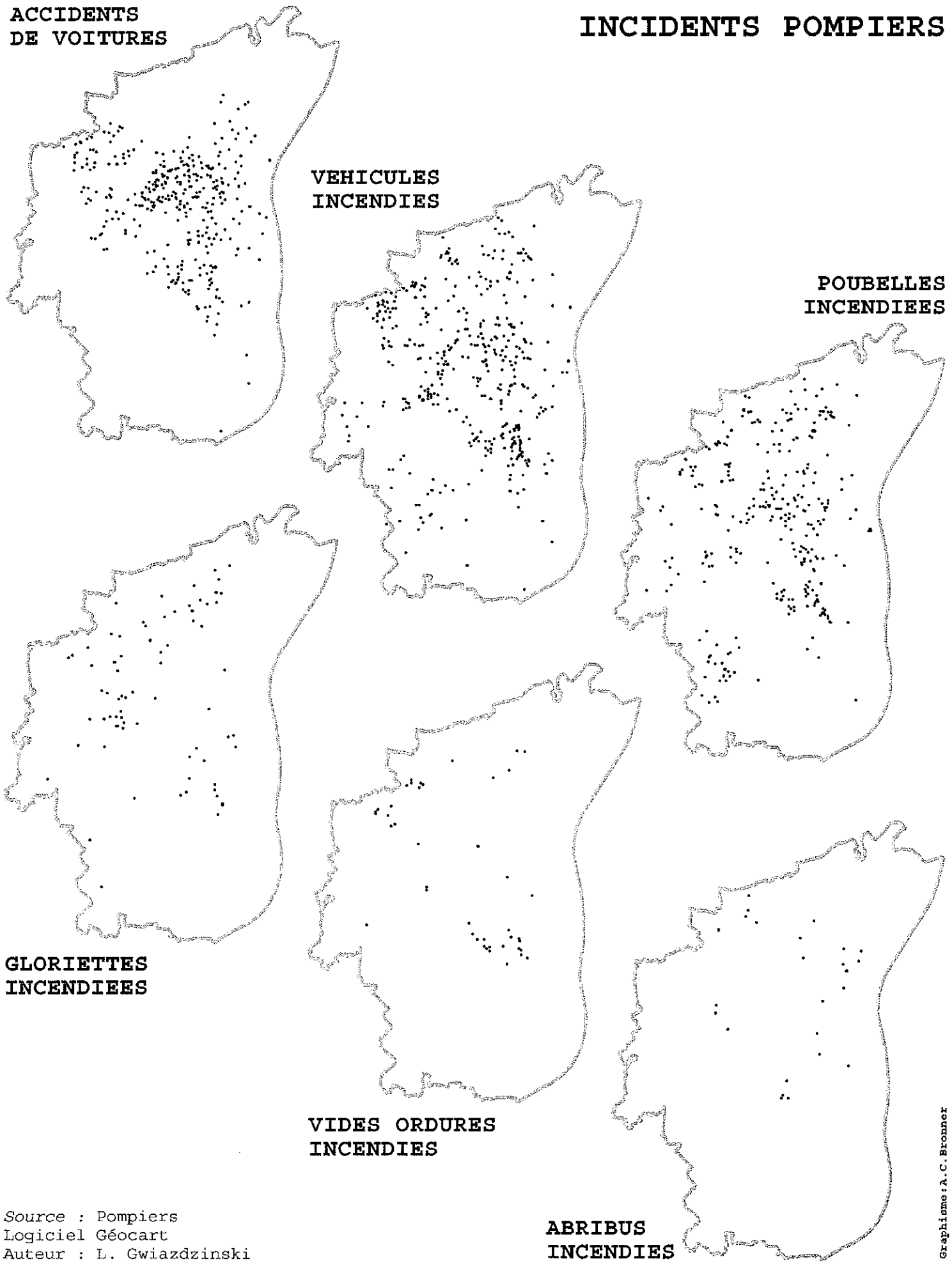
2.6.4. Des violences urbaines localisées en périphérie

Si à l'échelle de la Communauté urbaine de Strasbourg, la commune centrale semble concentrer une grande partie des violences (Figure III.83 - *Incendies de véhicules, d'abribus, de poubelles, gloriettes, vide-ordures),* dans le détail, la situation est très contrastée entre quartiers dans une dialectique centre-périphérie.

Les incendies de voitures (Figure III.84 – *Feux de véhicules*) sont majoritairement localisés dans les quartiers périphériques du Neuhof de la Meinau et de l'Elsau au sud, de Hautepierre, Cronenbourg et des Ecrivains (Schiltigheim) ainsi qu'à la Cité de l'Ill au nord. La répartition se fait selon un axe nord-nord-ouest/Sud sud-est qui correspond aux deux pôles importants de Neuhof et de Hautepierre-Cronenbourg.

On retrouve sensiblement la même répartition pour les incendies de vide-ordures et de poubelles avec les mêmes quartiers périphériques concernés et la quasi absence du phénomène dans les quartiers centraux de l'agglomération.

Figure III.83
AGGLOMERATION DE STRASBOURG
INCIDENTS POMPIERS



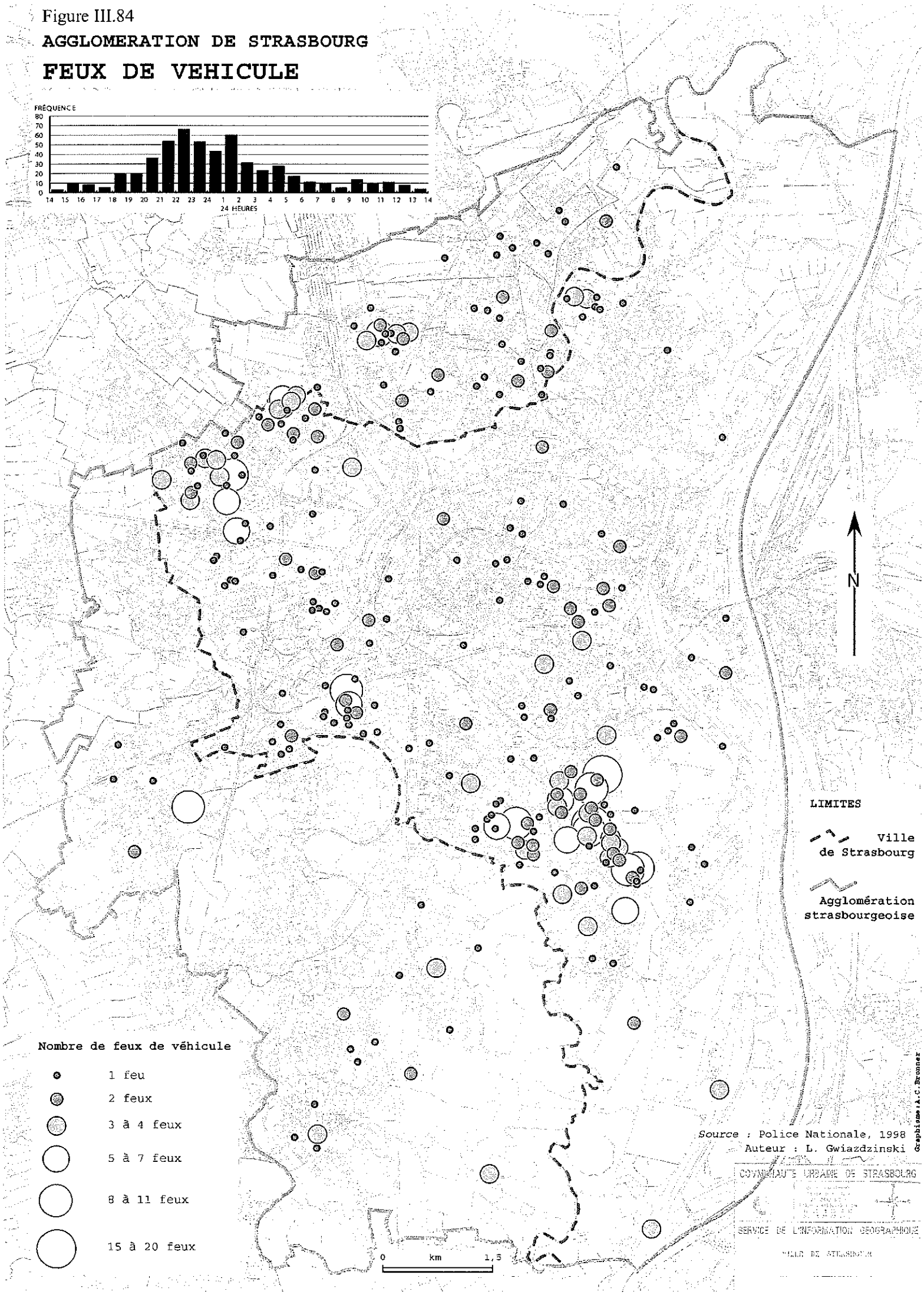
Source : Pompiers
Logiciel Géocart
Auteur : L. Gwiazdzinski

Graphisme:A.C.Bronner

Figure III.84

AGGLOMERATION DE STRASBOURG

FEUX DE VEHICULE



En ce qui concerne les abribus incendiés et les gloriettes la différence centre-périphérie reste sensiblement la même. Par contre, la répartition inégale des gloriettes et dans une certaine mesure des abris bus dans la ville, fait que l'on ne retrouve plus tout à fait la même répartition entre quartiers. On brûle là où il y a quelque chose à brûler.

2.7. INSECURITE ROUTIERE RELATIVE

D'après A. REINBERG de nombreuses études réalisées dans des conditions réelles, montrent que le nombre des erreurs, des fausses manoeuvres, des consignes opératoires oubliées culminent pendant la nuit (lecture de cadrans, gestes de cadrans, gestes de coordination, conduite de motrices de trains rapides, etc.). Il existerait un rythme des « accidents » dont le pic se situerait entre 3h00 et 5h00 du matin. Nous allons tenter de mieux saisir les rythmes de l'insécurité routière nocturne à Strasbourg à partir de différentes données transmises par les Compagnies Républicaines de sécurité, le SAMU, la gendarmerie nationale et la Communauté urbaine de Strasbourg,

2.7.1. Accidents mortels sur le réseau routier

D'après l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, un accident sur trois a lieu la nuit (sauf sur les autoroutes où deux accidents sur cinq ont lieu la nuit) et provoque un peu moins de la moitié des tués (sauf sur autoroutes : trois tués sur cinq). La gravité des accidents est toujours plus forte la nuit que le jour.

2.7.2. Accidents diurnes sur les voies rapides urbaines

Les données fournies par les Compagnie Républicaine de Sécurité pour les voies rapides autoroutières montrent que les accidents de la circulation ont surtout lieu en journée au moment de l'entrée et de la sortie de la ville avec un pic entre 17h00 et 18h00, un autre vers 20h00 et deux autres moins importants entre 8h00 et 10h00 et 12h00 –14h00. Le creux se situe entre 21h00 et 7h00 du matin.(Figure III.85 – *Incidents – pourcentage*) pour les accidents corporels comme pour les accidents matériels.

Figure III.86 - *Accidents de circulation sur les voies rapides urbaines*

Plage horaire	Matériels	Corporels
0-1 h	11	1
1-2 h	7	1
2-3 h	9	2
3-4 h	5	0
4-5 h	5	1
5-6 h	7	2
6-7 h	5	2
7-8 h	**20**	5
8-9 h	**25**	5
9-10 h	7	6
10-11 h	12	3
11-12 h	16	2
12-13 h	**18**	5
13-14 h	17	6
14-15 h	**21**	5
15-16 h	18	5
16-17 h	19	11
17-18 h	**32**	12
18-19 h	**40**	7
19-20 h	19	7
20-21 h	13	10
21-22 h	6	2
22-23 h	5	1
23-24 h	8	2

Sources : *CRS, 1997*

On retrouve le même creux nocturne et les mêmes pics liés aux pointes de trafic avec les données fournies par le SAMU 67.

2.7.3. Accidents diurnes hors de la ville

Les données disponibles sur les accidents de circulation sur la circonscription de Strasbourg-campagne confirment que le plus grand nombre d'accidents n'a pas lieu la nuit mais le jour. Par contre, 4 des 5 accidents mortels recensés ont eu lieu la nuit ce qui confirme les informations nationales de l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière au niveau national : « les accidents corporels de nuit, s'ils représentent environ un tiers du total, sont responsables de près de la moitié des décès »[59].

[59] *Grands thèmes de la sécurité routière,* 1996, Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière, La Documentation Française, 231 p.

Figure III.87 - Accidents sur Strasbourg-Campagne en 1997 (hors autoroutes)

Répartition par heure

Heures	Accidents corporels	Accidents non corporels	Accidents mortels	Usagers impliqués	Tués	Blessés graves	Blessés légers	Indemnes
0-3 h	3	3		6		2	1	3
3-6 h	6	4	2	11	2	2	2	5
6-9 h	12	10	2	36	2	6	15	13
9-12 h	11	11		27		6	6	15
12-15 h	15	14	1	32	1	7	11	13
15-18 h	**21**	**21**		58		11	27	20
18-21h	**20**	**20**		54		19	14	21
21-24 h	6	6		14		6	4	4
TOTAL	**94**	**89**	**5**	**238**	**5**	**59**	**80**	**94**
Nuit	23	20	4	55	3	21	12	19
Crépuscule	7	7		20		2	11	7
Jour	64	62	1	163	2	36	57	68

Sources : Gendarmerie, 1997

Figure III.88 - *Accidents sur Strasbourg-Campagne en 1997 (hors autoroutes)*

Répartition par jour

Jours	Accidents corporels	Accidents non corporels	Accidents mortels	Usagers impliqués	Tués	Blessés graves	Blessés légers	Indemnes
Lundi	13	12	1	33	1	8	11	13
Mardi	16	13	3	41	3	7	12	19
Mercredi	6	6		12		3	4	5
Jeudi	12	12		33		6	13	14
Vendredi	19	18	1	49	1	11	19	18
Samedi	16	16		40		15	11	14
Dimanche	12	12		30		9	10	11
TOTAL	**94**	**89**	**5**	**238**	**5**	**59**	**80**	**94**
Jour férié	1	1		5		3	1	1
Lendemain								
de fête	3	3		7		1	4	2

Sources : Gendarmerie, 1997

Toujours d'après la gendarmerie, c'est le vendredi, le samedi et les lendemains de fêtes que les accidents sont les plus nombreux.

2.7.4. Accidents en milieu urbain

Les accidents de circulation répertoriés dans la Communauté urbaine par les services de la ville pour 1997 confirment les rythmes déjà mis en avant sur l'insécurité routière avec une grande majorité des accidents qui ont lieu en journée.

Figure III.89 – *Accidents de la circulation dans la Communauté urbaine en 1997*

	Jours ouvrables	Samedi, Dimanche, Veilles de fête et fêtes	Total
Horaires	Nombre	Nombre	Nombre
0-1h	6	4	10
1-2h	8	6	14
2-3h	2	5	7
3-4h	2	4	6
4-5h	3	10	13
5-6h	4	5	9
6-7h	7	4	11
7-8h	35	4	39
8-9h	46	6	52
9-10h	28	5	33
10-11h	20	14	34
11-12h	36	11	47
12-13h	48	15	**63**
13-14h	38	10	48
14-15h	50	14	64
15-16h	35	16	**51**
16-17h	60	13	73
17-18h	67	14	**81**
18-19h	50	19	69
19-20h	27	14	41
20-21h	20	8	28
21-22h	21	13	34
22-23h	19	7	26
23-24h	18	5	23
TOTAL	650	226	876

Sources : Communauté urbaine de Strasbourg, 1998

L'éclairage public ne semble pas être la réponse absolue aux accidents puisque sur 255 accidents de circulation nocturnes recensés, 212 ont eu lieu alors que l'éclairage fonctionnait, 38 au crépuscule ou à l'aube et 5 seulement sans éclairage public.

2.8. AUTRES VIOLENCES ET ACCIDENTS

Nous avons exploré les violences contre autrui dans l'espace public. Par contre, il est beaucoup plus difficile d'obtenir des informations sur d'autres formes de violences comme les violences domestiques et la violence contre soi-même le suicide. La nuit, moment d'angoisse serait à priori favorable au suicide.

2.8.1. Suicides

Pour le docteur KOPFERSCHMITT responsable des urgences à l'hôpital civil, les suicides sont plus fréquents les samedis et les dimanches. Pour P. BESNARD du CNRS, les

suicides sont plus nombreux au printemps et se produisent plus fréquemment le lundi, traduisant l'angoisse des recommencements.

Figure III.90 - *Interventions pour tentatives de suicide (avril 1994-mars 1995)*

Plage horaire	Interventions
0-1 h	1
1-2 h	1
2-3 h	0
3-4 h	0
4-5 h	0
5-6 h	0
6-7 h	0
7-8 h	0
8-9 h	0
9-10 h	0
10-11 h	3
11-12 h	0
12-13 h	5
13-14 h	0
14-15 h	0
15-16 h	1
16-17 h	2
17-18 h	3
18-19 h	3
19-20 h	3
20-21 h	6
21-22 h	3
22-23 h	4
23-24 h	1

Sources : Direction Départementale des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin, 1995

Les seules données que nous ayions pu récupérer (Direction Départementale des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin) ne permettent pas de tirer des conclusions sur les rythmes journaliers ou annuels. Seules les informations transmises par des associations comme SOS Amitié permettent de penser que la nuit est une période d'angoisse et de grande déprime pour nombre des interlocuteurs qu'ils tentent de réconforter au bout du fil.

Figure III.91 - *Interventions pour tentatives de suicide (avril 1994-mars 1995)*

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octob	Nov	Déc
Suici	3	7	5	3	2	2	2	2	1	3	3	2

Sources : Direction Départementale des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin, 1995

2.8.2. Autres accidents

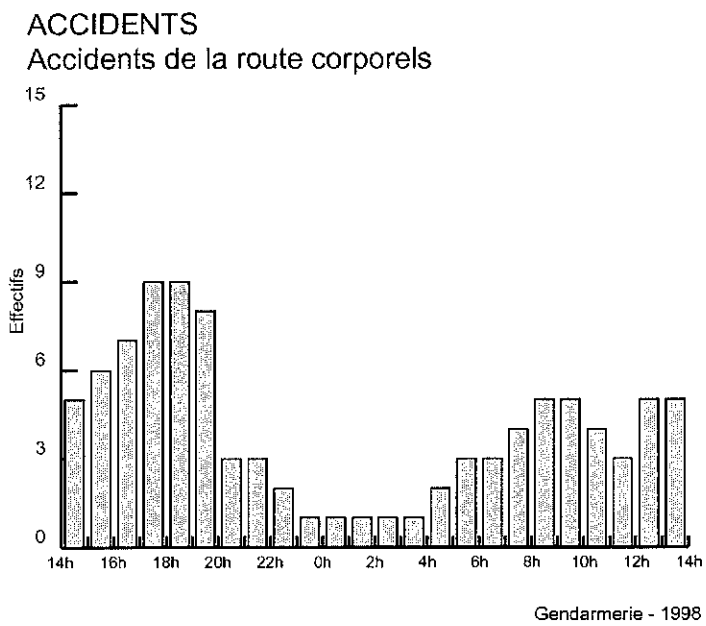
Même si toutes les interventions du SAMU passent par un creux nocturne après 2h00 du matin (Figure III.92 - *Incidents*) des différences existent en fonction de la nature des problèmes. On peut noter par exemple le nombre d'accidents sur les lieux publics entre 21 heures et 22 heures, le petit pic de malaises sur la voie publique à 23 heures et une heure du matin et les accidents du travail entre 1h00 et 2 h 00 du matin ainsi que les rixes à la sortie des établissements au même moment où les urgences commencent à enregistrer les premiers patients pour « alcool éthylique ».

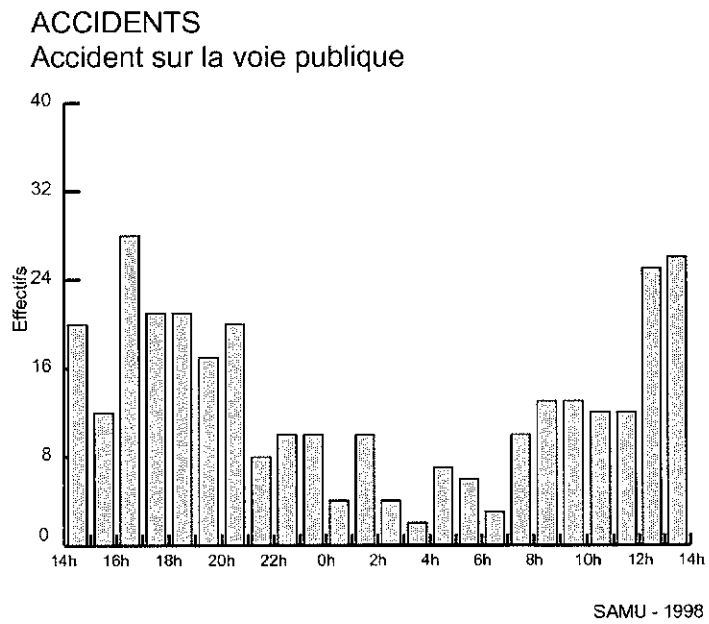
Figure III.93 – *Pathologie alcoolique aux urgences*

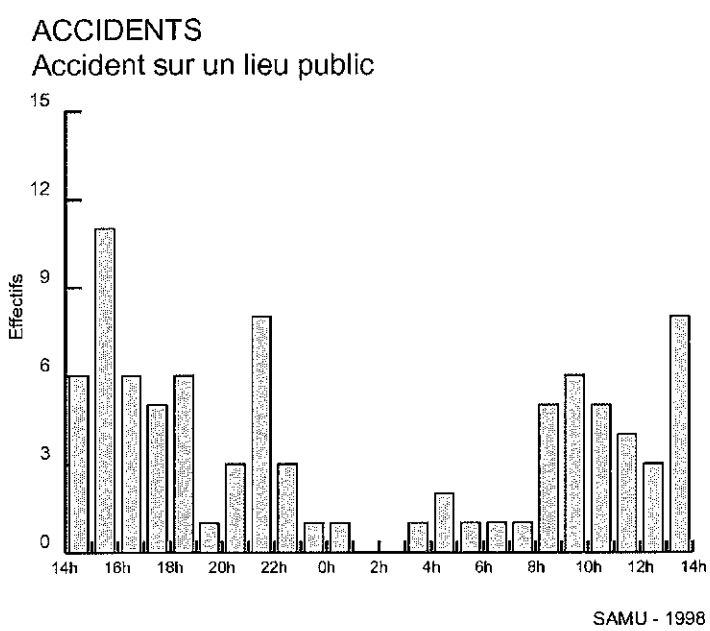
Tranches horaires	Alcool éthylique
0-0h59	**5**
1-1h59	**8**
2-2h59	3
3-3h59	1
4-4h59	2
5-5h59	0
6-6h59	1
7-7h59	2
8-8h59	0
9-9h59	1
10-10h59	2
11-11h59	0
12-12h59	2
13-13h59	2
14-14h59	2
15-15h59	3
16-16h59	3
17-17h59	**4**
18-18h59	7
19-19h59	**4**
20-20h59	**7**
21-21h59	**4**
22-22h59	**4**
23-23h59	**8**
TOTAL	**75**

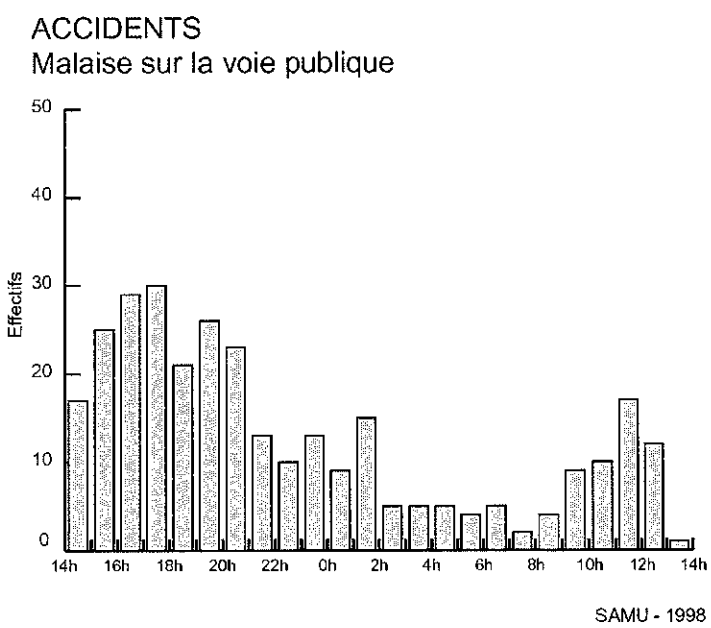
Sources : *Hôpital civil, 1997*

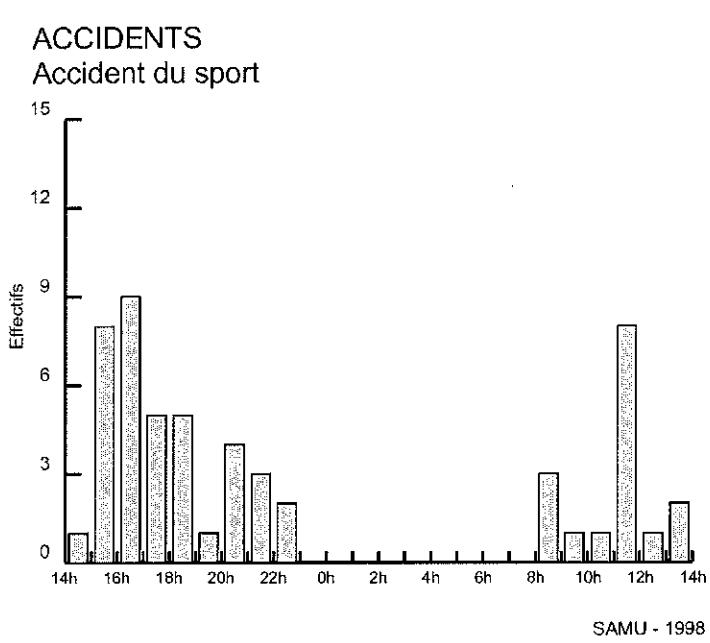
Figure III.92 - *Incidents*

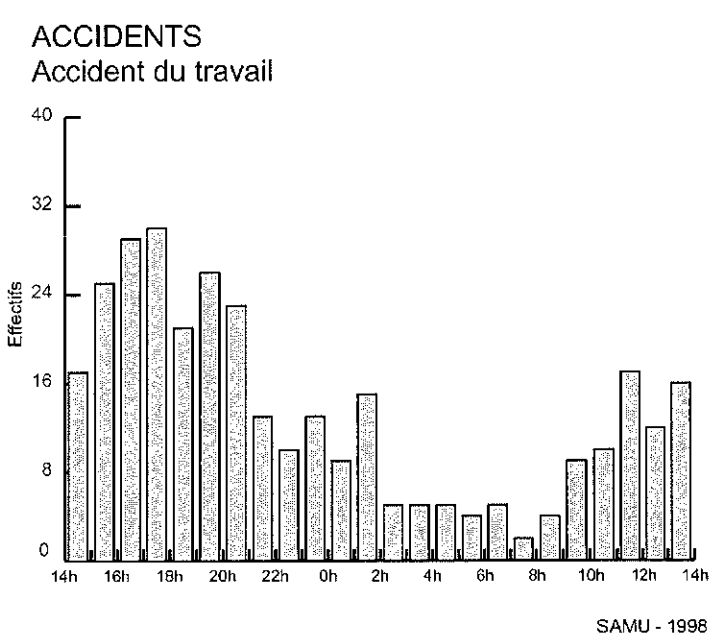








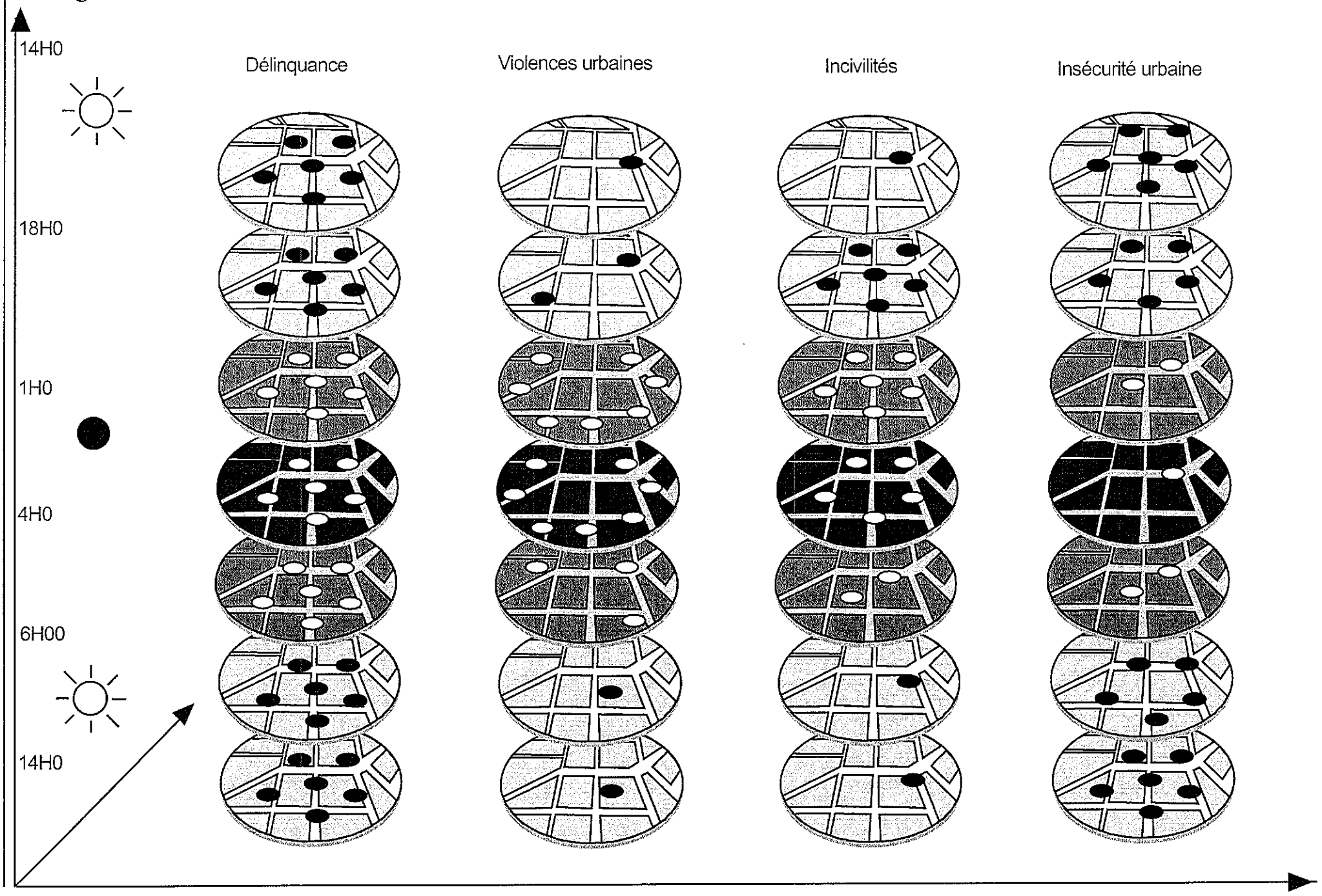




L. Gwiazdzinski - 1998

Figure III.94

INSECURITE URBAINE



Conclusion

L'exploitation des données spatiales et temporelles a permis de montrer que la ville n'était pas plus dangereuse la nuit que le jour (Figure 94 – *Insécurités urbaines*) :

- Globalement, la mortalité n'est pas plus importante la nuit que le jour ;
- La délinquance de voie publique n'est pas plus forte même si les agressions et les dégradations sont plus nombreuses ;
- Les incivilités et autres dégradations ont plutôt lieu en soirée qu'au cœur de la nuit ;
- Les cambriolages à domicile se déroulent plutôt en journée au moment où la plupart des résidents sont sur leur lieu de travail ;
- Les violences urbaines en augmentation sont centrées en fin de soirée et au début de la nuit et ne touchent le plus souvent que les quartiers périphériques de la ville ;
- Enfin, si peu d'accidents de la circulation se produisent la nuit, ce sont malheureusement les plus meurtriers...

A partir de ces données et conclusions partielles, nous pouvons tenter de dépasser le seul cas de la ville de Strasbourg pour proposer quelques pistes de conceptualisation logique sur la ville la nuit.

Chapitre.3 - LA NUIT, UN ESPACE-TEMPS PARTICULIER A MODELISER

A partir de l'exemple de Strasbourg, on peut essayer de tirer un certain nombre d'enseignements qui permettraient d'aboutir à une modélisation de la nuit urbaine. Pour ce faire, deux pistes s'offrent à nous : celle assez facile de la métaphore que nous ne voudrions pas exclure et celle plus riche et plus exigeante d'une recherche de modélisation permettant de dépasser la description.

3.1. LES CARACTERISTIQUES D'UN FRONT PIONNIER

Nous vous proposons d'aborder la nuit urbaine à partir de la métaphore[60] de la frontière au sens américain de « front pionnier » c'est-à-dire « la limite atteinte par la mise en valeur, l'avancée des défricheurs, des colons qui viennent établir une colonie sur des terres jusque-là vides ou peu peuplées[61] ». En ce sens, « la frontière est un front où l'on affronte non les voisins mais l'inconnu »[62]. Cette notion évoque plutôt l'ouverture et la créativité que la fermeture qui est généralement associée à l'idée de frontière en français. Parmi les mythes contemporains, l'histoire de l'Ouest américain occupe une place tellement singulière –encore renforcée dans notre imaginaire par la culture du *Western* transmise par la machine hollywoodienne- que nous ne pouvons nous en affranchir totalement au moment de développer la métaphore. Résistance et renaissance indiennes, rapports conflictuels à l'environnement, pénurie et surabondance, individualisme rugueux et esprit communautaire, l'Ouest séduit, éblouit, parfois inquiète et exaspère[63]. Depuis des siècles, la frontière inspire.

La Mythologie de l'Ouest américain a donné au mot un contenu économique, social et culturel, qui implique à la fois un **espace à explorer**, une **conquête progressive**, des

---

[60] *« Procédé de langage qui consiste à employer un terme concret dans un contexte abstrait par substitution analogique, sans qu'il y ait d'élément introduisant formellement une comparaison »,* Petit Robert
[61] BRUNET R., 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, la Documentation française, 470 p.
[62] BRUNET R., 1992, op. cité
[63] JACQUIN P, ROYOT D., 2002, *Go West, Histoire de l'Ouest américain d'hier et d'aujourd'hui,* Flammarion, 362 p.

discontinuités et des **conflits**[64] . Ne s'agissant pas d'armée, le front est l'expression d'une dynamique qui bouscule les ordres établis, plus que d'un véritable affrontement.

Par delà les marges du monde, l'Homme n'a eu de cesse de repousser les limites du monde connu, de domestiquer la nature et d'étendre son emprise sur l'ensemble de la planète. Dans cette conquête du système monde aujourd'hui, à peu près achevée, il restait un espace-temps finalement peu investi par l'activité humaine, une dernière frontière, un monde intérieur à explorer : la nuit urbaine.

Aujourd'hui l'économie semble pouvoir conquérir progressivement tous les espaces de la nuit. L'activité progresse sur un front pionnier.

« Le système monde[65] ayant horreur du vide », l'homme est parti à la conquête de la nuit urbaine et cette colonisation spatio-temporelle se fait un peu à la manière de la conquête de l'Ouest ou les derniers fronts pionniers d'Amazonie, de Kalimantan , de Nouvelle-Guinée ou de Sibérie.

Le front ou finistère évoqué par A. BAILLY[66] est à la fois un bout du monde et un horizon, une ligne et l'infini. De ce contact naît un milieu de vie complexe de transition. C'est l'Occident, le lieu où le soleil se couche. On le visite. Rêve et réalité se mélangent dans ces lieux mythiques, devenus souvent parcs naturels ou sites protégés « espaces où la terre retrouve sa communion avec le temps [67]».

Comme toute métaphore, celle du front pionnier a ses limites, mais l'exercice est intéressant surtout quand on a la chance de pouvoir défricher un tel sujet.

3.1.1. Un espace en friche qui reste à explorer

La nuit, la densité de population éveillée est faible. Seuls certains endroits dans la ville concentrent des activités. Peu peuplé, moins bruyant que le jour, l'espace nocturne est enclavé[68]. La mairie est fermée et la plupart des services publics sont absents. L'offre de

---

[64] FREMONT A, 1976, *La région, espace vécu*, PUF, 223 p.
[65] BRUNET R., 1992, op.cit.
[66] BAILLY A., 1997, op.cit.
[67] BAILLY A., 1997, op.cit.
[68] au sens de la distance moyenne d'accès à des équipements et services de base

services est faible. Les biens de consommation sont plus rares et plus chers qu'en journée. On achète le strict nécessaire et on vit surtout sur les réserves faites le jour. Des petits commerces alimentaires, qui vendent un peu de tout pour dépanner, se développent comme sur les fronts pionniers.

Même les conditions naturelles sont plus difficiles qu'en journée : fraîcheur, humidité, absence de clarté, moustiques... Les seuls animaux sauvages qu'on y rencontre sont cependant les moustiques ou les rats comme sur les fronts pionniers.

3.1.1.1 . Accessibilité limitée

L'espace urbain nocturne est difficilement accessible de l'extérieur car les trains régionaux et les lignes de bus ne fonctionnent pas. On y circule difficilement car les transports publics sont arrêtés ou moins réguliers et les taxis très chers. L'usage de la voiture individuelle et de la marche à pied sont privilégiés. Assez paradoxalement, les transports lourds et internationaux fonctionnent souvent et permettent aux étrangers de débarquer dans la ville par les trains de nuit ou les avions, à saute-mouton au-dessus de l'espace régional.

Il est difficile de se déplacer et les routes ne sont pas toujours sûres d'autant qu'il **existe encore peu de cartes pour se repérer dans ce territoire nocturne**.

3.1.1.2. Caricature de la société

La nuit attire et inquiète. On vient souvent y chercher quelque chose que l'on ne trouve jamais : un mirage pour chercheurs d'or. Comme tous les fronts pionniers, la frange nocturne de la ville est une caricature de la société où certaines fonctions sont survalorisées et d'autres absentes. Une partie de la population qui travaille la nuit a fui le jour, contrainte par la situation économique, pour trouver un emploi. D'autres travailleurs, quelques peu aventuriers sont attirés par des salaires plus importants - des primes - et une certaine liberté –illusoire- qu'ils ne trouvent pas le jour.

La population nocturne est surtout masculine, d'origines variées, plutôt jeune. Les valeurs triomphantes sont davantage celles de la virilité que celles de l'intimité. Les **solidarités sont plus fortes** et l'on a souvent tendance à se regrouper (covoiturage,

déambulation en groupes…). La nuit les masques ne tombent pas. Ils paraissent au contraire plus épais que ceux du jour. Il est bien plus facile d'y jouer un rôle. Chacun peut « se faire son cinéma » puisque qu'on sait rarement ce que les gens rencontrés font dans la journée : une part de mystère persiste toujours jusqu'au petit matin.

La nuit urbaine, on la fréquente un moment et puis un jour on la quitte, trop vieux, trop fatigué pour tenir le coup ou simplement repu. Une majorité des aventuriers rentre dans le rang. Quelques-uns persistent solitaires et pathétiques. La population se renouvelle régulièrement dans la nuit urbaine par apports successifs comme sur les fronts pionniers.

3.1.1.3. Un territoire difficile à contrôler

La consommation d'alcool et de stupéfiants est importante. Le jeu, la prostitution et les « *lieux de perdition* » sont nombreux. Les femmes évitent de circuler seules et beaucoup de gens sont armés, ne serait-ce que d'une bombe lacrymogène.

Comme le Far West, **la ville la nuit est un territoire difficile à contrôler pour l'Etat et les collectivités**. Les règles et les lois sont différentes, à la fois plus protectrices pour le citoyen et plus répressive vis-à-vis du délinquant.

La nuit, le **pouvoir est lointain, ou absent, en veille**. Quand il n'est pas réquisitionné dans la capitale pour voter des textes de loi, le politique se repose. Le contrôle policier n'est visible qu'à des points stratégiques. Comme les « *forts* » de la conquête de l'Ouest ou les anciennes cités entourées de hautes murailles, les « *avant-postes* » (commissariats…) de la nuit urbaine sont bien gardés. A la manière de la cavalerie de jadis, les forces de l'ordre et les sociétés de sécurité privée patrouillent et interviennent sur les points chauds avant de se replier sur le commissariat central.

Des **mesures d'exception sont parfois prises pour rétablir le calme**. A ce titre, le couple « nuit-liberté » est fragile. La première liberté supprimée en cas de crise, est celle de circuler librement la nuit. Le couvre feu d'Alger, celui de Seattle, lors du sommet de l'OMC , celui de Palestine, ceux pour adolescents dans de nombreuses villes américaines voire plus récemment dans certaines villes françaises sont là pour nous le rappeler. Les populations les plus aisées transforment petit à petit leur maison en forteresses. Après 20 heures, les portes

blindées sont fermées, les alarmes branchées et les chiens de garde aux aguets. C'est un peu comme si les remparts de la cité du Moyen Age avaient éclaté et s'étaient fragmentés et déplacés vers les habitations et l'espace privé. Plus de huit millions d'américains vivraient aujourd'hui derrière des grilles dans des *Gates Communities*[69] ou communautés clôturées. La France n'est pas épargnée par ce mouvement avec la multiplication des résidences sécurisées, protégées par portail télécommandé et caméras.

Enfin, bien qu'il existe dans la nuit urbaine une violence apparente et un fort sentiment d'insécurité, **l'ambiance de liberté** individuelle - magnifiée par les poètes - **reste largement répandue dans les discours**. L'esprit qui règne dans la nuit urbaine est souvent celui des pionniers. Dernier anecdote : ici comme dans l'Ouest mythique, l'argent circule souvent de la main à la main. C'est la nuit que l'on voit les plus grosses coupure, la nuit aussi que l'on trafique, échange, ou troque le plus.

3.1.1.4. Des figures classiques

Témoins de ces évolutions, les tensions et conflits se multiplient dans la ville nocturne. Ce front progresse de façon irrégulière. L'économie impose ses lois. On peut comparer les figures principales de la résistance qui s'organise face à l'avancée des *« colons » de « ceux du jour »*, à la pression économique, à ses rythmes et à ses lois :

- Il y a la figure majoritaire du *bon citoyen* enfermé chez lui après 20 heures et couché avant minuit, qui reste soumis aux rythmes anciens et supporte mal les nuisances apportées par ceux du jour qui explorent la nuit et par les autochtones.
- Il y a celle de *« l'indien »*, le « noctambule » habitant depuis longtemps cet espace-temps peu peuplé et s'inquiétant de l'arrivée de nouvelles populations. Les noctambules se vivent comme un peuple à part, fier de ses prérogatives et jaloux de sa maîtresse. Ils forment des groupes qui nomadisent d'un lieu -d'une oasis- à l'autre avec leurs codes et leurs rites sans trop de relations avec le reste de la population. Ces nomades défrichent, découvrent de nouveaux territoires à investir et puis quand ils les ont épuisés, ils s'en vont, plus loin ;
- Il y a ensuite la figure de *« l'ordre »*, des autorités locales et de l'Etat qui sous la pression d'une partie de la population tentent de réguler et d'organiser les choses à défaut de

[69] In BLAKELY E., SNYDER M.G., 1997, *Fortress America : Gated Communities in the United States*, Brooking Institution Press / Lincoln Institute of Land Policy, 208 p.

toujours pouvoir les anticiper. C'est le policier qui cherche à faire respecter la loi et à éviter les débordements.

3.1.2. Une conquête progressive

Progressivement, cet espace-temps a été conquis par les activités humaines. Cherchant perpétuellement à s'émanciper des rythmes naturels, l'Homme a peu à peu artificialisé la vie urbaine. Dans cette conquête de la nuit, la généralisation de l'éclairage public (huile, gaz, électricité) a joué un rôle fondamental rendant possible le développement des activités et des animations et entraînant l'apparition d'un espace public ou collectif nocturne dans le sens proposé par M. DE SABLET[70] « d'espaces constitués par l'ensemble des lieux ouverts à tous (…) Ce sont à la fois des espaces formels, espaces en creux, définis par les bâtiments qui les bordent et des espaces de vie et de socialisation où se déroulent les activités propres à la vie collective d'une ville ».

Aujourd'hui, le front progresse et cette conquête semble s'accélérer sous l'effet de plusieurs phénomènes parmi lesquels : l'individualisation des comportements et l'abandon progressif des grands rythmes industriels et tertiaires qui scandaient la société ; la généralisation de la société urbaine ; la tertiarisation de l'économie et des emplois ainsi qu'une moins grande pénibilité physique du travail ; la mise en réseau à l'échelle planétaire qui permet de rester en liaison avec les endroits de la terre où on ne dort pas ; une synchronisation progressive des activités et l'apparition d'un temps global ; l'évolution de la demande des individus qui veulent souvent tout, tout de suite, partout et sans effort et la mise en compétition des métropoles sur des critères de qualité de vie où la question de l'animation et des loisirs nocturnes devient essentielle. Cette conquête semble avoir démarré plus tôt aux Etats-Unis où drugstores, supermarchés et même cours de justice fonctionnent la nuit. Même chose au Japon, où les services ouverts 24h/24 sont fréquents. Elle est aujourd'hui sensible dans de nombreuses villes européennes où le front avance à la fois dans l'espace et dans le temps.

[70] DE SABLET M., 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre*, Editions du Moniteur, 285 p.

3.1.3. Des discontinuités

On va toujours plus loin dans la nuit urbaine, les activités se développent et ouvrent de plus en plus tard.

3.1.3.1. Une progression inégale dans le temps

Le front avance dans le temps et progressivement, nous nous démarquons des rythmes naturels. Les horaires d'étés nous permettent de profiter plus longtemps de l'espace public urbain et d'en apprécier les charmes nocturnes. L'éclairage public se généralise et sa fonction change progressivement passant de la sécurité à l'agrément. Les sons et lumières et les illuminations de bâtiments se multiplient. Les entreprises industrielles fonctionnent en continu pour rentabiliser les équipements et dans la plupart des secteurs le travail de nuit se banalise. Les transports publics fonctionnent de plus en plus tard. De nombreuses activités décalent leurs horaires vers le soir. Les nocturnes commerciales sont de plus en plus nombreuses. L'offre de loisirs nocturnes se développe et une véritable économie de la nuit apparaît notamment dans les villes touristiques et universitaires. Les distributeurs automatiques se multiplient (banques, stations services, cassettes, pain et bientôt repas), autorisant une pratique continue sans surcoût. Les soirées festives démarrent de plus en plus tard. A New-York, se mettent même en place des lieux de jour tellement les rythmes sont décalés. Le couvre-feu médiatique est terminé : il y a longtemps déjà que radios et télévisions fonctionnent en continu et depuis quelques années ; après le minitel, Internet permet de surfer sur la toile toute la nuit. Conséquence ou cause de ces évolutions, même les rythmes biologiques semblent bouleversés. Depuis la dernière guerre, le cycle de sommeil du citadin a subi un décalage d'environ deux heures. Aujourd'hui les français s'endorment en moyenne à 23h au lieu de 21h il y a cinquante ans. Conséquence de cette progression régulière, nous avons pu montrer sur Strasbourg[71], que la nuit urbaine, définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite aujourd'hui, à une tranche horaire de 1h30 à 4h30 du matin.

[71] GWIAZDZINSKI L., 1998, « La ville la nuit, un milieu à conquérir", in REYMOND H., CAUVIN C., KLEINSCHMAGER R. (dir.), *L'espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, Anthropos, Paris, 557 p.

3.1.3.2. Une progression inégale dans l'espace

Le front progresse également dans l'espace de façon discontinue (Figure III.95- *Un front pionnier spatial*) :

- Des zones centrales réservées aux loisirs nocturnes se sont développées dans les cœurs anciens des cités ; des zones périphériques concurrentes s'organisent progressivement à l'extérieur, sur les franges urbaines où multiplexes et discothèques se multiplient ;
- Des points automatiques en continu s'installent partout proposant de plus en plus de services ;
- Des zones d'activités industrielles en périphérie poursuivent leur activité ;
- Des espaces flux internationaux, autoroutes, voies ferrées ou aéroports se développent également.

3.1.3.3. Une nouvelle géographie

C'est peu à peu l'image de « l'archipel » qui s'impose lorsque l'on imagine la géographie de la nuit urbaine. Le front n'est ni régulier, ni continu que ce soit à l'échelle de la ville ou du réseau urbain. Il présente des avant-postes, des points d'appui, des bastions de temps continu mais aussi des poches de résistance où les habitants tiennent à leurs rythmes de vie classiques et des zones de repli où la résistance a gagné. Si l'on n'y veillait pas, cette situation pourrait entraîner l'apparition de nouvelles disparités entre quartiers et entre villes à l'offre nocturne contrastée. Elle pourrait également entraîner l'apparition de nombreux conflits. Dans cet espace-temps, cohabitent différents types d'activités :

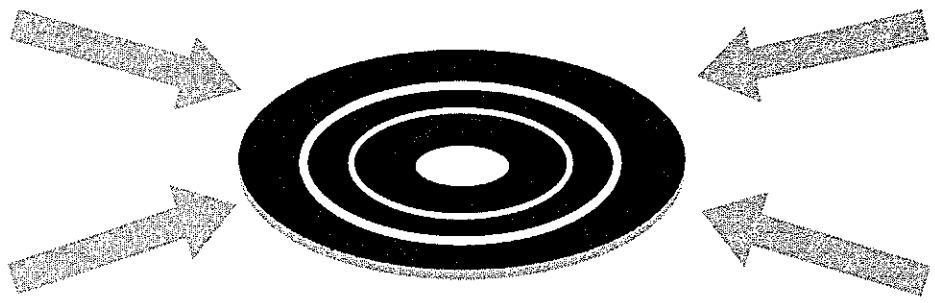
- des activités spécifiques liées au loisirs comme le théâtre, l'opéra ou le cinéma en soirée ou les discothèques, les bars, bars à hôtesses la nuit ;
- des activités de jour qui gagnent la nuit comme le transport de marchandises, l'industrie ou la restauration.

Pour quelques heures, une nouvelle géographie de l'activité se met en place installant une partition de l'espace urbain (Figure III.96 – *Les quatre villes*) :

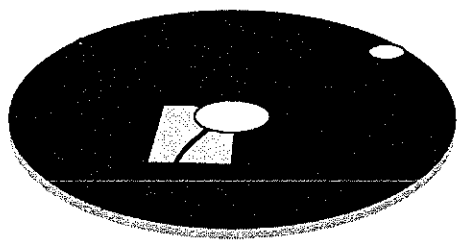
- une *ville qui dort* (banlieues, zones pavillonnaires et diffuse…) ;

Figure III.95
UN FRONT PIONNIER SPATIAL

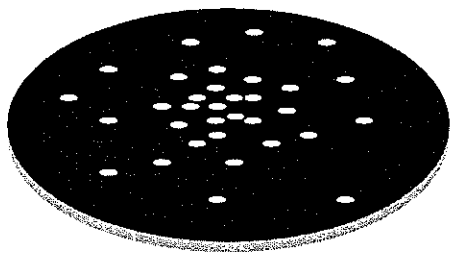
Progression inégales dans l'espace



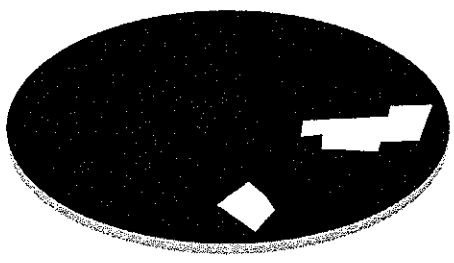
Des pôles de loisirs nocturnes centraux ou périphériques



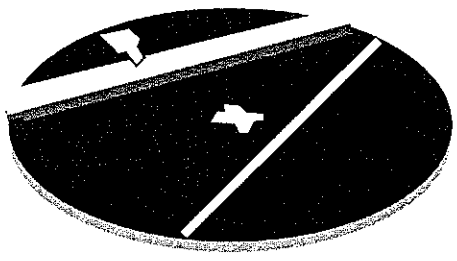
Des points automatiques en continu



Des zones de production périphériques



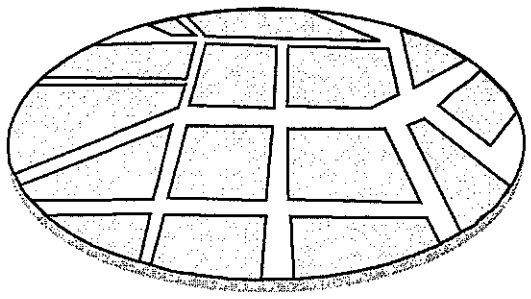
Des espaces flux internationaux



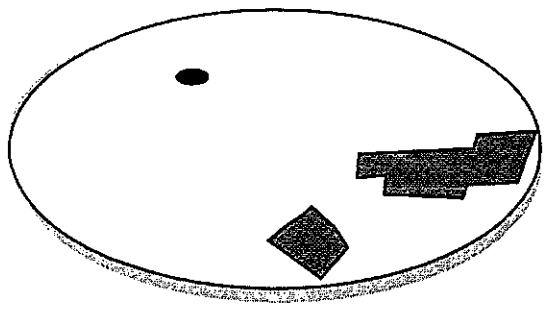
L. Gwiazdzinski - 2002

Figure III-96
LES QUATRES VILLES

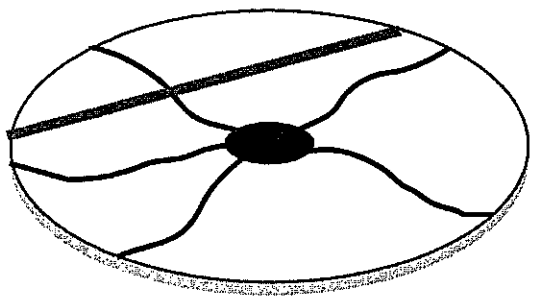
La ville qui dort



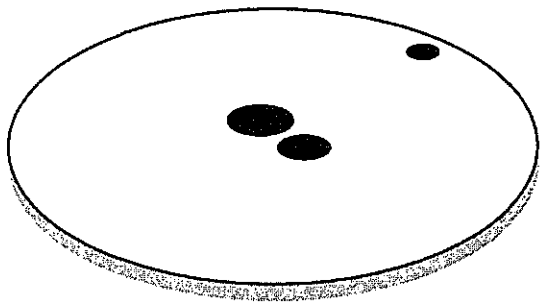
La ville qui travaille



La ville qui s'approvisionne



La ville qui s'amuse



L. Gwiazdzinski - 2002

- une *ville qui travaille* en continu dans des zones spécialisées (industrie, hôpitaux, raffineries, incinération…) ;
- une *ville qui s'amuse* (centre-ville et périphérie) ;
- une *ville qui s'approvisionne* ou qui se répare (pôles logistiques et voies de transport) .

On pourrait même en ajouter une cinquième, la *ville de l'inactivité* : une ville vide, simple coquille pour les activités de la ville de jour (bureaux, centres commerciaux…).

Des centralités nocturnes se dégagent, souvent différentes des centralités diurnes. Les pôles attractifs du jour ne sont pas automatiquement ceux de nuit. C'est entre ces espaces aux fonctions différentes, aux utilisations contrastées qu'apparaissent tensions et conflits qui permettent à l'observateur de repérer la ou les lignes de front.

3.1.4. Des conflits sur la ligne de front

Témoins de ces évolutions, les tensions et conflits d'usage se multiplient dans la ville nocturne entre des activités, des populations et des quartiers aux rythmes contrastés. (Figure III.97 – *Tensions sur la ville et sur l'espace*)

3.1.4.1. Conflits entre la ville circadienne et la ville en continu temporel en périphérie

Le premier de ces conflits est situé en périphérie urbaine. Hautement symbolique, il est relatif au projet d'implantation du transporteur DHL sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Il a opposé les riverains de l'aéroport qui souhaitaient conserver un rythme naturel jour-nuit en évitant les nuisances nocturnes, et le transporteur dont l'activité internationalisée nécessite un fonctionnement en continu 24h/24. Cette affaire fortement médiatisée s'est soldée par un retrait du projet. Elle est l'exemple type d'un conflit *entre la ville qui dort* et *la ville qui travaille*, un conflit entre un *temps local* (le temps de la ville circadienne) et un *temps international* (de l'économie), un conflit entre un *espace de flux* (l'aéroport) et un *espace de stock* (le quartier résidentiel).

3.1.4.2. Conflits entre la ville circadienne et la ville qui s'amuse au centre-ville

Le second type de conflit choisi est relatif aux nuisances sonores et concerne plutôt le centre-ville. Il s'agit de la confrontation entre les résidents de ces quartiers soucieux de leur tranquillité et les consommateurs bruyants des bars, des lieux de nuit et des terrasses qui se multiplient, symboles de l'émergence d'un espace public nocturne. Il oppose *la ville qui dort* à *la ville qui s'amuse*. A l'approche de la belle saison, la presse régionale se fait régulièrement l'écho de ces conflits : *Animation nocturne ; halte au bruit ; Les nuits de la discorde ; Une ville si belle sans décibels* ou *Nuisances sonores : difficile de s'entendre.* On aurait également pu prendre l'exemple de la prostitution, activité principalement nocturne localisée le long de certains axes routiers qui occasionne des conflits avec de nombreux riverains qui craignent autant le bruit que l'image négative du quartier induite par ce commerce. Ce type de conflit entraîne souvent des mutations : fuite des résidants ; déplacement des lieux de loisirs vers la périphérie à l'exemple des activités ludiques (discothèques, complexes cinématographiques…) qui se développent autour de la petite ville de Brumath. Les autorités tentent de les réguler grâce à de nouveaux règlements comme les arrêtés municipaux sur le bruit à Barr[72], mais également par la mise en place de brigades spéciales comme celle de l'environnement à Strasbourg ou le lancement de campagnes de communication invitant les noctambules à respecter le sommeil des autres[73].

3.1.4.3. Violences urbaines dans les quartiers périphériques

Les violences urbaines constituent un autre de ces conflits. Par ce terme, les spécialistes ont convenu de désigner des actions faiblement organisées de jeunes agissant collectivement contre des biens et des personnes, en général liées aux institutions, sur des territoires disqualifiés ou défavorisés[74]. Il s'agit surtout de feux de voitures et autres dégradations. Ces violences concernent particulièrement les quartiers périphériques le plus souvent au moment où l'encadrement social naturel a disparu, c'est-à-dire à la nuit tombée et plus généralement entre 22 heures et 1 heure du matin. Les médias jouent souvent un rôle d'amplificateur de ces violences. Nous avions parlé de « caisse de résonance »[75]. Ces conflits stigmatisent certains espaces et contribuent à ériger des frontières infranchissables entre les

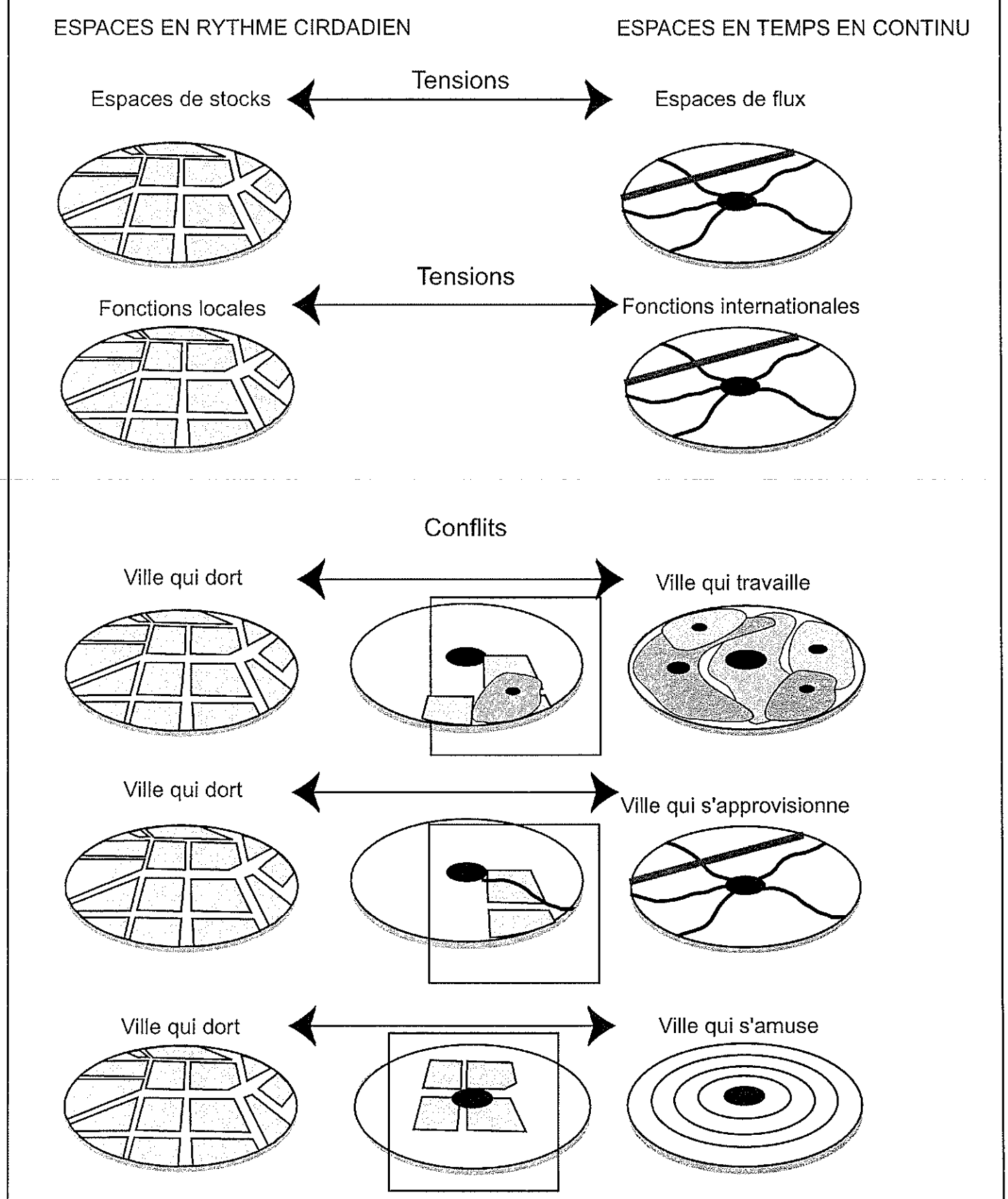
---

[72] Un arrêté municipal n°667, en date du 4 août 1998, interdit la circulation des deux roues après 22h dans la commune de Barr dans le Bas-Rhin

[73] Campagne municipale "le bruit ça nuit" à Strasbourg

BODY-GENDROT S., 1998, L'insécurité, un enjeu majeur pour les villes, Sciences Humaines n° 89, décembre 1998, p. 29

Figure III.97 **TENSIONS SUR LA VILLE ET SUR L'ESPACE**



L. GWIAZDZINSKI - 2002

quartiers d'une même ville. Ces brasiers toujours spectaculaires et parfois précédés de la neutralisation de l'éclairage public, excitent les imaginations et suscitent la peur. Le plus souvent juvéniles, ces violences correspondent à un nouveau type de conquête de la nuit urbaine ou de l'espace public. Elles sont le fait de populations jeunes qui, il y a quelques années encore, étaient cantonnées dans les appartements passée une certaine heure. On peut appréhender ces violences comme de simples actes de délinquance ou considérer qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'appropriation de l'espace urbain nocturne, d'un rite, d'une pratique sociale nouvelle qui, la nuit, colonise l'espace public de certains quartiers périphériques (Figure III.98 - *Voitures incendiées en 1998 dans l'agglomération strasbourgeoise).*

La colonisation différentielle de la nuit urbaine par l'industrie, les loisirs et les services créé des phénomènes de désynchronisations entre offres et besoins ou entre insécurité et encadrement là où il y a quelques années encore, c'était le temps du repos social ou le seul exutoire d'une petite élite sociale. Les pressions venues du jour qui s'exercent sur la nuit urbaine entraînent l'apparition de dysfonctionnements et de désynchronisations spatio-temporelles importantes entre des éléments du système qui fonctionnent dans des rythmes différents.

Au-delà de la métaphore et face aux mutations qui affectent les organisations, l'approche adoptée permet d'identifier ces désynchronisations qui peuvent affecter la qualité de vie des hommes et l'organisation même de la société et des territoires.

3.1.5. Conséquences : des désynchronisations spatio-temporelles

La prise en compte des dimensions spatio-temporelles de la ville permet de repérer les frictions, désynchronisations ou lacunes qui affectent la vie des hommes, des organisations, de la société et des territoires. Dans la nuit urbaine, le problème de désynchronisation peut être envisagé à deux niveaux :`

- En termes de tensions sur l'homme dans la ville, sur la société urbaine et les activités et les quartiers de la ville polychrone ;

- En terme de décalage entre les nouveaux besoins et problèmes des populations et l'offre urbaine traditionnelle.

3.1.5.1. Des tensions sur les marges

Le décalage entre le rythme traditionnel circadien de nos organismes et de nos villes et le temps en continu de l'économie et des réseaux met les hommes et les territoires sous tensions.

◆ Tension sur l'homme dans la ville

Le temps en continu de l'économie et des réseaux entre en conflit avec les rythmes biologiques circadiens de l'homme dans ses dimensions de consommateur, de producteur et de citoyen. Le temps du sommeil est grignoté. (Figure III.99 – *Tension sur l'homme dans la ville*)

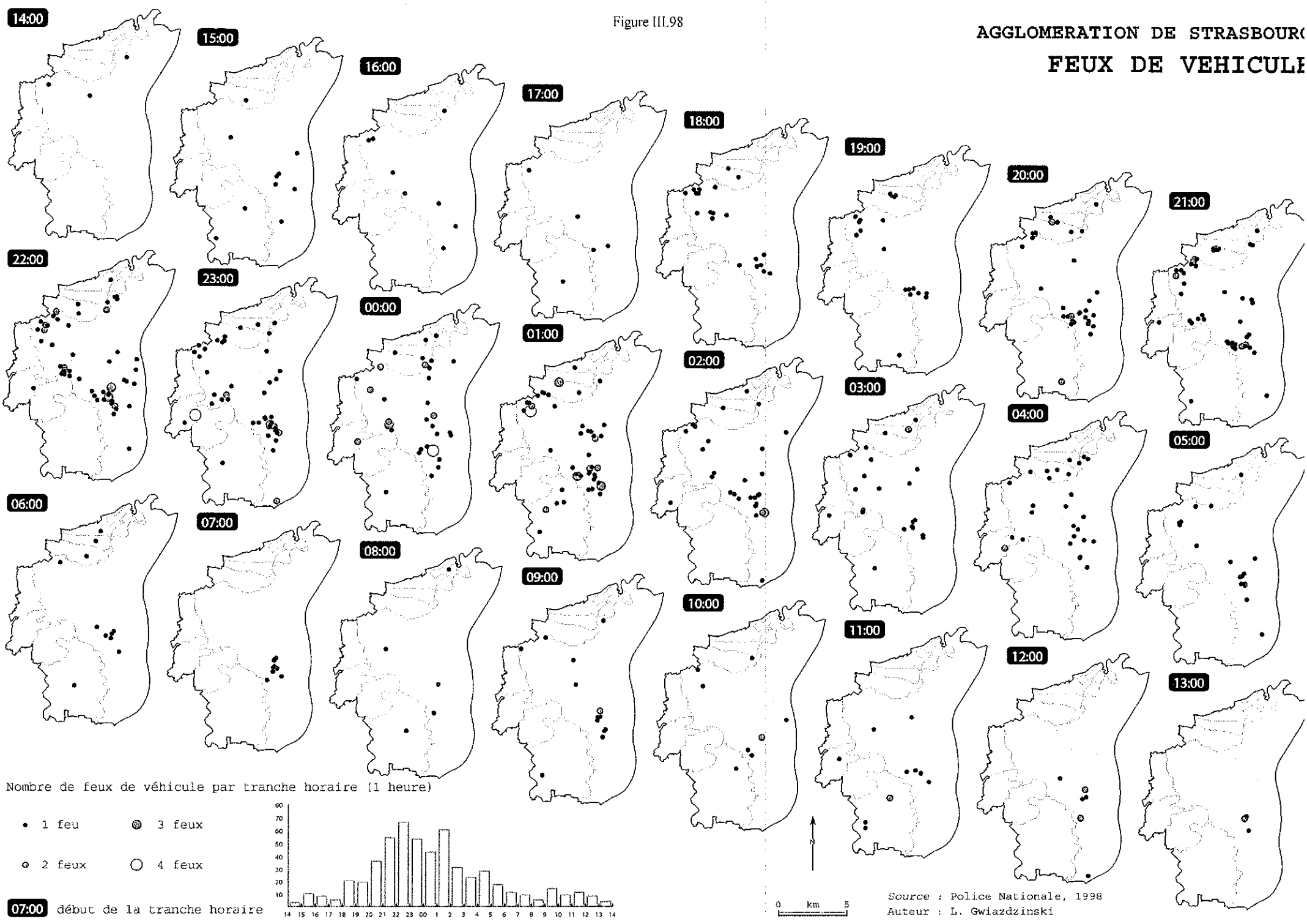
La mise en lumière des villes et l'augmentation de l'offre de services en soirée, la fin du couvre-feu médiatique décalent l'heure d'endormissement d'une partie de la population qui voudrait pouvoir vivre la nuit et travailler le jour. Ce décalage serait responsable d'une partie de la fatigue dont nous souffrons. La tension est également mentale et la schyzophrénie nous guette : en tant que consommateur nous souhaitons une ville ouverte la nuit. Et en tant que producteur nous ne souhaitons pas toujours travailler de nuit. Pour ceux qui ont choisi ou qui subissent le travail de nuit, le rythme circadien de nos organismes est également en conflit avec le temps continu de l'économie, des machines et des réseaux. Ces désynchronisations mettent également en tension les familles où le soir venu, chacun vaque désormais à ces occupations propres, voire se rend à son travail. La soirée et la nuit, derniers temps en commun du repos social et de la convivialité familiale sont mis sous tension.

Plus généralement, on finit par vivre dans les mêmes villes, travailler dans les mêmes entreprises, être membre des mêmes familles sans plus jamais se rencontrer faute de temps communs en journée et maintenant même en soirée, voire la nuit.

Figure III.98

AGGLOMERATION DE STRASBOUR(

FEUX DE VEHICULE



Source : Police Nationale, 1998
Auteur : L. Gwiazdzinski

◆ Tensions sur la ville et la société

Le temps en continu de l'économie et des réseaux entre également en conflit avec les rythmes biologiques circadiens de la ville traditionnelle. Le temps du repos nocturne est grignoté. (Figure III.100 – *Tensions sur la société urbaine*)

Tensions sur l'organisation fonctionnelle

La mise en compétition des territoires sur des critères d'accessibilité, d'animation et de production permanente et le développement des technologies de l'information et de la communication obligent chacun d'eux à développer des fonctions et services internationaux en continu (aéroport, animation nocturne…) sous peine de se retrouver peu à peu exclus du système. Les nouveaux besoins des habitants génèrent également des demandes auxquels les organisations (entreprises, services…) doivent s'adapter.

Tensions sur les quartiers

C'est sur les marges temporelles du jour (la soirée) et sur les marges spatiales que se posent le plus de problèmes à des endroits et à des moments où le système urbain est amputé d'une partie de ses fonctions. Le développement de rythmes de travail et de vie atypiques entraîne la mise en place de rythmes urbains différenciés qui s'inscrivent dans l'organisation territoriale de la ville et de ses quartiers. Dans la nuit urbaine, doivent aujourd'hui coexister *la ville qui dort, la ville qui travaille, la ville qui s'amuse et la ville qui s'approvisionne* ou se répare. Les quartiers de la ville traditionnelle mêlant souvent au même endroit des fonctions de résidence, de commerce, de restauration voire de petit artisanat et de petite industrie, les tensions s'exacerbent entre ces différentes activités (ou non-activités) faisant des nuits urbaines un champs permanent de tensions et de conflits.

3.1.5.2 Des services et des réponses mal adaptés

Des décalages se font également jour dans les nuits de nos villes entre les besoins et problèmes de la population et l'offre urbaine. Trois exemples très différents de ces décalages dans « l'architecture spatio-temporelle de la ville » permettent d'illustrer le propos :

◆ Décalage besoins physiologiques et offre de bien-être

Après 19h00, il n'y a plus de toilettes publiques accessibles dans la ville depuis l'arrêt des sanisettes pour raisons économiques. De l'avis des responsables de parkings du centre-ville, obligés de financer des équipes de nettoyage du matin, ce sont ces mêmes parkings qui font office de lieux d'aisance. Alors que les canisites se sont largement développés dans toute la ville, on peut s'étonner de ce manque, de cette désynchronisation entre les besoins permanents d'une population résidente ou touristique qui vit aussi la nuit et l'absence d'une offre continue de bien-être. On peut élargir la question aux bancs pour s'asseoir ou s'allonger et aux fontaines inexistantes.

◆ Violences urbaines et offre de sécurité

Les violences urbaines ont lieu en soirée (21h00 – 24h00) et dans les quartiers périphériques c'est-à-dire à un moment et dans des lieux où la ville est amputée d'une partie de ses activités : les bureaux de la Police municipale et de la Police nationale, les centres socio-culturels sont fermés. Il n'y a pas de commerces ni de lieux de rencontre ouverts (centres socio-culturel, locaux…) pour les jeunes. Il n'y a pas d'encadrement social naturel (services publics, commerces…) et une partie de la jeunesse reste dans la rue livrée à elle-même.

◆ Insécurité routière et absence d'offre de transport public

Si les accidents nocturnes sont moins nombreux, ils sont beaucoup plus graves et touchent notamment une population jeune alors qu'elle regagne son domicile après une nuit de fête. L'absence d'offre de transport public souple desservant les sites de nuit comme elle dessert les sites de jour ne permet pas à une population noctambule de rejoindre ses foyers sans encombre.

Figure III.99 **TENSIONS SUR L'HOMME DANS LA VILLE**

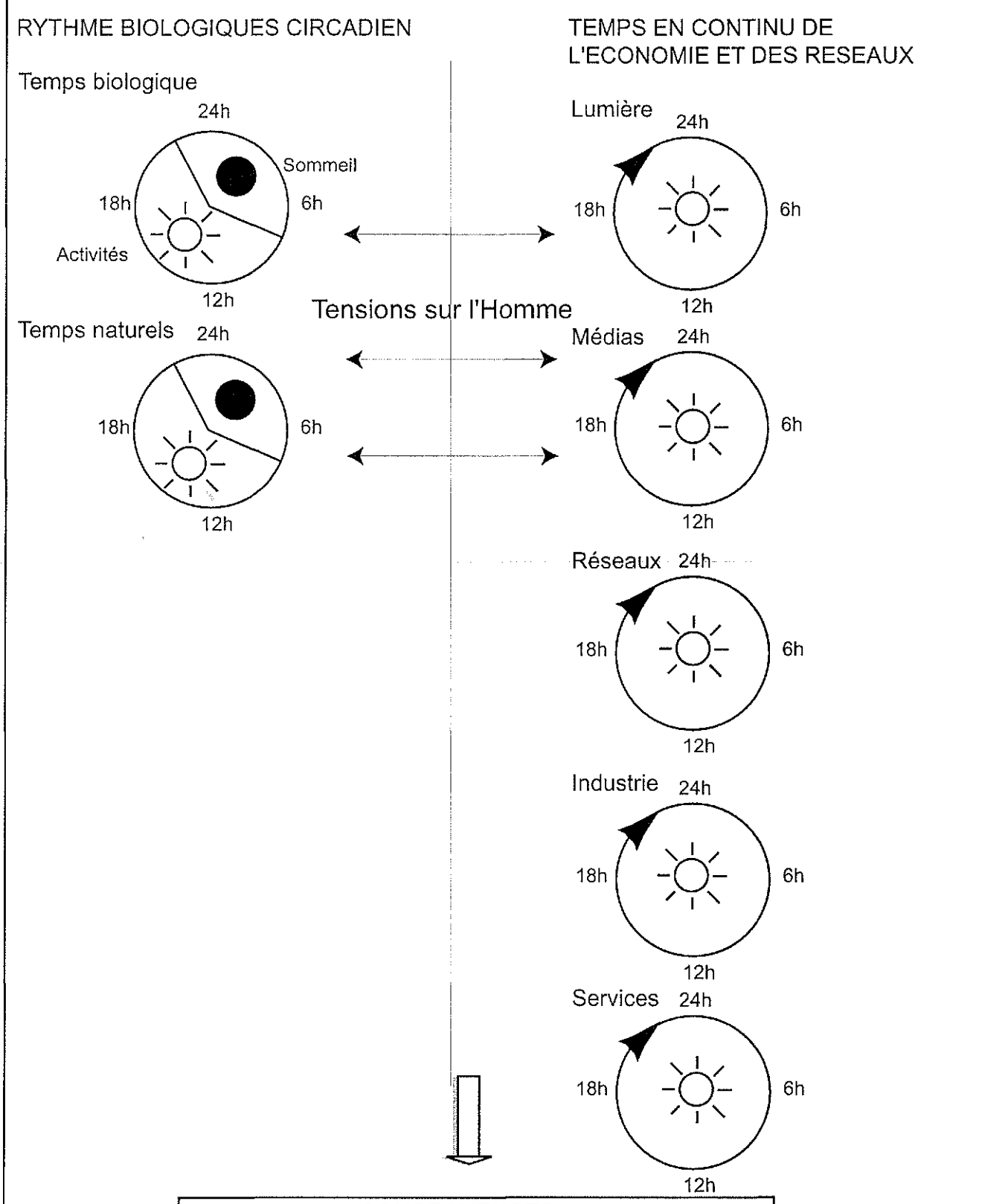
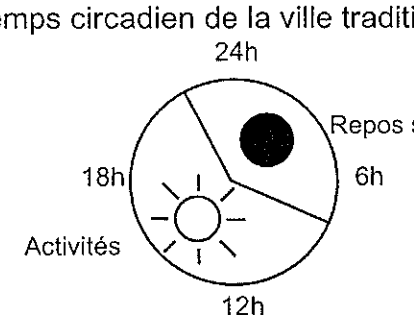


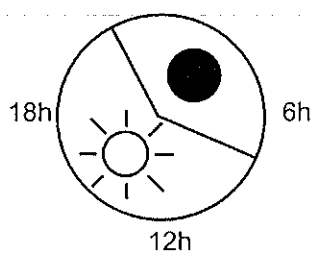
Figure III.100 TENSIONS SUR LA SOCIETE URBAINE

RYTHME CIRDADIEN DE LA VILLE TRADITIONNELLE A L'ECHELLE LOCALE

Temps circadien de la ville traditionnelle



Offre urbaine limitée

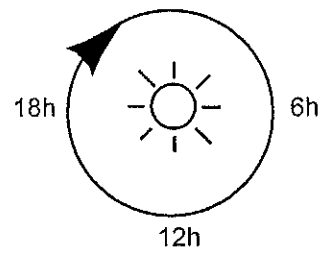


Tensions sur la ville

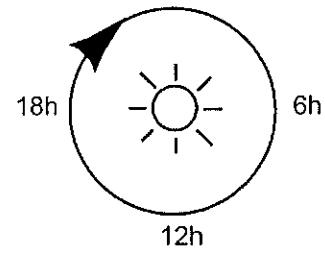
Nouveaux besoins des individus

TEMPS EN CONTINU DE LA VILLE CONTEMPORAINE A L'ECHELLE GLOBALE

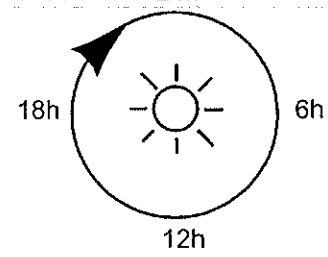
Lumière



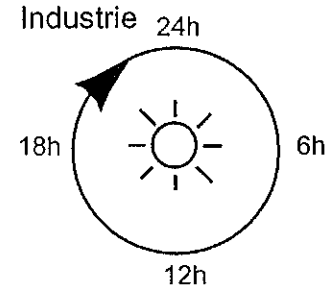
Médias



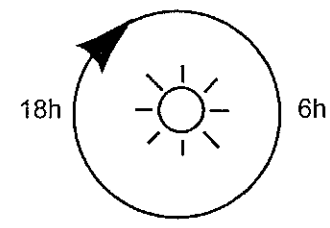
Réseaux



Industrie



Services



CONSEQUENCES

Désynchronisation des temps

- dans la ville entre les quartiers qui travaillent, ceux qui s'amusent et ceux qui dorment
- dans les organisations entre ceux qui travaillent, ceux qui s'amusent et ceux qui dorment
- dans les familles entre ceux qui travaillent, ceux qui s'amusent et ceux qui dorment

Conclusion

L'analyse spatio-temporelle de la ville permet de repérer des champs de tensions et des désynchronisations potentielles entre individus, communautés, organisations et quartier. Elle pourrait servir à mieux organiser la cité, éviter certains conflits et contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie. Face à ces désynchronisations, les pouvoirs publics doivent réfléchir – au moins en soirée- à une politique de décalage des temporalités des services et d'implantation des fonctions urbaines afin d'assurer une présence, un encadrement et répondre aux besoins de la population. A termes, nous pourrions imaginer un modèle prédictif de bonne articulation offre et demande spatio-temporelle afin d'éviter les conflits et la dégradation des conditions de vie.

Après avoir repéré les éléments de cet espace-temps nocturne, nous pouvons maintenant réfléchir à une modélisation des contraintes d'accès des individus à l'espace urbain nocturne.

3.2. VERS UNE MODELISATION

Nous avions rappelé en introduction de notre démarche que dans l'idéal, l'approche systémique comportait normalement trois phases :

- L'*analyse* du système qui consiste à déterminer les principaux éléments le constituant et d'en définir les interactions et limites. Il s'agit alors de mettre en évidence les niveaux et les taux de flux, les boucles de rétroaction positives et négatives. Les sous-systèmes sont considérés indépendamment les uns des autres puis les uns avec les autres.

- La *modélisation* qui revient à définir un modèle à partir des éléments du système, modèle qui peut être fonction d'une problématique particulière... ce modèle peut alors être transcrit en un langage de programmation.

◆ La *simulation* qui permet alors d'étudier un système au travers d'un modèle, par analyse d'une modification de toutes ou partie des variables simultanément. Les progrès réalisés en informatique permettent aujourd'hui des simulations complexes.

Notre analyse n'a vraiment porté que sur la première phase. Nous avons tenté de déterminer les principaux éléments du système en cherchant à établir quelques interactions et limites. Notre ambition s'est limitée à une décomposition « recomposée » du système. Nous ne pouvions cependant pas espérer pouvoir arriver à la modélisation quand tout ou presque restait à découvrir et à créer. Nous sommes entrés dans un système logique d'inventaire afin d'identifier ce qui fonctionnait vraiment dans la ville la nuit. Avant de reconstruire le système « ville la nuit », il fallait bien une « base de connaissance » avec quelques règles de fonctionnement. C'est ce que nous avons essayé de construire.

La question qui se pose maintenant est de savoir comment un individu peut accéder à ce qui existe dans la ville la nuit et que nous avons reconnu.

3.2.1. Contraintes d'accessibilité à la nuit liées à l'individu

A partir du travail effectué sur Strasbourg, nous pouvons tenter de sérier différents types de contraintes qui conditionnent l'accès à l'espace temps nocturne.

Les individus vont tenter d'accéder à la nuit urbaine en fonction de leurs caractéristiques et notamment leur solvabilité, leur sexe, leur âge et leur santé :

- *Son statut individuel* (sexe, âge...) ; familial (chef de famille, veuf, divorcé,...) professionnel, économique, social (éducation,...), politique, culturel, ethnique ;
- Ses *caractéristiques personnelles* : personnalité ; implication personnelle ;
- Ses *capacités personnelles* : capacités physiques, mentales, capacités techniques ;
- Ses *activités du moment* : activités imposées ou contraintes ou activités libres ;
- *Son budget temps* disponible ;
- *Son budget financier* disponible ;
- *Sa morale* enfin qui peut lui interdire l'accès à certains lieux.

3.2.2. Contraintes d'accessibilité liées à la ville

Une fois évacuée les contraintes de l'individu, nous avons identifié deux types de contraintes : les unes dans *l'espace des pratiques* et les autres dans *l'espace des représentations* :

Espace des pratiques :

Dans l'espace des pratiques, quatre contraintes fortes pèsent sur les possibilités de déplacement des individus :

- *La lumière* inégalement répartie rend possible ou limite le déplacement ;
- L'*offre urbaine* limitée de la ville ou du réseau de villes réduit les possibilités d'appropriation et de pratique ;
- Les *moyens de transport* inexistants ne permettent pas d'accéder à la ville et de s'y mouvoir ;
- *La sécurité.*

Espace des représentations :

Dans l'espace des représentations, deux types d'informations contribuent à construire des configurations mentales qui conditionnent nos possibilités de déplacement :

- Les informations directes percues par l'individu dans sa pratique de la nuit urbaine ;
- Les informations indirectes sur la nuit urbaine transmises par les médias et les différents moyens de communication.

C'est en fonction de ces contraintes que nous allons nous mouvoir dans la ville et accéder ou non à ses services en fonction d'un schéma déplacement-cognition (Figure III.101 - *Schéma d'opportunité dans la ville la nuit*)

Conclusion

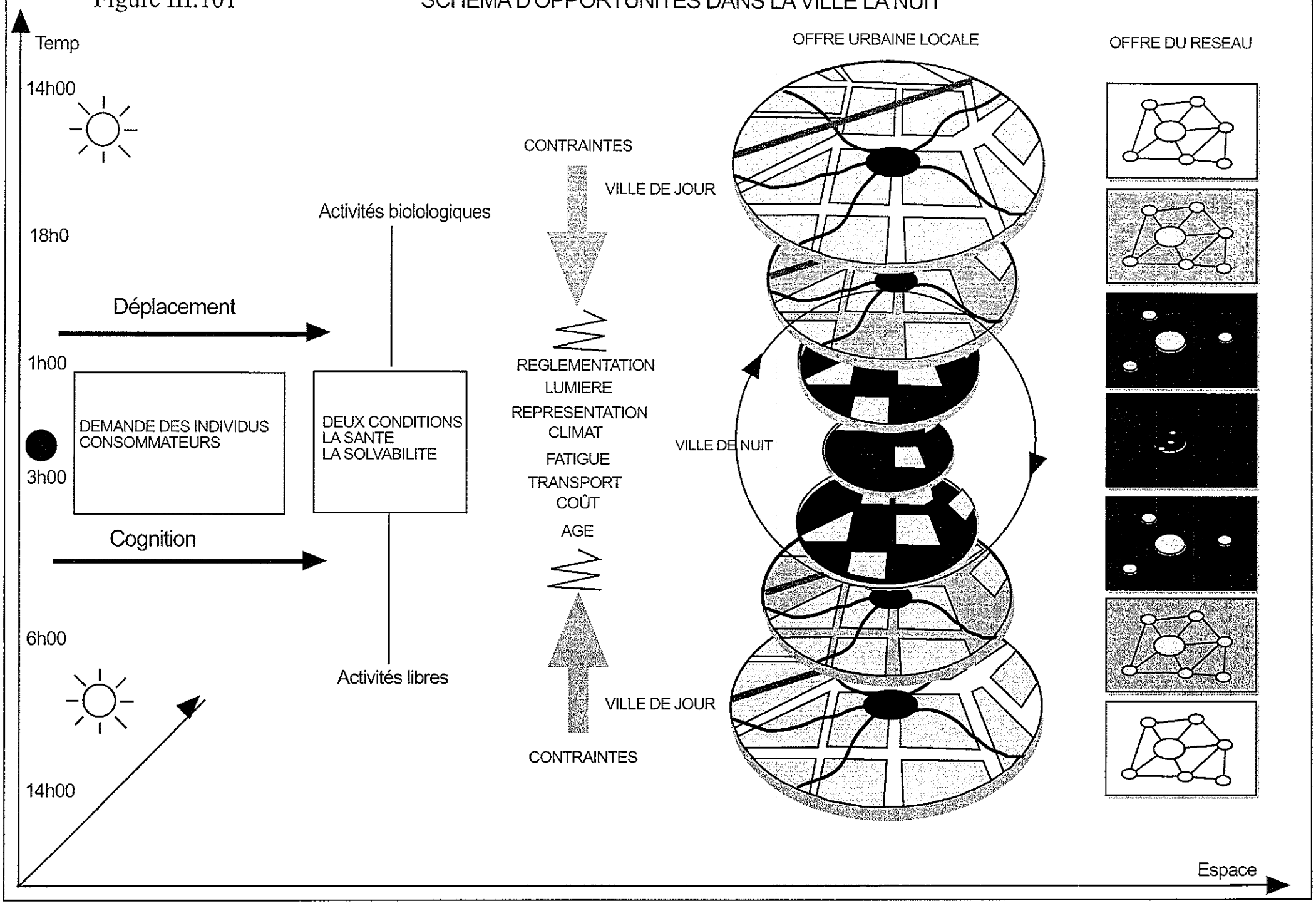
Nous avons bien retrouvé dans la nuit urbaine les actions de conquête, de conflit, de discontinuité et un mouvement permettant de qualifier la frontière ou le front pionnier. La métaphore est séduisante et présente l'avantage de s'accomoder de certaines contradictions en les rendant plus faciles à appréhender. Cette colonisation progressive entraîne des phénomènes de désynchronisation spatio-temporels qui génèrent tensions et conflits et nous obligent à réfléchir à de nouvelles synchronisations par décalage d'activités ou développement de certains services en continu temporel.

Le front pionnier, la ville la nuit, reste un espace-temps peu accessible pour les individus –quelles que soient leurs caractéristiques- soumis à de fortes contraintes de coût, d'absence d'offre ou d'insécurité perçue.

Après avoir monté les éléments de la base de connaissance sur la ville nocturne et mis en évidence certaines règles de fonctionnement et de relations entre ces éléments, nous devons chercher à les relier à nos hypothèses de travail.

Figure III.101

SCHEMA D'OPPORTUNITES DANS LA VILLE LA NUIT



Chapitre 4. RETOUR AUX HYPOTHESES DE TRAVAIL

En démarrant cette recherche, nous avons voulu montrer qu'il était urgent de dépasser les clichés pour ouvrir la nuit urbaine, territoire à peine défriché, à l'investigation géographique.

Objectifs atteints

Nous avons atteint -au moins partiellement- les objectifs que nous nous étions fixés : définir la nuit urbaine, ses limites et ses rythmes ; explorer le système urbain à partir des questions de liberté et de sécurité ; mettre en évidence les enjeux et les conflits qui accompagnent la conquête de la nuit et imaginer les premières bases d'une conceptualisation logique de la nuit urbaine qui permette de réguler ou d'éviter certains conflits. Au-delà des objectifs, il nous faut revenir un instant aux hypothèses de travail posées en introduction.

Hypothèses de travail

Afin d'explorer la ville la nuit, nous avions posé les hypothèses de travail suivantes :

- *La conquête de la nuit urbaine va se poursuivre et s'accentuer* à la fois dans le temps et dans l'espace. Les pressions vont augmenter et de nouveaux conflits d'occupation et de gestion de l'espace, du temps et des rythmes urbains vont apparaître.
- *La nuit est « l'espace de liberté »* magnifié par les poètes et *« le territoire dangereux »* où il vaut mieux ne pas s'aventurer.

Plus globalement, nous avions fait le choix d'aborder la nuit comme un système[76], en essayant de saisir ses différents éléments et d'identifier les premières interactions. Nous avions proposé « le droit à la ville » en continu et envisagé une citoyenneté qui se redéploie dans l'espace et dans le temps sur 24 heures en incluant la nuit.

Nous avons pu confronter ces hypothèses à la nuit urbaine et dégagé quelques règles de fonctionnement.

4.1. COLONISATION PROGRESSIVE DE LA NUIT URBAINE

Nous avons effectivement pu montrer que la conquête de la nuit urbaine s'accentuait à la fois dans le temps et dans l'espace, que les pressions augmentaient et que de nouveaux conflits d'occupation et de gestion de l'espace, du temps et des rythmes urbains apparaissaient entre la ville en continu temporel de l'économie et des réseaux et la ville traditionnelle, circadienne, des rythmes biologiques, entre les espaces de flux et les espaces de stocks, entre les espaces de l'international et ceux du local.

Le « temps sécateur » qui sépare les hommes, les organisations et les quartiers de la ville plurielle et polychrone, rend bien difficile la généralisation de ces premières conclusions à une ville universelle et unique qui n'existe pas. De plus, le contraste peut être aussi important entre les quartiers de la même ville. Si une partie de l'agglomération tend à demeurer active 24h/24, la vie de nombreuses autres zones notamment périurbaines pérennise en revanche l'opposition jour-nuit.

La colonisation de la nuit urbaine s'effectue dans une tension permanente entre liberté et insécurité.

4.2. LIBERTE ENCADREE ET INSECURITE RELATIVE

La ville la nuit n'est ni l'espace de liberté magnifié par les poètes, ni le territoire dangereux où il vaut mieux ne pas s'aventurer. La liberté est encadrée et l'insécurité associée moins grande qu'on ne le croit généralement.

4.2.1. Liberté encadrée

Dans un premier temps, nous avons montré que la nuit urbaine n'était pas l'espace-temps de liberté rêvé par les poètes. La liberté du consommateur est fortement encadrée dans la ville la nuit par différentes contraintes :

- Les médias et la lumière qui manipulent la nuit ;

---

[76]ROSNAY (DE) J., 1975, « Ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but », *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, p. 101.

Figure III. 102 - LA NUIT URBAINE

LA VILLE GLOBALE
met en relation et en
compétition les hommes,
les activités et les territoires
Dialectique
International / local
Espace / Proximité
Temps / Urgence

SYSTEME TECHNIQUE

Technologies d'information et de communication technologies d'éclairage

SYSTEME ECONOMIQUE

Besoins de marchés, de territoires et d'espaces à conquérier

Espace-temps sous pression

Population nomades	***Terra Incognita***	**Conditions naturelles difficiles**
Colon sédentaire	Espace reconnu exploré, balisé	Artificialisation par la lumière
Densité de population faible	**Population festive et personnel de ville de garde**	**Règles d'exception**	**Temps libre**
Implantation d'activités et densification	Population standard	Lois générales	Temps contraint
Activités specifiques	**Espace en friche**	**Créativité**
Activités classiques	Exploitation	Rationnalité
Repos physiologique et social
Activité physiologique et sociale

SYSTEME MEDIATIQUE

Radios
Télévisions
Journaux

SYSTEME SOCIAL

Individualisation
Nouveaux besoins
Mobilité accrue

GWIAZDZINSKI L., 2002

- Une offre urbaine limitée dans le temps de la nuit et dans l'espace ;
- Un espace collectif réduit ;
- Une ségrégation des activités et un accès limité.

De la même façon, la liberté du producteur -déjà en temps contraint- qui cherche un emploi est encadrée par une offre réduite tant en nombre qu'en variété de postes à pourvoir.

4.2.2. Insécurité relative

Dans un second temps, nous avons montré que dans un contexte de croissance de l'insécurité, la ville la nuit n'était pas plus dangereuse que le jour :

- La mortalité n'est pas plus importante la nuit que le jour ;
- La délinquance de voie publique est moins importante que le jour même si les agressions et les dégradations sont plus nombreuses ;
- Les incivilités ont plutôt lieu en soirée -sur les marges temporelles- qu'au cœur de la nuit ;
- Les cambriolages à domicile ont plutôt lieu en journée au moment où la plupart des résidents sont sur leur lieu de travail ;
- Les violences urbaines en augmentation sont également centrées sur la fin de soirée et le début de nuit et touchent le plus souvent les quartiers périphériques de la ville.
- Enfin, si peu d'accidents de la circulation se produisent la nuit ce sont malheureusement les plus meurtriers...

Nous avions choisi de considérer la ville la nuit comme un système et le noctambule comme un citoyen.

4.3. FONCTIONS DE LA VILLE : UN SYSTEME URBAIN AMPUTE

Si l'on revient un instant aux hypothèses de départ, on ne peut pas considérer la ville la nuit comme un système complet. Nous avons montré qu'une partie des éléments qui font la ville étaient présents, mais que certaines fonctions n'étaient pas assurées et d'autres déficientes.

Des fonctions assurées

Certaines fonctions sont assurées de nuit comme de jour : *l'alimentation en énergie, l'élimination des déchets, la production, la protection et la sécurité.*

Des fonctions déficientes

Par contre, d'autres fonctions ne sont pas ou très mal assurées : *l'offre de biens et de services* est réduite, l'*administration* est en sommeil, la *culture* est limitée et les loisirs sont très spécialisés ; les *communications* sont limitées avec des transports de personnes non assurés et des transports de biens réduits.

Nous avions proposé comme approche opératoire du système ville celle imaginée par A. BONNAFOUS et H. PUEHL[77] avec un *système de localisation*, un *système de déplacement* et un *système de pratiques et de relations sociales des habitants.* En reprenant cette proposition, nous constatons que les trois sous-systèmes en relations les uns avec les autres sont « anémiés ». Si la matérialité urbaine reste la même, l'espace public et l'offre de service ont rétréci, le *système de déplacement* est réduit au transport privé, voire inexistant et le *système de pratiques et de relations sociales* est limité à certaines activités spécialisées.

Ce système urbain incomplet (Figure III-102 - *La nuit urbaine*) ou amputé oblige à réfléchir sur les manques en termes de services et de fonctions. Toute politique de développement global de la ville, devrait mettre en place les moyens pour développer les fonctions absentes et mieux en répartir d'autres dans l'espace et dans le temps.

Le système urbain amputé renvoie tout naturellement à la notion de Droit à la ville en continu.

[77] BONNAFOUS A., PUEHL H., 1983, *Physionomie de la ville*, Les éditions ouvrières, 165 p.

4.4. DROIT A LA VILLE : UNE CITOYENNETE DISCONTINUE

En préalable de ces travaux, nous avions proposé « le droit à la ville » comme un élément important du nouveau paradigme qui a servi de support à notre démarche. Pour tenir compte des mutations qui affectent les rythmes de nos vies et de nos villes, nous avions proposé que la citoyenneté soit repensée dans l'espace et dans le temps, 7j/7 et 24h/24.

Le droit à la ville est loin d'être respecté dans l'espace et dans le temps. L'inégalité spatiale souvent mise en avant en termes d'enclavement -mesuré comme une distance d'accès à des équipements- est aussi une inégalité temporelle. Plus on avance dans la nuit, plus la citoyenneté est mise en défaut. Elle est discontinue dans le temps et dans l'espace. Souvent, les inégalités spatiales se doublent d'inégalités temporelles. Les quartiers les plus enclavés en journée sont sinistrés la nuit.

Droits respectés dans l'espace et dans le temps

Certains droits sont effectivement respectés dans l'espace et dans le temps comme le *logement* et la *santé* même si des problèmes persistent pour les plus démunis d'entre nous.

Droits respectés dans le temps

Certains droits comme *la sécurité* ou le droit à un *environnement sain et non pollué* sont respectés dans le temps mais pas sur tout l'espace de la nuit et dans tous les quartiers.

Droits non respectés dans l'espace et dans le temps.

D'autres droits enfin ne sont pas respectés dans l'espace comme dans le temps : *La mobilité, l'emploi, le sport et les loisirs, la culture, l'intégration multiculturelle, une architecture et un environnement physique de qualité, la coexistence harmonieuse des fonctions, la participation à travers des structures démocratiques pluralistes, un développement économique, un développement durable, les biens et services, les ressources et richesses naturelles, l'épanouissement personnel, la collaboration entre municipalités, mécanismes et structures financières et l'égalité enfin.*

La conclusion est que l'on n'est pas citoyen dans la nuit urbaine puisque qu'il nous est impossible de jouir de certains droits fondamentaux. Même nos statuts de producteurs et de

consommateurs sont limités face à une offre urbaine de service et une offre d'emploi spécialisée et réduite.

Dans la ville nocturne, l'individu ne peut pas jouir pleinement de ses droits de citoyen. Il n'est pas citoyen. Sa dimension de consommateur voire de producteur prend le pas sur sa capacité à participer à la vie d'une Cité qui a oublié le couvre-feu.

Tout projet politique créatif devrait tenter de renforcer la citoyenneté nocturne en répondant aux droits de chacun dans l'espace et dans le temps.

Conclusion

La nuit est bien un système sous contraintes où la liberté de l'individu qui y vit, y travaille, s'y amuse, s'y ravitaille ou cherche à s'y rendre est fortement encadrée.

- *Dans un premier temps*, nous avons montré que contrairement aux discours habituels, **nous n'étions pas plus libre dans la ville la nuit que le jour**. La liberté de l'individu est encadrée par des contraintes d'ordre pratique : une offre urbaine spécialisée limitée dans le temps et dans l'espace ; un espace public réduit à l'accès filtré ; des déplacements rendus difficiles par l'absence de transports publics et un coût élevé d'accès aux services. La liberté est indirectement encadrée par des contraintes plus cognitives liées à la manipulation de l'espace urbain par la lumière et les médias où le sentiment d'insécurité est fortement présent.

- *Dans un deuxième temps*, nous avons montré que **l'insécurité était relative dans la nuit urbaine** et qu'elle concernait plutôt la soirée que le cœur de la nuit. La mortalité n'est pas plus importante que le jour. La délinquance de voie publique n'est pas plus forte même si les agressions et les dégradations sont plus nombreuses. Les incivilités et autres dégradations ont plutôt lieu en soirée qu'au cœur de la nuit. Les cambriolages à domicile se déroulent plutôt en journée. Les violences urbaines en augmentation sont centrées sur la fin de soirée et le début de la nuit et ne touchent que les quartiers périphériques. Enfin, si peu d'accidents de la circulation se produisent la nuit, ce sont malheureusement les plus meurtriers...

- *Dans un troisième temps*, nous avons proposé d'aborder **la nuit urbaine comme une dernière frontière**, un *front pionnier* au sens américain du terme. Nous avons également montré que la nuit urbaine était un système sous tension soumis aux pressions du jour et qu'au cours de cette colonisation de nouveaux conflits apparaissaient entre les individus, communauté et quartiers de la ville polychrone qu'il faudrait apprendre à anticiper et à gérer.

- Enfin, nous avons synthétisé nos réflexions et sommes revenus aux hypothèses de départ, pour montrer que la ville la nuit était un système urbain incomplet où certaines fonctions

manquaient et où nous ne pouvions pas exercer pleinement notre citoyenneté. Face à la colonisation progressive de la nuit par l'économie et aux risques de désynchronisations actuelles –ou à venir – nous proposons de décaler certaines temporalités et horaires publics pour **reconstruire un système urbain complet la nuit** dans le respect de tous mais en prenant actes des mutations qui affectent nos vies nos villes, nos territoires et nos organisations, démunis que nous sommes encore pour en limiter les impacts au niveau local ou imaginer de peser sur le système global. La plupart des services publics et privés seraient assurés à partir de **pôles de temps continu** bien répartis dans la ville mêlant les fonctions de la ville de garde (sécurité, santé…) et d'autres fonctions actuellement absentes ou réduites : commerces alimentaires et vestimentaires, culture, restauration, culture, transports publics, administration, culte, bien-être voire certains aspects éducatifs ou politiques.

Plus largement, la conquête progressive de la nuit urbaine questionne nombre de nos concepts géographiques comme ceux d'espace, de pouvoir et surtout de territoire. On a vu avec A. FREMONT[78] que le territoire était un espace économique mais aussi un espace écologique, juridique et un espace vécu vu et ressenti. La nuit ne correspond à aucun des types mis en avant : *territoires fluides* dans lesquels les habitants se déplacent en fonction des conditions écologiques ; *territoires enracinés* dans lesquels l'homme tisse des liens étroits avec un lieu qu'il s'est approprié et qu'il a limité *ou territoires des espaces industriels* manqués par la « fonctionnalisation » des espaces de production et leur répartition dans des lieux différents et interchangeables. Le type d'occupation temporaire de la ville la nuit se retrouve un peu à d'autres échelles spatiales et temporelles, celles des saisons, et sur d'autres continents, notamment dans certaines sociétés africaines. De façon provisoire, nous proposons d'appréhender la nuit urbaine en terme d'espace vécu, éphémère et cyclique.

Il est temps de conclure et de proposer quelques pistes pour l'avenir de la nuit urbaine.

▲
▲ ▲

[78] FREMONT A., 1976, op.cit.

CONCLUSION GENERALE

De la nuit du silence un secret peut sortir
VOLTAIRE

Cette première approche de la ville nocturne conforte notre proposition qui consistait à percevoir la nuit non plus comme un repoussoir, un territoire livré aux représentations et aux fantasmes mais comme un espace de projet. La ville la nuit est un lieu d'expérimentation, une dernière frontière, qui permet et oblige chacun d'entre nous - chercheur, élu, technicien - à penser différemment. Aborder la ville la nuit nous oblige à adopter une vision plus holistique de la cité qui intègre à la description spatiale dominante des aspects temporels essentiels à sa compréhension et à sa gouvernance.

Le moment est venu de rassembler nos idées pour dresser un premier rapport d'exploration, une première synthèse de nos travaux sur la nuit urbaine et ouvrir quelques perspectives. L'approche de la ville nocturne, l'étude des tensions et des contradictions qui la traversent interrogent plus largement le modèle urbain dans ses dimensions tant spatiales et temporelles. Après avoir repoussé ses limites territoriales bien au-delà des frontières administratives, la ville, visiblement à l'étroit, s'est mise à repousser ses limites temporelles d'activités grignotant sur la nuit, la sieste, le dimanche et les vacances. La ville se dilue dans l'espace et dans le temps. Cette nouvelle figure émergente de « la ville en continu » dépasse la question urbaine pour embrasser l'avenir de notre société. La ville revoie ses nycthémères et toute la cité s'en ressent. Face à ces mutations, aux résistances qui s'organisent, nous proposerons quelques balises pour définir les contours d'une nouvelle urbanité pour « une cité à la carte ».

A. RETOUR SUR LA NUIT URBAINE

A partir des hypothèses de travail retenues, nous avons voulu dépasser les idées reçues sur la nuit urbaine. Le choix d'une ville particulière pour mener l'analyse ne permet pas de tirer des conclusions toujours généralisables à d'autres villes, dans d'autres pays, d'autres continents, sous d'autres latitudes et pour d'autres cultures. Il permet de structurer une réflexion, de débroussailler quelques pistes, de contribuer à ouvrir un nouveau champ de

recherche en géographie, d'imaginer certains prolongements et de proposer -nous y tenions- aux édiles, chercheurs et techniciens de s'intéresser à la nuit, dimension oubliée de la ville.

Premières conclusions

Nous n'avons évidemment pas réussi à faire le jour sur la nuit. Cependant, face à la complexité du système urbain, nous avons suivi une approche qui nous permet de tirer quelques conclusions partielles en trois temps correspondant aux chapitres de la thèse :

◆ *Premier temps : La nuit un espace-temps à repenser*

Dans une perspective historique, nous avons montré successivement que la nuit, dimension oubliée de la ville, a peu à peu été investie par l'Homme grâce à des évolutions techniques comme l'éclairage public et à l'affirmation des pouvoirs politiques qui ont mis en place les moyens de contrôle par les forces de l'ordre. Ce contrôle progressif a permis le développement d'une véritable vie nocturne, d'un espace-temps particulier éphémère, cyclique, spécialisé par ses activités de loisir et parfois élitiste, un système c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but » : le plaisir et la fête.

Figure IV.1 – *La ville d'hier*

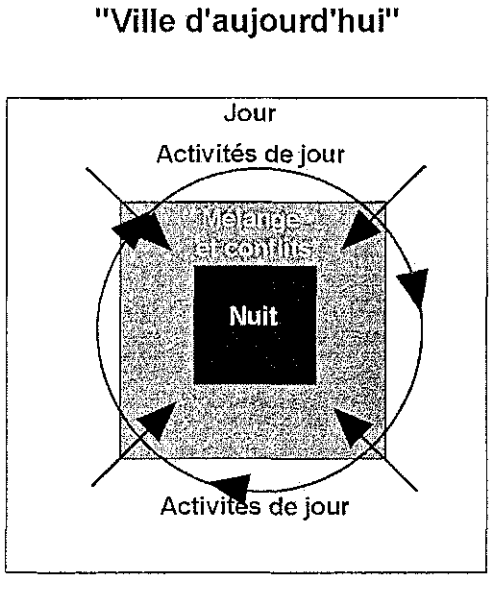


Nous avons également montré que dans un contexte nouveau, la conquête de la nuit urbaine par l'économie, les activités et « les gens du jour » s'accélérait au risque de banaliser cet espace–temps particulier en le « diurnisant», c'est-à-dire en faisant disparaître ses spécificités nocturnes, et en l'assimilant au système urbain englobant.

◆ *Second temps : La nuit un espace temps limité*

A travers l'exemple de la métropole strasbourgeoise, nous avons essayé de cerner les limites de la ville, espace-temps particulier par des bornes naturelles, financières, légales et fonctionnelles et d'en identifier les rythmes. Ce faisant, nous avons compris que la nuit urbaine, temps de l'obscurité, du repos social, de l'arrêt des activités et du retour vers la sphère privée se réduisait aujourd'hui à une peau de chagrin entre 1h30 et 4h30 du matin. Sur les marges coexistent activités du jour et activités de nuit.

Figure IV.2 – *La ville d'aujourd'hui*



◆ *Troisième temps : La nuit un système sous contraintes*

Nous avons tenté d'explorer la nuit en montrant qu'elle n'était ni l'espace de liberté rêvé par les poètes ni l'espace insécure craint par d'autres. A partir d'une mise à plat des contraintes qui pèsent sur cet espace-temps, nous avons proposé de définir la nuit comme une dernière frontière avec ses acteurs, ses règles, ses problèmes et ses rêves.

Nous avons atteint –au moins partiellement- les objectifs que nous nous étions fixés : définir la nuit urbaine, ses limites et ses rythmes ; explorer le système urbain à partir des

questions de liberté et de sécurité ; mettre en évidence les enjeux et les conflits qui accompagnent la conquête de la nuit et imaginer les premières bases d'une conceptualisation logique de la nuit urbaine qui permette de réguler ou d'éviter certains conflits.

Ce premier état des lieux de la nuit urbaine « à un instant t » et les pressions qui s'exercent nous incitent à imaginer l'avenirde la nuit.

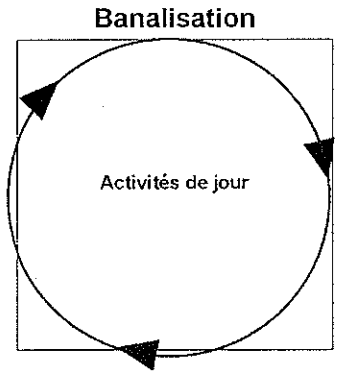
Avenir de la nuit urbaine

Les informations collectées nous permettent d'imaginer les futurs possibles de la nuit urbaine et de proposer quatre scénarios principaux et contrastés : « la banalisation de la nuit », « l'autonomisation de la nuit », « l'explosion de la nuit » et « l'harmonisation de la nuit » (Figure IV.3 – *Evolution de la nuit urbaine*)

◆ *Scénario 1 : Banalisation de la nuit*

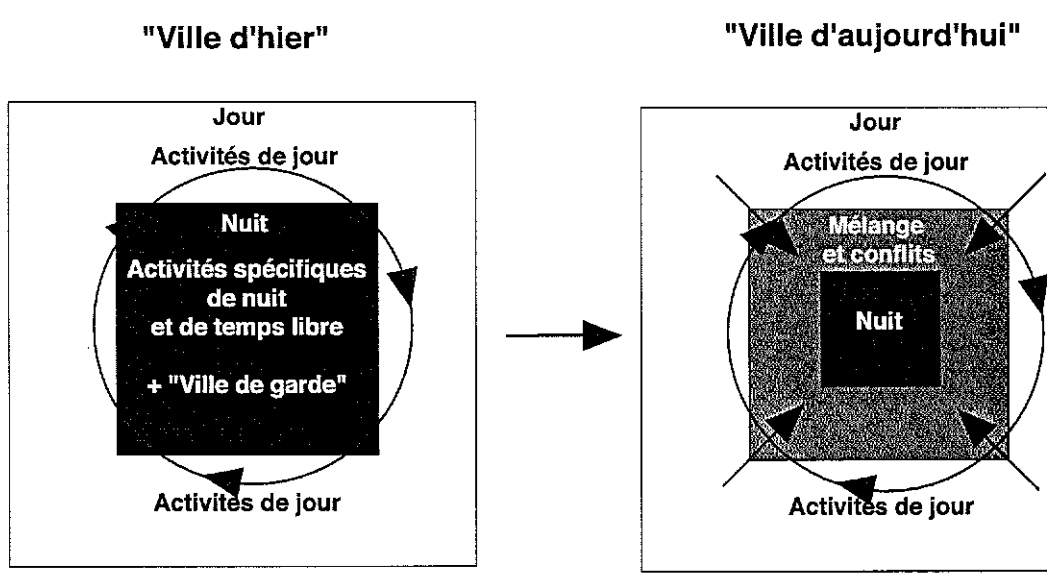
Dans le premier scénario, les activités du jour ont colonisé la nuit. Totalement artificialisée, la ville fonctionne en continu, 24h/24 et 7 jours sur 7. Le système nuit en tant que système autonome temporaire s'est dissous et a été totalement intégré au système ville dont il a repris la structure et l'ensemble des fonctions. La nuit a perdu son âme.

Figure IV.4 - Banalisation de la nuit



L'ancien front pionnier est balisé, pacifié, policé et encadré. Les hommes, les communautés et les organisations sont sous tension permanente, sous la pression continue du temps de l'économie et des réseaux. La nostalgie « du temps d'avant » s'est installée avec ses réserves et ses musées de nuit. Sans rythme, la société tourne en rond.

Figure IV.3 - EVOLUTION DE LA NUIT URBAINE

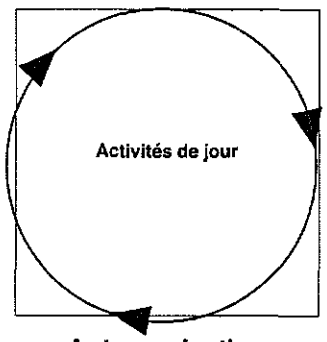


GWIAZDZINSKI L., 2002

"Ville de demain ?"

Scénario 1

Banalisation

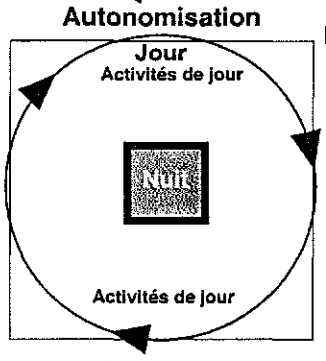


La nuit n'existe plus

Problèmes :
- Plus de temps d'arrêt
- Quel imaginaire ?
- Risque de nostalgie

Scénario 2

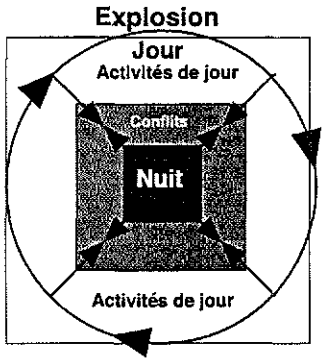
Autonomisation



La nuit système autonome

Scénario 3

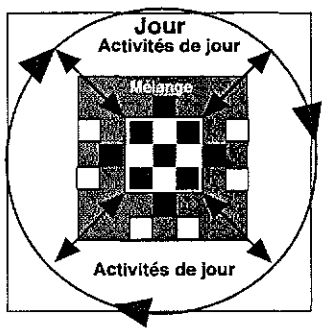
Explosion



La nuit résiste

Scénario 4

Harmonisation

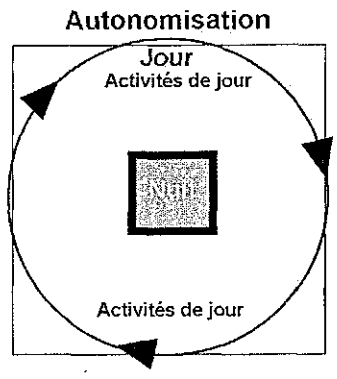


La nuit s'harmonise

◆ *Scenario 2 : Autonomisation de la nuit*

C'est le scénario de la séparation. Le nombre et le niveau d'activités de jours implantées dans la nuit urbaine ont laissé penser aux habitants qu'ils pouvaient se débrouiller seuls sans « ceux du jour ». Un processus d'autonomisation politique, « l'indépendance association » a été négocié avec la métropole diurne. Par contre, l'économie reste sous perfusion du jour et la nuit est devenue un exutoire pour ceux du jour malgré leur mauvaise conscience « d'anciens colonisateurs ». Le gouvernement de la ville a tenté de mettre en place des mesures d'exception pour attirer les hommes les activités et les richesses du jour avec zones franches et exonérations. Certains ont même rêvé un instant au statut de paradis fiscal temporaire. Nombreux sont ceux, parmi le « peuple de la nuit » qui, épuisés, cherchent à rejoindre la grande ville de jour. Ils abandonnent la partie comme ailleurs ces colons ruinés qui viennent grossir les périphéries des grandes métropoles quand le sol est épuisé.

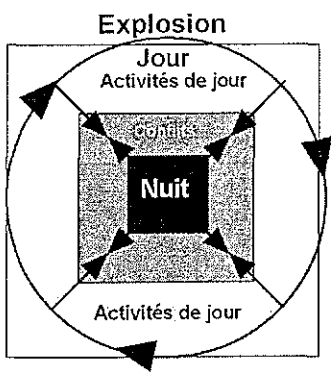
Figure IV.5 – *Autonomisation*



◆ *Scénario 3 : Explosion*

C'est le scénario le plus dangereux pour la cohésion globale de la société, celui du conflit permanent entre le jour et la nuit. Chacun se joue des différences pour faire de la ville nocturne un terrain d'affrontement et de violence. La nuit urbaine est devenue le champ de tension central de la société. La société est entrée dans une spirale sans fin d'affrontements, de médiatisation, de tentative de retour de l'ordre et de mesures d'exceptions. C'est le scénario de la peur, des tensions et du repli sans issue.

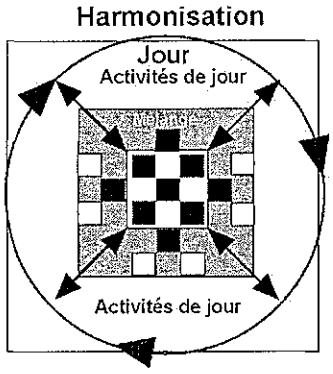
Figure IV.6 - *Explosion*



◆ *Scénario 4 : Harmonisation*

C'est le scénario de la conciliation entre le jour et la nuit, entre les activités et le repos, l'équilibre entre le *ying* et le *yang*, la raison et l'inconscient. La nuit urbaine est repensée comme un système complet et équilibré assurant toutes les fonctions diurnes et nocturnes d'une ville. La citoyenneté est continue dans l'espace et dans le temps et le droit à la ville pour tous est une réalité. Ce modèle politique qui met en avant les principes de continuité territoriale et temporelle se décline sur le terrain avec la mise en place de pôles ou de « bastions de temps continu » à intervalles réguliers dans la ville. Ces grappes de services publics et privés ouverts en permanence, installés dans des lieux où ils ne gênent pas les résidents (friches, zones industrielles, gares...) et desservis par un réseau de transports en commun performant assurent une permanence de l'offre de services.

Figure IV.7 - *Harmonisation*



C'est ce scénario de l'harmonisation qui a évidemment notre préférence.

Il y a quelque temps déjà, dans un autre contexte, nous avions imaginé un *scénario volontariste* supplémentaire autour du thème des « territoires de l'ombre[1] ». Face aux problèmes de notre société, les politiques décidaient de lancer un vaste programme de conquête de la nuit urbaine un peu à la façon de ce qui s'est fait au Brésil pour coloniser l'Amazonie, vaste frontière intérieure. Il s'agissait de renverser les choses, d'investir la nuit, dernière frontière, territoire en friche, disponible pour chacun, chaque jour renouvelé, espace de liberté tout à la fois lieu d'échange et de rencontre, gisement d'emplois, terrain de découverte et de création. On pouvait imaginer échapper au chômage, à l'insécurité, à l'absence de communication ou à la ségrégation.

Pourquoi en effet ne pas anticiper le développement prévisible des activités nocturnes afin de gérer au mieux les inévitables conflits d'usage et réfléchir à un aménagement et à un développement global de la ville qui intègrent la dimension temporelle et ne transforme pas le ville en caricature de cité livrée aux seules activités économiques. On peut alors pousser plus avant l'utopie pour imaginer « la nuit comme, une nouvelle frontière » dans le but d'une amélioration de la qualité de vie des habitants avec ses mairies et ses services publics ouverts face aux activités commerciales. L'animation et la mise en lumière de la ville peuvent contribuer à réduire le sentiment d'insécurité, générer des emplois et contribuer à créer un nouvel imaginaire. Dans de nombreuses villes, l'insécurité et le sentiment d'insécurité ont fortement progressé notamment dans les quartiers et les moments où la ville se trouve amputée d'une partie de ses activités. Partout les réponses en termes d'effectifs policiers, de caméras de surveillance ou même de couvre-feu sélectif ont montré leurs limites. Peupler la soirée et la nuit en maintenant ouverts plus tardivement services publics (commissariats, centres socioculturels...) et commerces permettrait de créer les conditions d'un encadrement social naturel[2]. Dans de certaines villes comme Rennes, l'expérience des « correspondants de nuit » a eu des résultats intéressants et pourrait être étendue à d'autres agglomérations et quartiers. Des réseaux de transport de nuit adaptés permettraient de desservir les zones d'activités, les cités universitaires et les espaces de loisirs du centre et de la périphérie ».

Au-delà de ces scénarios provocateurs et volontairement caricaturaux, la conquête de la nuit urbaine pose des questions fondamentales pour nos villes et nos sociétés.

---

[1] AGHINA B., GWIAZDZINSKI L., 1997, *Les Territoires de l'ombre*, texte publié en juin 1999 dans la revue Aménagement et Nature, n°133, pp. 105-108

[2] GWIAZDZINSKI L., *Violences urbaines : repenser la ville*, Le Monde, 4 janvier 2001

B. L'EMERGENCE D'UNE VILLE EN CONTINU

Chemin faisant et bien au-delà de Strasbourg et des limites de la nuit urbaine au sens strict, c'est l'image de la ville en continu temporel, 24h sur 24 et 7j sur 7 qui est apparue et qui interroge l'avenir de la ville et de la société.

Sur une partie de la planète, les nuits sont déjà plus belles que nos jours. À New York, « la ville qui ne dort jamais », le métro roule toute la nuit et des cours de justice fonctionnent dans chaque quartier, pour éviter l'engorgement du jour[3]. Même dans les villes de taille modeste d'outre-Atlantique, drugstores, supermarchés, coiffeurs, restaurants, salles de sport ou transports publics fonctionnent en permanence. La nuit des métropoles japonaises est également égayée par l'activité de magasins ouverts 24 heures/24 qui offrent une large palette de produits et de services.

La continuité et le 24/7 comme disent les Américains ne sont pas réservés aux seuls pays développés. Dans beaucoup de villes et mégapoles des pays du sud, la continuité des services (petits commerces…) est depuis longtemps une réalité articulée à une économie de la débrouille et à certains rythmes touristiques.

Ailleurs, le temps en continu des réseaux internationaux impose peu à peu son rythme. Le mouvement suit les grands axes, ces espaces-flux qui fonctionnent déjà en continu et se nourrissent de l'internationalisation et de la mobilité. Petit à petit, des oasis de temps continu s'installent dans les grandes villes. Partout le temps des réseaux triomphe et crée le décalage avec les rythmes traditionnels de la ville circadienne et les rythmes biologiques des hommes. Quelques figures de la ville en continu émergent peu à peu.

Les premières figures de la ville en continu

Schématiquement, on peut déjà identifier quelques figures de la ville en continu qui émergent à différentes échelles.

[3] GWIAZDZINSKI L., 1998, « La ville, la nuit : un milieu à conquérir ». in *l'Espace géographique des villes,* Anthropos, collection Villes, pp. 347-369

- *La ville globale*[4] comme New York, Londres ou Tokyo où le consommateur peut tout trouver –ou presque- à n'importe quelle heure, et n'importe quel jour de l'année ;

- *La ville linéaire* des voies de circulation internationales (autoroutes, chemins de fer…) et ses oasis de temps continu : gares, stations d'autoroutes, ports, aéroports, stations de taxi ;

- *La ville archipel* où émergent des « bastions de temps continu » -services et production - dans un univers encore largement circadien : industrie, restaurants, hôpitaux, hôtels, bureaux de Police, casernes de pompiers ;

- *La ville festive* spécialisée comme Ibiza en Espagne ou Las Vegas aux Etats-Unis qui vivent dans l'utopie des loisirs et du « *fun* permanent[5] ».

- *La ville virtuelle* des réseaux, de la toile et ses appendices électroniques (ordinateurs, téléphones, télévisions…) qui ont colonisé nos maisons et l'espace urbain (distributeurs automatiques…).

Les risques de la ville en continu

Le développement des villes en continu comporte de nombreux risques qu'il faut savoir évaluer. Pour beaucoup, l'avènement de la ville en continu temporel 24h/24 et 7j/7 est synonyme de dictature du temps en continu des entreprises et des réseaux et de triomphe de l'idéologie de la compétition. Apprenti sorcier croyant maîtriser l'espace et le temps, l'Homme se retrouverait aujourd'hui prisonnier d'une cité globale qui lui imposerait son propre espace et ses propres rythmes. La généralisation de la ville en continu temporel serait source de catastrophes : problèmes de santé, disparition des temps de rencontre et espaces collectifs, perte de repères et de cohésion globale de la société, multiplication des conflits entre individus, groupes et territoires ; accroissement des déséquilibres et des inégalités, difficultés à gérer une demande continue et aussi éclatée et enfin dégradation générale de la qualité de vie.

---

[4] d'après le titre de l'ouvrage de SASSEN S., *The global City*, Princeton University Press, 1991, op. cit.
[5] BEGOUT B., 2002, *Zéropolis*, Editions Allea, 125 p.

Perte de repères collectifs

Au-delà du constat sociologique, la question de la diversification des temporalités urbaines et celle de la désynchronisation interrogent nos manières de vivre ensemble. Dans notre société la référence à des grands mythes communs liés aux célébrations religieuses, aux manifestations sportives, aux élections, aux prises de repas dominicaux, aux horaires de la télévision, ou autres, fonde les rituels de la vie collective et institue l'espace de la cohabitation et l'hospitalité. Nous ne pouvons nous affranchir impunément d'un ordre temporel qui parcourt toutes les structures symboliques d'une société sans trouver d'autres principes organisateurs communs à une vie collective dont le temps reste un des principaux moteurs. La perte des repères temporels collectifs ajoutée à la fragmentation socio-spatiale des villes peut conduire à l'émergence de mondes autonomes qui vont définitivement s'ignorer se retrouvant de loin en loin pour un événement éphémère, festif ou sportif.

Aliénation

Sous prétexte de liberté, c'est l'individu sous pression qui paierait l'addition. Soumis à la dictature de l'urgence et au temps en continu des réseaux, il se verrait de plus en plus contraint de zapper entre les emplois du temps et les territoires de la cité éclatée. L'homme serait soumis à un double phénomène d'aliénation de l'espace[6] et du temps. Cet espace et ce temps éclatés, aliénés, l'empêcheraient de réunir les morceaux du puzzle de sa vie. L'aliénation viderait progressivement l'espace et le temps de leurs valeurs pour les réduire à une somme de lieux et de moments réglés par les mécanismes de l'appropriation, du conditionnement et de la reproduction sociale : fragmentation du temps personnel d'un côté, pression continue de l'entreprise et des réseaux de l'autre.

Renforcement des inégalités

Ce scénario catastrophe verrait se renforcer la dualisation humaine et territoriale de la société. D'un côté, les « maîtres du temps » une minorité d'individus favorisés capables de « resynchroniser » leurs activités, de se payer des « services de temps » et de se déconnecter pour se mettre au calme. De l'autre, un accroissement des difficultés et des tensions pour une majorité de la population, « les esclaves du temps » incapables de se payer certains services, perpétuellement sous tension et sans possibilité aucune de se déconnecter. En parallèle, à l'échelle du réseau de villes, se mettraient en place des territoires à deux vitesses : d'un côté

[6] Expression utilisée par Armand FREMONT in La région espace vécu, 1976, PUF, 213 p.

les « territoires numériques » performants et rapides en continu temporel et de l'autre les « territoires archaïques » -subis ou choisis- du repli et de la nostalgie.

Face à ces risques, des points de résistance se font jour.

Les résistances

Le front progresse de façon irrégulière certes, mais il progresse. La continuité n'est pas encore la norme, mais les rythmes séculaires se trouvent menacés. Face à cette nouvelle forme urbaine mêlant rapidité, immédiateté, éclatement et continuité, la résistance s'organise et prend différentes formes. En l'absence d'un véritable débat de société sur la question, le corps humain, la culture, la morale, la société civile et certaines autorités ou institutions limitent l'emballement . Quelques limites apparaissent.

Limites physiologiques

Il y a des limites physiologiques d'abord. Si le sommeil n'est un plaisir que pour 4 % des Français, le repos est une nécessité pour le corps et nous devons dormir en moyenne sept heures par jour. La machine humaine ne peut fonctionner en continu et en tension permanente même si le temps moyen de sommeil aurait diminué d'une heure trente en un siècle et de dix minutes sur la période 1985-1999. Le rythme circadien de l'organisme ne s'adapte pas toujours au temps continu de l'industrie. Les horaires décalés ont des conséquences physiologiques importantes sur les salariés, surtout sur ceux qui travaillent alternativement de jour et de nuit. L'alternance des horaires sur un cycle de trois semaines perturbe fortement les biorythmes. S'ajoutent à ces problèmes ce que les médecins appellent « les effets distance », c'est-à-dire les conséquences à long terme sur la santé des ex-travailleurs de nuit. Malgré les déclarations enthousiastes de certains ouvriers enquêtés, le travail en équipes de nuit a souvent pour effet de désorganiser leur vie privée et sociale.

Limites naturelles

Il existe d'autres limites naturelles. Sous nos latitudes par exemple, les hivers longs et parfois rudes ne favorisent pas le développement de l'activité nocturne.

Limites psychologiques

Autre limite à la circulation nocturne cette fois, la crainte que continue de susciter la nuit, notamment chez les femmes, puisque 13 % des personnes interrogées ont peur de sortir seules le soir dans la rue[7]. Le vieillissement de la société française avec une personne sur cinq âgée de plus de soixante ans n'est pas non plus très favorable au développement de l'activité nocturne puisque toutes les enquêtes ont montré que les plus de cinquante ans sortaient peu[8].

Limites culturelles

Les limites d'ordre culturelle persistent. La culture française n'est pas une culture de la nuit contrairement à la culture espagnole. Là-bas, une partie de l'activité est décalée vers le soir et la nuit est un moment fort de la journée. Depuis le décret du pape CONSTANTIN, en 321, le dimanche, jour du seigneur, est dédié au repos. Même si les rites autrefois associés au dimanche tendent à disparaître et qu'une grande majorité de la population souhaite que les commerces soient ouverts[9]. La tradition reste ancrée puisque la signification religieuse est encore perçue par 30 % des Français.

Une contre culture est peut-être en train d'émerger en résistance au temps en continu des réseaux. L'art de la lenteur a ses grands prêtres comme P. SANSOT[10] et même ses structures. En Allemagne, le philosophe P. HEINTEL a créé *Tempus, Verein zur Verzögerung der Zeit* (Association pour le ralentissement du temps). « Vivez plus vite, ce sera terminé plus tôt » peut-on lire dans leurs publications. Fondée en Italie, une autre association *Slow food,* dont le symbole est un escargot, est active dans quarante-cinq pays. Elle compte soixante cinq mille membres, cinq cents lieux conviviaux et porte un projet clair : « la vitesse est devenue notre prison et nous sommes tous atteints du même virus, la *fast live*. Aussi, contre la folie universelle, prenons la défense du plaisir de vivre ». Partout, les loisirs lents se développent. Le marché des croisières explose. Les sports lents comme le yoga sont en plein essor. La randonnée attire de plus en plus d'amateurs. Les monastères et autres lieux de recueillement ne désemplissent pas. Sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, les nouveaux pèlerins redécouvrent les joies simples à la vitesse du pas, mais aussi la fatigue physique, la chaleur, la faim et la soif.

---

[7] Insécurité et sentiment d'insécurité, *INSEE Première* n°501, décembre 1996.
[8] ENQUETE, les pratiques culturelles des Français. Ministère de la culture et de la communication, La Documentation française, Enquête 1997, 359 p.
[9] Enquête SOFRES, 1996
[10] SANSOT P., 1998, Du bon usage de la lenteur, Payot, 204 p.

Limites intellectuelles

Le développement d'une recherche pluridisciplinaire structurée sur le temps des villes peut constituer une autre limite au développement de la ville en continu temporel comme le laissent présager les premiers échanges entre chercheurs où une majorité s'élève contre les dangers du 24/7.

Limites politiques

La nuit a été de tout temps un territoire difficile à contrôler. Pour des questions de nuisance et de morale, les autorités nationales et municipales tentent aujourd'hui de limiter les impacts négatifs du développement en continu des activités (le bruit, les trafics, la prostitution et la lumière parfois) et multiplient les arrêtés et les règlements. À Paris, en l'an 2000, le nombre de contraventions pour tapage nocturne a presque doublé. C. LAMURE avait évalué à 300 000 le nombre de français souffrant de troubles du sommeil dûs au bruit nocturne et avait proposé l'instauration d'un couvre-feu pour camions. Ces derniers mois, la réaction des autorités face aux *raves* ou la mise en place de couvre-feux afin de limiter la circulation des jeunes adolescents sont deux exemples significatifs de cette volonté de contrôle. Dans la nouvelle loi sur la sécurité quotidienne, adoptée par la Parlement le 31 octobre 2001, les rassemblements voués à la musique techno seront désormais soumis à une obligation de déclaration préalable sans laquelle le matériel sono pourra être saisi. En 2001, la municipalité d'Orléans en France, à l'image de nombreuses villes américaines a décrété un couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans entre 23 heures et six heures du matin dans trois quartiers dit sensibles du 15 juin au 15 septembre. Dures limites.

Limites financières

En France, le coût du travail de nuit est encore un frein au développement de l'activité nocturne pour les entreprises mais aussi pour les consommateurs qui paient leur bière et de nombreux services plus chers après 20h00 ou 21h00. Dans des pays comme les Etats-Unis, le travail de nuit ne bénéficie pas d'une telle majoration de salaire ce qui traduit une autre valeur du temps et une certaine banalisation de la continuité temporelle. L'éclairage de la nuit urbaine qui autorise le développement des activités avait été ralenti par les politiques de lutte contre les gaspillages dans les années 70. Aujourd'hui, la tendance est à la mise en lumière, mais rien n'est définitivement acquis.

Limites techniques

La ville encombrée de jour ou pendant l'année scolaire ne permet pas toujours d'assurer un entretien des réseaux et des infrastructures. On profite donc des vacances et de la nuit pour s'affairer, entretenir et réparer. Le développement des activités de nuit réduirait nécessairement ces possibilités de regénération du système. C'est l'argument qui est donné à Paris pour maintenir le métro fermé la nuit : il faut du temps pour nettoyer les voies. Ce n'est pas le cas à New York où il serait plus onéreux de fermer le système que de le laisser fonctionner toute la nuit[11]. Autre pays, autres logiques.

En France, les 35 heures pourraient également constituer une limite à la continuité temporelle des services.

Limites calendaires

Face à la dérégulation, les calendriers scolaires pourraient apparaître comme des garde-fous qui stabilisent et permettent de marquer des pauses en journée et dans la semaine. Pourtant, les enseignants déplorent déjà un taux d'absentéisme de plus en plus important le samedi matin dans les écoles[12] .

Limites citoyennes

Dans toutes les démarches temporelles qui s'engagent actuellement sur les territoires français soutenus par la DATAR et dans le reste de l'Europe avec les réseaux EUREXCTER et EQUAL, les thèmes de la ville en continu et du développement de l'activité nocturne font l'objet de débats animés « pour ou contre la ville ouverte 24 heures sur 24 » notamment à Saint-Denis, Poitiers, Rennes, Paris ou Belfort.

Face à ces évolutions, entre l'emballement général du système sans contrôle et le repli nostalgique sur des temporalités archaïques, il faut être capable de changer de paradigme pour envisager une autre approche de la ville.

---

[11] BAUER A., entretien avec Ms. Amy BAUER, *Director Rapid Transit Schedule*, au *Metropolitan Transit Authority, 1998.*
[12] Le temps des enfants, Carnets du temps n°1, Maison du temps et de la mobilité, octobre 2001, p. 5

C. QUELQUES BALISES POUR UNE CITE A LA CARTE

Entre ces « futuribles » et face aux tensions qui apparaissent, l'avenir reste à construire, sans tomber dans les caricatures et en acceptant la complexité.

Accepter la complexité

Nous devons changer de regard pour imaginer la figure de « la ville à la carte ».

Des contretemps nécessaires

Le temps, quelle que soit son échelle, se déroule selon une succession continuité/discontinuité de nature binaire qui marque l'écoulement de nos existences. Quelles que soient les évolutions possibles et les recompositions à l'œuvre, l'individu, la société, la ville auront toujours besoin de discontinuités, « d'espaces tampons », de « contretemps » inorganisés pour vivre, discuter ou ne rien faire, à plusieurs ou seuls avec leur imaginaire. Temps de réflexion, d'échange et de fraternité, ce temps libre et citoyen n'est jamais perdu. En ce sens, nos emplois du temps et nos villes peuvent être comparées à nos maisons où subsiste toujours une pièce où sont stockées - pas rangées – les objets qui nous semblent inutiles.

Un environnement complexifié

Plus qu'une ville homogène, en continu spatial et temporel, nous aurons plus sûrement à gérer :

- Des environnements artificiels, complexes, aux limites floues, aux rythmes pluriels et aléatoires ;
- Un patchwork social, spatial et temporel en résonance avec le monde ;
- Une cité peuplée d'acteurs multiples (habitants, utilisateurs, visiteurs…) de plus en plus exigeants sur la qualité, la sécurité et la proximité face aux vitesses de changement ;
- Une demande et une pratique de la ville de plus en plus individualisée, complexe et éclatée ;
- Une ville labyrinthe, architecture spatio-temporelle complexe, Tour de Babel d'informations difficiles à lire et à maîtriser pour qui ne disposera pas des clés ;

- Un développement des identités urbaines où la culture du temps et le régime temporel joueront un rôle essentiel.

Dans les évolutions en cours, c'est le problème de l'éclatement, de la fin des continuités sociales, territoriales et temporelles de la ville à plein temps, qui est le plus prégnant et auquel nous sommes le moins bien préparés. Pour vivre, habiter, travailler, fréquenter voir gérer un morceau de cette cité globale imprévisible par nature, nous devons changer de paradigme pour tenter de dégager de nouvelles marges de manœuvre, développer de nouveaux outils et surtout redéfinir un certain nombre de principes qui fondent notre société et notre capacité à vivre ensemble.

Ouvrir de nouvelles pistes

Face à ces évolutions, nous devons ouvrir de nouvelles pistes à la réflexion.

Favoriser un autre système de pensée

Nous devons changer de point de vue pour penser la ville comme un labyrinthe en quatre dimensions habité, visité et qui évolue en permanence. Pour penser, imaginer des systèmes aussi complexes, aléatoires, éphémères, multiscalaires et comprendre ce que pourrait être cette « cité globale à la carte », nous devons sans doute accepter d'oublier un instant la sécurité d'une pensée linéaire ordonnée, sa grammaire et ses codes, pour adopter les lunettes du « zappeur » qui recompose en permanence et à sa guise l'espace et le temps, et réinvente en permanence la ville, sa ville à la carte. Il n'y a rien de plus adapté pour approcher un tel patchwork social, spatial et temporel et favoriser les échanges, les mélanges, l'invention et la créativité.

Développer une approche prospective

L'homme doit se réconcilier avec le temps, notamment celui de la prospective pour échapper à la dictature de l'urgence et du présent. Nous devons anticiper le développement prévisible des activités sur des tranches horaires de plus en plus larges afin de gérer au mieux les inévitables conflits d'usage.

Initier un débat citoyen

Les pistes de réflexion pour la ville de demain résident plus sûrement dans la capacité individuelle et collective à imposer le débat sur ces questions et à mettre en place les conditions d'une négociation et d'un arbitrage permanents que dans la définition d'un aménagement spatio-temporel trop dogmatique ou dans une nostalgie passéiste autour des « bons vieux temps de la ville ». L'ouverture d'une réflexion croisant le temps, les systèmes productifs et l'espace est l'occasion de définir une approche plus équilibrée et plus souple du développement et de la démocratie et une nouvelle culture du temps, un temps citoyen et maîtrisé. La société doit pouvoir retrouver une capacité à formuler des projets d'utilisation et de maîtrise conjointe du temps et de l'espace au niveau de l'individu, de la famille, du voisinage, du quartier, de la ville et trouver les moyens de les harmoniser à l'échelle de la région, de la Nation et de l'Europe. L'occasion est belle de reconquérir des marges de manœuvre et de reprendre en main notre futur autour de choix tels que la qualité de la vie, le développement durable et de le faire en laissant les options largement ouvertes, en assurant le maximum de diversité à tous les niveaux et en rendant à la population la faculté de se penser, d'inventer ses futurs pluriels et de s'organiser en vue d'une activité plus créatrice.

En occultant cette question ou en renvoyant ces arbitrages à la seule sphère privée, nous laissons la seule économie dicter ses lois et prenons le risque qu'une somme de décisions isolées aboutisse à de nouveaux conflits et inégalités entre organisation, communautés, individus et quartiers de la « ville polychrone ».

Poursuivre les recherches engagées

Ce travail d'exploration ouvre davantage de pistes d'investigation qu'il n'apporte de réponses. Certaines voies à peine esquissées sont prometteuses pour les chercheurs : études comparées d'autres villes dans d'autres régions, pays ou continents ; analyse de l'animation nocturne comme indice de séparation urbain-rural ; étude des conflits liés au temps ; comparaison de villes à partir de leurs rythmes, de leur structure, de leur signature ou architecture temporelles ; analyse de la ville en continu temporel ; étude de l'espace public nocturne ; analyse de l'accessibilité jour-nuit en fonction des modes de transport ; rapports entre lumière et agressions ; processus de fermeture-ouverture de la ville, représentations cartographiques de l'espace et du temps et animation des images en liaison avec des procédés

cinématographiques.

Plutôt qu'une « ville en continu » c'est une « ville à la carte » harmonieuse avec ses « bastions de temps en continu » regroupant un minimum de fonction urbaines, qu'il nous faut imaginer.

Inventer de nouveaux « outils »

La construction d'une ville à la carte passe par la définition de nouveaux « outils » techniques et politiques d'appréhension, de maîtrise et d'organisation de la complexité.

Des outils pour lire et comprendre une cité aléatoire

Nous devons mettre en place des modalités d'apprentissage, d'initiation et d'éducation à la ville pour tous et imaginer une ergonomie urbaine s'appuyant sur de nouveaux modes de représentation (cartes, animations...), d'imagibilité[13] et d'appropriation d'un environnement complexe et changeant. L'impossibilité actuelle de la description temporelle doit aussi être rapprochée des limites technologiques des instruments : le temps présuppose le rythme et le rythme présuppose l'instant, on ne peut attendre à ce qu'un instrument cartographique, statistique, restitue cette dimension. Il s'agira de dépasser les frontières disciplinaires en regardant aussi vers l'art et en particulier vers le cinéma.

Des outils de négociation

La qualité de nos vies dépendra de la capacité que nous aurons tous à négocier nos emplois du temps au mieux en alternant moments de pression et moments de pause, connections et déconnections avec la cité globale en continu. À nous de décider si ces contre temps, ces pauses, seront les mêmes qu'aujourd'hui ou plus aléatoires. Le lancement avec le soutien de la DATAR, de projets temporels territoriaux comme les « bureaux des temps », lieux d'information, d'échange et de négociation va dans ce sens.

Des outils de maîtrise et de régulation

Au-delà de l'aspect négociation, il s'agit également de développer de nouveaux modes et outils de régulation des inégalités sociales et spatiales intégrant la question du temps. Les

[13] Pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur, in LYNCH K., 1960, *The Image of The City*, Massachusetts Institute of Technology Cambridge, MIT Press

moyens, techniques et méthodes de l'aménagement du territoire habituellement mobilisés pour réduire les déséquilibres spatiaux seront utilement appliqués à réduire les déséquilibres temporels. Dans les années 50, on a tenté d'assurer « une meilleure répartition des hommes des activités et des richesses pour le bien-être et l'épanouissement de la population[14] ». Nous devons aujourd'hui chercher à définir les méthodes et les outils d'un aménagement spatio-temporel équilibré tant en intra-urbain qu'à l'échelle du réseau de villes. La prise en compte du temps dans la planification urbaine est une nécessité. Nous avons montré que les conflits d'usage qui portent traditionnellement sur l'affectation de l'espace, concernent désormais l'occupation du temps et la gestion des rythmes urbains. Il s'agira à la fois de protéger des périodes de temps (le temps de repos résidentiel) et l'autonomie des temps, de concevoir les différents secteurs de la ville en fonction de leur profil temporel et d'orienter de façon stratégique les tendances en cours pour gérer plus intelligemment le fonctionnement urbain. Des « plans horaires » semblables à ceux existant dans les villes d'Italie pourrait constituer une première étape de la démarche.

Vers une écologie du temps

La réflexion doit définitivement basculer d'une logique de gain de temps à une logique de qualité de temps. L'écologie qui pour l'instant a surtout insisté sur la maîtrise de l'urbanisation et de l'industrialisation, des espaces et des productions, doit aujourd'hui intégrer la maîtrise et la qualité des temps.

Revisiter et réaffirmer certains principes

Toutes ces mutations ne peuvent être envisagées sans la réaffirmation des grands principes qui organisent notre société et nous permettent de vivre ensemble en harmonie.

Les principes républicains

Cette évolution des systèmes urbains, le développement du temps en continu des entreprises et des réseaux, les risques d'accroissement des inégalités et de délitement du lien social nous obligent à réaffirmer et à relire les principes fondateurs de la République, en tenant compte de ce nouveau contexte : liberté, égalité, fraternité dans l'espace et dans le temps.

---

[14] D'après la définition d'Eugène CLAUDIUS PETIT

Le Droit à la ville

Dans le même sens, il nous faut définir un nouveau Droit à la ville[15] qui ne se limite pas à la période diurne mais tienne compte des évolutions : un Droit à la ville pour tous, partout et à toute heure. La citoyenneté se comprend de jour comme de nuit avec ses droits et ses devoirs.

Faire le jour sur la nuit

En ce début de XXIe siècle, la nuit urbaine défie encore chercheurs, pouvoirs publics, décideurs et citoyens.

La ville nocturne est un **champ d'exploration passionnant pour des chercheurs** qui ne peuvent rêver plus belle ambition que de faire le jour sur la nuit. C'est un enjeu, une dernière frontière, un territoire à défricher pour la géographie et les sciences sociales dans leur ensemble.

C'est un formidable enjeu pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement dans l'espace et dans le temps afin d'éviter le développement des conflits, la ségrégation temporelle et les effets négatifs du *« temps sécateur »* qui sépare les groupes et les individus. Il nous faut occuper et peupler l'espace urbain face aux peurs et autres crispations sécuritaires. L'animation et la mise en lumière des quartiers peuvent contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et générer des activités et de l'emploi. L'économie de la nuit, aux contours encore mal définis mériterait plus d'attention.

C'est un défi pour nous tous enfin. Les évolutions constatées renvoient à la notion même de citoyenneté ou de *« droit à la ville en continu*[16] ». Et là, chacun redevient schizophrène : le *consommateur* réclame une offre continue alors le *producteur* souhaite garder une vie équilibrée et éviter le travail de nuit. Pour paraphraser le slogan du magazine NOVA, « la ville à plein temps : si je veux ».

---

[15] Dans l'esprit de la notion mise en avant par Henri Lefebvre et développé dans la Charte Urbaine européenne, adoptée le 18 mars 1992 par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), lors de la session plénière annuelle (Strasbourg, 17-19 mars)

[16] AGHINA B., GWIAZDZINSKI L., (1999), *Les territoires de l'ombre*, in revue Aménagement et nature n°133, p.105-108

C'est aussi **l'occasion de nous interroger plus largement sur la relation entre le jour et la nuit**. La nuit cherche à manger le jour qui le lui rend bien. Dans cette relation antagoniste et complémentaire, ils se ressourcent et se fécondent l'un l'autre, comme l'homme et la femme, le jour et la nuit. La conquête de la nuit par la lumière et les activités, celle de l'inconscient par la raison, n'est-elle pas au fond une sorte d'exorcisme destiné à repousser notre ancestrale terreur de la mort. Dans ce contexte, la ville et ses lumières nocturnes seraient le lieu de conjuration collective de cette angoisse mortifère qui accompagne nos petites vies d'individus plus ou moins socialisés. La préhistorique conquête du feu préfigurait la fête nocturne, symbole jubilatoire de la conjonction des contraires. Les insomniaques les noctambules et nous-mêmes, colons occasionnels de la nuit urbaine, serions alors les conquérants d'une marge invisible qui prend la forme du serpent séparant le *Yin* et le *Yang* oriental.

Ensemble, cherchons à éclairer la nuit urbaine d'un jour nouveau. Nos villes ressembleront-elles bientôt à leurs cousines nord-américaines ? Le jeu en vaut-il la chandelle[17] ? La question reste posée. Livrons la nuit urbaine aux artistes, commerçants, chercheurs et urbanistes ! Dans les villes européennes aussi, on peut rêver de nuits plus belles que les jours. Pour une fois, sachons donner du temps au temps et substituons à l'angoisse du faire celle du bien faire. Après avoir si longtemps ignoré cet autre côté de la ville il serait dommage de le gâcher par excès de précipitation. « C'est beau une ville la nuit ! »[18]

▲
▲ ▲

[17] C'est sans doute la question que poserait le sociologue Jean-Claude VIDAL
[18] BOHRINGER R. (1988), op.cité

Post-scriptum

Jusqu'au bout, la nuit aura gardé son lot de contradictions et d'images contrastées. Derniers souvenirs de ces années nocturnes qui s'achèvent et s'entrechoquent côté nuit, côté jour et côté nostalgie :

Côté nuit :

- A Strasbourg, les incendies de Nouvel An dans les quartiers périphériques continuent de répondre aux illuminations de Noël au centre-ville ;
- Sur les quais de la capitale régionale, les résidents transformés en veilleurs de nuit ont repoussé les prostituées quelques rues plus loin ;
- Dans la Petite France, l'enseigne d'un restaurant mauricien aux horaires traditionnels, remplace désormais celle de l'*Oignon*, ancien temple des nuits strasbourgeoises ;
- A Nancy, le supermarché de mes années étudiantes qui fonctionnait en continu jour et nuit, ferme désormais ses portes à 22 heures pour...raison de sécurité.
- Pendant l'été 2001, dans une dizaine de villes françaises, les premiers couvre-feux pour adolescents ont semblé répondre au rapport d'E. HERVE sur le temps des villes[19] et à ses préconisations plus humanistes que sécuritaires ;
- Dans nos têtes, le souvenir des nuits cathodiques de CNN et celui des éclairs lumineux des bombes déchirant les nuits de Bagdad nous en fait craindre d'autres.

Côté jour :

- Sur les rayons des librairies, un roman d'A. DJEBAR « les nuits de Strasbourg[20]» rappelle qu'il existe d'autres approches plus sensibles de la nuit urbaine ;
- A Paris, les magasins automatiques au nom évocateur *Yatoo Partoo* se multiplient . A Strasbourg un magasin à l'enseigne de Casino fonctionne depuis peu dans le quartier Gare ;
- L'animation des nuits de Rome, en novembre 2002, confirme que des politiques de « villes ouvertes » sont possibles ;
- Le succès de l'opération *Nuit blanche* à Paris en octobre 2002 nous laisse espérer des nuits plus belles que nos jours.

---

[19] HERVÉ E., Temps des villes, rapport remis au Ministre délégué à la ville et à la Secrétaire d'Etat aux Droits des femmes et à la formation professionnelle, juin 2001,

Côté nostalgie

Dans une interview donnée en décembre 2001, pour la sortie de son 30ème film *Le sortilège du scorpion de jade* le grand W. ALLEN nous prouve qu'il est presque impossible d'éviter certaines facilités qui guettent les amoureux de la nuit : la nostalgie de la nuit d'avant. « J'aurais aimé vivre à New-York dans les années 30 et 40. La ville était pleine d'euphorie, de jazz, de clubs fabuleux, de théâtres, c'était très beau et ouvert toute la nuit, avec une activité continuelle et qui m'a toujours paru merveilleuse[21] » nous avoue-t-il.

Un seul regret perce au moment de tourner la page de ces années où j'ai souvent compté les mois en nuits. En novembre, la rédaction des dernières lignes de ce manuscrit m'a privé du spectacle de R. BOHRINGER au Parc de la Villette. C'eut été beau une ville la nuit.

Dans ce contexte, la sortie en novembre d'*Insomnia, rester éveiller..., rester en vie*, film anglais dont l'action se déroule dans l'insupportable couleur blafarde d'un Grand Nord où le soleil ne se couche jamais résonne comme un défi. Le visage ravagé par la fatigue de l'acteur Al PACINO qui se bat pour dormir, perturbe le géographe qui rêve encore de nuits ensoleillées sans sommeil.

▲
▲ ▲

[20] DJEBAR A., 1997, Les nuits de Strasbourg, Actes sud, 405 p.
[21] Libération, mardi 4 décembre 2001, p. 35

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABLER R., ADAMS J.S., GOULD P., 1977, *Spatial organisation, Londres*, Prentice Hall

Accidents de nuit, 1984, Association pour la sécurité sur les autoroutes, 7 p.

ACHMANN C., LEGUENNEC N., 1996, *Violence urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Albin Michel, 558 p.

ACKERMAN W., 1986, « Le récit de la victime », JEUDY H. P., 1986, *Informations sociales n°6*, pp. 30-36

ACKERMAN W., JEUDY H. P., DULONG R., 1982, *Positions pour une sociologie de l'insécurité*, Maison des sciences de l'homme, ronéo

ACKERMAN W., JEUDY H. P., DULONG R., 1983, *Imaginaires de l'insécurité*, Librairie des Méridiens

ACKERMANN W., 1986, Le récit de la victime, in *Informations sociales n°6*, pp. 30-32

Actes du colloque *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Villepinte, 24-25 octobre 1997, Editions SIRP.

Actes, Cahiers d'action juridique trimestriels, 1987, Dossier Polices privées : le secteur privé de la sécurité, n°60, été 1987

ADLER C., 1992, La violence, les sexes et le changement social, *Revue internationale de sciences sociales n° 132*, pp. 269-278

AFFICHARD, FOUCAULT (DE), 1992, *Justice sociale et inégalités*, Ed. Esprit

Agence nationale de police du Japon, 1990, Livre Blanc sur la Police au Japon - *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1,* La Documentation française, pp. 195-247

AGHINA B., GANNARD J., GWIAZDZINSKI L., 2001, « La République, une et indivisible de jour comme de nuit », *Lien Social* n°586, p. 10

AGHINA B., GWIAZDZINSKI L., 1999, Les territoires de l'ombre, in *Utopies pour le territoire, Aménagement et nature n°133*, juin 1999, pp. 105-108

AGOSTINI D., 1993, La peur anesthésiée, *Informations sociales* n°24, pp. 99-107

ALEKAN H., 1984, *Des lumières et des ombres*, Paris, Le Sycomore

ALEKAN H., 1991, *Des lumières et des ombres*, Paris, La librairie du collectionneur

ALEWYN R., 1959, *Das Grosse Welttheater*, Hambourg, p. 31

ALLET. J., 2001, *L'exclusion : définition et mécanismes*, l'Harmattan.

ALMEIDA P. (DE), 1991, « Café, bar, bistrot, brasserie et autres lieux de nuit », SIA, *Ingénieurs et architectes suisses n°21/91*, 2 octobre 1991, pp. 339-359

ALTER A., 1991, Pourquoi la nuit est noire ? , *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 56-62

ANDERSON N., 1993, *Le hobo sociologie du sans-abris*, 1ère ed. 1923, Nathan, 319 p.

ANDRE J.-L., 1998, « Yann KERSALE : vue de nuit », *Liberté Instant*, Magazine d'Air Liberté, p. 36.

ANDREW W. A., 1980, *Environnement urbain*, Editions Etudes Vivantes Limitée, Montréal, Paris, 289 p.

ANSELME M., 1991, Les quartiers dits insécurs, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 157-161

ANSELME P., 1993, Le lien sécuritaire : mettre de l'ordre dans le désordre quotidien - *Peuples Méditerranéens n°51*, pp. 47-60

APPLEYARD D., LYNCH K., MEYER J., 1964, *The view from the road*, MIT Press, Cambridge

ARACIL J., 1984, *Introduction à la dynamique des systèmes*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 412 p.

ARDAINO J., 1990, « Le conflit : évolution de sa représentation et de son statut, approche multiréférentielle », in TOUATI A. (sous la direction de), *Conflits, origines, évolutions, dépassements*, co-édition Hommes et Perspectives et Le journal des psychologues.

ARENDT H., 1989, *Sur la violence*, Agora

ARISTOTE, 1979, *Ethique à Nicomaque*, VI, 2, trad. J. Tricot, Vrin.

ASCHER F., 1995, *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Editions O. Jacob, 346 p.

ASCHER F., 1997, « Demain, la ville de tous les temps », in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 17-32

ASCHER F., 1997, « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », in *Les Annales de la recherche urbaine n°78*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 113-122

ASCHER F., BEHAR D., ETCHEGOYEN A., FRAISSE R., *Ville et développement, le territoire en quête de sens*, Textuel, 94 p.

Association Française de l'Eclairage,1988, *Recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques*, Sociétés d'éditions Lux, 201 p.

ATHALBE G., LEGE B., SELIM M., 1984, *Urbanisme et réhabilitation symbolique*, Anthropos

AUBERT J. / PETIT R., 1981, *La police en France, service public*, Berger Levrault, pp. 110-114

AUBRY F., 1989, La Sécurité, *la nuit n°34*, nov-déc. 1989, pp. 11-23

AUBUSSON DE CARVALAY B., 1997, « La place des mineurs dans la délinquance enregistrée », in *« jeune ». Des enfants en danger aux mineurs délinquants. Quel ordre social pour demain ?, Cahiers de la sécurité intérieure*, IHESI, 1997, Paris

AUBUSSON DE CAVARLEY B., HURE M. S., 1990, *150 ans de statistiques criminelles*, Questions pénales III 4, Paris

AUER G., 1994, « Nachte in Technicolor », *Daidalos* n°51, mars 1994, pp. 50-65, Ecole d'Architecture de la Défense

AUGE M., 1977, *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort*, Flammarion, 212 p.

AUGE M., 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, 125 p.

AUGOYARD J., F., LEROUX M., 1991, Les facteurs sensoriels du sentiment d'insécurité, in *La ville inquiète*, BERNARD Y, SEGAUD M., Editions de l'Espace Européen, pp. 23-52

AUGUSTIN Saint, *Confessions,* XI, 14

AUTES M., 1992, *Travail social et pauvreté*, Syros-Alternatives

AUTHIER D., 1986, *Représentations sociales du sentiment d'insécurité chez les personnes âgées résidant dans des quartiers opposés par leur taux de criminalité* - Institut Universitaire A. Lacassagne, Lyon

AVERY D., 1987, *Civilisations de la Courneuve, images brisées d'une cité* - L'Harmattan

AYDALOT P., 1985, *Economie Régionale et Urbaine*, Economica, 469 p.

BACHELARD G., 1967, *La poétique de l'espace*, PUF, Paris, 214 p.

BACHMANN C., BRASIER, 1989, *Mise en image d'une banlieue ordinaire*, Syros

BACHMANN C., LE GUENNEC N., 1993, Aux sources de la violence urbaine, *Migrants et formation n° 92*, pp. 13-25

BACHMANN C., LE GUENNEC N., 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes, à travers cinquante ans de politiques de la ville,* Paris, Albin Michel

BADER J. M., 1994, Cerveau : la biochimie de la violence, *Science et vie n° 925* - octobre 1994, pp. 48-54

BAILLEAU F. / GARIOUD G., 1990, Les stratégies sociales visant à éviter la production de comportements criminalisables, *Rapport présenté le 5 septembre 1990, Strasbourg, Conseil de l'Europe*, pp. 16-18

BAILLEAU F., GARIOUD G., 1990, L'insécurité, une commune et l'Etat, *Sociétés contemporaines n°9*, pp. 141-154

BAILLEAU F., GARIOUD G., 1991, L'insécurité, objet central des politiques locales : créer la ville, le cas d'une commune de banlieue parisienne, *Déviances et Sociétés n° 15,* vol. 3, pp. 329-338

BAILLEAU F., GARIOUD G., 1991, La sécurité entre la commune et l'Etat, in *La ville inquiète,* BERNARD Y / SEGAUD M., Editions de l'Espace Européen, pp. 211-228

BAILLON R., 1993, L'ordre scolaire menacé : le cas des lycées, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 72-88

BAILLY A. S., 1974, La perception des paysages urbains, *Espace géographique n°3*, pp 211-217

BAILLY A. S., 1977, *La perception de l'espace urbain*, CRU, 264 p.

BAILLY A. S., 1981, *La géographie du bien-être*, PUF, Paris

BAILLY A. S., 1984, *Les concepts de la géographie humaine*, Masson, 204 p.

BAILLY A., BEGUIN H, 1995, *Introduction à la géographie humaine*, Masson, Paris.

BAILLY J.Y., 2001, HEURGON E., *Nouveaux rythmes urbains : quels transports ?*, Editions de l'Aube, p.87

BAILLY A., WOESSNER R., 1979, Images du centre-ville et méthodes d'analyse factorielle : le cas de Mulhouse, *Environnment and Planning A*, 11, pp. 1039-1048

BAIROCH P., 1985, *De Jericho à Mexico, villes et économies dans l'histoire*, Arcade Gallimard

BAIROCH P., 1977, *Taille des villes, conditions de vie et développement économique*, Editions de l'E.H.E.S.S.

BALLOUX P., 1981, *Guide pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain*, Centre d'Information de l'éclairage public en milieu urbain

BALLOUX P., 1984, *Eclairage public et sécurité* - Centre d'information de l'éclairage public en milieu urbain, Paris

BALLOUX P., 1989, *Nocturnes*, Diplôme de l'Ecole d'Architecture de Lyon

BANDIER et Al., 1979, *La ville*, Hâtier

BARDET G., 1988, *L'urbanisme*, PUF, 127 p.

BAREL Y., 1977, *La ville médiévale*, Presses Universitaires de Grenoble, 700 p.

BAREL Y., 1982, *La marginalité sociale*, PUF

BAREL Y., 1985, Quand le social se fait peur à lui-même, *Actions et Recherches sociales n°4*, pp. 31-34

BARIL M., 1977, *La criminalité et l'environnement urbain*, in Alain Peyrefitte éd., Réponses à la violence : rapport du comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, La Documentation Française, Paris

BAROU J., 1992, *La place du pauvre, histoire et géographie sociale de l'habitat HLM*, L'Harmattan

BARRET, KRIEGEL B., 1992, *Etat de droit*, Dictionnaire constitutionnel, PUF, Paris, 415 p.

BARRET, KRIEGEL B., *L'Etat et les esclaves*, Calmann Levy, Paris

BARREYRE J.-Y., 1992, *Les loubards, une approche anthropologique*, L'Harmattan

BARRIL M., 1978, La criminalité et l'environnement urbain, in *A. Peyrefitte, Réponses à la violence :* rapport du Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, Paris, La Documentation française, vol. 3, pp. 5-213

Bars à Musique Strasbourg, 1994, Office de Tourisme de Strasbourg, Texte dactylographié, 3p.

BARTCH F. O., *Annual Report, Kansas City, Missouri Police Department,* 26 p.

BARTHES R., 1957, *Mythologies*, Seuil, Paris, 247 p.

BARTHES R., 1970, *L'empire des signes*, Skira

BASTIE J., DEZERT B., 1991, *La ville*, Masson, 413 p.

BATAILLE G., 1970, *Sacrifices*, Oeuvres complètes, Paris, Gallimard,

BATAILLON C., PANEBIERE L., 1988, *Mexico aujourd'hui, la plus grande ville du monde* - Publisud, 245 p.

BAUDRILLARD J., 1972, *Pour une critique de l'économie politique du signe,* Gallimard, 270 p.

BAUDRILLARD J., 1982, *A l'ombre des majorités silencieuses ou la fin du social*, Denoël-Gonthier

BAUMFELDER E., 1992, Des violences plus insidieuses, *Les annales de la recherche urbaine n°54*, pp. 95-104

BEAUJEU-GARNIER J., 1980, *Géographie urbaine*, Armand Colin, 360 p.

BECKER S., 1985, *Outsiders ; Etudes de la sociologie de la déviance* - Métaillé

BEGAG A., 1991, *La ville des autres, la famille immigrée et l'espace urbain*, PUL, 159 p.

BEGAG A., DELORME C., 1992, Rites sacrificiels des jeunes dans les quartiers en difficultés, *Les annales de la recherche urbaine n°54*, pp. 45-52

BEKKOUCHE A., 1994, Notions de conflit, de sécurité et de paix dans les relations internationales, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 53-66

BELLANGER F., MARZLOFF B., 1996, *Transit, les lieux et les temps de la mobilité*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 313 p.

BELMONT J., 1989, *De l'architecture à la ville*, Editions du Moniteur, 95 p.

BENACQUISTA T., 1992, *Les morsures de l'aube*, Rivages, 215 p.

BENYON J., 1992, Désordres urbains, *Les annales de la recherche urbaine n°54* - pp. 31-38

BENYON J., 1993, La violence collective et le rejet de l'autorité, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 105-135

BERDOULAY V., 1974, Remarques sur la perception, *Espace géographique n°* 3, pp. 187-188

BERGMAN G., 1977, *Lighting in the Theate, Stockholm*, pp. 144-149 .

BERGSON H., 1979, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF.

BERLIERE J. M., 1991, Misère et richesse des statistiques policières, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 165-177

BERLIERE J. M.,1994, Les récits de la vie de policiers, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17,* La Documentation française, pp. 34-42

BERNARD Y., 1991, Les sciences sociales et le sentiment d'insécurité, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 11-22

BERNARD Y., SEGAUD M., 1991, *La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité*, Editions de l'Espace Européen, 246 p.

BERNHEIM N. L., 2002, *La cloche de 10 heures, radiographie d'une rumeur,* La Nuée bleue, 159 p.

BERQUE A., 1982, *Vivre l'espace au Japon*, PUF, 222 p.

BERQUE A., 1987, *Qualité de la ville, urbanité française*, urbanité nippone, Maison franco-japonaise

BERQUE A., 1991, *Médiance ; de milieux en paysages*, Géographiques, Reclus, 163 p.

BERTALANFFY L.V., 1972, *Théorie générale des systèmes*, Dunod, 308 p.

BERTRAND M.J., 1974, *Les espaces humains d'un paysage*, Espace géographique n°2, pp. 147-148

BERTRAND M J., 1978, *Pratique de la ville*, Masson, Paris, 212 p.

BERTRAND M.J., 1982, *Espace vécu et civilisation*, CNRS, Paris

BERTRAND M.J., METTON A., 1974, Les espaces vécus dans une grande agglomération - *Espace géographique n°2*, pp. 137-146

BESSETTE J.M., 1994, Loup, y es-tu ? Eléments pour une approche sociologique des rapports entre agresseurs et agressés en matière criminelle, *Revue de sociologie et d'anthropologie* n° 9, pp. 157-172

BIERCE A., 1989, *Le dictionnaire du diable*, Editions Rivages, 310 p.

BIGO D., 1993, Du discours sur la menace et ses ambiguïtés, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14,* La Documentation française, pp. 179-198

BIGO D., HERMANT D., 1990, Terrorisme et anti-terrorisme en France, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 1*, La Documentation française, pp. 113-148

Bilan de l'insécurité à Lille, 1986, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Bilan de l'insécurité à Rèze, 1986, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Bilan de l'insécurité à Riom, 1986, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Bilan de la délinquance 1995, Dossier de presse, Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin, 9 février 1996

BIRNBAUM P., 1982, *La logique de l'Etat*, Fayard, Paris

BITTNER E., 1980, *The capacity to use force as the core of the police role, in The functions of thr police in modern society*, Cambridge, Oelgeschlager, Gunn and Hain Publishers Inc., pp. 36-47

BLAKELY E., SNYDER M.G., 1997, *Fortress America : Gated Communities in the United States*, Brooking Institution Press / Lincoln Institute of Land Policy, 208 p.

BLANCHER P., LAVIGNE P., 1991, Les personnes âgées face au développement des systèmes de sécurité, in *La ville inquiète, BERNARD Y., SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 77-92

BODY-GENDROT S., 1992, Les nouvelles formes de la violence urbaine aux Etats-Unis - *Culture et conflits n°6*, pp. 25-49

BODY-GENDROT S., 1993, *Ville et violence* (l'irruption de nouveaux acteurs), PUF, 252 p.

BODY-GENDROT S., 1995, Violences et délinquance urbaines, in T. Paquot (dir.) *Les villes du monde. Panorama urbain,* Bruxelles, Ed. Complexe

BODY-GENDROT S., 1997, Violence et insécurité : le cas américain, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services* », Dirigé par A. OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 355-365

BODY-GENDROT S., 1998, *Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises*. Bayard Editions, 366 p.

BODY-GENDROT S., LE GUENNEC N., 1998, *Mission sur les violences urbaines,* Rapport au Ministre de l'Intérieur, 112 p.

BOHRINGER R., 1988, *C'est beau une ville la nuit*, Editions Denoël, 157 p.

BOISSET A., 1993, « Dialogues », *Informations sociales*, n°29, pp. 27-33

BONAFE-SCHMITT J.-P., 1991, La gestion policière de l'insécurité, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.* - Editions de l'Espace Européen, pp. 177-210

BONETTI, COLAN, ALLEN, 1991, *Le développement social urbain*, L'Harmattan

BONFIGLIONI S., 1997, Les politiques des temps urbains, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 22-29

BONFIGLIONI S., 1997, Politiques des temps urbains : le panorama des villes italiennes, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services »,* Dirigé par A. OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 144-159

BONNAFOUS A., PUEHL H., 1983, *Physionomie de la ville*, Les éditions ouvrières, 165 p.

BONNEMAISON G. et al, 1992, *Villes en sécurité* (Prévention de la délinquance, des récidives, des drogues et de la toxicomanie), Forum des Collectivités Territoriales Européennes pour la Sécurité Urbaine, 307 p.

BONNEMAISON G., (sous la direction de), 1992, *Bilan des 64 propositions du Rapport de la Commission des maires sur la sécurité, 1982-1992*, Conseil National des villes et du développement urbain

BONNEMAISON G., 1982, *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité* - Commission des maires sur la sécurité, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française, Paris

BONNEMAISON G., 1984, *Rapport d'activité et d'orientation* (Conseil National de prévention de la délinquance), Assemblée plénière du mercredi 16 novembre 1983, La Documentation Française

BONNEMAISON G., 1987, *La sécurité en liberté*, Syros

BONNET M., 1997, « Temporalités urbaines : des mobilités sans qualités », in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 63-71

BORDREUIL J.S., 1997, « Insatiable mobilité », in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services,* Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 215-227

BOSCHER F.,1986, Qui a peur de quoi ? *Informations sociales n ° 6*, pp. 12-17

BOUAMAMA S., 1993, *De la galère à la citoyenneté* (Les jeunes, la cité, la société) - Epi, 172 p.

BOUDARD A., 1994, *La nuit de Paris*, Pierre Bordas et fils, 149 p.

BOUDJEDRA R., 1975, *Topographie idéale pour une agression caractérisée*, Denoël, 250 p.

BOUDOYAN S., 1996, *Communication de la ville de Villeurbanne aux Journées sur l'insécurité, la violence et l'urbanisme*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales - Conseil de l'Europe, Strasbourg

BOUILLAGUET P. / GUITTON C., 1992 *Le chômage de longue durée*, Syros

BOULDING K., 1956, *The image*, Ann Arbor, University of Michigan Press

BOULET-GERCOURT P., 1993, *Prostitution : les nouvelles filières de l'esclavage* - Le Nouvel Observateur - novembre-décembre - pp. 12-31

BOULIN J.Y., 1997, « Gouverner les temps de la ville », in *Courrier du CNRS n°82*, été 1994, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 139-141

BOULIN J.Y., 1997, « Une ville à temps négocié », in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 15-21

BOULIN J.Y., MUCKENBERGER U., *Temps de la ville et qualité de la vie.* Best, Etudes européennes sur le temps, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 89 p., 1999

BOULIN J. Y., "Une ville à temps négocié", in les *Annales de la recherche urbaine n°77*, pp.15-21, 1998

BOULOGNE D., 1985, *Les raisons de la couleur dans les espaces de vie et de travail*, Editions Alternatives, 163 p.

BOURDIEU P., 1993, *La misère du monde*, Seuil

BOURGEOIS P. *Une nuit dans une « Shooting Gallery » : enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem*

BOUTET D., 1991, *Vers l'Etat de droit. La théorie de l'Etat et du droit*, L'Harmattan Paris

BOUTEVILLE R., 1925, *L'éclairage public à Paris*, Eyrolles, Paris

BRADET C. / NORMANDEAU A., 1987, La criminalité et les transports publics, *Déviance et Société n°1*, vol 11

BRADET C., NORMANDEAU A., 1987, *Les conséquences de la victimisation en milieu de travail : le cas des travailleurs des transports publics*, Canadian Journal of Criminology n°3

BRAET H., 1975, *Le songe dans la chanson de geste au XIIe siècle*, Gand.

BRANDT A., 1980, Architecture de l'espace urbain / Esquisses de définition et de modèle conceptuel, *L'architecture d'aujourd'hui n° 207*, pp. 8-13

BRASIER S., 1990, *Les sociétés de surveillance privée : stratégie et concurrence* - Precepta

BRAUD P., 1993, *La violence politique dans les démocraties occidentales*, Robert Laffont

BRAUENER G., 1996, « Nach Colmar gehen », Quartiers et prostitution à Colmar au XIXème siècle, *Saisons d'Alsace* n°131

BREBANT B., 1984, *La pauvreté, un destin ?* L'Harmattan

BRENOT-BONNEVILLE M., 1994, Réflexion sur l'idée de sécurité appliquée à l'enfant - *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 39-52

BRETON P., GWIAZDZINSKI L., 2000, « Strasbourg, capitale de la technologie sécuritaire ? » *Le Monde*, 28 janvier, p. 16

BRIGGS, 1973, Urban cognitive distance, in *Dows, Stea (ed), Image and environment : cognitive mapping and spatial behavior*, Aldine, pp. 361-88

BRIGGS, 1976, Methodologies for the measurement of cognitive distance, In *Moore and Golledge (ed) Environnmental Knowing*, pp. 325-334

Brochures de tourisme, Agence de développement touristique du Bas-Rhin, Association départementale du tourisme du Haut-Rhin, Comité Régional du Tourisme

BROCK G. D., 1995, Prévention de la délinquance et aménagement du cadre de vie. Une étude de cas : Marseille, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 19,* La Documentation française, pp. 165-173

BRODEUR J. P., 1991, La police : mythe et réalités, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 307-333

BROOKFIELD H. C., 1969, *On the environment as perceived, Progress in Geography* vol.1. Londres, Arnold, pp. 52-80

BRUEL A., 1986, « Des jeunes qui ont peur », *Informations sociales n°6,* pp. 50-54

BRUHAT G., 1965, *Optique*, Masson, Paris

BRUNET R., 1970, *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, CNRS, Paris, 119 p.

BRUNET R., 1974, Remarques sur la perception, *Espace géographique n°3*, pp. 189-210

BRUNET R., 1980, La composition des modèles dans l'analyse spatiale, *l'Espace Géographique, n°4*, pp. 253-264

BRUNET R., 1990, *Le territoire dans les turbulences Géographique*, Reclus, 224 p.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, 470 p.

BUE J., ROUGERIE C., 1999, L'organisation des horaires : un état des lieux en mars 1998, *Premières informations, Premières synthèses*, Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi et de la solidarité, p. 2.

BUHAGIAR P. et ESPINASSE C., 2001, *Extérieur nuit, Vécus et représentations de la nuit des 19-29 ans,* Fonds d'Intervention pour les études et recherches, Union des transports publics, 84 p.

BUI-TRONG L., 1993, L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 235-248

BUI-TRONG L., 1996, « Incivilités et violences collectives dans les quartiers sensibles », in *Les cahiers dynamiques*, revue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice, n°4, janvier 1996

BUI-TRONG L., 2000, *Violences urbaines. Des vérités qui dérangent.* Bayard Editions, 179 p.

BURGESS E. W., 1925, Natural area - in *Gould J. et Kolb W. (eds) a dictionary of the social Sciences*, New-York

BURGESS E. W., 1925, *The growth of the City : An Introduction to a Research Project*, in Park R. E. et al., pp. 47-62

BURGUIERE A., Nos terreurs ont une histoire, *Le Nouvel Observateur,* Dossier n°14, pp. 9-14

BURLAN L.,1997, *Géographie de la nuit*, L'héxagone, 254 p.

BURNETT P., 1978, Time cognition and urban travel behavior - *Geografiska Annaler V 60 B n°2* - pp. 107-115

BUTTERFIELD J., 1993, *The Art of Light + Space*, Abbeville Press, New-York

BUXIN F., 1990, *Couleur de nuit* - Edité par l'auteur, Paris

Ca m'intéresse, *Les urbanistes repensent la nuit : comment l'éclairage influence l'ambiance de nos villes*, pp. 87-90

CALVINO I., 1987, *Les villes invisibles*, Seuil, 194 p.

CAMILLE H., 1994, *Et la lumière fut*, Parcours, pp. 40-44

CAMILLERI G., LAZERGES C., 1992, *Atlas de la criminalité en France*, Reclus, La Documentation Française, 158 p.

CAMPIO-VINCENT V., RENARD J. B., 1993, *Légendes urbaines. Rumeurs d'aujourd'hui*, Payot

CAMPLONG L., 1992, *Pauvres en France* - Hâtier

CANARD ENCHAINE, 1986, *Attention Sécurité*, Les dossiers du Canard

CANTAL-DUPART M., 1994, *Merci la ville*, Investigation, 174 p.

CANTER D., 1977, *The psychologie of place, London : The Architectural Press LTD*, 198 p.

CANTER D., TAGG S., 1974, *Estimation of distance in Tokyo, Sydney, Glasgow, and Edinburgh*, rapport préliminaire, 16 p. polycopiées

CANTER D., TAGG S., 1975, Distance Estimation in Cities, *Environment and behavior, 7, 1,* pp. 59-80

CARIO R., 1991, *La personnalité criminelle*, Erès, 208 p.

CARLSTEIN T., PARKES D., THRIFT N., 1978, *Timing space and spacing time*, Edward Arnold Publishing

CARPENTIER J., 1996, *Contre l'absurde crescendo*, Oberlin Editeurs

CARRA C., 1994, Les statistiques policières : de l'illusion d'une mesure scientifique de l'insécurité, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 139-156

CARRE DE MALBERG R., 1920, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, 2 tomes Paris, Sirey

CARRE J., 1992, Ordre, violence et pauvreté dans l'histoire urbaine britannique, *Les annales de la recherche urbaine n°54*, pp. 5-12

CARROT G., 1992, *Histoire de la police française des origines à nos jours*, Tallandier, Paris

CARTER H., 1975, *The study of urban geography*, Londres

CASTEL R., 1981, *La gestion des risques, de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Editions de Minuit, Paris

CASTELLS M., 1973, *La question urbaine* - Maspero, Paris, 455 p.

CASTELLS M., 1973, *Luttes urbaines*, Maspero

CAUCHY V., 1992, Sociétés contemporaines et violence originelle, *Revue internationale de sciences sociales n° 132*, pp. 209-216

CAUQUELIN A. 1977, *La ville la nuit*, PUF, 171 p.

CAUQUELIN A., CHOPPET M., MAMOU Y., PICQ F., RINGART N., ROUILLE M., SFEZ L., 1975, *La Ville la nuit*, CREDAP, Equipe de Recherche associée du CNRS, 216 p.

CAUVIN C., 1981, La perception des distances en milieu intra-urbain, Strasbourg, 80 p.

CAUVIN C., 1984, *Espaces cognitifs et transformations cartographiques. Les conditions de la comparaison des espaces cognitifs : de la carte aux configurations. Exemples de l'espace strasbourgeois*. Thèse de Doctorat d'Etat. Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 303 p.

CAUVIN C., 1984, *Etude des configurations cognitives intra-urbaines : aspects méthodologiques, Strasbourg* : Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 303 p.

CAUVIN C., 1984, *La perception des distances en milieu intra-urbain*, Paris CDSH, 284 p.

CAUVIN C., 1984, Une méthode de comparaison de données localisées : la régression bidimensionnelle, *L'Espace Géographique n°2*, pp. 94-109

CAUVIN C., REYMOND H., 1984, *Connaissance de Strasbourg : déplacements urbains et cognition spatiale, Recherches Géographiques à Strasbourg n°25-26*, pp. 109-128

CAYROL J., 1968, *De l'espace humain*, Le Seuil, Paris, 191 p.

CAZELLES H., 1995, Aux origines de la police politique républicaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 173-186

CERTEAU (DE) M., 1992, expression de, reprise par Marc AUGE, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la sur modernité,* Editions du Seuil, 150 p.

Ces dames du minitel, Le Nouvel Observateur, novembre-décembre 1993, pp. 54-55

CHAGUIBOFF J., 1991, La représentation spatiale de l'insécurité, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 67-76

CHALAS Y., 1997, « Les figures de la ville émergente » in CHALAS Y., DUBOIS TAINE G. (dir.), *La ville émergente*, Les Editions de l'aube, p. 239-270.

CHALENDAR (DE) J., 1971, *L'aménagement du temps*, Desclée de Brouwer

CHALENDAR (DE) J., LAMOUR P., 1974, *Prendre le temps de vivre*, Seuil

CHALINE C., 1980, *La dynamique urbaine*, PUF, Le Géographe, 206 p.

CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., 1994, *La ville et ses dangers*, Masson, 247 p.

CHAMBRON N., 1995, Les polices municipales en France, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16,* La Documentation française, pp. 48-61

CHANDEZON G., SALOU J., 1984, *L'insécurité, comprendre les risques de la vie quotidienne et y faire face*, ESF, 66 p.

CHAPMAN G. P., 1977, *Human and Environmental Systems, a Geographer's Appraisal*, Academic Press, p. 53

CHARLIER-VANDERSCHRAEGE D., 1980, *Perception et comportement spatial du consommateur urbain : une étude de cas, Université Catholique de Louvain*, Thèse de Doctorat

Charte de l'environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg, 1993, Communauté Urbaine de Strasbourg, 76 p.

CHAUVEAU G., ROGOVAS-CHAUVEAU E., 1993, Violence et stigmatisation, *Migrants-Formation n° 92*, pp. 64-92

CHEMETOV P., 1992, *La fabrique des villes*, Editions de l'aube, 165 p.

CHESNAIS J. C., 1981, *Histoire de la violence*, Robert Laffont, 497 p.

CHESNAIS J. C., 1992, Histoire de la violence : l'homicide et le suicide à travers les âges, *Revue internationale de sciences sociales n° 132*, pp. 217-237

CHESNAY C., 1986, « Educateur spécialisé : un métier à risques? », *Informations sociales n°6*, pp. 36-44

CHESNEAU I., 1993, *Il se passe des choses curieuses la nuit*, Ecole d'architecture de Normandie

CHESNEAUX J., 1996, *Habiter le temps*, Bayard Editions, 344 p.

CHEVALIER L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, 729 p.

CHEVALIER L., 1967, *Les Parisiens*, Hachette.

CHEVALIER L., 1978, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, 729 p.

CHEVALIER L., 1980, *Montmartre du plaisir et du crime*, Paris, Gallimard, 622 p.

CHEVALIER L., 1982, *Histoires de la nuit parisienne*, Fayard, 322 p.

CHEVALLIER F., 1984, *Systèmes et modèles*, Paris, CNRS

CHEVALLIER J., 1992, *L'Etat de droit*, Montchrétien, 160 p.

CHIARAMONTE G., 1993, « Naked (the) city », *Lotus International n°75*, février 1993, pp. 104-111

CHOAY F et al., 1972, *Le sens de la ville*, Seuil, Paris, 183 p.

CHOAY F., 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, Paris

CHOAY F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, p. 26-35.

CHOAY F., MERLIN P., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme*, PUF, 723 p.

CHOAY, F., 1994, « Ajustement réciproque d'une forme de tissu urbain et d'une forme de convivialité » in *Le règne de l'urbain et la mort de la ville*, in *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, p. 26-35.

CHOMBART de LAUWE P. H., 1952, *Paris et l'agglomération parisienne, l'espace social dans une grande cité*, PUF, Paris, 259 p.

CHOMBART de LAUWE P. H., 1970, *Aspirations et transformations sociales*, Anthropos

CHOMBART de LAUWE P. H., 1982, *La fin des villes*, Calmann Levy., 246 p.

CHRISTOPHER N., 1997, *Somewhere in the Night*, Henry Holt and Company, 290 p.

CINZANO P, FALCHI F, ELVIDGE C. D., 2001, Monthly Notices of the royal Astronomical Notices of the Royal Astronomical Society, 328, pp. 689-707

CITRON P., 1961, *La poésie de Paris dans la littérature française de Rousseau à Baudelaire*, Minuit

CLAESSENS M., 1992, Introduction à l'atelier Communication sécurité, formation-information, qualité-sécurité, *Recueil des Communications du Forum Européen Science et Sécurité, Conseil de l'Europe*, pp. 212-213

CLAIR R., 1932, « Noir et blanc », *Paris qui dort*, avec H. ROLLAN, A. PREJEAN, M. VALLEE, C. MARTINELLI, M. RODRIGUE, Musique de J. WIEMER, Production Films Diamant, 34 minutes.

CLAUZEL J., 1990, Rapport sur les polices municipales, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2,* La Documentation française, pp. 142-167

CLAVAL P., 1974, Géographie et sémiologie, *Espace géographique n°2*, pp. 113-119

CLAVAL P., 1974, La géographie et la perception de l'espace, *Espace géographique n°3*, pp. 179-187

CLAVAL P., 1977, *La nouvelle géographie*, PUF, 126 p.

CLAVAL P., 1981, *La logique des villes*, Litec, Paris

CLIFF A., HAGGETT P., FREY A., 1965, *Locational Analysis in Human Geography*, Edward Arnold, 605 p.

COFFERMANN E., 1962, *La génération des blousons noirs. Problèmes de la jeunesse française*, Cahiers libres n° 30, François Maspero

COHEN - TANUGI L., 1985, *Le droit sans l'Etat*, PUF, Paris

COHEN - TANUGI L., 1989, *Les métamorphoses de la démocratie*, Odile Jacob, Paris

COHU M., 1966, *Photométrie, éclairage intérieur et extérieur*, Masson, Paris

COING H., MEUNIER C., 1980, *Insécurité urbaine ?* (une arme pour le pouvoir), Anthropos, 237 p.

COLAS D., 1987, *L'Etat de droit* - PUF - Paris

COLE K. C., 1978, *Vision : in the Eye of the Beholder*, The Exploratorium, San Francisco

COLE K. C., 1980, *Facets of Lights : Colors, Images and Things That Glow in the Dark*, The Exploratorium, San Francisco

COLES J. P., 1975, *Situation in Human Geography, A Practical Approach*, Oxford, Basil Blackwell

COLLIN C., 1995, *Risques urbains*, Editions Continent Europe, 222 p.

COLLOT C.,1995, *Eclairage et vision nocturne*, photocopie, 9 p.

Combattre la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe par la coopération entre les pouvoirs locaux et la police, Séminaire international,

Communauté Urbaine de Strasbourg, Direction Etudes et Prospective, 1997, *Comptes-rendus d'incidents, Synthèse annuelle 1996*, 11 p.

COMTE-SPONVILLE A., 1998, *Pensées sur la liberté*, Albin Michel, p. 7

CONAN, BONETTI, 1986, *Esquisses de perspectives pour des programmes locaux de réduction de l'insécurité dans les quartiers principalement d'habitation*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Contrat de sécurité de l'agglomération strasbourgeoise, octobre 1998, 62 p.

Contrat de ville de la Communauté Urbaine de Strasbourg 1994-1998, 1993, 39 p.

Convention européenne des droits de l'Homme, *Article 5, alinéa 1er*

COPPEL A., 1993, « Quand la drogue tient le haut du pavé », *Migrants-Formation n° 92*, pp. 37-40

CORBIN A., 1973, *Les filles de noce*, Paris, Aubier Montaigne

CORBIN A., 1994, *Les cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle*, Albin Michel, p. 281

CORDONNIER J. V., 1986, *Bilan de trois années d'une politique locale de prévention à Marseille - Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales* - Conseil de l'Europe - Strasbourg

COREN S., PORAC C., 1976, Distance makes the heart grow fonder : attributes and metrics in cognitive macromaps - in *: Suedfeld, Russels (ed.), The Behavoral basis of design*, Book 1, select paper, EDRA 7, Community development series, Dowden, Hutchinson, Ross, Stroudsburg, Pennsylvanny, 881 p.

Correspondants de nuit : le guide, 1998, Comité de Liaison des Régies de Quartier, 35 p.

COSE E., 1994, Des labyrinthes anticrimes : comment transformer une banlieue violente en quartier calme ? Newsweek, New-York, *In Courrier International* n°194

COSER L. A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, PUF, Paris

COSINSCHI M., RACINE J.B., 1984, Géographie et écologies urbaines, in *A. Bailly et al , « Les concepts de la géographie humaine,* pp. 85-99

COSTE P., STAVRIDES Y., 1994, Las-Vegas : la ville la plus folle du monde - *L'Express, août 1994*, pp. 32-43

COUDRON 0., 1997, *Les rythmes du corps. Chronobiologie et santé*. NIL éditions,Paris, 260p.

COURCOL C. et Al., 1993, Policiers et journalistes : entre compétition et connivence - *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12,* La Documentation française, pp. 25-46

COURTAIGNE H., 1990, La gestion privée de la sécurité, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 61-80

COUSIN J., 1970, *Organisation topologique des espaces architecturaux* -Presses Universitaires de Montréal

COUSIN J., 1980, *L'espace vivant*, Editions du moniteur, 236 p.

CREDOC 1990, Les français et la sécurité. L'image de la police et de la gendarmerie dans l'opinion en 1990, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2*, La Documentation française, pp. 113-148

CREDOC, 1993, Les français, la sécurité et l'image des forces de l'ordre en 1990 et 1992, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 199-223

CRIBIER F., 1983, *Suivi d'une génération de retraités parisiens*, CNRS, 120 p.

CROZIER M., 1991, *Etat Moderne, Etat modeste*, Seuil, Paris

CUGIS (DE) A., 1997, La loi sur le temps dans les villes italiennes, évaluation de quelques expériences, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 31-39

CUILLIER F. (sous la direction de), 1994, *Strasbourg, chroniques d'urbanisme*, Editions de l'aube, 259 p.

CUSSON M., 1983, *Le contrôle social du crime*, PUF, 341 p.

CUSSON M., 1990, *Croissance et décroissance du crime*, Presses Universitaires de France, pp. 53-58

CUSSON M., 1993, *La dissuasion situationnelle ou la peur dans le feu de l'action* - Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12, La Documentation française, pp. 201-221

CZECHOWSKI N. et Ali., 1991, Lumière, depuis la nuit des temps, *série mutation n°125*, Autrement, Paris

DADOUN R., 1993, *La violence*, Hâtier, 79 p.

DARMET G., 1994, Accueil et animation : vie nocturne et culture - Comment concilier une vie nocturne dynamique et attractive avec la quiétude des Lyonnais ? *Les entretiens des acteurs de l'accueil : les actes*, pp. 17-20

DARZENS R., WILETTE A., 1889, *Notes sur la ville*, Dentu

DATAR, AFET, Conseil général du Territoire de Belfort, 2000 « Construire une politique de mobilité », *Compte-rendu de l'atelier de Belfort*, 26 et 27 octobre 2000, 86 p.

DAUDON P., 1988, *Biotélévigilance Moyens techniques et finalités biophone*, Fondation Marcel Meyrieux, Lyon

DAUGE Y., 1991, *Citoyenneté et urbanité*, Editions Esprit

DAUPHINE A., 1979, *Espace, Région, Système*, Paris, Economica

DAUPHINE A., 1987, *Les modèles de simulation en géographie*, Paris, Economica, 187 p.

DAVENAZ L., 1989, SOS justice, *Autrement n° 104 Obsession sécurité*, pp. 62-70

DAVID B., 1993, Lyon vit aussi la nuit, *Le Moniteur Architecture n° 44*, p. 39

DAVID R., 1986, La peur en service commandé, *Informations sociales n°6*, pp. 36-43

DAVIDENKOFF E., 1993, Le bizutage ou la faillite d'une certaine idée de l'école républicaine, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 58-63

DAVIE M. R., 1937, *The pattern of urban Growth*, Studies in the Science of Society, New Haven - Yale University Press

DAVIS M., 1997, *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur*, trad. de l'américain DARTEVELLE M., Editions de La Découverte, Paris, p. 206.

DAVOINE G., 1991, Villes en lumières, *Le Moniteur des Travaux Public et du Bâtiment n° 4595*, pp. 54-56

DE BIASI P.M,, 2000, « Fiat lux ou les péripéties palingénésiques de la lumière », *Les cahiers de médiologie n°10*, deuxième semestre 2000, p. 31

DECLERCK P., 2001, les naufragés – avec les clochards de Paris, Plon.

DE GASQUET P., 1999, « les night-clubbing à l'anglaise a déjà fait sa révolution », *Les Echos*, 2-3 avril 1999

DE LARMINAT M. H., 1993, *Des villes et des nuits* - Centre Georges Pompidou

DELERM P., 2001, La sieste assassinée, L'arpenteur, 99p.

DE MUSSET A., *La Nuit vénitienne*

DEBUYST M. J., 1986, *La part des Sciences Humaines dans la détermination d'un habitat de qualité*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

DEFRANCE E., 1904, *Histoire de l'éclairage des rues de Paris*, Imprimerie nationale, Paris

DELAFOSSE C., *J'observe Paris la nuit*, Gallimard, mes premières découvertes, 26 p.

DELARUE J. C., 1994, *Les phénomènes de violence à l'encontre des jeunes*, Avis et rapports du Conseil Economique et Social n° 20, 91 p.

DELARUE J. M., 1991, *Banlieues en difficulté : la relégation*, Spos

DELATTRE S., 1992-1993, *Les douze heures noires : la nuit à Paris*, Mémoire de DEA en Histoire dirigé par Alain Corbin, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne,

DELATTRE S., 2000, *Les douze heures noires, la nuit parisienne au XIXe siècle*, Albin Michel, p. 111

DELATTRE S., 2000, *Les douzes heures noires,* Albin Michel, 674 p.

DELAUNAY F., 1998, « Les petites communes se mettent en lumière », *La Gazette*, 7 décembre, p. 38-39.

DELEBARRE M., LE PRIOL P., 1993, *Le temps des villes*, Seuil, 253 p.

DELETRE J. J., 1990, *Une approche qualitative de l'éclairage public*, Cresson, Paris

DELEUIL J. M., 1993, *A qui appartient la nuit ?* Economie et humanisme n°326, pp. 9-13

DELEUIL J. M., 1993, *Lyon la nuit espaces, pratiques et représentations*, Thèse de Doctorat de Géographie, Aménagement et Urbanisme, UFR Histoire-Géographie, Université Lumière, Lyon II, 388 p.

DELEUIL J. M., 1993, Lyon la nuit : espaces, pratiques et représentations, *Intergéo-Bulletin n°112,* pp. 26-28

DELEUIL J. M., 1995, Genève la nuit, l'autre ville, Le Globe, *revue de géographie de Genève, tome 135,* pp. 63-72

DELFANTE Ch., PELLETIER J., 1989, *Villes et urbanisme dans le monde* - Masson – 195 p.

DELUMEAU J., 1978, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 607 p.

DELUMEAU J., 1989, Rassurer et protéger - *Autrement* n°104 - pp. 102-108

DELUMEAU J., 1989, *Rassurer et protéger, le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Fayard, Paris

DENYS C., 1993, *La sécurité dans les villes du Nord au XVIIIe siècle*, Mémoire de DEA, Lille III, 115 p.

DERYCKE P. H., 1970, *L'économie urbaine*, PUF, Paris

Des lumières aux lumières, 2000, *Les cahiers de médiologie* n°10, Lux, deuxième semestre 2000, Gallimard, 319 p.

DESCHARNIÈRES V., 1989, *Ville, la nuit, sur éclairage*, Ecole d'Architecture de Strasbourg, 29 p.

DESJEUX D, JARVIN M, TAPONIER S., 1999, *Regards anthropologique sur les bars de nuit, espaces de sociabilité*, L'Harmattan, 209 p.

DESSORS D., 1993, La peur au coeur, *Informations sociales n°24*, pp. 80-90

DETHIER J., GUIHEUX A., 1994, *La ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, 467 p.

DEYOKO A., Magna Bougou : un quartier où les gens construisent la nuit, *Environnement urbain, vol 2*, n°1-2

DHUME F., GWIAZDZINSKI L., 1997, Violences urbaines et représentations, in *Hommes et Migrations n°1209*, septembre-octobre 1997, p. 101-107

DIDIER L., 1993, *" Une approche de la délinquance urbaine : l'exemple des tags à Strasbourg "*, Maîtrise de Géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 121 p.

Direction centrale de la police judiciaire, 1990, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatée en France en 1988 par les services de Police et de Gendarmerie* - La Documentation française, Paris

DJEBAR A., 1997, *Les nuits de Strasbourg*, Actes sud, 405 p.

DOCKE P., 1977, *Production d'espace et forme d'urbanisation*, CNRS

DOLLE J.-P., 1990, *Fureurs de Villes*, Grasset, 236 p.

DOLTO-TOLITCH , 1994, *La nuit le noir,* Gallimard jeunesse, 10 p.

DOMENACH C., GATTI - MONTAIN J., 1989, *Communes, mairies, polices, Territoires*, pp. 23-27

DOMMERGUES P., 1998, *" Les politiques du temps dans les territoires "*, Communication aux Entretiens territoriaux de Strasbourg, 11 décembre, 4 p.

DONDEY-DUPRE, an X, *Projet d'un nouveau mode d'illumination pour la ville de paris* présenté au premier consul, Paris, Dondey-Dupré, pp. 4-6

DONZELOT J., 1989, D'une sécurité passive à une solidarité active - *Autrement n°104* - pp. 165-175

DONZELOT J., 1990, Prévention - répression : éloge du pragmatisme, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1*, La Documentation française, pp. 53-70

DONZELOT J., (sous le direction de), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit Editions

DONZELOT J., ESTEBE P., 1993, Le développement social urbain : constitution d'une politique, In *Politique de la Ville*, Ministère de la Ville, pp. 81-85

DORANDEU R., GWIAZDZINSKI L., 1998, *Strasbourg à la carte*, Saisons d'Alsace n°132, pp. 115-123

Dossier « Nuit blanche », *Télérama* n°127, octobre 2002, pp. 4-7

DOURIENS C., 1988, Villes, risques et périls, *Les annales de la recherche urbaine n° 40*, pp. 6-9

DOURLENS C., GALLAND J.-P., 1991, *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, Editions THEYS J., VIDAL-NAQUET P. A., l'Harmattan - Paris

DOURLENS C., VIDAL NAQUET P. A., 1993, *Les insécurités urbaines, nouvelles approches, nouveaux enjeux, Direction de la Recherche et des affaires scientifiques et techniques*, Editions du STU, 196 p.

DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P. A., 1993, *L'autorité comme prestation*, Commissariat Général du Plan, Délégation Interministérielle à la Ville, Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, Plan Urbain, 188 p.

DOXIADIS C., 1968, *A city for human development*, Ekistics vol 25, n° 151, pp. 374-394

DUBET F., 1987, *La galère*, Fayard, Paris

DUBET F., 1992, A propos de la violence et des jeunes, *Culture et conflits n°6* - pp. 7-24

DUBET F., 1993, Les mutations du système scolaire et les violences à l'école, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 11-27

DUBET F., LAPEYRONNIE D., 1994, *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 246 p.

DUBOIS-TAINE G., CHALAIS Y., 1997, *La ville émergente*, Editions de l'aube, 285 p.

DUBOUCHET L., 1993, Colères urbaines. Jeunes, violences et médiations, *Migrants-Formation n° 92*, pp. 136-147

DUBY G. (Sous la direction de), 1980, Histoire de la France urbaine, Seuil, 4 volumes

DUCLOS D., 1989, *La Peur et le Savoir, la Société face à la science, la technique et leurs dangers*, La Découverte, Paris

DUFOUR-GOMPERS R., 1992, *Dictionnaire de la violence et du crime*, Eres, 458 p.

DUGLERY D., 1993, La sécurité des établissements scolaires et la police, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 41-50

DULONG R., PAPERMAN P., 1992, *La réputation des cités HLM, enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, 237 p.

DELEUIL J. M., 1993, Lyon la nuit : espaces, pratiques et représentations, *Intergéo-Bulletin n°112,* pp. 26-28

DELEUIL J. M., 1995, Genève la nuit, l'autre ville, Le Globe, *revue de géographie de Genève, tome 135,* pp. 63-72

DELFANTE Ch., PELLETIER J., 1989, *Villes et urbanisme dans le monde* - Masson – 195 p.

DELUMEAU J., 1978, *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 607 p.

DELUMEAU J., 1989, Rassurer et protéger - *Autrement* n°104 - pp. 102-108

DELUMEAU J., 1989, *Rassurer et protéger, le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Fayard, Paris

DENYS C., 1993, *La sécurité dans les villes du Nord au XVIIIe siècle*, Mémoire de DEA, Lille III, 115 p.

DERYCKE P. H., 1970, *L'économie urbaine*, PUF, Paris

Des lumières aux lumières, 2000, *Les cahiers de médiologie* n°10, Lux, deuxième semestre 2000, Gallimard, 319 p.

DESCHARNIÈRES V., 1989, *Ville, la nuit, sur éclairage*, Ecole d'Architecture de Strasbourg, 29 p.

DESJEUX D, JARVIN M, TAPONIER S., 1999, *Regards anthropologique sur les bars de nuit, espaces de sociabilité*, L'Harmattan, 209 p.

DESSORS D., 1993, La peur au coeur, *Informations sociales n°24*, pp. 80-90

DETHIER J., GUIHEUX A., 1994, *La ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, 467 p.

DEYOKO A., Magna Bougou : un quartier où les gens construisent la nuit, *Environnement urbain, vol 2*, n°1-2

DHUME F., GWIAZDZINSKI L., 1997, Violences urbaines et représentations, in *Hommes et Migrations n°1209*, septembre-octobre 1997, p. 101-107

DIDIER L., 1993, *" Une approche de la délinquance urbaine : l'exemple des tags à Strasbourg "*, Maîtrise de Géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 121 p.

Direction centrale de la police judiciaire, 1990, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatée en France en 1988 par les services de Police et de Gendarmerie* - La Documentation française, Paris

DJEBAR A., 1997, *Les nuits de Strasbourg*, Actes sud, 405 p.

DOCKE P., 1977, *Production d'espace et forme d'urbanisation*, CNRS

DOLLE J.-P., 1990, *Fureurs de Villes*, Grasset, 236 p.

DOLTO-TOLITCH , 1994, *La nuit le noir,* Gallimard jeunesse, 10 p.

DOMENACH C., GATTI - MONTAIN J., 1989, *Communes, mairies, polices, Territoires*, pp. 23-27

DOMMERGUES P., 1998, *" Les politiques du temps dans les territoires "*, Communication aux Entretiens territoriaux de Strasbourg, 11 décembre, 4 p.

DONDEY-DUPRE, an X, *Projet d'un nouveau mode d'illumination pour la ville de paris* présenté au premier consul, Paris, Dondey-Dupré, pp. 4-6

DONZELOT J., 1989, D'une sécurité passive à une solidarité active - *Autrement n°104* - pp. 165-175

DONZELOT J., 1990, Prévention - répression : éloge du pragmatisme, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1*, La Documentation française, pp. 53-70

DONZELOT J., (sous le direction de), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit Editions

DONZELOT J., ESTEBE P., 1993, Le développement social urbain : constitution d'une politique, In *Politique de la Ville*, Ministère de la Ville, pp. 81-85

DORANDEU R., GWIAZDZINSKI L., 1998, *Strasbourg à la carte*, Saisons d'Alsace n°132, pp. 115-123

Dossier « Nuit blanche », *Télérama* n°127, octobre 2002, pp. 4-7

DOURIENS C., 1988, Villes, risques et périls, *Les annales de la recherche urbaine n° 40*, pp. 6-9

DOURLENS C., GALLAND J.-P., 1991, *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, Editions THEYS J., VIDAL-NAQUET P. A., l'Harmattan - Paris

DOURLENS C., VIDAL NAQUET P. A., 1993, *Les insécurités urbaines, nouvelles approches, nouveaux enjeux, Direction de la Recherche et des affaires scientifiques et techniques*, Editions du STU, 196 p.

DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P. A., 1993, *L'autorité comme prestation*, Commissariat Général du Plan, Délégation Interministérielle à la Ville, Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, Plan Urbain, 188 p.

DOXIADIS C., 1968, *A city for human development*, Ekistics vol 25, n° 151, pp. 374-394

DUBET F., 1987, *La galère*, Fayard, Paris

DUBET F., 1992, A propos de la violence et des jeunes, *Culture et conflits n°6* - pp. 7-24

DUBET F., 1993, Les mutations du système scolaire et les violences à l'école, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 11-27

DUBET F., LAPEYRONNIE D., 1994, *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 246 p.

DUBOIS-TAINE G., CHALAIS Y., 1997, *La ville émergente*, Editions de l'aube, 285 p.

DUBOUCHET L., 1993, Colères urbaines. Jeunes, violences et médiations, *Migrants-Formation n° 92*, pp. 136-147

DUBY G. (Sous la direction de), 1980, Histoire de la France urbaine, Seuil, 4 volumes

DUCLOS D., 1989, *La Peur et le Savoir, la Société face à la science, la technique et leurs dangers*, La Découverte, Paris

DUFOUR-GOMPERS R., 1992, *Dictionnaire de la violence et du crime*, Eres, 458 p.

DUGLERY D., 1993, La sécurité des établissements scolaires et la police, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 41-50

DULONG R., PAPERMAN P., 1992, *La réputation des cités HLM, enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, 237 p.

DULONG R., 1982, *Arguments pour un exposé sur insécurité et autodéfens*e, Pratiques de Recherches en Sociologie criminelle, CNRS, CES, pp. 119-127

DULONG R., 1983, *L'autodéfense, enquête sur quelques faits indéniables*, Librairie des Méridiens, Paris

DULONG R., 1983, L'insécurité n'est pas un mythe, *Regards sur l'actualité n° 90*, pp. 21-27

DULONG R., 1985 - L'insécurité : un phénomène au travail, *Actions et recherches sociales n° 4*, pp. 34-36

DULONG R., 1985, L'autodéfense comme autogestion de la justice - *Actions et Recherches sociales n°4*, pp. 35-41

DULONG R., 1985, *L'insécurité et ses enjeux*, Etudes, pp. 17-21

DULONG R., 1991, La connaissance de l'insécurité, son implication éthique, *in La ville inquiète, BERNARD Y / SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen - pp. 107-118

DUMAZEDIER J., 1974, *Sociologie empirique du loisir*, Seuil, Paris

DUMORTIER F. X., 1994, *Entre crainte et confiance*, Projet n° 238, pp. 7-16

DUPONT J. M., GIRAUD M., 1993, *L'urbanisme lumière, guide pratique des élus locaux*, Sorman, Paris

DUPREZ D., 1991, De l'anomie de la gestion du social aux représentations de l'insécurité, *Déviance et Société n°3*, pp. 275-292

DUPREZ D., HEDLI M., 1992, *Le mal des banlieues, sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan, Paris

DUPREZ D., LAMARCHE C., 1990, Les politiques locales d'ordre de la cité. De l'innovation à la gestion du quotidien. *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2*, La Documentation française, pp. 61-80

DUPUY G., 1995, *Les territoires de l'automobile*, Paris, Anthropos, collection Villes

DUPUY G., 1997, in DUBOIS G., CHALAS Y.,1997, *La ville émergente*, Editions de l'Aube, postface.

DURAND DE BOUSINGEN D., 1997, Regards de médecins sur la prostitution à Strasbourg (1815-1914), JUNG P., 1997, « Du Moyen-Age à nos jours », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 158-172

DURAND G., 1969, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale,* Paris

DURCKHEIM E., 1986, *De la division du travail social*, Paris, PUF (11ème édition)

DURIEUX M. J., 1975, *L'oeil et la vision*, Science et Avenir

EBERLIN M., 1997, Une politique des horaires urbains, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 138-142

EBRARD G., 1998, *Tourisme et lumière, Guide pratique de l'animation nocturne des villes, sites et monuments*, Conseil national du tourisme, La documentation française, 155 p.

Eclairage : la nuit apprivoisée, *Départements et communes* n°81, janvier 1992, pp. 33-39

Eclairage public – 1994, Revue des collectivités locales juillet-août 1994, pp. 20-23

Eclairage public et insécurité, 1985, Le livre blanc du Centre d'Information de l'Eclairage, 35 p.

Eclairage public : vers une meilleure maîtrise des dépenses, 1994, Le courrier des maires, pp. 43-44

ECOCHARD M., ROCHE S., 1989, *Le sentiment d'insécurité des personnes âgées : peur personnelle et demandes de sécurité à Lyon et à Grenoble* - Groupe d'Etude et de Formation sur le Sanitaire et le Social - Université des Sciences Sociales de Grenoble, 113 p.

EISENHOWER M.Foundation, 1993, *Investing in Children and youth, reconstructing your cities*, 309 p.

ELIA (D') A. « La ville selon les artistes », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 39.

ELIAS N., 1973, *La civilisation des mœurs,* Paris, Calmann-Levy.

ELLENBERGER M.,1992, « Ville de nuit », *BAT, Bon à tirer n°141*, jan 1992, pp. 40-45

ELLUL J., 1975, *Sans feu ni lieu (théologie de la ville)*, Gallimard

ELLUL J., 1992, *Déviances et déviants dans notre société intolérante* - Erès

EMSLEY C. et A., 1990, Le système public français de sécurité, Eléments d'histoire et perspectives d'avenir, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2*, La Documentation française, pp. 21-37

EMSLEY C., 1993, Police et prévention : une perspective historique, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 37-48

EMSLEY C., REINKE H., LEVY R., 1994, Les polices aux XIXe et XXe siècles : aperçus sur les historiographies anglaise, allemande et française, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17*, La Documentation française, pp. 13-34

EPITECTE, 1962, « Entretiens I », 12, trad. J. Brun, in *Les Stoïciens*, Gallimard.

ERIKSON F., 1993, Guide Paris : quand la ville dort, *L'Express,* 15 juillet, pp. 66-72

ESSIG P., 1985, *L'insécurité dans le métro*, Etudes, pp. 13-16

ESTEBE P. et A., 1990, *Diagnostic local de sécurité*, Délégation Interministérielle à la ville et au développement social urbain, 31 p.

Etat de l'insécurité du réseau, Accidents du travail, Bilan 1995, Compagnie des Transports Strasbourgeois

Etat en France de 1789 à nos jours (l'), 1990, Seuil, Paris

Etude acoustique du tramway, Mesure de l'état actuel, simulation de l'état futur, 1990, CETE de l'Est, Laboraroire Régional des Transports et de la Mer

Evaluation du Contrat de Plan, Note méthodologique, Communauté Urbaine de Strasbourg, décembre 1997

EVANS D. J., FYFE N. R., HERBERT D. T., 1992, *Crime, policing and place. Essays in environmental criminology*, Routledge, 332 p.

EWALD F., 1986, *l'Etat providence* - Editions Grasset et Faquelle - Paris

EXBRAYAT C., *La Nuit de Santa Cruz*

FABRE N. *Blessures d'enfances*, Albin Michel,

FAGGIANELLI D., 1994, De la situation à l'interaction. L'accueil à l'hôtel de police : des réponses négociées à l'insécurité, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9,* pp. 125-138

FAIVRE M., PAIRIS C., 2002, *Le développement des transports de nuit*, rapport de stage, Université de Franche-Comté, Maison du temps et de la Mobilité de Belfort.

FATTORINI E., 1999, *Tempi dell'uomo tempi di Dio. L'esperanzia spirituale nella vita della città*. Guerini e Associati, 132 p.

FAVARD A.M., 1992, « Expliquer la peur », *Informations sociales* n°24, pp. 117-128

FAVRE P., 1990, Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1,* La Documentation française, pp. 149-170

FAYARD J., 1990, Les agents privés de recherche, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 131-136

FEBVRE L.,1956, Pour l'histoire d'un sentiment : le besoin de sécurité, *Les Annales ESC n°11*, pp. 244-247

FEL A., 1974, Paysages, géographie, sémiologie, *Espace géographique* n°2, p. 149

FERRAS R., 1990, *Ville, paraître, être à part*, Reclus, 143 p.

FERREOL G.,1992, *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine* - Presses Universitaires de Lille

FERRY L., RENAUT A., 1985, *Philosophie politique, III - Des droits de l'homme à l'idée républicaine*, PUF, p. 72.

FILLION O., 1993, Des parkings haute sécurité, *Le Moniteur,* 26 février 1993, pp. 78-81

FILY J., RIVIERE-PLATT N., 1993, *Ville et sécurité, un regard américain*, Fondation Franco-Américaine, 191 p.

FIZE M., 1993, Adolescents de banlieue. De l'exclusion à la violence - Migrants - *Formation n°92* - pp. 6-12

FIZE M., 1993, *Les bandes*, Epi Desclée de Brouwer, 182 p.

FLAUBERT G., 1994, *Dictionnaire des idées reçues*, Mille et Une nuit, 95 p.

FORNEL (DE) Michel, « Rondes de nuit », *Informations sociales*, n°29, pp. 18-26

FORRESTER J.W., 1969, *Urban dynamics*, M.I.T. Press. Trad. Fr., Economica, 1979, 325 p.

FORRESTER J.W., 1978, *Dynamique urbaine*, Economica, 329 p.

FORRESTER J.W., 1980, *Principe de système*, Presses Universitaires de Lyon, 341 p.

FORRESTER V., 1980, *La violence du calme*, Seuil, 216 p.

FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses*, Gallimard, 574 p.

FOUCAULT M., 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris

FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Gallimard

FOUCHER A., 1993, Le policier et le journaliste : vers un amendement déontologique ? *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12*, La Documentation française, pp. 57-65

FOURNIER E., 1854, *Les lanternes, histoire de l'ancien éclairage de Paris*, Editions Dentu

FOURRE M., *La Nuit du Rose-Hôtel*

FRANCK C., *La Nuit américaine*

FREMONT A., 1974, Recherches sur l'espace vécu, *Espace géographique n°3*, pp. 231-238

FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, PUF, Paris, 223 p.

FREUD J., 1983, *Sociologie du conflit*, PUF, Paris

FREUD S., 1986, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF.

FREUND J., 1985, La peur de la peur, *Actions et Recherches sociales n°4*, pp. 1129

FRIDRICH P., 1997, *La ville comme labyrinthe, l'appropriation cognitive d'une ville inconnue par un piéton.* Analyse phénoménologique des situations, Doctorat en psychologie, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 299 p.

FRIGGI A., 1996, *Complexe hôtelier à Marseille : escale de nuit*, Ecole d'Architecture de Marseille, 96 p.

FURSTENBERG F., 1971, Public Reactions to Crime in the Street - *American Scholar n° 40*, pp. 601-610

GABOREAU J. L., 1986, *La prévention de la délinquance à Poitiers : policiers, travailleurs sociaux, même combat* ? Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

GABOREAU J. L., 1993, Les commerces dans les quartiers : acteurs de développement et de solidarité - *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 13*, La Documentation française, pp. 231-239

GAILLARD M., 1994, *Paris, ville lumière*, Martelle, Saint-Etienne

GAILLIARD F., 1993, « La nuit des fugueurs », *Informations sociales* n°29, pp. 56-63

GALLY M., NIZOU V., 1993, Travail de nuit, *Informations sociales, n°29*, pp. 64-69

GARNOT B., 1994, L'insécurité des personnes au XVIIIe siècle, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 31- 38

GASSIN R., 1988, *Criminologie*, Dalloz, 1988

GATTO D., THOENIG J. C., 1993, *La sécurité publique à l'écoute du terrain. Le policier, le magistrat, le préfet* , L'Harmattan, 230 p.

GAUTHIER T., 1862, *Paris*, Paris, Dentu, p. 237

GEINDRE F., 1993, *Villes, démocratie, Solidarité : le pari d'une politique,* Préparation du XIe plan, Commissariat général au Plan, La Documentation française et le Moniteur, Paris

GENTELLET, 1986, Valence (France) *le Conseil Communal de prévention de la délinquance : une expérience originale de décloisonnement inter-institutionnel,* Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

GEORGES P., 1961, *Précis de géographie urbaine* - PUF

GERARD J.Y., 1997, *Seconde synthèse sur la mission des correspondants de nuit à Rennes*, 14 p.

GEREMECK B., 1976, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Flammarion, 375 p.

GERVAISE P., 1991, Les « passages » quartiers de Levallois-Perret banlieue parisienne : exemple historique d'un espace à forte réputation d'insécurité (XIXe-XXe siècle), In *Déviance et Société n°3*, pp. 259-273

GIBSON J., 1950, *The perception of the visual world*, Houghton Mifflin Co, Boston

GIBSON J., 1966, *The senses considered as perceptual systems* - Houghton, Mifflin Co - Boston

GIEDON S., 1971, *Architecture and the phenomena of transition*, Harvard University Press

GIEDON S., 1990, *Espace, temps, architecture*, Denoël, Paris, 497 p.

GIESEY R. A., 1987, *Cérémonial et puissance souveraine. France, XVe-XVIIe siècles,* Paris, A. Colin (Cahier des annales 41), pp. 45-46.

GINZBURG C., « Présomptions sur le Sabbat », 1984, (trad. Française par Elsa BONAN), *Annales ESC*, n°38, p. 343

GIRARD R., 1972, *La violence et le sacré*, Grasset

GIRARDON J., 1980, *Quand la ville dort mal*, Stock 2, 260 p.

GIRAUD M., 1987, *Le temps des métropoles*, Carrière, 147 p.

GIRAUD M., 1990, « Eclairage public : avoir l'oeil la nuit », *Vie publique n°198*, janvier 1990, pp. 35-39

GISCARD D'ESTAING V., 1977, (sous le haut patronage de*), Actes de Premières rencontres européennes du cadre de vie*, UNESCO, Paris, 5-6-7 décembre 1977, 36 p.

GIUDICELLI A., 1991, *La Caillera*, Jacques Bertoin

GIULIANI R. W., 1995, *Management Reform, in the first year of the Giuliani Administration*, City of New-York, 22 p.

GLEIZAL J. J., 1985, *Le désordre policier*, PUF

GLEIZAL J. J., 1990, Sécurité, modernisation et institutions, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2,* La Documentation française, pp. 37-61

GLEIZAL J. J., 1993, *La police en France*, PUF, Paris, 127 p.

GLEIZAL J. J., 1995, L'Etat, les collectivités locales et la sécurité, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 13-25

GLEIZAL J. J., DOMENACH J., 1993, *La Police dans les démocraties occidentales*, PUF, Paris

GLEIZAL J. J., FROMENT J. C., 1993, *Les politiques locales de sécurité*, La lettre du cadre territorial, Dossier d'expert, 65 p.

GODARD F., 1997, « Gérer les temporalités, du travail à la ville », in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube

GODARD F., 1997, « Temporalités plurielles », in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 234-243

GODARD F., 1998, « A propos des nouvelles temporalités urbaines », in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 7-14

GOETHE J. W., 1983, *Traité des couleurs*, Triades, Paris

GOFFMAN E., 1977, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit

GOLD J. R., 1980, *An introduction to Behavorial geography*, Oxford University press, 290 p.

GOLLEDGE R. G., MOORE G. T., 1976, *Environmental knowing. Dowden. Hutchinson and Ross. Inc.* 345 p.

GONTHIER N., 1992, *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes. XIIIe-XVIe siècle* - Turhout -

GORZ A., 1973, *L'idéologie sociale de la bagnole*, rééd. Ecologie et politique, seuil, 1978.

GOTH C., 1994, *Ethnologie de la vie quotidienne, bars de nuit à Paris. Propos sur l'enfermement. Les territoires de la délinquance*. Paris, l'auteur, 47 p.

GOULD P., ADAMS J. S., ABLER R., 1971, *Spatial Organisation/The Geographer's View of the World*, Prentice-Hall Inc., 587 p.

GOULD P., WHITE R., 1974, *Mental Maps*, Penguin Books, 197 p.

GOURNAY (DE) C., Du téléphone et du congélateur : le communiquer frais, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 17-32

GOURSON J.-G., 1993, *Les nouveaux trottoirs de la prostitution*, L'Evènement du Jeudi, pp. 48-51

GRACQ J. 1985, *La forme d'une ville*, Paris, José Corti, 214 p.

GRAFF M., *Billet fou*, Strasbourg Magazine, 28 novembre 1992, p. 24

Grand Lyon prospective, 2000, « Danse et vie nocturne n°1 », *Millénaire 3,* dossiers thématiques, juin, 27 p.

Grands thèmes de la sécurité routière, 1996, Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière, La Documentation Française, 231 p.

GRASSAILLES (DE) C., 1575, « Epithalame sur le mariage du roi et de très noble et très excellente princesse Louise de Lorraine, in Avertissement du sacre, couronnement et mariage du très chrétien roi de France Henri III ». Avec un épithalame, Lyon, p.19 (cité par JACKSON Richard A., 1984, *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France*, 1364-1825, Association des publications près les Universités de Strasbourg.

GRELL P., WERY A., 1993, *Héros obscurs de la précarité*, L'Harmattan

GREMY J. P., 1995, Diagnostics et observatoires locaux de sécurité, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 36-48

GROSSIN W., 1982, « Aménagement du temps et comportements culturels », *Revue française des Sciences sociales n°2*, avril-juin 1982, pp. 75-86

GRUIZ I PENA, 1986, *Politiques locales et insécurité : le cas de la ville de Barcelone.* Une expérience de participation et d'actions municipales, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe - Strasbourg

GRUMBERG P., 1991, Vol de nuit à basse altitude, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 56-62

GUERMOND Y. et Al., 1983, *L'analyse de systèmes en géographie*, Presse Universitaire de Lyon

GUIBOUT S., 1997, « Géographie de la prostitution à Strasbourg de la Monarchie de Juillet au Second Empire, *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 147-157

Guide pratique pour la conception de l'éclairage public en milieu urbain, 1981, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Ministère des Transports, 147 p.

GUILLAUME .P., 1937, *Psychologie de la forme*, Flammarion, Paris

GUILLOT C., NEYRAND G.,1991, Les femmes seules, chefs de famille, in *La ville inquiète, BERNARD Y. / SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 93-106

GUINCHARD C., 1994, Entre la sécurité de la production et la production de la sécurité : la guerre. Les « quartiers d'exil » à la lumière d'une lecture de Hobbes, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 67-86

GUITER N. et al., 1991, *Le Petit futé de Strasbourg*, 332 p.

GULLIEMOT A., 2001, *Un million d'yeux vous espionnent*, Newbiz n°14, pp. 18-19

GURR T. R., 1989, *Violence in America*, Sage, Londres

GURVITCH G. 1963, *La vocation actuelle de la sociologie*, Tome second (Antécédents et perspectives), PUF, 1963

GUTKIND E. A., 1966, *Le crépuscule des villes*, Stock, Paris, 201 p.

GWIAZDZINSKI L., 1989, *Une première approche de l'organisation interurbaine d'un espace transfrontalier : Le Fossé rhénan*, Mémoire de maîtrise, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 229 p.

GWIAZDZINSKI L., 1991, *Une première approche des barrières dans la ville*, Mémoire de DEA, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 230 p.

GWIAZDZINSKI L., 1996, « La ville, un enjeu pour la démocratie », *La Tribune*, 15 janvier 1996

GWIAZDZINSKI L., 1996, « Nocturnes urbaines » *Saisons d'Alsace* n°131, pp. 90-96.

GWIAZDZINSKI L., 1997 ; « La manipulation symbolique », *L'appel de Strasbourg*, Editions de la Nuée Bleue, pp. 111-120

GWIAZDZINSKI L., 1997, « Nocturnes urbains », *Saisons d'Alsace n°135*, pp. 141-146

GWIAZDZINSKI L., 1998, « La ville, la nuit : un milieu à conquérir », in *l'Espace géographique des villes,* Anthropos, collection Villes, pp. 347-369

GWIAZDZINSKI L., 1998, « Retour sur les violences de la nuit du réveillon », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est n°25*, Urbanité et citoyenneté, pp. 44-54

GWIAZDZINSKI L., 2000, « La nuit américaine », *Revue d'études anglophones Sources*, Centre d'étude et de la recherche sur la culture européenne, Université d'Orléans, septembre 2000, pp. 134-148

GWIAZDZINSKI L., 2000, « La nuit, dernière frontière », Revue *Les annales de la recherche urbaine n° 87*, pp. 81-89, septembre 2000

GWIAZDZINSKI L., 2001, « Eclairer la nuit urbaine territoire d'enjeux », *Diagonal* n°150, juillet-août 2001, pp. 35-38

GWIAZDZINSKI L., 2001, « Explorer la ville, explorer la nuit », intervention au Séminaire « Temps et culture » du groupe de prospective *« Temps et territoires » de la DATAR*, DATAR, Paris, 30 mars 2001

GWIAZDZINSKI L., 2001, « Utopie pour une ville ouverte 24h/24 », *Territoires n°420,* septembre 2001, pp. 41-43

GWIAZDZINSKI L., 2002, « Sous l'empire du nycthémère : aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002

GWIAZDZINSKI L., AGHINA B., 1997, *Le territoire des ombres*, réponse à l'appel à utopie lancé par la DATAR et le Comité pour l'Aménagement du Territoire, 7 p.

GWIAZDZINSKI L., DHUME F., 1997, « Violences urbaines et représentations », *Hommes et migrations n°1209*, pp. 101-107

GWIAZDZINSKI L., DORANDEU R., 1996, « Strasbourg à la carte », *Saisons d'Alsace n°132*, pp. 115-122

GWIAZDZINSKI L., HALLIEZ M., 1996, « Zone franche sur grand écran », *Saisons d'Alsace n°135*, pp. 141-146

HABERMAS J., 1982, *L'espace public*, trad. Franç.

HADDAD H., 2001, *Le chevalier alouette*, Fayard

HAENEL H., ARTHUIS J., 1993, *Propositions pour une justice de proximité*, Rapport, 62 p.

HAENTJENS H., 1993, *Les atouts de la fibre optique*, Le Moniteur, mai 1994, pp. 48-53

HÄGERSTRAND T., 1968, *Diffusion of innovations*, Chicago University Press, 229 p.

HÄGERSTRAND T., 1973, « The domain of human geography », in CHORLEY R. (ed.), *Directions in Human Geography*, Methuen, Londres.

HAGGETT P., 1973, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Armand Colin, 390 p.

HALL E. T., 1971, *La dimension cachée*, Seuil, 254 p.

HALL E. T., 1984, *La danse de la vie. Temps culturel, temps vécu*, Seuil

HALL E. T., 1984, *Le langage silencieux*, Seuil, 234 p.

HALL E. T., 1987, *Au-delà de la culture*, Seuil, 1987

HALL E.T., 1966, *The Hidden Dimension*, Doubleday & Cie, New-York, Edition française, La dimension cachée, Seuil, Paris, 1971, 254 p.

HANNERZ U., 1980, *Explorer la ville*, Minuit, Paris, 418 p.

HARCOURT N., DARMON O., 1991, « Rondes de nuit. Le grand jeu »., *BAT - Bon à Tirer n°136*, juin-juillet-août 119, pp. 35-41

HAROUEL J.L., 1985, *Histoire de l'urbanisme*, PUF, 127 p.

HARRIS C., ULLMAN E., 1959, *The Nature of Cities*, Reading in urban Geography, H. M. Mayer et C. Kohn

HARRISSON E. 1987, *Darkness at night*, Harward University Press

HARTMANN E. et al.,1981, « The personnality of the nightmare sufferer : relationship to schizophrenia and activity » , *Am. J. Psychiatry* n°138, pp. 794-797

HATCHUEL G., VOLATIER J-L., 1991, « La diffusion des craintes dans la société française », in *Consommation et Modes de vie*, n°62, 30 novembre 1991. CREDOC.

HEDLI M., 1992, *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan, Paris

HEERS J., 1990, *La ville au Moyen-Age*, Hachette, 550 p.

HELGADOTTIR B., 1995, « Do Europeans Share Common Ideals ? », *The European*, 26 octobre 1995, p. 11.

HENCKEL D., 1998, Formes urbaines et durées du travail, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, pp. 47-51

HERIN M.-F., 1986, *Les rouages de la Police nationale*, Regards sur l'actualité n° 121, pp. 19-24

HERVE J., 1990, *Comment voient les enfants ?* Ramsay, 333 p.

HERVÉ E., 2001, *Temps des villes,* rapport remis au Ministre délégué à la ville et à la Secrétaire d'Etat aux Droits des femmes et à la formation professionnelle, juin 2001,

HINDELANG M., GOTTFREDSON M., 1978, *Victims of Personnal Crime*, Ballinger, Cambridge

HIROBUMI G., 1994, Kabuki-cho, un quartier chaud, chaud, Asahi Shimbun, Tokyo, In *Courrier International n°204*, p. 30

HITTER J.M., 1997, « La vie privée d'un maquereau Strasbourgeois », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 222-254

HOANG C., GUEDJ M.J., 1993, « Etats d'âmes », *Informations sociales n°29,* pp. 34-41

HOBBES T., 1982, *Le citoyen*, IX, 9, trad. S. Sorbière, Flammarion.

HONDET J.P., MARCUS M., GRIETTE L., 1997, *Les correspondants de nuit, Une nouvelle pratique des services à la population*, Colloque de Rennes des 26 et 27 juin 1997, Ville de Rennes, Forum Français pour la Sécurité Urbaine avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Ville, 30 p.

HOPKINS J., 1990, *Since Megalopolis, the urban writing of Jean Gottmann*, University Press, Baltimore, 295 p.

HUBERSON L., 1993, Logique de la sécurité, logiques de l'information, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12,* La Documentation française, pp. 47-56

HUGGET R., 1980, *Systems analysis in geography*, Oxford, Clarenton Press

HUGONOT R., 1990, *Violences contre les vieux*, Eres, 140 p.

HUOT J., L., THALMAN J.-P., VALBELLE D., 1990, *La naissance des cités*, Nathan, 352 p.

HURT R. D., 1903, *Principles city land values*, The Record and Guide, New-York

IBUSCA B., 1970, *L'éclairage public et la signalisation, éléments majeurs de l'aménagement de l'espace,* Editions Jacques Fréal, 243 p.

IFOP, 1998, Sondage -*Libération* du 5 janvier 1998.

INCIYAN E., 1990, *L'internationale de la prévention de la délinquance*, Le Monde, 3 avril

Influence de la mise en circulation des feux la nuit sur la sécurité en milieu urbain, 1981, Metz, CETE, 84 p.

INSEE Premières, 1996, « Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages », janvier 1996, INSEE, *Insécurité et sentiment d'insécurité*, n°501, décembre 1996.

Interview parue dans « La chasse aux noctambules », *Le Figaro*, 5 avril 2001

IRIBARNE P., 1990, *Le chômage paradoxal*, PUF

ISNARD H., RACINE J.B., REYMOND H., 1981, *Problématiques de la géographie*, Presses Universitaires de France, 263 p.

JACKSON R. A., 1984, *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France, 1364-1825*, Association des publications près les Universités de Strasbourg.

JACQUARD A., 1990, *Les violences Agressivité et violences : fait de nature ou fait de société* ? symposium « Education à la paix », Bruno Leprince Editeur.

JACQUIER C., 1995, Approches intégrées de revitalisation urbaine en Europe, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 97-106

JACQUIN P, ROYOT D., 2002, Go West, Histoire de l'Ouest américain d'hier et d'aujourd'hui, Flammarrion, 362 p.

JAEGLE P., 1976, *Essai sur l'espace et le temps* - Editions sociales, 125 p.

JÄGER A., 1839, *Der Deutsche in London. Ein Betrag zur Geschischte der Politischen Llüchtlinge unserer Zeit*, Leipzig, pp. 188-189

JANKOWSKI B., DUBOURDIEU M., 1993, Les jeunes et les métiers de la sécurité, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12,* La Documentation française, pp. 103-115

JANKOWSKI B., 1990, Criminalité urbaine et approche statistique, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 218-220

JANKOWSKI B., 1993, La police de proximité : regard de la recherche sur un nouveau style de police, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 13*, La Documentation française, pp. 209-231

JANKOWSKI B., 1993, Les gangs aux Etats-Unis : bilan des recherches - *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12* - La Documentation française - pp. 123-149

JAZOULI A., 1990, *Jeunes des banlieues* : violence et intégration, ADRI

JAZOULI A., 1992, *Banlieues : nouvelles frontières intérieures* - Banlieuscopie - Paris

JAZOULI A., 1992, *Les années banlieues*, Seuil, Paris

JAZOULI A., 1994, *Banlieues, vers le ghetto ?* Projet n° 292, pp. 47-52

JAZOULI A., 1995, *Une saison en banlieue* (courants et prospectives dans les quartiers populaires), Plon, 368 p.

JEAN J.-P., 1976, « La nuit et le droit pénal, définitions juridiques et représentations sociales « , *in L'Année sociologique,* p.507-528.

JEUDY H. P., 1986, « Les enjeux de l'insécurité », *Informations sociales* n°6, pp. 6-10

JEUDY H.-P., 1982, La symbolique apeurée, *Traverses n°25*, pp. 42-50

JEUDY H.-P., 1990, *Le désir de catastrophe*, Aubier, Paris

JOHANISSE J. A. J., 1986, *Violence et insécurité urbaine*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

JOLY R., 1985, *La ville et la civilisation urbaine*, Editions sociales, 274 p.

JONASZ M., 1981, *C'est la nuit*, 3'36, WEA Music

JONES-DAVIES M.T., 1958, *Un peintre de la vie londonienne : Thomas Dekker*, 2 vol., Paris.

JOSEPH I., 1987, *L'enjeu-station. La station de métro comme espace public*, RATP, réseau 2000

JOURNES C., 1994, Collectivités territoriales et sécurité : une perspective européenne - *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 90-97

JOURNES C., 1994, *L'expérience anglaise de Police communautaire*, Projet n° 292, pp. 80-87

JOUVENEL (DE) H., 1996, « Retour sur la violence », in *Futuribles* n°206, p. 3.

JOXE P., 1990, *La protection des personnes et des biens*, Après-demain n°324-325, pp. 5-7

JUAN S., 1998, Voyage dans le temps, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 103-111

JUDICIO P., CARPENTIER A., 2000, « Voyage vers la ville sans nuit », *Connaissance des arts n°470*, avril 1991, pp. 68-117

JULIEN B., 1988, *La nuit, espace de lumière*, Technique et architecture n° 376, Paris

JUNG P., 1997, « Du Moyen-Age à nos jours », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 21-93

KAHN R., GWIAZDZINSKI L., 1994, « Mondialisation de l'économie et développement des territoires, relecture d'un paradoxe apparent », in *Inter-Régions* n°179, p. 14-20

KALIFA D., 1994, Insécurité et opinion publique au début du Xxe siècle, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17*, La Documentation française, pp. 65-75

KANTOROWICZ E., 1988, *Les deux corps du roi,* Paris, Gallimard.

KAUFMANN J.-C., 1988, *La peur de la porte*, Plan Construction Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports

KERN Gaston, 1909, *Histoire de l'éclairage à Strasbourg depuis son origine jusqu'à nos jours,* Imprimerie alsacienne, 316 p.

KERVERN G.-Y., RUBISE P., 1991, *L'archipel du danger, introduction aux cindyniques*, Economica, Paris

KLEINSCHMAGER R., 1998, *Strasbourg une dimension européenne*, Anthropos, p. 31.

KLEINSCHMAGER R., 1993, *Eléments de géographie politique*, Strasbourg. Presses Universitaires de Strasbourg, 135 p.

KOKOREFF M., 1991, *Tags et zoulous, une nouvelle violence urbaine*, Esprit

KOUCHNER B., 1989, Les nouvelles solidarités, Actes des assises internationales, PUF

KRIER R., 1975, *L'espace de la ville, théorie et pratique*, AAM, 179 p.

KUBE E., 1986, *Milieu physique et insécurité urbaine*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

KUNDERA M., 1986, *L'art du roman*, p. 43.

L'éclairage mis en lumière, Revue des collectivités locales, octobre 1993, pp. 21-29

L'express, n°2452 du 2 au 8 juillet 1998, « Paris noctambule », p. 49-55

La Charte de l'éclairage urbain de l'ellipse centre de Strasbourg, 1992, Stralux, 68 p.

La charte urbaine européenne, 1993, Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Les Editions du Conseil de l'Europe, 125 p.

La direction des routes éteint la lumière, *Le Monde*, 30 janvier 1998, p. 1

La France de la nuit, *Le Nouvel Observateur*, n°1911, du 21 au 27 juin 2001, 147 p.

La France du Samedi Soir, Le Nouvel Observateur n°1702, du 19 au 25 juin 1997, pp. 22-23

La France qui ne dort jamais, 2001, *L'Express*, 4 janvier 2001, p. 100-106

La nuit de l'éclairage à la lumière, Paris, STU, 1980, 35 p.

La Nuit, 1998, Photographies de MAGNUM photos, Editions Pierre TERRAIL, 68 p.

La nuit, Haus der kunst, Münich.

La nuit, Revue des sciences sociales n°248, octobre décembre 1997, 274 p.

La nuit, Sociétés et représentations, mai 1997, CREDHESS, 413 p.

LA TOISON M.,1982, *Introduction à l'éclairagisme*, Eyrolles, Paris

La ville la nuit, *Techni.Cités* n°28, 23 avril 2002, pp. 20-30

LABORIT H., 1968, *Biologie et structure*, Gallimard, Paris, 190 p.

LABORIT H., 1971, *L'Homme et la ville*, Flammarion, Paris, 278 p.

LABORIT H., 1974, *La nouvelle grille*, Robert Laffont, Paris, 343 p.

LABORIT H., 1976, *Eloge de la fuite*, Robert Laffont, Paris, 186 p.

LACAZE J. P., 1977, *Pratique et théorie de la planification urbaine*, A.P.C., 15 p.

LACAZE J. P., 1987, *Aménager sa ville*, Edition du Moniteur

LACOSTE Y., 1990, *Paysages politiques*, Livre de poche, Paris, 285 p.

LAE J. F.,1991, *Entre le faubourg et le HLM : l'éclipse du pauvre*, IRESCO

LAFARGUE P., 1996, *Le Droit à la paresse*, Mille et une nuits, (réédition), 79p.

LAFOREST G., (sous la direction de), 1987, *La sécurité*, Larousse

LAGRANGE H., ZAUBREMAN R., 1986, Introduction sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société XV, 3*, Genève, pp. 243-249

LAGRANGE H., ZAUBERMAN R., 1991, Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *in Déviance et Société n°3*, pp. 233-255

LAGRANGE H., 1984, La perception de la violence par l'opinion publique, *Revue française de sociologie XXV*, pp. 637-657

LAGRANGE H., 1986, Les lieux de l'insécurité, *Informations sociales n° 6*, pp. 18-23

LAGRANGE H., 1989, L'être de sécurité - *Autrement n°104* - pp. 122-127

LAGRANGE H., 1989, Les lieux de l'inquiétude - *Informations sociales n°6* - pp. 18-22

LAGRANGE H., 1993, Criminalité, civilité et sociabilité : enjeux des politiques publiques, *Pré-Actes du Colloque « L'engagement politique : déclin ou mutation »*, Cevipof-FNSP, Sénat, Palais du Luxembourg, pp. 763-796

LAGRANGE H., 1995, *La civilité à l'épreuve*, PUF, 310 p.

LAGRANGE H., ROCHE S., 1986, Baby alone in Babylone vol 1, *Le sentiment d'insécurité en milieu urbain et semi-rural*, CERAT-IEP, Rapport pour le Ministère de l'Equipement

LAGRANGE H.,1984, *Réponses à l'insécurité*. Analyse secondaire d'une enquête réalisée en 1976 à la demande du comité Peyrefitte, CERAT, Grenoble

LAIDEBEUR A., 1986, *Rencontres en ville et sécurité urbaine*, Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat de Troisième cycle, sous la direction d'Abraham MOLES, Université Louis Pasteur de Strasbourg, U.E.R. des sciences du comportement et de l'environnement, Institut de psychologie sociale et des communications, 312 p.

LAIDEBEUR A., 1986, *Sentiment d'insécurité dans les espaces publics urbains,* Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

LAIDEBEUR A., 1987, La lumière, le piéton et la ville, Revue internationale d'éclairage, pp.50-53

LALLEMAND D., 1993, Crise dans la cité, *Informations sociales* n°29, pp. 84-87

LAMBERT P., 1996, « L'énigme du sommeil », in *ATHENA, mensuel du développement technologique*

LAMURE C., 1998, *La résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire*, Rapport au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Conseil général des Ponts et Chaussées, 46 p.

LAMY B., 1994, Aménagement urbain et sécurité, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17*, La Documentation française, pp. 131-140

LANZMANN J., SEGALEN, DUTRONC J., 1968, *Il est cinq heures, Paris s'éveille*, 2'22.

LAPASSADE G., ROUSSELOT P., 1990, *Le rap ou la fureur de dire*, Loris Talmart

LAPEYRONNIE D., DUBET F., 1992, *Les quartiers d'exil*, Seuil

LAROCHE H., 1993, *Les « indésirables » dans les espaces de transport. Les exemples de la RATP et de la SNCF* - Direction des Grandes Lignes de la SNCF, 92 p.

LATOUR, 1983, *Légitime défense ou les bas-fonds de la peur* - Le Sycomore

LAURENDEAU M., PINARD A., 1968, *Les premières notions spatiale de l'enfant*, Delachaux et Niestlé

LAURENTIN E., 1994, *La peur monte dans les journaux*, Projet n°238, pp. 32-36

LAURENZI L., 1994, *P'tites femmes de Paris* - La Republica, Rome, In Courrier International n°204, p. 8

LAUWE (DE) C., 1982, *La fin des villes. mythe ou réalité*, Calmann Lévy, Paris.

LAZERGUE C., 1993, *L'enseignement des sciences criminelles aujourd'hui*, Eres, 137 p.

Le clochard, 1957, Étude de psychologie sociale, Desclée de Brouwer

LE CLERE M., 1975, *Histoire de la Police*, PUF

LE CLERE M., 1992, *Bibliographie critique de la police*, Editions Yser

LE CORBUSIER, 1946, *Manière de penser l'urbanisme / Soigner la ville malade*, Denoël, Gonthier, 203 p.

LE DOUSSAL R., 1990, La sécurité privée dans un service public : un an d'expérience à l'assistance publique, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 113-130

LE GALLOU F, BOUCHON-MEUNIER B. (coord.), 1992, *Systémique, théorie et applications*, Technique et Documentation, Paris, 341 p.

LE GRAND Y., 1960, *Les yeux et la vision*, Dunod, Paris

LE GRAND Y., 1972, *Optique physiologique*, Masson, Paris

Le guide des nuits blanches de Paris, Nova magazine, octobre 2002

Le guide des restaurants de Strasbourg, 1994, France Edition, 184 p.

Le journal des noctambules, n°1, décembre 1998, Christian Dub communication, 4 p.

LE MOIGNE J.L., 1977, *La théorie du système général*, Paris, PUF, 257 p.

Le Monde télévision, « Les confesseurs de la nuit », 10 au 16 mai 1999

Le Petit Futé Strasbourg, 1995, Nouvelle Editions de l'université, 394 p.

Le programme complet de la nuit blanche, Libération, samedi et dimanche 6 octobre 2002

LE ROY LADURIE E., 1994, Peur d'hier, *Projet n° 238*, pp. 17-22

Le Strassbuch, 1995, Guide pratique de Strasbourg, 205 p.

Le Strassbuch, 1998, IECS Strasbourg, 231 p.

Le téléphone gourmand, 1997, Annuaire de la restauration, Strasbourg-CUS, Tavernier Reymann et Cie, 34 p.

LEBAUBE A., 1993, *Social, par ici la sortie*, Le Monde Editions

LEBIGRE A., 1993, *La Police, une histoire sous influence*, Découvertes Gallimard, 160 p.

LECERF E., 1992, *La famine des temps modernes.* Essai sur le chômeur, L'Harmattan

LECLERC J.F., « Eloge de l'ombre », *Encore une nuit à Paris*, L'Harmattan, pp. 13-14

LEDRUT R., 1968, *L'espace social de la ville* ; Problème de sociologie appliquée à l'aménagement urbain, Anthropos, Paris, 359 p.

LEDRUT R., 1973, *Les images de la ville*, Anthropos, Paris

LEDRUT R., 1973, *Sociologie urbaine* - PUF

LEFEBVRE H., 1968, *Le droit à la ville*, Anthropos, 164 p.

LEFEBVRE H., 1970, *La révolution urbaine*, Gallimard, 248 p.

LEFEBVRE H., 1991, « Les illusions de la modernité », in *La ville partout, partout en crise*, Manière de voir 12, *Le Monde diplomatique*, p. 15.

LEFORT C., 1980, « Droits de l'Homme et politique », *Libre* n°7, p. 27.

LEIBNITZ G. W., 1969, *Essai de théodicité*, I, Flammarion.

LELIEVRE C., 1994, Point de vue : sens et violence à l'école , *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 8-11

LEMEUR P., 1988, *Entre le jour et la nuit, exploration d'un territoire privé*, Rennes, Ecole d'architecture de Bretagne, juin 1988, 20 p.

LEMOINE M., 1977, *Le cuir et le béton*, J. C. Simoën

LENNTORP B., 1997, « The orchestration of city life », Contribution au séminaire international *Etat des recherches et expérimentations relatives à l'organisation du temps des villes »,* Université Paris-Dauphine, 17-18 octobre 1997

LENOIR R., 1989, *Les exclus, un français sur dix* - Seuil

LEPETIT B., 1993, « Le temps des villes. Bilan d'un programme de recherche. », in *Mutations économiques et urbanisation, cinq ans de recherche et d'expérimentation,* Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, pp. 173-196

LEPETIT B., 1994, « Le temps des villes », in *Les Cahiers du Centre de Recherche Historique sur la Ville n°1, septembre 1994, Cultures, Arts et Sociétés des Villes Européennes,* URA CNRS 1010, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, pp. 7-17

LEPETIT B., PUMAIN D., 1993 , *Temporalités urbaines*, Anthropos, collection Villes, 316 p.

LERCH D., 1997, « La prostitution en Alsace au XIXème siècle : première approche, *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 93-120

Les enjeux du commerce nocturne, 2002, *20 minutes*, octobre 2002, p. 2

Les jeunes et la violence urbaine en Alsace, Cahier de l'Observatoire n°18, Observatoire Régional de l'Intégration, Strasbourg

Les meilleures pratiques de prévention de la criminalité à travers le monde, 1997, Centre international pour la prévention de la criminalité, 112 p.

Les polices de la ville, 1993, Conseil National des Villes et du Développement Social Urbain, 57 p.

Les rollers font nocturne, *Le Parisien*, 1er octobre 1999, p. 12

LESOURNE J., 1976, *Les systèmes du destin*, Paris, Dalloz, 449 p.

LEVY G., 1986, « L'enfant craintif qui est en nous », *Informations sociales n°6*, pp. 70-75

LEVY J., 1997, Définir l'espace par le temps, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services »*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 430-439

LEVY R. et A., 1986, Profils sociaux de victimes d'infractions. Quelques résultats d'une enquête nationale, In *Etudes et Données Pénales n° 51*

LEVY R., 1993, Vers une redéfinition des rapports police-justice ? Le poids de l'histoire, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 85-99

LEVY R.,ROBERT Ph., 1984, Police, Etat, Insécurité - *Criminologie n°17* pp. 43-58

Licht und beleuchtung, Ed. W. Lotz, Berlin, p. 44

Lichtspiele = jeu de lumière, *Werk Bauen und Wohnen n°10*, octobre 1994, pp. 22-37

LIMOUZIN P. (sous la direction de), 1988, *Les mutations spatiales dans l'agglomération de Strasbourg et sa périphérie*, publications de la Maison des Sciences de l'homme de Strasbourg, 250 p.

LINHARDT V., 1992, Des minguettes à Vaulx-en-Velin : les réponses des pouvoirs publics aux violences urbaines, *Culture et conflits n°6*, pp. 91-111

LINHART V., 1993, De l'expérimentation à l'institutionnalisation, l'exemple de la politique de la ville, *Pré-actes du colloque « l'engagement politique : déclin ou mutation »*, Cevipof-FNSP, Sénat, Palais du Luxembourg, pp. 797-820

LISTA G., 1994, « Le culte de la frénésie urbaine », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 76-83.

Liste des autorisations d'ouverture tardive à Strasbourg, 1998, CUS

Liste des débits de boissons bénéficiant d'une ouverture tardive, 1993, Communauté Urbaine de Strasbourg, 12p.

Liste des débits de boissons bénéficiant d'une ouverture tardive, 1995, Communauté Urbaine de Strasbourg, 6 p.

LITKE R., 1992, Violence et pouvoir, *Revue internationale des sciences sociales n° 132*, pp. 173-184

LIVET G., RAPP F., 1982, *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, Editions des Dernières Nouvelles d'Alsace

LIVET G., RAPP F., 1987, *Histoire de Strasbourg*, Editions Privat/Dernières Nouvelles d'Alsace

LOGEAY P., 1992, Entre violence et angoisse, *Informations sociales* n°24, pp. 128-137

LOI n°96-1235 du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme, Journal officiel de la République française, 1er janvier 1997, p. 9-11

LOISELLE M., 1991, *La résurgence du discours de l'Etat de Droit* - Mémoire pour le DEA de science administrative, Amiens

LOPEZ J., 1991, La stratégie du crotale, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 104-105

LORENTZ J. M., 1992, *Les nuisances engendrées par l'industrie des loisirs : problèmes et remèdes*, Centre antibruit du Bas-Rhin, 5 p.

LORIDANT P., 1986, *Bilan de l'insécurité aux Ulis*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

LOUIS P., PRINAZ L., 1990, *Skineads, taggers, zulus & Co*, La Table Ronde, 235 p.

LOVAT A., O'CONNOR J., MONTGOMERY J., 1994, *The 24 - Hour City, selected papers from the first national conference on the night time economy*, OWENS P.Ed., Manchester Institute for Popular Culture

LUHMANN N., 1991, *Soziologie des Risikos*, De Gruyter, Berlin New-York

Lumières de la nuit selon Yann Kersale, *Architecture intérieure n°260*, Août-septembre 1994, pp. 8-9

LUTAUD C., *Cité de l'épouvantable nuit. Calcutta : deux sociétés urbaines face à face*, URBI n°6

LYNCH K., 1969, *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 222 p.

MABIN D., 1992, *Le sommeil de Marcel PROUST*, PUF, 224 p.

MAC DONALD D., 1995, *European Mammals,* Evolution and Behaviour, HarperCollins, Londres.

MAFFESSIOLI M., 1979, *La violence totalitaire*, PUF

MAFFESSIOLI M., 1984, *Essais sur la violence banale et fondatrice*, Méridiens

MAFFESSOLI M., 1985, *L'ombre de Dyonisos*, Librairie des Méridiens, Klincksieck & Cie, 246 p.

MAGUIRE K, PASTORE A.L., 1996, *Sourcebook of criminal Justice Statistics*. Washington D.C., Bureau of justice Statistics, U.S. Department of justice.

MAITTE B., 1981, *La lumière*, Le Seuil, Paris

MALYE J., 1994, *Qu'est-ce qui brille dans la ville*, Albin Michel, Paris.

MANNONI P., 1993, Corps et âmes, *Informations sociales* n°24, pp. 60-67

Marchand ou chômé, la polémique du dimanche, 2002, *Le Nouvel Observateur*, Paris Ile de France, 24 octobre 2002

MARECHAL H., 1894, *L'éclairage à Paris*, Baudry et Cie, Paris

MARIET F., 1993, *Classe téléviseuse, classe dangereuse ? De la télévision comme bouc émissaire, Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15,* La Documentation française, pp. 50-58

MARMOZ R., 1993, Lyon la froide et ses rues chaudes, *Le Nouvel Observateur, novembre-décembre,* pp. 58-59

MARTINEAU F., 1986, *Fripons, Gueux et Loubards, une histoire de la délinquance en France de 1750 à nos jours*, Jean-Claude Lattès, Paris

MASTRO Randy M., 1998, *The Mayor's Management Report*, Preliminary Fiscal 1998, City of New-York, 91 p.

MATROT S., ROJAS M., 1994, *Structure d'accueil pour enfants, 24h/24* (crèche, halte-garderie, garde de nuit), Ecole d'architecture de Paris, janvier 1994, 120 p.

MAYOUX J., 1979, *Demain la ville*, Rapport officiel au gouvernement, La Documentation française.

MAZELAYRE P., 1986, Impressions insécurisée, *Informations sociales n°6*, pp. 23-29

MCKNIGHT Chris, *Safer Newcastle Partnership, Community Safety in Newcastle,* 12 p.

MEDAM A., 1976, *Conscience de la ville*, Anthropos, 302 p.

MELVIN M., 1996, *L'urbain, sans lieu ni borne*, Editions de l'aube, 124p., traduit de l'américain « The Urban Place and the Nonplace Urban Realm », in WEBBER M., 1964, *Exploration into urban structure*, University of Pennsylvanias Press, Philadelphia

MENANTEAU J., 1994, *Les banlieues*, Le Monde, Marabout, 242 p.

MERCIER L.S., 1782-1788, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 12 vol.

MERCIER P.A., 1997, Télécommunications citadines, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services* », Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 245-256

MERLEAU-PONTY M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 230 p.

MERLIN P., CHOAY F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* PUF, 723 p.

MERMET G., 1992, *Francoscopie*, p. 381.

MERMET G., 1997, *Francoscopie*, Larousse, 436 p.

MERMET G., 2001, *Francoscopie*, Larousse 484 p.

METAYER N., 1994, *Le Petit futé Strasbourg*, 376 p.

METAYER N., 1995, *Le Petit futé Strasbourg*, 400 p.

METAYER N., 1998, *Petit Futé Strasbourg*, Nouvelles Editions de l'Université, 344 p.

METAYER N.,1996, *Le Petit futé Strasbourg*, City Guide, Nouvelles Editions de l'Université, 386 p.

METZ M. C., 1992, *Profils et supports de la population récidiviste de la Maison d'Arrêt de Strasbourg : processus de stigmatisation et intervention sociale*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur en Travail Social, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale, Université des Sciences Humaines de Strasbourg - 120 p.

MEYZIE B., MENARD J., CROMBEZ A., « Aménagement nocturne des rues résidentielles », *Lux n°145,* nov-dec. 1987, pp. 4-7

MICHAUD Y., 1986, *La violence*, PUF, 123 p.

MICHAUX H., 1967, *La nuit remue*, NRF, 199 p.

MICHELSON W., 1970, *Man and his urban environment*

MILANO S., 1992, *La pauvreté dans les pays riches*, Nathan

MILANO S.,1988, *La pauvreté absolue*, Hachette

Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, *Les Annales de la recherche urbaine* n°77, Plan Urbain, 151 p.

MOLES A ;et ROHMER E., 1978, *Psychologie de l'espace*, Casterman

MOLES A., *1981, Les fonctions de la lumière dans la ville,* Institut de Psychologie Sociale et de Communication.

MOLES A., 1982, *Labyrinthes du vécu*, Librairie des Méridiens

MOLES A., *Les fonctions de la lumière dans la ville*, Institut de Psychologie Sociale et de Communication

MONET J. C., 1992, Polices et violences urbaines : la loi et le désordre dans les villes anglo-saxonnes, *Culture et conflits n°6*, pp. 49-71

MONET J. C., 1993, La nécessaire adaptation de la police dans les démocraties occidentales : rapport général, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 13*, La Documentation française, pp. 183-200

MONJARDET D., 1990, Le maintien de l'ordre : l'expérience des Compagnies républicaines de sécurité - *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1*, La Documentation française, pp. 171-195

MONJARDET D., 1990, *Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines, Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1,* La Documentation française, pp. 71-95

MONJARDET D., 1991, Une mission sur un territoire ; de la difficulté des policiers à entrer dans les politiques de prévention de la délinquance, *Bulletin de la revue du CLCJ n° 26,* numéro spécial, l'Etat de la police

MONJARDET D., 1992, Une réalité silencieuse, *Informations sociales* n°24, pp. 36-43

MONOD J., 1968, *Les barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Julliard

MONTAIGNE, Journal de voyage, pp. 109-110.

MONTESQUIEU 1979, *L'Esprit des lois,* Garnier-Flammarion, Paris

MONTGOMERY J., BIANCHINI F., 1994, « Night life, evening economies », *Town and Country planning (GBR), vol 63, n°11*, nov 1994, pp. 302-310

MOORE J., 1992, Les problèmes de l'inner-city en Grande-Bretagne, *Les annales de la recherche urbaine n° 54*

MORAND P., 1922, *Ouvert la nuit*, Gallimard, 221 p.

MORAND P., 1971, *Venises*, Gallimard, 215 p.

MOREAU DE BELLAING L.,1988, *La misère blanche. Le mode de vie des exclus* , L'Harmattan

MOREAU J., 1990, La sécurité privée : une affaire publique, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 149-154

MORIN Colonel, 1990, *Les archives de la Police Nationale*, Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3, La Documentation française, pp. 177-183

MORIN E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, ESF Editeur, 158 p.

MORRIL R.L., 1965, The negro ghetto, problems and alternatives, *Geographical Review, n°55,* pp. 339

MORTIER R., 1969, « Lumière et Lumières, Histoire d'une image et d'une idée au XVIIe et au XVIIIe siècle », *Clarté et ombres du siècle des Lumières,* Droz.

MOSER G., LIDVAN P., 1990, *Pratiques urbaines et représentations environnementales de l'insécurité*, Université René Descartes, Laboratoire de psychologie sociale, 87 p.

MOSER G., LIDVAN P., 1991, Environnement urbain et sentiment d'insécurité, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 53-66

MOSER G., PASCUAL A., 1993, Perception du risque et comportements sécuritaires de victimes de vols ou d'agressions, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 225-233

MOUCATTAF N., ROGIN C., 1994, *C'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière*, Ecole d'architecture, Paris La Défense, 170 p.

MÜCKENBERGER U., 1997, Un temps pour la ville, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services,* Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp.160-171

MUMFORD L., 1964, *The city in history, trad. française : La cité à travers l'Histoire*, Collection Le Seuil, 781 p.

MUMFORD L., 1970, *Le déclin des villes*, France Empire

MURET J.-P., ALAIN Y.-M., 1987, *Les espaces urbains, concevoir, réaliser, gérer*, Editions du Moniteur

MUSCOVICI S., 1980, *L'âge des foules*, Fayard

MUZET A., 1999, *Le bruit*, Flammarion.

Nacht unter Tag = nuit souterraine, *Werk Bauen und Wohnen* n°10, octobre 1994, pp.6-21

NAHOUM-GRAPPE V., 1997, « Remettre à demain », *Sociétés et représentations*, mai 1997, p. 19

NAHOUM-GRAPPE V., TSIKOUNA M., 1997, Introduction, *Société et représentations* n°4, CREHESS, p. 7

NARBONI R., 1995, *La lumière urbaine, éclairer les espaces publics,* Le Moniteur, 263 p.

NEMEITZ J.C., *Séjour de Paris*, c.-à-d. Instructions fidèles, publié par A. FRANKLIN, « La vie privée d'autrefois », 27 vol., Paris, 1887-1902, pp. 57-58

NENQUIN A., 1990, Les femmes dans les services de sécurité de la RATP - Rapport d'enquête dactylographié

NENQUIN A., 1992, *Sécurité, Savoir, Pouvoir. Peur du risque et enjeux sociaux* - Actes du Forum Européen Sciences et Sécurité, Conseil de l'Europe, pp. 259-260

NENQUIN A., 1993, *Discours et pratiques de l'insécurité : la peur de la violence sociale,* Thèse pour le Doctorat nouveau régime en sociologie, Université Paris VII Denis Diderot, Centre de sociologie des pratiques et représentations politiques, 427 p.

NENQUIN A., 1993, Insécurité et guerre sociale, *L'homme et la Société n°107-108*, pp. 109-123

NEUMANN D., 2002, *Architecture of the Night : The Illuminated Building*, Prestel

Newcastle upon Tyne, Royaume-Uni, 29 avril - 1er mai 1998

NEWMAN O., 1975, *Defensibles spaces,* Collins Paperback, New-York

NICOLAS G., PRIROGINE I., 1992, *A la rencontre du complexe*, Paris, PUF, 382p.

NICOLE-DRANCOURT C., 1991, *Le labyrinthe de l'insertion,* La Documentation française

Nightscape, *Garten and Landscape n°4*, 1993, pp. 4-52

NINEY F., 1994, *Visions urbaines* (Villes d'Europe à l'écran), Centre Georges Pompidou, 95 p.

NOGALA D., 1993, Le rôle de la technologie dans la police de demain, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 14*, La Documentation française, pp. 137-159

NONN H., 1966, *Strasbourg, des densités aux structures urbaines* - Belles Lettres

NORBERG-SCHUTZ, 1984, *Habiter : vers une architecture figurative*, Electa-Moniteur, 140 p.

NORTH P.,1997, « Les amours tarifiées à Strasbourg durant l'entre-deux-guerres », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 173-194

NOUVEL J., HERTZOG J., MEURON (DE) P., 1994, Nuit, *Werk Bauen und Wohnen n°10*, octobre 1994

NOVALIS, 1975, *Hymnes à la nuit* (1800), NRF, pp. 115-141.

Nuits design, 2001, *L'Express*, n°2619 du 13 au 19 septembre 2001, 66 p.

Nuits et lumières, *Les annales de la recherche urbaine* n° 87, septembre 2000, 143 p.

O'CONNOR J., 1998, « Donner de l'espace public à la nuit. Le cas des centres urbains en Grande-Bretagne ». in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, décembre 1997, pp. 40-46

OBADIA A. (coord.), 1997, *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Editions de l'Aube, pp. 400-407

OCQUETEAU F., 1987, L'irrésistible ascension des forces de police privées - *Les cahiers de l'action juridique n° spécial « polices privées »,* pp. 18-19

OCQUETEAU F., 1990, L'Etat face au commerce de la sécurité, *L'année sociologique n°40,* pp. 97-124

OCQUETEAU F., 1990, Les marchés de la sécurité privée : développement et implication - *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 81-111

OCQUETEAU F., 1991, *Quelques réflexions sur la régulation sociale assurée par le secteur de la sécurité privée*, in *Dourlens C. et al. éd., Conquêtes de la sécurité, gestion et risque,* L'Harmattan, Paris, pp. 177-193

OCQUETEAU F., 1992, *Gardiennage, Surveillance et sécurité privée*, CESDIP

OCQUETEAU F., 1992, Les centres commerciaux, cibles d'incivilités et promoteurs de sécurité, *Déviance et Société n° 17*, vol. 3, pp. 235-260

OCQUETEAU F., 1992, Vigiles et policiers, concurrents ou alliés, *Atlas économique des entreprises*, Editions Technopress, En Toute Sécurité, pp. 17-23

OCQUETEAU F., 1994, *La sécurité « marchandisée »*, Projet n° 292, pp. 63-72

ORAIN H., 1998, « Il y a un temps pour tout et chaque chose sous le ciel a son h ». Pour une approche compréhensive des représentations du temps en milieu urbain, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 95

ORFEUIL J.P., 1997, Les usages du temps à partir des études de mobilité : points de repères, *in Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 105-116

OSTROWETSKY S., *L'imaginaire bâtisseur*, Librairie des Méridiens

Où observer ? », Ciel et espace n°386, spécial Nuit, 89 p.

PACQUOT T., 1990, *Homo urbanus*, Le Félin

PAILHOUS J., 1970, *La représentation de l'espace urbain*, L'exemple du chauffeur de taxi, PUF, 102p

PAILLARD B., 1994, *L'épidémie, carnets d'un sociologue*, Paris, Stock.

PAILLET P., 1993, « L'accueil d'urgence », *Informations sociales n°29*, pp. 52-55

PAILLET P., 1993, Questions sur la violence, *Informations sociales* n°24, pp. 67-72

PAILLET P., 1993, Un spleen moderne, *Informations sociales* n°24, pp. 72-80

PAIN J., 1993, Les violences en milieu scolaire : du concept à la prévention, Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15, La Documentation française, pp. 27-40

PAOLINI F., 1993, « Dans le métro parisien », *Informations sociales n°29*, pp. 76-83

PAPERMAN P., 1991, Quelques raisons pour ne pas parler d'insécurité dans les quartiers ayant mauvaise réputation, in *La ville inquiète, BERNARD Y, SEGAUD M.*, Editions de l'Espace Européen, pp. 119-134

Paris la nuit, 2002, Le guide du routard, Hachette, 459 p.

Paris nuit n°113, septembre 2001, 66 p.

PARKER J., 1986, *La sécurité dans les villes*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, pp. 1-10

PASINI W., 1996, *Le temps d'aimer,* Editions Odile Jacob, 252 p.

Pass des noctambules de Strasbourg et de ses environs, Edition 1997-1998, 55 p.

PASTOR P., 1993, Nocturne parisien, *Informations sociales* n°*29*, pp. 42-47

PAUGAM S.,1992, *La société française et ses pauvres* - PUF

PAUGAM S., 1996, *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte.

PAYET J.-P., 1993, Civilités, incivilités dans les collèges de banlieue, Migrants - *Formation n° 92*, pp. 100-113

PEJU S., 1985, *Scènes de la grande pauvreté* - Seuil

PELICIER Y., 1992, Une émotion fondatrice, *Informations sociales n°24*, pp. 54-59

PELLETIER J., DELFANTE Ch., 1989, *Villes et urbanisme dans le Monde*, Masson, 195 p.

PERALVA A., 1992, *Brésil : les nouvelles faces de la violence*, pp. 113-124

PERCHERON A., 1990, *Attitudes des français à l'égard des problèmes de sécurité*, Observatoire Interrégional du politique, 35 p.

PEREC G., 1974, *Espèces d'espaces*, Galilée, 124 p.

PERON R., 1997, La fréquentation des espaces marchands : regroupements et dispersions, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 117-137

PERRET B., ROUSTANG G., 1993, *L'économie contre la société*, Seuil

PERROT-LANNAUD M., 1993, Des métiers à risques, *Informations sociales n°24*, pp. 10-35

PESTIEAU J., 1992, Violence, impuissance et individualisme, *Revue internationale de sciences sociales n° 132*, pp. 193-208

Petit ours brun a peur du noir, 1993, Bayard, illustrations de Danièle BOUR, 17 p.

PETONNET C., 1968, *Ces gens-là*, Maspero

PETONNET C., 1985, *On est tous dans le brouillard : ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris

PEYREFITTE A., 1977, *Réponses à la violence*, Rapport du Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, Press Pocket, Paris

PICARD E.,1995, Collectivités territoriales et exercice de la Police, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 61-72

PICON A., 1997, Temps des professions et temps des trajets, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 409-421

PICON A., 1998, Le temps du cyborg dans la ville territoire, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 72-77

PIERROT A., 1992, *Voyages dans l'autre moitié de la ville,* Centre d'études de recherches et de formation industrielles du Sud-Ouest. Aix en Provence-Marseille, CERFISE, Avril 1992, pp. 33-39

PIKE R., 1976, « Crime and Punishment in Sixteenth-Century Sp ain », dans *The Journal of European Economic History,* n°3, p. 69

PILLON T., 1997, Le travail, la ville et le virtuel, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux service* , Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 257-263

PILLON T., 1998, Individualisation du temps de travail, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 15-21

PINCON M, PINCON-CHARLOT M, 2001, *Paris mosaïques*, Calmann-lévy, 345 p.

PINCON-CHARLOT M., PRETECEILLE E., 1986, *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*, Anthropos

PINSON D., 1992, *Des banlieues et des villes*, Les Editions ouvrières

PITTE J. R., 1993, « Paris, histoire d'une ville », *Paris, la nuit*, Les Atlas Hachette, pp.174-175

Plan Lumière, Mise en valeur du Port de Strasbourg par la lumière (Programme 1998-2000), Concepteur du projet ECOTRAL, Port Autonome de Strasbourg, 13 p.

PLENEL E., 1993, Secret et indiscrétion, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12*, La Documentation française, pp. 79-88

PLOQUIN F., 1993, *Marseille : la pute, les mouettes et les poulets*, Le Nouvel Observateur, novembre-décembre, p. 53

POE E.A., 1845, *The power of Words*, United States Magazine and Democratic Review.

Policing in Herfordshire, Annual Report, 1996-1997, 51 p.

Police guide to Surveying Citizens and Their Environment, Bureau of Justice Assistance, Monograph, octobre 1993, 99 p.

PONS P.,1998, « Les cités sans sommeil », scénario inachevé de KUROSAWA, *Le Monde*, 10 septembre 1998.

PREEL B., 1994, *La ville à venir*, Descartes et Cie, p. 49

Préfecture de la Région Alsace, 1995, *La politique de la ville en Alsace sous le Xe Plan*, 239 p.

Préfecture du Bas-Rhin, 1990, *Sites et quartiers fragiles dans le Bas-Rhin : constat et propositions*, 33 p.

Préfecture du Bas-Rhin, 1992, *Projet local de sécurité de Strasbourg*, 7 p.

Préfecture du Bas-Rhin, 1993, *L'activité des services de l'Etat dans le Département du Bas-Rhin en 1992*, Discours de M. Jean-Pierre Delpont, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, 22 novembre 1993, 19 p.

Préfecture du Bas-Rhin, 1995, *Bilan de la sécurité publique à Strasbourg*, Note au Conseil Municipal 20 février 1995 - 10 p.

PRESDEE M., 1992, Des bandes de jeunes excités, *Les annales de la recherche urbaine n° 54*, pp. 69-74

Prise en compte du bruit lié aux infrastructures routières. Gêne nocturne. 1982, *Moniteur des TPB n°43*, 22 octobre 1982, p. 28

PROCACCI G., 1993, *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848* - Seuil

Projet d'agglomération, 1990, Communauté Urbaine de Strasbourg, p. 79

PROLONGEAU H., 1993, *Sans Domicile Fixe*, Hachette, 222 p.

Prostitution et société n°115, octobre, novembre, décembre 1996

Publicité, *Strasbourg by night*, 1 p.

PÜCKLER F. Reist nach England. *Aus den Briefen eines Verstorbenen.* Stuttgart, pp. 144-145

PUEHL H., BONNAFOUS A., 1983, *Physionomie de la ville*, Les éditions ouvrières, 165 p.

PUJOULX J.B., 1801, *Paris à la fin du XVIIIème siècle*, Paris, pp. 141-142

PUMAIN D., 1997, « Reconnaître les frontières interdisciplinaires pour mieux les transgresser : temporalités et systèmes de villes », in *Entreprendre la ville, Nouvelles temporalités, nouveaux services,* Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'aube, p. 49-55.

PUMAIN D. et SAINT JULIEN Th., 1978, *Les dimensions du changement urbain*, CNRS, Paris, 202 p.

PUMAIN D. et SAINT JULIEN Th., 1982, *La dynamique des villes*, Economica, Paris, 230 p.

PUMAIN D., SANDERS L., SAINT-JULIEN Th., 1989, *Villes et auto-organisation,* Economica, 188 p.

PURE (DE) M., 1668, Idée des spectacles Anciens et Nouveaux, Paris, (réimpression Genève, 1972) p. 183

Quand revient la nuit, *Urbanisme n°243*, décembre 1990, pp. 40-85

QUERRIEN A., 1997, Accélérer le temps en travaillant l'espace, temporalités urbaines et services publics, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 56-61

QUILLERIET A.-L., « Belles du soir », *Le Monde*, 10 octobre 2002, p. 29

QUILLIOT R. 1993, *La liberté*, PUF, 125p

RACINE E., 2002, *Le phénomène techno, clubs, raves, free-parties*, Imago, 210 p.

RACINE J.B., 1993, *La ville entre Dieu et les hommes*, Anthropos, 354 p.

RACINE J.B., REYMOND H., 1973, *L'analyse quantitative en géographie*, Paris, PUF

RAGAZZINI I., 1990, Le travail de nuit en poste fixe du personnel paramédical du CHRU de Rouen, thèse pour le doctorat de en médecine, Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Rouen, ill., bibliogr., 231 p.

RANCUREL M., 1993, L'Education nationale face à la violence scolaire, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 15,* La Documentation française, pp. 63-72

RAOULT E., 1993, *SOS Banlieues*, L'Harmattan, 211 p.

Rapport d'activité 1994, Office de Tourisme de Strasbourg et de sa Région, 25 p.

Rapport d'activité 1997, Ministère de la Force Publique, Ministère de la Force Publique, 200 p.

REBBEL H., *Les Nuits chaudes du cap français*

Recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques, Association française de l'Eclairage, LUX Editions, Paris, 201 p.

Réglementation des débits de boissons, 1993, Direction de la règlementation, Préfecture du Bas-Rhin, 6 p.

REICH R., 1991, *The World of Nations. Preparing Ourselves for XXIst Century Capitalism*, New-York, A. Knopf. Trad. franç. *L'économie mondialisée*, Dunod, 1993.

REINBERG A., 1979, *L'Homme malade du temps*, Paris

REINBERG A., 1998, *Le temps humain et les rythmes biologiques*, Editions du Rocher, 250 p.

REINBERG A., 1994, *Les rythmes biologiques. Mode d'emploi. Flammarion, Paris.*

RELAVE V., RABILLARD C., 1986, Métro, des risques très limités, *Informations sociales n° 6,* pp. 62-65

RELIER A., 1993, La rencontre avec l'étranger, *Informations sociales n°24*, pp. 141-143

REMY C., 1993, *La fibre optique se faufile dans l'éclairage*, Industries et techniques n° 742, pp. 30-31

REMY J., 1966, *La ville : phénomène économique*, Les Editions Vie Ouvrière, 297 p.

REMY J., VOYE L., 1974, *La ville et l'urbanisation*, Duculot, 252 p.

REMY J., VOYE L., 1981, *Ville ordre et violence* (formes spatiales et transactions sociales), PUF, 238 p.

RENSHAW E., 1991, *Modelling Biological Population in Space and Time*, Cambridge University Press, 403 p.

Réponses à la violence, 1977, rapport présenté par le Comité d'études sur la violence, la délinquance et la crimialité, 2 vol., Paris, II, p. 179

RESTIF DE LA BRETONNE, (1788-1789), *Les Nuits de Paris ou le spectateur nocturne,* Londres, 16 vol.

REYMOND H., 1981, « L'ouverture informatique en géographie urbaine : de l'analyse multivariée socio-économique à la simulation organique des systèmes urbains », *Informatique et Sciences humaines*, n°50, pp. 9-20

REYMOND H., CAUVIN C., KLEINSCHMAGER R., 1998, *L'espace géographique des villes, pour une synergie multistrates*, Anthropos, Paris, 557 p.

REYMOND S., 1993, *Crimes de sang et faits de violence*, Editions Hommes et perspectives, Le journal des philosophe, Marseille 180 p.

RIBOUD S., ZACHMAN P., LABOYE R., 1990, *Banlieues*, Denoël

RICHERT P., 1994, *Union pour Strasbourg*, 1 p.

RIMBERT S., 1973, *Les paysages urbains*, A. Colin, 240 p.

RISOS, 1990, *On n'éteint pas la nuit.* Récit, Collection Terre des peintres

RIVET J.M., 1988, *Itinéraires de nuit*, Ecole d'architecture de Toulouse, 62 p.

ROBERT J., 1990, Criminalité et délinquance : évolution et tendances récentes, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 1,* La Documentation française, pp. 71-95

ROBERT J., 1994, *Les lumières de la ville : actualité de l'éclairage urbain*, La Gazette, janvier 1994, pp. 27-30

ROBERT P., 1992, *Les politiques de prévention de la délinquance à l'aune de la recherche.* Un bilan international, Editions de l'Harmattan, Paris

ROBERT P., AUBUSSON de CARVALEY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1995, *Les comptes du crime*, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, 330 p.

ROCCA A., 1993, « Against Las Vegas : the return of the sublime by night », *Lotus International* n°75, février 1993, pp. 32-53

ROCHE (DE LA) M. C., 1991, Les démons de minuit, *Science et vie junior, Dossier hors série* n°5, pp. 46-50

ROCHE S., 1990, *Les jeunes, le Commerce et la Sécurité*, CODASE, CERAT, Grenoble

ROCHE S., 1991 - Insécurités : civilités, citoyenneté et ordre public, in *La ville inquiète, BERNARD Y / SEGAUD M.* - Editions de l'Espace Européen, pp. 137-154

ROCHE S., 1991, L'insécurité : entre crime et citoyenneté, In *Déviance et Société* n°*3*, pp. 301-313

ROCHE S., 1993, *Le sentiment d'insécurité*, Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 311 p.

ROCHE S., 1994, *Insécurité et liberté*, Seuil, 192 p.

ROCHE S., 1994, *Le sentiment d'insécurité*, Projet n° 238, pp. 23- 32

ROCHE S., 1994, *Les incivilités, défis à l'ordre social*, Projet n° 238, pp. 37-48

ROCHE S., 1996, « Les incivilités vues du côté des institutions », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°23, p. 89.

ROCHEFOUCAULD (DE LA) B., 1971, *L'Homme dans la ville*

RODENBERG J., 1867, Paris bei Sonnenschein und Lampenlicht

ROGER L., ZAMPONI F., 1993, Le Ministère de l'Intérieur a-t-il une politique de communication ? *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 12,* La Documentation française - pp. 65-71

RONCAYOLO M., 1990, *La ville et ses territoires*, Folio, 273 p.

RONCAYOLO M., 1994, « Transfiguration nocturne de la nuit : l'empire des lumières artificielles », *La Ville, art et architecture en Europe*, Centre Georges Pompidou, pp. 48-57

ROSANVALLON P., 1981, *La crise de l'Etat-providence,* Seuil, Paris

ROSENBAUM D., 1986, *Community Crime Prevention* : Does It Work, Beverly Hills, Sage

ROSNAY (DE) J., 1975, « Ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but », *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, p. 101.

ROSNAY (DE) J., 1977, *Le macroscope, vers une vision globale*, Seuil, 346 p.

ROSSIAUD J., 1988, *La prostitution médiévale*, Paris

ROSZMAN C., 1992, *La peur, la haine et la démocratie*, EPI, 151 p.

ROUSSILLON B., 1993, « Pourquoi la mort, la nuit ? », *Informations sociales* n°29, pp. 48-51

ROYANT-PAROLA S., 1985, « Cauchemars et terreurs nocturnes », in PELICIER Y., *Somnambules et parasomniaques*, Economica,, pp. 44-56

RUELLE D., 1991, *Hasard et chaos*, Paris, Editions Odile Jacob, 248 p.

SABBAM C., 1993, « Yann Kersale, allumeur de villes », *Urbanisme n°266*, septembre 1993, pp. 20-22

SABLET (DE) M., 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre*, Editions du Moniteur, 285 p.

SACHS B., 1992, « Les silences de la peur », *Informations sociales* n°24, pp. 4-10

SAFIR H., 1998, *The compstat Process*, Police Department, City of New-York, 17 p.

SAGARIKA G., 1994, Les folles nuits d'une jeunesse dorée, The Times of India, New Dehli *In Courrier International n°195*, p. 23

SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, XI, 14

SAINT JULIEN Th., 1985, *La diffusion spatiale des innovations*, Montpellier, GIP RECLUS, Coll. « Reclus Mode d'Emploi », 347 p.

SALAS D., 1997, « La délinquance d'exclusion » in péril « jeunes » ? Des enfants en danger aux mineurs délinquants. Quel ordre social pour demain *? Les cahiers de l'IHESI*, N°29

SANDERS L., 1992, *Systèmes de villes et synergétique*, Paris, Anthropos, 268 p.

SANSOT P., 1964, *Poétique de la ville*, 422 p.

SANSOT P., 1973, *Poétique de la ville*, Klincksieck, Paris, 422 p.

SANSOT P., 1992, *Les gens de peu*, PUF

SANSOT P., 1993, « Un temps contrasté », *Informations sociales*, n°29, pp. 10-17

SANSOT P., 1993, *Jardins publics*, Payot

SANSOT P., 1994, *Les pilleurs d'ombre*, Payot

SARG B., 1997, « La prostitution des jeunes gens à Strasbourg en 1997 », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 285-289

SARG B., 1997, Flora la belle strasbourgeoise, *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp .255-265

SARG F., 1997, « Il a soigné ces dames », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 262-265

SARG F., 1997, « La prostitution vue par les journalistes et les tribunaux », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 298-310

SARG F., 1997, « Le point de vue de la Police », *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 291-297

SARTRE J.-P., 1949, « La république du silence », *Situations*, III, Gallimard

SARTRES J.P., 1970, *L'existentialisme est un humanisme*, Nagel.

SASSEN Saskia, 1991, *The Global City*, Princeton University Press. Trad. franç. *La ville globale*, Descartes et Cie, 1996, 531p.

SASSIE P., 1990, *Du bon usage des pauvres* - Fayard

SAUNIER P. Y., 1994, *Maintien de l'ordre et contrôle de l'espace urbain au XIXe siècle : le cas de Lyon*, Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17, La Documentation française, pp. 77-85

SAYOUS J.-L., 1995, *Le statut juridique des polices municipales en France, Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 72-82

SCHAEFFER M., 1997, Le mouvement du Nid en Alsace, Aperçu historique de 1972 à nos jours, *in De la prostitution en Alsace, histoires et anecdotes*, Le Verger Editeur, pp. 266-283

SCHERRER F., 1994, Les rythmes urbains, in *Courrier du CNRS n°81*, pp. 67-68

SCHERRER F., 1997, Temps décalés. Longue durée. Le prisme des infrastructures, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services,* Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 423-429

SCHIVELSBUSCH W., 1983, *Lichtbricke : zur Geschichte des Künstlichen helligheit im. 19. Jahrhundert.,* Carl Hanser Verlag, Münich, Vienne, p. 112

SCHIVELSBUSCH W., 1993, *La Nuit désenchantée*, Le Promeneur, Paris

SCHLOR J., 1991, *Nachts in der grossen Stadt*, Paris, Berlin, London 1840-1930, Artemis & Winkler, München, 322p.

SCHNAPPER D., 1991, *La France de l'intégration* - Gallimard

SCHNAPPER D., 2001, *Exclusions au cœur de la cité*, Economica.

SCHREINER O., *La Nuit africaine*

SCHWACH P., 1998, *Reconstruire la ville sur la ville*, Association des Etudes Foncières, 174p.

SENNET R., 1981, *Autorité*, Fayard, Paris

SERAFINI E., 1991, Le guide du sommeil, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5* - pp. 18-25

SERAFINI E., 1991, Les travailleurs de la nuit, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 32-40

SERAFINI E., 1991, Rêve sous contrôle, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5* - pp. 8-17

SERRES M., 1993, *La légende des anges,* Flammarion, p. 62.

SERVAIS J.J., LAUREND J.P., 1967, *Histoire et dossier de la prostitution*, Paris, Planète

SFEZ L., 1992, La violence intellectuelle, *Revue européenne des sciences sociales, Cahiers Vilfredo Pareto, tome XXX, n°94, Les formes de la violence*, pp. 81-93

SILBER A., KEITA R., 1993, *SDF, sans domicile fixe*, Lattès

SIMENON G., *La Nuit de carrefour*

SIMENON G., Maigret et le client du samedi.

SIMON H.E., 1974, *La science des systèmes*, Paris, EPI, 159 p.

SITTE C., 1990, *L'art de bâtir les villes*, L'équerre, 188 p.

SKOGAN G., 1993, La police communautaire aux Etats-Unis, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 13,* La Documentation française, pp. 121-153

SKOGAN W. G., 1990, *Disorder and Decline : Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhoods*, The Free Press, New-York

SOBERG G., 1960, *The preindustrial city*, Glencoe, p. 246

SOFRES, 2001, Enquête Opinion, , *Les français et le temps dans la ville*, mai 2001

SOFRES, 2001, Enquête réalisée les 1er et 26 mai 2001 pour le Ministère de la Ville auprès d'un échantillon de 1.145 personnes habitant dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants

SOLE J., *La prostitution de 1870 à nos jours*, Plon

SOLIVERES A., 2001, Infirmières, le savoir de la nuit, PUF, 291 p.

Sondage réalisé le 25 juillet 1997 par téléphone auprès de 1003 personnes de plus de quinze ans selon la méthode des quotas, « La précarité économique fragilise l'autorité parentale », *Le Monde*, 29 juillet 1997.

SOUTH N., 1991, La sécurité privée en Grande-Bretagne, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 137-148

Special nuit, *De l'air* n°13, octobre-novembre 2002, , 54 p.

SPIELER R., 1994, *Lutte contre le bruit à Strasbourg*, 2 p.

STANCIU V. V., 1968, La criminalité à Paris, CNRS, 361 p.

STENNING P. C., SHEARING C. D., 1991, Différentes conceptions de l'exercice de la police, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, pp. 19- 30

STENSON K., COWELL D., 1991, *The politics of Crime Control*, Sage, Londres

STIRN F., 1978, *Violence et pouvoir*, Hatier, 79 p.

STOLERU L., 1974, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Flammarion

STORBECK J., 1993, La coopération des polices en Europe, *Les Cahiers de la sécurité intérieure* n° 13, *La Documentation française, pp. 175-182*

STORTZ F., 1994, Sécurités, espaces urbains et enracinement, *Revue de sociologie et d'anthropologie* n° 9, pp. 87-100

STRALUX, 1992, *Strasbourg : l'Ill lumière*, Guide du maître d'ouvrage

Strasbourg / Hôtel - Restaurants 1994, Office de Tourisme de Strasbourg, 1994, 40 p.

Strasbourg la nuit, Gault Millau n°322, avril-mai 1997, pp. 170-175

Strasbourg Magazine, 1995, *Contre les violences urbaines, prévention et dissuasion*

Strasbourg : l'Ill lumière, 1992, Extrait de la charte de l'éclairage urbain

Strasbourg, 1993, Office de Tourisme de Strasbourg et sa région, 76 p.

Strasbourg, l'Ill Lumière, 1994, Charte de l'éclairage urbain, 68 p.

SULLEROT E., 1989, *Les problèmes posés par la toxicomanie*, Rapport au Conseil économique et social, Journaux officiels, pp. 9-10

SZALAI A., 1972, *The use of time*, Centre Européen de Coordination, de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales, Mouton, La Haie-Paris, Paris, 868 p.

SZLAKMANN C., 1992, *La violence urbaine, à contre-courant des idées reçues*, Laffont, Paris

TAILLARD F., « 24 heures dans la vie d'un aéroport », *France Aéro*, n°36, juillet 2001, pp. 20-26

TANASE V., 1991, La sécurité : une affaire privée, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2,* La Documentation française, pp. 11-67

TANASE V., 1991, Sondage : les Français et la sécurité privée, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 11-17

TANIZAKI J., 1988, *Eloge de l'ombre*, Paris, Publications orientalistes de France

Taxi time, avril-mai 2001, 34 p.

TERRIEN J., DEVIGNES F., 1972, *La photométrie*, Collection « Que sais-je ? », n°1467, PUF, Paris

TESTARD-VAILLANT P., 1991, Tapage nocturne, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 56-62

THEODOSE E., 1992, *Ces jeunes qui galèrent*, Editions ouvrières

THIBAUD P., 1983, *Droit et Société*, Esprit, mars 1983, pp. 85-90

THOMAS H., *La Nuit de Londres*

THUE L. / PORCHER R., 1990, Trois administrations en fiches : police, gendarmerie et douane, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 2*, La Documentation française, pp. 167-199

TOINET M.-F., 1995, Aux origines de la police politique républicaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16*, La Documentation française, pp. 187-195

TONRY M., MORRIS N., 1992, Modern Policing - University of Chicago Press vol 15 - Chicago, 606 p.

TOUBON J., 1984, *Pour en finir avec la peur*, Laffont, Paris

TOURNIER J.N., 1993, *Les secrets du bois de Boulogne*, Editions n°1, 219 p.

TOURNIER P., ROBERT P., 1991, *Etrangers et délinquances*, Editions l'Harmattan, Paris

TOUSSAINT Y., 1997, Les temporalités de l'immobilité, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services »*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 264-278

TRAKL G., 1972, *Crépuscule et déclin*, NRF, 279 p.

TRAUTMANN C., 1994, *Votre quartier, parlons-en.*, 4 p.

Travail de nuit des femmes dans l'industrie : les enseignements d'une étude monographique, *Travail et emploi n°56,* pp. 19-33

TRETIACK P., 1994, *London by night*, Parcours, pp. 57-62

TROPER M., 1992, *Le concept d'Etat de droit*, Droits n°15

ULLMER B., 1987, *Les écritures de la nuit* - Syros Alternative, Paris

Un arrêté municipal n°667, en date du 4 août 1998, interdit la circulation des deux roues après 22h dans la commune de Barr dans le Bas-Rhin

Un plan lumière pour la ville de Lyon, Ville de Lyon, 13 p.

United Nations Development Program, 1994, International Colloquium of Mayors on Social Development. 18-19 Août 1994.

VAISMAN S., 1991, La chasse commence au crépuscule, *Science et vie junior, Dossier hors série n°5*, pp. 56-62

VALBELLE D., THALMANN J.-P., HUOT J.-L., 1990, *La naissance des cités*, Nathan, 352 p.

VALERY P., *Regards sur le monde actuel*, Œuvres, tome II, p. 1024-1025.

VALLET A., 1989, *Flic dans la ville*, Editions les 7 vents, 290 p.

VAN DAMME C., CLOQUET E., 1987, *Lumière actrice*, Fondation européenne des métiers de l'image et du son, Paris

VAN DIJK J. J. M., 1986, *La prévention sociale de la délinquance dans les villes néerlandaises : une approche intégrée*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe - Strasbourg

VAN HEEL A. C. S., VELZEL C. H. F., 1967, *Qu'est-ce que la lumière ?* Collection l'univers des connaissances, Paris

VANT A., 1986, *Marginalisation sociale, marginalisation spatiale*, CNRS

VARLET C., 1998, Les temps de l'urbanisme, in *Les Annales de la recherche urbaine n°77*, Plan Urbain, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Décembre 1997, pp. 78-85

VAUJOUR J., 1980, *La sécurité du citoyen*, PUF, 127 p.

VAUJOUR J., 1991, Genèse et développements de la sécurité privée, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 3*, La Documentation française, pp. 31-60

VAULTIER R., 1965, Le folklore pendant la guerre de cent ans d'après *les lettres de rémission...*, Paris, pp. 112-114

VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires*, PUF, 262 p.

VELTZ P., 1997, « Temps de l'économie, temps de la ville : les dynamiques », in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services* », Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 389-399

VERDON J., 1994, *La nuit au Moyen-Age* - Perrin, 286 p.

VERON M., 1993, Bruits ou tapages injurieux ou nocturnes. De l'ancien au nouveau Code pénal, Editions techniques, Droit Pénal, p. 1

VEXLIARD A., 1956, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Librairie Rivière

VIARD J., 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Editions de l'aube, 127 p.

VILLATE R., 1993, Prévenir la violence, *Informations sociales* n°24, pp. 91-98

Ville de Strasbourg, 1992, *Le Plan local de sécurité : une démarche conjointe Ville -Etat* – 3 p.

Ville de Strasbourg, 1993, *Conseil Communal de Prévention de la délinquance*, Contrat d'action de prévention avenant 1993, 110 p.

VILLERBU, 1992,*Violence, délinquance, psychopathie*, Presses Universitaires de Rennes

VINCENT N., 1994, La sécurité : une prudence *?* *Revue de sociologie et d'anthropologie* n° 9, pp. 101-110

VIOLETTE H., 1994, La reconnaissance de la connaissance : entre sécurité et insécurité, *Revue de sociologie et d'anthropologie n° 9*, pp. 19-30

VOGEL M., 1994, Des polices municipales à la Police Nationale, *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 16,* La Documentation française, pp. 48-61

VOGEL M., 1994, Les sources froides : la police de la IIIe République comme administration, *Les cahiers de la sécurité intérieure n° 17,* La Documentation française, pp. 44-53

VOISIN A., 1937, Notes sur la vie urbaine au Xve siècle. Dijon la nuit , *Annales de Bourgogne n°9*, pp. 265-279

VOLTAIRE, 1964, « Liberté », in *Dictionnaire philosophique*, Flammarion.

VOYE L., REMY J., 1974, *La ville et l'urbanisation*, Duculot, 252 p.

VRIGNY R., *La Nuit de Mougins*

VULBEAU A., 1992, Les tags, spectre de la jeunesse, *Les annales de la recherche urbaine n° 54,* pp. 61-68

WACQUANT L., 1994, *West Side Story à Chicago*, Projet n° 292, pp. 53-62

WACQUEZ S., 1993, *Asile de nuit à Paris, 1878-1992 : des institutions méconnues depuis un siècle*, Ecole d'architecture de Paris-Belleville, 108 p.

WALGRAVE L., 1992, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale*, Méridiens Kliencksieck

WALLER Irvin, BRANDON C. WELSH, SANSFACON D., 1997, Répertoire-synthèse sur la prévention de la criminalité 1997, succès, bénéfices et orientations de sept pays, Centre International pour la Prévention de la Criminalité, 78 p.

WALLISER B., 1977, *Système et modèles, introduction critique à l'analyse des systèmes*, Editions du Seuil, Paris, 247 p.

WARFMAN D., 1994, *Sécurité, un métier*, Projet n° 292, pp. 73-82

WEBBER M.M., 1964« L'urbain sans lieux ni bornes », Exploration into *Urban Structure*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.

WEBBER Melvin M., 1996, *L'urbain sans lieu ni bornes*, Editions de l'aube, 124 p.

WEBER M., 1982, *La ville*, Aubier Montaigne

WEISBUCH G., 1989, *Dynamique des systèmes complexes*, Paris, Savoirs actuels, CNRS, 212 p.

WELZER-LANG D., 1992, La saga des squatters de la Croix-Rousse à Lyon, *Les Annales de la recherche urbaine n°54*, pp. 75-84

Why crime is down, special report, US News, pp. 29-40

WIERVIORKA M., 1996, « objectivité et subjectivité de la violence », in Actes du colloque *« La violence et les jeunes : un problème de santé publique pour le XIXème siècle ? »*, Les Nations Unies, New-York, 30 septembre-1er octobre 1996, pp. 40-43

WIEVIORKA M., 1992, *La France raciste*, Seuil, Paris

WIEVIORKA M., 1997, L'expérience française contemporaine, in *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services*, Dirigé par Alain OBADIA, Editions de l'Aube, pp. 311-334

WIEVIORKA M., 1999, Voitures en feu et policiers dans la nuit en couverture de *Violences en France,* 345 p.

WIEVIORKA M., LEVEAU R., 1992, Approche comparée des violences urbaines, *Culture et conflits* n°6, pp. 3-7

WILLIS C., 1986, *Réflexion en vue de l'élaboration du document présenté à l'audition sur la violence et l'insécurité*, Audition sur la violence et l'insécurité urbaines : le rôle des politiques locales, Conseil de l'Europe, Strasbourg

WILSON A.G., 1981, *Geography and the environment : systems analytical methods,* Chichester, Wiley

WILSON J. Q., KELLING L., 1982, Brocken Windows, in *Les Cahiers de la sécurité intérieure n° 15*, La Documentation française, pp. 163-180

WINKLER K., 1988, « Labyrinths of mirrors, city light », *Daidalos n°27*, 15 mars 1988, pp. 102-111

WITTNER L., 1992, De l'image de la violence à la violence de l'image, *Les annales de la recherche urbaine n°54*, pp. 53-60

WROTH W., 1896, ,*The London Pleasure Gardens of the 18th Century*, Londres, p. 305

WUHL S., 1991, Du chômage à l'exclusion, Syros

WUHL S., 1992, Des exclus face à l'emploi, Syros

YAMAMORI E., 1991, Le centre de Tokyo, fourmilière le jour, ville fantôme la nuit Aera, Tokyo, *In Courrier International n°37*, pp. 16-17

ZAUBERMAN R., 1982, *La peur du crime et la recherche*, Année sociologique n°32, pp. 415-438

ZAUBERMAN R., ROBERT P., 1988, *Les citoyens face aux dégâts de la criminalité,* Le Monde diplomatique, Paris

Articles presse « Strasbourg.»

« La grève de nuit des médecins », *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 5 octobre 1996.

« Alain KAUF (PS) : une opportunité à saisir », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1er mars 1998

« Animation nocturne : halte au bruit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1992

« Animation nocturne : le jour et la nui », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 février 1993

« Après la paix des braves, des nuits sans sommeil », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 25 octobre 1998.

« ARBRES, courroie de transmission », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 avril 1998

« Babel de nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 17 juillet 2000

« Bonne année », *l'Alsace*, 10 janvier 1998

« Conflit sur le trottoir », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 janvier 1995

« Contre les nuisances sonores : un p'tit éléphant aux terrasses de Strasbourg », *L'Alsace,* 26 juillet

« Coup de téléphone : prison avec sursis », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 avril 1997

« *Deal* chez les prostitués et les travestis », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 21 septembre 1993

« Délinquance urbaine », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1995

« Descente sur le terrain des violences urbaines », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Samedi 2 novembre

« Descente sur le terrain des violences urbaines », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Samedi 2 novembre

« Désordres à Strasbourg », *L'Evènement du Jeudi*, février 1998 ; « Drôle de réveillon »,

« Drogue : ils fournissaient les prostituées », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 octobre 1993
« Au petit cochon », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 avril 1994

« En attendant les prostitués », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 22septembre 1994

« Eros et Héroïne », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 14 avril 1993

« Femmes protégées », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 8 juin 1993

« Jusqu'au bout de la nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 juillet 1998

« La fille aux doigts trop agiles », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 février 1993

« La grève de nuit des médecins », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1996

« La nuit de discorde», *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Courrier des lecteurs 1992

« La nuit des étoiles », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 8 août 1996

« Le bruit ça nuit : une ville si belle sans décibels », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 27 juin 1991

« Le jour de l'Halloween », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 31 octobre 2002, p.11

« Le prix de la trahison, conciliabule de centristes, après une longue nuit », *Dernières nouvelles d'Alsace*, 5 octobre 1998.

« Le retour du veilleur de nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 décembre 1996

« Les nuits de la discorde », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 septembre 1992

« Les ouvreurs de l'aube », *News d'Ill*, novembre 1993, pp. 4-8

« Les plumes de la nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 juin 1997

« Morale publique », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 août 1993

« Nouvelles mesures de prévention », *Dernières nouvelles d'Alsace*, 20 décembre 1997

« Nuisances nocturnes : difficile de s'entendre », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 octobre 1992

« Nuisances sonores nocturnes : une analyse globale de la situation », *Premières nouvelles de la Krutenau*, 1992, p.9

« Nuit tranquille à Strasbourg », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 août 1996

« Nuits coquines », *Dernières Nouvelles d'Alsace,* 1991

« Opération taxi-bus concluante », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 22 juillet 1997

« Préavis de grève au centre de tri de Strasbourg », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 23 juin 1998.

« Prostitution et extorsion de fonds », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 juillet 1993

« Proxénète amoureux », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 7 janvier-1997

« Proxénète écroué », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 28 février 1992

« S.O.S. sans-abri : un peu de soleil dans la nuit », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 décembre 1995

« Soudain, une clameur », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 août 1999, p.7

« Sous les projecteurs », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 juillet 1997

« Strasbourg : la valse des notes », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 22 juin 1998

« Strasbourg à l'unisson », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 juillet 1998

« Strasbourg : Gare aux autos ! » *France Soir*, Jeudi 27 avril 1995, p.4

« Train de vie », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 janvier 1994

« Une filière de prostitution tchéco-slovaque », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 avril 1995

« Une nuit au palais », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 2001

« Une nuit de patrouille », *l'Alsace*, 15 octobre 1996

« Une rue à l'unisson », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 octobre 1995

« Vie nocturne discrète », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1992

« Vie nocturne : quel statut pour le café Sellenick «? » *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 février 1994

«Vols nocturnes : de la théorie à la pratique », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 6 octobre 1998.

« Strasbourg la nuit : c'est G'SELL que j'aime », *Strasbourg Magazine*, 1991, p.11

UNIVERSITÉ LOUIS PASTEUR
REPROGRAPHIE
Faculté de Géographie

C'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière

Edmond ROSTAND

Résumé :

Que deviennent nos villes, passée l'agitation de la journée ? Dans nos régions où le « non-jour » atteint en hiver les deux tiers d'une journée, il doit bien y avoir une vie après le jour.

Un autre espace se met en place avec de nouveaux acteurs. Nous chercherons à appréhender cette dimension oubliée de la ville à travers l'exemple de la métropole strasbourgeoise.

Abstract :

At the end of the day, what happens to our cities ? In our regions, where two-thirds of a day in winter is lost, there must be a life after day ? A new scene is set, with new actors. We shall try to come to terms with this forgotten aspect of the city by taking the example Strasbourg, the metropole of Alsace.

Mots clés :

Citoyenneté, Délinquance, Droit à la ville,
Espace-temps, Insécurité urbaine, Liberté, Nuit,
Offre urbaine,Temps des villes, Ville en continu, Urbanité.